UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Étienne Couriol

La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse

---

COURIOL Étienne. *La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse*, sous la direction de Bernard Hours. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2015.
Disponible sur : www.theses.fr/2015LYO30021

Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Doctorat d'histoire - histoire religieuse, politique et culturelle

Étienne COURIOL

La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse

Soutenu le 18 juin 2015, 14 h 00, Université Jean Moulin Lyon 3

Directeur de thèse : Bernard HOURS - Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3.

MEMBRES DU JURY :

Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE - Professeur, Université de Picardie Jules Verne.
Guy BRUNET - Professeur, université Lumière Lyon 2.
Vincent GOURDON - Directeur de recherche, centre Roland Mousnier, Paris.
Sylvie MOUYSSET - Professeur, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès.

Histoire sociale, histoire urbaine : deux voies étroitement solidaires de la recherche, à coup sûr. La ville n'est-elle pas le champ privilégié de l'observation sociale – en elle-même, en raison de (…) la complexité des rapports qui s'y développent (…) ? (…) Il ne saurait exister d'histoire urbaine que sociale (…)[1].

Et nous voici amenés à l'histoire passionnante du baptême (...). Je souhaite qu'elle tente quelque jeune chercheur [2]

« Le 17 dud. j'ay baptisé Jean né led. jour, fils de Sr Jean Brossy maître passementier et de Anne Girin sa femme, sans parrain ny marraine. »
Baptême célébré dans la paroisse Saint-Nizier de Lyon, le 17 avril 1686
(Archives Municipales de Lyon, 1 GG 43, p. 238).

« Le 12 8e j'ay baptisé Françoise Adélaïde Philippe née hyer, fille de sieur Jean Polet receveur de la lotterie de St Sulpice et de demoiselle Jeanne Duguet son épouse. Parrain très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe comte de Noailles prince de Poix vicomte d'Esquêne (sic) *Varmerinville, seigneur de Suplicour* (sic), *Agnieres, Frellemolles* (sic), *Blangy et autres lieux, gouverneur et capitaine des chasses, des villes, châteaux, et parc de Versailles, Marly et dépendances, et colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, absent, représenté par sieur Pierre Joseph Roger de la Ferriere bourgeois de cette ville, marraine très haute, très puissante, et très illustre princesse madame Françoise Adélaïde de Noailles princesse d'Armagnat (*sic*), femme de très haut et très puissant, et très illustre prince Charles d'Armagnat, grand écuyer de France et chevalier des ordres du Roy, absente, et représentée par demoiselle Jeanne Terrasson épouse dudit sieur Roger, présent son dit père, qui a signé avec lesdits mariés Roger et Terrasson. »*
Baptême célébré dans la paroisse Saint-Nizier de Lyon, le 12 octobre 1739
(Archives Municipales de Lyon, 1 GG 86, fol. 136 verso).

---

[1] Louis BERGERON, "Histoire sociale et histoire urbaine. A la recherche d'une méthode", dans *Conjoncture économique, structures sociales. Hommage à Ernest Labrousse*, Paris-La Haye, École Pratique des Hautes Études (VIe section) et Mouton, 1974, p. 91.

[2] Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, réédition, 1973, préface, p. X-XI.

Remerciements

Cette thèse a pu être réalisée grâce à l'appui, au soutien et à l'aide de plusieurs personnes.

J'ai pu trouver un soutien et une confiance attentive auprès de mon directeur de thèse, Bernard Hours. Ses conseils et ses encouragements ont toujours été présents, même dans les moments plus difficiles. Qu'il en soit remercié. Serge Chassagne, mon directeur de Master 1 (appelé encore maîtrise), a guidé mes premiers pas dans le domaine de la recherche et m'a initié à l'histoire lyonnaise. Ce n'est pas rien pour un étudiant qui a commencé son enseignement supérieur à Saint-Etienne ! Par la suite, il a toujours gardé un œil bienveillant sur mon travail. Plus largement, toute l'équipe RESEA au sein du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) m'a permis de travailler dans les meilleures conditions possibles durant les premières années de thèse. Que Christine Chadier soit remerciée pour son aide. Les encouragements de Paul Chopelin et de Pierre-Jean Souriac ont été nombreux. Yves Krumenacker, Sylvène Edouard pour les modernistes, Olivier Faure et Philippe Bourmaud pour les contemporanéistes se sont également intéressés à mes recherches et ont quelquefois entendu parler de baptisés…

J'ai également bénéficié du soutien financier et matériel de la part de l'université Lyon 3, de l'École doctorale et du LARHRA, que ce soit par l'attribution d'une allocatation-monitorat, les aides à la publication, à la participation aux colloques ou l'utilisation de logiciels informatiques. Dans ce dernier domaine, l'aide de Francesco Beretta a été déterminante.

Le personnel des différents dépôts d'archives à Lyon ne peut pas être oublié. Notamment pour les Archives Municipales de Lyon, sa conservatrice en chef Anne-

Marie Marin, ainsi que le personnel de la salle de lecture pour sa très grande disponibilité et son soutien. Pour les Archives Départementales du Rhône, Julien Mathieu, qui était responsable des fonds privés, n'a eu de cesse de m'indiquer les fonds disponibles. Pour le musée historique de Lyon, autrement dit le musée Gadagne, Emmanuelle Font m'a très aimablement transmis une version numérisée du *Journal de Lyon* de Léonard Michon.

Mais les soutiens ne sont pas simplement lyonnais.

Vincent Gourdon (CNRS-Paris IV) et Guido Alfani (Milan), dont les recherches sur le parrainage et le baptême à différentes époques et dans diverses régions stimulent toujous la réflexion, m'apportent leurs conseils depuis plusieurs années. Leur confiance m'a permis de publier plusieurs articles.

Stéphane Minvielle m'a confié des annexes de sa thèse, non reprises dans la version publiée. Cela a rendu possible des points de comparaison entre Lyon et Bordeaux.

L'université Toulouse 2 - Le Mirail, devenue Toulouse 2 - Jean Jaurès, et en son sein le laboratoire Framespa m'ont accueilli durant un an et m'ont permis de travailler comme ATER à leur côté.

D'autres enseignants-chercheurs m'ont convié à présenter les résultats de mes recherches devant leurs étudiants. Or l'on sait bien que les traditionnelles questions-réponses qui suivent une présentation sont souvent une source d'enrichissement. Celui-ci a donc été possible grâce à Sandro Guzzi (université de Lausanne), Christine Dousset (université Toulouse 2 – Jean Jaurès) et, pour revenir au cadre lyonnais, à Monica Martinat.

Benoît Faure-Jarrosson a eu l'obligeance de me transmettre de précieuses informations en lien avec ses travaux en cours sur la Compagnie du Saint-Sacrement à Lyon.

Les longues séances de travail et de rédaction dans le calme stéphanois, guère éloigné de Lyon mais pourtant cadre bien différent, m'amènent tout naturellement à remercier ma famille. Le soutien et la compréhension de mon épouse ont également été déterminants.

Je remercie enfin les membres du jury d'avoir accepté de juger ce travail de recherche.

Avertissement préalable

Les citations données au cours de cette thèse respectent l'orthographe originale du document cité. Lorsque ce dernier présente des erreurs d'orthographe, elles ne sont donc pas signalées par le terme "*sic*", afin de ne pas alourdir le propos. Seule l'accentuation et la ponctuation ont pu être modifiées afin de rendre le propos plus intelligible.

Afin de ne pas surcharger les notes de bas de page, je n'ai pas fait figurer la cote de certains actes de baptême célébrés à Saint-Nizier. Il est nécessaire de se reporter aux annexes de cette thèse pour trouver la transcription de l'acte et sa cote.

Introduction

Des fonts baptismaux vers la ville

Étudier les villes d'Ancien Régime au prisme du choix des parrains et marraines, des rôles tenus par la parenté spirituelle dans les liens sociaux, de la manière dont ces liens de parenté spirituelle sont élaborés et mis à profit, permet peut-être d'aborder l'histoire sociale urbaine sous un autre angle. Ces grands axes de recherche, encore peu étudiés en histoire moderne, sont ceux que se propose d'analyser la présente thèse.

La place de la parenté spirituelle dans la société confessionnalisée d'Ancien Régime tient au fait que le baptême est un sacrement essentiel, le premier dans la vie d'un individu, le faisant entrer dans la communauté des chrétiens et le lavant du péché originel. « Le Baptême est donc un Sacrement institué par Notre Seigneur Jesus-Christ, dans lequel (…) la personne sur laquelle on fait cette cérémonie est régénérée en Jesus-Christ, reçoit la vie spirituelle de

la grace, avec la rémission de tous ses péchés & de toute la peine qui leur est dûe, est ornée d'un caractere ineffaçable, & est faite enfant de Dieu & de l'Eglise »[3].

Il s'agit de la "porte des sacrements". Cette expression, employée à l'occasion du concile de Florence dans la bulle *Exsultate Deo* du 22 novembre 1439[4], est ensuite reprise par les diverses instances de l'Église. Ainsi, dans le diocèse de Beauvais, elle figure dans les statuts synodaux de 1554, dans l'exhortation prévue par le rituel de 1637 et dans le catéchisme de 1639[5]. Le *Traité des superstitions* de Jean-Baptiste Thiers en explicite le sens : l'Église « a toujours cru (…) que le Baptême étoit la porte des autres Sacremens, c'est-à-dire, qu'il falloit l'avoir reçu pour être en droit & en état de recevoir les autres Sacremens »[6]. Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, utilise lui aussi cette expression lorsqu'il publie en 1577 des statuts synodaux. Mais il la fait suivre d'une référence biblique (Zacharie, 13, 1) : le sacrement du baptême est « la porte & fondement des autres Sacremens, & la fonteine ouverte de la maison de David & des habitans de Hierusalem pour effacer les pechés »[7]. Effacer les péchés, voilà qui donne toute son importance au baptême. Les sacrements ne se valent pas tous. Mais l'eau regénératrice du baptême rend indispensable ce sacrement.

> *« Tous les Sacremens de la nouvelle Loi ne sont pas égaux : il y en a de plus dignes les uns que les autres, au jugement du Concile de Tente* (sic). *L'Eucharistie, contenant réellement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, son Ame & sa Divinité, est certainement le plus élevé & le plus excellent des Sacremens (…). Si on considère les Sacremens par rapport à leur efficacité & à leur nécessité, le Baptême est sans doute le plus digne, puisqu'il remet toutes sortes de péchés & toute la peine qui leur est dûe, & qu'il est nécessaire à tous les hommes d'une nécessité de moyen, parce qu'ils naissent*

---

[3] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, Angers-Paris, Pierre-Louis Dubé, H. L. Guerin et L. F. Delatour, 1767 (nouvelle édition), p.77-78.

[4] « De même que la foi est première et qu'elle est le fondement des autres vertus, de même le baptême est le principe et la porte des sacrements. » (DS 1314).

[5] Anne BONZON, *L'esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais (1535-1650),* Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France' n°14, 1999, p. 342.

[6] Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture-Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, Avignon, Louis Chambeau, 4e édition, 1778, tome 2, p. 7.

[7] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon, primatiale des Gaules : Reveues, augmentées et traduictes en langue Françoyse pour l'instruction des Curés & gens d'Eglise du diocèse de Lyon*, Lyon, Jean Stratius, 1577, chapitre III 'Du Baptesme'.

tous infectés du péché originel, & qu'ils en portent tous la peine, s'ils ne sont lavés par les Eaux du Baptême, quand ils peuvent recevoir ce Sacrement. »[8]

Le concile de Trente (1545-1563) rappelle quant à lui les règles qui doivent s'appliquer dans ce domaine[9]. Pierre d'Épinac exige des prêtres célébrant le baptême qu'ils fassent prendre conscience aux personnes présentes autour des fonts baptismaux de la solennité du sacrement auquel ils viennent d'assister : « Après que le prestre aura baptisé l'enfant, il remonstrera familierement aux assistans la grandeur & vertu de ce Sacrement, la necessité d'iceluy, la signification des ceremonies, le tout sommairement & en langage François »[10]. Pierre d'Épinac fournit d'ailleurs un modèle de ces exhortations [annexe 1]. L'administration du baptême est donc une occasion d'enseigner les fidèles, à Lyon comme dans d'autres diocèses[11].

Lors de la maternité et de la naissance, le baptême n'est certes pas le seul sacrement auquel est accordée une grande importance. Pour la femme enceinte qui risque de mourir en couches, se confesser et communier sont deux autres sacrements essentiels et les fidèles veillent à leur bonne administration[12]. Dans le diocèse de Lyon, les curés ou vicaires

---

[8] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 20-21. La référence indiquée pour le concile de Trente renvoie à la session 7, canon 3.

[9] Les conséquences du concile de Trente sur le baptême et le parrainage ont fait l'objet de récents articles dédiés à cette question. Cf. Guido ALFANI, "Godparenthood and the Council of Trent: crisis and transformation of a social institution (Italy, XV-XVIIth centuries)", dans *Obradoiro de historia moderna*, 2009, n°18, pp. 45-69 et Camille BERTEAU, Vincent GOURDON et Isabelle ROBIN-ROMERO, "Réseaux sociaux et parrainage : les conséquences de l'application du Concile de Trente dans une paroisse française, Aubervilliers (1552-1631)", dans *Obradoiro de historia moderna*, 2010, n°19.

[10] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…*, *op. cit.*, chapitre III 'Du Baptesme'.

[11] D'après les statuts synodaux du diocèse de Verdun de 1570, « les curés et tous les prêtres du diocèse sont tenus d'apprendre par cœur, s'ils en sont capables, ou de lire avant ou après le baptême une exhortation composée par Psaume pour instruire le peuple de se sacrement. » [Bernard ARDURA, "Les synodes de l'évêque-comte de Verdun, le Prémontré Nicolas Psaume, précurseur et exécuteur de la Réforme tridentine", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française. Défis ecclésiaux et enjeux politiques ?*, Actes du colloque tenu à Strasbourg les 4 et 5 mai 2009, organisé par l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg et le Centre PRISME-SDRE (UMR 7012), sous la direction de Marc Aoun et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, p. 105].

[12] Le refus de la part du curé de les administrer est ainsi source de contestation. Dans le diocèse de Beauvais, en 1634, « Marguerite Emery, de Coudun, se plaint lors d'une enquête du refus que le curé a opposé à sa demande de confession : "et ainsy ne put faire sa devotion et accoucha sans avoir receu aucun sacrement" » (Archives Départementales de l'Oise, G 4245, cité par Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, note 2 p. 344). Toujours dans le même diocèse, « les statuts synodaux de 1646 (art. 60) obligent les femmes enceintes à se confesser et à communier avant leurs couches, sous peine de ne pas être admises aux relevailles. » (*Ibid.*, note 2 p. 344).

doivent assister à deux synodes annuels. L'archevêque Pierre d'Épinac ordonne qu'avant de quitter leur paroisse, ils « visiteront les malades & femmes qui sont proches à acoucher quoy qu'ils n'en soyent point requis par leurs parochiens, pour leur donner les remedes salutaires, à fin qu'en leur absence aucun inconvenient n'en survienne »[13]. Si besoin est, un prêtre les remplacera pendant leur absence. Quoi qu'il en soit, qu'un synode soit programmé ou non, « les femmes enceintes prestes d'accoucher, pour se fortifier contre les travaux & douleurs de l'enfantement se communieront, & confesseront, pour acquerir la grace de Dieu : & de ce faire les en faut souvent advertir »[14].

Cependant, c'est bien le baptême qui cristallise l'attention. La première personne qui permet à la parturiente de mettre au monde son enfant est la sage-femme. Sur elle repose donc la possibilité qu'a ou non l'enfant de recevoir le baptême. Sa responsabilité est immense et lourde est la culpabilité d'une sage-femme incompétente : « Il s'agit ici de la vie de la mere & de celle de l'enfant, & ce qui est de la plus grande considération, du baptême de l'enfant ; en tuant ces innocents, on les frustre de la béatitude éternelle ; quel crime ne font pas commettre l'ignorance, & peut-être la malice ! »[15]. La préoccupation qui point parmi les fidèles lorsque l'on aborde ce sujet est une autre preuve de l'importance vécue de ce sacrement.

Si la mort survient avant que le nouveau-né n'ait pu recevoir ce premier sacrement, les parents veulent malgré tout lui voir conférer le baptême. Mais l'enfant ne pouvant le recevoir que s'il est vivant, le moindre signe d'un retour à la vie, réel ou feint, même bref, est guetté. Les sanctuaires à répit sont des lieux dédiés à ce qui est perçu comme un miracle, ce retour à la vie, cette apparition du moindre signe de vie qui peut autoriser le baptême[16]. Le baptême est indispensable aux yeux des parents. L'Église elle-même indique combien est essentiel pour un enfant mort avant l'âge de raison le fait d'avoir été baptisé, accédant directement

---

[13] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*, chapitre I 'Du Sene & de ce qui appartient à iceluy'.

[14] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*, chapitre IX 'Du Sacrement de Penitence'.

[15] Charles Gabriel DIDELOT, *Instruction pour les sages-femmes, ou méthode assurée pour aider les femmes dans les accouchemens naturels & laborieux,* Nancy, Messin, Gervois, Prevost et Leclerc, 1770, p. 32.

[16] Jacques GÉLIS, *Les enfants des limbes. Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Louis Audibert, 2006, 396 pages.

au Paradis, alors qu'un enfant du même âge non baptisé est promis aux limbes[17]. Toutefois elle condamne les excès commis par les parents exigeant de voir leur nouveau-né baptisé même si la mort s'est emparée de son corps. A Lyon comme ailleurs, l'Église est inflexible ; les conditions pour l'administration du baptême doivent être respectées, notamment la première d'entre elles : seul un être vivant peut entrer dans la communauté chrétienne[18]. Ainsi, « il y a quelques simples femmes lesquelles apportent en l'Eglise quelques avortons, les gardans là par quelques jours pour sçavoir si mirculeusement leur apparoistra quelque signe ou declaration de sentiment & de vie, voulans par quelque effusion de sang, ou autrement induire le curé ou viaire de les baptiser : ce que nous leur defendons expressement de faire par cy apres, pour estre indignes de tel sacrement »[19].

Si l'enfant est vivant, la réception de ce sacrement demeure un objet de préoccupation pour les fidèles. Ils exigent une célébration rapide[20]. Sinon, la communauté des habitants n'hésite pas à se plaindre et à faire valoir ses arguments : le célébrant n'est pas assez diligent[21], fait preuve d'absentéisme[22], ou l'église est trop éloignée[23].

---

[17] Régis BERTRAND, "Les enfants 'qui remplissent le ciel'. Obsèques et sépulture des enfants en Provence aux XVIIe - XVIIIe siècles", dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIe au XXe siècles. Hommage à Mireille Laget*, Actes du colloque des 15 et 16 mars 1996 organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVIe - XIXe siècles), réunis par Roland Andréani, Henri Michel et Élie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, pp. 193-209.

[18] Dans la paroisse Saint-Nizier, je n'ai trouvé qu'un acte de baptême où le célébrant juge nécessaire d'indiquer que l'enfant a été « amené de vivoint » (baptême de François Gyrion le 12 septembre 1662 ; AML, 1 GG 32, page 276).

[19] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*,, chapitre III 'Du Baptesme'.

[20] Cependant, en contexte de coexistence confessionnelle, l'importance accordée par les parents à une célébration rapide du baptême de leurs enfants est à nuancer. Ainsi, à Conqueyrac, des enfants de plusieurs mois meurent sans avoir reçu ce sacrement ; selon le curé, cette situation aurait deux causes : l'attente des parrains et marraines et les avis donnés par les protestants quant à la non-nécessité du baptême [Robert SAUZET, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVIIème siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694 (étude de sociologie religieuse)*, Lille, Université de Lille III, Service de reproduction des thèses, 1978, tome 2, p. 684]. Dans les régions où le catholicisme n'est pas concurrencé par la religion protestante, peu nombreux sont les parents qui ne font pas baptiser leur enfant ou qui le font plusieurs semaines après sa naissance. Quelques rares exemples peuvent toutefois être relevés (Dominique DINET, "Les visites pastorales du diocèse de Sens aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Annales de Bourgogne*, 1987, tome 59, n°1-3, p. 38).

[21] En Normandie, en 1697, les habitants de La Houssaye se plaignent au vicaire général que leur curé, occupé à boire dans le bourg de Clères à quelque cinq kilomètres, refuse puis accepte de mauvaise grâce de revenir dans sa paroisse pour baptiser un enfant qui est en péril (Archives départementales de Seine-Maritime, G 1178, cité par Philippe GOUJARD, *Un catholicisme bien tempéré : la vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie 1680-1789*, Paris, Éditions du CTHS, collection 'Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine', n°11, 1996, p. 73).

[22] En 1611, lors de la visite pastorale qu'il effectue dans son diocèse, l'évêque de Nîmes est saisi d'une plainte. « La dénonciation est véhémente à Rogues contre le vicaire perpétuel. Les habitants (le procès-verbal mentionne 8 noms et ajoute "plusieurs autres") l'accusent de "les laysser parfois durant troys sepmaines ou ung mois sans faire aulcung service, estant mort ung enfant d'Estienne Arnal sans babtesme pendant ses absences."

Ces plaintes ne concernent pas uniquement les campagnes. A Troyes, dans la première moitié du XVIIIe siècle, suite aux plaintes des habitants, la paroisse Saint-Jean est remodelée : à cause de sa vaste superficie, « plusieurs personnes étoient décédées sans recevoir les sacrements, (…) plusieurs enfants étoient morts sans être baptisés »[24]. Si la distance et la difficulté du parcours empêchent les paroissiens de se rendre à l'église pour y rececoir les sacrements ou assister à la messe, le concile de Trente autorise d'ailleurs l'ordinaire diocésain à créer de nouvelles paroisses[25]. Le mécontentement peut également provenir d'un paroissien précis. Il exprime alors sa rancœur contre son curé lorsque celui-ci, pour une raison ou une autre, ne veut pas accorder ce sacrement à son enfant[26], ne l'accorde qu'avec réticence[27] ou n'accepte pas le parrain choisi[28]. Refuser le baptême à un nouveau-né est un risque que prend le curé. Ce risque n'est pas nouveau[29] mais les rares exemples qui peuvent être encore repérés après le concile de Trente scandalisent plus fortement les fidèles[30], quel que soit

---

(Robert SAUZET, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVIIème siècle…*, *op. cit.*, tome 1, p. 76).

[23] Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans le diocèse d'Embrun, afin d'obtenir la création d'une succursale et la nomination d'un desservant, « les habitants de plusieurs hameaux faisant partie de la communauté de Pontis soutiennent leur cause en justice pendant plus de vingt-cinq ans. Ils font valoir qu'en trente ou quarante ans, une trentaine de nouveaux-nés sont morts sans avoir été baptisés (…). » (Jean-Louis MESTRE, "A propos de la déchristianisation de la Provence au XVIIIe siècle", dans *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d'histoire juridique méridionale, 1979, p. 526).

[24] Archives Départementales de l'Aube, G 51, fol. 31, cité par Stefano SIMIZ, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2002, p. 169

[25] Session XXI, *De ref.*, canon IV (16 juillet 1562).

[26] Archives Départementales de l'Aisne, 41 J 21, litiges entre Denis Lacoche, paroissien du Sart, et le curé de Fesmy qui refuse de baptiser son enfant (1724).

[27] Christian DESPLAT, "La protection de l'enfance en Gascogne à l'époque moderne", *loc. cit.*, p. 255.

[28] A propos du refus de certains parrains au XIXe siècle, cf. Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire', 1986, pp. 454-456.

[29] Pour des exemples aux XIVe et XVe siècles de refus ou de négligences quant à la célébration de baptêmes, cf. Vincent TABBAGH, "Croyances et comportements du clergé paroissial en France du Nord à la fin du Moyen Age", dans Benoît GARNOT (dir.), *Le clergé délinquant (XIIIe - XVIIIe siècle)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, série du Centre d'études historiques, n°4, 1995, p. 31.

[30] Dans le Pays-Basque et le Béarn, Christian Desplat, évoquant « l'horreur et l'inquiétude que provoquaient quelques cas, très rares, de refus du sacrement », mentionne deux exemples pour les XVIIe et XVIIIe siècles parmi des milliers d'actes de baptême dépouillés (Christian DESPLAT, "Médecine et enfance dans les Pyrénées occidentales françaises au XVIIIe siècle" dans *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, p. 182). Dans un des deux cas, l'enfant venant à mourir, une procédure judiciaire est ouverte contre le curé [Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, B 5403, fol. 148, cité par Christian DESPLAT, "La protection de l'enfance en Gascogne à l'époque moderne", dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIe au XXe siècles. Hommage à Mireille Laget*,

l'argument avancé par le célébrant[31]. Parfois, le paroissien est lui-même à l'origine du refus. Il peut ainsi désavouer un prêtre disgracieux et/ou suspect de contagion[32].

Les productions orales populaires témoignent également de l'importance accordée au baptême, et ce dès le Moyen Age. Les cantilènes peuvent en fournir des exemples : dans le Limousin, *La vito de Madamo Saincto Valerio*, qui ne comporte « pas moins de 216 strophes, de 4 vers chacune, dont le texte fut imprimé en 1641 », mais qui « remonte à une date nettement antérieure, peut-être à la fin du Moyen Age[33] », lie les notions de baptême, de paradis et d'enfer[34]. La littérature "populaire", véhiculée notamment par le colportage, n'est pas en reste. Le livret *L'Enfant sage à trois ans, concernant les demandes que lui fit l'empereur Adrien et les réponses de l'enfant*, publié à Caen vers 1770, rappelle que le baptême est indispensable au salut[35]. La figure de la marraine est familière dans la littérature pour enfants (*Peau d'Ane* et *Cendrillon* de Charles Perrault), remplaçant la mère et devenant parfois une fée face à la méchante marâtre. D'autres contes, plus sombres, mettent également en scène les liens de parenté spirituelle. *La Mort pour parrain*, tant dans sa version française qu'allemande (Grimm), présente un homme pauvre qui désigne la Mort comme

---

Actes du colloque des 15 et 16 mars 1996 organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVIe - XIXe siècles), réunis par Roland Andréani, Henri Michel et Élie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, p. 254 et 255].

[31] Le prêtre peut justifier « son refus de baptiser un enfant parce que le parrain ignore le catéchisme » [Philip T. HOFFMAN, "Le rôle social des curés de l'ancien diocèse de Lyon XVIe - XVIIIe siècles", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (Centre Pierre Léon), 1979, n°4, p. 12].

[32] Ainsi, dans le diocèse de Beauvais, en 1652, « les paroissiens de Chepoix, parmi d'autres plaintes contre leur curé, signalent qu' "il a un mal incurable sur la levre en forme de chancre, sy bien que l'on se resoult de ne plus faire baptiser aucun enfant quy viendront au monde tant que l'on y aura pourveu, attendu que le mal se gaigne." » (Archives Départementales de l'Oise, G 4343, cité par Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 210 et 211).

[33] Louis PÉROUAS, *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres, du XVe au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire', 1988, p. 35.

[34] *Ibid.*, pp. 35-36 :

« (…) eu n'ey pas eyzat
Sey baptisme d'avey lou ceu
Per heritage. Si aqueu
N'ey baptizat, que lou desiro,
Dy lou ifers eu se retiro. »

« (…) il n'est pas aisé
Sans baptême d'avoir les cieux
En héritage. Si celui
Qui le désire n'est pas baptisé
Il se retire dans les enfers. »

[35] François LEBRUN, "Le contenu idéologique de la littérature 'populaire' du XVIe au XIXe siècle, d'après 'L'Enfant sage à trois ans' ", dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Paris-Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 1, pp. 355-365. Repris dans François LEBRUN, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 189 et 190 (le texte de *L'enfant sage à trois ans* est reproduit ; les passages concernant le baptême sont aux pages 195 et 196).

parrain de son treizième enfant ; les liens de parenté spirituelle au fil du temps entre le filleul et son parrain si particulier constituent alors le fil rouge du conte[36].

Les travaux de recherche s'intéressant au baptême à l'époque moderne se sont pendant longtemps limités à cet aspect religieux, faisant référence au nombre de parents spirituels imposé par le concile de Trente[37] ou évoquant l'aspect sacramentel du baptême. Mais de nouvelles pistes ont été récemment explorées[38], comme la dimension économique du parrainage (dons de cadeaux lors du baptême)[39], ce qui amène naturellement à s'intéresser aux liens sociaux. Cela n'a rien d'étonnant puisque l'Église elle-même a souvent dénoncé à l'époque moderne l'importance donnée par les fidèles à l'enjeu social du parrainage au détriment de sa valeur religieuse[40]. Cela explique peut-être pourquoi les liens sociaux liés au parrainage sont souvent analysés dans leur dimension verticale, de type clientélaire. Or ils sont bien plus diversifiés et il apparaît nécessaire d'analyser conjointement parenté spirituelle

---

[36] Robert DARNTON, "Contes paysans : les significations de 'Ma mère l'Oye' ", dans *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Éditions Robert Laffont, collection 'Les hommes et l'histoire',1985, p. 50.

[37] Au cours de sa huitième session, dans le second décret sur la réformation du mariage, le concile de Trente limite le 4 novembre 1563 à deux le nombre de parents spirituels, afin d'éviter de trop nombreux empêchements au mariage pour cause de parenté spirituelle. Auparavant, il était possible qu'un baptisé en ait trois, deux parrains et une marraine lorsqu'il s'agissait d'un garçon, et un parrain et deux marraines lorsqu'il s'agissait d'une fille. Toutefois, ce n'est par exemple qu'en 1598 que la ville de Nantes se conforme sur ce point aux nouvelles règles dictées par le concile : avant cette date, à quelques exceptions près, tous les baptêmes nantais mettent encore en jeu trois parents spirituels. Pourtant les hommes d'Église du diocèse de Nantes sont rapidement au courant des règles du concile : « le recteur de Saint-Géréon fait expressément allusion, le 11 juillet 1565 (…), à trois chapitres nommément désignés du second décret sur la réformation du mariage (…). Autre allusion au concile à La Chapelle-Launay (…) après un acte du 18 décembre 1562. » (Alain CROIX, *Nantes et le pays nantais au XVI*e *siècle. Étude démographique*, Paris, SEVPEN, 1974, note 28 p. 23). Néanmoins il semble que la limitation à deux parents spirituels ne soit plus ou moins effective dans tout l'évêché qu'après la tenue d'un synode diocésain en 1600, donc bien après la décision prise par le concile (*Ibid..*, p. 23). Dans la paroisse normande de Crulai, attribuer trois parents spirituels est une pratique qui demeure jusqu'en octobre 1605 (Etienne GAUTIER et Louis HENRY, *La population de Crulai paroisse normande. Étude historique*, Paris, Presses Universitaires de France, Institut national d'études démographiques, collection 'Travaux et Documents', cahier n°33, 1958, note 1 p. 31).

[38] L'historiographie du baptême et du parrainage a fait l'objet d'une longue mise au point dans Guido ALFANI, Philippe CASTAGNETTI et Vincent GOURDON (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI*e *-XX*e *siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 9-35.

[39] Guido ALFANI et Vincent GOURDON, "Il ruolo economico del padrinato: un fenomeno osservabile?", dans *Cheiron*, 2006, n°45-46, pp. 129-177.

[40] « Un Enfant demande des soins dès le moment de sa naissance. On veille à ce qu'il soit baptisé sans délai, & c'est un très grand bien ; mais on ne veille point assez à ne lui procurer que des Parrains & des Marraines qui puissent, au défaut de ses parens, lui donner une sainte & pieuse éducation. La cupidité n'a égard qu'aux présens actuels, & à l'espérance de ceux qui pourront venir dans la suite. La Religion n'est comptée pour rien ; & une Femme sans mœurs, qui semble aujourd'hui pouvoir tout, parce qu'elle est l'idole de la faveur, est préférée à une autre qui ne la surpasse qu'en vertu. » (Pierre COLLET, *Traité des devoirs des gens du monde, et surtout des chefs de famille*, Paris, Jean Debure l'aîné, Jean-Thomas Herissant, Claude-Jean-Baptiste Herissant et Nicolas Tilliard, 1763, p. 177-178).

et liens sociaux au sein de l'ensemble des baptêmes, quelle que soit la situation sociale des parents, quels que soient les parrains et marraines qu'ils choisissent pour leurs enfants.

Parenté spirituelle et liens sociaux : mener une analyse analyse conjointe mais également approfondie. Car là encore, quand ont été étudiés pour l'époque moderne parrains et marraines donnés aux enfants d'une famille plus ou moins connue, le lecteur a souvent dû se contenter, de la part des érudits et des historiens, de la mention des noms et prénoms de ces parents spirituels et de leurs éventuels liens avec les parents des baptisés. Rien de plus. Pourtant, un article aurait dû faire date, malgré ses imperfections, et guider les historiens sur la voie d'une analyse sociale approfondie des liens de parenté spirituelle, celui de Bernard Berthet qui analysait en 1946 la parenté spirituelle dans un bourg jurassien sous l'Ancien Régime. Article marquant car il prend place dans le premier numéro des *Annales ESC*, en étant introduit par quelques lignes élogieuses de Lucien Febvre[41]. Le choix des parents spirituels dans ce village de Château-Chalon est systématiquement replacé dans le contexte social et économique de la localité, marqué notamment par la présence d'une abbaye régulière féminin. C'est la première fois que la dimension religieuse de la parenté spirituelle en France à l'époque moderne a laissé place à la dimension sociale, analysée en soi. Même si, comme je l'indiquerai par la suite, l'analyse de Bernard Berthet concernant les spécificités des liens de parenté spirituelle qui seraient induites par la présence de cette abbaye me semble biaisée, la place novatrice qu'il accorde à la dimension sociale est visible pour d'autres groupes sociaux. Il avait aussi le mérite de bien distinguer l'évolution au long des trois siècles d'Ancien Régime, opposant notamment XVIe[42] et XVIIe siècles[43].

---

[41] « Les notes qu'on va lire sont très neuves. Elles attirent l'attention sur certaines relations d'ordre personnel et humain que les historiens, contraints d'envisager de haut les problèmes sociaux de l'Ancien Régime, négligent s'ils les aperçoivent : mais le plus souvent ils ne les voient point.

Il s'agit des rapports d'honneur et d'amitié que, dans le cadre de nos villages et de nos bourgs, entretenaient nobles et non nobles. Il a semblé à l'abbé Berthet que les registres de baptême avaient leur mot à dire sur leur évolution. De là son article. Qu'il soit le bienvenu, comme tous ceux qui nous aideront à pénétrer dans l'intimité – si difficile à reconstituer - de ces groupes sociaux de l'ancienne France : villes, bourgs, villages, dont fut faite la vie même, la vie totale et globale de notre pays.

Intimité variable avec le temps, car les relations qu'au XVIe siècle entretenaient nobles parrains et humbles filleuls – c'est un fait qu'au XVIIIe siècle elles sont devenues l'exception. Pourquoi ? Gros problème. L'abbé Berthet le pose, mais il ajoute, dans la lettre qu'il m'adresse en m'envoyant son article : "Je ne tire pas de conclusions. Je ne sais pas tirer de conclusions en ces matières si complexes, où les 'donc' sont si difficiles à formuler". Modestie du bon observateur devant les faits. Mais l'important n'est pas de conclure. C'est suggérer une nouvelle méthode d'investigation, un nouveau moyen de connaissances indirectes. Laissons la parole à l'ingénieux investigateur. » (Lucien FEBVRE, à propos de Bernard BERTHET, "Un réactif social : le parrainage du XVIe siècle à la Révolution. Nobles, bourgeois et paysans dans un bourg perché du Jura", dans *Annales ESC*, janvier-mars 1946, n°1, p. 43)

[42] Au XVIe siècle « l'abbesse invite les barons de sa connaissance et les bourgeois des grandes villes à amener chez elle leurs jeunes filles, même si elles ne sont pas destinées à la vie religieuse : elle leur fournira une éducation soignée. Beaucoup profitent de cette "école" de bonne société. » (*Ibid.*, p. 46) S'intéressant « aux jeunes filles "pensionnaires" et à leurs parents de tous grades et de toutes qualités », Bernard Berthet constate

Ne pas approfondir le chemin esquissé par les rares travaux précurseurs est une chose. Mais plus grave, des travaux s'intéressant à la parenté spirituelle à l'époque moderne véhiculent de grossières erreurs, rares il est vrai, ou des présupposés erronés, beaucoup plus fréquents.

Selon l'opinion courante, le parrain devrait prendre en charge son filleul orphelin, ce qu'il fait parfois. Au milieu du XVIIe siècle, à la mort du marchand-ferron pictavien Antoine Denesde (1611-1659), il est vital pour sa veuve Marie Barré « de pouvoir compter sur des solidarités familiales ou professionnelles pour préserver sa situation sociale. Le réseau de parenté est activé pour trouver un avenir professionnel au dernier enfant du couple, André, orphelin de son père à l'âge d'un an, qui manifeste un goût limité pour les études. Il est d'abord placé chez son oncle et parrain, le médecin André Mauduit. Il finit par obtenir son grade de médecine et entame à Poitiers une carrière qui se révéle assez brillante. Sa mère, satisfaite, écrit : "J'en ay de la joye, comme on doit croire, parce qu'il est mon fils et que je l'aime, mais en vérité, encore plus pour l'intérêt de son oncle et de son parrain Mr Mauduit, qui aura la bonté de le faire valloir, et j'aurois un déplaisir bien grand s'il dégénéroit de la bonne opinion qu'il a donné de luy et s'il n'estoit tel que son oncle veut faire croire" »[44]. Autre exemple, au milieu du siècle suivant, le vigneron de Chartres Pantaléon Gougis s'occupe de sa filleule, orpheline de son frère Michel[45]. Même sous la Révolution,

---

que « leur nom se trouve inscrit dans nos registres pour un baptême sur dix en moyenne. Honneur pour les parents et l'enfant lui-même (…) ? Mais ne peut-on, de la fréquence des cas, inférer qu'il y a des relations régulières, normales, parfois probablement amicales entre nobles et bourgeois, et même, plus rarement, entre nobles et mainmortables ? (…) La société d'alors admet ces relations de copaternité (*sic*) avec des gens de classes bien différentes. » (*Ibid.*, p. 47).

[43] Au XVIIe siècle, la situation économique de Château-Chalon est très préoccupante, avec une « ruine presque complète de la bourgeoisie, de la classe moyenne » et des différences sociales qui s'accroissent. « Quant aux jeunes filles élevées dans le milieu abbatial et à leurs illustres parents, on ne les voit apparaître qu'une ou deux fois tous les dix ans » comme parents spirituels. « Il était naturel que les plus riches parmi les paysans et les cultivateurs fussent jugés comme d'autre classe que les pauvres », se croyant « parvenus à cette classe supérieure dès qu'ils ont pu obtenir, une fois ou l'autre, un parrainage noble pour leurs enfants. » « Beaucoup, parmi les derniers vestiges de la bourgeoisie disparaissent et ne sont pas remplacés. (…) Seuls les Meigner, Ramboz, Vuillemeaux continuent leur ascension ou se maintiennent au milieu de la misère. (….) C'est devenu un honneur d'avoir comme compère un Meigner ou un Vuillemeaux ; ces derniers étaient de pauvres serfs, il y a cent ans à peine. » (*Ibid.*, p. 48).

[44] Antoine COUTELLE, "Trompe-l'œil érudits : composition et recomposition du « Journal » d'Antoine Denesde", dans *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Actes du colloque de Limoges (17 et 18 novembre 2005), sous la direction de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, p. 104. Marie Barré a poursuivi la rédaction du manuscrit de son époux après sa mort. Antoine Denesde tenait lui-même ce document de son père, notaire à Poitiers.

[45] Benoît GARNOT, "Un vigneron 'moyen' vu par lui-même au XVIIIe siècle", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, p. 175. Bien évidemment, cette prise en charge par Pantaléon Gougis s'explique d'abord par le fait que

le parrain peut assister son filleul. Ainsi, à Bégoux, village près de Cahors, l'épouse du laboureur Michel Célarié, poitrinaire, meurt le 17 mars 1795. Elle laisse notamment un enfant de un an et dix mois, Pierre. Peu de temps avant le décès de sa mère, celui-ci est placé chez son parrain[46]. Il y réside, jusqu'à ce qu'il meurt lui-même à l'approche de ses trois ans[47].

Toutefois aucun canon du concile de Trente n'impose un tel rôle au parrain et l'étude des actes de tutelle montre que les parrains y sont peu mentionnés : sur les 12 000 participants aux 1006 conseils de tutelle lyonnais analysés par Maurice Garden, seulement huit sont mentionnés comme étant les parrains de l'orphelin[48]. A Paris et à Châlons-sur-Marne, les parrains sont également extrêmement rares dans les conseils de tutelle[49]. Toutefois, de très rares statuts synodaux en France obligent les parents spirituels, tels ceux d'Agen en 1666[50]. Leur rôle de protecteur est donc à interroger. Quant à l'obligation pour le parrain d'instruire son filleul orphelin, une réponse précise sur ce point est apportée par Jean Pontas dans le *Dictionnaire de cas de conscience* : si personne ne se charge de cette tâche, elle revient en effet au parrain.

> *« Cas I.* Noël *ayant tenu sur les fonts de baptême un enfant, et cet enfant ayant perdu son père et sa mère à l'âge de huit ans, il a négligé d'en prendre soin. A-t-il commis en cela un péché grief ?*

---

l'orpheline soit sa nièce. Mais l'importance du lien privilégié qui existe entre eux grâce à la parenté spirituelle n'est pas à négliger.

[46] « Le susd. Pierre à cause de la maladie de sa mère feut porté chés son parrin au Bousquet le 12 ventôse de l'an 3 de la République française, c'et à dire le 2e mars 1795, de son âge un an et dix mois. » (Christiane CONSTANT-LE STUM, *Journal d'un bourgeois de Bégoux : Michel Célarié 1771-1836*, Cahors, Publisud - Conseil général du Lot, 1992, p. 164).

[47] « La nuit du 22 au 23 brumaire an 4 de la République française mourut Pierre Célarié chès son parrain oncle paternel au lieu du Bousquet chés qui résidoit depuis la mort de sa mère. » (*Ibid.*, p. 167).

[48] Maurice GARDEN, "Les relations familiales dans la France du XVIIIe siècle : une source, les conseils de tutelle", dans *Les actes notariés source de l'histoire sociale XVIe –XIXe siècle*, Actes du colloque de Strasbourg (mars 1978), Strasbourg, Istra, 1978, p. 180.

[49] Sylvie PERRIER, *Des enfances protégées. La tutelle des mineurs en France, XVIIe - XVIIIe siècles : enquête à Paris et à Châlons-sur-Marne*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, collection 'Temps & espaces', 1998, p. 98.

[50] « Les curés avertiront les pareins et mareines de l'affinité spirituelle qu'ils contractent avec le ministre du sacrement, le pere, la mere et l'enfant, de l'obligation qu'ils ont de l'instruire et de l'elever au defaut de ses parens. » [*Statuts et règlements synodaux du diocèse d'Agen*, 1666, Agen, 1673, p. 95. Cité par Serge BRUNET, "Les différenciations sociales dans les sociétés montagnardes à l'époque moderne", dans *Les Élites Rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXVIIes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran (9, 10, 11 septembre 2005), études réunies par François Menant et Jean-Pierre Jessenne, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007, note 26 p. 60].

R. Si l'enfant que Noël a tenu sur les fonts de baptême était tellement abandonné que personne ne prît soin de l'instruire des choses qui regardent le salut, il était absolument obligé de se charger de son instruction ; et il s'est rendu coupable de péché en ne le faisant pas : Ille qui suscepit aliquem de sacro fonte, assumit sibi officium paedagogi*, dit saint Thomas, 3 p. q. 67, art. 8,* et ideo obligatur ad habendam curam de ipso, si necessitas immineret*. Mais si les parents de cet enfant, le curé ou quelque autre maître d'école l'instruisent suffisamment, cette obligation cesse alors à l'égard du parrain et de la marraine, comme l'observe le même saint Thomas, ce qui arrive fort souvent, et presque toujours parmi les fidèles. »*[51]

D'autres textes soulignent les obligations des parents spirituels vis-à-vis de leurs filleuls même si ceux-ci ne sont pas orphelins. Ils doivent veiller à ce que les parents biologiques remplissent correctement leurs tâches, tout particulièrement dans le domaine de l'instruction. Ainsi d'après *l'Institutio catholica* publiée à Paris en 1552, les curés disent au parrain et à la marraine :

« Vous avez veu comme cest enfant a receu le sainct sacrement de baptiesme. Et de ce en tesmoignerez au pere et mere d'icelui afin qu'ils en rendant graces à Dieu ausquels dirés que il leur est enjoint et commandé que ils le garde soingneusement de feu et d'eau et de tous perils jusques a sept ans. Et specialement de le coucher avec eulx ny aultres grandes personnes de peur de suffocation. Et quant il sera en l'aage de discretion et usaige de raison lui facent apprendre le Pater, Ave Maria et le symbole de la foy qui est le Credo. Aussi les dix commandements de la loy et les cinq commandements de saincte eglise. Et entendez ad ce vous parrains et marraines car en faulte des peres et meres vous estes tenus à l'instruction de cest enfant. »[52]

Voici le vrai rôle des parrains et marraines : si nécessaire, prendre le relais du père et de la mère pour l'éducation de l'enfant. A Beauvais, les statuts synodaux de 1554 demandent

---

[51] Jean PONTAS, *Dictionnaire de cas de conscience ou décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique, tirées de l'Écriture, des conciles, des décrétales des papes, des pères et des plus célèbres théologiens et canonistes tant anciens que modernes*, Paris, Le Mercier, 1715, second tome, republié par H. MIGNE, *Encyclopédie théologique, ou série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des théologies*, tome dix-neuvième, Montrouge, Aux ateliers catholiques, 1847, article 'parrain'.

[52] *Institutio catholica…*, Paris, 1552, fol. 18, cité par Nicole LEMAITRE, "L'éducation de la foi dans les paroisses du XVIe siècle", dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen-Age et jusqu'au Concile de Trente. Actes du 109e Congrès national des Sociétés Savantes* (Dijon, 1984), Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, tome I (La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion), p. 431.

que les parents spirituels instruisent l'enfant si les parents négligent de le faire ou si leur foi est peu assurée[53]. Dans le cadre de la Réforme catholique, différents conciles précisent ce qui est attendu idéalement du parrain [annexe 2]. A Lyon, Charles Démia indique que les parrains devraient suppléer les parents si ceux-ci n'assurent pas correctement l'éducation de leurs enfants. Cette nécessaire substitution, particulièrement soulignée dans le cas de familles pauvres, est toutefois délaissée puisque « les Parrains (…), ne connaissans pas leurs obligations, n'en tiennent pas plus de conte (*sic*) que leurs peres (…) »[54]. Il n'est pas rare en effet que soit dénoncée l'insouciance des parents spirituels dans ce domaine [annexe 2].

Si l'enfant devient orphelin et qu'une entrée à l'hôpital est envisagée, les parents spirituels jouent également un rôle essentiel. A Paris, les orphelines entrant à l'hôpital de la Miséricorde devant être présentées par quelqu'un, « seront exhortez ceux qui présenteront lesdictes filles, de leur fournir robbe, linge, souliers et bonnet, ou faire fournir par leur (*sic*) Parrains et Marraines, ou autres »[55]. A Lyon également, avant que les orphelines n'entrent à la Charité, il est nécessaire de « sçavoir quels sont leurs parrains & marraines, pour les exciter à user de quelque charité en leur endroict »[56].

Ainsi, ces quelques textes mettant en avant le rôle des parents spirituels auprès de leurs filleuls, tant pour l'éducation que pour l'assistance, doivent toujours être confrontés à la réalité[57]. Une telle mise en garde est également valable dans d'autres milieux sociaux, par exemple les familles princières protestantes[58].

---

[53] Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 347.

[54] Charles DÉMIA, "Remontrances faites à messieurs les prevost des marchans, Echevins, & Principaux Habitans de la ville de Lyon : Touchant la Necessité & Utilité des Ecoles Chrétiennes, pour l'instruction des Enfants Pauvres", dans Charles DÉMIA, *Reglemens pour les écoles de la Ville & Diocese de Lyon*, Lyon, Aux dépens du Bureau des Ecoles, s. d. p. 60. Cette remontrance est datée de 1668 (Archives Municipales de Lyon, désormais AML, 3 GG 150, pièce n°27).

[55] Institution, ordre et réglement de l'hopital Notre Dame de la Miséricorde, chapitre XIII, cité par Isabelle ROBIN-ROMERO, *Les orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVIe - XVIIIe siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 99.

[56] *Institution de l'Aumosne Generale de Lyon, Ensemble l'Oeconomie & Reiglement qui s'observe dans l'Hospital de nostre Dame de la Charité, où sont les Pauvres renfermez de ladite Aumosne*, Lyon, Horace Cardon, seconde édition, 1628, p. 23.

[57] Les papiers de la série Y des Archives Nationales (chambre de police), dès lors qu'ils concernent les enfants, peuvent également évoquer parfois la place spécifique des parrains et marraines. Cf. A.N., Y 9535, commissaire Mouricault, affaire Marie Anne Aimée Simon, 1773, citée par Arlette FARGE, *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIIIe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, collection 'La librairie du XXe siècle', 1994, p. 53-54

[58] La princesse de Navarre, Catherine de Bourbon, « s'efforce (…) dans plusieurs lettres de convaincre Henri IV de lui confier la petite Catherine-Henriette (…), sa filleule, devenue orpheline de mère. Elle promet à son frère, s'il lui "plaît" de la lui "donner", d'y apporte[r] la même amitié et soin que si c'était [s]a propre fille", ou de

Mais il est vrai que l'ascension sociale que peut connaître un individu est parfois permise par son parrain[59]. Les écrits du for privé et la correspondance peuvent aussi souligner le rôle essentiel joué par le parrain et la marraine quand bien même l'enfant ne serait pas orphelin. Dans sa correspondance, Louis Auguste d'Estourmel, membre de l'Ordre de Malte, fait part de son attachement pour son neveu et filleul Amédée. Il assiste d'ailleurs à sa naissance en octobre 1781 et n'est pas peu fier d'être choisi comme parrain[60]. Il se préoccupe ensuite de son éducation et part à la recherche d'un précepteur[61]. Quand bien même son protégé a atteint 17 ans, « il se soucie toujours de son neveu, de son évolution vers l'âge adulte et soutient les choix éducatifs de sa sœur en la conseillant pour se faire obéir de son fils »[62]. Quant au manufacturier du Mans Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, il indique qu'il a été baptisé dans l'église cathédrale le 16 octobre 1737 et a eu pour marraine sa tante paternelle[63], qui « n'avoit point d'autre societé intime que celle de son frere qu'elle n'avoit jamais quitté depuis l'enfance »[64]. Vivant sous le même toit[65], « garante des vœux qu'elle avoit fait pour moy sur les fonts sacrés du baptême, elle me les rappelloit souvent et m'instruisoit, par ses discours comme par ses exemples a renoncer aux vanités du monde,

---

"l'aimer et chérir" comme une mère. » [Eugénie PASCAL, "L'attente de l'héritier. Désir d'enfant, grossesse et délivrance dans les lettres de princesses (1560-1630)", dans *Femmes en fleurs, femmes en corps. Sang, Santé, Sexualités, du Moyen Age aux Lumières*, études réunies et présentées par Cathy McClive et Nicole Pellegrin, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection 'L'école du genre', 2010, p. 144-145].

[59] L'aide-major de Grenoble Antoine Le Clair, auteur de *Mémoires*, est fils d'un marchand cordier. Son parrain est son oncle maternel, Jean Bonnet, capitaine châtelain et notaire. « Tout laisse à penser qu'il joua un rôle déterminant dans l'existence de son neveu et filleul. C'est vraisemblablement lui qui permit à Le Clair d'obtenir un certain niveau d'instruction – alors que ni son père, ni sa mère ne savaient écrire – et qui l'orienta vers la carrière militaire. La complicité des deux hommes transparaît du reste à la lecture des mémoires. (…) "Mon oncle", comme le nomme affectueusement Le Clair, est aussi le seul des membres de sa famille à être cité dans ses mémoires. » (*Mémoires d'Antoine Le Clair, 1634-1716. Aide-major de la Ville de Grenoble au temps de Louis XIV*, édition établie, annotée, indexée et commentée par Olivier Cogne et François Francillon, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des Huguenots', n°54, p. 22).

[60] Marion TREVISI, "Solitudes et solidarités dans une famille noble du XVIIIe siècle, les d'Estourmel", dans Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine) Enquêtes, Analyses, Publications,* Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, collection 'Mémoires Vives', 2010, p. 239.

[61] *Ibid.*, p. 237.

[62] *Idem.*

[63] *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay. Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières (1737-1817)*, texte préparé et présenté par Benoît Hubert, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Mémoire commune', 2007, p. 29.

[64] *Ibid.*, p. 62.

[65] *Ibid.*, p. 32.

a Satan, a ses pompes et à ses œuvres »[66]. Influence de la marraine sur son filleul limitée au temps de l'enfance ? Assurément non puisque ce dernier, une fois marié, résiste aux tentations des spectacles parisiens[67]. Plus au sud, à Cavaillon, le chanoine Jean-Gaspard de Grasse s'occupe de l'éducation de sa nièce et filleule, Josèphe-Barbe-Gabrielle, orpheline de mère, en la confiant à différents ordres religieux. « Après son mariage, le 16 décembre 1684, il (…) lui cède la moitié de ses biens ; l'autre moitié ira à son père, le frère du chanoine, avant de revenir à Barbe »[68]. En parfaite continuation de ce que l'Église attend d'eux, les parents spirituels peuvent également favoriser la vocation religieuse de leur filleul. Marguerite-Marie Alacoque en fournit un exemple[69]. Citons un dernier exemple, qui se rapporte à uen situation exceptionnelle, mais qui a le mérite de nous ramener au cadre lyonnais : lorsque Jeanne Grisard, âgée de 11 ans, meurt des mauvais traitements infligés par les deux fabricantes de dentelles chez qui elle travaille en qualité d'apprentie, c'est sa marraine, Louise Piu épouse Grisard, qui dépose plainte le 1er mai 1751 auprès de la sénéchaussée de Lyon[70]. La mère de l'enfant, Jeanne Regny veuve du jardinier Louis Grisard, n'intervient qu'ensuite, demandant et obtenant réparation financière auprès des coupables[71]. L'implication plus forte de la marraine s'explique sans doute par la situation marginale de la mère qui survit grâce à la mendicité[72].

---

[66] *Ibid.*, p. 33.

[67] *Ibid.*, p. 79.

[68] *Un chanoine de Cavaillon au grand siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, édition critique, présentée et annotée par Frédéric Meyer, Paris, C.T.H.S., collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, volume 30, 2002, p. LI.

[69] Marguerite-Marie Alacoque est originaire de la paroisse de Vérosvres, à une douzaine de kilomètres de Charolles. « La marraine de Marguerite-Marie, Marguerite de Saint-Amour, épouse de Claude de Fautrières, était la dame du proche château de Corcheval à Beaubery. Elle s'occupa très sérieusement de sa filleule, qui faisait dès son tout jeune âge des longs et fréquents séjours à Corcheval. C'est dans la chapelle du château qu'à cinq ans Marguerite-Marie fit vœu de perpétuelle chasteté. » [Marthe GAUTHIER, *Comté de Charolais (Histoire générale et particulière). Blanzy, Charolles, Digoin, Gueugnon, Montceau-les-Mines, Montchanin, Mont-Saint-Vincent, Paray-le-Monial, Perrecy-les-Forges avec 196 anciens fiefs en 70 paroisses et leur population*, Moulins et Bourbon-Lancy, Imprimerires réunies et Sotty, 1973, tome premier, p. 159].

[70] ADR, BP 3200, mentionnée par Françoise BAYARD, "Anne Meunier et Catherine Maria, deux mauvaises patronnes lyonnaises en 1751", dans *Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons. XVIe - XXe siècles. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, textes rassemblés par René Favier, Gérard Gayot, Jean-François Klein, Didier Terrier, Denis Woronoff, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 157.

[71] *Ibid.*, p. 166.

[72] *Ibid.*, p. 159.

Cependant les imprécisions ou même les erreurs concernant le baptême ont surtout trait à la question du délai d'administration de ce sacrement. Le concile de Trente n'a jamais abordé ce sujet. Les *Canons du Baptesme* dans la septième session sont muets sur ce point. La cinquième session indique effectivement dans le *Décret touchant le Péché Originel* que le sacrement doit être administré aux nouveaux-nés, mais sans mentionner de délai[73]. Il ne faut donc pas affirmer de façon péremptoire que le concile rappellerait l'urgence de la célébration du baptême[74] ou même fixerait un délai strict[75]. C'est oublier qu'en France, un délai précis n'est fixé que par la législation royale, par divers statuts synodaux et rituels diocésains. Certaines décisions sont même prises avant le concile de Trente : ainsi les statuts synodaux de Bayonne de 1533 recommandent que le baptême soit administré dans les meilleurs délais[76]. Le tournant du XVIIIe siècle constitue une période importante. La déclaration royale du 13 décembre 1698 oblige à baptiser tout nouveau-né dans les vingt-quatre heures[77], obligation rappelée par Louis XV le 14 mai 1724 dans sa déclaration

---

[73] "Si quis parvulos recentes ab uteris matrum baptizandos negat, etiam si fuerint a baptizatis parentibus orti ; (…) anathema sit." ["Si quelqu'un nie que les enfants nouvellement sortis du sein de leurs mères, même ceux qui sont nés de parents baptisés, aient besoin d'être aussi baptisés ; (…) qu'il soit anathème."]

[74] Dans son article consacré aux délais de baptême dans une paroisse ardéchoise au XVIIIe siècle, Marc Venard relève cette erreur fréquente [Marc VENARD, "Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIIIe siècle" dans Jean-Pierre POUSSOU et Isabelle ROBIN-ROMERO (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 282)]. Cette méprise vient peut-être du fait que le concile de Florence en 1442, qui établit la liste définitive des sept sacrements, blâme lui dans sa onzième session ceux qui prétendent différer le baptême et ordonne que soit conféré aux nouveau-nés, « le plus tôt qu'on peut le faire commodément » (*quam primum commode*), ce sacrement « par lequel ils sont soustraits au pouvoir du démon ». Le concile de Carthage en 418, dans son deuxième canon, condamnait déjà « ceux qui nient qu'on doive baptiser les petits enfants récemment sortis du sein maternel ».

[75] Le concile n'a nullement ordonné que le baptême soit administré dans les trois jours. L'erreur est faite par Sylvie Nathalie HANICOT BOURDIER, "Essai sur la religiosité d'une communauté basque aux XVIIIe et XIXe siècles", dans *Procesos históricos* (revue d'histoire et de sciences sociales publiée par l'université des Andes, Venezuela), juillet 2006, n°10, qui se réfère à Mireille LAGET, *Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 310.

[76] Christian DESPLAT, *La vie, l'amour, la mort. Rites et coutumes. XVIe-XVIIIe siècles*, Biarritz, J&D Éditions, collection 'Terres et Hommes du Sud', 1995, p. 39.

[77] L'importance de la déclaration de 1698 a été soulignée par Marcel Lachiver pour la petite ville de Meulan en région parisienne. « A ce point de vue, 1700 marque un tournant ; avant 1700, vers 1670-1690, 70 % seulement des enfants sont baptisés dans les vingt-quatre heures ; 20 % le sont au bout de deux ou trois jours ; 10 % après un délai plus long encore. La déclaration royale de 1698 impose de baptiser les enfants dans les vingt-quatre heures. Aussitôt la proportion de ces baptêmes monte à 90 %, dépasse même 95 % dans la seconde moitié du siècle. Les baptêmes au bout de plus de trois jours disparaissent totalement. On peut dire que la législation a été respectée. » [Marcel LACHIVER, *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle (vers 1600-1870). Étude de démographie historique*, Paris, SEVPEN, École pratique des hautes études - VIe section, Centre de recherches historiques, collection 'Démogaphie et sociétés', n°13, 1969, p. 70].

concernant la religion (article 3)[78]. Certains rituels reprennent la décision de 1698 : le rituel de la province d'Auch en 1701, qui sert ensuite de modèle dans cette région à tous les rituels diocésains, recommande ce même délai[79]. Auparavant, les délais étaient plus longs. Le synode de Paris de 1674, dans son article 11, accordait trois jours aux parents, sous peine de se voir interdire l'entrée dans l'église et de choisir un nom usité dans l'Église[80]. Les statuts synodaux de Strasbourg de 1687 accordent également trois jours[81]. Dans le diocèse de Beauvais, bien que le délai entre la naissance et le baptême n'y excède jamais quarante-huit heures, « l'article 46 des statuts synodaux de 1646 menace de privation de sacrements les parents qui attendraient plus de huit jours »[82]. De même, « les évêques d'Autun de la fin du XVIIe siècle menacent d'excommunication les parents qui ne présentent pas leurs enfants dans les huit jours suivant la naissance »[83]. Toutefois, même si les déclarations royales des 13 décembre 1698 et 14 mai 1724 imposent un délai de vingt-quatre heures, certains prélats ont des exigences autres. « En plein XVIIIe siècle, Mgr de Montillet, archevêque d'Auch exige toujours le baptême dans les huit jours »[84]. La complexité prévaut donc.

Pour le diocèse de Lyon, l'archevêque Pierre d'Epinac demande en 1577 que le nouveau-né soit baptisé très rapidement. Le risque en cas d'attente est rappelé. « Seront curieusement exhortez les parochiens d'apporter incontinent leurs enfans apres leur naissance au S. baptesme, lesquels il advient souvent, ou par infirmité de nature, ou par la longue attente

---

[78] « Ordonnons à tous nos sujets, et notamment à ceux qui ont ci-devant professé la R.P.R., ou qui sont nés de parens (*sic*) qui en ont fait profession, de faire baptiser leurs enfants dans les Eglises des paroisses où ils demeurent, dans les vingt-quatre heures après leur naissance, si ce n'est qu'ils aient obtenu la permission des archevêques ou évêques diocésains de différer les cérémonies du baptême pour des raisons considérables. Enjoignons aux sages-femmes et autres personnes qui assistent les femmes dans leurs accouchements, d'avertir les curés des lieux de la naissance des enfants, et à nos officiers, et à ceux des sieurs qui ont la haute justice, d'y tenir la main, et de punir les contrevenants par des condamnations d'amendes, même par de plus grandes peines, suivant l'exigence des cas » (*Déclaration concernant la religion*. Cf. ISAMBERT *et alii.*, *Recueil général des anciennes lois françaises…*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, 1830, tome 21, p. 263).

[79] Christian DESPLAT, "La protection de l'enfance en Gascogne à l'époque moderne", *loc. cit.*, p. 235.

[80] Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, "Les statuts synodaux parisiens XVIe - XVIIe siècles", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française…*, *op. cit.*, p. 165.

[81] Marcel METZGER, "Les synodes diocésains à Strasbourg, XVIe – XVIIIe siècle", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française…*, *op. cit.*, p. 123.

[82] Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 342.

[83] Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 1993, p. 97.

[84] *Ibid.*

des parreins, mourir sans baptesme »[85]. Les statuts synodaux publiés par l'archevêque Claude de Saint-Georges en 1705[86], interdisent sous peine d'excommunication[87] de garder les nouveau-nés « plus de deux jours après leur naissance, sans les faire baptiser dans l'Eglise Paroissiale »[88].

Malgré les imprécisions et erreurs l'on peut relever ici et là, le constat fait en 1973 par Philippe Ariès lors de réédition de *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, où il reconnaît avoir délaissé la question du baptême et souhaite que des travaux postérieurs remédient à cette lacune, a été entendu[89]. Pour être exact, avant même 1973, en 1968 exactement, François-Georges Dreyfus s'était déjà intéressé au parrainage pour comprendre la réalité sociale d'une ville au XVIIIe siècle, Mayence. Les questions qu'il posait et les constatations qu'il faisait restent pertinentes[90]. Plus récemment, des travaux de qualité portant sur les liens de parenté spirituelle à l'époque moderne sont à signaler, comme ceux de Guido Alfani pour l'Italie du XVIe siècle ou ceux de Will Coster pour l'Angleterre

---

[85] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*,, chapitre III 'Du Baptesme'. L'adverbe "curieusement" signifie "de manière exacte" (Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts…*, Paris, 1727, article "curieusement").

[86] Les particularités de ce texte sont à noter. « Les statuts de 1705 revêtent (…) une dimension didactique dont les textes précédents étaient dépourvus : elle se manisfeste en particulier à propos du septénaire sacramentel qui, pour la première fois, fait l'objet non seulement d'une réglementation méthodique, incluse jusqu'alors dans le rituel du diocèse, mais également précédée pour chaque sacrement d'une instruction dogmatique » [Bernard HOURS, "Autorité épiscopale, légitimité des curés : les synodes diocésains à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française…, op. cit.*, p. 332].

[87] Dans les statuts de 1705, « Claude de Saint-Georges y brandit plus systématiquement que ses prédécesseurs la menace de sanctions canoniques à destination des contrevenants : suspensions ou excommunication. Sans doute faut-il y chercher une explication au tollé qu'ils soulèvent contre eux lors du synode (…) » (*Ibid.*, p. 332).

[88] Claude de SAINT-GEORGES, *Statuts, ordonnances et reglements synodaux, faits par Monseigneur l'Illustriss. & Reverend. Claude de Saint George, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Conseiller du Roy en tous ses Conseils. Publiez au Synode General du Diocese de Lyon, tenu par mondit Seigneur le 21 octobre 1705*, Lyon, Pierre Valfray, 1705, chapitre II, article 1, p. 25 [Bibliothèque Municipale de Lyon (BML), fonds Coste n°302.151].

[89] Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, réédition, 1973, préface, p. X-XI.

[90] « On peut même aller plus loin en essayant de connaître, par l'utilisation des registres paroissiaux qui indiquent les noms des parrains et marraines, les relations de tel ou tel. Bien sûr, certains parrainages sont illusoires, on peut chercher en effet dans le parrain ou la marraine le protecteur, mais très souvent ils permettent d'établir le cercle des relations » (François-Georges DREYFUS, *La société urbaine en Rhénanie et particulièrement à Mayence dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, 1740-1792*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 203).

à la même période[91]. Les travaux actuellement en cours s'inscrivent plus globalement dans le cadre des recherches menées par le groupe "Patrinus", groupe de chercheurs européens travaillant sur la thématique de la parenté spirituelle et du baptême, de la fin du Moyen Age à nos jours, tant dans le monde catholique que dans le monde protestant.

Mais concernant la France, notamment urbaine, les auteurs sont rares, pour ne pas dire absents. Lorsqu'il analyse les relations sociales dans la petite ville dauphinoise de Romans, Emmanuel Le Roy Ladurie ne dit que quelques mots de la parenté spirituelle. Dans le milieu artisanal, deux leaders romanais se distinguent, Laroche et Paumier. « Laroche, de par sa profession, était cordier ; un homme du "textile", donc ; tout comme dans un autre registre, le drapier Paumier. Les deux personnages étaient devenus compères, à la suite de quelque baptême, au cours duquel l'un d'eux avait servi de parrain à un bébé, né de l'autre. (…) Ils étaient cofondateurs, et coparticipants de l'*Union* ou ligue locale. (…) Ce lien entre les deux hommes matérialisait l'alliance entre la Ligue plébéienne (Paumier) et les éléments semi-artisanaux des quartiers plus bourgeois (Laroche) »[92].

Le cadre rural a lui fourni quelques analyses plus précises : le village, avec sa population moins nombreuse, semble à première vue plus facile à analyser que la ville[93]. Mais l'originalité et les apports de ces études ne sont peut-être pas assez mis en valeur. Je songe notamment à un article d'Hugues Neveux au titre peu explicite ["L'identification de l'individu par la communauté : Fontenay-en-Parisis (1545-1600)"] mais au contenu riche et novateur : complexité de la dation des prénoms, parenté spirituelle et liens sociaux y sont analysés avec pertinence[94]. Dans le haut pays de Foix, Patrice Poujade s'intéresse lui

---

[91] Will COSTER, *Baptism and spiritual kinship in early modern England*, Aldershot, Ashgate, 2002, XVIII et 323 pages. Will Coster s'intéresse au village anglais de Bickerton, dans le Cheshire, à la fin du XVIe siècle. Il analyse notamment le rôle de la parenté spirituelle : « godparenthood was used to reinforce the concept of the community, by creating relationships between neighbours and a theorical equality between membres of different social orders » (*Ibid.*, p. 159).

[92] Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres. 1579-1580*, Paris, Gallimard, collection 'Folio Histoire', n°10, p. 161

[93] Il est toujours utile de renvoyer à l'analyse minutieuse menée par Alain Corbin qui prend pour cadre le village d'Origny-le-Butin dans le Perche. « L'entraide, l'échange de services entre parents, amis ou voisins, l'éducation sentimentale alimentent ces courts déplacements qui tissent sur le bocage de subtils réseaux, plus ou moins serrés selon la qualité des relations et la teneur des sentiments. » (Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 30). La parenté spirituelle est toutefois abordée rapidement (*Ibid.*, p.79).

[94] Hugues NEVEUX, "L'identification de l'individu par la communauté : Fontenay-en-Parisis (1545-1600)", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, pp. 87-94.

à la communauté des marchands de Tarascon, à partir d'environ 300 baptêmes enregistrés entre 1600 et 1676. A travers le parrainage, sont visibles relations familiales et réseaux sociaux[95]. Le travail récent de Jonathan Zufferey à propos de Ferney, village qui connaît une croissance exponentielle lorsque Voltaire s'y installe, présente également un grand intérêt. Il suffit de prendre connaissance de l'objectif de l'auteur : « Toujours à partir des registres d'état civil, nous nous plongerons au cœur des relations qui alimentent les événements démographiques que sont le baptême, le mariage et la sépulture, à travers les caractères structurels du comportement de l'individu. Cette approche ne se focalise pas sur les variables sociologiques classiques qui caractérisent la personne mais se centre sur les relations inter-individuelles »[96].

La ville française est-elle le parent pauvre de l'historiographie ? Ce serait exagéré car il faut reconnaître qu'aux détours de l'analyse d'une société urbaine précise, les liens de parenté spirituelle peuvent être mis en valeur pour souligner le rôle politique et social qu'ils peuvent avoir. L'Ouest de la France se distingue, même si peuvent être citées des études s'intéressant à d'autres cadres géographiques comme Dijon[97]. Guy Saupin indique qu'à Nantes au XVIIe siècle, l'accession au poste d'échevin ou de maire de la ville ne peut dans certains cas s'expliquer que par l'activation de liens de parenté spirituelle[98]. Toujours sur la côte atlantique, mais plus au sud, la région de La Rochelle constitue un cadre géographique auquel s'intéressent plusieurs études portant sur la parenté spirituelle. Pascal Rambeaud pose son regard sur la cité portuaire et les campagnes d'Aunis pour étudier le parrainage au sein de l'Église réformée au XVIe siècle[99]. Pour le siècle suivant, Kevin C. Robbins,

---

[95] Patrice POUJADE, *Une société marchande. Le commerce et ses acteurs dans les Pyrénées modernes*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, collection 'Tempus', 2008, pp. 376-381.

[96] Jonathan ZUFFEREY, *Le village mobile. Population et société à Ferney-Voltaire. 1700-1789*, Chauray, La Ligne d'ombre, collection 'Mémoires et Documents sur Voltaire', n°3, 2011, p. 61.

[97] A Dijon, le parrainage au sein des compagnies de jeux d'armes a été abordé (Frédéric ESCALLIER, "Sociabilités et réseaux d'influence à Dijon au XVIIIe siècle. Les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse", dans *Annales de Bourgogne*, avril-juin 2009, tome 81, n°2, p. 25 et 26). Ces compagnies sont « des lieux de sociabilité », permettant « la reconnaissance d'une situation sociale au sein de la ville » (Christine LAMARRE, "Les jeux militaires au XVIIIe siècle. Une forme de sociabilité urbaine négligée", dans *Histoire urbaine*, 2002, n°5, p. 92). Les liens de parenté spirituelle dans un cadre paroissial ont également été étudiés [Philippe SALVADORI, "Communauté catholique et société : fabriques et parrainages dans trois paroisses de Dijon (vers 1650-1750)", dans *Annales de Bourgogne*, janvier-juin 1999, tome 71, n°1-2, pp. 139-156].

[98] Guy SAUPIN, *Nantes au XVIIe siècle. Vie politique et Société urbaine*, p. 332-334.

[99] Pascal RAMBEAUD, *De La Rochelle vers l'Aunis. L'histoire des réformés et de leurs Églises dans une province française au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des Huguenots', n°34, 2003, p. 273-278.

s'intéressant à la société rochelaise en 1614[100], décrit les réseaux sociaux actifs autour de la famille Tharay, présente à La Rochelle depuis au moins 1550. Ces réseaux, notamment ceux élaborés grâce à la parenté spirituelle, servent les ambitions politiques de cette famille. Le parrainage, dans un cadre strictement catholique, a été utilisé de manière évidente par les Tharay pour se rapprocher de couches sociales plus modestes. Ainsi, à la différence des familles implantées depuis longtemps à La Rochelle, les Tharay n'hésitent pas à faire appel à des artisans comme parents spirituels de leurs enfants : le marchand Nicolas Tharay donne pour parrain à son fils Estienne un boucher. En sens inverse, les Tharay sont fréquemment choisis comme parents spirituels d'enfants issus de couches modestes : Nicolas Tharay est ainsi parrain à onze reprises à La Rochelle entre 1576 et 1589 ; un autre de ses fils, Jean Tharay, marchand-bourgeois, l'est cinq fois de 1603 à 1611. A ces liens de parenté spirituelle s'ajoute le fait que les Tharay figurent souvent comme témoins lors de mariages au sein du monde de l'artisanat. Bref, les Tharay s'insèrent dans un réseau de sociabilité important, aussi bien dans le milieu marchand (ils se marient avec des familles installées depuis longtemps à La Rochelle) que parmi les marins, artisans, petits commerçants. Kevin C. Robbins va plus loin que la simple description de ces réseaux sociaux puisqu'il donne quelques explications concernant leur origine et leur finalité. Cette proximité avec les couches artisanales tient au fait que les Tharay ont eux aussi exercé de telles activités : Guyon Tharay, frère de Nicolas, a ainsi été boulanger, avant de s'occuper de l'approvisionnement des navires marchands et de devenir négociant en grains. Ascension sociale donc pour les Tharay mais maintien de réseaux de parenté spirituelle avec leur milieu initial. Quant à la finalité de ces réseaux, elle est clairement visible lors de la révolte qui secoue La Rochelle entre février et août 1614. Jean Tharay prend la tête de cette révolte contre le corps de ville, le conseil municipal composé exclusivement de membres d'anciennes familles marchandes calvinistes installées depuis longtemps à La Rochelle. Il y a dans cette révolte un aspect social évident, mettant face à face une bourgeoisie récente qui veut participer au pouvoir municipal contre une bourgeoisie plus ancienne qui refuse de céder la moindre prérogative. Cette opposition sociale recoupe une opposition religieuse, voyant s'opposer catholiques et calvinistes. Jean Tharay bénéficie du soutien du peuple et de l'artisanat, bref du soutien des quartiers périphériques de la ville, où se logent les populations moins fortunées, celles n'appartenant pas au monde marchand. L'un des opposants à Jean Tharay, le pasteur de l'église calviniste

[100] Kevin C. ROBBINS, "The Social Mechanisms of Urban Rebellion: A Case Study of Leadership dans the 1614 Revolt at La Rochelle", dans *French Historical Studies*, 1995, n°2, pp. 559-590.

Jacques Merlin, relève dans son journal les déclarations publiques de certains émeutiers issus des couches modestes, qui disent ne vouloir obéir qu'à Jean Tharay. Assurément, la famille Tharay a su, au fil des générations, s'assurer d'un soutien inconditionnel des couches populaires et artisanales grâce à cette mise en place de réseaux sociaux en leur direction. Et parmi ces réseaux sociaux, ceux liés à la parenté spirituelle tiennent une grande place. Certes il serait exagéré de dire que ces réseaux de parenté spirituelle avaient pour but initial de s'assurer une fidélité politique dans la perspective d'une révolte à mener. Ce serait prêter à la parenté spirituelle des finalités qu'elle n'a pas. Mais il est évident que ces réseaux de parenté spirituelle ont permis l'adhésion des couches populaires et artisanales à la révolte dirigée par Jean Tharay. D'ailleurs, les réseaux développés par la famille Tharay sont un argument invoqué par Jean Tharay dans sa lutte contre le corps de ville, soulignant qu'ils sont la preuve de la proximité de sa famille avec le peuple, proximité que le corps de ville aurait perdue depuis longtemps. Les multiples prêts de petites sommes d'argent que la famille Tharay fait en faveur des couches modestes ou leur aide financière pour la constitution de dots lors de mariages de domestiques viennent renforcer cette idée.

Je souhaite ainsi aller dans le sens des analyses développées dans cet article par Kevin C. Robbins à propos de la parenté spirituelle en milieu urbain. Autrement dit, dépasser la simple description des liens de parenté spirituelle, approfondir de manière systématique la signification sociale de la parenté spirituelle, en ne s'intéressant non pas à la ville de La Rochelle mais à celle de Lyon. Il y a plus d'une cinquantaine d'années maintenant, l'importance du parrainage dans les réseaux sociaux lyonnais d'Ancien Régime avait été explicitée par Louis Trénard lorsqu'il analysait la stratégie d'ascension sociale de la famille Dechazelle[101]. Il était l'un des premiers qui, à ma connaissance, associait explicitement ascension sociale et parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime, et ce en menant une réflexion sur plusieurs générations. Malheureusement la piste ouverte au début de cet article

[101] Louis TRÉNARD, "Un notable lyonnais pendant la crise révolutionnaire : Pierre-Toussaint Dechazelle", dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1958, pp. 201-225. Le père de Pierre-Toussaint Dechazelle, Jacques, naît le 28 septembre 1728 dans la paroisse Saint-Georges. « Un oncle paternel, batteur d'or, fut son parrain ; une tante maternelle, épouse d'un passementier, fut sa marraine » (*Ibid.*, p. 202). Une génération plus tard, Jacques Dechazelle fait baptiser ses enfants. « Le parrainage de ses enfants constitue l'habituel "réactif social" : en 1750, sa première fille Jeanne-Antoinette a pour parrain son grand-père maternel Antoine Fau et pour marraine sa grand-mère paternelle Jeanne Bruyère, veuve de Jean Dechazelle. En 1752, un marchand guimpier, Pierre Chavanne, est parrain de son fils Pierre-Toussaint, une grand-tante maternelle, Agnès Bruyère, veuve de Nicolas Chavanne, est sa marraine ; tous les présents signent l'acte établi par le vicaire de Saint-Georges. Après un autre fils Jean-Pierre, Claudine naît en 1758 ; le parrainage échappe cette fois à la famille et révèle les relations du "négociant" : un avocat est son parrain, l'épouse d'un "bourgeois de Lyon" est sa marraine ; seule, elle ne sait signer. Le cinquième et dernier enfant fut une fille, Rose » (*Ibid.*, p. 202).

a été pendant longtemps délaissée. Serge Chassagne l'a reprise récemment à propos de la famille Rieussec, montrant pour François Rieussec et son épouse Marie Françoise Paule Charret comment « le baptême des dix enfants du couple (nés de novembre 1737 à novembre 1754) révèle un choix savamment calculé des parrains et marraines pris alternativement dans les deux familles. (…) On voit ainsi comment chaque baptême de cette famille prolifique consolide le réseau d'alliances et d'affection noué lors du mariage »[102]. L'introduction de Marie-Félicie Perez à l'ouvrage de Sylvie Martin-de-Vesvrotte consacré aux graveurs-éditeurs lyonnais l'avait également reprise : « un cas intéressant est celui qu'on observe autour de François Demasso (1628-1676) (…) ; un de ses fils aura pour parrain le voyer de ville Simon Maupin (dont François Demasso grave le plan de Lyon), sa fille aura pour parrain l'imprimeur-libraire Antoine Pilhotte et il sera lui-même le parrain en 1661 de Jean-François Cars, fils de François I Cars qu'il fait travailler. Un groupe très important, lié par l'entrecroisement de parrainages et de mariages, est formé par les familles Daudet, Joubert, Leblond et Pariset tout au long du XVIIIe siècle »[103]. Malgré tout, réfléchir au choix des parents spirituels comme possible moyen de s'affirmer socialement est rarement entrepris par les historiens, à Lyon comme ailleurs[104]. A l'inverse, le choix des témoins lors des mariages urbains a fait l'objet d'analyses dans ce sens[105]. A mes yeux, il n'y a pas de raison pour que

---

[102] Serge CHASSAGNE, "Modes de transmission dans le milieu des échevins lyonnais au XVIIIe siècle", dans Anna BELLAVITIS, Laurence CROQ et Monica MARTINAT (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2009, p. 236-237.

[103] Sylvie MARTIN-DE-VESVROTTE, en collaboration avec Henriette Pommier, sous la direction de Marie-Félicie Perez, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles et catalogue des pièces éditées*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, p. 6.

[104] Signalons les quelques lignes d'analyse de Louis Châtellier à propos du choix au XVIIe siècle des parrains et marraines par la famille catholique Weinnemer dans une Alsace alors partagée entre catholiques et protestants [Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le cadre l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, p. 338].

[105] Je pense notamment à l'étude des témoins mentionnés dans 1385 contrats de mariages signés à Paris en 1660, 1665 et 1670 (Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670", dans *Histoire, Économie et Société*, octobre-décembre 1998, n°4, pp. 583-612).

A Liège dans la seconde moitié du XIXe siècle, concernant les témoins lors des actes de mariage, « 80 % n'ont aucun lien de parenté avec les conjoints. (…) Les associations homogènes (époux et témoins de la même branche d'activité) ne représentent que 29 % pour les époux et 23 % pour les femmes. Seuls font exception à la règle les extrêmes sociaux : les mineurs et les professions libérales qui préfèrent célébrer leur mariage devant des collègues. C'est à travers les relations sociales principalement que peut se manifester le désir qu'ont les époux de grimper le temps de leurs noces, les échelons de la société. Près de 40 % des maris et 33 % des épouses ont trouvé des témoins qui appartiennent à la même classe sociale qu'eux. L'importance des témoins plus élevés socialement que les époux est plus significative : 37 % des témoins des maris et entre 44 et 48 % des témoins des épouses sont d'un niveau social supérieur à ceux-ci. (…) Cependant, parmi les témoins, existent des "professionnels" qui assistent au mariage, non pas à la demande des époux, mais à celle de l'administration. Ils représentent 13 % de l'ensemble des témoins, mais au fur et à mesure que l'on monte vers les hautes sphères de la société, leur pourcentage diminue. » [Anne JACQUEMIN, "Alliances et reproductions sociales à Liège entre

les questions d'histoire sociale qui ont pu être posées pour les témoins au mariage ne puissent pas l'être pour les parrains et marraines lors des baptêmes.

Je souhaite approfondir cette piste[106] ; d'autant plus que, heureuse coïncidence, l'un des 2920 baptêmes qui en constitue le corpus d'analyse, est celui d'une fille de François Rieussec et de Marie Françoise Paule Charret, prénommée Anne Gabrielle[107]. Cette recherche dépasse donc le strict cadre de l'histoire religieuse. Certes, elle s'intéresse à une société d'Ancien Régime profondément christianisée, où les confréries, par exemple celle des Pénitents Blancs ou celle des Pénitents Noirs, regroupent nombre de Lyonnais et ont joué un rôle important[108]. Toutefois, derrière le choix des parrains et des marraines et la constitution de liens de parenté spirituelle, il n'y a pas simplement un aspect religieux évident, mais la combinaison de multiples paramètres : endogamie ou exogamie sociale, rivalités familiales, stratégies d'alliance à plus ou moins long terme, activation de réseaux professionnels… Ainsi ma thèse se situe au carrefour de champs historiographiques variés, qu'elle veut mêler : histoire urbaine, religieuse et démographique bien sûr, mais aussi sociale et économique. Ceci va dans le sens de l'histoire urbaine telle que la conçoit Bernard Lepetit : il ne faut pas « croire qu'on a compris une société après avoir décrit les groupes

---

1840 et 1890", dans Guy BRUNET, Antoinette FAUVE-CHAMOUX et Michel ORIS (dir.), *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, collection 'Les Chemins de la recherche', 1998, p. 122-123].

[106] De nouveau, je souligne l'importance du verbe "approfondir", maître-mot de toute analyse voulant mettre en rapport la parenté spirituelle et les liens sociaux dans lesquels elle s'insère. Ma thèse présente de longues notes de bas de page, indispensables pour saisir toute la complexité sociale des phénomènes décrits, pour présenter, étayer et discuter les hypothèses que l'analyse amène à poser. Parenté spirituelle et liens sociaux : voici bien deux réalités sociales, qui, si on veut les étudier convenablement dans le cadre d'une ville d'Ancien Régime, ne peuvent admettre un simple survol ou une analyse à l'emporte-pièce. La présente thèse espère éviter cet écueil, d'autant plus que le chercheur a sous ses yeux, pour le cadre lyonnais, quelques jugements hâtifs facilement repérables dans des travaux récents, maladresses qu'il ne doit pas lui-même reproduire. Ainsi, analysant le choix des parrains et marraines des enfants d'un couple protestant, Charlotte et Paul Lefebvre, pour déterminer l'intégration sociale et professionnelle de ces néo-Lyonnais, Monica Martinat en vient à dire, sans autre argumentation, à propos de la désignation des parents spirituels d'un puîné qu' « il semblerait que les ressources sociales de Paul et Charlotte s'affaiblissent dès 1682, lorsque le parrain et la marraine du nouveau-né Paul sont recrutés au sein même de la cellule familiale. » [Monica MARTINAT, "Conversions religieuses et mobilité sociale. Quelques cas entre Genève et Lyon au XVIIe siècle", dans Anna BELLAVITIS, Laurence CROQ et Monica MARTINAT (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2009, p. 155]. Qu'est-ce qui permet d'affirmer que le recours à des parents spirituels apparentés indique un affaiblissement des ressources sociales ?

[107] Anne Gabrielle Rieussec, baptisée à Saint-Nizier le 8 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 39 recto).

[108] Il faut toutefois nuancer les propos de Richard Gascon qui affirme que les confréries de métiers lyonnaises ont contribué à résister à la poussée protestante dans la seconde moitié du XVIe siècle [Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, Paris, SEVPEN, collection 'Civilisations et Sociétés', n°22, 1971, p. 477].

qui la composent et leurs relations (…). La ville, ainsi, n'a pas de nature propre : elle relève tout entière du social, dont elle est comme une "scorie". Il en découle une conséquence méthodologique. La simple juxtaposition de plusieurs études (démographie, économie, société, culture) aboutirait à faire tomber le sujet en ruine »[109].

Tous ces paramètres expliquent la grande variété des liens de parenté spirituelle et la diversité présidant au choix des parrains et marraines. Or les analyses menées par les anthropologues s'intéressant à la parenté spirituelle ont parfois eu trop tendance à codifier cette question : « dans la recherche anthropologique menée sur le parrainage (…), l'analyse de chaque modèle local de parenté spirituelle a fini par se trouver rangée de manière ordonnée à l'intérieur d'un schéma conceptuel sous-jacent, qui attribue une importance dominante à un nombre réduit de variables opposées (extension/intensification de la parenté de sang, horizontalité/verticalité de la relation sociale, etc.) »[110]. Des schémas explicatifs généraux prétendaient expliquer par exemple le choix des parrains et marraines : le premier enfant d'un couple avait comme parents spirituels son grand-père paternel et sa grand-mère maternelle, le second son grand-père maternel et sa grand-mère paternelle. Les conclusions des anthropologues étaient alors sans appel, notamment concernant le monde rural : « Ce choix était extrêmement codifié, tout au moins dans les familles rurales. Aussi loin historiquement que l'existence des registres paroissiaux nous permet de le vérifier (dans l'Europe rurale), les parents choisissent les parrains de leurs enfants dans la parenté proche, en commençant par les grands-parents, puis par les oncles et tantes. Mais ce choix doit, pour chaque enfant, respecter la symétrie des branches, paternelle et maternelle. Si le parrain est choisi du côté paternel, la marraine l'est du côté maternel, ou *vice versa* »[111].

Et dans la mesure où la question de la parenté spirituelle est complexe puisqu'elle met en jeu des paramètres nombreux, il est clair qu'elle n'est pas réductible

---

[109] Bernard LEPETIT, "La ville moderne en France. Essai d'histoire immédiate", dans Jean-Louis BIGET et Jean-Claude HERVÉ (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'Histoire des Villes*, Saint-Cloud, ENS Éditions, 1995, p. 177 et 178. Bernard Lepetit s'appuie là sur l'ouvrage de Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII*e *siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 2 volumes, 548 et 553 pages.

[110] Guido ALFANI, "La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente : caractéristiques et transformations d'un instrument d'intégration sociale", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, p. 141-142.

[111] Jean-Claude SANGOÏ, "La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy, 1750-1872", dans *Terrain*, mars 1985, n°4 *Famille et parenté*, pp. 70-76.

à de tels schémas simplificateurs. Signalons simplement que le choix des parents spirituels peut être l'occasion de tractations voire de refus (contrairement à l'idée courante selon laquelle on ne peut refuser d'être parrain ou marraine…), qui bien évidemment sont invisibles dans les registres de baptême mais donc on trouve trace dans les livres de raison. Dans le Limousin, Jean Tricard en donne deux exemples pour le XVe siècle. D'abord, Gerald Tarneau, notaire de Pierre-Buffière, note avec soin dans son livre de raison l'identité et la qualité des parrains et marraines de ses enfants, dont le choix relève souvent du prestige. « Deux ecclésiastiques de haut rang ont (…) accepté d'être parrains d'enfants de Gérald Tarneau (…). Gérald Tarneau aurait souhaité qu'un troisième fût parrain de son fils Gérald, le vénérable Gérald de Bruny, prieur de Chambon. Mais, "*cum non possem reperire*" – avoue Gérald Tarneau – il a fallu se rabattre sur son frère Hugues de Bruny »[112]. Quant à Psaumet Péconnet, clerc de notaire venu d'Eymoutiers, il souhaite s'intégrer dans la haute société bourgeoise de Limoges, après « son beau mariage avec une fille de la puissante famille des Benoist – Beynech en Langue d'oc »[113]. « Homme nouveau », « cadet d'un petit notaire rural »[114], il oublie ses ascendants et tourne désormais son regard et ses espoirs vers ses descendants. Il accorde tout naturellement une grande importance au parrainage de ses enfants. Autrement dit, « Psaumet Péconnet n'a pas d'ancêtres (…). Seuls ses enfants comptent, qui lui permettent de nouer de nouveaux liens avec sa famille d'accueil, par le biais du parrainage »[115]. Or tout n'est pas si simple, comme le donne à voir son *Cahier Memento* :

> *« (…) Il indique précisément ici qu'une de ses belles-sœurs, Galiane Beynech, a refusé d'être la marraine de son premier fils, Pierre. Il fait cet aveu (…) en termes codés. On peut penser, à titre d'hypothèse, qu'il souhaite garder ainsi le souvenir d'un comportement qui a pour lui des allures*

---

[112] Jean TRICARD, "Mariage, 'commérages', parrainage : la sociabilité dans les livres de raison limousins du XVe siècle", dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection 'En d'autres temps', 1988, p. 139 et 140

[113] Jean TRICARD, "Des secrets politiques et religieux aux secrets intimes : les expressions de l'aveu dans les livres de raison (XIVe - XVIIe siècles)", dans Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine)…*, *op. cit.*, p. 135.

[114] Jean TRICARD, "La mémoire des morts dans les livres de raison limousins du XVe siècle et ses limites", dans *Autour des morts. Mémoire et identité*, Actes du Ve colloque international sur la sociabilité (Rouen, 19-21 novembre 1998), réunis par Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 341.

[115] *Ibid*.

d'affront sans braver ouvertement la grande famille dans laquelle il a été si fier d'entrer et dans laquelle il a pour ambition première de faire sa place.

L'affaire ne s'arrête pas là. L'on apprend, par la liste des parrains et marraines dressée par Psaumet Péconnet à la naissance de chacun de ses enfants, que cette même Galiane accepta d'être marraine du troisième enfant de Psaumet, Etienne. Le scripteur, en revanche, ne dit pas le moindre mot sur les raisons de ce changement d'attitude. Réconciliation, signe d'une meilleure intégration de l'homme nouveau dans sa prestigieuse belle-famille ou d'autres mobiles encore ? L'historien en est réduit à des hypothèses. Si Psaumet Péconnet se permet une confidence masquée, le secret des comportements successifs et apparemment contradictoires de Galiane Benoist reste, en fait, entier. »[116]

En réalité, la parenté spirituelle dépend des multiples paramètres énoncés ci-dessus et la variation de ces paramètres assure aux liens de parenté spirituelle une grande hétérogénéité, une grande richesse. Comme l'indiquent Sidney Mintz et Eric Wolf, « the outstanding characteristic of the compadre mechanism is its adaptiveness to different situations. As the structure of the situation changes, so we may see the compadre mechanism serve different purposes »[117].

Cette thèse veut donc redonner aux relations et réseaux de parenté spirituelle toute leur complexité en les replaçant dans l'ensemble plus vaste des relations et réseaux sociaux. Est nécessaire la mise en rapport de la parenté spirituelle et de tous les liens sociaux, qu'ils soient familiaux bien sûr, mais aussi amicaux, professionnels et de voisinage[118]. Il est en effet

---

[116] Jean TRICARD, "Des secrets politiques et religieux aux secrets intimes…", *loc. cit.*, p. 135-136. A propos du *Cahier Memento*, Jean Tricard se réfère à *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, publiés par Louis Guibert, avec le coucours d'Alfred Leroux, Pierre et Jean de Cessac et A. Leclerc, Paris et Limoges, A. Picard et Vve Ducourtieux, 1888, note 6 p. 180. Le *Cahier Memento* de Psaumet Péconnet commence par le récit de son mariage, suivi de la généalogie des enfants qui en naissent, vivants ou morts.

[117] Sidney W. MINTZ et Eric R. WOLF, "An Analysis of Ritual Co-Parenthood (compadrazgo)", dans *Southwestern Journal of Anthropology*, 1950, n°6, pp. 347-368. Référence citée par Guido Alfani pour souligner l' « aspect fondamental et spécifique du parrainage, sa flexibilité ; c'est-à-dire sa capacité à contribuer, de manière cohérente et durable, à déterminer des modèles de sociabilité profondément différenciés » (Guido ALFANI, "La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente…", *loc. cit.*, p. 141).

[118] L'importance du voisinage dans l'établissement de liens de parenté spirituelle n'est pas propre à l'Ancien Régime. A Florence, au XVe siècle, le livre de raison du marchand Lapo di Giovanni Niccolini dei Sirigatti en est l'exemple. « The godfathers of Lapo's children are for the most part inhabitants of the *quartiere:* of the twenty Florentines he chose as godfather, at least half lived in the neighboring streets of *quartiere* Santa Croce,

indispensable de prendre en compte la totalité des liens sociaux et de ne pas se limiter, comme les anthropologues l'ont trop souvent fait en s'intéressant à cette question, aux seuls liens familiaux.

En choisissant volontairement un cadre d'étude fortement peuplé, la parenté spirituelle peut s'intégrer dans une grande diversité de liens sociaux et ainsi être le témoin de la richesse sociale de l'Ancien Régime. La sociabilité y est dense ; les possibilités de liens entre individus nombreuses. Cet arrière-plan social foisonnant n'est bien-sûr pas spécifique aux grands ensembles de population. La parenté spirituelle dans un bourg peut également traduire cette richesse, à une échelle moindre : Fontenay-en-Parisis qu'Hugues Neveux a étudié en est la preuve. Plus généralement, l'historien qui analyse la réalité sociale et/ou économique d'un bourg est amené naturellement à parler des liens de parrainage car ils sont constitutifs de cette réalité[119]. Cependant, si les recherches menées au sein de bourgs ou de petites villes[120] mettent bien en évidence les implications entre parenté spirituelle et réalité analysée, ce raisonnement est rarement tenté pour des ensembles plus vastes. J'ai donc voulu bâtir ma recherche en croisant ces deux points qui me semblaient prometteurs : les liens de parenté spirituelle éléments constitutifs de la réalité sociale ; le cadre d'une grande ville garant de la richesse et de la diversité de cette réalité sociale. « L'espace urbain façonne les individus et les met en situation de savoir sur l'autre, d'être connu (reconnu) de lui, seul moyen de trouver une place dans ce maquis instable où les relations sont aussi nécessaires qu'imprévisibles »[121]. Dans cette perspective, avant d'analyser à travers la parenté spirituelle différentes réalités de la société lyonnaise d'Ancien Régime (pratiques et sentiments religieux, liens sociaux mis en jeu, organisation sociale de la ville), il est nécessaire de se demander pourquoi Lyon est un cadre intéressant d'étude.

---

and a third in the *Gonfalone delle Ruote* in which Lapo lived. » (Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Women, family, and ritual in Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 1985, p. 91).

[119] Parmi d'autres travaux, citons la description dressée par Jürgen Schlumbohm de l'organisation sociale de la paroisse de Belm dans le nord-ouest de l'Allemagne. Les liens particuliers entre propriétaires et paysans sans terre (*Heuerlinge*) sont également envisagés sous l'angle du parrainage [Jürgen SCHLUMBOHM, "Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction de liens sociaux dans la paroisse de Beim (XVIIe - XIXe siècles)", dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, juillet-août 1995, n°4, pp. 775-802, spécialement p. 786 à 788, p. 790 à 793 et p. 796].

[120] A titre d'exemple, analysant la situation qui prévaut à Voghera en Italie du Nord avant le concile de Trente, Guido Alfani se réfère aux registres de baptême de cette localité qui débutent en 1534. Or, en 27 ans, seuls 4085 baptêmes sont célébrés (Guido ALFANI, *Padri, padrini, patroni. La parentela sprituale nella storia*, Venise, Marsilio, 2007, p. 53 et 54).

[121] Arlette FARGE, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe* siècle, Paris, Éditions du Seuil, collection 'La librairie du XXe siècle', 1992, p. 289.

Première partie

Un cadre urbain à choisir, une population et ses liens sociaux à étudier

Chapitre 1

Le choix d'une ville : Lyon

Choisir une ville précise comme cadre d'étude pour étudier les liens de parenté spirituelle et les relations sociales a d'abord été une nécessité. Il était en effet impossible de mener un tel travail sur toute la France ou même sur plusieurs villes de grande taille. Bien évidemment, il y a là une question de temps et de moyens pour un chercheur isolé. Il est très difficile pour lui de mener l'ensemble des investigations et, une fois tous les dépouillements effectués, de mettre à profit l'ensemble des outils à sa disposition (bases de données…) pour analyser les informations collectées dans la totalité de son cadre d'étude. Bien plus, en matière d'histoire sociale, il faut être prudent lorsqu'il est question de mener une analyse comparative entre villes. Chaque ville a des caractéristiques sociales (organisation et composition de la population) qui lui sont propres. J'évoquerai peu après les raisons du choix de Lyon comme cadre d'analyse. Mais il faut souligner dès maintenant que comparativement à d'autres villes, les caractéristiques de Lyon sont très marquées comme nous le verrons. Ces caractéristiques empêchent toute généralisation systématique à l'échelle

de la France des observations que l'on va être amené à effectuer en étudiant dans le cadre lyonnais les liens de parenté sprituelle et les relations sociales.

I. La qualité des archives et des sources lyonnaises.

Premièrement, la préférence accordée à Lyon par rapport à d'autres villes du royaume s'explique matériellement par la très bonne qualité des archives nécessaires pour traiter ce sujet. Pour qui veut descendre à l'échelle de l'individu, pour qui veut connaître très précisément la population lyonnaise d'Ancien Régime, Maurice Garden a prévenu : « il faudrait tout lire, tout compulser », au risque de se perdre :

> « *S'il nous a fallu consacrer plusieurs années pour dépouiller les éléments (et encore dans certains domaines sont-ils très insuffisants et incomplets) statistiques indispensables à la connaissance de la démographie et des niveaux de fortune, il faudrait un temps encore beaucoup plus long pour prendre connaissance de toutes les archives particulières qui peuvent livrer des renseignements épars sur la vie profonde du peuple lyonnais. Les seules archives des communautés de métiers comportent plus de six cent liasses, les archives de la Sénéchaussée de Lyon – au civil et au criminel – sont enfermées pour le seul XVIII*[e] *siècle dans plus d'un millier de liasses (…). Or ces papiers des corps professionnels, et les archives judiciaires, sont à peu près les seuls témoignages que l'on possède sur les milieux populaires de la ville. Les sondages dans un tel domaine sont à peu près inutiles ou illusoires : il faudrait tout lire, tout compulser. C'est au détour de telle ou telle affaire mineure qu'apparaît une notation caractéristique d'une opinion publique, d'une mentalité collective ou simplement d'une façon de vivre.* »[122]

Nous voilà mis en garde : il est impossible de se lancer dans une histoire sociale de Lyon sans réfléchir aux sources, à la manière de les sélectionner et de les exploiter.

[122] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII*[e] *siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, p. 401.

1.1. Les registres paroissiaux.

Les registres paroissiaux lyonnais[123], notamment les registres de baptême, qui sont les sources premières de mon travail, sont tenus de façon systématique à partir des années 1580[124]. Toutefois, des nuances doivent être apportées. Même après 1580, des manques apparaissent pour quasiment toutes les paroisses lyonnaises pour certaines années précises. Dans la paroisse Saint-Georges, les registres baptismaux sont inexistants pour les années 1607 et 1608. Pour Sainte-Croix, paroisse située près du quartier Saint-Jean, l'année 1595 pose problème : les registres de baptêmes ne couvrent que la moitié de l'année, les registres des six autres mois ayant disparu. Enfin, pour La Platière, au-dessus de la Croix-Rousse, les registres sont absents en 1601. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les mariages célébrés à Saint-Pierre-Saint-Saturnin entre 1652 et 1661 sont manquants[125]. Même au XVIIIe siècle, certains registres de baptême peuvent présenter ponctuellement d'importants défauts. Les 24 premiers folios du registre des baptêmes de Saint-Nizier pour l'année 1755 sont très largement déchirés dans leur coin inférieur[126].

Bien évidemment, dans certaines paroisses, les registres sont antérieurs aux années 1580. Les plus anciens registres baptismaux de Lyon sont ceux de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux (1532-1545). Le premier registre de la paroisse Sainte-Croix remonte quant à lui à 1547. La principale paroisse de la ville, Saint-Nizier, possède des registres baptismaux dès 1543. Malheureusement, si ses registres sont complets de 1543 à 1548, ils sont inexistants pour la période 1549-1580, avant d'être complets dès 1581 et pour toutes les années postérieures. Les baptêmes célébrés à Saint-Nizier du 1er mai 1692[127] au 31 décembre 1708[128] sont enregistrés avec les mariages et les sépultures.

---

[123] Les informations que je mentionne concernant la tenue des registres paroissiaux lyonnais sont tirées prioritairement du *Tableau des registres paroissiaux de baptêmes, mariages & sépultures de la ville de Lyon conservés dans les archives municipales*.

[124] Le premier baptême protestant enregistré remonte lui au 8 octobre 1593 (AML, 1 GG 718, fol. 1 verso).

[125] AML, 1 GG 579, registre des mariages entre 1606 et 1668

[126] AML, 1 GG 102.

[127] AML, 1 GG 46, registre des baptêmes, mariages et sépultures du 1er mai 1692 au 31 décembre 1692.

[128] AML, 1 GG 62, registre des baptêmes, mariages et sépultures du 1er janvier 1708 au 31 décembre 1708.

A titre de comparaison, la tenue des registres de Turin est quasi identique à Lyon : le premier registre de baptême turinois remonte à 1551 et concerne la paroisse S. Agostino qui fait pourtant figure de retardataire dans l'Italie du Nord. Ainsi, la ville d'Ivrée dans le Piémont enregistre elle ses baptêmes depuis 1473[129].

L'attention accordée par Lyon à ses registres répond à des injonctions énoncées précédemment par le pouvoir royal à deux reprises, lors des ordonnances de Villers-Cotterêts en août 1539 et de Blois en mai 1579[130], alors qu'auparavant seule l'Église s'était occupée de la tenue des registres. Villers-Cotterêts consacre quatre articles (articles 50 à 54) à la tenue des registres, ordonnant que l'heure et la date de « nativité » soient inscrites dans les actes de baptême (article 51) et ordonnant aux « chapitres, couvents et cures » de remettre leurs registres chaque année au greffe royal « pour y être fidèlement gardés et y avoir recours, quand mestier et besoin sera » (article 53). Blois réaffirme l'obligation pour les curés de déposer au greffe royal « les registres des baptêmes, mariages et sépultures de leurs paroisses » (article 181), injonction qui suscite de multiples oppositions au sein du clergé.

Cette volonté du pouvoir royal est relayée à Lyon par les instructions de l'archevêque Pierre d'Épinac en 1577 : « Pour l'inconvenient qui survient assez souvent pour ne scavoir l'aage ou affinité de ceux qui sont baptisez, & pour obvier à tous incestes & autres pechez qui se peuvent commettre, tiendront registre les curez ou leurs vicaires des noms du baptisé, de ces parens, parreins & marraines, du mois, du jour & de l'année selon cette forme ou autre convenble. Je N. curé de la paroisse de N. le jour du mois N. en l'an N. ay baptisé N. fils de N. & N. A esté parrein N. et N. marreine : le tout pour servir à la memoire & à la postérité. & sera gardé ledit registre seurement és Eglises »[131].

---

[129] Les informations concernant l'Italie sont tirées de Guido ALFANI, *Padri, padrini, patroni. La parentela sprituale nella storia, op. cit.*, p. 53. Ivrée est une ville bien moins peuplée que Turin puisqu'elle ne compte que 4467 habitants en 1613 (Guido ALFANI, "Spiritual kinship and the others: Ivrea, XVIth - XVIIth centuries", dans *Popolazione e Storia*, 2006, n° 1, p. 58).

[130] Le texte des ordonnances de Villers-Cotterêts et de Blois est cité par René Le MÉE, "La réglementation des registres paroissiaux en France", dans *Annales de démographie historique*, 1975, p. 440-441 et p. 443. Il est repris dans René Le MÉE, *Dénombrements, espaces et société. Recueil d'articles*, Paris, Société de Démographie Historique, collection 'Cahier des Annales de Démographie Historique', n°1, 1999, p. 28-29 et p. 31.

[131] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*,, chapitre III 'Du Baptesme'.

La volonté du pouvoir royal de pouvoir compter sur une meilleure qualité des registres paroissiaux ne se limite pas au XVIe siècle. Dans le domaine de la démographie et de ses sources, il faut souligner la meilleure qualité des registres paroissiaux en France suite à la déclaration royale de Louis XV du 9 avril 1736[132]. La déclaration royale de Louis XV du 9 avril 1736 en est la preuve. Cette *Déclaration concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent être délivrés* ordonne en effet dans l'article 4 que « dans les actes de baptême, il sera fait mention du jour de la naissance, du nom qui sera donné à l'enfant, de celui de ses père et mère, parrain et marraine, et l'acte sera signé (…), tant par celui qui aura administré le baptême que par le père (s'il est présent), le parrain et la marraine ; et à l'égard de ceux qui ne sauront ou ne pourront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront »[133]. La mention du jour de naissance et la signature du père du baptisé sont des exigences nouvelles. Pourtant, dans les faits, ces deux éléments peuvent figurer dans les registres depuis de nombreuses années. A Saint-Nizier, les baptêmes de 1664 mentionnent déjà le jour de naissance mais la signature du père est toujours absente[134]. En 1668, la signature du père fait son apparition[135].

Cette qualité des registres lyonnais s'oppose à l'absence de ceux de Paris, détruits lors de la Commune en mai 1871[136] : un tel travail ne peut donc pas être mené sur la population parisienne[137]. De plus, l'autorisation accordée par Madame la Conservatrice en chef

---

[132] Pour une réflexion sur les sources en démographie et leur règlementation, il est utile de se reporter à Guy CABOURDIN et Jacques DUPÂQUIER, "Les sources et les institutions", dans Jacques DUPÂQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, tome 2 ("De la Renaissance à 1789"), Paris, Presses Universitaires de France, 1988, pp. 9-43.

[133] *Déclaration concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent être délivrés*, article 4. Cf. ISAMBERT *et alii.*, *Recueil général des anciennes lois françaises…*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, tome 21, 1830, p. 407.

[134] AML, 1 GG 32.

[135] AML, 1 GG 35.

[136] La présente thèse utilise les papiers des corporations. L'incendie des 24, 25 et 26 mai 1871 a également détruit cette source pour le cadre parisien. Cf. William SERMAN, *La Commune de Paris (1871)*, Paris, Fayard, 1986, p. 503.

[137] Cet état de fait est rappelé par Youri Carbonnier dans son analyse de la population du centre de Paris (Youri CARBONNIER, "Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale", dans *Histoire urbaine*, décembre 2002, n°6, p. 43). Carbonnier se réfère alors à d'autres sources : *Almanach royal*, minutier central des notaires. Pour Paris, il faut également renvoyer à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms 896, Pièces relatives à l'histoire civile et religieuse de Paris, 3, fol. 10 : Extraits des registres de baptême et de mort

des Archives Municipales de Lyon pour consulter tous les registres paroissiaux de la ville, et non leur reproduction microfilmée, a facilité l'accès à ces sources avant qu'elles ne soient numérisées et mises en ligne à partir de juillet 2008. Cette facilité offerte permet de fonder le raisonnement sur des dépouillements très nombreux qui assurent une assise scientifique première.

Toutefois, il est d'autres villes en France où la qualité de la tenue des registres doit également être soulignée[138]. Lyon n'est d'ailleurs pas particulièrement précoce dans ce domaine. A Nantes, au cœur d'une région caractérisée par son « exceptionnelle richesse (…) en registres paroissiaux »[139], les statuts promulgués en 1406 par l'évêque Henri le barbu énoncent des prescriptions pour la tenue des registres de baptême en vue d'assurer le respect des dispositions canoniques interdisant le mariage entre parents : « (…) comme nous avons de nouveau appris qu'un grand nombre de mariages illicites et interdits par le droit ont été contractés dans nos susdits diocèse et ville épiscopale, en raison du défaut d'information relatif aux affinités spirituelles, et que les époux y ont persévéré au péril de leurs âmes - ce que nous rapportons avec douleur - nous, fidèles au devoir de notre charge, désirant éviter à l'avenir la répétition de ces faits, désirons et ordonnons, par la teneur des présentes, que tous les curés de notre diocèse et ville épiscopale sans exception soient tenus de porter et d'inscrire dans leurs registres les noms des parrains et marraines qui, selon la coutume, tiennent sur les fonts baptismaux de leurs églises paroissiales, et ceux des enfants eux-

---

des églises parisiennes, du XVIe au XVIIIe siècle, de la main de Claude Prévost. Malgré la difficulté qu'elle présente, la reconstitution de la démographie parisienne est tentée par Jean-Noël BIRABEN et Didier BLANCHET, "Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVIe siècle", dans *Population*, 1998, n°1-2, pp. 215-248.

[138] Le plus ancien registre paroissial conservé en France remonte au XIVe siècle et concerne le bourg de Givry, dans l'actuel département de la Saône-et-Loire, peuplé à l'époque de quelque 1400 habitants. Ce cahier de quatre-vingt quatre feuillets a été découvert en 1885 dans les greniers de l'hôtel de ville. Il s'agit en fait d'un livre de comptes rédigé par les prêtres de Givry de 1303 à 1357, dans lequel ils ont relevé la liste des mariages de 1336 à 1357 et celle des sépultures de février 1334 à novembre 1348, donnant ainsi un bel exemple de la surmortalité provoquée en 1348 par la Peste noire [Censier de l'église de Givry, tenu par le curé du lieu, suivi de la liste des décès survenus et des mariages célébrés dans cette paroisse, Archives communales de Givry, GG 74, 1 Mi 6 R 1 - 4]. Le registre de Givry est signalé par Pierre GOUBERT, "La mortalité en France sous l'Ancien Régime. Problèmes et hypothèses", dans *Problèmes de mortalité. Méthodes, sources et bibliographie en démographie historique*, Actes du colloque international de démographie historique (Liège, 18-20 avril 1963), Paris, M. Th. Génin, 1965, p. 82. A propos des registres les plus anciens en Europe, cf. Jean-Pierre BARDET et Jacques DUPÂQUIER (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, tome 1 (*Des origines aux prémices de la révolution démographique*), Paris, Fayard, 1997, pp. 222-226.

[139] Alain CROIX, *Nantes et le pays nantais au XVIe siècle…*, *op. cit.*, p 11. « Dans le diocèse de Nantes, les plus anciens registres, et de très loin, sont ceux de baptêmes : aucun registre de mariages ou de sépultures, dans aucune paroisse, ne commence avant 1550 » (*Ibid.*, p 18).

mêmes (…) »[140]. Certes la bonne application de ces statuts dans le diocèse est discutée : « quant à savoir si les registres de baptêmes ont été tenus dès 1406 ; c'est là un problème qui reste insoluble. La seule remarque que l'on puisse formuler est que, dans certaines paroisses, la série de registres commence beaucoup plus tard, sans que l'on puisse soupçonner une lacune. Il est donc probable que les registres n'aient été tenus au début du XVe siècle que dans quelques paroisses, celles de Nantes sans doute, plus exposées aux ires épiscopales, et peut-être quelques autres dans les campagnes »[141]. En tout cas, ces premiers registres du début du XVe siècle n'ont pas été conservés et la collection des registres de baptêmes nantais ne commence qu'en 1467[142], dans la paroisse Saint-Nicolas, bien plus tôt cependant qu'à Lyon. A l'autre extrémité de la Bretagne, à Saint-Malo, le plus ancien registre de baptêmes remonte lui à 1454, le premier baptême transcrit datant du 15 octobre 1454 et concernant la paroisse de Paramé[143]. A Marseille, les plus anciens registres de baptême de la paroisse des Accoules datent des années 1510[144]. De plus, même dans de petites communautés, l'enregistrement des baptêmes peut commencer plus tôt qu'à Lyon : à Clamart, l'enregistrement débute en 1527[145] ; dans la région de Montivilliers, au sein du pays de Caux, en 1532[146] ; à Aubervilliers, dans la paroisse Notre-Dame des Vertus, en mai 1552[147]. A Porrentruy,

---

[140] H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. II, Paris, 1744, colonne 770. Cité et traduit du latin dans René Le MÉE, "La réglementation des registres paroissiaux en France", *loc. cit.*, p. 435. Repris dans René Le MÉE, *Dénombrements, espaces et société…*, *op. cit.*, p. 23.

[141] Alain CROIX, *Nantes et le pays nantais au XVIe siècle…*, *op. cit.*, p 18.

[142] L'acte de baptême le plus ancien du diocèse ne concerne toutefois pas Nantes mais Savenay et remonte au 14 octobre 1464 (*Ibid.*, note 16 p 10).

[143] Archives Municipales de Saint-Malo, 2 Mi 66.

[144] Christian MAUREL, "Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales", dans *Revue de l'histoire des religions*, 1992, n°4, p. 407.

[145] Isabelle SÉGUY, *Clamart et les Clamartois (1527-1625)*, Mémoire de DEA de démographie, Université Paris I, 1985, 153 pages. Quelques lacunes existent toutefois dans les registres.

[146] Jean-Noël BIRABEN et Noël BONNEUIL, "Population et économie en pays de Caux aux XVIe et XVIIe siècles", dans *Population*, 1986, n°6, p. 940 et 941. En 1522, un synode diocésain ouvre des registres de baptême dans l'exemption de Montivilliers mais les actes les plus anciens qui ont été conservés ne remontent qu'en 1532.

[147] Les registres de baptêmes d'Aubervilliers sont toutefois inexistants pour les périodes allant de janvier 1571 à novembre 1581 et de mai 1634 à juillet 1635. Camille BERTEAU, Vincent GOURDON et Isabelle ROBIN-ROMERO, "Réseaux sociaux et parrainage : les conséquences de l'application du Concile de Trente dans une paroisse française, Aubervilliers (1552-1631)", dans *Obradoiro de historia moderna*, 2010, n°19.

petite ville d'à peine 1500 habitants dans le Jura suisse[148], « le registre, ouvert à la fin de 1481, se poursuit de façon continue jusqu'en 1500, pour s'interrompre ensuite. Il ne reprend qu'en 1538 et, avec lacunes, va jusqu'à la fin du XVIe siècle »[149].

En revanche, les sources paroissiales du Sud-Ouest de la France sont de qualité bien moindre. Cela a été souligné à plusieurs reprises[150], même si des nuances sont à apporter[151]. Plus globalement, « dans la France du Midi, l'enregistrement des sépultures reste longtemps très défectueux »[152]. Ainsi s'explique le choix de Stéphane Minvielle de n'étudier dans sa thèse la démographie des élites bordelaises qu'au XVIIIe siècle[153].

> *En effet, à Bordeaux, « avant 1700, il est rare que les actes de mariage contiennent des informations sur les parents des conjoints, ce qui est pourtant très utile pour un suivi généalogique des destinées familiales. De nombreuses sépultures sont enregistrées sans faire figurer le nom d'un éventuel conjoint pour les adultes décédés, ou celui des parents pour les enfants ou les adultes célibataires. (…) Les dépouillements ont, de toutes les manières, révélé très rapidement que la qualité des registres était très inégale, malgré une évidente amélioration et une standardisation du contenu des actes tout au long du siècle (…). Le premier problème est posé par l'absence des âges*

---

[148] Il faut toutefois souligner que l'importance de Porrentruy va s'accroître au XVIe siècle. A cause de la Réforme, l'évêque de Bâle ne réside plus dans sa ville épiscopale, ni même dans son diocèse, mais à Porrentruy dans les terres de sa souveraineté temporelle.

[149] Pierre PEGEOT, "Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age. Porrentruy, 1482-1500", dans *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages,* XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Pont-à-Mousson et Nancy, 22 et 23 mai 1981), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 55.

[150] Dans le Sud-Ouest, on constate que « les registres paroissiaux s'avèrent mal tenus, dans le Quercy, l'Agenais, l'Albigeois et le pays toulousain. » [Guy ASTOUL, "Alphabétisation et hiérarchies du monde paysan à l'Époque moderne en France de l'Ouest et en Grande-Bretagne", dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Colloque de Rennes (24-26 mars 1999), textes réunis et présentés par Annie Antoine, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 274]. Cette constatation est rappelée par Jean-Noël Biraben dans la préface de l'ouvrage d'Yves Guy consacré à la démographie de Saint-Savin (Yves GUY, *Saint-Savin. Démographie d'un village bigourdan. 1618-1975*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 1).

[151] Une nuance est ainsi apportée au vu de la réalité des registres dans le Lavedan : « Les registres paroissiaux ont été remarquablement bien tenus à Saint-Savin. Ils débutent en 1618 pour les naissances (en 1608 à Cauterets et en 1614 à Soulom), en 1626 pour les décès et en 1630 pour les mariages. » (*Ibid.*, p. 23). Autrement dit, à Saint-Savin, « la qualité de l'enregistrement a varié suivant les curés mais elle est généralement bonne. » (*Ibid.*, p. 24).

[152] Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises. Milieu du XVIIe siècle à la veille de la Révolution Française*, Paris, SEDES, collection 'Regards sur l'histoire', n°48, 1995 (2e édition augmentée), p. 63.

[153] Stéphane MINVIELLE, *Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle. Les apports d'une reconstitution des familles à l'histoire de Bordeaux à son apogée, de la Révocation de l'édit de Nantes à la laïcisation de l'Etat civil*, Thèse soutenue en 2003 sous la direction de Josette Pontet, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III. Publication réduite sous le titre *Dans l'intimité des familles bordelaises. Les élites et leurs comportements au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Éditions Sud ouest, 2009, 479 pages.

des conjoints dans les actes de mariage. Pour être plus précis, on trouve cette information dans les registres de certaines paroisses jusqu'aux années 1710 ou 1720. Ensuite, il faut se contenter de la mention très imprécise de "majeur" ou de "mineur". (…) Un autre problème est venu de l'absence des filiations dans les actes de mariage, dans certains cas jusqu'aux années 1730 ou 1740. (…) Enfin, la qualité exécrable de l'enregistrement des sépultures a constitué un obstacle majeur à la reconstitution des familles. Pour les élites, on obtient des taux de mortalité infantile apparents qui ne dépassent pas cinquante pour mille, soit trois à cinq fois moins que ce qu'ils devaient être en réalité. De plus, nombreux sont les actes qui ne mentionnent pas les âges au décès, et il n'y a souvent, jusqu'au début du XVIIIe siècle, aucune indication permettant de relier un individu à sa famille d'origine »[154].

Il serait toutefois erroné d'affirmer que les sources paroissiales sont systématiquement de meilleure qualité à Lyon qu'à Bordeaux. A Lyon, les actes de sépulture sont « moins bien tenus qu'ils ne le sont à Bordeaux par exemple : un sondage sur les décès enregistrés pendant dix ans dans 5 paroisses ne révèle que rarement les lieux de naissance des décédés, même quand il s'agit de célibataires »[155].

Quant aux informations absentes des registres de baptême de Saint-Nizier et que l'on aurait aimé trouver, elles sont peu nombreuses. On peut citer par exemple la mention du lien éventuel de parenté unissant le baptisé et ses parents spirituels, omis systématiquement[156].

---

[154] Stéphane MINVIELLE, "Genèse d'une recherche : les comportements démographiques des élites urbaines à Bordeaux au XVIIIe siècle", Intervention lors de la journée d'étude de l'Ecole doctorale d'histoire-géographie de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, dans *Cahiers du Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, n°2, p. 252 et 254.

[155] Maurice GARDEN, "L'émigration du Massif Central vers Lyon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", dans *Entre faim et loup… Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVIIIe siècle*, Actes de la rencontre inter-universitaire du jeudi 8 avril 1976 à Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule XVI, 1978, p. 34.

[156] Les baptêmes de 1740 où ce lien est mentionné sont des exceptions :

- baptême le 2 avril de Françoise Charlotte Pagge dont le parrain est Jean Pagge, désigné comme son frère, et la marraine Françoise Pagge, désignée comme sa sœur (AML, 1 GG 87, fol. 36 verso).

- baptême le 29 juin de Pierrette Feraud. Il est précisé que son parrain est son oncle (AML, 1 GG 87, fol. 72 verso).

- baptême le 11 juillet de Marie Claudine Pinet. Un lien de parenté n'est indiqué que pour sa marraine : il s'agit de sa sœur (AML, 1 GG 87, fol. 77 verso).

- baptême le 14 juillet de Barthélemy Chappuis, dont les parents spirituels sont également désignés comme étant son frère et sa soeur (AML, 1 GG 87, fol. 79 recto).

- baptême le 6 septembre de Nicolas Bubatton qui a son frère et sa tante comme parents spirituels (AML, 1 GG 87, fol. 103 verso).

Cette absence, très fréquente dans les registres paroissiaux d'Ancien Régime, n'est cependant pas irréparable. Au terme d'une recherche évidemment plus aléatoire, les actes et contrats de mariage des parents du baptisé, et plus exceptionnellement de ses parrain et marraine, peuvent permettre de déterminer la nature de ce lien éventuel. Sans oublier d'autres pièces notariées, les testaments bien sûr mais aussi les quittances de dot. Il faut reconnaître que Lyon est une ville privilégiée quant aux informations que l'on peut tirer de ces documents complémentaires. En effet, les contrats de mariage sont des actes qui concernent une très large majorité de la population, y compris les couches sociales modestes. Faire établir un contrat de mariage est très fréquent, la rémunération demandée par le notaire n'étant pas prohibitive[157].

1.2. Les fonds notariaux.

Dans de nombreuses villes, le chercheur est souvent confronté à un volume important de fonds notariaux. Cette massivité, soulignée par Claire Dolan à propos d'Aix-en-Provence[158], est également la règle pour Lyon. Les archives notariales occupent plus de 4 kilomètres linéaires aux Archives Départementales du Rhône, avec une majorité de minutes lyonnaises. Dès lors, comment procéder ? Rappelons les avertissements de Jean-François Chauvard à propos de l'utilisation des archives notariales pour reconstituer des biographies individuelles. « Les obstacles alors ne sont pas minces puisqu'il faut collecter des actes dont

- le même jour est baptisé Jean Claude Lescalier. La marraine est sa tante (AML, 1 GG 87, fol. 104 recto).

- baptême le 7 octobre de Bernard Soubry. Le parrain et la marraine sont frère et sœur (AML, 1 GG 87, fol. 117 recto).

[157] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, p. XI.

[158] « L'abondance des actes notariés et la richesse de leur contenu sont souvent considérées par ceux qui ne les pratiquent pas comme une panacée à tous les problèmes liés au manque de source. Or, la difficulté avec les actes notariés est plutôt d'accepter de ne pas y chercher ce qu'on sait qu'ils contiennent. Le repérage systématique des auxiliaires de la justice à Aix dans les actes notariés, sur une période de 30 ans, prendrait à un chercheur expérimenté, un minimum de 10 ans. (…) De la même façon que les démographes ont choisi de limiter l'étendue de leurs investigations pour privilégier des informations complètes sur des familles données, les utlisateurs des actes notariés doivent circonscrire ce qu'ils veulent en tirer, pour éviter d'en perdre le contrôle. S'il est une leçon à tirer de l'utilisation des actes notariés aixois dans la perspective d'une nouvelle histoire sociale, c'est celle de la modération » [Claire DOLAN, "Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique", dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, collection 'Centre Roland Mousnier', n°14, 2004, p. 150].

l'enregistrement a été étalé dans le temps et dispersé, parfois, dans les protocoles de plusieurs notaires ; les difficultés redoublent ensuite quand il s'agit de répéter l'opération pour l'ensemble des membres de la communauté ou du groupe pris comme objet d'étude. On l'aura compris : les fonds notariaux se prêtent mal aux recherches biographiques, sinon au prix de dépouillements exhaustifs »[159].

Concernant les baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1740, les personnes mentionnées dans tous les actes notariés passés de 1734 à 1739 inclus[160] devant les notaires Luc Chapelon (père) et Bonaventure Bourdin ont été comparées aux personnes présentes dans la base de données. La moindre information concernant un possible lien de parenté, de filiation ou d'union a été rentrée dans la base. Ces deux importants notaires exercent en effet dans la paroisse Saint-Nizier[161], durant trente-quatre ans chacun (1711 à 1745 pour Bourdin[162], 1722 à 1756 pour Luc Chapelon[163]). Une "spécialisation" apparaît même chez Bonaventure Bourdin, installé rue de l'Hôpital, derrière l'Hôtel-Dieu : « chez Bourdin, 43 % des actes concernent le droit de la famille, et il s'agit principalement de contrats de mariage »[164]. Les travaux universitaires sur les notaires lyonnais du XVIIIe siècle ont également fourni une aide, tel le dépouillement intégral sous Access de tous les contrats de mariage passés devant le notaire Claude Gardez de 1714 à 1749[165]. Mentionnons enfin que les registres paroissiaux

---

[159] Jean-François CHAUVARD, "Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ?", dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés…*, *op. cit.*, p. 91.

[160] Il est nécessaire de souligner que tous les actes notariés ont été pris en compte, pas simplement ceux passés à l'occasion d'alliances matrimoniales. En effet, d'autres actes peuvent donner des indications précieuses quant aux filiations et aux unions, tels les actes de transports, quittances et obligations.

[161] La corrélation entre la paroisse où exerce le notaire et la paroisse où résident ses clients a été montrée par Anne Vaillant dans le cadre de Saint-Nizier. 58 % des clients des notaires du quartier Confort résident également paroisse Saint-Nizier (Anne VAILLANT, *Les testaments du quartier Confort de Lyon, de 1740 à 1780*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, p. 29)

[162] Bonaventure Bourdin est pourvu le 10 mai 1711 (Archives Nationales, VI 202), reçu le 2 juin (Archives Départementales du Rhône, désormais ADR, B 3921).

[163] Luc Chapelon est pourvu le 17 novembre 1722 (Archives Nationales, VI 249), reçu le 12 décembre (ADR, B 3921). Son étude est située « rue du Palais Grillet, près du Puits-pelu » (*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, Lyon, Aymé Delaroche, 1749, p.138).

[164] Bernard HOURS, "Les testaments n'ont peut-être pas tout dit. Note sur les recherches entreprises depuis 1999 à l'Université Jean Moulin – Lyon III sur les archives notariales lyonnaises du XVIIIe siècle", dans *Chrétiens et sociétés*, 2007, n°14, p. 213.

[165] Aurélie FERRAND, *Enquête sur les minutes des contrats de mariage : étude de Claude Gardez (1714-1749)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2000-2001, 199 pages.

de Lyon présentent un avantage non négligeable : pour chaque acte de mariage est indiqué le nom du notaire chez qui le contrat a été passé. Cette indication, généralisée dans les actes du XVIIIe siècle l'est toutefois moins au siècle précédent. De plus, sur ce point, les actes de mariage de Saint-Nizier sont moins précis que ceux d'autres paroisses, comme ceux de Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Dans cette dernière, l'acte de mariage précise le nom du notaire mais également le jour où a été signé le contrat de mariage, précision absente à Saint-Nizier[166].

1.3. Les autres sources.

La qualité des sources lyonnaises n'empêche pas que certaines, que le chercheur aurait aimé avoir à sa disposition, soient manquantes. Je songe notamment à la correspondance familiale, dans laquelle la parenté spirituelle peut naturellement trouver toute sa place. Or, à Lyon, la correspondance conservée dans les archives est surtout commerciale pour l'Ancien Régime[167]. Difficile donc de se référer à cette source, qui, pour d'autres cadres géographiques, offre pourtant des informations intéressantes pour notre sujet comme nous le verrons.

Il a parfois été souligné le faible poids numérique à Lyon d'une autre source complémentaire pouvant permettre d'analyser sous un autre angle la parenté spirituelle : les livres de raison[168]. Or l'historiographie actuelle insiste sur l'importance de cette source et ses apports spécifiques parmi les écrits du for privé[169]. Tout naturellement, le groupe

---

[166] Autre précision présente dans les registres de mariage de Saint-Pierre-Saint-Saturnin au XVIIIe siècle et absente de ceux de Saint-Nizier : l'âge des époux.

[167] Pour la Révolution et l'Empire, on peut se reporter à l'ouvrage d'Anne VERJUS et Denise DAVIDSON, *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel, Champ Vallon, 2011, 341 pages. Cet ouvrage s'appuie sur la correspondance de deux couples, les Lyonnais Antoine Morand de Jouffrey et Magdeleine Guilloud et les Parisiens Pierre Vitet et Amélie Arnaud-Tizon. Cela forme un total de 1500 lettres.

[168] A propos des renseignements que peuvent apporter les livres de raison quant à la construction et à l'effectivité des réseaux sociaux qui apparaissent en leur sein, cf. Sylvie MOUYSSET, "Livres de raison et construction des réseaux sociaux : l'exemple du Sud-Ouest de la France à l'époque moderne", dans *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, études réunies par Pierre-Yves Beaurepaire et Dominique Taurisson, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2003, pp. 261-277.

[169] Par ordre chronologique de publication :

- *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, études réunies par Pierre-Yves Beaurepaire et Dominique Taurisson, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2003, 552 pages.

de recherche n°2649 « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyan Age à 1914 » lui redonne ses lettres de noblesse, si j'ose dire. Mais plus largement, l'intérêt pour les écrits du for privé est européen[170]. Le chercheur penché sur les archives lyonnaises semble donc pénalisé. D'autant plus que les livres de raison qu'offre la généralité de Lyon, dont Antoine Vachez a souligné l'importance[171], concernent majoritairement des paroisses rurales[172] et non la ville de Lyon elle-même. La partie forézienne est également favorisée : baptême et parenté spirituelle ont pu être étudiés à travers les livres de raison qu'elle recèle[173]. Lyon n'est toutefois pas sans livre de raison car une notable exception surgit avec les Huguetan, imprimeurs lyonnais qui, au fil des générations, de 1603 à 1733, en tiennent un. Or, l'un des rédacteurs est le libraire Horace Huguetan qui m'intéresse particulièrement puisqu'il figure dans ma base de données[174]. Quelle joie de retrouver parmi la dizaine de milliers d'individus présents dans ma base le rédacteur d'un livre de raison ! Malheureusement je n'ai pu consulter

---

- Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, 262 pages.
- *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Actes du colloque de Limoges (17 et 18 novembre 2005), sous la direction de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, 347 pages.
- Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe - XIXe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 347 pages.
- Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine) Enquêtes, Analyses, Publications,* Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, collection 'Mémoires Vives', 2010, 657 pages.

[170] Voir Winfried SCHULZE (dir.), *Ego-Dokumente. Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Berlin, Akademie Verlag, 1996, 348 pages, où des contributions portent sur les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre mais également les archives de la Bastille. Voir également François-Joseph RUGGIU, "Les écrits du for privé : une perspective européenne", dans Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU, dir., *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine)…*, *op. cit.*, pp. 9-17. La première partie de ce dernier ouvrage s'intitule "Les écrits personnels : un thème de recherches européen" (*Ibid.*, pp. 29-132).

[171] « Le Lyonnais et les provinces qui l'entourent n'ont pas manqué de fournir aussi leur contingent à cet ensemble imposant de documents. Et je peux même dire que nous n'avons rien à envier, à aucun point de vue, aux autres provinces. » (Antoine VACHEZ, *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines*, Lyon, Louis Brun et Auguste Cote, 1892, p. 3).

[172] A la jonction des monts du Lyonnais et du Beaujolais, voir le livre de raison d'un cultivateur à Nuelles, près de L'Arbresle, publié sous le titre *Le cahier d'un paysan du Lyonnais. Hugues Mayet, 1682 - 1767 : aux origines de l'autobiographie, de l'alphabétisation et de la modernité*, texte commenté par Bruno Guérard, Lyon, Bellier, 2008, 155 pages. Plus haut dans le Beaujolais, le livre de raison de Jean-Baptiste Ovize est également à noter : Alain SARRY, *Le livre de mémoires de Jean-Baptiste Ovize marchand-cordonnier de la paroisse de Marnand-Thizy en Haut-Beaujolais au siècle des Lumières*, Saint-Étienne, 1993, 69 pages.

[173] Gérard VALLET, "Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison (XVIe – XVIIIe siècles)", dans Guido ALFANI, Philippe CASTAGNETTI et Vincent GOURDON (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe -XXe siècles), op. cit.*, pp. 185-202.

[174] Sous la profession de marchand libraire, il est parrain à Saint-Nizier le 30 décembre 1655 de Jeanne Garinot (AML, 1 GG 30, fol. 228 verso).

directement cette source. Mais il est possible de se référer aux informations fournies par le même Antoine Vachez[175], qui reproduit notamment le récit fait par Horace Huguetan de la naissance de son fils, le 28 octobre 1667, sur un bateau navigant sur la Saône : « Le vendredy 28e octobre 1667, faitte de St Simon Jude, il m'est né un fis entre six et sept heures du matin dans le bateau (…), fut pourtan baptizé à St-Nizier, le dimanche suivant 30e dud. mois, par Monsieur Prost, vicaire, le parrin ce nomme sieur Jean Popelin, marchand de soy, la marene ce nome demoiselle Jeanne Coste, ma belle-sœur, la mère ce nome Gabrielle Coste, il a esté nourry à St-Flory. Fait par moy Horasse Huguetan, son père »[176].

Les Archives Départementales du Rhône possèdent quelques autres livres de raison ou de compte que j'ai consultés. La cote ADR, BP 4007, en propose plusieurs. Certains n'apportent pas d'information à propos de la parenté spirituelle ou du baptême. C'est le cas du livre de compte du cabaretier Benoit Bouchard qui fait l'inventaire de ses dépenses pour l'année 1770 (pain, vin, transports…), ou de celui du poissonnier Bourbon qui est centré sur son commerce pour les années 1672-1673. Le livre de raison du Lyonnais Henri Galois[177], qui couvre les années 1713-1729, mentionne par exemple les sommes gagnées en donnant des leçons de musique à Lyon, en entretenant et en réparant des clavecins et des espinettes. Les dépenses sont celles que l'on trouve fréquemment dans les livres de raison : gages des domestiques, dépenses liées à des actions en justice[178], à l'habillement, à l'alimentation, à des réparations[179]... Mais, comme nous le verrons, le baptême n'est pas absent de ce livre de raison.

---

[175] Antoine VACHEZ, *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines*, *op. cit.*, p. 15-18.

[176] *Ibid.*, p 17.

[177] Une curieuse indication dans son livre de raison, non datée, nous permet d'en savoir un peu plus sur son identité : « Certifions à tous ceux qu'il appartiendrat que demoiselle Catherine Dumoulin épouse de sieur Henry Galois bourgeois de Lion est actuellement en vie pour c'estre présentée devant nous, en foy de quoy nous avons avec ladite demoiselle Dumoulin signé ces présentes quy ont esté scellées du cachet de nos armes à Lion » (ADR, BP 4007, livre de raison d'Henri Galois, non folioté). Henri Galois n'a fait que recopier cette indication dans son livre de raison. L'original doit figurer ailleurs puisque le présent livre de raison ne contient ni signature ni sceau.

[178] Il dépense ainsi de l'argent dans le procès engagé contre le président Duret : « Mémoire des débourcés que j'ay fait et que je ferés dans la suitte au procès que j'ay contre Mr le présidant Duret » (1723-1729) (*Ibid.*). Dans ce procès, intervient notamment Cholier, ancien prévôt des marchands.

[179] « Mémoire des quitances que j'ay de Mr Cressant passées par devant notaire sur les réparations en masonnerie qu'il a fait à la maison de ma femme rue de la boucherie, à la licorne » (1720-1724) (*Ibid.*). Cette maison est louée : « Mémoire des clefs que j'ay donné aux locataires de la maison de la licorne d'or à la boucherie St Paul, et qu'elles me doivent estre randues à leurs sorties » (1725) (*Ibid.*) ; « Mémoire du nombre des clefs de tous les appartements de la maison de mon épouse rue de la boucherie St Paul de la licorne » (1726) (*Ibid.*).

Surtout, les Archives Départementales du Rhône possèdent deux livres de raison inédits, très intéressants pour notre propos, rédigés par deux membres importants de la noblesse, François Sabot de Sugny et Louis François Bottu de la Barmondière[180], le premier étant le beau-père du second. Ces deux documents possédent des éléments caractéristiques des livres de raison, mis en évidence par Sylvie Mouysset. Dans le second, le souci généalogique est présent puisqu'en couverture figurent deux arbres généalogiques au brouillon datés de 1774 et 1793[181]. En dehors du livre de raison, le fonds Bottu de la Barmondière présente d'autres papiers qui relèvent des mêmes enjeux[182]. Ainsi, on peut noter un arbre généalogique « dressé le 25 may 1825 » et couvrant deux siècles, de la seconde moitié du XVIe siècle à la Révolution. Sans compter une liste généalogique depuis 1390 jusqu'en 1744, non datée, ainsi qu'un récit fictif des origines des Bottu, également non daté. Les deux rédacteurs possèdent des domaines ruraux importants et ces livres de raison traitent également des dépenses afférentes[183]. Mais leurs liens avec Lyon sont évidents car ils sont propriétaires de biens dans la ville : Louis François Bottu de la Barmondière réside rue Saint-Joseph et possède une maison dans le quartier de la Poulaillerie dont il loue les appartements[184] ; François Sabot de Sugny, conseiller honoraire du roi à la cour des monnaies de Lyon, loge dans son hôtel rue Saint-Dominique, est propriétaire de nombreux biens dont il donne la liste lorsqu'il s'agit de payer les impôts qui les grèvent (dixième…)[185]. De plus,

---

[180] Le livre de raison de François Sabot de Sugny a pour titre *Livre de ma Recette & depense courante commancé le 1er janvier 1743* (ADR, 52 J 93). Celui de Louis François Bottu de la Barmondière, non folioté, s'intitule *Etat général de ma dépense et de l'argent que je donnerai à toutes sortes d'ouvriers pour les réparations…* (ADR, 56 J 27). Cette absence de folio permet seulement d'indiquer la date exacte d'un événement quand on veut le situer dans le livre de raison.

[181] Concernant le souci généalogique dans les livres de raison, il est nécessaire de se reporter à Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille…*, *op.cit.*, pp. 213-217. Il faut garder à l'esprit que pendant longtemps, dans les livres de raison, « la forme majeure de présentation de ses ancêtres est la succession de notices biographiques (…). Beaucoup plus rare, l'arbre généalogique ne vient quasiment jamais orner le livre de raison. » (*Ibid.*, p. 216).

[182] ADR, 56 J 2.

[183] Par exemple, le livre de raison de François Sabot de Sugny évoque son domaine de Pivolay, paroisse de Chaponost, au sud-ouest de Lyon. Le livre de raison de Louis François Bottu de la Barmondière est très prolixe concernant ses domaines du Beaujolais : Mongré (paroisse de Gleizé, près de Villefranche-sur-Saône), Talancé (paroisse de Denicé, un peu plus à l'ouest), Lucenay, Arcis, Chervinges….

[184] 14 décembre 1787.

[185] François Sabot de Sugny paye le dixième pour des biens situés rue Saint-Dominique, place des Cordeliers, rue Neuve, rue Saint-Jean et place de la douane. Les dénominations des rues peuvent changer dans le livre de raison : la maison place de la douane est indiquée à plusieurs reprises sous l'adresse rue de Flandres (3 mai 1748, pour les six premiers mois du dixième de l'année 1748 ; ADR, 52 J 93, p. 100. 2 juin 1749, pour les six

et c'est là le plus important, ces deux livres de raison évoquent de manière détaillée des baptêmes célébrés à Lyon comme nous le verrons.

1.4. Le chercheur en histoire sociale de l'époque moderne face à ses sources.

Faut-il s'alarmer du faible nombre de livres de raison qui peuvent être mis à profit pour mener un tel travail dans le cadre lyonnais ? Non. Car il est quasiment une constante dans tous les travaux ayant trait à la démographie historique dès qu'on a le choix du cadre géographique sur lequel porte l'étude : l'historien est conscient de la valeur réelle des sources dont il dispose mais il aimerait en avoir toujours plus. Trois situations semblent se présenter à lui. Soit il a des sources "classiques" (registres paroissiaux, actes notariés notamment) en grand nombre, bien tenus, remontant assez loin dans le temps et fournissant toutes les informations qu'il s'attend à y trouver. Mais les sources que l'on trouve en moins grand nombre dans les archives, notamment celles ayant trait au for privé, sont beaucoup moins présentes. Soit l'historien est surpris de trouver dans certaines de ces sources "classiques" bien plus d'informations qu'il n'espérait. Mais d'autres sources du même genre sont elles décevantes. Soit l'historien a la chance de profiter de sources fournissant des indications nominatives très précieuses, par exemple des "états d'âmes". Mais les sources plus "classiques" sont alors souvent défaillantes. Il est rare que pour un cadre géographique et une période donnés l'historien puisse jouer sur les trois tableaux[186]. Seule la prise en compte de plusieurs aires géographiques et/ou de plusieurs coupes chronologiques le lui permet généralement. J'ose penser que la présente thèse se rapporte à la première situation. Quant aux deux autres, j'en donnerai quelques exemples. La deuxième situation est celle qui s'est présentée à Étienne Gautier et Louis Henry dans leur étude de Crulai : les actes de mariage du milieu du XVIIIe siècle présentent des informations très détaillées qu'il est rare de trouver (simultanément date et lieu des fiançailles et des trois publications, âge des époux,

---

premiers mois du dixième de l'année 1749 ; ADR, 52 J 93, p. 126. 29 décembre 1749, pour les six derniers mois du dixième de l'année 1749 ; ADR, 52 J 93, p. 142).

[186] Ce que j'affirme n'a pas la prétention d'être une règle absolue. Et l'on sait de toute façon que toute règle admet des exceptions… Peut-être mon propos doit-il être nuancé en fonction de la taille de la communauté étudiée.

liens de parenté qu'ont avec eux les témoins….)[187]. En revanche d'autres sources d'état civil sont elles beaucoup plus décevantes, même à une date avancée. A Crulai, « jusque vers 1655, l'identité de la mère n'est pas indiquée régulièrement ; on se contente de donner son prénom ou l'on désigne l'enfant comme fils ou fille d'un tel… et de sa femme »[188]. La troisième situation me semble être celle de Saint-Marin[189]. Michaël Gasperoni a pu bénéficier de la présence d'une trentaine d' "états des âmes" (*stati delle anime*). Or exceptionnel est le premier, daté de 1672 : très complet, il indique « l'identité des épouses, pour lesquelles le patronyme et le nom du père sont systématiquement annotés »[190]. Bref, une source ayant pour but de recenser la population donne à l'historien de nombreuses informations sur l'ascendance des femmes qui y sont mentionnées. Quant aux sources plus classiques, un rapide coup d'œil laisserait penser que là aussi l'historien a de la chance car il possède, chose rare, « des bans de publications, dont la série est complète à partir de 1705 ; ils ont en outre l'avantage, au contraire des registres de mariages, de recenser tous les conjoints, soit ceux qui se sont mariés en dehors de la paroisse, et ceux qui proviennent de l'extérieur »[191]. Mais si l'on s'intéresse aux registres paroissiaux proprement dits, la déception est grande pour la majeure partie de l'Ancien Régime. Là encore, ce sont les registres de baptême qui posent problème. « Complets, les livres où étaient enregistrés les baptêmes sont néanmoins très peu bavards en ce qui concerne les épouses. De 1562 à 1580, seuls les prénoms de l'enfant, de son père et éventuellement de son grand-père paternel sont en effet mentionnés. De 1580 à 1740, si le prénom de la mère est désormais systématiquement reporté, il n'en va pas de même de son patronyme, qui ne commence à être spécifié qu'au milieu du XVIIIe siècle »[192].

Cette comparaison des sources disponibles pour étudier les liens sociaux et la parenté spirituelle sous l'Ancien Régime laisse penser que Lyon n'est pas le cadre le moins approprié

---

[187] Étienne GAUTIER et Louis HENRY, *La population de Crulai paroisse normande. Étude historique*, *op. cit.*, p. 32.

[188] *Ibid.*, p. 31.

[189] Michaël GASPERONI, *Popolazione, famiglie e parentela nella Repubblica di San Marino in epoca moderna*, Saint-Marin, Università degli studi, collection 'Quaderni del Centro sammarinese di studi strorici', n°28, 2009, 237 pages.

[190] Laurent BARRY et Michaël GASPERONI, "L'oubli des origines. Amnésie et informations généalogiques en histoire et en ehtnologie", dans *Annales de démographie historique*, 2008, n°2, p. 59.

[191] *Ibid.*, p. 58-59.

[192] *Ibid.*, p. 59.

pour mener cette étude. Il suffit de rappeler les éloges adressés par Philip T. Hoffman quant à la qualité des archives qu'il a utilisées pour étudier la Réforme catholique dans un cadre géographique plus large, le diocèse de Lyon :

> *« I therefore chose to make my history a study of the clerical reforms in one region. After spending several months considering nearly every bishopric in France and a number of episcopal sees in Germany, I finally selected the diocese of Lyon as the site for my research. My reasons were simple. (…) Most important, Lyon and its environs boast archives that are second to none. Before I chose Lyon, I went through the relevant archival inventories for nearly every diocese in France, and I did the same for a number of German regions as well. I also consulted archivists and secondary authorities. This exercise made it very cler that the source material for the diocese of Lyon was among the best available. Subsequent work in other archives has only reaffirmed this judgment. »*[193]

Voilà un bel éloge adressé, sans chauvinisme, aux archives entre Rhône et Saône. Ceci explique sans doute que Lyon, et en particulier sa population, ait fait l'objet d'études désormais classiques.

II. Lyon sous l'Ancien Régime.

2.1. Une cité déjà étudiée.

La deuxième raison expliquant le choix de la société lyonnaise pour mener ce travail de recherche est la très bonne connaissance déjà acquise par les historiens sur les structures sociales et les cadres de vie de sa population. Cette connaissance approfondie est d'abord due aux travaux essentiels de Maurice Garden sur le XVIIIe siècle[194], qui consacre notamment quelques lignes à l'importance des liens familiaux dans la parenté spirituelle. J'aurai l'occasion de revenir sur ces résultats. Mais Maurice Garden, qui en est clairement conscient, a d'abord perçu l'individu lyonnais d'Ancien Régime à travers son identité sociale

---

[193] Philip T. HOFFMAN, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789,* New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, p. 4.

[194] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, 772 pages.

et professionnelle, accordant beaucoup moins d'importance aux autres identités qui sont sans doute aussi déterminantes. Son but est que le lecteur puisse « voir vivre, côte à côte, ensemble, ou en opposition les uns avec les autres, les corps qui rassemblaient réellement, dans les structures anciennes, les divers individus qui composent la société lyonnaise »[195]. Son angle de vue est clairement affiché :

> *« C'est (…) vouloir donner aux structures professionnelles, le corps dont fait partie chaque travailleur par l'exercice même de son métier, une place prépondérante dans l'organisation sociale. Cest évidemment faire un premier choix qui peut sembler contestable. Est-ce que le Lyonnais se sentait d'abord ouvrier en soie, et ensuite seulement Lyonnais, ou mieux encore habitant de son quartier, ou de son faubourg ? Bien des cadres, matériels ou juridiques, ou religieux, pourraient être retenus comme cellule de départ. Le pâté de maisons, le quartier, la paroisse ne sont-ils pas des réalités plus vivantes et plus représentatives que l'appartenance à un métier, à un corps constitué ? Les réponses à ces questions sont difficiles (…). »*[196]

Un tel choix de la part de Maurice Garden est en partie dicté par les sources :

> *« (…) priorité a été donnée aux métiers sur toute autre forme de groupement, parce que les archives nous poussent à leur donner cette primauté. Bien pauvres sont les documents qui concernent la vie des quartiers, même ceux des pennonages qui ont pourtant une existence juridique et légale, et celle des paroisses… (…) Au contraire, la vie des métiers a laissé des documents nombreux, que ce soit pour montrer l'adhésion à la communauté ou le refus de s'y intégrer : dans les deux cas, il s'agit d'indications précieuses aussi bien pour la vie individuelle que pour la vie collective. »*[197]

Les importants apports de Maurice Garden ont été prolongés par toute une série d'ouvrages venus compléter les autres siècles d'Ancien Régime[198]. Plus récemment,

---

[195] *Ibid.*, p. 402.

[196] *Ibid.*, p. 402 et 403

[197] *Ibid.*, p. 403

[198] Notamment Françoise BAYARD, *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, collection 'Vivre à….sous l'Ancien Régime', 1997, 352 pages ; Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, Paris, SEVPEN, collection 'Civilisations et Sociétés', n°22, 1971, 2 volumes, 999 pages et Olivier ZELLER, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636. Démographie historique et géographie sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, 472 pages.

nombreux sont les ouvrages parus depuis dix ans faisant suite à des thèses consacrées à la ville de Lyon analysée sous différents aspects : ce dymamisme confirme que le cadre urbain lyonnais d'Ancien Régime est d'une qualité et d'une richesse suffisantes pour mener de telles recherches[199]. La vie économique, politique et sociale de Lyon est dorénavant bien connue, ainsi que ses caractéristiques démographiques. Seule la vie religieuse mériterait une synthèse qui reste à écrire. Un portrait de la ville peut être esquissé.

2.2. Un portrait.

2.2.1. Caractéristiques sociales de Lyon.

Comme toutes les villes sous l'Ancien Régime, Lyon présente des traits spécifiques lorsque l'on étudie sa population et sa composition sociale. Cela a nécessairement une influence sur les liens sociaux qui se développent dans la ville, et notamment sur les liens de parenté spirituelle.

Le travail de la soie est un trait distinctif et il s'organise dans un cadre particulier, fortement structuré et hiérarchisé, appelé la "grande Fabrique" ou simplement la "Fabrique". Cette Fabrique établit une hiérarchie stricte entre trois acteurs économiques : au sommet, une centaine de marchands-fabricants de soie qui possèdent le capital de travail, répartissent l'activité en distribuant la matière première (les soies brutes) et les dessins aux maîtres-ouvriers, avant de prendre en charge la commercialisation des produits finis. Les maîtres-ouvriers, deuxième étage de la hiérarchie, au nombre de 7800 avant la Révolution et qui constitueront au XIXe siècle les canuts, doivent travailler ces matières premières avant de les redonner aux marchands-fabricants. Au XVIIIe siècle, ils sont de plus en plus dépendants

---

[199] Yann LIGNEREUX, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 847 pages.

Marc VACHER, *Voisins, Voisines, Voisinage. Les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007, 361 pages.

Anne MONTENACH, *Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVIIe siècle. L'économie du quotidien*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 2009, 415 pages.

Anne BÉROUJON, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 2009, 493 pages.

des marchands-fabricants, y compris financièrement puisque ces derniers, disposant de capitaux importants, leur avancent souvent l'argent nécessaire pour l'achat de l'outillage. De plus, le prix de la façon est fixé par le marchand-fabricant ; le salaire du maître-ouvrier n'est établi qu'une fois l'ouvrage achevé. Rares sont les maîtres-ouvriers qui peuvent se permettre de travailler en dehors du système de la Fabrique, de manière indépendante, en commercialisant eux-mêmes leurs productions. Sous ces maîtres-ouvriers se situent enfin les compagnons et apprentis, troisième et dernier étage de la hiérarchie. Chapeautant ces trois acteurs se trouvent souvent les banquiers, même si les activités bancaires sont fréquemment exercées à Lyon par des marchands-fabricants.

Lyon est également une ville sans Parlement ni Université. Elle ne possède pas non plus de noblesse ancienne qui serait profondément enracinée dans la généralité, la noblesse d'épée étant peu nombreuse. Les élites sont donc réduites à trois types, qui sont liés : les élites économiques dans le domaine de la fabrique et du négoce (marchands fabricants et banquiers), les élites liées au monde des offices et les élites liées à l'exercice d'une fonction consulaire (prévôt des marchands et échevins). La noblesse est donc surtout une noblesse municipale du Consulat (noblesse de cloche)[200] et une noblesse d'offices[201]. L'un des buts des bourgeois lyonnais est d'accéder à la noblesse grâce à leur passage à l'échevinage, au Bureau des Finances ou à la Cour des Monnaies[202]. L'achat d'une charge de secrétaire du roi, très prisée à Lyon, permet également d'obtenir la noblesse héréditaire après vingt ans de possession ou en cas de décès durant l'exercice de cette charge. L'anoblissement est le signe ultime de la réussite sociale. La richesse joue un grand rôle, plus que la naissance. Ce sont les négociants fortunés qui peuvent viser l'anoblissement. Toutefois, la noblesse lyonnaise ne s'oppose pas à la bourgeoisie, elle en est issue, et souvent depuis peu.

---

[200] Grâce à un privilège obtenu de Charles VIII en 1495, les charges municipales, échevinat et prévôté, confèrent la noblesse au premier degré. Les élites lyonnaises sont très attachées à ce privilège qu'elles ont réussi à faire maintenir à travers les révocations de 1667 et 1715.

[201] Puisque Lyon ne possède pas de Parlement, le noblesse d'offices regroupe les détenteurs de charges anoblissantes au Bureau des Finances, à la Cour des Monnaies, Sénéchaussée et Présidial créé en 1704, et aux chancelleries qui leur sont attachées.

[202] La Cour des Monnaies comprend six officiers, deux présidents et quatre conseillers. Bien qu'ils soient souvent issus de la bourgeoisie, les officiers de la Cour des Monnaies ont conscience de leur rang particulier dans la ville. Juridiquement solidaires des parlementaires d'autres villes, leurs intérêts sont parfois différents de ceux des autres couches dominantes de la cité.

La véritable distinction est celle qui oppose d'un côté la bourgeoisie et la bourgeoisie anoblie et de l'autre la masse urbaine des maîtres-ouvriers, compagnons et apprentis.

Pour toutes les élites de Lyon, qu'elles soient ou non anoblies, accéder à la propriété foncière est un souci constant. Les bourgeois et les détenteurs de charges anoblissantes ont à cœur d'acquérir un domaine ou une seigneurie dans la généralité[203]. Le conseiller du roi en l'élection de Lyon Jean Zacharie Chalamel, dont un fils est porté sur les fonts baptismaux de Saint-Nizier en 1740[204], possède un domaine à Charly où il décédera le 5 janvier 1770[205]. Les officiers de la Cour des Monnaies tout particulièrement achètent des seigneuries dans les campagnes voisines de Lyon, bientôt imités après 1750 par les membres des professions libérales. La famille Dugas en fournit un exemple. Laurent Dugas est président à la Cour des Monnaies[206]. Son fils Pierre, qui fait baptiser une fille à Saint-Nizier en 1740[207], est également président à la même Cour[208]. La fortune familiale est d'abord terrienne, constituée de plusieurs seigneuries près de Lyon, à Quinsonas, Savonost, Thurins et Bois-Saint-Just. La place importante donnée au patrimoine foncier ne doit pas étonner, même dans une ville de manufacture et de négoce comme Lyon. Lyon est à l'image du royaume. Au XVIIe et encore plus au siècle suivant, « l'acquisition de domaines et de droits seigneuriaux constituait un placement sûr et honorable, consécration de la promotion sociale »[209]. Acheter une terre, c'est donc réaliser un investissement que l'on espère rentable, grâce à une rente foncière élevée ; c'est aussi acquérir un cadre où l'on peut vivre noblement. Raisons économiques et sociologiques sont étroitement mêlées. Par leurs achats de terre, les élites lyonnaises sont ainsi fortement présentes dans le Beaujolais, les Monts du Lyonnais, le Forez, voire à l'extérieur de la généralité, dans le Dauphiné. Mais les liens entre Lyon et sa généralité revêtent également un autre aspect, migratoire celui-ci.

---

[203] « C'est là encore un signe caractéristique d'une catégorie sociale bien précise : on devient bourgeois de Lyon par la possession d'une terre, d'un domaine, d'une propriété dans la campagne, et les Lyonnais sont très jaloux de leurs privilèges de bourgeois. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 414).

[204] Baptême de Jean François Zacharie Chalamel le 16 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 108 recto).

[205] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 415.

[206] Il a également été prévôt des marchands de 1724 à 1729, comme son père Louis Dugas (de 1696 à 1699).

[207] Baptême de Bonne Anne Dugas le 4 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 89 recto).

[208] Il sera lui aussi prévôt des marchands de 1750 à 1751.

[209] Albert SOBOUL, *La France à la veille de la Révolution*, Paris, CDU, 1966 (2e édition), p. 68.

2.2.2. Lyon : attrait et apport migratoire.

A l'échelle européenne, Lyon est un centre important de circulation et d'échanges. Mais cette réalité a une influence limitée sur l'évolution démographique de la ville. La croissance de la population lyonnaise est principalement due au fort apport migratoire régional. Lyon est la capitale d'une généralité regroupant trois provinces, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Elle profite pleinement de sa place de capitale et tire une partie de sa puissance et de sa richesse de l'influence qu'elle a sur sur ces trois provinces. La population de Lyon se modifie ainsi sensiblement entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, connaissant une augmentation importante due à l'arrivée en ville de migrants, provenant essentiellement des espaces ruraux voisins : 76 % des journaliers qui se marient à Lyon entre 1728 et 1788 sont nés hors de la ville[210]. D'autres villes connaissent des phénomènes semblables, comme Bordeaux, dont la population augmente également grâce à l'arrivée de la population rurale de la généralité.

Fort de toutes ces connaissances acquises sur Lyon sous l'Ancien Régime, le présent travail de recherche a choisi cette ville comme lieu d'étude. Autrement dit, il s'agit d'analyser un thème encore peu abordé dans le champ historique à partir d'un cadre d'étude qui est au contraire bien connu. Peut-être est-ce utile de rappeler, comme l'avait fait Philip T. Hoffman, que le choix de mener une recherche dans un cadre géographique limité, ne signifie évidemment pas que son possible intérêt se résume à une histoire locale, quand bien même cette dernière expression aurait une signification, dès lors qu'un effort approfondi est fait pour replacer les résultats obtenus dans des enjeux plus larges[211]. Choisir un tel cadre d'étude permet de proposer des interprétations et une analyse beaucoup plus sûres des données, recueillies notamment sur la paroisse Saint-Nizier.

---

[210] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 237.

[211] « Although I chose to do a local history, I have sought to avoid the parochialism that afflicts so many local studies by making comparisons with other regions in Europe whenever the scanty literature makes this possible. Such comparisons must be made with care, of course. » (Philip T. HOFFMAN, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789, op. cit.*, p. 4).

Chapitre 2

Le choix d’une paroisse : Saint-Nizier.

Après le choix d’une ville d’étude, la nécessité de désigner une paroisse plus précise pour mener une telle recherche est apparue comme une évidence. Pour des raisons qui seront précisées ensuite, l’intérêt s’est porté sur la paroisse Saint-Nizier, au cœur de Lyon.

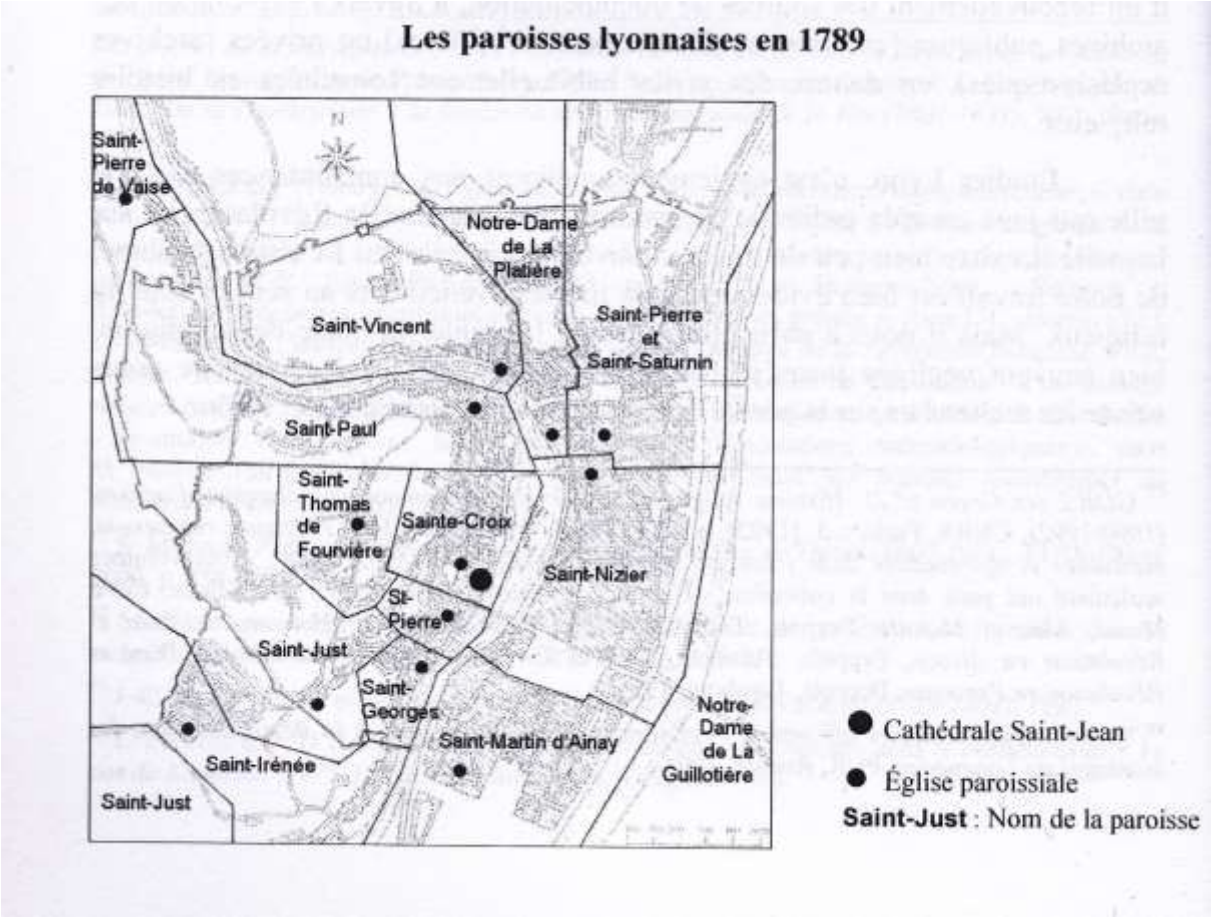

Carte extraite de Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, collection 'Mémoire chrétienne au présent', n°6, 2010, p. 14.

I. L'importance du cadre paroissial.

1.1. Tout fidèle devrait dépendre d'une paroisse.

Le concile de Trente a réaffirmé que la paroisse est le cadre essentiel de la vie religieuse du fidèle. Il ne doit plus y avoir de situation floue due à la mauvaise délimitation paroissiale. Le concile demande ainsi aux évêques de répartir la population en paroisses précises et déterminées[212]. Tout fidèle doit dépendre d'une seule paroisse, clairement identifiée. Il est ainsi placé sous la direction du curé de sa paroisse qui a la responsabilité de son salut. Il reçoit les sacrements dans l'église correspondante. Il y a là une dimension territoriale évidente, pour une meilleure efficacité pastorale. Ces idées essentielles sont reprises et réaffirmées tout au long de l'Ancien Régime. Selon Daniel Jousse, « on entend par *Paroisse*, une Eglise dans laquelle le peuple d'une contrée limitée anciennemmement, est obligé de s'assembler les Dimanches & Fêtes pour y entendre la Messe, participer à la célébration de l'Office divin, & pour recevoir les instructions concernant les devoirs de Chrétien. Une Eglise ne peut jamais être regardée comme Paroisse, si elle n'a son terrain circonscrit & limité »[213]. « Toutes les Paroisses ont un territoire circonscrit qui en règle l'étendue (…). Il faut aussi observer que c'est en général par le territoire que se règle le ressort des Paroisses ; de manière que quand on demeure dans un territoire, dès là on est paroissien de l'Eglise dont ce territoire dépend »[214].

---

[212] Session XXIV, *De ref.*, canon 13.

[213] Daniel JOUSSE, *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses, où l'on examine tout ce qui concerne les fonctions, droits & devoirs des Marguilliers dans l'administration des Fabriques, des biens des Pauvres & des Ecoles de Charité. Comme aussi ce qui regarde les fonctions, droits & devoirs des Curés & autres personnes préposées au gouvernement & au soin des Eglises*, Paris, Debure père, 1774, p. 1.

[214] *Ibid.*, p. 2. Jousse mentionne toutefois quelques exceptions, évoquant des paroisses qui ne peuvent pas être associées à un territoire. « Il y en a plusieurs où il se trouve des fermes, terres ou métairies qui sont alternativement & pendant une année d'une Paroisse, & dans l'année suivante d'une autre Paroisse. Plusieurs terres & fermes de la Bauce & de la Sologne sont dans ce cas. (…) Il y a quelques Paroisses qui n'ont point de territoire, & dont le ressort s'étend seulement sur certaines personnes. Telle est la Paroisse de *la Chapelle*, dans la ville d'Amboise, qui est sans territoire, & dont le ressort ne s'étant que sur certaines personnes de la ville (…). » (*Ibid.*, p. 2).

1.2. Famille et attaches paroissiales, l'exemple du baptême.

Tout ménage[215] demeurant suffisamment longtemps au même endroit peut être attaché à une paroisse spécifique, celle dans laquelle il réside[216]. Pour lui, la paroisse urbaine[217] constitue « le village au sein de la ville »[218]. Mais dans un sens plus large, cet attachement peut exister également pour une famille[219] lorsque tous ses membres y ont peut-être été baptisés puis enterrés. La paroisse est ainsi la « nécropole des ancêtres »[220]. Certains patronymes reviennent donc fréquemment dans les registres de telle ou telle paroisse, à intervalles plus ou moins réguliers. Quelquefois, une même famille est concernée par plusieurs actes de baptême séparés d'à peine quelques jours, signe d'une implantation pérenne dans le cadre paroissial. Cet attachement peut être confirmé par des messes que la famille fonde dans sa paroisse.

La paroisse est composée de nombreux ménages, qui peuvent participer à la vie paroissiale de diverses manières : participation du chef de famille au conseil de fabrique, dons financiers lors des travaux de restauration… Ces relations privilégiées confirment que la cadre paroissial n'est pas seulement un cadre géographique, mais aussi un élément essentiel pour affirmer son identité : dans les campagnes comme dans les villes, un individu se définit comme originaire ou habitant de telle ou telle paroisse précise, et ce depuis le Moyen Age[221].

---

[215] J'entends par ménage l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

[216] Je ne suis pas d'accord avec Maurice Garden lorsqu'il écrit, sans justifier ce qu'il croit être une évidence : « comment un habitant de la paroisse Saint-Nizier peut-il se sentir vraiment concerné par la réalité de la vie de sa paroisse, alors qu'il est un individu parmi plusieurs dizaines de milliers ? » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 403).

[217] A propos de la paroisse urbaine, le recueil de plusieurs contributions s'intéressant à des villes variées a donné lieu à la publication d'un ouvrage récent : Anne BONZON**,** Philippe GUIGNET et Marc VENARD (dir.), *La paroisse urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France', 2015, 504 pages.

[218] Bernard CHEVALIER, *Tours, ville royale. 1356-1520. Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Age*, Paris-Louvain, Vander-Nauwelaerts, 1975, p. 542.

[219] J'utilise ici ce terme pour désigner la parentèle.

[220] Jacques CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age, vers 1320-1480*, Rome, École française de Rome, 1980, p. 180.

[221] En effet, « en France, comme dans la plupart des pays chrétiens, le ressort territorial de la paroisse est devenu celui de la cellule première de la vie en groupe, tant en ville qu'au village (…). » (Robert FOSSIER, *Ces gens du Moyen Age*, Paris, Fayard, 2007, p. 255). C'est pourquoi, « les fidèles (…) se reconnaissent bien, chaque fois

Nul doute même qu'il y ait là une fierté d'appartenir à sa paroisse[222]. Fierté par exemple d'appartenir à l'église paroissiale lyonnaise de Saint-Nizier, avec son chapitre de vingt-deux chanoines fondé dès 1305[223]. Fierté également d'habiter une paroisse au cœur de Lyon, même si elle n'héberge ni l'église cathédrale ni le Consulat[224]. Mais les habitants n'oublient pas que l'église Saint-Nizier accueillait autrefois la présentation publique des nouveaux échevins avant que cette cérémonie ne soit transférée à partir de 1655 à l'Hôtel de Ville. Le 21 décembre était ainsi prononcée l'oraison doctorale de la Saint-Thomas où s'est par exemple illustré en 1543 Philibert Sarrazin, futur médecin de l'Hôtel-Dieu[225]. L'église et la paroisse Saint-Nizier polarisaient ainsi l'attention de toute la ville puisque les Lyonnais étaient invités à son de cloche à assister à « l'un de moments les plus importants de la vie politique lyonnaise »[226].

Cette fierté est particulièrement visible lorsqu'est attribué comme prénom au nouveau-né le nom du saint patron de l'église paroissiale dans lequel il est baptisé. A Saint-Nizier[227], plusieurs baptisés prennent le prénom de Nizier ou Nisier[228]. Ceci s'explique par la volonté

---

qu'ils en sont requis, hommes de telle paroisse, et non de telle seigneurie, ou de tel village ou quartier. Quand, en 1215, au IVe concile du Latran, on intima l'ordre à chaque croyant de ne se reconnaître que d'une seule paroisse, ce n'était en rien une nouveauté (…). » (*Ibid.*).

[222] Concernant Bordeaux et notamment la paroisse Saint-Michel, cf. Philippe LOUPÈS, *L'apogée du catholicisme bordelais. 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, p. 113. Il me semble donc exagéré d'affirmer que « dans les grandes villes la paroisse n'est plus une véritable unité humaine et historique. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 87).

[223] A titre de comparaison chronologique, le chapitre Saint-Thomas de Fourvière est un peu plus ancien, érigé en 1192.

[224] Le Consulat, répondant favorablement à la demande de Thevenet, curé et chanoine de Saint-Nizier qui souhaite une aide financière pour secourir les pauvres de la paroisse, souligne naturellement son attachement à celle-ci : « anciennement l'hôtel de ville ayant été dans la parroisse de Saint-Nizier, nous avions toujours conservé pour cette église une affection particulière, dont nous avions donné des marques dans toutes les ocasions. » (AML, BB 297, fol. 155 verso, délibération consulaire en date du 31 décembre 1733).

[225] Retiré à Genève, Philibert Sarrazin sera médecin de Calvin. Ce dernier sera d'ailleurs le parrain de sa fille Jeanne.

[226] Yann LIGNEREUX, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal*, *op. cit.*, p. 540.

[227] Saint Nizier a été évêque de Lyon et a été enterré dans cette église en 573. Avant de prendre le nom du saint évêque, cette église se nommait église des Saints-Apôtres [Jean-Baptiste MARTIN (dir.), *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, tome 2, p. 350].

[228] Vincent Nizier Archimbaud est baptisé à Saint-Nizier le 25 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol 47 recto) : son parrain est son oncle paternel, Vincent Archimbaud. On a donc donné au baptisé le prénom de son parrain et le nom du saint patron de l'église paroissiale.

de protéger efficacement le baptisé. En effet, prénommer un nouveau-né en lui donnant le nom d'un saint, c'est le mettre, sa vie durant, sous sa protection. Le saint patron se fait ange gardien. Or, quand ce saint patron a également donné son nom à l'église paroissiale dans laquelle le nouveau-né est baptisé, il n'est pas exclu de penser que ce dernier est doublement protégé. En effet, dans ce cas, lorsque la communauté chrétienne prie pour le saint patron de son église paroissiale, elle prie également, de manière indirecte, pour le saint patron de l'individu baptisé en ces lieux et qui a été prénommé en l'honneur dudit saint. Une prière collective en faveur de saint Nizier, dans l'église qui porte son nom, doit être d'autant plus importante pour un individu prénommé ainsi et baptisé dans ladite église, que ce saint est prié à Lyon mais également dans les régions alentours où plusieurs églises sont placées sous son vocable[229]. La Réforme catholique insiste également sur la valeur de modèle du saint patron, que l'enfant puis plus tard l'adulte doit imiter. Protection et imitation sont donc les deux traits essentiels de la relation entre l'individu et son saint patron, telle qu'elle est par exemple donnée à voir par le *Pastorale parisiense* de 1786[230] ou les traités d'éducation des enfants[231].

Le cas d'Annibal Nisier (ou Nizier) Royer, baptisé quatre jours plus tard, le 29 avril, est comparable (AML, 1GG87, fol 48 verso) Le choix de son second prénom s'est également fait en fonction du saint patron de la paroisse. Mais son parrain porte également ce prénom en seconde position : il s'agit d'Annibal Nisier Fillion (il signe Annibal Nizier Fillon) Là, donner au baptisé les deux prénoms de son parrain permet, en plus de se référer au parent spirituel, de faire référence au saint patron paroissial.

Il faut noter toutefois que si le prénom Nizier (ou Nisier) est porté par le père du baptisé mais que son parrain porte un autre prénom, l'usage que soit transmis au baptisé le prénom du parrain et non celui du père est appliqué. Par conséquent, le prénom Nizier n'est pas attribué au baptisé même si le baptême a lieu dans la paroisse éponyme. Ainsi le 23 mai 1740 Nisier Laurent fait baptiser son fils. Il est prénommé Mathieu, puisque son parrain est Mathieu Chabert (AML, 1 GG 87, fol 56 verso).

[229] Huit paroisses de l'actuel département de Saône-et-Loire ont pour saint patron l'évêque de Lyon [Jean RIGAULT, "Les vocables des églises et chapelles du département de Saône-et-Loire", dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen-Age et jusqu'au Concile de Trente…*, *op. cit.*, tome 1, p. 452]. Plusieurs raisons ont pu être avancées pour expliquer l'introduction dans le diocèse d'Autun du patronage de saint Nizier. « On suppose que certains personnages religieux du diocèses de Lyon avaient des propriétés là où le nom de saint Nizier fut donné aux églises. Il est possible également que ce vocable ait été introduit dans le diocèse d'Autun, pendant une période où, le siège vacant, il était administré par l'archevêque de Lyon. » (Thérèse-Jean SCHMITT, *L'organisation ecclésiastique et la pratique religieuse dans l'archidiaconé d'Autun de 1650 à 1750*, Autun, imprimerie L. Marcelin, 1957, p. 107). Sous l'Ancien Régime, l'église collégiale de Charolles était elle aussi sous la titulature de saint Nizier. Non loin de Lyon, d'autres paroisses le sont également : Saint-Nizier d'Azergues dans le Beaujolais, Saint-Nizier-le-Désert dans la Dombes… Ailleurs en France, une paroisse de Troyes est également sous sa titulature.

[230] L'Église « donne aux nouveaux baptizés le nom de la Sainte Vierge, ou de quelque autre Saint, afin de les engager par le souvenir du nom qu'ils portent, à imiter les vertus de leur saint Patron, à le regarder comme protecteur dans le Ciel, & à recourir souvent à son intercession. » (Antoine Éléonor Léon LE CLERC DE JUIGNÉ, *Pastorale parisiense, illustrissimi et reverendissimi DD. Antonii-Eleonorii-Leonis Le Clerc de Juigné, archiepiscopi parisiensis, Ducis Sancti-Clodoaldi, Paris Franciae, etc., auctoritate editum*, Paris, Claude Simon, 1786, tome 3, p. 29).

Identité du baptisé, attachement paroissial et attachement au saint patron : ces trois réalités ne sont évidemment pas spécifiques à la paroisse Saint-Nizier et un raisonnement identique peut s'appliquer à d'autres, urbaines ou rurales. La situation devient d'autant plus intéressante à étudier si le saint patron de la paroisse porte un nom rare ou si la paroisse est dédiée à plusieurs saints patrons. C'est le cas de la paroisse de Fontenay-en-Parisis dédiée en premier lieu à saint Aquilin et en second à saint Vincent. Entre 1545 et 1600, sur un corpus de 1021 baptisés, qui ne reçoivent systématiquement qu'un seul prénom, l'usage d'en attribuer deux ou trois étant inconnu[232], 18 (soit 1,8 %) sont prénommés Aquilin ou Aquiline. L'adoption d'un tel prénom « peut (…) souligner l'appartenance à la communauté ; c'est d'ailleurs moins sa fréquence qui l'indique (…) que les conditions de son choix. Cinq de ces 18 enfants reçoivent leur prénom entre le quatre février (fête du saint) et le quatorze du même mois. La situation ne se montre guère différente pour le patron en second, Saint Vincent, avec huit occurrences, dont trois entre le 22 janvier (fête du saint) et le cinq du mois suivant. Là encore, le prénom risque fort de devenir polysémique si le premier parrain, le père ou un proche du nouveau-né se prénomme alors également Aquilin, Aquiline, Vincent ou Vincente »[233].

Plus surpenant, le passage à la Réforme protestante peut ne pas pertuber cette habitude. Ainsi, la Réforme atteint l'église Sainte-Aurélie de Strasbourg en 1523. Or, au début du XVIIe siècle, dans cette paroisse caractérisée par son unité sociale et religieuse, « la religion marquait la vie quotidienne. (…) Le prénom fréquemment donné aux filles était celui d'Aurélie, la "patronne" de l'église alors que la Réformation avait trouvé ici un milieu de rayonnement favorable dès ses débuts »[234].

---

[231] « Elevez-les dans un grand respect & dans une grande confiance pour leurs Anges gardiens. Qu'ils sçachent principalement la vie du Saint dont ils portent le nom ; & l'obligation qu'ils ont de l'imiter. » (Alexandre Louis VARET, *De l'éducation chrétienne des enfans, selon les maximes de l'Ecriture Sainte et les instructions des Saints Pères de l'Eglise*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1672, p. 317).

[232] Hugues NEVEUX, "L'identification de l'individu par la communauté…", *loc. cit.*, p. 91.

[233] *Ibid.*, p. 89 et 90.

[234] Jean-Pierre KINTZ, "La notion de quartier à Strasbourg vers 1600", dans Maurice GARDEN et Yves LEQUIN (dir.), *Habiter la ville. XVe - XXe siècles*, Actes de la Table ronde organisée avec l'aide de la D.G.R.S.T. et de la Mission de la Recherche Urbaine, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, collection 'Histoire et populations', p. 99.

Dans certaines villes, une opposition religieuse est nette entre deux paroisses voisines, opposition déterminée par la personnalité des curés qui sont à leur tête. Le conflit janséniste peut ainsi s'inscrire dans l'identité paroissiale, par exemple à Gien dans la décennie 1760 où le curé de la paroisse Saint-Louis est janséniste et celui de la paroisse Saint-Laurent antijanséniste ou au moins non janséniste. Cette opposition paroissiale a des répercussions sur la vie religieuse des fidèles[235]. Peut-on dans ce cas imaginer que certains ménages, dont la famille serait impliquée dans les débats, délaissent la paroisse où ils habitent pour fréquenter la paroisse voisine plus proche de leurs opinions ? Ce choix peut-il également être effectué pour le baptême d'un de leurs enfants, bien que celui-ci doive normalement recevoir le sacrement dans l'église paroissiale du lieu où il est né[236] ? Ces questions méritent d'être posées parce qu'elles indiquent que l'attachement à la paroisse de résidence n'est pas aussi automatique qu'on pourrait le penser. L'identité paroissiale ne va pas forcément de soi. Plus concrètement pour l'historien faisant appel à la démographie historique et qui serait amené à reconstituer des fratries, se trouver face à une telle situation nécessite d'avoir toujours à l'esprit que les actes d'état civil dans lesquels un ménage peut être impliqué peuvent se trouver majoritairement dans la paroisse voisine de celle où elle demeure. Qu'en est-il de Lyon ? La ville ne se signale pas particulièrement par une opposition de cet ordre entre deux paroisses, bien que des troubles liés au problème janséniste soient attestés[237]. Rien n'empêche apparemment une adhésion de chacun à l'identité paroissiale, notamment à Saint-Nizier.

---

[235] Dominique JULIA, "Déchristianisation ou mutation culturelle ? L'exemple du bassin parisien au XVIIIe siècle", dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection 'En d'autres temps', 1988, p. 232. Dominique Julia s'appuie sur la *Relation de la visite générale faite par M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, dans son diocèse*, datée de 1761.

[236] Les règles de résidence pour le baptême ne sont toutefois pas comparables à celles qui prévalent pour le mariage. L'Édit royal de mars 1697 impose un délai de six mois à un an de résidence aux conjoints ne se mariant pas dans leur paroisse d'origine (Julie DOYON, "De la clandestinité à la 'fausseté' : la fraude matrimoniale à Paris", dans *Dix-huitième siècle*, 2007, n°1, p. 419).

[237] Ces troubles ont notamment lieu en mars 1729 lors de l'enterrement de l'oratorien Céleron, janséniste [Justin GODART, *Le jansénisme à Lyon. Benoît Fourgon (1687-1773)*, Paris, F. Alcan, 1934, p. 114 et Jean NICOLAS, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Éditions du Seuil, collection 'L'Univers historique', 2002, p. 531].

II. Le choix d'un cadre paroissial précis : Saint-Nizier[238].

A l'instar de Jean-Claude Perrot qui, pour étudier la ville de Caen au XVIIIe siècle, a choisi de reconstituer les familles d'une seule paroisse, Saint-Gilles[239], j'ai décidé de circonscrire mon regard sur Lyon en m'intéressant principalement à l'une des quatorze paroisses de la ville, Saint-Nizier. Par rapport à la taille de sa population, Lyon est une ville qui possède peu de paroisses. La comparaison avec d'autres villes comme Caen[240], Angers[241], Metz[242], Reims[243], Bordeaux[244] ou même d'autres communautés urbaines de taille bien plus réduite[245] est éloquente.

---

[238] Tout au long de cette thèse et des différents actes de baptême auxquels il va être fait référence, il est à préciser que, si le nom de la paroisse n'est pas mentionné, il s'agit *de facto* de Saint-Nizier.

[239] Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle, op. cit.*

[240] Caen, peuplée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle de 30 à 40 000 habitants (*Ibid*., p. 108 et 109), possède treize paroisses (*Ibid.*, p. 37).

[241] Angers possède seize paroisses pour une population bien moins importante que Lyon, 30 000 habitants (Isabelle BONNOT, *Hérétique ou saint ? Henry Arnauld évêque janséniste d'Angers au XVIIe siècle*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1984, p. 121).

[242] En 1552, vingt paroisses sont dénombrées à Metz [Alain CABANTOUS, "Les chanoines et la Place à Metz, 1753. Pouvoir urbain et paysages sociaux", dans Gaël RIDEAU et Pierre SERNA (dir.), *Ordonner et partager la ville (XVIIe - XIXe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection 'Histoire', 2011, note 37 p. 113]. Le plan de la ville daté de 1784 indique quatorze paroisses (*Ibid.*, note 30 p. 112). Pourtant, la population n'est que de 32 000 habitants en 1750 (*Ibid.*, p. 106).

[243] « La ville de Reims comprend, sous l'Ancien Régime, 14 paroisses et environ 18 000 habitants vers 1560, 30 000 au début du XVIIe siècle. Cette population urbaine croît fortement au XVIIe siècle, jusqu'à atteindre 45 000 habitants en 1640, poussée suivie par une nette stagnation jusqu'en 1687, où l'on ne compte plus que 36 000 habitants. » [Antoinette FAUVE-CHAMOUX, "Veuvage et remariage en France préindustrielle", dans dans Anne-Lise HEAD-KÖNIG et Liliane MOTTU-WEBER (dir.), *Les femmes dans la société européenne. Die Frauen in der europäischen Gesellschaft*, Genève, Droz, Cahiers de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2000, note 12 p. 285]

[244] Philippe Loupès soulignait déjà qu'« avec seulement quinze paroisses pour 110 000 âmes en 1790, Bordeaux ne bénéficie que d'un médiocre encadrement paroissial. Il est vrai qu'à la même époque, Paris, avec une cinquantaine pour 600 000 habitants, n'est guère mieux loti. » (Philippe LOUPÈS, *L'apogée du catholicisme bordelais. 1600-1789, op. cit.*, p. 101). Toutefois, à Lyon comme à Bordeaux (*Ibid.*, p. 112), ces quatorze ou quinze curés ne sont pas seuls. Vicaires, prêtres habitués et membres de communautés régulières prennent aussi en charge l'encadrement paroissial qui est donc bien assuré, en phase avec les exigences de la Réforme catholique.

[245] Dans la principauté de Liège, la petite ville de Huy compte quatorze paroisses comme Lyon, mais elle n'est peuplée que de 5000 à 6000 habitants à la fin de l'Ancien Régime (Denis MORSA, "La population de Huy à la fin de l'Ancien Régime. Un essai de reconstruction", dans *Historiens et populations. Liber Amicorum Étienne Hélin*, Contributions rassemblées par la Société Belge de Démographie, Louvain-la-Neuve, Academia, 1991, p. 811 et 812). Quant à la ville de Sens, elle ne compte pas moins de seize paroisses.

2.1. La composition sociale de Saint-Nizier.

Le choix de Saint-Nizier tient d'abord à sa composition sociale. Cette paroisse, où se côtoient négociants et artisans, présente une grande diversité et richesse sociale[246], trait qui avait déjà été souligné pour la fin du XVe siècle :

> *« (…) remarquable est l'importance qu'a prise le quartier Saint-Nizier ; là se trouve le cœur marchand de la presqu'île, faisant pendant au quartier du Change de l'autre côté du Pont de Saône. (…) Les pelletiers, les merciers, les drapiers, les marchands et les notaires, les apothicaires qui se retrouvent entre rue Vendrant, rue Longue et rue Mercière, sont tous riches. Les membres des grandes familles bourgeoises (…) qui sont parvenus à la noblesse en achetant des seigneuries ou en servant le roi, y tiennent leur hostel. Des marchands milanais et allemands y tiennent leur hostel. Rue de l'Aumône, quelques changeurs sont établis à proximité du centre des foires. Chacun a profité de l'établissement des foires. Entre la Pêcherie et l'Erberie, toute une population occupée à la pêche ou à la vente du poisson, a sensiblement amélioré ses conditions de vie. (…) On constate, dans les rues principales, l'existence de deux pôles distincts. Au voisinage des Cordeliers, les petits artisans de la rue Grenette sont de modeste condition (…). Quand on avance vers la rue Mercière au contraire, les artisans sont moins mêlés, les fortunes plus importantes. La partie de la rue Mercière, située près du Pont de Saône est habitée par de riches familles lyonnaises (…). Le commerce du drap et des fourrures y est florissant. Quelques parcheminiers s'y sont fait une petite fortune. Au fur et à mesure qu'on s'approche du tènement Saint-Antoine, les ouvroirs sont plus variés, les conditions plus diverses ; affaneurs, reveyrans, ceinturiers, esperonniers, revendeurs de modeste avoir voisinent avec de plus importants personnages parmi lesquels un changeur, un notaire, un parcheminier, quelques merciers. A parcourir les rues menant vers le Rhône, rue Neuve, rue de l'Arbre Sec, rue Piseis, on découvre une société beaucoup plus disparate : quelques-uns se sont fait une fortune et possèdent même quelques granges, la majorité des artisans connaît l'aisance, mais certains souffrent d'une indigence évidente (…). La rue Piseis et celle de l'Arbre Sec surtout concentrent une population très modeste d'affaneurs,*

---

[246] Concernant la structure sociale au XVIIIe siècle de la ville de Lyon dans son ensemble, Maurice Garden indique que « diverses enquêtes à travers les sources quantitatives, fiscales et notariales, permettent (…) une classification socioprofessionnelle de la population lyonnaise : 20 % dans les milieux populaires et les métiers non spécialisés, 30 % dans la soierie, 30 % dans l'artisanat, 20 % dans les couches sociales favorisées (bourgeoisie, négoce, professions libérales) » (Maurice GARDEN, "Écoles et maîtres : Lyon au XVIIIe siècle", dans *Cahiers d'histoire*, 1976, n°1-2, pp. 133-156. Article repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, p. 156). Toujours selon Maurice Garden, 62 % de la population masculine travaille au XVIIIe siècle dans les divers secteurs artisanaux (y compris la soierie) (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 318). Il y a une « suprématie du travail textile et des étoffes de soie », secteur qui regroupe 62,7 % des hommes (*Ibid.*, p. 315).

cordiers et gagne-deniers (…). A mesure qu'on s'éloigne des rues se croisant autour de Saint-Nizier, la population devient plus mêlée, les activités purement marchandes disparaissent au profit du petit artisanat traditionnel, faisant plus de place à la fabrication qu'au commerce. Ceux-qui ont échappé à la vague de prospérité générale logent dans la rue du Puits Pelus au Rhône, derrière le cloître des Frères Mineurs, ce sont les savetiers, tisserands, couturiers, manœuvres et gagne-deniers (…). Au bord de Saône, vers le port du Temple, reveyrans, pontaniers, menuisiers et maçons occupés aux diverses tâches nécessaires aux activités fluviales, restent également de condition modeste. Vers l'hôpital, une foule d'affaneurs et de gardes des portes côtoie meuniers, petits boulangers et artisans de l'habillement, tous très peu enrichis par les foires. »[247]

Sous l'Ancien Régime, les marchands, notamment dans la soie, sont nombreux. Diverses autres catégories sociales complètent la population de cette paroisse, formant un ensemble économique et social cohérent, digne d'une étude scientifique. Ainsi, socialement inférieurs aux négociants et aux marchands, de nombreux ouvriers en soie sont à noter.

L'industrie de la soie qui s'épanouit à Saint-Nizier contribue donc à la prospérité lyonnaise[248]. Les différentes activités artisanales exercées dans cette paroisse prouvent que celle-ci forme une société globale relativement peu dépendante économiquement des autres paroisses de Lyon. Même si Saint-Nizier présente quelques spécificités, comme la forte présence en son sein des métiers de luxe (orfèvres, joailliers, horlogers et bijoutiers)[249], cette paroisse se caractérise d'abord par sa diversité sociale, trait qui lui est propre. Seules Saint-Pierre-Saint-Saturnin et La Platière peuvent également se prévaloir d'une représentation en leur sein de tous les milieux socioprofessionnels. Les autres paroisses ont au contraire une composition sociale trop particulière pour être suffisamment représentatives de la ville

---

[247] Nicole GONTHIER, *Lyon et ses pauvres au moyen âge (1350-1500)*, Lyon, L'Hermès, 1978, pp. 206-207 et p. 210. Le portrait qui est dressé là de Saint-Nizier se réfère à l'année 1499.

[248] A Lyon, « le XVIIIe siècle a été dans l'ensemble, pour la fabrique, une période d'activité que montre le nombre croissant des métiers et des personnes qui vivent de l'industrie de la soie. Alors que, en 1683, il y avait 2 000 métiers occupant 10 000 personnes, ces chiffres atteignent respectivement 7 500 et 48 500 en 1739, 10 000 et 60 000 en 1753 ; en dépit des crises qui ont plus d'une fois frappé la production, la progression est nette : 9 027 métiers en 1761, 11 007 en 1769, 11 356 en 1777, 12 000 en moyenne de 1770 à 1784. (…) Un état, dressé en 1788 par ordre du Consulat, indique l'existence de 14 777 métiers et précise que 58 500 personnes vivent directement ou indirectement du travail de la soie. » [Arthur KLEINCLAUSZ (dir.), *Histoire de Lyon*, tome II (*De 1595 à 1814*, écrit par L. Dubois et F. Dutacq), Lyon, Librairie Pierre Masson, 1948, p. 153 et 154].

[249] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 202.

de Lyon dans son ensemble[250]. A titre indicatif, Sainte-Croix et Saint-Pierre-le-Vieux sont les paroisses des gens de loi[251], même si ceux-ci sont peu nombreux à Lyon[252] ; Saint-Vincent est la paroisse des voituriers[253] ; Saint-Georges des travailleurs pauvres de la Fabrique et notamment de l'un de ses métiers les moins valorisés, les dévideuses, qui sont si nombreuses[254] et Ainay des familles aristocratiques (place Bellecour)[255].

---

[250] *Ibid.*, p. 98.

[251] Sainte-Croix comprend également beaucoup de marchands et négociants.

[252] Au XVIIIe siècle, « Lyon, qui n'a pas l'avantage d'être ville parlementaire (…) dispose de pourcentages dérisoires de gens de justice : 225, mettons 300 hommes de loi, soit, avec leurs familles 1500 personnes, pour près de 150 000 habitants… » (Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises...*, *op. cit.*, p. 104).

[253] « L'originalité de Saint-Vincent, assise au bord de la Saône et sur les premières pentes du coteau de la Croix-Rousse, est dans la présence d'un groupe nombreux de voituriers par terre et de voituriers sur la rivière de Saône qui forment le sixième de la population, et de jardiniers et de vignerons qui en forment le dixième. » (Richard GASCON et Claude LATTA, "Une crise urbaine au XVIIe siècle. La crise de 1693-1694 à Lyon : quelques aspects démographiques et sociaux", dans *Cahiers d'Histoire,* 1963, n°4, p. 389 et 392).

[254] Dans un trop court article, A. Morin et C. Raynal dressent l'esquisse sociale de Saint-Georges à travers son analphabétisme, au vu de la signature des époux dans les actes de mariage. « Dans un quartier habité par plus de 70 % d'ouvriers en soie, par près de 25 % de petits marchands et boutiquiers et par seulement 5 % de bourgeois », seuls 29,2 % des hommes sont capables de signer en 1685 et 12,1% des femmes. En 1737, les statistiques sont respectivement de 51,1 % et de 18,6 %. Affinées par groupes sociaux (malheureusement pas assez définis) et prenant cette fois-ci en compte les signatures dans les actes de mariage, de décès et de baptême, les statistiques sont en 1685 de 30,5 % pour les gens du menu peuple, de 37,5 % pour les artisans et petits marchands et de 81,1 % pour les "bourgeois". Pour 1737, les statistiques concernant ces trois groupes sociaux sont respectivement de 59,8 ; 66,1 et 91 % [A. MORIN et C. RAYNAL, "La régression de l'analphabétisme dans la paroisse de Saint-Georges de Lyon de 1685 à 1737", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1973, n°2, pp. 69-73]. L'esquisse sociale de Saint-Georges dessinée par A. Morin et C. Raynal reprend en fait celle dressée dix ans auparavant par Richard Gascon et Claude Latta : « Saint-Georges est la paroisse des ouvriers en soie et des autres ouvriers du textile qui forment 70,1 % de la population constatée dans les registres de baptêmes (*sic*) des années 1688 et 1689. Bourgeoisie d'affaires, officiers et nobles ne représentent que 5,6 %. Les gens de métier, les petits marchands et les boutiquiers complètent cette population. Paroisse pauvre, sa situation n'a pas changé dans ce domaine depuis le XVIe siècle : elle figurait au dernier rang des 36 quartiers de la ville dans les registres d'impôt des Nommées » (Richard GASCON et Claude LATTA, "Une crise urbaine au XVIIe siècle…", *loc. cit.*, p. 389).

[255] La moitié environ des nobles lyonnais résident dans la paroisse d'Ainay, près de la place Bellecour. « En 1702, d'après un registre de capitation (AML, CC 177), 285 familles nobles sont recensées à Lyon, dont 116 (40 %) dans le quartier de la place Bellecour. La contribution mobilière de 1791 en dénombre 217 dans le quartier de la Fédération : il semble qu'il y ait eu encore concentration de la noblesse dans ce seul secteur au cours du XVIIIe siècle » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, note 50 p. 204).

2.2. Le poids démographique de Saint-Nizier.

Saint-Nizier, « une des concentrations humaines les plus denses du monde occidental de l'époque[256] » avec une superficie étendue[257], est aussi la paroisse la plus peuplée de Lyon[258]. Dans la requête qu'il adresse en 1718 à l'archevêque à propos des enterrements célébrés à Saint-Nizier, François Arcis, chanoine et sacristain de cette paroisse, avance que celle-ci est « composée de plus de trente mille Personnes » et souligne combien les enterrements y sont fréquents[259]. Il s'agit bien-sûr de la paroisse lyonnaise qui connaît également le plus grand nombre de baptêmes. En 1655 et 1740, années que je prends comme références, y sont célébrés respectivement 1368 et 1552 baptêmes[260]. Que ce soit en 1655 ou en 1740, ce sont majoritairement des enfants de sexe masculin qui sont portés sur les fonts baptismaux (respectivement 50,4 % et 53,1 %). En comparant le nombre de baptêmes de 1655 à ceux d'années proches, on constate que la tendance est à une hausse rapide du nombre de sacrements dans cette paroisse : 1445 baptêmes en 1666[261], 1576 en 1671[262]. Cela représente

---

[256] Maurice GARDEN, "Pour une nouvelle histoire de Lyon", dans *Mélanges d'histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990, p. 185.

[257] En 1719, la confrérie de Saint-Jacques, dont la chapelle est située dans l'église Saint-Nizier, indique que « cette Parroisse (*sic*) (…) est une des trois plus grande (*sic*) de France » (ADR, 15 G 158, pièce non numérotée : Requête présentée en 1719 par les confrères de Saint-Jacques aux chanoines de Saint-Nizier, suite à la permission que leur a accordée l'archevêque de Lyon le 3 mars 1719 d'exposer le saint sacrement dans leur chapelle). Dans une demande adressée au Consulat pour obtenir des fonds afin de secourir les pauvres de la paroisse, Thevenet, curé et chanoine de Saint-Nizier, souligne dans son argumentation que cette paroisse est « la plus considérable de la ville, soit par son étendue, soit par la quantité de personnes de tous états dont elle est composée. » (AML, BB 297, fol. 155 verso, délibération consulaire en date du 31 décembre 1733).

[258] Elle ne peut toutefois pas concurrencer Saint-Sulpice, la plus grande paroisse parisienne et donc du royaume.

[259] ADR, 1 G 12. Olivier Zeller indique qu'à la fin de la décennie 1770, plus de 700 personnes décèdent chaque année à Saint-Nizier (Olivier ZELLER, "La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777", dans *Histoire urbaine*, 2002, n°5, p. 78).

[260] Dans les registres de Saint-Nizier pour 1655 et 1740, le baptême de deux enfants jumeaux est toujours transcrit dans un seul acte de baptême. Seule exception, le baptême, le 11 août 1740, des jumelles Marie Henriette et Susanne Honoraty, transcrit dans deux actes successifs (AML, 1 GG 87, fol. 93 recto). Le Rituel de Malvin de Montazet indique de rédiger deux actes de baptême : « Lorsqu'on baptisera des enfans jumeaux, on fera autant d'Actes séparés, qu'il y aura eu d'enfans baptisés. Ces Actes exprimeront le jour de la naissance de chacun ; & si le jour est le même, on enregistrea d'abord l'Acte de celui qui est venu au monde le premier, puis l'Acte du second, en ajoutant qu'il est né *après N. né le même jour* ; et ainsi des autres (…). » [Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 56 (Réédition de 1788 : tome 1, p. 127)]. Dans ma base de données, le baptême d'enfants jumeaux fait toujours l'objet de deux entrées. Il n'a jamais été rencontré dans les registres plus de deux enfants jumeaux.

[261] AML, 1 GG 34, table annuelle des baptêmes à Saint-Nizier par nom et par prénom, période du 25 octobre 1665 au 8 octobre 1667. Le baptême de deux jumeaux ne compte que pour un.

une augmentation de 15,2 % entre 1655 et 1671. Ces chiffres sont le reflet d'une double prospérité lyonnaise à cette époque, à la fois économique et démographique, qui s'achèvera dans la dernière décennie de ce siècle lorsque la soierie sera frappée par une crise importante, causée notamment par les guerres qui la priveront de débouchés à l'étranger et par le poids de la fiscalité.

A partir de ces chiffres, la population de Saint-Nizier peut être évaluée. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on essaye d'estimer la population d'une ville ou d'une paroisse urbaine en multipliant par un coefficient donné le nombre annuel de ses baptêmes. Le coefficient 28 est généralement retenu[263]. Si l'on part du nombre annuel de baptêmes en 1655 et 1740, Saint-Nizier compterait donc plus de 38000 habitants en 1655 et plus de 43000 en 1740. Toutefois, le calcul n'est jamais effectué ainsi, à partir d'une seule année. Il faut partir de l'année commune, c'est-à-dire de la moyenne des naissances, déterminée sur dix ans au moins. Autour de 1655, nous nous contenterons de faire la moyenne des baptêmes en 1655, 1666 et 1671 : le chiffre est de 1463 baptêmes par an, soit près de 41000 habitants. Pour le XVIIIe siècle, il suffit de reprendre les chiffres de Messance[264]. Il a comptabilisé 15631 baptêmes à Saint-Nizier entre 1690 et 1699[265]. La moyenne est donc de 1563 baptêmes par an, ce qui représente plus de 43000 habitants. Entre 1752 et 1761, 15824 baptêmes sont célébrés à Saint-Nizier[266]. La moyenne annuelle de 1582 baptêmes permet d'aboutir à une population de plus de 44000 habitants. Ces chiffres fournissent une bonne évaluation de la population de Saint-Nizier, qui augmente légèrement en un siècle. Toutefois ils sont à considérer avec précaution pour différentes raisons.

---

[262] AML, 1 GG 36, table annuelle des baptêmes à Saint-Nizier par nom et par prénom, période du 9 février 1670 au 30 avril 1672. Le baptême de deux jumeaux ne compte que pour un.

[263] Les tâtonnements pour trouver les coefficients multiplicateurs les plus justes sont exposés par Bernard BRU, "Estimations laplaciennes. Un exemple : la recherche de la population d'un grand empire, 1785-1812", dans *Statistique et analyse des données*, 1988, n°2, pp. 3-42 (notamment p. 11 et 12 pour le coefficient de 28 quand il s'agit d'une ville).

[264] Messance adopte lui aussi le coefficient 28 pour la ville de Lyon [Louis MESSANCE, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du royaume, avec des réflexions sur la valeur du bled tant en France qu'en Angleterre depuis 1674 jusqu'en 1764*, Paris, Durand, 1766, p. 39 et 40 (publication en fac similé, Paris, EDHIS, 1973)].

[265] *Ibid.*, p. 57.

[266] *Ibid.*, p.41.

Gardons à l'esprit que ce nombre de baptêmes ne correspond pas obligatoirement au nombre de naissances annuelles dans la paroisse. A Lyon comme ailleurs[267], les enfants simplement ondoyés ne figurent pas forcément dans les registres de baptême[268], alors que la déclaration royale du 9 avril 1736 en fait pourtant obligation : « Lorsqu'un enfant aura été ondoyé en cas de nécessité, ou par permission de l'évêque, et que l'ondoiement aura été fait par le curé, vicaire ou desservant, ils seront tenus d'en inscrire l'acte incontinent sur lesdits deux registres ; et, si l'enfant a été ondoyé par la sage-femme ou autre, celui ou celle qui l'aura ondoyé seront tenus, à peine de dix livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, et de plus grande peine en cas de récidive, d'en avertir sur-le-champ lesdits curé, vicaire ou desservant, à l'effet d'inscrire l'acte sur lesdits registres (…) »[269]. Bien évidemment, il peut être demandé à propos de l'ondoiement de faire figurer encore plus de précisions, même si l'exécution d'une telle exigence semble bien aléatoire : « Le Prêtre qui a ondoyé un enfant par la permission de l'Evêque, doit l'écrire sur le Registre de la Paroisse, & ne pas oublier de faire mention de la permission & du délai accordé pour faire suppléer les cérémonies du Baptême. On doit aussi enregistrer le supplément qui a été fait des cérémonies, & il faut marquer si l'enfant avoit été ondoyé à cause du danger de mort, ou par permission de l'Evêque, & énoncer par qui l'enfant avoit été ondoyé, & en quel tems (…) »[270].

---

[267] Après avoir mis en garde contre les lacunes des registres, Jean Fourastié a souligné l'importance du non-enregistrement des ondoyés décédés à Douelle, village du Quercy dépendant de la paroisse de Caillac. « Quant au sous-enregistrement des naissances, il n'est pas classique d'en parler et il est tacitement tenu pour infime ou nul. Cependant, je le montre ici à propos de Douelle, on ne peut nier l'existence d'un problème. Conceptuellement même, les sous-déclarations de naissances sont connexes aux sous-déclarations de décès d'enfants, puisque ce n'est en général que par des actes de décès ou de sépulture que l'on connaît la naissance des 'ondoyés décédés' ou des enfants morts à 'zéro jour' » (Jean FOURASTIÉ, *En Quercy : essai d'histoire démographique*, Cahors, Quercy-Recherche, 1986, p. 180). « Du temps où les officiers de l'état civil étaient les curés ou desservants, l'O.D. [ondoyé décédé] est naturellement noté d'une part comme ondoyé (le sacrement donné est reconnu), d'autre par comme ayant reçu sépulture. Mais en fait les deux mentions figurent sur un seul et même acte et l'on voit bien que c'est seulement pour obtenir sépulture que l'on a déclaré l'ondoyement. Dans la procédure, c'est la sépulture et la sépulture seule qui est déterminante » (*Ibid.*, p. 182).

[268] Le 30 mai 1740 est enterré à Saint-Nizier « Jean Baptiste baptisé, et un fils autre ondoyé, fils jumeaux de sieur Barthelemy Maillet maître passementier et de Jeanne Flachon » (AML, 1 GG 168, fol. 53 verso). Or le registre de baptêmes de Saint-Nizier ne mentionne que le baptême de Jean Baptiste Maillet (prénommé d'ailleurs simplement Jean) sans mentionner l'ondoiement d'un frère jumeau (AML, 1 GG 87, fol. 59 recto).

[269] *Déclaration concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent être délivrés*, article 5. Cf. ISAMBERT *et alii.*, *Recueil général des anciennes lois françaises…*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, tome 21, 1830, p. 407. Cité dans René Le MÉE, "La réglementation des registres paroissiaux en France", *loc. cit.*. Repris dans René Le MÉE, *Dénombrements, espaces et société…*, *op. cit.*, p. 45.

[270] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 162.

Quoi qu'il en soit, « tous ces comptages paroissiaux indiquent en réalité un sous-enregistrement des naissances par rapport à la réalité : les enfants ondoyés à la naissance et non baptisés ne sont en effet marqués que dans les mortuaires et non dans les naissances »[271]. Des estimations statistiques ont été faites. Selon Louis Henry, à l'échelle du royaume, les enfants morts-nés et les ondoyés décédés représentent environ 3 % des naissances[272]. Dans le monde protestant, où le baptême ne suit pas immédiatement la naissance et où l'ondoiement n'existe pas, des estimations différentes ont été avancées. A Genève, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, « les mort-nés et les enfants décédés avant le baptême, dont la proportion n'est pas négligeable, (…) représentent 8 à 12 % des baptisés »[273]. De toute façon, même en terre catholique, il serait illusoire de vouloir s'aider des registres de décès pour trouver trace de tous les enfants oubliés des registres de baptême. En effet, le sous-enregistrement de la mortalité infantile s'élève à 15-20 % dans le nord de la France et à près de 50 % dans le sud[274].

D'après les graphiques établis par Maurice Garden, pour la période 1690-1789, le nombre annuel de baptêmes à Lyon varie de 3500 environ à 4300 environ[275]. Pour comparer Lyon à d'autres villes en situation de croissance démographique, il peut être souligné que le nombre annuel de baptêmes célébrés au XIVe siècle à la cathédrale de Florence (dont la juridiction incluait la ville entière) est estimé à 5 500-6 000. Ce chiffre est relativement facile à évaluer puisque l'on comptait les baptêmes célébrés dans la cathédrale en mettant à chaque fois une fève dans une boîte. Or la population de Florence en 1300 est estimée dans une fourchette de 100 000 à 110 000 habitants, comparable donc à celle de Lyon au début du XVIIIe siècle[276]. Si l'on veut cette fois rapprocher le nombre de baptêmes lyonnais de celui

---

[271] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, note 4 p. 85.

[272] Louis HENRY, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1980, p. 59.

[273] Alfred PERRENOUD, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1979, p. 24.

[274] Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 257.

[275] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 637, graphique 1 [Un siècle d'évolution démographique à Lyon (1690-1789)]. Les chiffres donnés ne sont qu'approximatifs.

[276] Ces différents chiffres concernant Florence sont discutés et validés par Charles-Marie de la Roncière, *Prix et salaires à Florence au XIVe siècle (1280-1380)*, p. 629-635. Le nombre important de baptêmes à Florence est dû

d'autres villes européennes des XVIIe et XVIIIe siècles, on peut noter que les 13 paroisses de Madrid ne célèbrent approximativement dans la deuxième moitié du XVII ^{e} siècle que 2500 à 3400 baptêmes annuels, le pic de 3400 baptêmes étant atteint au début des années 1680[277]. Mais de nombreux voyageurs français soulignent la faible taille de Madrid au XVIIe siècle : la ville est « grande comme le Faux-bourg de S. Germain à Paris, ou comme Bordeaux »[278] ; « elle est d'une grandeur approchante de celle de Leyden ou d'Utrecht »[279]. Londres célèbre quant à elle 14 548 baptêmes durant l'année 1750[280] et 14 691 en 1751[281], mais ces chiffres sont peut-être sous-évalués[282].

On constate en fait que le nombre de baptêmes à Saint-Nizier correspond à celui qui est célébré dans des villes de taille moyenne. Sur les 3500 à 4300 baptêmes conférés annuellement à Lyon durant la période 1690-1789, Saint-Nizier en célèbre entre 1400 et 1700[283]. 41 % des baptêmes lyonnais sont ainsi administrés à Saint-Nizier en 1700, 33 % en 1785.

à un taux de natalité très élevé, entre 45 et 65 ‰, mais qui est compensé par une forte mortalité infantile. Toutefois, certains enfants baptisés à Florence peuvent être originaires de la campagne environnante.

[277] Toutes les données démographiques sur Madrid sont fournies par Maria F. CARBAJO ISLA, *La población de la villa de Madrid desde finales del siglo XVI hasta mediados del siglo XIX*, Madrid, Siglo veintiuno de España, 1987, XIV et 401 pages.

[278] François BERTAUT, *Voyage d'Espagne*, 1659, retranscrit dans *Revue hispanique*, 1919, tome 47, pp. 40-48.

[279] "Voyage d'Antoine de Brunel en Espagne (1655)", dans *Revue hispanique*, 1914, tome 30, pp. 138-142.

[280] *Journal Oeconomique ou mémoires, notes et avis sur l'Agriculture, les Arts, le Commerce & tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation & à l'augmentation des Biens des Familles, etc*, Paris, Antoine Boudet, mai 1753, p. 185. Il est mentionné que cette information est extraite des journaux d'Angleterre, sans plus de précision.

[281] *Journal Oeconomique ou mémoires, notes et avis sur l'Agriculture…*, *op. cit.*, juin 1753, p. 205. Même remarque que dans la note précédente.

[282] La disproportion entre le nombre de baptêmes et le nombre de morts à Londres pour l'année 1751, respectivement 14 691 et 21 028, amène la remarque suivante : « La grande disproportion que l'on voit ici entre les Baptêmes & les Morts, vient de ce qu'à Londres le nombre des Eglises de différentes Religions où l'on baptise surpasse infiniment celui des Cimetieres, & de ce que pendant qu'on est très-exact d'enregistrer ce qui se passe dans ces derniers, & qu'il est très-aisé d'en prendre des notes, on est peu soigneux sur les enregistrements des Baptêmes dans les différentes Eglises ; joignez à cela qu'il est des Religions dans Londres où l'on n'use pas du Baptême. » (*Ibid.*, p. 205). La disproportion était encore plus marquée pour les chiffres de 1750, avec 14 548 baptêmes contre 23 727 morts, mais cela n'avait suscité aucune remarque (*Journal Oeconomique…*, mai 1753, p. 185).

[283] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 638, graphique 2 [Paroisse Saint-Nizier. Naissances et décès pendant un siècle : 1690-1789]. Les chiffres donnés ne sont qu'approximatifs.

A titre de comparaison, pour le XVIIe siècle, la ville de La Rochelle, peuplée de près de 25 000 habitants au début de ce siècle et de 18 500 en 1648 (après avoir compté seulement 5 400 habitants lors du siège de 1627-1628), célèbre dans les années 1642-1647 une moyenne annuelle de 800 baptêmes en comprenant ceux de la communauté protestante forte de 8 000 habitants en 1648[284]. En 1685, 800 baptêmes ont également lieu à La Rochelle[285] : Saint-Nizier célèbre donc à elle seule 75 % de baptêmes de plus que la ville de La Rochelle toute entière.

Pour le XVIIIe siècle, la ville de Strasbourg, dont la population totale (catholique et protestante) est estimée en 1740 à 35 000 habitants[286], voit la célébration cette année-là de 1498 baptêmes[287], soit moins qu'à Saint-Nizier. Quant à Nancy, ville de taille moyenne qui compte à la fin de l'Ancien Régime environ 30 000 habitants[288], elle voit la célébration de 1325 baptêmes en 1788 et 1278 en 1789[289]. Dans les sept paroisses de Dijon, 8653 baptêmes sont célébrés de 1690 à 1699 et 7216 de 1750 à 1759[290]. Rappelons les chiffres que donne Messance pour Saint-Nizier : 15631 baptêmes pour la même période 1690-1699 (80,6 % de baptêmes en plus) et 15824 pour la période 1752-1761 (soit 2,19 fois plus de baptêmes). La disproportion est flagrante entre Saint-Nizier et la ville parlementaire de Dijon peuplée de quelque 23000 habitants à la fin de l'Ancien Régime[291]. Enfin, si l'on considère à Caen, ville déjà évoquée, la période 1771-1780, les naissances annuelles des treize paroisses s'établissent

---

[284] Louis PÉROUAS, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale,* Paris, SEVPEN, 1964, note 2 p 92.

[285] *Ibid.*, p. 496 et 497 [Courbe des baptêmes des protestants et des catholiques à La Rochelle entre 1610 et 1685].

[286] Yves LE MOIGNE, "Population et subsistances à Strasbourg au XVIIIe siècle", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, p. 30.

[287] *Ibid.*, p. 27.

[288] Pierre CLÉMENDOT, "Évolution de la population de Nancy de 1788 à 1815", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 2e série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°18, 1965, p. 185.

[289] *Ibid.*, p. 202.

[290] Charles OURSEL, *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790. Ville de Dijon*, tome 5 [registres paroissiaux d'état civil, série B (suppléments)], Dijon, L. Cails, 1910, p. VII.

[291]Georges BOUCHARD, "Dijon au XVIIIe siècle. Les dénombrements d'habitants", dans *Annales de Bourgogne*, janvier-mars 1953, tome 25, n°1, p. 57 et 65.

en moyenne à 1077 enfants. Ce chiffre s'élève à 1235 si l'on prend en considération les enfants abandonnés, baptisés à l'hôpital[292].

Aucune autre paroisse lyonnaise n'atteint au XVIIIe siècle les statistiques de Saint-Nizier : la deuxième paroisse de la ville, Saint Pierre-Saint-Saturnin, célèbre 14-15 % des baptêmes lyonnais, Saint Paul 11 à 12 %[293]. Toutefois même si dans la première moitié du XVIIIe siècle Saint-Nizier est la paroisse qui célèbre le plus de baptêmes, ceux-ci représentent sans cesse moins de 50 % du nombre total des baptêmes lyonnais. Il n'en reste pas moins que l'extraordinaire poids de Saint-Nizier constitue un contraste saisissant avec la faiblesse démographique de Saint-Thomas de Fourvière qui, au cours du XVIIIe siècle, ne connaît qu'une moyenne dérisoire de 5 baptêmes par an, bien en dessous donc de la vingtaine de baptêmes annuels que Pierre Goubert considère comme la moyenne minimale pour mener une étude scientifique sur une paroisse[294].

En outre, durant toute la première moitié du XVIIIe siècle, l'évolution numérique des baptêmes à Saint-Nizier reflète exactement l'évolution du nombre total des baptêmes à Lyon. Toute proportion gardée, durant cette période, la courbe de Saint-Nizier est strictement superposable à celle de Lyon, confirmant que cette paroisse est représentative de la ville dans son ensemble, au moins d'un point de vue numérique. Saint-Nizier connaît les mêmes évolutions en dent de scie que Lyon (hausse du nombre de baptêmes de 1690 à 1700, chute sensible de 1700 à 1710[295], stabilisation de 1710 à 1720 avec quelque 3500 baptêmes célébrés annuellement à Lyon, remontée importante de 1720 à 1740, légère baisse de 1740 à 1750).

---

[292] Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne…*, *op. cit.*, volume 1, p. 109 et 110.

[293] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais…*, *op. cit.*, p. 41.

[294] Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIIe siècle*, Paris, SEVPEN, École pratique des hautes études - VIe section, Centre de recherches historiques, collection 'Démogaphie et sociétés', n°3, 1960, p. 27.

[295] Cette chute au début du XVIIIe siècle est bien sûr marquée par le rigoureux hiver de 1709, « ayant plu à Dieu d'affliger le peuple de l'hiver le plus rigoureux qu'ils ayons (*sic*) vu depuis longtemps après une disette et une chèreté (*sic*) des grains extraordinaires dans les provinces voisines qui servent à la subsistance de cette grande ville » (AML, BB 270, fol. 18, délibération consulaire du 7 février 1709). Le curé de Vaise, J. B. Persin, en a laissé un témoignage contemporain, *Rélation véritable de ce qui s'est passé dans l'année de grace 1709 par Messire J. B. Persin, curé de Vaize*, publié par Eugène Vial, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1909, tome VIII, pp. 58-66. Le curé de Vaise est l'un de ces nombreux membres du bas-clergé qui prennent la plume pour signaler les événements de 1709. Certains parmi eux se contentent de simples annotations personnelles dans les registres paroissiaux : dans le Poitou, dix-huit curés signalent la dureté de l'hiver 1709 (Fabrice VIGIER, *Les Curés du Poitou*, p. 178). Revenons à Lyon : la confrérie de Sainte-Anne, érigée à Saint-Nizier et qui regroupe quinze hommes d'Église de cette paroisse modifie ses statuts en 1709 à cause du contexte : « l'an mil sept cent neuf trop mémorable par les malheurs arrivez en iceluy sur touts (*sic*) par la perte des bleds que le cruel hyver a fait mourir

Cependant, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les courbes de Saint-Nizier et de Lyon divergent. Durant cette période, après avoir atteint en 1750 un sommet avec 1700 sacrements par an, le nombre de baptêmes à Saint-Nizier stagne entre les années 1750 et 1770 aux environs de 1600 baptêmes annuels[296]. La courbe des baptêmes ne peut dépasser ce seuil. Elle chute même entre 1770 et 1780 pour passer sous la barre des 1500 baptêmes. Toute autre est l'évolution de Lyon qui, pendant que Saint-Nizier stagne, connaît une courbe ascendante de 1750 à 1770, date à laquelle le sommet des 4300 baptêmes par an est atteint (pour la première et dernière fois), avant de connaître il est vrai, comme Saint-Nizier, une chute de 1770 à 1780. Autrement dit, si le croît naturel de Saint-Nizier manque de dynamisme dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, celui de Lyon augmente lui fortement, jusqu'à son essoufflement à la fin du siècle. Analysant le rapport entre le nombre des baptêmes et celui des mariages sur trois périodes (1690-1700, 1752-1762, 1776-1786), Maurice Garden signale que « la moyenne d'enfants par mariage baisse très sensiblement : Saint-Nizier tombe de 4,91 à 4,21 puis 3,17 seulement ; cette paroisse très peuplée semble perdre une partie de son importance et ses naissances deviennent inférieures à la moyenne générale de la ville »[297]. Saint-Nizier n'est donc plus numériquement représentative de la situation lyonnaise puisque, même si elle reste la paroisse la plus peuplée et celle qui connaît le plus de baptêmes, elle perd de son attrait au profit d'autres paroisses plus petites. Ainsi, beaucoup de négociants quittent Saint-Nizier pour s'installer plus au sud de la presqu'île[298], à Saint Martin d'Ainay, paroisse qui connaît un fort essor démographique se traduisant par

---

dans la terre dans toute l'étendue du Royaume, par conséquent famine, mortalité d'homme et d'animaux, cessation de commerce et affliction répandue par tout. » (ADR, 15 G 161, fol. 215 recto).

La variété des sources se rapportant à cette année 1709 a permis d'en tirer plusieurs analyses démographiques. Concernant Lyon, il utile de se reporter au mémoire de Benjamin CLEUX, *Le recensement de 1709, géographie sociale et micro-analyse urbaine*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, Université Lyon II, année universitaire 1995-1996, 2 volumes, 110 et 77 pages. Mais d'autres villes du royaume font également l'objet d'analyses se référant à cette année. Ainsi, François-Joseph RUGGIU s'intéresse au registre des grains dressé en 1709 à Laon pour analyser à cette date la structure des ménages de cette ville ("Les mots pour le dire : ménages et familles à Laon au début du XVIIIe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 1998, 'Le mariage, règles et pratiques', pp. 135-162).

[296] Le nombre de baptêmes à Saint-Nizier diminue de 1 % entre la période 1750-1759 et la période 1776-1785 (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, tableau IV p. 86).

[297] *Ibid.*, p. 84.

[298] Ce déplacement du centre de gravité lyonnais du nord vers le sud, en défaveur de Saint-Nizier, n'est toutefois nullement comparable au déplacement qui s'est produit au XVIIe siècle, de l'ouest vers l'est, pénalisant gravement les paroisses de la rive droite de la Saône au profit de celles de la presqu'île et notamment de Saint-Nizier elle-même. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Saint-Nizier reste le centre névralgique de Lyon, alors que la rive droite de la Saône, jadis si prospère au XVIe siècle avec la banque et la soierie, a dû abandonner toute ambition de prééminence au XVIIe siècle.

un dynamisme baptismal. Si Ainay comptait seulement 80 baptêmes en 1710, elle en célèbre quelque 320 en 1780. Ce quadruplement en 70 ans des baptêmes célébrés à Ainay va de pair avec une multiplication des mariages et des décès[299]. Cela est signe d'une augmentation importante de la population d'Ainay puisque à Lyon les limites des paroisses restent inchangées durant tout l'Ancien Régime[300], contrairement à d'autres villes (Paris[301], Nantes[302], Bordeaux[303], différentes cités du Dauphiné[304]…) qui connaissent des modifications

---

[299] La croissance des baptêmes est toutefois sans commune mesure avec celle des mariages. C'est pourquoi, « les paroisses en expansion comme Ainay n'enregistrent (…) qu'un nombre restreint de baptêmes par rapport aux mariages (…). » (*Ibid.*, p. 84).

[300] Notons au passage que cette stabilité des limites paroissiales est un autre argument pour choisir Lyon comme cadre géographique de la présente étude. En effet, les modifications de telles limites, si elles sont trop importantes, peuvent rendre difficile l'analyse d'une paroisse précise, voire même en fausser les résultats. En revanche, si les limites paroissiales lyonnaises sont stables, la division de la ville suivant les pennonages ne l'est pas, leur nombre variant beaucoup [Olivier ZELLER, "Quartiers et pennonages à Lyon à l'époque moderne", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1979, n°1, pp. 42-52].

[301] Les modifications touchant à l'organisation paroissiale parisienne sont rappelées par Jean-Noël BIRABEN et Didier BLANCHET, "Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVIe siècle", *loc. cit.*, pp. 244-247. Notons une petite confusion : le 16 novembre 1786, la paroisse des Saints-Innocents est supprimée et rattachée à Saint-Jacques-de-la-Boucherie (appelée désormais Saint-Jacques-Saints-Innocents), et non à Saint-Germain-l'Auxerrois (*Ibid.*, p. 245). Pierre Chaunu avait déjà dressé un portrait de l'évolution de l'organisation paroissiale parisienne : « La paroisse reste le cadre de la vie religieuse. Au réseau très dense du noyau central anciennement urbanisé s'oppose une périphérie au tissu plus lâche. Paris compte, à la fin du XVIe siècle, 38 paroisses, 14 paroisses minuscules dans la Cité, 13 dans la ville, 11 pour le quartier de l'Université, 38 pour 500 hectares environ. Pour suivre la croissance urbaine, 6 paroisses sont érigées au XVIIe siècle, 3 au XVIIIe. Les paroisses sont de plus en plus grandes, le lien plus lâche. Créations compensées par quelques suppressions dans la Cité au XVIIIe siècle. » (Pierre CHAUNU, *La mort à Paris, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 211).

[302] A Nantes, en 1785, deux projets sont proposés, l'un par un simple citoyen de la ville, l'autre par les juges de police. Ces deux projets, présents aux Archives Municipales de Nantes sous la cote GG 604 sont les suivants :

- « Observations d'un citoyen » sur une nouvelle distribution des paroisses de la ville, par suite de son extension, et sur les limites à attribuer à chacune d'elles. Il faut notamment transférer Saint-Saturnin sur la chaussée de la Madeleine, Saint-Vincent dans l'église des Capucins de la Fosse, Saint-Laurent dans celle des Minimes et Saint-Denis au bas de la Fosse, dans le quartier actuel de Saint-Louis (s.d., vers 1785).
- Avis des juges de police sur la nouvelle délimitation respective à donner aux paroisses de Saint-Clément et de Saint-Léonard, « parce que les murs de ville et les fortifications qui y sont attenantes », lesquels avaient constamment séparé les deux paroisses, ont été démolis et que des maisons ont été bâties sur leur emplacement (1785).

Cf. René BLANCHARD, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, Nantes, 1919, tome 3, série GG (suite), HH, II et Supplément.

[303] Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le projet bordelais de créer une paroisse pour le faubourg marchand des Chartrons, jusque là englobé dans la grande paroisse Saint-Rémi, n'aboutit pas (Philippe LOUPÈS, *L'apogée du catholicisme bordelais. 1600-1789*, *op. cit.*, pp. 101-103), pas plus que n'avait abouti à la fin du XVIIe siècle la demande de regroupement des paroisses voisines Notre-Dame-de-Puy-Paulin et Saint-Maixent (*Ibid.*, pp. 104-105).

[304] Plusieurs villes connaissent des modifications, notamment Grenoble (ne possédant plus que deux paroisses à partir de 1590, la ville, peuplée de quelque 20000 habitants, voit la création de deux autres paroisses en 1688),

ou des projets de modifications, ce qui a parfois des conséquences sur la réception du sacrement du baptême[305]. Il s'agit là de l'illustration démographique du mouvement de conquête du sud de la presqu'île, lié notamment aux travaux entrepris par Antoine Michel Perrache suite aux lettres patentes du 13 octobre 1771 qui approuvent son projet de repousser à la Mulatière le confluent du Rhône et de la Saône qui se trouvait alors à Ainay[306].

Il faut noter qu'il est un autre domaine où Saint-Nizier voit quelque peu sa position s'affaiblir dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : le poids relatif à l'échelle de Lyon des ouvriers en soie qui habitent cette paroisse. Ainsi, d'après les contrats de mariage dépouillés par Maurice Garden[307], Saint-Nizier abrite en 1728-1730 37,8 % des ouvriers en soie lyonnais, mais seulement 23,3 % pour la période 1786-1788. Cette relative désaffection qui pénalise Saint-Nizier trouve une explication simple : « Il semble que les ouvriers en soie abandonnent ces maisons obscures, mais aussi de loyer élevé, qui sont laissées au petit commerce et à l'artisanat. Cette diminution du centre profite presque entièrement aux paroisses de la rive droite de la Saône, dont les pourcentages évoluent de façon presque exactement inverse de ceux de Saint-Nizier. Plus que les pentes de La Croix-Rousse (où seule la paroisse Saint-Vincent connaît une progression très rapide), ce sont les paroisses pauvres du côté de Fourvière[308] qui deviennent le domicile le plus fréquenté par les ouvriers en soie à la fin de l'Ancien Régime »[309]. En effet, « ce ne sont pas seulement les compagnons

---

Vienne et Embrun (René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 1993, p. 256).

[305] A Niort, les limites entre les paroisses sont imprécises. Certaines zones géographiques sont disputées par deux paroisses et des rivalités se font jour pour déterminer laquelle administre les sacrements, notamment le baptême (Marie-Louise FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort. Essai de Sociologie Religieuse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, p. 52).

[306] Perrache crée une Compagnie pour financer son projet. L'un des principaux actionnaires de cette compagnie est le comte Jean-Espérance-Blandine de Laurencin, ancien colonel d'infanterie, poète membre de l'Académie de Lyon. Le sud de la Presqu'île ne constitue pas le seul quartier lyonnais édifié dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le quai Saint-Clair est également un quartier nouveau, initié par Soufflot entre 1749 et 1761.

[307] A Lyon, les contrats de mariage concernent presque toute la population. Même les couches sociales modestes ont fréquemment recours à ces contrats. Il en est de même à Toulouse.Cf. Germain SICARD, "Comportements juridiques et société : les contrats de mariage avant et après la Révolution (Toulouse et pays toulousain)", dans Germain SICARD (dir.), *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d'histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, p. 95 et 96.

[308] Les quatre paroisses de la rive droite de la Saône, côté Fourvière, sont : Saint Georges, Sainte Croix, Saint Pierre le Vieux et Saint Paul.

[309] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais…, op. cit.*, p. 279.

travaillant pour le compte, et dans les ateliers des maîtres, qui recherchent les quartiers les plus pauvres de Lyon, mais bien aussi les maîtres eux-mêmes qui cherchent à réduire leurs frais »[310].

Toutefois, Saint-Nizier garde des atouts et des positions incontestées même après 1759. « La paroisse de Saint-Nizier reste (…) le centre le plus important des autres ouvriers de la soierie[311]. (…) Pour ces activités secondaires, la paroisse Saint-Nizier, malgré une baisse relative, reste le plus grand centre de travail et renferme à elle seule plus de la moitié des métiers et des ouvriers »[312].

En dehors de ces données numériques, qu'en est-il du sentiment religieux à Saint-Nizier sous l'Ancien Régime ? Paroisse au cœur de la ville, au bâti dense, seuls deux couvents masculins s'y dressent : les Cordeliers de Saint-Bonaventure et les Dominicains plus au sud (couvent des Jacobins, place Confort[313]). Ces deux couvents accueillent de nombreuses confréries et leurs chapelles. Ainsi, se côtoient dans le couvent des Jacobins tireurs d'or (chapelle Saint-Éloi), libraires et relieurs (Saint-Jean-Porte-Latine), marchands fabricants (Assomption), forgeurs (Sainte-Marguerite)… Voici donc un lieu parfaitement intégré à la vie de la paroisse Saint-Nizier et plus globalement à la vie lyonnaise. Etudiant les épitaphes du couvent des Jacobins, Anne Béroujon souligne que « par sa situation géographique, en plein cœur de la presqu'île populeuse, il constitue le lieu d'une certaine mixité sociale et permet d'observer les mélanges et les cloisonnements sociaux »[314]. Quant aux chapelles des confréries, elles sont très attractives, « ainsi qu'en témoigne le nombre de demandes de sépulture dans les caveaux ouverts au-devant »[315]. Nous détaillerons par la suite les confréries professionnelles qui ont leur chapelle dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure. Ces derniers accueillent également dans leur couvent depuis le XVIe siècle la confrérie

---

[310] *Ibid.*, p. 280.

[311] Par cette expression, Garden entend les fabricants en bas de soie et les passementiers.

[312] *Ibid.*, p. 280.

[313] Les Dominicains ont donné en concession aux Florentins l'église Notre-Dame de Confort, bâtie en 1235.

[314] Anne BÉROUJON, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle…*, *op. cit.*, p. 26.

[315] *Ibid.*, p. 65.

des Pénitents Blancs[316] ; mais le nombre important de confrères rend nécessaire la construction d'une chapelle propre[317], autre source de différends[318]. Toutefois la spécificité religieuse de Saint-Nizier est ailleurs, dans le culte des martyrs[319], même si celui-ci semble s'effacer au XVIIIe siècle comme nous le verrons. Saint-Nizier est donc un cadre d'étude qui est loin d'être figé, que ce soit dans le domaine économique, religieux ou démographique.

---

[316] ADR, 4 H 21, pension annuelle due par la confrérie des Pénitents Blancs aux Cordeliers de Saint-Bonaventure (1661-1699).

[317] Le 29 décembre 1631, le prévôt des marchands et les échevins de Lyon, « en suitte (*sic*) de la prière (…) à eux faite par les sieurs Picquet recteur & Bresson vice-recteur de la confrérie des pénitens blanc (*sic*) de ladite ville, se seroient transportés au Couvent de Saint-Bonnaventure où Monseigneur d'Halincourt gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de ladite ville, pays de Lyonnois, Forez & Beaujollois, et plusieurs des sieurs Comtes de l'esglise saint-Jean et autres habitans (*sic*) de ladite ville en grand nombre estoyent. En présence desquels ledit seigneur Gouverneur a mis la première pierre fondamentalle (*sic*) de la chappelle (*sic*) que ladite Confrérie fait construire dans une place dudit Couvent du costé de Notre dame de Bonrencontre, Monsieur Delafay l'un desdits sieurs comtes et grand vicaire de Monseigneur le Cardinal et Archevesque dudit Lyon ayant bény la croix qui a esté eslevée en ladite place (…) et faict (*sic*) les sérémonies (*sic*) et prières en tel cas accoustummé (*sic*), dont a esté faict (*sic*) le présent acte. » (AML, BB 179, fol. 243 recto). On trouve copie de cet acte consulaire relatif à la pose de la première pierre et à la bénédiction de la chapelle des pénitents blancs parmi les papiers concernant les confréries lyonnaises (AML, 3 GG 120, pièce n°58).

[318] ADR, 4 H 19, différend entre les Pénitents Blancs et les Cordeliers de Saint-Bonaventure au sujet de la démolition et reconstruction d'un mur (1669).

ADR, 4 H 20, différend entre les Pénitents Blancs et les Cordeliers de Saint-Bonaventure au sujet de l'ouverture de la grande porte de leur chapelle (1676-1733).

[319] Vers l'an 150 environ, la ville connaît une christianisation précoce, magnifiée par le martyre en 177, sous Marc Aurèle, de sainte Blandine et de saint Pothin, premier évêque de Lyon. Toutefois, cette chronologie relatant la situation des chrétiens d'origine phrygienne à Lyon dans la seconde moitié du deuxième siècle repose uniquement sur une lettre de « chrétiens lyonnais et viennois » racontant le martyr de 177, lettre transcrite au début du IVe siècle par Eusèbe de Césarée au chapitre V de l'*Histoire ecclésiastique*. La valeur historique des informations fournies par cette lettre a donc été discutée.

Chapitre 3

Étudier la population lyonnaise pendant deux siècles.

Cette thèse s'intéresse à la société urbaine lyonnaise des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans un royaume incontestablement monocéphale, Lyon appartient au XVIe siècle à la deuxième catégorie des villes françaises[320], et garde cette place de choix durant les deux siècles suivants. Il s'agit ici de déterminer la méthode à adopter pour étudier la population lyonnaise afin d'observer en son sein la parenté spirituelle dans le cadre privilégié de la paroisse Saint-Nizier, fortement peuplée.

[320] Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, Paris, SEVPEN, collection 'Civilisations et Sociétés', n°22, 1971, volume 1, p. 350.

I. La parenté spirituelle et la société lyonnaise au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

Si les différents travaux de recherche sur Lyon se réfèrent beaucoup au XVIIIe siècle, bénéficiant des nombreuses données fournies par Maurice Garden, le XVIIe siècle est lui encore trop peu étudié. Or si le XVIe siècle lyonnais constitue en soi une période d'étude clairement délimitée, voyant la prospérité de la première moitié du siècle se terminer définitivement dans les années 1570-1580[321], les XVIIe et XVIIIe siècles doivent eux être étudiés simultanément. La poussée démographique est en effet continue de la seconde moitié du XVIIe siècle, après la peste de 1643, à la fin de l'Ancien Régime.

La population de Lyon se modifie ainsi sensiblement entre le XVIIe et le XVIIIe siècle. Parallèlement à l'afflux de population, le XVIIIe siècle lyonnais est marqué par une augmentation de la richesse globale de la ville mais également des inégalités en son sein. Il y a donc des changements dans la structure sociale urbaine, et par conséquent dans l'élaboration et le fonctionnement des relations et réseaux sociaux à Lyon. Or, parmi eux se trouvent les liens de parenté spirituelle. Il s'agira donc de montrer comment s'articule le phénomène global des relations et réseaux sociaux avec le phénomène particulier des liens de parenté spirituelle. Dans quelle mesure les liens de parenté spirituelle dépendent-ils des relations et réseaux sociaux déjà constitués et en suivent les évolutions ? Autrement dit, dans quelle mesure la parenté spirituelle peut-elle être un reflet de la société lyonnaise dans sa diversité et ses changements ? On le comprend, ce qui m'intéresse ici est l'aspect social de la parenté spirituelle, bien plus que son aspect sacramentel. Les actes de baptême, sources premières de cette thèse, sont envisagés dans ce qu'ils nous apprennent de la société et de la population lyonnaises et de leur organisation.

---

[321] Fernand Braudel date des années 1570 cette décadence de Lyon : « Ce qui lui restait de ces grandes fonctions d'argent a été transféré à Paris entre les années 70 et 80. En 1577, à coup sûr, l'âge de la grande place française est révolu. Sur la place aux changes, vraie place de village, l'herbe, s'est mise à pousser. » (Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, librairie Armand Colin, 1949, p. 392). Françoise Bayard a d'abord proposé une date plus tardive : « La chute et la décadence n'apparaissent que lorsque la guerre civile est déclarée. 1586 est l'année tournant de cette évolution, la dernière bonne année avant la cruauté de celles qui suivent. (…) Dans cette décadence, l'année 1590 est la pire. » (Françoise BAYARD, "Les Bonvisi, marchands banquiers à Lyon, 1575-1629", dans *Annales*, novembre-décembre 1971, n°6, p. 1265). Puis, se référant aux travaux de Richard Gascon, elle a également retenu la décennie 1570 : « La fin du XVIe siècle est très difficile pour Lyon. (…) La ville connaît l'occupation protestante en 1562-1563, la peste en 1564 et le massacre des protestants en août-septembre 1572. Elle se prononce pour la Ligue en 1592. Le déclin du commerce débute en 1564-1565, celui de la banque en 1574-1575. Le "temps des troubles" se termine en février 1594 lorsque la ville se rend à Henri IV. » (Françoise BAYARD, "L'Émergence de nouvelles élites socio-politiques à Lyon dans la première moitié du XVIIe siècle : mythes et réalités", dans *Sociétés et Idéologies des Temps Modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, textes recueillis par Joël Fouilleron, Guy Le Thiec et Henri Michel, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, premier volume, p. 4).

Pour prendre en compte les différences démographiques entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, deux années de référence ont été choisies au cours de ces deux siècles. Bien sûr, ma thèse s'intéresse particulièrement aux liens de parenté spirituelle, aux relations et réseaux sociaux actifs à Saint-Nizier durant ces deux années mais également durant les années voisines. Toute analyse historique portant sur des liens interpersonnels doit être précise et descendre à l'échelle de l'individu. Par conséquent ma thèse n'entend pas analyser tous les liens sociaux établis par les Lyonnais durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Tâche impossible car ce serait prétendre arriver à connaître un tant soit peu tous les habitants de Lyon sous l'Ancien Régime. C'est pourquoi je préfère me concentrer sur deux dates précises et les années qui les environnent. Je ne souhaite pas m'intéresser à quelques familles en particulier mais à toutes les couches sociales de la paroisse Saint-Nizier, à tous les individus rencontrés dans les sources, quelle que soit leur position sociale. A ce propos, la leçon de Fernand Braudel est pleine de sens : « ne pas croire que les seuls acteurs qui font du bruit soient les plus authentiques ; il en est d'autres et silencieux, – mais qui ne le savait déjà ? »[322]. En m'attachant à distinguer systématiquement les changements ayant trait à l'élaboration et au fonctionnement des liens de parenté spirituelle, des relations et des réseaux sociaux perceptibles autour de ces deux dates, je n'entends pas non plus pouvoir généraliser les résultats obtenus à l'ensemble des XVIIe et XVIIIe siècles. Une fois ces mises en gardes faites, il convient justement de s'intéresser au choix de ces deux années prises comme références.

II. Le choix d'une première date (1655), contexte démographique, économique, intellectuel et religieux.

Il aurait été intéressant de prendre en compte le XVIe siècle, afin de cerner tout l'Ancien Régime. Mais, comme cela a été souligné, les registres de baptême des paroisses lyonnaises sont tenus de façon systématique à partir des années 1580.

Les années 1580 marquent également l'entrée progressive de la démographie lyonnaise dans une période plus calme, après les violentes secousses liées aux épidémies

[322] Fernand BRAUDEL, "Histoire et Sciences sociales. La longue durée", dans *Annales ESC*, 1958, n°4, p. 738.

de peste[323] de 1564[324], 1577 et 1582. Les années 1580 correspondent donc à une véritable césure, notamment économique comme il a été mentionné. Enfin, alors qu'en 1613-1614, les visites pastorales dans les paroisses rurales de l'archidiocèse pointent encore de nombreuses défaillances[325] et permettent de dresser un tableau contrasté du diocèse[326], justifiant la publication d'ordonnances synodales[327], la Réforme catholique s'affirme dès les années 1580 dans la ville de Lyon[328] grâce aux efforts de l'archevêque Pierre d'Épinac[329]. Ce dernier s'appuie sur la publication de statuts synodaux par ses prédécesseurs[330] et du *Catéchisme du concile de Trente* publié par les soins de Pie IV et de Charles Borromée.

---

[323] Lyon est particulièrement touchée par les épidémies de peste du fait de sa position de ville commerciale, plus exposée à la contagion.

[324] L'épidémie de peste de 1564 est responsable de la mort de l'imprimeur lyonnais Jean I de Tournes.

[325] Nommé archevêque de Lyon en 1612, Simon de Marquemont entreprend une visite pastorale dès 1613. Son journal de voyage (ADR, G 28) témoigne de l'état où se trouvent les paroisses de son diocèse (René SUAUDEAU, *L'évêque inspecteur administratif sous la Monarchie absolue d'après les Archives du Centre de la France*, Paris, Librairie du receuil Sirey, 1940, tome 1, p. 50 et 92. Des manquements précis sont cités par René Suaudeau aux notes 2 p. 36, 3 et 6 p. 46…). Les procès-verbeaux des visites de 1613-1614 ont été publiés par Georges GUIGUE, *Recueil des visites pastorales du diocèse de Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècle*, tome 1, Visite de 1613-1614, Lyon, Archives départementales, 1926, IV et 478 pages.

[326] « On ne s'étonne pas de constater une diversité sensible selon les régions (…). A l'Est du Rhône et de la Saône, les églises étaient pour près de la moitié abîmées ou mal tenues, l'archevêque ne jugeait qu'environ vingt pour cent pour cent des prêtres à la hauteur de leur tâche, l'ignorance étant largement répandue, et parfois épaisse. Dans le Forez, les curés, vicaires et nombreux sociétaires se présentaient généralement mieux, les bâtiments avaient meilleure allure (encore que les fenêtres manquassent souvent de vitres, et les sols de carreaux), les scandales étaient rares, l'ensemble n'en donnait pas moins le sentiment d'une lourdeur routinière et peu instruite, toujours menacée de tomber rapidement dans la crasse » [Jacques GADILLE (dir.), *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, collection 'Histoire des diocèses de France', n°16 'Le diocèse de Lyon', 1983, p. 138].

[327] Suite au synode du 16 avril 1614, Simon de Marquemont fait publier quatre ordonnances. Trois concernent des points spécifiques : la promotion aux ordres et provisions des cures et autres bénéfices, la résidence des curés, les cas réservés. La quatrième ordonnance, plus générale, nous intéresse plus particulièrement : *Ordonnances et instructions aux curez du diocèse de Lyon. Faictes par Monseigneur le Reverendissime Archevesque, comte de Lyon, et publiée au Synode tenu le 16 avril 1614*, Lyon, Pierre Rigaud, 1614.

[328] Les débuts de la Réforme catholique à Lyon sont rapidement abordés par Philip T. HOFFMAN, "Le rôle social des curés de l'ancien diocèse de Lyon XVIe - XVIIIe siècles", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (Centre Pierre Léon), 1979, n°4, pp 1-20.

[329] Paul RICHARD, *La Papauté et la Ligue française. Pierre d'Épinac archevêque de Lyon (1573-1599)*, Paris, A. Picard, Lyon, A. Effantin, 1901, XXXVII et 672 pages

[330] Les premiers statuts synodaux imprimés dans l'archevêché de Lyon datent de 1560. A cette date, le cardinal de Tournon, s'inspirant d'anciennes ordonnances édictées dans les conciles provinciaux de Mâcon en 1286, d'Anse en 1298, et par le cardinal de Bourbon en 1466, fait rédiger en latin un recueil de statuts (*Statuta synodalia Ecclesiae metropolitanae et primitalis Lugdunensis*, Lyon, 1560), dont se serviront largement les règlements dressés par les synodes diocésains postérieurs. En 1566, le successeur du cardinal de Tournon à la tête de l'archevêché de Lyon, Antoine d'Albon, donne une seconde édition de l'œuvre de son prédécesseur, et la complète par quelques dispositions empruntées notamment au concile de Trente. Cette seconde édition, avec les ordonnances d'Albon en complément, a pour titre *: Statuta synodalia Ecclesiae metropolitanae Lugdunensiae*, Lyon, 1566, in-12.

Un synode se tient à Lyon en 1577. Les statuts sont publiés par Pierre d'Épinac[331] et font référence aux dispositions prises par le concile[332] à propos des sacrements, notamment du mariage[333]. Il faut en effet rappeler que les décrets du concile n'ont pas été publiés en France[334] mais que dès 1564, Charles Borromée fait parvenir des exemplaires du concile au nonce Sancta Croce qui les fait distribuer aux prélats français. Pierre d'Épinac fait figure de précurseur. Il fait en effet partie de ces prélats qui tentent d'obtenir de Charles IX une réception des décrets conciliaires, en vain. A l'échelle nationale, le clergé réuni en corps aux états généraux de 1576-1577 puis à l'assemblée de Melun de 1579-1580 tente de faire procéder à une réception officielle des décrets tridentins. Pierre d'Épinac a un rôle prépondérant, prononçant un discours devant le roi[335].

Toute recherche sur la parenté spirituelle devrait donc tenir compte de cette étape importante constituée par les années 1580. Toutefois, la présence à Lyon de la peste à dates rapprochées, en 1628, 1631, 1638 et 1643[336], perturbant fortement la démographie de la ville, me contraint à repousser la date du début de mon analyse[337]. En effet, la peste

---

[331] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*. Pierre d'Épinac reprend donc les ordonnances du cardinal de Tournon en ne procédant qu'à quelques arrangements et quelques compléments. L'innovation vient du fait que l'ouvrage est en français et non plus en latin.

[332] Après l'adresse destinée au clergé de son diocèse, Pierre d'Épinac indique l'objectif poursuivi : « Desirans, à l'aide de Dieu, exercer nostre estat & charge Pastorale, autant diligemment qu'il nous sera possible, & faire garder & mettre en effect les statuts & decrets du sainct Concile general de Trente (la publication duquel nous attendons ardemment en ce Royaume)… » (*Ibid.*)

[333] Or, dans le second décret sur la réformation du mariage, le concile de Trente limite également le nombre de parrains et marraines afin d'éviter de trop nombreux empêchements au mariage pour cause de parenté spirituelle (cf. *supra*).

[334] On doit attendre l'Assemblée du Clergé de 1610 pour que l'on porte pour la première fois la question de la publication des décrets du concile devant Louis XIII et sa mère. En 1615 enfin, l'Assemblée du Clergé de France reçoit le concile dans sa partie doctrinale, à l'exclusion de la partie concernant la Réforme de l'Eglise, qui ne sera jamais reçue par la législation du royaume [Pierre BLET, *Le clergé du Grand Siècle en ses assemblées (1615-1715)*, Paris, Editions du Cerf, 1995, p. 11-39]. Voir également Victor MARTIN, *Le gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Paris, A. Picard, 1919, 415 pages (réimpression Genève, Slatkine-Megariotis reprints, Paris, diffusion Champion, 1975, XXVII et 415 pages) ; Alain TALLON, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome et Palais Farnèse, BEFAR n°295, 1997, 975 pages.

[335] *Harengue prononcee devant le Roy, seant en ses Estats generaux à Bloys, par reverend pere en Dieu messire Pierre d'Epinac, archevesque-comte de Lyon, primat des Gaules, au nom de l'estat ecclesiastique de France*, Paris, P. L'Huillier, 1577.

[336] AML, 3 GG 010 : Registre des malades ou decedez attainctz de contagion tant en ceste ville de Lyon que faulxbourgs (1630-1646), 145 folios.

[337] A la différence de 1628, la présence de la peste à Lyon en 1631, 1638 et 1643 ne provoque que quelques décès. Cependant d'autres épidémies touchent Lyon dans la seconde moitié du XVIIe siècle, comme la typhoïde

qui se manifeste à Lyon dès août 1628[338] cause au début du mois de novembre entre 300 et 400 décès quotidiens dans la ville, avant que l'épidémie ne décline en janvier 1629 et ne disparaisse à l'été suivant. Avec prudence, on peut penser qu'au total, en 1628-1629, quinze à vingt mille Lyonnais furent atteints par la peste et une majorité succomba. Des récits contemporains avancent un nombre de victimes plus élevé mais ils sont à prendre avec précaution, surtout si leur auteur n'est pas un témoin direct et analyse la situation depuis le Forez[339] ou Paris[340]. Le jésuite Jean Grillot, qui revient longuement sur cette épidémie, recommande également la prudence quand il s'agit d'en fournir un bilan chiffré. « Icy l'on pourroit demander quel a esté le nombre des morts ; mais je responds qu'il est hors de mon pouvoir de le déterminer, tant les opinions sont différentes : personne toutesfois ne peut douter qu'il n'aye esté très grand, veu qu'il a duré en sa violence trois ou quatre mois entiers, avec un ravage & désolation telle, que ceux qui ne l'ont pas veue ne se la pourront figurer (…) »[341]. Cependant, il avance le chiffre de vingt milles victimes : « il faut advouer qu'en ceste Ville la contagion a fait grâce à près de vingt mille

---

dès 1691, qui se prolonge lors de la crise de 1693-1694, accentuant la mortalité (Richard GASCON et Claude LATTA, "Une crise urbaine au XVIIe siècle…", *loc. cit.*, p. 384). D'où le constat d'une dépopulation de la ville dressé quelques années après par l'intendant Lambert d'Herbigny : la population est passée de 120 000 habitants en 1628, avant la peste, à 90 000 en 1694 (Henry-François LAMBERT D'HERBIGNY, *Mémoires sur le gouvernement de Lyon*, 1697)

[338] « Au printemps de 1628 il y a une épidémie certaine en Italie, et en avril dans le Midi de la France. Le 28 avril, on fait à Lyon une procession générale à la chapelle de Saint-Roch, groupant les habitants et les échevins. En été, il y a une épidémie à Genève, et en août, la maladie est à Lyon. La peste aurait été apportée dans la ville par des soldats venus d'Italie. » (Jean ROUSSET, "Médecine et histoire. Essai de pathologie urbaine : les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Cahiers d'histoire*, 1963, n°1, p. 80).

[339] Selon Pierre Boyer, médecin de Saint-Bonnet-le-Château, dans le Forez, habitant donc loin de Lyon, « en l'année 1628, sur la fin du mois d'aoust, les habitants de la ville florissante de Lyon furent attaqués de peste, laquelle l'espace de quatre ou cinq mois fist un tel ravage que, dans ce temps il mourut dans ladite ville soixante mille personnes ou environ » [Pierre BOYER, *Livre de remarques de ce qui s'est passé en la ville de Saint-Bonnet depuis que je m'y suis retiré*, publié dans "Documents inédits. Le livre de raison de messire Pierre Boyer, docteur en médecine, à Saint-Bonnet-le-Château (1620-1634)", dans *Revue du Lyonnais*, 1889, tome VIII, p. 386].

[340] La description faite depuis Paris en 1629 par le *Mercure français* des événements survenus à Lyon l'année précédente donne un nombre moins important de victimes, bien qu'il soit également surévalué : « L'indignation divine s'est fait puissamment ressentir avec des effets prodigieux, en ce royaume de France, cette année 1628, et singulièrement en la ville de Lyon, laquelle a expérimenté, aux dépens de la vie de plus de 60 000 personnes, combien Dieu est terrible en la vengeance qu'il prend de nos péchés. (…) Il y est mort plus de 40 000 personnes. » (extrait du *Mercure français*, année 1629. Réimprimé par F. DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France…*, 2e série, Paris, 1838, tome III, pp. 141-148. Cité par René GREVET et Philippe MINARD, *La France moderne 1498-1653*, Hachette, collection 'L'histoire par les sources', 1997, pp. 85-87).

[341] Jean GRILLOT, *Lyon affligé de contagion ou narré de ce qui s'est passé de plus memorable en ceste Ville, depuis le mois d'Aoust de l'an 1628 jusques au mois d'Octobre de l'an 1629*, Lyon, François de la Bottière, 1629, p. 67 (AML, 3 GG 7).

personnes »[342]. Ce séisme démographique dans le domaine de la mortalité influe également sur la natalité lyonnaise, même s'il faut faire la part de l'exagération. « Les petits enfans (…) sont morts devant que naistre, ou incontinent après leur naissance »[343]. « Les femmes enceintes, effrayées d'horreur et de tant de spectacles, avortaient, et si le terme était venu, elles mouraient à l'enfantement sans secours ni assistance ; et peut-on dire que de 500 qui sont accouchées, il n'en est pas échappé deux »[344]. De plus, moins de mariages sont célébrés durant les épidémies de peste[345], entraînant là encore une dénatalité. Il ne faut pas oublier également que la peste a des conséquences directes sur la célébration des baptêmes. « Il est mal aisé de determiner le nombre des petits enfans (*sic*) qui sont morts sans Baptesme, encore que les Confesseurs en ayent ondoyez quelques uns, d'autant que quantité de femmes enceintes furent atteintes du mal, qui se blessoient[346] incontinent qu'elles estoient frappées. En se subjet la charité d'une bonne & Sage-femme a paru extraordinaire, qui portée de zele, comme elle s'appercevoit (*sic*) que les enfants donnoient quelque signe de vie, les faisoit incontinent baptizer (…) »[347]. Parfois, alors que la mort et l'épidémie dominent, l'ondoiement inespéré donné au nouveau-né est perçu comme quasi-miraculeux[348]. Enfin, l'épidémie a pu modifier la structure sociale de la ville et les liens sociaux, d'où des conséquences sur le choix

---

[342] *Ibid.*, p. 111.

[343] *Ibid.*, p. 69.

[344] Extrait du *Mercure français*, année 1629. Réimprimé par F. DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France…*, *op. cit.*, 2e série, tome III, pp. 141-148. Cité par René GREVET et Philippe MINARD, *La France moderne 1498-1653*, *op. cit.*, p. 87.

[345] « En somme, la courbe des mariages, toujours sensible, est très sensible, et tend même vers zéro, lors des plus grandes "pointes" de mortalité, aux moments les plus aigus de la crise démographique de type ancien ; elle se relève rapidement et sensiblement dès que la crise s'atténue, et très rapidement, mais pas toujours de manière durable, lorsque la "mortalité" et ses causes disparaissent. » (Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII*e *siècle*, *op. cit.*, p. 48)

[346] "Se blesser" en parlant d'une femme signifie "faire une fausse couche".

[347] Jean GRILLOT, *Lyon affligé de contagion…*, *op. cit.*, pp. 45-46.

[348] « Ce qui suit a quelque apparence de miracle ; Une bonne femme voyant sa fille qui estoit frappée au travail d'enfant, apprehendant que son fruict ne mourust sans Baptesme, enflammée d'une ardeur de charité, lève les mains au Ciel, & fait sa prière, disant ; Mon Dieu, je vous offre ma vie, pour le salut de l'âme de ceste petite créature, & suis très contente d'estre mise en pièces, pourveu que l'enfant reçoive le sainct Baptesme ; Dieu ne la pouvoit esconduire d'une si juste, & si saincte prière : Un peu après la mère, qui avoit esté longtemps travaillée, se délivra d'un enfant, qui fut ondoyé, pour luy tenir compagnie au Ciel, & impétrer à son Ayeule, à qui il devoit le Paradis, quelques insignes faveurs. » (Jean GRILLOT, *Lyon affligé de contagion…*, *op. cit.*, pp. 75-76).

des parents spirituels[349]. En effet, les habitants de quelque qualité ou richesse ont pu fuir la ville pendant un long laps de temps pour se mettre à l'abri[350]. Ainsi malgré quelques exceptions à l'image de l'imprimeur ordinaire du roi Nicolas Jullieron[351], peu sont décédés, mais leur absence durant l'épidémie fait qu'il est impossible de les choisir comme parents spirituels, à moins qu'ils ne se fassent représenter. En revanche, les Lyonnais qui n'avaient pas la possibilité de partir ont été confrontés à la peste et ont été plus exposés à la mort. Il y a là une nette différenciation sociale : « des personnes de qualité eminente, il n'en est mort que sept ou huict ; de condition mediocre cinq ou six cents, tout le reste est de la populace, qui estoit en si grand nombre, qu'on ne pouvoit plus demeurer dans les chambres tant elles estoient pleines : de façon qu'il ne se faut point estonner, si la contagion y a fait une moisson si ample »[352]. Le tableau de Lyon à la sortie de l'épidémie qu'esquisse Grillot est un peu brutal mais laisse entendre que pour un temps, la structure sociale urbaine est modifiée. « Toutesfois apres tant de carnage & de miseres, à voir aujourd'huy la Ville un jour de feste, l'on diroit qu'il n'y a pas eu grand mal, tant elle est estoit peuplée : ce qui a donné sujet à quelques uns de dire qu'elle a esté plustost déchargée & nettoyée, que désolée, & que la mort a fait grace à plusieurs, dont la vie estoit misérable & ennuyeuse (…) »[353]. La peste a emporté « près de vingt mille personnes, qui trempoient dans la misère, & estoient accablées d'incommoditez, de sorte que la Ville de ce costé a esté plustost deschargée, qu'affligée ; aussi est-ce l'une des fins que Dieu se propose, quand il envoye des mortalitez, de vuider la sentine du vaisseau, pour le rendre plus léger, & plus aysé à manier aux Pilotes, & mariniers »[354].

---

[349] Les conséquences de la peste sur le fonctionnement des liens sociaux ont été montrées par Simona Cerutti dans le cadre turinois à propos des liens matrimoniaux [Simona CERUTTI, "Matrimoni del tempo di peste. Torino nel 1630", dans *Quaderni Storici*, 1984, pp. 346-383]. Dans une perspective plus large, pour une approche récente des conséquences de la peste en Italie à l'époque précédente (1494-1629), cf. Guido ALFANI, *Il Grand Tour dei Cavalieri dell'Apocalisse. L'Italia del "Lungo Cinquecento" (1494-1629)*, Venise, Marsilio, 2010, 303 pages.

[350] *Ordonnance du Consulat par laquelle est enjoint à tous les habitants de cette ville qui s'en étaient absentés pendant la maladie contagieuse d'y venir continuer leur habitation à peine d'être déchus des privilèges de ladite ville et de n'être admis pour habitants de celle-ci*, 22 mars 1629 (AML, 3 GG 7).

[351] Il décède de la peste en 1628.

[352] Jean GRILLOT, *Lyon affligé de contagion…*, *op. cit.*, p. 69.

[353] *Ibid.*, p. 69.

[354] *Ibid.*, pp. 111-112.

En dehors du cas lyonnais, les conséquences de la peste de 1628-1629 sur les liens de parenté spirituelle sont visibles dans le livre de raison de la famille Fornet à Etoile, dans l'actuel département de la Drôme[355]. Louis Fornet, avocat du roi au Parlement du Dauphiné, et son épouse Hyppolitte de Michalon, ont un fils né le 21 août 1629. « Mais la peste règne à Etoile comme ailleurs, et la contagion a une telle gravité que les cérémonies du baptême ne peuvent avoir lieu que le 26 novembre 1630, c'est-à-dire, comme le fait observer [Louis Fornet lorsqu'il rédige ce livre de raison], quinze mois et cinq jours après la naissance de l'enfant et cela, parce que le parrain de ce dernier, noble Claude de Michalon, prieur du prieuré de Notre-Dame de Corbelin, n'avait pu, sans danger, se rendre de Corbelin à Etoile »[356].

Compte tenu des conséquences nombreuses d'une épidémie comme la peste sur la vie sociale et les relations de parrainage, mon étude ne peut se placer que dans le commencement de la seconde moitié du XVIIe siècle, époque où Lyon est peuplé de quelque 75 000 habitants[357]. L'année 1655, située avant la "crise de l'avènement" (1661-1662), m'a semblé un choix possible comme première date d'étude.

Il s'agit du début de la grande période de prospérité économique de la soierie lyonnaise, qui court de 1655 à 1690 environ[358]. Cette prospérité peut débuter une fois dissipés les effets de la politique financière et fiscale rigoureuse mise en place en 1635 par Richelieu[359]. Toutefois, tous les secteurs économiques lyonnais ne sont pas florissants

---

[355] Antoine VACHEZ, "Le livre de raison d'une famille de robe au XVIIe siècle", dans *Revue du Lyonnais*, 1892, tome XIII, pp. 301-315.

[356] *Ibid.*, p 305.

[357] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 31.

[358] Comme indicateur, il est possible de prendre en compte « l'évolution des recettes du Tiers surtaux, ce droit perçu par la ville de Lyon en sus et au prorata des droits de la Douane de Lyon, sur les matières premières textiles et les étoffes, pour la plus grande partie les soies (…). De 1650 à 1680, la croissance est relativement régulière. Elle s'arrête en 1680. Ce qui frappe alors, de 1680 à 1720, ce sont les très fortes variations d'une année sur l'autre, une courbe aux brisures amples et serrées. De quoi inciter à l'inquiétude qui, par ailleurs, se nourrit des incertitudes des guerres et des désordres des monnaies. » [Jean PEYROT, "L'ouverture de la soierie lyonnaise sur les marchés internationaux à la fin du XVIIe siècle", dans François M. CROUZET (dir.), *Le négoce international. XIIIe - XXe siècle*, Paris, Economica, collection 'Economies et sociétés contemporaines', p. 127-128].

[359] Le "tour de vis" fiscal de Richelieu frappe par exemple Lyon en 1637. Le 4 avril de cette année, le gouverneur Charles d'Halincourt réunit dans son hôtel une assemblée de notables en vue de lever 350 000 livres, taxe exigée par des lettres royales en faveur de la subsistance des armées. En même temps qu'est décidé un emprunt sur les citoyens, il est convenu d'envoyer une députation à Paris pour obtenir une réduction de 100 000 livres. Les dépenses occasionnées par la récente peste ainsi que ces exigences royales contraignent le Consulat à emprunter et à lourdement s'endetter (dépenses occasionnées par la peste : AML, carton 3 GG 7).

après 1655. Dans le domaine de la librairie, les éditions ont du mal à s'écouler à partir des années 1660-1670. Les éditeurs lyonnais, soumis à la concurrence parisienne, peuvent alors se tourner vers les contrefaçons ou les ouvrages interdits[360]. Ils abandonnent certains marchés où ils étaient très présents, comme l'Espagne, où les Genevois vont bientôt les remplacer. Certains libraires lyonnais font même faillite, à l'image d'Horace Boissat qui dépose son bilan en 1669[361]. Face aux difficultés, d'autres libraires sont contraints de s'associer. Mais cette récession n'est pas propre à Lyon. C'est le marché européeen du livre dans son ensemble qui est touché à cette date, notamment à cause d'une désaffection du public à l'égard des ouvrages religieux.

Toujours dans le domaine éditorial, il faut toutefois souligner que l'année 1655 correspond à une période où Lyon réaffirme son identité par des écrits. Lyon est fière d'elle-même et le fait savoir[362]. « Après l'atonie qui a suivi l'*Histoire véritable* de Claude de Rubys, publiée en 1604, la vogue de l'histoire lyonnaise est relancée à partir de 1656 »[363]. Le mérite en revient à Samuel Chappuzeau avec son ouvrage *Lyon dans son lustre*[364]. Cet ouvrage a une diffusion certaine auprès du Consulat lyonnais : l'auteur reçoit un mandement de 100 livres pour la dédicace qu'il en a faite au Consulat[365]. Production littéraire et affirmation du prestige de la ville s'associent, avec le soutien des autorités locales : « le consulat mène depuis les années 1640 une politique d'incitation aux auteurs prêts à se lancer dans la description de la cité, par le biais de gratifications qui peuvent aller de la prise en charge de l'impression à des rétributions substantielles en argent »[366]. Le contenu de l'ouvrage

---

[360] Jacqueline ROUBERT, "La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVIIe siècle", dans René FEDOU *et al.*, *Cinq études lyonnaises*, Genève-Paris, Minard-Droz, 1966, pp. 77-111.

[361] Marie RÉMILLIEUX, "A propos d'une faillite de libraire (Horace Boissat, 1669)", dans Roger CHARTIER *et al.*, *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969, pp. 79-91.

[362] Denis CROUZET, "Écritures de l'Histoire et idéologie urbaine. Lyon au Grand siècle", dans Martine ACERRA, Jean-Pierre POUSSOU, Michel VERGÉ-FRANCESCHI et André ZYSBERG (dir.), *Etat, marine et société*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, pp. 135-161.

[363] Anne BÉROUJON, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle…*, *op. cit.*, p. 85. Anne Béroujon fait référence à Claude de RUBYS, *Histoire véritable de la Ville de Lyon, contenant ce qui a esté obmis par Maistres Symphorien Champier, Paradin, & autres, qui cy devant ont escript sur ce subject : Ensemble ce, en quoy ils se sont fourvoyez de la verité de l'histoire*, Lyon, B. Nugo, 1604.

[364] Samuel CHAPPUZEAU, *Lyon dans son lustre*, Lyon, S. Jasserme, 1656, 112 pages.

[365] AML, BB 211, fol. 468 : registre des délibérations du Consulat en date du 27 décembre 1656.

[366] Anne BÉROUJON, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle…*, *op. cit.*, p. 95.

de Chappuzeau correspond à la volonté consulaire. Ses propos sont divisés en deux parties, d'abord des éloges de la ville et de ses habitants, puis une description du corps ecclésiastique, politique et militaire de la ville. Fait novateur, Chappuzeau laisse volontairement de côté l'époque antique[367] pour s'intéresser uniquement à ce qui fait la fierté actuelle de la ville. Dès lors, comme le souligne Anne Béroujon, débute « le renouveau de l'histoire locale » qui « se fait dans le sens d'une réhabilitation des temps présents, temps glorieux de l'absolutisme et aboutissement d'une destinéee providentielle de la ville, alors que l'historiographie du XVIe siècle était entachée de l'idée de déliquescence des temps modernes (…) »[368]. Dans les années 1660 et 1670, nombre d'auteurs vont alors faire l'éloge de la ville : par ordre chronologique, Jean de Saint-Aubin[369], Claude-François Ménestrier[370], Jacob Spon[371]…

Du point de vue religieux, 1655 se place au commencement du long archiépiscopat de Camille de Neufville-Villeroy[372], nommé archevêque de Lyon en 1653, sacré le 29 juin 1654 et qui reste primat des Gaules jusqu'à sa mort, le 3 juin 1693[373]. Or, lorsqu'il arrive à la tête de l'archevêché, Camille de Neufville-Villeroy s'installe dans une ville déjà profondément

---

[367] « Je laisse à part les antiquitez de Lyon, que d'autres ont recherchées avant moy (…). » (Samuel CHAPPUZEAU, *Lyon dans son lustre, op. cit.*, avertissement au lecteur).

[368] Anne BÉROUJON, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle…, op. cit.*, p. 94.

[369] Jean de SAINT-AUBIN, *Histoire de la ville de Lyon ancienne et moderne*, Lyon, Benoist Coral, 1666. Le Consulat accorde 330 livres à cet ouvrage, sous forme de mandement à l'imprimeur (AML, BB 221, fol. 266 verso : registre des délibérations du Consulat pour l'année 1666.

[370] Claude-François MÉNESTRIER, *Éloge historique de la ville de Lyon, et sa Grandeur Consulaire sous les Romains, et sous nos Rois, par le P. Claude François Menestrier de la Compagnie de Jesus*, Lyon, Benoist Coral, 1669.

[371] Jacob SPON, *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des romains & capitale de la Gaule celtique, avec un mémoire des principaux antiquaires & curieux de l'Europe*, Lyon, imprimerie Jacques Faeton, 1673, 234 pages.

[372] Germain GUICHENON, *La vie d'illustrissime et reverendissime Camille de Neufville archeveque et comte de Lyon, primat de France, Commandeur des Ordres du Roy, & son Lieutenant Général dans le Gouvernement de Lyon, etc.*, Lyon, André Molin, 1695, 288 pages. A propos de Camille de Neufville-Villeroy, voir Jean BEYSSAC, *Les chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, Audin et Cie, 1914, p. 195.

[373] Rappelons que les évêques français vivent en moyenne jusqu'à 58 ans au début du XVIIe siècle, 66 ans à la fin du XVIIe siècle et 74 ans à la fin du XVIIIe siècle (Michel PÉRONNET, *Les évêques de l'ancienne France*, Lille, Université de Lille III, Ateliers de reproduction des thèses, 1976, tome 1, p. 444 et 445). Occuper un poste aussi prestigieux que celui d'archevêque de Lyon durant quarante ans est chose relativement rare. Par comparaison, l'archevêché de Rouen, au prestige important au XVIIe siècle, doté de revenus substantiels, ne connaît aucune carrière aussi longue sous l'Ancien Régime : certes Dominique de la Rochefoucauld reste à Rouen durant quarante et un ans, de 1759 à 1800, mais les dix dernières années de son archiépiscopat se situent dans le contexte particulier de la Révolution. En dehors de ces considérations de durée, un point original doit être souligné à propos de Camille de Neufville-Villeroy : en plus de ses fonctions religieuses, il remplit des fonctions civiles importantes puisqu'il est simultanément lieutenant du gouverneur de Lyon depuis 1645.

marquée par la Réforme catholique : depuis 1610, les couvents se sont multipliés, avec un rythme régulier de cinq fondations par décennie[374]. La ville est dès lors bien pourvue et en 1655, logiquement, le rythme s'est ralenti : la dernière fondation remonte à 1644, celle des Bénédictines et la prochaine ne sera qu'en 1657 avec les Franciscaines de Sainte-Élisabeth des Deux-Amants (1657). Du point de vue du clergé régulier, la Réforme catholique est donc quasiment accomplie en 1655 ; dans d'autres domaines de la vie religieuse, elle est en bonne voie[375] ou en cours[376].

III. Le choix d'une seconde date (1740). Le contexte religieux et la vision qu'en donnent les sources du milieu du XVIIIe siècle.

Ce choix d'un second repère chronologique se place dans un contexte de maturité de la Réforme catholique, qui s'est définitivement imposée dans le diocèse de Lyon depuis une quarantaine d'années, grâce à l'action des différents archevêques qui se sont succédés sur le siège[377]. Claude de Saint-Georges (1693-1714) redonne souffle au séminaire et accorde

---

[374] Dans la décennie 1610, s'installent à Lyon les couvents suivants : carmes déchaux (1610), ursulines de la Vieille Monnaie (1612), carmélites (1616), franciscaines de Sainte-Élisabeth de Bellecour (1616) et visitandines de Sainte-Marie de Bellecour (1617). Pour la décennie 1620 : feuillants (1620), bénédictine des Chazaux (1623), franciscains récollets (1623), annonciades bleues célestes (1624), augustins réformés (1624). Pour la décennie 1630, sous l'archiépiscopat d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu (1628-1653) : visitandines de l'Antiquaille (1630), bernardines (1631), ursulines de Saint-Just (1633), capucins du Petit-Forêt (1635) et religieuses du Verbe incarné (1637).

[375] Lors de l'archiépiscopat d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu, sont établies diverses œuvres sociales telles les Recluses ou les Filles Repenties de Saint-François.

[376] Camille de Neufville-Villeroy institue en 1659 la compagnie de la Propagation de la foi pour convertir les protestants (ADR, 45 H 2). Cf. Odile MARTIN, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687*), Genève, Droz, CHRP, 1986, 308 pages et Catherine MARTIN, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685). Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier. Etude d'un réseau d'associations fondées en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'Edit de Nantes,* Genève, Droz, 2000, 547 pages . En 1659 également, est installé le séminaire Saint-Irénée, confié aux prêtres de Saint-Sulpice. La date officielle de fondation est toutefois le 31 octobre 1663. Camille de Neufville-Villeroy s'efforce enfin de remédier aux abus présents dans le clergé rural, interdisant notamment la fréquentation des cabarets, l'emploi de servantes trop jeunes et obligeant à porter la soutane [Arthur KLEINCLAUSZ (dir.), *Histoire de Lyon*, tome II (*De 1595 à 1814*, écrit par L. Dubois et F. Dutacq), Lyon, Librarie Pierre Masson, 1948, p. 98]. Pour cela, il s'appuie sur un synode en avril 1657, qui donne lieu à la publication de statuts (*Statuts et règlements généraux faits au Synode tenu à Lyon le 27 d'avril 1657*, Lyon, Jean-Aymé Candy, 1657), et sur des règlements publiés en 1663 (*Reglemens et ordonnances faictes par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Archevesque & Comte de Lyon, Primat de France, Commandeur des ordres du Roy & son Lieutenant General au Gouvernement de Lyon, pays de Lyonois, Forests & Beaujollois*, Lyon, Antoine Jullieron, 1663) et 1670 (*Nouveaux règlements et statuts pour le diocèse de Lyon, faits par Monseigneur l'archevesque*, Lyon, Antoine Jullieron, 1670).

[377] « Considéré vers le milieu du siècle, le diocèse de Lyon apparaît en pleine santé et donne le sentiment d'être entré à pleines voiles dans cette nouvelle chrétienté que le catholicisme français édifiait depuis 150 ans.

une attention particulière aux visites pastorales[378]. En mai et juin 1734, une mission est organisée à Lyon avec prières, sermons, messes, conférences et bénédictions du Saint-Sacrement ; elle concerne Saint-Croix, Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Pierre-des-Terreaux, l'Hôpital et la Charité[379]. La paroisse Saint-Nizier plus spécialement bénéficie de la mission de Jacques Bridaine en 1737[380]. L'année 1740, le 24 septembre précisément, correspond à la nomination au poste d'archevêque de Lyon du cardinal Pierre Guérin de Tencin[381], qui occupait auparavant le poste d'archevêque d'Embrun depuis 1724. L'œuvre de réorganisation qu'il a entreprise dans le diocèse d'Embrun, en droite ligne avec la Réforme catholique[382], est poursuivie à Lyon[383]. Si la Réforme catholique arrive à maturité à Lyon, cela ne signifie évidemment pas que les archevêques lyonnais cesseront par la suite leurs efforts. La volonté de s'appuyer sur un clergé diocésain irréprochable conduira Montazet a promulgué en 1782 un mandement *Sur l'éducation des clercs* dans lequel il « porte les études globales à cinq ans et demi, dont deux et demi obligatoires au séminaire », alors que « pour l'ensemble du royaume, la moyenne est de seize mois à la fin de l'Ancien Régime »[384].

Tout n'était pas parfait, mais on savait dans quel sens progresser. Des archevêques sérieux et convaincus ; un clergé bien en mains et de plus en plus capable ; des paroisses fortement constituées sous l'autorité du curé, à la vie de mieux en mieux nourrie, et où se formaient des noyaux de fidèles ; une sensibilité religieuse et dévote de plus en plus dirigée ; les campagnes largement atteintes, après 150 ans, par les effets de la réforme tridentine conçue dans les villes ; le sentiment accru de l'unité du diocèse, que le clergé trouvait dans une formation commune et des liens organiques (retraites, visites, synodes), et les fidèles dans les missions et les tournées de confirmation (même espacées). C'est bien une chrétienté nouvelle qui était née désormais (…) » [Jacques GADILLE (dir.), *Histoire du diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 175].

[378] *Ibid.*, p. 163.

[379] Charles-François de CHÂTEAUNEUF DE ROCHEBONNE, *Mandement de Monseigneur l'Archevêque, Au sujet de la Mission*, Lyon, Pierre Valfray, 1734, affiche (ADR, 1 G 11). Le mandement est daté du 15 mai 1734. C'est l'année du grand jubilé de l'église Saint-Jean. Le 27 juin 1734, une procession générale clôt cette mission.

[380] Jacques GADILLE (dir.), *Histoire du diocèse de Lyon, op. cit.*, p. 173.

[381] Il ne prend en personne possession de son siège que le 20 juillet 1742. Il est bien vite nommé ministre d'Etat de Louis XV, le 30 août 1742, grâce au soutien de son ami le cardinal Fleury, premier ministre. Mais il abandonne progressivement le jeu politique suite à la disgrâce de Fleury provoquée par la guerre de Succession d'Autriche. Il se retire alors en avril 1751 à son siège-archiépiscopal de Lyon. Le cardinal de Tencin gère donc personnellement son archevêché de 1751 à 1758, date de sa mort. Auparavant, il se contentait de l'administrer par des mandements.

[382] AUDOUY, *Notice historique sur le cardinal de Tencin archevêque d'Embrun, puis de Lyon*, Lyon, Vitte et Perrussel, Paris, Jules Vic, 1881, pp. 6-7. A Embrun, Tencin accorde toute son attention au recrutement des prêtres, examinant attentivement toute demande d'entrée au séminaire.

[383] Par un mandement signé à Versailles le 28 novembre 1748, Tencin renouvelle un mandement de son prédécesseur, Rochebonne, à propos des conférences ecclésiastiques [*Ibid.*, pp. 56-57]. Le 21 décembre 1754, Tencin, installé cette fois-ci à Lyon, prend un nouveau règlement à propos des conférences ecclésiastiques.

[384] Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 80.

Au milieu du XVIIIe siècle, Lyon étant façonnée par la Réforme catholique, on ne s'étonne pas que les protestants soient aussi peu visibles dans nos sources. Ainsi, les registres de baptême de Saint-Nizier présentent une population qui, dans son immense majorité, ne semble avoir aucun rapport avec la religion réformée. En cherchant bien, on peut évidemment trouver quelques rares contre-exemples, en la personne d'individus convertis au catholicisme ou de protestants explicitement désignés comme tels. En 1743, les parents de Jean Baptiste et Pierre Arnaud sont dits « mariés à Genève selon l'usage des prétendus réformés »[385]. Lors du baptême de Jean Louis Boyer le 19 mars 1746, il est mentionné en marge qu'« ils sont tous protestans, c'est à dire le père et la mère »[386]. Quelques mois plus tard, le 13 octobre 1746, lorsqu'est baptisée Anne Devillas; il est également indiqué en marge que « les parens de cet enfant sont protestants »[387]. Ces exemples épars[388] ne sont évidemment pas représentatifs du poids des protestants dans la ville.

Selon Odile Martin, « la communauté protestante de Lyon comprend (…) au moins deux cent quarante huit familles au milieu du XVIIe siècle ou douze cent quarante personnes, si l'on attribue à chaque "feu" cinq membres en moyenne, en raison de la présence très fréquente d'employés et de servantes au domicile des marchands et des maîtres de métier »[389]. Des abjurations vont avoir lieu[390] et l'estimation du nombre de protestants au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, donnée en 1697 par l'intendant Lambert d'Herbigny, traduit bien la baisse de leur poids numérique. En 1685 il y aurait mille protestants à Lyon et la communauté se décompose ainsi : quatre-vingt familles originaires du reste du royaume, dix-huit à vingt familles suisses, les jeunes venant d'autres provinces pour travailler à Lyon complétent le reste de l'effectif et constituent approximativement la moitié de

---

[385] Baptême à Saint-Nizier le 2 février 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 16 recto).

[386] AML, 1 GG 93, fol. 37 recto.

[387] AML, 1 GG 93, fol. 125 recto.

[388] Dans le pays de Foix, « il y eut des plaintes pour acceptation de parrains ou marraines d'une autre confession que celle du baptisé » (Claudine PAILHES, "Coexistence religieuse au XVIIe siècle au sein des familles du pays de Foix", dans *Tolérance et solidarités dans les pays pyrénéens*, Actes du colloque tenu à Foix les 18-19-20 septembre 1998, Foix, Archives départementales de l'Ariège, 2000, p. 318).

[389] Odile MARTIN, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687*), *op. cit.*, p. 30.

[390] De 1659, année de création de la compagnie de la Propagation de la foi, à l'automne 1685, on compterait 568 abjurations (*Ibid.*, p. 158). Si l'on dresse un portrait-type, il s'agit d' « un garçon ou une fille d'une vingtaine d'années, venu de sa province ou de Genève, récompensé matériellement de sa conversion, placé comme apprenti ou compagnon et fidèle à sa profession de foi catholique » (*Ibid.*, p. 159).

la communauté[391]. Un siècle plus tard, selon Yves Krumenacker, « cette communauté est très minoritaire : peut-être mille personnes vers 1780, le double au début de la Révolution ; on est en dessous des 2 % de la population, sans doute autour de 1 %. Mais c'est, à peu de choses près, la situation des années 1680 - bien en retrait par rapport aux 3 % des débuts du XVIIe siècle. Elle est toujours dominée quantitativement par les étrangers, Suisses et Genevois essentiellement »[392].

Ainsi, alors que les protestants jouent un rôle actif dans les liens sociaux qui structurent la vie urbaine, ils n'apparaissent quasiment pas dans les registres de baptême de Saint-Nizier. Ou, pour être plus précis, ils ne sont pas désignés explicitement comme tels car, comme le rappelle Jean-Claude Perrot, « la naissance des Réformés, selon une coutume très générale au Royaume depuis la Révocation, est inscrite sur les registres de catholicité »[393].

Heureusement, les registres de mariage d'une même paroisse permettent de se rendre mieux compte de leur véritable poids. Il suffit parfois de retrouver un acte de mariage pour constater que le père ou la mère d'un enfant baptisé en 1740 est en réalité un converti récent alors que rien ne le laissait présager. Les baptêmes de Jeanne Claudine Hacarmand, d'Anne Morel, d'Antoinette Serre et de Jean Marie Sadet fournissent de tels exemples [annexe 3]. De toute façon, les analyses qui pourraient être menées à partir des registres paroissiaux doivent évidemment être complétées par d'autres sources qui ont également été mises à profit dans cette thèse. Celles-ci permettent de mieux comprendre les liens sociaux complexes mis en jeu dans des baptêmes qui peuvent être très spécifiques. Ainsi, en date du 21 mai 1748, François Sabot de Sugny note dans son livre de raison : « à l'aumônier de la Propagation, vu la souscription lors de l'abjuration de [la] femme de chambre à Madame de Conflans avec laquelle j'en ay esté le Parrain 6 livres & à la loueuse de chaizes 22 sols »[394].

Si l'on s'éloigne un tant soit peu du cadre lyonnais, il n'est pas inutile de signaler ici que l'analyse de la coexistence entre catholicisme et protestantisme au sein des couples d'Ancien Régime présente un vide historiographique évident, au préjudice du baptême

---

[391]Henry-François LAMBERT D'HERBIGNY, *Mémoires sur le gouvernement de Lyon*, 1697 (ADR, C 1 à 3). Édition critique publiée sous la direction de Jean-Pierre Gutton, *L'intendance de Lyonnais, Beaujolais, Forez en 1698 et en 1762*, Paris, Éditions du CTHS, 1992, p. 119.

[392] Yves KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des Huguenots', n°21, 2002, p. 199.

[393] Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle, op. cit.*, volume 1, pp. 151-152.

[394] ADR, 52 J 93, p. 101.

(encore une fois, oserais-je dire). Si les mariages mixtes sont devenus un sujet de recherche pour les historiens depuis les années 1980[395], notamment pour les régions méridionales[396], l'analyse des baptêmes célébrés par la suite est généralement délaissée. Toutefois, de rares études précises, ne se limitant pas au seul moment du mariage, sont à noter. Les historiens privilégient alors les familles mixtes de quelques régions déterminées, le Luberon, région rurale partagée entre catholiques et protestants[397], ou la région de Mauvezin dans l'actuel département du Gers où, en dehors des baptêmes d'enfants issus de couples mixtes[398], plusieurs cas de figure assez singuliers sont à noter dans la première moitié du XVIIe siècle[399]. Le cadre urbain est quasiment absent, à l'exception d'indications concernant la cité multiconfessionnelle d'Enkhuizen, en Hollande du Nord[400]. Pour terminer, rappelons

---

[395] Pour les années 1980, signalons l'article d'Élisabeth LABROUSSE, "Les mariages bigarrés, unions mixtes en France au XVIIIe siècle", dans Léon POLIAKOV (dir.), *Le couple interdit. Entretiens sur le racisme*, Paris, Mouton, 1980, pp. 159-176.

[396] Toujours dans les années 1980, voir l'article de Gabriel AUDISIO, "Se marier en Luberon : catholiques et protestants vers 1630", dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 231-245. Plus récemment, à partir d'un corpus de 1554 contrats de mariage passés à Montpellier durant les périodes 1605-1609, 1635-1639 et 1665-1669, voir l'analyse de Philip BENEDICT, *The Faith and Fortunes of France's Huguenots, 1600-85*, Aldershot, Ashgate, 2001, pp. 317-325.

[397] Gabriel Audisio mentionne le mariage du protestant David Roux avec la catholique Laurence Planche le 3 décembre 1634. Le 24 mars 1635, comme l'indique le registre de baptême, David Roux abjure alors que sa femme est enceinte de leur premier enfant, baptisé le 3 septembre 1635 dans la paroisse catholique dont est originaire la mère (Gabriel AUDISIO, "Se marier en Luberon : catholiques et protestants vers 1630", *loc. cit.*, p. 243).

[398] Après avoir parlé des mariages mixtes ou "bigarrés", Elisabeth Labrousse indique que « dans ce genre de couple, la question brûlante est évidemment celle de savoir dans quelle confession les enfants seront élevés. » [Elisabeth LABROUSSE, "Conversion dans les deux sens", dans *La conversion au XVIIe siècle*, Actes du XIIe colloque de Marseille (janvier 1982), recueillis et publiés par Louise Godard de Donville, Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVIIe siècle, 1983, p. 166]. « Dans quatre exemples, la mère, papiste, a fait baptiser son nourrisson catholique à l'insu du père, huguenot – du moins s'il faut en croire sa manière de se disculper auprès du Consistoire - ; faute de preuves, la Compagnie ne peut prendre de sanction, mais les excuses avancées ne semblent jamais en pareil cas lui paraître très convaincantes. Ces baptêmes posent bien des questions : je n'en ai pas trouvé trace dans le registre d'état civil catholique de Mauvezin, mais il est mal tenu et défectueux. Ne se serait-il pas agi d'ondoiements, le nouveau-né paraissant chétif ? » (*Ibid.*, p. 166-167).

[399] « Dans deux cas, l'enfant d'un père catholique, ou même d'un couple catholique est baptisé au temple, à cause des parrain et marraine choisis, ce qui exige des parents un ferme engagement d'élever l'enfant dans le protestantisme. » (*Ibid.*, p. 166). Cette situation pose question. « Doit-on prendre au sérieux l'engagement pris d'élever l'enfant protestant ? Tout dépendait probablement de la sollicitude future du parrain et de la marraine, mais leur rôle ne semble pas avoir été négligrable. » (*Ibid.*, note 24 p. 66). « Par ailleurs, une fois, le Consistoire reproche à un réformé d'avoir parrainé à l'Eglise catholique un de ses neveux, dont le père, initialement protestant, avait abjuré. » (*Ibid.*, p. 167).

[400] Thierry ALLAIN, "Revoir les stratégies de coexistence religieuse sous la pression du déclin économique : Enkhuizen au XVIIIe siècle", dans David DO PAÇO, Mathilde MONGE et Laurent TATARENKO, *Des religions dans la ville. Ressorts et stratégies de coexistence dans l'Europe des XVIe et XVIIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2010, p. 129. Cette ville est l'objet d'une publication à venir : Thierry ALLAIN, *Enkhuizen au XVIIIe siècle. Le déclin d'une ville maritime hollandaise*, Presses Universitaires du Septentrion, collection 'Histoire et civilisations', 466 pages.

simplement qu'avant la Révocation de l'édit de Nantes, des couples non-mariés de confessions différentes ou dont l'un des deux membres vient récemment d'abjurer le protestantisme peuvent faire baptiser à l'église catholique un enfant : « ces baptêmes sont peut-être la conséquence de la Déclaration royale de 1669 qui ordonnait que les enfants dont les pères sont catholiques et les mères réformées ou dont les pères sont morts soient baptisés et élevés dans la religion catholique »[401].

IV. Nécessité de délimiter les périodes d'étude, malgré la bonne tenue des registres paroissiaux.

En premier lieu, dans le domaine démographique, rappelons la déclaration royale de Louis XV du 9 avril 1736 sous le titre *Déclaration concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent être délivrés*. L'importance de l'année 1736 pour toute étude de population à travers les registres paroissiaux a amené Marion Trévisi à choisir 1740 pour commencer son analyse du rapport quantitatif entre neveux et oncles à Vernon et dans sa région[402] ; elle m'incite également à choisir 1740 comme seconde date de référence.

Pourquoi toutefois ne pas avoir choisi une autre année de référence en la prenant dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ? Plusieurs raisons expliquent ce choix.

D'abord la volonté que les analyses menées sur Saint-Nizier soient représentatives de la situation lyonnaise dans son ensemble. Or, comme il a été mentionné, les situations démographiques de Saint-Nizier et de Lyon divergent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il m'a donc semblé opportun de se placer un peu avant cette 'césure', à la fin de la première moitié du XVIIIe siècle. 1740 semble être de ce point de vue une date valide, d'autant plus qu'elle se situe avant la crise frumentaire qui touche le royaume en 1741.

---

[401] Claudine PAILHES, "Coexistence religieuse au XVIIe siècle au sein des familles du pays de Foix", *loc. cit.*, p. 311.

[402] Marion TRÉVISI, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, p. 75.

La période 1720-1740 connaît une augmentation importante du nombre des baptêmes célébrés, que ce soit à Saint-Nizier ou plus globalement à Lyon, jusqu'à atteindre un sommet en 1740 : à cette date, Saint-Nizier compte approximativement 20 % de baptêmes en plus par rapport à 1710 ou 1720, années qui représentent un creux dans la courbe des baptêmes avec seulement 1300 célébrations environ. Choisir l'année la plus riche numériquement en termes de baptêmes, permet ainsi de fonder les analyses, qui découlent des dépouillements, sur des données plus nombreuses[403].

De plus, le milieu du XVIIIe siècle voit l'affirmation d'une sociabilité nouvelle, qui n'existait pas auparavant : la franc-maçonnerie. Si ses origines exactes à Lyon restent imprécises, il est indéniable que le mouvement est solidement implanté dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. « [C]e n'est (…) qu'un peu après 1750 que le mouvement maçonnique qui commence à se répandre en France, paraît trouver dans notre ville un terrain d'élection »[404]. Le plus ancien document maçonnique lyonnais remonte à 1754[405]. Dès lors, la présence d'une sociabilité maçonnique à Lyon entraîne une modification des liens sociaux actifs entre Rhône et Saône, rendant téméraire le rapprochement entre 1655, 1740 et une éventuelle troisième année.

Enfin, la Fabrique connaît une évolution importante dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. D'abord, l'année 1744 est une année de rupture, marquée par le soulèvement des maîtres ouvriers en soie. Le contexte est celui d'une crise profonde pour la Fabrique lyonnaise, soumise depuis le début du XVIIIe siècle à une situation de très vive concurrence avec l'Angleterre. La soie moirée, alors très demandée, est produite à la perfection par l'Angleterre et la moire anglaise inonde le marché français au détriment des produits lyonnais.

---

[403] Dans les registres de Saint-Nizier, les baptêmes ne sont pas numérotés, ce qui aurait permis de déterminer plus aisément combien sont célébrés chaque année. Toutefois, le registre des baptêmes allant du 1er janvier 1734 au 28 février 1735, coté AML, 1 GG 81, fait exception. Durant ces quatorze mois, 1731 baptêmes sont numérotés, dont 1499 pour la seule année 1734. Ces chiffres sont toutefois des minima : le baptême de deux jumeaux ne compte que pour un et la numérotation a été effectuée postérieurement, ce qui a favorisé les erreurs (les baptêmes transcrits aux folios 16 verso et 17 recto n'ont pas été numérotés). Correction faite des folios oubliés et des jumeaux comptés une seule fois, 1524 baptêmes ont été célébrés à Saint-Nizier en 1734. A la fin du registre de 1732 est indiqué combien de baptêmes ont été célébrés cette année-là : 1457 (AML, 1 GG 79, fol. 171 recto). Toutefois, les jumeaux étant transcrits dans un seul acte, ils n'ont également été comptés qu'une fois. Aucune numérotation n'ayant été portée sur le registre, on ne peut déterminer si des erreurs ont été commises et corriger ce chiffre sous-évalué, à moins de recompter soi-même le nombre de baptêmes.

[404] Pierre GROSCLAUDE, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933, p. 385.

[405] *Ibid.*, note 2 p. 385.

Même si la moire lyonnaise tente de faire face[406], elle ne peut concurrencer sa rivale anglaise et la situation économique devient très critique dans la décennie 1740. D'autant plus que s'ajoute alors à Lyon une crise financière[407]. Autre évolution, moins visible, celle du vocabulaire utilisé pour désigner les membres de la Fabrique, vocabulaire que l'on est susceptible de rencontrer dans les registres paroissiaux[408]. Comme le souligne Maurice Garden à propos de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, « si dans les contrats de mariage, de moins en moins nombreux sont ceux qui se dénomment maîtres ouvriers ou maîtres fabricants, ce n'est pas parce qu'en fait ils sont moins nombreux, mais parce que le titre de maître tombe en désuétude, que le fait important reste le métier, et que la différence de condition de travail entre le compagnon et le maître s'est estompée. (…) On peut aller jusqu'à dire que l'équivalent de l'expression "maître ouvrier en étoffes de soie" utilisée dans les deux tiers des contrats en 1730 est en 1786 tout simplement "ouvrier en soie", ou mieux encore "fabricant" »[409]. Cette évolution du vocabulaire cache une évolution de la structure sociale de la Fabrique, marquée notamment par un fossé grandissant entre ceux qui peuvent se prévaloir du titre de marchand d'un côté et les fabricants de l'autre, qui travaillent à façon et ne commercialisent pas leur production. Ce fossé était inconnu au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle puisque entre les deux se plaçaient les "maître ouvriers marchands", « cette catégorie hybride de maîtres travaillant pour leur compte et vendant eux-mêmes leur production », qui, dans la première moitié du XVIIIe siècle, « étaient beaucoup plus nombreux que les marchands fabricants, tout en étant plus proches des façonniers

---

[406] Par exemple grâce à la création de nouvelles machines, à l'image de Vaucanson qui en 1753 construit pour la Fabrique lyonnaise une machine à écraser la soie.

[407] La crise climatique et démographique de 1709 s'est doublée à Lyon d'une crise financière, confirmée par la banqueroute de Law en 1720. « A partir des crises financières de 1709 et, plus encore, de 1720 (…) le Centre financier du Royaume quitte les bords du Rhône et de la Saône, et se glisse, vers la Capitale, où émigrent les grandes dynasties financières » [Pierre LÉON (dir.), *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais. Lyon et le grand commerce au XVIIIe siècle*, p. V]. Il y a là « un déclin réel de Lyon en tant que place bancaire au profit de Paris, à la suite des graves crises du début du siècle et de l'émigration vers la capitale des grands manieurs d'argent suisses » (*Ibid.*, p. XXX).

[408] L'évolution des termes pour désigner la qualité professionnelle d'un individu dans les registres paroissiaux est susceptible de varier très rapidement. Dans un autre cadre géographique, à Saint-Lambert-des-Levées, non loin de Saumur, au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, le terme "homme de peine" est remplacé en une dizaine d'années par celui de "bescheur" (Alain CROIX, "Saint-Lambert-des-Levées", dans *La France d'Ancien Régime. Etudes réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 1, p. 170).

[409] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais…*, *op. cit.*, p. 283.

que des marchands »[410]. Or cette évolution de la structure sociale de la Fabrique entraîne nécessairement une évolution des liens sociaux entre ses acteurs. Vu le nombre important de ces derniers dans les registres paroissiaux, il faut faire preuve de prudence et éviter de compliquer ou même de fausser toute analyse en voulant coûte que coûte mener des comparaisons entre 1655, 1740 et une éventuelle troisième année prise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sans tenir compte du fait que la composition sociale de la Fabrique, et donc de la paroisse Saint-Nizier, est radicalement différente, dans sa réalité même comme dans son vocabulaire.

Il pourrait être reproché à l'analyse de ne prendre en compte que les baptêmes célébrés durant deux années, en 1655 et 1740, alors qu'une étude s'appuyant sur des dépouillements plus larges pourrait sembler plus appropriée. Les dépouillements pourraient s'étendre par exemple sur deux plages de trois années (1654 à 1656 et 1739 à 1741), et permettraient, vu l'intervalle intergénésique, de prendre en compte quasiment tous les couples en âge de procréer faisant baptiser leurs enfants à Saint-Nizier. A cet argument, plusieurs réponses peuvent être apportées. Tout d'abord, les deux années 1655 et 1740 ont été choisies avec soin comme indiqué plus haut. Elles sont de plus numériquement semblables aux années voisines : le nombre de baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655 ne se distingue pas du nombre de baptêmes célébrés dans la même paroisse en 1654 et 1656 ; de même pour l'année 1740 en comparaison des années 1739 et 1741. Par ailleurs, le but n'est point que la quasi totalité des couples de Saint-Nizier en âge de procréer figure dans la base de données construite dans le cadre de cette thèse. En effet, ce serait croire de manière utopique que prendre en considération trois années au lieu d'une permettrait de mieux cerner la réalité sociale de Saint-Nizier. Or comme il a été indiqué, Saint-Nizier, comme les autres paroisses lyonnaises, accueille une population mobile, certes attachée à la paroisse où elle réside, mais n'hésitant pas à changer de domicile et de paroisse, à l'intérieur même de Lyon par exemple. Nombre de parents qui font baptiser un enfant durant les trois années de dépouillement peuvent dès l'année suivante quitter Saint-Nizier pour une autre paroisse. N'oublions pas non plus que de nombreux actes d'état civil concernant les habitants de Saint-Nizier sont passés en dehors de cette paroisse alors même qu'ils y résident. De la même manière, un enfant baptisé en 1655 ou 1740 peut mourir dans la paroisse rurale de la généralité de Lyon où il est mis en nourrice,

[410] Maurice GARDEN, "Ouvriers et artisans au XVIIIe siècle. L'exemple lyonnais et les problèmes de classification", dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1970, n°1, pp. 28-54. Article repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, *op. cit.*, note 3 p. 88.

son acte de décès est alors absent des registres de Saint-Nizier. La réalité sociale de Saint-Nizier est donc complexe et essayer de la cerner sur trois années multiplie les noms rencontrés sans forcément faciliter la reconstitution des relations et réseaux sociaux dans lesquels s'insèrent les individus considérés. Inutile donc d'étendre l'analyse sur trois années ; mieux vaut être plus modeste et prendre pour référence les baptêmes des seules années 1655 et 1740, plus de 2900 tout de même.

D'autant plus que sont également pris en compte de nombreux baptêmes autres que ceux célébrés en 1655 et 1740. Cette thèse, loin de se focaliser sur ces deux seules années, fait de ces dernières les points de départ de dépouillements plus vastes, concernant les années voisines. Cela permet par exemple de prendre en compte les baptêmes des frères et sœurs des enfants nés en 1655 et 1740. J'entends par années voisines la dizaine d'années qui précèdent et qui suivent 1655 et 1740, soit les années 1645-1654 et 1656-1664 d'une part, 1730-1739 et 1741-1749 d'autre part. J'ai en effet constaté que la quasi-totalité des enfants nés en 1740 ont des parents qui se sont mariés à partir de 1730. Rares sont les parents qui se sont mariés avant (seulement 9 mariages sur les 269 que j'ai pu retrouver, soit 3,35 %). Prendre en considération les baptêmes célébrés une dizaine d'années avant et après 1655 et 1740 permet donc d'être certain qu'il s'agit d'une même génération.

Ventilation des mariages des parents des enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740

Année	Effectif des mariages	Pourcentage effectif	Effectif des mariages cumulé	Pourcentage effectif cumulé
1720	1	0,37	1	0,37
1726	1	0,37	2	0,74
1727	3	1,12	5	1,86
1728	1	0,37	6	2,23
1729	3	1,12	9	3,35
1730	5	1,86	14	5,20
1731	7	2,60	21	7,81
1732	12	4,46	33	12,27
1733	17	6,32	50	18,59
1734	20	7,43	70	26,02
1735	25	9,29	95	35,32
1736	50	18,59	145	53,90
1737	48	17,84	193	71,75
1738	35	13,01	228	84,76
1739	36	13,38	264	98,14
1740	5	1,86	269	100,00
Total	269	100,00		

V. Quelle population est donnée à voir ?

Avant d'entrer au cœur des liens de parenté spirituelle, des relations et réseaux sociaux actifs à Lyon, il convient de présenter la population de la ville telle qu'elle apparaît dans les registres de baptême de Saint-Nizier et les autres sources utilisées dans le cadre de cette thèse.

Par leur nature même, les registres de baptême sont une source mettant d'abord l'accent sur le foyer, la famille nucléaire : le couple marié et son enfant baptisé. Cette source minore la place d'un groupe pourtant important, celui des célibataires et plus largement des personnes vivant seules[411]. Or à Lyon, au XVIIIe siècle, « les célibataires forment un peu plus du quart (27,5 %) des hommes adultes, un peu plus du tiers des femmes (35,5 %) »[412]. Au siècle précédent, en 1636, 12,4 % des ménages lyonnais sont composés d'une seule personne[413]. Ce chiffre est très proche de celui calculé pour d'autres villes quelques décennies plus tard, à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe siècle. Ainsi, à Saint-Jacques-de-Compostelle, la proportion de ces ménages est de 11,5 % en 1708[414] ; à Valenciennes, de 12,9 %[415].

---

[411] Ce constat est toutefois à nuancer : toute mère célibataire qui fait baptiser son enfant illégitime apparaît dans les registres de baptême.

[412] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais…*, *op. cit.*, p. 166. La proportion de femmes adultes célibataires à Lyon au XVIIIe siècle est supérieure à celle que l'on observe dans l'ensemble de la France où près d'un quart des femmes adultes aux XVIIe et XVIIIe siècles ne sont pas mariées [Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, "La femme seule à l'époque moderne : une histoire qui reste à écrire", dans *Annales de démographie historique*, 2000, n°2, p. 129 et 131. Elle s'appuie sur Maryanne KOWALESKI, "Singlewomen in Medieval and Early Modern Europe. The Demographic Perspective", dans Judith M. BENNETT et Amy M. FROIDE (dir.), *Singlewomen in the European Past, 1250-1800*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1999, pp. 38-81. Les périodes prises en compte sont précisément les années 1675-1699 et 1775-1799]. Les chiffres du célibat définitif en France sont bien-sûr inférieurs, même s'ils progressent sous l'Ancien Régime : il concerne 3,9 % des hommes et 7 % des femmes nés en 1660-1664, puis respectivement 8,9 % et 8,5 % en 1720-1724 et 8,5 % et 11,5 % en 1765-1769. [Louis HENRY et Jacques HOUDAILLE, "Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. I. Célibat définitif", dans *Population*, 1978, n°1, pp. 43-84]. Le célibat définitif concerne toute personne morte après 50 ans sans avoir été mariée.

[413] Olivier ZELLER, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636…*, *op. cit.*, p. 88.

[414] Isidro DUBERT GARCIA, *Los comportamientos de la familia urbana en la Galicia del Antiguo Régimen. El ejemplo de Santiago de Compostela en el siglo XVIII*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, 1987, p. 40.

[415] Jean-Louis FLANDRIN, *Familles : Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 241.

Dans les registres de baptême, les marraines réellement veuves sont bien plus nombreuses que celles explicitement désignées comme tel. Pire, concernant les parrains, rien n'indique s'ils sont mariés, veufs ou célibataires. Mais cette imprécision quant à leur état matrimonial n'est pas propre aux registres paroissiaux : concernant les hommes vivant seuls mentionnés dans les rôles toulousains de la capitation de 1695, « le recensement ne précise pas s'ils sont veufs ou célibataires »[416], lacune d'ailleurs présente dans la plupart des recensements du royaume[417] ou, plus tard, au début de la Révolution, dans les enquêtes portant sur la population urbaine[418] ou les documents fiscaux[419]. A Toulouse comme à Lyon, seul est clairement identifiable comme célibataire l'homme d'Église, l'une des figures possibles du parent spirituel.

On le voit, les registres de baptême ne donnent pas une image totalement exacte de la société lyonnaise. Voilà une constatation à laquelle on s'attendait. En effet, existe-t-il un document d'archives qui serait le fidèle reflet de la société qu'il donne à voir ? Cette question est un grand classique que se pose l'historien quand il réfléchit à sa façon de travailler, de reconstituer le passé. Et la réponse apportée est souvent la même : pour être au plus près, il ne faut pas s'appuyer sur un document, mais sur un faisceau de documents. Croiser les informations provenant de différentes sources, voilà l'une des meilleures façons de travailler pour l'historien. A l'image des actes de mariage que les historiens ont déjà mis à profit

---

[416] Isabelle CAUBET, "Approches démographiques et sociales des ménages toulousains en 1695", dans *Annales de démographie historique*, 1998, 'Le mariage, règles et pratiques', p. 173. Toutefois, la qualité de cette source est à souligner : « la grande valeur de ce recensement consiste dans le fait que toute la population y est inscrite, non seulement toutes les personnes qui composent les ménages, mais également tous les types de ménages, y compris ceux qui ne paient pas la taxe : les plus pauvres (qualifiés sur les registres de "pauvres" ou "mendiants"), le clergé (qui en est dispensé grâce au rachat de sa taxe par un don gratuit), et quelques privilégiés. D'un point de vue démographique et statistique, ce recensement peut permettre d'étudier, dans les meilleures conditions, la composition des ménages, c'est-à-dire, à la fois, leur structure sur la base de la classification proposée par Peter Laslett, et leur taille. » (*Ibid.*, p. 166). A Lyon en revanche, les lacunes des rôles de la capitation sont malheureusement bien connues (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 175).

[417] *Ibid.*, note 7 p. 190.

[418] Jean IBANÈS, "La population de la place des Vosges et de ses environs en 1791", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, p. 89.

[419] Jean-Claude PERROT, "La population pauvre de Caen d'après les listes de citoyens passifs (1792)", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, p. 109.

pour donner un aperçu de la société[420], je souhaite faire de même avec les actes de baptême. Mais les registres de baptême ne sont pas l'unique source à laquelle il faut alors faire appel. Les actes notariés, les écrits du for privé doivent eux aussi être convoqués très largement. Plusieurs sources donc pour étudier la société lyonnaise, cela s'entend.

[420] Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670", dans *Histoire, Économie et Société*, octobre-décembre 1998, n°4, pp. 583-612.

Chapitre 4

Etudier une ville et ses liens sociaux : outils, méthodes et réflexions.

Pour étudier les liens sociaux au sein d'un ensemble aussi vaste qu'une ville, ou même qu'une paroisse, il est nécessaire de procéder avec rigueur, d'autant plus lorsque la réalité oberservée n'est pas contemporaine. La taille de l'objet et les informations incomplètes fournies par les sources utilisées interdisent tout à-peu-près. Ce chapitre, un peu plus "technique" que les autres pourrait-on dire, permet tout à la fois de réfléchir à l'emploi de différents termes, d'étudier les apports d'autres disciplines (sociologie notamment) et de présenter un des soubassements de cette thèse : la base de données constituée lors du dépouillement des registres de baptême.

I. Réflexions autour des liens sociaux.

1.1. Lorsqu'il est question de liens sociaux : problèmes méthodologiques d'emploi des termes "relation" et "réseau".

Analyser une société urbaine ne peut se faire sans étudier les liens sociaux en son sein, qu'ils soient familiaux, professionnels… Puisqu'il prend en compte les liens sociaux, le présent travail de recherche nécessite donc de faire appel à deux notions relevant initialement de la sociologie et non de l'histoire : les notions de "relation" et de "réseau". Il faut être conscient qu'il s'agit de termes relativement récents dans l'acception donnée ici, dans leur emploi pour désigner des liens entre individus. Il faut donc les utiliser avec prudence, en se gardant de toute erreur anachronique, lorsqu'ils sont employés pour décrire la réalité sociale de l'Ancien Régime.

Dans l'édition 1771 du dictionnaire de Trévoux[421], sous l'article "relation", une seule définition correspond à cette acception : « Relation signifie encore Intelligence, correspondance, commerce qui est entre deux ou plusieurs personnes (…). On dit dans le même sens être en relation avec quelqu'un »[422]. Certes cette définition est valable mais n'est pas assez explicite. Elle intervient de plus à la toute fin de l'article, signe que ce n'est pas, loin de là, l'acception la plus utilisée à l'époque.

Pour le terme "réseau", la situation est encore plus simple : le dictionnaire de Trévoux[423] donne toutes les significations possibles du mot, sauf celle se référant aux liens sociaux !

Dans ce cas, qu'est-ce qui autorise l'emploi de ces termes à première vue anachroniques, notamment celui de "réseau" ? La simple constatation que, même si ces substantifs n'étaient pas employés[424], ils correspondaient à une réalité aux XVIIe et

---

[421] Les rédacteurs de ce dictionnaire connaissent bien les réalités de la vie urbaine lyonnaise, puisque Trévoux se situe non loin de notre cadre géographique d'étude.

[422] *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1771, tome 7, p. 253, article "relation".

[423] *Ibid.*, tome 7, p. 322, article "réseau".

[424] « Les Lumières auraient largement ignoré la notion de réseau, que l'on fait remonter au XIXe siècle et au saint-simonisme. Sous l'Ancien Régime, on a réservé le mot au maillage textile et, métaphoriquement, au domaine médical, où les syestèmes sanguin et nerveux étaient perçus à la manière d'arbres, sans que les idées

XVIIIe siècles. Les réseaux existaient sous l'Ancien Régime, simplement ils n'étaient pas désignés ainsi. C'est pourquoi, il est possible de parler de réseaux de correspondance sous l'Ancien Régime[425], étudiés notamment par Pierre-Yves Beaurepaire[426] et illustrés par quelques autres historiens[427]. Au départ, déjà, « l'écriture d'une lettre est d'abord une manière de vivre le lien social qu'autorisent dès avant le XIXe siècle les progrès de l'alphabétisation et l'amorce du désenclavement économique, la multiplication des circonstances où écrire devient une obligation (…) »[428]. Bien plus, les études s'intéressant aux épistoliers les plus actifs ont souvent utilisé cette notion de "réseau". Ainsi, Ignace de Loyola, dont la correspondance telle qu'elle nous est parvenue est la plus nombreuse du XVIe siècle[429], a été l'auteur de 6 815 lettres écrites entre 1524 et 1556[430] : Dominique Bertrand lui consacre donc

---

de circulation et d'échanges ne soient présentes. » (André BANDELIER, "Postface", dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE (dir.), *La Plume et la toile. Pouvoir et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Actes du colloque de l'Université d'Arras (26-27 octobre 2000), Arras, Presses de l'Université d'Artois, collection 'Histoire', 2002, p. 334)

[425] « Dès lors, peut-on penser la correspondance sans recourir au réseau ? Par-delà un usage métaphorique et paresseux largement répandu, la notion de réseau inscrit l'échange épistolaire dans l'espace des relations interpersonnelles, professionnelles, culturelles, amicales et politiques. Le réseau n'est pas une structure inerte mais un organisme vivant. Sa construction, son évolution, ses inflexions, son dépérissement, la concurrence à laquelle il est soumis, précèdent, accompagnent, encadrent, prolongent, ou échappent aux échanges épistolaires. De son côté, la correspondance n'est pas un stock de lettres immobiles, en attente de l'éditeur qui élèvera à leur auteur un monument d'érudition critique. Le réseau mobilise la correspondance entre les différents acteurs de l'échange ; il offre un vaste éventail de possibles dans la relatuon entre l'émetteur et le récepteur : échange unilatéral ou multiratéral, envoi éventuels de copies - partielles ou intégrales - à d'autres correspondants, recours à un intermérdiaire pour l'acheminement ou pour la restitution de l'information, traduction, usage public ou privé de la lettre, prise en compte d'événements pertubateurs (lettre chiffrée pour déjouer les curieux, lettre perdue, volée, retardée etc.). Le réseau de correspondance suppose surrtout une stratégie de l'information et de la communication. » [Pierre-Yves BEAUREPAIRE, "Introduction", dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE (dir.), *La Plume et la toile…*, *op. cit.* p. 28-29)].

[426] Deux références bibliographiques sont à noter :

- Pierre-Yves BEAUREPAIRE (dir.), *La Plume et la toile. Pouvoir et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Actes du colloque de l'Université d'Arras (26-27 octobre 2000), Arras, Presses de l'Université d'Artois, collection 'Histoire', 2002, 343 pages.

- Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Jens HÄSELER et Antony McKENNA (dir.), *Les réseaux de correspondance à l'Age classique (XVIe – XVIIIe siècle)*, Actes du colloque international "Les réseaux de correspondance en Europe : XVIe - XVIIIe siècle : matérialité et représentation" (Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 16 au 18 janvier 2003) et de la table ronde organisée lors du congrès "Les Lumières" (Los Angeles, 7 août 2003), Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, collection 'Renaissance et âge classique', 2006, 382 pages,

[427] Voir la contribution de Daniel Roche à partir de l'épistolier et des carnets du nîmois Séguier (Daniel ROCHE, "Correspondance et voyage au XVIIIe siècle : le réseau des sociabilités d'un académicien provincial, Séguier de Nîmes", dans Daniel ROCHE, *Les Républicains des Lettres, Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, collection 'Nouvelles études historiques', 1988, pp. 263-280).

[428] Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE (dir.), *La Plume et la toile…*, *op. cit.*, p. 8.

[429] Citons parmi les correspondants d'Ignace de Loyola Pierre Favre.

une étude où les termes “correspondance”, “réseau” et “pouvoir” sont mis en rapport[431], justifiant son raisonnement par le fait que « toute correspondance est une manière particulière de susciter et de maintenir des relations, donc de promouvoir un réseau interhumain »[432]. Car « par le réseau qu’elle maille », la correspondance d’Ignace de Loyola apparaît « comme un jeu de relations qui ne tend qu’à s’étendre »[433]. Ecriture et notion de “réseau” vont donc souvent ensemble. Cette constatation vaut non seulement pour une écriture sous forme de correspondance mais également pour une écriture encore plus personnelle. Des travaux récents ont ainsi souligné que les rédacteurs d’écrits du for privé peuvent former un véritable réseau[434]. Plus proche de la présente thèse, Michel Vovelle, analysant les testaments provençaux où tous les parents du testateur sont mentionnés, peut affirmer que cent testaments correspondent à cent réseaux familiaux[435].

Pour analyser les termes de “relation” et de “réseau”, il faut donc inéluctablement se référer à des travaux plus ou moins actuels de sociologie, puisque l’usage d’ouvrages plus proches de la réalité de l’Ancien Régime (dictionnaires…) est en définitive assez décevant. Mais là réside le possible anachronisme. Celui-ci n’est pas tant dans l’emploi du mot “réseau” ou “relation”, mais dans la “surimposition” d’une situation actuelle décrite par les sociologues sur la situation d’Ancien Régime. Les relations et réseaux existaient sous l’Ancien Régime, comme ils existent maintenant. Mais ils ne fonctionnaient pas forcément

---

[430] Chiffre donné par Dominique BERTRAND, *La Politique de saint Ignace de Loyola. L’analyse sociale*, Paris, Éditions du Cerf, 1985, tableaux a et b, p. 38 et 39. Le temps fort de cette correspondance se situe entre 1548 et 1556. Si l’on ajoute la correspondance passive à cette correspondance active, on arrive à un total de 9178 lettres reçues et envoyées.

[431] Dominique BERTRAND, “Correspondance et pouvoir. Le réseau international de saint Ignace de Loyola”, dans *Du groupe au réseau. Réseaux religieux, politiques, professionnels*, Table ronde CNRS des 24 et 25 octobre 1986 tenue à l’Université Lumière Lyon II, textes réunis et présentés par Philippe Dujardin, Paris, Éditions du CNRS, 1988, pp. 39-52. Dominique Bertrand indique que seule la correspondance de Charles-Quint, si elle était publiée, pourrait dépasser en terme quantitatif celle d’Ignace de Loyola (*Ibid.*, p. 40).

[432] *Ibid.*, p 39.

[433] Dominique BERTRAND, “L’analyse de la société d’après la correspondance de saint Ignace de Loyola”, dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVIe et XVIIe siècles*, Actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985), publiés par G. et G. Demerson, B. Dompnier et A. Regond, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, p. 87.

[434] Elaine McKAY, *The Diary Network in Sixteenth and Seventeenth Century England*, Belfast, Queens University, 2005.

[435] Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle. Les attitudes devant la mort d’après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, collection ‘Civilisations et mentalités’, p. 215.

de la même manière[436]. Il faut donc faire le tri dans ces ouvrages de sociologie entre les éléments "intemporels" qui caractérisent intrinsèquement le fonctionnement des relations et réseaux et les éléments plus contingents qui les caractérisent à un moment donné seulement[437]. C'est de toute manière l'une des conditions préalables mais indispensables pour l'utilisation dans la discipline historique de notions employées initialement par les sociologues[438]. Et cette utilisation est à coup sûr profitable[439].

La notion de lien social ne présente pas les mêmes caractères fondamentaux en sociologie et en histoire. En sociologie, elle peut être employée avec une souplesse relative. En histoire, à cause du filtre de la réalité sociale que constituent les sources, il est impossible à l'historien, « plus empêtré dans le temps que le sociologue »[440], de connaître tous les liens sociaux. Seuls ceux qui ont laissé des traces dans les archives, qu'elles soient institutionnelles ou privées, sont repérables. Les liens sociaux que l'on peut repérer avec certitude sous l'Ancien Régime sont ceux qui ont été couchés sur le papier, ceux à qui les contemporains ont accordé une certaine importance. Un acte notarié passé entre deux personnes représente incontestablement à ce moment précis un lien social entre eux deux. Mais l'historien qui fait face à un plan mentionnant les propriétaires de maisons situées dans une même rue doit-il en déduire qu'il y a là obligatoirement des liens sociaux entre tous les propriétaires, par le simple fait qu'ils sont voisins ? Non, ce serait faire une interprétation hasardeuse. Rien ne prouve que tous les propriétaires habitent leur maison et qu'ils soient ainsi amenés à rencontrer leurs voisins. En revanche, en cas de conflits judiciaires entre deux voisins, il y a obligatoirement un lien social entre les deux.

---

[436] « A l'évidence, les réseaux existent aujourd'hui, comme ils ont existé hier avec d'autres moyens » (Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", *loc. cit.*, p.7).

[437] Parmi ces éléments contingents, une évidence doit être rappelée : les relations et réseaux sociaux dépendent des moyens de communication dont disposent les acteurs, moyens qui sont bien évidemment très différents d'une époque à l'autre.

[438] Dès 1968, François-Georges Dreyfus s'interrogeait sur la possible utilisation des travaux des sociologues en histoire sociale (François-Georges DREYFUS, *La société urbaine en Rhénanie et particulièrement à Mayence dans la seconde moitié du XVIII*e *siècle, 1740-1792*, *op. cit.*, p. 198).

[439] D'où l'optimisme affiché à propos de l'apport dans ce domaine de la sociologie à l'histoire : « des modèles pour l'analyse des réseaux contemporains existent. Même si on ne néglige pas le danger qu'il y a à utiliser dans des situations historiques fort différentes des modèles conçus pour rendre compte de réalités actuelles, n'y aurait-il tout de même pas quelque profit à s'inspirer davantage des avancées enregistrées dans d'autres disciplines, en sociologie en particulier ? » [André BANDELIER, "Postface", *loc. cit.* p. 334].

[440] Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", *loc. cit.*, p. 9.

Il faut donc être conscient que les liens sociaux que l'on peut repérer avec certitude sous l'Ancien Régime sont d'abord ceux qui sont reconnus publiquement, judiciairement ou juridiquement[441]. Le lien social unissant le baptisé, ses parents biologiques et ses parents spirituels est incontestable. D'abord il est reconnu publiquement car il donne lieu à une cérémonie. Ensuite il a une valeur de contrainte car le sacrement de baptême induit des interdits que le prêtre rappelle au parrain et à la marraine juste après le baptême :

> *« Le Prêtre (…) lira [au parrain et à la marraine] les avis suivans.*
>
> *Monsieur & Mademoiselle (ou autrement les nommant selon leur qualité) l'Eglise nous commande de vous donner trois avis importants, touchant les obligations que vous avez contractées en qualité de Parrein & de Marreine de cet enfant qui vient d'être Baptizé.*
>
> *Le premier est que vous venez de contracter une affinité spirituelle avec cet Enfant, & avec son pere & sa mère, en sorte que vous ne pouvez légitimement vous marier ni avec lui, ni avec eux.[442] »*

Les règles sont bien sûr identiques dans le diocèse de Lyon. Claude d'Épinac demande aux curés « qu'ils fassent sçavoir esdicts parreins & marraines quelle cognation spirituelle ils ont contracté, à la fin qu'ils n'en puyssent pretendre ignorance »[443]. Ces interdits demeurant valables tant que vivent le baptisé, ses parents biologiques et ses parents spirituels, même si ces derniers se perdent de vue : le lien social créé par le baptême est réputé se poursuivre tout au long de la vie.

Etudiant les remariages entre beaux-frères et belles-sœurs, qui ne sont possibles qu'après demandes de dispenses accordées par la Daterie et le Secrétariat des Brefs à cause de l'affinité au premier degré, Jean Marie Gouesse indique pour la période 1771-1788 que « la compaternité est un autre lien légitime et un empêchement dirimant supplémentaire dont il faut, normalement, demander dispense en même temps que de l'affinité. Dans 56 cas sur 461 (12 %), le frère ou la sœur du conjoint décédé que veuve ou veuf on cherche à épouser,

---

[441] L'acte notarié mettant en jeu deux personnes induit la reconnaissance juridique du lien les unissant.

[442] Simon de PEYRONNET, *Rituel romain, du pape Paul V. Nouvellement traduit en françois ; Avec des Additions tirées du Pontifical Romain, & des autres Rituels approuvez*, Toulouse, Jean-Antoine Colomiez, 1691, p. 21 et 22 (Bibliothèque Municipale de Toulouse, La D 346). Un avis identique est énoncé lorsque l'enfant baptisé est une fille (*Ibid.*, p. 30).

[443] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*, chapitre III 'Du Baptesme'.

avait été choisi comme parrain ou marraine d'un enfant sorti du premier lit »[444]. Le diocèse de Lyon est particulièrement concerné car il occupe une place de choix, en seconde position derrière celui de Lisbonne, dans la liste des diocèses demandeurs de dispenses pour cause d'affinité au premier degré[445].

Toutefois il serait erroné de croire que l'existence de liens sociaux n'est avérée que grâce à ce critère de reconnaissance publique. Les liens épistolaires en sont le meilleur exemple : la lettre est la preuve incontestable du lien social entre deux correspondants alors même que leur correspondance peut être secrète et absolument inconnue d'autrui, donc sans aucune reconnaissance.

Laissons donc à l'historien une certaine latitude dans l'emploi des termes "lien social" ou "relation sociale" dès lors qu'il sait qu'il doit les utiliser avec prudence. Prudence qui doit être redoublée lorsqu'il s'agit d'utiliser le terme "réseau social". « La notion de réseau (…) est de plus en plus à la mode chez les historiens sans peut-être que les conditions de son importation de la sociologie aient été toujours parfaitement maîtrisées »[446]. Plus précisément, « presque tous les thèmes de l'histoire de la famille (…) s'accommodent ainsi du concept de réseau : aussi bien l'étude du mariage que les approches en termes de cycle de vie, l'analyse des représentations culturelles de la famille ou de son rôle économique, et bien sûr les études d'alliances et de systèmes d'héritages. (…) Le mot "réseau" recouvre ainsi beaucoup de notions, trop peut-être, tant il finit par être employé comme synonyme de "groupe", "famille élargie" ou "sociabilité" »[447]. « Le succès de l'emploi du terme réseau par les historiens se réduit-il à celui d'une métaphore (…) ? Il y a trente ans, sous réserve d'une vérification plus précise, on ne la trouve guère dans les grands textes d'historiens ou seulement dans une utilisation économique majeure ; routes, ports, trafics, sont proposés

---

[444] Jean-Marie GOUESSE, "Epouser les deux soeurs", dans *Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Boüard*, Caen, Annales de Normandie, 1982, vol. 1, p. 262.

[445] *Ibid.*, p. 259.

[446] Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU, "L'acte notarié d'Ancien Régime au service d'une histoire sociale des individus", dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés…*, *op. cit.*, p. 12.

[447] Claire LEMERCIER, "Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ?", dans *Annales de démographie historique*, 2005, n°1, p. 7.

à l'analyse en réseau sans qu'on le dise trop clairement, et cela coïncide avec des usages familiers, ceux des transports et des interconnexions téléphoniques. Aujourd'hui, le mot et la chose viennent spontanément sous la plume, et certainement par suite d'une grande transformation technique (…). Toutefois, la notion et son usage ne sont pas simples, et comme tout concept transféré d'un espace scientifique et logique à un autre domaine (…) renvoie l'utilisateur aux problèmes posés par l'analogie »[448].

Voici donc le piège dans lequel tout historien s'intéressant aux réseaux sociaux pourrait tomber : supposer des réseaux là où il n'y en a pas[449]. L'utilisation de l'outil informatique et la volonté de représenter graphiquement des réseaux sociaux pourraient faire croire que ce qui est reconstitué et représenté par ce biais correspond parfaitement à la situation sociale d'alors. Le problème est que la reconstitution et la représentation des réseaux sociaux les fixent à un moment donné. Sur le papier, les différents acteurs représentés sont tous liés entre eux, d'une manière assez uniforme, comme si les liens étaient équivalents et permanents. Or ce n'est pas le cas. Il faut donc faire attention à toujours vouloir décrire, dans la mesure du possible, la réalité des réseaux sociaux d'alors et non la reconstitution que l'informatique en donne. Laurent Barry et Michaël Gasperoni utilisent à propos des reconstitutions généalogiques les termes de "mémoires réelles" et "mémoires virtuelles". Même si reconstituer des liens sociaux et des généalogies n'est pas la même chose, leur analyse peut être soulignée ici : « la lecture des informations fournies à la suite de l'application d'outils informatiques à des corpus généalogiques peut conduire à une totale mésestimation des résultats si l'on en vient à confondre les notions de "mémoire des acteurs" et "d'informations disponibles pour le chercheur" »[450]. Le risque est celui d'« une confusion, celle que nous faisons entre l'information disponible pour le chercheur au terme de l'analyse informatique d'un corpus et la mémoire généalogique réelle que les individus étudiés dans le corpus ont de leurs réseaux de parenté »[451]. D'autres historiens ont fait le même constat :

---

[448] Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", *loc. cit.* , p. 10.

[449] Deux articles d'Hugues Neveux réfléchissent à l'effectivité et à la signification des réseaux sociaux sous l'Ancien Régime [Hugues NEVEUX, "Lignages et réseaux familiaux ruraux en France : XVIe - XVIIIe siècles (en dehors du milieu nobiliaire)", dans *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 423-433 et Hugues NEVEUX, "Pouvoirs informels et réseaux familiaux dans les campagnes européennes au XVIe siècle", dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1993, tome 96/97, pp. 67-79].

[450] Laurent BARRY et Michaël GASPERONI, "L'oubli des origines. Amnésie et informations généalogiques en histoire et en ethnologie", *loc. cit.*, p. 68.

« trop de réseaux relationnels, et pas seulement des réseaux de correspondance, n'existent qu'à l'état virtuel, fruit de la représentation du chercheur qui donne s*a* logique et *sa* cohérence à des liens juxtaposés, à des dialogues étanches les uns aux autres. Du bon usage de la notion de réseau en quelque sorte »[452].

Il est relativement facile, à partir des liens de parenté spirituelle, de mettre apparemment à jour des réseaux sociaux très étendus, horizontaux, presque « infinis » selon Pierre Mercklé. Mais ces réseaux fonctionnent-ils réellement ou s'agit-il simplement de multiples liens de parenté spirituelle mis 'bout à bout' sans aucune cohérence d'ensemble ? « Un des points qui posent souvent question est celui des limites d'un réseau. Ceci concerne le cas, qui est le plus fréquent dans les travaux historiques, où l'on s'intéresse aux réseaux personnels des acteurs (individus ou familles) Dans l'idéal, la recherche de l'exhaustivité des liens aboutit à constituer une nébuleuse extensive de relations qui n'a pas vocation à connaître de fin (du moins tant que le chercheur ne le décrète pas au vu du manque de sources – ce qui se présente rarement lorsque les données utilisées émanent des archives notariales – ou de sa fatigue…) Bien entendu, l'extension infinie du réseau conduit à s'interroger sur le sens concret de la mise en relation. (…) Le réseau n'est pas une simple constatation de la possibilité d'une mise en relation formelle (directe ou indirecte), mais suppose de s'interroger sur la signification du lien. Dans le même ordre d'idée, suffit-il de dénicher un lien de parenté plus ou moins complexe entre deux membres d'une corporation, d'une élite municipale, d'un secteur marchand, pour parler de "réseau", d'effet de "réseau" : à l'évidence, non »[453].

Le présent travail de recherche est donc conscient du danger que représente une interprétation abusive des données fournies par les archives quant à la réalité des liens sociaux mis à jour. Il s'agit donc d'être extrêmement prudent et de ne pas déduire hâtivement l'existence d'un vaste réseau actif à partir de quelques liens préalables de parenté spirituelle ou charnelle. L'existence d'un réseau doit être corroborée par diverses preuves (acte notarié passé entre ses différents membres, testament rédigé par l'un des membres de ce réseau

---

[451] *Ibid.*, p. 68.

[452]Pierre-Yves BEAUREPAIRE, "Introduction", dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE (dir.), *La Plume et la toile. Pouvoir et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, *loc.cit.*, p. 29-30.

[453] Vincent GOURDON, "Approcher les 'réseaux familiaux' urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime", dans Philippe CASTAGNETTI (dir.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500 - vers 1840)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Cahiers de l'IERP, n°1, 2003, p. 16.

et faisant mention d'autres membres, réunion des divers membres du réseau à l'occasion d'un conseil de tutelle, de la signature d'un contrat de mariage…).

Une fois ces mises en garde faites, il convient d'analyser plus précisément ces termes "réseau" et "relation". Comme l'ont rapidement suggéré les brèves références au dictionnaire de Trévoux, il est aisé de constater qu'ils recoupent chacun de nombreux sens et, à première vue, n'admettent donc pas de définitions précises. Pour les utiliser dans un travail de recherche, il faut donc les cerner plus précisément et les différencier l'un de l'autre.

1.2. Tous les liens sociaux ne se ressemblent pas : distinguer "relation" et "réseau".

La principale différence entre ces deux termes est l'aspect construit et structuré du réseau par rapport à la simple relation. Le réseau, quelle que soit sa nature, est toujours plus complexe à analyser que la relation. Celle-ci peut ne s'établir qu'entre deux personnes, alors que le réseau est plus vaste, liant au moins trois personnes. Ainsi, selon Pierre Mercklé, pour analyser un réseau, il faut privilégier au minimum la triade et accorder moins d'importance à la simple dyade : « seul un ensemble d'au moins trois éléments permet de saisir les éventuelles interdépendances […] qu'entretiennent les individus à l'intérieur d'un réseau »[454]. Pierre Mercklé envisage même une « "non-finitude" des réseaux sociaux »[455] puisque ceux-ci peuvent, du moins en théorie, admettre un nombre infini d'éléments. « Considéré cette fois dans son étendue, un réseau, défini comme un ensemble de relations entre individus (…) ne connaît vraisemblablement pas de frontière ni de délimitation tranchée (Laumann, Prensky, Marsden, 1982) : en théorie, les réseaux pourraient être "potentiellement infinis" (Ferrand, 1997, p 41) »[456].

---

[454] Pierre MERCKLÉ, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, collection 'Repères', 2004, p. 9.

[455] *Ibid.*, p. 11.

[456] *Ibid.*, p. 11. Mercklé renvoie ici à :

- E.O. LAUMANN, D. PRENSKY et P.V. MARSDEN, "The Boundary Specification Problem dans Network Analysis", dans R.S. BURT et E.J. MINOR (dir.), *Applied Network Analysis*, Beverly Hills (Cal.), Sage, 1982 [Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, *op.cit.*, repères bibliographiques, p 112].
- A. FERRAND, "La structure des systèmes de relations", dans *L'année sociologique*, 1997, n°1, pp. 37-54 [Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, *op.cit.*, repères bibliographiques, p. 109].

Le réseau social est ainsi un ensemble structuré et cohérent de relations sociales fonctionnant entre elles et simultanément[457]. Lorsque l'on représente ces phénomènes par un schéma comportant des flèches, la relation unit simplement deux individus ; alors que le réseau unit plus d'individus, reliés ensemble par des flèches qui le plus souvent s'entrecroisent. Cette différence entre "réseau" et "relation" n'est toutefois pas toujours aussi évidente.

Autrement dit, « le réseau (…) correspond plus à une vision organisée de l'espace, comme le précise les origines étymologiques du mot qui renvoient aux vieux vocables français, *reseuil*, du latin *retis*, *retiolis* »[458]. Parmi les hypothèses que postule l'idée de réseau, il y a « celle d'une architecture et de l'imbrication entre les constituants de la trame »[459].

Dernier point, il ne faudrait pas croire que la complexité d'un réseau va nécessairement de pair avec l'intensité des liens sociaux qui le composent. Cette intensité peut être très faible, mais le réseau très étendu. Bien évidemment, une intensité trop faible signifierait que le réseau est inexistant, et l'on retrouve le risque de supposer des réseaux là où il n'y en a pas. L'intensité est de toute façon difficilement mesurable, notamment pour les liens sociaux d'Ancien Régime. « Il n'est donc pas possible *a priori* de déterminer la valeur des liens, dont l'intensité, forte ou faible, dépend, non de la structure, mais de l'action des agents (…), alors que la constitution de réseaux est bien, elle, un fait de structure »[460].

Au terme du présent chapitre, qui a exposé la complexité que revêtent les notions de "relation" et de "réseau", vers où avancer ? Les idées et réflexions qui viennent d'être présentées n'ont nullement pour but de défendre une quelconque ligne de conduite pour

---

[457] Définir les réseaux sociaux à partir des relations sociales est valable quelle que soit la nature des liens sociaux, qu'ils soient de parenté, de voisinage, professionnels… Ceci est l'une des bases des articles consacrés aux liens sociaux. Cf. pour les réseaux de parenté, Klaus HAMBERGER et Isabelle DAILLANT, "L'analyse des réseaux de parenté : concepts et outils", dans *Annales de démographie historique*, 2008, n°2, p. 14-15 et p. 41.

[458] Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", *loc. cit.* , p. 10.

[459] *Ibid.*, p. 11.

[460] Robert DESCIMON, "Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quarteniers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVIe siècle", dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés…*, *op. cit.*, p. 154.

l'étude des liens sociaux en histoire mais ont permis de pointer, rapidement, certains traits importants, certains dangers. Aucune voie n'est à exclure. Il suffit de suivre les pistes énoncées par Norbert Elias. « On règle à plus ou moins grande distance l'objectif d'observation ; on le centre sur ce qui distingue un individu de tous les autres comme une entité unique ; on peut aussi le centrer sur ce qui, au contraire, lie cet individu à tous les autres, et on peut enfin le centrer sur les transformations et les structures spécifiques du réseau de relations qui est le sien, en tant que tel »[461]. Ce n'est donc pas une méthode qui a été exposée ici mais bien plus modestement un préambule nécessaire à la clarification de deux termes ("relation" et "réseau") fréquemment utilisés en histoire sociale lorsque l'historien s'intéresse au cadre urbain d'Ancien Régime. Un tel préambule doit être complété, de manière moins théorique, par l'analyse des outils et méthodes mis en œuvre.

II. Outils et méthodes pour l'étude des liens sociaux entre plusieurs milliers d'individus : base de données, modélisation et codage des individus

2.1. Liens sociaux et codage.

Les registres de baptême de Saint-Nizier pour les années 1655 et 1740 ont été entièrement dépouillés dans une base de données FileMaker Pro. Mais un tel dépouillement intégral est insuffisant : une analyse précise des liens sociaux en jeu entre les différents acteurs n'est possible que si elle est précédée d'une connaissance minimum de chacun de ces acteurs, connaissance qui ne peut passer que par un codage des acteurs[462]. Pourquoi coder ? Coder permet de connaître pour tout individu le nombre de fois où il est présent dans la base de données, à quelle date il figure dans les registres de baptême et pour quel motif (père, mère, parrain ou marraine). Ce codage fournit donc des informations importantes

[461] Norbert ELIAS, "Conscience de soi et image de l'homme", dans *La société des individus*, Paris, Fayard, collection 'Agora Pocket', 1991, p. 130.

[462] Toutes les informations tirées des registres de baptême et utilisées dans cette thèse n'ont pas été entrées dans la base de données. C'est le cas des différents corpus de baptêmes hors 1655 et 1740 qui figurent dans les annexes de la thèse. Les individus qui constituent ces corpus n'ont pas été codés.

pour chacun, indépendamment de sa position sociale ou des données complémentaires le concernant que je peux trouver dans d'autres sources (actes de mariage, actes notariés…)[463].

Un travail de codage apporte la rigueur scientifique nécessaire à toute recherche portant sur les liens sociaux. Cette même exigence est présente dans l'étude de Valérie Leclerc Lafage concernant la ville de Montpellier : après avoir constitué une base de données à partir des testaments établis par les notaires de la ville, elle a attribué un numéro d'identification systématique à chacun des 13 278 acteurs présents dans la base[464].

L'apport d'un travail de recherche ne se situe donc pas dans le volume quantitatif lié au nombre d'individus pris en compte mais dans la connaissance minimale que l'on a de chacun de ces individus et des liens sociaux les unissant. Le codage de plus de 12 000 personnes n'a pas pour but d'établir un quelconque record quantitatif. Ce dernier est de toute façon loin d'être atteint : Valérie Leclerc Lafage fonde son analyse sur plus de 13 000 acteurs tandis que Youri Carbonnier mentionne l'importance quantitative de la population parisienne de la fin de l'Ancien Régime qu'il prend en compte tant dans sa thèse que dans ses articles[465]. L'intérêt du codage réside dans la possibilité d'ouvrir ou d'accentuer des pistes de recherche grâce à l'utilisation de bases de données sur la population urbaine d'Ancien Régime. En cela, ma thèse s'inscrit dans une approche différente de celle déjà classique menée par les historiens qui se sont intéressés au délai de baptême aux XIXe et XXe siècles : ils prenaient

---

[463] A propos des informations de nature biographique que l'on peut trouver sur un individu, il est utile de se référer de nouveau à la mise en garde énoncée par Jean-François Chauvard : « l'exhaustivité biographique est une utopie. Elle est hors de portée quand il s'agit de faire une recherche prosopographique sur les plus humbles à cause de la propension des sources à les passer sous silence, mais elle n'est pas plus praticable chez ceux qui laissent davantage de traces. En vérité, on ne dispose que d'une connaissance fragmentaire, discontinue, parfois contradictoire, toujours partielle des acteurs sociaux. La remarque vaut pour la sociologie comme pour l'histoire. La meilleure des méthodes, dès lors que les sources existent, est de ne pas se contenter d'un seul type de documentation, mais d'enrichir chaque fiche biographique de données provenant des archives paroissiales, notariales, fiscales et judiciaires. C'est le moyen de combler les manques que peut créer l'usage d'une source exclusive et de restituer au mieux l'écheveau des relations personnelles qui peuvent se déployer dans des sphères en partie autonomes » (Jean-François CHAUVARD, "Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ?", *loc. cit.*, p. 93).

[464] Valérie LECLERC LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de religion. Pratiques testamentaires et confessionnalisation (1554-1622)*, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des Huguenots', n°52, 2010, p. 59.

[465] « Le recoupement de ces sources rassemble, pour 1788-1789, plus de 14 000 Parisiens, rencontrés pour la plupart dans l'étude d'un notaire (71,6 % du total) et, dans une moindre mesure, cités par les papiers d'un commissaire de police (22,9 %) ou dans le seul *Almanach royal* (5,2 %). » (Youri CARBONNIER, "Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale", *loc. cit.*, p. 46). Youri Carbonnier en profite pour rappeler les autres grands travaux d'histoire sociale menés depuis les années 1960 nécessitant des dépouillements massifs (*Ibid.*, note 14 p. 46).

en compte plusieurs dizaines de milliers d'actes mais uniquement en relevant dates de naissance et de baptême[466].

Toutefois, il serait dangereux de considérer le codage comme l'outil "miracle" pour toute histoire sociale. Coder les individus et exploiter le codage ainsi réalisé n'apporte qu'une connaissance partielle du corpus étudié : par la suite, l'historien doit apporter des analyses et des nuances supplémentaires. De plus, il faut être conscient qu'un codage entraîne une certaine uniformisation, qui peut poser problème. Un individu présent à plusieurs reprises dans la base de données reçoit à chaque occurrence un code identique. Rien de plus logique apparemment. Pourtant, on peut s'interroger sur l'uniformisation contestable induite par l'attribution d'un même code à une femme qui est marraine deux fois en une année, une fois désignée sous son simple nom de jeune fille et une autre fois avec la précision du nom de son époux. Derrière ce code identique, peut se cacher une situation différente. De manière évidente, elle peut être célibataire lors de la première occurrence, et mariée lors de la seconde, son mariage étant intervenu entre les deux dates. Voilà donc une modification importante, d'autant plus que tout mariage entraîne l'affirmation ou la création de nouveaux liens sociaux. L'historien qui s'intéresse justement à ces liens sociaux doit garder en tête cette modification essentielle, malgré l'attribution d'un même code. Mais se pose bien vite la question de la désignation effective des femmes sous l'Ancien Régime : les appeler uniquement par leur nom de jeune fille ne signifie nullement qu'elles ne sont pas mariées. Situation presque insoluble si l'historien n'a pas connaissance de la date exacte de l'acte ou du contrat de mariage. Quand bien même l'historien sait que le mariage de cette femme est intervenu avant ces deux dates, ne peut-il pas évoquer une autre raison pour comprendre cette double désignation, une fois sous son nom de jeune fille et une autre fois avec le nom de son époux, alors qu'elle est mariée dans les deux cas ? L'historien doit-il arrêter sa réflexion en arguant du fait qu'une femme mariée est souvent désignée sous son simple nom de jeune fille ? Une autre explication peut toutefois lui apparaître : lorsqu'une femme mariée est choisie comme marraine et que cette désignation s'explique par l'identité de son époux, le nom de celui-ci est mentionné ; lorsqu'on choisit cette même femme, mais sans que l'identité de son époux

[466] Fernand Charpin utilise 934 registres et dépouille 140 000 actes de baptême [Fernand L. CHARPIN, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1958)*, Paris, Éditions du centurion, collection 'L'Église en son temps', 1964, p. 26]. Louis Pérouas, dressant le portrait religieux des 750 paroisses du Limousin en 1900, dépouille 400 000 actes de baptême [Louis PÉROUAS, *Refus d'une religion, religion d'un refus en Limousin rural (1880-1940)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985, p. 37]. Soulignons que ces deux historiens n'ont pu bénéficier de l'aide apportée par l'informatique.

ne soit déterminante dans ce choix, le célébrant du baptême a peut-être tendance à passer sous silence le nom de celui-ci.

Enfin, en attribuant un code à chaque individu et en recherchant au sein des registres paroissiaux et des archives notariées divers actes stipulant les liens effectifs entre ces individus, l'historien peut avoir tendance à considérer que ces liens débutent lorsqu'ils sont mentionnés dans ces sources. Or il faut garder à l'esprit que ces liens sociaux sont généralement antérieurs : les registres paroissiaux ou les archives notariées qui les mentionnent ne font que les confirmer. Exemple évident, celui du mariage. Ce n'est pas forcément le moment exact du mariage, que ce soit le contrat ou l'acte de mariage, qui crée des liens sociaux. Une jeune fille peut établir des relations sociales s'expliquant par l'identité de son fiancé[467]. Or l'historien ne peut généralement retrouver que son acte ou son contrat de mariage, postérieurs. Si les deux fiancés ne se marient pas, à cause par exemple du décès d'un des deux, il ne peut vraisemblablement pas soupçonner les liens les unissant, pourtant bien réels et pouvant expliquer le choix de la jeune fille comme marraine lors d'un baptême donné.

2.2. Base de données, codage et modélisation.

Le codage des baptisés peut être fait automatiquement, tout baptisé ne figurant qu'une fois dans la base. Mais pour les autres acteurs, pères, mères, parrains ou marraines, il est nécessaire de coder individu après individu en vérifiant toujours qu'un individu présent en qualité de père ne l'est pas également en qualité de parrain par exemple. Il faut être vigilent aux possibles variations d'orthographes et aux homonymes[468], notamment pour les patronymes les plus usuels. En cas de doute concernant des homonymes, leur profession peut permettre de les identifier ou de les distinguer. Mais ce n'est pas toujours le cas, la désignation des professions dans les registres pouvant fluctuer pour un même individu

[467] Des personnes apparentées à son fiancé peuvent par exemple la choisir comme marraine de leur enfant.

[468] Le problème de l'homonymie n'est pas propre à l'Ancien Régime. Pour l'histoire contemporaine, les travaux d'histoire sociale y sont également confrontés [Mathieu BREJON DE LAVERGNÉE, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXe siècle (1833-1871). Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Editions du Cerf, 2008, p. 25].

et certaines professions pouvant recouvrir des réalités bien différentes[469]. Reste alors une solution : la comparaison des signatures des deux homonymes, du moins s'ils signent tous les deux. Lié directement à la base de données, un corpus de signatures a donc été constitué : les registres étant numérisés, il est possible d'isoler la signature de chaque individu dans tel ou tel acte de baptême. A chaque signature est lié le code de l'individu et le code de l'acte de baptême dans laquelle elle se trouve.

Toute base de données se construit grâce à la modélisation des informations qu'elle contient. Les informations sont réparties dans des tables cohérentes. La modélisation est visualisée par un schéma mettant en jeu ces différentes tables liées les unes aux autres[470]. Le codage des individus présents dans la base de donnés prend alors toute sa signification car un même individu peut appartenir à différentes tables (il prend place dans la table "Registre des baptêmes" s'il intervient à Saint-Nizier dans un baptême célébré en 1655 ou 1740 et il peut prendre place dans la table des signatures). Or c'est le code attribué à cet individu qui permet de le retrouver dans toutes les tables liées où il est présent.

L'aménagement de cette base de données a été progressif. Elle a d'abord répondu à la nécessité première de dépouiller les baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655 et 1740. Or ce long dépouillement a été réalisé sous Access et non FileMaker Pro. Une fois le dépouillement terminé, les données ont été transférées sur FileMaker Pro, désormais le seul logiciel utilisé. Le passage sous FileMaker Pro a été l'occasion d'une véritable réflexion sur la nécessité de modéliser les données, notamment les informations complémentaires apportées par d'autres sources. La structure de cette base est malgré tout appelée à être améliorée. Construite d'abord dans le cadre d'une thèse portant sur la parenté spirituelle, sa structure reste peut-être trop dépendante du dépouillement de la source première, les registres de baptême. Ainsi la table "registre des baptêmes" présente divers champs qui apportent des informations complémentaires aux données fournies par les actes de baptême de 1655 et 1740 :

---

[469] Youri Carbonnier souligne cette diversité pour les merciers parisiens. « L'activité mercière – "marchands de tout, faiseurs de rien", disait-on alors – recouvre tant de spécialités qu'une précision (…) est fréquente, du mercier marchand de fil au mercier quincaillier, en passant par le mercier bijoutier ou fripier et le marchand de drap ou de fer. » (Youri CARBONNIER, "Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale", *loc. cit.*, p. 47). Dans les registres de baptêmes de Saint-Nizier en 1655 et 1740, la profession de "mercier" ne s'accompagne jamais d'une telle précision.

[470] Ce schéma est représenté dans la base de données FileMaker Pro : Fichier > Gérer >Base de données > onglet Liens.

- Les champs “Age père”, “Age mère”, “Age parrain”, “Age marraine” indiquent leur âge à la date du baptême en 1655 et 1740. Cette information n’étant jamais fournie par l’acte de baptême, elle a été retrouvée grâce à d’autres sources.

- Le champ “ Rang baptisé” mentionne la position du baptisé au sein de la fratrie[471].

- Les champs “Grand-père paternel vivant ?”, “Grand-père maternel vivant ?”, “Grand-mère paternelle vivante ?” et “Grand-mère maternelle vivante ?” indiquent si les grands-parents sont vivants à la date du baptême[472].

- Les champs “Baptême père de l’enfant baptisé“ et “Baptême mère de l’enfant baptisé” donnent des informations sur les propres baptêmes des parents du baptisé.

- Est indiqué si le parrain et la marraine sont apparentés aux parents de leur filleul, si ce lien de parenté est visible grâce à l’homonymie, sans oublier la nature exacte de ce lien de parenté. J’aurai l’occasion de revenir sur ces points.

- Le champ “Autres baptêmes dans lesquels intervient le parrain en dehors de 1655 et 1740” indique d’autres baptêmes dans lesquels le parrain en question remplit de nouveau ce rôle, à l’exclusion de 1655 et 1740[473].

- J’ai indiqué dans le champ “Devenir” les informations concernant le baptisé après qu’il ait reçu le sacrement. Peuvent donc y figurer sa date de mort, des informations biographiques…

De nombreuses informations à propos du mariage des parents figurent dans la table “registre des baptêmes” :

- Les champs “Secondes noces pour le père du baptisé” et “Secondes noces pour la mère du baptisé” indiquent s’ils sont remariés ou non. Si le père est remarié, le nom de sa précédente épouse est indiqué dans le champ “Père veuf : nom épouse du premier mariage”.

- Le champ “Notaire_CM” mentionne le nom du notaire chez qui le contrat de mariage a été signé. Sans plus de précision, ce notaire est à Lyon. Le champ “Cote_CM” précise la cote du contrat, généralement aux Archives Départementales du Rhône ; alors que le champ “Date_CM” indique la date du contrat.

---

[471] “1” désigne l’aîne, “2” le cadet…

[472] “0” signifie “Non”, “1” signifie “Oui”.

[473] Ces autres baptêmes sont donnés à titre indicatif, ils ne sont nullement exhaustifs.

- A propos de la célébration du mariage, le champ "Date_cérémonie_mariage" en précise la date, le champ "Paroisse_remise_mariage" la paroisse. La cote est indiquée dans le champ "Cote_ceremonie_mariage".

- Si le mariage a fait l'objet d'une remise, la cote de celle-ci est indiquée dans le champ "Cote_remise_mariage". Le nom de la paroisse où a eu lieu la remise est à chercher dans le champ "Paroisse_remise_mariage".

Malgré tout, au fur et à mesure de l'avancée de la thèse et grâce à la modélisation, la table centrale n'a plus été celle du dépouillement des registres mais celle des acteurs. C'est à cette dernière que sont liées de nombreuses tables, celle des signatures donc, mais aussi celle des rôles. La table "rôle" permet de lier un individu déjà présent dans la base de données, donc intervenant dans un baptême de 1655 ou 1740, à une institution. Deux types de lien peuvent exister : soit un lien de simple appartenance, soit un lien d'exercice de fonction au sein de cette institution. Le terme "institution" est pris dans un sens large : il s'agit de la Compagnie du Saint-Sacrement, de la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde[474], du Consulat de Lyon, de l'Hôtel-Dieu de Lyon, de la Charité de Lyon[475], du Tribunal de la Conservation de Lyon, de la Cour des monnaies de Lyon, du Bureau des finances de cette ville, de l'Académie[476], du pennonage. La liste n'est pas close et d'autres "institutions" peuvent être rajoutées, qu'elles concernent Lyon ou non.

A la fin de cette première partie, il ne s'agit pas de la clore une fois pour toute. Les réflexions et précisions qu'elle contient sont mises à profit tout au long des développements qui vont suivre. Le projet initial peut alors devenir réalité : analyser Lyon à travers ses liens sociaux, notamment les liens de parenté spirituelle. Pour cela, un ordre logique a été suivi. La parenté spirituelle contenant une dimension religieuse évidente, la première partie abordera les attitudes et sentiments des Lyonnais d'Ancien Régime dans ce domaine, au prisme

---

[474] La Confrérie des Pénitents de la Miséricorde a été établie à Lyon en 1636, sous l'archiépiscopat d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu. Son but est d'aider les prisonniers et de procurer une sépulture religieuse aux condamnés à mort.

[475] Cet hôpital a été institué en 1622.

[476] L'Académie de Lyon a été fondée en 1700. Au départ, elle ne compte que sept membres.

notamment de la prénomination. Ensuite, la parenté spirituelle étant établie dans la quasi-totalité des cas dans le cadre d'une famille et d'un foyer, ces deux réalités seront étudiées. Enfin, plus largement, les migrations, sociabilités, hiérarchies et rivalités actives dans la société lyonnaise seront perçues au travers de la parenté spirituelle.

Deuxième partie

Prénomination, parenté spirituelle, pratiques et sentiments religieux à Lyon sous l'Ancien Régime

Commençons notre développement par une constatation : il n'existe pas d'étude scientifique globale qui se soit intéressée aux pratiques et aux sentiments religieux de la population lyonnaise sous l'Ancien Régime. Maurice Garden avoue lui-même avoir délaissé cet aspect[477]. Paradoxalement, les protestants ont eu le droit à des études, depuis le XIXe siècle[478] jusqu'aux travaux d'Yves Krumenacker[479]. Des ouvrages se sont intéressés à un cadre géographique plus large que la seule ville de Lyon[480]. Mais une étude centrée sur Lyon, il n'en est pas. La deuxième partie de cette thèse ne vise toutefois pas à combler ce manque. Ce n'est pas un portrait religieux des Lyonnais des XVIIe et XVIIIe siècles que j'entends dresser ici. Ou alors un portrait religieux partiel, vu au prisme de la parenté spirituelle…

---

[477] « La place de la religion, des idées religieuses, plus encore des comportements religieux des Lyonnais peut faire l'objet d'une étude générale, qui n'a pas été tentée. Ici les documents ne manquent pas, archives des paroisses, des chapitres, des communautés religieuses d'hommes et de femmes, des confréries. Elles sont de valeur inégale, mais en très grand nombre. Mais leur connaissance demande à la fois des compétences qui me font défaut et un temps considérable, et c'est là un sujet complet qui nécessiterait une recherche globale qui reste à faire. Même la sociologie du recrutement des établissements ecclésiastiques dans une ville qui comporte plus de deux mille religieux ou religieuses manque encore : elle éclairerait de façon précise les attitudes de tel ou tel groupe social. De telles absences réduisent singulièrement la portée et l'ambition de notre étude. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.,*, p. 402).

[478] Natalis RONDOT, *Les protestants à Lyon au XVIIe siècle*, Lyon, imprimerie Mougin Rusand, 1891, 233 pages.

[479] Yves KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des Huguenots', n°21, 2002, 358 pages.

[480] Philip T. HOFFMAN, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789,* New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, 239 pages. Anne-Marie GUTTON, *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime. Lyonnais, Forez, Beaujolais*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, collection 'Racines pour notre temps', n°6, 1993, 127 pages.

Chapitre 1

Le clergé et sa place dans la société lyonnaise : le témoignage des liens de parenté spirituelle et des registres de baptême

La dimension première de l'acte de baptême, témoignage de l'entrée du baptisé dans la communauté chrétienne, incite à se demander si, derrière l'aspect standardisé imposé par la rédaction, ne se cachent pas des indices des sentiments religieux des Lyonnais. Mais avant de s'interroger sur ce point, il convient de mieux comprendre la place de ceux qui encadrent les Lyonnais et les guident dans leurs pratiques et sentiments religieux : les hommes d'Église. Ce sont de nouveau les registres de baptême prioritairement qui sont mis à contribution pour se faire une juste idée de la question.

I. La place du clergé dans les liens de parenté spirituelle.

De nos jours, choisir un parrain homme d'Église n'est pas un acte anodin. Face à la raréfaction des vocations, à la diminution du nombre de prêtre, cet acte peut avoir une valeur forte. Dans les sociétés urbaines d'Ancien Régime, les hommes d'Église sont plus nombreux et plus visibles. L'Église a un poids social et économique incontestable. De plus, dans le cadre de la Réforme catholique, l'Église influence fortement la vie quotidienne des citadins. Dès lors, il peut être intéressant d'analyser la désignation d'un homme d'Église pour figurer autour des fonts baptismaux.

Cette question est peu étudiée. L'article de Bernard Berthet, qui constitue l'un des premiers travaux étudiant la parenté spirituelle sous l'angle des liens sociaux, a souligné la présence à Château-Chalon, qu'il prend comme cadre d'étude, d'une abbaye bénédictine. Le choix comme marraines de l'abbesse et des religieuses est étudié au long des trois siècles d'Ancien Régime. Malheureusement Bernard Berthet passe sous silence les particularités que constitue ce choix et ne souligne nullement qu'il n'a rien d'évident. Il ramène abbesse et religieuses, qui doivent justifier de 16 quartiers, à leur appartenance à la noblesse[481]. Or elles sont avant tout membres d'un ordre régulier et l'explication du fait qu'elles sont de moins en moins choisies comme marraines ne doit pas seulement être cherchée, comme le pense Bernard Berthet, dans les rapports sociaux qu'elles entretiennent avec la population locale[482]

---

[481] Concernant l'abbaye, « au XVIe siècle, dans cet espace resserré vivent une vingtaine de religieuses, nobles à 16 quartiers, sous la houlette d'une abbesse nommée par le comte de Bourgogne. L'abbesse possède des droits de seigneurie sur un territoire de quelques milliers d'hectares, comprenant, avec Château-Chalon, des villages aux alentours (Menètru, Maizières, Blois, La Doye, etc.) » [Bernard BERTHET, "Un réactif social : le parrainage du XVIe siècle à la Révolution…", *loc. cit.*, pp. 44-45]. L'abbesse et les religieuses constituent en effet la seule noblesse locale : « sans doute, pas plus en 1590 qu'en 1530, Château-Chalon ne possède de château ni de "seigneur" du lieu, de vielle ou de jeune noblesse. » (*Ibid.*, p. 45)

[482] Pour le XVIe siècle, Berthet indique qu' « on pourrait donc penser que les abbesses se tiennent à l'écart de la population paroissiale, bourgeoise ou paysanne, et que les religieuses et autres habitants de l'abbaye en font autant. Il n'en est rien. Cependant l'abbaye, et Catherine de Rye tout particulièrement [qui est abbesse], n'est guère "paisible et non cherchant procez". Trois ou quatre procédures à la fois contre la ville ! Cela ne nuit en rien aux relations de l'abbesse et des notables de Château-Chalon. Catherine de Rye personnellement est cinq fois marraine en dix ans chez des notaires et des pauvres paysans de Blois (…). Ses religieuses acceptent plus de cinquante fois ce rôle de protectrice d'enfants de la paroisse. (…) Que Mme l'abbesse se dérange elle-même pour la cérémonie du baptême d'un petit bourgeois ou d'un pauvre enfant de paysans – c'est que la société d'alors admet ces relations de copaternité (*sic*) avec des gens de classes bien différentes. » (*Ibid.*, p. 46 et 47).

Au XVIIe siècle, « vers 1620, religieuses et gens de Blois et La Doye [deux hameaux de la paroisse de Château-Chalon] ne se connaissent presque plus (…). En 50 ans, les trois abbesses ne sont plus marraines que deux fois (…), et les religieuses treize fois : toutes dans la bonne société, rien ou presque pour le vulgaire peuple – et encore se font-elles quelquefois remplacer pour la cérémonie. (…) On se rabat sur les parrainages de clercs qui sont très prisés à cette époque. » (*Ibid.*, p. 48).

Au milieu du XVIIe siècle, l'abbaye, très fragilisée économiquement, se doit de réagir. Son abbesse, « Alexandrine-Mahaut de Reculot, qui s'acharne à la reconstitution du monastère, se rapproche des habitants :

mais également (surtout ?) dans la multiplication de textes leur interdisant cette fonction comme nous le verrons.

Qu'en est-il à Lyon ? Les annexes 6 et 7 dressent la liste des hommes d'Église choisis comme parrains à Saint-Nizier en 1655 et 1740. Comme il a été mentionné, 1368 et 1552 baptêmes sont célébrés respectivement durant ces deux années. Or, parmi les 1368 parrains, vingt-sept sont des hommes d'Église (2 %) ; parmi les 1552 parrains, ce nombre ne s'élève plus qu'à vingt (1,29 %). Leur poids, déjà faible, diminue encore entre 1655 et 1740. Comment analyser cette situation ? Les paroissiens de Saint-Nizier ne souhaitent-ils pas d'homme d'Église comme parrain ? Est-ce l'illustration de la séparation nette entre clergé et laïcs ? Cet éloignement est-il voulu ou subi par la population ? La situation lyonnaise dans laquelle l'homme d'Église est peu choisi comme parrain peut paraître surprenante. En effet, l'un des rôles du parrain étant d'aider les parents de son filleul à assurer la transmission de la foi[483], on pourrait penser que la personne la mieux à même de remplir cette fonction est justement l'homme d'Église, particulièrement le curé ou le vicaire dont la fonction essentielle est d'instruire ses ouailles suivant les Saintes Écritures. Tout comme le curé ou le vicaire assure ces fonctions en direction de ses paroissiens, il pourrait le faire en faveur de son (ou sa) filleul(e). Bien sûr, un parrain laïque peut tout aussi bien fournir à son filleul cette proximité avec les enseignements de l'Église. Ainsi Louis Simon, étaminier du Haut-Maine, baptisé en 1741, indique dans son manuscrit[484] que son parrain est son grand-père

---

elle consent souvent à devenir marraine dans les meilleures familles, d'origine mainmortable ou non. Les autres religieuses suivent son exemple, avec réticence semble-t-il. » (*Ibid.*, p. 48).

Au XVIIIe siècle, « l'abbaye n'a presque plus de rapports avec cette nouvelle population. Des six abbesses de Watteville, qui règnent de 1670 à 1790, une seule, et une seule fois, daigne devenir marraine, et encore pour un enfant de son intendant ; dans le même temps, les religieuses ne paraissent que douze fois, dix fois moins souvent qu'au XVIe siècle. » (*Ibid.*, p. 49). Quelle en est la cause ? « Distance entre pauvreté paysanne et richesse nobiliaire ? On le croirait à l'énoncé des titres ronflants dont les curés décorent ces "hauts et puissants seigneurs." » (*Ibid.*, p. 49) Mais Berthet croit trouver la cause dans le déclassement social de l'abbesse et de ses religieuses, fortement appauvries. « Les paysans, les vignerons sont devenus bien plus aisés que les dames aux titres sonores. Ils le savent et peut-être méprisent-ils ces nobles qui ne peuvent vivre que misérablement (…). Les nobles eux-mêmes ne sentent-ils pas cette anomalie et, s'ils s'écartent volontairement de la paysannerie, n'est-ce pas qu'ils la jugent plus puissante en louis d'or qu'eux ? Ne veulent-ils pas compenser leur pauvreté par l'éloignement ? (…) N'y aurait-il pas là la source de la désaffection plutôt du désintérêt de la paysannerie pour la noblesse ? » (*Ibid.*, p. 50).

[483] Il ne s'agit toutefois pas de la fonction première des parents spirituels. De plus, transmettre la foi à l'enfant baptisé est la tâche des parents charnels (Mireille et Germain SICARD, "Rôles des époux et rôles des parents d'après les catéchismes français du XVIIe siècle", dans *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d'histoire juridique méridionale, 1979, p. 760 et 761). Les parents spirituels sont simplement chargés de les assister. Les sources fournissent peu de témoignages concrets sur ce point.

[484] Le manuscrit de Louis Simon est reproduit dans Anne FILLON, *Louis Simon étaminier (1741-1820) dans son village du Haut-Maine au siècle des Lumières*, Le Mans, Université du Maine, 1984, 754 pages.

Pierre Simon, sacristain depuis 1719[485]. Son parrain l'emmène à l'église, le fait chanter fort jeune et le charge de l'assister dans ses fonctions de sacristain (préparer les ornements, distribuer la communion, sonner les cloches). C'est tout naturellement qu'en janvier 1767, en raison de son âge, Pierre Simon cède son titre de sacristain à son filleul. Magnifique continuité au service de l'Église entre le parrain laïque et son filleul.

Ailleurs qu'à Lyon, l'homme d'Église peut avoir toute sa place comme parrain.

« Mais pourquoi un prêtre aurait-il eu intérêt à assister aux baptêmes en tant que parrain ? Soulignons, en premier lieu, que le clergé séculier, par définition ne vivait pas séparé du monde : ses représentants continuaient, par exemple, à faire activement partie de leur propre famille, et ils avaient pour cela un intérêt global à créer et à consolider des relations sociales semblables à celles du reste de la population. (…) Cela dit, le clergé séculier se trouvait quand même dans une position différente de celle des laïcs, qui rendait d'autant plus utile le recours à la parenté spirituelle. Tout d'abord, ne pouvant se marier, les prêtres restaient exclus de la principale forme d'alliance sociale. Par conséquent, le parrainage constituait leur unique possibilité de se créer des liens de parenté autres que naturels. De surcroît, ils étaient souvent tenus de se déplacer dans une localité différente de celle dont ils étaient originaires, où ils ne pouvaient pas compter sur le soutien de leur famille et où ils devaient se confronter à une communauté qui ne leur réservait pas forcément un bon accueil. (…) Les prêtres, en particulier les curés de campagne, risquaient de se trouver en situation conflictuelle avec leurs propres fidèles, non sans risque pour leur propre sécurité. Les disputes entre prêtres et paroissiens constituaient autrefois un fait objectif et un cliché littéraire (…). Dans une telle situation, la parenté spirituelle constituait un précieux instrument d'intégration sociale, auquel on faisait recours pour tisser des liens de solidarité, partant de rien ou presque »[486].

Il est également fréquent dans les notices biographiques d'ecclésiastiques de trouver des références au parrainage. Soit il est fait mention des enfants dont ils sont parrains[487] ;

---

[485] Les liens entre Louis Simon et son grand-père sont plus précisément étudiés dans Anne FILLON, "A la recherche des aïeuls du Maine", dans *Annales de démographie historique*, 1991, pp. 33-50. Cet article est reproduit dans Anne FILLON, *Fruits d'écritoire. Sociétés et mentalités aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, Le Mans, Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, 2000, pp. 209-240.

[486] Guido ALFANI, "La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente…", *loc. cit.*, p. 144 et 145.

soit on souligne qu'au sein de sa famille, une fois que l'ecclésiastique est décédé, son prénom est fréquemment attribué à des nouveaux-nés[488]. Exemple le plus significatif, « au XVIIIe siècle, les Jogues, négociants d'Orléans devenus fermiers généraux, conservaient chez eux le prénom d'Isaac, porté au siècle précédent par un jésuite de la famille, martyrisé au Canada »[489].

Les échanges d'ordre religieux entre le filleul et son parrain-homme d'Église ne se limitent d'ailleurs pas à la jeunesse mais peuvent se prolonger à l'âge adulte. Les témoignages de deux maîtres d'école du Nord de la France le laissent entrevoir. Au détour d'un pèlerinage autour d'Amiens, Pierre Bernard « s'en va déjeuner chez son parrain, curé de Saleux »[490]. Ce déjeuner a lieu lors de son pèlerinage à Notre Dame des Vertus le 8 septembre 1738, jour de la fête de la Nativité de la Vierge. L'importance accordée par Pierre Bernard aux pèlerinages laisse penser qu'une telle halte n'est pas choisie pour des questions de commodité ou pour rendre visite par politesse à son parrain. C'est sans aucun

---

[487] Théodore Malley recense par exemple les baptêmes célébrés à Neuville où Camille de Neufville-Villeroy, en villégiature dans la cité, est intervenu comme parrain, le 21 septembre 1653, le 26 août 1676… (Théodore MALLEY, "Villégiatures archiépiscopales", dans *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, juillet-octobre 1913, 14e année, n°82 et 83, p. 705 et 706). En effet, il a acheté en 1630 la seigneurie de Vimy, qui prend le nom de Neuville dès 1666. Pour les liens entre Camille de Neufville-Villeroy et Neuville, cf. Maryannick LAVIGNE, "Neuville : l'empreinte d'un grand prélat sur une modeste bourgade au XVIIe siècle", dans *Mélanges d'histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours, op. cit.*, pp. 255-260. Cette présence de Camille de Neufville-Villeroy dans les registres paroissiaux locaux n'est peut-être pas étrangère au fait que l'archevêque lui-même a eu pour parrain un homme d'Église, et non des moindres. « Camille de Neufville de Villeroy était né en 1606, d'une famille déjà illustre par les services rendus à la royauté. Son père, Charles d'Halincourt, étant alors à Rome, en ambassade, le pape régnant, Paul V (Camille Borghèse), lui avait fait l'honneur de le tenir sur les fonts baptismaux et de lui donner son prénom. » (Marie-Louise ROSTAGNAT-LATREILLE, "Le primat des Gaules et la politique religieuse du grand Roi", dans *Cahiers d'histoire*, 1958, n°2, p. 152. Le baptême de Camille de Neufville-Villeroy est évoqué par Germain GUICHENON, *La vie d'illustrissime et reverendissime Camille de Neufville…, op. cit.*, p. 71-72). Cet exemple de parenté spirituelle au prestige exceptionnel est bien-sûr rarissime. Mais si le pape est rarement parrain, certains diocèses envisagent qu'il puisse célébrer ce sacrement. Ainsi le *Pastorale parisiense* de 1786 consacre plusieurs pages à ce cas de figure, sous le titre « Ordo baptismi A Pontifice administrandi. » (Antoine Éléonor Léon LE CLERC DE JUIGNÉ, *Pastorale parisiense…, op. cit.*, tome 3, p. 26-28).

[488] A propos de l'archevêque parisien Christophe de Beaumont, Émile Régnault indique qu' « un des neveux de l'archevêque voulut, en mémoire de son vénéré parrain, que chacun de ses cinq fils portât ce nom de Christophe qu'il avait pareillement reçu à sa naissance. La tradition ne s'en perd point. Il y a quelques années à peine, au château de La Roque, un nouvel héritier des Beaumont du Repaire voyait le jour dans la chambre même où naquit le grand archevêque de Paris : nommé Christophe comme lui, il a été présenté à la même paroisse et baptisé aux mêmes fonts… » [Émile RÉGNAULT, *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1703-1781)*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1882, premier volume, p. 6].

[489] Yves DURAND, *L'ordre du monde. Idéal politique et valeurs sociales en France. XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 2001, p. 167 et 168.

[490] Dominique JULIA, "Les pèlerinages de Pierre Bernard, maître d'école amiénois (1730-1764)", dans *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sauzet*, tome 2 (*Sensibilité et pratiques religieuses. Amitié et fidélité*), textes réunis par Brigitte Maillard, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995, p. 359. Ce pèlerinage de Pierre Bernard est accompli à l'intention de son père défunt, mort la même année (*Ibid.*, p. 367). Dominique Julia fait remarquer que « lors de son baptême le 29 juillet 1717, son parrain, Pierre Lefebvre, ne fait mention d'aucune qualité cléricale. » (*Ibid.*, note 23 p. 359).

doute le critère religieux qui, dans une telle circonstance, convainc ce jeune homme de vingt et un ans d'aller voir son parrain-homme d'Église. Quant à Pierre Louis Nicolas Delahaye, maître d'école mais aussi clerc paroissial de Silly-en-Multien, il a été élevé par son oncle curé, qui l'a également marié[491].

Comment peut-on expliquer la situation lyonnaise ?

Intéressons-nous d'abord au clergé régulier.

En 1740, aucun membre d'un quelconque ordre religieux régulier, tant féminin que masculin, n'a été rencontré : nulle trace de religieux, de religieuse ou d'abbesse. En revanche, en 1655, deux prieurs et un abbé sont parrains[492].

Cette absence dans le registre de 1740 tient au fait que dans le diocèse de Lyon, l'interdiction pour un clerc régulier de devenir parrain est énoncéee formellement. Les statuts synodaux de Pierre d'Épinac en 1577 sont sans appel. La fonction de parrain est interdite au religieux, comme elle l'est à l'homme excommunié, insensé ou hérétique. Si le baptême est malgré tout célébré, la peine est grave, le parrain devant anathème. « Tout religieux profès de quelque ordre & religion qu'ils soyent, les excommuniés & interdicts de la plus grande, & plus griefve appellée majeur excommunication, ceux qui n'ont esté confirmés, les insensés & hérétiques ne seront parreins, ny à ce doyvent estre receus. Que si cela advient ou par ignorence ou autrement, l'enfant ne laisse d'estre pourtant baptisé, mais bien lesdits parrains subjects à l'anathème »[493]. C'est au VIe siècle qu'une certaine incompatibilité est affirmée entre le service rendu à l'Église et la fonction de parent spirituel. Cela fait partie des règles

---

[491] En octobre 1775, Pierre Louis Nicolas Delahaye écrit : « Mort de messire Nicolas Adrien Alavoine, de son vivant prêtre curé de Droisel [*sic*, Droizelles]. (…) Il était âgé de 76 ans, 10 mois et 28 jours. Il était natif de la ville d'Amiens. Il avait été (…) curé de Droisel où il a exercé en cette qualité l'espace de 44 ou 45 ans. Il a été mon parrain et Delle Catherine Fontaine ma marraine. Il m'a élevé chez lui depuis l'âge de 3 ans jusque l'âge de 21 ans. Il m'a marié avec Angélique Ducat, mon épouse. » [*Journal d'un maître d'école d'Ile-de-France (1771-1792). Silly-en-Multien, de l'Ancien Régime à la Révolution*, texte présenté et annoté par Jacques Bernet avec le concours de Jean-Marc Vasseur, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, p. 62].

[492] Jaques Durand, prieur de Faurey (??), est parrain de Jaques Rey le 7 février 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 123 verso). Benoist Berthaud, prieur de Saint Esprit de Beaucaire, est parrain de Marie Marchand le 4 septembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol 188 verso). Charles de Lingende (on trouve aussi les orthographes de Lyngende et Delingendes), « abbé de St Wimet », est parrain de Claudine de Costard le 26 décembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 227 verso).

[493] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*, chapitre III 'Du Baptesme'.

élaborées dans ses écrits par l'évêque d'Arles Césaire (502-542), excluant les religieuses et les moines de la liste des éventuels parrains et marraines, car cette fonction les détournerait de leur retraite et de leur service divin. Cette interdiction, émise par un évêque dont l'influence a été grande dans l'Église franque, est d'ailleurs reprise par le pape Grégoire Ier (590-604)[494] puis confirmée par le concile de Trente[495] et de nombreux conciles de la Réforme catholique [annexe 4]. Les choses sont apparemment claires, comme le confirme la réponse sans ambages apportée aux séminaristes par Matthieu Beuvelet, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Faisant le point sur les personnes qui peuvent tenir un enfant sur les fonts baptismaux, à la question « *Peut-on y admettre des personnes Religieuses de l'un ou l'autre sexe ?* », l'interdiction est formulée clairement : « *Non : les saints Canons le défendent ; & tous les Rituels* »[496].

Ces interdictions nombreuses étant rappelées, on ne s'étonne donc pas de l'absence que présente le registre de 1740. Et pourtant, un peu par hasard mais toujours dans la paroisse Saint-Nizier, j'ai trouvé un baptême qui remet en cause l'évidence d'une telle situation, puisque le 16 juin 1735, Marie Marguerite Maliscour, fille du compagnon chapelier André Maliscour[497] et de Jeanne Françoise Bataille, reçoit comme marraine Marguerite Albert, sœur de Saint-Joseph, supérieure aux incurables de la paroisse[498]. Sans aucun doute, ce baptême est une exception. Mais la forte présence du clergé séculier est également à noter, tant du côté du parrain (André Matthieu, prêtre habitué et vicaire de Saint-Nizier) que des signataires (Chartier prêtre et Paule prêtre)[499]. Il ne reste plus qu'à souligner, pour donner un complet aperçu de ce baptême, qu'une autre sœur de Saint-Joseph y assiste, sa signature en témoignant

---

[494] La parenté spirituelle dans l'Europe du haut Moyen-Age a été étudiée par Joseph Lynch (Joseph H. LYNCH, *Godparents and kinship in early medieval Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 378 pages).

[495] Cette interdiction est également rappelée par certains ordres religieux, tels les capucins (Bernard DOMPNIER, *Enquête au pays des frères des anges. Les Capucins de la province de Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R., Travaux et Recherches, 1993, p. 68).

[496] Matthieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de Demandes & Réponses familieres. Pour servir à ceux qui dans les Seminaires se préparent à l'administration des Sacremens…*, Paris, George & Louis Josse, 1692, première partie, p. 27.

[497] Il signe André Malescour.

[498] AML, 1 GG 82, fol. 46 recto.

[499] Le célébrant de ce baptême est le vicaire Achard.

(« soeur Besson Josehp »). J'ai retrouvé, toujours à Saint-Nizier, le 15 août 1734, l'acte de mariage des deux époux, tous deux originaires de Saint-Galmier dans le Forez et dont les parents sont décédés[500]. Parmi les témoins, aucun membre du clergé. Mais le célébrant du mariage n'est autre que le vicaire Matthieu. Vérification faite des tables annuelles des baptêmes entre 1736 et 1750, aucun frère et sœur de Marie Marguerite Maliscour n'a été baptisé ensuite dans la paroisse. Mentionnons enfin le baptême de Jacques Antoine Guillen le 15 avril 1749[501]. Aucun homme d'Église, en dehors du célébrant, n'intervient cette fois-ci. Mais la marraine, Antoinette Lafonteine[502], est également fortement engagée au sein de l'Église puisqu'il s'agit d'une sœur de Saint-Charles de Lyon.

En dehors de ces interdictions des autorités ecclésiastiques arguant d'une impossibilité d'assumer les fonctions liées à un état régulier dès lors qu'on est désigné comme parent spirituel, il faut en outre considérer la difficulté d'être parent spirituel dès lors qu'on est engagé dans la vie régulière. La parenté spirituelle ayant une dimension sociale essentielle et évidente, le choix d'un parent spirituel parmi des réguliers, adultes plus ou moins retirés de la vie sociale laïque[503], ne semble guère judicieux. De plus, le vœu de pauvreté auquel peuvent être soumis les membres d'un ordre régulier est un autre facteur dissuasif. Pontas affirme ainsi dans son *Dictionnaire des cas de conscience*, qu' « on ne peut admettre à cette fonction (…) les religieux ou religieuses, parce qu'ils ne sont pas en état de veiller sur un enfant[504] » ou « que les religieux et religieuses ne peuvent être parrains ou marraines,

---

[500] AML, 1 GG 163, fol. 92 recto.

[501] AML, 1 GG 96, fol. 56 recto.

[502] Elle signe Antoinette Lafontaine.

[503] La clôture propre aux ordres réguliers est rappelée par le concile de Trente (25e session, Décret de réformation touchant les réguliers et les religieuses, chapitre IV, *Que nul Régulier ne doit, sans permission de son Supérieur, se donner au service de qui que ce soit, ni s'éloigner de son Couvent*, et chapitre V, *De la Closture des Religieuses ; Et qu'on doit, autant qu'on pourra, faire établir dans les Villes, les Couvents qui sont à la campagne*). Après le concile, dans le cadre de la Réforme catholique, la clôture des régulières fait l'objet d'interprétations et d'exigences différentes [Marie-Elisabeth HENNEAU, "Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Discours croisés entre deux mondes", dans Isabelle HEULLANT-DONAT, Julie CLAUSTRE et Elisabeth LUSSE (dir.), *Enfermements. Le cloître et la prison (VIe - XVIIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, pp. 261-274].

[504] Jean PONTAS, *Dictionnaire de cas de conscience ou décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique, tirées de l'Écriture, des conciles, des décrétales des papes, des pères et des plus célèbres théologiens et canonistes tant anciens que modernes*, Paris, 1715, premier tome, republié par H. MIGNE, *Encyclopédie théologique, ou série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des théologies*, tome dix-huitième, Montrouge, Aux ateliers catholiques, 1847, article 'baptême'.

parce que, vivant sous l'obéissance, ils ne peuvent donner leurs soins quand il est nécessaire à l'instruction de ces petits enfants »[505]. Bien entendu, les parents du baptisé peuvent tout à fait choisir comme parent spirituel de leur enfant un parrain ou une marraine sans état au moment de la désignation mais qui rentrera par la suite dans un ordre régulier.

Enfin, il ne faut pas oublier que le choix d'un parrain pour son enfant n'est pas le seul moment où un jeune couple peut faire appel à un membre du clergé régulier et ainsi l'honorer. Lors du contrat ou de l'acte de mariage, ce clerc régulier peut être présent en qualité de témoin[506]. Concernant les témoins dans les contrats de mariage parisiens de la seconde moitié du XVIIe siècle, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon signalent que « le clergé est choisi par les trois ordres, un peu plus cependant par les membres de la noblesse, qui ont sans doute davantage de clercs (prieurs, abbés…) au sein de leurs familles que les deux autres groupes »[507]. Certes la distinction entre clergé régulier et clergé séculier n'est pas faite mais les chiffres indiquent qu'une telle présence n'est peut-être pas à négliger : lorsqu'un noble se marie, 6,5 % des témoins masculins sont des clercs ; autour de 4 % lorsqu'il s'agit d'un membre du tiers état. Pour les élites bordelaises du siècle suivant, l'analyse des actes de mariage fournit des chiffres moins élevés : « sur un échantillon de 171 mariages célébrés dans six paroisses bordelaises entre 1700 et 1715, seulement 24 évoquent la présence de clercs en tant que témoin (14,03 %) et leur part dans l'ensemble des témoins recensés n'est que de 3,50 % »[508]. Dernier exemple, pris dans une ville plus petite : Poitiers. Quand les notaires royaux se marient, figurent régulièrement dans leurs contrats de mariage des membres du haut clergé comme témoins[509].

---

[505] Jean PONTAS, *Dictionnaire de cas de conscience…*, 1715, second tome, republié par H. MIGNE, *Encyclopédie théologique…*, tome dix-neuvième, Montrouge, Aux ateliers catholiques, 1847, article 'parrain'.

[506] Dans les testaments, le clerc régulier peut remplir des fonctions plus religieuses, être par exemple l'intercesseur terrestre du testateur.

[507] Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle…", *loc. cit.*, p. 606.

[508] Stéphane MINVIELLE, "Familles et religion : la place des clercs dans les élites bordelaises de la fin du XVIIe siècle", dans *La Religion des élites au XVIIe siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVIIe siècle européen (1600-1700), en partenariat avec le Centre Aquitain d'Histoire Moderne et contemporaine (Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 30 novembre-2 décembre 2006), édités par Denis Lopez, Charles Mazouer et Eric Suire, Tubingen, Gunter Narr Verlag, collection 'Biblio 17', n°175, 2008, p. 315.

[509] Sébastien JAHAN, "Parenté et stratification sociale. Les témoins aux contrats de mariage dans la France du Centre-Ouest (XVIIe - XVIIIe siècles)", dans Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés…*, *op. cit.*, p. 197. L'analyse est fondée sur 37 contrats de mariage passés aux XVIIe et XVIIIe siècles.

On le voit, dans les actes et les contrats de mariage, le clergé séculier est bien plus visible que le clergé régulier : la plupart des hommes d'Église témoins vivent dans le siècle. Cela concorde tout simplement avec la place importante qu'occupent les séculiers dans la vie quotidienne de la population urbaine sous l'Ancien Régime. Les registres de baptême en fournissent de nouveau la preuve. La concomitance entre l'appartenance à l'Église et le fait d'être choisi comme parent spirituel concerne essentiellement, voire uniquement, les membres du clergé séculier.

Aux VIIIe et IXe siècles, les clercs, à l'image des puissants, passaient pour faire de très bons parents spirituels. Il était même possible qu'un prêtre soit le parrain de l'enfant qu'il baptise[510]. Sous l'Ancien Régime, cette dernière situation ne se rencontre plus. Reprenons les précisions apportées par Matthieu Beuvelet. Se demandant toujours qui peut tenir un enfant sur les fonts baptismaux, il reconnait que les clercs ont souvent joué ce rôle dans l'histoire mais qu'il n'est plus d'actualité[511]. Les pratiques relatives au choix d'un homme d'Église comme parent spirituel sont en fait variables suivant les diocèses.

Ainsi, dans le diocèse de Beauvais, « en mars 1672, (…) les curés s'efforcent d'élucider l'article 45 des statuts synodaux, lequel interdit aux ecclésiastiques, au nom de la dignité sacerdotale, d'accepter de devenir parrains dans le "lieu de leur demeure". Que signifie cette dernière expression ? Les curés de Beauvais estiment unanimement qu'elle désigne la paroisse et non toute la ville »[512]. De même, les ordonnances synodales

---

[510] Joseph H. LYNCH, "Spirituale vinculum: the vocabulary of spiritual kinship dans early medieval Europe", dans Thomas F.X. Noble, John J. Contreni, *Religion, culture and society dans the Early Middle Ages. Studies in honor of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo, Western Michigan University, Medieval Institute Publications, 1987, p. 190.

[511] « Peut-on admettre des Clercs ? Autrefois ils en faisoient ordinairement l'office, n'y ayant rien en cela qui de soy ait aucune repugnance à leur condition : ainsi S. Remy fut Parrein de S. Arnoul ; Raguemundus Evesque de Paris, tint Theodoric fils de Chilperic sur les Fonts ; S. Rigobert tint Charles Martel, ainsi les Papes tiennent nos Rois de France, & leur servent de Parrains par procureur. Mais à cause des abus & des familiaritez trop grandes que causoient ces qualitez de Compere & de Commere, l'Eglise l'a défendu dans deux Conciles nouveaux, dont le premier est celuy de Reims, & l'autre d'Aix en Provence, lesquels avoient esté devancez de S. Charles. En suite de quoy plusieurs Evêques dans leurs Manuels le défendent, comme tous les anciens de la Provence (*sic*) de Reims, & les particuliers qui ont esté faits depuis 15 ans, comme Beauvais, Chaalons (*sic*), Boulogne, les Statuts de Grasse, si principalement ils sont initiez aux Ordres sacrez, si c'est sur le lieu de leur Benefice ou de leur residence. » (Matthieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de Demandes & Réponses familieres…*, *op. cit.*, première partie, p. 27 et 28).

[512] Anne BONZON, "Paroisse rêvée, paroisse vécue : le point de vue de curés citadins au temps de la Réforme catholique. L'exemple de Beauvais", dans *Revue du Nord*, "La paroisse depuis 1000 ans", tome 83, n°340, avril-juin 2001, p. 325.

du diocèse d'Autun interdisent en 1690 aux prêtres, religieux et religieuses d'être parrains et marraines[513].

Ailleurs au contraire le curé ou le vicaire peut nouer d'étroites relations avec son filleul. « Au pays de Sault, par exemple, on employait l'expression "heureux comme le filleul d'un curé", car ce dernier faisait en général de son filleul son héritier »[514]. Dans les espaces ruraux fortement endogamiques et peu ouverts sur l'extérieur, la désignation d'un homme d'Église comme parrain d'une baptisée évite de devoir affronter plus tard, au moment du choix du conjoint au sein de la communauté, le risque d'un inceste spirituel. D'où l'habitude prise dans la vallée pyrénéenne du Val d'Aran de choisir comme parrain d'un nouveau-né un prêtre, qu'il fasse ou non partie de la famille. « Parrain de multiples fois, le prêtre de la maison évite aussi par là un inceste spirituel de plus en plus contrôlé par les autorités diocésaines, à mesure que se répand la tenue d'un "registre des confirmés avec le nom et surnom du parrain et de la marraine, afin d'empêcher plusieurs inconvénients qui se peuvent rencontrer aux mariages[515]". Celui-ci[516] peut, en effet, entraver la stratégie familiale des unions, déjà contrainte par un système coutumier et des pratiques non écrites, comme celle qui prohibe le mariage entre héritiers, et des mariages consanguins de plus en plus difficiles à cacher. (…) Cela peut expliquer la subite augmentation du nombre des prêtres parrains dans cette vallée, autant pour les filles que pour les garçons, durant les années 1680, au moment où l'autorité épiscopale se renforce. Partant de l'ordre de 6 % du total, les prêtres dépassent le tiers du nombre des parrains à la fin du siècle ! (…) Une analyse plus fine des familles démontre qu'une parenté naturelle entre prêtres parrains et filleuls, n'est avérée que dans le tiers des cas, témoignant d'une pratique qui dépasse les manœuvres étroitement familiales. (…) La reconstitution des fratries montre que le choix d'un prêtre parrain n'est pas un comportement élitiste et que, si elle se renouvelle dans nombre de couples, elle n'est jamais exclusive »[517]. Mais le Val d'Aran, comme les diocèses de Beauvais et d'Autun,

---

[513] Archives départementales de Saône-et-Loire, G 757, fol. 33, n°8. Concernant le diocèse d'Autun, on peut se reporter utilement à Thérèse-Jean SCHMITT, *L'organisation ecclésiastique et la pratique religieuse dans l'archidiaconé d'Autun de 1650 à 1750*, *op. cit.*

[514] Agnès FINE, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, p. 54.

[515] Serge Brunet fait référence aux visites pastorales de Barthélemy de Donnadieu de Griet, évêque de Comminges (1627-1632).

[516] L'inceste spirituel.

[517] Serge BRUNET, "Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle : la grande mutation", dans *XVIIe siècle*, 2007, n°1, p. 77. Les mêmes réflexions avaient déjà été développées dans Serge BRUNET, "Le prêtre

ne peut pas faire fi des décisions prises par les autorités épiscopales, peu favorables à ce que des prêtres deviennent parrains. « Leur proportion chute aussi rapidement, pour pratiquement disparaître après la publication d'une ordonnance épiscopale de 1724, qui condamne sévèrement cette pratique »[518].

Qu'en est-il dans le diocèse de Lyon ? L'interdiction pour le clergé séculier d'assumer la fonction de parrain est répétée à plusieurs reprises. Mais les détails de cette interdiction varient. Quelquefois elle ne s'applique qu'au parrainage des enfants de la paroisse, d'autres fois elle est plus stricte et concerne tous les parrainages. Une permission de la part de l'archevêque ou du vicaire général est parfois évoquée. Il est impossible de saisir une évolution chronologique. En 1670, l'interdiction posée par Camille de Neufville-Villeroy ne concerne que les enfants de la paroisse : « Nous faisons defences à tous Curez & Vicaires de nommer aucuns Enfans sur les saints Fonts, dans leurs Parroisses, sans permission de Nous, ou de nôtre Vicaire General »[519]. Les statuts synodaux publiés par Claude de Saint-Georges en 1705 interdisent tout parrainage, que le baptême ait lieu dans la paroisse ou à l'extérieur. Bien plus, aucune permission écrite n'est évoquée[520]. Assurément, ces statuts sont les plus stricts qui soient. Dans l'*Extrait du rituel de Lyon* de 1724, l'interdiction qui pèse sur les prêtres ne concerne que leur paroisse même s'il est fait allusion au second concile provincial tenu par Charles Borromée : « D. Quelles personnes faut-il recevoir pour parreins (*sic*) et marraines dans le Baptême ? R. (…) 3° Qu'ils ne soient ni pere ni mere de l'enfant, ni Religieux, ni Religieuse, ni Curé ni Vicaire de la Paroisse, suivant les Statuts et Ordonnances

---

et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, p. 175.

[518] Serge BRUNET, "Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle…", *loc. cit.*, p. 77. Serge Brunet cite les termes exacts de ce *Mandement de Mgr Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet évêque de Comenge pour les habitants de la vallée d'Aran (Espagne)*, donné à Vielha, le 26 août 1724, article 9 : « Nul Prêtre ni Clerc de la dite Vallée, ne pourra, hors le cas de nécessité, être parrain au baptême sans une expresse permission par écrit de notre part. Nous leur défendons aussi de porter les petits enfants en public entre leurs bras, en prenant soin d'eux, pendant que leurs mères ou nourrices sont absentes pour le travail. » (*Ibid.*, note 106 p 78). De même que les prêtres du Val d'Aran sont de moins en parrains, ils sont également de moins en moins témoins lors des mariages. « Ainsi, à Vielha (Val d'Aran), 420 mariages sont célébrés, entre 1664 et 1795. Dans les années 1664 à 1687, 27,5 % des témoins sont des prêtres. Ils ne sont plus que 14 % dans les années 1688 à 1702, 8,6 % de 1710 à 1751, puis ils disparaissent totalement. » (*Ibid.*, p. 82).

[519] Camille de NEUFVILLE-VILLEROY, *Nouveaux reglemens et statuts, pour le diocese de Lyon, faits par Monseigneur l'archevesque,* Lyon, Antoine Jullieron, 1670, article VII, p. 10 (BML, fonds Coste n°355.131).

[520] Claude de SAINT-GEORGES, *Statuts, ordonnances et reglements synodaux, faits par Monseigneur l'Illustriss. & Reverend. Claude de Saint George, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Conseiller du Roy en tous ses Conseils. Publiez au Synode General du Diocese de Lyon, tenu par mondit Seigneur le 21 octobre 1705*, Lyon, Pierre Valfray, 1705, chapitre II, article 4, p. 28.

de ce Diocese. Saint Charles le défend même à tous les Ecclésiastiques qui sont dans les Ordres Sacrés. "Clericis qui Sacris ordinibus initiati sunt de sacro baptismatis fonte infantem suspicere sit" »[521].

Mais l'application effective de ces interdictions me semble douteuse.

L'impression qui ressort est celle d'un tâtonnement autour de la question de la paroisse ou de la permission à obtenir. Les situations très disparates dans d'autres diocèses n'aident pas à dégager une réponse plus assurée :

> *« Selon le sentiment des Peres du Concile de Reims de 1583, il est indécent qu'un Evêque en son Diocese, un Curé dans sa Paroisse, un Ecclésiastique initié dans les Ordres sacrés, dans le lieu de sa résidence, un Bénéficier dans le lieu de son Bénéfice, soient Parrains* (…).
>
> *Il y a des Dioceses où à l'exemple de S. Charles, dans ses Instructions sur le Baptême, on a fait des défenses expresses & absolues à tous les Ecclésiastiques qui sont dans les Ordres sacrés, ou qui sont Bénéficiers, de tenir des enfants sur les Fonts. Voyez les Ordonnances Synodales du Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble. En ce Diocese ces défenses ne regardent à la rigueur que les Ecclésiastiques constitués ès Ordres sacrés, suivant l'Ordonnance Synodales* (sic) *de 1703 dont voici les termes :"On n'admettra à tenir les enfants sur les Fonts du Baptême aucun Religieux, ni Religieuse, ni aucun Ecclésiastique constitué ès Ordres sacrés, ce que nous défendons très-expressement". En d'autres Dioceses, ces défenses sont restreintes au lieu de la résidence des Ecclésiastiques.[522] »*

De plus, il y a, au moins dans certaines parties du diocèse de Lyon, une volonté évidente des hommes d'Église de défendre la possibilité qu'ils ont d'être parrain. D'où la remontrance adressée à l'archevêque en 1705 par le clergé de Saint-Claude à propos

---

[521] *Extrait du rituel de Lyon, avec des instructions sur tous les Sacremens, & les Regles pour les administrer dignement. A l'usage de Messieurs les Curés, Vicaires & autres Prêtres qui ont charge d'Ames*, Lyon, Valfray, 1724, p. 120 (Bibliothèque Municipale de Lyon, fonds Coste n°355.901). La référence précise au second concile provincial renvoie aux termes suivants : « Clericis, qui sacris ordinibus initiati sunt, infantem de sacro baptismi fonte suspicere vitium sit (...) » [*Acta Ecclesiæ Mediolanensis, A Carolo Cardinali S. Praxedis Archiepiscopo condita, Federici Card. Borromaei Archiepiscopi mediolani jussu Undique diligentius collecta, et edita. Cum priuilegio summi Pontificis*, Mediolani (Milan), Ex Officina Typographica quon. Pacifici Pontii. Impressoris Archiepiscopalis, 1559, Actor, pars 3, decret 17, p. 338, colonne droite].

[522] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 191-192.

des statuts synodaux[523] et notamment du quatrième article du second chapitre [annexe 5]. Les interdictions prises s'accordent donc mal avec la réalité effective à certains endroits, le fréquent recours à des prêtres comme parrains. Ainsi, concernant les espaces ruraux de la généralité de Lyon dans la deuxième moitié du XVIe siècle, Hoffman mentionne que « les prêtres étaient souvent nés dans les paroisses qu'ils desservaient ou dans un rayon proche et, de ce fait, avaient des parents parmi leurs paroissiens. Ils faisaient donc partie de tout un réseau de parenté et il n'était pas rare de voir des curés être parrains d'enfants de la paroisse. Le vicaire Fresne, qui desservit la paroisse de Feurs entre 1573 et 1627, était parrain de 67 enfants de la paroisse »[524]. Cette situation n'est guère étonnante et se retrouve dans d'autres communautés de taille réduite, avant ou après le concile de Trente : à la fin du XVe siècle, à Porrentruy, localité du Jura suisse déjà mentionnée en introduction, les prêtres sont également fréquemment choisis comme parrains alors que les statuts synodaux l'interdisent[525].

La confrontation entre les textes normatifs et la pratique est, on le voit, toujours riche d'enseignements, même dans un cadre urbain.

Comme il a été mentionné, 2 % des parrains sont des hommes d'Église en 1655 ; 1,29 % en 1740. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que la place restreinte qu'occupe l'homme d'Église comme parrain à Lyon trouve son explication dans une interdiction ou au moins une mise en garde suffisamment effective à ce sujet des autorités diocésaines. Certes la position privilégiée qu'il pourrait occuper n'est guère mise en valeur dans la ville, alors que toute famille est généralement fière de posséder en son sein un membre du clergé séculier[526].

---

[523] Pour une analyse de ces remontrances, qui n'évoque toutefois pas la question du parrainage pour les hommes d'Église, cf. Bernard HOURS, "Autorité épiscopale, légitimité des curés : les synodes diocésains à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française. Défis ecclésiaux et enjeux politiques ?*, Actes du colloque tenu à Strasbourg les 4 et 5 mai 2009, organisé par l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg et le Centre PRISME-SDRE (UMR 7012), sous la direction de Marc Aoun et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, p. 323-327.

[524] Philip T. HOFFMAN, "Le rôle social des curés de l'ancien diocèse de Lyon XVIe - XVIIIe siècles", *loc. cit.*, p 5. Hoffman se réfère à Auguste BROUTIN, *Histoire de la ville de Feurs*, Saint-Étienne, 1867, p 234.

[525] Pierre PEGEOT, "Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age. Porrentruy, 1482-1500", *loc. cit.*, p. 57.

[526] Maurice Garden estime qu'au XVIIIe siècle, une famille lyonnaise sur cinq compte un de ses membres au sein du clergé séculier de la ville (*Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 476). Les familles consulaires en particulier donnent de nombreux enfants à l'Église (Maurice GARDEN, "La fécondité des familles consulaires lyonnaises du XVIIIe siècle", dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Paris-Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 1, p. 284).

La comparaison avec les chiffres bordelais est éloquente : parmi 1368 baptêmes célébrés à Bordeaux en 1667-1670 et 1696-1699, « 96 font référence à la présence d'un homme d'Église comme parrain, soit 7,01 % (…) »[527]. Parmi « 2106 actes de baptême d'enfants issus de familles des élites bordelaises célébrés en 1700-1709, (…) on obtient 91 parrains appartenant au clergé (4,32 %) (…) »[528]. Même si « une baisse de la fréquence du choix d'un parrain ecclésiastique semble par conséquent se dessiner au fil du temps »[529], « d'ailleurs confirmée par une étude des baptêmes célébrés entre 1737 et 1746 »[530], les chiffres bordelais semblent sans commune mesure avec ceux de Lyon[531]. Il en est de même à Dijon, dans la paroisse Saint-Philibert, « réputée populaire du fait du grand nombre des vignerons »[532]. 469 baptêmes y sont célébrés pour la période 1663-1665 ; environ 4 % des parrains sont des clercs[533].

Toutefois, il faut nuancer l'impression première, celle d'une faible place des hommes d'Église lyonnais comme parents spirituels. En menant des comparaisons avec d'autres aires géographiques, il est aisé de constater que leur place n'est peut-être pas aussi faible que ne le laisseraient penser ces deux proportions inférieures à 2 %. Dans un cadre rural, celui de Fontenay-en-Parisis, et sur un corpus de 1083 baptêmes célébrés de 1545 à 1600[534], donc dans cette période charnière qu'est la seconde moitié du XVIe siècle, les parents font appel au curé, au vicaire ou à un ecclésiastique à vingt-quatre reprises, soit 2,2 % des baptêmes[535].

---

[527] Stéphane MNVIELLE, "Familles et religion : la place des clercs dans les élites bordelaises de la fin du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 312.

[528] *Ibid*, p. 312.

[529] *Ibid.*, p. 312. Les baptêmes pris en compte ici sont exclusivement célébrés dans la cathédrale Saint-André.

[530] *Ibid.*, p. 312.

[531] Je ne suis pas d'accord avec Stéphane Minvielle quant à l'interprétation de ses statistiques. Il évoque la « rareté du parrainage ecclésiastique », soulignant que « dans le Bordeaux de la fin du XVIIe siècle, les clercs ne sont pas très nombreux à être choisis pour remplir cette fonction. » (*Ibid.*, p. 311). La comparaison de la situation bordelaise avec d'autres localités conduit au contraire à penser que le parrainage ecclésiastique y est plus fort qu'ailleurs. La marraine qualifiée de religieuse repérée dans les dépouillements des années 1667-1670 et 1696-1699 ainsi que la marraine carmélite pour la période 1700-1709 ne sont peut-être pas anodines… (*Ibid.*, p. 312).

[532] Philippe SALVADORI, "Communauté catholique et société…", *loc. cit.*, p. 140.

[533] *Ibid.*, p. 151.

[534] Lorsqu'il était question de la prénomination à Fontenay-en-Parisis entre les mêmes dates, le corpus était de 1021 baptisés seulement. Cette différence vient du fait que pour certains baptisés, leur prénom n'est pas mentionné.

[535] Hugues NEVEUX, "L'identification de l'individu par la communauté…", *loc. cit.*, p. 89.

Voilà qui est à peine mieux. Dans un cadre urbain cette fois-ci, même si les petites villes qu'il étudie sont bien différentes du cadre lyonnais, Guido Alfani a lui montré pour l'Italie du Nord une baisse du nombre de parrains ecclésiastiques après le Concile de Trente et a expliqué cette situation par la volonté affirmée de faire des liens de parrainage un moyen de nouer des alliances sociales, ce qui favorise donc le choix de parents spirituels en dehors de l'Église[536]. Après 1590, dans toutes les villes qu'il étudie, la proportion d'ecclésiastiques parmi les parrains est peu élévée, voire même dérisoire dans certains cas, allant de 0 % à Azeglio (période 1590-1599) et à Finale (période 1590-1609) à un maximum de 2,21 % pour la ville d'Ivrée (période 1590-1609)[537]. Mais la situation en Italie du Nord avant le concile de Trente était déjà très variable, puisque certaines villes faisaient beaucoup appel à eux comme parrains alors que d'autres au contraire n'y avaient presque jamais recours. Ainsi, avant 1562, à Voghera ou à Gambellara, la proportion d'ecclésiastiques parmi les parrains était déjà très faible (respectivement 0,03 % et 0,88 %), alors qu'elle était bien plus importante à Bellano (14,26 %)[538]. Avant le concile de Trente, « la présence/l'absence des prêtres parmi les parrains constituait, en soi, une coutume locale : en d'autres termes, il était légitime, dans quelques communautés, de les sélectionner en tant que parents spirituels, et dans d'autres non »[539].

Faut-il s'étonner de cette diversité qui semble prévaloir d'une ville à l'autre alors même qu'elles sont comparées à des époques identiques ou proches (Bordeaux et Lyon d'une part ; les petites villes de l'Italie du Nord avant le concile de Trente et à la fin du XVIe siècle-début du XVIIe siècle d'autre part) ? Non, car les pratiques liées au baptême et à la parenté spirituelle semblent répondre en partie à des enjeux, des situations, des usages et des contraintes présentant d'importantes spécificités locales. Restons au milieu du XVIe siècle mais descendons plus au sud que les villes analysées par Guido Alfani et choisissons un autre critère : le nombre de prénoms attribués à l'enfant baptisé. Ici une ville toscane peut fortement

---

[536] Guido ALFANI, *Padri, padrini, patroni. La parentela sprituale nella storia*, *op. cit.*

[537] Guido ALFANI, "La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente…", *loc. cit.*, tableau 2 p. 140.

[538] *Ibid.*, tableau 1 p. 139.

[539] *Ibid.*, p. 139.

se singulariser par rapport à sa voisine : « à Pistoia, les enfants ne portant qu'un seul prénom font figure d'anomalie », alors que la pratique est très courante à Sienne[540].

Bien évidemment concernant certains critères, une uniformisation suit le concile de Trente comme l'a souligné Guido Alfani mais on peut se demander dans quelle mesure des spécificités peuvent se maintenir. Vaste champ de l'histoire comparée quand celle-ci est possible et pertinente. Le rapprochement et la comparaison entre Lyon et Bordeaux par exemple, villes commerçantes dotées d'une élite marchande, d'un "petit" peuple de travailleurs et d'une forte attraction sur les campagnes environnantes mériteraient d'être approfondis. D'ici là, examinons de plus près les constatations que l'on peut faire pour Lyon. Laissons de côté le poids numérique des parrains hommes d'Église pour nous intéresser à leurs qualités et à leurs fonctions précises.

Quelles sont les modalités du choix d'un homme d'Église parrain ?

En 1655, lorsque le choix du parrain se porte sur un homme d'Église, il peut s'agir indifféremment du baptême d'un garçon (quinze exemples) ou d'une fille (douze exemples). C'est également le cas pour les années proches de 1655 (vingt-trois garçons pour dix-huit filles). En revanche, en 1740, l'homme d'Église a très majoritairement un filleul (quinze exemples) et non une filleule (cinq exemples). J'ai voulu vérifier s'il ne s'agissait pas d'une particularité de l'année 1740. Pour cela, toujours à Saint-Nizier, j'ai élargi mon corpus en relevant de manière non exhaustive d'autres baptêmes dans les années voisines qui font intervenir un homme d'Église comme parrain [annexe 8]. Cent-dix-neuf autres baptêmes célébrés dans les années 1730 et 1740 se prêtent ainsi à l'analyse : l'enfant baptisé est un garçon pour soixante-sept d'entre eux (56,3 %) ; une fille dans cinquante-deux cas (43,7 %). Rappelons que 53,1 % des enfants baptisés en 1740 sont des garçons. Les pourcentages ne sont pas si éloignés. On constate donc un certain équilibre entre les sexes alors que l'impression première créée par l'analyse des vingt baptêmes était un déséquilibre au profit des garçons. Il est donc impossible d'affirmer qu'à Saint-Nizier sous l'Ancien Régime le choix d'un parrain homme d'Église est privilégié quand l'enfant baptisé est un garçon. D'ailleurs un tel raisonnement a-t'il un sens ? Bien évidemment, les parents

[540]Jean BOUTIER, "Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVIe siècle", dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection 'En d'autres temps', 1988, p. 149.

ne connaissent pas le sexe de leur enfant avant sa naissance[541] et sans doute n'attendent-il pas ce moment-là pour choisir le parrain puisque la désignation des parents spirituels est fait durant la grossesse, bien avant le baptême. Pour le Val d'Aran Serge Brunet laisse entendre que le choix d'un homme d'Église comme parrain pourrait avoir pour but de favoriser d'éventuelles carrières ecclésiastiques, et pas simplement celle de leurs filleuls. L'augmentation du nombre de prêtres parrains dans le val d'Aran valait alors autant pour les filles que pour les garçons[542]. A titre d'hypothèse, il avance que « la subite croissance du nombre des prêtres parrains peut enfin participer de l'inquiétude exprimée par les familles face aux nouvelles exigences imposées à leurs enfants pour accéder au sacerdoce ; celle-ci culmine avec l'ouverture du séminaire diocésain. La multiplication des échecs inciterait les familles qui destinent leurs enfants à l'état ecclésiastique à les placer plus précocement auprès des prêtres de la vallée ».[543]

Quand un homme d'Église est choisi comme parrain, le baptême du nouveau-né est rarement célébré le jour de sa naissance : en 1740, cinq des vingt baptêmes (25 %) ; dans les années 1730 et 1740, trente-quatre des cent-dix-neuf baptêmes (28,6 %). Pour l'ensemble des 1548 baptisés de 1740[544], 650 ont reçu le sacrement le jour de leur naissance (42 %)[545]. Parmi les cent-trente-neuf baptêmes célébrés en 1740 et dans les années proches dont le parrain est un homme d'Église, vingt-et-un font appel à un ecclésiastique de la généralité de Lyon (en dehors de la ville de Lyon elle-même). Or, seuls deux de ces vingt-et-un baptêmes

---

[541] Ce qui amène tout un ensemble de prédictions durant la grossesse pour connaître le sexe de l'enfant à naître (Myriam GREILSAMMER, *L'envers du tableau. Mariage & maternité en Flandre médiévale*, Paris, Armand Colin, 1990, pp. 207-210).

[542] Serge BRUNET, "Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle… ", *loc. cit.*, p. 77.

[543] *Ibid.*, p. 78.

[544] Les vingt baptisés dont le parrain est un homme d'Église sont inclus dans ce nombre.

[545] Aucune comparaison ne peut être faite avec 1655 puisque, rappelons-le, à cette époque, les registres de baptême de Saint-Nizier n'indiquent pas le jour de naissance. En revanche, un rapprochement peut être fait avec la paroisse de Bouafles, dans l'actuel département de l'Eure, même si le cadre d'étude est bien différent : pour la période 1730-1735, quatre-vingt-dix-sept baptêmes sont célébrés ; 52 % le sont le jour de la naissance [Jean-Pierre BARDET, "Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle", dans Guido ALFANI, Philippe CASTAGNETTI et Vincent GOURDON (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe - XXe siècles), op. cit.*, p. 168].

sont célébrés le jour-même[546]. Le délai entre le jour de naissance et le jour de baptême tient donc souvent au fait que les hommes d'Église parrains viennent de l'extérieur de Lyon. En dehors de ceux originaires de Lyon, d'autres viennent de localités variées : Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Trévoux, Saint-Héand-en-Forez, Saint-Chamond, Saint-Germain-Laval, Montluel, Chassieu, Pont-de-Vaux (Bresse), Sathonay (Bresse), Neyron (Bresse), Genouilleux (Dombes), Saint-Rambert-en-Bugey, Saint-Symphorien-sur-Coise (monts du Lyonnais), Saint Sorlin de Serrières (Vivarais, actuel département de l'Ardèche). Plus loin notons un prieur de Beaucaire ou un clerc minoré du diocèse de Dijon, sans compter un prêtre du diocèse de Turin. Quelle que soit la distance, ces localités sont de toute façon situées non loin des grands axes de communication menant à Lyon (vallée du Rhône, de la Saône, du Gier…). Parfois l'enfant dont le parrain est homme d'Église est baptisé longtemps après sa naissance. Mettons à part le cas de Marie Lenee, qui est ondoyée le 6 décembre 1730 et dont les cérémonies sont suppléées le 2 juillet 1740[547]. Certains enfants sont baptisés deux jours[548] ou trois jours[549] après leur naissance, voire même plus[550]. Toutefois, l'éloignement géographique de ces hommes d'Église ne les empêche pas de remplir à plusieurs reprises la fonction de parrain. Par deux fois, Abel Joseph Morel, curé de Saint-Pierre-de-Birieux en Bresse, tient un enfant sur les fonts baptismaux de Saint-Nizier[551]. Ce choix renouvelé s'explique par la présence de liens de parenté. Il en est de même pour

---

[546] Baptêmes le 27 mai 1735 de Pierre Bauzonnet (AML, 1 GG 82, fol. 38 recto) et le 5 septembre 1739 de Jeanne Marie Vourlat (AML, 1 GG 86, fol. 119 verso).

[547] AML, 1 GG 87, folio 74 recto.

[548] Baptême de Jean Marie Sadet le 21 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 111 recto). En dehors de 1740, baptêmes de Gabriel Closet le 13 août 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 106 recto), de Marie Jacqueline Vallouy le 12 novembre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 149 verso), d'Abel Joseph Monsouze le 14 octobre 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 131 recto), de Jean Baptiste Maillet le 21 janvier 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 10 recto) et de Sophie Antoinette Bonnardel le 20 janvier 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 9 verso), de Benoit Gonin le 26 novembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 152 recto), de Jean Francois Thevenet le 7 mai 1747 (AML, 1 GG 94, fol. 56 recto ; l'homme d'Église parrain est représenté) et de Jean Claude Gabet le 19 mai 1747 (AML, 1 GG 94, fol. 62 recto).

[549] Baptêmes de Jacques Lecourt le 17 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 43 recto), de Claude Joseph Camille Doverge le 4 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 88 verso), de Marguerite Antoinette Bouclet le 19 avril 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 49 verso) et de Jaques Marie Gabet le 8 novembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 160 recto ; l'homme d'Église parrain est représenté).

[550] Françoise Morel est née le 30 mars 1731 et baptisée le 8 avril suivant (AML, 1 GG 78, fol. 49 verso). Claude Audra est né le 24 mars 1742 et baptisé le 28 (AML, 1 GG 89, fol. 41 verso).

[551] Baptême de Françoise Morel (cf. note précédente) et d'Abel Joseph Monsouze dit la Marche le 14 octobre 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 131 recto).

Augustin Vincent Temporal, chanoine de Pont-de-Vaux, à quelque cent kilomètres de Lyon, parrain à deux reprises d'un enfant apparenté[552].

Le déplacement d'un prêtre venant d'un village de la généralité pour remplir le rôle de parrain à Saint-Nizier peut traduire également des liens importants entre la localité et Lyon. Lyon est d'abord le siège du diocèse, voici un premier lien évident. Mais d'autres liens peuvent s'y ajouter et expliquer des déplacements assez fréquents. C'est le cas de Saint-Symphorien-sur-Coise, alors appelé Saint-Symphorien-le-Château. J'ai repéré quatre baptêmes dans lesquels un prêtre de ce village tient un enfant sur les fonts baptismaux de Saint-Nizier[553]. Le chiffre est loin d'être négligeable, d'autant plus que le trajet est d'une quarantaine de kilomètres. A deux reprises, en 1737 et en 1744, Benoit Gonin, prêtre à Saint-Symphorien, remplit le rôle de parrain pour un enfant qui lui est apparenté. Il en est de même en 1739 pour Jean Vourlat. En 1645 déjà, Amand Giraud était lui aussi parrain à Saint-Nizier, mais cette fois-ci sans qu'aucune parenté ne l'unisse à son filleul. Il y a entre Saint-Symphorien et Lyon un autre type de lien qui explique ces exemples, de nature économique, dans le domaine du textile et du cuir. Lyon est un débouché essentiel de la production locale. Les échanges entre les deux sont constants. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'un paroissien de Saint-Nizier, originaire de Saint-Symphorien, choissise de faire appel à un prêtre de la localité quand il s'agit de désigner le parrain de son enfant. Il n'est qu'à regarder la profession des pères concernés : marchand mercier, maître fabricant en bas de soie, marchand chapelier[554] et marchand fabricant. Et quand ce prêtre est apparenté, le choix s'impose d'autant plus. La participation du clergé aux liens de parenté spirituelle doit donc être replacée dans un cadre plus large, économique et familial ici (nous reviendrons sur le cadre familal peu après), en quittant parfois l'échelle proprement lyonnaise.

Malgré tout, certains choix semblent à première vue surprenants : le fripier François Marchand et son épouse Marguerite Verdureau font baptiser deux filles à Saint-Nizier

---

[552] Baptêmes le 25 août 1738 de Louis Augustin Courtois (AML, 1 GG 85, fol. 109 recto) et le 26 mai 1739 de Vincent Augustin Courtois (AML, 1 GG 86, fol. 68 verso).

[553] Baptêmes de Françoise La Chapelle le 2 juillet 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 100 verso), de Benoit Gonin le 13 avril 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 47 recto), de Jeanne Marie Vourlat le 5 septembre 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 119 verso) et d'autre Benoit Gonin le 26 novembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 152 recto).

[554] Saint-Symphorien est située à proximité de Chazelles-sur-Lyon, grand centre de chapellerie sous l'Ancien Régime, où les ateliers travaillent à la pièce pour les maîtres chapeliers lyonnais.

le 4 septembre 1655, Marie et Renée[555]. Le parrain de Renée est Thibaud l'Aumonier, maître tailleur d'habits, qui a sans doute des liens professionnels avec le père. En revanche pourquoi avoir choisi comme parrain de Marie Benoist Berthaud, prieur de Saint-Esprit à Beaucaire ? Certes on peut imaginer d'un point de vue pratique qu'il n'a pas forcément fait le trajet depuis Beaucaire mais qu'il résidait alors pour un temps à Lyon ou dans ses environs. Mais là n'est pas la question. Pourquoi le choix des parents s'est porté sur un homme d'Église qui réside habituellement loin de Lyon alors même qu'ils ne sont pas apparentés avec lui ? Aucune réponse certaine ne peut évidemment être apportée. Toutefois, on sait qu'à Lyon à la fin du XVIe siècle (et cela continue sans doute après) des liens importants existaient entre certaines professions du textile et la ville d'Avignon et sa région[556]. Les veloutiers du quartier du Griffon notamment étaient souvent des migrants provenant de cette région[557]. Certes François Marchand n'est que fripier, pas veloutier. Certes le quartier du Griffon est situé dans la presqu'île mais n'appartient pas à la paroisse Saint-Nizier. Toutefois à la fin du XVIe siècle, ces migrants provençaux sont installés dans les quartiers de la soie à Lyon, même s'ils sont en nombre restreint. Faute d'autres informations, notamment en l'absence de l'acte de mariage de François Marchand et de Marguerite Verdureau (à Lyon ? en Provence ?), on peut poser cette piste à titre d'hypothèse. Dans cet exemple, ce ne sont d'ailleurs pas tant les causes précises qui sont intéressantes mais le fait de remarquer que le choix d'un parrain homme d'Église ne relève pas uniquement d'une logique individuelle et à court terme (les parents choisissent) mais est explicable peut-être par des logiques plus globales, relevant du moyen terme.

II. Clergé et cadre familial.

Revenons à Lyon. Les liens de parenté entre le parrain-homme d'Église et ses compères concernent en 1655 et 1740 dix-huit baptêmes sur quarante-sept. Dans dix cas,

---

[555] AML, 1 GG 30, fol. 188 verso.

[556] Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle…*, *op. cit.*, volume 1, p. 117 et 118.

[557] Olivier ZELLER, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636…*, *op. cit.*, p. 197.

il s'agit d'un lien avec la mère du baptisé et dans huit cas d'un lien avec le père du baptisé. Ces chiffres sont néanmoins trop peu nombreux pour pouvoir hasarder une interprétation. En revanche, il semble que lorsqu'un homme d'Église est choisi comme parrain, on se tourne plus vers un parent en 1740 qu'en 1655. Sur les vingt-sept baptêmes où figure un homme d'Église comme parrain en 1655, seulement sept font apparaître des liens de parenté. Pour les années voisines de 1655, la proportion est également faible : six baptêmes sur quarante-et-un. En 1740, sur les vingt baptêmes concernés, plus de la moitié, onze exactement, mettent en jeu un lien de parenté. L'année 1740 ne constitue pas une exception puisque sur les cent-dix-neuf autres baptêmes célébrés dans les années 1730 et 1740, soixante-deux établissent des liens de parenté (trente-neuf avec le père et vingt-trois avec la mère). La proportion est donc similaire entre 1740 et les années voisines, proche de la moitié. Cette réalité me semble assurée. En revanche essayer d'apporter une ou plusieurs explications à cette dissemblance entre 1655 et 1740 (et ses années voisines) est plus complexe. Je ferai ici simplement quelques hypothèses.

Si au XVIIIe siècle, une famille lyonnaise sur cinq compte un de ses membres au sein du clergé séculier de la ville, la proportion au XVIIe siècle est sans doute inférieure. Or il est possible que l'augmentation de la proportion d'apparentés parmi les hommes d'Église parrains soit imputuable pour une faible part à une cause simple : il y a plus d'hommes d'Église au sein des familles. Dès lors ils seraient logiquement choisis plus souvent comme parrains, non pas en raison de leur qualité mais à cause de liens de parenté plus fréquents. Bref la qualité d'hommes d'Église que l'on a tendance à mettre en avant ne serait que secondaire par rapport aux liens de parenté que l'on rencontre dans tant d'autres baptêmes. Soyons simplement conscient qu'on a là des statistiques qui traduisent assurément un comportement profondément modifié entre 1655 et 1740 mais qu'il n'est pas question de trancher entre deux logiques qui sont sans doute inséparables.

On peut également imaginer que les diverses interdictions prises dans le diocèse de choisir un homme d'Église comme parrain ont poussé les parents qui souhaitaient malgré tout faire ce choix à privilégier un parent. Là encore le lien de parenté prime peut-être sur la qualité ecclésiastique et peut constituer un argument suffisant pour choisir malgré tout un tel parrain.

Enfin le fossé creusé par la Réforme catholique entre clercs et laïcs conduit peut-être certains parents à envisager de donner à leur enfant un homme d'Église comme parrain

uniquement s'ils sont proches de lui, grâce à un lien de parenté par exemple. Mais ce fossé peut être voulu par les clercs eux-mêmes. Les statuts et règlements de 1678 de la confrérie de Sainte-Anne, qui regroupe quinze hommes d'Église de Saint-Nizier, indiquent dans leur troisième article, consacré au « bon emplois (*sic*) du temps et exercice en bonnes œuvres » :

> *« Tous les associez Confreres seront soigneux de se maintenir dans une si bonne odeur de vie que chacun soit comme tout embaûmé du parfum de leurs bons exemples, et comme les bonnes senteurs ne s'exhalent jamais plus agreablemant que lorsqu'elles ont esté soigneusement clauses et bien fermées, lesd. Confreres produiront le mesme effet s'ils aiment et s'atachent à la retraitte qui leur est si convenante, c'est-à-dire s'ils communiquent peu avec les Laïques. »*[558]

Après avoir fondé notre analyse sur un corpus de baptêmes dont le parrain est homme d'Église, il convient maintenant pour l'année 1740 de replacer ces baptêmes dans un temps plus long, en reconstituant les fratries concernées [annexe 9][559]. Première remarque : les parents semblent hésiter à faire un tel choix pour leur premier enfant puisque aucun des nouveau-nés filleuls d'un ecclésiastique n'est l'aîné de sa fratrie. Si l'on pousse plus loin l'analyse, on note qu'à cinq exceptions près[560], aucun de leurs frères et sœurs n'a déjà reçu ou ne reçoit de nouveau un homme d'Église comme parrain ou comme représentant du parrain : un tel choix est rarement renouvelé par les parents. On pourrait donc penser que pour ces enfants baptisés en 1740, le choix d'un parrain qui appartienne à l'Église

---

[558] Registre concernant la confrérie de Sainte-Anne, établie en l'église Saint-Nizier (ADR, 15 G 161). *Statuts et Reglemans de la Venerable Compagnie et pieuse Association de quinze Prestres, tant Chanoines que Perpetuels et habituez de l'Eglise Collegiale et Parroissiale St Nizier de Lyon érigée en lad. Eglise à l'honneur et sous le titre des quinze Joyes de Ntre Dame l'année 1466* (1678), fol. 194 verso.

Toutefois cet article suggère par la suite aux confrères quelques bonnes œuvres qu'ils pourraient accomplir à destination des paroissiens de Saint-Nizier (visiter les prisons et les hôpitaux, consoler et aider les pauvres nécessiteux et affligés de la paroisse, assister les malades…). Quant aux laïques, hommes ou femmes, ils peuvent « estre receuts pour participer spirituellement aux messes et autres suffrages qui sont faits dans lad. Compagnie » (*Ibid*., article 10, fol. 198 recto).

[559] La méthode de reconstitution des fratries mise en œuvre ici a été la suivante. J'ai essayé de retrouver le mariage des parents dans les registres paroissiaux de Lyon, en commençant par ceux de Saint-Nizier. En cas d'échec, j'ai élargi la recherche aux autres paroisses de la ville. Dans la majorité des cas, l'acte de mariage a été retrouvé. Toutefois, j'ai vérifié dans les registres de baptême, mais uniquement ceux de Saint-Nizier, si le couple n'avait pas eu d'enfants hors mariage. Pour cela, quelle que soit la date de l'acte de mariage retrouvé, je suis remonté jusque'à l'année 1730 comprise pour confirmer qu'aucune naissance hors mariage n'était à signaler. Pour les frères et sœurs nés après 1740, j'ai examiné les registres paroissiaux de Saint-Nizier jusqu'à l'année 1750 incluse.

[560] Baptêmes de Marie Magdelaine Bollioud le 22 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 99 recto) ; de Louis Antoine Colaud le 4 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 75 verso) ; de Claudine Gervais le 20 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 68 verso) ; de Jean Malliet (Maillet) le 30 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 59 recto) et de Pierre Joseph Thevenet le 26 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 71 verso).

s'explique majoritairement par des liens de parenté entre les parents et le parrain, peu importe que ce dernier soit un ecclésiastique. Pourtant, cette déduction n'est pas aussi évidente. Pour le baptême de leurs enfants, Jean Gabriel Morel et Catherine Gence ne recourent qu'à une occasion à des hommes d'Église, parrain et représentant du parrain de Jean Marie Morel le 22 novembre 1740[561]. Jean Gence, prêtre et parrain, ne serait-il en définitive choisi que parce qu'il est l'oncle maternel de l'enfant ? Ce serait méconnaître l'importance accordée par ces parents à la figure de l'homme d'Église. Il n'y a qu'à voir la place qu'ils occupent lors de leur mariage célébré à Sainte-Croix le 8 janvier 1737[562] : le même Jean Gence célébre la cérémonie[563] ; Jean Pierre Goin, François Simon et Jacques Boyssat sont témoins.

Il est également possible que la forte présence d'ecclésiastiques dans l'entourage familial favorise naturellement leur désignation comme parrains. Ainsi, Honoré Audra et son épouse Marianne Desvernay possèdent tous deux des hommes d'Église dans leur proche parenté, en l'occurence le chanoine Joseph Audra et Claude Desvernay curé de Saint-Germain-Laval. Or, ces derniers, s'ils ne sont pas désignés comme parrains des enfants aînés du couple[564], le sont à plusieurs reprises pour les cadets[565]. La situation se reproduit pour Joseph Audra vis-à-vis des enfants d'un autre parent nommé Laurent Martin Audra[566]. S'il est bien parrain en 1740 de son fils Joseph Audra[567], il ne l'est pas de ses trois enfants aînés, baptisés en 1734, 1736, 1737 et 1739 [reconstitution de la fratrie dans l'annexe 9].

Il serait tentant de faire le rapprochement entre le fait qu'une famille connaît de nombreuses vocations religieuses[568] et le choix d'un parrain-homme d'Église.

---

[561] AML, 1 GG 87, fol. 139 verso.

[562] AML, 1 GG 418, fol. 2 verso.

[563] Il est prénommé alors Jean Baptiste.

[564] Le parrain de Jeanne Audra est Joseph Orcel, négociant à Lyon (AML, 1 GGG 87, fol. 58 recto).

[565] Baptême de Claude Audra le 28 mars 1742 (déjà mentionné) et de Marie Anne Audra le 11 mai 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 58 recto).

[566] On trouve aussi l'orthographe Audras.

[567] AML, 1 GG 87, fol. 69 recto.

Ainsi, à Saint Nizier, le 27 décembre 1740, le parrain de Mathieu Antoine Balley est Mathieu Boissonet, qualifié d'ecclésiastique[569]. Or de nombreux frères et sœurs de Mathieu Antoine Balley s'engageront dans les ordres. Son frère Etienne, baptisé dans la même paroisse le 24 novembre 1734[570], deviendra chartreux[571]. Deux autres frères seront prêtres génovéfains, Jean Alexandre[572] et Charles[573]. Ses sœurs Marguerite et Marie-Anne seront religieuses au couvent de l'Annonciade à Lyon. Malgré tout, il suffit de reconstituer cette fratrie pour constater que Mathieu Antoine Balley est le seul enfant dont le parrain est homme d'Église. De ce point de vue, cette fratrie est semblable à beaucoup d'autres. Dans le cas présent vocations religieuses et parrainage ecclésiastique ne sont pas liés.

III. Hiérarchie et diversité du clergé.

Les liens de parenté spirituelle auxquels participent les membres du clergé reflètent leur situation à Lyon. Deux aspects sont à souligner : la hiérarchie et la diversité.

---

[568] Guy BRUNET et Alain BIDEAU, "La vocation sacerdotale : une affaire de famille ?", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, pp. 215-228.

[569] AML, 1 GG 87, fol. 151 verso. Le parrain signe Boissonnet.

[570] AML, 1 GG 81, fol. 143 recto.

[571] Aimée-Marie de FRANCLIEU, *Un protecteur du bienheureux curé d'Ars. Le R. P. dom Étienne Balley*, Grenoble, imprimerie Joseph Baratier, 1906, 24 pages (extrait de la *Semaine Religieuse* de Grenoble). Étienne Balley entre à la Grande-Chartreuse à la fin de l'année 1752, il y fait profession le 6 octobre 1754. Il reçoit la tonsure, les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat le 22 février 1756. Il est ordonné prêtre le 30 juillet 1759. Il est envoyé comme sacristain au couvent de Currière le 14 juillet 1762. De 1763 à 1767, il occupe les fonctions de recteur de la Grande-Chartreuse, puis de sacristain de mars 1767 à 1772. Après un séjour à la Chartreuse de Lyon, il est vicaire à la Chartreuse de Bonlieu, en Franche-Comté, de 1774 à 1783.

[572] Sous la Révolution, Jean Alexandre Balley est curé constitutionnel de Pollionnay. Il est désigné desservant d'Arnas le 7 février 1803.

[573] Je renvoie à Paul VIAL, *Le maître du curé d'Ars. Charles Balley (1751-1817)*, Paris, Beauchesne, 1970, 155 pages. Une notice est consacrée à Charles Balley dans Xavier de MONTCLOS (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome 6 (Le Lyonnais - Le Beaujolais), Paris, Beauchesne, 1994, pp. 37-38. Charles Balley entre chez les génovéfains du prieuré Saint-Irénée à Lyon le 24 mars 1767. Il prononce ses vœux le 26 mars 1768. Il est ordonné prêtre à Noyon (actuel département de l'Oise) le 23 décembre 1775. Il est chargé de la formation des jeunes génovéfains à l'abbaye de Ham jusqu'en 1777. Il est ensuite régent pendant deux ans (1777-1779) aux abbayes de Châtrices (Sainte-Menehould) et Senlis. De 1779 à 1784, il a la charge des novices du prieuré Saint-Irénée de Lyon tout en prêtant son concours à la paroisse du même nom. Il est curé à St-Clément-de-Choue (diocèse de Blois) à partir de 1784. Après la Révolution, il sera curé d'Ecully dans le diocèse du Lyon du 1er février 1803 jusqu'à sa mort survenue le 16 décembre 1817.

Lorsqu'un homme d'Église est choisi comme parrain, il est souvent fait appel à un membre important de la hiérarchie épiscopale. Certes, à Lyon, jamais un évêque ou un archevêque ne remplit ce rôle, comme on peut le noter à Neuville[574] ou comme le livre de raison des Perrin le donne à voir à Rodez dans la seconde moitié du XVIe siècle pour le baptême de Jacques Perrin[575] et celui de Marie-Perrine (dite Savie-Marie) Perrin[576]. Entre Rhône et Saône, ce sont les chanoines qui sont fréquemment désignés. Ce choix est prestigieux : tout chanoine de l'Église de Lyon a fourni des preuves de noblesse sur quatre générations, du côté paternel et maternel[577].

La désignation d'un prélat ne relève pas du hasard. Si le parrain doit prendre en charge le cas échéant l'éducation et l'entretien de son filleul, cette tâche ne pourra guère être assumée par le vicaire ou même le curé de la paroisse, par manque de temps et surtout manque de ressources financières. C'est pourquoi le choix du parrain peut se porter en priorité sur des hommes d'Église bénéficiant de revenus plus élevés, fondés notamment sur des prébendes plus importantes. Ainsi peut s'expliquer le choix préférentiel des chanoines à Lyon : un chanoine de la cathédrale dispose de 3000 livres de prébendes annuelles au XVIIe siècle.

Les modalités de choix d'un chanoine comme parrain semblent toutefois différentes en 1655 et en 1740. La différence n'est pas tant dans la fréquence de ce choix que dans les groupes sociaux qui y ont recours.

---

[574] Théodore MALLEY, "Villégiatures archiépiscopales", *loc. cit.*, p. 705 et 706.

[575] Etienne Perrin, officier du roi, écrit : « Jacques Perrin. 1579. 11 juin. (…) Nasquit ledit jour onsiesme juin mil cinq cents septante et neuf, Jacques Perrin, mon premier fils (…). Feust baptisé le mardy suyvant, jour de St Cirice, et porté au sainct batesme par Messire Jacques de Corneilhan, évesque de Roudès, et damoyselle Jehanne de Martin, ma mère, ses parrin et marrine. Babtisé par maistre Amants Bonal, docteur et chanoine en l'esglise cathédralle de Roudès. » [*Livre de raison des Perrin*, fol. 5, mentionné par Sylvie MOUYSSET, "Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710)", dans *Études Aveyronnaises*, 2004, p. 230 et *Id.*, *Papiers de famille…*, *op. cit.*, p. 218].

[576] Lorsqu'il rapporte le décès de sa fille Savie-Marie, âgée de sept ans, Etienne Perrin évoque son baptême : « Avoit esté teneue au sainct baptesme par Messire François de Corneilhan Evesque de Roudès, et damoyselle Marie de Girel femme à Me Valentin Perrin, docteur et juge de La Vergne, mondit frère. » [*Livre de raison des Perrin*, 20 mai 1593, fol. 8 verso, mentionné par Sylvie MOUYSSET, "Six personnages en quête de mémoire…", *loc. cit.*, p. 232 et *Id.*, *Papiers de famille…*, *op. cit.*, p. 179].

[577] Jean BEYSSAC, *Les chanoines de l'Église de Lyon*, *op. cit.*, p. XIII-XX.

Sur les vingt-sept baptêmes de 1655 mettant en jeu des hommes d'Église comme parrains, six, soit 22,2 %, concernent des chanoines. Sur les vingt baptêmes de 1740, le nombre s'élève à cinq[578], soit 25 %. Les chiffres sont donc voisins.

En 1655, les pères choisissant des parrains chanoines pour leurs enfants exercent des activités professionnelles variées : marchand, marchand drapier, marchand libraire, maître coutelier. Un seul conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection est à noter. Les années voisines le confirment. Autour de 1655, un maître chapelier, un tailleur de pierres et un maître tailleur peuvent demander à un chanoine d'être parrain de leur enfant, même si celui-ci n'est pas apparenté[579]. Mieux, un chanoine exerçant d'importantes responsabilités peut tenir sur les fonts baptismaux le fils d'un maître charpentier, là encore en l'absence de liens de parenté : le chanoine de Saint-Nizier Claude Monard, prieur, seigneur de Montrotier, sacristain de Saint-Etienne, promoteur général de l'archevêché et syndic du clergé de Lyon est ainsi parrain de Claude Guillermet[580].

En revanche en 1740, cette diversité sociale est beaucoup moins vraie. Certes un marchand confiseur et un maître-écrivain teneur de livres font encore appel à un chanoine. Mais sinon il s'agit de couches sociales plus élevées : un chevalier, conseiller du roi en la cour des monnaies et un écuyer[581]. Quant au médecin Guillaume Rey qui désigne un chanoine de Saint-Chamond[582], il a à cœur de souligner son statut social puisqu'il est dit agrégé au collège de médecine de Lyon. Or, le corps des médecins tient une place importante et ancienne à Lyon. Le collège de médecine, créé par Symphorien Champier, existe depuis le XVIe siècle et les conditions d'admission sont strictes : il faut être docteur d'une Université (le plus souvent Montpellier), avoir exercé pendant quatre ans et la réception ne peut se faire qu'après plusieurs contrôles.

---

[578] François Alexandre d'Albon, parrain le 2 juillet 1740 de Marie Lenee, n'est pas désigné comme chanoine. Mais étant comte de Lyon, cela induit qu'il a le titre de chanoine de Saint-Jean.

[579] Baptêmes de Claudine Drivet le 15 août 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 3 verso), de Louyse Joly le 7 décembre de la même année (AML, 1 GG 29, fol. 28 recto) et de Claude Joseph Barassy le 14 juillet 1656 (AML, 1 GG 30, fol. 289 recto).

[580] Baptême le 7 août 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 81 verso).

[581] Lorsque noble Étienne Thevenet, écuyer, fait baptiser son fils Pierre Joseph Thevenet le 26 juin 1740 et choisit comme parrain Pierre de Sarde de Saint Verant, chanoine de Saint-Nizier, les liens sociaux sont clairement mis en évidence dans cet acte de baptême puisque les signatures en bas de celui-ci sont très nombreuses (AML, 1 GG 87, fol 71 verso). Fait unique, quatre d'entre elles sont celles de prêtres de Saint-Nizier, les vicaires Penel, Goiffon, Besson et Renaud. La qualité du parrain, chanoine de cette paroisse, fournit un élément d'explication, mais le statut social du père du baptisé n'est pas non plus sans influence.

[582] Ce chanoine, Jean Baptiste Benoit Buyet, est apparenté à son épouse Marie Anne Buyet.

« Le Collège de Médecine est un des plus anciens du Royaume : il a conservé jusqu'ici & conserve encore son premier lustre. Il n'est point d'Université de Théologie, de Droit & de Médecine où les examens pour la réception soient aussi rigides. Par tout ailleurs, dans les Universités les plus sévères & les plus fameuses, après avoir tiré au sort la matière sur laquelle le Récipiendaire doit parler, il a vingt-quatre heures au moins pour s'y préparer ; dans le seul Collège de Médecine de Lyon, l'on est dans l'usage de parler sur l'heure même.

Pour être reçu au nombre des Aggrégés, outre qu'il faut être Docteur de quelque Université du Royaume, & avoir exercé la Médecine dans quelque Ville ou Bourg, l'espace de quatre ans au moins, depuis le Doctorat ; il faut de plus faire deux Actes publics, l'un sur la Théorie, l'autre sur la Pratique de la Médecine. »[583]

Une fois reçu, les obligations sont nombreuses[584]. Entourés d'un prestige scientifique et membres d'une ancienne institution urbaine, les médécins, par exemple Guillaume Rey, jouissent donc d'une notoriété importante à Lyon. Le recours à un chanoine parrain semble être devenu un discriminant social.

En 1740, pour qui voudrait donner à son fils un parrain homme d'Église, il reste la possibilité de le choisir parmi les tonsurés, sous-diacres et diacres. En 1655 ce choix n'était jamais fait[585]. Le choix de la parenté spirituelle en 1740 par rapport à 1655 se signale donc par un élargissement "vers le bas" des hommes d'Église choisis comme parrains. En revanche, "vers le haut", le choix d'un chanoine est de plus en réservé.

La préférence qui peut être accordée aux chanoines n'est pas une spécificité de Lyon. Dans d'autres villes du royaume, ce choix privilégié peut exister. Ainsi, à Poitiers,

---

583 *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, *op. cit.*, p.142-143.

584 Les membres du Collège de médecine « avaient le titre d'agrégés et la qualité des professeurs. Eux seuls avaient le droit d'exercer dans le territoire de la Ville. Ils prenaient l'obligation d'enseigner publiquement la médecine, la chirurgie et la pharmacie, de donner des consultations gratuites aux pauvres, de se réunir une fois par mois pour lire des mémoires et délibérer sur les maladies régnantes, d'inspecter les pharmacies, de composer le code pharmaceutique, de surveiller les charlatans et de constater, après des examens, la capacité et la moralité des médecins désireux de se fixer dans la Ville. Le collège ne graduait donc pas les docteurs, mais les recevait agrégés après en avoir exigé des preuves de capacité et de moralité. » [F. LECLERC, *Un médecin lyonnais du XVII*e *siècle, André Falconet (1612-1691)*, Discours de réception prononcé dans la Séance publique du 15 avril 1913 (Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon), Lyon, A. Rey, 1913, note 1 p. 12-13].

585 Il est toutefois difficile de situer dans la hiérarchie de l'Église Abraham Berthet, désigné simplement comme clerc à Saint-Nizier, parrain le 13 décembre 1655 d'Abraham Pignon (AML, 1 GG 30, fol. 223 recto).

Antoine Denesde et son épouse Marie Barré choissent exclusivement des parrains et marraines apparentés et les parrains qu'ils désignent sont souvent des chanoines[586].

En 1740 et dans les années proches, il est plus souvent fait appel à un homme d'Église pourvu d'un titre universitaire ou faisant des études pour en obtenir un. Sur les cent-trente-neuf baptêmes, vingt-et-un mettent en jeu un tel parrain, que le titre et les études universitaires soient désignés explicitement ou que l'on puisse les déduire même s'ils ne sont pas indiqués[587]. Le titre universitaire est très variable. Parfois le parrain ne l'a pas encore obtenu[588]. Il peut être bachelier en droit civil et canon[589], mais bien plus souvent en théologie (ou de la Sorbonne)[590]. Il peut également être licencié en droit[591], docteur en théologie (ou de la Sorbonne)[592]. En 1655 et dans les années voisines, études et titres universitaires sont bien plus rarement mentionnés. Sur un total de soixante-huit baptêmes, seuls cinq sont concernés et le diplôme indiqué par le registre de baptême

---

[586] Antoine COUTELLE, "Trompe-l'œil érudits : composition et recomposition du « Journal » d'Antoine Denesde", *loc. cit.*, p. 103.

[587] Le 26 mai 1739, Vincent Augustin Temporal, désigné simplement comme chanoine de Pont-de-Vaux, est parrain de Vincent Augustin Courtois, alors que le registre de baptême précise également le 25 août 1738, lorsqu'il tient Louis Augustin Courtois sur les fonts baptismaux, qu'il est licencié ès droit (baptêmes déjà mentionnés au cours de cette thèse).

[588] Jean Fontaine, parrain le 21 septembre 1740 de Jean Marie Sadet, est étudiant en théologie (AML, 1 GG 87, fol. 111 recto). La mère de l'enfant était une ancienne réformée qui a abjuré [annexe 4].

[589] Baptême de Nicolas Dourdilly le 18 avril 1734 (AML, 1 GG 81, fol. 47 verso).

[590] Baptêmes de Francois Voyand le 8 décembre 1732 (AML, 1 GG 79, fol. 161 recto), de Claude André Dumolin le 26 juin 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 81 recto), de Margueritte Claudine Thevenet le 17 décembre 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 159 recto), de Marie Anne Barthelemie Philippe Fourgon le 15 janvier 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 8 verso), de François Besson le 23 février 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 29 recto), de Joseph Audras le 22 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 69 recto), de Claude Audra le 28 mars 1742 (déjà mentionné), de Marie Anne Audra le 11 mai 1743 (déjà mentionné), d'Ennemond Eynard de Cruzol le 11 août 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 116 recto).

[591] Baptêmes de Louis Augustin Courtois (déjà mentionné), d'Estienne Rozet le 6 mars 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 33 recto) et de Vincent Augustin Courtois (déjà mentionné).

[592] Baptême de Jean Joseph Pitiot le 16 mars 1732 (AML, 1 GG 79, fol. 36 recto), de Jeanne Degerando le 18 juillet 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 94 recto), de Joseph Marie Bourlier le 19 février 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 25 verso), de Benoît François Catherin Gonyn de Lurieu le 31 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 60 recto), de Jean Marie Grognard le 15 janvier 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 8 recto), de Marie Martin le 1er mai 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 52 verso) et d'Antoine Maurin le 24 novembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 168 recto).

est systématiquement un doctorat de théologie[593]. Plusieurs explications peuvent être avancées. Le clergé du diocèse étant mieux formé au XVIIIe siècle, il est logique que cela se traduise dans les registres de baptême. Mais il se peut également que faire figurer le titre universitaire ne soit pas de mise au milieu du XVIIe siècle, sauf s'il s'agit d'un doctorat, alors qu'un siècle plus tard, le célébrant du baptême n'hésite pas à préciser ce point, quel que soit le niveau d'étude.

Revenons aux cinq baptisés de 1740 qui ont eu ou auront des frères et sœurs recevant également un parrain ou un représentant homme d'Église. Ce choix renouvelé mérite d'être analysé.

Le parrain est parfois jeune, à l'exemple du diacre Jean Baptiste Damet, parrain de Jean Malliet[594]. Deux ans plus tard, le baptême d'un frère, Jean Baptiste[595], est l'occasion pour Jean Baptiste Damet, devenu entre temps prêtre sociétaire de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond, de remplir de nouveau le rôle de parrain. Pourtant, il n'est nullement apparenté aux parents.

De même, Louis de Villefort, également non apparenté, est parrain en 1740 de Louis Antoine Colaud[596] puis en 1741 de son frère Louis[597].

Dans un autre cas, le couple possède plusieurs hommes d'Église parmi ses parents et fait appel successivement à eux comme parrains de leurs enfants, même s'ils n'exercent pas leur fonction à Lyon. Ainsi, le maître fabricant en étoffes de soie Joseph Gervais et son épouse Marie Guillon font baptiser leur fille Claudine à Saint-Nizier le 20 juin 1740[598]. Le parrain est un parent de la mère, Marcellin Guillon, curé de Sathonay en Bresse. Celui-ci avait déjà célébré leur mariage à Saint-Nizier le 31 janvier 1736, avec la permission

---

[593] Baptêmes de Françoise La Chapelle le 2 juillet 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 100 verso), de Jean Michon le 29 mars 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 138 recto), de Louise Tisseur le 30 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 187 recto) et de Claude Joseph Barassy le 14 juillet 1656 (AML, 1 GG 30, fol. 289 recto). J'ajoute à cette liste le baptême de Besian Chanset le 23 mars 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 52 recto) : le parrain, Besian Arroy, est dit « prêtre théologue de l'Église de Lyon ».

[594] Baptisé à Saint-Nizier le 30 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 59 recto).

[595] Baptisé à Saint-Nizier le 21 janvier 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 10 recto).

[596] Baptisé à Saint-Nizier le 4 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 75 verso).

[597] Baptisé à Saint-Nizier le 6 décembre 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 156 verso).

[598] AML, 1 GG 87, fol. 68 verso.

du curé de la paroisse lyonnaise[599]. Le 6 mars 1742, toujours à Saint-Nizier, Joseph Gervais et Marie Guillon font baptiser un fils, François Gervais[600]. Le parrain est François Guillon, curé de Reyrieux en Dombes, également parent de la mère. Sans conteste, derrière les liens familiaux, de tels parrainages sont signes de fierté familiale.

Mais dans les deux autres exemples, la fierté cède même la place à un certain prestige : nous retrouvons là, sans surprise, toute l'importance des chanoines et un discriminant social incontestable.

Un membre de la famille peut être chanoine de Saint-Nizier. Le choix d'un homme d'Église comme parrain peut alors être une constante. Bien plus, à chaque baptême de nombreux ecclésiastiques peuvent signer. Cela est visible chez les Thevenet pour qui la noblesse familiale se mêle à la fierté d'avoir donné plusieurs des leurs à l'Église. L'écuyer Etienne Thevenet et son épouse Anne Marie Giraudein font baptiser leur fils Claude Joseph le 13 avril 1738 par Nicolas Navarre, évêque de Cydon, suffragant de Lyon et vicaire général du diocèse[601]. Est parrain Claude Joseph Thevenet sacristain, chanoine et curé de Saint-Nizier. D'autres hommes d'Église signent l'acte de baptême : Defore chanoine, Brossette chanoine, Fyot curé, Thevenet prêtre[602], Besson prêtre, Matthieu prêtre, Goiffon prêtre. Situation exceptionnelle apparemment, mais répétée lors du baptême de l'enfant suivant, Pierre Joseph Thevenet, le 26 juin 1740[603]. Son parrain n'est plus apparenté. Mais il s'agit de nouveau d'un homme d'Église de Saint-Nizier, le chanoine Pierre de Sarde de Saint Verant (il signe St Veran). Le célébrant du baptême est encore un vicaire général, Dolmieres. Enfin le nombre de signataires portant un titre ecclésiastique est également impressionnant : Peynon chanoine, Renaud prêtre, Goiffon vicaire, Besson prêtre, Penel vicaire. Le mariage d'Etienne Thevenet et d'Anne Marie Giraudein célébré à Saint-Nizier le 4 août 1732 permet de comprendre leur attachement au milieu ecclésiastique et l'omniprésence des hommes d'Église[604].

---

[599] AML, 1 GG 164, p. 30.

[600] AML, 1 GG 89, fol. 32 recto.

[601] AML, 1 GG 85, fol. 53 verso.

[602] Cet autre Thevenet homme d'Église ne doit pas être confondu avec le parrain Claude Joseph Thevenet, qui signe lui « Thevenet sacristain ».

[603] AML, 1 GG 87, fol. 71 verso.

[604] AML, 1 GG 161, page 193.

Constater que certains hommes d'Église[605] mentionnés dans les deux baptêmes figurent déjà dans l'acte de mariage n'est pas une surprise. Mais l'acte de mariage fournit le nom de nouveaux hommes d'Église : François de la Martiniere chanoine et trésorier de Saint-Nizier, Jean Baptiste Haran Duchemin chanoine et syndic de Saint-Nizier, Esparron prêtre, Paule prêtre, Chartier prêtre et Carrier vicaire. En outre, ce mariage est célébré par un autre homme d'Église apparenté, P. Thevenet, qui plus est extérieur à Lyon puisqu'il est curé de Saint-Étienne. Pourquoi une telle prégnance du milieu ecclésiastique, des hommes d'Église ? L'explication est fournie par l'acte de mariage lui-même : parmi les signataires, figure le curé de Saint-Nizier, Claude Joseph Thevenet, oncle d'Étienne Thevenet, mais surtout son tuteur. Depuis plusieurs années, l'époux, futur père, est donc en relation étroite avec le milieu des hommes d'Église. Reconnaissons-le, cet exemple est assez exceptionnel. Mais il montre également la richesse qui peut être tirée d'une analyse détaillée des registres paroissiaux et de la confrontation des informations qu'ils livrent.

Le dernier exemple est moins spectaculaire. Il montre toutefois que l'homme d'Église parrain d'un enfant peut, à l'occasion du baptême d'un frère ou d'une sœur, n'être que représentant du parrain mais garder une prééminence. Le parrain de Marie Magdelaine Bollioud[606], son oncle paternel Gaspard Bollioud de Fetan, chanoine de l'église collégiale de Saint-Just et baron de Lyon, était déjà représentant du parrain lors du baptême de l'enfant précédent, Gaspard Rodolphe Bollioud[607]. Or le parrain de Gaspard Rodolphe Bollioud était un avocat au parlement, Rodolphe Renaud ; les parents lui ont donc donné le prénom de son parrain (Rodolphe) et celui du représentant de ce dernier (Gaspard). Mais le prénom Gaspard a été placé en premier, possible indice de l'importance que les parents accordent à Gaspard Bollioud de Fetan et du prestige qui s'attache à son titre canonial. La famille Bollioud a d'ailleurs donné d'autres membres à l'Église. Autrefois, « une fille, morte Religieuse à St. Benoit à Lyon » et un fils, Daniel, « Chanoine régulier de St. Augustin, de l'Ordre de St. Ruf, & pourvu d'un bénéfice au prieuré de Chagny en Bourgogne »[608]. Un parent contemporain

---

[605] Claude Joseph Thevenet sacristain, chanoine et curé de Saint-Nizer ; Fyot curé de Saint-Vincent et Matthieu prêtre.

[606] Baptisée à Saint-Nizier le 22 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 99 recto).

[607] Baptisé à Saint-Nizier le 6 août 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 105 verso).

[608] Jacques PERNETTI, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnois dignes de mémoire*, Lyon, Frères Duplain, 1757, volume 2, p. 59.

de Gaspard Bollioud de Fetan est lui aussi homme d'Église ; il s'agit de Guillaume Bollioud, « Chanoine régulier de St. Antoine, actuellement Prieur de St. Antoine de Rouen »[609]. Toutefois, le fait de mettre en avant le prénom Gaspard peut être expliqué par une raison supplémentaire : rendre hommage à un autre membre de la famille, l'arrière grand-père paternel du baptisé, Gaspard Bollioud, seigneur de Fétan, conseiller au présidial de Lyon[610]. Les liens de parrainage et le choix des prénoms contribuent ainsi à affirmer l'identité et le prestige de la famille Bollioud au sein de la société lyonnaise. « Une ancienne tradition conservée dans cette famille la fait venir d'un Gentilhomme de Picardie, établi en 1400 au bourg Argental en Forez »[611] ; et quatre de ses membres, Alexandre, Pierre, Guillaume et Claude Bollioud ont été échevins de Lyon, respectivement en 1610-1611, 1657-1658, 1678-1679 et 1725-1726. Il n'est donc pas étonnant de voir les armes des Bollioud « en plusieurs endroits de cette ville ; sur la porte d'une maison, près de la breche de St. Jean ; au dessus du grillage de la chapelle de Ste. Anne & des trois Maries, dans l'église de St. Paul, où ils ont un tombeau & sont collateurs de deux prébendes ; & au milieu du chœur de St. Pierre-le-Vieux, où l'on lit sur la pierre sépulcrale, *tumulus familiae Bollioud*. Leurs ancêtres ont fait bâtir le chœur de cette église, ont fondé les offices qui s'y font, & enrichi la sacristie de plusieurs libéralités »[612].

L'analyse des liens qui unissent le baptisé et ses parents à l'homme d'Église parrain montre une réelle diversité. Les parents ont compris l'enjeu et les modalités d'un tel parrainage, ses spécificités. De plus en plus, l'homme d'Église est choisi dans la parenté et les parents ne renouvellent pas un tel choix pour d'autres enfants, non-renouvellement qui n'est sans doute pas étranger à ces spécificités. Mais ce parrain particulier qu'est l'homme d'Église n'occupe bien-sûr pas toujours la même position. D'autres sous-spécificités, pourrait-on dire, sont également prises en compte car elles induisent des usages différents de la parenté spirituelle : le diacre, relativement jeune lorsqu'il est choisi comme parrain,

---

[609] *Ibid.*, p. 59.

[610] *Ibid.*, p. 60.

[611] *Ibid.*, p. 56.

[612] *Ibid.*, p. 61.

peut sans doute bénéficier d'une certaine proximité avec son filleul ; alors que le chanoine occupe plus une position de prestige. Dès lors, le choix d'un parrain homme d'Église peut relever d'un tout autre enjeu et être répété. Des notions subjectives peuvent entrer en compte (fierté…) et induire un caractère différenciateur pour ces baptêmes qui deviennennt pour les familles concernées un véritable catalyseur social. J'entends par là que ces baptêmes, par le nombre de signataires qu'ils peuvent mettre en jeu, sont le témoin des réseaux sociaux dans lesquels sont impliqués les parents du baptisé, réseaux sociaux qui peuvent être fortement liés au monde de l'Église, dépassant généralement les limites de la parenté.

Quant bien même les hommes d'Église présents à ces baptêmes, en dehors des célébrants bien-sûr, seraient tous apparentés[613], les questions soulevées relèvent d'enjeux importants. En effet, nous touchons là un sujet qui mérite d'être approfondi par les historiens : le fait de posséder un homme d'Église au sein de la famille comporte une dimension vécue qu'il serait intéressant d'étudier plus avant[614]. Les possibles liens de parenté spirituelle n'en constituent qu'un aspect. Sans aucun doute l'hétérogénéité des positions sociales que peut occuper l'homme d'Église apparenté est un point essentiel à prendre en compte. Mais l'appartenance à l'Église est un trait commun qui induit un nécessaire célibat pour tous, élément qui a des répercussions indéniables sur l'articulation entre l'homme d'Église et sa famille.

---

[613] Concernant les célébrants apparentés, il faut rappeler le cas de figure du marchand de toile lavallois Pierre Duchemin du Tertre. Ses sept enfants sont tous baptisés par un homme d'Église apparenté (*Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIIIe siècle*, textes présentés par Annie Antoine, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, p. 36, 37, 40 et 41).

[614] Quelques éléments de réponse sont apportés dans le cadre particulier de la vallée de la Vallouise dans le Dauphiné (Michel PROST, "Les ecclésiastiques et leurs familles. Étude des structures sociales et des pratiques migratoires en Haut-Dauphiné du XVe au XIXe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, pp. 197-214). En Bas-Poitou, Philippe Bossis mentionne simplement que « les contrats de mariage et les actes familiaux importants des laboureurs mentionnent très souvent un parent ecclésiastique. » [Philippe BOSSIS, "Le laboureur des bocages du Centre-Ouest, principalement au XVIIIe siècle", dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Colloque de Rennes (24-26 mars 1999), textes réunis et présentés par Annie Antoine, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 400].

Chapitre 2

Sentiments religieux et dévotion : saints et prénomination

S'intéresser à la parenté spirituelle, c'est également s'intéresser à une question proche : celle de la dation des prénoms. Une image d'Epinal laissserait croire que les parents spirituels donnent systématiquement leurs prénoms aux enfants baptisés. Ce chapitre n'a pas pour but d'étudier le processus de prénomination en soi. Il veut simplement montrer que dans certains cas, la prénomination des enfants baptisés à Saint-Nizier relève d'autres enjeux et peut être un indice des sentiments religieux des Lyonnais. En particulier, certaines familles lyonnaises font référence à un saint local au moment d'attribuer un prénom à leur enfant baptisé, qu'il s'agisse d'un évêque canonisé (ils sont nombreux à Lyon) ou de Bonaventure. La dévotion de ces familles vis-à-vis de ces saints locaux est alors à interroger. Toutefois, avant de s'y intéresser, il est nécessaire de faire un point sur la question plus générale de la prénomination dans les sociétés d'Ancien Régime.

I. L'étude de la prénomination : un état des lieux

Les études des anthropologues ont souvent souligné l'aspect codifié de la dation des prénoms : « On sait par les attestations des ethnographes, ainsi que par les études statistiques menées par les historiens démographes, que le filleul recevait le jour de son baptême le prénom de son parrain, la filleule celui de sa marraine ; cela dans la quasi-totalité des pays de la chrétienté dès le XVIe siècle (et peut-être même avant). (…) La coutume de donner le prénom du parrain ou de la marraine au filleul ou à la filleule est si générale qu'elle concerne 90 % des naissances dans nos villages quercinois. Proportion énorme qu'on a observée dans d'autres aires géographiques y compris dans le Nord de la France »[615].

Or à l'échelle de l'Europe, il est surprenant de pouvoir affirmer que dans la quasi-totalité des pays de la chrétienté, dès le XVIe siècle au moins, le filleul reçoit le prénom de son parrain et la filleule celui de sa marraine ; alors qu'il existe tant de contre-exemples, que ce soit l'Espagne, l'Italie du Nord ou la Toscane.

A Madrid, entre 1700 et 1799, sur un échantillon de 916 parrains et marraines, « seuls 39 d'entre eux et 44 d'entre elles ont donné leur prénom aux enfants qu'ils portèrent sur les fonts baptismaux. Infime proportion : il est possible que cette méfiance traduise (inconsciemment ou non) le désir d'éviter des confusions, à l'intérieur des foyers, entre les filleuls et leurs parrains, dans la mesure où ces derniers faisaient en général partie de la proche parentèle »[616]. Les parents espagnols sous l'Ancien Régime sont libres de choisir le prénom de leurs enfants et quand certains schémas s'appliquent localement, il s'agit généralement de la dation du prénom du père au fils aîné ou au premier des garçons et du prénom de la mère à la fille aînée ou à la première des filles[617]. « Quoi qu'il en soit, d'autres variations

---

[615] Jean-Claude SANGOÏ, "La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy, 1750-1872", *loc. cit.* Certains exemples vont dans ce sens. Ainsi, à Ferney, « signe d'un lien fort, les parrains et marraines donnent habituellement leur prénom au nouveau-né : 88 % des parents de Ferney choisissent de reprendre ou de moduler à partir du nom du parrain et/ou de la marraine » (Jonathan ZUFFEREY, *Le village mobile. Population et société à Ferney-Voltaire. 1700-1789*, *op. cit.*, p. 101).

[616] Claude LARQUIÉ, "Mentalités et comportements à l'époque moderne : le prénom des enfants madrilènes aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Pouvoirs et société dans l'Espagne moderne. Hommage à Bartolomé Bennassar*, travaux réunis par Jean-Pierre Amalric, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1993, p. 134. L'explication que donne Claude Larquié mériterait d'être plus justifiée.

[617] *Ibid.*, p. 133 et 134.

sont possibles : en effet, dans certains milieux, on fait porter par une fille le prénom du père dans sa version féminisée et vice-versa. Ou bien l'on se sert d'un prénom composé, qui permet l'union du père et de la mère (…) »[618].

En Italie du Nord, avant le concile de Trente, « il est (…) rare et c'est probablement le fait du hasard de constater une coïncidence entre le prénom de l'enfant et celui de l'un des parrains ou de l'une des marraines »[619].

Dans la Toscane de la première moitié du XVIe siècle, la coïncidence des prénoms des enfants baptisés et de leurs parents spirituels est une exception[620]. Quant à Florence aux XIVe, XVe et XVIe siècles, Christiane Klapisch-Zuber montre que le choix des prénoms des enfants mâles résulte du souci paternel permanent de "refaire" les morts du lignage. Au lieu d'une transmission automatique du prénom entre parrain et filleul, il s'agit d'une gestion par le père d'un stock de prénoms lignagers qu'il faut "refaire" : dès que meurt le dernier porteur d'un prénom, le nouveau-né reprend ce prénom. Ainsi est perpétuée la lignée[621].

La question de la dation des prénoms, présentée parfois comme un phénomène quasi mécanique et incontestable, est donc en réalité particulièrement complexe. C'est pourquoi les historiens qui prennent en compte un cadre géographique donné peuvent, au début de leur analyse, émettre une mise en garde à portée générale contre une trop grande simplification[622],

---

[618] *Ibid.*, p. 134.

[619] Guido ALFANI, "Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XVe au XVIIe siècle : coutumes, évolution, parcours individuels", dans *Histoire, Économie et Société*, 2006, n°4, note 18 p. 24.

[620] Jean BOUTIER, "Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVIe siècle", *loc. cit.*, p. 152.

[621] Christiane KLAPISCH-ZUBER, "Le nom 'refait'. La transmission des prénoms à Florence (XIVe - XVIe siècles)", dans *L'Homme*, octobre-décembre 1980, tome XX, n° 4, pp. 77-104.

[622] « Le choix d'un prénom est, surtout dans une société traditionnelle, fondé sur une tradition familiale : on reprend le nom du père ou d'un autre parent, il n'est donc pas significatif d'une dévotion particulière. Pourtant les prénoms changent, l'éventail du choix s'élargit, des modes apparaissent. C'est que le choix n'est pas aussi simple qu'il semble à première vue, des mouvements traversent l'immobilisme apparent, une place est faite à l'initiative personnelle » [Jean-François GALINIER-PALLEROLA, *La religion populaire en Andorre. XVIe - XIXe siècles*, Paris, Éditions du CNRS, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, collection 'Sud', 1990, p. 30]. « Les modalités de la prénomination ne se résument pas à de simples procédés techniques d'identification ; elles revêtent également une signification sociale ; elles s'enracinent dans les relations qui se nouent entre les hommes et les représentations qu'ils s'en font » [Hugues NEVEUX, "L'identification de l'individu par la communauté…", *loc. cit.*, p. 88].

avant de mener une étude à l'échelle qui est la leur[623]. Il ne faudrait pas non plus croire que seuls les historiens de l'époque moderne, bénéficiant des registres paroissiaux, ont pu s'intéresser à la question. Les historiens médiévistes ont pu apporter leur pierre à l'édifice. Certains ont souligné que les pratiques de prénomination sont différentes suivant le sexe de l'enfant, comme dans le Trégor breton au XIVe siècle[624].

De plus, même si les registres de baptême ne le laissent pas deviner, le choix du prénom peut être l'objet d'arrangements, de tractations, de déceptions voire de disputes, qui sont données à voir par certains livres de raison, certains journaux ou certaines correspondances.

Dans le premier cas, on peut se référer au livre de raison de Jean-François Dubois, procureur du roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Melun, lorsqu'il rapporte le choix du prénom de sa petite-fille, enfant du couple Sophie Dubois - Jacques Marie Marrier de la Gatinerie. Cette petite-fille est prénommée finalement Agathe Sophie, mais ce choix a été l'objet d'une dispute le 6 février 1783[625].

---

[623] Analysant le village de Fontenay-en-Parisis, Hugues Neveux indique que « la dévolution du prénom, telle qu'elle est pratiquée au XVIe siècle à Fontenay lors du baptême, insère le nouveau-né dans le tissu social préexistant et crée du même coup un système de références qui permet de le repérer ; de plus, par sa souplesse d'emploi, elle se prête à des stratégies d'intégration variées créatrices de polysémies » (*Ibid.*, p. 90).

[624] « Les chiffres montrent clairement que la liberté de choix est bien plus grande concernant les filles : les prénoms rares, savants, voire pédants abondent et donnent à l'onomastique féminine une variété inconnue de la masculine. Est-ce à dire que les pères fondaient devant leurs héritières et leur imposaient des prénoms un peu extravagants, qui marqueraient d'une touche d'intimité plus personnelle leur amour ? Est-ce, au contraire, que les filles n'occupaient pas une si grande place au foyer ni dans les espérances de la famille, et qu'on pouvait s'autoriser une touche de fantaisie, voire de coquetterie, à l'égard de ces êtes mineurs ? Cette seconde hypothèse explicative paraît trouver quelque fondement dans une autre constatation : l'importance numérique des filles arborant un prénom masculin féminisé, qui en fait autant de "garçons manqués"… » (Jean-Christophe CASSARD, "Quelques aperçus sur la famille en Trégor au XIVe siècle", dans *Kreiz*, 1994, n°3, pp. 5-18).

[625] L'épouse de Jean-François Dubois, Magdeleine Françoise Pinson, est la marraine de l'enfant et Jean-François Dubois note à ce propos : « Nota ma femme auroit désiré qu'elle n'eut que le nom de Sophie seul, mais Mme Marrier aussi Grand mère qui se nomme Agathe, a voulu qu'on lui donnat ce 1er nom quoique cette dame n'ait pu même devant l'accouchée, dissimuler son mécontentement de ce qu'elle n'avoit eu qu'une fille. » (Archives départementales de Seine-et-Marne, 3 HDT 48, livre de raison de Jean-François Dubois, p. 31. Je tire cet extrait de Stéphanie RIVIÈRE, "Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", dans *Travaux et Recherche de l'UMLV*, mars 2000, n°1, pp. 59-78). Au final, on attribue à l'enfant comme premier prénom celui de sa grand-mère paternelle qui n'est pourtant pas marraine, et comme second prénom celui de sa mère. Le prénom de la marraine, grand-mère maternelle, est ignoré.

Dans le second cas, au sein de l'Église anglicane, Samuel Pepys, alors clerc aux Actes dans la Marine, exprime sa déception le 29 mai 1661 quand son prénom n'est pas donné à l'enfant dont il est parrain. Il garde donc les cadeaux qu'il souhaitait offrir[626].

Dans le troisième cas, la correspondance entre madame de Maraise et Christophe Oberkampf, l'associé de son mari, livre des éléments intéressants. Le 19 décembre 1779, naît le troisième enfant d'Oberkampf, prénommé Christophe, baptisé le lendemain. Madame de Maraise en est la marraine, son fils Nicolas de Maraise le parrain. Le 19 décembre, elle écrit à Christophe Oberkampf : « Mon fils et compère s'appelle Nicolas Sarrasin Demaraise, moi Marie-Catherine-Renée Darcel, épouse d'Alexandre-Joseph Sarrasin Demaraise, avocat au Parlement et entrepreneur de la manufacture etc., demeurant à l'hôtel Jabach, rue et paroisse Saint-Médéric à Paris »[627]. Sans aucun doute madame de Maraise donne ces informations car elles doivent figurer sur le registre de baptême alors que ni elle ni son fils ne seront présents à la cérémonie, étant représentés par des tiers[628]. Mais le plus intéressant est ce qu'elle écrit ensuite : « Ne pensez point à donner le nom du compère à notre filleul. Il ne lui faut qu'un seul nom, si vous m'en croyez, et c'est le vôtre »[629]. Le lendemain, jour du baptême, elle approuve : « Je suis fort aise qu'il ait été baptisé avec le nom de Christophe tout court (…) »[630]. Le prénom suggéré au père a donc été retenu.

Il n'y a donc pas dation systématique du prénom du parent spirituel à l'enfant baptisé. Au contraire, dans certaines familles, la non-dation est la règle comme le donnent à voir quelques livres de raison. Le "papier mémorial" de la famille Audouys à Angers,

---

[626] *Journal de Samuel Pepys*, Paris, Mercure de France, collection 'Le Temps retrouvé', n°42, 1987, p. 80. Lors de ce baptême anglican, à l'image de tous les autres mentionnés dans le journal de Pepys, l'enfant baptisé reçoit deux parrains (*Ibid.*, p. 237, en date du 9 juillet 1665 et p. 370, en date du 21 novembre 1667).

[627] *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Madame de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, présentée par Serge Chassagne, Toulouse, Privat, collection 'Résurgences', 1981, p. 99 et 100. Pour un autre exemple de liens de compérage mentionnés dans une correspondance au XVIIIe siècle, cf. Alain COLLOMP, "Une correspondance familiale en Haute-Provence, 1670-1830 : de l'éducation et de l'apprentissage des enfants", dans Myriam COTTIAS, Laura DOWNS et Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), avec la collaboration de Gérard JORLAND, *Le corps, la famille et l'Etat. Hommage à André Burguière*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2010, p. 176.

[628] *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle…, op. cit.*, note 118 p. 153.

[629] *Ibid.*, p. 100.

[630] *Ibid.*, p. 101.

à cheval sur le XVIIe et le XVIIIe siècle, en est la preuve[631]. Il serait donc erroné d'affirmer que la dation des prénoms ne présente guère d'originalité[632] et obéit à un schéma unique[633].

Les historiens ont d'ailleurs pu souligner, à de rares reprises cependant, que le schéma de dation des prénoms élaboré par les anthropologues, ne correspondait pas à leurs observations. Il existe d'autres schémas comme celui de donner à l'enfant le prénom du saint fêté le jour de sa naissance ou de son baptême ; nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Il y a également des combinaisons qu'il faut mettre en valeur. Ainsi le 26 octobre 1747 est baptisé Claude Crépin Besson, né le même jour, dont le père est Jean Besson maître cordonnier et le parrain Claude Coliu également maître cordonnier[634].

---

[631] Pour la transcription et l'analyse du "papier mémorial" de la famille Audouys, cf. François LEBRUN, "Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son 'papier mémorial' ", dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1975, pp. 47-67. Repris dans François LEBRUN, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 265-297, auquel je fais référence. La non-dation du prénom est habituelle : baptêmes de Marie Audouys filleule de Jacques Boussicaud et de Jeanne Gouin en mars 1638 (Marie est le prénom de sa mère) (p. 275), de Jean-Baptiste Audouys filleul de François Grézil et de Marie Daburon en février 1669 (p. 281), d'Anne Audouys filleule de Charles Jannaux et de Marie Belot en mai 1670 (p. 282), de Marguerite Daburon filleule de Pierre Daburon et de Renée Dupas en mars 1673 (p. 284), de Jean Audouys filleul de François Grézil et de Marie Andrault en juillet 1673 (p. 284)…

[632] A leur baptême, certains enfants sont prénommés de façon originale. Ces exemples sont certes très rares mais il est utile de les indiquer ici. Ainsi Marie Du Bois, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, porte un prénom féminin. En septembre 1648, il s'en explique à la demande de Louis XIV. « 19 septembre (…), j'avais le matin été au lever du roi, et tous ceux qui y entraient, il leur demandait leur nom propre. (…) Il me demanda aussi le mien. Je lui dis que j'avais pour nom Marie. MM. de Rodez et de Maupeou, le premier, précepteur du roi, et le second, aumônier, me demandèrent pour quelle raison j'avais nom Marie. Je leur dis que défunt mon père, ne pouvant nourrir ses enfants, avait fait vœu à la Vierge que le premier enfant, fils ou fille, aurait nom Marie et que ma mère vint grosse de moi. Par ce même moyen, mon père m'avait dédié à la Vierge dès le ventre de ma mère. M. de Maupeou prit la parole et dit : "Il faut que vous soyez saint et puis l'on nommera les garçons Marie." M. de Beaumont, évêque de Rodez, trouva ce discours agréable et me dit : "Vous devez aimer votre nom." » (*Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV*, texte présenté par François Lebrun, Rennes, Éditions Apogée, collection 'Moi…', 1994, p. 64). François Lebrun a retrouvé l'acte de baptême de Marie Du Bois, à Couture dans le Vendômois le 6 juillet 1601 (*Ibid.*, p. 8). Cet acte indique que Marie est son seul prénom et qu'il s'agit également de celui de sa marraine, Marie Foussart. Le prénom de son parrain, René Du Bois, n'est pas attribué. Je ne comprends pas en revanche pourquoi François Lebrun écrit que que le père de Marie Du Bois a pris cette décision « après avoir perdu plusieurs enfants au berceau » (*Ibid.*, p. 6). Marie Du Bois se contente d'indiquer que son père ne pouvait nourrir ses enfants. Un problème de date se pose. Le père de Marie Du Bois s'est marié en 1600 (*Ibid.*, p. 6). Marie Du Bois, né en 1601, ne peut donc pas avoir été précédé par plusieurs frères ou sœurs légitimes. Il est intéressant de noter qu'à la génération suivante, le premier enfant de Marie Du Bois sera une fille, également prénommée Marie (*Ibid.*, p. 8).

[633] Concernant la diversité et la complexité de la dation des prénoms en Europe, il est nécessaire de renvoyer à Christian MAUREL, "Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme…", *loc.cit.*, pp. 393-412. Mais diversité et complexité ne caractérisent pas simplement la dation des prénoms ; elles sont valables pour le prénom lui-même, objet d'analyse en soi. Le fait que certains prénoms épicènes (Anne, Philippe…) évoluent vers un genre unique, masculin ou féminin, me semble caractéristique. La Réforme catholique, la nécessité de prendre un saint patron du même sexe ont pu jouer un rôle que les historiens doivent encore étudier (*Ibid.*, p. 404).

[634] AML, 1 GG 94, fol. 134 recto.

Il suffit de rappeler que saint Crépin est le patron des cordonniers et qu'il est fêté le 25 octobre pour comprendre l'importance de ce second prénom, indice d'une identité professionnelle et d'une dévotion ou du moins d'un attachement à un saint particulier[635]. Déjà, le 26 octobre 1738, Jacques Noël Crespin Piney, née la veille, recevait le sacrement du baptême. Son père, Barthelemy Piney, était maître cordonnier[636]. Le raisonnement est identique pour Marie Barbe Breton, fille d'un maître forgeur, née et baptisée le 4 décembre 1749[637], jour où est honorée Sainte-Barbe[638]. Dernier exemple, le 26 octobre 1721, naît Marie Ursule Brosse, baptisée le 28[639]. Le prénom Ursule n'est porté ni par sa mère ni par sa marraine. Mais la jeune fille martyre, fêtée le 21 octobre, est la patronne des drapiers. Or, le père et le parrain de Marie Ursule Brosse sont tondeurs de draps. Notons d'ailleurs que l'église Saint-Nizier possède des reliques des deux saintes, Barbe et Ursule[640].

Un autre cas de figure, plus fréquent à Lyon, consiste à donner à l'enfant né ou baptisé le jour d'une fête importante du calendrier liturgique, ou à proximité, un prénom en rapport avec celle-ci alors que ni ses parents biologiques ni ses parents spirituels ne le portent.

Il peut s'agir d'une fête mariale : Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation au Temple et Conception de la Vierge[641] [annexe 10]. Il peut s'agir également de

---

[635] En date du 25 octobre, fête des saints Crépin et Crépinien, martyrs à Soissons, figure dans l'*Almanach spirituel* l'indication « Devotion à S. Nizier » [*Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, Lyon, Louis Servant, [1733], p. 53].

[636] AML, 1 GG 85, fol. 133 recto. Son parrain, Jacques Noël Gardet, était en revanche maître et marchand passementier.

[637] AML, 1 GG 96, fol. 172 verso.

[638] A l'image de saint Crépin le 25 octobre, l'*Almanach spirituel* contient également pour le 4 décembre, fête de sainte Barbe, l'indication « Devotion à S. Nizier » (*Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 59).

[639] AML, 1 GG 71, fol. 95 verso.

[640] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 71.

[641] Cette fête est toutefois un peu à part parmi l'ensemble des fêtes mariales : « quoy que pleinement establie par l'authorité du S. Siege Apostolique, & observée unanimement en toute l'Eglise », elle « ne laisse de trouver encore quelque difficulté en quelques esprits particuliers, lesquels se persuadans (*sic*) que cette feste est d'une institution nouvelle, ont moins de foy & de religion pour la celebrer qu'il ne conviendroit. » [Louis ABELLY, *La tradition de l'Eglise, touchant la devotion particuliere des Chrestiens envers la tres-sainte Vierge Marie Mere de Dieu…*, Paris, Florentin Lambert, 1662 (deuxième édition), p. 224].

la Toussaint, de Noël (prénom Noël ou plus rarement Emmanuel), voire de Pâques, de la Pentecôte (prénom Esprit)[642] ou de l'Epiphanie[643] [annexe 11].

Enfin, sont concernées les fêtes de différents saints et saintes. Joseph et Catherine arrivent en tête. Agathe de Catane, Marthe, Thérèse d'Avila et Nicolas fournissent un nombre significatif d'exemples, suivis d'Antoine, Dominique et Roch. Les exemples sont plus rares avec Marc, Louis[644], Michel, Denis, Crépin et André. Guillaume de Bourges, Antoine le Grand, Agnès, Timothée, Blaise, Scholastique, Victoire (martyre à Carthage), Denis (martyr à Alexandrie), Alexandre (patriarche d'Alexandrie), Benoît, Anselme de Cantorbéry, Honoré, Paulin de Nole, Jean-Baptiste, Pierre, Claire, Philibert, Augustin, Reine, Maurice, Gabriel, Simon et Etienne complètent la liste [annexe 12]. Ces fêtes peuvent être particulièrement marquées dans la paroisse Saint-Nizier. Ainsi, le 5 février, jour en l'honneur de sainte Agathe, l'*Almanach spirituel* indique : « Messieurs de Ville rendent le Vœu à l'honneur de S. Antoine & de Ste Agathe par une grand'Messe qu'ils y entendent, & la Bénédiction à la fin de ladite Messe. Devotion à S. Nizier »[645]. Parfois, ce sont plusieurs frères et sœurs qui sont prénommés ainsi, tels Anne Benoite Catherine Brunier[646] et Aimé Toussaints Brunier[647]. Il est à noter qu'une telle prénomination n'est pas due à la présence fréquente d'un parrain homme d'Église qui serait plus à même de connaître les fêtes liturgiques et pourrait imposer un prénom en rapport à l'enfant qu'il tient sur les fonts baptismaux : seuls deux baptêmes des annexes 10, 11 et 12 pouraient être dans ce cas de figure[648]. Toutefois, nier que la présence

---

[642] Les dates de Pâques, et par déduction celles de Pentecôte, sont données par Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie techique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Paris, Librairie Hachette, p. 206. En 1734, la Pentecôte est célébrée le 13 juin (Pâques le 25 avril) ; en 1741, la fête de Pentecôte est le 21 mai (Pâques le 2 avril).

[643] Parmi les baptêmes figurant en annexe, un est particulièrement intéressant. Le 6 janvier 1740, est célébré le baptême d'Etienne Gaspard Chapoton, filleul d'Etienne Bathazard (*sic*) Chapoton (AML, 1 GG 87, fol. 3 recto). Ni le parrain ni le père ne sont prénommés Gaspard. Si l'on compare les prénoms du baptisé et ceux de son parrain, la volonté de distinction est évidente : le nom de baptême du nouveau-né se réfère à un autre Roi mage.

[644] Saint Louis est fêté habituellement le 25 août, ce qui explique la prénomination de Pierre Louis Thon baptisé le 25 août 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 124 recto) et celle d'Antoinette Louise Perrin née le même jour (AML, 1 GG 96, fol. 124 verso). Pourtant, en 1749, la fête de saint Louis le 25 août fait partie des fêtes retranchées (*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, *op. cit.*, p. V).

[645] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 26.

[646] Baptême le 25 novembre 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 152 recto).

[647] Baptême le 1er novembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 137 recto).

[648] Les deux baptêmes du corpus où intervient un parrain homme d'Eglise sont ceux de Jerosme Aymé Anselme Bacouane le 21 avril 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 54 verso) et de Marie Claudine Mathieu le 9 décembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 157 verso).

d'un homme d'Église dans la proche parenté puisse jouer un rôle dans la prénomination serait une erreur, me semble-t-il. Dans l'un des deux baptêmes mentionnés ci-dessus, celui de Marie Claudine Mathieu, le parrain est André Mathieu, vicaire exerçant à Saint-Nizier[649]. Or, l'un des frères de Marie Claudine, Joseph Balthazard Jerôme Mathieu voit lui aussi sa prénomination liée à une fête liturgique, en l'occurrence l'Epiphanie[650]. André Mathieu n'est alors plus parrain mais il célèbre le baptême. La proximité entre André Mathieu et les parents de Marie Claudine et de Joseph Balthazard Jerôme Mathieu est incontestable. André Mathieu est d'ailleurs choisi comme parrain d'un deuxième frère, André Simon Mathieu baptisé le 20 septembre 1737[651]. Pour être complet, il reste à préciser que donner un prénom en fonction de la fête liturgique célébrée existe bien évidemment dans d'autres cadres géographiques : le laboureur vendômois Pierre Bordier est parrain le 23 décembre 1756, deux jours avant Noël, d'un garçon prénommé Pierre-Noël[652].

Toutefois, n'oublions pas que la prénomination n'est pas une "science exacte". Il n'est pas rare que l'attribution d'un prénom résulte manifestement d'une erreur. A Saint-Nizier, les fêtes des saints Mathieu et Mathias sont ainsi parfois confondues. A l'époque moderne, le premier est fêté le 21 septembre ; le second le 24 février[653]. Or le 21 septembre 1749 est baptisé Jean Francois Mathias Perrier, né la veille[654]. Le prénom Mathias n'est porté ni par le père du baptisé, ni par son parrain, mais il a été confondu avec Mathieu. Cette substitution entre les deux saints n'est pas une erreur malencontreuse et insignifiante. La confusion est bien attestée dans d'autres cadres géographiques ou temporels, comme en Belgique au Moyen-Age[655]. Mais à Lyon, la situation est encore plus particulière. En effet, en 1749,

---

[649] On trouve aussi l'orthographe Matthieu.

[650] Baptême le 6 janvier 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 2 recto).

[651] AML, 1 GG 84, fol. 117 verso.

[652] Jean VASSORT, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 33.

[653] Au XXe siècle, le jour de la fête de saint Mathias sera déplacé au 14 mai.

[654] AML, 1 GG 96, fol. 136 verso.

[655] H. NELIS, "Saint Mathieu, Saint Mathias dans la chronologie belge au Moyen-Age", dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1938, n°1-2, pp. 147-156.

la fête de saint Mathias, le 24 février, fait elle aussi partie des fêtes retranchées[656]. Une telle modification du calendrier liturgique n'est pas sans incidence sur la prénomination.

Enfin, la prénomination doit tenir compte des impératifs dictés par le concile de Trente. La place du prénom Pernette dans les registres de baptême de Saint-Nizier en est une illustration. En 1655, ce prénom se rencontre fréquemment. Quarante-neuf mères sont prénommées ainsi, ainsi que vingt-et-un enfants baptisés. En 1740, on cherche en vain ce prénom, que ce soit parmi les filles portées sur les fonts baptismaux, les mères ou les marraines. Ce prénom a complétement disparu car étant un dérivé de Pierre et ne correspondant donc pas à un saint ou une sainte spécifique reconnu(e) par l'Église, il n'obéit pas aux règles dictées quant à la prénomination. A l'inverse, le prénom Pierrette s'impose. Sept mères seulement portent ce prénom en 1655 et aucune fille recevant le sacrement du baptême cette année-là n'est prénommée ainsi. En 1740, on note respectivement cinquante-huit mères et vingt-sept filles baptisées. La transition entre Pernette et Pierrette se situe au passage du XVIIIe siècle[657].

Peut-on également discerner des effets de mode quant à la prénomination ? La question n'est pas anachronique. En effet, François-Joseph Ruggiu mentionne que les personnalités de deux des filles de Louis XV, Marie Adélaïde et Marie Louise Thérèse Victoire, ont suffisamment frappé leurs contemporains pour que leur prénom usuel (Adélaïde et Victoire) ait été à la mode dans les années 1750 et surtout 1760. C'est le cas notamment à Amiens[658]. N'étudiant pas les baptêmes de ces deux décennies, je ne peux pas dire s'il existe un phénomène de même ampleur à Lyon à la même époque. Toutefois, pour la période qui nous intéresse, j'ai relevé six nouveau-nées baptisées à Saint-Nizier, appartenant le plus souvent à des milieux sociaux privilégiés, à qui est attribué le prénom Victoire alors que

---

[656] *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, *op. cit.*, p. V.

[657] A titre d'exemple, les nouveau-nées mentionnées dans le registre de baptême de Saint-Nizier en 1700 portent l'un ou l'autre prénom : baptêmes de de Pernette Catoche (AML, 1 GG 54, fol. 6 verso), de Pernette Durand (fol. 32 recto), de Pernette Chalancon (fol. 38 verso), de Pernette Simonet (fol. 79 recto), de Pernette Chavanieu (fol. 113 verso), de Pernette Reymond (fol. 128 verso), de Pernette Ponçon (fol. 144 verso), de Pernette Vauniere (fol. 183 recto), de Pierrette Picot (fol. 8 recto), de Pierrette Server (AML, 1 GG 54, fol. 94 recto), de Pierrette Balmont (fol. 100 recto), de Pierrette Chassin (AML, 1 GG 54, fol. 127 recto), Pierrette Bourdier (fol. 135 recto).

[658] François-Joseph RUGGIU, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, p. 64 et 65.

ni leur mère ni leur marraine ne le portent[659]. Dans un cas, ce prénom a été donné car l'enfant naît le 12 février 1744, jour où est fêtée sainte Victoire, martyre à Carthage en 304[660]. Dans les cinq autres cas, le choix du prénom Victoire n'est pas anodin et doit incontestablement être mis en rapport avec la jeune princesse, née le 11 mai 1733. Plus surprenant, lorsque la marraine d'un enfant se prénomme Victoire et que l'enfant baptisé est un garçon, il est possible de lui donner le prénom Victor[661]. Il y a donc bien un attrait pour le prénom Victoire, sans que l'on puisse encore parler de phénomène de mode. Autre princesse appréciée, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine. Le 15 juin 1736, est baptisée Charlotte Elizabeth Lucadou, fille d'un marchand drapier, née la veille[662]. Les prénoms Charlotte et Elizabeth ne sont portés ni par la mère ni par la marraine. Pourquoi une telle prénomination ? Sans aucun doute en référence à Elisabeth-Charlotte d'Orléans, qui a été régente du duché depuis 1729 mais qui n'a pas pu empêcher son fils François III de signer le 11 avril 1736 sa renonciation à la Lorraine. En ce printemps 1736, la Lorraine est une question d'actualité et Elisabeth-Charlotte d'Orléans force l'admiration comme l'atteste la prénomination. Pour preuve, les frères et sœurs de Charlotte Elizabeth Lucadou, nés quand la duchesse de Lorraine ne polarisait pas l'attention, ne présentent pas une telle prénomination[663].

Parfois, l'attrait pour un nouveau prénom n'est pas à relier à quelques Grands mais relève simplement d'un engouement difficilement explicable. C'est le cas pour le prénom Alexandrine. A Saint-Nizier en 1740, deux enfants sont prénommés ainsi sans que leur mère

---

[659] Baptêmes le 13 juillet 1738 de Claudine Francoise Victoire Bertholon, fille de Pierre Bertholon, conseiller du roi, notaire à Lyon (AML, 1 GG 85, fol. 92 verso) ; le 25 mai 1739 de Marie Victoire Carlin, fille du maître ouvrier en soie Antoine Carlin (AML, 1 GG 86, fol. 67 verso) ; le 13 février 1744 de Marguerite Victoire Locart, fille d'Antoine Locart maître écrivain juré et filleule de Francois Mathieu Bremon avocat au parlement, ès cour de Lyon (AML, 1 GG 91, fol. 22 recto) ; le 3 janvier 1745 de Catherine Victoire Colomés, fille du chevalier Jean Pierre Colomés (AML, 1 GG 92, fol. 3 recto) ; le 28 mai 1748 de Marie Madelaine Victoire Marion, fille de Jean Louis Marion bourgeois de Lyon (AML, 1 GG 95, fol. 65 verso) et le 26 mars 1749 de Margueritte Victoire Tourteau, fille de Pierre Tourteau négociant (AML, 1 GG 96, fol. 45 verso).

[660] Baptême le 13 février 1744 de Marguerite Victoire Locart.

[661] Baptême le 5 décembre 1745 d'André Victor Joly (AML, 1 GG 92, fol. 150 recto). Le père se prénomme Claude et le parrain André.

[662] AML, 1 GG 83, fol. 79 recto.

[663] Baptême à Saint-Nizier le 27 janvier 1731 de Pierre Antoine Lucadoux (AML, 1 GG 78, fol. 15 verso), le 16 mars 1732 de Jeanne Lucadou (AML, 1 GG 79, fol. 36 verso), le 11 novembre 1734 de Pierre Eutroppe Lucadou (AML, 1 GG 81, fol. 136 recto), le 19 novembre 1737 de Françoise Heleine Lucadou (AML, 1 GG 84, fol. 150 recto) et le 9 août 1740 de Jean François Lucadou (AML, 1 GG 87, fol. 92 recto).

ou leur marraine ne porte ce prénom[664]. Certes, dans un des deux cas, le parrain se prénomme Alexandre et son prénom a donc été féminisé[665]. Il n'empêche qu'il s'agit d'un prénom nouveau, que l'on rechercherait en vain pour l'année 1655. Il y a là un phénomène de mode qui touche Saint-Nizier et bien d'autres paroisses, y compris de l'autre côté de l'Atlantique quelques années plus tard. Vincent Cousseau signale ainsi qu'aux Antilles « le dernier tiers du XVIIIe siècle est propice à l'arrivée de nouveaux noms, comme *Adélaïde*, *Victoire* et *Alexandrine* »[666].

Loin d'être de simples effets de mode, certains cas particuliers de prénomination permettent de nous interroger sur la dévotion des Lyonnais.

II. Culte marial à Lyon et prénomination.

2.1. Le culte marial.

Dans l'ensemble du royaume de France, l'évolution du culte marial est assez nette entre les XVIIe et XVIIIe siècles. La figure de Christ s'affirmerait au détriment de la Vierge. Toutefois, ce schéma doit être nuancé :

> *« Le recentrage très christologique des dévotions ne veut pas dire pour autant que les autres formes de dévotion soient abandonnées. Certes, le XVIIIe siècle a la réputation apparemment justifiée de ne pas être un grand siècle marial. Dans ce domaine, il fait pâle figure, comparé à celui qui le précède et à celui qui lui succède. Cependant, il convient de ne pas exagérer, car on aurait peine à comprendre l'extraordinaire floraison mariale du XIXe siècle, si le XVIIIe siècle était un désert marial.*

---

[664] Baptêmes le 30 juin 1740 de Françoise Alexandrine Bernard (AML, 1 GG 87, fol. 73 recto) et le 14 août 1740 de Claudine Alexandrine Golliet (AML, 1 GG 87, fol 95 recto).

[665] Baptême de Claudine Alexandrine Golliet.

[666] Vincent COUSSEAU, *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVIIe - XIXe siècle)*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, collection 'CTHS Histoire', 2012, p. 228.

Certes la mariolâtrie n'est pas de mise ; les grands pèlerinages mariaux du XVIIe siècle déclinent. Marie est de moins invoquée dans les testaments. Il n'empêche qu'elle est l'objet d'une dévotion tendre et réfléchie, car elle est toujours considérée comme le plus sûr chemin pour accéder au Fils »[667].

A Lyon, l'attachement à la mère du Christ est incontestable aux XVIIe et XVIIIe siècles. La ville s'est mise sous sa protection en 1643 après le vœu des échevins suite à la peste. Or, cela n'est peut-être pas sans influence sur la prénomination.

2.2. Culte marial et prénomination.

Il est classique d'étudier l'intensité de la dévotion à la Vierge à travers différents indices. Les confréries du Rosaire, leur nombre et leur activité, en est un[668]. Les références à la Vierge dans les testaments en est un autre. De manière un peu plus originale, il a été souligné qu'à Lyon, au XVIIe siècle, la « piété publique » envers la Vierge connut « une impulsion qui se manifesta surtout par le nombre des autels dédiés à cette Vierge auguste et par la multiplication de ses images. Celles-ci apparaissaient de tous les côtés : on en voyait à l'entrée des ponts, aux angles des places et des rues, quelquefois même dans leur parcours. Les plus habiles sculpteurs avaient été appelés à exécuter ces œuvres, témoignage de reconnaissance et de foi »[669]. Quasiment toutes les effigies de la Vierge « avaient été érigées dans l'espace de trois quarts de siècle, de 1608 à 1685 »[670].

---

[667] Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 106.

[668] A propos des confréries du Rosaire dans le diocèse de Lyon, cf. Philip T. HOFFMAN, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789, op. cit.*, p. 110-111.

[669] Dominique MEYNIS, *Histoire du culte de la Sainte-Vierge à Lyon depuis saint Pothin jusqu'à nos jours*, Lyon, J. B. Pélagaud, 1865, p. 87-88.

[670] *Ibid.*, p. 89-90.

Mais Philippe Loupès a fait un autre rapprochement, que je souhaite poursuivre pour Lyon : étudier cette dévotion à travers la prénomination. Récapitulant ce que l'on sait dans diverses régions, il peut conclure que cette dévotion reste forte au XVIIIe siècle[671] puisque :

> *« Dans toute la France, le prénom de Marie arrive largement en tête, et il est même parfois donné à des garçons. En Limousin, entre le début du XVIIe siècle et les années 1740, le prénom de Marie progresse de façon spectaculaire : à Aubusson, il double son pourcentage (15 à 36 %), à Ussel, il le quintuple (5 à 25 %). A Nevers, Marie représente 22 % des prénoms féminins au XVIIIe siècle, et à Bordeaux, 31 % en 1780 »*[672].

Or, à Lyon, la même progression peut être constatée dans la paroisse Saint-Nizier. En 1655, quatre-vingt enfants baptisés, de sexe masculin ou féminin, portent le prénom de la Vierge[673] (sur 1368 baptêmes, soit 5,8 %), parfois associé avec celui de sa mère[674]. En 1740, le prénom marial est beaucoup plus attribué. 258 baptisés le portent (sur 1552 baptêmes, soit 16,6 %), une même association pouvant être notée[675]. Voilà le premier indice d'une dévotion mariale qui s'affirme entre les XVIIe et XVIIIe siècles, même si le prénom garde une part plus modeste à Lyon qu'ailleurs. Autre indice, on constate en 1740, une prénomination originale : associer les prénoms Joseph et Marie. Le phénomène n'est pas marginal ; il concerne six baptisés dans l'année[676]. Cela est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'enfants baptisés

---

[671] « En bref, si au XVIIIe siècle (…) la dévotion à Marie se fait plus prudente, elle n'en est pas moins réelle, tant dans les milieux populaires que dans les couvents. » (Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 107).

[672] *Ibid.* Les références sur lesquelles s'appuie Philippe Loupès sont Louis PÉROUAS, *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres, du XVe au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 94 et Guy FLORENTY, *La population de Nevers du début du XVIIIe siècle au début du XIXe siècle*, Thèse, Université Bordeaux III, 1985, tome II, p. 345.

[673] Dont un garçon, prénommé Jean Marie.

[674] Deux baptisées sont ainsi prénommées Marianne, trois autres Anne Marie.

[675] Le prénom Marie Anne est donné à douze baptisées. La forme Marianne concerne sept autres enfants.Enfin, sept nouveau-nées sont baptisées Anne Marie.

[676] Baptêmes de Marie Josephte Charbonnier le 17 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 43 verso), de Marie Josephte Girardon le 23 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 70 recto), de Joseph Marie Morin le 24 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 112 verso), de Joseph Marie Fornard le 16 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 121 recto), de Joseph Marie Giroud le 29 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 127 verso) et de Marie Josephte Guy le 23 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 140 verso).

à des dates variées, et non autour du 19 mars (fête de saint Joseph) ou du 15 août. Lorsque le parrain porte le prénom Joseph et la marraine celui de Marie, l'enfant baptisé, qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille, va fréquemment porter les deux[677]. Si le nouveau-né est de sexe masculin et que son parrain se prénomme lui-même Joseph Marie, les deux prénoms sont également transmis[678]. Dans les années proches de 1740, d'autres exemples peuvent être cités : l'enfant, quelles que soient ses dates de naissance et de baptême, hérite du prénom Joseph de son parrain et du prénom Marie de sa marraine[679] ou de ces deux prénoms de son seul parrain[680]. Bien évidemment, la proximité du 19 mars favorise ce phénomène[681]. Il est significatif que dans tous ces exemples, le parrain soit très rarement un homme d'Église[682]. Ce n'est pas une quelconque fonction ecclésiastique détenue par le parrain qui expliquerait cette dation des prénoms Joseph et Marie mais bien l'attachement des fidèles à l'association entre la Vierge et son époux.

La dévotion envers la Sainte-Famille n'est certes pas encore attestée, mais il y a là incontestablement une affirmation du culte de la Vierge qui peut bénéficier à son époux.

---

[677] Baptêmes de Marie Josephte Charbonnier, de Marie Josephte Girardon, de Joseph Marie Morin, de Joseph Marie Fornard et de Marie Josephte Guy.

[678] Baptême de Joseph Marie Giroud.

[679] Baptêmes le 14 avril 1733 de Marie Joseph Chavane (AML, 1 GG 80, fol. 51 verso), le 15 décembre 1733 de Marie Josephte Monsouze dit La Marche (AML, 1 GG 80, fol. 157 verso), le 30 juillet 1734 de Marie Josephe Richard (AML, 1 GG 81, fol. 90 recto), le 17 décembre 1734 de Joseph Marie Cambriat (AML, 1 GG 81, fol. 154 recto), le 11 juillet 1736 de Joseph François Marie Cantin (AML, 1 GG 83, fol. 91 recto), le 3 juillet 1737 de Joseph Marie Belmain (AML, 1 GG 84, fol. 82 verso), le 17 juillet 1737 de Joseph Marie Rey (AML, 1 GG 84, fol. 87 verso), le 10 février 1738 de Joseph Marie Maurice (AML, 1 GG 85, fol. 21 recto), le 30 septembre 1738 de Joseph Marie Gage (AML, 1 GG 85, fol. 122 recto), le 21 janvier 1739 de Joseph Marie Vachon (AML, 1 GG 86, fol. 11 recto), le 19 février 1739 de Joseph Marie Bourlier (AML, 1 GG 86, fol. 25 verso), le 11 avril 1739 de Joseph Marie Bruchon (AML, 1 GG 86, fol. 50 recto), le 28 décembre 1744 de Joseph Marie Col (AML, 1 GG 91, fol. 167 recto), le 6 mars 1748 de Joseph Marie Barbier (AML, 1 GG 95, fol. 29 recto), le 18 janvier 1749 de Joseph Marie Mol (AML, 1 GG 96, fol. 11 verso), le 7 mars 1749 de Josephte Marie Mathieu (AML, 1 GG 96, fol. 34 verso) et le 22 septembre 1749 de Joseph Marie Chanteur (AML, 1 GG 96, fol. 137 verso).

[680] Baptêmes le 30 juillet 1736 de Joseph Marie Questan (AML, 1 GG 83, fol. 99 verso), le 27 mai 1738 de Joseph Marie Cognaton (AML, 1 GG 85, fol. 72 recto), le 20 décembre 1738 de Joseph Marie Bouclet (AML, 1 GG 85, fol. 161 verso), le 2 mars 1744 de Joseph Marie Barmont (AML, 1 GG 91, fol. 30 verso), le 3 août 1744 de Joseph Marie Charcholet (AML, 1 GG 91, fol. 94 recto), le 21 mai 1746 de Joseph Marie Berard (AML, 1 GG 93, fol. 62 verso).

[681] Baptême le 20 mars 1735 de Marie Josephte Rivoire, née le 19 (AML, 1 GG 82, fol. 9 recto). Le parrain se prénomme Joseph, la marraine Marie Josephte. Baptême le 19 mars 1738 de Marie Josephte Dupont, née la veille (AML, 1 GG 85, fol. 42 verso). Son père se prénomme Joseph, son parrain Louis Joseph et sa marraine Marie. Baptême le 16 mars 1741 de Joseph Marie Mathon (AML, 1 GG 88, fol. 33 recto). Il hérite de ces deux prénoms de son seul parrain. Baptême le 21 mars 1742 de Marie Josephte Gletton, née le même jour (AML, 1 GG 89, fol. 39 recto). Son parrain se prénomme Joseph, sa mère Marie Suzanne et sa marraine Marie.

[682] C'est le cas pour un seul baptême, celui de Joseph Marie Bourlier. Le parrain, Joseph Bourlier, est docteur en théologie, chanoine et baron de l'église collégiale de St Just de Lyon.

La place de Joseph, réaffirmée dès le XVIIe siècle[683], peut se traduire massivement au siècle suivant dans la prénomination. En 1655, seulement dix enfants baptisés à Saint-Nizier portent le prénom Joseph ; en 1740, ils sont cinquante-deux. Quelques exemples d'attachement à la figure de Joseph sont toutefois repérables à Saint-Nizier dès 1655. Le marchand en draps de soie Claude Blanchet est parrain à trois reprises et il attribue aux deux garçons qu'il tient sur les fonts baptismaux le prénom Joseph[684]. Nous savons par ailleurs que cette année-là, il est courrier de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie ; nous aurons l'occasion d'y revenir. Semblable est l'exemple du marchand tireur d'or Pierre Colin. Parrain à quatre occasions en 1655, il prénomme ses trois filleuls Joseph[685]. Une fois sur deux, l'attribution du prénom Joseph en 1655 est donc due à Claude Blanchet ou à Pierre Colin. Les années voisines le confirment. Le 12 janvier 1653 et le 3 septembre 1654, on retrouve Pierre Colin parrain de deux autres garçons à qui il attribue également le prénom Joseph[686]. Quant à Claude Blanchet, lorsqu'il fait baptiser son propre fils le 19 octobre 1652, le prénom Joseph lui est aussi attribué[687]. Toutefois Claude Blanchet et Pierre Colin ne sont pas les seuls dont la dévotion envers Joseph est visible à travers la prénomination. Le marchand en draps de soie Jean Sauge tient quatre garçons sur les fonts baptismaux. A trois reprises, il leur impose le prénom Joseph[688].

---

[683] Au XVIIe siècle, « la Réforme catholique fait de saint Joseph un intercesseur privilégié. De nombreux traités sont publiés pour mettre en valeur ses vertus et la puissance de sa protection ; des monastères, des provinces d'ordres religieux, voire des ordres entiers, se placent sous son patronage. Ce phénomène sans précédent dans l'histoire de la dévotion à ce saint s'accompagne d'une révision de son image, dont témoignent la peinture et la sculpture : il devient parfois le sujet principal, il est souvent figuré plus jeune qu'auparavant, il est présenté comme le protecteur de Jésus enfant. Une telle évolution, particulièrement sensible dans l'art français du XVIIe siècle, est aussi manifeste dans les œuvres espagnoles. » (Bernard DOMPNIER, "La Visitation, saint François de Sales et la dévotion à saint Joseph", dans *Saint François de Sales. Portraits croisés*, Annecy, Académie salésienne, collection 'Mémoires et documents', n°117, 2010, p. 291).

[684] Baptêmes de Claude Joseph Malard le 28 juin 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 164 recto) et de Claude Joseph Gay le 7 septembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 190 verso).

[685] Baptêmes de Pierre Joseph Hugonnet le 13 mai 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 151 verso), de Pierre Joseph du Pan dit la Forest le 10 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 179 recto) et de Pierre Joseph Nicolas le 20 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 183 verso).

[686] Baptêmes de Pierre Joseph Mazard le 12 janvier 1653 (AML, 1 GG 29, fol. 199 verso) et de Pierre Joseph Archimbaud le 3 septembre 1654 (AML, 1 GG 30, fol. 74 verso).

[687] Baptême de Blaise Joseph Blanchet le 19 octobre 1652 (AML, 1 GG 29, fol. 176 recto).

[688] Baptêmes de Jean Joseph Vandegrein le 22 décembre 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 31 recto), de Jean Joseph Guillot le 14 février 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 43 verso) et de Jehan Joseph Joly le 17 octobre 1653 (AML, 1 GG 29, fol. 266 verso). Dans les trois cas, le prénom Joseph n'est pas non plus porté par le père de l'enfant.

Il se dessine en fait un réseau car les pères et parrains de plusieurs de ces garçons baptisés Joseph sont liés par de multiples liens de parenté spirituelle [annexe 13]. Ces individus partagent ensemble une même dévotion envers Joseph.

III. Réforme catholique et prénomination.

La Réforme catholique met en valeur les saints et le culte qui peut leur être rendu[689]. La vague de canonisations au XVIIe siècle[690] offre aux fidèles de nouvelles dévotions[691]. Or celles-ci peuvent se traduire dans la prénomination[692]. Gérard Vallet avait déjà noté que parents biologiques et parents spirituels sont concernés par la dimension religieuse de la prénomination : dans le livre de raison des Boyer, de Saint-Bonnet-le-Château, les différents rédacteurs successifs émettent à plusieurs reprises le souhait que les nouveau-nés dont ils rapportent le baptême héritent des vertus de leurs saints patrons à qui ils doivent dévotion[693].

---

[689] Concernant la sainteté sous l'Ancien Régime, voir les travaux d'Eric SUIRE, "La sainteté à l'époque moderne. Panorama des causes françaises (XVIe – XVIIIe siècle) ", dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1998, n°110, pp. 921-942 et *La sainteté française de la Réforme catholique (XVIe - XVIIIe siècles) d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001, 506 pages. Pour une référence plus ancienne, voir Raymond DARRICAU, "La sainteté en France au XVIIe siècle (1590-1715)", dans *Histoire et sainteté*, Actes de la Cinquième Rencontre d'Histoire Religieuse (Angers, 16-17 octobre 1981), Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1982, pp. 65-94.

[690] Parmi les saints canonisés ce siècle-là, un retient notre attention, François de Sales, canonisé le 19 avril 1665. D'abord parce qu'il est de langue française, mais surtout parce qu'il meurt à Lyon en 1622.

[691] La chronologie est toutefois importante et doit être précisée. Il y a une « focalisation sur la sainteté de la première Réforme catholique », qui a « pour corollaire fâcheux de laisser dans l'ombre des serviteurs de Dieu plus récents. Plusieurs vénérables français moururent en odeur de vertu à la fin du XVIIe siècle, sans qu'aucun projet hagiographique d'envergure ne fût conduit à leur intention. » (Eric SUIRE, *La sainteté française de la Réforme catholique…*, *op. cit.*, p. 61).

[692] Le lien entre prénomination et dévotion n'est pas spécifique à l'époque moderne. Le rapprochement peut être fait également pour le Moyen Age. Plaidant pour « une synthèse approfondie sur les rapports des Bourguignons et des saints aux siècles médiévaux », Vincent Tabbagh indique qu'auparavant il faudrait notamment « étudier les prénoms » [*Les clercs, les fidèles et les saints en Bourgogne médiévale (XIe – XVe siècles)*, textes réunis par Vincent Tabbagh, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, collection 'Sociétés', 2005, p. 9].

[693] Gérard VALLET, "Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison (XVIe – XVIIIe siècles)", *loc. cit.*, p. 193.

Intéressons-nous plus précisément à quelques saints mis en valeur par la Réforme catholique. Là encore, la prénomination peut en être le reflet.

Le 15 octobre est le jour de la fête de Thérèse d'Avila, béatifiée en 1614 et canonisée par Grégoire XV le 12 mars 1622. Or j'ai retrouvé six nouveau-nées baptisées à proximité du 15 octobre et prénommées Thérèse, dont ni la mère ni la marraine ne portent le prénom de la sainte espagnole[694]. D'autres exemples semblables sont à noter sans que la proximité de la fête de la sainte ne puisse être alléguée[695]. Avec Charles Borromée et François-Xavier, Thérèse d'Avila fait partie de ces « saints récemment canonisés », ces « défenseurs de l'Église décédés au XVIe siècle, [qui] après avoir été exposés à la corruption et à la décadence de leurs contemporains, sont surtout considérés comme des restaurateurs du culte et de sa discipline »[696]. Charles Borromée et Thérèse d'Avila, qui « incarne le modèle de la religieuse contemplative, ou, selon les besoins, celui de la supérieure réformatrice », « jouissent d'une popularité extrêmement forte au lendemain de leur mort »[697]. Alors que l'influence de Charles Borromée « semble s'essoufler à la fin du XVIIe siècle » et qu'« à l'époque des Lumières, peu d'écrivains paraissent se souvenir de l'apostolat du cardinal Borromée », « l'influence de S. Thérèse de Jésus, moins prépondérante sous le règne de Louis XIII, se maintient avec une belle régularité au cours de la période suivante, et sa notorité ne paraît pas faiblir à la fin de l'Ancien Réfome. La réformatrice d'Avila bénéficie d'un avantage décisif : son exemple convient à l'un et l'autre sexe, alors que le modèle borroméen apparaît plus spécifiquement masculin »[698].

---

[694] Baptêmes le 15 octobre 1662 de Marie Therese Marquis (AML, 1 GG 32, page 292) ; le 15 octobre 1701 de Claudine Therese Berthollat (AML, 1 GG 55, fol. 160 recto) ; le 16 octobre 1711 de Marie Therese Buyet (AML, 1 GG 65, fol. 77 recto) ; le 15 octobre 1730 de Simonne Thereze Gojon (AML, 1 GG 77, fol. 134 recto) ; le 15 octobre 1731 d'Anne Marie Thereze Bert (AML, 1 GG 78, fol. 135 verso) et le 14 octobre 1745 celui d'Anne Therese Laveniere (AML, 1 GG 92, fol. 128 recto).

[695] Baptêmes le 22 mars 1661 de Pernette Therese Liotard (AML, 1 GG 32, page 15), le 17 janvier 1662 de Marie Therese Ferrus (AML, 1 GG 32, page 169) et le 17 mars 1663 de Susane Therese Lachard (AML, 1 GG 32, page 369).

[696] Eric SUIRE, *La sainteté française de la Réforme catholique…*, *op. cit.*, p. 145.

[697] *Ibid.*, p. 145.

[698] *Ibid.*, p. 147.

Les saints plus anciens peuvent également être à l'honneur.

Le 25 juin 1737, trois jours après la fête de Paulin de Nole, a lieu la naissance et le baptême de Daniel Paulin Cuvillier, les prénoms du père et du parrain n'ayant aucun lien avec l'évêque de Nole[699]. Or la dévotion à Paulin de Nole est très répandue depuis le XVIIe siècle, s'appuyant sur de nombreuses confréries créées autour des années 1665-1670 et sur l'arrivée des reliques du saint en France en 1685. Les 16 septembre 1728, 29 octobre 1730, 13 mai 1738 et 23 février 1740, sont baptisés François Paulin Richard, Daniel Paulin Nyon, Charles Paulin Berthelier et Charles Paulin Berliet[700]. Dans les quatre cas, le prénom n'est transmis ni par le père ni par le parrain ; la fête de l'évêque ne se situe pas à proximité. En revanche, pour les deux derniers baptêmes, c'est le même homme qui tient les enfants sur les fonts baptismaux : le bourgeois Charles Ravier. Une telle prénomination s'explique donc ici par la dévotion du parrain.

Le 21 avril 1733 est baptisé Jerosme Aymé Anselme Bacouane, né le même jour[701]. Ni son père ni son parrain ne sont prénommés Anselme. Or le 21 avril est le jour de la fête d'Anselme de Cantorbéry, qui a été proclamé docteur de l'Église en 1720, treize ans donc avant ce baptême. Une telle prénomination n'est pas un hasard puisque les liens entre Anselme de Cantorbéry et Lyon sont importants. L'archevêque de Cantorbéry est resté en exil entre Rhône et Saône de mai 1099 à août 1100 et à nouveau de décembre 1103 à mars 1105, nouant alors des relations étroites avec son homologue lyonnais[702]. Il compose à Lyon deux de ses ouvrages : *De conceptu virginali et peccato originali* et *Meditatio Redemptionis humanae.* L'attribution du prénom Anselme au nouveau-né est encore plus évidente lorsque l'on sait que son parrain est un homme d'Église, prêtre habitué de l'église de Lyon.

---

[699] AML, 1 GG 84, fol. 79 recto. Le père se nomme Jean Claude Cuvillier et le parrain Daniel Roux.

[700] Respectivement AML, 1 GG 75, fol. 130 recto ; AML, 1 GG 77, fol. 140 recto ; AML, 1 GG 85, fol. 66 verso et AML, 1 GG 87, fol. 22 verso.

[701] AML, 1 GG 80, fol. 54 verso.

[702] Kriston R. RENNIE, "The fruits of exile: Anselm of Canterbury and Lyons", dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 2012, n°1, pp. 78-97.

Saint-Roch, fêté le 16 août, est également à l'honneur. Comme nous le verrons, il existe à Lyon une confrérie de Saint-Roch hors les murs, qui regroupe de nombreux membres. Le 16 août, Lyon célèbre donc le saint avec messes et processions. Les pauvres y sont particulièrement attachés[703]. La prénomination est un reflet de cette réalité. Le 16 août 1655, est célébré le baptême de Roch Pipet dont le parrain est Rolin Pipet[704]. Dans ce cas précis, le choix des parents peut s'expliquer par trois facteurs : la rareté du prénom du parrain (que ce soit en 1655 ou en 1740, je n'ai retrouvé aucun autre individu prénommé ainsi), l'importance à Lyon du culte rendu à saint Roch, une certaine proximité entre les deux prénoms qui commencent par deux lettres identiques. Plus intéressant encore, le 16 août 1749 est baptisé Simon François Roch Commarmond[705] ; ni son père ni son parrain ne portent le prénom du saint. Pourtant, le 16 août, fête de saint Roch, fait elle aussi partie en 1749 des fêtes retranchées[706].

Deux saints français retiennent enfin notre attention : Vincent de Paul[707] et Jean-François Régis[708], tous deux canonisés le 16 juin 1737. Là encore, la prénomination est un témoin de la place nouvelle que ces saints viennent d'acquérir. Le 23 novembre 1743 est baptisé Jacques Jean Francois Regis Colomés, fils du chevalier Jean Pierre Colomés[709]. Le 22 mai 1749 est baptisé Jean Antoine Franceois Regis Girard, fils du négociant

---

[703] « Et dautant que la Ville a un vœu particulier à Sainct Roch, les pauvres luy ont pareillement une grande devotion, comme à leur patron : & le saluent le matin, apres la messe & apres Vespres, en disant l'hymne, *Ave Roche Sanctissime* etc. » (*Institution de l'Aumosne Generale de Lyon, Ensemble l'Oeconomie & Reiglement qui s'observe dans l'Hospital de nostre Dame de la Charité, où sont les Pauvres renfermez de ladite Aumosne*, *op. cit.*, p. 73).

[704] AML, 1 GG 30, fol. 182 recto.

[705] AML, 1 GG 96, fol. 119 recto.

[706] *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, *op. cit.*, p. V.

[707] M. EMERIT, "Une manoeuvre antijanséniste : la canonisation de Vincent de Paul", dans *La piété populaire de 1610 à nos jours*, Actes du 99e Congrès national des sociétés savantes (Besançon, 1974), Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, pp. 139-150

[708] Bernard DOMPNIER, "Les Jésuites et la dévotion populaire. Autour des origines du culte de Saint Jean-François Régis (1641-1676)", dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVIe et XVIIe siècles*, *op. cit.*, pp. 295-308.

[709] AML, 1 GG 90, fol. 136 recto.

Franceois Girard[710]. Dans les deux cas, si l'on regarde l'identité des personnes qui entourent le nouveau-né autour des fonts baptismaux, rien ne justifie qu'il soit prénommé en l'honneur du saint du Vivarais. La proximité avec la fête du saint, le 16 juin, n'est pas non plus pertinente. Seule la dévotion des parents envers le saint français explique un tel choix. Le raisonnement est identique pour Antoine Vincent de Paul Viret, fils d'un marchand libraire et baptisé le 22 juillet 1736[711]. L'acte de baptême ne fournit aucune information expliquant cette référence au fondateur des Filles de la Charité, fêté le 27 septembre. Bien plus, à la date du baptême, Vincent de Paul n'est encore que bienheureux. La prénomination a ici précédé la pleine et entière reconnaissance par l'Église.

On le voit, la prénomination permet d'inclure l'Église de Lyon, et plus particulièrement Saint-Nizier, dans l'Église universelle, tournée vers de nouvelles figures qui appellent la dévotion. Cela n'est nullement contradictoire avec l'accent mis également sur les saints lyonnais.

IV. Saints lyonnais, dévotion et culte.

4.1. Saints-évêques lyonnais.

Pour le Moyen-Age, l'importance de cette dévotion est bien attestée par un missel de 1401, écrit pour un juge du Comté du Forez, mais qui suit l'usage de l'Église de Lyon[712]. « Au point de vue hagiographique, ce qui frappe tout d'abord, c'est le peu de saints que renferme le calendrier : les principales fêtes de N. S. et de la Sainte Vierge, celles des apôtres, des premiers martyrs, des grands docteurs, en un mot le fonds commun emprunté au calendrier de l'Église romaine, œuvre de saint Grégoire, et c'est tout. En revanche, la liste

[710] AML, 1 GG 96, fol. 75 verso.

[711] AML, 1 GG 83, fol. 95 verso.

[712] Alphonse SACHET, *Note sur un missel lyonnais du XV*e *siècle. Le calendrier de l'Église de Lyon au Moyen Age*, Montbrison, imprimerie Eleuthère Brassart, 1895, 24 pages.

de nos saints Lyonnais, évêques et martyrs, sauf cinq est complète ; elle était arrêtée dès cette époque »[713]. Nizier est ainsi fêté le 2 avril[714], Pothin le 2 juin[715], Irénée le 28 juin[716] et Ennemond le 28 septembre[717].

Pour l'Ancien Régime, les réponses ont déjà été apportées et Paul Chopelin en a livré dans sa thèse une synthèse efficace[718] que je rappelerai et compléterai sur certains points. Si la « fête des Merveilles »[719], célébrée chaque année le 2 juin en l'honneur de Pothin et des autres chrétiens martyrisés en 177, est abandonnée à la fin du Moyen Age, le culte des saints-évêques locaux prend d'autres formes aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'*Almanach spirituel* indique ainsi en date du 2 juin : « *S. Pothin, Evêque de Lyon, & ses Compagnons Martyrs Lyonnois*. (…) A S. Irenée, S. Pothin, Fondateur de la basse Église, on y dit la grand'Messe »[720]. L'église Saint-Irénée renferme en effet dans sa chapelle souterraine les ossements des martyrs lyonnais de l'Antiquité, faisant d'elle le principal lieu de cette dévotion. On y implore donc Pothin et Irénée. Or jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la chapelle souterraine ne désemplit pas ; la dévotion est toujours aussi forte. En 1685, l'archevêque de Lyon Camille de Neufville-Villeroy (1653-1693) fait faire une ouverture dans cette chapelle et y fait apposer une grille de fer pour exposer les ossements à la vénération des nombreux fidèles[721].

---

[713] *Ibid.*, p. 8.

[714] Nizier a été évêque de Lyon au VIe siècle. Son petit-neveu n'est autre que Grégoire de Tours. La principale paroisse de la ville est placée sous son invocation, après avoir été primitivement dédiée aux douze apôtres et aux quarante-huit martyrs de 177.

[715] Pothin tire son prestige du martyre qu'il a subi en 177 en tant que premier évêque de Lyon ; mais son nom n'est donné à aucun baptisé dans les registres paroissiaux de la ville.

[716] Irénée, martyrisé dit-on au début du IIIe siècle, est en outre docteur de l'Église grâce à ses écrits.

[717] Ennemont a été évêque de Lyon au VIIe siècle.

[718] Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, collection 'Mémoire chrétienne au présent', n°6, 2010, p. 27-29.

[719] Marie-Claude GUIGUE, *Recherches sur les merveilles. Fête antique et populaire de la ville de Lyon encore célébrée à la fin du XIVe siècle*, Lyon, H. Georg, 1887, VIII et 56 pages. A compléter par une étude plus récente : Jacques ROSSIAUD, "La fête des Merveilles. De l'histoire à la légende", dans Jean-François REYNAUD et François RICHARD (dir.), *L'abbaye d'Ainay : des origines au XIIe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2008, pp. 33-49.

[720] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 35.

[721] Nicolas NIVON, *Abrégé Historique de l'Antiquité & Sainteté des Eglises de S. Just & S. Irenée, où un très grand nombre de Chrétiens ont été Martyrisez & Inhumez*, Lyon, Léonard de la Roche, 1731, p. 86 et 87 (AML, 1 C 4818). Nicolas Nivon est chanoine de Saint-Irénée.

Autre signe d'attachement de Camille de Neufville-Villeroy à Irénée : le fait qu'il le nomme patron et protecteur du diocèse et qu'il lui dédie le séminaire qu'il vient de faire bâtir[722]. Enfin, rattachée à l'église Saint-Irénée, existe une confrérie des Saints Martyrs, très ancienne, disparue avec l'occupation protestante de 1562 mais rétablie en 1643 par le vicaire général Jean-Claude Deville et qui subsiste jusqu'en 1792. D'autres congrégations rendent elles aussi hommage à Irénée. « Toute la Congregation s'assemble (…) pour aller en corps (…) à S. Irenée. (…) La Congregation va (…) à saint Irenée le jour de saint pierre & saint paul »[723].

Mais cette dévotion ne s'exprime pas simplement dans un cadre paroissial. Les visitandines s'installent dans leur monastère de l'Antiquaille en 1630 et consacrent en 1639 l'église de leur couvent à la Vierge et aux martyrs de 177. Cette décennie 1630 est importante pour le culte des saints-évêques martyrs : Claude Grolier, prieur de Saint-Irénée, obtient en 1638 une partie importante du chef d'Irénée qu'il fait enchâsser dans un reliquaire d'argent pour le mettre dans son église de Saint-Irénée[724]. Au monastère de l'Antiquaille, en 1680, avec la permission de Camille de Neufville-Villeroy, un autel est érigé sous le vocable de saint Pothin et une grande messe à perpétuité y est célébrée le jour de la fête de ce saint-évêque par les chanoines de Saint-Just[725]. A cette occasion, « il y a Indulg[ence] plen[ière] à Ste Marie de l'Anticaille (*sic*) »[726]. On considère en effet que l'Antiquaille correspond au site où ont été emprisonnés et jugés ces martyrs. La dévotion s'y accroît.

En revanche, au centre de la ville, dans la presqu'île, qu'il s'agisse des paroisses Saint-Nizier ou Ainay plus au sud, le culte des martyrs de 177, et notamment de Pothin, si présent au Moyen Age, recule par la suite. La « fête des merveilles », constituée de nombreuses processions dans les rues de Lyon, ponctuée d'oraisons dans les églises de Saint-Pierre

---

[722] *Ibid.*, p. 98.

[723] *Heures à l'usage de la Congregation des grands artisants habitants de Lyon, erigée sous le tiltre de la Purification de la Sainte Vierge au collège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jesus*, Lyon, Sebastien Roux, 1702, p. 44-45.

[724] Cette relique enchâssée d'argent est mentionnée dans l'*Almanach spirituel* (*Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 69).

[725] *Ibid.*, p. 39 et 40.

[726] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 35.

de Vaise et de Saint-Martin d'Ainay, se terminait par une messe à Saint-Nizier. Or, selon Paul Chopelin, l'évolution est nette à l'époque moderne :

> « *Dans la presqu'île, la mémoire des martyrs s'est quelque peu effacée. Considérée comme le lieu d'inhumation des cendres des martyrs de 177, l'église St-Nizier était à l'époque médiévale un lieu important de célébration de leur mémoire, notamment lors de la "fête des Merveilles" au cours de laquelle la messe était célébrée dans l'église appelée pour l'occasion "église des Apôtres et des quarante-huit martyrs". Les renseignements font défaut sur le maintien de cette fête à St-Nizier au XVIIIe siècle, qui semble beaucoup moins suivie qu'auparavant. (…) Quant à l'ancienne abbatiale St Martin d'Ainay, sa crypte était elle aussi un lieu de dévotion aux martyrs pendant le Moyen Age, mais cette pratique semble totalement disparaître à la fin de l'époque moderne.* »[727]

Est-ce possible que le centre-ville ait donc oublié aux XVIIe et XVIIIe siècles tous les saints-évêques locaux ? Non, car un culte est encore rendu en souvenir des martyrs de 177, et parmi eux Pothin : le 2 juin, « à S. Nizier, Messieurs de S. Jean y vont dire les premieres Vêpres la veille, & le Jour la grand'Messe »[728]. Bien plus, les saints-évêques plus tardifs, ceux des Ve, VIe et VIIe siècles, sont eux particulièrement honorés à Saint-Nizier. L'*Almanach spirituel* indique à propos de l'évêque éponyme du VIe siècle, fêté le 2 avril, soit huit jours après l'Annonciation : « *Saint Nizier, Evêque de Lyon*. Pard[on] & Ind[ulgence] plen[ière] dans l'Église Collegiale & Paroissiale de S. Nizier, Sermon, Proces[sion] autour de la place & Bénéd[iction] »[729]. Le 2 avril 1647, lorsqu'est baptisée à Saint-Nizier Francoise Dunoyer, il est précisé qu'il s'agit du « jour et feste de St Nisier patron de cette parroisse »[730]. N'oublions pas non plus Sicaire, évêque du Ve siècle : un autel lui est dédié dans l'église Saint-Nizier[731]. Terminons avec Ennemond exécuté en 658 qui fait l'objet chaque année d'une cérémonie solennelle le jour de sa fête, le 28 septembre. Lors de la réception solennelle de l'archevêque Claude de Saint-Georges dans l'église primatiale, le jour de sa prise de

---

[727] Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805), op. cit.*, p. 29.

[728] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…, op. cit.*, p. 35.

[729] *Ibid.*, p. 30.

[730] AML, 1 GG 27, fol. 238 recto.

[731] ADR, 15 G 140, concession de bancs et de tombeaux : le 5 décembre 1619, un banc est concédé à Octavien Vanelle. Ce banc est vis-à-vis l'autel Saint Sicaire, contre la muraille de la chapelle de la Trinité.

possession personnelle, l'évêque Ennemond est mis en avant : buste et éloge gravé lui rendent gloire[732]. Dans son catalogue des archevêques de Lyon, le *Rituel* de l'archevêque Malvin de Montazet à la fin de l'Ancien Régime confirme que le lieu de sépulture d'Ennemond est incertain mais qu'il est l'objet d'un culte : « On n'est point d'accord sur le lieu de sa sépulture. Leidrade atteste, dans une Lettre à Charlemagne, que S. Ennemond fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Pierre qu'il avoit fondée ou rétablie : mais, selon des monumens postérieurs & la tradition orale, on le croit enterré dans l'Eglise de S. Nizier, d'où une partie de ses Reliques a pu être transportée dans l'Abbaye de S. Pierre. Il est honoré comme Martyr »[733]. L'église Saint-Nizier possède en effet deux doigts et plusieurs ossements du saint[734]. D'où, le 28 septembre, « exposition des Reliques, Sermon & Bénéd[iction] à S. Nizier », avec un « grand concours de Peuple de la Ville & de la Campagne »[735].

Ce même *Rituel* de Malvin de Montazet donne la liste des fêtes qui doivent être observées dans le diocèse de Lyon. Au début du mois de juin, « le premier dimanche, Fête de S. Pothin, premier Évêque de Lyon, & de ses Compagnons Martyrs. Elle est anticipée le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension, lorsque la Pentecôte ou la Fête de la Sainte-Trinité tombe au premier Dimanche de Juin[736]. » A la fin du même mois de juin ou au début du mois de juillet, « le Dimanche le plus prochain après le 29, Fête de S. Irénée, Evêque de Lyon, Patron du Diocèse, & de ses Compagnons Martyrs[737]. » La fête du saint patron de la paroisse est également célébrée[738]. Si l'on compare ce calendrier liturgique de la fin de l'Ancien Régime avec celui qui s'appliquait auparavant à Lyon, on constate que les jours de fête des saints-évêques ont fortement varié. Premier exemple, la fête de Pothin,

---

[732] Claude-François MÉNESTRIER, *Les Portes du sanctuaire de l'Église de Lyon, ouvertes à Messire Claude de de S. George, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules*, Lyon, Jean-Baptiste et Nicolas Deville, 1694, p. 6.

[733] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France*, Lyon, Aimé de La Roche, 1787, première partie, p. XV (Réédition de 1788 : tome 1, p. XXXV).

[734] *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, *op. cit.*, p. 70.

[735] *Ibid.*, p. 50.

[736] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. XXXV (Réédition de 1788 : tome 1, p. LXXXIV-LXXXV).

[737] *Ibid.*, 1787, première partie, p. XXXV (Réédition de 1788 : tome 1, p. LXXXV).

[738] *Ibid.*, 1787, première partie, p. XXXV (Réédition de 1788 : tome 1, p. LXXXVI).

initialement le 2 juin, est fixée ensuite par Malvin de Montazet au premier dimanche du mois de juin[739]. Second exemple, Irénée est d'abord fêté le 28 juin. Mais comme ce jour est la vigile des saints apôtres Pierre et Paul, donc jour de pénitence, l'archevêque Camille de Neuville Villeroy avait déplacé la solennité au 23 novembre pour mieux l'individualiser. Au milieu du XVIIIe siècle, elle est fixée au dimanche qui suit le 23 novembre. A la fin de l'Ancien Régime, elle est donc ramenée au dimanche suivant le 29 juin, jour qui sera maintenu au XIXe siècle. Les saints-évêques sont donc de plus en plus fêtés un dimanche. Leur culte revêt ainsi plus de prestige car les fidèles peuvent y participer en plus grand nombre.

Il est en revanche un autre saint lyonnais dont la date de fête n'a pas varié au fil du temps : Bonaventure.

4.2. Une place particulière à Lyon : Bonaventure.

Le culte rendu à Bonaventure est dû au fait qu'il est mort à Lyon dans la nuit du 14 au 15 juillet 1274. L'église du couvent des franciscains est dédiée au saint, proclamé patron de Lyon en 1495. Les franciscains favorisent bien évidemment le culte rendu à leur ministre général. Ce culte touche une grande partie de la population car nombreuses sont les confréries professionnelles qui ont implanté leur chapelle dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure[740] : hôteliers et cabaretiers (chapelle de la Transfiguration, Saint-Sixte et Sainte-Marthe), passementiers (Assomption), emballeurs (Saint-Fiacre et Saint-Fortunat), tourniers, savetiers (Saint-Crépin), teinturiers (Saint-Maurice), corroyeurs (Saint-Simon et Saint-Jude), tondeurs de draps (Saint-Mathieu), tailleurs d'habits (Saint-Jacques et Saint-Philippe), charretiers, affaneurs (Saint-Christophe), bouchers (Saint-Bernardin),

[739] Elle sera fixée au quatrième dimanche après Pâques par monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon, en 1844.

[740] Des confréries non-professionnelles y sont également présentes : confrérie de Notre-Dame de Bon-Rencontre, de Notre-Dame de Bonne Délivrance, confrérie de l'Expectation de l'Enfantement de la Sainte-Vierge, confrérie des Enfants de la Ville, confrérie de Sainte-Barbe (ADR, 4 H 22).

peintres et vitriers (Saint-Luc)[741]… Même si les points d'achoppement entre ces confréries professionnelles et les cordeliers sont nombreux, Bonaventure est fêté avec ferveur, le 15 juillet. Au milieu du XVIIIe siècle, « l'Octave de ce Saint se célèbre tous les ans avec beaucoup de solemnité »[742].

Si ces saints-évêques, accompagnés de Bonaventure, sont ainsi mis en valeur, peut-on envisager que la dation des prénoms en soit, dans une certaine mesure, le reflet ? Les parents pourraient recourir à eux pour prénommer leurs enfants. C'est ce qu'il convient d'analyser à travers la constitution et l'analyse de plusieurs corpus de baptêmes spécifiques.

V. Une approche de la place des saints locaux dans le cadre urbain d'Ancien Régime : analyse de la prénomination.

5.1. Constitution et analyse du corpus.

Donner à son enfant le nom d'un saint local lyonnais est, il faut le reconnaître, une pratique minoritaire à Lyon. La précocité de la diffusion au Moyen Age des noms se référant aux saints apôtres ou martyrs du premier siècle, notamment Pierre, Etienne puis Jean, a été soulignée pour la France méridionale[743]. Lyon n'échappe pas à la règle et la majorité des prénoms masculins que l'on trouve dans les registres paroissiaux du XVIIe siècle se réfèrent à ces saints apôtres ou martyrs[744], auxquels s'ajoutent des saints

[741] Les documents relatifs aux chapelles des confréries professionnelles au sein du couvent des Cordeliers de Saint-Bonaventure sont classés sous la cote ADR, 4 H 24, sauf les peintres et vitriers (ADR, 4 H 23).

[742] *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, Lyon, Aymé Delaroche, 1749, p.32.

[743] Monique BOURIN et Madeleine SAUZET, "Nîmes en Bas-Languedoc : l'évolution des noms de personnes du Xe au XIIe siècle", in *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sauzet*, tome 1 (*Du Languedoc à la Touraine. Les clercs, spiritualité et vie matérielle*), textes réunis par Brigitte Maillard, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995, p. 17.

[744] Sur les 1368 baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655, 276 concernant un père prénommé Jean ou Jehan, 150 un père prénommé Pierre, 42 un père prénommé Estienne.

un peu plus tardifs[745]. Rien de bien original dans le contexte d'une société urbaine façonnée par la Réforme catholique.

Pourtant, les nombreux évêques de la ville qui ont été canonisés pourraient permettre aux parents de donner à leurs enfants l'un de ces prénoms que sont, entre autres, Ennemond, Irénée, Just[746], Pothin, Patient[747], Zacharie[748] ou Nizier. Les parents ont le choix car l'Église de Lyon est bien dotée : elle « en revere trente cinq, comme Saints d'un culte public, & authorisé de l'Eglise »[749]. Bien évidemment, il ne s'agirait pas d'un souci d'originalité, totalement anachronique dans ce domaine sous l'Ancien Régime. Mais l'on peut envisager qu'une dévotion particulière des parents envers l'un des saints locaux les incite à mettre un ou plusieurs de leurs enfants sous sa protection. Même si la présente recherche porte sur les XVIIe et XVIIIe siècles, gardons à l'esprit qu'en 1529, année de la révolte appelée Grande Rebeyne, « lors de la répression, un nommé Nyzier, teinturier, fut pendu (…)[750]. »

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, même s'il ne s'agit nullement d'un phénomène mécanique, de nombreux baptêmes voient l'attribution du prénom du parrain à son filleul (ou de la marraine à sa filleule). Le phénomène est toutefois plus complexe, avec de nombreux cas où l'enfant baptisé reçoit également, en deuxième prénom, celui de son père ou de sa mère, voire le prénom masculinisé ou féminisé de son parrain ou de sa marraine de l'autre sexe. Ainsi est constituée la majorité des prénoms des baptisés.

On le voit, le saint-évêque local auquel les parents peuvent être attachés ne peut apparemment pas occuper une grande place dans le processus de prénomination. Pourtant, que dire des baptisés qui reçoivent comme prénom celui de leur parrain et qui s'avère également être le nom d'un saint-évêque local ? S'agit-il à coup sûr d'une simple dation du prénom du parrain au filleul sans qu'une dévotion envers le saint-évêque n'existe ? Cette solution

---

[745] En prenant toujours en compte ce corpus de 1368 baptêmes, 119 concernent un père prénommé Antoine ou Anthoine.

[746] Evêque de Lyon au IVe siècle.

[747] Evêque de Lyon au Ve siècle.

[748] Evêque de Lyon au IIIe siècle.

[749] Claude-François MÉNESTRIER, *Les Portes du sanctuaire de l'Église de Lyon, ouvertes à Messire Claude de de S. George, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules*, *op. cit.*, p. 20.

[750] Nicole GONTHIER, *Lyon et ses pauvres au moyen âge (1350-1500), op. cit.*, p. 187.

qui ferait de la dation un phénomène mécanique est erronée car on note des exemples où le baptisé est certes prénommé comme son parrain mais…. sa naissance ou son baptême a lieu le jour où est célébré la fête de ce saint-évêque local. Il ne peut pas y avoir simple coïncidence. Dans le corpus, il y a quatre baptisé(e)s portant le prénom Ennemond ou Ennemonde, dont le parent spirituel est certes prénommé ainsi mais qui sont né(e)s ou baptisé(e)s le 28 septembre, jour de la fête du saint-évêque et de la cérémonie solennelle en son honneur, ou peu après[751]. Parmi les quatre, portons notre regard sur Ennemond Gayvalet, qui reçoit le sacrement du baptême le 28 septembre 1740. Son parrain, Ennemond Carteron, est apparenté à la mère mais ne peut-on pas envisager que ce parrain a été choisi par les parents de préférence à tout autre car le 28 septembre est le jour de la fête du saint-évêque dont il porte lui-même le prénom ?

Ces quatre exemples sont presque aussi nombreux que les six baptêmes d'enfants prénommés Ennemond ou Ennemonde sans que le père ou le parrain ne portent ce prénom[752].

Pour ce corpus total de dix enfants baptisés Ennemond ou Ennemonde, j'ai vérifié que ce prénom n'est porté par aucune autre personne dans d'autres actes tirés des registres paroissiaux (mariages des parents et baptêmes de frères et sœurs). On rechercherait en effet en vain d'autres Ennemond ou Ennemonde. Donner un tel prénom à l'enfant, c'est donc le placer sous la protection de ce saint-évêque, signe d'une dévotion particulière envers lui.

La proximité du 28 septembre est également manifeste pour huit des dix baptêmes[753]. Bien qu'aucune paroisse de Lyon ne porte la titulature d'Ennemond, ces fidèles manifestent

---

[751] 1) Enemond (*sic*) Trichet, né le 29 septembre 1669, baptisé à Saint-Nizier le 30 septembre 1669 (AML, 1 GG 35, page 406).

2) Annemonde (sic) Furan, née et baptisée à Saint-Nizier le 30 septembre 1671 (AML, 1 GG 36, page 306).

3) Ennemond Gayvalet, né le 27 septembre 1740, baptisé à Saint-Nizier le 28 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 114 verso).

4) Ennemonde Chatagnier, née le 27 septembre 1749, baptisée à Saint-Nizier le 28 septembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 141 recto).

[752] 1) Ednemonde Vaganay, baptisée à Saint-Nizier le 28 mars 1644 (AML, 1 GG 27, fol. 14 verso).

2) Aynesmon Gerin, baptisé à Saint-Nizier le 3 octobre 1657 (AML, 1 GG 31, page 88).

3) Enemond Roche, né et baptisé à Saint-Nizier le 29 avril 1705 (AML, 1 GG 59, fol. 40 recto).

4) Jacques Enemond Melchiot, né le 27 septembre 1737, baptisé à Saint-Nizier le 28 (AML, 1 GG 84, fol. 123 verso)

5) Philipe Ennemond Genevay, né et baptisé à Saint-Nizier le 28 septembre 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 124 verso).

6) Ennemond Antoine Marguerite Boissieux**,** né le 28 septembre 1783, baptisé par le custode-curé de l'église paroissiale de Saint-Croix dans la même paroisse le 29 septembre 1783 (AML, 1 GG 430, registre non folioté).

[753] Y compris pour Aynesmon Gerin, baptisé le 3 octobre 1657.

un attrait certain pour ce prénom. Il y a là un vrai lien avec le saint-évêque, qui n'est pas un attachement à une paroisse.

En comparaison, les baptisés portant les prénoms Irénée, Jubin, Pothin ou Sacerdos sans que le père ou le parrain ne soient prénommés ainsi sont peu nombreux : deux exemples dans le premier cas (qui s'expliquent par la proximité avec la fête du saint, fixée au 23 novembre)[754], un dans le second[755], un dans le troisième (le jour de la fête du saint, le 2 juin)[756], trois dans le quatrième (dont deux en lien avec la fête du saint, le 11 septembre)[757]. Le prénom Just ne fournit aucun exemple, même dans la paroisse du même nom. C'est bien le prénom Nizier que l'on rencontre le plus souvent : j'ai trouvé vingt-huit exemples[758] [annexes 14 et 15], tous dans la principale paroisse de la ville, parfois à proximité de la fête du saint le 2 avril. Une nouvelle fois, la vérification des registres paroissiaux permet de s'assurer que seul le baptisé porte ce prénom.

Les parents concernés par de telles dations de prénoms appartiennent à des milieux sociaux variés, reflet de la diversité de la population lyonnaise sous l'Ancien Régime : artisans, métiers de la soie… Les couches supérieures sont également représentées : Jean Baptiste Boissieux, père d'Ennemond Antoine Marguerite Boissieux dont nous avons déjà signalé le baptême, est avocat au parlement et ès-cour de Lyon[759].

Ces parents appartiennent-ils à des confréries, qui leur permettraient d'exprimer plus fortement leur attachement au culte des saints ? Il est difficile d'y répondre car peu de registres de confréries ont été conservés à Lyon. En tout cas, seule une confrérie est consacrée

---

[754] Baptêmes à Saint-Nizier le 22 novembre 1713 d'Esprit Iréné Vial (AML, 1 GG 67, fol. 107 verso) et le 24 novembre 1738 de Jean Marie Irenée Mercier, né le 23 (AML, 1 GG 85, fol. 149 verso). On ne relève aucun exemple dans la paroisse Saint-Irénée, peu peuplée.

[755] Baptême à Saint-Nizier de François Jubin Lagrelet le 31 janvier 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 15 recto).

[756] Baptême à Saint-Nizier le 2 juin 1748 de Jean Pothin Bertaut (AML, 1 GG 95, fol. 68 verso).

[757] Baptêmes à Saint-Nizier le 14 avril 1707 de Jacque Sacerdos Pressac (AML, 1 GG 61, fol. 58 verso), le 12 septembre 1710 de Jean Sacerdos Vianet (AML, 1 GG 64, fol. 49 recto) et le 10 septembre 1721 de François Sacerdos Simonard (AML, 1 GG 71, fol. 80 recto).

[758] Y compris les huit baptisés dont le parrain est le marchand libraire Claude Gay (voir *infra*).

[759] Jean Baptiste Boissieux sera plus tard procureur impérial.

à un saint-évêque, Jubin, mais elle n'a pas laissé de registre. Toutefois, pour certains parents, leur lien avec l'Église est évident. Nisier Lancin, dont le parrain n'est pas prénommé ainsi, est le fils de Claude Lancin, officier de l'église Saint-Nizier où a lieu le baptême[760].

La manière de prénommer l'enfant baptisé est également intéressante. A partir de la fin du XVIIe siècle, quand le prénom du saint-évêque côtoie celui du parrain ou de la marraine de l'enfant, il est quasi-systématiquement placé en deuxième position[761]. La logique d'attribution du prénom du parrain ou de la marraine est "prioritaire" par rapport à celle du prénom du saint-évêque. Avant la fin du XVIIe siècle, un seul prénom était habituellement donné aux baptisés lyonnais : l'enfant pouvait alors être prénommé Nizier et le prénom du parrain ou de la marraine oublié.

On commence à le percevoir, la prénomination par l'intermédiaire d'un saint évêque lyonnais est un peu différente entre le XVIIe siècle et le XVIIIe siècle. La différence n'est pas d'ordre quantitatif. Simplement, au XVIIIe siècle, la spécificité de cette prénomination est moins accentuée dans les faits qu'au siècle précédent car le prénom du parrain garde dorénavant toute son importance. Autre preuve de cette évolution : au XVIIe siècle, pris dans un sens large, si l'on s'intéresse aux baptisés à qui est attribué le prénom Nizier sans que le parrain ne soit prénommé ainsi, on constate que ce dernier est souvent un homme d'Église de Saint-Nizier[762]. Attaché à la paroisse où il exerce et au saint évêque dont la paroisse tire sa titulature, il n'est pas étonnant que l'ecclésiastique de Saint-Nizier choisi comme parrain

---

[760] Baptême le 8 décembre 1666 (AML, 1 GG 34, page 206).

[761] Quelques exceptions toutefois :

- Baptême à Saint-Nizier le 4 mars 1686 de Nizier Antoine Font (AML, 1 GG 43, page 214). Son parrain est Antoine Paviot.
- Baptême à Saint-Nizier le 2 avril 1703 de Nizier Barthelemy Barmond (AML, 1 GG 57, fol. 46 recto). Son parrain est Barthélemy de Nervo.
- baptême d'Ennemond Antoine Marguerite Boissieux, déjà mentionné. Son parrain est Antoine Richoud ; sa marraine Marguerite Vallier veuve de Claude Boissieux.

[762] Il s'agit des baptêmes suivants, célébrés à Saint-Nizier :

- le 15 décembre 1652 de Nizier Dupin (AML, 1 GG 29, page 192 verso). Le parrain est Guillaume Grandier, prêtre et habitué.
- le 5 octobre 1653 de Nizier Guille (AML, 1 GG 29, page 264 verso). Le parrain est François Cacheret prêtre perpétuel.
- le 8 décembre 1666 de Nisier (*sic*) Lancin, déjà mentionné. Le parrain est Pierre Malmont chanoine.
- le 30 novembre 1671 de Nizier Lignieu (AML, 1 GG 36, page 342). Le parrain est Jacques Prost, chanoine.

privilégie ce prénom. Mais le prénom Nizier n'est pas le seul exemple. Un enfant prénommé Sacerdos sans que le parrain ne porte ce prénom a pour parent spirituel Jacque Pitou prêtre perpétuel de Saint-Nizier[763]. Ce phénomène est exceptionnel quand on connait la place réduite qu'occupent habituellement les hommes d'Église comme parrains autour des fonts baptismaux de de Saint-Nizier[764]. Référence à un saint évêque et choix d'un parrain ecclésiastique : la dimension religieuse du parrainage est donc accentuée. En revanche, au XVIIIe siècle, ce double choix n'a plus lieu.

Cette accentuation de la dimension religieuse du parrainage ne passe pas uniquement par la dation d'un prénom en lien avec un saint évêque. Comme cela a été mentionné, les frères et sœurs de ces baptisés ne sont plus prénommés Nizier, Ennemond, Irénée, Jubin ou Sacerdos. Mais leur prénomination peut également être intéressante et se référer au saint fêté dans le calendrier, qui n'est plus cette fois-ci un saint-évêque. Ainsi, Vincent Nizier Archimbaud est l'un de ces nouveau-nés portant le prénom Nizier sans que le parrain ne soit prénommé ainsi[765]. Or, son frère aîné, baptisé le 28 octobre 1734, reçoit les prénoms Jacques Simon et là encore, ni le parrain ni le père ne s'appellent Simon[766]. Tout simplement, le 28 octobre est le jour où est fêté saint Simon. Le cas de figure est identique pour Philipe Ennemond Genevay, dont le baptême a déjà été mentionné, et son frère Jean Bonaventure Genevay[767]. Les prénoms Ennemond et Bonaventure ne sont portés ni par le père ni par le parrain. Mais Jean Bonaventure Genevay est né un 14 juillet, veille de la fête de saint Bonaventure.

La dation du prénom Bonaventure répond en effet à des enjeux similaires. La place particulière qu'occupe à Lyon ce prénom doit être soulignée. Nombreux sont les enfants nés

---

[763] Baptême à Saint-Nizier le 14 avril 1707 de Jacque Sacerdos Pressac (AML, 1 GG 61, fol. 58 verso). Le parrain signe J. Pittou.

[764] Rappelons qu'en 1655, 2 % des parrains sont des ecclésiastiques. En 1740, le pourcentage n'est plus que de 1,29 %.

[765] Baptême à Saint-Nizier le 25 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 47 recto).

[766] Baptême à Saint-Nizier le 28 octobre 1734 de Jacques Simon Archimbaud (AML, 1 GG 81, fol. 127 verso).

[767] Baptême à Saint-Nizier le 15 juillet 1740 de Jean Bonaventure Genevay (AML, 1 GG 87, fol. 79 verso).

ou baptisés dans la paroisse Saint-Nizier le jour de sa fête (le 15 juillet)[768] ou à proximité[769], qui reçoivent son prénom en deuxième position alors que ni leur père ni leur parrain ne le portent. Il existe également des enfants baptisés autour du 15 juillet qui ont pour parrain un homme prénommé en première ou seconde position Bonaventure. L'enfant baptisé reçoit le même prénom. Là encore, on peut se demander si le parrain n'a pas été choisi parce qu'il portait le prénom du saint fêté. Ainsi, le 14 juillet 1738 est baptisé à Saint-Nizier François Bonaventure Burlat, fils d'Antoine Gilibert Burlat et d'Antoinette Lemire. Son parrain est apparenté : il s'agit d'autre François Bonaventure Burlat[770].

Enfin, il ne faut pas aller trop vite dans l'analyse de la prénomination. L'homonymie peut entraîner la confusion entre un saint lyonnais et un autre saint fêté par l'Église. Lorsque Laurent Alexandre Gandin, né le 24 avril 1744, est tenu le même jour sur les fonts baptismaux[771], son prénom Alexandre ne lui a été transmis ni par son père ni par son parrain. Il ne fait pas référence au pape du IIe siècle mais au médecin martyr à Lyon en 177, fêté justement le 24 avril.

Il existe enfin quelques saints qui, sans être locaux, ont un rapport étroit avec Lyon, au point que la prénomination en est là encore le témoin. Le 26 janvier 1737,

---

[768] Claude Bonadventure Baro est baptisé le 15 juillet 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 75 verso). Eloy Bonaventure Piquet voit le jour le 14 juillet 1731 et est porté sur les fonts baptismaux le 15 (AML, 1 GG 78, fol. 90 recto). Noel Bonaventure Lasaulsaye est né le 14 juillet 1738 et baptisé le lendemain (AML, 1 GG 85, fol. 93 recto). Jean Bonaventure Genevay et Jean Bonaventure Buissonnet, nés tous deux le 14 juillet 1740, sont baptisés le lendemain et reçoivent le prénom du saint (AML, 1GG87, fol 79 verso). Jacques Bonaventure Desforest et François Bonnaventure Mantyllié sont nés le 13 juillet 1744 et reçoivent le sacrement du baptême le lendemain (AML, 1 GG 91, fol. 84 recto et verso). Claude Bonnaventure Peronnet, né le 14 juillet 1745, est baptisé le 15 juillet (AML, 1 GG 92, fol. 82 retcto). Helene Bonaventure Defany et Pierre Bonnaventure Fournier, nés le 14 juillet 1749, sont également baptisés le lendemain (AML, 1 GG 96, fol. 102 verso et 103 recto).

[769] Clement Bonaventure Guillan dit Biron est né et baptisé le 17 juillet 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 89 verso). Joseph Bonaventure Moulin est né et baptisé le 14 juillet 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 86 recto). La même année, le 16 juillet 1737, est né et baptisé Jerome Bonavanture (*sic*) Hiliet (AML, 1 GG 84, fol. 87 verso). François Bonaventure Burlat est né et baptisé le 14 juillet 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 92 verso). Jeanne Bonnaventure Calliot, née le 12 juillet 1741, est baptisée le lendemain (AML, 1 GG 88, fol. 86 recto). Jean Baptiste Bonaventure Honorati, né le 14 juillet 1742, est baptisé le 16 (AML, 1 GG 89, fol. 86 recto). Pierre Bonnaventure Garon, né le 13 juillet 1743, est baptisé le lendemain (AML, 1 GG 90, fol. 82 verso). Jacques Bonaventure Desforest et François Bonnaventure Mantyllié, nés le 13 juillet 1744, sont baptisés le 14 (AML, 1 GG 91, fol. 84 recto et verso). La même année, Charles Bonnaventure Dumas, né le 18 juillet, est baptisé le 19 (AML, 1 GG 91, fol. 85 verso). Pierre Bonaventure Alard, né le 13 juillet 1746, est baptisé le lendemain (AML, 1 GG 93, fol. 81 verso). Benoite Bonnaventure Berthon du Fromental, née le 12 juillet 1747, est baptisée le 14 (AML, 1 GG 94, fol. 85 verso).

[770] AML, 1 GG 85, fol. 92 verso.

[771] AML, 1 GG 91, fol. 49 verso.

jour où est fêté Polycarpe, naît le fils de Joseph Marie Cotteret. Il est baptisé le lendemain et est prénommé Balthazar Policarpe, sans que son parrain ne porte le nom de l'évêque de Smyrne[772]. Mais si le prénom Policarpe a est attribué à cet enfant, l'importance d'Irénée à Lyon y est pour beaucoup. Enfin, à l'image de François Bonaventure Burlat, baptisé à proximité de la fête du saint franciscain et dont le parrain porte lui aussi le nom, Policarpe Vignon est baptisé le 27 janvier 1654, lendemain de la fête du martyr d'Asie Mineure[773]. Son parrain est prénommé lui aussi Policarpe.

Ailleurs en Europe, qu'en est-il de l'influence du calendrier liturgique sur la prénomination ? On ne fait pas appel au saint du calendrier dans les villes toscanes du milieu du XVIe siècle[774]. En revanche, cette pratique est relativement courante à Fontenay-en-Parisis à la fin de ce même siècle[775].

Après avoir analysé de nombreux exemples, intéressons-nous maintenant à un cas atypique mais néanmoins révélateur de l'attachement des Lyonnais envers leurs saints locaux, celui de Claude Gay.

5.2. Un cas atypique : Claude Gay parrain de huit baptisé(e)s prénommé(e)s Nizier ou Niziere.

Claude Gay est un marchand libraire[776], qualifié par la suite de bourgeois de Lyon, vivant à cheval sur les XVIIe et XVIIIe siècles[777]. Homme sans doute apprécié,

---

[772] Baptême de Balthazar Policarpe Cotteret le 27 janvier 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 12 recto).

[773] AML, 1 GG 30, fol. 9 recto.

[774] Jean BOUTIER, "Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVIe siècle", *loc. cit.*, p. 153.

[775] Hugues NEVEUX, "L'identification de l'individu par la communauté…", *loc. cit.*, p. 90. Hugues Neveux prend toutefois en compte un intervalle temporel plus large, non limité aux jours de la naissance et du baptême : « un sondage sur 740 baptêmes sur les 1021 où le prénom est reporté, effectué à partir d'un large échantillonage de 31 prénoms d'importance inégale, indique que 51 fois, soit dans 6,9 % des cas, ils ont été attribués à l'occasion de la fête du saint (en laissant une marge d'une dizaine de jours de part et d'autre de celle-ci) ; la coïncidence des dates est parfois parfaite, non seulement pour Noël, mais pour d'autres moins courants. (…) Or, dans 23 des 51 occurences recensées (soit 46 %), le prénom ne correspond ni à celui du parrain ou de la marraine, ni à celui du père ou de la mère. »

[776] Son nom n'apparaît pas dans Jean-Dominique MELLOT et Élisabeth QUEVAL, avec la collaboration d'Antoine MONAQUE, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, Paris, Bibliothèque nationale

il est fréquemment choisi comme parrain à Saint-Nizier, à huit reprises exactement, de 1683 à 1709, date de sa mort [annexe 15]. Aucun lien de parenté n'existe avec les parents biologiques de ces huit enfants baptisés qui appartiennent tous à des familles différentes. Tous ses filleuls sont prénommés Nizier. Il tient même sur les fonts baptismaux une fille qu'il prénomme Niziere[778], un des rares cas de déclinaison au féminin que j'ai rencontré dans les actes de baptême lyonnais[779]. En revanche, aucun enfant ne reçoit le prénom Claude.

J'ai reconstitué les fratries des huit enfants baptisés. Aucun de leurs frères ou sœurs ne reçoit de nouveau Claude Gay comme parrain. Pour eux, le processus de prénomination n'a rien de comparable avec ce qui a été décrit précédemment. Il y a simple transmission du prénom du parrain ou de la marraine. Cela prouve donc que la dation du prénom Nizier (également sous sa forme féminine) est incontestablement imputable à la volonté de Claude Gay. S'il en fallait encore une preuve, j'ai vérifié les actes de mariage des parents de ces enfants : on n'y trouve aucun individu, aucun proche ou personne apparentée portant ce prénom. Dernier point, pour aucun de ces huit baptêmes, l'attribution du prénom Nizier n'est due à la proximité de la fête du saint, le 2 avril, alors qu'on observe ce phénomène à plusieurs reprises à Saint-Nizier[780]. Le parrain est donc seul responsable.

Il aurait également été intéressant d'étudier les baptêmes des propres enfants de Claude Gay. Mais celui-ci meurt sans enfant.

---

de France, 2004 (nouvelle édition), 668 pages. On trouve toutefois dans le registre de baptême de Saint-Nizier de 1655 un marchand libraire nommé Nicolas Gay, père de Magdelaine Gay baptisée le 21 octobre 1655 (AML, 1 GG 30, fol 204 recto) et parrain le 1er juin 1655 de Nicolas de Noalet, fils du maître imprimeur Huguet de Noalet (AML, 1 GG 30, fol 156 verso).

[777] Je remercie Dominique Varry pour m'avoir fourni des renseignements à propos de Claude Gay.

[778] Baptême de Louise Niziere Bouzonnet le 9 novembre 1707 (AML, 1 GG 61, fol. 173 verso).

[779] La mère de Marie Perrin baptisée à Saint-Nizier le 14 mars 1741 se nomme Niziere Gariot (AML, 1 GG 88, fol. 32 recto). Quelques nouveau-nées baptisées à Sant-Nizier se prénomment également Niziere, que ce prénom ne soit porté ni par la mère ni par la marraine [Marie Niziere Paulau le 1er avril 1707 (AML, 1 GG 61, fol. 53 recto)] ou qu'il soit transmis par la marraine [Nisiere Lair le 18 février 1646 (AML, 1 GG 27, fol.152 verso) et Niziere Bernard le 22 février 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 24 recto)].

[780] Baptême d'Etienne Nizier Chamerat le 2 avril 1699 (AML, 1 GG 53, fol. 49 recto). Baptême déjà mentionné de Nizier Barthelemy Barmond le 2 avril 1703. Baptême de Pierre Nizier Bario le 2 avril 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 41 recto).

Comment expliquer la ferveur religieuse de Claude Gay, son attachement soit à la paroisse soit au saint évêque soit aux deux ? Des informations biographiques pourraient peut-être nous permettre d'avancer des explications[781].

Dans le premier des huit baptêmes, il est qualifié de marchand libraire[782]. Par la suite, il abandonne cette qualification pour celle de bourgeois de Lyon. Claude Gay, né en 1652, est en effet le fils de Nicolas Gay, libraire lyonnais du milieu du XVIIe siècle[783]. Son nom figure dans le *Verbal de visite des libraires et imprimeurs de Lyon en avril 1682* : il est alors établi comme marchand libraire rue Dubois, « près Saint Barthellemy »[784]. C'est donc l'année suivante, en 1683, qu'il tient pour la première fois sur les fonts baptismaux un enfant prénommé Nizier. Mais nous n'avons pas plus d'information à propos des livres qu'il vend. Impossible donc de savoir si un quelconque avantage est accordé aux sujets religieux.

En fin de compte, la parenté spirituelle et la prénomination nous offrent une image somme toute classique des attitudes, pratiques et sentiments religieux à Lyon. Rien de surprenant pour une grande ville qui met en avant ses saints locaux, qui a accepté et même accompagné la Réforme catholique. Toutefois, rien n'est figé et il y a bien une évolution nette entre le milieu du XVIIe et le milieu du XVIIIe siècle. La distance entre les Lyonnais et l'Église s'est creusée entre ces deux dates. Cet éloignement est-il signe d'une ferveur moins grande ? Je ne le crois pas. Je le perçois plutôt comme l'intériorisation du fossé voulu par la Réforme catholique entre les laïcs et l'Église. Cette intériorisation signifie un respect plus fort en faveur des hommes d'Église mais également des saints locaux. Pour une grande partie des Lyonnais, on n'ose plus choisir un homme d'Église comme parrain et lorsque l'on souhaite prénommer un enfant avec le nom d'un saint local, on préfère le placer en seconde position plutôt qu'en première comme on le faisait auparavant. Toutefois, il ne faut pas voir là

---

[781] Il ne faut pas le confondre avec son homonyme, postérieur, qualifié de premier quaker français, connu pour sa rencontre avec Voltaire.

[782] Baptême de Nizier Goy à Saint-Nizier le 8 janvier 1683 (AML, 1 GG 42, page 54).

[783] Baptême à Saint-Nizier le 22 février 1652 de Claude Gay, fils de Nicolas Gay marchand libraire et d'Anne Huguetan. Parrain : Claude La Riviere marchand libraire. Marraine : damoiselle Gabrielle Coste (AML, 1 GG 29, fol. 125 recto).

[784] Jacqueline ROUBERT, "La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 111.

un désintérêt pur et simple. Pour preuve, lorsque l'Église se fait personnellement plus proche, fierté et honneur permettent au respect de ne pas se traduire par un éloignement. Lorsqu'un parent est homme d'Église, le choisir comme parrain constitue un signe distinctif.

Oui, la société lyonnaise semble bien coupée en deux au milieu du XVIIIe siècle. Ceux qui ont la chance d'avoir un homme d'Église dans leur parenté et ceux qui n'ont pas ce privilège (ce dernier terme, pris dans son sens courant, n'est pas trop fort, me semble-t-il). Ceux qui, grâce à leur position sociale, font appel à un chanoine comme parrain de leur enfant et ceux qui n'osent plus le faire. Mais dans tous les cas, que l'on soit d'un côté ou de l'autre, le respect et l'attachement vis-à-vis de l'Église sont un trait commun qui s'appuie sur la qualité du clergé local et l'importance accordée aux saints locaux. La deuxième moitié du XVIIIe siècle constitue une autre période pour laquelle il serait téméraire d'avancer également les mêmes conclusions.

L'unanimité que l'on perçoit lorsque l'on s'intéresse aux attitudes, pratiques et sentiments religieux à Lyon au milieu des XVIIe et XVIIIe siècles ne doit bien évidemment pas nous faire croire à une ville idéale qui ne serait qu'harmonie et unité. Comme toute ville, Lyon est faite de sociabilités et d'appartenances différentes, dans tous les domaines. L'exacerbation de ces diversités n'est d'ailleurs pas sans poser problème.

Chapitre 3

Sociabilité religieuse et parenté spirituelle

Il s'agit dans ce chapitre de mettre en parallèle l'appartenance effective d'un individu à un groupe social et les liens de parenté spirituelle dans lesquels il peut être impliqué. Deux groupes sociaux seront pris en compte : les confréries et la Compagnie du Saint-Sacrement. Le point commun de ces deux groupes, qui ne comptent que des hommes à Lyon[785], est la relative égalité qui prévaut en leur sein. Certes, il peut exister des fonctions à responsabilité comme nous le verrons (courrier, trésorier…), mais l'une des caractéristiques fondamentales est que chaque membre est l'égal de son voisin, avec les mêmes droits

[785] En revanche, à Rouen, au XVIIe siècle, « les confréries de dévotion du catholicisme moderne (…) sont (…) rapidement submergées sous le nombre des adhésions féminines. » (*Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne (XVIe – XVIIIe siècles)*, documents présentés par Marc Venard, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2010, p. 36).

et les mêmes devoirs. Pour reprendre les termes des juristes et sociologues allemands de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, le principe essentiel est celui de la communauté, de la coopération (*Genossenschaft*). Les liens sont horizontaux, et non verticaux comme dans les systèmes de domination (*Herrschaft*)[786].

La pratique de la dévotion constituant habituellement un trait commun aux confréries et à la Compagnie du Saint-Sacrement, on peut dès lors imaginer que leurs membres accordent une certaine importance à une réalité sociale à caractère également religieux, la désignation de parents spirituels. L'égalité qui prévaut entre les membres peut favoriser le choix du parent spirituel au sein du groupe. Pour eux, la relation entre parrain et filleul peut alors revêtir un poids particulier.

I. La sociabilité au sein des confréries et les liens de parenté spirituelle : une analyse conjointe difficile à mener.

1.1 Confréries et liens sociaux.

Les confréries sont nombreuses à Lyon[787]. Certaines sont bien connues, notamment les confréries de pénitents qui remplissent à Lyon les mêmes buts que partout ailleurs, pratiquant des œuvres de miséricorde comme les visites aux malades, la délivrance de prisonniers pour dettes, le secours envers les pauvres… Mais l'accomplissement de "bonnes oeuvres", dans le domaine de l'assistance sociale notamment, n'est pas uniquement tourné vers l'extérieur. Au sein même de la confrérie, entre confrères, le secours mutuel est une pratique essentielle : secours matériel mais également solidarité lorsque le confrère est malade, sans oublier le secours devant la mort et le passage dans l'au-delà grâce aux prières. L'objectif principal du confrère, notamment du pénitent, est d'obtenir son salut, grâce à des prières et des exercices pieux. La confrérie est « un lieu d'approfondissement de la foi

[786] Les concepts de *Genossenschaft* et de *Herrschaft* ont été développés par l'historien du droit Gierke [Otto GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, 4 volumes (notamment le tome I, *Rechtsgeschichte der deutschen Genossenschaft*), Berlin, 1868-1913 ; *Die Genossenschaftstheorie und die deutsche Rechtssprechung*, Hildesheim, 1887].

[787] Pour une étude des confréries dans un cadre géographique plus large, cf. Anne-Marie GUTTON, *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime. Lyonnais, Forez, Beaujolais*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, collection 'Racines pour notre temps', n°6, 1993, 127 pages.

et de perfectionnement de la vie chrétienne »[788]. L'émulation entre confrères est ainsi une réalité sociale à finalité spirituelle. « La solidarité confraternelle fait bénéficier chaque membre des prières des autres. Cette solidarité se manifeste également à l'égard des morts pour le repos desquels la confrérie prie »[789].

Leur degré d'ouverture est toutefois variable. Certaines confréries ont été fondées il y a longtemps et en tirent quelque prestige, à l'image de la confrérie des Pénitents Blancs apparue dès le XIIIe siècle sous l'inspiration de saint Bonaventure[790]. D'autres confréries sont plus ouvertes car plus récentes, telle la confrérie des Pénitents Noirs, moins élitiste que la confrérie des Pénitents Blancs. Elle obtient son établissement à Lyon par une bulle du 30 novembre 1589 du légat cardinal Henri Cajetan. Elle est ensuite approuvée et confirmée par l'archevêque Pierre d'Épinac le 26 janvier 1590 et se réunit pour la première fois le 24 février de la même année[791]. Elle se tourne plus spécifiquement vers les pauvres puisqu'elle souhaite soulager « les pauvres honteux dans leur misère » mais également faire « apprendre des professions à des pauvres enfans (*sic*) orphelins de l'un et de l'autre sexe », « marier de pauvres filles dénuées de tous secours et en danger de tomber dans le désordre (…) »[792].

Les confréries fournissant à leurs membres un cadre de dévotion mais étant également une structure d'entraide, ces liens sociaux sont essentiels[793]. Les confrères de Saint-Jacques, dont la chapelle est située sur la paroisse Saint-Nizier[794], affirment ainsi que

---

[788] Régis BERTRAND, *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVIe - XXe siècles*, Marseille, La Thune, collection Mercure, série D (Gens du pays et leurs mœurs), 1997, p. 22.

[789] *Ibid.*

[790] Le 9 février 1578, elle s'agrège à l'archiconfrérie des Pénitents de Notre-Dame du Confalon de Rome établie à Lyon en 1575, agrégation confirmée par une bulle de Grégoire XIII le 8 juin 1583.

[791] Les débuts à Lyon de la confrérie des Pénitents Noirs sont rappelés dans AML, 3 GG 120, pièce n°63 : Titres de la Société des Pénitents noirs du très St Crucifix, établie à Lyon dans la chapelle de St Marcel.

[792] AML, 3 GG 120, pièce n°49 : copie de la délibération du Consulat en date du 2 octobre 1716 suite à une requête de la Confrérie des Pénitents Noirs du très saint Crucifix. Cette délibération se trouve dans le registre des actes consulaires sous la cote AML, BB 278, fol. 132 verso - 133 verso.

[793] Anne-Marie GUTTON, *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime. Lyonnais, Forez, Beaujolais*, *op. cit.*, p. 11.

[794] « Saint Jacques (…) est une Chapelle fort ancienne, située à la place de saint Nizier, du Chapitre duquel elle dépend. Elle fut fondée par Gaspard de Chaponay l'an 1222. (…) Il y a aussi dans cette Chapelle une Confrérie assez célébre des Pélerins qui ont fait le voyage de saint Jacques en Galice » (*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon ; revû & augmenté pour l'Année 1749*, *op. cit.*, p. 45).

« depuis l'établissement de leur société ils sont en usage de pratiquer différentes œuvres de piété et de charité, se secourant les uns et les autres spirituellement et temporellement, autant qu'il leur est possible »[795]. Les membres de la confrérie de saint Hommebon, « particulièrement establie en faveur de ceux qui font profession du Commerce et de la marchandise », « doivent avoir une Charité très particulière les uns avec les autres, et se garder soigneusement du vice de l'envie se souvenant de ce que dit l'Apostre que la Charité n'est point envieuse, et quand ils en scauront quelqu'un dans l'affliction, ils le soulageront autant qu'il leur sera possible et prieront pour luy »[796]. Quant à la confrérie de Sainte-Anne qui, rappelons-le, accueille quinze hommes d'Église de Saint-Nizier, ses statuts de 1678, déjà mentionnés, associent entraide entre confrères et accomplissement de leurs obligations :

> *« Article second.*
>
> *Par mutuelle Charité ampecher les defaux dans l'office du Chœur, etc.*
>
> *Lad. Compagnie ayant aussy esté particulièrement instituée pour subvenir aux manquemans et ampecher les défauts qui pourroient arriver dans le Chœur de lad. Eglise au service divin : tous lesd. Confreres seront obligez respectivement à satisfaire les uns pour les autres aux Charges qu'ils assurent aud. office, la nécessité ou incompatibilité de plusieurs fonctions survenans à un mesme, le requérant ainsy, en quoy pour lors ils se préviendront les uns les autres antretenans ainsy la bonne intelligence entre eux, non seulement en cela, mais en se soulageant mutuellement dans les nécessitez spirituelles et corporelles, se consolant dans les afflictions comme membres d'un mesme Corps étoufant et assoupissant d'abord le moindre différant ou autres discordes qui pourroient survenir entre quelqu'un d'eux ou quelqu'autre que ce soit. »*[797]

Si les membres d'une confrérie sont nombreux, ces liens sociaux peuvent constituer un véritable réseau social qui lui est propre. Il serait toutefois téméraire de déterminer pour les confréries lyonnaises lesquelles ont des liens sociaux assez denses pour former

---

[795] ADR, 15 G 159, pièce non numérotée : Requête des confrères de Saint-Jacques à l'archevêque de Lyon, 1743.

[796] AML, 3 GG 120, pièce n°39 : Règlements de la Confrérie de Saint-Hommebon, non datés (postérieurs au 30 mars 1668).

[797] Registre concernant la confrérie de Sainte-Anne, établie en l'église Saint-Nizier (ADR, 15 G 161). *Statuts et Reglemans de la Venerable Compagnie et pieuse Association de quinze Prestres, tant Chanoines que Perpetuels et habituez de l'Eglise Collegiale et Parroissiale St Nizier de Lyon érigée en lad. Eglise à l'honneur et sous le titre des quinze Joyes de Ntre Dame l'année 1466* (1678), fol. 194 verso.

entre leurs membres un réseau social véritablement actif. En effet, pour les confréries les plus importantes, nous ne possédons pas de liste mentionnant l'identité de leurs membres. Les papiers de certaines de ces confréries indiquent clairement qu'elles ont dressé de telles listes mais celles-ci ne se trouvent pas dans les archives : c'est le cas de la confrérie de Saint-Roch hors les murs de la porte de Saint-Georges de Lyon[798]. Seules les confréries de petite taille peuvent fournir une telle source à une date donnée[799]. Une exception toutefois se distingue : la confrérie de la santé, instituée à Lyon peu avant l'épidémie de peste de 1628[800], pour laquelle nous possédons la liste complète de ses nombreux membres, tant masculins que féminins[801]. Sans surprise, les entrées les plus nombreuses ont lieu après les épidémies de 1628, 1631, 1638 et 1643[802]. Malheureusement seuls figurent les noms et prénom des confrères, cette dernière indication pouvant même être absente. Généralement aucune profession n'est indiquée, à quelques exceptions près. A moins de mener un très long travail de recoupement avec d'autres sources il est donc difficile d'identifier les confrères. J'ai donc décidé de ne pas prendre en compte cette confrérie. D'ailleurs, les notions même de "relation" et "réseau" doivent ici être interrogées. A ses débuts, les inscriptions à cette confrérie

---

[798] « Le grand nombre des Confrères et Sœures (*sic*) qui se sont associés à laditte Confrérie ont remplis (*sic*) entièrement le catalogue qui a été fait et posé dans laditte chapelle lors de l'établissement de laditte Confrérie ce qui a donné lieu à la plus grande partie desdits Confrères par un acte d'assemblé (*sic*) du 2e may dernier de délibérer que la deligence (*sic*) des sieurs Tourtier et Dumas Courriers en charge il seroit fait un autre catalogue pour y incérer (*sic*) le nom des Confrères et Sœurs qui se font agréger chaque jour. (…) A ce qu'il vous plaise Messieurs vû ce que dessus ordonner que le catalogue ou adjouté de catalogue convenu de faire par le susdit acte de délibération sera placé dans laditte chapelle de St Roch dans la contre face de celuy qui est actuellement comme étant le plus convenable, ou en tel autre endroit de laditte chapelle qu'il vous plaira ordonner (…). Le Consulat, a ordonné et ordonne, que le second catalogue contenant les noms des nouveaux Confrères de la chapelle de sainct Roch qui doit estre fait en exécution de la délibération du deux may dernier sera placé en face de celluy qui est actuellement dans laditte chapelle (…). » (AML, 3 GG 120, pièce n°41 : Requête présentée le 3 août 1724 au Consulat par les membres de la Confrérie de Saint-Roch hors les murs de la porte de Saint-Georges de Lyon et ordonnance du Consulat).

[799] Est ainsi connue l'identité des membres de la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch en date du 2 novembre 1734 [*L'ancienne et dévote confrerie de St Sebastien et de St Roch, erigée premierement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, & depuis plus de deux cens ans, au Couvent des RR. PP. Prêcheurs. Avec la Bulle de Notre Saint Pere le Pape Alexandre VII. & les Prières de la Confrérie*, Lyon, imprimerie de Louis Cutty, 1763 (nouvelle édition), 47 pages (AML, 1 C 301 795)].

[800] *Bulle contenant indulgence pleniere octroyee à perpetuité par N.S.P. le Pape Urbain VIII à la Confrairie de la Santé, erigee à Lion, en l'Eglise des RR. PP. Minimes*, 13 février 1628 (AML, 3 GG 3, pièce n°2).

[801] AML, 3 GG 3, pièce n°5 : Livre de la confrérie de la santé dédiée à l'honneur de Jésus-Christ, de Notre-Dame de Consolation, Saint-Roch et Saint-François de Paule.

[802] Ce phénomène a été constaté à Châlons où la confrérie de Saint-Sébastien augmente ses effectifs après les épisodes pesteux (Stefano SIMIZ, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne*, *op. cit.*, p. 180). Dans son manuscrit de thèse, Stefano Simiz cite également l'exemple de la confrérie de Saint-Sébastien à Reims [Stefano SIMIZ, *Le rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne (Reims - Châlons - Troyes). Vers 1450 - Vers 1830*, Thèse sous la direction de Louis Châtellier, Université de Nancy II, soutenue en 1999, volume II, p. 345].

sont massives, avec « plus de 8500 inscriptions répertoriées entre 1628 et 1631 dont 1800 dans les trois premiers mois de l'épidémie »[803]. Or, dans un contexte où la peste est présente ou simplement crainte, où la contagion est réelle ou au moins perçue comme une menace possible, il est aisé d'imaginer que le but principal des confrères est d'obtenir par leurs prières que la peste cesse ou ne revienne plus ; au contraire nouer des liens sociaux avec d'autres confrères, pour s'entraider par exemple, est sans doute vu comme un vecteur de propagation de l'épidémie. Certes « on s'inscrit en famille ou par maisonnée à l'issue des processions et des messes organisées la veille de l'Ascension, le jour de la saint François de Paul (le 2 avril), de l'Assomption, de la saint Roch (le 16 août) et de la saint Rémy (1er octobre)[804] », mais les liens entre confrères s'arrêtent peut-être là, à l'issue d'une procession, d'une messe et d'une inscription communes. La chute des inscriptions annuelles une fois que les épidémies de peste ont cessé et que l'on ne craint plus leur retour immédiat signifie-t-elle simplement que les Lyonnais ne jugent plus nécessaire d'appartenir à cette confrérie ? On pourrait également penser que cette confrérie n'ayant pas pour objectif de créer des liens sociaux entre ses membres, il n'y a pas d'émulation commune année après année pour renouveler son inscription. D'ailleurs quand bien même des relations sociales se tisseraient entre les membres, comment imaginer qu'il puisse y avoir constitution ou même simple esquisse d'un réseau social, vu le nombre élevé d'inscriptions et le statut très différent de ses membres (échevins, simples artisans…) ? En revanche, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, exempte de menaces épidémiques, les effectifs de la confrérie se sont fortement réduits. La confrérie étant désormais à taille humaine, si l'on peut dire, des liens sociaux peuvent peut-être se créer entre ses membres. Mais la confrérie n'accueillant plus que des officiers de santé et leurs familles, les liens entre confrères se résument peut-être à des liens professionnels et familiaux. Il serait intéressant de savoir s'il existe désormais une sociabilité résultant uniquement de l'appartenance à cette confrérie, sans que d'autres critères n'entrent en jeu (appartenance à une même profession…). Les sources, peu nombreuses, ne permettent pas de le dire[805].

---

[803] Cécile FLOURY-BUCHALIN, "Assainir et protéger le corps de la ville : l'émergence de la santé publique à Lyon au XVIIe siècle", dans *Chrétiens et sociétés XVIe - XXIe siècles*, 2008, n°15, p. 54.

[804] *Ibid.*, p. 55.

[805] Aucun document n'indique que les confrères se rassemblent régulièrement dans un lieu commun, en dehors des messes et des processions.

En tout cas, la chute des effectifs d'une confrérie en quelques années ne doit pas surprendre. Ce phénomène a été observé ailleurs. Ainsi, dans le diocèse de Chartres, en 1642, une confrérie du Rosaire est érigée dans le village de Vineuil. Ses effectifs grossissent jusqu'à atteindre plus de 880 confrères et consœurs, sans doute à la suite d'une mission. Mais en 1655, cette confrérie ne compte plus que 59 membres[806]. L'importance, la taille et les caractéristiques des confréries sont donc extrêmement variables au fil du temps, même dans les villages, où pourtant l'on pourrait penser que les cadres de sociabilité et le nombre de personnes qui y participent sont plus stables que dans une grande ville comme Lyon.

Cela signifie-t-il que l'historien est condamné à ignorer totalement qui est membre de ces grandes confréries lyonnaises ? Non, il peut retrouver dans les actes de la confrérie quelques individus ayant exercé des fonctions importantes (courrier, trésorier….) [annexe 16]. Bien évidemment, les confrères qu'il découvre ainsi ne sont pas très nombreux et il lui est impossible d'envisager la reconstitution des liens sociaux effectifs entre l'ensemble des confrères. De plus, ce n'est pas forcément dans les confréries les plus importantes que les liens sociaux sont les plus actifs : la confrérie de Saint-Roch hors les murs de la porte de Saint-Georges est caractérisée par « le grand nombre des Confrères et Sœures (*sic*) qui se sont associés », mais cela a pour conséquence « le peu d'intelligence qui se trouve entre les anciens et les nouveaux Confrères (…) »[807]. Il y a donc « peu d'intelligence » entre les nombreux confrères de Saint-Roch alors que les quinze membres de la confrérie de Sainte-Anne doivent entretenir une « bonne intelligence entre eux » d'après leurs statuts de 1678. Tout est donc affaire d'« intelligence », cette « union, amitié de deux ou plusieurs personnes qui s'entendent bien ensemble, qui n'ont aucun different »[808]. Mais, ne nous y trompons pas, tout n'est pas idyllique au sein de la confrérie de Sainte-Anne. Lors de la modification de ses statuts le 8 mai 1718, un « abus qui (…) est préjudiciable aux intérests de lad. Association »

---

[806] Marc BOUYSSOU, *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres. Les testaments des ruraux du Blésois et du Vendômois. XVIe - XVIIIe siècles*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998, volume 1, p. 96.

[807] AML, 3 GG 120, pièce n°41 : Requête présentée le 3 août 1724 au Consulat par les membres de la Confrérie de Saint-Roch hors les murs de la porte de Saint-Georges de Lyon et ordonnance du Consulat.

[808] Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel…*, *op. cit.*, édition de 1727, article "intelligence".

est dénoncé : certains confrères font preuve de « plus de cupidité que de piété quand ils désirent d'entrer dans lad. association »[809].

Ensuite, nombre de confrères sont définitivement tombés dans l'oubli faute d'avoir laissé une trace, même minime, dans les archives de la confrérie. C'est pourquoi, même si l'historien dresse la liste de tous les hommes qu'il rencontre dans ces archives, il passera à côté, ou au moins minorera très fortement, un point pourtant essentiel : l'appartenance d'un même individu à plusieurs confréries que Louis Châtellier[810] et Stefano Simiz[811] ont analysée. Or une telle méconnaissance n'est pas anodine. L'historien s'intéressant aux liens sociaux pourrait être content de posséder quelques noms de confrères, tirés de listes ou glanés au fil des actes de la confrérie. Mais il doit alors garder à l'esprit que sa vision n'est pas simplement partielle, elle est biaisée. Un point, pourtant essentiel dans l'analyse des liens sociaux, lui est à jamais inconnu : un individu appartenant à deux confréries noue des liens sociaux avec les deux ; il peut appartenir à deux réseaux sociaux, indépendants les uns des autres ou plus ou moins liés. S'il a besoin d'entraide, il peut faire appel aux liens sociaux le liant aux deux groupes, ou à l'un des deux groupes seulement. Mais ce choix ne se pose pas simplement à des moments particuliers de la vie de l'individu, en cas de besoin. C'est l'effectivité même des liens sociaux qui doit être interrogée[812] : un individu, appartenant à deux confréries, peut décider de privilégier au quotidien les liens sociaux le liant à l'une plutôt qu'à l'autre, en assistant par exemple plus souvent aux messes données par la première qu'à celles données par la seconde. Or le degré d'intensité de ces liens n'est pas visible par l'historien. Pourtant cette situation amène de nombreuses questions. Celles-ci sont impossibles à résoudre dans le cadre lyonnais, je doute qu'elles le soient ailleurs. Pourquoi privilégier son appartenance à une confrérie plutôt qu'à une autre ? Existe-t-il des facteurs explicatifs :

---

[809] ADR, 15 G 161, fol. 216 verso.

[810] Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique…*, *op. cit.*, p. 192.

[811] Stefano SIMIZ, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne*, *op. cit.*, p. 181.

[812] Voir l'analyse un peu plus théorique de Daniel Roche à ce propos. « Il s'agit d'abord de comprendre comment les individus peuvent être insérés dans de multiples réseaux. (…) En second lieu, il faut voir comment se fait sentir le rapport des individus au réseau. Si aujourd'hui beaucoup peuvent vivre le sentiment d'une dépossession, dans l'action d'organismes qui les dépassent, ce que l'on voit aussi autrefois dans le refus des contrôles ou dans les ruses des voies du marché, on y peut trouver aussi des forces d'assistance et de protection, de service, comme, dans le passé, l'occasion d'une cohérence par la sociabilité, la force des corps et des communautés. Le réseau se présente comme l'interface entre les individus et le monde. » (Daniel ROCHE, "Avant-propos. Réseaux des pouvoirs. Pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières", *loc. cit.*, p. 10-11)

durée relative d'appartenance à l'une et à l'autre ? Fonctions occupées actuellement ou dans le passé dans chacune de ces corporations ? Le déséquilibre du degré effectif d'appartenance peut-il être renversé ? Autrement dit, dans quelle mesure un individu peut-il s'impliquer plus fortement dans une confrérie, donc valoriser les liens sociaux qui lui sont propres, alors qu'il les avait auparavant délaissés au profit d'une autre confrérie ? Les confréries lyonnaises sont conscientes de ces problèmes, comme en témoignent les statuts de la confrérie de Saint-Jacques le Majeur en 1719 qui mettent en garde vivement contre les absences :

> *« Il y a des absences de plusieurs manieres, les unes necessaires et forcées, les autres volontaires et sans necessité, les unes sont excusables quand on en fait voir les raisons, mais les autres sont toujours criminelles parce qu'elles ne peuvent parvenir que du mépris ou de l'indifference dans laquelle vivent pour la Communauté une bonne partie de ceux qui en font habitude, pour remedier a ces maux il faut que tous les Confreres assistent autant qu'ils pourront aux offices et exercices de piete qui se pratique (*sic*) dans ladite Chapelle principalement le jour des festes principales de la Société, pour gagner les indulgences,* Cumsicut accepimus à te*, du souverain pontife alexandre VII pape. »*[813]

Là encore, les problèmes qui se posent pour les confréries lyonnaises sont également visibles ailleurs. A Marseille, les décennies 1620-1660 marquent l'apogée numérique des confréries. La ville comprendrait plusieurs milliers de pénitents. Certaines confréries sont fortes de plusieurs centaines de membres comme le montrent les registres tenus annuellement. Or « ces résultats doivent être évidemment nuancés : beaucoup de ces confrères n'ont apparemment pas acquitté leur "*cotte*" (cotisation) ni même celles des années précédentes. Sans doute n'adhèrent-ils à la confrérie que pour bénéficier de ses indulgences, de son accompagnement funèbre et de ses prières – une clause de leur testament prévoyant alors le paiement par les héritiers des cotisations dues. Il paraît difficile d'apprécier pour le XVIIe siècle la proportion des confrères réellement actifs »[814]. La confrérie marseillaise du Saint-Nom de Jésus, appelée aussi confrérie des Bourras, fondée le 27 juin 1591, limite ses effectifs

---

[813] ADR, 15 G 156 : *Statuts que doivent observer les confrères pelerins de saint Jaques le Majeur*, 1719, chapitre III ("Des absences et du scandale"), article I.

[814] Régis BERTRAND, *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVIe - XXe siècles, op. cit.*, p. 59.

à 72 membres, peut-être pour « lutter contre l'absentéisme et l'indifférence en constituant des groupes restreints fortement structurés et efficaces »[815].

On le voit, l'historien travaillant sur les liens sociaux doit se méfier des sources qu'il a à sa disposition. Il doit toujours valoriser un aspect dynamique (essayer de déterminer les modifications au fil du temps de l'appartenance effective de l'individu à tel ou tel groupe social, comme les confréries) par rapport à une information ponctuelle (la source mentionne que l'individu est membre à une date donnée d'un groupe social, d'une confrérie). Ainsi, dans le cadre d'une confrérie, il serait essentiel de savoir si un membre prend part aux différentes messes et processions, à quelle fréquence. Or, ayant déjà du mal à connaître l'identité des confrères, l'historien a encore moins ce type d'informations à sa disposition pour Lyon. Pourtant une telle réflexion peut être menée pour d'autres cadres d'étude, par exemple grâce aux listes de communiants fréquentes dans le domaine protestant[816]. Les quelques villages et petites villes catholiques du royaume qui présentent ce type de sources sont bien rares : l'intérêt des listes de confirmation pour la démographie historique a été souligné[817] et Marcel Lachiver a eu la chance pour Meulan d'avoir « trouvé des fréquemment des listes de communiants et des listes de confirmation (…) ; pour chaque individu sont donnés nom, prénom et âge (…) »[818].

Il pourrait être rétorqué que ce travail de fourmi n'est intéressant que pour l'historien qui s'intéresse aux liens sociaux, qui descend à l'échelle de l'individu.

---

[815] *Ibid.*, p. 53.

[816] Dans le domaine catholique, les exigences de certains évêques rejoignent le souhait de l'historien. Reste à déterminer si ces exigences sont respectées. Dans le diocèse de Limoges, le *Pastoral du diocèse*, publié en 1689, prescrit aux curés de dresser une liste des paroissiens qui ne se sont pas confessés pour Pâques (Louis PÉROUAS, *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres, du XVe au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 99). En Bretagne, « une injonction très officielle des statuts synodaux de Cornouaille en 1710 stipulait que chaque recteur devait tenir le "livre des âmes" (*liber status animarum*) recensant tous les habitants – ou du moins les communiants – et mentionnant si ceux-ci avaient fait ou non leurs Pâques. » [Georges PROVOST, "Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ?", dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et Notables de l'Ouest. XVIe - XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2003, p. 131-132]. Déjà en 1623, le Rituel romain prescrivait de tenir un état des âmes, exigence pratiquement ignorée en France.

[817] Etienne GAUTIER et Louis HENRY, *La population de Crulai paroisse normande. Étude historique*, *op. cit.*, p. 55.

[818] Marcel LACHIVER, *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle…*, *op. cit.*, p. 9.

L'histoire urbaine aurait peu d'intérêt à s'intéresser à des questions comme l'appartenance de l'individu à plusieurs confréries. Il pourrait prendre en compte cette possibilité mais juger qu'elle n'a pas d'influence sur le fonctionnement global de la société urbaine. Bref ce serait un détail dans l'histoire urbaine. Or ce n'est nullement le cas. Car un point doit être souligné. L'historiographie souligne avec raison qu'un individu sous l'Ancien Régime appartient à plusieurs groupes sociaux ; il n'est pas réductible à une identité unique. Cette réalité a été soulignée par la micro-histoire dans les années 1970-1980[819], avant d'être réaffirmée de manière plus théorique dans les années 1990 en termes de potentialités et de possibilités[820]. Elle est encore mise en avant dans les monographies les plus récentes[821]. Mais ce qui n'est pas analysé est de savoir si cette multi-appartenance n'est pas génératrice de conflits. Prenons l'exemple des confréries. L'individu peut appartenir à plusieurs d'entre elles ; la confrérie est même l'un des seuls groupes sociaux qui permet cette situation[822]. Cette multi-appartenance

---

[819] Dans le cadre de la micro-histoire, l'historien est en mesure de cerner ces identités multiples que possède tout individu : « si le terrain de la recherche est suffisamment circonscrit, les séries documentaires particulières peuvent être superposées dans la durée comme dans l'espace, permettant ainsi de retrouver le même individu dans des contextes sociaux différents. » (Carlo GINZBURG et Carlo PONI, "La micro-histoire", dans *Le débat*, 1981, n°17, p. 134).

[820] « L'appartenance à un groupe social précis conditionne certes les relations individuelles et collectives ; elle n'en épuise pas le champ des potentialités. Attentive au quotidien, mais tout autant soucieuse d'intelligibilité du passé, l'histoire de la sociabilité est indissociable d'une conscience aiguisée – peut-être en partie par les réalités présentes – de la complexité des médiations culturelles et leur jeu sinueux au travers des (trop ?) évidentes frontières des groupes sociaux. » (Bernard DOMPNIER, "Introduction. Un miroir des sociétés", dans *Micro-sociétés du XVIIIe siècle*, textes réunis par Lucette Perol, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1993, p. 7-8). « La multiplicité des identifications possibles constitue pour les acteurs une palette de ressources mobilisables suivant les circonstances (…). » (Bernard LEPETIT, "La ville moderne en France. Essai d'histoire immédiate", *loc. cit.*, p. 190). En dehors de l'histoire moderne, Alain Boureau livre une réflexion similaire : « l'acteur humain vit simultanément en des mondes différents. (…) C'est (…) la *diversité* qui caractérise l'acteur. Il est doté de plusieurs répertoires et registres divers, du fait de la structure éminemment possibiliste de l'être humain. (…) La disponibilité des répertoires d'action et de discours ouvre la possibilité de qualifications variées. » [Alain BOUREAU, "La compétence inductive. Un modèle d'analyse des représentations rares", dans Bernard LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, collection 'L'Évolution de l'Humanité', 1995, p. 37].

[821] « On prenait en compte l'individu, non plus classé dans tel ou tel groupe, mais comme pouvant appartenir à plusieurs entités à la fois, entités qu'il intégrait ou qu'il délaissait en fonction de ses actions, de ses idées et de ses représentations du moment. Autrement dit, on forgea l'idée que l'individu accepte et utilise les schémas de son groupe quand ils lui conviennent, mais les transforme lorsqu'ils ne sont pas adaptés au fonctionnement des autres groupes dans lesquels il évolue, tendant ainsi à créer de nouveaux modèles. (…) Or un individu doit être compris dans sa globalité, c'est-à-dire à la fois dans ses dimensions économique, sociale, religieuse, familiale, politique, car si à un moment donné il assume un de ces rôles, il contient en lui, en permanence, tous les autres. Pour analyser de la façon la plus optimale l'un de ces rôles, il faut par conséquent retenir et tenir compte de tous les autres. De même, au niveau supérieur, les relations qu'entretient un acteur avec d'autres individus impliquent de prendre en compte tous les rôles contenus dans chacun d'entre eux. » [Valérie LECLERC LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de religion…*, *op. cit.*, p. 53-54].

[822] Un individu ne peut généralement appartenir qu'à une corporation. En revanche, il peut très bien appartenir à plusieurs loges maçonniques. Cette distinction entre groupes sociaux permettant ou non une pluri-appartenance mériterait d'être analysée plus attentivement par les historiens.

ne semble pas poser problème du vivant de l'individu. En revanche, à sa mort, des conflits peuvent apparaître si plusieurs confréries veulent diriger en même temps le déroulement des funérailles. La confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch est consciente de cette difficulté, reconnaissant même « qu'elle peut arriver souvent, & causer quelquefois du scandale »[823]. Lors du convoi funéraire des confrères, « il se rencontre plusieurs fois que d'autres Confreries viennent pour les accompagner au tombeau, qui prétendent meriter les places les plus honnorables ; soit parce qu'elles sont de la même profession, ou sur des fondemens legers de preéminence, & d'ancienneté mal prouvée »[824].

Multi-appartenance de l'individu de son vivant, qui ne semble intéresser que l'historien étudiant les liens sociaux ; rivalités visibles et importantes entre confréries à sa mort, influençant le fonctionnement de la société urbaine elle-même puisque les confréries sont un cadre social essentiel de la ville[825]. Voilà qui illustre bien ce que disait Gabriel Le Bras à propos des confréries, à la fois « agents de concorde idéale et de divergences pratiques »[826].

L'historien conçoit donc les confréries comme des groupes sociaux juxtaposés les uns aux autres, mais sans voir ce qui les rapproche, que ce soit la multi-appartenance de certains de leurs membres[827] ou les rivalités entre elles. Cette méconnaissance est certes due à la faiblesse des sources disponibles pour étudier ces points précis mais également au fait que les confréries, peut-être plus que la parenté spirituelle, ont suscité beaucoup de travaux en histoire religieuse, grâce notamment à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard[828] mais également

---

[823] *Les devoirs et les saintes occupations des confrères et sœurs de la confrérie de St Roch et de St Sébastien, la première de cette Ville, érigée dans l'Eglise Parroissiale de St Pierre le Vieux*, Lyon, Jean-Denis Juttet, 1726, p.69.

[824] *Ibid.*, p. 69-70.

[825] Pour d'autres cadres urbains que Lyon, les rivalités entre confréries ne sont pas oubliées. Mais ces rivalités ne sont jamais analysées à l'échelle de l'individu (Christian DESPLAT, *Pau et le Béarn au XVIIIe siècle. Deux cent mille provinciaux au siècle des Lumières*, Biarritz, J&D Éditions, collection 'Terres et Hommes du Sud' 1992, p. 1171).

[826] Gabriel LE BRAS, *Études de sociologie religieuse*, tome 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, p. 452.

[827] Régis Bertrand souligne toutefois à propos des confréries paroissiales marseillaises que « l'on pouvait appartenir simultanément à plusieurs d'entre elles, comme le prouvent les testaments - alors qu'il n'était possible d'être membre que d'une seule compagnie de pénitents. » (Régis BERTRAND, *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVIe - XXe siècles, op. cit.*, p. 28).

[828] Notamment par ordre de parution :

- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, "L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIIIe - XIXe siècle", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1983, pp. 616-636.

à d'autres chercheurs[829], et peu en histoire sociale. Maurice Agulhon constitue une des rares exceptions[830].

1.2. Confréries et parenté spirituelle.

Il faut donc penser, lorsque l'on analyse conjointement les liens de parenté spirituelle et le fait que les individus impliqués dans ces liens appartiennent ou non à des confréries, que des enjeux échappent certainement à l'historien. Choisir comme parrain tel membre d'une confrérie plutôt que telle autre, alors qu'on appartient soit-même à une confrérie ne résulte pas seulement d'un choix individuel. Des enjeux d'une autre échelle peuvent influer (rivalités entre confréries elles-mêmes).

- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Pénitents et confréries du Sud-Est*, numéro spécial de la revue *Provence Historique*, 1984, tome XXXIV, fascicule n°136.

- *Les Confréries, l'Église et la cité. Cartographie des confréries du Sud-Est*, Actes du colloque de Marseille (École des hautes études en sciences sociales, 22-23 mai 1985), textes réunis par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard avec la collaboration de Roger Devos, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1988, 267 pages.

- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Espace et sacré en Provence (XVIe - XXe siècles). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, collection 'Histoire', 1994, 605 pages.

- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, "Indulgences et confréries, tests de l'évolution des dévotions au dix-huitième siècle", dans *Religions en transition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, textes présentés par Louis Châtellier, Oxford, Voltaire Foundation, collection 'Studies on Voltaire and the Eighteenth Century', 2000, pp. 75-94.

- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 pages.

[829] Andrew E. BARNES, *The social dimension of piety. Associative life and devotional change in the penitent confraternities of Marseille (1499-1792)*, New York, Paulist Press, 1994, X et 285 pages.

Les confréries du Moyen Age à nos jours. Nouvelles approches, textes réunis par Claude Langlois et Philippe Goujard, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, collection 'Sociabilité, culture et patrimoine', n°3, 1995, 99 pages.

Marc VENARD, "Les confréries en France au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle", dans *Société, culture, vie religieuse aux XVIe et XVIIe siècles*, Actes du colloque de 1995 de l'AHMUF, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, pp. 45-65.

Régis BERTRAND, *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVIe - XXe siècles*, Marseille, La Thune, collection Mercure, série D (Gens du pays et leurs mœurs), 1997, 158 pages.

Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi XVe siècle - début XIXe siècle), études réunies par Bernard Dompnier et Paola Vismara, Rome, École française de Rome, Collection de l'École française de Rome, n°393, 2008, 442 pages.

[830] Maurice AGULHON, *La sociabilité méridionale. Confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18e siècle*, Aix-en-Provence, Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Travaux et mémoires n°36, 1966, 2 volumes, 878 pages.

Il est donc plus simple de rester au sein de la même confrérie et de se demander dans quelle mesure un individu membre d'une confrérie, faisant baptiser son enfant, choisit comme parent spirituel un autre individu lié à ce même groupe social. Dans le cadre lyonnais, je n'ai retrouvé dans les papiers des confréries aucune mention de l'importance qu'elles pourraient accorder au baptême ou à la parenté spirituelle. Pourtant l'on sait que dans d'autres cadres géographiques, dans le sud de la France, des confréries de métiers imposaient à chacun d'être présent lorsqu'un autre membre faisait baptiser son enfant (cette obligation n'était parfois valable que pour les maîtres et/ou uniquement à l'occasion du baptême d'un fils de maître)[831]. Il est dommage que la conservation des registres ne permette sans doute pas de vérifier si cette présence obligatoire aux baptêmes incite également à choisir un confrère comme parrain.

1.2.1. Un préalable : déterminer dans quels groupes sociaux et professionnels la confrérie recrute.

Certaines confréries ont été constituées à l'occasion de graves événements touchant la ville de Lyon dans son ensemble, sans distinction de groupes sociaux ou professionnels. C'est le cas pour la confrérie de la santé instituée pour obtenir la faveur de Dieu face à cette épidémie. Les statuts de cette confrérie soulignent que toute la population lyonnaise est concernée : « Cette saincte Confrairie ayant esté instituee pour implorer, & humblement reclamer, dans la calamiteuse necessité de l'incurable Contagion, qui desole cette ville de Lyon ; les salutaires faveurs de l'aymable Misericorde de Dieu, qui est sans acception de personnes ; le Refuge de tous les affligez, grands & petits, pauvres & riches, nobles & roturiers : un Thresor ouvert à tous (…) : tous fidèles chrestiens de l'un & l'autre sexe, de quelques Ordre, & condition qu'ils soyent, pourront estre receus en icelle, sans qu'ils soyent obligez de rien payer pour y entrer (…) »[832].

---

[831] Marc VENARD, "Si on parlait des confréries de métiers…", dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, réuni par Marc Venard et Dominique Julia, Marseille, La Thune, 2005, p. 223 (statuts de la confrérie de saint Blaise des cardeurs et autres artisans de la laine du bourg de Mazan, diocèse de Carpentras, approuvés en 1528) et 227. A Marseille, les statuts des confréries professionnelles « prescrivent parfois aussi d'assister au baptême des enfants des maîtres, trait qui traduit une certaine volonté de renforcer les liens personnels entre les membres. » (Régis BERTRAND, *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVIe - XXe siècles, op. cit.*, p. 29).

[832] *Statuts de la confrairie de la santé, instituee à l'honneur de Jésus-Christ, de Nostre Dame de Consolation, et des glorieux sainct Roch, et sainct François de Paule*, 9 novembre 1628 (AML, 3 GG 3).

Pour d'autres confréries au contraire, toute étude souhaitant mettre en rapport les liens de parenté spirituelle et l'appartenance à une même confrérie doit au préalable déterminer la composition sociale de cette confrérie. Il faut déterminer si cette confrérie est liée ou non à un métier. Si c'est le cas, les liens de parenté spirituelle ne doivent pas forcément être analysés sous l'angle d'une appartenance commune à une même confrérie ; il faut d'abord prendre en compte l'appartenance à un même métier dont la confrérie n'est que l'émanation. Ainsi, pour les décennies 1640 et 1650 (de 1641 à 1661 exactement), chaque année, au 15 août, est dressée la liste des confrères maîtres ouvriers en draps de soie, par ordre alphabétique de leurs prénoms[833]. Seule autre précision apportée : la somme versée par les confrères annuellement. Les confrères figurant dans cette liste sont très nombreux. Sans doute, tous les maîtres ouvriers en draps de soie lyonnais en font partie, ce qui n'exclut évidemment pas des exceptions. Dès lors, il est inutile de comparer cette liste avec les maîtres ouvriers en draps de soie présents dans la base de données pour l'année 1655. Cette confrérie, purement professionnelle, ne permet pas de distinguer à mon sens d'autres liens sociaux que les liens professionnels déjà existants. Puisque cette confrérie regroupe l'ensemble des maîtres, si plusieurs individus en sont membres, cela ne signifie pas qu'ils nouent entre eux des liens spécifiques du fait de cette appartenance. La seule spécificité qui peut être prise en compte est le fait que quelques membres occupent des fonctions clé dans cette confrérie.

1.2.1.1. Confréries de métier, exercice de responsabilités et parenté spirituelle.

Parmi les fonctions à responsabilité, figure celle de courrier. La confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie compte quatre courriers, tous renouvelés annuellement. Dès lors, il m'a semblé intéressant de repérer les courriers dans la base de données pour l'année 1655 [annexe 16] et de déterminer si leur fonction de courrier, ancienne ou actuelle, influe sur les liens de parenté spirituelle dans lesquels ils peuvent être impliqués[834].

---

[833] AML, HH 561 : Liste des membres de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie, comprenant les noms des courriers (1641-1661).

[834] Pour les années 1647 et 1648, aucun courrier de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie n'a cependant été désigné : les deux pages qui auraient dû contenir leurs noms sont blanches. Pour 1653, aucun courrier non plus.

Un exemple en est fourni par Claude Blanchet, courrier de la confrérie en 1655, qui est parrain à de nombreuses reprises, trois exactement, cette même année[835]. Or, les trois pères de ses filleuls sont tous ouvriers en draps de soie ou maîtres ouvriers en draps de soie et aucun lien de parenté n'est à noter. Sans aucun doute, sa qualité de courrier incite à le choisir comme parrain car cette fonction présente un caractère distinctif, d'autant plus qu'à chacun des trois baptêmes, il prend le titre de marchand[836]. Lui-même, lorsqu'il fait baptiser sa fille Claudine en mai 1655, choisit comme parrain un maître ouvrier en draps de soie, Nicolas Quinson[837]. On remarque également, mais là l'interprétation doit se faire avec prudence, que deux des trois pères seront à leur tour courriers[838], ainsi que le parrain de Claudine Blanchet[839]. Faute d'indice supplémentaire, ne voyons pas dans ces liens de parenté spirituelle qui précédent des adjuvants à ces nominations.

Mais réfléchir à l'articulation entre la fonction de courrier et les liens de parenté spirituelle ne doit pas se limiter à celui qui remplit cette fonction. En effet, son épouse peut elle aussi nouer de tels liens. Or, dans le cas de Claude Blanchet, son épouse Jeanne de Montrichard[840] est à deux reprises marraine. L'un de ses compères est Anthoine Russet, ouvrier en soie, lui-même courrier de la confrérie cette même année 1655. Tous deux sont les parents spirituels d'Anthoine Guyge, fils de l'ouvrier en soie Louys Guyge[841]. Autrement dit, cet ouvrier en soie choisit comme parrain de son enfant un des courriers de la confrérie pour la présente année et comme marraine l'épouse d'un autre courrier pour la même année. Assurément les liens de parenté spirituelle de ce baptême ont été choisis avec soin et présentent un caractère remarquable. En revanche, là encore, d'autres liens de parenté spirituelle doivent être commentés avec prudence. Dans le second baptême célébré en 1655

---

[835] Successivement, baptêmes de Claude Joseph Malard le 28 juin 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 164 recto), de Pernette Esparron ou Esparran le 18 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 183 recto) et de Claude Joseph Gay le 7 septembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 190 verso).

[836] Il est qualifié par deux fois de maître et marchand en draps de soie, une fois de marchand.

[837] Baptême le 18 mai 1655. AML, 1 GG 30, fol. 153 recto. Claude Blanchet est là désigné comme marchand ouvrier en draps de soie.

[838] Ives Malard, le père de Claude Joseph Malard, sera courrier en 1657 sous le nom d'Yves Mallard. François Gay, le père de Claude Joseph Gay, sera courrier en 1661.

[839] Nicolas Quinson sera courrier en 1656.

[840] On trouve également son patronyme sous les formes suivantes : de Montrichat, de Montrichar, Montrichard.

[841] Baptême le 31 octobre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 208 verso).

où Jeanne de Montrichard est marraine[842], son compère est également de la même profession. Mathieu Deschamps est maître ouvrier en soie. Toutefois, il ne sera courrier qu'en 1657. Constatation faite, difficile d'aller plus loin dans le raisonnement.

1.2.1.2. Un recrutement parmi les élites et les groupes sociaux favorisés : confréries du Confalon et de Saint-Bonaventure.

Parmi les confréries importantes de Lyon, eu égard au nombre de leurs membres, figure celle du Confalon[843]. Ses membres, uniquement masculins[844], se recrutent en grande partie parmi les élites de la ville : « les principaux habitans de Lyon et même les seigneurs de plus haut rang se sont fait un honneur de s'y faire agréger[845] ». Certes il semble logique de mettre en avant un recrutement élitiste, quitte à l'exagérer, pour donner plus de prestige à la corporation. Mais le recrutement de cette confrérie est assurément plus élitiste que celle des Pénitents Noirs. Malheureusement la confrérie du Confalon n'a pas de liste de ses membres[846]. Si cela avait été le cas, il aurait été intéressant d'étudier quels parents spirituels sont choisis pour leurs enfants par les membres de cette confrérie. Cela aurait pu donner lieu à une analyse conjointe de la sociabilité et de la parenté spirituelle au sein des élites.

---

[842] Baptême de Jeanne Baud le 21 février 1655, fille du teinturier de soie Benoist Baud (AML, 1 GG 30, fol. 127 recto).

[843] Bernard DOMPNIER, "Les confréries françaises agrégées à l'archiconfrérie du Gonfalon. Recherche sur une forme de lien à Rome", dans *Les confréries du Moyen Age à nos jours. Nouvelles approches*, textes réunis par Claude Langlois et Philippe Goujard, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, collection 'Sociabilité, culture et patrimoine', n°3, 1995, pp. 41-56.

[844] Par une bulle du pape du 21 juin 1639, les femmes n'ont pas le droit d'entrer dans la chapelle de la confrérie du Confalon de Lyon pendant l'office (AML, 3 GG 120, pièce n°59 : Inventaire raisonné et chronologique des titres et papiers de la royale et dévote compagnie des Pénitents de Notre Dame du Confalon de la ville de Lyon).

[845] AML, 3 GG 120, pièce n°64 : Mémoire concernant la compagnie royale des Pénitents de notre Dame du Confalon de Lyon, compilé par Aimé Delaroche qui l'a présenté au bureau du conseil de la compagnie le 17 juin 1772.

[846] Aucune liste parmi les sources manuscrites concernant les confréries, ni aux Archives Municipales de Lyon ni aux Archives Départementales du Rhône.

D'autres confréries, ne possédant également pas de liste de membres, mentionnent dans quels groupes sociaux elles recrutent certains de leurs membres, ceux ayant des responsabilités. C'est le cas de la confrérie de Saint-Bonaventure :

> *« En examinant les anciennes listes des courriers on a reconnu que les enfans des principales familles de la ville se sont fait honneur d'en accepter l'emploi, les officiers de judicature, la noblesse, les avocats et les principaux citoyens ont remplis cette fonction sans répugnance ; et l'on trouve même dans les cathalogues des officiers*[847] *nommés avec des négocians indistinctement parce que c'est en qualité de citoyen et d'enfant de la ville non marié que l'on remplit ce devoir de religion sans aucun égard aux diférentes dignités dont les personnes élues peuvent être revêtues, on observe néantmoins autant qu'on peut d'assortir les sujets de manière à pouvoir se convenir afin d'éviter toute jalousie ou préférence qui pourroit blesser quelques uns des courriers. Les choses ont subsisté dans cet état jusques en l'année 1591, où s'aperçut que la ferveur de cet établissement commençoit à dégénérer, et que l'unique moyen de le rétablir dans son premier lustre étoit de choisir pour courrier quelques signalés personnages bien zélés et affectionnés au service de Dieu (…). »*[848]

Dans cette confrérie de Saint-Bonaventure, la richesse semble jouer un discriminant dans l'accès à la charge de courrier. Chaque année, les nouveaux courriers doivent donner (au total) la somme de 800 livres aux Cordeliers. « Il faut joindre à la somme de 800 livres les dépenses frivoles que l'usage a rendu indispensables. Un jeune homme aggregé (*sic*) à cette confrairie (*sic*) se fait un point d'honneur de suivre les traces de ceux qui l'ont devancés (*sic*). Il croit faire sa cour au Corps de ville d'enchérir sur les exemples de ses prédécesseurs, il craindroit d'être déshonnoré (*sic*) et de passer pour un faux frère s'il faisoit paroitre un esprit d'économie. Entraîné par une fausse honte il seroit forcé à des dépenses qui n'ont plus de bornes. Encor (*sic*) si on laissoit une entière liberté d'accepter ou de refuser ces sortes d'employs (*sic*), on pourroit dire que les dépenses ausquels (*sic*) ils assujettissent sont des taxes volontaires qui ne mérite (*sic*) pas ce nom, mais le Corps de ville les regarde comme des employs nécessaires, des charges municipales qu'il est en droit de forcer tout citoyen d'accepter, et dès lors le payement des sommes qui en est une suite devient également forcé

---

[847] Il est précisé plus loin dans le document qu'il s'agit des officiers de la sénéchaussée.

[848] AML, 3 GG 120, pièce n°34 : Mémoire sur l'origine de la Confrérie de Saint-Bonaventure de la ville de Lyon. L'orthographe du document a été respectée.

et par conséquent, c'est une véritable taxe »[849]. Ce jugement, émis par la Cour des monnaies, contient sans conteste une pointe d'exagération mais il souligne le repli de la confrérie de Saint-Bonaventure, ou au moins des courriers de celle-ci, sur les couches sociales les plus aisées.

1.2.1.3 Un recrutement lié à un métier et à une profession : confréries des jardiniers et de saint Hommebon.

Certaines confréries sont liées à une profession spécifique et ses membres semblent tous appartenir à celle-ci. C'est le cas de la confrérie des jardiniers. Les papiers de cette confrérie sont peu nombreux[850] : les membres qui y figurent sont tous jardiniers[851]. En revanche, d'autres confréries, pourtant marquées par une identité professionnelle, sont ouvertes à tous. La confrérie de saint Hommebon, tournée vers le commerce, a pour principale intention « d'attirer la bénédiction de Dieu sur le négoce de cette ville. Il ne faut pas croire que personne en doive estre (*sic*) exclu de quelque aage (*sic*), sexe et condition qu'il soit puisque tout le monde y est intéressé. (…) Mais quand tout le monde ne seroit pas intéressé dans le Commerce pour obliger un chacun à faire des vœux et des prières pour attirer la bénédiction de Dieu sur le négoce, la gloire que nous procurons à Dieu par l'honneur que nous rendons à ses Saints est un motif qui oblige également tout le monde à les honnorer (*sic*), et donc personne ne peut raisonnablement se dispenser[852]. » Cette confrérie étant récente[853], elle se doit d'attirer des membres, par divers moyens[854].

---

[849] AML, 3 GG 120, pièce n°34 bis : Mémoire pour les officiers de la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, à propos de la confrérie de Saint-Bonnaventure, non daté (1735).

[850] AML, 3 GG 120, pièces 43 à 45.

[851] AML, 3 GG 120, pièce n°45 : résignation le 28 mars 1752 de la prébende fondée à Saint-Nizier par la confrérie des jardiniers. Figurent divers noms de confrères, tous jardiniers. Ils ont été comparés avec les individus présents dans la base de données qui interviennent dans les baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1740 ; aucune correspondance n'a été trouvée.

[852] AML, 3 GG 120, pièce n°39 : Règlements de la Confrérie de Saint-Hommebon, non datés (postérieurs au 30 mars 1668).

[853] AML, 3 GG 120, pièce n°39 : Institution le 30 mars 1668 par l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville-Villeroy, de la confrérie de saint Hommebon, sise dans l'église du couvent des Feuillants.

1.2.2. Liens de parenté spirituelle et appartenance à une même confrérie.

J'ai repéré ici les membres de la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch qui figurent également dans la base de données constituée dans le cadre de cette thèse. Le but est simple : identifier tous les confrères pères ou parrains ou dont l'épouse apparaît comme marraine à Saint-Nizier en 1740. Précisons d'emblée que l'année 1740 se place avant les évolutions importantes que certaines confréries connaissent dans d'autres cadres géographiques durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il ne s'agit donc nullement dans les lignes qui suivent de confirmer ou d'infirmer les prémices d'une quelconque crise des confréries[855], qui a d'ailleurs fait l'objet de nuances[856].

Nous possédons la liste des confrères de Saint-Sébastien et de Saint-Roch en date du 2 novembre 1734[857]. Certes, entre 1734 et 1740, un individu peut s'être retiré de la confrérie ou être décédé : François Berthellier, membre de la confrérie en 1734 est mort avant le 21 juin 1740, jour où son épouse Pierrette Terrier, qualifiée de veuve, est marraine de Pierrette Gerifaut[858]. La liste des confrères de 1734 présente l'inconvénient de ne pas indiquer leur profession ; mais généralement un ordre implicite est suivi dans l'énumération : les confrères sont cités profession par profession, même si celle-ci n'est pas indiquée. Ceci favorise leur identification et permet ainsi de dresser la liste des confrères mentionnés dans le registre de baptême de Saint-Nizier de 1740.

---

[854] « On ne sera point obligé de donner aucune chose pour estre admis à ladicte confrairie (*sic*), affin (*sic*) que les pauvres n'ayent aucun sujet de se dispenser d'y entrer, mais si l'ont (*sic*) veut donner quelque chose, ou pour le luminaire de l'église, ou pour l'ornement de l'autel de sainct Hommebon, on le pourra donner au sacristain ou à son substitut. (…) Aucun des Confrères ne sera obligé à faire dépence (*sic*) pour l'office de Courrier de ladicte confrairie (…). » [AML, 3 GG 120, pièce n°39 : Règlements de la Confrérie de Saint-Hommebon, non datés (postérieurs au 30 mars 1668)].

[855] Stefano SIMIZ, "La crise des confréries dans les années 1760 : l'exemple champenois", dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, réuni par Marc Venard et Dominique Julia, Marseille, La Thune, 2005, pp. 193-205. L'idée d'un déclin des confréries figurait déjà dans Jean QUÉNIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, pp. 294-297.

[856] A propos des confréries rouennaises, Marc Venard indique que « leur déclin au "siècle des Lumières" a été moins marqué qu'on ne pouvait penser. » [*Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne (XVIe – XVIIIe siècles), op. cit.*, p. 12]. Des exemples de déclin existent pourtant : en 1778, les grands marchands de Rouen demandent la liquidation de la Confrérie de la Passion (Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, tome 1, p. 308).

[857] *L'ancienne et dévote confrerie de St Sebastien et de St Roch, erigée premierement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, & depuis plus de deux cens ans, au Couvent des RR. PP. Prêcheurs. Avec la Bulle de Notre Saint Pere le Pape Alexandre VII. & les Prières de la Confrérie*, Lyon, imprimerie de Louis Cutty, 1763 (nouvelle édition), 47 pages (AML, 1 C 301 795).

[858] AML, 1 GG 87, fol. 68 verso.

Bien évidemment, ne prendre en compte que l'enfant baptisé en 1740 est un peu réducteur. C'est pourquoi, pour étudier le possible rapport entre l'appartenance à une confrérie et les liens de parenté spirituelle, j'ai reconstitué les fratries des enfants baptisés en 1740 dont le père appartient en 1734 à la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch. La méthode de reconstitution des fratries est celle suivie précédemment. On constate que dans un nombre important de cas, l'appartenance commune à cette confrérie peut jouer un rôle. Ainsi, le confrère Joseph Laurent et son épouse Claire Jacque sont choisis par d'autres confrères comme parents spirituels. Philibert Cambriat les choisit à deux reprises, pour le baptême de ses fils Nicolas le 25 octobre 1733[859] et Joseph Marie le 17 décembre 1734[860]. De même, Pierre Collet les désigne le 1er février 1740 comme parrain de son fils Joseph[861] et le 2 juin 1741 comme marraine de sa fille Claire[862]. Benjamin Berger choisit lui Pierre Verd, autre confrère, comme parrain de son fils Pierre Berger le 16 mai 1740[863]. Reconnaissons toutefois que l'appartenance à la confrérie n'est pas l'unique élément pouvant expliquer de tels choix, d'autres facteurs pouvant être évoqués. Philibert Cambriat et Joseph Laurent sont tous deux fabricants. Joseph Laurent est intervenu comme fondé de procuration lors du mariage de Pierre Collet. Benjamin Berger et Pierre Verd sont désignés tous deux comme maîtres ouvriers en soie.

Quittons le domaine des liens sociaux pour formuler une dernière remarque à propos des confrères de Saint-Sébastien et de Saint-Roch. Bien que mon but ne soit pas de m'intéresser à la question d'une éventuelle crise des confréries (ou à ses prémices), il faut noter que les confrères sont ici indéniablement attachés à la religion et à ses pratiques. Cela est vérifiable de manière simple, en regardant de plus près les prénoms attribués aux enfants des confrères. Ils peuvent recevoir, quand l'occasion se présente, le prénom du saint ou de la sainte dont la fête est célébrée. Les confrères Sébastien Amorique et François Levet en sont deux exemples.

---

[859] AML, 1 GG 80, fol. 141 recto.

[860] AML, 1 GG 81, fol. 154 recto.

[861] AML, 1 GG 87, fol. 13 verso.

[862] AML, 1 GG 88, fol. 66 recto.

[863] AML, 1 GG 87, fol. 55 recto.

Sébastien Amorique, qui porte lui-même le nom de l'un des deux saints patrons de la confrérie, prénomme son fils Estienne Roch le 16 août 1742[864], jour de la fête du saint languedocien second patron de la confrérie. Il n'y a là rien de suprenant puisque les statuts de la confrérie insistent sur le lien privilégié entre le confrére et les deux saints patrons de la confrérie qui doivent lui servir de modèles : « travaillons surtout à imiter nos saints Patrons dans les vertus qu'ils ont pratiquées »[865].

Quant à François Levet, il prénomme son dernier enfant Catherine de Sienne le 30 avril 1749[866], jour de la fête de la sainte toscane.

Autre indice, le choix de la part de certains confrères de Saint-Sébastien et de Saint-Roch d'hommes d'Église parrains de leur enfant. Il y a là une certaine proximité. Un prêtre, Louis Fougier, signe lors du mariage de Pierre Cadier et de Dominique Abel, célébré à Notre-Dame-de-la-Platière le 12 octobre 1733[867]. Lors du baptême de leurs deux premiers enfants, deux autres hommes d'Eglise, apparentés à la mère, sont parrains, Joseph Abel et Jean Baptiste Abel[868]. Y figure également la signature de deux autres ecclésiastiques : respectivement Jean Chazot pour l'aîné[869] et J. Damet pour le cadet. Pour le baptême de leur quatrième enfant, Jean Chazot est cette fois-ci parrain et Joseph Abel signataire[870]. Le fait que Pierre Cadier soit membre de la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch n'y est peut-être pas étranger. D'autant plus que Louis Cadier semble bien intégré au sein de la confrérie, son épouse étant par exemple marraine de la fille d'un confrère[871]. Toutefois, le plus important me semble se situer à l'intérieur même de la famille ; la parenté entre l'épouse

---

[864] AML, 1 GG 89, fol. 102 recto. Le parrain se prénomme simplement Estienne.

[865] *Les devoirs et les saintes occupations des confrères et sœurs de la confrérie de St Roch et de St Sébastien…*, *op. cit.*, p. 15.

[866] AML, 1 GG 96, fol. 62 verso. La marraine de l'enfant se prénomme simplement Catherine.

[867] AML, 1 GG 326, fol. 51 verso.

[868] Baptêmes de Joseph Cadier le 12 décembre 1734 (AML, 1 GG 81, fol. 151 verso) et de Louise Claudine Cadier le 30 avril 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 57 verso).

[869] Jean Chazot est chapelain perpétuel, bénéficier de l'église de Saint-Just de Lyon.

[870] Baptême de Jeanne Catherine Cadier le 30 août 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 116 verso).

[871] Baptême de Dominique Gorsse le 7 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 38 verso).

de Pierre Cadier et les deux ecclésiastiques jouant un rôle clé. Pour preuve, lorsque Pierre Cadier était marié en premières noces avec Pierrette Goujon, aucun homme d'Église n'était alors présent autour des fonts baptismaux lors du baptême des enfants nés de ce mariage[872].

Je me suis également intéressé à une autre confrérie, celle des pénitents de la Miséricorde[873], dont on possède la liste des membres pour une partie du XVIIIe siècle[874]. Ces confrères qui sont, rappelons-le, au service des prisonniers et des condamnés à mort, appartiennent aux couches urbaines aisées. Etre membre de cette confrérie induit en effet d'importantes dépenses au nom de la charité[875]. Jusqu'en 1745, le nombre des réceptions est peu élevé. Il est fréquent qu'aucun membre ne soit reçu durant plusieurs années consécutives[876]. Quand la confrérie s'agrandit, deux confrères au maximum sont accueillis

---

[872] Baptêmes d'Antoinette Cadier le 17 juin 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 79 verso) et de Claude François Cadier le 23 août 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 109 recto).

[873] A Lyon, les premières délibérations de cette confrérie datent de 1636. Son but est d'aider les prisonniers et de procurer une sépulture religieuse aux condamnés à mort.

[874] ADR, 50 H 56.

[875] (…) sieur Césard Laure bourgeois de cette ville mû de charitté présentat le 13 e mars de ladite année 1625 une requeste à Messieurs de la Sénéchaussée de cette dite ville pour avoir permission de faire édiffier une chapelle (…) pour ensépulturer les corps des supliciés. Dans la suite et le 2e mars 1636 ledit sieur Laure tousjours mû de piété et de charrité ayant assemblé plusieurs notables bourgeois pour exercer ensemble les mesmes charittés que les pénitens de la Miséricorde établis à Rome y exercent envers les supliciés et pauvres prisonniers obtint des lettres d'établissement de feu monseigneur le cardinal de Richelieu archevesque de Lyon et le 26e aoust de la même année il obtint permission de messieurs de la Sénéchaussée de cette dite ville d'accompagner les supliciés processionellement (…) jusques au lieu du suplice et de porter après l'exécution les corps des supliciés pour les ensépulturer dans ladite chapelle (…) construit à cet effet. Le lendemain ils obtinrent de monseigneur d'Halincour gouverneur de cette dite ville une permission de s'assembler pour lesdits exercisses et suivre les règles dudit établissement. Successivement les suplians par les charittés des confrères se sont vus en estat de fournir aux pauvres prisoniers détenus dans les prisons de cette ville du pain et du vin deux jours de chaque semaine ce qu'ils ont continué de distribuer despuis plus de 50 et 60 ans au grand soulagement des pauvres prisoniers particuillerement dans le temps de disette et de cherté et ils leurs distribuent chaque foy à chacun une livre et demy de pain et une chopine de vin quoyque à présent les pauvres prisoniers soyent en plus grand nombre qu'ils ne l'ont jamais esté ce qui est causé par les misères du temps et la cessation du travail. Les supliants pour procurer un plus grand soulagement aux pauvres prisoniers travaillent de leur mieux à obtenir leur liberté en traittant avec leurs créanciers à l'esgard de ceux qui sont détenus pour debtes et avec les parties civiles à l'esgard de ceux qui sont poursuivis extrahordinairement et payants de leurs aumosnes les sommes dont ils sont convenus, faisant même les frais des actes et procédures nécessaires pour parvenir à leur procurer la liberté autant que se peuvent étendre leurs charittés et aumosnes En sorte que par leurs soins et aumosnes il sort desdites prisons jusques à 100 et 150 prisoniers par année pour laquelle œuvre ils despencent jusques à 2000 et 2500 livres par communes années outre ce que leur couste le pain et le vin qu'ils distribuent qui revient à plus de 3000 livres et encor outre ce dans la rigueur de l'hivert ils leur distribuent du charbon et des couvertures sans lesquels secours la pluspart desdits prisoniers periroient dans lesdites prisons et seroient hors d'estat de se procurer leur liberté pour travailler et faire subcister leurs familles et enfans. » [Requête présentée au Consulat par les Pénitents de la Miséricorde de Lyon, 25 juin 1716 (AML, 3 GG 121, pièce n°65). L'orthographe initiale a été respectée. Je souligne].

[876] Aucune admission n'a lieu de 1724 à 1726 inclus, de 1728 à 1731, de 1733 à 1735, de 1737 à 1739 et de 1741 à 1744.

par an[877]. Après 1745, les réceptions de nouveaux confrères sont plus régulières et plus nombreuses[878]. Comme pour la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, j'ai repéré tous les confrères pères ou parrains ou dont l'épouse apparaît comme marraine à Saint-Nizier en 1740. Au final, vu la faiblesse des effectifs, je n'ai idenfié que deux pères confrères, Antoine de Gérando[879] qui fait baptiser son fils Claude Antoine le 27 novembre 1740[880] et Etienne Pollet qui fait baptiser son fils Antoine le 26 mars 1740[881]. J'ai reconstitué les fratries dans les deux cas. Or aucun autre pénitent de la Miséricorde n'intervient à quelque titre que ce soit dans les baptêmes en question. Les liens de parenté spirituelle sont ici totalement étrangers à l'identité confraternelle. Pourtant, l'appartenance à la confrérie des pénitents de la Miséricorde est souvent le signe d'un sentiment religieux fort, voire d'une proximité avec l'Église favorisée par des liens de parenté. Ainsi, plusieurs hommes d'Église interviennent lors du baptême des frères et sœurs de Claude Antoine de Gérando. Lorsque Jeanne de Gérando est baptisée, Antoine Lyot, docteur en théologie et curé de la paroisse Saint-Vincent de Lyon[882], est son parrain ; Dugas, curé de Saint-Pierre, est signataire[883]. Le parrain de Jérome de Gérando est son oncle maternel, Jérome Biclet, docteur en théologie et prêtre dans le diocèse de Lisieux[884]. C'est d'ailleurs lui qui avait célébré le mariage d'Antoine de Gérando et de Marie Biclet[885], à l'occasion duquel de nombreux ecclésiastiques avaient signé : les curés Antoine Lyot et Dugas, mais également deux vicaires, Chartron et Chantre. Au moment de désigner les parrains de leurs enfants, cette présence importante d'hommes d'Église dans leur parenté peut d'ailleurs expliquer que les Gérando n'aient pas choisi de pénitents de la Miséricorde. S'ils n'avaient pas pu compter sur des parents ecclésiastiques,

---

[877] En 1732, deux confrères sont reçus, Antoine de Gerando et Etienne Pollet. En 1736, il s'agit de Thomas Deschamp et de Maurice Giraud ; en 1740, de Jean François Faure et d'Alexandre Manechalle.

[878] Il y a 3 réceptions en 1747, 10 en 1751, 4 en 1753, 3 en 1754, 4 en 1755, 6 en 1756...

[879] L'orthographe de son patronyme connaît plusieurs variantes.

[880] AML, 1 GG 87, fol. 142 recto. Claude Antoine de Gérando sera conseiller à la Cour des Monnaies.

[881] AML, 1 GG 87, fol. 34 verso.

[882] Antoine de Gérando, le père de la baptisée, est son neveu.

[883] Baptême le 18 juillet 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 94 recto).

[884] Baptême le 1er décembre 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 155 recto).

[885] Mariage célébré à Saint-Pierre-Saint-Saturnin le 6 février 1736 (AML, 1 GG 615, page 32).

auraient-ils eu recours aux pénitents ? On peut le penser, mais il ne s'agit bien évidemment là que d'une supposition. Ainsi peut-être faut-il élargir le point de vue et porter notre regard au-delà des confrères...

1.3. Sociabilité, compaternité et confréries.

Il est parfois délicat de déterminer dans quelle mesure l'appartenance à une confrérie confirme des liens sociaux préexistants ou en crée de nouveaux. Il ne faut pas oublier non plus que, comme tout lien social, les relations entre deux membres d'une même confrérie ne se limitent pas à eux mais peuvent concerner également leur entourage plus ou moins proche. Ainsi, il ne faut pas simplement étudier le possible rapprochement entre l'appartenance commune de deux individus à une même confrérie et les éventuels liens de parenté spirituelle qu'ils peuvent tous deux établir. Ce qu'il faut prendre en compte, c'est le possible rapprochement entre leur appartenance commune à une même confrérie, voire le fait qu'ils remplissent conjointement les mêmes fonctions au sein de celle-ci, et l'éventualité que la parenté spirituelle relie également leurs deux entourages. Ainsi, en 1648, quatre officiers de la sénéchaussée sont nommés courriers de la confrérie de Saint-Bonaventure[886]. Parmi eux, les nommés Vidaud et Gueton, dont les prénoms ne sont pas précisés. L'identification de Vidaud ne pose pas de problème, il s'agit de Jean Vidaud que l'on retrouve sept ans plus tard parrain à deux reprises à Saint-Nizier[887], mentionné justement comme étant conseiller du roi en ses conseils d'Etat, procureur du roi en la sénéchaussée, siège présidial de Lyon. Gueton quant à lui ne figure pas dans ma base de données ; je n'ai donc pas tenté de l'identifier par d'autres biais. Mais ce qui est intéressant est qu'à l'occasion d'un des baptêmes pour lesquels Jean Vidaud est parrain, celui de Jean Durret, la marraine est justement une nommée Magdelaine Gueton, qualifiée de demoiselle[888]. Je ne sais quel lien de parenté unit le confrère Gueton et Magdelaine Gueton : sans doute sont-ils frère et sœur, voir cousins, ils appartiennent

[886] AML, 3 GG 120, pièce n°34 : Mémoire sur l'origine de la Confrérie de Saint-Bonaventure de la ville de Lyon.

[887] Il est parrain le 21 septembre 1655 de Jean Fayard (AML, 1 GG 30, fol. 194 recto) et le 5 novembre 1655 de Jean Durret (AML, 1 GG 30, fol. 210 verso).

[888] L'acte de baptême orthographie son patronyme Guetton et elle signe Gueston.

en tout cas à la même génération[889]. Liens professionnels (membres de la Sénéchaussée) et liens de confrérie unissent donc les familles Vidaud et Gueton ; ainsi s'explique peut-être le choix de Jean Vidaud et de et de Magdelaine Gueton comme parrain et marraine de son fils par le marchand tireur d'or Antoine Durret[890].

II. Sociabilité, parenté spirituelle et Compagnie du Saint-Sacrement.

Les questionnements et réflexions développés à propos des confréries peuvent, dans une certaine mesure, être valables lorsqu'il s'agit d'étudier l'un des fleurons de la Réforme catholique à Lyon, la Compagnie du Saint-Sacrement[891]. Les origines de la Compagnie à Lyon sont bien connues. « Dès 1630, profitant du séjour de la Cour à Lyon, le Père Suffren et le maître d'hôtel du roi, Henry de Pichery, établirent une filiale à Lyon. Cette institution ne fut pas un succès, puisque la compagnie lyonnaise semble avoir rencontré de sérieuses difficultés, au point de cesser toute activité. En mars 1633, les dévots parisiens reçurent une lettre de Lyon annonçant que la compagnie cessait de se réunir, en raison de l'hostilité déclarée de l'archevêque »[892]. En 1644, le registre de Marseille atteste de l'établissement d'une Compagnie à Lyon. « Lyon fut donc "réactivé" après onze ans de somnolence »[893]. Elle subsistera jusqu'à la suppresion de la Compagnie en 1660.

La Compagnie de Lyon peut s'appuyer sur des effectifs importants. Mais à l'image des confréries, cela ne signifie pas que les liens sociaux y soient plus actifs qu'ailleurs,

---

[889] Les quatre courriers de la confrérie de Saint-Bonaventure, élus chaque année, doivent être « natifs de la ville non mariés » (AML, 3 GG 120, pièce n°34 : Mémoire sur l'origine de la Confrérie de Saint-Bonaventure de la ville de Lyon). Le confrère Gueton était donc également célibataire en 1648. Le fait de choisir comme courriers en 1648 quatre officiers de la sénéchaussée célibataires est d'ailleurs souligné comme un fait peu fréquent : « On trouve dans les cathalogues plusieurs officiers de la Sénéchaussée qui ont été nommés Courriers avec d'autres personnes : mais (…) il est rare de voir quatre conseillers n'être pas mariés et nommés tous ensemble (…). » (*Ibid.*)

[890] On ne trouve nulle trace d'Antoine Durret au sein de la confrérie de Saint-Bonaventure. Il n'appartient pas non plus à la sénéchaussée. Le choix du parrain et de la marraine de son enfant relève sans doute d'une logique de prestige.

[891] Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*, Paris, Editions du Cerf, collection 'Histoire', 1990, 189 pages.

[892] Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 28.

[893] *Ibid.*

bien au contraire. La comparaison avec Marseille est éloquente. « Lyon (…) est une grosse compagnie, avec plus de cent membres. Mais l'importance de ses effectifs ne dénote pas un grand dynamisme, bien au contraire. Même après 1644, elle se contente de jouer un rôle local et n'est pas souvent mentionnée dans les archives parisiennes. Au contraire, la compagnie plus petite de Marseille est un moteur pour l'ensemble de la Provence, et même au-delà, puisque son influence s'étend jusqu'à Lyon ou Montpellier. Elle est aussi à l'origine des compagnies de Toulon et de Carcassonne. Le secret de sa réussite est sans doute la très forte motivation de ses membres et le choix délibéré de limiter les effectifs, pour ne garder que les plus militants des dévots marseillais. Lyon et Marseille s'opposent presque l'une comme le type de la compagnie de notables, l'autre comme celui de la compagnie de militants »[894].

La Compagnie propose aux confrères d'honorer le Saint-Sacrement, de pratique l'examen de conscience, de vivre une pratique religieuse plus intériorisée et plus spirituelle. La lutte contre les blasphèmes et l'hérésie est aussi l'un de ses objectifs. Je m'appuierai ici sur le travail de Georges Guigue qui donne la liste des membres de la Compagnie[895] ainsi que les indications que Benoît Faure-Jarrosson a eu l'obligeance de me communiquer. Ce dernier constate que les liens de parenté spirituelle ne paraissent pas jouer un rôle important dans le recrutement ni dans les relations entre membres de la Compagnie.

2.1. Quand la sociabilité et les liens de parenté spirituelle sont disjoints : l'exemple de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Les confrères ont-ils cherché à recruter des filleuls ? La réponse est clairement négative. Seulement neuf membres sont filleuls d'un autre membre. Ce chiffre est probablement proche de la réalité car tous les baptêmes de confrères ont été recherchés par Benoît Faure-Jarrosson et les actes manquants concernent principalement ceux qui sont nés hors de Lyon, donc probablement sans parrain lyonnais. Surtout, parmi ces neuf filleuls, il n'y a qu'un seul cas d'admission du filleul d'un membre alors que celui-ci est encore vivant.

---

[894] Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 33.

[895] Georges GUIGUE, *Les papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres. 1630-1731*, Lyon, Librairie ancienne Blot, 1922, 246 pages.

Encore le jeune Louis Dufournel, reçu en 1658 à l'âge de vingt-quatre ans, ne fréquentera-t-il guère son parrain Louis Dugas, mort en 1666, puisqu'il quittera Lyon pour ses études pendant l'essentiel de cette période. Les huit autres filleuls ne sont reçus qu'après le décès de leur parrain.

Les membres de la Compagnie choisissent-ils d'autres confrères comme parrains de leurs enfants ? Cette pratique est minoritaire, sans être négligeable. Mais elle est liée aux liens de parenté entre confrères plus qu'à la confraternité elle-même. Pour une population de 273 confrères dont 163 laïcs, dont environ 158 mariés, Benoît Faure-Jarrosson, sans rechercher l'exhaustivité, a consulté la majorité des actes de baptêmes d'enfants de confrères. Il a ainsi repéré quatre-vingt cinq baptêmes où un membre de la Compagnie est parrain d'un enfant d'un autre membre. Certains de ces baptêmes figurent évidemment dans la base de données. Ainsi, le 2 avril 1655, est baptisée Marianne Chaiz, fille du marchand François Chaiz et filleule du bourgeois et recteur de la Charité Claude de Belly[896]. Comme quelques membres cumulent plusieurs confrères parmi les parrains de leurs enfants, ce total de quatre-vingt cinq baptêmes signifie que la majorité des pères a choisi de ne prendre aucun confrère comme parrain de ses enfants. Surtout, quarante-deux de ces baptêmes (49,4 %) recouvrent un lien de parenté proche entre parrain et filleul. Cette parenté peut justifier à elle seule le parrainage. Restent 43 parrainages qui pourraient être attribués à la confraternité. Encore ce chiffre doit-il être réduit car Benoît Faure-Jarrosson a pris en compte non seulement les exemples où le père et le parrain sont membres de la Compagnie à la date du baptême mais également ceux où l'un des deux ou les deux n'appartiennent pas encore à la Compagnie. Pour s'assurer de la représentativité de cet échantillon, fût-il large, il a recherché de façon aussi complète que possible les enfants des confrères admis les plus jeunes, ceux dont la probabilité était la plus élevée qu'ils aient à baptiser des enfants alors qu'ils appartenaient à la Compagnie. Ce sont trente-six membres qui ont été admis à l'âge de quarante ans ou moins, soit 22,8 % des confrères mariés. On leur connaît 260 enfants : ce chiffre doit être proche de la réalité car il provient du recoupement des généalogies déjà établies, notamment par Frécon à propos des familles consulaires lyonnaises[897], et d'une consultation très étendue des registres paroissiaux

[896] AML, 1 GG 30, fol. 139 verso.

[897] Nous devons à l'érudit du XIXe siècle Ferdinand Frécon 14 dossiers rouges concernant les familles consultaires, retraçant notamment leur généalogie, déposés aux Archives Départementales du Rhône.

et des testaments. Au demeurant, la moyenne de 7,2 enfants connus par membre marié atteste du caractère approfondi de cette connaissance. Parmi ces 260 enfants, 243 actes de baptême ont été trouvés et consultés, soit 93,5 %. On y trouve trente-et-un parrains membres de la Compagnie, soit 12,8 %, parmi lesquels vingt-cinq (10,3 %) sont des parents. Sur cet échantillon très significatif, seuls 2,5 % des enfants de membres ont donc un parrain membre ou futur membre de la Compagnie sans être lié par la parenté.

2.2. Facteurs explicatifs.

Cette non-coïncidence entre l'appartenance à la Compagnie du Saint-Sacrement et les liens de parenté spirituelle mis en jeu peut s'expliquer par trois éléments principaux :

- la règle du secret édictée par la Compagnie[898], qui « répond à un souci d'efficacité et d'humilité »[899], peut inciter les confrères à ne pas procéder à des parrainages voyants en trop grand nombre. On sait toutefois que ce secret a été un peu négligé au cours des premières années (1645 et suivantes).

- la solidarité entre membres n'est pas un objectif de la Compagnie du Saint-Sacrement, la distinguant ainsi fortement des confréries. Une de ses règles prioritaires est que les membres ne doivent tirer aucun profit de leur appartenance au groupe, ce qui se vérifie. La seule solidarité affichée est celle des éventuelles visites et prières en cas de maladie, et un concours posthume, avec vingt messes au moment du décès. Toute l'énergie est concentrée sur la réalisation des "bonnes œuvres", l'assistance aux malades et le souci des pauvres. Cela n'empêche pas des liens d'amitié très forts que l'on repère, par exemple,

---

[898] « Le secret constitue l'être même de la Compagnie. (…) Il permet à celle-ci de se distinguer des simples confréries. [Les membres de la Compagnie] essayèrent (…) de protéger au maximum leur anonymat, non sans difficultés ni sacrifices. (…) Pourquoi tant faire pour préserver le secret ? Le souci d'être efficace, ou de se distinguer des confréries classiques n'explique pas tout. (…) La vie cachée définit vraiment l'esprit de la Compagnie. (…) Le secret permet d'éviter toute satisfaction d'amour propre dans l'exercice des œuvres. Tous doivent ignorer le bien que l'on fait, et les confrères doivent même éviter de vouloir briller aux yeux des autres membres. Le secret garantit l'humilité dans un milieu où la dévotion prend trop souvent au goût des membres de la Compagnie un aspect spectaculaire.» (Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 65-66)

[899] Marc VENARD, "Préface", dans Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 8.

plutôt dans les testaments, sous forme de petits legs ou de nomination comme exécuteurs testamentaires. De surcroît, les membres laïcs sont choisis pour leur aisance financière, qui permet de soutenir les œuvres[900], les ecclésiastiques de la Compagnie étant eux beaucoup moins bien fortunés. Ils n'adhèrent donc pas dans l'espérance d'une solidarité matérielle et n'ont donc pas vocation à conforter ou matérialiser leurs liens par le parrainage.

- les laïcs mariés que la Compagnie recrute sont plutôt d'âge mûr. Les 108 confrères laïcs (66 %) dont on connaît l'année de naissance sont âgés de 46 ans et 2 mois lors de leur admission. Beaucoup ont déjà eu leurs enfants quand ils entrent dans la Compagnie.

L'appartenance à la Compagnie du Saint-Sacrement ne se marque pas par un usage spécifique des liens de parenté spirituelle. En revanche, pour les différentes confréries prises en compte auparavant, l'appartenance n'est généralement pas sans conséquence au moment de choisir parrains et marraines. Cela ne signifie évidemment pas que le sentiment d'appartenance est plus fort au sein des confréries que de la Compagnie. Au contraire, la Compagnie lyonnaise se signale par son « unité d'esprit et uniformité de conduite »[901]. « Les confrères avaient bien ce sentiment du lien très fort qui les unissait, et ne manquaient pas de lui attribuer une nature presque sacramentelle »[902]. Simplement, l'usage de la parenté spirituelle ne constitue pas à première vue un élément rentrant en compte dans l'affirmation de l'identité d'un membre de la Compagnie.

---

[900] Il faut souligner le rôle des « marchands, souvent assez riches (…). A Lyon, ils sont souvent parmi les confrères les plus actifs, notamment dans la gestion des œuvres charitables : le très riche marchand confiseur Jean Girardot est recteur de l'Hôtel-Dieu en 1650 ; un autre marchand membre de la Compagnie, le pelletier Barthélémy Ferrus, l'avait déjà été en 1647, et exerce en 1655 les mêmes fonctions à l'hôpital de la Charité. » (Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 28).

[901] Georges GUIGUE, *Les papiers des dévots de Lyon…, op. cit.*, p. 31.

[902] Alain TALLON, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)…, op. cit.*, p. 67.

Troisième partie

Liens sociaux, famille et foyers lyonnais vus à travers la parenté spirituelle

Chapitre 1

Famille et parenté spirituelle

Ce chapitre a pour but de montrer l'importance de la famille dans le cadre lyonnais en déterminant dans quelle mesure parrains et marraines sont choisis dans la parenté. Comme cela a été indiqué, l'éventuel lien de parenté entre le baptisé et ses parents spirituels n'est jamais précisé dans les registres de baptême de Saint-Nizier, à quelques exceptions près. Ces exceptions concernent essentiellement le parrain, qu'il s'agisse d'un cousin de l'enfant baptisé[903], d'un frère[904], d'un oncle[905], d'un grand-père (appelé aussi aïeul)[906]

[903] Baptême le 6 avril 1664 d'Anthoinette Le Roy : son parrain est son cousin comme l'indique le registre (AML, 1 GG 32, page 573).

[904] Baptêmes le 8 mars 1738 de Charles Dominique Malinas (AML, 1 GG 85, fol. 37 recto), le 5 juin 1741 d'Antoine Neyrat (AML, 1 GG 88, fol. 67 verso), le 28 mars 1743 d'Antoine Joseph Alumbert (AML, 1 GG 90, fol. 41 recto), le 6 août 1743 de Joseph Gaspard Fontaine (AML, 1 GG 90, fol. 92 recto), le 17 mars 1744

ou d'un grand-oncle[907]. Plus rare encore est la mention de l'éventuel lien de parenté de la marraine. Quand celui-ci est précisé, il en est de même du parrain. L'acte de baptême indique alors que les parents spirituels sont l'oncle et la tante du baptisé[908], son oncle et sa grand-mère (appelée aussi aïeule)[909], son grand-père et sa tante[910], son grand-père et sa grand-mère[911] ou son frère et sa soeur[912]. Ce silence des registres de baptême lyonnais peut être rapproché de la situation qui prévaut dans d'autres régions du royaume. Ici et là, la rareté des liens de parenté a également pu être soulignée mais elle est généralement moins frappante qu'à Saint-Nizier, que ce soit dans la région de Vernon[913] ou à Bordeaux[914].

---

de Jacques Margot (AML, 1 GG 91, fol. 35 recto) et le 11 février 1749 de Marie Claudine Scholastique Yvrier (AML, 1 GG 96, fol. 23 recto). Les six actes de baptême mentionnent que le parrain est le frère de l'enfant baptisé. Baptême le 4 décembre 1739 de Marie Catherine Boachon (AML, 1 GG 86, fol. 158 verso) : le célébrant indique que le parrain est le fils du père, donc le frère de la baptisée.

[905] Baptêmes le 15 octobre 1663 de Claudine Piot (AML, 1 GG 32, page 481), le 7 janvier 1664 de Claudine Boissonnat (AML, 1 GG 32, page 525), le 20 août 1734 d'Antoine Buffet (AML, 1 GG 81, fol. 100 recto) et le 10 août 1739 de Leonard Milannois (AML, 1 GG 86, fol. 107 recto). Il est précisé que leur parrain est leur oncle.

[906] Baptêmes le 6 avril 1664 de Denise Picquet (AML, 1 GG 32, page 573), le 30 mai 1732 de Claude Giriat (AML, 1 GG 79, fol. 72 recto), le 8 décembre 1736 de Jean Pierre Doublier (AML, 1 GG 83, fol. 161 verso) et le 10 février 1738 de Jean Gilibert (AML, 1 GG 85, fol. 21 recto). Il est spécifié dans les quatre cas que leur parrain est leur aïeul (ou grand-père). Baptême le 4 avril 1738 d'Anne Vacchon de Cerfvaux : l'acte de baptême précise que son parrain est son grand-père, représenté par l'oncle paternel de la baptisée (AML, 1 GG 85, fol. 49 verso). Signalons également le baptême de Jacques Villon le 29 octobre 1744 : il est indiqué que le parrain est le père de sa mère (AML, 1 GG 91, fol. 138 recto).

[907] Baptême le 6 avril 1664 de Marguerite Godin ; le parrain est son grand-oncle comme le précise le registre (AML, 1 GG 32, page 573)..

[908] Baptême le 21 novembre 1661 de Marie Marguerite Baudrand (AML, 1 GG 32, page 140). Baptême le 6 octobre 1663 de Bonaventure Chaiz (AML, 1 GG 32, page 474).

[909] Baptêmes le 8 novembre 1661 de Marie Tricard (AML, 1 GG 32, page 130), le 5 mai 1731 de Barthelemy Lagrollée (AML, 1 GG 78, fol. 60 recto), le 1er janvier 1737 d'Antoinette Magnen (AML, 1 GG 83, fol. 173 recto) et le 9 février 1738 d'Eleonord Marie Chapuis (AML, 1 GG 85, fol. 20 recto).

[910] Baptême le 25 janvier 1664 d'Ennemond Guichard (AML, 1 GG 32, page 534).

[911] Baptême le 23 décembre 1663 de Bernard Chalmette (AML, 1 GG 32, page 516). Baptême le 18 février 1664 de Marguerite Marie Barnier (AML, 1 GG 32, page 549). Baptême le 25 mars 1664 de Catherine Cheneviere (AML, 1 GG 32, page 568). Baptême le 25 avril 1664 d'Anne Carrette : il est précisé que son parrain est son grand-père et sa marraine l'épouse de son autre grand-père (AML, 1 GG 32, page 582).

[912] Baptêmes le 6 juin 1731 de Claude Saint Pierre (AML, 1 GG 78, fol. 74 recto), le 22 février 1736 de Claude François Beauquis (AML, 1 GG 83, fol. 26 verso) et le 26 septembre 1741 de Caterine Françoise Ollier (AML, 1 GG 88, fol. 124 recto).

[913] Dans la vallée de la Seine, « il est manifestement difficile de compter sur la générosité des curés rédacteurs d'actes pour formuler les liens de parenté de leurs fidèles. Ainsi dans le cas de Notre-Dame-de-l'Isle, (…) les déclarations dans les registres paroissiaux ne signalaient que 154 liens de parenté entre l'enfant et ses parrains et marraines pour 1828 baptêmes. » [Jean-Pierre BARDET, "Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p.171, qui fait référence à Emmanuelle HOUAREAU, *Parrains et marraines à Notre-Dame-de-l'Isle de 1692 à 1855*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 2001-2002].

Le simple critère d'homonymie étant bien évidemment insuffisant, il est impossible de déterminer pour mon corpus le pourcentage exact de parents spirituels apparentés à l'enfant baptisé[915]. Pour des corpus plus restreints, dans le cadre d'études portant sur des villages ou des petites villes, des pourcentages ont pu être avancés mais la comparaison des résultats obtenus pose plus de questions qu'elle n'en résout[916]. Marion Trévisi rappelle la prétendue hégémonie des liens de parenté dans deux localités fort éloignées, Noisy-le-Sec et Fronton, avec des pourcentages identiques : « à Noisy-le-Sec dans le Bassin parisien P. Auffret a montré qu'au XVIIIe siècle, seuls 8 % des parrains sont choisis hors de la parenté ; à Fronton, dans le Sud de la France, J.-F. Delord ne compte que 7 % des parrains non apparentés au XVIIe siècle et 9 % dans la seconde moitié du XVIIIe siècle »[917]. Or ces chiffres, donnés sans aucune explication quant à leur mode de calcul, sont manifestement erronés et reposent sur une base scientifique fragile. Les résultats obtenus par Marion Trévisi à propos de Vernon sont bien différents. Le choix au sein de la parenté, loin d'être quasi-hégémonique, est même minoritaire. A Vernon, pour la période 1695-1836, seulement 26,1 % des parrains et 31,2 % des marraines ont des liens de parenté avec leur filleul. Reconnaissant que ces chiffres sont sans doute sous-évalués, elle propose une autre estimation qui s'appuie sur une période d'analyse plus courte, 1760-1835. Les pourcentages respectifs montent alors à 42,3 % et à 45,6 %.

---

[914] « A partir des sources paroissiales bordelaises, il est cependant difficile d'étudier convenablement le choix des parrains et marraines. En effet, si les noms et prénoms des parents spirituels sont toujours mentionnés dans les actes de baptême, le prêtre n'indique pas systématiquement le lien qui les unit à leurs filleuls. » [Stéphane MINVIELLE, "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", dans Philippe CASTAGNETTI et Vincent GOURDON (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe -XXe siècles), op. cit.*, p. 245]. Toutefois, « on observe une amélioration du contenu des actes au fil du temps : ainsi, en 1780-1789, près des 2/3 des actes de baptême permettent de connaître le lien entre les parents spirituels et le baptisé. » (*Ibid.*).

[915] La complexité de la question de l'homonymie entre les parents biologiques et les parents spirituels est soulignée par Jean-Pierre BARDET, "Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 171.

[916] Si l'on s'interroge sur la pertinence de mener des comparaisons dans ce domaine, il est possible de rappeler le jugement de Peter Laslett, quoiqu'il me semble trop tranché. « On peut dire qu'il est quasiment impossible de comparer avec précision des univers de parenté, considérés soit en un même lieu à des époques différentes, soit en divers endroits et sur une période donnée. » (Peter LASLETT, "La parenté en chiffres", dans *Annales ESC*, janvier-février 1988, n°1, p. 6).

[917] Marion TRÉVISI, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, *op. cit.*, p. 164. Elle se réfère à Jean-François DELORD, "Les prénoms à Fronton (Haute-Garonne) du XVIe siècle à nos jours", dans *Le prénom, mode et histoire. Entretiens de Mahler, 1980*, pp. 85-98 et à Patrick AUFFRET, "La prénomination à Noisy-Le-Sec (XVIIe – XVIIIe siècles)", intervention au cours du colloque des Entretiens Mahler en 1980, citée par A. Burguière dans "Prénom et parenté", *Le prénom, mode et histoire…*, p. 30.

De plus, comme l'a bien rappelé Peter Laslett, vouloir déterminer le poids exact de la parenté est impossible, même pour les petites communautés et pour l'époque actuelle. Cela nécessiterait de connaître l'ensemble des liens de parenté existant, ambition vaine :

> *Bien qu'ils reconnaissent leur importance, les historiens se sont toujours heurtés aux difficultés qu'il y a à traiter des questions de parenté. Leur plus grand problème, mais non le seul, est celui des sources.*
>
> *L'ensemble des sources dont disposent les cohortes de généalogistes contemporains se trouve dans les registres de naissances, de mariages et de décès, dans les recensements ou les documents de même type, dans les archives administratives et financières, et, bien entendu, dans les lettres, journaux et autres écrits intimes dans lesquels sont rassemblées les informations sur la parenté. Toutefois, personne (…) n'a jamais prétendu avoir retrouvé l'ensemble des liens de parenté d'une communauté donnée, ni même écrit que cela puisse être possible. Les liens de parenté que révèlent ces dénombrements exhaustifs, ajoutés aux liens familiaux établis grâce à la méthode de reconstitution des familles à partir de registres paroissiaux, permettraient d'élargir l'étendue des connaissances à l'ensemble des liens parentaux dans tel ou tel village si les deux types de documents – les registres paroissiaux et les registres de communautés pour un village donné - avaient été conservés et qu'ils soient disponibles. Ce qui est tout à fait improbable ; même si, par hasard, un grand nombre de données complémentaires avaient été préservées, les chercheurs ne pourraient jamais avoir la pleine certitude d'avoir fait le tour de la totalité des liens de parenté retrouvés. C'est pourquoi, selon ces méthodes, toute tentative de cerner, pour un pays donné, le champ de parenté dans sa totalité, dans le passé ou le présent, relève de l'utopie.*[918]

En ayant conscience de ces limites, qui plus est dans une grande ville comme Lyon, l'analyse de la parenté peut malgré tout être riche d'enseignements.

I. Le poids de la parenté dans la désignation des parrains et marraines.

Répétons-le, déterminer le pourcentage exact d'apparentés à Saint-Nizier est une ambition vaine. Toutefois, la consultation d'autres sources, tels les contrats et les actes

[918] Peter LASLETT, "La parenté en chiffres", *loc. cit.*, p. 6.

de mariage, peut permettre ponctuellement de compenser le silence des registres de baptême à propos d'éventuels liens de parenté. J'ai ainsi cherché systématiquement à déterminer l'identité de l'épouse du parrain, pour mieux évaluer la possible parenté entre le parrain et les parents biologiques : sur les 1368 baptêmes célébrés en 1655, j'ai identifié l'épouse du parrain dans 250 cas ; concernant les 1552 baptêmes célébrés en 1740, cette identification a été possible dans 386 cas. Grâce à l'homonymie et à ces recherches complémentaires, le pourcentage de parrains apparentés monte à 13,7 % en 1655 et à 27,9 % en 1740. Concernant les marraines, avant de calculer le pourcentage d'apparentées, il est nécessaire de souligner que les informations fournies à leur propos par les registres de baptême ne sont pas aussi nombreuses en 1655 et en 1740. Leur alliance matrimoniale, c'est-à-dire l'identité de leur époux vivant ou décédé, peut être précisée ou non dans l'acte de baptême. Si l'identité de leur époux est mentionnée, la possibilité de trouver un lien de parenté avec les parents du filleul s'en trouve augmentée. Sur un total de 2920 baptêmes célébrés en 1655 et en 1740, 1254 indiquent une alliance matrimoniale pour la marraine contre 1666 qui sont silencieux sur ce point (42,9 contre 57,1 %). Les conséquences de la mention ou non de cette alliance matrimoniale sur la détermination du pourcentage d'apparentées ne sont pas négligeables : si l'on prend en compte les 1254 marraines dont l'alliance est précisée, 384 (30,6 %) sont apparentées à l'un des deux parents, 870 (69,4 %) ne le sont pas ; si l'on considère les 1666 marraines pour qui aucune alliance n'est précisée, 271 seulement (16,3 %) sont apparentées à l'un des parents biologiques, 1395 (83,7 %) ne le sont pas[919]. Or, le registre de baptême de 1655 ignore beaucoup plus les alliances matrimoniales des marraines que celui de 1740. Les 1254 marraines dont l'alliance matrimoniale est précisée se répartissent comme tel : 133 en 1655 (sur 1368 baptêmes, soit 9,7 %) et 1121 en 1740 (sur 1552 baptêmes, soit 72,2 %). Les statistiques de parenté des marraines doivent donc être considérées avec prudence, en gardant toujours à l'esprit que pour l'année 1740 on bénéficie d'informations complémentaires qui augmentent les pourcentages : 150 marraines (11 %) sont apparentées à l'un des parents biologiques en 1655, 505 en 1740 (32,5 %)[920]. A première vue, on pourrait songer à élaborer pour ces deux années des statistiques de parenté concernant les marraines en considérant d'abord leur seul patronyme puis celui de leur mari quand celui-ci figure. Bref, dans quelle proportion sont-elles apparentées aux parents biologiques en leur nom propre ou grâce à

[919] Les liens de parenté éventuels ont été déterminés grâce à l'homonymie et à des recherches complémentaires.

[920] Même indication que dans la note précédente.

leur alliance matrimoniale ? Se pose toutefois un problème insoluble : quand une marraine est simplement désignée par un prénom et un nom, nous ne savons pas si ce dernier est son nom de jeune fille ou son nom d'épouse. Nous ne pouvons donc pas aller plus loin sur cette voie.

Lorsqu'il s'agit du premier enfant, la proportion de parrains et marraines apparentés est plus importante. Cela est logique car les parents vivants sont encore nombreux, avant de diminuer par la suite. J'ai déterminé que pour quarante-six baptêmes célébrés en 1740, l'enfant baptisé est le premier du couple[921]. Or, vingt parrains (43,5 %) sont alors apparentés et surtout vingt-six marraines (56,5 %).

Que ce soit pour les parrains ou les marraines, le pourcentage d'apparentés est toujours plus élevé en 1740 qu'en 1655. D'autres chiffres sont révélateurs. 79 % des baptêmes célébrés en 1655 se caractérisent par l'absence de lien de parenté entre parents biologiques et parents spirituels ; 17,4 % voient le parrain ou la marraine entretenir un lien de parenté avec les parents biologiques (père ou mère) ; seulement 3,7 % voient à la fois le parrain et la marraine établir un tel lien. En 1740, les statistiques sont respectivement de 57 %, 25,8 % et 17,1 %. En 1740, 42,9 % des baptêmes établissent donc au moins un lien de parenté. Cette augmentation entre les XVIIe et XVIIIe siècles des parents spirituels apparentés dans un cadre urbain a été également notée à Dijon, tant dans la riche paroisse Notre-Dame, habitée par de nombreux parlementaires, que dans la paroisse Saint-Philibert dont il a déjà été parlé. A Notre-Dame, en 1655-1657, « dans 12 % des cas, on choisit dans la famille » ; en 1735-1737, « la part des choix au sein de la famille grimpe à 37 % » ; dans les années 1775-1777, « le choix familial est tout prêt d'être majoritaire avec 46 % des cas »[922]. A Saint-Philibert, pour la période 1663-1665, « on part de 8 % de parents spirituels pris dans la famille »[923]. Plus tard, dans les années 1748-1750, « on arrive au milieu du XVIIIe siècle à une représentation de la famille de 22,5 % mais se décomposant en 29 % pour le choix des marraines et 16 % pour celui des parrains »[924]. Il n'est pas forcément pertinent de comparer chiffre par chiffre les données de Saint-Nizier et celles de ces deux paroisses dijonaises car la présence ou l'absence de parenté

---

[921] Le chiffre de 46 est un minimum.

[922] Philippe SALVADORI, "Communauté catholique et société…", *loc. cit.*, p. 150 et 151.

[923] *Ibid.*, p. 151.

[924] Même référence que note précédente.

n'est pas déterminée de façon similaire[925]. La présence d'un mouvement parallèle n'en reste pas moins acquise.

Ce qui est à retenir pour la paroisse Saint-Nizier est la présence plus forte de la parenté dans le choix des parrains et des marraines en 1740 par rapport à 1655. Tout en tenant compte des remarques faites précédemment, plusieurs interprétations peuvent être proposées. Il peut s'agir d'abord d'un choix volontaire des parents de privilégier dorénavant le cadre familial par rapport à des liens professionnels, amicaux ou de voisinage. La dimension de parenté du parrainage a été assimilée par les fidèles et la parenté spirituelle qui est créée peut inciter à choisir parrain et marraine dans la famille. On pourrait penser qu'il y a dorénavant, au milieu du XVIIIe siècle, dans l'esprit des fidèles, une valorisation de la parenté spirituelle, ce qui incite à faire un choix familial, car généralement les liens avec un parent sont plus forts et plus durables qu'avec un ami, un voisin ou une personne exerçant la même profession. De plus, les bouleversements provoqués par les épisodes pesteux de la première moitié du XVIIe siècle ont peut-être réduit la parentèle disponible au moment de choisir parrains et marraines en 1655. Ces hypothèses ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Une dernière distinction peut être faite en tenant compte de la catégorie sociale à laquelle appartiennent les parents. Maurice Garden avait distingué dans les paroisses de La Platière, Saint-Georges et Saint-Pierre-Saint-Saturnin trois ensembles sociaux pour lesquels la désignation des parents spirituels ne répond pas à la même logique, ce qui explique la place plus ou moins grande accordée aux liens familiaux. Il s'agit des journaliers et affaneurs, des artisans et travailleurs de la Fabrique[926] et enfin des marchands et bourgeois[927]. Le corpus de Saint-Nizier confirme-t-il ces distinctions ?

---

[925] Philippe Salvadori s'appuie uniquement sur l'homonymie pour établir la parenté : « à défaut de précision, on a tenu que l'identité du patronyme valait pour appartenance à la même famille. Il va de soi que les liens familiaux ne peuvent qu'être sous-estimés s'ils ne sont pas explicitement mentionnés sur le registre. » (*Ibid.*, p. 150).

[926] « Dans la (…) paroisse de La Platière (mais les mêmes pourcentages se rencontrent pour les paroisses Saint-Georges et Saint-Pierre et Saint-Saturnin), le choix des parrains et marraines est avant tout un choix familial. Ce sont des hommes de la même activité professionnelle que l'on retrouve le plus souvent, mais il n'y a rien de bien étonnant quand on se rappelle la grande cohésion des métiers artisanaux et le grand nombre d'enfants qui se contentent de continuer le métier de leur père. Dans au moins 75 % des familles, l'on fait appel à des parents pour tenir les enfants sur les fonts baptismaux. Les grands-parents ne sont pas encore très nombreux (à peine 20 % des familles) : la dure loi de la démographie en est responsable, mais il y a déjà un grand nombre d'oncles, de tantes ou de cousins qui affirment ainsi leur sentiment d'appartenir à un groupe uni. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 434-435).

[927] « Dans le milieu social des marchands et des bourgeois, la cérémonie du baptême ne se conçoit pas sans la participation des autres membres de la famille. Pour cent familles de marchands et de négociants de la paroisse

Concernant la paroisse de La Platière, « dans les familles les plus pauvres, celles des journaliers ou des affaneurs, les familles restent encore isolées dans la ville de Lyon. Les grands-parents, ou bien ne sont pas lyonnais, ou bien ne sont plus vivants au moment de la naissance de leurs petits-enfants : il est fait mention de parents présents aux cérémonies du baptême dans un quart à peine des familles, des grands-parents figurent dans moins de 10 % des familles. Dans l'ensemble, pour cette catégorie la plus pauvre, la famille ne forme pas encore un ensemble puissant et uni : démunis par leur absence de ressources et de qualification, par leur isolement professionnel, ces journaliers ne peuvent même pas compter sur l'appui, ou le soutien matériel ou moral, de leurs autres parents, placés dans des conditions difficiles »[928]. Le terme « journalier » apparaît très peu dans les registres de baptême de Saint-Nizier en 1655 et 1740 : une seule occurrence parmi les pères qui font baptiser un enfant, en 1740[929]. En revanche, les pères affaneurs sont beaucoup plus nombreux, ce qui autorise des comparaisons. 51 enfants baptisés ont un père affaneur en 1655. Or seulement deux sont apparentés à leur parrain (3,9 %). Le pourcentage est bien plus faible que pour l'ensemble des baptisés de 1655 (13,7 % comme mentionné). La constatation est identique en 1740. Seulement 6 des 64 fils et filles d'affaneur qui reçoivent le sacrement ont un parrain apparenté (9,4 % contre 27,6 % pour l'ensemble des baptêmes de 1740). Les explications avancées par Maurice Garden pour expliquer cette relative absence de la parenté lorsque les affaneurs font baptiser un enfant me semblent tout à fait convenir pour Saint-Nizier. Le fait que les affaneurs soient souvent originaires de l'extérieur de Lyon, donc possèdent une parentèle moins mobilisable, me paraît être le motif le plus pertinent.

L'analyse peut être prolongée et approfondie en étudiant maintenant le lien exact de parenté qui unit le filleul à ses parents spirituels.

Saint-Pierre et Saint-Saturnin (quartiers des Terreaux et Saint-Clair), trois seulement ne s'adressent jamais à des parents pour le parrainage de leurs enfants : cette fois, les grands-parents sont les premiers invités, souvent pour le premier des enfants, mais aussi un nombre considérable d'oncles ou de tantes, ces dernières surtout, qui apparaissent à chaque naissance. Pour l'ensemble des baptêmes effectués dans ces cent familles de marchands (pour 530 enfants), les grands-parents sont parrains ou marraines 97 fois, et des parents proches 520 fois : ce sont surtout les tantes (235 marraines - dont un assez grand nombre encore célibataires) qui remplissent ces fonctions, montrant ainsi qu'elles continuent à faire partie de la famille, quel que soit leur âge. » (*Ibid.*, p. 435).

[928] *Ibid.*, p. 434

[929] Baptême de Pétronille Durosier le 22 janvier 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 9 recto). En dehors de 1655 et 1740, baptêmes de Jeanne Marie Chalendre le 12 mars 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 34 verso) et de Benoit Menet le 18 novembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 165 verso).

II. A qui parrains et marraines sont-ils apparentés ?

Si l'on prend en compte l'ensemble des baptêmes célébrés en 1655 et 1740, on constate que 621 parrains sont apparentés à au moins un des deux parents biologiques[930] : 8 le sont avec le père et la mère (1,3 %) ; 286 avec le père (46,1 %) ; 327 avec la mère (52,7 %). De leur côté, 655 marraines sont apparentées à un au moins des parents biologiques : 10 avec le père et la mère (1,5 %) ; 1 avec le père ou la mère sans qu'il ait été possible de le déterminer (0,2 %) ; 274 avec le père (41,8 %) ; 370 avec la mère (56,5 %).

Les marraines sont apparentées majoritairement à la mère de leur filleul(e). Ceci est particulièrement net en 1655 : sur les 150 marraines apparentées, 99 sont liées à la mère (66 %) contre 50 au père (33,3 %)[931]. En 1740, la situation est plus équilibrée : sur les 505 marraines apparentées, 271 sont apparentées à la mère (53,7 %) contre 224 au père (44,4 %)[932]. La situation concernant les parrains est bien plus surprenante. Il n'existe pas de lien préférentiel de parenté avec le père. En 1740, les parrains apparentés au père et les parrains apparentés à la mère sont aussi nombreux (214 pour les premiers, 212 pour les seconds)[933]. Bien plus, en 1655, les parrains sont apparentés très majoritairement à la mère et non au père (115 baptêmes contre 72, soit respectivement 61,2 % et 38,3 %)[934].

Une idée largement répandue voudrait que parrain et marraine ne soient pas tous les deux issus de la même branche mais que l'un soit choisi du côté paternel et l'autre du côté maternel, assertion que j'ai voulu vérifier.

L'analyse du tableau de l'annexe 20 montre que la marraine est plus fréquemment apparentée à la mère lorsque le parrain est lui-même apparenté au père et non à la mère. En sens inverse, la marraine est plus souvent apparentée au père lorsque le parrain a un lien avec la mère. Le même raisonnement peut être mené à propos du parrain.

---

[930] Dans ce paragraphe et les suivants, la détermination de la parenté s'appuie sur l'homonymie et des recherches complémentaires.

[931] Une autre marraine est apparentée au père ou à la mère sans qu'il ait été possible de le déterminer plus précisément.

[932] Dix autres marraines sont apparentées à la fois au père et à la mère.

[933] Sept autres parrains sont apparentés à la fois au père et à la mère.

[934] Un autre parrain est apparenté à la fois au père et à la mère.

Le corpus d'analyse est constitué des baptêmes de 1655 et 1740 dans lesquels parrain et marraine appartiennent tous deux à la famille des parents de l'enfant. Lorsque le parrain est apparenté au père, la marraine est apparentée à la mère dans 65,1 % des cas : ce pourcentage est supérieur à celui de 56,5 % calculé pour le corpus global. S'il est apparenté à la mère, la marraine a un lien avec le père dans 50,3 % des cas (corpus global : 41,8 %). Lorsque la marraine est apparentée au père, le parrain est apparenté à la mère dans 60,2 % des cas (corpus global : 52,7 %). Si elle est apparentée à la mère, le parrain a un lien avec le père dans 55,3 % des cas (corpus global : 46,1 %).

Sans conteste, il y a, dans une certaine mesure, une volonté d'équilibre entre les branches lors du choix des parents spirituels.

Plus précisément, quelle est la nature de ces liens de parenté entre le parent spirituel et son filleul ? Dans quelles proportions le lien de parenté spirituelle découvert met-il en jeu un oncle, une tante, un grand-père, une grand-mère, un frère ou une sœur de l'enfant baptisé ? Bref, intéressons-nous à l'aspect qualitatif des liens de parenté et non plus à leur poids quantitatif.

Sur les 2920 baptêmes, j'ai pu déterminer la nature des liens de parenté[935] entre l'enfant baptisé et son parrain dans soixante-dix-sept cas. Dans quatorze cas, il s'agit du grand-père paternel ; dans dix-huit cas du grand-père maternel ; dans seize cas de l'oncle paternel ; dans sept cas de l'oncle maternel ; dans six cas du frère ; dans un cas de l'arrière-grand-père maternel[936] ; dans deux cas de l'époux d'une tante maternelle (dans un des deux cas, cette tante maternelle est elle-même marraine de l'enfant baptisé) ; dans deux cas d'un grand-oncle paternel ; dans quatre cas d'un grand-oncle maternel (consanguin ou

---

[935] Y compris la parenté par alliance.

[936] Les arrière-grands-parents sont très rares dans la société d'Ancien Régime. Hervé Le Bras considère que dans la France de la seconde moitié du XVIIIe siècle, 73 % des personnes âgées de 21 ans n'ont plus aucun grand-parent (Hervé LE BRAS, "Parents, grands-parents, bisaïeux", dans *Population*, janvier-février 1973, n°1, p. 27). L'âge à la première paternité ou maternité étant plus élevé, plus rares encore sont les couples qui peuvent choisir comme parent spirituel de leur nouveau-né un de leurs propres grands-parents, c'est-à-dire un arrière-grand-parent du baptisé. Considérant les enfants issus d'un mariage entre deux célibataires célébré dans la région de Vernon dans les années 1760-1789, c'est-à-dire les enfants nés entre 1760 et 1810 environ, Vincent Gourdon indique qu'à vingt ans, ils n'ont plus qu'un grand-parent sur dix environ. « Quant à ceux qui dépassent les vingt ans, ils n'ont que très exceptionnellement conservé leurs grands-parents : ils n'ont que 4,8 % d'aïeuls survivants à 25 ans, 1,8 % à trente ans » (Vincent GOURDON, "Les grands-parents absents de la famille traditionnelle ? Les aïeuls dans la région de Vernon vers 1800", dans *De l'usage des seuils. Structures par âge et âges de la vie*, Paris, Société de Démographie Historique, Cahier des Annales de Démographie Historique, n°2, 2000, pp. 213-227, p. 216). Autrement dit, puisqu' « un jeune homme de la fin du XVIIIème siècle voit s'éteindre ses derniers aïeuls au moment d'aborder l'âge adulte », « connaître ses arrière-petits-enfants (…) reste presque irréalisable dans la France d'Ancien Régime » (*Ibid.*, p. 217).

par alliance) ; dans deux cas, de l'oncle maternel à la mode de Bretagne; dans un cas de l'époux en secondes noces de la grand-mère paternelle (beau-père du père) ; dans deux cas de l'époux en secondes noces de la grand-mère maternelle (beau-père de la mère) ; dans un cas de l'époux de la sœur ; dans un dernier cas, la relation de parenté entre l'enfant et son parrain est en lien avec le mari en premières noces de l'épouse de ce dernier.

J'ai pu également déterminer la nature des liens de parenté[937] entre l'enfant baptisé et sa marraine dans soixante-douze cas[938]. Dans vingt-trois cas, il s'agit de la grand-mère maternelle ; dans douze cas, de la grand-mère paternelle ; dans huit cas, de la tante maternelle ; dans quatre cas, de la tante paternelle ; dans neuf cas, de la sœur ; dans quatre cas, de l'épouse de l'oncle paternel ; dans deux cas, le père de l'enfant baptisé prend comme marraine une parente de sa première épouse décédée (notamment dans un cas, la mère de sa première épouse)[939] ; dans un cas d'une cousine paternelle ; dans un cas d'une cousine maternelle, dans un cas d'une tante paternelle à la mode de Bretagne ; dans un cas d'une tante maternelle à la mode de Bretagne ; dans deux cas de l'épouse en secondes noces du grand-père maternel (belle-mère de la mère) ; dans deux cas de l'épouse du grand-oncle paternel ; dans un cas de l'épouse du grand-oncle maternel ; dans un cas d'une grand-tante maternelle.

Peut-on comparer ces chiffres avec ceux obtenus pour d'autres cadres d'étude dans la France d'Ancien Régime ?

---

[937] Y compris la parenté par alliance.

[938] Le baptême d'Anne Thomé, fille de Jean Hugues Thomé et de Benoiste Cholet (??), célébré le 29 mars 1655 n'a pas été pris en compte (AML, 1 GG 30, fol. 138 recto). Il est précisé que la marraine, Anne Ferrus, est sa « mère grand ». Mais je n'ai pu déterminer de quel côté.

[939] Le fait que des parents du conjoint décédé soient présents autour des fonts baptismaux ne doit pas surprendre. Cela se vérifie à l'occasion d'autres événements familiaux comme le remariage et pour d'autres cadres géographiques. Ainsi, dans les campagnes du Perche, jusqu'à la fin du XIXe siècle, « les remariages, considérés comme les réparations nécessaires des veuvages, sont des événements ordinaires dans ces campagnes ; la famille du conjoint décédé est présente lors du remariage, les père et frères du(de la) décédé(e) signent comme témoins l'acte qui sanctionne la nouvelle alliance. (…) Tout se passe comme si un remariage après veuvage apportait le bénéfice d'une nouvelle parentèle tout en ne réduisant en rien les liens avec la première. » [Marie-Claude PINGAUD, "Se marier dans les campagnes du Perche. XIXe - XXe siècles", dans Guy BRUNET, Antoinette FAUVE-CHAMOUX et Michel ORIS (dir.), *Le choix du conjoint…, op. cit.*, p. 223]. Dans la région d'Avallon, au moment du remariage, « à l'église et chez le notaire la veuve était accompagnée par toute la parenté de son premier mari, alors que sa famille d'origine était totalement absente (…). » [Francine ROLLEY, "Les secondes noces, une affaire de famille. Remariage, structure du ménage et mode de succession en Bourgogne du Nord", dans Guy BRUNET, Antoinette FAUVE-CHAMOUX et Michel ORIS (dir.), *Le choix du conjoint…, op. cit.*, p. 265].

Prenons la petite ville de Vernon, pour laquelle Marion Trévisi analyse la répartition des parrains et marraines dans la parenté pour la période 1760-1836[940]. Même si le cadre géographique et le cadre chronologique[941] sont différents, il convient de rappeler les chiffres qu'elle donne. Sur un total de 124 parrains apparentés, les oncles sont les plus nombreux, un peu plus de 40 % ; suivent les cousins, un peu plus de 25 %, les grands-pères près de 17 % et les grands-oncles un plus de 12 %. Les frères sont peu nombreux, moins de 5 %. Concernant les marraines, les chiffres sont quasiment identiques. Sur 141 marraines apparentées, un peu plus de 41 % sont des tantes, un peu plus de 23 % des cousines. Les grands-mères franchissent la barre des 17 %, les grands-tantes sont près de 13 %. Les sœurs sont exactement 5 %. Un peu plus au Nord, mais toujours sur la Seine, à Bouafles, les chiffres que donne Jean-Pierre Bardet analysant pour la période 1740-1792 un effectif de 271 parrains et de 234 marraines apparentés confirment le classement de Marion Trévisi : d'abord les oncles (45 %) et tantes (50 %), ensuite les cousins (37 %) et cousines (34 %), enfin les grands-pères (8 %) et les grands-mères (7 %)[942], les autres parents représentant tout de même 10 % des parrains apparentés et 9 % des marraines apparentées[943]. Notons toutefois que les cousins et cousines sont plus présents parmi les apparentés à Bouafles qu'à Vernon, au détriment des grands-parents.

Si l'on s'intéresse maintenant à un cadre géographique et chronologique plus proche de la paroisse Saint-Nizier, l'étude menée par Philippe Salvadori sur la paroisse Notre-Dame de Dijon apporte quelques enseignements. En 1655-1657, les parrains et marraines apparentés se répartissent ainsi : « oncles ou tantes dans les deux-tiers des cas, puis grand-parents,

---

[940] Marion TRÉVISI, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, *op. cit.*, p. 166. Dans sa thèse soutenue le 6 décembre 2003 à l'Université Paris IV sous la direction de Jean-Pierre Bardet, *Oncles et tantes au XVIIIe siècle : au cœur de la parenté, quelle présence, quels rôles ?*, volume 1, p. 190-191, Marion Trévisi propose une analyse supplémentaire, qui s'appuie sur un cadre chronologique plus large (1695-1836) et sur un corpus plus important de parrains et marraines apparentés.

[941] Marion Trévisi tient compte de la première moitié du XIXe siècle. Or, au XIXe siècle, les parents spirituels sont de plus en plus choisis au sein de la même génération que le baptisé. Les cousins sont donc privilégiés par rapport aux grands-parents, jugés trop vieux. Toutefois de récents travaux de Vincent Gourdon suggèrent que le poids des aïeuls dans le parrainage intrafamilial reste fort au XIXe siècle [Vincent GOURDON, "Le baptême catholique à Paris dans les premières décennies du XIXe siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux", dans Philippe CASTAGNETTI (dir.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500 – vers 1840)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Cahiers de l'IERP, n°1, 2003, pp. 58-96. *Id.*, "What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris", dans Guido ALFANI et Vincent GOURDON (dir.), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 155-182].

[942] Les grands-pères parrains ont en moyenne 56,8 ans ; les grands-mères marraines 57,5 ans [Jean-Pierre BARDET, "Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 180].

[943] *Ibid.*, p. 178.

enfin frères et sœurs »[944]. En 1735-1737, « l'oncle et la tante comptent pour la moitié de ces parrains-parents, les frères et sœurs 23 %, mais la part des grands-parents s'élève à 27 % »[945].

Une comparaison pourcentage par pourcentage avec mes propres données n'est pas envisageable. Les chiffres que donne Philippe Salvadori sont à manier avec précaution. Tant pour les parrains que pour les marraines, il ne met en exergue que trois liens de parenté. Les liens de cousinage sont ainsi passés sous silence. Marion Trévisi fournit en revanche des données nombreuses, allant jusqu'aux frères et sœurs, grands-oncles et grands-tantes. Cependant, elle ne donne aucun chiffre pour certains liens de parenté que j'ai répertoriés, ne mentionnant pas par exemple d'éventuels oncles ou tantes à la mode de Bretagne[946] ou d'éventuels arrière-grands-parents. La catégorie globale qu'elle nomme "oncles" et "tantes" inclut la parenté par alliance. Mais cette dernière n'est pas prise en compte quand le parent spirituel du baptisé est l'époux ou l'épouse en secondes noces d'un grand-parent ou même simplement l'époux ou l'épouse d'un grand-oncle ou d'une grand-tante. Spécifique aussi est la marraine apparentée à la première épouse du père, cas non mentionné par Marion Trévisi[947]. Certes ces parents oubliés sont minoritaires parmi les parrains et marraines. Mais il n'en constitue pas moins un groupe statistique modérant la place des autres parents. Au lieu de faire une comparaison systématique de nos statistiques respectives, il me semble plus judicieux de souligner les points communs et les divergences les plus manifestes.

Le plus frappant est le poids qu'occupent les grands-parents comme parrains et marraines à Saint-Nizier : 41,6 % des parrains pour lesquels nous connaissons la nature précise du lien de parenté avec leur filleul(e) sont des grands-pères ; 49,3 % des marraines

---

[944] Philippe SALVADORI, "Communauté catholique et société…", *loc. cit.*, p. 150.

[945] Même référence que note précédente.

[946] Il a été estimé qu'au XVIIIe siècle, un individu de 20 ans a en moyenne 14,48 cousins germains en vie [Hervé LE BRAS, "Évolution des liens de famille au cours de l'existence. Une comparaison entre la France actuelle et la France du XVIIIe siècle", dans *Les âges de la vie*, Actes du VIIe colloque national de démographie (Strasbourg, 5-7 mai 1982), Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Travaux et Documents', cahier n°96, 1982, tome 1, p. 32].

[947] Dans leur étude des témoins mentionnés dans les contrats de mariages parisiens du XVIIe siècle, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon analysent également le choix par celui (ou celle) qui convole en secondes noces d'un(e) parent(e) de l'époux(-se) décédé(e). Alors que je n'ai pu repérer que des hommes veufs qui, remariés, choisissent une marraine apparentée à leur première épouse, ils distinguent tous les cas de figure possibles : « la notion de "famille du premier mariage" regroupe les rares autres parents du conjoint prédécédé : grand-père d'une première femme, neveu d'un premier époux, ou enfant issu d'une union préalable de sa femme morte ! » (Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle…", *loc. cit.*, p. 602). Mais ils ne retrouvent que 20 témoins appartenant à la « famille du premier mariage », alors que leur corpus leur a fourni un total de 9226 témoins, dont 5388 apparentés aux époux : la part des témoins appartenant à la « famille du premier mariage » est ainsi respectivement de 0,2 % et 0,4 % (*Ibid.*, p. 603).

pour lesquelles nous avons la même connaissance sont des grands-mères. Ces deux chiffres, supérieurs à 40 %, donnent aux grands-parents de Saint-Nizier la même place qu'occupent les oncles et tantes de Vernon ou de Bouafles. Il ne faut peut-être pas tant y voir une spécificité de Saint-Nizier qu'un effet grossissant des sources consultées. En effet, ayant utilisé prioritairement les actes de baptême ainsi que les actes et contrats de mariage des parents pour déterminer les liens de parenté, ce sont leurs propres parents que j'ai repérés le plus facilement, donc les grands-parents des futurs baptisés[948]. Autre point, le poids des frères et sœurs dans la parenté spirituelle à Saint-Nizier est à première vue plus important qu'à Vernon : les frères constituent 7,8 % des parrains ; les sœurs 12,3 % des marraines. Ici aucun effet de sources ne peut fournir d'explications.

Plus naturelle semble la comparaison de mes données avec celles de Stéphane Minvielle quand il analyse les liens entre les baptisés et leurs parents spirituels dans les familles des élites bordelaises du XVIIIe siècle[949]. Le cadre de comparaison est proche puisqu'au sein de deux villes (Lyon et Bordeaux), ce sont deux paroisses précises qui sont prises comme objets d'étude (respectivement Saint-Nizier et Saint-André). Par ailleurs, je renvoie aux remarques comparatives entre les deux villes faites en introduction. Certes Stéphane Minvielle analyse un corpus plus réduit que le mien, s'intéressant aux seules élites, mais pour cette question, l'une de ses périodes d'analyse est constituée des années 1737-1746, qui comprend donc l'année 1740 qui nous intéresse plus particulièrement dans la présente thèse.

Les résultats livrés par Stéphane Minvielle peuvent faire l'objet de comparaisons avec ceux de Marion Trévisi. Les différences de classification entre les deux sont peu nombreuses et ne portent que sur des groupes de taille modeste : Stéphane Minvielle prend en compte les arrières-grands-parents, ce que ne fait pas Marion Trévisi, mais les effectifs bordelais

---

[948] Il est impossible ici de fournir des informations quant à l'âge de ces grands-parents, l'âge des parrains ne figurant pas dans les actes de baptême. Notons toutefois que dans l'historiographie, les "vieillards", leur poids démographique et leur répartition par âges ont fait l'objet d'analyses déjà classiques auxquelles on peut se référer. L'analyse de la place des grands-parents est elle plus récente (Vincent GOURDON, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, collection 'Pour l'histoire', 2001, 459 pages). Les articles plus anciens qui étudiaient malgré tout les grands-parents le faisaient rapidement, après avoir consacré des pages beaucoup plus nombreuses aux répartitions statistiques par âges [Jean-Pierre POUSSOU, "Pour une histoire de la vieillesse et des vieillards dans les sociétés européennes", dans *Les âges de la vie*, Actes du VIIe colloque national de démographie (Strasbourg, 5-7 mai 1982), Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Travaux et Documents', cahier n°102, 1983, tome 2, pp. 149-159].

[949] Stéphane MINVIELLE, *Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle…*, *op. cit.*, annexes 14 et 15 du chapitre 11.

sont réduits[950]. Les résultats aquitains sont différents de ceux de Vernon et se rapprochent des constatations faites à Lyon. En 1737-1746, que le baptisé soit un garçon ou une fille, ses oncles et tantes n'occupent pas la position hégémonique que Marion Trévisi a constatée à Vernon. Certes le choix du parrain pour un garçon se porte d'abord sur son oncle (62 parrains sur un total de 234), suivi de son aïeul (57 sur 234). Mais pour la marraine, la tante (45 marraines sur 234) est choisie moins fréquemment que l'aïeule (57 sur 234) ou même que la sœur du baptisée (51 sur 234). Si l'enfant baptisé est une fille, on retrouve là une hégémonie de l'oncle (88 parrains sur 242) sur l'aïeul (53 sur 242). Mais de nouveau cette hégémonie disparaît quant au choix de la marraine : il s'agit majoritairement de l'aïeule (65 marraines sur 242), la tante ne fait que jeu égal avec la catégorie "indéterminée" (61 sur 242 chacun). Résumons en abandonnant la distinction par sexe. L'oncle domine parmi les parrains (150 sur 476, soit 31,5 %), le second choix, ici celui de l'aïeul, étant en retrait (110 sur 476, soit 23,1 %). La domination de l'oncle est bien moins marquée qu'à Vernon. Quant aux marraines, les tantes ne représentent que 17 % du total (81 sur 476), contre 25,6 % pour les aïeules (122 sur 476).

Le poids important des cousins et cousines mis en valeur par Marion Trévisi est bien une donnée propre à la fin de l'Ancien Régime et au XIXe siècle. Très rares dans la paroisse bordelaise Saint-André pour les périodes 1700-1709 et 1737-1746, ils occupent une place non négligeable pour la période 1781-1790. La seconde place qu'ils occupent à Vernon doit beaucoup à la prolongation de l'étude jusqu'en 1836.

Le baptisé recevant deux parents spirituels, il est intéressant de les prendre en compte simultanément. Pour trente-neuf baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655 et 1740, j'ai pu déterminer la nature exacte du double lien de parenté unissant l'enfant baptisé à son parrain et à sa marraine. Si l'on analyse comparativement ces trente-neuf parrains et ces trente-neuf marraines, on constate généralement l'appartenance à une même génération[951].

---

[950] Aucun arrière-grand-père sur 476 parrains pour la période 1737-1746. Seulement trois arrière-grands-mères sur 476 marraines pour la même période.

[951] Il faut utiliser avec prudence les analyses en termes de générations. Hervé le Bras a souligné que celles-ci pouvaient facilement se chevaucher au XVIIIe siècle (Hervé LE BRAS, "Évolution des liens de famille au cours de l'existence. Une comparaison entre la France actuelle et la France du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 27 et 32). Toutefois, il m'a semblé plus pertinent de parler ici de générations que de degrés de parenté. En effet, lorsqu'un couple choisit comme parrain de son nouveau-né un cousin de celui-ci, indiquer qu'il s'agit de la même génération souligne une proximité ; mentionner que deux degrés de parenté canonique les séparent revient

Concernant les consanguins, le binôme constitué du grand-père et de la grand-mère est présent quatorze fois sur trente-neuf ; le binôme frère-sœur quatre fois ; le binôme oncle-tante trois fois ; dans trois autres cas, il s'agit d'un grand-oncle et d'une grand-mère. Si le choix des parents spirituels se porte sur des alliés, cette préférence pour une même génération est également visible. Deux des trente-neuf baptisés ont pour parrain l'époux en secondes noces d'une de leurs grands-mères et pour marraine la grand-mère de l'autre branche. Deux autres baptisés ont pour marraine une tante et pour parrain l'époux d'une tante. Un autre a pour parrain un oncle et pour marraine l'épouse de cet oncle. Enfin un dernier a pour marraine une grand-tante maternelle et pour parrain l'époux de celle-ci.

Dans ce corpus de trente-neuf baptêmes, une génération maximum peut séparer le parrain et la marraine ; jamais deux. Jamais n'a été choisi un grand-parent et un frère ou une sœur. Au-delà d'une dimension symbolique, il y a là une explication démographique assez évidente : pour donner comme parent spirituel à un baptisé un de ses frères ou une de ses sœurs, il faut que ce nouveau-né prenne la suite d'une fratrie déjà nombreuse. D'après le *Rituel Romain* promulgué par le pape Paul V en 1614, les parents spirituels doivent avoir l'âge de puberté, l'âge nubile (quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles)[952]. A Lyon, le respect de cette obligation est variable. Quelquefois bien respectée[953], d'autres fois respectée à quelques mois près[954], parfois clairement ignorée[955]. Ailleurs dans le royaume, la situation est identique ; des parents spirituels extrêmement jeunes[956] côtoient des enfants

---

au contraire à mettre sur le même plan le choix d'un cousin et le choix d'un grand-parent (également deux degrés canoniques).

[952] En France, divers statuts synodaux reprennent exactement cette obligation, comme ceux du diocèse de Beauvais en 1646 (article 43) (Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 346). D'autres ordonnances synodales apportent au contraire des modifications. Ainsi, les ordonnances du diocèse d'Autun de 1690, déjà citées, fixent à douze ans l'âge minimum pour être parrain (Archives départementales de Saône-et-Loire, G 757, fol 33, n°8). Cette tranche d'âge douze-quatorze ans est également celle préconisée par le concile de Latran IV en 1215 pour effectuer la première communion. C'est de plus une étape importante dans la vie des garçons puisque, dans les couches élevées de la société, elle est également synonyme d'envoi en pension.

[953] Claudine Pinet est née le 8 avril 1727 (AML, 1 GG 74, fol. 42 recto). Agée de 13 ans, elle est marraine le 11 juillet 1740 de sa sœur Marie Claudine (AML, 1 GG 87, fol. 77 verso).

[954] Etienne Soubry, né le 7 décembre 1726 (AML, 1 GG 73, fol. 155 recto), est parrain le 7 octobre 1740 de son frère Bernard (AML, 1 GG 87, fol. 117 recto). Il n'a pas encore 14 ans.

[955] Marie Anne Pommier est née le 10 mai 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 62 verso). Agée de 9 ans seulement, elle est marraine le 1er juin 1740 de sa sœur Marie Charlotte Pommier (AML, 1 GG 87, fol. 60 verso).

[956] Reconstituant la parenté spirituelle mise en œuvre lors du baptême des enfants de Joseph Michel André Buhan, avocat bordelais, et de Marguerite Pénicaud, Stéphane Minvielle indique que les deux derniers enfants du couple, Nicolas Victorin et Marie Zoé Thècle, nés en 1789 et 1790, ont pour parents spirituels leurs frères et sœurs, âgés respectivement de 6 et 8 ans et de 6 et 5 ans seulement (Stéphane MINVIELLE,

plus âgés mais ne respectant pas l'âge minimum imposé par le *Rituel romain*[957]. Cependant, alors que les statuts synodaux de certains diocèses ne tiennent pas compte de ces prescriptions dictées par le *Rituel romain*[958], Pierre d'Épinac imposait déjà en 1577 pour le diocèse de Lyon ces âges minimum[959]. Dès lors que le frère ou la sœur d'un baptisé a atteint cet âge, les grands-parents peuvent être déjà décédés. A Bordeaux également, Stéphane Minvielle relève peu d'exemples où deux générations séparent le parrain et la marraine[960]. Au contraire, au début du XVIIIe siècle, « les parents choisissent souvent les parrains et les marraines de manière symétrique, c'est-à-dire qu'ils ont tous les deux le même lien de parenté biologique avec le baptisé »[961], « comme si l'on voulait créer une forme d'égalité entre le parrain et la marraine afin que tous les deux s'investissent de la même manière dans la vie de leur filleul, et marquer une considération identique à l'égard de chacun »[962]. Par la suite, au cours du XVIIIe siècle, « les parrains et les marraines forment (…) des combinaisons plus hétéroclites », marquées par un écart d'une génération[963].

Après avoir étudié la parenté à partir de corpus importants, il est temps de mener une analyse plus précise de quelques familles grâce, notamment, à leur reconstitution.

Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle…, *op. cit.*, annexe 18 du chapitre 11 ; exemple repris dans Stéphane MINVIELLE, "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 251 et 252).

[957] Nicolas de Maraise, parrain de Christophe Oberkampf dont il a déjà été question, n'est alors âgé que de dix ans (*Une femme d'affaires au XVIIIe siècle…*, *op. cit.*, note 119 p. 153).

[958] Dans le diocèse d'Auxerre, les statuts synodaux promulgués par François Donadieu le 12 avril 1622 mentionnent qu'il ne faut pas accepter de parrain de moins de 10 ans (Pierre-Marie LHOSTE, "Les statuts synodaux des diocèses de Sens et d'Auxerre, du concile de Trente à la Révolution française", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française…*, *op. cit.*, p. 193).

[959] « Le masle à moindre aage de quatorze ans, & la femme de douze, ne peuvent estre pleiges & cautions, c'est à dire parreins & marreines d'aucun que lon veuille baptiser, ains doyvent estre refusés si pour le moins ils ne sont proches de tel aage, de peur de ne voir un enfant pleger & respondre pour un autre devant Dieu, de ce qu'il ne scait ny entend luy mesme. » (*Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…, op. cit.*, chapitre III 'Du Baptesme').

[960] Stéphane MINVIELLE, *Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle…*, *op. cit.*, annexes 14 et 15 du chapitre 11.

[961] Stéphane MINVIELLE, "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 248.

[962] *Ibid.*, p. 249.

[963] *Ibid.*, p. 250.

III. Quelques familles face à la parenté spirituelle.

3.1. Reconstitution de fratrie : éléments théoriques et analyses.

S'intéresser à la parenté spirituelle à travers quelques familles nécessite bien sûr de reconstituer des fratries. Seules m'ont intéressé les fratries répondant à certaines exigences. D'abord que leur caractère complet soit certain. Ensuite qu'elles soient baptisées en totalité à Saint-Nizier, cadre de cette étude. Ces fratries ont donc été choisies avec soin.

Pour un couple donné, les tables de baptême permettent de repérer tous leurs enfants baptisés dans la paroisse. Toutefois, même en consultant ces tables, comment être sûr de ne pas avoir oublié un enfant de la fratrie ? Les parents peuvent déménager dans une autre paroisse[964] ou en dehors de Lyon, et le benjamin être ainsi baptisé ailleurs qu'à Saint-Nizier. Il est alors difficile d'en trouver la trace. L'erreur serait de considérer comme complète une fratrie qui ne l'est pas. Et ce n'est pas une erreur minime que d'ignorer le benjamin lorsqu'il s'agit d'analyser la parenté spirituelle. Ce benjamin est peut-être le seul enfant de la fratrie à avoir pour parrain ou marraine un frère ou une sœur aîné. Ne pas avoir retrouvé ce baptême, c'est dès lors méconnaître ce lien de parenté spirituelle spécifique au sein de la fratrie. Je vois deux solutions pour éviter ce risque.

D'abord choisir les fratries complètes déjà étudiées de manière sérieuse par d'autres historiens ou par des érudits[965]. En s'intéressant aux membres d'une seule famille ou de quelques familles et en leur consacrant spécifiquement un ouvrage, un article ou une notice, ces historiens ou ces érudits ont dû retracer des fratries complètes puisque leur corpus est limité, ce qui n'est pas le cas de ma thèse qui prend en compte

[964] Cela est toutefois peu fréquent à Lyon. « Les sondages effectués pour la reconstitution des familles dans le quartier Saint-Georges et dans les paroisses de la Platière et de Saint-Pierre et Saint-Saturnin ont montré que le Lyonnais, artisan ou ouvrier, à plus forte raison bourgeois ou négociant, ne déménage pas souvent. Sans doute des modifications dans la situation familiale ou financière entraînent parfois des changements, des départs et même des déménagements à la cloche de bois (…) : ce n'est sans doute pas le cas général. Dans les inventaires après décès se retrouvent des quittances de loyer dans le même logement pendant de longues périodes : les baux sont le plus souvent de neuf ans, et dans de nombreux cas ils sont reconduits. Ce sont les célibataires, jeunes ouvriers et compagnons, jeunes commis des maisons marchandes qui sont les plus instables, dans leur logement comme dans leur travail. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 405 et 406). Les déménagements et la difficulté de suivre la trace des individus dans les registres paroissiaux concernent donc surtout les jeunes hommes sans enfant.

[965] Rappelons qu'il doit s'agir de fratries dont l'un des membres est baptisé à Saint-Nizier en 1655 ou 1740 et qui figure donc dans mes dépouillements.

plusieurs milliers d'individus. Bien sûr, il n'est pas question de reprendre les données mentionnées sans les vérifier une à une. J'ai ainsi contrôlé dans les registres chacun des baptêmes indiqués au sein de la fratrie[966]. Bien évidemment, s'intéresser uniquement aux fratries et aux familles lyonnaises ayant fait l'objet d'études détaillées, c'est presque à coup sûr restreindre son attention à quelques groupes sociaux jugés dignes d'analyses prosopographiques minutieuses[967], qu'il s'agisse de familles nobles, bourgeoises, liées au domaine artistique[968] ou à l'imprimerie[969]. Ceci ne correspondant nullement à ma volonté d'analyser la société lyonnaise dans son ensemble, il a fallu trouver une solution complémentaire.

Reconnaissons-le, la méthode décrite ci-dessous pour reconstituer avec certitude des fratries complètes est très logique mais plus longue à mettre en œuvre. Elle a l'avantage de ne présenter absolument aucune discrimination sociale dans l'élaboration du corpus des fratries étudiées. Le corpus ainsi constitué est nécessairement réduit quantitativement, mais il vient s'ajouter à celui constitué par les fratries ayant fait l'objet d'études précises. Il s'agit ici d'étudier les fratries dont le benjamin est enfant posthume : la fratrie est dans ce cas bien évidemment complète. Dans cette tâche de reconstitution des fratries, les tables annuelles des baptêmes de Saint-Nizier peuvent fournir une aide ponctuelle, je les ai donc utilisées. Cependant, concernant les enfants baptisés en 1655, il est très difficile de reconstituer des fratries en partant de ces tables, vu leur organisation. En effet, jusqu'en 1661, les enfants baptisés y sont classés par leur prénom et non par leur nom. La recherche n'est donc pas facilitée et il serait plus simple de se reporter aux registres paroissiaux eux-mêmes.

---

[966] Cette vérification n'a pas été inutile. La reconstitution de la fratrie Duflos m'a ainsi permis de mettre en évidence et de corriger de nombreuses erreurs commises par Sylvie Martin-de-Vesvrotte.

[967] Les divers tomes du *Mémorial de Lyon en 1793. Vie, mort et famille des victimes lyonnaises de la Révolution*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, constituent en ce sens une exception, puisqu'ils ne s'intéressent pas à un groupe social spécifique mais aux familles victimes de la Terreur, quel que soit leur milieu social. Toutefois, ils ne m'ont pas permis de retracer des fratries complètes mais seulement d'apporter des informations complémentaires dans ma base de données.

[968] Marius AUDIN et Eugène VIAL, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918-1919, 2 tomes, 521 et 370 pages.

Sylvie MARTIN-DE-VESVROTTE, en collaboration avec Henriette Pommier, sous la direction de Marie-Félicie Perez, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVII*e *et XVIII*e *siècles et catalogue des pièces éditées*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, 172 pages.

[969] Brigitte BACCONNIER, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, Thèse soutenue le 26 octobre 2007 sous la direction de Dominique Varry, Université Lumière-Lyon II.

A cause de l'ampleur du travail qui consisterait à vérifier un à un chaque baptême, j'ai préféré écarter l'année 1655 et prendre en compte uniquement les fratries dont l'un des enfants est baptisé en 1740.

Lorsque cet enfant baptisé en 1740 est mentionné comme posthume, il s'agit de retrouver l'acte de mariage des parents. Ainsi est déterminée la période exacte dans laquelle la fratrie prend place, entre le mariage des parents et ce baptême de 1740. Si ces deux sacrements ont été reçus à Saint-Nizier, il est quasiment sûr que tous les autres enfants de la fratrie ont été baptisés entre temps dans la même paroisse, même s'il ne faut pas exclure la possibilité d'une migration temporaire des parents entre le baptême de deux enfants à Saint-Nizier, migration qui peut voir la naissance et le baptême dans une autre paroisse d'un enfant intermédiaire[970].

Dès lors, il convient de retrouver les enfants de la fratrie dans les tables annuelles des baptêmes de Saint-Nizier. Neuf enfants posthumes (dont deux jumeaux) ont été baptisés à Saint-Nizier en 1740 [annexe 32]. Pour les deux enfants jumeaux[971], le mariage des parents a été célébré à Saint-Nizier en 1738[972] et ce couple ne fait pas baptiser d'enfant en 1739, vérification faite de la table annuelle des baptêmes de Saint-Nizier. Les deux jumeaux posthumes baptisés en 1740 sont donc les deux premiers enfants du couple. De même,

---

[970] Le fait que la migration temporaire des parents puisse conduire l'historien démographe à omettre le baptême d'un des enfants du couple a été souligné par Étienne Gautier et Louis Henry dans un cadre villageois (Etienne GAUTIER et Louis HENRY, *La population de Crulai paroisse normande. Étude historique*, *op. cit.*, pp. 48-51). A Lyon, comme à Crulai, l'intervalle intergénésique qui sépare la naissance (et le baptême) de deux frères ou sœurs est une première indication pour savoir si entre temps les parents ont pu faire baptiser un enfant dans une autre paroisse suite à une migration temporaire. Toutefois, dans le cadre urbain, ce phénomène est sans doute beaucoup plus rare que dans un cadre villageois. Comme il a été mentionné, les habitants du Beaujolais peuvent venir à Lyon faire baptiser un enfant. Si ma thèse prenait pour cadre un ou plusieurs villages du Beaujolais, ce phénomène devrait être pris en considération, ce qui compliquerait la reconstitution de fratries complètes. Mais en sens inverse, les migrations temporaires de paroissiens de Saint-Nizier vers un village de la généralité entre deux baptêmes célébrés à Lyon doivent être rares...

On peut toujours admettre qu'un enfant intermédiaire soit baptisé dans une autre paroisse que Saint-Nizier mais au sein de la ville. Rien n'oblige en effet les parents résidant à Saint-Nizier à faire baptiser tous leurs enfants dans cette paroisse. Mais une alternance de baptêmes entre Saint-Nizier et une autre paroisse me semble peu probable quand rien ne rattache les parents, rappelons-le mariés à Saint-Nizier, à cette autre paroisse. La place centrale qu'occupe Saint-Nizier au sein de Lyon, au sens propre (position géographique) comme au sens figuré (paroisse la plus importante quant au nombre de baptêmes célébrés), l'attachement de la population à sa paroisse, et le fait que la mère accouche généralement à domicile, donc dans la paroisse Saint-Nizier, sont autant d'arguments.

Remarquons qu'en 1655, la mention dans les registres de baptême de l'adresse des parents donne également une indication sur la possibilité ou non qu'ils aient migré temporairement : si lors du baptême successif de deux de leurs enfants, l'adresse est la même, la probabilité d'une migration temporaire est faible.

Il me semble en tout cas que ces migrations entre paroisses d'une même ville ont trop peu retenu l'attention des historiens jusqu'à présent.

[971] Antoine et Pierre Rigaud, baptisés à Saint-Nizier le 13 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 65 recto).

[972] Mariage à Saint-Nizier le 15 juin 1738 de Jacques Rigaud et de Marie Baumont (AML, 1 GG 166, fol. 63 recto).

Antoine le Rudier, enfant posthume, est baptisé à Saint-Nizier le 21 février 1740[973] ; le mariage des parents a lieu dans la même paroisse le 1er mai 1736[974]. Mais entre 1736 et 1740, on ne trouve mention d'aucun frère ou sœur dans le registre de baptême de Saint-Nizier. Dans le cas des deux enfants jumeaux et d'Antoine le Rudier, l'étude de la fratrie n'est donc pas possible. Reste six enfants posthumes. Pour trois d'entre eux[975], j'ai à la fois retrouvé l'acte de mariage des parents à Saint-Nizier et reconstitué une fratrie intéressante à analyser par ce biais.

Il est également possible de trouver dans les registres de baptême de Saint-Nizier des enfants qualifiés de posthumes, nés après 1740, frères et sœurs d'enfants baptisés cette année-là. Le nombre d'enfants orphelins de père lors de leur baptême est très faible. Qu'ils appartiennent en plus à la fratrie des baptisés de 1740 réduit encore le corpus. Mais trouver la mention de tel frère et sœur posthume n'est pas suffisant, il faut également aller à la recherche de l'acte de mariage des parents. Comme précédemment, si le mariage a également été célébré à Saint-Nizier, il faut alors reconstituer la fratrie complète avec l'aide des tables annuelles des baptêmes de Saint-Nizier. La complexité de cette recherche n'a permis de retracer qu'une seule fratrie dans ce cas. Le 11 octobre 1740 est baptisé Jacques Nouvellet, fils de Benoît Nouvellet et de Jeanne Rattier[976]. Le 10 janvier 1748 est célébré le baptême de son frère, Pierre Nouvellet, qualifié d'enfant posthume[977]. Les parents s'étant mariés à Saint-Nizier le 3 août 1738[978], j'ai retrouvé les baptêmes de tous les frères et sœurs [annexe 22].

On pourrait opposer le fait que prendre en compte des fratries dont le benjamin est posthume revient à donner une place (trop ?) importante à des fratries qui sont certes complètes mais qui dans les faits ont été interrompues brutalement[979]. Bref, l'analyse

---

[973] AML, 1 GG 87, fol. 22 recto. Son père, Jean le Rudier, était maçon. Il est « mort il y a environ six mois d'une chutte (*sic*) travaillant pour maître Millet tailleur de pierre ».

[974] AML, 1 GG 164, p. 93. Cet acte de mariage a été mentionné auparavant.

[975] Baptêmes de Claude Louis Rajon, le 15 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 42 verso) ; de Marguerite Berthier, le 8 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 63 verso) ; d'Etienne Lager, le 26 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 126 verso).

[976] AML, 1 GG 87, fol. 119 verso

[977] AML, 1 GG 95, fol. 4 verso.

[978] AML, 1 GG 166, fol. 83 verso.

[979] Je renvoie à l'exemple déjà mentionné du couple Jacques Rigaud et Marie Baumont.

serait biaisée[980]. Je reconnais que pour l'enfant posthume, l'analyse des liens de parenté spirituelle doit être menée avec prudence : sa qualité d'orphelin de père peut jouer dans le choix des parrains et marraines qu'on lui attribue, situation que j'analyse dans le troisième chapitre de la troisième partie de cette thèse. Mais cette réserve étant faite, je pense que prendre en compte spécifiquement des fratries dont le benjamin est posthume permet de se souvenir d'un point essentiel : pour l'historien, la fratrie est toujours perçue dans sa totalité, comme un ensemble fini ; pour le couple de parents sous l'Ancien Régime, la fratrie se construit progressivement, baptême après baptême, sans savoir quand elle va prendre fin (problème de la limitation des naissances) et surtout en ayant conscience qu'elle peut s'achever brutalement (mort d'un des deux parents).

L'historien qui a reconstitué une fratrie a tendance à l'analyser comme s'il s'agissait d'un tout évident, déjà "pensé" ou presque dès son début. Il est possible pour lui d'étudier le possible usage différencié de la parenté spirituelle entre l'aîné et le benjamin. Or si la qualité d'aîné des enfants est évidente aux yeux des parents[981], celle du benjamin ne l'est pas. Il faut donc analyser prudemment la parenté spirituelle au sein de la fratrie : cette analyse doit se faire baptême après baptême et en comparant l'usage de la parenté spirituelle pour un enfant avec celui fait pour ses aînés. Il ne faut pas que le premier et le seul regard de l'historien sur la fratrie soit un regard diachronique, englobant en une seule vision tous les frères et sœurs, de l'aîné au benjamin.

---

[980] Les monographies s'intéressant aux sociétés urbaines d'Ancien Régime ont réfléchi à cette notion de famille (ou fratrie) complète ou incomplète. Ainsi, pour Mohamed El Kordi, « les familles complètes sont celles qui réunissent toutes les chances d'être observées jusqu'à la fin de leur période de fécondité utile. Les familles reconstituées incomplètes sont celles dont on a retrouvé l'acte de mariage, mais qui donnent un, deux, trois, voire quatre enfants, puis disparaissent sans laisser de traces. Elles sont, pour ainsi dire, incomplètes parce que nous ignorons tout de leur sort final. Il existe une autre catégorie de familles incomplètes (…), à savoir celles qui se font repérer grâce à un nombre important d'enfants, mais dont nous ignorons la date de constitution. » (Mohamed EL KORDI, *Bayeux aux XVII*e *et XVIII*e *siècles. Contribution à l'histoire urbaine de la France*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 89).

Dans ces monographies, on constate aisément que la reconstitution de familles complètes passe par la prise en compte de la période de fécondité. Mais comme je l'ai mentionné, la certitude n'est jamais totale, les parents pouvant avoir changé de paroisse de résidence avant la naissance de leur dernier enfant. En revanche, ces monographies ont moins réfléchi sur le critère de la mort d'un des deux époux comme certitude d'avoir des familles complètes. Les enfants posthumes, cas auquel je m'intéresse ici car il est facilement observable dans le cadre d'une thèse portant sur la parenté spirituelle, sont la conséquence d'une situation très particulière, qu'il ne faut bien sûr pas surestimer. En revanche, à mon avis, il serait utile qu'une réflexion plus poussée soit menée sur cette question de la rupture du couple à cause de la mort d'un des deux époux, dans des circonstances qui ne seraient pas aussi spécifiques que celles décrites ici où la mort du père est concomitante avec la grossesse de son épouse.

[981] Je renvoie malgré tout aux remarques développées au début de ce chapitre : déterminer les possibles spécificités de la parenté spirituelle lors de la naissance de l'enfant aîné ne doit donc pas faire oublier que des enfants nés par la suite au sein de la même fratrie pourront occuper cette place d'aîné.

L'autre critique que l'on pourrait avancer est que je ne prends en compte que des couples stables, en sélectionnant uniquement ceux qui se sont unis à Saint-Nizier, ont fait baptiser leurs enfants dans cette paroisse et dont on trouve finalement trace de la dissolution de leur union dans les registres de la même paroisse. Dans le cadre d'une population lyonnaise qui se renouvelle fortement au XVIIIe siècle grâce à l'arrivée de migrants, ce qui peut provoquer des changements dans la structure sociale urbaine et dans les liens sociaux actifs en son sein, la critique est à première vue fondée. Mais le débat à propos des familles stables et des familles mobiles n'est pas nouveau et des éléments de réponse ont déjà été apportés[982]. Concernant le cadre lyonnais d'Ancien Régime, je reviendrai plus loin sur la question de la parenté spirituelle pour les populations migrantes.

Dernier argument justifiant le choix d'analyser des fratries dont le dernier enfant est posthume : le fait que la démographie historique, dans la constitution de ses corpus d'étude, s'appuie également sur la rupture du couple consécutive à la mort d'un des deux époux. Il ne s'agit pas simplement d'un argument d'autorité. De même que je veux ainsi être sûr que la fratrie soit complète pour analyser la parenté spirituelle en son sein, les historiens qui ont analysé la démographie ancienne ont également indiqué qu'une exacte mesure de la fécondité nécessitait d'être certain d'avoir des fratries complètes. Cela a été souligné à propos de la technique de reconstitution des familles mise au point par Louis Henry : « Le point fort de la méthode de L. Henry résidait dans les précautions minutieuses que l'inventeur préconisait pour se garder des "biais", c'est-à-dire des effets de sélection involontaires. A l'origine, il s'agissait surtout d'éviter de surestimer (ou de sous-estimer) la fécondité, en fonction des difficultés d'observation créées par les déplacements des familles. (…) Dans ses calculs, L. Henry retenait en priorité les familles pour lesquelles il disposait d'un début d'observation (généralement la rupture du couple par décès d'un des conjoints) »[983].

---

[982] « C'est autour du problème de la représentativité des monographies communales que s'ouvrit, dans les années soixante-dix, un grand débat qui opposa notamment des spécialistes français et italiens : quelques-uns de ces derniers contestaient les résultats tirés de l'exploitation des fiches de famille, arguant qu'elle aboutissait à sélectionner les familles stables (celles pour lesquelles on disposait d'un début et d'une fin d'observation), dont la fécondité différait peut-être de celle des familles mobiles. L. Henry leur fit une réponse savante soutenant que, entre les unes et les autres, on n'observait pas d'écarts sensibles de fécondité (…). Les intervalles entre naissances ne diffèrent pas significativement selon le type de famille considéré, que le mariage ait lieu sur place ou non. » [Jacques DUPÂQUIER et Denis KESSLER, "L'enquête des 3 000 familles" dans Jacques DUPÂQUIER et Denis KESSLER (dir.), *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 27].

[983] Jacques DUPÂQUIER et Denis KESSLER, "L'enquête des 3 000 familles", *loc. cit.*, p. 26.

3.2. Reconstitutions de fratries : éléments d'observation.

Les lignes qui suivent n'ont pas valeur de typologie. J'ai simplement voulu analyser et commenter quelques fratries reconstituées [annexe 23].

Commençons par les fratries au sein de familles ayant fait l'objet d'études de la part d'historiens ou d'érudits.

L'une de ces fratries a été étudiée par Serge Chassagne, celle des Rieussec, famille de négociants et de bourgeois[984]. Son analyse met en relation les témoins lors du mariage à Saint-Nizier en janvier 1737 de François Rieussec et de Marie Françoise Paule Charret et les liens de parenté spirituelle crées ensuite lors de la naissance des dix enfants de ce couple. Les témoins lors du mariage peuvent être choisis comme parrains des enfants, tous baptisés à Saint-Nizier : Ennemond Mogniat, oncle maternel de Marie Françoise Paule Charret, est parrain le 8 avril 1740 d'Anne Gabrielle Rieussec[985] ; Pierre Nicolau le 23 novembre 1738 de Pierre François Rieussec[986].

Mais si à Lyon seuls les hommes remplissent la fonction de témoins lors des actes passés devant notaires[987] ou mentionnés dans les registres paroissiaux[988], si eux seuls ont

---

[984] Serge CHASSAGNE, "Modes de transmission dans le milieu des échevins lyonnais au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, pp. 236-237.

[985] AML, 1 GG 87, fol. 39 recto.

[986] AML, 1 GG 85, fol. 149 recto.

[987] L'impossibilité pour une femme de remplir en France le rôle de témoin est discutée (cf. Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 188 et Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française. XVIe – XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 20).

Quelques mots d'abord sur les contrats de mariage. « Curieusement, en ce qui concerne les témoins au mariage civil, les juristes n'ont jamais formulé de règles précises. Les témoins sont normalement là pour contrôler la validité des déclarations des parties et l'équité des conventions matrimoniales (…). Toutefois, mise à part cette recommandation, il n'y a aucune (…) restriction liée au sexe. Les femmes peuvent donc être témoins, droit suffisamment rare pour être mentionné et étudié en tant que tel. » (Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670", *loc. cit.*, p. 585).

Cependant, à Lyon, les témoins des contrats de mariage sont tous des hommes. A Amiens et à Paris, ce n'est pas le cas. Chez les hortillons amiénois du XVIIIe siècle, « même si l'on observe une forte représentation des témoins masculins à l'occasion de la signature des contrats de mariage, les femmes, avec près de 40 % de témoignages, sont loin d'être exclues. » (Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, "Une communauté originale. Les hortillons d'Amiens au XVIIIe siècle", dans *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*, textes réunis par Paul Delsalle, François Lassus, Corinne Marchal et François Vion-Delphin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, collection 'Historiques', n°28, 2007, p. 276). 17,5 % des témoins lors des contrats de mariage parisiens au XVIIe siècle sont également des femmes (Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670", *loc. cit.*, p. 584).

le droit de vote lors des assemblées de tutelle[989], la parenté spirituelle offre elle l'avantage de mettre également en jeu les femmes, de leur donner un rôle clé dans l'élaboration des liens sociaux en leur attribuant la fonction de marraine. Il convient ici d'insister sur ce point pour comprendre l'importance toute particulière que revêt le choix d'une marraine. Nombre de couples considèrent sans doute le baptême de chacun de leurs enfants comme une occasion rare, peut-être même la seule occasion, pour mettre en valeur le lien social qui les unit avec telle ou telle femme de leur famille ou de leur entourage. Le couple Rieussec aussi.

Il choisit comme marraines de ses deux premiers enfants des ascendantes relativement âgées, déjà veuves, et qu'il convient sans doute par là d'honorer : le 2 novembre 1737, la marraine de l'aînée Marie Anne Susanne Rieussec est sa grand-tante paternelle, Tiphaine Ollivier[990] ; la marraine de Pierre François Rieussec est son arrière-grand-mère maternelle, Estiennette Carrier, alors âgée de 80 ans.

Ensuite, les marraines sont des femmes dont les époux ont déjà été choisis comme parrains au baptême précédent. Il y a donc constitution d'un phénomène spécifique : l'époux parrain d'un enfant, son épouse marraine de l'enfant suivant.

En tout cas, il y est clair que François Rieussec souhaite donner à ses enfants des parrains et des marraines solidement implantés à Lyon. Les parrains ou époux des marraines sont d'anciens membres du Consulat ou des officiers détenant des charges importantes. Si les parrains et marraines ne peuvent être présents au baptême, le choix des représentants fait l'objet des mêmes soins. Cela peut servir la stratégie d'ascension sociale de François Rieussec

---

Dans les testaments passés à Lyon, aucune femme n'est témoin. En effet, à la fin du Moyen-Age, en Lyonnais et Forez, le testament public (ou romain) s'impose face au testament nuncupatif oral. Or, « le testament nuncupatif oral admettait le témoignage des femmes que le testament public récuse. » (Marie-Thérèse LORCIN, *« D'abord il dit et ordonna… ». Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen-Âge*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007, collection d'histoire et d'archéologie médiévales, n°18, p. 22).

[988] Le concile de Trente exige deux ou trois témoins pour la célébration du mariage. « Le choix de ces derniers est libre : toute personne, sans aucune condition d'âge ou de sexe, peut servir de témoin au mariage ; ils doivent simplement être dignes de foi. (…) La jurisprudence (…) a interprété les textes dans un sens restrictif en exigeant que les témoins soient majeurs et en interdisant aux femmes de témoigner en raison de l'incapacité juridique dont elles sont l'objet. » (Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, "Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670", *loc. cit.*, p. 585).

[989] Cette règle est bien respectée par ailleurs (Sylvie PERRIER, *Des enfances protégées. La tutelle des mineurs en France…*, *op. cit.*, p. 81).

[990] AML, 1 GG 84, fol. 141 recto.

qui vise à terme le Consulat et qui parviendra au poste de quatrième échevin en 1752-1753. Cette ascension sociale n'est d'ailleurs pas limitée à une seule génération puisque l'aîné de ses fils, Pierre François Rieussec, baptisé le 23 novembre 1738, sera député du Rhône au Corps législatif durant le Premier Empire.

Enfin, les prénoms attribués aux nouveaux-nés jouent un rôle important chez les Rieussec. Fréquemment, ils font référence à la fois aux parents biologiques et aux parents spirituels, renforçant une cohésion déjà bien établie. Ainsi, le prénom Marie, qui se rapporte à la mère, est souvent transmis, de même que le prénom François ou Françoise, en lien avec le père. Lorsque l'intégralité des prénoms du parrain et de la marraine est donnée à l'enfant, l'identité complète de celui-ci peut être remarquable[991].

Quant aux Sarcey[992], également famille de négociants, il y a une volonté de créer des parrainages variés, les parents spirituels des quatre frères et sœurs n'étant jamais identiques. Mais derrière cette apparente variété des individus présents comme parrains ou marraines, apparaît un souci de les choisir quasiment exclusivement dans la branche paternelle des Sarcey. Cela favorise une certaine continuité, confirmée lorsque l'on analyse le rapport entre parents spirituels, signataires et représentants. Deux des signataires au baptême d'Antoinette Jeanne Sarcey ont joué un rôle plus important lors du baptême de l'enfant précédent : Louise Marie Sarcey, épouse d'Etienne Chanony, a été la marraine de Jean Baptiste Sarcey ; François Guinand a été le représentant du parrain lors de ce même baptême.

Le choix des parents spirituels au sein de la fratrie Duflos, célèbre famille de graveurs, laisse apparaître une différence entre les aînés et les benjamins. Pour les aînés, parrains et marraines sont choisis dans la famille maternelle (et jamais paternelle) ou dans le monde professionnel des graveurs et marchands d'images. Pour les deux benjamins, une plus grande diversité semble dominer : les parents spirituels ne sont plus choisis dans la parenté

---

[991] Baptême de Christophle Francoise Louise Marie Magdelaine Rieussec le 6 décembre 1752 (AML, 1 GG 99, fol. 171 recto).

[992] Félix DESVERNAY, *André-Marie Ampère est né à Lyon. Généalogies des familles Ampère, Sarcey et Carron*, Lyon, A. Rey, 1915, 15 pages.

et aucun champ professionnel n'est privilégié (marchand, marchand minotier). Ces deux derniers baptêmes de la fratrie donnent toutefois une place importante à divers membres de la famille Dumoulin, en tant que parrain, représentant du parrain et signataires.

Soulignons le mariage du deuxième enfant de cette fratrie, Louise Duflos, avec Pierre Gentot, le fils de son parrain Balthazard Gentot. La famille Gentot est liée par deux autres liens de parenté spirituelle à la fratrie Duflos : l'épouse de Balthazard Gentot, Jeanne Herytier ou Lheritier, est la marraine de deux frères de Louise Duflos, Joseph Duflos[993] et Pierre Duflos[994].

Le concile de Trente a en effet supprimé cet empêchement de mariage. « La troisième espèce d'alliance spirituelle que formoit autrefois le Baptême, étoit celle que la personne baptisée contractoit avec les enfants de son parrain & de sa marraine, qui lui tenoient lieu de frères & de sœurs ; elle a formé autrefois un empêchement de mariage entre ces personnes, qui a été abrogé par le Concile de Trente »[995]. Plus précisément, « avant le Concile de Trente on comptoit trois especes de parenté spirituelle, que nous lisons dans Gratien. (…). La troisième, qui n'est plus en usage dans l'Occident depuis le Concile de Trente, mais qui l'est encore en Orient, comme nous assure le Moine Matthieu[996], s'appelle *fraternitas*, elle se contractoit entre les enfans, soit de celui qui baptisoit, soit du parrain & de la marraine du baptisé, & les enfans de celui-ci, & même ceux de son pere & de sa mere, c'est-à-dire, entre ses freres »[997]. C'est pourquoi le mariage de Louise Duflos et de Pierre Gentot[998], célébré à Saint-Nizier le 27 novembre 1756[999], n'évoque aucune dispense de parenté spirituelle mais seulement la dispense de deux publications accordées par le vicaire général du diocèse.

---

[993] AML, 1 GG 81, fol. 18 recto.

[994] AML, 1 GG 87, fol. 117 verso.

[995] Robert-Joseph POTHIER, *Traité du contrat de mariage*, *op. cit.*, tome premier, p. 227. Au cours du concile de Trente, ce point est traité lors de la 24e session, Décret de réformation touchant le mariage, chapitre II, *Des degrez d'alliances spirituelles, qui empeschent qu'on ne puisse contracter Mariage*.

[996] Il s'agit du moine byzantin Matthieu Blastarès.

[997] Charles CHARDON, *Histoire des sacremens, ou de la maniere dont ils ont été celebrés & administrés dans l'Eglise, & de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des Apôtres jusqu'à présent*, Paris, Guillaume Desprez et P. Guillaume Cavelier fils, 1745, tome sixième, p. 336-337.

[998] Pierre Gentot est dit orphelin de ses deux parents et, mineur, procède du consentement de son tuteur pour se marier.

[999] AML, 1 GG 184, fol. 140 verso.

L'empêchement de mariage pour cause de parenté spirituelle est donc un cas de figure rarement rencontré dans les registres paroissiaux. En consultant les actes de mariage pour élaborer la base de données de cette thèse, je n'ai trouvé qu'un seul exemple, à Saint-Nizier, le 4 août 1738. Ce jour-là, le vicaire Goiffon célèbre le mariage de Jean Jarrasson et de Marie Françoise Missier, « ensuitte (*sic*) des dispenses d'affinité spirituelle et de deux publications accordées par Dolmieres vicaire général de ce diocèse »[1000]. Je n'ai malheureusement pas de détails concernant ces liens de parenté spirituelle. Précisons simplement qu'en règle générale, en cas de parenté spirituelle, « la dispense s'en accorde, & se présume facilement »[1001].

La famille Nouvellet fournit l'exemple d'une de ces fratries dont le dernier enfant est posthume. La mère, Jeanne Rattier, est lyonnaise, fille d'Antoine Rattier maître cordonnier. En revanche, le père, Benoit Nouvellet, n'est pas originaire de la ville. Il est fils d'un laboureur de Belley, Jean Louis Nouvellet. Ceci explique sans doute le faible recours à la branche paternelle quand il s'agit de choisir parrains et marraines. Alors que la branche maternelle est fortement représentée, il faut attendre le baptême du septième enfant du couple, Marin Nouvellet, pour qu'il soit fait appel à la branche paternelle, avec le choix de Marin Nouvellet comme parrain[1002]. La faible possibilité de puiser dans la branche paternelle amène également à choisir nombre de parents spirituels parmi des marchands et artisans de Lyon ou parmi leurs épouses, non apparentés. Les professions sont variées : marchand de vin, marchand, maître guimpier, affaneur, maître cordonnier. Dans ce cas, il n'y a généralement pas de continuité des liens de parenté spirituelle d'un baptême à l'autre : Gérard Bonni choisi comme parrain de Gérard Nouvellet[1003], Thomas la Gache parrain de Thomas Nouvellet[1004], n'apparaissent plus dans les baptêmes suivants, pas même comme signataires. Pourtant la famille des bouchers Barrochet constitue une exception. Sans lien de parenté avec les parents, elle est cependant fortement présente lors des baptêmes : ses membres sont choisis

---

[1000] AML, 1 GG 166, fol. 84 verso. L'époux signe J. Jarason et l'épouse Marie Francoise Missie.

[1001] Robert-Joseph POTHIER, *Traité du contrat de mariage*, *op. cit.*, tome premier, p. 246. Cette facilité pour obtenir une dispense est confirmée par Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française. XVI*e *– XVIII*e *siècle*, *op. cit.*, p. 28.

[1002] AML, 1 GG 93, fol. 125 recto.

[1003] AML, 1 GG 89, fol. 18 recto.

[1004] AML, 1 GG 91, fol. 42 recto.

comme parrain (Jean Barrochet parrain de Jeanne Françoise Nouvellet[1005]), comme marraine (Barthelemye Barrochet marraine de Gabriel Nouvellet[1006]) ou comme signataire (la même Barthelemye Barrochet signe au baptême de Jeanne Françoise Nouvellet). Le couple Benoit Nouvellet-Jeanne Rattier entretient également des liens privilégiés avec le marchand de vin Jacques Gaude et son épouse Antoinette Estiard : lui est choisi comme parrain de Jacques Nouvellet[1007], elle comme marraine de Marin Nouvellet.

La fratrie Rajon est caractérisée par un faible intervalle intergénésique. Louis Rajon et Catherine Dumas ont leur premier enfant moins de dix mois après leur mariage. Dix mois séparent également le premier enfant du second ; 13 mois jour pour jour le deuxième du troisième et de nouveau 10 mois entre le troisième et le quatrième. Malgré cette proximité, les liens de parenté spirituelle au sein de la fratrie présentent une faible continuité. La branche maternelle des Dumas est totalement absente du choix des parents spirituels. Seule la branche paternelle des Rajon, consanguine ou alliée, apparaît dans plusieurs baptêmes. Joseph Rajon est parrain de Benoîte Rajon[1008], à l'image de son épouse Luce Monyeurier, marraine deux ans auparavant de Jean Antoine Rajon[1009]. Autre alliée des Rajon choisie comme marraine : Benoîte Molin, épouse de Benoit Rajon, marraine de la même Benoîte Rajon.

Continuons maintenant cette plongée au sein des familles lyonnaises en nous intéressant à l'entente ou à la mésentente qui sont données à voir par quelques-unes. La reconstitution de fratries permet alors de constater les incidences sur la parenté spirituelle.

[1005] AML, 1 GG 92, fol. 59 verso.

[1006] AML, 1 GG 90, fol. 21 recto.

[1007] AML, 1 GG 87, fol. 119 verso.

[1008] AML, 1 GG 86, fol. 75 verso.

[1009] AML, 1 GG 84, fol. 85 recto.

IV. Entente et mésentente familiale

Comme on l'a vu, le choix du parrain et de la marraine se fait fréquemment parmi les oncles et les tantes du baptisé. Cela est généralement signe de relations familiales suivies au sein de la fratrie, notamment lorsque ces liens de parenté spirituelle sont redoublés dans le temps. En effet, il est fréquent de voir un individu choisir son frère comme parrain de son enfant nouveau-né ; puis, à peu de temps d'intervalle, ledit frère le choisir lui-même comme parrain de son propre enfant. Deux exemples peuvent être cités parmi d'autres.

Le 25 avril 1740 a lieu le baptême de Vincent Nizier Archimbaud, fils du négociant Pierre Archimbaud et de Jeanne Marie Archimbaud[1010]. Son parrain est son oncle paternel, le marchand Vincent Archimbaud[1011], époux de Louise Escallier. Or, le 18 décembre 1741, est baptisé Pierre Archimbaud, fils dudit Vincent Archimbaud et de Louise Lescalier (*sic*)[1012]. Le parrain est ledit négociant Pierre Archimbaud, oncle paternel du baptisé.

De la même manière, a lieu le 8 juin 1740, le baptême d'Antoine Brochet, fils du maître marchand tireur d'or Jean Baptiste Brochet et d'Elizabeth Poncelet[1013]. Son parrain est également son oncle paternel, le marchand passementier Antoine Brochet, époux de Fleurie Liandra. Puis, le 18 mai 1741, est baptisée Madelaine Brochet, fille dudit Antoine Brochet, qualifié alors de « maître fabricant », et de Fleurie Liandra[1014]. Le parrain est ledit Jean Baptiste Brochet, qualifié alors de « marchand tireur d'or », oncle paternel du baptisé.

Dans d'autres cas de figures, le père du baptisé, son parrain et sa marraine sont tous les trois frères et sœurs. Là encore, la parenté spirituelle est révélatrice d'une fratrie soudée. Un baptême peut être cité, celui célébré le 8 avril 1740 concernant Marie Aymée Faure, fille du maître guimpier Léonard Faure[1015] : son parrain est son oncle paternel Antoine Faure

---

[1010] AML, 1GG87, fol. 47 recto.

[1011] Il ne faut pas le confondre avec son homonyme, négociant, époux de Catherine Morand.

[1012] AML, 1 GG 88, fol. 163 recto.

[1013] AML, 1 GG 87, fol. 63 verso.

[1014] AML, 1 GG 88, fol. 61 recto.

[1015] AML, 1 GG 87, fol. 39 recto.

et sa marraine sa tante paternelle Marie Aymée Faure[1016], épouse du marchand fabricant Jean Rousset.

D'après les divers actes notariés retrouvés au sein des archives, la cohésion de la famille Faure est sans faille. Léonard Faure est fils d'Antoine Faure (riche marchand et maître guimpier, décédé entre le 28 mai 1726 et le 28 novembre 1727) et de Marie Aymée Billardon. Outre Antoine et Marie Aymée, Léonard Faure possède sept autres frères et sœurs : Pierre (marchand et maître guimpier, héritier d'Antoine Faure père), Jean Baptiste, Claude, Mathieu, Marie Antoinette, Françoise et Jeanne Faure. Il s'agit donc d'une fratrie nombreuse de dix frères et sœurs. Or, tous les actes notariés indiquent l'absence manifeste de conflits au sein de ce réseau familial proche.

Ainsi, Jean Rousset reconnaît par quittance du 30 novembre 1725 passée devant notaire Bonaventure Bourdin[1017] que son beau-père Antoine Faure lui a versé ce qu'il lui avait promis lors de la signature de son contrat de mariage le 24 octobre 1723 avec Marie Aymée Faure, passé également devant le notaire Bourdin [annexe 24.1].

De même, la succession dudit Antoine Faure père se déroule sans aucune contestation, réglée par un testament passé le 28 mai 1726 devant le même Bourdin[1018] [annexe 24.2]. Ce long testament stipule clairement ce qui revient à chacun. Tous les actes notariés passés par la suite signalent que la volonté d'Antoine Faure père a été respectée : l'héritier Pierre Faure a reversé à Marie Aymée Faure et à Jean-Baptiste Faure, sa sœur et son frère, l'héritage qu'Antoine Faure père leur destinait[1019] [respectivement annexes 24.3 et 24.4].

Les relations au sein de la fratrie Faure sont d'autant plus fortes qu'Antoine Faure père demande dans son testament à son héritier Pierre Faure de s'occuper de ses frères et sœurs Claude, Mathieu, Françoise et Jeanne Faure et de leur faire apprendre une profession. Dans une telle situation, il n'est nullement surprenant que lors du baptême de sa fille le 8 avril 1740, Léonard Faure fasse lui aussi appel à son frère et à sa sœur Antoine et Marie Aymée Faure comme parrain et marraine.

[1016] Elle signe Marie Aymé Faure.

[1017] ADR, 3 E 2992, carton 1725, acte n°205

[1018] ADR, 3 E 2992, carton 1726, acte n°84.

[1019] ADR, 3 E 2993, carton 1727, acte n°209. Quittance du 28 novembre 1727, passée devant notaire Bonaventure Bourdin, entre Marie Aymée Faure, son époux Jean Rousset et son frère Pierre Faure.

ADR, 3 E 2994, carton 1730, acte n°103. Quittance du 25 avril 1730, passée devant notaire Bonaventure Bourdin, entre Jean Baptiste Faure et son frère Pierre Faure.

Bien évidemment, d'autres successions peuvent mal se dérouler et provoquer l'effet inverse.

Concernant Lyon, je prendrai deux exemples parmi les plus caractéristiques rencontrés au sein des sources notariales.

En 1727 la succession du maître passementier lyonnais Nicolas Blain pose problème[1020]. Ont été désignées cohéritières la veuve de Nicolas Blain, Margueritte Pichard et sa fille Jeanne Catherine Blain épouse de François Curiat. Le fils de Nicolas Blain et de Margueritte Pichard, Jean Baptiste Blain[1021], aussi maître passementier, s'estime quant à lui lésé et conteste la somme qui lui revient. Il n'obtient pas raison.

Or le 11 février 1740, Jean Baptiste Blain, sous le nom de Jean Blein, fait baptiser son fils Antoine Blain[1022]. Il choisit comme parrain un maître armurier, Antoine Chaleyer[1023] et comme marraine Jeanne Blein, qualifiée de fille et dont je n'ai pas pu déterminer le lien exact de parenté. Treize ans après la contestation survenue à l'occasion de l'héritage de son père, je ne sais pas si sa mère Margueritte Pichard est encore vivante et aurait pu être choisie comme marraine. En revanche, de manière certaine, sa sœur, elle aussi impliquée treize ans plus tôt, est encore vivante : sous le nom de Jeanne Catherine Blein et la signature de Jeanne Catherine Blain, qualifiée de veuve du maître ouvrier en bas de soie François Curiat, elle est marraine à Saint Nizier le 3 février 1740, soit une semaine plus tôt, de Jeanne Catherine Dalkin[1024]. Or, elle n'est pas choisie comme marraine de son neveu Antoine Blain. La mésentente entre le frère et la sœur au sujet de l'héritage de leur père s'est-elle poursuivie pendant treize ans, justifiant ce non-choix ? L'hypothèse est posée. Faute d'avoir découvert d'autres actes notariés plus proches de 1740 concernant cette rivalité intra-familiale, je ne peux y apporter de réponse certaine. Toutefois, en retraçant la fratrie d'Antoine Blain, on remarque que Jeanne Catherine Blein n'est mentionnée dans aucun autre baptême, ce qui est un indice probant.

[1020] Acte notarié en date du 15 décembre 1727, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2993, carton 1727, acte n°218) [annexe 25.1].

[1021] Toutefois, il signe systématiquement Jean Blain.

[1022] AML, 1 GG 87, fol 16 verso.

[1023] Il est orthographié Antoine Chaleye dans l'acte de baptême.

[1024] AML, 1 GG 87, fol 13 verso.

Le second exemple que je souhaite développer offre lui un cas beaucoup plus tranché. Le maître chapelier Claude Rougier conteste à son frère Pierre Rougier le 12 janvier 1736 deux successions, celle de leur père, Jean Rougier[1025], et celle de leur grand-père Simon Rougier[1026]. Lorsque Claude Rougier fait baptiser le 21 avril 1740 Eléonore Rougier, l'enfant qu'il a de sa seconde épouse Antoinette Mellier[1027], il choisit les deux parents spirituels parmi les parents et alliés de son épouse uniquement : le parrain est Louis Caillat marchand sur la Saône et la marraine l'épouse de ce dernier, Eléonore Mellier[1028]. Les baptêmes des trois autres enfants de Claude Rougier[1029] le confirment : aucun Rougier n'est parent spirituel ni même signataire. Le 26 juillet 1739, lors du mariage de Claude Rougier et d'Antoinette Mellier, aucun parent de l'époux ne figurait également dans l'acte[1030]. Sans aucun doute, la rivalité familiale ne s'est pas apaisée et influence le choix des parents spirituels.

Ces exemples montrent des mésententes durables. Bien évidemment, elles peuvent s'apaiser et les liens de parenté spirituelle peuvent traduire alors une entente retrouvée. Sylvie Mouysset l'a montré pour Rodez. Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez, indique dans son livre de raison[1031] les problèmes de succession à la mort de son père et la mésentente qui s'ensuit avec ses frères Géraud, Pierre et Anne. En 1578 et 1580, lorsqu'Anne et Géraud d'Austry choisissent les parents spirituels de leurs enfants, ils font appel à des cousins et cousines, négligeant la fratrie[1032]. « Par la suite, le conflit s'apaise entre Anne

---

[1025] Jean Rougier teste devant le notaire Pachot le 22 août 1732.

[1026] Transaction et quittance en date du 12 janvier 1736, notaire Luc Chapelon (père) (ADR, 3 E 3424 A) [annexe 25.2].

[1027] L'acte de baptême d'Eléonore Rougier l'orthographie Antoinette Melier. Dans l'acte notarié du 12 janvier 1736, Claude Rougier est encore désigné comme époux de Claudine Glatin.

[1028] L'acte de baptême donne également l'orthographe Melier.

[1029] Baptêmes de Louise Eleonor Rougier le 22 mars 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 35 verso), de Claude Rougier le 12 septembre 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 114 recto) et de Fleurie Rougier le 26 mai 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 64 verso).

[1030] AML, 1 GG 167, fol. 87 verso.

[1031] *Livre de raison de Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624)*, transcrit et annoté par Antoine Débat, Rodez, Sociéré des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, collection 'Archives historiques du Rouergue', 1991, 253 pages.

[1032] Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille…*, *op. cit.*, p. 231. Egalement Sylvie MOUYSSET, " 'J'ay deschiré les pages cy dessus pour raizons à moy regardant' : le secret de famille dans les écrits du for privé français (XVe - XIXe siècle", dans Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine)…*, *op. cit.*, p. 157-158.

et Raymond, mais il faut attendre 1583, soit dix ans après la mort de leur père, pour que les deux frères se réconcilient : le signe visible choisi est encore l'attribution de la parenté spirituelle à Géraud par Raymond, au moment de la naissance de sa deuxième fille »[1033].

Les cas présentés ici, faites de mésententes et de possibles réconciliations, n'apparaissent pas de manière explicite dans les registres paroissiaux qui se contentent d'indiquer les identités des personnes concernées par le baptême. Cela ne signifie toutefois pas qu'il s'agisse de cas exceptionnels dans les sociétés d'Ancien Régime (et, pourrait-on ajouter, dans les nôtres). Pour preuve, l'historien qui arrive à combiner registres paroissiaux, actes notariés et livres de raison pour rentrer dans la réalité vécue de ces familles, a généralement face à lui un cadre familial classique, si j'ose dire, où des parents unis par les liens du mariage accueillent un nouveau-né dans leur foyer. Mais bien évidemment, ce cadre classique n'est pas la règle pour tous les baptêmes. A Lyon, comme ailleurs, le baptême peut être donné à un enfant illégitime ou né de parents inconnus.

[1033] Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille…*, *op. cit.*, p. 231. Egalement Sylvie MOUYSSET, " 'J'ay deschiré les pages cy dessus pour raizons à moy regardant'…", *loc. cit.*, p. 158.

Chapitre 2

Société lyonnaise, illégitimité et enfants nés de parents inconnus, le témoignage de la parenté spirituelle

L'Église est obligée de célébrer le baptême d'enfants illégitimes ou nés de parents inconnus, même si elle réprouve le contexte dans lequel est venu au monde cet enfant. Dans une société qui doit suivre les règles émises par la Réforme catholique, les prescriptions ont beau ne pas avoir été respectées, l'Église ne peut pas laisser le nouveau-né sans sacrement, au risque de le voir mourir. C'est donc l'attitude de l'Église et de la société lyonnaise face à cette situation particulière qui est donnée à voir dans les actes de baptême. Il s'agit de cas de figure minoritaires quantitativement mais fortement différenciateurs pour le nouveau-né

qui reçoit ce premier sacrement en dehors d'un cadre familial fondé sur les liens du mariage. Les liens sociaux qui peuvent être activés à cette occasion s'en trouvent donc nécessairement modifiés.

Toutefois, loin de nous intéresser au seul moment du baptême d'enfants illégitimes ou nés de parents inconnus, nous analyserons également la possible influence sur plusieurs générations de l'illégitimité : lorsqu'un enfant illégitime devient à son tour parrain, choisit-il différemment les parrains et marraines de ses enfants ?

I. Société lyonnaise, parenté spirituelle et illégitimité.

1.1. Le poids de l'illégitimité.

Comme cela a été mentionné, à Lyon, au début du XVIIIe siècle, 5 % des naissances sont illégitimes[1034]. Pour la décennie 1740-1749, le taux s'abaisse à 4,2 %[1035]. En 1750-1759, il atteint le sommet de 10,8 %, avant de se stabiliser à 6,9 % pour la décennie 1760-1769. Ensuite, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le taux varie peu : 8,8 % en 1770-1779 ; 8,2 % en 1780-1789.

Ces taux sont faibles par rapport à ceux d'autres villes françaises. Certes l'illégitimité augmente en France dans la seconce moitié du XVIIIe siècle[1036]. Certes, « à Lyon (…), le taux d'illégitimité double entre les années 1740-1749 et la décennie pré-révolutionnaire »[1037]. Mais il suffit de rappeler quelques chiffres pour replacer la situation lyonnaise à l'échelle

---

[1034] Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La population française à l'époque moderne…*, *op. cit.*, p. 288.

[1035] Yves BLAYO, "La proportion de naissances illégitimes en France de 1740 à 1829", dans *Population*, 1975, n°1, p. 68. Les autres statistiques mentionnées dans ce paragraphe sont issues de la même référence.

[1036] Jacques DUPÂQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, tome 2 ("De la Renaissance à 1789"), *op. cit.*, p. 313. Cette augmentation dans la seconde moitié du XVIIIe siècle est clairement visible à Meulan. « Le nombre de naissances illégitimes est incroyablement bas jusqu'en 1760 (…) : 27 sur 4860, à peine plus de 0,5 %. Même en y joignant les enfants trouvés (et il n'est pas sûr qu'ils soient tous des illégitimes) on n'arrive qu'à 0,8 %. (…). Tout change à partir de 1760 ; une brusque augmentation fait quadrupler le pourcentage : 2,30 % en 1760-1789 contre 0,55 % entre 1670 et 1759. » [Marcel LACHIVER, *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle…*, *op. cit.*, pp. 67-78]. Toutefois, des nuances sont évidemment à apporter suivant les villes : le nombre de baptêmes d'enfants naturels diminue à cette époque à Tours, correspondant à une baisse de la population et à un volume de baptêmes célébrés qui diminue fortement (Brigitte MAILLARD, "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, p. 62 et 63).

[1037] Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 183.

du royaume. Dans la seconde moitié du siècle, 12,5 % des naissances sont illégitimes à Lille (en 1785) (contre 4,5 % en 1740)[1038] ; 11,6 % dans la paroisse rémoise de Saint-Denis[1039] ; 21,73 % dans la paroisse Saint-Pierre d'Angers[1040]. De 1785 à 1790, à Autun, ville de quelque 8 500 habitants, le pourcentage des naissances illégitimes s'établit à 6,26 %[1041]. Toujours à la fin du XVIIIe siècle, au Puy, ville peuplée de 15 à 17 000 habitants, les naissances illégitimes sont assez nombreuses, de 10 à 12 %[1042]. A Valenciennes, « à la fin du XVIIe siècle, dans les deux paroisses socialement déshéritées de Saint-Jacques et de Saint-Vaast-en-Ville, l'illégitimité est de l'ordre de 5 % des naissances. Au milieu du XVIIIe siècle, pour l'ensemble des paroisses de la ville, le taux atteint déjà 8,9 %. Dans la dernière décennie de l'Ancien Régime, au prix d'un envol fulgurant, il atteint 18,52 %, ce qui place Valenciennes loin devant la moyenne des grandes villes françaises du temps (7,9 %) »[1043].

Mais la comparaison de ces chiffres, et même leur élaboration, peut poser débat. Le problème est en apparence simple : « illégitimité et enfants trouvés sont intimement liés, ce d'une manière complexe qui a suscité quelques polémiques entre démographes »[1044]. Pour quatre des dix paroisses de Rennes, celles du centre-ville, Sonoko Fujita a calculé le taux d'illégitimité en excluant les enfants trouvés exposés. Car, comme elle le souligne, « les enfants trouvés exposés sans aucune indication qui permettrait de connaître leur identité sont baptisés comme illégitimes. Leur présence élève ainsi le taux d'illégitimité de la paroisse. Cependant, en réalité, il est aussi possible qu'ils soient légitimes, et c'est d'ailleurs ce que certains contemporains signalent. (…) Sur un plan méthodologique général, considérer tous les enfants trouvés exposés comme enfants illégitimes mène à une surestimation du taux

---

[1038] Alain LOTTIN, "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 30 (article initial dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1970, n°2, pp. 278-322, p. 290).

[1039] Antoinette CHAMOUX, "L'enfance abandonnée à Reims à la fin du XVIIIe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 1973, p. 272.

[1040] François LEBRUN, "Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIIIe siècle", dans *Annales ESC.*, 1972, n°4, p. 1184.

[1041] Marcel DORIGNY, *Autun dans la Révolution française*, tome 1 (*Economie et société urbaines en 1789*), Le Mée-sur-Seine, Éditions Amatteis, 1988, p. 89. Concernant l'évaluation de la population d'Autun, *Ibid.*, p. 78 et 79.

[1042] Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises...*, *op. cit.*, p. 103.

[1043] Henri PLATELLE (dir.), *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses Universitaires de Lille, collection 'Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais', n°3, 1982, p. 161.

[1044] Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises…*, *op. cit.*, p. 35.

d'illégitimité d'une paroisse urbaine »[1045]. Les chiffres que donnent Sanoko Fujita concernant ces quatre paroisses sont donc calculés avec le souci de ne pas les surestimer. De 10,56 à 13,50 % des naissances dans les années 1770 sont illégitimes[1046]. Si l'on essaye de ne pas tenir compte des mères habitant hors de Rennes venues accoucher en ville et de ne s'intéresser qu'à l'illégitimité des enfants proprement rennais, les taux, qui sont *a minima*, varient pour la même période de 8,30 à 10,82 %[1047]. Le souci de Sanoko Fujita d'évaluer la réalité de l'illégitimité rennaise au plus juste explique que les chiffres qu'elle propose soient largement inférieurs à ceux habituellement avancés pour cette ville. « Dans les quartiers centraux de la fin du XVIIIe siècle », d'autres historiens observent « des taux d'illégitimité rapidement croissants et atteignant plus du quart du total des naissances, alors qu'au début du siècle, ils se situaient aux alentours de 5 % »[1048]. Rennes n'est pas une exception : « à Limoges, il n'y aurait en fait qu'un tiers d'enfants illégitimes parmi les enfants abandonnés »[1049].

La situation de Saint-Nizier est semblable à celle de Rennes. Les enfants trouvés exposés sont peu nombreux, nous le verrons. Comme Sonoko Fujita, j'ai décidé de ne pas les inclure parmi les enfants illégitimes, en leur consacrant par la suite une analyse à part. Certes, les autorités reconnaissent parfois que les enfants exposés peuvent être nés dans le cadre du mariage[1050]. Toutefois, ils sont le plus souvent assimilés à des illégitimes

---

[1045] Sonoko FUJITA, "L'illégitimité à Rennes à la fin du XVIIIe siècle", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, p. 40. Il est possible de se référer de nouveau à Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou : « Intervient ici un difficile problème, que l'on a déjà trouvé à Paris : celui du comptage (et en partie du double comptage) des enfants illégitimes et des enfants trouvés. Nombre d'enfants trouvés sont, en effet, des enfants légitimes de couples normaux : ils ont donc été probablement déjà baptisés, du moins en partie. » (Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises…*, *op. cit.*, p. 62).

[1046] Sonoko FUJITA, "L'illégitimité à Rennes à la fin du XVIIIe siècle", *loc. cit*, p. 41.

[1047] *Ibid.*, p. 46.

[1048] Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises…*, *op. cit.*, p. 32.

[1049] Philippe LOUPÈS, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 183.

[1050] En 1703, le prévôt des marchands et les échevins présentent au roi une requête étant donné « la multitude extraordinaire des Enfans, qui sont exposés » à l'Hôtel-Dieu. La situation est difficile en ce début de siècle et « les Suplians ont reconnu, que l'exposition des Enfans étoit devenuë beaucoup plus frequente dans les dernieres années ». En cause notamment « la misere du tems, qui reduit quantité de pauvres femmes dans la dure necessité d'exposer leurs Enfans, quoique legitimes » (Arrêt du Conseil d'Etat du roi en date du 30 janvier 1703, reproduit dans *Titres de l'etablissement de la maison de force, appellée des Recluses ; scituée a Lyon, rue S. Jacques, au Quartier de la Place de Loüis le Grand*, Lyon, André Laurens, 1727, p. 21 et 22. Je souligne).

par leurs contemporains. Un passage du *Rituel* de Malvin de Montazet offre ainsi, il me semble, l'exemple d'une confusion, au moins dans les termes, entre les notions d'enfant illégitime et d'enfant inconnu, cette dernière expression signifiant en fait que le père est inconnu :

> « *Les Actes de Baptême des enfans illégitimes demandent des précautions particulières. Voici les règles que les Curés doivent suivre dans les cas qui arrivent le plus communément. Quand on présentera un enfant illégitime au Baptême, le Curé demandera, suivant l'usage, les noms du père & de la mère ; & si on ne veut pas les déclarer, il n'insistera point ; il refusera encore moins le Baptême, sous prétexte que l'enfant est inconnu. Il est même obligé, dans ces circonstances, au plus grand secret, de peur de donner lieu par quelque indiscrétion à des recherchers curieuses, qui compromettroient la réputation des personnes intéressées. L'Acte qu'il dressera du Baptême de l'enfant, contiendra les noms, surnoms, qualités & domiciles des personnes qui l'auront présenté, les circonstances & les indices qu'elles auront déclarés, le sexe de l'enfant, le nom qui lui aura été donné, & le jour de sa naissance, si on le connoît. Cet Acte portera encore que l'enfant est né de parens que N. & N…. qui l'ont présenté, n'ont voulu nommer, ou qu'ils ont dit ne pas connoître. Le Curé leur fera signer l'Acte, ainsi qu'aux Parrain & Marraine (…). Dans le cas où la mère seroit connue du Curé, il doit s'abstenir de la nommer dans l'Acte, à moins qu'il n'en soit requis par des personnes dignes de foi, & qui signeront avec le Parrain et la Marraine (…). A l'égard du nom du père, le Curé n'en doit jamais faire mention dans l'Acte, excepté dans les deux cas suivans : 1°. lorsqu'il y a une Sentence du Juge qui déclare quel est le père, ou lorsque le père lui-même a reconnu l'enfant par un Acte authentique, & que ce Jugement ou cet Acte a été juridiquement signifié au Curé ; 2°. Lorsque le père est présent, qu'il se déclare tel, & signe l'Acte, ou lorsqu'un fondé de procuration de sa part, pour faire cette déclaration, assiste & signe pour lui. (…) Toutes les fois que le Curé énoncera le nom du père en vertu d'une Sentence, d'une reconnaissance, ou d'une procuration, il fera mention de ces pièces dans l'Acte (…). Dans tous les autres cas, l'Acte portera que l'enfant est né d'un père inconnu.* »[1051]

Un simple coup d'œil à la liste des baptêmes d'enfants illégitimes en 1740 à Saint-Nizier, également paroisse de centre-ville, convainc qu'ils sont négligeables sur un total de 1552 baptêmes célébrés cette année-là [annexe 26][1052]. Est-ce dû à un sous-enregistrement,

---

[1051] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 58-59 (Réédition de 1788 : tome 1, p. 131-133). Je souligne.

[1052] Quand bien même pour l'année 1740 on ajoute aux enfants illégitimes ceux nés de parents inconnus, le chiffre reste dérisoire. L'INED avait pris l'année 1740 comme point de départ chronologique d'une enquête statistique pour déterminer la proportion conjointe de naissances illégitimes et d'enfants trouvés dans les villes

le célébrant du baptême ne se donnant pas la peine de mentionner leur singularité quand il la connaît ? Je ne le crois pas car on relève au contraire dans deux baptêmes célébrés en 1746 par le vicaire Renaud le souci d'apporter par la suite cette précision. Le 9 mai 1746, lorsqu'est tenue sur les fonts baptismaux Marie Anne Perret, il indique dans la marge, à propos du père : « On vient de me dire que led. Perret n'est pas marié. La fille Mesle gr. rue à la vieille poste »[1053]. La marraine se nommant Marie Anne Mesle, il semble que ce soit elle qui pointe du doigt l'illégitimité de son filleul, oubliée jusque là[1054]. Quelque temps après, le 6 juillet 1746, est baptisé Jean Gillibert[1055]. Son père est Philippe Gillibert, tailleur pour hommes, absent, et sa mère Marie Blanc. En marge de nouveau, est portée par Renaud une annotation : « S'informer s'ils sont mariés ». La précision peut être apportée également au cours de la rédaction de l'acte, engendrant non une mention en marge mais une ou plusieurs ratures. Le 29 octobre 1744, lorsqu'est baptisé Jacques Villon, le célébrant Gerin indique machinalement que son père et sa mère sont mariés[1056]. Mais il raye de suite toute mention d'union légitime, pour ajouter au contraire un astérisque précisant qu'il s'agit d'un fils naturel. Parfois, le doute subsiste et le célébrant, qui ne connaît pas les parents, ne peut trancher. Ainsi Georges Francois de Coudrai, baptisé le 6 décembre 1744, est le fils d'un capitaine dans le régiment des gardes suisses du duc de Modène, absent, et de Magdelene Cuisat « se disant son epouze selon la declaration qu'elle en a fait au S. Francois Juffet maître chirurgien »[1057].

Mais il est vrai que le sous-enregistrement ne peut pas être évité dès lors que l'illégitimité de l'enfant est cachée au célébrant. La mère est toujours absente lors du baptême ; de plus, comme nous le verrons, si l'enfant est illégitime, le père est également rarement présent. Dans une telle situation où les deux parents sont absents, il semble tout à fait possible que le célébrant indique en toute bonne foi mais de manière erronée

---

moyennes françaises (catégorie à laquelle n'appartient évidemment pas Lyon). De 1740 à 1789, cela représentait 6,6 % des naissances, proportion sans commune mesure avec Saint-Nizier (*Population*, numéro spécial, 1975, p. 66).

[1053] AML, 1 GG 93, fol. 58 recto.

[1054] Alain Lottin indique qu'à Lille au XVIIIe siècle, des sages-femmes dénoncent au greffe criminel l'illégitimité d'enfants qu'elles ont aidé à mettre au monde et qui ont été baptisés comme légitimes (Alain LOTTIN, "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 20 et 21). La législation dans ce domaine y est en effet particulièrement stricte comme nous le verrons.

[1055] AML, 1 GG 93, fol. 79 recto.

[1056] AML, 1 GG 91, fol. 138 recto

[1057] AML, 1 GG 91, fol. 156 verso et 157 recto. Juffet qui a sans aucun doute assisté la mère lors de l'accouchement est parrain de l'enfant.

que les deux parents sont mariés. Le parrain et la marraine ne rectifiant pas cette erreur, le baptême apparaît sur le registre comme légitime. Un exemple probant est offert par le baptême de Marie Pierrette Deloncle, le 12 décembre 1743, par le vicaire Renaud[1058]. Ses parents, Pierre Deloncle et Marie Monnot, sont mentionnés comme formant un couple légitime. Son père est certes absent, mais quoi de plus normal pour un négociant ? Pourtant moins d'un an après, le 4 novembre 1744, le même célébrant administre le sacrement du baptême à son frère, Joseph[1059]. Le père est encore une fois absent. Mais cette fois-ci l'enfant est qualifié de « fils naturel » et les deux parents ne sont pas mariés. L'aînée Marie Pierrette est donc tout aussi illégitime que son cadet Joseph... Le sacrement du baptême a beau être donné publiquement au nouveau-né et faire l'objet d'une transcription dans les registres, des informations peuvent donc être cachées au célébrant. Ici c'est l'illégitimité qui est passée sous silence. Parfois, c'est le nom du père de l'enfant illégitime qui pose problème[1060]. Mais Sylvie Dubois donne l'exemple d'une tromperie plus significative autour des fonts baptismaux. Le voleur et escroc Antoine Mailay, surnommé Juste, né à Lyon[1061] et qui a parcouru la France en commettant de nombreux méfaits, s'est installé pour un temps à Dijon comme marchand fayancier et cristallier. Il se marie dans la paroisse Saint-Nicolas, où il fait également baptiser le 27 mars 1768 son premier enfant, Antoine. Or, « la marraine, Françoise Mailay, prétendue sœurs de Juste, n'est en fait qu'une complice, Antoinette Galetty, ouvrière à Lyon, qu'il a fait venir à Dijon et fait passer d'abord pour sa cousine puis pour sa sœur »[1062]. D'ailleurs, lorsque la peine de mort est prononcée contre Antoine Mailay un an après, le 30 juin 1769,

---

[1058] AML, 1 GG 90, fol. 144 recto.

[1059] AML, 1 GG 91, fol. 140 recto. Sa mère est nommée Marie Monin.

[1060] Maurice Garden a découvert ce qu'il nomme « une sombre histoire de successions » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 424). « En décembre 1754 meurt à La Guillotière Antoine Vaché, garçon boucher de 28 ans, célibataire. Peu de temps après, un procès éclate entre le père du défunt et son dernier employeur, une marchande bouchère veuve de La Guillotière. L'un et l'autre réclament la succession du défunt, la veuve le justifiant par une promesse de mariage conclue entre elle et son commis l'année précédente. En mars 1755 la veuve fait baptiser un enfant naturel dont le père serait son ancien garçon boucher. Mais les parents du jeune homme récusent la déclaration de la veuve : leur fils aurait rompu avec elle, parce qu'elle s'était trouvée enceinte des œuvres d'un maître boucher de Lyon, et le père ajoute même que la déclaration lors du baptême est une preuve faible : on ne peut croire la mère, alors qu'elle "est accusée de prostitution". » (*Ibid.*, p. 424). L'enfant, prénommé Jean-Baptiste, est déclaré fils de défunt Antoine Vaché (registre paroissial de La Guillotière en date du 5 mars 1755. AML, 1 GG 520, année 1755, fol. 4 verso). Le présumé père, Antoine Vaché, est décédé un peu moins de trois mois avant dans la même paroisse, le 19 décembre 1754 (AML, 1 GG 520, année 1754, fol. 22 verso ; son patronyme est orthographié Vachez).

[1061] Il est baptisé le 19 juillet 1731 dans la paroisse de La Guillotière (1 GG 517, non paginé).

[1062] Sylvie DUBOIS, "L'itinéraire d'un professionnel du crime : l'abrégé de la vie d'Antoine Mailay", dans *Annales de Bourgogne*, avril-juin 2009, tome 81-2, note 12 p. 128. La référence de l'acte de baptême est : Archives Municipales de Dijon, B609, fol. 197.

Antoinette Galetty est elle condamnée à 200 livres d'amende[1063]. Cet exemple est exceptionnel et sans commune mesure avec les cas où la dissimulation ne porte que sur l'illégitimité.

De telles constatations de dissimulation nous empêchent de donner le nombre exact d'enfants réellement illégitimes parmi l'ensemble des baptisés d'une année. Toutefois il ne faudrait pas exagérer ce sous-enregistrement. L'illégitimité reste quoi qu'il en soit faible à Saint-Nizier. Et ce pour une bonne raison : la présence à proximité des deux hôpitaux de la ville. C'est dans leurs registres qu'il faut chercher trace de la plus grande partie des enfants illégitimes nés à Lyon[1064]. Les registres de baptême des paroisses lyonnaises ne permettent d'en observer qu'un nombre très restreint. Mais, fidèle à l'idée d'observer les liens de parenté spirituelle dans le cadre paroissial et notamment à Saint-Nizier, je limite mon analyse aux exemples offerts par les registres de cette paroisse. Ces registres ne font bien sûr jamais référence à l'Hôtel-Dieu, à une exception près : le 21 août 1749, lors du baptême à Saint-Nizier de l'enfant illégitime Louis François Bernoux, il est mentionné qu'il a été reçu à l'Hôtel-Dieu sous le numéro 711[1065].

De plus, s'il est plus difficile de retrouver à Saint-Nizier que dans les deux hôpitaux les actes de baptême d'enfants illégitimes, cela conforte l'idée que cette situation reste une exception dans cette paroisse. On peut également envisager que dans la plupart des cas, les enfants illégitimes baptisés à Saint-Nizier ont des mères demeurant habituellement à Saint-Nizier ou à Lyon et non dans un village de la généralité qu'elles auraient quitté en vu de l'accouchement (il serait dans ce dernier cas plus logique qu'elles aillent accoucher dans un des deux hôpitaux plutôt qu'à Saint-Nizier si rien ne les attache à cette paroisse[1066]). Ainsi, analyser la parenté spirituelle lors des baptêmes d'enfants illégitimes célébrés à Saint-Nizier permet sans doute de conserver le plus souvent l'importance du cadre paroissial local :

[1063] *Ibid.*, note 25 p. 131.

[1064] Bien évidemment, ces deux hôpitaux voient également la naissance d'enfants légitimes (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 84 et 85).

[1065] AML, 1 GG 96, fol. 122 verso.

[1066] Toutefois Saint-Nizier doit être le lieu de résidence d'accoucheurs et d'accoucheuses, sans que je puisse avancer une quelconque estimation ou même une comparaison avec d'autres paroisses lyonnaises. Or « le nombre des naissances illégitimes par paroisse est fonction notamment de la résidence des sages-femmes chez qui des étrangères viennent accoucher. » (*Ibid.*, p. 38).

ces baptêmes peuvent mettre en jeu des liens sociaux au sein de la paroisse, ce qui ne serait pas aussi évident si la mère était originaire d'un village de la généralité. Reste donc à examiner si l'illégitimité mentionnée lors de ces baptêmes a une influence sur la parenté spirituelle et les liens sociaux dans lesquels elle s'insère.

1.2. Baptêmes d'enfants illégitimes et parenté spirituelle.

A Saint-Nizier, le caractère particulier des baptêmes d'enfants illégitimes est induit par leur rareté numérique mais également par leur aspect différenciateur. En quoi la qualité d'illégitime différencie-t-elle l'enfant concerné ? S'il ne s'agissait que de la mention de cette illégitimité apposée sur le registre de baptême, le caractère différenciateur serait discutable. Mais être illégitime au moment du baptême signifie bien plus. Certes la situation qui prévaut à Lyon n'a rien à voir avec celle de la haute Alsace où la plupart des curés demandent une amende avant de baptiser un enfant illégitime, et ce jusqu'au règlement du 14 mars 1679, sous occupation française, qui interdit une telle pratique[1067]. Mais à Lyon, l'enfant illégitime ne peut pas être recueilli et adopté par la Charité s'il devient orphelin. A l'image d'autres institutions médicales et charitables en France[1068], la réprobation de la Charité est indiscutable. Cette interdiction stricte figure dans les statuts de l'Aumône de 1603 et elle est renouvelée par la suite[1069]. Les parents non unis par le sacrement du mariage qui font baptiser un enfant à Saint-Nizier en 1655 et 1740 ne doivent sans doute pas l'ignorer[1070]. Dès lors, le choix de son parrain et de sa marraine revêt peut-être une importance supplémentaire.

[1067] André SCHAER, *Le clergé paroissial catholique en haute Alsace sous l'ancien régime (1648-1789)*, Paris, Sirey, collection 'Histoire et sociologie de l'Église', 1966, p. 202.

[1068] En 1780, l'hôpital de Fismes refuse de prendre en charge un nouveau-né illégitime en déclarant « ne jamais recevoir aucun bâtard » (Arlette FARGE, *La déchirure. Souffrance et déliaison sociale au XVIIIe siècle*, Paris, Bayard, 2013, p. 137).

[1069] « Aucuns bastards & illegitimes ne peuvent (…) y estre receus pour adoptifs en detestation du peché &du vice de leur naissance, & pour ne les mesler avec les legitimes nez en loyal mariage. » (*Institution de l'Aumosne Generale de Lyon, Ensemble l'Oeconomie & Reiglement qui s'observe dans l'Hospital de nostre Dame de la Charité, où sont les Pauvres renfermez de ladite Aumosne*, *op. cit.*, p. 23).

[1070] Dans un autre cadre géographique, Vicence au XVe siècle, les écrits du for privé peuvent apporter des renseignements sur les baptêmes d'enfants illégitimes (James S. GRUBB, *Provincial Families of the Renaissance. Private and Public Life in the Veneto*, Londres et Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, p. 38 et 39).

Les parents, s'ils sont conscients que leur enfant vient au monde avec ce caractère différenciateur, presque stigmatisant[1071], conçoivent-ils plus ses parents spirituels comme de possibles protecteurs ? Autre point, le fait que les parents ne soient pas mariés influence-t-il le choix des parents spirituels ? Sont-ils tout autant choisis dans la parenté ?

L'identification des enfants illégitimes dans les registres lyonnais est assez simple. Comme en Dauphiné[1072] et en Savoie, l'enfant est dit « donné à » son père[1073]. Il peut également être qualifié d'enfant « naturel ». J'ai établi la liste de ces enfants pour 1655 et 1740. Là encore, j'ai pris en compte d'autres exemples dans les années voisines.

Première constatation : autour de 1655, le célébrant d'un baptême illégitime confère parfois le sacrement sous condition[1074] ; un siècle plus tard, cette précaution n'est plus de mise.

Seconde remarque : à Lyon, à de très rares exceptions près, les registres de baptême ne donnent aucune indication quant à la personne qui peut présenter le baptisé. Claude Sorel, né de père inconnu, est présenté à Saint-Nizier par Marguerite Jany épouse du maître passementier Simon Levain pour recevoir le sacrement du baptême le 29 août 1740[1075]. A l'occasion du baptême de Jeanne Carret, née également de père inconnu, le célébrant Achard indique le 15 mars 1738 qu'elle « nous a été présentée sous le billet de Mr Perrin Recteur (…) de l'hôtel Dieu de cette ville »[1076]. Ailleurs en France, la situation

---

[1071] Ce caractère peut accompagner l'enfant illégitime toute sa vie. A Paris, les statuts synodaux d'Étienne Poncher (1515) énoncent l'interdiction « pour des enfants issus de couples illégitimes d'hériter ou d'être tonsurés, évidemment de recevoir les ordres » (Vladimir ANGELO, *Les curés de Paris au XVIe siècle*, Paris, Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France', n°26, 2005, p. 118).

[1072] A Grenoble, lorsque Antoine Le Clair fait baptiser son premier enfant dans la paroisse Saint-Hugues en février 1662, celui-ci est illégitime. L'expression "donné à" est alors utilisée par le célébrant (*Mémoires d'Antoine Le Clair, 1634-1716…*, *op. cit.*, p. 20).

[1073] Concernant l'emploi de cette expression dans les registres paroissiaux, d'autres exemples sont donnés par Max FAUCHON, "A propos des actes de baptême des enfants naturels dans l'Ancien Régime", dans *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, 1966, tome 43, pp. 88-97.

[1074] Baptêmes de Benoiste Autun Nonaud le 24 octobre 1661 (AML, 1 GG 32, page 123), de Benoiste Philibert Baron le 21 mai 1662 (AML, 1 GG 32, page 224) et de Marie Benoiste le 19 décembre 1662 (AML, 1 GG 32, page 327).

.

[1075] AML, 1 GG 87, fol. 100 verso.

[1076] AML, 1 GG 85, fol. 40 verso.

est bien différente : « dans les actes de baptême d'enfants illégitimes à Rennes, le nom et la qualité de la personne qui présente l'enfant à l'église (…) [sont] toujours indiqué[s]. C'est dans la quasi-totalité des cas une sage-femme »[1077]. A Ferney, « la sage-femme revêt aussi un rôle social particulier (…) puisqu'elle devient presque systématiquement la marraine des naissances illégitimes de père inconnu »[1078].

L'identité de la mère est toujours indiquée, à une exception près[1079]. Parfois des précisions supplémentaires sont apportées[1080]. Qu'en est-il du géniteur ? Le seul baptême illégitime où l'enfant est donné à plusieurs pères est un exemple anecdotique[1081]. A Saint-Nizier, à quelques exceptions près[1082], l'identité du père de l'enfant illégitime est généralement connue[1083]. Parfois seul le prénom fait défaut. Sa profession est

---

[1077] Sonoko FUJITA, "L'illégitimité à Rennes à la fin du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 41.

[1078] Jonathan ZUFFEREY, *Le village mobile. Population et société à Ferney-Voltaire. 1700-1789*, *op. cit.*, p. 103.

[1079] Le 7 janvier 1683 voit le baptême de Catherine, née le même jour, donnée à Antoine Chavagnat cordonnier de Chambéry. L'enfant a été donnné par « Claudine [espace laissé blanc] aussy de Chambéry » (AML, 1 GG 42, page 54). Cette moindre précision concernant l'identité de la mère tient sans aucun doute au fait que les parents ne sont pas de Lyon.

[1080] Elles peuvent porter sur le domicile lyonnais de la mère [baptême d'Anne Marie Louisat le 28 juillet 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 94 recto)] ou sur l'identité de ses parents [baptême de Jeanne Marie Morel le 4 octobre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 129 recto). L'acte de baptême indique aussi l'identité des parents du père illégitime].

[1081] Baptême de Magdelaine Clapier le 5 octobre 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 93 verso).

[1082] Baptême de Claude Catherin le 3 mars 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 77 verso), de Jaques le 15 février 1646 (AML, 1 GG 27, fol. 151 verso), de Clemance Crozet le 19 janvier 1653 (AML, 1 GG 29, fol. 202 recto), d'Anthoine Pivoy le 27 mars 1656 (AML, 1 GG 30, fol. 257 verso), de Gabriel Joseph le 18 mars 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 36 verso), d'Antoine Roland le 24 août 1735 (AML, 1 GG 82, fol. 76 verso), de Jeanne Carret le 15 mars 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 40 verso), d'Anne Marie Magdelaine le 6 mars 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 32 recto), de Marie le 15 mars 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 36 recto), de Suzanne Barro le 25 août 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 100 verso) et de Jeanne le 3 mai 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 56 verso).

[1083] Même constatation en Bigorre au XVIIe siècle (Yves GUY, *Saint-Savin. Démographie d'un village bigourdan. 1618-1975*, *op. cit.*, p. 25). Comme le fait remarquer Brigitte Maillard, la mère peut ignorer le nom du père (un inconnu, un soldat passant…). Dans les déclarations et les plaintes à l'occasion des grossesses illégitimes à Tours au XVIIIe siècle, elle constate que la mère se refuse rarement à donner des renseignements sur lui (Brigitte MAILLARD, "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 64). A Lille, depuis 1590, « l'accoucheur ou la sage-femme étaient obligés de signaler immédiatement au greffe criminel toute naissance illégitime ayant requis leur intervention. (…) Cette prescription reste en vigueur pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Accoucheurs et sages-femmes recueillent donc le nom du père présumé de l'enfant, de la bouche de la parturiente pendant les grandes douleurs. Seul l'aveu obtenu pendant ces pénibles instants a valeur légale, sans doute parce que l'on considère que la patiente n'est pas alors suffisamment maîtresse d'elle-même pour chercher sciemment à tromprer. La souffrance fait office de "sérum de vérité". Toute déclaration recueillie avant ou après est sans valeur aux yeux de la justice (…). » (Alain LOTTIN, "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 18). « Ensuite, un clerc préposé à cet office allait interroger l'accouchée et consignait ses déclarations. » (*Ibid.*, p. 16). « Le plus souvent, le nouveau-né est baptisé sous le nom du père putatif, qui est tenu d'élever son enfant : mais entre le principe et son application il y a évidemment bien des difficultés, souvent insurmontables. » (*Ibid.*, p. 19). Dans les registres paroissiaux, on peut penser que

le plus souvent indiquée, sauf quand il réside en dehors de Lyon, auquel cas seul son lieu de résidence peut être précisé : ceci n'est pas spécifique aux baptêmes d'enfants illégitimes car la plupart des parrains d'enfants légitimes demeurant hors de Lyon sont également désignés comme habitants d'une localité précise sans indication de leur activité professionnelle.

Le père de l'enfant illégitime, quand son identité et sa profession sont indiquées, appartient à un large éventail social. Il n'y a nullement une domination des couches sociales inférieures. A côté d'un domestique, d'un colporteur, d'affaneurs[1084], figurent un avocat au parlement de Grenoble, un exempt de la monnaie, un procureur, un écuyer, des bourgeois, des teinturiers, des marchands, sans compter les nombreux maîtres de métier… On retrouve là toute la diversité sociale de la paroisse Saint-Nizier. Peut-être que les naissances d'enfants illégitimes sont plus nombreuses dans les paroisses les plus populaires comme cela a été constaté à Tours à la fin du XVIIIe siècle[1085], en tout cas au sein d'une même paroisse le critère social ne me semble pas pertinent pour le père.

Cependant, il serait erroné de croire que tous les baptêmes d'enfants illégitimes "se ressemblent". Tout dépend en fait de l'attitude du père, dont l'absence au baptême peut être mentionnée ou non[1086]. En tout cas, une telle absence n'est pas étonnante : « il suffit de voir quel empressement mettent des "pères putatifs" à quitter la ville et à s'exiler dès qu'une fille

---

les baptêmes qui ont été précédés d'une procédure judiciaire où la mère a déjà énoncé l'identité du père, fournissent plus aisément ces renseignements (puisqu'ils ont déjà commencé à être divulgués) que les baptêmes d'enfants illégitimes pour lesquels la mère n'a jamais rien révélé. Le rapprochement entre les déclarations judiciaires et la mention de l'identité du père dans l'acte de baptême est fait par le maître d'école de Silly-en-Multien, Pierre Louis Nicolas Delahaye, en février 1787 [*Journal d'un maître d'école d'Ile-de-France (1771-1792)…*, *op. cit.*, p. 150].

[1084] Les affaneurs ont connu un déclin social au XVIe siècle. Les plus riches d'entre eux ont abandonné cette qualification ; ils sont alors désignés comme laboureurs par exemple (Jacques ROSSIAUD, "L'affaneur rhodanien et lyonnais au XVe siècle. Essai de définition d'un groupe socio-professionnel", dans *Mélanges d'histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1990, p. 395 et 399).

[1085] Brigitte MAILLARD, "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 68.

[1086] Il me semble difficile de déterminer dans quelle proportion il est présent ou absent. En effet, la mention de son absence n'est pas sytématiquement reportée sur l'acte de baptême. Ainsi, lors du baptême de Marie Lorio, le 8 janvier 1734, l'enfant est baptisé « a latere sinistro » (AML, 1 GG 81, fol. 3 recto). Il ne fait aucun doute que le père, Jean Marie Debrianda qualifié de bourgeois, est absent, même si cette mention ne figure pas. A l'inverse, tous les baptêmes d'enfants illégitimes célébrés à Saint-Nizier en 1744 indiquent l'absence du père. Autrement, il est possible que le célébrant ne se donne pas la peine d'indiquer l'absence paternelle lorsque le baptisé est clairement désigné comme enfant illégitime, cette absence étant alors la norme. En cas d'exception, le célébrant peut souligner sa présence, comme lors du baptême d'Antoine Palais le 28 juillet 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 91 verso).

est enceinte de leurs œuvres, afin de ne pas répondre de l'enfant »[1087]. Mais il faut nuancer : l'absence au baptême ne signifie évidemment pas que le père ne soit pas présent dans la ville. De plus, un certain nombre de pères exercent des métiers qui les amènent de toute façon à s'absenter de Lyon[1088]. Là peuvent donc se combiner trois situations : femme séduite par un homme fréquemment absent de Lyon ou même simplement de passage dans la ville, absence (temporaire) de cet homme pour raison professionnelle lors du baptême de son enfant né de cette liaison, absence volontaire (temporaire ou définitive) de cet homme au moment du baptême. L'absence de Jean Incarnat, père de son enfant, n'empêche en tout cas pas Laurance Laurent de déclarer être sa fiancée, seule occurrence rencontrée dans le corpus[1089].

Plus important, le célébrant peut, rarement il est vrai, apporter quelques indications quant aux intentions du père. Ainsi, en marge, à deux reprises, lors des baptêmes de Marie Lorio le 8 janvier 1734[1090] et de Françoise Dallier le 18 janvier 1734[1091], le vicaire Chartier fait figurer la mention « a latere sinistro », signe que le père ne reconnaît pas l'enfant. A l'inverse, le père peut avoir promis le mariage, les démarches ont été entamées, les bans commencés à être publiés. Mais la naissance précédant malgré tout le mariage, elle reste illégitime. Seul le mariage de réparation légitime l'enfant né antérieurement[1092]. C'est le cas de Joseph Archier, baptisé le 2 mai 1745[1093]. L'acte de baptême, signé par son père, précise bien qu' « il y a promesse et publications de mariage » entre ses parents. Sept jours après seulement[1094], le 9 mai 1745, également à Saint-Nizier, est ainsi célébré le mariage de

---

[1087] Alain LOTTIN, "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, note 105 p. 52.

[1088] Baptême de Claude Moret, le 1er décembre 1744 ; le père, absent, est voiturier par terre (AML, 1 GG 91, fol. 154 recto). Baptême de Marie Louet, le 10 juin 1748 ; le père, absent, sert sur les coches du Rhône, il est de plus originaire d'Avignon (AML, 1 GG 95, fol. 72 recto). Baptême de Jean Claude Briere, le 16 septembre 1749 ; le père qui est habituellement compagnon chapelier, sert comme soldat dans le régiment d'Angoumois mais la mention de son absence ne figure pas explicitement dans l'acte de baptême. Peut-être que son engagement militaire a un lien avec sa paternité (AML, 1 GG 96, fol. 135 recto).

[1089] Baptême de Jean Baptiste Incarnat le 21 octobre 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 131 recto).

[1090] AML, 1 GG 81, fol. 3 recto.

[1091] AML, 1 GG 81, fol. 6 verso.

[1092] Pour une analyse dans un autre cadre géographique, cf. Brigitte MAILLARD, "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 67.

[1093] AML, 1 GG 92, fol. 53 recto.

Jean Louis Archier et de Claudine Cau[1095]. Il est indiqué que les parents « ont déclarés (*sic*) avoir eu un enfant qui a été baptisé dans cette paroisse le second du présent (…). » Le prénom de l'enfant est rappelé, ainsi que l'identité de ses parrain[1096] et marraine. Notons d'ailleurs que son parrain assume également la fonction de témoin dans cet acte de mariage. Il n'y a là rien d'inhabituel puisque les liens sociaux entre les époux et le témoin sont souvent reproduits à l'identique entre les parents et le parrain du premier enfant baptisé[1097], cette répétition permettant de renforcer les liens qui unissent ces trois même personnes. Simplement ici, le baptême précédant le mariage, on est parrain avant d'être témoin.

On le voit, entre un père volontairement absent qui n'assume pas sa responsabilité et un père qui légitime son enfant quelques jours après par le mariage, la différence est grande et elle a sans doute des conséquences quant au choix des parents spirituels. Dans le premier cas, le père n'ayant évidemment aucun intérêt à s'intéresser à un tel choix et la mère n'étant pas présente au baptême, tout donne à croire que seul le célébrant est en mesure de désigner des parents spirituels. Inutile donc de chercher des liens de parenté entre le père et les parents spirituels. Dans le second cas, le choix des parents spirituels est sans doute une décision commune du couple. Ceci explique pourquoi il est extrêmement rare qu'un même couple fasse baptiser plusieurs enfants illégitimes. Je n'en ai trouvé qu'un seul exemple. Le 2 septembre 1701 a lieu le baptême de Marie, née la veille, « fille naturelle de Jean Delaisse affaneur et de Jeanne Gay. » Son parrain est Joseph Dufraisse maître ouvrier en soie et sa marraine Marie Delorme fille de feu Estienne Delorme de la paroisse d'Écully en Lyonnais[1098]. Le 30 juillet 1705 est baptisée Françoise[1099], née le même jour,

---

[1094] Ce délai est nécessaire pour permettre à la jeune parturiente d'être présente à l'église pour son mariage. Cette union est d'ailleurs célébrée en suite de la dispense de deux publications accordée par l'évêque de Cydon, vicaire général du diocèse.

[1095] AML, 1 GG 173, fol. 52 verso. Dans l'acte de baptême de son fils Joseph Archier, le patronyme de l'épouse est alors orthographié Caut.

[1096] Dans l'acte de mariage, il est nommé Joseph Vix.

[1097] Quelques exemples. Le parrain de Joseph Collet, baptisé le 1er février 1740, est Joseph Laurent (AML, 1 GG 87, fol. 13 verso). Joseph Laurent était témoin lors du mariage de ses parents le 6 juillet 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 70 recto). Quant à Eléonore Rougier, baptisée le 21 avril 1740, elle reçoit comme parrain Louis Caillat (AML, 1 GG 87, fol. 45 verso), qui avait lui aussi était témoin de l'union de ses parents le 26 juillet 1739 (AML, 1 GG 167, fol. 87 verso).

[1098] AML, 1 GG 55, fol. 133 recto.

[1099] Le prénom Catherine est barré.

fille de Jeane Gay et donnée à Jean Delaisse affaneur. Le parrain est Pierre Tupin fouleur de bas et la marraine Françoise Moulet femme de Jean Gelat forgeron[1100].

A quelque temps d'intervalle, un homme peut également être père de deux enfants, un légitime et l'autre illégitime. Les différences sont alors assez nettes. Le maquignon Louis Pely a mis enceinte la domestique Jeanne Ferillion. De cette relation naît Andrée Ferillion, baptisée à Saint-Nizier le 16 septembre 1740[1101]. Seul le parrain signe. En revanche, le 25 mai 1741, quand est baptisée dans la même paroisse sa fille légitime Pierrette, plusieurs personnes signent l'acte de baptême, en plus du père, du parrain et de la marraine[1102]. La discrétion qui prévalait pour le premier baptême n'est plus de mise pour le second.

Par ailleurs, lors des baptêmes d'enfants illégitimes, on remarque que les liens de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels sont rares. Ils ne concernent que douze baptêmes parmi les 115 célébrés en 1655, 1740 et dans les années voisines. La mère joue un rôle plus important que le père dans ces liens de parenté. Dans huit baptêmes, il n'y a qu'elle à l'origine de ces liens (à six reprises avec la marraine, à deux reprises avec le parrain). Dans deux baptêmes seulement, c'est le père qui établit exclusivement des liens, toujours avec le parrain. Enfin, deux baptêmes voient père et mère entretenir tous deux des liens avec parrain et marraine. L'illégitimité n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Plus globalement, l'une des caractéristiques des baptêmes d'enfants illégitimes semble être la faible intensité des liens sociaux mis en jeu. J'entends par-là que dans la très grande majorité des cas, les seuls signataires, en dehors du célébrant, sont le parrain et la marraine ; aucun signataire supplémentaire n'est à noter, alors qu'ils ne sont pas rares dans les autres baptêmes.

Pour les baptêmes d'enfants illégitimes, existe-t-il un choix préférentiel de certains parrains et marraines ?

Certains remplissent ce rôle à plusieurs reprises. Le bourgeois Claude Aigrette[1103], dont la présence est également requise lors des enterrements à Saint-Nizier[1104], est parrain

---

[1100] AML, 1 GG 59, fol. 68 verso.

[1101] AML, 1 GG 87, fol. 108 recto.

[1102] AML, 1 GG 88, fol. 63 verso.

[1103] Il est dit âgé d'environ cinquante-huit ans lors de son enterrement à Saint-Nizier le 2 août 1750 (AML, 1 GG 178, fol. 89 verso). Bien qu'il soit qualifié de bourgeois de Lyon, l'enterrement se fait « gratis ».

le 31 août 1744 de Françoise Rey[1105] et le 10 juin 1747 de Claude Laurent Duret[1106]. Le marchand chandelier Guillaume Odibert tient sur les fonts baptismaux le 15 mars 1742 un bébé prénommé Marie[1107], puis parraine le 11 juin 1748 de Marie Louet[1108]. L'analyse de ces deux derniers baptêmes est intéressante : dans les deux cas, la mère n'est pas originaire de Lyon et surtout, la marraine est identique puisqu'il s'agit de Marie Roux, désignée d'abord comme épouse du marchand boucher Charles Philipes puis comme veuve du maître boucher Charles Mottet[1109]. Voilà un binôme de parents spirituels auquel il est fait appel à deux reprises pour le baptême d'un enfant illégitime.

Ainsi les femmes peuvent elles aussi être marraines à plusieurs reprises d'un enfant illégitime. Aymée Lyopet (ou Lyopay) est marraine le 3 mars 1645 de Claude Catherin[1110] et le 15 février 1646 d'Aymée Jobert[1111]. Autre exemple, Marie Mathon (ou Matthon) est marraine de Claude Girard le 18 novembre 1744[1112] et de Louis Durand le 16 août 1746[1113]. Sans doute, la profession de son époux, Jean François Vittet, maître chirurgien, n'est pas étrangère à ce double choix.

Parfois un individu tient un enfant illégitime sur les fonts baptismaux et son conjoint remplit la même tâche par la suite, tels Marie Cellier marraine le 12 avril 1745 de Jean Marie Ange Crevel[1114] et son époux Henry Coqueret parrain un an après, le 23 avril 1746,

---

Cette faveur est-elle due aux services nombreux qu'il a rendus à la paroisse en étant fréquemment appelé à signer les registres ?

[1104] Enterrement du maître corroyeur Jacques Guinan le 7 mai 1745 (AML, 1 GG 173, fol. 52 verso).

[1105] AML, 1 GG 91, fol. 109 verso. L'acte l'orthographie Aygrette.

[1106] AML, 1 GG 94, fol. 84 verso.

[1107] AML, 1 GG 89, fol. 36 recto.

[1108] AML, 1 GG 95, fol. 72 recto.

[1109] Les signatures sont identiques, il s'agit donc bien de la même personne. Il y a donc eu un premier veuvage, un remariage et un second veuvage entre 1742 et 1748.

[1110] AML, 1 GG 27, fol. 77 verso.

[1111] AML, 1 GG 27, fol. 151 recto.

[1112] AML, 1 GG 91, fol. 147 verso.

[1113] AML, 1 GG 93, fol. 99 verso.

[1114] AML, 1 GG 92, fol. 46 recto.

de Marie Francoise Henry[1115] : dans les deux cas, aucun lien de parenté ne les unit aux parents biologiques. Bonaventure Dodin[1116] est lui parrain de deux enfants illégitimes, Catherine Buinand et Catherine Chervet[1117], alors que son épouse Jeanne Marie Bergeron était marraine d'un autre enfant illégitime, Joachim Pelerin[1118].

Mais le recours préférentiel à un individu doit parfois être analysé dans un cadre plus large. Non seulement il peut être choisi à plusieurs reprises comme parrain d'un enfant illégitime mais il peut également remplir plusieurs fois ce rôle pour un enfant né de parents inconnus ou être témoin lors de nombreux actes de mariage. C'est le cas du marchand de cuir Antoine Ducret. Il est parrain des deux filles illégitimes baptisées « a latere sinistro », Marie Lorio et Françoise Dallier. Il tient sur les fonts baptismaux trois autres enfants illégitimes, Antoine Lespinasse[1119], Thomasse Bonard[1120] et Antoine Roland dont la mère est veuve et le père inconnu[1121]. Il est également parrain de Claudine, de Jeanne Marie et de François nés de parents inconnus[1122]. Enfin, il est témoin d'au moins dix mariages[1123]. Cette forte présence d'Antoine Ducret dans les registres paroissiaux, quel que soit le célébrant, répond à une certaine logique. En effet, il est généralement fait appel à lui en cas de difficulté pour trouver

---

[1115] AML, 1 GG 93, fol. 52 verso.

[1116] On trouve aussi l'ortographe Daudain.

[1117] Baptêmes le 19 juin 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 74 verso) et le 13 août 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 105 recto).

[1118] Baptême le 21 février 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 26 verso).

[1119] Baptême le 11 novembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 141 verso et 142 recto).

[1120] Baptême le 4 avril 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 47 recto).

[1121] Baptême le 24 août 1735 (AML, 1 GG 82, fol. 76 verso).

[1122] Baptêmes le 26 mai 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 69 recto), le 4 octobre 1734 (AML, 1 GG 81, fol. 119 recto) et le 6 février 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 19 verso).

[1123] Mariages de Jean Moy et de Claudine Chevalier le 7 janvier 1733 (AML, 1 GG 162, page 3) ; d'Antoine Cholat et de Claire Marie Lejeune le 12 janvier 1733 (AML, 1 GG 162, page 12) ; de Laurent Chabou et d'Anne Perrinet le 10 août 1735 (AML, 1 GG 164, page 99) ; de Jean Baptiste Defillion et de Marie Anne Bergeron le 6 février 1736 (AML, 1 GG 164, page 37) ; d'Hubert Bret et d'Anne Trossain le 14 mai 1736 (AML, 1 GG 164, page 108) ; de Pierre Gaillard et de Marie Tabuy le 15 mai 1736 (AML, 1 GG 164, pages 109 et 110) ; de César Saunier et de Claudine Cochet le 24 novembre 1736 (AML, 1 GG 164, page 273) ; de Francois Pressac et de Magdeleine Grizonnet le 27 août 1737 (AML, 1 GG 165, fol. 97 verso) ; de Justin Duther et de Claudine Coterle le 18 août 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 87 verso) ; de Jean Sadet et de Justine Terry le 23 novembre 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 121 recto).

un parrain ou un témoin. Ainsi, il est uniquement parrain d'enfants illégitimes ou nés de parents inconnus et je ne l'ai jamais rencontré dans d'autres baptêmes. De même, parmi les dix mariages dont il est témoin, deux se caractérisent par le nombre très restreint de parents que l'épouse possède : dans un cas[1124] l'épouse est une fille du corps des Thérèses de la Charité de Lyon[1125] et dans l'autre cas[1126] une adoptive de la Charité. Dès lors, face à ce manque de parents qui pourraient remplir le rôle de témoins, Antoine Ducret est un recours auquel pense le célébrant. Ainsi, de manière apparemment paradoxale, les nombreux liens sociaux dont il est partie prenante trouvent généralement leur origine dans la faiblesse d'autres liens à première vue plus évidents.

Enfin, lorsqu'il est question du choix des parrains et marraines pour les enfants illégitimes baptisés au milieu du XVIIe siècle et au milieu du XVIIIe siècle, il est utile de souligner quelques différences et de les analyser. La plus visible concerne la place accordée ou non aux chirurgiens. En 1740 et dans les années proches, à l'image de Marie Mathon (ou Matthon) dont il a déjà été question, les femmes ou veuves de chirurgien sont nombreuses à être marraines d'enfants illégitimes. Elizabeth Thevenard épouse d'Antoine Guillemin, Marie Françoise Garnier veuve de Claude Cayet et Marie Catherine Thiry épouse de Noël Polingue remplissent également ce rôle[1127]. Les chirurgiens sont aussi très souvent parrains : Henry Mottet[1128], Antoine Beaujon[1129], Jean Baptiste Fonville[1130], Joseph Peyronnet[1131]

[1124] Mariage de César Saunier et de Claudine Cochet.

[1125] L'expression "fille du corps des Thérèses de la Charité" ou "fille du corps des Thérèses de l'hôpital de la Charité" fait référence au groupe des « enfants exposés illégitimes, nommés Petits garçons et Petites filles, dites encore Thérèses, qui sont placés en apprentissage dès que possible, envoyés à la campagne à partir de 1695 jusqu'à l'âge de 10 ans, âge reculé à 14 ans en 1758, avec le souci de les fixer définitivement à la campagne (…). » [Jean-Pierre GUTTON, "L'insertion sociale des enfants recueillis par la Charité de Lyon au XVIIIe siècle. Un bilan provisoire", dans Jean-Pierre BARDET, Jean-Noël LUC, Isabelle ROBIN-ROMERO et Catherine ROLLET (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, collection 'Roland Mousnier', 2003, p. 929].

[1126] Mariage de Justin Duther et de Claudine Coterle.

[1127] Respectivement baptêmes d'Elizabeth Jeanne Lipa le 16 juin 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 78 recto), de Marie Francoise Bezan le 29 avril 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 51 verso) et de Marie Elisabeth Gourville le 15 décembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 177 verso).

[1128] Baptême d'Elizabeth Jeanne Lipa le 16 juin 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 78 recto).

[1129] Baptême d'Antoine Apert le 28 octobre 1732 (AML, 1 GG 79, fol. 142 recto). Antoine Beaujon est dit garçon chirurgien.

[1130] Baptême de Jean Baptiste Incarnat le 21 octobre 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 131 recto).

[1131] Baptême de Joseph Deloncle le 4 novembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 140 recto).

et Noël Polingue[1132]. Il suffit de comparer ces nombreux chirurgiens parrains d'enfants illégitimes à la place modeste qu'ils occupent d'habitude autour des fonts baptismaux. Sur l'ensemble des 1552 baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1740, seulement 10 sont concernés par un chirurgien parrain. Il en est de même pour les femmes (ou veuves) de chirurgien, une seule étant marraine parmi les 1552 baptêmes[1133]. Cette place de choix qu'ils occupent dans la parenté spirituelle des enfants illégitimes s'explique simplement. Le père illégitime étant souvent absent lors de la naissance de son enfant, comme il l'est lors du baptême, le chirurgien est sans doute amené à intervenir plus fréquemment au chevet de la parturiente. Lui ou son épouse sont alors choisis bien plus souvent comme parrain ou marraine. En revanche, la situation au milieu du XVIIe siècle est totalement différente. Lorsque l'on examine les 1368 baptêmes célébrés en 1655, on trouve 16 parrains chirurgiens. En revanche, aucun n'est parrain d'enfant illégitime en 1655 ou dans les années proches. Cette fois-ci, lorsque survient la naissance d'un enfant illégitime, le recours au chirurgien est inexistant, peut-être parce que le père est plus présent auprès de la parturiente et/ou par souci de discrétion. Le choix du parrain ne se porte donc pas sur un chirurgien.

On le voit, le choix des parents spirituels pour les enfants illégitimes ne relève pas du hasard et peut en grande partie être expliqué par la spécificité même de la naissance, le nom de certains parents spirituels revient bien plus fréquemment que d'autres lorsqu'il est question de baptiser un enfant illégitime. Lorsque personne ne se présente pour tenir l'enfant sur les fonts baptismaux, le célébrant fait appel à ces parrains et marraines qui ont l'habitude de remplir cette tâche pour des enfants avec qui ils ne sont nullement apparentés. Une telle façon de procéder n'est pas spécifique à certains célébrants puisque tous y ont recours.

Le second corpus de baptêmes voit un bouleversement encore plus important des liens sociaux mis en jeu car ni le père ni la mère ne sont connus.

[1132] Baptême de Marie Elisabeth Gourville le 15 décembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 177 verso). La marraine est Fleurie Tourtier, épouse du chirurgien Alexandre Verset.

[1133] Baptême de Claude François Duplat le 2 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 37 recto).

1.3. Lorsque l'enfant illégitime devient à son tour parent : l'exemple des filles du corps des Thérèses de la Charité

Le corps des Thérèses de la Charité, qui a déjà été évoqué plus haut, est parfois mentionné dans les registres paroissiaux de Saint-Nizier. Dans les registres de mariage, l'épouse peut être désignée comme ayant fait partie de ce corps. Bien évidemment, aucune information quant à l'identité de son père ou de sa mère n'est indiquée. J'ai souhaité déterminer si cette illégitimité de la mère peut ensuite avoir des conséquences lorsqu'elle fait baptiser un enfant. Pour cela, considérant le corpus des enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740, j'ai repéré, grâce à l'acte de mariage de parents, ceux dont la mère est une fille du corps des Thérèses. J'ai ensuite retracé les fratries concernées.

Les liens de parenté sont relativement peu présents. Sur les cinquante-sept baptêmes concernés, seulement dix-neuf (soit 33,3 %) mettent en jeu des liens de parenté, toujours avec le père. Rappelons que pour l'ensemble des baptêmes célébrés en 1740, 42,9 % sont concernés par des liens de parenté. De plus, sur les onze fratries concernées, l'acte de mariage des parents indique dans six cas qu'il s'agit d'un remariage pour le père. En effet, à Lyon, une fille du corps des Thérèses de la Charité épouse fréquemment un veuf, plus âgé. Automatiquement, la parenté disponible du côté paternel est moins nombreuse que s'il s'agissait d'une première union. Une mère fille du corps des Thérèses et un père qui a souvent connu le veuvage, voilà qui explique le plus faible poids de la parenté lors du choix des parrains et marraines des enfants. En fait, les habitudes sont très différentes selon les fratries. Si l'on observe le baptême des neuf enfants de Louis Françon et de Christine Rougi[1134], fille du corps des Thérèses, un lien de parenté est systématiquement présent. A l'inverse, aucun lien de parenté n'apparaît lors du baptême des sept enfants de Claude Rostain et d'Anne Bauny[1135], elle aussi fille du corps des Thérèses.

Mais le caractère différenciateur de ces baptêmes ne doit pas uniquement être analysé en terme négatif (parrains et marraines plus rarement apparentés). D'autres liens sont mis en jeu, renforcés justement par cette spcificité. Ainsi, le 29 avril 1736 Jacques Duclauzel épouse une fille du corps des Thérèses. Parmi ses témoins, on note son neveu

---

[1134] On trouve aussi l'orthographe Rougy.

[1135] Son patronyme connaît de multiples variations orthographiques.

Jean Louis Deschaux[1136]. Or moins de deux ans après, le 12 janvier 1738, Jean Louis Deschaux épouse lui aussi une fille du corps des Thérèses et Jacques Duclauzel est témoin[1137].

On peut se demander maintenant si la parenté spirituelle lors du baptême d'enfants nés de parents inconnus relève de logiques semblables, entre minoration de certains liens et valorisation d'autres.

II. Enfants nés de parents inconnus et parenté spirituelle.

2.1. Constitution du corpus.

La constitution du corpus des enfants nés de parents inconnus mérite d'être explicitée plus longuement que précédemment. Il s'agit d'étudier ici les liens de parenté spirituelle établis lors de baptêmes d'enfants exposés ou trouvés, que ces qualificatifs apparaissent ou non dans les registres[1138]. Père et mère sont tous deux inconnus. Je n'ai toutefois pas pris en compte le seul exemple que j'ai rencontré où le baptême est donné à un enfant trouvé alors qu'il a atteint l'âge adulte : le 3 août 1744 a lieu à Saint-Nizier le baptême « sous condition de Jeanne Marie née de l'année mille sept cent dix neuf environ de pere et mere inconnû trouvée exposée à Dardily en Lyonnais »[1139]. En revanche, j'ai inclus dans le corpus les exemples,

---

[1136] AML, 1 GG 164, p. 92.

[1137] AML, 1 GG 166, fol. 7 recto.

[1138] A propos des actes de baptême, le Rituel de Malvin de Montazet précise : « Si l'enfant que l'on présente au Baptême, est un enfant exposé, le curé rapportera dans l'Acte ce qui lui sera arresté du jour & du lieu où il aura été trouvé ; les noms, surnoms, qualités & domiciles des personnes qui l'auront recueilli & qui le présenteront ; le sexe, la figure & l'âge apparent de l'enfant ; la manière dont il se trouve enveloppé, & toutes les circonstances qui paraîtront importantes, avec mention des noms, qualités & domiciles de ceux ou elles qui les déclareront. S'il a été trouvé avec un Billet, ce Billet sera transcrit tout entier, ou dans le corps ou à la fin de l'Acte, avant les signatures. On l'annexera ensuite en original à l'un des deux Registres, après l'avoir fait signer par les mêmes personnes qui doivent signer l'Acte. On donnera à l'enfant, outre le nom d'un Saint, un surnom qui puisse le faire distinguer plus aisément ; mais on évitera avec soin que ce nom soit celui d'une famille connue. Les deux Registres doivent être signés par tous ceux qui ont présenté l'enfant, ou qui auront déclaré les circonstances dont on aura cru nécessaire de faire mention. » [Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 56-57 (Réédition de 1788 : tome 1, p. 128)].

[1139] AML, 1 GG 91, fol. 94 recto.

rares il est vrai, d'enfants trouvés baptisés longtemps après leur naissance, à condition qu'ils soient âgés de moins de deux ans[1140].

Comme pour les enfants illégitimes, les enfants nés de parents inconnus sont bien plus nombreux dans les registres de baptême des deux hôpitaux de la ville. Mais pour les mêmes raisons que précédemment, seuls m'ont intéressé les registres de Saint-Nizier. Là encore, le corpus est constitué de baptêmes célébrés en 1655, 1740 et dans les années voisines. L'analyse se fonde ainsi sur vingt-quatre baptêmes. Etonnamment, seuls deux baptêmes sont conférés sous condition[1141].

2.2. Analyse du corpus.

2.2.1. Qui est présent lors du baptême et quels sont les liens mis en jeu ?

A l'image des baptêmes d'enfants illégitimes, le minimum de personnes semble entourer l'enfant né de parents inconnus. Hormis une exception[1142], aucune autre signature que celle du parrain, de la marraine et du célébrant n'est portée sur le registre. Pourtant, l'acte de baptême indique souvent que l'enfant a été en contact avec plusieurs personnes. Or celles-ci, bien qu'on puisse parfois envisager qu'elles remplissent la fonction de parrain ou de marraine, sont la plupart du temps absentes lors du baptême. Ainsi le 13 avril 1656, Pernette est trouvée dans l'église de Saint-Nizier par plusieurs femmes qui demandent son baptême[1143]. Si la marraine est peut-être l'une d'entre elles, les autres ont disparu. De même, le 2 février 1743, le nommé Glatigny, qui possède petite rue Mercière la maison devant laquelle Antoine a été trouvé, n'est pas présent à son baptême[1144]. Dans le cas contraire,

---

[1140] Baptême sous condition de Lucresse, âgée d'un an et demi environ, le 13 avril 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 53 recto).

[1141] Baptême de Lucresse mentionné dans la note précédente et baptême de Fleurie le 10 décembre 1663 (AML, 1 GG 32, page 511).

[1142] Baptême de François le 18 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 44 recto).

[1143] AML, 1 GG 30, fol. 265 recto.

[1144] AML, 1 GG 90, fol. 15 verso.

on peut en effet supposer qu'il aurait signé l'acte puisque le curé mentionne précisément son nom lorsqu'il évoque les circonstances de la découverte de l'enfant. Justement, il semble qu'il y ait là un fort contraste entre l'intimité, pourrait-on dire, du baptême et l'aspect beaucoup plus public qui suit cette découverte quelques heures plus tôt. D'un côté l'église paroissiale, lieu fermé ; de l'autre la rue, l'espace public. Ce contraste en revanche n'existe pas lorsque l'enfant est retrouvé dans l'église, donc directement dans le lieu où il sera baptisé. Cette différence de localisation quant au lieu où l'enfant est trouvé n'est peut-être pas sans conséquence quant à la désignation des parents spirituels comme nous le verrons.

Incontestablement, les baptêmes d'enfants nés de parents inconnus se singularisent donc eux aussi par la faible intensité des liens sociaux mis en jeu autour des fonts baptismaux. Mais ce qui en est la cause principale est la réduction des liens de parenté spirituelle. En effet, lors d'un baptême "classique", les parents biologiques[1145], le parrain, la marraine et le célébrant sont présents et des liens de parenté spirituelle s'établissent entre eux[1146]. Or ici, puisque l'identité même des parents biologiques est inconnue, ces liens sont réduits. Si l'on met de côté le célébrant, les liens entre adultes ne s'établissent plus qu'entre le parrain et la marraine. Or l'on constate que ces derniers ont peu de liens entre eux avant qu'ils ne soient réunis autour des fonts baptismaux. De tels liens n'existent que dans deux des vingt-quatre baptêmes. Dans un cas, il s'agit d'une parenté par alliance[1147]. Dans l'autre cas, le parrain et la marraine sont unis par les liens du mariage : Antoine Ducret, dont on a déjà indiqué qu'il était parrain de trois enfants nés de parents inconnus, et son épouse Jeanne Marie Bonabet sont tous deux parrain et marraine de Jeanne Marie[1148]. Dans tous les autres baptêmes d'enfants inconnus, aucun lien entre parrain et marraine n'est à noter.

[1145] Lors du baptême, seul le père est généralement présent.

[1146] Je mets de côté dans ce raisonnement l'enfant baptisé qui est bien évidemment concerné lui aussi par des liens de parenté spirituelle.

[1147] Baptême de Barbe le 2 mars 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 26 recto).

[1148] Baptême le 4 octobre 1734 (AML, 1 GG 81, fol. 119 recto).

2.2.2. Qui choisir comme parents spirituels ? Les liens entre le baptisé, son parrain et sa marraine

Dans les années proches de 1655, les parrains exercent fréquemment des fonctions au sein de l'église Saint-Nizier, soit comme ecclésiastiques[1149] soit comme laïques[1150]. Autrement dit, le parrain et le célébrant du baptême ont l'habitude de se cotoyer. Deux explications bien différentes peuvent être avancées : soit ce choix s'explique par la confiance du célébrant envers le parrain pour remplir un tel rôle dans une situation si particulière ; soit il s'agit au contraire d'un choix par défaut, le baptême d'un enfant abandonné présentant peut-être un caractère d'urgence qui incite le célébrant à ne pas chercher plus loin un parrain. Ces deux explications ne s'excluent d'ailleurs pas et, lorsqu'il est question de la désignation des parents spirituels, il n'est pas forcément pertinent d'opposer ce qui semble être des choix par défaut ou par hasard et des choix plus réfléchis[1151]. On remarque également que beaucoup des enfants qui reçoivent de tels parrains ont été exposés dans l'église. Leur parrain ne serait-il pas alors tout simplement celui qui les a trouvés ?

En 1740 et dans les années voisines, les professions des parrains et des éventuels époux des marraines sont variées ; mais aucun secteur dominant ne peut être distingué. Toutefois, il s'agit généralement d'individus qualifiés de marchands ou possédant le titre de maître. Nulle trace d'affaneurs, de domestiques ou de compagnons. Il y a peut-être là une volonté de donner à ces enfants d'origine inconnue des parents spirituels de qualité pouvant jouer un rôle de protecteurs. Comparée aux années voisines de 1655, la logique paraît donc différente. Toutefois, certains parrains semblent être choisis par défaut. Ce rôle est ainsi fréquemment rempli par des maîtres chirurgiens[1152], à l'image du baptême

---

[1149] Baptêmes de Pierre Timothée le 24 janvier 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 68 verso) et de Sibille le 18 juillet 1646 (AML, 1 GG 27, fol. 180 recto).

[1150] Baptême de Claude le 7 mai 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 91 recto).

[1151] « Lorsqu'à défaut de personnes qui se présentent pour parrain, ou sur le refus qu'auroit fait le Curé (ce qu'il ne doit faire que pour de bonnes raisons) d'y admettre celui qui s'y est présenté, une personne qui s'est trouvée par hasard dans l'Eglise, a servi de parrrain ou marraine, & dont il a été fait mention par l'acte du Baptême ; cette personne est véritablement parrain ou marraine, & elle ne contracte pas moins l'alliance spirituelle avec l'enfant & le père & la mère de l'enfant, qu'un parrain ou marraine qu'ils auroient choisi. » (Robert-Joseph POTHIER, *Traité du contrat de mariage*, *op. cit.*, tome premier, p. 249-250).

[1152] Baptême d'Heleine le 16 juin 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 76 verso), de Mathieu le 8 décembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 157 verso), de Jacques le 21 février 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 26 verso) et d'autre Mathieu le 10 juin 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 67 verso).

des enfants illégitimes, et il n'est pas anodin que pour l'un d'entre eux, parrain trois fois, sa commère soit simplement l'une de ses domestiques et ce, à deux reprises[1153].

Le choix des marraines est ainsi peu soigné. Beaucoup sont illettrées. De surcroît, d'autres sont récemment arrivées à Lyon et le fait qu'elles soient marraines d'enfants nés de parents inconnus n'est nullement une preuve de leur intégration dans la société urbaine, bien au contraire serait-on tenté d'ajouter. Ainsi Mathieu, baptisé le 10 juin 1745, reçoit comme marraine une fille illettrée originaire de Douzin, localité montagnarde de Savoie[1154]. L'importance de la Savoie dans les apports migratoires lyonnais est bien connue pour le XVIIIe siècle[1155] et a même été soulignée pour la fin du XVIe siècle par Olivier Zeller[1156] ou Jacqueline Roubert[1157]. Dans le recensement de 1597, il apparaît que de nombreux Savoyards habitent certains quartiers de la paroisse Saint-Nizier : « il existe indiscutablement une "tâche" très nettement marquée d'implantation savoyarde dans quelques quartiers du centre de la presqu'île : la Croisette, Bon Rencontre, les Cordeliers, Rue Neuve et, à un moindre degré, le Griffon et la Côte Saint Sébastien. Localement, la proportion des chefs de feu savoyards est proche de la moitié des unités recensées ; elle avoisine fréquemment les quatre dixièmes. Ces quartiers, ouverts sur le Rhône ou à sa proximité, forment une véritable "Petite Savoie"… »[1158]. Or la situation socio-professionnelle de ces Savoyards est assez modeste. « De fait, l'ensemble de la population savoyarde établie à Lyon se différencie assez nettement du reste des habitants quant à la répartition par branches d'activité. Si les Savoyards s'emploient dans le textile en même proportion que les autres Lyonnais de souche ou d'adoption, ils sont relativement plus nombreux dans les métiers du transport (…) et, surtout,

---

[1153] Baptême d'Heleine le 16 juin 1737 et de Mathieu le 8 décembre 1738.

[1154] AML, 1 GG 92, fol. 67 verso.

[1155] Abel CHÂTELAIN, "La formation de la population lyonnaise. Apports savoyards au XVIIIe siècle", dans *Revue de géographie de Lyon*, 1951, n°3, pp. 345-349.

[1156] Olivier ZELLER *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636…*, *op. cit.*, p. 197 et "L'implantation savoyarde à Lyon à la fin du XVIe siècle", dans Maurice GARDEN et Yves LEQUIN (dir.), *Habiter la ville. XVe - XXe siècles, op. cit.*, pp. 25-35

[1157] Jacqueline ROUBERT, "Les Savoyards à Lyon à la fin du XVIe siècle", dans *La Vie culturelle et artistique en Savoie à travers les âges*, Actes du XXIIe congrès des sociétés savantes de Savoie (Chambéry, 1972), Chambéry, Union des sociétés savantes de Savoie et Archives départementales de la Savoie, 1973, pp. 135-146.

[1158] Olivier ZELLER, "L'implantation savoyarde à Lyon à la fin du XVIe siècle", *loc. cit.*, p. 28.

travaillent trois fois plus souvent que la moyenne en tant qu'affaneurs, maçons ou charpentiers. Ce sont les *hommes de bras* évoqués par les textes »[1159].

Bien évidemment, ces baptêmes d'enfants nés de parents illégitimes ou inconnus nous donnent à voir une image très particulière de la femme lyonnaise ou récemment arrivée à Lyon, image qui ne peut nullement être généralisée. Dresser un portrait des femmes dans la société lyonnaise nous amène à décrire une situation beaucoup plus nuancée.

[1159] *Ibid.*, p. 29.

Chapitre 3

Femmes, parenté spirituelle et société lyonnaise

Les registres de baptême livrent bien évidemment des informations concernant la mère et la marraine de l'enfant baptisé. Cependant, il serait bien téméraire de partir de cette source pour collecter des informations en vue de dresser un tableau, qui se voudrait complet, de la "condition" féminine aux XVIIe et XVIIIe siècles. Je souhaite donc, non pas dessiner une esquisse de la femme entre Rhône et Saône, mais la décrire précisément dans son rôle de mère et de marraine dans la société lyonnaise d'Ancien Régime. Toutefois, avant d'être mère ou marraine, la femme lyonnaise possède bien un statut social, économique, voire professionnel sur lequel on ne peut faire l'impasse.

I. Connaître la situation sociale, économique et professionnelle des femmes lyonnaises malgré des registres de baptême trop discrets à ce sujet.

Concernant les femmes dans leur ensemble, les registres de baptême présentent des manques et des imprécisions qu'il est difficile de dépasser. La population féminine n'est pas renseignée avec assez de précisions.

Il est parfois difficile de savoir l'état marital d'une marraine. La désignation d'une femme sous son seul nom de jeune fille alors qu'elle est mariée est en effet fréquente.

Qu'elles soient mères ou marraines, les femmes ne semblent exercer aucun métier, activité ou profession : ce qui est généralement exact pour les femmes appartenant aux milieux favorisés ne l'est évidemment pas pour celles appartenant à des milieux plus modestes[1160]. La seule précision qui est apportée les concernant est l'identité de leur époux et la profession de celui-ci. Or le rôle économique des femmes à Lyon, notamment dans le cadre de la Fabrique, est essentiel[1161], que leurs activités soient légales ou illégales[1162]. Elles font partie de cette « masse d'autres travailleurs, qui ne sont pas vraiment intégrés dans les cadres communautaires, qui ne suivent pas les échelons obligatoires de la carrière, de l'apprentissage à la maîtrise, qui en fait restent étrangers à la vie de la Fabrique, qui, sans eux, n'existerait pas. Ces ouvriers de second rang, le véritable prolétariat de la fabrique lyonnaise (…) sont (…) à très forte majorité féminine »[1163]. Il s'agit des femmes de maîtres,

---

[1160] Concernant la place des femmes dans les activités professionnelles au XVIIIe siècle, voir Geraldine SHERIDAN, *Louder than Words. Ways of Seeing Women Workers in Eighteenth-Century France*, Lubbock, Texas Tech University Press, 2009, 272 pages.

[1161] « La majorité des travailleurs auxiliaires dans la Grande Fabrique de Lyon, quelque 19 000 femmes et enfants, réalisaient la plupart des (…) tâches. Ce qui signifie qu'en pratique, tout, depuis l'élevage des vers à soie, le traitement de la soie brute, le tissage et le doublage des fils, l'ourdissage de la chaîne, et l'opération consistant à tirer les cordes du métier à tisser, tout était dans les mains des ouvrières. » (Daryl M. HAFTER, "Stratégies pour un emploi : travail féminin et corporations à Rouen et à Lyon, 1650-1791", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2007, n°1, p. 108).

[1162] Daryl M. HAFTER, "Avantage, femmes : la participation des femmes au négoce illégal à Lyon au XVIIIe siècle", dans *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Age à nos jours*, textes réunis par Natacha Coquery, Liliane Hilaire-Pérez, Line Sallmann et Catherine Verna, Lyon, ENS Éditions, Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, n°52, 2004, pp. 249-258.

[1163] Maurice GARDEN, "Ouvriers et artisans au XVIIIe siècle…", *loc. cit.* A propos des femmes travaillant au sein de la Fabrique lyonnaise, Jean Rousset indique une maladie qui leur serait propre. « La chlorose, qui fit son apparition au XVIIe siècle et qui atteignait presque uniquement les jeunes ouvrières en soie, était une maladie de la misère liée aux conditions de vie et à l'organisation du travail. » (Jean ROUSSET, "Médecine et histoire. Essai de pathologie urbaine : les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles",

des « ouvrières à gages, sans titre de compagnon mais qui travaillent aussi sur le métier pour un salaire inférieur à celui de leurs camarades masculins »[1164]. « Mais en dessous de cette main-d'œuvre familiale et féminine à la fois, existe une dernière catégorie, encore plus nettement féminine, véritables domestique, le plus souvent logées par les employeurs, dont les salaires ou gages sont particulièrement faibles, et dont les possibilités d'ascension sociale sont à peu près inexistantes »[1165]. Maurice Garden précise ce dernier groupe en lui donnant des noms précis : tireuses de cordes, dévideuses, ourdisseuses, faiseuses de remises[1166]. Or, dans les registres de baptême, que ce soit ceux de 1655 ou de 1740, on cherche en vain de telles désignations chez les femmes. Aucune ourdisseuse par exemple, mais simplement un ourdisseur[1167] (sur 2920 baptêmes). En revanche, on peut trouver leur trace dans les règlements des métiers[1168].

En omettant pour les femmes d'indiquer une quelconque activité professionnelle au sein de la Fabrique, mais en précisant au contraire la profession de leur époux, les registres

---

loc. cit., p. 78). Malheureusement, faute d'indiquer les sources sur lesquelles il s'appuie, il est difficile de vérifier son affirmation.

[1164] Maurice GARDEN, "Ouvriers et artisans au XVIIIe siècle…", *loc. cit.*

[1165] *Ibid.*

[1166] La vision de Maurice Garden concernant le travail de ces femmes au sein de la Fabrique, qui ne serait pas reconnu à sa juste valeur, est nuancée par l'analyse de Daryl M. Hafter. « Ces ouvrières sous-payées nous apparaissent comme des servantes opprimées pour de multiples raisons. Leur travail était parfois épuisant : les dévideuses plongeaient les nouveaux cocons dans l'eau bouillante pour commencer à dévider la soie ; les tireuses qui remontaient constamment les poids des métiers à tisser se déformaient rapidement le dos et les articulations, souvent dès l'âge de vingt ans. (…) Les ouvrières réussissaient toutefois à obtenir un certain respect et quelques avantages matériels, car elles constituaient un maillon essentiel de l'industrie. (…) Les tireuses jouissaient (…) de quelques avantages. On a surtout insisté sur le caractère éreintant du travail de ces jeunes femmes. (…) Debout pendant des heures, ramener les cordes en suivant une cadence précise exigeait d'elles une attention sans relâche, au risque de voir apparaître les mauvaises couleurs dans le motif du tissu. (…) Ayant commencé ce travail dès l'âge de 10 ans, ces ouvrières pouvaient finir à l'Hôtel de Charité dès l'âge de 20 ans. Malgré ces conditions difficiles, les tireuses disposaient de quelques atouts. Les maîtres tisserands de soie étaient dans l'obligation de proposer un contrat annuel à chacune d'entre elles, en leur offrant le gîte, le couvert et un salaire. Cette obligation continuait de valoir indépendamment des commandes de brocarts, et les maîtres se plaignaient, sans être réellement écoutés, que dans les mauvaises années, les salaires des tireuses étaient "une pure perte". (…) Si cette précieuse somme était une "pure perte" pour les maîtres tisserands, elle pouvait se convertir en dot pour la tireuse qui épousait le fils du maître ou revenait chez elle pour se marier à un paysan. (…) Les filles des écacheurs qui martelaient l'or et l'argent en copeaux pour enrober les fils, avaient droit à du temps libre, lorsqu'elles le demandaient, pour des congés "nécessaires". » (Daryl M. HAFTER, "Stratégies pour un emploi…", *loc. cit.*, pp. 108-110).

[1167] Le père de Marie Touchard, baptisée à Saint-Nizier le 12 mai 1740, est qualifié d'ourdisseur (AML, 1 GG 87, fol. 53 verso).

[1168] Les termes « Dévuideuses, Doubleuses, Couseuses » figurent dans les *Arrêts et réglemens concernant la Manufacture & Fabrique des Bas, & autres Ouvrages de soie, laine, fil & cotton de la Ville de Lyon*, Lyon, imprimerie J.J. Barbier, 1762, p. 16. Ces règlements mentionnent également plus généralement les « ouvriéres employées au travail dudit Art » (*Ibid.*, p. 16).

de baptême laissent penser que si les femmes travaillent, c'est uniquement dans un cadre familial, assistant de leur mieux leur mari[1169]. Le travail féminin ne serait qu'un travail d'appoint. Ce n'est pas le cas. Dans le cadre familial, ces femmes peuvent avoir leur propre métier[1170]. Bien plus, épouses et filles de maîtres tisserands « étaient également embauchées en dehors de l'atelier familial, palliant ainsi les périodes de creux quand d'autres ateliers avaient plus d'activité que les leurs »[1171]. Or si ces femmes travaillent en dehors de l'atelier familial, cela signifie qu'elles aussi sont impliquées dans des liens professionnels. Relations et réseaux professionnels ne sont donc pas l'apanage des hommes[1172]. L'ouverture de toutes les professions aux femmes après les réformes de Turgot le mettra en évidence[1173].

[1169] Cette méconnaissance du travail féminin dans les registres paroissiaux n'est pas propre aux grandes villes. A Châtellerault, qui compte un peu moins de 10 000 habitants en 1736, les ciseaux et couteaux produits dans la ville sont commercialisés par les femmes. Pourtant, « l'état civil ancien dit peu de choses des occupations féminines, mais ce quasi-silence, analogue à celui des actes notariés dans cette région, ne surprend pas puisqu'on y est davantage défini par une appartenance familiale et par le prestige qu'elle confère, que par une place dans un système de production ou dans l'échelle des fortunes. Les registres de catholicité, puis d'état civil ont été examinés sur deux siècles par sondages annuels de dix ans en dix ans, mais cette masse proliférante d'indicateurs sociaux ne mentionne qu'une poignée de "travailleuses" se définissant comme telles (103 mentions dont 44 d'époque révolutionnaire, contre 9948 hommes dotés d'un qualificatif professionnel). (…) La lecture extensive des documents paroissiaux ne permet, en effet, de faire apparaître qu'une lavandière, une lingère, une mendiante, quatre couturières, dix-huit servantes et vingt-sept sages-femmes entre 1600 et 1790. Aucune couturière n'y figure » (Sabine JURATIC et Nicole PELLEGRIN, "Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle", dans *Histoire, économie et société,* 1994, n°3, p. 479).

[1170] « À Lyon, le droit au travail des ouvrières était reconnu depuis toujours. Lorsque l'industrie de la soie se mit en place à Lyon au XVIe siècle, des statuts autorisèrent la femme de chaque compagnon à posséder son propre métier à tisser, afin qu'elle puisse contribuer à la production familiale en tissant la soie. Les statuts de 1686 donnaient "la franchise nécessaire pour occuper deux métiers, et y travailler tant le mari que la femme". Cette disposition allait à l'encontre de l'image traditionnelle selon laquelle les femmes et les filles travaillant au sein de l'atelier familial étaient des ouvrières auxiliaires "non rémunérées". » (Daryl M. HAFTER, "Stratégies pour un emploi…", *loc. cit.*, pp. 110-111).

[1171] *Ibid.*, p. 111.

[1172] Georges Hanne montre également l'importance des femmes dans la vie économique toulousaine à la fin de l'Ancien Régime. Les femmes sont ainsi nombreuses dans les registres du vingtième, notamment dans le cadre du petit commerce. Georges Hanne souligne « l'existence d'une activité autonome de l'épouse, comme le montre la multiplicité des occurrences qui associent un artisan du bâtiment, notamment un maçon, avec une femme tenant un commerce. Ce sont en quelque sorte les dynamismes propres à chacune des deux activités qui rendent nécessaire la visibilité de l'épouse et de son travail qui, de toute évidence, ne peut être assumé par le mari. Souvent, l'absence physique de ce dernier du foyer, dont son métier l'éloigne – on rencontre aussi des commerçantes mariées à des domestiques, sans doute non hébergés chez leur maître –, favorise le développement et la mise au jour d'une activité pour la femme. La logique inhérente à la fiscalité participe donc à faire émerger cette activité en tant que travail autonome féminin et à construire, pour l'épouse, dans un nombre de cas certes limité, une identité indépendante de celle de son époux, qui s'affirme à travers une occupation qui lui est particulière et relève de cette forme en construction qu'est le travail moderne. » [Georges HANNE, "La construction de l'identité professionnelle des femmes avant et après la Révolution (Toulouse, vers 1770-1821)", dans Jean-Paul BARRIÈRE et Philippe GUIGNET, *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, collection 'Des idées et des femmes', 2009, p. 61].

[1173] Steven Laurence KAPLAN, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, pp. 232-234. « Le célèbre édit de Turgot d'août 1776 (…) ne supprimait pas les corporations. Paris s'en voyait reconnaître 44 au lieu de 144 ; Lyon 41. L'édit d'avril 1777 réduisait le chiffre dans toutes les villes du ressort du Parlement de Paris à 20 (…). » (Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises...*, *op. cit.*, p. 295).

Les autres sources permettent-elles de combler cette lacune ? Très partiellement. Les contrats de mariage, en mentionnant parfois ce que la future épouse apporte, peuvent permettre de préciser son activité professionnelle et chez qui elle l'exerce. Maurice Garden souligne toutefois que l'absence d'indication concernant la profession des femmes est l'une des lacunes des contrats de mariage lyonnais, mais qui va en disparaissant au cours du XVIIIe siècle. En 1728-1730, 5 % seulement des épouses des ouvriers en soie et fabricants sont indiquées comme exerçant un métier, cette proportion passant à 35 % en 1749-1751 et 70 % en 1786-1789[1174].

En revanche ces précisions qui apparaissent à l'orée du mariage sont plus difficiles à retrouver par la suite[1175]. Les actes notariés de nature économique, telles les quittances ou les obligations, engagent systématiquement le couple de manière indivisible ; la femme figure avec son époux[1176] mais seule la profession de ce dernier est indiquée.

Quant aux liens professionnels dans lesquels les jeunes filles peuvent être impliquées, ils peuvent apparaître dans les contrats ou quittances d'apprentissage les concernant. Malheureusement à Lyon, même s'il est possible de rencontrer ces documents à de rares occasions dans les métiers féminisés[1177], cela reste exceptionnel par ailleurs : dans les actes du notaire Luc Chapelon dépouillés au cours de mes recherches, je n'ai rencontré que trois exemples d'apprentissage de jeunes filles chez des maîtres passementiers lyonnais[1178].

[1174] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 215.

[1175] Lyon, à l'inverse de Rouen, ne connaît pas les marchandes publiques. Ces femmes « dans l'exercice de leur profession et à condition qu'elles exercent un commerce distinct de celui du mari, ont la capacité de passer, contrat, acheter et vendre, prendre à bail des locaux, endosser des lettres de change, employer des ouvriers » (Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, collection 'Histoire et société. Essais d'histoire moderne', 2001, p. 188). A Rouen, sans compter les veuves des maîtres de corporation, « les femmes ayant acquis la maîtrise de plein droit étaient au nombre de 700 en 1775, soit environ 10 % de tous les maîtres des corporations de la ville » (Daryl M. HAFTER, "Stratégies pour un emploi …", *loc. cit.*, p. 99).

[1176] C'est également souvent le cas dans les baux à rentes parisiens des XIVe et XVe siècles. « Ils nomment le preneur et donnent le nom de baptême de sa femme (mais pas toujours). Ces baux, ordinairement perpétuels, sont parfois viagers. A la fin du XIVe et au XVe siècle, ces contrats viagers mentionnent, outre le preneur, sa femme et ses enfants nés ou à naître, formule qui définit la norme de la famille. » (Simone ROUX, *Paris au Moyen Age*, Paris, Hachette Littératures, 2003, p. 197).

[1177] « Le 14 avril 1755, Anne Gentot établit sa sœur cadette Constance Gentot en apprentissage durant trois ans chez Françoise Micot, tailleuse de robes à Lyon. » (Sylvie MARTIN-DE-VESVROTTE, en collaboration avec Henriette Pommier, sous la direction de Marie-Félicie Perez, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles et catalogue des pièces éditées*, *op. cit.*, p. 84. Ce contrat d'apprentissage est passé devant le notaire François Durand, ADR, 3E 4702).

[1178] Françoise Combet, orpheline de père, rentre le 15 septembre 1734 comme apprentie durant quatre ans chez François Fresse (ADR, 3E 3423 A). Le 9 octobre 1734, Balthazard Guichard reconnaît avoir été bien servi pendant quatre ans par son apprentie Jacqueline Lagé et lui passe quittance (ADR, 3E 3423 A). Le 6 janvier 1736, Fleurie Trembly est mise en apprentissage chez Guillaume Chanas. Le contrat est cette fois de cinq ans, « sçavoir (*sic*) quatre années pour satisfaire aux réglements dudit art et l'autre année attandu (*sic*) que

Les ouvrages s'intéressant à des groupes professionnels précis peuvent également souligner à Lyon ce faible nombre d'apprenties. C'est le cas chez les graveurs-éditeurs, ce qui n'est guère surprenant puisque dans ce milieu, les contrats d'apprentissage sont peu nombreux même pour les hommes[1179]. Pourtant, dans des métiers distincts, la présence d'apprenties est attestée par d'autres documents que les contrats et les quittances d'apprentissage passés devant notaire. Ainsi peut-on trouver un petit livret où le maître ouvrier lyonnais Jacques Magnin puis sa veuve mentionnent l'engagement de nombreuses « apprentisses » de 1739 à 1764[1180].

D'autres sources, peu exploitées ici, donnent en revanche plus de renseignements sur l'activité professionnelle des femmes. Ainsi en est-il des procédures criminelles de la sénéchaussée de Lyon, classées dans la sous-série BP des Archives Départementales du Rhône. Cette source est utilisée par Marc Vacher dans son étude de la subornation des témoins dans les procédures criminelles à Lyon à la fin de l'Ancien Régime. Étudiant plus spécifiquement les procédures engagées par un voisin, il recense 130 témoins subornés, dont « 18 (14 %) (…) sont des femmes qui déclarent exercer une activité autonome, les unes travaillant comme ouvrières dans les manufactures textiles de la ville, les autres comme dévideuses, blanchisseuses ou couturières »[1181].

Qu'en est-il ailleurs dans le royaume ? A Tours, ville dont l'économie est également liée à la soie mais où la condition professionnelle et juridique des femmes est meilleure qu'à Lyon, les contrats et quittances d'apprentissage les concernant sont nombreux[1182].

---

ladite aprentisse (*sic*) ne rende aucune chose audit sieur Chanas ». Il est ainsi bien précisé que Fleurie Trembly « s'engage de travailler une année de plus qu'il a est (*sic*) porté par les reiglements (*sic*) dudit art. » (ADR, 3E 3424 A).

[1179] Chez les graveurs-éditeurs, « une seule preuve d'apprentissage de femme est connue ; elle concerne Madeleine Séraucourt, sœur de Claude, "apprentisse" pour trois ans chez François de Poilly en 1700. Les femmes sont d'ailleurs rares dans le métier. » (*Ibid.*, p. 5. Le contrat d'apprentissage de Madeleine Séraucourt, daté du 22 octobre 1700, est passé chez le notaire Barthélemy de Foras, ADR, 3E 4044).

[1180] ADR, 8 B 667-2.

[1181] Marc VACHER, "Le prix du mensonge : la subornation des témoins dans les procédures criminelles de la sénéchaussée de Lyon (1776-1790)", dans Benoît GARNOT (dir.), *Les Juristes et l'Argent. Le coût de la justice et l'argent des juges du XIVe au XIXe siècle*), Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, collection 'Sociétés', 2005, p. 85.

[1182] Dans la capitale de la Touraine, « de 1753 à 1788, la moyenne de la présence féminine chez les apprentis, comme chez les compagnons, est d'environ 50 % (…). Certaines années, les registres des apprentis et des compagnons ne dénombrent même que des femmes : en 1780 et 1782 pour les apprentis et en 1784 pour les compagnons. Environ 74 % des femmes qui figurent sur le "Registre des Apprentis" achèvent leur apprentissage et deviennent compagnonnes, les autres femmes étant certainement découragées par le coût des droits

A Bordeaux, l'apprentissage concernant les jeunes filles est très minoritaire mais bien réel, notamment dans les métiers libres ou les corporations féminines[1183].

II. Peu avant ou peu après la naissance de son enfant : la future mère ou la jeune mère et la parenté spirituelle.

2.1. Etre confrontée en un temps rapproché à la parenté biologique et à la parenté spirituelle.

L'ethnologie a étudié les « croyances et [l] es coutumes qui se sont peu à peu formés autour de la parenté spirituelle. (…) Elles s'éclairent si on les replace dans la longue durée ou si on les rapproche les unes des autres car elles forment des réseaux de relations qui sont l'expression d'une pensée logique et cohérente, une "pensée sauvage" propre à l'Europe chrétienne et dont l'unité est liée à la coutume généralisée du baptême des enfants »[1184]. Il y a « en effet une étonnante similitude de certaines croyances de la péninsule balkanique à la Russie en passant par l'Allemagne, la pointe de la Bretagne et l'Espagne »[1185] ; et parmi ces croyances figure « l'exclusion de la femme enceinte

---

de compagnonnage : 11 livres 8 sols 9 derniers contre 6 livres. (…) Il n'existe pas, dans les conditions d'apprentissage, de discrimination fondée sur le sexe : les filles et les garçons passent par les mêmes étapes, sont entretenus dans les mêmes conditions, obtiennent les mêmes diplômes… (…) Les contrats d'apprentissage concernent en majorité les filles : dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, 144 contrats d'apprentissage retrouvés chez les notaires traitent de garçons apprentis ouvriers en soie, contre 158 filles. Ces contrats d'apprentissage se concluent devant notaire et ne se rapportent pas seulement à des jeunes filles mineures, même si elles correspondent à la grande majorité des intéressées. En effet, des femmes mariées ou des veuves peuvent également se mettre en apprentissage. (…) Après ces cinq années d'apprentissage et la confection d'une "pièce de congé", les filles sont inscrites sur le "Registre matricule pour les compagnons". Enfin, pour devenir maître, elles doivent encore faire cinq ans de compagnonnage et réaliser un "chef d'œuvre". » (Célia DROUAULT, "La condition des ouvrières en soie à Tours au XVIIIe siècle" dans Jean-Paul BARRIÈRE et Philippe GUIGNET, *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, collection 'Des idées et des femmes', 2009, pp. 129-130 et pp. 132-134).

[1183] « On relève ainsi 47 contrats d'apprentissage relatifs à des filles sur un total général de 2538 contrats relevés dans le contrôle des actes des notaires, soit 1,85 % de filles pour 98,15 % de garçons. Dans tous les cas, les apprenties se destinent aux métiers du vêtement : lingères, couturières, empeseuses, chaussetières, modistes, chapelières et tailleuses pour femmes (…). Contrairement aux garçons, les filles placées en apprentissage sont souvent des enfants. » (Bernard GALLINATO, *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime : vie et mort d'un mode d'organisation du travail*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1992, p. 71).

[1184] Agnès FINE, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, *op. cit.*, p. 12.

[1185] *Ibid.*

comme marraine »[1186]. J'ai souhaité à mon tour analyser ce dernier point, mais avec un regard d'historien et dans un cadre urbain.

Je souhaite donc m'intéresser ici à deux réalités concernant les femmes lyonnaises : le fait d'être mère et marraine. Elles sont là confrontées au même moment (ou presque) à deux formes de parenté, la parenté biologique et la parenté spirituelle, en étant choisies comme marraines alors qu'elles viennent d'avoir un enfant ou sont sur le point d'en avoir un[1187] [annexe 31]. C'est la simultanéité de ces deux réalités qui retiendra ici notre attention, à travers un délai de sept jours ou de quinze jours[1188]. Ces deux délais sont en effet importants pour les relevailles comme nous le verrons.

Logiquement, peu de femmes sont mères puis marraines dans un délai de sept jours. Il n'y en a aucune en 1655 ; seulement trois en 1740. Ces dernières, venant quelques jours plus tôt de mettre au monde un enfant, sont systématiquement représentées lorsqu'elles sont choisies comme marraines. Plus nombreuses sont les femmes mères et marraines dans un délai de quinze jours : neuf en 1655 et trois en 1740. Dans ce cas, la parenté spirituelle précède le plus souvent la maternité.

Cette corrélation entre maternité et parenté spirituelle amène nécessairement à s'interroger sur certaines contraintes et spécificités.

2.2. Remplir son rôle de marraine peu de temps avant l'accouchement.

Les femmes qui sont choisies comme marraines alors qu'elles arrivent presque au terme de leur grossesse tiennent toutes à être présentes à la cérémonie de baptême

---

[1186] *Ibid.*

[1187] Concernant la parenté biologique, j'ai pris en compte la date de baptême de leurs enfants, dans le souci d'analyser en parallèle les données de 1655 et de 1740. En effet, si le registre de baptême de Saint-Nizier de 1740 donne également la date de naissance des baptisés, qui aurait donc pu être retenue, celui de 1655 l'ignore.

[1188] Dans l'étude de la corrélation entre parenté biologique et parenté spirituelle en un délai de quinze jours, je n'ai pas pris en compte les exemples de corrélation prenant place en un délai de sept jours.

de leur filleul(e), ne se faisant pas représenter alors qu'elles le pourraient. Pourtant, l'Église insiste au XVIIIe siècle sur le fait qu'une femme enceinte ne doit pas faire trop d'efforts, doit se reposer : la santé, voire la vie, de son futur enfant, donc d'un futur membre de la communauté chrétienne, est en jeu[1189]. Le but est d'éviter que cet enfant soit mort-né, donc qu'il lui soit impossible d'accéder au paradis[1190]. Ces recommandations, présentes au XVIIe siècle[1191], se multiplient dans les décennies 1760 et 1770, si fécondes en écrits sur l'enfance et l'éducation[1192]. En 1763, la mise en garde du lazariste Pierre Collet est sans appel[1193]. En 1769, les *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie, par un laboureur à son fils*, ouvrage écrit par Éléonor Froger curé du diocèse du Mans[1194], indiquent que la grossesse marque le début des devoirs des parents : elle est incompatible

---

[1189] A côté de ces recommandations de bon sens, la présence dans une église d'une femme enceinte dont le terme est proche est source de superstitions. « C'en est aussi très certainement une de s'imaginer qu'une femme grosse ne sentira aucune douleur en accouchant, pourvu qu'elle demeure assise pendant l'Evangile de la Messe à laquelle elle assistera quelques jours auparavant. (…) On sait (…) qu'il y a bien des gens de l'un & de l'autre sexe, & particulièrement à la campagne, prévenus de cette erreur, qui est un faux culte, un culte superflu, une vaine observance, & une divination des évémens (*sic*) & des rencontres. » (Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture-Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, *op. cit.*, tome 2, p. 77).

[1190] Ce discours de l'Église à propos des enfants à naître peut être comparé à celui qu'elle élabore à propos de la nourriture des bébés, analysé par Marcel Bernos dans les manuels de confession (Marcel BERNOS, "Les manuels de confession peuvent-ils servir à l'histoire des mentalités", dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 91).

[1191] « Dès aussi-tost que la mere s'apperçoit qu'elle a conceu, il seroit tres bon qu'elle & son mary missent l'enfant sous la protection de la sainte Famille, & qu'ils le luy recommandassent tous les jours, afin de luy obtenir la grace du Baptesme, l'experience ayant fait voir l'utilité de cette pratique. De plus, la mere est obligée en particulier sous peine de peché de se conserver autant qu'elle peut, & de ne rien faire qui puisse nuire à son fruit. » (*La solide devotion a la Tres-Sainte Famille, de Jésus, Marie, et Joseph avec un catechisme qui enseigne à pratiquer leurs vertus*, Paris, Florentin Lambert, 1675, p. 152-153)

[1192] Toutefois ces recommandations peuvent se trouver dès la première moitié du XVIIIe siècle. Ainsi Mireille et Germain Sicard les soulignent dans la nouvelle édition de 1739 du catéchisme du diocèse de Montpellier (Mireille et Germain SICARD, "Rôles des époux et rôles des parents d'après les catéchismes français du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 763).

[1193] « Un Enfant demande des soins dès le moment de sa conception. Une femme qui, sans penser à son état, se charge de fardeaux excessifs, qui court, qui danse, qui se serre à l'ordinaire, est très coupable devant Dieu. On en voit tous les jours qui font des fausses couches ; on en voit cependant très peu qui s'imputent ce malheur, quoique plusieurs aient bien des reproches à se faire de ce côté-là. Quand il ne seroit question que de la perte du corps, ce seroit toujours un grand mal. Mais il s'agit d'un tout autre inconvénient. *Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau & du Saint-Esprit*. Une femme un peu Chrétienne ne peut se consoler, quand elle pense qu'elle est mere d'un fils qui ne verra jamais Dieu. Comment se consolera celle qui aura toute sa vie à se reprocher que ce malheur n'est arrivé que par sa faute ? » (Pierre COLLET, *Traité des devoirs des gens du monde, et surtout des chefs de famille*, *op. cit.*, p. 176 et 177).

[1194] Cet ouvrage de 300 pages est publié à Paris en 1769 chez Jacques Lacombe. Cf. son analyse dans Anne FILLON, "Éléonor Froger, curé des Lumières", dans *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, collection du Centre Roland Mousnier, 2000, pp. 223-240. Cette contribution est reprise dans Anne FILLON, *Fruits d'écritoire. Sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *op. cit.*, pp. 311-332.

avec l'accomplissement de gros travaux ; la santé de la femme enceinte et de son enfant ne doit pas être compromise par la fatigue de celle-ci. L'évêque de Limoges décide quant à lui, que les prêtres de son diocèse « avertiront souvent aux Prônes, et quelquefois même en particulier, les femmes enceintes de se bien conserver : ils représenteront aux maris l'obligation où ils sont d'y veiller, de les ménager et de ne pas permettre de faire en cet état des ouvrages qui pourroient préjudicier au salut éternel des enfans (*sic*) qu'elles portent en leur sein »[1195]. Les mises en garde de l'Église sont bien sûr parallèles à celles émises par le corps médical. Joseph Raulin critique ainsi « les jeunes femmes de nos jours (…) lorsqu'elles s'abandonnent, sans respecter leur état de grossesse, à des danses immodérées, à des veilles excessives, & à d'autres abus de différens genres ; il est de ces excès, & de ces abus qui font périr l'embrion par la violence, & d'autres par la langeur »[1196]. L'avertissement de Didelot est également très clair : « Je ne puis trop le répéter, le dernier mois de la grossesse exige beaucoup plus de repos que les précédents, & il y va souvent de la vie de la mere & de celle de l'enfant »[1197]. Sans doute remplir le rôle de marraine et être présente à Saint-Nizier à cette occasion n'est pas perçu comme contraire à de telles mises en garde[1198]. Toutefois, la hiérarchie ecclélesiastique du diocèse est elle aussi bien consciente des dangers auxquels peuvent être confrontées les femmes enceintes. C'est pourquoi Pierre d'Epinac demandait à ce que le reste de la communauté chrétienne prie pour elles : « Nous prierons (..)

[1195] *Rituel du diocèse de Limoges*, par Louis Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, Limoges, 1774, p. 11. Cité par Jacques GÉLIS, *Les enfants des limbes. Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne, op. cit.*, p. 179. Au XVe siècle déjà, le rituel du diocèse de Limoges prenait soin de la santé de l'enfant qui allait être baptisé, en prévoyant « de réchauffer l'eau, de pratiquer une aspersion modeste, pour éviter que "l'eau froide n'aggrave l'état de l'enfant". » (Nicole LEMAITRE, "Les visites pastorales du diocèse de Limoges en 1495", dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection 'En d'autres temps', 1988, p. 37. Nicole Lemaitre se réfère au *Manuale continens modum administrandi sacramenta ecclesie secundum usum dyocesis Lemovicensis…*, Limoges, R. de La Nouaille). Dans ce même diocèse, le livre de raison de Jean-Baptiste Alexis Chorllon, continué par son fils Alexis, offre l'exemple d'une femme arrivant au terme de sa grossesse et se rendant pourtant à l'église. Dans une version qui pourrait être un brouillon, Alexis Chorllon indique ainsi : « Alexis Jacques Chorllon, mon fils aisné, nasquit le […] de 1703, jour des Cendres, et peu s'en fallut qu'il ne nasquit dans l'esglise, mon épouse s'estant disposée ce jour là pour aller au sermon, et un peu de temps avant qu'il sonna, elle sentit que les couches s'approchoient, ce qui fust cause qu'elle demeura au logis et elle s'accouscha si promptement que la femme sage qui estoit ches elle n'eust pas le temps de venir pour prendre l'enfant (…). » (*Écrits de Jean-Baptiste Alexis Chorllon, Président au Présidial de la Haute-Marche au XVIIe siècle, op. cit.*, note 16 p. 79).

[1196] Joseph RAULIN, *De la Conservation des enfans, Ou les moyens de les fortifier, de les préserver & guérir des maladies, depuis l'instant de leur existence, jusqu'à l'âge de la puberté*, tome premier, Yverdon, 1770, p. 110.

[1197] Charles Gabriel DIDELOT, *Instruction pour les sages-femmes…, op.cit.*, p. 5.

[1198] Une femme peut être présente à l'église peu de temps avant le terme de son accouchement à l'occasion d'un autre sacrement : le mariage. Etant enceintes, certaines femmes se marient même la veille de leur accouchement, évitant ainsi une naissance illégitime (Brigitte MAILLARD, "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 68).

pour les femmes enceinctes, & qui sont en travail d'enfant, que Dieu les conserve de mal, pour faire à leur fruict le saint Baptesme recevoir »[1199].

2.3. Quelles spécificités lorsqu'il y a corrélation entre parenté biologique et parenté spirituelle ?

2.3.1. Les liens sociaux mis en jeu.

Y-a-t-il une spécificité dans le fait de donner à son enfant comme marraine une femme arrivant presque au terme de sa grossesse ? Cette situation a donné lieu à plusieurs superstitions sous l'Ancien Régime. « Il y en a d'autres qui s'imaginent (…) qu'il ne faut pas qu'une femme grosse soit marraine, parce qu'ou l'enfant dont elle est grosse, ou celui dont elle sera marraine, mourra peu de tems (*sic*) après. Mais cette observance est vaine »[1200]. Jean-Batiste Thiers ne précise malheureusement pas où cette superstition a cours. Toutefois on peut supposer qu'elle touche plus les campagnes[1201] que les villes et qu'elle ne concerne pas Lyon.

En tout cas, en dehors d'éventuelles superstitions, cela induit que deux baptêmes seront célébrés de manière rapprochée. Il est dès lors intéressant de déterminer si des liens sociaux se font jour entre les deux baptêmes dans les différents cas de corrélation entre parenté biologique et parenté spirituelle pour les femmes.

Les sept exemples de corrélation dans un délai de quinze jours en 1655 où la parenté spirituelle précède la maternité amènent donc à prendre en compte quatorze baptêmes. Or, absolument aucun lien social n'unit deux à deux ces quatorze baptêmes. Autrement dit, lorsqu'une femme enceinte est marraine et fait baptiser son propre enfant dans un délai de quinze jours, on ne trouve nulle trace de son compère ou de sa commère à l'occasion de ce deuxième baptême : ceux-ci ne sont pas à leur tour parrain ou marraine, ni même signataire.

[1199] *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon…*, *op. cit.*, 'Formulaire pour faire prosne ès jours de Dimanche & autres à la Messe parochiale', rubrique 'prières'.

[1200] Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture-Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, *op. cit.*, tome 2, p. 86.

[1201] Les ethnologues l'ont par exemple mise en évidence dans le Béarn (Ariane BRUNETON-GOVERNATORI, "Entre naissance et baptême dans le Sud-Ouest de la France au XIXe siècle", dans *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, p. 218).

Il en est tout autrement en 1740 où là, au contraire, des liens sociaux se font jour. Dans deux des trois exemples de corrélation avec un délai de sept jours, la jeune mère choisie peu après comme marraine et qui ne peut assister au baptême de son filleul désigne comme représentante la marraine de son enfant nouveau-né[1202]. Concernant la corrélation avec un délai de quinze jours, l'exemple de Thérèse Doublet est particulièrement significatif. Mère de Jean Claude Sorlin, baptisé à Saint-Nizier le 14 août 1740, elle lui donne comme marraine Françoise Dufrene, femme du maître tailleur d'habits Jean Claude Pourra[1203]. Or sa nouvelle maternité n'empêche pas Thérèse Doublet d'être marraine quinze jours plus tard d'un enfant de père inconnu, Claude Sorel[1204]. Le choix de cette jeune mère comme marraine s'explique sans aucun doute au regard de l'identité du parrain de Claude Sorel, qui n'est autre que Jean Claude Pourra[1205]. Il ne faut pas y voir là une coïncidence mais la volonté de donner à un enfant de père inconnu des parents spirituels désignés avec soin : la marraine est une jeune mère, apte à aider une autre mère (Marguerite Sorel) dans sa tâche ; l'épouse du parrain est la récente commère de la marraine. On le voit, les liens de parenté spirituelle créés autour du baptême de Claude Sorel sont solides. Ceci explique sans doute pourquoi la femme qui a présenté l'enfant, Marguerite Jany, épouse du maître passementier Simon Levain, n'est pas choisie comme marraine. Son nom est simplement mentionné dans l'acte de baptême.

2.3.2. La vie sociale de la jeune mère.

2.3.2.1. Etre marraine alors qu'on vient d'accoucher.

Intéressons nous maintenant plus particulièrement à la corrélation entre parenté biologique et parenté spirituelle prise dans cet ordre, toujours suivant le critère

[1202] Jeanne Mogat fait baptiser son fils Philibert Pelisson le 11 juin 1740 et lui donne comme marraine Jeanne Touzet, veuve d'Antoine Mogat (AML, 1 GG 87, fol. 64 verso). Choisie comme marraine de Jeanne Pelisson le 14 juin 1740, Jeanne Mogat choisit cette même Jeanne Touzet pour la représenter (AML, 1 GG 87, fol. 66 recto). Jeanne Moncel fait baptiser son fils Antoine Crozet le 27 octobre 1740 et lui donne comme marraine Antoinette Moncel, épouse de Pierre Berthier (AML, 1 GG 87, fol. 126 verso). Choisie comme marraine de Jeanne Dugelay le 30 octobre 1740, Jeanne Moncel choisit cette même Antoinette Moncel pour la représenter (AML, 1 GG 87, fol. 128 recto).

[1203] AML, 1 GG 87, fol. 94 verso.

[1204] AML, 1 GG 87, fol. 100 verso.

[1205] Le registre des baptêmes le nomme Claude Pourrat. Mais il ne fait aucun doute qu'il s'agit du même.

des deux délais temporels. Comme il a été dit, lorsque la parenté spirituelle précède la parenté biologique[1206], les marraines enceintes sont toujours présentes et jamais représentées. En revanche, lorsque la parenté spirituelle suit la parenté biologique dans un délai de sept jours, les jeunes mères sont toujours représentées (trois exemples en 1740). Lorsque le délai passe à quinze jours, le nombre de jeunes mères choisies comme marraines reste peu élevé mais elles ne sont plus représentées (deux exemples en 1655 ; un en 1740). La vie sociale semble donc reprendre un cours normal passé ce délai. Le rapprochement peut être fait avec la constatation de Serge Chassagne qui souligne à propos de madame de Maraise, qui travaille avec assiduité au service de la manufacture de Jouy, qu' « aucune de ses maternités rapprochées (…) ne la tient plus de deux semaines absente du bureau »[1207]. Il n'empêche que la faiblesse de la jeune accouchée est une réalité qui est bien prise en compte : « Quand une femme est accouchée heureusement & sans accident, il faut la considérer encore comme malade, parce qu'elle n'est pas hors de danger ; on doit par conséquent la soigner avec beaucoup de prudence (…) »[1208].

2.3.2.2. La question des relevailles.

Ces effectifs peu élevés peuvent également s'expliquer par une possible mise à l'écart social de la jeune femme qui vient d'accoucher, jusqu'au moment des relevailles.

Que sait-on exactement de cette cérémonie de bénédiction de la mère[1209], évoquant suivant le rituel juif la visite de la Sainte Famille au Temple de Jérusalem,

---

[1206] Que ce soit en 1655 ou en 1740, il faut alors considérer un délai de quinze jours ; le délai de sept jours n'offrant aucun exemple.

[1207] *Une femme d'affaires au XVIII*e *siècle...*, *op. cit.*, p. 21.

[1208] Joseph RAULIN, *Instructions succintes sur les accouchemens en faveur des Sages-Femmes*, Yverdon, 1770, p. 116. Ce passage est tiré de Charles Gabriel DIDELOT, *Instruction pour les sages-femmes…*, *op.cit*, p. 81.

[1209] Scarlett Beauvalet-Boutouyrie décrit les relevailles, mais sans mentionner les références ou les sources sur lesquelles elle s'appuie et sans préciser si sa description est valable pour toute la France : « La cérémonie des relevailles présente de nombreuses analogies avec celle du baptême, aussi bien dans la liturgie que dans les acteurs : le cierge béni le jour de la chandeleur, la présence de l'accoucheuse, de la marraine et de l'enfant, la confession puis la communion de la mère, l'aspersion d'eau bénite sur la tête. » [Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La population française à l'époque moderne…*, *op. cit.*, p. 233].

Pour la fin du Moyen Age, les relevailles comme cérémonie de purification sont évoquées par Vincent TABBAGH, "Croyances et comportements du clergé paroissial en France du Nord à la fin du Moyen Age", *loc. cit.*, p. 34, 35 et 54.

L'Église anglicane connaît également cette pratique, comme en témoigne Samuel Pepys en date du 27 septembre 1661 (*Journal de Samuel Pepys*, *op. cit.*, p. 87) et du 12 juillet 1663 (*Ibid.*, p. 151).

pour la présentation de Jésus quarante jours après sa naissance et la purification de la Vierge ? Si la Cour elle-même est attachée à cette cérémonie[1210], si les relevailles sont traditionnellement assez bien suivies à l'époque moderne en Espagne[1211], en Provence[1212] ou en Flandre[1213], si elles sont obligatoires dans l'archevêché de Cambrai[1214], si elles sont évoquées en Alsace dans le rituel de 1670[1215] et dans les statuts synodaux de Strasbourg de 1687[1216], attestées dans le Nord du Bassin Parisien[1217], le diocèse de Clermont[1218] et à Niort[1219] à la fin de l'Ancien Régime, si par superstition les femmes ne veulent pas être relevées le vendredi dans les paroisses rurales du diocèse d'Auxerre[1220] et de Châlons[1221],

---

[1210] Suite à la naissance de Marie Louise Thérèse Victoire, la reine se rend à la chapelle de Versailles le 28 juin 1733, entend la messe puis est relevée de ses couches (*Mercure de France, dédié au Roy*, Paris, Guillaume Cavelier, veuve Pissot et Jean de Nully, juin 1733, second volume, rubrique "France, Nouvelles de la Cour, de Paris, etc").

[1211] Jean-Pierre BARRAQUÉ et Adrian BLAZQUEZ, "Quelques aspects de l'enfance dans l'Espagne médiévale et moderne", dans *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, p. 118. Les auteurs n'utilisent pas le terme "relevailles" mais "messe de purification".

[1212] Arnold van GENNEP, *Manuel de folklore français contemporain*, tome premier "Introduction générale et première partie : du berceau à la tombe. Naissance - baptême - enfance - adolescence - fiançailles", Paris, Éditions Auguste Picard, 1943, p. 120.

[1213] Myriam GREILSAMMER, *L'envers du tableau. Mariage & maternité en Flandre médiévale*, *op. cit.*, p. 134, 217 et 220. Il est intéressant de noter qu'en Flandre une cérémonie semblable a lieu après le mariage : « le jour des noces ou le lendemain, la femme est admise à l'église pour une bénédiction, très proche de la bénédiction de purification qui suit les naissances. » (*Ibid.*, p. 113).

[1214] D'après les statuts du concile pronvincial de Cambrai de 1586, les femmes qui n'accompliront pas leurs relevailles seront sanctionnées [Alain LOTTIN, "La mise en œuvre de la réforme catholique, à travers les conciles provinciaux de Cambrai (1565, 1586, 1631)", dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française…*, *op. cit.*, p. 176]. L'archevêché de Cambrai comprend les diocèses d'Arras, de Tournai, de Namur et de Saint-Omer.

[1215] *Agenda ecclesiae Argentinensis…*, Molsheim, 1670, Décret I, mentionné par Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique…*, *op. cit.*, note 284 p. 117.

[1216] Marcel METZGER, "Les synodes diocésains à Strasbourg, XVIe – XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 123.

[1217] *Journal d'un maître d'école d'Ile-de-France (1771-1792)…*, *op. cit.*, p. 86.

[1218] René SUAUDEAU, *L'évêque inspecteur administratif…*, *op. cit.*, tome 1, p. 120.

[1219] Marie-Louise FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort…*, *op. cit.*, p. 77.

[1220] Exemple de la paroisse de Charentenay en 1683 d'après le témoignage de son curé [Gabriel LE BRAS, "Le contrôle canonique de la vie chrétienne dans le diocèse d'Auxerre, sous Louis XIV", dans *Études de sociologie religieuse*, tome premier (*Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*), Paris, Presses Universitaires de France, 1955, pp. 43-44].

[1221] Exemple des paroisses d'Autigny-le-Grand et de Giffaumont en 1728 d'après le témoignage de leur curé [Gabriel LE BRAS, "État religieux et moral du diocèse de Châlons au dernier siècle de l'Ancien Régime",

il est difficile de savoir la situation exacte pour le diocèse de Lyon et plus spécialement pour la ville de Lyon elle-même. En 1577, Pierre d'Épinac présente les relevailles avec un certain nombre de détails [annexe 32]. Comprenant bénédiction et aspersion d'eau bénite, elles ne doivent pas concerner les jeunes mères dont l'enfant est né hors mariage. La communion est possible durant la messe de relevailles, mais sous certaines conditions (s'être confessée) et à la demande de la mère. Tout cela incite à penser que les relevailles sont une réalité dans le diocèse de Lyon. Deux siècles plus tard, Malvin de Montazet en parle dans son *Rituel*, à la fin des longues pages qu'il consacre au sacrement du baptême [annexe 32]. Cette bénédiction, qu'il mentionne comme étant « un usage pieux & approuvé[1222] », subsiste donc dans le diocèse.

Cette cérémonie prend place dans un cadre strictement paroissial et sous le contrôle du curé qui peut éventuellement déléguer[1223]. Mais s'agit-il d'une pratique fortement suivie ? Est-elle autant suivie à Lyon que dans les espaces ruraux du diocèse ? Concrètement, vu le nombre important de baptêmes célébrés annuellement à Saint-Nizier, les clercs de la paroisse ont-ils le temps de donner cette bénédiction individuelle à chaque jeune mère ? Suivant l'opinion d'Yvonne Knibielher et de Catherine Fouquet, l'importance numérique des relevailles ne poserait pas problème dans les paroisses urbaines de grande taille sous l'Ancien Régime[1224]. Leur point de vue est toutefois discutable[1225]. Anne Bonzon s'interroge également

---

dans *Études de sociologie religieuse*, tome premier (*Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*), Paris, Presses Universitaires de France, 1955, note 3 p. 64].

[1222] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 60 (réédition de 1788 : tome 1, p. 137).

[1223] La cérémonie des relevailles est « dévolue aux seuls Curés & autres Prêtres par eux commis. » [*Ibid.*, 1787, première partie, p. 60 (réédition de 1788 : tome 1, p. 138)]. Elle doit être faite « par le propre Curé, ou quelqu'autre Prestre approuvé de luy, en l'Eglise Paroissiale, & jamais en celles des Reguliers. » (Matthieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de Demandes & Réponses familieres…*, *op. cit.*, première partie, p. 66). « C'est au Curé ou à un Prêtre commis par lui, à donner la bénédiction aux femmes accouchées. Le troisieme Concile de Milan défend de la donner à la maison, quand même la femme seroit malade, & ne pourroit venir à l'Eglise. Celui d'Aix de 1585 ordonne pareillement qu'on la donne à l'Eglise. Elle ne doit même se donner que dans l'Eglise Paroissiale, & non en d'autres. » (François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 220).

[1224] Pour Yvonne Knibielher et Catherine Fouquet, les relevailles seraient massives à Marseille au XVIIe siècle (Yvonne KNIBIELHER et Catherine FOUQUET, *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Éditions Montalba, 1977, pp. 80-81).

[1225] L'opinion d'Yvonne Knibielher et Catherine Fouquet s'appuie uniquement sur un ouvrage écrit par un prêtre, l'*Explication des usages et coutumes des Marseillais* de François Marchetti, paru en 1683. Dans le dialogue entre le Marseillais Philopatris et le voyageur Polihore, ce dernier affirme à propos des femmes marseillaises qu' « il n'en est aucune qui manque à cette cérémonie, même dans le mauvais succès de leurs couches. » Mais la place démesurée que prend l'image de la femme impure chez Marchetti a été soulignée [Michel VOVELLE, "Du regard inquisiteur au regard ethnographique: le prêtre Marchetti, les confrères

sur la réalité des relevailles dans un cadre urbain pour le diocèse de Beauvais, et ce même pour le milieu du XVIIe siècle. Les relevailles sont certes évoquées par le rituel de 1637. Toutefois, « cette coutume est (…) quelque peu négligée, à Beauvais tout au moins. En 1642, les curés de la ville s'interrogent sur les moyens de la faire respecter »[1226]. Ce dernier point n'est peut-être pas anodin car des considérations financières peuvent être attachées à la célébration des relevailles :

> *« Le premier Concile de Milan sous S. Charles dans la seconde partie, enjoint aux Curés d'avertir les femmes accouchées qu'aussi-tôt qu'elles pourront sortir, elles aillent à l'Eglise pour rendre graces à Dieu de leur heureux accouchement, pour lui recommander leur enfant, renouveller elles-mêmes auprès des Fonts sacrés les promesses qu'elles ont faites à Dieu dans leur Baptême, & recevoir la bénédiction de leur Pasteur ; mais les Curés se doivent bien donner de garde de paroître donner cet avis par intérêt, pour engager ces femmes à faire dire une Messe, ou à faire quelque offrande. Il n'y a aucune loi Ecclésiastique qui y oblige ces femmes ; c'est pourtant une coutume louable qu'il est bon d'entretenir. »*[1227]

Les relevailles ont d'ailleurs peut-être peu d'importance dans l'analyse de la corrélation chez les femmes entre parenté biologique et parenté spirituelle prises dans cet ordre. Les relevailles sont en effet décrites par Malvin de Montazet comme une cérémonie de bénédiction, et non comme une cérémonie de purification de la jeune mère. La mise à l'écart social de la jeune mère est inconnue. « Aussi n'y a-t-il point de loi qui défende aux femmes d'entrer dans l'Église après leurs Couches, ou qui les assujettisse pour cela à quelque purification préliminaire. Ce qui leur étoit prescrit ou défendu dans l'ancienne Loi, a été aboli

---

du Saint-Sacrement et les bonnes femmes marseillaises", *dans La découverte de la France au XVIIe siècle*, Actes du neuvième colloque de Marseille organisé par le Centre Méridional de Rencontres sur le XVIIe siècle (25-28 janvier 1979), Paris, Éditions du CNRS, 1980, pp. 265-285, notamment p. 268, 269, 271 et 278)]. Michel Vovelle interroge avec pertinence la description donnée par Marchetti des relevailles marseillaises : « Les femmes se rendent à l'église au retour de leurs couches, pour s'y faire lire l'Evangile… reconnaissance à l'issue de ce qui reste aventure dangereuse. Mais pourquoi, s'interroge-t-il, se plier à ce rite même en cas de "mauvais succès de leurs couches" ? Marchetti, on s'en doute, n'ignore point le rite judaïque de la purification, dont il parle à propos de la Vierge. Mais plutôt que de voir dans la pratique des bonnes femmes sa perpétuation, il préfère penser qu'il s'agit là en tous temps d'une saine précaution du sexe, contre la concupiscence et les emportements auxquels il est sujet. » (*Ibid.*, p. 276). La valeur des informations livrées par Marchetti doit être interrogée : « Les coutumes qu'évoque le père Marchetti sont-elles celles de la communauté tout entière, comme le titre de l'ouvrage le suggère, ou sont-elles caractéristiques des groupes populaires restrictivement ? » (*Ibid.*, p. 276).

[1226] Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 348.

[1227] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 220.

par la nouvelle »[1228]. Le nombre de jours devant séparer la naissance d'un enfant et les relevailles de la mère n'est pas précisé : les relevailles ont lieu « lorsque les femmes sont rétablies »[1229]. La position de Malvin de Montazet n'est pas unique à l'échelle de la France. Le rituel de Beauvais de 1637 précisait déjà cent cinquante ans auparavant que les relevailles ne sont pas une purification mais une action de grâces assortie d'une bénédiction de l'accouchée[1230].

Le peu de détails livrés par Malvin de Montazet à propos des relevailles dans son diocèse concorde en tout cas avec les textes qui en parlent à l'échelle du royaume. Comparons d'abord avec l'introduction générale dressée par Jean-Baptiste Thiers[1231], lorsqu'il aborde les superstitions ayant trait à cette cérémonie[1232] :

[1228] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 60 (Réédition de 1788 : tome 1, pp. 136-137). L'allusion à l'ancienne Loi est une référence au Lévitique dans l'Ancien Testament : « Si une femme est enceinte et enfante un garçon, elle sera impure pendant sept jours comme au temps de la souillure de ses règles. (…) Pendant trente-trois jours encore elle restera à purifier son sang. Elle ne touchera à rien de consacré et n'ira pas au sanctuaire, jusqu'à ce que soit achevé le temps de sa purification. Si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines, comme pendant ses règles, et restera de plus soixante-six jours à purifier son sang. Quand sera achevée la période de sa purification, que ce soit pour un garçon ou pour une fille, elle apportera au prêtre (…) un agneau d'un an pour un holocauste et un pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché. Le prêtre l'offrira devant Yahvé, accomplira sur elle le rite d'expiation et elle sera purifiée de son flux de sang. Telle est la loi concernant la femme qui enfante un garçon ou une fille. Si elle est incapable de trouver la somme nécessaire pour une tête de petit bétail, elle prendra deux tourterelles ou deux pigeons, l'un pour l'holocauste et l'autre en sacrifice pour le péché. Le prêtre fera sur elle le rite d'expiation et elle sera purifiée. » (Lv 12).

[1229] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 60 (réédition de 1788 : p 137). Dominique Godineau indique que les relevailles ont lieu « théoriquement 40 jours après l'accouchement, et souvent bien avant » (Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française. XVI*e *– XVIII*e *siècle*, *op. cit.*, p. 45).

[1230] Anne BONZON, *L'esprit de clocher…*, *op. cit.*, p. 348.

[1231] La manière dont l'historien doit aborder le *Traité des superstitions* de Jean-Baptiste Thiers et les informations qu'il peut en tirer ont donné lieu à une mise au point par Roger Chartier et Jacques Revel, suivie par une discussion avec d'autres modernistes. Il est utile de s'y reporter [Roger CHARTIER et Jacques REVEL, "Le paysan, l'ours et saint Augustin", dans *La découverte de la France au XVII*e *siècle*, Actes du neuvième colloque de Marseille organisé par le Centre Méridional de Rencontres sur le XVIIe siècle (25-28 janvier 1979), Paris, Éditions du CNRS, 1980, pp. 259-264. La discussion se situe dans le même ouvrage aux pages 286-290]. L'intérêt de l'ouvrage de Jean-Baptiste Thiers avait été souligné quelques années auparavant par François Lebrun (François LEBRUN, "Le *Traité des superstitions* de Jean-Baptiste Thiers, contribution à l'ethnographie de la France du XVIIe siècle", dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1976, pp. 443-465. Repris dans François LEBRUN, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, pp. 107-136, auquel je me réfère).

[1232] Ces superstitions mentionnées par Jean-Baptiste Thiers sont confirmées par des exemples précis rappelés par François Lebrun, tant en Sologne à la fin du XVIIe siècle (d'après Emile HUET, "Le manuscrit du prieur de Sennely, 1700", dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1908, tome XXXII, p. XI) que dans le haut Maine à la fin du XVIIIe siècle (d'après Michel de CERTEAU, Dominique JULIA, Jacques REVEL, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris, 1975, p. 245) (*Ibid.*, notes 23 et 24 p. 115).

« Il n'y a point de Loi qui interdise aux femmes l'entrée de l'Eglise après leurs couches. Elles y peuvent aller quand elles le jugent à propos. C'est néanmoins une louable "coutume" (dit le Rituel de Bourges de 1666) "qu'ayant rétabli leur santé elles viennent à l'Eglise, pour y être reçues avec cérémonies, comme pour honorer le Sacrement de Mariage, & la légitimation des enfans ; pour rendre graces à Dieu de leurs heureux accouchemens, & de ce qu'elles ont été préservées dans cet état de tous les accidens funestes". Mais cette louable coutume n'est point d'obligation, les femmes peuvent s'en dispenser sans crainte de péché. »[1233].

Les trois expressions importantes (« louable coutume », « honorer le Sacrement de Mariage », « légitimation des enfans ») se retrouvent également chez Matthieu Beuvelet quand, après avoir détaillé le sens des relevailles dans l'ancienne Loi, il précise ce que sont les relevailles modernes :

« Cette obligation est-elle encore maintenant en vigueur ?

Nullement. Car depuis que Nostre-Seigneur est venu au monde, toutes ces ceremonies legales se sont évanoüies, & il n'y a rien qui empesche maintenant les femmes d'entrer dans les Eglises, le jour mesme de leur enfantement, comme l'ont délaré les Papes saint Gregoire, Nicolas I & Innocent III ni qui les oblige à faire dire la Messe, ni à offrir aucune chose.

Cette ceremonie est-elle donc à négliger ?

Non ; au contraire, il est bon de l'entretenir, la coustume estant d'elle-mesme fort loüable, approuvée de l'Eglise, & qui ressent la pureté de la Religion, recommandée dans quelques Statuts Synodaux comme pour honorer le Sacrement de Mariage, & un témoignage de la legitimation des enfans »[1234].

Les renseignements livrés par la correspondance et les livres de raison sur les premiers jours de la jeune mère restent malgré tout peu nombreux.

Au Moyen-Age, les relevailles sont attestées en Limousin. Mais cette cérémonie n'est pas synonyme de fin d'isolement pour la jeune mère car avant ses relevailles, celle-ci recevait de nombreuses visites chez elle, appelées "commérages". Cependant, dès le XIIIe siècle,

---

[1233] Jean-Baptiste THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture-Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, *op. cit.*, tome 2, p 147.

[1234] Matthieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de Demandes & Réponses familieres…*, *op. cit.*, première partie, p. 66.

« la coutume avait parfois mauvaise réputation à cause des excès qu'elle entraînait. Il est possible qu'elle soit peu à peu tombée en désuétude et n'ait plus été respectée partout et par tous »[1235]. A la fin du XVe siècle, les "commérages" semblent donc menacés mais les relevailles doivent se maintenir en Limousin.

Quant au "papier mémorial" de la famille Audouys que l'on a déjà évoqué, il permet de suivre les différentes relevailles d'une jeune mère dans un cadre urbain, la ville d'Angers. Le délai entre l'accouchement et cette cérémonie est variable. Marie Grézil, épouse de Pierre Audouys accouche de son premier enfant le 8 mars 1668 et ne relève que le 25 avril[1236]. Ce long intervalle peut s'expliquer par le mauvais état de santé de cet enfant à la naissance. Le second enfant vient au monde le 23 février 1669 et les relevailles ont lieu dès le 13 mars[1237]. Pour les troisième et quatrième enfants, les relevailles ne sont pas mentionnées. En revanche, le délai est de nouveau bref pour le cinquième enfant, qui naît le 12 juillet 1673 et dont Marie Grézil relève le 23 juillet[1238].

Passons au XVIIIe siècle. Certains témoignages attestent de relevailles célébrées en semaine, à la fin de la messe[1239]. Dans une lettre du 20 février 1768, l'administrateur de biens Jean-Baptiste Carpentier décrit lui les jours qui suivent la naissance de son fils Philippe Henri Joseph survenue à Lille le 2 février : « mon épouse m'a donné un troisième garçon le jour même de la purification qui se porte aussi bien que sa mère qui a été aujourd'hui à l'église faire la fête de la purification n'aïant pu la faire le 2 de ce mois »[1240]. Le terme "relevailles" n'est pas employé, engendrant une certaine confusion entre les deux purifications, celle de la Vierge et celle de la mère, confusion due au fait que l'accouchement a lieu le jour de la purification mariale. Mais la purification de la mère a peut-être lieu ce 20 février. En revanche, lorsque naît l'enfant suivant, Philippe Joseph le 23 juin 1769, il n'est ni question

---

[1235] Jean TRICARD, "Mariage, 'commérages', parrainage : la sociabilité dans les livres de raison limousins du XVe siècle", *loc. cit.*, p. 136.

[1236] François LEBRUN, "Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son 'papier mémorial' ", *loc. cit*. Repris dans François LEBRUN, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 279.

[1237] *Ibid.*, p. 281.

[1238] *Ibid.*, p. 284.

[1239] *Journal d'un maître d'école d'Ile-de-France (1771-1792)…*, *op. cit.*, p. 86.

[1240] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier au bailli de l'Ordre de Malte, M. de Rupierre, en date du 20 février 1768 (Philippe MARCHAND, "Un père et ses enfants au XVIIIe siècle. Lettres de Jean-Baptiste Carpentier 1768-1787. Première partie", dans *Lias. Sources and Documents Relating to the Eearly Modern History of Ideas*, 1996, n°1, p. 128). Cette lettre est également citée dans Philippe MARCHAND, " 'Vos importunités, mon fils, m'ennuient' : un père et ses enfants au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 437.

de purification ni de relevailles. « Mon épouse (…) venait de me faire père d'un sixième garçon qui se porte graces à Dieu aussi bien que sa mère. Il est né le 23 du mois dernier au matin veille de la Saint Jean Baptiste »[1241]. « Mon épouse (…) est descendue aujourd'hui pour la première fois ; elle est bien rétablie »[1242]. « Mon épouse (…) est parfaitement rétablie de ses couches et (…) a été à la messe samedi dernier »[1243]. On ne peut donc pas suivre l'affirmation de Philippe Marchand qui, commentant ces deux naissances, affirme que « le couple respecte scrupuleusement la coutume de la cérémonie de la Purification au lendemain de la naissance de ses enfants »[1244].

Au Puy-en-Velay, Jean-Dominique Mialon indique dans son livre de raison que « le 17 février 1733 demoiselle Charlotte de Mombrac, femme de jean Pradier marchand de sel à 5 heures du matin a fait un fils ; elle s'est levée du lit à 6 heures du matin, a habillé ses enfants, ayant mangé la moitié d'un membre de mouton et bu à sa soif, a fait baptiser son fils et le 18 dud. de matin à sept heures est allée à la messe, voulant y aller le jour si la honte ne l'en eust empèchée »[1245]. L'exemple de Charlotte de Mombrac est pris comme exceptionnel, digne d'être noté[1246] ; il ne reflète donc pas forcément une situation habituelle, d'autant plus qu'aucun rôle n'est ici dévolu au mari. Mais il faut noter que Mialon est muet sur une quelconque cérémonie de relevailles. Il ne mentionne pas que Charlotte de Mombrac souhaite être relevée : la célébration du 18 février 1733 semble être une messe quotidienne, qui certes peut être suivie de la célébration des relevailles mais rien ne l'assure. Le terme "purification" est également absent[1247].

[1241] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier au bailli de Bar au Temple à Paris, en date du 5 juillet 1769 (Philippe MARCHAND, "Un père et ses enfants au XVIIIe siècle. Lettres de Jean-Baptiste Carpentier 1768-1787. Première partie", *loc. cit.*, p. 130).

[1242] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier au prince de Salm-Salm, en date du 10 juillet 1769 (*Ibid.*, p. 130).

[1243] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier à Ogier, procureur du roi à Bailleul, en date du 19 juillet 1769 (*Ibid.*, p. 131). Ogier est cousin de Jean-Baptiste Carpentier et parrain de l'enfant, son neveu à la mode de Bretagne.

[1244] *Ibid.*, p. 115.

[1245] *Journal d'un bourgeois du Puy au XVIIIe siècle ou le vrai journal de Jean-Dominique Mialon*, texte annoté et présenté par Jean-Claude Besqueut et Gaston Joubert, Saint-Julien Chapteuil, Éditions du Roure, 1997, p. 73.

[1246] Jean-Dominique Mialon note également son décès : « Le 27 e avril 1738 est morte mademoiselle de Monbrac (*sic*), femme du sieur Pradier, marchand à la Sonnerie, agée de 32 ans. » (*Ibid.*, p. 110).

[1247] Le substantif "honte" possède au XVIIIe siècle le sens qu'on lui donne de nos jours. Mais le dictionnaire de Furetière donne spécifiquement à l'adjectif "honteux" un autre sens possible : « Honteux, se dit aussi de ce qui manque de hardiesse. Cet enfant est *honteux*, il n'ose dire sa leçon devant son père. (…) Les filles qui ont esté eslevées en Religion sont *honteuses*, quand elles viennent dans le monde. » (Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel…*, *op. cit.*, édition de 1727, article "honteux"). Le dictionnaire de Leroux confirme cette acception

Incontestablement et pour un temps court, la naissance d'un enfant modifie donc un tant soit peu la participation de la jeune mère à la vie sociale, son inscription dans les réseaux sociaux. Elle est pour un temps, même minime, placée un peu à l'écart

III. La femme veuve et son enfant à naître ou nouveau-né.

Parler de la naissance et du baptême d'un nouveau-né alors que l'un de ses deux parents est déjà décédé, c'est penser immédiatement à la mort de sa mère et à la mortalité en couches. Mais l'analyse à partir des registres de baptême empêche de poursuivre dans cette voie. Parmi les nombreux actes de baptême que j'ai dépouillés, concernant 1655, 1740 ou les années proches. je n'en ai rencontré que deux où il est indiqué que la mère est décédée. Le 20 juin 1721, Laurent Joseph Cayrel est porté sur les fonts baptismaux ; il est fils du marchand Bernard Cayrel et de défune Marie Marguerite Gaulne[1248]. Le 28 mars 1733, est baptisé Pierre Jacque Jemeau, fils du marchand fabricant Claude Jemeau et de défunte Marie Angélique Chantre[1249]. Deux cas en tout et pour tout. Ce nombre réduit s'explique sans doute par le court délai entre la date de naissance et la date de baptême. Il ne faudrait cependant pas croire que la mortalité maternelle suite à l'accouchement est nulle. Cette situation est bien documentée. Au XVe siècle déjà, à Vérone et à Vicence, les écrits du for privé laissent apparaître de nombreux décès de femmes en couche[1250]. Des progrès importants mais inégaux en matière d'accouchement et d'obstétrique ne sont réalisés que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle[1251]. A Lyon, les décès suite à un accouchement concernent 10 % de l'ensemble

---

par un exemple : « *Un honteux n'a point belle amie ; & il n'y a que les honteux qui perdent.* C'est-à-dire, que les timides ne réussissent pas ; ou, qu'il y a des occasions où il ne faut pas être timide. » [Philibert Joseph LEROUX, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial…*, Pampelune, 1786 (nouvelle édition), second tome, p. 25].

[1248] AML, 1 GG 71, fol. 51 verso.

[1249] AML, 1 GG 80, fol. 44 recto. Le père signe Gemeau.

[1250] James S. GRUBB, *Provincial Families of the Renaissance...*, *op. cit.*, p. 35 et 36.

[1251] Le forceps est mis au point par Levret en 1747 et son usage se généralise par la suite. Partout en France, Angélique du Coudray enseigne l'art de l'accouchement durant un quart de siècle, de 1759 à 1783. Elle fait paraître en 1759 l'*Abrégé de l'Art des accouchements.* D'autres ouvrages à finalité pédagogique seront publiés, tels l'*Instruction pour les sages-femmes* de Charles Gabriel Didelot en 1770 et *L'art des accouchements* de Jean Louis Baudelocque en 1781.

des épouses d'échevins[1252]. Dans la noblesse bordelaise, 0,91 % des accouchements entraînent la mort de la mère dans les 60 jours qui suivent[1253]. Bien évidemment, dans les campagnes, la situation n'est pas meilleure. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, dans le Vexin français, la mortalité maternelle atteint 14,5 pour 1000[1254]. Toutefois, « la surmortalité féminine urbaine par morts en accouchement ne semble pas différer essentiellement de la rurale. Contemporains et historiens ont donné de ces morts en couche des descriptions atroces, et ces récits sont vrais. Mais, statistiquement parlant, le phénomène a été très surestimé. Il se situe, en gros, autour de 3 à 3,5 % de surmortalité féminine et il n'y a guère de différence entre villes et campagnes »[1255].

La mortalité en couches est particulièrement redoutée pour la primo-parturiente : pour J.-B. Possevino, on peut considérer comme proche de la mort celui « qui est en état auquel on perd la vie communement : par exemple le vieillard decrepité, le blessé à mort, celui qui entreprend une navigation dangereuse, l'atteint d'une grieve fievre, celui qui est poursuivi à mort par quelque sien ennemi, la femme en son premier enfantement »[1256].

Quoi qu'il en soit, si la mère vient à mourir durant l'accouchement, la priorité est d'amener au monde l'enfant et de le baptiser : « quand la mere est morte, il faut lui tenir la bouche ouverte, & promptement l'ouvrir, pour tirer l'enfant de son sein & le baptiser s'il est vivant. L'expérience fait connoître aux Médecins que l'enfant survit pendant quelque tems à sa mere dans son sein »[1257].

[1252] Maurice GARDEN, "La fécondité des familles consulaires lyonnaises du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 285.

[1253] Stéphane MINVIELLE, "Les remariages nobles à Bordeaux au XVIIIe siècle", dans *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle. Un modèle social ?*, textes réunis par Josette Pontet, Michel Figeac, Marie Boisson, Anglet, Atlantica, 2002, note 16 p. 131.

[1254] Jean-Pierre BARDET, K.-A. LYNCH, G.-P. MINEAU, M. HAINSWORTH et M. SKOLNICK, "La mortalité maternelle autrefois : une étude comparée de la France de l'ouest et de l'Utah", dans *Annales de démographie historique*, 1981, p. 34.

[1255] Jean MEYER et Jean-Pierre POUSSOU, *Études sur les villes françaises...*, *op. cit.*, p. 38.

[1256] J.-B. POSSEVINO, *Pratique dorée de la charge et office des curez, notamment ez plus frequents et principaux cas et difficultez de conscience, comment ils se doivent comporter en ce saint et sacré exercice*, Toul, 1619, p. 219. Cité par Jean DELUMEAU, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession. XIIIe - XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 79 et 80. Je souligne.

[1257] François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, *op. cit.*, p. 111.

La difficulté d'étudier la mortalité en couches à partir du corpus constitué pour cette recherche incite à faire un autre rapprochement, bien plus original, la mort du père et le baptême de l'enfant, ce qui permet d'aborder par un autre biais la question qui est au cœur de ce chapitre, la place de la femme dans la société lyonnaise. Je souhaite donc ici m'intéresser aux femmes enceintes, parturientes et jeunes mères dont le mari est décédé durant la grossesse. Il s'agit de fournir des pistes de réflexion pour l'analyse de cette situation si particulière qui n'a malheureusement pas assez intéressé les historiens. Si depuis une dizaine d'années la femme veuve à l'époque moderne a fait l'objet de plusieurs études[1258], le fait que celle-ci puisse attendre un enfant est peu étudié. Au maximum, l'historien se contente de mentionner qu'elle est enceinte, voire sur le point d'accoucher, sans pousser plus loin sa réflexion, sans s'intéresser à la naissance et encore moins au baptême de l'enfant[1259]. Signalons toutefois deux exceptions, dans le monde protestant, dont l'une concerne d'ailleurs Lyon[1260]. Or, ne peut-on pas envisager que le baptême d'un enfant posthume présente des spécificités et permettent de mieux comprendre la place de la femme, de sa mère, dans la société ?

Je m'appuierai ici principalement sur les informations livrées par les registres paroissiaux. Mais il serait erroné de croire qu'il s'agit des seules sources disponibles pour étudier la question. Les écrits du for privé livrent également des témoignages[1261].

[1258] Par ordre chronologique de publication :

- Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, collection 'Histoire et société. Essais d'histoire moderne', 2001, 415 pages.

- *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), textes réunis par Nicole Pellegrin, présentés et édités par Colette H. Winn, Paris, Honoré Champion, 2003, 347 pages.

- Janine M. LANZA, *From Wives to Widows dans Early Modern Paris. Gender, Economy, and Law*, Aldershot, Ashgate, collection 'Women and gender dans the early modern world', 2007, 252 pages.

[1259] Claire DOLAN, "L'an de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVIe siècle en Provence", dans *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), textes réunis par Nicole Pellegrin, présentés et édités par Colette H. Winn, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 63.

[1260] Odile Martin signale qu'en 1645, « Anne-Marie Marion, veuve depuis cinq mois, met au monde de fragiles jumelles qui ne vivront que six jours, elle n'hésite pas à les faire conduire dès le lendemain de leur naissance au temple de Saint-Romain, à deux bonnes lieues de Lyon, en plein mois de décembre » [Odile MARTIN, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, p. 42-43]. A Mauvezin (actuel département du Gers), en 1655, « on voit une veuve, catholique, demander le baptême réformé pour un enfant né après le décès de son père, tenant ainsi des engagements pris autrefois auprès du mort. » (Elisabeth LABROUSSE, "Conversion dans les deux sens", *loc. cit.*, p. 166).

[1261] On sait ainsi qu'un frère de Marie Du Bois est enfant posthume et porte le prénom de son père décédé, Claude (*Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 6).

J'ai dressé en annexe [33] la liste des enfants posthumes baptisés à Saint-Nizier en 1655 et 1740 : 7 enfants en 1655, 9 en 1740 (dont 2 jumeaux). Vu la rareté des enfants posthumes[1262], j'ai pris en compte, en dehors de 1655 et 1740, d'autres exemples relevés dans les registres de Saint-Nizier, au fur et à mesure de mes investigations au sein de ceux-ci. Ces exemples étant au nombre de cinquante-deux (dont quatre jumeaux), le corpus total représente soixante-huit baptêmes.

3.1. Le baptême des enfants posthumes, quelles spécificités éventuelles ?

L'absence du père est bien-sûr le trait commun de tous les baptêmes d'enfants posthumes. Comme de coutume, la mère, jeune accouchée, n'est pas non plus présente. Dès lors, on pourrait imaginer que cette absence des parents biologiques est compensée par la présence renforcée d'autres personnes qui entourent l'enfant autour des fonts baptismaux, ce qui pourrait se marquer par un nombre plus important de signataires. Parmi les baptêmes célébrés en 1740 et dans les années voisines, environ un sur deux (vingt-trois sur cinquante-et-un exactement) voit signer un individu autre que le parrain, la marraine ou le mari de cette dernière.

Autre point, le décès précoce du père pourrait inciter à un baptême plus rapide du nouveau-né afin que, si la mort le touche également, son salut soit assuré. Sur les cinquante baptêmes d'enfants posthumes célébrés en 1740 ou dans les années voisines où figure le jour de naissance[1263], vingt-sept ont lieu le jour même de la naissance (54 %), vingt-trois un autre jour (46 %). Rappelons que pour l'ensemble des 1548 baptisés de 1740[1264], seulement 42 % reçoivent le sacrement le jour de leur naissance. Les enfants posthumes sont donc baptisés

---

[1262] Ils sont toutefois beaucoup plus fréquents qu'à l'époque actuelle à cause d'une mortalité bien plus élevée. Sont éloquentes les statistiques concernant cet « événement très rare, le décès du père antérieur à la naissance d'un enfant : en moyenne, au cours des années 1960-1980, environ un enfant sur 2 500 est né orphelin de père, avec des variations aléatoires prononcées (1 sur 10 000 au cours des années 1960-1964). » [Alain MONNIER et Sophie PENNEC, "Orphelins et orphelinage", dans Cécile LEFÈVRE et Alexandra FILHON (dir.), *Histoires de familles. Histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, cahier n°156, 2005, p. 379].

[1263] Le baptême d'Hubert Gleyze, le 15 juillet 1738, ne mentionne pas de jour de naissance (AML, 1 GG 85, fol. 93 recto).

[1264] Les neuf enfants posthumes sont inclus dans ce nombre.

un peu plus rapidement que les autres. Au plus tard, ils sont baptisés deux jours après leur naissance ; le délai constaté n'est jamais plus élevé.

Mais le plus important dans cette situation n'est peut-être pas à rechercher autour des fonts baptismaux. C'est loin de l'église, dans les maisons particulières, que le regard doit se diriger, pour se poser sur la jeune mère brutalement veuve.

3.2. Veuvage et remariage.

Dans le monde artisanal lyonnais, la femme veuve n'est pas sans ressource. Même si les registres paroissiaux parlent peu de l'activité professionnelle des femmes, une règle est valable pour de nombreux corps de métier : la veuve d'un maître peut continuer l'activité de son défunt mari, sans qu'elle puisse former de nouveaux apprentis. Ce droit est reconnu pour les veuves des ouvriers en soie en 1667[1265]. La veuve continue donc d'avoir un rôle important au sein de la communauté.

Toutefois, on devine que certaines femmes veuves qui viennent d'accoucher se trouvent dans une situation délicate. Le registre de baptême de Saint-Nizier, qui habituellement ne fournit que les informations nécessaires à la célébration de ce sacrement, sans en apporter de supplémentaires si utiles à l'historien, peut se montrer alors plus prolixe. Ainsi, lors du baptême d'Antoine le Rudier, le 21 février 1740, il est mentionné que son père, Jean le Rudier, maçon, est « mort il y a environ six mois d'une chutte (*sic*) travaillant pour maître Millet tailleur de pierre »[1266]. Ce luxe de détails étonne[1267]. Le but n'est pas d'indiquer que le défunt est bien le père de l'enfant baptisé, précision qui serait inutile puisque sa veuve Benoitte Brosset ne s'est pas remariée. Il y a là la volonté de souligner que le décès, accidentel, a été brutal et surtout qu'il s'est déroulé dans le cadre professionnel :

[1265] *Règlemens et statuts concernant le commerce, art et fabrique des draps, d'or, d'argent et de soye, et autres étoffes mélangées, qui se font dans la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle, et dans tout le païs de Lyonnois. Augmentée de tous les arrests, lettres patentes et ordonnances servans de règlemens, qui ont été rendus depuis les années 1667 jusques en 1718*, Lyon, Laurens, 1720, p. 172.

[1266] AML, 1 GG 87, fol. 22 recto. Maçons et tailleurs de pierres font partie de la même corporation.

[1267] Je n'ai pas retrouvé par ailleurs l'acte de sépulture.

le nom du tailleur de pierres chez qui a eu lieu cet accident mortel est même précisé. La communauté des maçons apporte peut-être son aide à la veuve[1268], ce genre d'accident étant fréquent[1269]. En tout cas, le parrain de l'enfant est un maître maçon Antoine Margnot[1270]. En effectuant le choix d'un tel parrain, dans un tel contexte, il y a sans doute la volonté, si l'orphelin survit, de lui assurer un avenir professionnel. Peut-être envisage-t-on que son parrain, maître maçon, pourra le prendre en apprentissage si nécessaire dans une quinzaine d'années. En effet, Antoine Margnot est un jeune maître maçon, reçu à la maîtrise le 15 juillet 1736, encore vivant en 1779[1271]. Cette hypothèse prend tout son sens quand l'on sait que l'apprentissage et le compagnonnage dans cette communauté sont très longs[1272] et que l'enfant posthume ne peut pas bénéficier des aménagements spécifiques réservés aux fils de maîtres, son père Jean le Rudier n'ayant pas obtenu la maîtrise[1273]. J'ai pu retrouver l'acte

---

[1268] Malheureusement, aucun des papiers de la communauté des maîtres maçons et tailleurs de pierres de Lyon ne fournit de renseignement sur l'aide que peut recevoir une veuve (AML, HH 104).

[1269] Dans un mémoire contre les marbriers adressé au Consulat de Lyon, les maîtres tailleur de pierres, maçons, plâtriers et entrepreneurs de bâtiments, indiquent qu' « un nombre de veuves de maîtres, qui souvent victimes de l'art par les accidents qui leur enlèvent un époux chéris (*sic*), sont forcées de se restraindre (*sic*) à l'état de viduité pour se conserver le privilège de faire travailler d'une profession, où souvent leurs ancêtres y comptent plusieurs générations & qu'elles perdent en passant à de secondes noces. » [Mémoire adressé au Consulat contre les marbriers par les maîtres tailleurs de pierres, maçons, plâtriers et entrepreneurs de bâtiments, 4 décembre 1772 (AML, HH 104)]. Bien sûr, il y a là une exagération manifeste : la veuve ne peut plus faire travailler dans le seul cas où elle se remarie avec quelqu'un qui ne soit pas de la profession. « Les veuves de maîtres dudit art pourront aussy faire finir les prix faits et ouvrages qui seront commencés par leurs maris seulement (…) ; et si ladite veuve contracte mariage avec une personne qui ne soit point de la profession, elle ne pourra faire travailler ni tenir aucun ouvrier à peine de l'amande (*sic*) de cinquante livres aplicable (*sic*) à la forme des présens (*sic*) réglemens (*sic*). » [Statuts et réglements pour la communauté des maîtres maçons et tailleurs de pierres, entrepreneurs des ouvrages de maçonnerie et pierres de taille de la ville et des fauxbourgs de Lyon, 8 janvier 1709 (AML, HH 104)].

[1270] Il signe Antoine Margniot.

[1271] Livre de la communauté des maîtres maçons, plâtriers, tailleurs de pierres, marbriers, et paveurs, rétablie par édit en janvier 1777. Commencé en janvier 1778 (AML, HH 105).

[1272] « Tous les maîtres qui prendront des aprentis (*sic*), seront obligez (*sic*) d'en avertir les maîtres gardes pour êtres présents à la réception de l'acte d'apprentissage qui sera passé par devant Notaires, lequel ne pourra être stipulé pour moins de trois années entières (…). » [Article V des statuts et règlements pour la communauté des maîtres maçons, tailleurs de pierres, entrepreneur des ouvrages de maçonnerie et pierres de taille de la ville et faubourgs de Lyon, 3 et 8 janvier 1709, AML, HH 104]. « Les Aspirans (*sic*) à la maîtrise ne pourront estre reçus qu'au préalable ils ne justiffient (*sic*) de leur acte d'aprentissage (*sic*) en bonne forme, et d'avoir travaillé six années en qualité de Compagnons massons (*sic*) pour les maîtres de ladite ville, à compter du jour de l'Enregistrement du Compagnonnage sur le livre de la Communauté (…). » (Article IX).

[1273] « Les fils de maîtres dudit art ne seront tenus de raporter (*sic*) aucun aprentissage (*sic*), mais seulement de justiffier (*sic*) qu'ils sont fils de maîtres par leurs actes baptistaires, comme aussi qu'ils ont atteint l'âge de vingt années, et ont travaillé de la profession chez leur père ou chez quelques autres maîtres (…). » (Mêmes références que note précédente, Article XII).

de mariage de Jean le Rudier et de Benoitte Brosset, célébré à Saint-Nizier le 1er mai 1736[1274]. Il faut en souligner deux points essentiels : Benoitte Brosset était déjà veuve d'un nommé Jean Pierre Olagnier, scieur de bois et Jean le Rudier[1275] était fils de Toussaint Lerudier, maçon du Poitou. Benoitte Brosset vit donc en 1740 son deuxième veuvage, ce n'est pas une situation nouvelle pour elle. Mais si elle a déjà la tutelle des enfants nés de sa première union, la venue au monde d'un enfant posthume représente une autre charge[1276]. Ses beaux-parents, encore vivants en date du 1er mai 1736, demeurent dans le Poitou ; la distance les empêche sans doute de lui fournir une aide effective et importante. En 1740, nombreux sont les maçons originaires de cette province[1277], installés de manière définitive ou temporaire à Lyon. « Combien de familles de maçons vivaient à Lyon au XVIIIe siècle ? Un relevé des décès de la paroisse Saint-Nizier entre 1780 et 1789 montre le décès de 131 enfants de maçons (dont 125 de moins de 10 ans) sur un total de décès d'enfants et d'adolescents de 3637, soit 3,6 % de ce chiffre total de décès »[1278]. S'appuyant sur le dépouillement des actes de décès de l'Hôtel-Dieu de 1751 à 1789, Maurice Garden précise que « plus de 85 % des Poitevins (…) dénombrés à Lyon le sont comme maçons : il s'agit ici d'une véritable monoactivité (…) »[1279]. Sans doute Benoitte Brosset peut-elle compter sur l'aide de la communauté des maçons lyonnais dans son ensemble et spécialement des Poitevins. Nul doute que ces maçons lyonnais se sentent tenus de soutenir cette veuve puisque celle-ci vit depuis de nombreuses années aux côtés de ce milieu professionnel : son second époux et son beau-père sont

---

[1274] AML, 1GG 164, p. 93.

[1275] Dans l'acte de mariage, son patronyme est orthographié Lerudier.

[1276] Antoine le Rudier est le seul enfant du couple Jean le Rudier - Benoitte Brosset baptisé à Saint-Nizier : entre 1736 et 1740, on ne trouve mention d'aucun frère ou sœur dans les registres de baptême. Mais les maçons du Massif Central installés à Lyon ne le sont que de façon temporaire au XVIIIe siècle, au moins jusqu'à la décennie 1780 (Maurice GARDEN, "L'émigration du Massif Central vers Lyon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 54). Des enfants du couple ont donc pu être baptisés dans d'autres paroisses, peut-être même en Poitou. La même remarque peut être faite pour les enfants issus de la première union avec un scieur de bois puisque ce métier est constitué surtout de migrants saisonniers (*Ibid.*, p. 41).

[1277] Leurs voisins du Limousin, qui n'hésitent pas non plus à migrer, sont également très présents dans les métiers du bâtiment. Voir POITRINEAU (Abel), *Remues d'hommes : essai sur les migrations montagnardes en France aux 17e et 18e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983, pp. 149-182 et MOULIN (Annie), *Les Maçons de la Haute-Marche au XVIIIe siècle*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, 1986, 576 pages.

[1278] Maurice GARDEN, "L'émigration du Massif Central vers Lyon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 55.

[1279] *Ibid.*, p. 49.

maçons ; son premier époux était scieur de bois, métier également en lien avec le domaine de la construction et tout aussi dangereux que celui de maçon[1280].

Se pose également une question importante : le délai qu'une veuve doit respecter avant de se remarier[1281]. La royauté n'ayant jamais statué sur cette question, la situation varie suivant les régions. En 1560, l'*Édit sur les secondes noces et sur les donations y relatives* n'en dit rien[1282]. En pays de droit écrit, donc à Lyon, la femme veuve ne doit pas se remarier dans l'année qui suit le décès de son mari. Cette règle est bien appliquée en Provence[1283] et dans le pays de Gex[1284]. Plus au nord, aux confins entre droit écrit et coutumes, la situation est plus complexe[1285]. En revanche, dans les régions de droit coutumier, cette interdiction

---

[1280] Abel POITRINEAU, "Des accidents aux homicides : la mort inopinée en Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Paris-Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 2, p. 580.

[1281] En France, seule la veuve peut se voir imposer un délai avant de se remarier. En Suisse, un délai peut également exister pour les veufs, même s'il n'est guère respecté [Anne-Lise HEAD-KÖNIG, "Veuvage et remariage féminins en Suisse : le poids des facteurs culturels, démographiques, économiques et institutionnels (XVIIe - XIXe siècles)", dans Anne-Lise HEAD-KÖNIG et Liliane MOTTU-WEBER (dir.), *Les femmes dans la société européenne…*, *op. cit.*, p. 328 et 329].

[1282] ISAMBERT *et alii., Recueil général des anciennes lois françaises…*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, tome 14, 1829, p. 36-37.

[1283] En Provence, « il semble bien que les remariages dans l'an de deuil aient été assez rares. » (Claire DOLAN, "L'an de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVIe siècle en Provence", *loc. cit.*, p. 66). En effet, « le deuil en Provence durait (…) pour la veuve une année jour pour jour à partir du décès de son époux. (…) Le rite de passage qu'est la mort s'effectuait en plusieurs étapes, ponctuées chaque fois par une cérémonie christianisée dont le "cantar du bout de l'an" ou messe du bout de l'an marquait l'accomplissement. Une année était nécessaire pour que s'effectue ce que les anthropologues ont appelé la réintégration des deuilleurs dans le circuit social, une fois le mort définitivement incorporé au monde des ancêtres. Cette interprétation, inspirée des travaux de Van Gennep et élaborée grâce à la comparaison des rites du deuil dans diverses sociétés traditionnelles, est à nuancer pour le Moyen Âge et le XVIe siècle alors que l'Église d'abord, le droit ensuite inspirent les discours. Pour l'Église, la veuve est la "deuilleuse" par excellence, elle porte en quelque sorte le deuil pour la société entière. Quant au droit, les contrats de mariage et les testaments ont contractualisé la rupture de l'alliance réduisant de ce fait les rituels collectifs de désintégration de l'alliance (…). Comme la veuve assume désormais seule la rupture de l'alliance, de la même façon, on tente de faire d'elle le support d'un deuil qui tend à devenir individuel plutôt que le fait d'une collectivité. C'est donc à elle qu'on impose les obligations de l'an de deuil. C'est elle qu'on sanctionne si elle écourte le temps prescrit. » (*Ibid.*, p. 53. Les références bibliographiques sur lesquelles s'appuie Claire Dolan sont indiquées en notes).

[1284] A Ferney, « les hommes se remarient plus facilement – peut-être par nécessité – alors que la société accepte plus difficilement le remariage d'une veuve, qui doit laisser couler un certain temps avant de pouvoir se relancer dans la nuptialité » (Jonathan ZUFFEREY, *Le village mobile. Population et société à Ferney-Voltaire. 1700-1789*, *op. cit.*, p. 100).

[1285] Ainsi en Bourgogne, dans la région d'Avallon, « nombre de veuves étaient remariées dans les délais les plus brefs, même dans l'an du deuil, sur l'ordre expressément indiqué de leurs beaux-parents, peut-être soucieux de devancer toute velléité de solution plus personnelle chez de très jeunes femmes. » [Francine ROLLEY, "Les secondes noces, une affaire de famille…", *loc. cit.*, p. 265]. Mais « il est arrivé que le Parlement, très hostile aux remariages "scandaleux", retire leur douaire à des veuves remariées dans l'an du deuil ; cependant la jurisprudence est restée incertaine (…). » (*Ibid.*, note 12 p. 259).

ne s'applique pas[1286]. Il faut également avoir conscience qu'une évolution sur cette question est possible. A Reims, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, rares désormais sont les veuves à attendre un an avant de se remarier[1287].

La période de deuil est essentielle dans les sociétés d'Ancien Régime. « Il semble bien que, depuis la fin du Moyen Age et la ritualisation du deuil, la société ait imposé à la famille une période de réclusion »[1288]. Cette période, loin des « jouissances de la vie profane », permet également « aux survivants vraiment malheureux de mettre leur douleur à l'abri du monde, de leur permettre d'attendre, comme le malade au repos, l'adoucissement de leurs peines »[1289]. Pour la veuve, cette question est sensible car il peut en aller de l'honneur de l'époux décédé. L'interdiction du remariage vise ainsi à éviter que soit posée la question de la paternité d'un éventuel enfant à naître. Pourtant, une autre logique pourrait prévaloir pour une femme enceinte : se marier rapidement afin de donner un père "d'adoption" à son enfant à naître. Dans le corpus de baptêmes des enfants posthumes, une seule veuve s'est remariée avant le baptême de son enfant : Marie Claudine Niolet[1290]. Aucun parent de son mari décédé, Gabriel Thierry[1291], n'est présent au baptême. En revanche, la branche maternelle est représentée par le parrain (Jean Niolet) et un signataire (Alexis Niolet). La place donnée au beau-père du baptisé, Jean Celu, est importante puisqu'il signe en compagnie d'un

---

[1286] « Contrairement au Droit Romain, défendant aux veuves de se remarier pendant l'année de viduité, ce qui continuait à être observé dans le ressort de chacun des deux Parlements du Languedoc et de Provence, en pays de Droit Écrit, cette interdiction n'était pas reçue dans le reste du royaume, où le Droit Canonique permettait à toute veuve de contracter librement un second mariage, bien entendu en se conformant aux règles morales élémentaires édictées par la vie en société et sans passer par conséquent subitement de la pompe funèbre à la pompe nuptiale ! » (Jacqueline MUSSET, "Sanction du 'comportement fautif' de la douairière en droit normand : évolution doctrinale et jurisprudentielle en la matière au cours du XVIIe siècle", dans *Mélanges Pierre Bouet. Recueil d'études en hommage à Pierre Bouet*, textes rassemblés et édités par François Neveux et Catherine Bougy, Caen, Cahier des Annales de Normandie, n°32, 2002, p. 186). En Normandie, région à part du point de vue juridique, « il demeura (…) évident, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, qu'en dehors d'une excessive outrance, le désir irrépressible de certaines veuves, privées d'affection et de soutien, de contracter une nouvelle union, devait être admis, même au bout de deux ou trois mois seulement. » (*Ibid.*, p. 188).

[1287] Antoinette FAUVE-CHAMOUX, "Veuvage et remariage en France préindustrielle", *loc. cit.*, p. 288. « C'est un changement de comportement important par rapport aux périodes précédentes ; il peut correspondre à un modèle de remariage nouveau : pour refaire sa vie, une veuve doit être jeune et se remarier vite. » (*Ibid.*, p. 289).

[1288] Philippe ARIÈS, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 178.

[1289] *Ibid.*

[1290] Baptême de Jean Thierry, 28 mai 1738. AML, 1 GG 85, fol. 72 verso.

[1291] Son enterrement est célébré à Saint-Nizier le 11 décembre 1737 (AML, 1 GG 165, fol. 134 verso). L'acte de sépulture indique qu'il était maître ouvrier en soie, âge de vingt-six ans.

de ses parents, un nommé Pierre Celu[1292]. Il semble donc que, dans ce cas, la reconstitution d'un système familial soit effective : le système de parenté spirituelle fonctionne comme si Jean Celu était effectivement le père naturel de l'enfant. Toutefois, rappelons-le, cet exemple est unique ; ce qui n'est guère étonnant compte tenu du court laps de temps dans lequel prennent place les événements (décès du premier époux, remariage, baptême de l'enfant).

3.3. Le choix des parents spirituels pour son enfant posthume : un révélateur de la situation dans laquelle se trouve la jeune veuve ?

Si la veuve enceinte ou jeune mère ne peut pas se marier avant un an et ne peut donc pas compter sur de nouveaux liens matrimoniaux pour l'assister, il lui reste la possibilité de choisir avec soin le parrain et la marraine de son nouveau-né. Je souhaite ainsi déterminer si les liens de parenté spirituelle présentent une spécificité lorsque l'enfant est posthume, spécificité qui pourrait nous renseigner sur la position de la mère. Dans cette optique, les baptêmes d'enfants posthumes ont été comparés au corpus total des baptêmes.

Une femme veuve désigne rarement comme marraine de son enfant une autre veuve : trois exemples seulement sur un corpus de soixante-huit baptêmes. Ces trois baptêmes ont lieu en 1645, 1738 et 1740[1293]. Toutefois, le faible nombre de marraines veuves en 1655 et dans les années voisines doit être interprété avec précaution. En effet, les registres de baptême de Saint-Nizier à cette époque précisent rarement que la marraine est veuve : sur les 1368 baptêmes célébrés en 1655, je n'en comptabilise que 17 où la marraine est dans une situation de veuvage[1294]. Considérons donc simplement les cinquante-et-un baptêmes de 1740 et des années voisines, dont deux font intervenir une marraine veuve (3,9 %).

[1292] Ils signent Jean et Pierre Celut.

[1293] Baptêmes de Michele Larderet le 04 juillet 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 101 recto), de Jean Thierry le 28 mai 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 72 verso) et d'Antoinette Bayle le 13 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 17 recto).

[1294] Pour déterminer ce chiffre, j'ai bien évidemment pris en compte les marraines désignées explicitement comme veuves. Mais j'ai aussi procédé à des recoupements quand cela était possible. Par exemple, le 5 juin 1655, la marraine de Claudine Jacquin est « damoiselle Claudine Nicot » (AML, 1 GG 30, fol. 157 verso). Apparemment, elle n'est pas veuve. Mais onze jours plus tard, le 16 juin 1655, elle est également marraine de Claudine Brousset, sous le nom de « damoiselle Claudine Nicot veuve » (AML, 1 GG 87, fol. 160 recto). Il y a de forte chance pour que son veuvage n'ait tout simplement pas été mentionné le 5 juin.

Leur spécificité est évidente car le taux des baptêmes avec marraine veuve pour l'ensemble du corpus de 1740 est bien plus élevé, 11,9 %[1295] (185 baptêmes sur 1552[1296]). Retenons donc qu'il y a peu de marraines veuves. Réservons nos interprétations quand nous aurons souligné une autre spécificité : l'importance des couples de parents spirituels.

Le couple de parents spirituels est une réalité dont il faut préciser les contours. Désigner comme parrain et marraine un couple marié n'est pas un choix anodin. Cette situation particulière, qui n'a guère retenu l'attention des historiens[1297], mérite d'être regardée de plus près. A l'époque carolingienne, la règle voulait que « mari et femme ne pourront être parrain et marraine du même filleul »[1298]. Sous l'Ancien Régime, cette interdiction n'a plus cours, mais elle est toujours l'objet d'interrogations. D'où la mise au point de Robert Joseph Pothier lorsqu'il s'intéresse aux « quelques espèces particulières à l'égard desquelles on avoit mis autrefois en question si elles formoient une alliance spirituelle »[1299]:

> *« Il n'est pas douteux aujourd'hui que le parrain & la marraine qui tiennent un enfant sur les fonts de Baptême, ne contractent ensemble aucune véritable alliance spirituelle ; bien loin que leur compérage forme entre ces personnes un empêchement de mariage, il y est très souvent un acheminement.*
>
> *De là il suit qu'il n'y a pas d'inconvénient que le mari & la femme soient le parrain & la marraine d'un enfant d'un tiers.*
>
> *Il paroît néanmoins qu'on en avoit douté autrefois ; & que c'est en conséquence de ce doute, s'il ne se formoit pas une alliance spirituelle, qu'Urbain II, vers la fin du onzième siècle, défend au mari &*

[1295] Là encore, je ne me suis pas contenté de la mention « veuve » dans l'acte de baptême. Par exemple, j'ai pris en compte deux baptêmes dans lesquels la marraine est désignée comme épouse d'un individu mais qui signe comme étant en fait sa veuve [baptêmes d'Etienne Brêlat le 6 mars 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 28 recto) et de Jacques Gros le 15 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 95 verso)].

[1296] Le baptême de la posthume Antoinette Bayle le 13 février 1740, dont la marraine est veuve, est compris dans ces 185 baptêmes.

[1297] Christian Desplat cite le Testament politique de Jean Bonnecaze, originaire de Pardies en Béarn. Celui-ci copie son acte de baptême daté du 20 mars 1726 : son parrain et sa marraine sont Jean d'Houritte et Anne de Dabacens, mari et femme (Christian DESPLAT, *La vie, l'amour, la mort. Rites et coutumes. XVIe- XVIIIe siècles*, *loc. cit.*, p. 32).

[1298] Michel RUBELLIN, "Entrée dans la vie, entrée dans la chrétienté, entrée dans la société : autour du baptême à l'époque carolingienne", dans *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Pont-à-Mousson et Nancy, 22 et 23 mai 1981), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982, p. 48.

[1299] Robert-Joseph POTHIER, *Traité du contrat de mariage*, Paris et Orléans, Debure père et veuve Rouzeau-Montaut, tome premier, 1771, p. 251.

à la femme de tenir ensemble l'enfant d'un tiers, pour plus grande pureté de discipline (…). Aujourd'hui ce canon n'est plus observé, n'étant plus douteux qu'un parrain & une marraine ne contractent ensemble aucune alliance spirituelle »[1300].

Or que constate-t-on ? La veuve qui fait baptiser son enfant choisit bien plus souvent qu'à l'ordinaire un couple de parents spirituels. Sur l'ensemble des 1552 baptêmes célébrés en 1740, 42 impliquent un tel couple (2,7 %). Pour les 51 enfants posthumes baptisés en 1740 et dans les années proches, 6 sont concernés par un tel phénomène (11,8 %)[1301]. Cette nette différence traduit une spécificité des baptêmes d'enfants posthumes : les parents biologiques, en l'occurrence la mère seule survivante, jugent plus nécessaire d'attribuer à l'enfant baptisé des parents spirituels liés par les liens du mariage.

Moins de marraines veuves et plus de couples de parents spirituels. Ces deux phénomènes sont bien sûr en partie liés, mais pas totalement. Autrement dit, le plus grand nombre de couples de parents spirituels ne peut pas expliquer à lui tout seul la plus faible proportion de marraines veuves. Considérons donc, pour faire simple, les deux phénomènes indépendamment l'un de l'autre. Que signifient-ils à propos de la mère, quant à sa place dans la société lyonnaise ?

L'interprétation et l'explication la plus évidente est la volonté de remédier au plus grand isolement social de la mère, dû à son veuvage. Le fait de ne pas pouvoir bénéficier du soutien de son mari, décédé, pourrait influencer le choix du parrain et de la marraine de son enfant. Pourquoi alors préférer une marraine non-veuve et un couple de parents spirituels ? Pour bénéficier justement d'un soutien qui lui fait défaut. Ne pas choisir une marraine veuve, c'est pouvoir compter sur le mari de la marraine pour jouer éventuellement un rôle auprès de l'enfant. Désigner un couple de parents spirituels, c'est créer des liens très privilégiés entre l'enfant et ses parrains et marraines. Si les parents spirituels doivent aider leur filleul, leur aide sera sans doute plus importante et plus rapide puisqu'ils sont doublement liés à lui. La parenté spirituelle ne repose que sur eux ; ils semblent donc avoir une plus grande responsabilité. Ce renforcement des liens de parenté spirituelle vient compenser l'absence du père.

[1300] *Ibid.*, tome premier, p. 257 et 258.

[1301] Baptêmes d'Antoinette Dénoü (18 juin 1734 ; AML, 1 GG 81, fol. 72 recto), d'Antoine Buffet (20 août 1734 ; AML, 1 GG 81, fol. 100 recto), de Jacques Honoré Laurent Trabot (10 août 1744 ; AML, 1 GG 91, fol. 97 recto), de Jeanne Bernardine Mallet (18 janvier 1746 ; AML, 1 GG 93, fol. 8 recto), de Marie Guillard (27 octobre 1747 ; AML, 1 GG 94, fol. 134 verso) et de Jeanne Farge (30 avril 1749 ; AML, 1 GG 96, fol. 62 verso).

La réflexion peut être poursuivie en observant la présence de la parenté dans le choix des parrains et marraines des enfants posthumes. En 1740 et dans les années proches, vingt-deux baptêmes d'enfants posthumes sur cinquante-et-un (43,1 %) comportent des liens de parenté entre parents charnels et parents spirituels[1302]. C'est sensiblement la même proportion que pour l'ensemble des baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1740 (42,9%)[1303].

Quand ces liens existent en 1740 et dans les années voisines, ils concernent autant des personnes apparentées au père (décédé) qu'à la mère (onze baptêmes dans le premier cas, dix baptêmes dans le second, ce corpus comprenant un baptême qui établit des liens à la fois avec le père et la mère).

En 1655 et dans les années voisines, une femme veuve choisit très souvent comme parents spirituels des personnes qui lui sont apparentées ou qui sont apparentées à son défunt époux (huit baptêmes sur dix-sept), avec, sans surprise, une préférence pour la première possibilité (six baptêmes) par rapport à la seconde (deux exemples). Rappelons que pour l'ensemble des baptêmes célébrés en 1655[1304], 79 % se caractérisent par l'absence de lien de parenté entre parents biologiques et parents spirituels. Au milieu du XVIIe siècle, les posthumes constituent donc bien un groupe à part, caractérisés par une parenté plus présente.

Au moment de choisir un parrain et une marraine à son enfant orphelin, la mère peut préférer choisir un parent. Peut-être considère-t-elle que le parent spirituel d'un orphelin a plus de responsabilités envers lui et qu'il serait alors plus facile de demander à un parent de remplir ce rôle.

Sauf en cas de pauvreté, l'impression finale qui se dégage de la femme veuve lyonnaise, quand bien même elle serait enceinte, parturiente ou jeune mère, ne doit donc pas laisser penser à une trop grande faiblesse. Outre qu'elle n'est généralement pas sans ressource, elle est le plus souvent bien entourée lorsqu'un événement exceptionnel

---

[1302] Pour le baptême des enfants posthumes, la parenté a été déterminée en prenant en compte l'homonymie et en faisant des recherches complémentaires. En plus de rechercher l'acte de mariage des parents, pour chaque enfant posthume, nous avons cherché l'acte de sépulture du père. En effet des témoins y figurent nécessairement et s'ils ont un lien de parenté avec le défunt, la nature exacte de ce lien est mentionnée. L'acte de sépulture fournit donc des informations intéressantes que l'acte de baptême de l'enfant posthume ne donne pas.

[1303] Cet ensemble comprend également les enfants posthumes baptisés cette année-là.

[1304] Même remarque que note précédente.

survient comme la naissance et le baptême d'un enfant posthume. Le choix des parents spirituels est effectué avec soin.

Chapitre 4

L'importance des liens dissymétriques dans la société lyonnaise, le témoignage des liens de parenté spirituelle

La société lyonnaise d'Ancien Régime est bien sûr hiérarchisée. Certes cette constatation supporte quelques exceptions. Dans les confréries par exemple, les rapports entre membres sont beaucoup plus égalitaires comme nous l'avons noté. Toutefois, les métiers lyonnais se caractérisent bien par une dissymétrie incontestable : d'un côté les maîtres, de l'autre les compagnons. Dans un autre domaine, les liens de parenté spirituelle sont eux aussi dissymétriques : le parrain, plus âgé que son filleul, a un "avantage" de fait sur son filleul. Cet avantage ne veut pas dire domination ou supériorité. Mais à travers les liens

de parenté spirituelle, à travers la dissymétrie entre parrain et filleul, c'est bien un reflet de la société lyonnaise qui nous est donné à voir.

Les liens de parenté spirituelle ont une valeur religieuse très forte, puisqu'ils ont été créés lors du baptême, lors de l'entrée de l'enfant dans la communauté chrétienne. Toutefois, comme tous les autres liens sociaux, la dimension financière est essentielle. Ce chapitre souhaite analyser cette dimension, son importance. Précisons d'emblée qu'il ne faut pas donner à cet aspect financier une valeur négative ; il ne dénature pas la dimension religieuse, il la complète. En effet, il induit les notions essentielles de solidarité, d'entraide, nécessaires au fonctionnement de la société. D'ailleurs, comme nous le verrons pour les testaments, les liens de parenté spirituelle sont mis en valeur par cette dimension financière car le filleul peut recevoir de manière privilégiée une somme d'argent.

I. Les liens personnels dans la société lyonnaise et la place privilégiée de la parenté spirituelle : dimension financière et solidarité.

1.1. Cadeaux, étrennes et dépenses lors du baptême et tout au long de la vie : une dimension ostentatoire donnée à voir par les livres de raison ?

A Lyon, sous l'Ancien Régime, l'usage d'offrir un repas à l'occasion du baptême d'un enfant se vérifie. Le livre de raison d'Henri Galois en donne un exemple. En novembre 1715[1305], il indique : « Je doibt audit sieur Gressier le soupé du battesme où estoit Mr Disdier, Mr Rey advocat du roy, Mr Yvon neveu le petit mestre, Mr Blanc et Mr Morier, au nombre de cinq, marché fait à vingt deux sol par teste avec led. sieur Gresier (*sic*) monte….5 livres 10 sols »[1306] .Certaines personnes présentes à ce souper apparaissent à plusieurs endroits dans le livre de raison d'Henri Galois. Cette continuité montre que les liens de parenté spirituelle s'inserrent dans tout un ensemble de liens. Ce ne sont pas des liens à part, ce sont des liens conjoints. Cette sociabilité passe souvent par le partage d'un repas, pris là encore

[1305] La date n'est pas indiquée mais se déduit à la lecture du livre de raison.

[1306] ADR, BP 4007, livre de raison d'Henri Galois, non folioté.

chez Gressier[1307], à l'enseigne de l'aigle d'or[1308]. Parfois, d'autres personnes s'ajoutent à ces repas[1309]. Des cadeaux sont échangés[1310]. Mais cela n'exclut pas que la relation puisse avoir un aspect marchand. Henri Galois peut acheter des marchandises à M. Disdier[1311] ou pour M. Disdier[1312]. Dans tous les cas, la somme est notée avec précision. Lorsqu'Henri Galois dresse le "Mémoire de ce quy m'est deu en reste de mes débiteurs à Valence pour cette année 1715 d'aresrage (*sic*) ou pention", Monsieur Disdier apparaît en tête de liste, lui devant 300 livres « en reste d'intérest »[1313]. Or, Monsieur Disdier semble peu pressé de rembourser les sommes dues. Même s'il l'avait invité au repas de baptême quelques années plus tôt, le ton d'Henri Galois se fait alors plus sec envers M. Disdier[1314]. Enfin, les personnes invitées au repas de baptême peuvent également être des personnes de confiance. Lorsqu'Henri Galois a des comptes à régler avec les sieurs Dorier et Musselon, Morier sert souvent d'intermédiaire[1315]. Cela n'a rien d'étonnant puisque Morier est notaire à Valence[1316].

[1307] Gressier est incontestablement l'aubergiste chez qui Henri Galois a l'habitude d'aller. Juste en dessous de l'indication du repas de baptême, on peut lire : « Tout ce que je doibt au sieur Gressier tant de l'année 1714 marqué ci derrierre que de la présente année 1715 escrit ci-dessus se monte en tout, marché fait et conté en sortant à chaque repas, à 21 livres 14 sols » (*Ibid.*).

[1308] « Je doibt à Mr Gresier (*sic*) de l'aigle d'or savoir premièrement pour un repas déjeuné avec Mr Disdier et M. Morier, marché fait et conté à 2 livres » (*Ibid.*, octobre 1715). « Plus un déjeuné M. Morier et moy avec une seule fricasée (*sic*) de double et une painte de vin, marché fait et conté à 11 sols » (*Ibid.*, octobre 1715).

[1309] « Plus un ostre déjeuné avec M. Fremon de la douanne et M. Morier, marché fait et conté à trante sol… 1 livre 10 sols » (*Ibid.*, octobre 1715). « Plus je doibt un disné avec Mr Morier, Chabalet, Troullier et Chabalet des Baumes ce jourduy 12e novembre 1715, marché fait… 2 livres 9 sols » (*Ibid.*). « Plus je doibt à Mr Gresier (*sic*) pour un disné avec Mr Morier, Mr Teyssier, Mr Disdier, marché fait à quarante neuf sol le 13e novembre [1715]… 2 livres 9 sols » (*Ibid.*).

[1310] « Plus je doibt audit sieur Gresier (*sic*) une carpe toute aprestée envoyée ché Mr Disdier le 16 novembre [1715], marché fait à… 12 sols » (*Ibid.*).

[1311] « J'ai acheté à Mr Disdier de Valence six moules de chandelle au jourduy 20e février 1718 à dix huit sol la pièce, monte les six à 5 livres 8 sols que ledit Mr Disdier me doibt et qu'il me les randra à nostre première rencontre » (*Ibid.*).

[1312] « J'ai acheté une garniture de boutons d'argent à culotte pour Mr Disdier de Valence qui me coustent saize livres qu'il me doibt rembource… 16 livres » (*Ibid.*)

[1313] *Ibid.*

[1314] « Ce jourduy 20 novembre 1722, j'ay fait le présent mémoire et marqué qu'il m'est deu par Mr Disdier de Valence quatres années d'interest depuis le 7 novembre 1718 et de l'année 1717 il m'estoit deu en reste 80 livres et quelque chause de plus. Il n'y a qu'à consillier toutes les quitances qu'il a à moy pour pouvoir faire un conte exact et prandre l'interest à cinq pour cent comme il est porté par les actes et six frans qu'il me doibt pour des moules de chandelles que je luy ay envoyé et quatre livres qu'il a receu pour moy de Mr de Rolin » (*Ibid.*)

[1315] « Plus payé pour l'acte entre moy et Musselon ché Mr Morier le 14 novembre 1713 tant pour le controlle que pour l'expédition (…), monte à 3 livres 11 sols 6 deniers.
Plus payé à Mr Morier pour l'aceptation de Dorier et de Musselon de l'ardoise (…) 3 livres 9 sols.

Posons maintenant notre regard sur les liens entre les parents spirituels et leur filleul. De nos jours, lors d'un baptême catholique en Europe occidentale, il est de tradition que le parrain et la marraine offrent à leur filleul une croix ou une médaille. Ces présents existent également sous l'Ancien Régime mais ils revêtent d'autres formes. Ils permettent d'établir dès le baptême un lien privilégié entre les parents spirituels et l'enfant mais également de montrer ces liens à la société.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'Église a depuis longtemps restreint la valeur des cadeaux que l'on pouvait faire au nouveau-né lors de son baptême[1317]. Mais l'importance symbolique de ces cadeaux reste indiscutable. Les livres de raison indiquent que les parents spirituels peuvent constituer un trousseau de naissance pour l'enfant. A Albi, le 21 novembre 1786, la comtesse de Boyer, femme d'un maréchal de camp, note dans son livre de raison : « Payé pour habiller mon filleul [Jean-René] Castan, le bonet blanc et argent a coûté 17 livres tournois, pour le foureau il a falut 2 aulnes et demie de basin et pour deux cotillons 5 livres tournois de feutrine »[1318]. A la demande de ses domestiques, qu'elle « affuble de jolis sobriquets », la comtesse de Boyer « accepte volontiers d'être la marraine de leurs enfants »[1319]. Ici, l'enfant est le fils de l'intendant des Boyer. La valeur du trousseau est alors moins fonction du milieu social des parents du baptisé que de la richesse de sa marraine. D'une certaine manière, le lien privilégié entre le parent spirituel et son filleul, symbolisé par ces cadeaux, ignore les parents biologiques.

Plus j'ay payé à Mr Morier quy a envoyé un homme exprès quérir Musselon de l'ardoise ou pour deux port de lettres… 1 livres 6 sols.
Plus payé pour deux port de lettres sur le conte de Musselon à Mr Morier… 8 sols » (*Ibid.*).

[1316] « Nota que ma fame serat informée que le sieur Fangier de la Roche de Glun près de Valence a passé acte de reconnaissance de pention qu'il me doibt ché Mr Morier notaire à Valence, lequel demeure proche le monastaire de Nostre Dame (…). Au cas que ledit Fangier voulu se servir d'une prescription, l'on trouverat ledit acte de reconnaissance ché mondit sieur Morier lequel n'en a point encore délivré d'espédition » (*Ibid*., 1722)

[1317] Des lois somptuaires visant à restreindre les dépenses engagées lors des baptêmes existent dès le XVe siècle à Padoue (Antonio BONARDI, "Il lusso di altri tempi in Padova", dans *Miscellanea*., série III, tome II, 1910, pp. 1-292, p. 9 et 41).

[1318] Archives Départementales du Tarn, E 144 (Comtesse de Boyer, *Livre de raison*, 1779-1789, 21 novembre 1786). Cité par Sylvie MOUYSSET, "Penser / Classer : la passion de la liste dans quelques livres de raison du Midi de la France à l'époque moderne", dans *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Actes du colloque de Limoges (17 et 18 novembre 2005), sous la direction de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, p. 155.

[1319] Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille…*, *op. cit.*, p. 209.

Il est une autre caractéristique dont seuls s'acquittent parrain et marraine : le fait qu'à l'occasion du baptême, ils distribuent de l'argent à de nombreuses personnes qui ont un rapport plus ou moins direct avec le baptisé.

Le livre de raison de François Sabot de Sugny en donne plusieurs exemples. Le 4 septembre 1748 a lieu le baptême de son petit-fils Charles François Sabot de Pizay, fils de Jean Baptiste Sabot de Pizay[1320] et de Thérèse Bottu de la Barmondière[1321], mariés l'année précédente. François Sabot de Sugny en est le parrain[1322]. Il donne alors « à M. Valentin vicaire d'Enay 3 livres, au répondant 24 sols, au marguilier (*sic*) 12 sols. » Trois femmes interviennent également auprès du nouveau-né et ont le droit à des étrennes : « à celle qui porte l'enfant 3 livres, à la garde 6 livres, à la nourrisse (*sic*) 6 livres ». Les serviteurs sont également récompensés : deux cuisinières, une femme de chambre, deux laquais, deux cochers, sans compter Marion la domestique au service de François Sabot de Sugny... La fille de François Sabot de Sugny, Catherine Sabot de Sugny épouse de Louis François Bottu de la Barmondière, met également au monde une fille, Charlotte Françoise, baptisée le 22 novembre 1748 dans la paroisse d'Ainay[1323]. François Sabot de Sugny la tient elle aussi sur les fonts baptismaux[1324]. Son livre de raison évoque le baptême d'autres petits-enfants, trois exactement. Cette fois-ci, il n'est parrain d'aucun d'entre eux mais son épouse Antoinette tient ces trois nouveau-nés sur les fonts baptismaux. Catherine Sabot, épouse Bottu de la Barmondière, accouche d'un autre enfant le 24 juillet 1750 entre sept et huit heures du soir ; il est baptisé le 26 juillet à dix heures du matin à Ainay[1325]. Le 22 août 1750, également entre sept et huit heures du soir, c'est au tour de Thérèse Bottu de la Barmondière,

---

[1320] L'ascension sociale de Jean Baptiste Sabot de Pizay par rapport à son père est nette. Avocat en parlement, chevalier et conseiller en la cour des monnaies, il deviendra président de la même cour, assesseur criminel et lieutenant particulier en la sénéchaussée. Enfin, il terminera président du conseil supérieur de Lyon.

[1321] ADR, 52 J 93, p. 108. Charles François Sabot de Pizay est baptisé dans la paroisse d'Ainay (AML, 1 GG 370, fol. 353 verso).

[1322] Il ne donne pas cette précision lorsqu'il décrit le baptême mais seulement quelques jours après, le 7 septembre 1748 (ADR, 52 J 93, p. 108).

[1323] ADR, 52 J 93, p. 112. Son acte de baptême (AML, 1 GG 370, fol. 365 recto) la prénomme Françoise Charlotte.

[1324] Charlotte Françoise (ou Françoise Charlotte) Bottu de la Barmondière a également la même marraine que son cousin Charles François Sabot de Pizay baptisé deux mois auparavant : Marie Charlotte Deschamps épouse d'Alexis de Noyel, écuyer, seigneur de Belleroche.

[1325] ADR, 52 J 93, p. 160. L'acte de baptême (AML, 1 GG 370, fol. 443 verso) fournit des informations un peu différentes : l'enfant, prénommé Louis Antoine, né le 25 juillet, est baptisé le 27.

épouse Sabot de Pizay, de mettre au monde un fils, baptisé à Ainay le lendemain[1326]. Trois ans plus tard, c'est une fille, Antoinette Nicole Bottu de la Barmondière, qui est baptisée le 1er juin 1753, toujours à Ainay[1327]. On constate que ces baptêmes de novembre 1748, juillet 1750, août 1750 et juin 1753 donnent également lieu à une distribution d'argent de la part du parrain ou de la marraine (François Sabot de Sugny et son épouse). Certes, les personnes qui en bénéficient ne sont pas forcément les mêmes qu'en septembre 1748 et les sommes versées peuvent différer. Toutefois l'essentiel n'est pas là. Il est clair que parrain et marraine récompensent celles et ceux qui permettent au baptême d'avoir lieu : le célébrant et les personnes qui jouent un rôle dans l'église, les domestiques, sans oublier les femmes qui s'occupent de l'enfant. En les récompensant, les parents spirituels sont d'une certaine manière les garants du bon déroulement du baptême. Mais il s'agit aussi de montrer à la communauté qu'un baptême vient d'avoir lieu. Le baptême et les liens de parenté spirituelle ne concernent pas uniquement la famille. Ils intéressent toute la société car ce sont des nouveaux liens qui se créent. Le fait de donner de l'argent aux pauvres de la paroisse relève certes d'un souci de charité mais cela vise aussi à inscrire le baptême dans un cadre plus large.

Bien sûr, il n'y a là rien de spécifique à Lyon. La comtesse de Boyer agit de même lorsque Jean-René Castan reçoit le sacrement : « Payé le 12 mars pour le batême de Mr Jean René Castan à la nourrice, à la garde, à la porteuse d'enfant, aux pauvres, en dragées, [soit 34 livres] »[1328]. Ces dépenses ne concernent pas uniquement les parents spirituels appartenant à des couches aisées. Le domestique et colporteur Ponce Millet est parrain de sa nièce Marguerite Dangluse en février 1705. Il mentionne ce qu'il donne à cette occasion : « 18 sols au curé, 9 sols au clerc, 10 sols à la sage-femme, 12 sols aux écoliers, 1 livre de viande, 10 sols de vin, 10 sols au sonneur[1329], un total de 4 livres 9 sols »[1330]. Les dépenses sont évidemment bien inférieures à celles assumées par

---

[1326] ADR, 52 J 93, p. 164. Son acte de baptême (AML, 1 GG 370, fol. 449 recto) indique qu'il est né le jour même, le 23 août. Il est prénommé Antoine Louis et son parrain est Louis Deschamps, chevalier, seigneur de Talancé, également parrain de Louis Antoine baptisé le mois précédent…

[1327] ADR, 52 J 93, p. 249. Son acte de baptême (AML, 1 GG 371, fol. 115 recto) indique qu'elle est née la veille.

[1328] Sylvie MOUYSSET, "Penser / Classer…", *loc. cit.*, p. 155.

[1329] Dans les décennies 1650-1660, en région parisienne, les baptêmes s'accompagnent de nombreuses sonneries de cloches inopinées, que le curé souhaiterait contrôler. Elles permettent au sonneur de gagner quelque argent [Jeanne FERTÉ, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France, 1962, p. 304 et 305].

François Sabot de Sugny et par la comtesse de Boyer. Autre différence, une partie est en nature. Mais l'interprétation que l'on peut en faire est la même ; les écoliers ont simplement remplacés les pauvres.

Le lien privilégié entre parents spirituels et filleuls présente donc, dès le baptême, un caractère double. Lien exclusif, il peut, par certains aspects, exclure les parents biologiques. Mais lien public, visible et évident pour tous, les parents spirituels ont également une place centrale parmi l'ensemble des personnes qui interviennent à un titre ou à un autre lors du baptême ou près de l'enfant. Tous savent dès le départ que les parents spirituels ne sont pas seulement amenés à tenir l'enfant sur les fonts baptismaux. Ils sont en quelque sorte le lien entre le baptême et la société urbaine. Dans les heures qui précèdent ou qui suivent le baptême, ils remplissent différentes tâches, jouent différents rôles, y compris financiers lorsqu'il s'agit de donner une petite récompense à qui le mérite. La dimension religieuse de la parenté spirituelle est donc associée dès le départ à une autre dimension, toute aussi essentielle, de naturelle non-sacramentelle mais sociale. La première dimension est clairement visible, puisque les registres de baptême en sont l'expression privilégiée. Elle est aussi clairement énoncée par l'Église. La seconde dimension est moins apparente car elle a laissé moins de traces dans les archives (livres de raison et correspondances sont sans doute les seuls moyens de la repérer). Mais elle existe pour quasiment tous les baptêmes[1331], quelles que soient les couches sociales. Face à une parenté spirituelle assez codifiée, la richesse, la diversité des situations sont à chercher du côté de la dimension non-sacramentelle. Cette diversité et cette richesse vont pouvoir s'exprimer durant la vie du parrain et de son filleul.

Dans son livre de raison, François Sabot de Sugny mentionne d'autres dépenses liées à la parenté spirituelle. Celles-ci ont lieu bien après le baptême. Des liens de parenté spirituelle peuvent être notés lorsqu'il est question des étrennes qu'il distribue. Ainsi, lors des étrennes pour l'année 1745, le cadeau est une friandise : « A ma nièce de Ruolz religieuse ursuline pour distribuer à la petitte de marsilly ma filleule une livre biscotins meslés payé aux ursules.

[1330] *Parcours singulier d'un homme ordinaire. Le livre de raison de Ponce Millet natif de Doux en Champagne, domestique et colporteur (1673-1725)*, présenté par Jean-Pierre Marby, Charleville-Mézières, Société d'Études Ardennaises, Cahier d'Études Ardennaises, n°18, 1999, p. 50.

[1331] Pour les enfants nés de parents inconnus, cette dimension est discutable.

1 livre 4 sols »[1332]. Des domestiques reçoivent alors des étrennes plus élevées (le cocher et le laquais reçoivent 3 livres chacun). Mais le jeune âge de la filleule explique sans aucun doute cet état de fait[1333]. Notons en tout cas que l'année suivante toutes les étrennes restent identiques, sauf celles justement de « la petitte de marsilly » qui augmentent fortement puisqu'elle reçoit cette fois-ci 6 livres[1334]. Pour l'année 1747, la filleule ne figure plus dans la liste des étrennes. Pour 1748[1335] et 1749[1336], alors qu'elle demeure chez les ursulines[1337], elle reçoit de nouveau 6 livres mais cette somme lui est versée directement, elle ne transite plus par madame de Ruolz[1338]. A partir de 1750, son nom n'apparaît plus au moment des étrennes.

Mais dans le cas présent, les liens de parenté spirituelle créés lors du baptême se doublent d'un parrainage lors de l'entrée en religion. Le 22 mai 1758, François Sabot de Sugny évoque plusieurs cadeaux : 6 tasses, leur soucoupe et un sucrier, achetés à un faïencier rue Saint-Jean[1339], ainsi que 6 cuillères à café et leur étui doré acquis auprès de l'orfèvre Ferret. Ces présents sont donnés par « Madame de Sugny à Mademoiselle de Marsilly ma filleule au Baptesme & sa filleule aujourdhuy dans sa profession aux Ursules »[1340]. L'épouse du parrain est ainsi marraine lors de la profession religieuse de ladite filleule. Notons qu'il ne s'agit pas de la seule filleule de François Sabot de Sugny devenue religieuse. Le 14 janvier 1760, il donne 6 livres ainsi que des diablotins (gâteaux) à sa filleule, religieuse de l'Annonciade, « mademoiselle Rostaing Religieuse aux bleu (*sic*) céleste (*sic*) (…)

[1332] ADR, 52 J 93, p. 38.

[1333] Elle n'avait pas reçu d'étrennes pour l'année 1744 (ADR, 52 J 93, p. 20).

[1334] ADR, 52 J 93, p. 56.

[1335] ADR, 52 J 93, p. 90.

[1336] ADR, 52 J 93, p. 116.

[1337] Elle est dite « à Ste Ursule » (étrennes pour 1748) ou « pentionnaire (*sic*) aux Ursules de la vielle (*sic*) monoye (*sic*) » (étrennes pour 1749).

[1338] Madame de Ruolz est certes mentionnée pour les étrennes de 1749 (la filleule de Marsilly est chez les Ursulines « près de sa tante »), mais elle n'a pas de rôle de transmission.

[1339] Son nom n'est pas précisé, l'espace est laissé blanc.

[1340] ADR, 52 J 93, p. 378.

pour luy ayder à payer son Royaume »[1341]. François Sabot de Sugny a lui-même une fille religieuse à Sainte-Marie des Chênes à qui il verse très régulièrement de l'argent.

Toutefois, les enjeux des liens de parenté spirituelle dépassent le simple don d'étrennes ou de cadeaux.

1.2. Une société lyonnaise qui s'appuie sur des liens de confiance et de solidarité : des relations privilégiées permises par la parenté spirituelle.

Les liens de parenté spirituelle peuvent créer une solidarité renforcée, ce qui est essentiel dans un cadre urbain[1342]. Cette solidarité semble assez naturelle. Le parrain, plus âgé que son filleul, a plus d'expérience, et théoriquement, une meilleure situation socio-économique. Quand la situation du filleul devient préoccupante, son parrain, s'il est encore vivant, n'hésite pas à répondre présent. Ainsi, face à la misère de Claude Bouchet, demeurant paroisse Saint-Paul, son parrain, ancien officier du régiment de Sainte-Foy, envoie une lettre aux recteurs de la Charité pour qu'ils l'admettent dans l'institution charitable. Moins de deux mois après, la procédure aboutit[1343].

Toutefois, le filleul peut également faire preuve de solidarité envers son parrain. Lorsque ce dernier est âgé, il peut le loger à son domicile. Antoinette Dumez vit ainsi chez sa filleule Antoinette Pitra[1344]. Parrain et filleul peuvent aussi partager le même toit sans qu'une relation de dépendance ne se fasse jour, à l'image d'Etiennette Durand et d'Etiennette Berthelet[1345] ou de Fleurie Fuyatié et de Fleurie Francoise Meyrieu[1346].

[1341] ADR, 52 J 93, p. 408.

[1342] J'emploie le terme "solidarité" en ayant consicence de la modernité de ce concept (Claudine HAROCHE, "La compassion comme amour social et politique de l'autre au XVIIIème siècle", dans Jacques CHEVALLIER, Dominique COCHART, Claudine HAROCHE, et *al.*, *La solidarité : un sentiment républicain ?*, Paris, Presses universitaires de France, Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, 1992, p. 14-15).

[1343] Archives de la Charité ou Aumône générale de Lyon, F 14, dossier Claude Bouchet. La lettre date du 30 mars 1783, l'admission est prononcée le 12 mai.

[1344] Testament d'Antoinette Dumez passé devant notaire Antoine Verset. 14 août 1786. ADR, 3 E 8269, dossier 1786.

[1345] Testamant d'Etiennette Durand passé devant notaire Jean Antoine Hutte. 10 mars 1783. ADR, 3 E 5942.

L'exercice de la solidarité ne s'arrête pas au parrain ou au filleul ; elle peut aller au-delà. Ainsi, en juillet 1779, suite à la mort du père de sa filleule Depiney[1347], Louis François Bottu de la Barmondière apporte son aide non seulement à sa filleule mais aussi à ses sœurs : « J'ay prêté aux trois demoiselles Depiney la somme de trois cent livres. (…) Les 300 livres cy dessus m'ont été rendus »[1348].

Les liens de parenté spirituelle induisent également des liens de confiance entre parrain et filleul. Madame Depiney joue ainsi un rôle d'intermédiaire lorsque les relations entre Louis François Bottu de la Barmondière et sa cuisinière Picard sont tendues[1349] :

- « Par delà de ses gages, argent donné pour payer les dettes de la Picard. Donné à Madame Depiney l'hospitalière 24 livres et 30 livres pour payer les dettes de la Picard »[1350].

- « Payé à la fille Picard son gage de l'année 1788 16 écus en présence de Madame Depiney l'hospitalière et luy ai promis 20 écus pour l'année 1789 »[1351].

La dimension économique des liens entre Louis François Bottu de la Barmondière et madame Depiney est appelée à se développer, prenant diverses formes :

- « Payé 6 livres par madame Depiney l'hospitalière au sieur Aynes maître de pension qui vouloit prendre un appartement dans ma maison de la ville »[1352].

[1346] Testament de Fleurie Fuyatié passé devant notaire Etienne Levet. 29 novembre 1751. ADR, 3 E 6164, acte n°601.

[1347] « Leur pauvre père mon ami est mort le sammedy (*sic*) 3 juillet 1779 à 2 heures du matin. Il est tombé malade le mardy 29 juin de St Pierre et le soir il était entièrement à luy mais sans usage de ses mains, de ses bras et de ses jambes. Je me recommande à luy étant mort en prédestiné. »

[1348] Livre de raison de Louis François Bottu de la Barmondière, non folioté, intitulé *Etat général de ma dépense et de l'argent que je donnerai à toutes sortes d'ouvriers pour les réparations…* (ADR, 56 J 27)

[1349] Le 27 décembre 1786, Louis François Bottu de la Barmondière compare « le sort de la Picard » à celui de sa cousine, domestique employée dans une autre maison, et laisse entendre que sa cuisinière n'a pas à se plaindre. Lors des étrennes pour l'année 1787, la cuisinière Picard et son mari reçoivent 24 livres « malgré s. m. façons » (ses mauvaises façons).

[1350] 10 juin 1786. La filleule de Louis François Bottu de la Barmondière est devenue religieuse.

[1351] 1er mars 1789.

[1352] 14 décembre 1789.

*- « Payé à Madame Depiney l'hospitalière pour distribuer aux pauvres 6 livres. Je dois encor (*sic*) 6 livres et 6 livres à la dethe (*sic*) qu'elle m'a prêté (*sic*) »*[1353].

*- « Payé à ma filleuille (*sic*) Depiney les 50 livres des int. [intérêts] de 1000 que je luy dois pour les mille livres du billet qu'elle a de moy échu à la St Martin »*[1354].

*- « Ce 23 octobre 1792 donné à Picard pour madame Depiney ma filleuille (*sic*) 50. »*

- « Ce 27 octobre 1793 a elle donné en personne cinquante livres. »

Mais la confiance permise par la parenté spirituelle ne concerne pas seulement le parrain et son filleul. Elle peut s'étendre au père du filleul. Dans son premier testament, Marie Joseph Collet révèle qu'elle a prêté 300 livres à Charles Ferlat, père de sa filleule[1355]. Ce prêt a été fait sans qu'un billet ait été rédigé. Cette dernière précision est importante car elle montre la confiance entre la créancière et son débiteur. La parenté spirituelle explique cette "faveur". Un autre débiteur, nommé Fournet, qui ne doit que 50 livres à Marie Joseph Collet, a dû pour sa part rédiger un billet.

On le voit, la richesse des livres de raison permet d'appréhender la réalité vécue des liens entre un parrain et son filleul (ou sa filleule). Bien évidemment, les liens entre les deux ne sont pas déterminés nécessairement par l'aspect premier, la parenté spirituelle. Mais cette dernière peut donner à ces liens des caractéristiques propres (confiance…), capables de favoriser leur intensité. Intensité des liens de parenté spirituelle, relation privilégiée entre le parrain et son filleul, s'exprimant notamment par une solidarité accrue : ces caractéristiques peuvent perdurer jusqu'au moment où le filleul (ou la filleule) se marie.

[1353] Août 1791.

[1354] Novembre 1791.

[1355] Testament passé devant notaire Jacques Tournilhon l'aîné, 22 février 1768. ADR, 3 E 8103, testaments de 1768.

II. Quand vient le moment de marier son (ou sa) filleul(e) : l'aider à s'établir, se réjouir, participer à la dot ou être témoin.

Le parrain (ou la marraine) peut jouer un rôle important dans l'établissement de son (ou sa) filleul(e). Il peut s'agir de conseils, de la recherche d'un(e) conjoint(e), de l'établissement d'une stratégie matrimoniale… Dans les années 1770, Jean de Haran de Borda, seigneur de Montauzer, près de Bayonne, et fermier général, s'intéresse tout particulièrement aux alliances matrimoniales qui pourraient convenir à sa filleule Nicole de Lalande de Luc et à la sœur de celle-ci, Rose, filles de l'écuyer Pierre de Lalande de Luc[1356].

Plus à l'est, dans la région toulousaine, des liens de parenté spirituelle sont fréquemment repérables dans les contrats de mariage. Dans la Gascogne toulousaine, à la fin du XVIIIe siècle, parmi les nombreuses personnes figurant dans les contrats, il n'est en effet pas rare de trouver le parrain d'un des deux époux[1357]. A Toulouse, à la même époque, dans les contrats de la noblesse, la présence de parrains et marraines est également possible[1358].

D'un point de vue un peu différent, analysant 44 contrats de mariage passés par des forestiers à Ardentes, en Berry, entre 1668 et 1692, Sébastien Jahan signale que « le compérage est à deux reprises revendiqué comme un lien avec le conjoint »[1359].

En revanche, dans le cadre urbain qui est le nôtre, la situation est très différente. La mention de liens de parenté spirituelle est chose peu commune dans les contrats mais également dans les actes de mariage lyonnais. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette constatation, que Guido Alfani avait déjà faite pour la ville d'Ivrée aux XVIe

[1356] *Écris-moi si tu m'aimes encore. Une correspondance amoureuse au XVIIIe siècle*, édition présentée par Isabelle Foucher, Montrouge, Bayard, 2010, p. 280-285.

[1357] Germain SICARD, "Notes sur la famille en Gascogne toulousaine à la fin du XVIIIe siècle", dans Germain SICARD (dir.), *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d'histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, p. 21.

[1358] Germain et Mireille SICARD, "Les contrats de mariage de la noblesse toulousaine en 1786", dans Germain SICARD (dir.), *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d'histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, p. 56. Cf. l'exemple d'une fiancée dont le contrat de mariage mentionne un don en sa faveur de la part de sa tante et marraine (*Ibid.*, note 71 p. 62). La constatation est également faite par Germain SICARD, "Comportements juridiques et société : les contrats de mariage avant et après la Révolution (Toulouse et pays toulousain)", *loc. cit.*, pp. 102.

[1359] Sébastien JAHAN, "Parenté et stratification sociale. Les témoins aux contrats de mariage dans la France du Centre-Ouest (XVIIe - XVIIIe siècles)", *loc. cit.*, p. 196. Il faut souligner qu'il s'agit précisément de compérage et non de parenté spirituelle.

et XVIIe siècles[1360]. Bien évidemment, vu l'âge qui les sépare, parrain et marraine peuvent être décédés lorsque leur filleul se marie, notamment s'ils sont choisis parmi ses grands-parents. De plus, même s'ils sont vivants, leur présence au mariage n'est pas assurée ; l'éloignement géographique notamment peut l'empêcher. Quand bien même ils seraient présents, leur qualité de parent spirituel n'est pas forcément rappelée dans l'acte ou le contrat de mariage. Inutile donc de faire un quelconque parallèle entre les parents des époux, dont l'identité quand elle est connue est toujours mentionnée (sauf si les époux sont veufs), et leurs parents spirituels. La situation que décrit Stéphane Minvielle pour les élites bordelaises est identique. Il insiste sur la forte probabilité que les parents spirituels soient déjà décédés lorsque l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts baptismaux il y a de nombreuses années vient à se marier[1361]. Leur présence est alors bien discrète :

> *« Le nombre de contrats de mariage dans lesquels on mentionne la présence d'un parrain et / ou d'une marraine est extrêmement faible, bien qu'il ne faille pas négliger une fois encore les cas où ils sont présents mais ne sont consignés dans les actes qu'en fonction du lien de consanguinité ou d'alliance qui les unit au futur époux. Au début du XVIIIe siècle, sur 299 contrats notariés, la présence d'un parent spirituel n'est mentionnée que dans 11 actes (soit 3,67 %). La grande majorité des parents spirituels cités apparaît du côté de l'épouse (9 fois sur 11), ce qui peut en partie s'expliquer par le fort écart d'âge entre époux dans les élites bordelaises (8 à 10 ans en moyenne). Dans ces conditions, la femme, qui est en général bien plus jeune que son mari, a davantage de chances d'avoir conservé un parrain ou une marraine en vie. (…)*
>
> *Une trentaine d'années plus tard, en 1730-1734, les contrats des élites bordelaises présentent de nombreuses similitudes (…) : parrains et marraines n'apparaissent que dans une minorité d'actes*

[1360] Le but de Guido Alfani est de déterminer si les parents spirituels que reçoivent les baptisés d'Ivrée peuvent être témoins à leur mariage. La réponse est sans appel. « The number of cases considered is small (15), given the difficulty of tracing the relevant baptismal registrations. However, it seems significant that in none of these cases was a godfather present among the witnesses. Surely this can not be ascribed to a "lack of emotion" or "lack of involvement" because the most important variable was probably demographic: given mortality and life expectancy conditions of the epoch, it is reasonable to think that few godfathers survived until the marriage of their godchildren, or were healthy enough to allow them to participate. » (Guido ALFANI, "Spiritual kinship and the others: Ivrea, XVIth - XVIIth centuries", *loc. cit.*, p. 71 et 72).

[1361] « Une autre occasion d'intervention directe pour le parrain et la marraine était le moment où l'enfant devenu adulte se mariait. Certes il ne faut pas surestimer leur capacité d'action, puisque de nombreux parents spirituels étaient déjà morts lors du mariage des filleuls. Le fait est évident lorsque les parents spirituels étaient des grands-parents, mais il est aussi patent dans le contexte démographique du XVIIIe siècle qu'un certain nombre des aînés de la fratrie qui avaient porté leurs cadets sur les fonts baptismaux étaient décédés avant d'atteindre l'âge adulte. » [Stéphane MINVIELLE, "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 257].

(10 sur 308, soit 3,24 %) et, sans doute pour les mêmes raisons qu'au début du XVIIIe siècle, on retrouve le même déséquilibre entre les interventions qui concernent l'épouse (7) et l'époux (3). »[1362]

Malgré la rareté des exemples lyonnais développés ci-après dans lesquels le parent spirituel explicitement désigné comme tel joue un rôle lors du mariage de son filleul[1363], il ressort de leur analyse une certaine diversité.

D'abord un exemple où le parrain est mentionné dans le contrat de mariage de son filleul. Il s'agit du contrat passé en 1631 entre le marchand de Lyon Jacques Garzon et Marie Ledran : « s'est estably noble Orace Cardon, bourgeois de Lyon, parein de ladite espouse advenir, lequel sen esjouissant et pour la bonne amitye quil lui porte, lui a donne et constitue en dot de mariage (…) la somme de trois cents livres »[1364].

J'ai vérifié les registres paroissiaux de Saint-Nizier depuis le milieu du XVIIe siècle. Je n'ai trouvé que trois actes de mariage où un témoin est explicitement désigné comme parrain d'un des deux époux. Premier exemple, le mariage du marchand Nicolas le Sueur avec Catherine Genoud le 2 février 1676[1365]. Le témoin-parrain de l'époux est Nicolas Delacosse. Second exemple, le 30 octobre 1707, le passementier Antoine Font prend pour épouse Marie Perret[1366]. Là encore, un témoin est le parrain de l'époux ; il s'agit d'Antoine Chassin, maître guimpier[1367]. Un autre témoin est d'ailleurs le maître d'apprentissage de l'époux, Blaise Perrissel, maître passementier. Antoine Font a donc voulu choisir comme témoins des personnes qui ont sans doute été pour lui des références, que ce soit dans le domaine spirituel

---

[1362] *Ibid.*, p. 257 et 258.

[1363] Un dépouillement plus massif pourrait sans doute fournir quelques exemples supplémentaires, mais en nombre très limité.

[1364] Contrat de mariage devant notaire Philippe Papillon, en date du 6 septembre 1631 (ADR, 3 E 6831). Dans les contrats, la formule « bonne amitié » est fréquente lors des donations à la future épouse (cf. Germain SICARD, "Notes sur la famille en Gascogne toulousaine à la fin du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, note 11 p. 19). Horace Cardon, imprimeur, est échevin en 1610. Je remercie Benoît Faure-Jarrosson, qui m'a signalé ce contrat de mariage, pour son obligeance.

[1365] AML, 1 GG 142, fol. 111 recto. Aucune indication n'est donnée sur les parents de l'époux. En revanche, le père de l'épouse, Pierre Genoud, est vivant et signe l'acte.

[1366] AML, 1 GG 61, fol. 167 recto. Le père de l'époux est vivant, sa mère décédée. La situation est inverse pour l'épouse. L'époux signe Anthoyne Fond.

[1367] Il signe Chassain.

ou professionnel. Enfin, le 7 août 1787, lors du mariage du maître fabricant Joseph Bietrix et de Benoite Guillon, est témoin le parrain de l'épouse, Denis Penet[1368]. Ce dernier signe le contrat de mariage passé devant le notaire Bonnevaux le 4 août 1787 mais n'apporte rien[1369]. Dans les deux cas, le choix d'un témoin-parrain n'est pas lié au fait que le père du conjoint concerné est décédé. En revanche, dans la paroisse Sainte-Croix, le 27 janvier 1754, Antoine Daubecourt, fabricant lyonnais en bas de soie, épouse Jeanne Herault, fille majeure de défunts Gratien Herault maître fabricant en étoffes de soie à Lyon et de Marie Faure[1370]. Parmi les témoins, figure le maître fabricant en bas de soie de Saint-Etienne Benoit Toulieux[1371], parrain de l'épouse. Incontestablement, le choix de ce témoin-parrain qui ne demeure pas à Lyon est lié à la qualité d'orpheline de l'épouse. L'acte de mariage précise d'ailleurs que les témoins « ont attesté (…) notamment la mort des père et mère de l'épouse ».

Enfin, les actes accompagnant les promesses de mariage peuvent également mentionner des liens de parenté spirituelle, rares là encore. Ainsi, la promesse entre Jean Antoine Passin et Antoinette Vacheron, qui résident tous deux dans la paroisse Saint-Just, est précédée d'un greffe à la juridiction de la baronnie de Saint-Just. La future épouse, âgée de 24 ans, est mineure. « Elle doit être authorisée (*sic*) par quelqu'un à l'effet de recevoir la bénédiction nuptialle (*sic*) attendû le décès de ses père et mère (…). » Or, étant donné que « sieur mathieu Rousset fabriquant (*sic*) en étoffes de soye à Lyon est son parrain, qu'il connoit ses vie et mœurs et qu'il a bien voulû veuiller (*sic*) jusqu'à présent à sa conduitte (*sic*), n'ayant aucun parent sur les lieux », il est nommé d'office le 4 mai 1789 à l'effet d'autoriser la future épouse à se marier[1372]. Le mariage est célébré à Saint-Just le 5 mai et l'épouse mineure procède bien du consentement de Mathieu Rousset qui figure parmi les témoins en sa double qualité de parrain et de curateur[1373].

[1368] AML, 1 GG 215, fol. 160 recto. Les parents des deux conjoints sont tous vivants. Le père de l'époux habite la paroisse de Serezin en Dauphiné. L'épouse est mineure.

[1369] ADR, 3 E 10518, pièce n°463.

[1370] AML, 1 GG 423, fol. 6 recto. Le marié signe Antoine Daubecoeur.

[1371] Un autre maître fabricant en bas de soie stéphanois est également témoin de ce mariage, Antoine Grasset.

[1372] ADR, 1 G 176, fol. 82.

[1373] AML, 1 GG 505, fol. 12 verso.

Si l'on avance un peu plus dans le cours de la vie, il est un dernier acte où peut être être donné à voir le lien privilégié entre le (la) filleul(e) et son parent spirituel : le testament de ce dernier.

III. Une société de transmission : la place de la parenté spirituelle dans les testaments.

Je souhaite m'intéresser ici à une notion essentielle dans les sociétés d'Ancien Régime : la transmission[1374]. Les liens de parenté spirituelle seront de nouveau le fil conducteur de notre analyse qui s'appuiera sur un document spécifique, le mieux à même de parler de transmission puisqu'il en est l'un des vecteurs principaux : le testament.

Quelques historiens ont déjà souligné ici et là l'attention que les parrains pouvaient porter à leur filleul dans leur testament[1375]. Parmi eux les parrains ecclésiastiques. Rares toutefois sont ceux qui font de leur filleul leur héritier. Parmi deux cent quatre-vingt-dix testatements de prêtres foréziens du XIIIe au XVIe siècle, Marguerite Gonon ne relève qu'un exemple de filleul-héritier universel[1376]. Mais le filleul peut également être simple légataire. Le chanoine de Cavaillon Jean-Gaspard de Grasse lègue à son filleul et cousin Jean-Gaspard Gabrielli un louis d'or « pour achepter une espée lorsqu'il ira à Malthe »[1377]. Souci de penser à l'avenir de son filleul et legs à forte valeur religieuse de la part d'un homme

---

[1374] Voir deux ouvrages récents :

- Anna BELLAVITIS, Laurence CROQ et Monica MARTINAT (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2009, 290 pages.
- *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, 505 pages

[1375] Toutefois, lorsqu'un testateur évoque des liens de parenté spirituelle dans son testament, ce n'est pas forcément de son filleul dont il est question. Ainsi, dans son testament de 1704, le Grenoblois Antoine Le Clair institue sa fille Virgine comme son héritière « générale et particulière » et le procureur au parlement Ennemond La Balme comme son exécuteur testamentaire. Or, il désigne ce dernier comme « son compère, bon amy et parrain de sa dite héritière [Virgine] » (*Mémoires d'Antoine Le Clair, 1634-1716..., op. cit.,* p. 40).

[1376] Marguerite GONON, "Quelques aspects des testaments de Prêtres Foréziens", dans *Études foréziennes*, tome VII (*Aspects de la vie religieuse en Forez*), Saint-Étienne, Centre d'Études Foréziennes, 1975, p. 62.

[1377] Archives Départementales du Vaucluse, 3 E 5, n°521 bis, fol. 87 verso-92 verso [*Un chanoine de Cavaillon au grand siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684), op. cit.*, p. L].

d'Église[1378], voilà deux traits qu'il faut retenir si l'on s'intéresse à un autre cadre, celui de Lyon.

Le terme "filleul" est rarement mentionné dans les testaments lyonnais d'Ancien Régime[1379]. J'ai indiqué en annexe [34] quelques testaments du XVIIIe siècle dans lesquels ce terme figure explicitement[1380]. N'ayant évidemment pas dépouillé tous les testaments lyonnais de ce siècle[1381], cette liste n'est pas exhaustive. Toutefois, la table des testaments élaborée dans le cadre du contrôle des actes permet de lister tous les actes dans lesquels un(e) filleul(e) est héritier universel pour la période allant du 4 janvier 1740 au 23 décembre 1789[1382]. Ces testaments n'ont pas forcément de rapport avec la base de données constituée dans le cadre de cette thèse. Il ne faut donc pas y chercher la mention de baptisés, pères, mères ou parents spirituels rencontrés dans les registres paroissiaux de Saint-Nizier en 1655 et 1740. De plus, précisons que j'ai inclus dans mon corpus les testaments passés devant des notaires lyonnais quand bien même les testateurs et testatrices n'habitent pas Lyon.

Certains de ces documents permettent toutefois de déterminer dans une certaine mesure le nombre simultané de filleuls qu'un parrain peut avoir à un moment donné de sa vie, en l'occurrence lorsqu'il teste. Certes lorsqu'un testateur couche plusieurs de ses filleuls sur son testament, ils ne sont pas obligatoirement tous mentionnés. Certains peuvent avoir été volontairement oubliés pour diverses raisons. Toutefois, si l'on prend l'exemple de Philibert Durieu qui teste devant Orlande le 19 août 1708 en mentionnant cinq filleuls sans indiquer

---

[1378] Jean-Gaspard de Grasse a également une filleule, Josèphe-Barbe-Gabrielle, sa nièce, qui a déjà été citée. Il lui lègue en 1666 un bréviaire et treize livres pieux, plus dix écus si elle se fait religieuse. La valeur religieuse du legs est là encore incontestable. Toutefois il faut souligner que la sœur de Josèphe-Barbe-Gabrielle, Monique-Vérane-Marguerite, reçoit la même chose alors qu'elle n'est pas sa filleule (*Ibid.*, p. LI).

[1379] La situation est identique au vu de « l'analyse des testaments des élites bordelaises rédigés entre 1730 et 1734. En effet, sur un corpus constitué de 261 actes, il n'y en a que deux qui fassent apparaître un lien fondé sur la parenté spirituelle. » [Stéphane MINVIELLE, "La place du parrain et de la marraine dans la vie de leur filleul(e). L'exemple des élites bordelaises du XVIIIe siècle", *loc. cit.*, p. 259].

[1380] Si un héritier est mentionné dans un testament sans qu'aucun lien de parenté spirituelle ne soit indiqué, mais que l'analyse des registres paroissiaux montre que cet héritier est le filleul du testateur, je ne retiens pas ce testament dans la liste de ceux étudiés. En effet, seule la mention explicite du lien de parenté spirituelle prouve que celle-ci explique (en partie ou totalement) le choix de l'héritier par le testateur. En sens inverse, aucun testament dépouillé n'indique qu'un filleul teste en faveur de son parrain.

[1381] « Les testaments (…) représentent un type d'acte relativement commun, utilisé par toutes les classes de la société (même si les classes riches surtout éprouvent le besoin de confier au notaire leurs dernières volontés testamentaires) » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 431).

[1382] ADR, 10 C 1274.

les éventuels liens de parenté qu'il entretient avec eux[1383], on peut supposer qu'il a mentionné tous ses filleuls vivants au moment où il teste. La même déduction peut être faite pour Françoise Maitre veuve de Catherin Peizieux lorsqu'elle mentionne six filleul(e)s dans son testament[1384]. Or je ne vois qu'une autre source qui peut permettre à l'historien de déterminer le nombre de filleuls qu'un individu peut avoir à un moment donné de sa vie, mais cette source est bien trop rare : il s'agit des livres de raison. Quant aux registres paroissiaux, en examinant attentivement les actes de baptême et de sépulture, ils pourraient également fournir de telles informations, mais uniquement si l'étude porte sur une population limitée en taille et dont les habitants n'iraient pas dans quelque localité extérieure, ni pour s'y installer, ni pour y remplir le rôle de parent spirituel. Dans ce cas, il pourrait être possible de reconstituer exactement tous les liens de parenté spirituelle dans lesquels un individu pourrait être impliqué. Bref un cadre villageois pourrait peut-être se prêter à l'analyse (et encore…, puisque l'on sait que ce ne sont pas des mondes immobiles), mais nullement une ville comme Lyon.

Cependant, si dans certains testaments précis comme ceux de Philibert Durieu ou de Françoise Maitre, on peut sans crainte affirmer qu'ils mentionnent sans doute tous les filleuls vivants au moment de la rédaction, une telle supposition ne peut être faite lorsque ne sont mentionnés qu'un ou deux filleuls. Quand le testateur ne couche sur son acte qu'un ou deux filleuls, est-ce parce que ses filleuls vivants ne sont en effet pas plus nombreux ou parce qu'il ne souhaite pas que ses autres filleuls héritent ?

Le corpus d'analyse est composé de trente-neuf testaments dans lesquels au moins un(e) filleul(e) est mentionné parmi les héritiers[1385]. Toutefois, certains de ces testaments ont maintenant disparu et ne sont connus que par la mention qui en est faite dans des relevés ou des répertoires.

Les personnes donnant une place aux liens de parenté spirituelle dans leur testament sont majoritairement des femmes : ces trente-neuf testaments concernent vingt-six testatrices

---

[1383] ADR, 3E 6772, fol. 385.

[1384] Testament passé devant Robert Nicolas Montellier. 24 avril 1784. ADR, 3 E 6602.

[1385] Certains de ces testaments ont été cassés et remplacés par d'autres, également comptabilisés si un filleul(e) figure parmi les hériters.

pour treize testateurs[1386]. Les règles de succession sous l'Ancien Régime obéissent à des règles et seules les femmes célibataires ou veuves[1387], sans enfant, peuvent nommer en toute liberté les héritiers de leur choix. Elles peuvent ainsi coucher aisément un ou plusieurs filleul(e)s sur leur testament[1388]. D'où la fréquente mention pour les testatrices de leur qualité de célibataires, de filles majeures ou de veuves. Notons toutefois que dans son testament du 25 juin 1780, Catherine Ramaux, femme d'Antoine Gayet, désigne comme héritière universelle sa filleule, Catherine Gayet, nièce de son mari[1389]. Celui-ci ne bénéficiera que de la jouissance de son vivant des biens de la testatrice.

Une spécificité de ces trente-neuf actes notariés est bien sûr la différence d'âge entre les parrains-testateurs et les filleuls-héritiers[1390]. Certes il existe quelques exceptions[1391], mais elles ne font que confirmer la règle. Rappelons que d'après le *Rituel Romain* de 1614, les parrains doivent en effet être âgés de quatorze ans au moins et les marraines de douze ans, même si cette obligation n'est pas toujours respectée comme il a été dit. Ceci explique

---

[1386] Il peut être établi un parallèle avec une ville bien différente de Lyon mais pas si éloignée, Genève, ville protestante. A Lyon, la mention de marraines va de soi dans les regisres paroissiaux mais est plus difficilement décelable dans les testaments. Dans son étude des notaires genevois, Barbara Roth-Lochner souligne au contraire que « dans les registres de baptêmes des paroisses genevoises, seuls paraissent, malheureusement, les noms des parrains du nouveau-né. D'autres sources, cependant, permettent de supposer que les enfants genevois ont en général au moins un parrain et une marraine. Ce sont notamment les testaments qui mettent à jour les relations marraine-filleul ou filleule. » (Barbara ROTH-LOCHNER, *De la branche à l'étude. Une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1997, p. 475).

[1387] Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 pages.

[1388] Voir l'exemple un peu particulier rapporté par Sylvie Steinberg : « De loin en loin, apparaissent même des épouses bienveillantes comme cette dénommée Subrane, femme d'originie sicilienne, il est vrai sans famille, qui devient la marraine de la fille illégitime de son mari, Françoise Faisan, née en 1646. Elle élève la petite fille chez elle, et lui lègue toute sa fortune ainsi que celle héritée de son époux, François Faisan, à charge pour un ami de la famille de remettre à l'enfant une cassette remplie d'or et d'argent lorsqu'elle se mariera. » [Sylvie STEINBERG, "Nés de la terre ? Les bâtards dans leurs familles au XVIIe siècle", dans *Regards sur l'enfance au XVIIe siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVIIe siècle européen (1600-1700) (Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 24-25 novembre 2005), édités par Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu, Tübingen, Gunter Narr, collection 'Biblio 17', n°172, 2007, p. 355].

[1389] Testament passé devant notaire Melchior Anne Berthon du Fromental le jeune, 25 juin 1780. ADR, 3 E 9725, acte n°200.

[1390] Dans un souci de simplification, j'emploie ces expressions au masculin. Il faut bien évidemment y inclure les marraines-testatrices et les filleules-héritières.

[1391] Dans son testament, Claude Merlin institue comme héritière sa sœur Claudine. La différence d'âge qui peut exister entre eux est sans doute moins importante que dans les autres testaments où les liens de parenté spirituelle ne s'établissent pas au sein de la fratrie.

que quelques filleuls-héritiers soient encore mineurs lorsque leurs parrains-testateurs les couchent sur leur testament. Il est dès lors nécessaire que ces derniers précisent quel rôle ils entendent attribuer (ou non) au père de l'héritier. Le père peut avoir une place essentielle. Pierre Bouillet lègue 300 livres à son filleul, fils d'un procureur de Lyon, payables à son père un an après le décès[1392]. Madeleine Masset donne à sa filleule Marie Madeleine Alleront « 100 livres payées à son père dans le (…) temps de 6 mois après le décès (…) pour conserver par lui les 100 livres de sa fille jusqu'à majorité ou mariage »[1393]. Au contraire, le testateur peut écarter le père de son filleul. Marie Bernico lègue 120 livres à sa filleule Marie Claudine Vial, qui seront payées par l'héritière « à sa majorité sur sa simple quittance quoique non émancipée sans que l'intervention ni l'autorité de son père ne soit nécessaire »[1394]. Estiennete Dalose, femme de Pierre Poivre, veut que ses biens reviennent à sa filleule Estiennete Chavassieu « à son mariage ou majorité »[1395]. Elle interdit toutefois au père de son héritière universelle « toute régie et administration tant pour les capitaux que pour les intérêts ou revenus ». Elle souhaite que ce rôle revienne à une personne de confiance, Navarre, curé de Saint-Nizier.

Autre spécificité qui est la conséquence de la première : tester en faveur de son filleul ne consiste pas simplement à l'inclure dans la répartition des biens entre les différents héritiers. Il ne s'agit pas d'une simple transmission financière comme cela peut être le cas dans nombre d'autres testaments. Le parrain a le souci de l'établissement professionnel de son filleul, même si cette préoccupation doit d'abord être celle des parents de l'enfant[1396]. Sylvie Mouysset l'a déjà montré pour Rodez, évoquant « tel parrain [qui légue] sa bibliothèque à son filleul avec l'espoir d'en faire un bon avocat »[1397]. A Lyon, Catherine Terrasson, veuve

---

[1392] Testament passé devant notaire Orlande, 5 août 1704. ADR, 3E 6768, fol. 574.

[1393] Testament passé devant notaire Orlande, 7 juin 1710. ADR, 3E 6773, fol. 506.

[1394] Testament passé devant notaire Orlande, 30 juin 1712. ADR, 3E 6774, fol. 424.

[1395] Testament passé devant notaire Etienne Laurent Berthon du Fromental, 30 août 1773. ADR, 3 E 9718, acte n°233.

[1396] Les catéchismes français du XVIIe siècle insistent sur l'obligation qu'ont les parents de pourvoir à l'établissement de leurs enfants (Mireille et Germain SICARD, "Rôles des époux et rôles des parents d'après les catéchismes français du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 763 et 764).

[1397] Sylvie MOUYSSET, "Livres de raison et construction des réseaux sociaux… ", *loc. cit.*, p. 271.

du bourgeois Jean Trouiller, lègue à son filleul « 150 livres (…) pour lui faire apprendre une profession »[1398]. La transmission financière permet une transmission professionnelle, même si ce n'est pas le parrain-testateur qui transmet directement une profession à son filleul-héritier. L'apprentisage que le filleul a pu effectuer est d'ailleurs fréquemment rappelé, comme dans le testament de Jacques Colomb. Ce dernier, lui-même marchand, lègue « au nommé Jacques son filleul de La Bresle qui était il y a quelque temps en apprentissage chez Fourchenay le cadet fabricant de cette ville, 300 livres payées (…) pour être employées à son établissement »[1399]. Mais ce souci de l'avenir professionnel de son filleul peut être présent également chez une journalière comme Jacqueline Carteron qui lègue cinquante livres à Jacques Mareni : cette somme devra être employée « pour faire apprendre un métier audit Mareni »[1400]. Il serait intéressant de mettre en parallèle cette volonté d'assurer dans son testament un établissement professionnel à son filleul avec les contrats d'apprentissage eux-mêmes. Mais parmi les actes d'apprentissage que j'ai dépouillés, je n'ai trouvé aucun exemple de parrain plaçant son filleul comme apprenti[1401]. Impossible donc de mener une analyse conjointe de ces deux types d'acte notarié[1402].

En tout cas, en dehors des informations livrées par les testamaments, le rôle que peut avoir à jouer le parrain dans l'apprentissage de son filleul est confirmé dans d'autres cadres géographiques. Parfois même, ce rôle saute une génération et le fils du parrain assure l'apprentissage du filleul. Ainsi à Genève, Matthieu Duby, filleul du maître fromager Matthieu Fornet, effectue son apprentissage chez le notaire Jean Fornet qui est le fils de son parrain. Une origine géographiqure commune, le pays de Gex, lie les deux familles.

[1398] Testament passé devant notaire Orlande, 1er mars 1704. ADR, 3E 6768, fol. 252.

[1399] Testament passé devant notaire Orlande, 18 août 1702. ADR, 3E 6766, fol. 524.

[1400] Testament passé devant notaire Etienne Dallier, 31 janvier 1753. ADR, 3E 8666 A.

[1401] Sylvie Martin-de-Vesvrotte en signale un. En 1752, Jean Pierre Gentot, baptisé à Saint-Paul le 30 juillet 1733, fils du graveur Balthazar Gentot, « est placé par son parrain et tuteur Jean-Pierre Charbonnet en apprentissage chez un marchand maître fabricant en soierie de Lyon : Antoine Barbier. » (ADR, 3E 2619, notaire Claude Bailly. Mentionné par Sylvie MARTIN-DE-VESVROTTE, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVII*e *et XVIII*e *siècles et catalogue des pièces éditées*, *op. cit.*, p. 88). L'âge d'entrée de Jean Pierre Gentot en apprentissage, à 19 ans, est tardif. Cela s'explique par la mort l'année précédente de son père avec qui il avait reçu une première formation et avait commencé à travailler.

[1402] Dans les travaux universitaires consacrés à l'apprentissage à Lyon, j'ai vainement recherché des allusions à la parenté spirituelle [Rafik TOUMI, *L'apprentissage à Lyon au XVII*e *siècle*, Mémoire de DEA sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 2002-2003, 125 pages].

Par la suite, Matthieu Duby épousera Suzanne Fornet, fille de Jean et petite-fille de son parrain[1403]. On le voit, les liens de parenté spirituelle ont permis au filleul de débuter sa carrière. Mais une fois mis en selle, il ne bénéficie d'aucun passe-droit et doit effectuer son apprentissage comme tout le monde. Plus proche de Lyon, dans les campagnes du Haut-Beaujolais, cela n'est pas sans rappeler Jean-Baptiste Ovize qui embauche sa filleule comme domestique avec des gages équivalents à ceux que reçoivent les autres personnes à son service, ni plus, ni moins[1404].

Cas apparemment un peu différent mais qui vise en fait le même but, apporter un coup de pouce à sa filleule au début de la "carrière" qu'elle a choisie : d'après le *Mémorial général* du parlementaire bordelais Labat de Savignac, sa cousine Marie de Spens d'Estignols de Lancre est entrée le jour de son vingt-deuxième anniversaire, en 1711, chez les carmélites avec une dot de 3 000 livres promise par sa marraine après la mort de cette dernière[1405].

La somme léguée peut être plus importante. Revenons à un parrain bien connu. « Par son testement rédigé le 3 août 1778, Jean de Haran de Borda, fermier général veuf et sans enfants, donne et lègue à Nicole, sa filleule, 50 000 livres à employer pour "l'acquisition d'un bien fonds ou rente", dont elle jouira sa vie durant et dont la propriété sera substituée, c'est-à-dire qu'elle n'appartiendra qu'à ses enfants. Tout est prévu pour que l'héritage ne reste pas entre les mains d'un veuf avec qui elle n'aurait pas eu d'enfants »[1406].

Dernière responsabilité qui apparaît dans le testament du parrain au bénéfice de son filleul-héritier : son parrain désigne souvent dans cet acte notarié une personne pour veiller à ses intérêts. Cette personne peut être le père du filleul comme il a été dit. Mais peuvent intervenir d'autres personnes en qui le testateur a confiance. Le testament de Jacques Colomb est en fait un testament mutuel passé avec son épouse Suzanne Alibert. C'est pourquoi ce sera à son épouse de décider si les 300 livres devront être versées à la majorité du filleul

---

[1403] Barbara ROTH-LOCHNER, *De la branche à l'étude. Une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 474-475. Barbara Roth-Lochner précise que Matthieu Duby « entre à l'âge de seize ans au service du notaire Jean Fornet en 1705, et reste son clerc pendant 22 ans, ce qui constitue sans doute un record de longévité. » Ils habitent de plus le même immeuble (*Ibid.*, p. 618).

[1404] « Le 2 juin, nous avons affermé Jeanne Chavany, ma fillieule, pour un an, et luy avons promis pour gage, dont nous sommes convenus, a scavoir : 5 livres d'argent, une robe de grison, sa cape, son gaste de sabot, 3 aulnes de grosse thoille et 3 aultres de 3/4 dans un tablier de cordal et une paire de chausse… » (Alain SARRY, *Le livre de mémoires de Jean-Baptiste Ovize…*, *op. cit.*, p. 37).

[1405] Caroline LE MAO, *Les fortunes de Thémis. Vie des magistrats du Parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, collection 'Recherches et travaux d'histoire sur le Sud-Ouest de la France', 2006, p. 306.

[1406] *Écris-moi si tu m'aimes encore. Une correspondance amoureuse au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 281.

« ou plus tôt si sa femme le trouve à propos. » Ailleurs, l'héritier universel peut se voir charger de cette tâche[1407]. Enfin, Jacques Mareni étant domestique au service de l'avocat au parlement Gay, c'est une parente de celui-ci qui gardera les cinquante livres et les dépensera au profit de Mareni.

Dans ces trente-neuf testaments, le parrain qui teste en faveur de son filleul n'est jamais désigné comme son tuteur. De même, le filleul n'est jamais qualifié d'orphelin. J'ai laissé volontairement de côté dans le cadre de cette thèse les actes de tutelle ; je ne ferai donc pas ici de rapprochement entre ces derniers et les testaments. En revanche certains testaments, même s'ils ne le mentionnent pas explicitement, permettent de déduire que le filleul-héritier est orphelin. Dans ce cas, le parrain, conscient de l'importance de son testament en faveur de son filleul, prend de nombreuses précautions pour que ses volontés soient respectées et l'héritage de son filleul préservé. Pierre Louis Debermond de Puisseguis lègue l'usufruit d'une terre à sa femme Marguerite Accarie, mais cette jouissance est soumise à l'obligation pour elle « de prendre soin de Claudine Louise Blanc filleule du testateur et d'employer chaque année 60 livres pour sa nourriture et entretien »[1408]. A la mort de sa femme, si sa filleule est majeure, la terre reviendra à cette dernière ; si sa filleule est mineure, l'usufruit reviendra à la Charité de Lyon qui aura obligation d'éduquer et d'entretenir sa filleule jusqu'à sa majorité.

En revanche, je n'ai pas trouvé dans les testaments lyonnais de conseils que le parrain adresserait à son filleul. Rien de semblable donc au testament du conseiller au parlement de Bordeaux Joseph d'Andrault qui, donnant son avis quant aux alliances matrimoniales qui doivent être menées, exhorte son « nepveu de Camaroque et filleul de se souvenir des familles desquelles je luy ay parlé dans mes devis familiers »[1409]. Il y a là transmission de conseils dans un souci de continuité des pratiques matrimoniales.

[1407] Colombe Jarrasson, héritière universelle de Catherine Terrasson, est la tante de Pierre Escoffier. L'emploi de la somme de 150 livres que Catherine Terrasson lègue à son filleul Pierre Escoffier sera donc décidé par Colombe Jarrasson.
Marie Bernico désigne comme héritière universelle sa nièce et filleule autre Marie Bernico. Ce sera à elle de payer 120 livres à son autre héritière, Marie Claudine Vial, également sa filleule.

[1408] Testament passé devant notaire Orlande, 8 décembre 1708. ADR, 3E 6772, fol. 528.

[1409] Archives Départementales de la Gironde, 3 E 17898, testament en date du 20 octobre 1645. Cité par Caroline LE MAO, *Les fortunes de Thémis. Vie des magistrats du Parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 330.

Bien évidemment, lorsque le parrain teste, son filleul peut être déjà adulte. Toutefois, les caractéristiques de la transmission liées à la parenté spirituelle et à la jeunesse habituelle de l'héritier ne sont pas vouées à disparaître. Ces caractéristiques peuvent être être transférées à un enfant du filleul que le testateur nomme également héritier. Ainsi, Antoinette Dumez ne se contente pas de nommer comme héritière universelle sa filleule Antoinette Pitra comme nous l'avons vu. Elle lègue également 1000 livres au fils aîné de celle-ci. La somme est importante mais elle lui permettra sans doute de s'établir plus tard. Et là encore, il est indispensable de préciser comment ce legs sera géré. Les 1000 livres sont « payables au sieur Pitra son père un an après le décès de la testatrice, sans intérêt. La somme restera entre les mains de son père, jusqu'au mariage ou majorité du légataire ; il la lui remettra alors sans intérêt. »

On le voit, les modalités de la transmission via la parenté spirituelle vont au-delà du filleul. A l'image de l'exercice de la solidarité, la transmission ne s'arrête pas au parrain (testateur) et au filleul (légataire). Ainsi, Françoise Maitre, après avoir fait de son filleul Antoine François Ricard son héritier universel, nomme également son frère et ses sœurs (Jean, Marie Anne et Jeanne) parmi les héritiers[1410]. Or elle n'entretient pas de lien de parenté spirituelle direct avec eux.

Ainsi il apparaît clairement que les testaments, en plus d'indiquer l'identité des personnes concernées par tel ou tel lien de parenté spirituelle, fournissent des informations sur la signification accordée à la parenté spirituelle. A l'heure de rédiger son testament, faire mention de son filleul, c'est se souvenir des obligations que l'on a à son égard et lui assurer un soutien, notamment financier, utile pour l'avenir. C'est ainsi avoir conscience de l'importance de la transmission. La transmission n'est pas simplement l'affaire des parents ; parrain et marraine peuvent y jouer un rôle.

De nombreux cas de figure, une diversité des situations personnelles et familiales, tels sont les éléments que nous donnent à lire et à comprendre les testaments. En fin de compte, une appréhension précise des liens sociaux mis en jeu dans une ville d'Ancien Régime est offerte au chercheur. Naturellement, les liens de parenté spirituelle y prennent place et participent à cette riche réalité. Certes, les testaments, naturellement tournés vers la mort, ne sont pas les documents les mieux à même d'évoquer les liens de parenté spirituelle,

[1410] Testament déjà mentionné, passé devant Robert Nicolas Montellier. 24 avril 1784. ADR, 3 E 6602.

créés à l'occasion de la renaissance religieuse, du baptême. Mais ils nous rappellent la force des liens de parenté spirituelle, leur caractère durable, de la naissance (ou presque) jusqu'à la mort.

Quatrième partie

La parenté spirituelle, reflet de l'organisation sociale de Lyon sous l'Ancien Régime : migrations, sociabilités, hiérarchies et rivalités

Chapitre 1

Parenté spirituelle et liens professionnels au sein du métier : hiérarchie et fermeture sociale

Les années 1730 et 1740 sont particulièrement intéressantes pour l'analyse des relations sociales au sein d'une même profession à Lyon. Dans divers métiers, ces relations sont marquées par une hiérarchie réaffirmée avec vigueur ou par une fermeture sociale nettement visible. 72 communautés d'arts et métiers sont présentes à Lyon, dont 4 communautés jurées (barbiers, serruriers, apothicaires et orfèvres). Elles sont organisées par des statuts qui règlementent notamment l'accès à la maîtrise, la durée d'apprentissage… Deux groupes vont être étudiées plus spécifiquement : la communauté des bouchers, déjà bien connue dans le cadre lyonnais d'Ancien Régime[1411], car elle est habituellement

[1411] Maurice GARDEN, "Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle", dans *Actes des Congrès des Sociétés Savantes*, Colmar et Strasbourg, 1967, pp. 47-80 (article repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, *op. cit.*, pp. 121-153). Les bouchers lyonnais à l'époque contemporaine ont également été l'objet d'une analyse (Michel BOYER, *Les métiers de la viande à Lyon de 1860 à 1914: une étude sur la petite bourgeoisie*, Thèse soutenue en 1985 sous la direction de Maurice Garden, Université Lumière-Lyon II, 462 pages).

présentée comme très endogame, et les Lyonnais dépendant de la Grande Fabrique, travaillant dans le domaine de la soie, car il s'agit là de l'activité économique principale de la ville.

I. La parenté spirituelle face à la fermeture sociale : l'exemple des bouchers.

1.1. Les bouchers, corps de métier remarquable et replié sur lui-même.

Le monde des bouchers lyonnais dans la première moitié du XVIIIe siècle garde le souvenir de la révolte qu'ils mènent en juin 1714 contre le droit de "pied fourché" perçu à l'entrée de la ville sur chaque tête de bétail. Les événements sont éloquents : « deux jours d'émeutes, vingt mille personnes dans les rues, le bureau fiscal place des Terreaux pillé de fond en comble ainsi que l'entrepôt des tabacs installé au même endroit. Au total, deux morts et des blessés »[1412]. Par l'ampleur de la révolte, ce corps de métier est placé au devant de la scène. Il n'y a là rien de spécifiquement lyonnais. Dans d'autres villes, les bouchers se sont déjà illustrés dans des révoltes, et ce depuis longtemps. Trois siècles auparavant, en 1413, ils ont ainsi joué un rôle majeur à Paris dans l'insurrection cabochienne. A Romans, petite ville du Dauphiné, ils avaient pris part aux troubles des années 1579-1580[1413]. Les actions des bouchers provençaux sont également bien connus[1414].

En 1740, la profession de boucher se caractérise à Lyon par une tradition de fermeture sociale encore fortement marquée[1415]. Trois ordonnances du Consulat, datées des 22 mars 1718[1416], 16 mars 1723[1417] et 20 mars 1728[1418], obtenues par la corporation des bouchers,

---

[1412] Jean NICOLAS, *La rébellion française…*, *op. cit.*, p. 85.

[1413] Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le Carnaval de Romans…*, *op. cit.*, p. 24, 122, 176-179, 184, 186, 282, 300-301, 308 et 311-313.

[1414] René PILLORGET, *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, A. Pedone, 1975, p. 630.

[1415] Cette fermeture sociale des bouchers n'est pas propre à Lyon. Frédérique Pitou l'a soulignée à de nombreuses reprises pour les bouchers lavallois du XVIIIe siècle, soulignant le poids en leur sein de l'homogamie et de la transmission du métier du père au fils (Frédérique PITOU, *Laval au XVIIIe siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, collection 'La Mayenne : archéologie histoire', supplément n°6, 1995, p. 344, 346, 356, 357 et 362).

[1416] AML, HH 19, *Ordonnance consulaire pour la communauté des bouchers portant augmentation des droits de réception à la maîtrise, et deffenses de faire des aprentis pendant cinq ans*, 22 mars 1718 [annexe 35].

interdisent aux maîtres bouchers de prendre de nouveaux apprentis (ce qui réduit par la suite le nombre potentiel d'accès à la maîtrise) et augmentent les frais d'accès à la maîtrise [annexe 35]. Ainsi, de 1718[1419] à 1732, « durant quatorze années consécutives la communauté des bouchers ne se recruta point : seuls les fils de maîtres, qui n'étaient pas assujettis aux stages d'apprentis et de compagnons, pouvaient, lorsqu'un vide se faisait, le remplir ; et ils avaient ainsi, de par l'organisation corporative, un véritable monopole qui assurait à quelques familles de bouchers le droit exclusif d'ouvrir boutique. De telles mesures étaient (…) fort efficaces et leur résultait allait bien au-delà des limites de temps fixées : pendant quatorze ans aucun apprenti ne fut reçu dans la communauté des bouchers ; cela suffisait pour détourner les jeunes gens de cette profession et nous voyons que de 1730 à 1753 aucun maître ne fut inscrit sur les registres de la communauté »[1420].

La majorité des bouchers qui font baptiser leur enfant en 1740 sont donc eux-mêmes fils de maîtres bouchers. Dans le cas contraire, il aurait fallu qu'ils rentrent dans la profession comme apprenti avant 1718, ils auraient donc au moins trente cinq ans en 1740, âge où la paternité est certes possible mais où il ne s'agit généralement pas des premiers enfants. De 1732 à 1740 peuvent théoriquement être de nouveau admis comme apprentis des garçons dont le père n'est pas maître boucher[1421]. Mais la durée d'apprentissage[1422]

[1417] AML, HH 19, *Requête et ordonnance portant deffenses d'obliger des aprentis dans la communauté des bouchers pendant cinq ans*, 16 mars 1723 [annexe 35].

[1418] AML, HH 20, ordonnance consulaire du 20 mars 1728 à la suite d'une supplique des maîtres bouchers.

[1419] A Lyon, dans différentes professions, la fin de la décennie 1710 est marquée par une difficulté accrue pour accéder à la maîtrise. Ainsi Léonard Michon indique qu'en septembre 1717, « le mercredy premier de ce mois, il arriva une émotion populaire de la part des taffetatiers et ouvriers en soye de cette ville, qui au nombre de deux ou trois cents s'assemblèrent sur les 4 ou 5 heures de l'après midy, à la porte de l'hôtel de ville, pour y entrer & demander aux prévost des marchands & échevins le relache de ceux d'entre eux qui avoient été emprisonnés pour avoir parlé librement & s'estre plaints avec hauteur d'un arrest du Conseil rendu à la poursuite des marchands fabriquans qui oblige les ouvriers en soye qui voudront passer maîtres, de payer 300 livres au lieu d'une somme très modique qu'ils avoient accoutumés de payer auparavant. » (Musée historique de Lyon, manuscrit n°2480, Léonard MICHON, *Journal de Lyon ou Mémoires historiques et politiques de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la Ville de Lyon et dans la province ; depuis le commencement du dix-huitième siècle, vers l'année mil sept cent jusqu'à présent*, tome premier, p. 320 et 321).

[1420] Justin GODART, *La boucherie lyonnaise sous l'Ancien Régime*, Lyon, E. Nicolas imprimeur, 1900, p. 23.

[1421] Maurice Garden indique toutefois qu'« il n'y eut pas un seul apprenti boucher engagé de 1728 à 1750. » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, note 29 p. 324).

[1422] En 1700, le règlement des marchands et maîtres bouchers ordonne que « ne pourront lesdits maîtres prendre qu'un aprentis (*sic*) à la fois, n'y l'obliger à les servir pour moins de quatre années de service actuel et consécutif à commencer du jour que ledit maître aura fait enregistrer le brevet d'aprentissage (*sic*) sur le livre de la communauté par les maîtres gardes en charge (…). » (AML, HH 19, *Reglemens et Statuts proposez à Messieurs*

et de compagnonnage[1423] est suffisamment longue pour qu'en 1740 ils n'aient pas encore l'âge de fonder un foyer et encore moins celui d'avoir un enfant à faire baptiser. Pour preuve, que ce soit en 1655 ou en 1740, aucun père ne faisant baptiser son enfant n'est désigné comme compagnon boucher, alors que pour d'autres professions les pères compagnons ne sont pas rares.

1.2. Le monde de la boucherie, un faisceau de liens professionnels, familiaux et de voisinage.

Liens familiaux et liens professionnels peuvent donc aller de pair en 1740 : lorsqu'un boucher choisit comme parrain de son fils le grand-père paternel de celui-ci, ce lien familial s'accompagne généralement d'un lien professionnel, le parrain étant souvent un autre boucher. Cette situation peut expliquer l'importante endogamie sociale facilement observable chez les bouchers quant aux liens de parenté spirituelle. Mais cette endogamie tient également aux particularités propres au métier de boucher, métier relativement fermé sur lui-même à cause de l'image négative dont il jouit (métier lié au sang)[1424] et de la concentration géographique des boucheries dans des lieux précis[1425]. Les liens de voisinage sont donc très importants dans ce milieu des bouchers. Il suffit de s'intéresser plus précisément aux indications présentes dans le registre de baptême de Saint-Nizier de 1655

---

les Prevost des marchands et Echevins de la ville de Lyon, Par les marchands et maîtres bouchers de ladite ville et fauxbourgs d'icelle pour estre par eux observez, et omologuez sous le bon plaisir de sa Majesté, 27 mars 1700, article VII).

[1423] Le même règlement ordonne que les « aprentis après le temps expiré de leurs aprentissages seront obligez de se présenter aux maîtres gardes (…), ausquels ils justifieront de leurs brevets d'aprentissage et quittances afin de faire inscrire leurs noms et surnoms sur le livre de ladite communauté, pour travailler en qualité de compagnons pendant les quatre années de compagnonnage, ausquelles ils seront obligez, sans faire aussy autre négoce que de servir les maîtres en ladite qualité, et n'auront lieu lesdits compagnonnages que du jour qu'ils auront esté inscrits (…). » (article X).

[1424] « La profession renvoyait une image ambiguë : moralement décriée de longue date en raison des tabous liés au sang et à la charogne, elle était "incontournable" sur le plan économique, lucrative, et par ailleurs fortement organisée. » (Jean NICOLAS, *La rébellion française*…, *op. cit.*, p. 84).

[1425] « Depuis le XVIe siècle, quatre boucheries sont ainsi délimitées et ne varient plus guère : deux sur la rive droite de la Saône, dans les quartiers populeux de l'ancienne ville, Saint-Georges et Saint-Paul, deux dans la presqu'île, dans les quartiers nouveaux et vivants, les Terreaux et l'Hôtel-Dieu. » (Maurice GARDEN, "Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle", *loc. cit.* Repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, *op. cit.*, p. 123)

concernant la résidence des parents[1426]. Sans surprise, beaucoup de parents biologiques et de parents spirituels habitent la même rue, par exemple la rue Boucherie de l'hôpital, actuelle rue Childebert. Métier discriminateur, dont les boutiques se concentrent dans quelques rues, autant de paramètres qui expliquent les nombreuses plaintes pour nuisances déposées contre des bouchers au bureau du lientenant général de police.

Il n'y a là rien de surprenant puisque l'importance des liens de voisinage dans la société lyonnaise d'Ancien Régime et dans son histoire a déjà été signalée à diverses occasions, qu'elles soient exceptionnelles[1427] ou plus ordinaires[1428]. Maurice Garden, soulignant que les Lyonnais déménagent peu, fournit une explication :

> *« (…) ces longs séjours dans les mêmes immeubles conduisent à une liaison au moins superficielle entre les différents locataires. La maison impose d'ailleurs des contraintes collectives. (…) Ce sont d'ailleurs les femmes qui sont le plus concernées par ces problèmes quotidiens de l'entretien et des relations de voisinage. Même quand elles travaillent à l'atelier ou dans la boutique, les femmes, plus encore les servantes de toutes sortes, ont plus l'occasion que les hommes de sortir, de se rencontrer… et de se disputer en termes parfois assez crus. La communauté des locataires ou des occupants d'une maison se manifeste encore à d'autres occasions. Lors de procès, ou quand il est nécessaire de produire des certificats de notoriété, nombreux sont les Lyonnais qui font appel aux autres locataires de l'immeuble pour se porter garants de leur réputation. Il y a le signe d'une connaissance plus grande que ne le laissent prévoir de simples rencontres de hasard dans les allées ou les escaliers de ces maisons : de telles pétitions sont fréquentes dans les dossiers de la Sénéchaussée. (…) Il y a une espèce de solidarité entre les habitants d'un quartier, d'un immeuble, due à la longue période de voisinage, et aux relations qui en découlent entre les individus.* »[1429]

[1426] Concernant les lieux de résidence des Lyonnais sous l'Ancien Régime, il est nécessaire de se reporter au fonds Pointet présent aux Archives Municipales de Lyon, qui dresse l'historique de nombreuses propriétés et maisons. Mais j'ai décidé de ne pas exploiter systématiquement ce fonds au cours de ce travail de thèse, car y rechercher tous les individus présents dans la base de données aurait demandé un temps très important. En revanche, je m'y suis reporté pour les bouchers.

[1427] Pour reprendre l'exemple des révoltes à Lyon, lors de la Grande Rebeyne de 1529, « dans l'insurrection, plus que par métiers, on se réunissait souvent par voisinage. (…) Les émeutiers de 1529 étaient quelquefois locataires de la même maison. (…) La rebeyne se propageait comme une trainée de poudre, de voisinage en voisinage, le long d'une rue, d'un quartier, où, par sympathie ou peur du voisin, on se lançait dans la lutte. » [Nicole GONTHIER, *Lyon et ses pauvres au moyen âge (1350-1500), op. cit.*, pp. 191-192].

[1428] Françoise Bayard souligne que les immeubles de rapport sont nombreux à Lyon. Leur hauteur, qui se traduit en nombre d'étages, permet une forte densité de locataires, donc des liens de voisinage plus denses (Françoise BAYARD, *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 222 et 223).

[1429] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*,, p. 406 et 407

Il ne faut donc pas idéaliser les relations de voisinage. Entraide, partage de mêmes espaces voire de professions identiques ne doivent pas faire oublier les rivalités, les insultes voire les médisances. Significative à ce propos est la pièce intitulée "La rue Mercière, ou les maris dupez", comédie représentée à Lyon en 1694. La scène, qui est donc censée se dérouler rue Mercière, montre notamment qu'il faut se méfier du voisinage, facilement enclin à rapporter ce qu'il voit, plus encore lorsqu'il s'agit d'adultères :

LISETTE.

(…) Aussi bien nous avons une demi-douzaine

De Voisines, de qui l'esprit est médisant,

Et donne un coup de langue à chacun en passant.

Depuis un certains tems, voulant passer pour prudes,

(Sans l'être cependant,) elles font leurs études

A s'instruire de tout, à parler d'un chacun,

Et dans leur médisance à n'épargner pas un.[1430]

1.3. Bouchers et parenté spirituelle.

1.3.1. Une parenté spirituelle fortement intraprofessionnelle…

Détaillons la réalité du parrainage au sein du monde de la boucherie. En 1655 et 1740, trente-trois bouchers ou maîtres bouchers ou marchands bouchers font baptiser leur enfant. Or sur les trente-trois parrains, vingt-sept (81,8 %) sont eux-mêmes bouchers ou marchands bouchers[1431]. Cette endogamie sociale avait été également observée au moment du mariage par Maurice Garden qui indiquait qu'au XVIIIe siècle « pour 47 maîtres bouchers dont les contrats de mariage indiquent la profession des parents au cours du siècle, 46 sont fils

[1430] *Théâtre de Monsieur Le Grand, Comédien du Roy*, Paris, veuve de Pierre Ribou et Pierre-Jacques Ribou, 1731, tome I, p. 26

[1431] Sur ces vingt-sept parrains, l'un est dit marchand. Il s'agit de Louis Caillet, parrain le 28 septembre 1655 de Louis Guichard, fils du marchand boucher Alexandre Guichard (AML, 1 GG 30, fol. 196 verso). Toutefois, il est également parrain le 10 mars 1655 d'Henriette Alar, fille du marchand tripier Jean Alar : il figure alors comme boucher (AML, 1 GG 30, fol. 131 verso). Nous l'avons donc délibérément classé comme boucher lors du baptême du 28 septembre 1655 même s'il ne figure pas sous ce terme.

de bouchers – 41 fils de bouchers de Lyon, 3 des faubourgs et 2 fils de bouchers des paroisses voisines. Une telle unanimité se rencontre rarement. (…) De 1728 à 1730, sur 36 filles de bouchers se mariant, 18 épousaient des bouchers »[1432]. Là encore, cette endogamie observable chez les bouchers au moment de choisir les parents spirituels n'est pas spécifique à Lyon. Elle a été notée également à Dijon, plus précisément dans la paroisse Notre-Dame, pour la période 1655-1657[1433].

1.3.2. … comparée au monde des boulangers.

La comparaison avec d'autres métiers liés à l'alimentation rend flagrante la spécificité des bouchers. Les boulangers ou maîtres boulangers[1434] font baptiser en 1655 et 1740 un nombre comparable d'enfants : trente. Pourtant, à l'inverse des bouchers, le choix des parents spirituels montre une grande ouverture sociale. Seuls deux des trente enfants reçoivent un parrain exerçant la même profession que le père[1435] ; un troisième ayant pour parrain un maître meunier[1436]. Encore faut-il noter que le choix des parrains dans deux de ces trois exemples peut s'expliquer par un autre argument que la volonté d'endogamie professionnelle : des liens familiaux entrent également en jeu entre les parents du baptisé et son parrain[1437].

[1432] Maurice GARDEN, "Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle", *loc. cit*. Repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville, op. cit.*, pp. 146-148.

[1433] Philippe SALVADORI, "Communauté catholique et société…", *loc. cit.*, p. 150. Toujours dans la même paroisse dijonnaise, en 1655-1657, une endogamie comparable existe chez les cordonniers. Cependant, elle est inexistante à Saint-Nizier.

[1434] A l'image des bouchers, les boulangers lyonnais à l'époque contemporaine ont également fait l'objet d'une étude spécifique (Bernadette ANGLERAUD, *Les boulangers lyonnais aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Christian, 1998, 189 pages).

[1435] Baptême le 30 janvier 1740 de Jean François Poura, fils du maître boulanger Jean Poura ; son parrain est François Gerin, également maître boulanger (AML, 1 GG 87, fol. 12 verso). Baptême le 6 août 1740 d'Antoine Fuchy, fils du maître boulanger Renaud Fuchy ; son parrain est Antoine Chapel, qui signe Antoine Chapelle, également maître boulanger (AML, 1 GG 87, fol. 90 verso).

[1436] Baptême le 20 février 1740 de Louis Bruyeres, fils de Pierre Bruyeres, qualifié à la fois de maître boulanger et de maître passementier ; son parrain est Louis Bruyeres, maître meunier (AML, 1 GG 87, fol. 21 verso).

[1437] Il s'agit des baptêmes de Jean François Poura et de Louis Bruyeres.

L'analyse des parentés spirituelles mises en œuvre pour le baptême des frères et sœurs de ces trente enfants[1438] confirme les observations faites pour 1655 et 1740. Concernant cette dernière année, j'ai repéré vingt-huit frères et sœurs baptisés à Saint-Nizier[1439]. Or, là encore, seulement quatre de leurs parrains sont boulangers[1440]. Un autre est pâtissier, mais les deux professions n'appartiennent pas à la même corporation.

Les boulangers jouent donc un rôle plus actif que les bouchers, corps de métier replié sur lui-même, dans les liens sociaux que l'on peut observer dans la paroisse Saint-Nizier. On l'a vu lorsqu'il s'agit pour eux de désigner les parents spirituels de leurs enfants. En sens inverse, ils peuvent être régulièrement choisis comme parrains par la population. Cette situation a été observée à Nantes par Vincent Danet, « la pratique qui consiste à faire parrrainer un enfant par le boulanger à la boutique duquel les parents du nouveau-né ont l'habitude de se fournir en pain étant d'usage assez courant parmi les foyers du second peuple »[1441]. A Saint-Nizier, en 1655 et 1740, ce sont notamment des maçons

---

[1438] Je n'ai pas pris en compte leurs demi-frères et demi-sœurs. Par exemple, le maître boulanger Jean Marie Piegay, époux de Claudine Charbonnet, est père d'Antoine Piegay baptisé le 23 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 83 verso). Devenu veuf, il se remarie avec Anne Paraz, dont il a Charlote Claudine baptisée le 17 avril 1750 (AML, 1 GG 97, fol. 49 verso).

[1439] Baptêmes le 25 décembre 1733 de Margueritte Bonjour (AML, 1 GG 80, fol. 161 verso) ; le 3 juin 1734 de Jean Coste (AML, 1 GG 81, fol. 64 recto) ; le 18 mai 1735 de Bonaventure Coste (AML, 1 GG 82, fol. 33 recto) ; le 24 janvier 1736 d'Agathe Vachon (AML, 1 GG 83, fol. 11 verso) ; le 1er mars 1736 de Laurent Cleophas Noué Josserand (AML, 1 GG 83, fol. 29 verso) ; le 7 octobre 1736 de Jacques Coste (AML, 1 GG 83, fol. 130 recto) ; le 2 novembre 1736 d'André Theophile Bruyere (AML, 1 GG 83, fol. 144 verso) ; le 21 juin 1737 de Jacques Fuchi (AML, 1 GG 84, fol. 77 verso) ; le 29 octobre 1737 de Jeanne Coste (AML, 1 GG 84, fol 139 recto) ; le 25 mai 1738 de Bonne Vachon (AML, 1 GG 85, fol. 71 recto) ; le 21 juillet 1738 de Charles Bonjour (AML, 1 GG 85, fol. 96 recto) ; le 22 octobre 1738 de Jean Porra (AML, 1 GG 85, fol. 131 verso) ; le 20 janvier 1739 de Benoite Coste (AML, 1 GG 86, fol. 10 verso) ; le 15 mai 1739 de Lucrece Laroche (AML, 1 GG 86, fol. 64 recto) ; le 6 janvier 1741 de Jeanne Marie Coste (AML, 1 GG 88, fol. 3 verso) ; le 13 juillet 1741 de Philippe Bruiere (sic) (AML, 1 GG 88, fol 86 recto) ; le 6 août 1741 de Dominique Bonjour (AML, 1 GG 88, fol 97 verso) ; le 29 septembre 1741 de Pierre Bourdin (AML, 1 GG 88, fol 125 recto) ; le 10 janvier 1742 d'Antoine Jacques Coste (AML, 1 GG 89, fol. 5 verso) ; le 19 février 1743 de Joseph François Coste (AML, 1 GG 90, fol. 25 recto) ; le 13 avril 1744 de Jean Coste (AML, 1 GG 91, fol. 46 recto) ; le 17 octobre 1745 de Jaques Coste (AML, 1 GG 92, fol. 130 recto) ; le 7 novembre 1745 de Claude Fuchy (AML, 1 GG 92, fol. 138 verso) ; le 22 février 1746 de Marie Bourdin (AML, 1 GG 93, fol. 26 recto) ; le 26 janvier 1747 de Jean Madelaine Coste (AML, 1 GG 94, fol. 12 recto) ; le 17 mai 1747 de Marguerite Bourdin (AML, 1 GG 94; fol. 61 verso) ; le 4 septembre 1749 de Bonne Coste (AML, 1 GG 96, fol. 128 verso) et le 9 janvier 1751 de Jean Louis Coste (AML, 1 GG 98, fol. 3 verso).

[1440] Il s'agit des boulangers et maîtres boulangers Louis La Salle, parrain de Marie Bourdin, André Theophile Reverdy, parrain d'André Theophile Bruyere, Antoine Tourret, parrain de Benoite Coste, et Antoine Vachon, parrain d'Agathe Vachon. Un autre parrain est « chevalier, huissier à cheval au Châtelet de Paris et aux cours de Lyon » (baptême de Laurent Cleophas Noué Josserand).

[1441] Vincent DANET, *Le second peuple de Nantes au XVIIIe siècle. Environnements du quotidien & intéractions sociales*, Thèse sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, soutenue le 17 juin 2011, tome 1, note 434 folio 191.

et des maîtres maçons[1442], des fabricants, des maîtres fabricants et des maîtres marchands fabricants[1443], des chapeliers compagnons ou maîtres[1444], des maîtres ouvriers en soie[1445], des cordonniers[1446], bref des hommes exerçant les métiers les plus divers, qui font appel à un boulanger. Rien de plus normal puisque les boulangers constituent un corps de métier qui « entretient par ses fonctions, les relations les plus intimes avec le peuple, relations qui tiennent à ses besoins journaliers »[1447].

Cette ouverture sociale des boulangers n'est donc nullement une spécificité de Lyon. Dans un autre domaine, elle avait été soulignée par Steven Kaplan dans le cadre corporatif parisien, à propos du recrutement : « en l'espace de quarante ans, de 1736 à 1775, 60,4 % des nouveaux membres étaient des aspirants par apprentissage et chef-d'œuvre, alors que 32,1 % seulement étaient fils de maître, les 7,5 % restants représentant les sans-qualité qui avaient réussi à s'élever par des voies extraordinaires. Autrement dit, en moyenne, chaque année, la corporation admettait près de deux fois plus d'apprentis que de fils de maître »[1448].

[1442] Baptêmes de Jean Goddessat le 29 janvier 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 119 recto) et de Jean Pierre Dony le 3 février 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 122 verso).

[1443] Baptêmes de Marie Laroche le 6 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 14 verso), de Claude Bazile Morrut le 21 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 22 recto), de Benoitte Germon le 25 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 71 recto) et de Jean Perier le 2 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 61 recto).

[1444] Baptêmes d'Antoine d'Anton le 29 mars 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 138 verso), de Fleurye Reynard le 28 juillet 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 174 recto), de Jeanne Noir le 9 octobre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 199 verso) et de François Faury le 25 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 70 verso)

[1445] Baptêmes de Jean François Chapeau le 30 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 73 recto) et de Pierre Laroche le 15 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 136 verso).

[1446] Baptêmes d'Isabeau Methenaux le 23 mars 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 136 recto) et de Louyse Vial le 31 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 188 recto).

[1447] Nicolas Toussaint DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police…*, Paris, Moutard, tome second, 1786, article "boulanger", p. 267, première colonne. Des Essarts reprend les propos de M. Prévot de Saint-Lucien, avocat, défenseur de la communauté des boulangers de la ville de Rochefort.

[1448] Steven Laurence KAPLAN, *La fin des corporations, op. cit.*, p. 219.

1.4. Les bouchers, un groupe social loin d'être aussi homogène qu'il n'y paraît.

Revenons aux bouchers. Si d'un point de vue extérieur ils forment un groupe social uni, une analyse plus attentive vient nuancer cet aspect d'homogénéité. « Bouchers riches et bouchers pauvres forment une même communauté, mais ce sont des hommes différents, qui ne jouent pas le même rôle dans le commerce de la viande »[1449]. Prenons l'exemple des six enfants de bouchers baptisés en 1655 et 1740 dont les parrains sont choisis en dehors de la profession[1450]. On constate que, sans exception, ces six enfants n'appartiennent pas à de grandes familles de la profession, c'est-à-dire des familles qui reviennent fréquemment dans les registres paroissiaux de Saint-Nizier (familles Godemard ou Gaudemard, Hodieu, Morel) ou des familles de bouchers influentes, signalées par leur richesse, qui participent à l'adjudication de la boucherie du Carême[1451]. Autrement dit, les familles de ces six enfants n'appartiennent pas (ou peu) aux réseaux sociaux ayant un poids et une influence déterminants au sein des bouchers. Car il s'agit bien de réseaux sociaux qui sont en jeu. Les familles de bouchers sont alliées par des liens de parenté et n'interviennent jamais seules lors des adjudications. Maurice Garden parle de "société", "association" ; le terme "réseau social"

[1449] Maurice GARDEN, "Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle", *loc. cit.* Repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville, op. cit.*, p. 140.

[1450] Jacques Fiable, fils d'autre Jacques Fiable et de Jeanne Guichard, est baptisé le 25 mars 1655. Son parrain est maître chirurgien (AML, 1 GG 30, fol. 136 verso).

Pierre Brouillat, fils de Claude Brouillat et de Jeanne Radix, est baptisé le 28 mars 1655. Son parrain est maître tireur d'or (AML, 1 GG 30, fol. 137 verso).

Nicolas Paletiere, fils de Pierre Paletiere et d'Anne Boneton, est baptisé le 9 mai 1655. Son parrain est tisserand (AML, 1 GG 30, fol. 150 verso).

Catherine Pierrot, fille de Claude Pierrot et de Claudine Faure, est baptisée le 13 juillet 1655. Son parrain est tondeur (AML, 1 GG 30, fol. 169 recto).

Charles Bernard, fils de Jean Bernard et de Marguerite Guillard, est baptisé le 13 avril 1740. Son parrain est ouvrier en soie (AML, 1 GG 87, fol. 42 recto).

Marie Françoise Paradis, fille de Joseph Paradis et de Jeanne Gueret, est baptisée le 1er novembre 1740. Son parrain est maître satinaire (AML, 1 GG 87, fol. 129 recto).

[1451] L'adjudication de la boucherie du Carême est le privilège (très rentable) de pouvoir faire commerce de la viande durant cette période, à prix fixé. Il ne s'agit généralement que de la viande de veau et de mouton, destinée aux personnes qui ne peuvent pas faire maigre à cause de leur état de santé. Ce privilège est monopolisé par quelques grandes familles. Ainsi les Costerisan et les Hodieu en sont les bénéficiaires quasi-exclusifs pendant les années 1710-1720 et début 1730. Il n'est pas étonnant que ces dates correspondent à la période de fermeture sociale de la boucherie lyonnaise. La décennie 1730 voit un certain renouvellement, avec quatre familles qui se partagent les adjudications : Rozet, Grenet, Landrivon, Plumet. Trois de ces familles n'ont jamais été bénéficiaires de l'adjudication, la famille Grenet l'a été il y a longtemps, en 1714-1715. Les décennies 1740-1750 voient de nouveau les adjudications se partager entre deux familles : les Plumet et les Truchet. Le prix de l'adjudication est de plus en plus élevé au cours du XVIIIe siècle. Seuls les bouchers les plus riches peuvent donc y jouer un rôle. Pour assurer son monopole, le boucher titulaire de l'adjudication a de nombreux droits. Il peut fouiller ou faire fouiller tous ceux qu'il soupçonne de commerce clandestin de viande. S'il pense que la viande est transportée frauduleusement, il a un droit de perquisition. Pour ces opérations, il peut se faire aider s'il le souhaite par des sergents et des archers (Justin GODART, *La boucherie lyonnaise sous l'Ancien Régime*, p. 49 et s.q.).

ne serait pas non plus usurpé tant liens familiaux et économiques s'entrecroisent. « Les recteurs dénoncent surtout la collusion entre les bouchers, leur "concert pour obtenir le privilège à vil prix", rapportent-ils en 1786. Cette collusion est manifestée en réalité depuis longtemps : ce sont toujours les mêmes qui enchérissent, pour eux, ou plutôt pour une société – illicite – formée avant. Très peu de maîtres ont assez de solidité pour tenter l'aventure, mais une association peut avoir plus de poids. (…) Il s'agit en effet d'une entreprise considérable qui nécessite plusieurs associés. A peine l'enchère arrachée, l'acquéreur signe de multiples conventions avec d'autres bouchers (…) »[1452].

Si l'on s'intéresse aux baptêmes des frères et sœurs de ces six enfants de bouchers, ces remarques restent valables. Assurément certains frères et sœurs peuvent eux recevoir un boucher comme parrain mais celui-ci reste étranger aux grandes familles de la profession. Trois frères de Marie Françoise Paradis, prénommés Gabriel, François et Jean Marie, reçoivent également un parrain exerçant une autre profession[1453]. Seule une sœur, Marie Magdelaine Paradis, se voit attribuer un maître boucher comme parrain, en la personne de Jean Ville[1454]. Citons quelques autres exemples. Le 25 mars 1655, le maître boucher Jacques Fiable choisit un maître chirurgien comme parrain de son fils, prénommé également Jacques. Il avait choisi des bouchers pour ses enfants précédents baptisés en 1647[1455] et en 1650[1456]. La logique est la même pour le baptême de Nicolas Paletiere le 9 mai 1655 qui reçoit un tisserand comme parrain, alors que son frère aîné Jean avait reçu un boucher nommé Jean Guillot[1457]. Au moment du baptême de son fils Charles, le 13 avril 1740, le marchand boucher Jean Bernard désigne un ouvrier en soie comme parrain[1458].

[1452] Maurice GARDEN, "Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle", *loc. cit.* Repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, *op. cit.*, p. 143-144.

[1453] Le parrain de Gabriel est marchand (baptême le 21 juillet 1730 ; AML, 1 GG 77, fol. 88 verso). Celui de François est maître ouvrier en soie (baptême le 4 décembre 1737 ; AML, 1 GG 84, fol. 156 verso). Enfin celui de Jean Marie est lui aussi marchand (baptême le 17 mai 1744 ; AML, 1 GG 91, fol. 59 verso).

[1454] Baptême le 12 juillet 1733 (AML, 1 GG 80, fol. 87 recto).

[1455] Baptêmes des jumeaux Pierre et Margueritte Fiable le 10 avril 1647 (AML, 1 GG 27, fol. 240 recto). Leurs parrains bouchers sont Pierre Renard et Jean Bernard.

[1456] Baptême d'Ennemond Fiable le 13 octobre 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 16 recto). Son parrain boucher est Ennemond Guichard.

[1457] Baptême le 26 octobre 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 18 verso).

[1458] Le 20 janvier 1736, il avait choisi un clerc tonsuré de Saint-Martin d'Ainay comme parrain de son fils Marc Antoine (AML, 1 GG 83, fol. 9 recto).

Pour l'enfant suivant, Marie, baptisée le 14 janvier 1742, le parrain est le boucher Antoine Ville[1459].

Un regard plus précis porté sur le milieu des bouchers permet donc d'aller au-delà des apparences, de dépasser l'impression d'uniformité qui s'en dégage. Les bouchers lyonnais constituent un ensemble social fortement hiérarchisé, situation qui se rencontre ailleurs dans le royaume et qui n'est pas nouvelle. A Paris également, avant la destruction de la grande boucherie en 1416, les bouchers qui sont installés en son sein « composoient une espece de Communauté distincte & séparée de ceux de la même profession qui occupoient les autres *boucheries* (…) ; & ces deux Communautés n'avoient aucune société ou correspondance entre elles, soit pour la jurande, soit pour la discipline »[1460]. Reste qu'à Lyon la réalité sociale dans le monde de la boucherie n'est pas sans conséquence sur les liens de parenté spirituelle en son sein. Pour d'autres groupes professionnels lyonnais, notamment le monde de la Fabrique, les hiérarchies sont plus nettement visibles et exprimées. Déterminons alors quelles peuvent en être les conséquences au moment de choisir parrains et marraines.

II. La parenté spirituelle face à une hiérarchie sociale réaffirmée : l'exemple de la Grande Fabrique.

2.1. La Grande Fabrique entre 1737 et 1744.

La Grande Fabrique voit quant à elle une séparation nette entre les donneurs d'ordre qui peuvent se prévaloir du titre de marchands et les exécutants, les maîtres ouvriers en soie qui travaillent à façon[1461]. Les années 1737-1744 constituent une période d'affirmation des différences sociales et d'exacerbation des tensions qui leur sont liées, jusqu'à aboutir à la révolte des maîtres ouvriers entre les 3 et 6 août 1744[1462].

[1459] AML, 1 GG 89, fol. 7 verso.

[1460] Nicolas Toussaint DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police…*, *op. cit.*, tome second, article "boucher, boucherie", p. 104, première et seconde colonnes.

[1461] Cette séparation est analysée longuement par Justin GODART, *L'ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais. Etude historique, économique et sociale*, Lyon-Paris, Bernoux et Cumin, 1899, pp. 83-93.

Le règlement de la Fabrique de 1737, reconnu par lettres patentes le 1er octobre de la même année[1463], instaure dans le fonctionnement de la communauté une égalité presque totale entre les marchands et les maîtres ouvriers[1464], marquée par exemple par une répartition équitable des postes de maîtres courriers[1465] et de maîtres gardes[1466]. Ce règlement « essaie de redonner une place dirigeante dans la communauté aux maîtres ouvriers[1467] » ; ces derniers l'imposent « par un coup de main »[1468] aux marchands. Il est suspendu deux ans plus tard, le 17 novembre 1739, par le Conseil d'État[1469]. En 1740, la rancœur des maîtres ouvriers envers les marchands est donc particulièrement forte.

[1462] Cette révolte est violente puisque les femmes vont jusqu'à « lapider le guet envoyé contre les ouvriers en grève » (Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française. XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 77). Il serait intéressant de voir dans quelle mesure les sources judiciaires peuvent refléter cette tension entre maîtres ouvriers en soie et marchands.

[1463] *Lettres patentes du Roy, Pour l'execution du Reglement concernant les Manufactures des Étoffes de soye, or & argent, de la ville de Lyon, & la Communauté des Maistres Marchands & Fabriquans desdites étoffes, &c*, 1er octobre 1737, publié à Paris, Imprimerie royale, 1738, 4 pages (AML, 1 C 706 039). Suivi des *Statuts et reglement Pour la Communauté des Maistres Marchands, & Maistres Ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent & de soye, & autres meslées de soye, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de Lyon : Et pour la fabrique desdites étoffes qui se font, tant dans ladite ville & fauxbourgs de Lyon, que dans les provinces de Lyonnois, Forest & Beaujollois*, 1er octobre 1737, publié à Paris, Imprimerie royale, 1737, 79 pages (AML, 1 C 706 040).

[1464] En revanche, le règlement de 1737 amène une fermeture géographique : « seul le Lyonnais (Forez et Beaujolais) peut fournir des apprentis à la Fabrique » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 47). Mais les périodes de fermeture sont fréquentes dans l'histoire de la Fabrique lyonnaise : « en 1687, après la Révocation de l'Édit de Nantes, et par suite du marasme des affaires, l'ordonnance consulaire du 30 décembre prescrit "qu'il ne serait reçu aucun apprenti pendant trois années consécutives". L'arrêt de 1702 porte défense de prendre à l'avenir aucun apprenti étranger ou né hors de la ville ou des faubourgs. Les lettres patentes du 17 décembre 1702 aggravent encore la restriction : les maîtres ne pourront prendre des "enfants de la ville que dans 5 ans (…) à l'exception néanmoins des enfants de l'Aumône générale". Ils ne pourront pendant dix ans recevoir ni enregistrer aucun compagnon forain ou étranger. La reprise des affaires permet ensuite d'entrouvrir la porte aux forains et, après la mort de Louis XIV, la liberté reprend » (*Ibid.*, p. 47).

[1465] « Des quatre maistres courriers chargez de regir les affaires de la chapelle, il y en aura toûjours deux du nombre des maistres marchands, & deux maistres ouvriers travaillant à façon (…). » [*Statuts et reglement Pour la Communauté des Maistres Marchands, & Maistres Ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent & de soye, & autres meslées de soye, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de Lyon : Et pour la fabrique desdites étoffes qui se font, tant dans ladite ville & fauxbourgs de Lyon, que dans les provinces de Lyonnois, Forest & Beaujollois*, 1er octobre 1737, publié à Paris, Imprimerie royale, 1737, article VI, p. 2 (AML, 1 C 706 040)].

[1466] « Au lieu de six maistres gardes qu'il y a actuellement, suivant les precedens reglemens, dont quatre maistres marchands, & deux maistres ouvriers à façon, la communauté sera regie à l'avenir par huit maistres gardes, sçavoir, quatre maistres marchands, & quatre maistres ouvriers travaillant à façon, lesquels auront une authorité égale dans l'administration des deniers & affaires de ladite communauté (…). » [*Ibid.*, article VII p. 3 (AML, 1 C 706 040)].

[1467] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au* XVIIIe siècle, *op. cit.*, p. 573.

[1468] Carlo PONI, "Mode et innovation : les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIIIe siècle", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1998, n°3, p. 611.

[1469] « Le Roy s'étant fait representer le Reglement fait & arrêté en son Conseil d'Etat le premier Octobre mil sept cens trente-sept pour la communauté des Maîtres Marchands & Maîtres Ouvriers à façon en Etoffes d'Or,

La révolte d'août 1744[1470] s'explique par un arrêt du Conseil d'État du 19 juin de la même année mentionnant que le règlement de 1737 est totalement supprimé et remplacé par un nouveau :

> « *Le Roy ayant par ses lettres patentes du premier octobre 1737 confirmé & autorisé le règlement arrêté en son Conseil d'état le même jour, pour être ledit règlement exécuté dans les manufactures d'étoffes de soie, or & argent, & des autres étoffes mélangées de soie, laine, poil, fil & coton, & par la communauté des maîtres marchands & maîtres ouvriers travaillant à façon lesdites étoffes, tant dans la ville & fauxbourgs de Lyon, que dans les provinces de Lyonnois, Forès & Beaujollais : Sa Majesté auroit été informée qu'il a été fait des représentations de la part desdits maîtres marchands & maîtres ouvriers, sur plusieurs dispositions & articles dudit règlement : Et ayant fait examiner en son Conseil les différents mémoires qui ont été par eux présentez à ce sujet, de même que ceux qui ont été remis par leurs députés, lesquels ont été mandez & entendus sur leurs prétentions, dires & réquisitions respectives ; Sa Majesté auroit reconnu qu'il étoit nécessaire de réformer un grand nombre d'articles dudit règlement, soit par rapport à la police & discipline de ladite communauté, soit par rapport à la fabrique desdites étoffes, & qu'au moyen de ces changemens ledit règlement ne pouvoit subsister sans inconvénient & sans donner lieu à des doutes à des difficultés capables de perpétuer des abus également préjudiciables auxdites manufactures & à ladite communauté. C'est pour ces motifs, que supprimant totalement ledit règlement du premier octobre 1737 Sa Majesté s'est déterminée à en faire expédier un nouveau (….)*[1471]. »

---

d'Argent & de Soye de la Ville & Fauxbourgs de Lyon, & pour la Fabrique desdites Etoffes ensemble les Lettres Patentes expediées le même jour pour l'exécution dudit Reglement, enregistrées où besoin a été ; Et sa Majesté étant informée qu'il a été fait des Representations sur plusieurs Articles de ce Reglement tant par les Maîtres Marchands desdites Etoffes, que par les Negocians qui en font commerce pour leur compte ou par commission, & voulant qu'il soit à certains égards surcis à l'exécution dudit Reglement, jusqu'à ce que tous les éclaircissemens qu'elle juge à propos de faire prendre sur lesdites Representations puissent être rassemblés & discutés avec l'attention & le soin que demande l'importance de la matière, Vû l'avis des Deputés au Bureau du commerce, Ouy le rapport du Sieu Orry conseiller d'Etat & ordinaire au Conseil Royal, controlleur General des Finances ; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que jusqu'à ce qu'il ait été par elle autrement ordonné, il sera surcis à l'exécution dudit Reglement de mil sept cens trente-sept, à l'exception néanmoins des dispositions concernant soit l'Election des Couriers de la chapelle & celle des Maîtres-Gardes et Adjoints, soit les Assemblées prescrites par les articles XVIII, XIX & XX dudit Reglement la Réception des Apprentifs Compagnons & Maîtres & les Visites que doivent faire lesdits Maîtres-Gardes & adjoints dans les Magazins, Boutiques & Ouvroirs desdits Maîtres Marchands & Maîtres Ouvriers qui continueront d'avoir leur exécution (…) » [*Arrest du Conseil d'Etat du Roy, concernant la Fabrique des Etoffes d'Or d'Argent & de Soye, de la Ville de Lyon*, 17 novembre 1739, p. 1-2 (AML, 1 C 305 079)].

Il est à noter que l'analyse, pourtant précise, de Godart, ignore cette suspension de 1739 (Justin GODART, *L'ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais. Etude historique, économique et sociale*, *op. cit.*, p. 84).

[1470] Pour une description de cette révolte, cf. Jean NICOLAS, *La rébellion française*…, *op. cit.*, p. 326-327.

[1471] *Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne l'exécution des Statuts & Règlement pour les fabriques de Lyon*, 19 juin 1744, publié à Lyon, P. Valfray, 1745, p. 1-2 (AML, 1 C 1933).

Bien plus, cet arrêt du Conseil d'État évoque la mise en place d'une procédure judiciaire spécifique pour lutter contre toute contestation de la part des maîtres ouvriers :

> « *Pour rétablir le bon ordre dans lesdites fabriques & communauté, & (…) pour en rendre l'exécution plus prompte & plus assurée, [Sa Majesté] s'est proposée d'évoquer à soi & à son Conseil pour un tems, la connoissance des contraventions qui pourroient être commises à ce nouveau règlement, & d'en renvoyer la connoissance aux sieurs Prévôt des marchands & Échevins de ladite ville de Lyon, & au sieur Intendant & Commissaire départi en la généralité de Lyon, chacun en droit soi, afin qu'étant jugées sommairement & sans frais, les contrevenans ne puissent se flatter de parvenir à l'impunité de leurs contraventions par la longueur & les formalités qu'exigent les procédures ordinaires ; à quoi désirant pourvoir. (…) Déclare Sa Majesté ledit règlement commun avec les maîtres Guimpiers de ladite ville de Lyon, voulant qu'ils soient tenus de se conformer à ce qui est prescrit par les articles dudit règlement concernant la fabrique des ouvrages & étoffes qu'ils ont droit de faire concuremment avec lesdits maîtres marchands & maîtres ouvriers en étoffes de soie, or & argent, sous les peines portées auxdits articles. Et pour statuer sur les contraventions audit règlement, qui pourroient se commettre, ensemble sur les procès & différends qui pourroient naître concernant l'exécution dudit règlement, tant en matière civile qu'en matière criminelle, Sa Majesté a évoqué à soi & à son Conseil lesdites contraventions, procès & différends, & iceux, circonstances & dépendances a renvoyez & renvoie pardevant les sieurs Prévôt des marchands & échevins de ladite ville de Lyon ; pour être par eux, pendant le tems & espace de cinq années consécutives, lesdites contraventions, procès & différends jugez en première instance* (…). *Enjoint Sa Majesté audit sieur Intendant & auxdits sieurs Prévôt des marchands & échevins de Lyon, de tenir, chacun en droit soi, la main à l'exécution du présent arrêt & du règlement y annexé, qui seront lûs, publiez & affichez par-tout où besoin sera, & enregistrez, tant au greffe du Consulat, qu'en celui de la commission, & exécutez nonobstant toutes oppositions ou autre empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté se réserve & à son Conseil la Connoissance, qu'Elle interdit à toutes ses Cours et autres juges*[1472]. »

Incontestablement, le règlement du 19 juin 1744 est peu favorable aux maîtres ouvriers. Les courriers de la communauté seront dorénavant choisis uniquement parmi les marchands[1473]. Les deux maîtres ouvriers qui remplissaient la fonction de courrier

---

[1472] *Ibid.*, p. 2-4.

[1473] « Les quatre courriers employez ordinairement à régir les affaires de la chapelle & confrairie (*sic*) de ladite communauté, seront à l'avenir choisis dans la classe des maîtres marchands (…). » [*Statuts et reglement Pour la Communauté des Maîtres Marchands, & Maîtres Ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent & de soie, & autres mêlées de soie, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de lyon ; & pour la fabrique desdites étoffes, mêlées de soie, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de lyon ; & pour la fabrique desdites étoffes,*

seront remplacés[1474]. Quant aux maîtres gardes, l'équité entre les marchands et les maîtres ouvriers n'est plus respectée[1475]. Qui plus est, il est dorénavant interdit aux épouses des maîtres ouvriers de se salarier. Cette interdiction du travail féminin à l'extérieur rend plus difficile la survie économique de nombreux foyers. L'animosité des maîtres ouvriers contre les marchands est donc profonde ; nul n'ignore leur mécontentement, leurs revendications et l'opposition aux « Articles du Réglement de mil sept cent quarante-quatre, dont (…) tous les (…) Maîtres-Ouvriers de ladite Communauté ont à se plaindre »[1476]. « Les pamphlets pour ou contre les *Réglements* de 1744 sont nombreux »[1477] ; les maîtres ouvriers n'hésitent pas à exprimer leurs doléances aux autorités [annexe 36]. « Après 1744, aucun nouveau règlement de caractère général ne fut promulgué »[1478].

Les contestations au sein de la Fabrique sont donc quasi permanentes. Au milieu du XVIIIe siècle, force est de reconnaître « les contestations qui y règnent depuis la fin de l'autre siècle & le commencement de celui-ci »[1479]. Elles « ont occasionné des dépenses immenses, & ruiné en même temps quantité de Maîtres-Ouvriers, qui ont voulu personnellement s'attacher à la défense de leurs intérêts »[1480]. La solution, loin d'être de mise, serait de retrouver la tranquillité au sein de la Fabrique, ce « qui, en faisant cesser toutes les vexations & tous les abus dont les Maîtres-Ouvriers se plaignent depuis un aussi grand nombre d'années, assurera en même-temps, outre la perfection dans les Etoffes, l'état & la fortune

---

19 juin 1744, publié à Lyon, P. Valfray, 1745. Titre premier "Du Service divin, de l'élection des Courriers de la chapelle ou confrairie de la communauté, & de leurs fonctions", article III, p. 2 (AML, 1 C 1933)].

[1474] « En conséquence de ce qui est ci-dessus ordonné, les deux maîtres ouvriers travaillant à façon, qui sont actuellement courriers de la chapelle & confrairie (*sic*), sortiront l'un & l'autre d'exercice lors de l'élection prochaine ; & il sera élû à leur place, en la forme prescrite par le précédent article, deux maîtres marchands (…). » [*Ibid.*, Titre premier "Du Service divin, de l'élection des Courriers de la chapelle ou confrairie de la communauté, & de leurs fonctions", article IV, p. 2 (AML, 1 C 1933)].

[1475] « Au lieu de huit maîtres gardes qui sont actuellement en charge, la communauté sera régie à l'avenir par six maîtres gardes, dont quatre marchands & deux maîtres ouvriers travaillant à façon (…). » [*Ibid.*, Titre II "De l'élection des maîtres gardes & adjoints, & de leurs fonctions", article premier, p. 4 (AML, 1 C 1933)].

[1476] *Observations sur les reglements de la Fabrique, adressées par les maîtres-gardes ouvriers à M. le Controlleur General, le vingt-cinq Août 1759. Remises le même jour à Mrs les Prévôt des Marchands, & Echevins de la Ville de Lyon, en conséquence des Ordres du Conseil*, Lyon, Aimé Delaroche, 1760, p. 28.

[1477] Carlo PONI, "Mode et innovation : les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIIIe siècle", *loc. cit.*, note 55 p. 611.

[1478] *Ibid.*, p. 612.

[1479] *Observations sur les reglements de la Fabrique…*, *op. cit.*, p. 15.

[1480] *Ibid.*, p. 7.

de tous les membres qui la composent »[1481]. Mais la réconciliation n'est pas encore en vue et c'est bien l'animosité qui domine. Les maîtres ouvriers prétendent que les marchands veulent « les tenir dans l'esclavage », « l'état du Maître-Ouvrier étant le plus malheureux de la Communauté »[1482], « le Maître-Ouvrier étant le seul dans la Communauté exposé à la mauvaise humeur du Marchand »[1483], « son état étant le plus malheureux & le plus pénible »[1484].

2.2. Parenté spirituelle et tensions au sein de la Grande Fabrique.

A partir de 1739, cette rancœur des maîtres ouvriers en soie travaillant pour la Grande Fabrique transparaît-elle dans le domaine de la parenté spirituelle ?

Dans le registre de 1740, cent-dix pères prennent la qualité de "maître ouvrier en soie" à l'occasion du baptême d'un enfant[1485]. Or parmi les parrains qu'ils choisissent, seuls deux sont clairement désignés comme des donneurs d'ordre, sous le titre de "marchand maître dudit art"[1486]. Deux autres ont le simple titre de "marchand"[1487], trois autres enfin de "marchand fabricant"[1488]. Incontestablement la rancœur des maîtres ouvriers en soie leur fait choisir en 1740 d'autres parrains que les marchands desquels ils peuvent être dépendants professionnellement. Et parmi ces autres parrains, la plupart sont des maîtres ouvriers en soie (cinquante parrains sur cent-dix), comme eux. Leur identité en sort renforcée : « la solidarité

[1481] *Ibid.*, p. 7-8.

[1482] *Ibid.*, p.15.

[1483] *Ibid.*, p. 25.

[1484] *Ibid.*

[1485] Je n'ai pas compris dans ce nombre ceux qui prennent la qualité de "maître ouvrier en draps de soie" (au nombre de six) ou de "maître ouvrier en bas de soie" (au nombre de vingt).

[1486] Baptêmes de Barbe Delisle, 26 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 126 recto) et de Claudine Roux, 20 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 138 verso).

[1487] Baptêmes de Jean François Grifonet, 29 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 25 recto) et de François Marie Favier, 29 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 86 verso).

[1488] Baptême de Marie Bonnier, 20 janvier 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 8 verso), de Jeanne Louise Gosme (AML, 1 GG 87, fol. 58 recto) et de Marguerite Berthellier (AML, 1 GG 87, fol. 73 recto).

est très forte » chez « les gens des ateliers, soutenus par une fraction de la bonne société traditionnelle et par le clan cléricalo-paternaliste des chanoines-comtes de la ville »[1489].

La différence est très nette avec l'année 1655, époque où la Grande Fabrique n'est pas marquée par de telles divisions sociales. Cette année-là, dix-sept pères prennent également la qualité de "maître ouvrier en soie". La proportion de parrains qui se qualifient de "marchand" est bien plus élevée qu'en 1740 : un est "marchand à Lyon", deux autres se disent "marchand et maître ouvrier en soie". Seulement cinq maîtres ouvriers en soie figurent parmi les parrains[1490].

Délaissons maintenant l'analyse en termes de hiérarchie et de fermeture sociale pour nous intéresser à un angle de vue qui ne nous est pas totalement inconnu : les rivalités et complémentarités professionnelles.

[1489] Jean NICOLAS, *La rébellion française*…, *op. cit.*, p. 325. Les chanoines-comtes de Saint-Jean ont l'habitude de se présenter comme les défenseurs du peuple.

[1490] De nouveau, je n'ai pas pris en compte la qualification de "maître ouvrier en draps de soie" (une occurence).

Chapitre 2

Parenté spirituelle, rivalités et complémentarités professionnelles

Il convient ici de prêter attention aux rivalités et complémentarités, au sein d'un même métier ou entre professions, et à leurs conséquences sur la parenté spirituelle. Tout naturellement, on songe d'abord à une distinction professionnelle essentielle au sein de toute corporation : la position différenciée du maître et du compagnon.

I. Parenté spirituelle et organisation sociale des corporations : places et rôles des compagnons et des maîtres.

Initialement, maître et compagnon sont complémentaires. Le maître a besoin du compagnon pour la production de son atelier et le compagnon a besoin du maître pour se former. Mais la complémentarité peut laisser place à la rivalité.

Les liens que peut entretenir un compagnon vis-à-vis de son maître en dehors du cadre professionnel restent peu étudiés par les historiens. Il existe bien sûr quelques exceptions. En voici une qui, si elle a l'inconvénient de nous éloigner du cadre lyonnais, a le mérite de prendre place au milieu du XVIIe siècle. Ici, le compagnon, sur le point de convoler en justes noces, choisit son maître comme témoin. C'est ce que fait à Blois en 1641 Pierre Croisseau, compagnon chandelier natif des Flandres. « Aucun membre de la famille du conjoint n'est présent : à la place de son père et de sa mère témoignent son maître et sa maîtresse tandis que d'autres compagnons artisans lui tiennent lieu de frères ou de cousins. Cela montre bien que l'autorité d'un maître de métier a quelque chose de paternel et que l'amitié s'assimile à une forme de fraternité »[1491]. Une explication est avancée. « Comment Pierre Croisseau, le Flamand de Blois, a-t-il trouvé son parti ? La réponse est dans le contrat : il est manifestement passé par l'intermédiaire de la famille de son maître, Nicolas Mesureux »[1492]. Partant de cet exemple, portons notre regard sur trois professions importantes à Lyon : les corporations des chapeliers, des tireurs d'or et des imprimeurs.

[1491] Sébastien JAHAN, "Parenté et stratification sociale. Les témoins aux contrats de mariage dans la France du Centre-Ouest (XVIIe - XVIIIe siècles)", *loc. cit.*, p. 190.

[1492] *Ibid.*, p. 200.

1.1. Compagnons et maîtres face à la parenté spirituelle : chapeliers, tireurs d'or et imprimeurs.

1.1.1. Compagnons et maîtres chapeliers.

Le monde des chapeliers lyonnais est très inégalitaire en terme de fortune. Comme l'a souligné Maurice Garden, se distinguent d'un côté « de puissants maîtres-marchands » et de l'autre « de nombreux ouvriers sans fortune et sans avenir » : les compagnons chapeliers ont une fortune moyenne de 405 livres, les maîtres et marchands de 5540 livres[1493]. Il convient donc de se demander si l'opposition entre maîtres et compagnons chapeliers se retrouve également dans le domaine de la parenté spirituelle.

Quarante-quatre compagnons font baptiser un enfant à Saint-Nizier en 1655 et en 1740, quarante en 1740 et seulement quatre en 1655. Sur ces quarante-quatre pères compagnons, vingt-six (59 %) sont compagnons chapeliers.

Dix-huit compagnons sont parrains à Saint-Nizier en 1655 et 1740, seize en 1740 et seulement deux en 1655. Sur ces dix-huit parrains compagnons, neuf (50 %) sont compagnons chapeliers.

Le faible nombre de compagnons en 1655 par rapport à 1740 tient à un moindre enregistrement de cette qualité. Quant au fort poids des compagnons chapeliers parmi l'ensemble des compagnons, il s'explique simplement par le nombre important de chapeliers dans nos dépouillements : sur les 2920 baptêmes célébrés en 1655 et 1740, 174 font intervenir un père chapelier, quelle que soit sa désignation (compagnon chapelier, maître chapelier, marchand chapelier ou simplement chapelier). Si l'on considère le corpus total des 2920 baptêmes, il n'est donc pas étonnant que ceux qui font intervenir un père et un parrain compagnons, au nombre de quatre seulement, ne concernent que l'année 1740 et ne mettent en jeu que des chapeliers[1494].

Dans les vingt-six baptêmes où le père est compagnon chapelier, vingt et un (81 %) font intervenir un parrain également chapelier. Mais la désignation des vingt et un parrains

---

[1493] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 730, graphique 63 [Les chapeliers lyonnais au XVIIIe siècle : de puissants maîtres-marchands qui emploient de nombreux ouvriers sans fortune et sans avenir].

[1494] Baptêmes de Jeanne Claudine Munier le 15 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 42 verso), de François Dumesnil le 3 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 50 recto), de Nicolas Moulin le 14 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 120 recto) et de Claudine Chomerat le 22 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 124 recto).

chapeliers est intéressante : tous sont chapeliers ou compagnons chapeliers, aucun n'est maître ou marchand chapelier. Lorsqu'un compagnon chapelier fait baptiser son enfant, il ne choisit donc pas un parrain explicitement mieux placé dans la hiérarchie sociale de la corporation.

Quarante et un maîtres chapeliers ou maîtres fabricants de chapeaux font baptiser leur enfant en 1655 et 1740, vingt-sept en 1655 et quatorze en 1740. Or un seul parrain est compagnon chapelier[1495]. Même si le défaut d'enregistrement de la qualité de compagnon en 1655 peut influencer ces chiffres, il n'en reste pas moins que les maîtres chapeliers font peu appel à des compagnons comme parrains de leurs enfants.

Les liens de parenté spirituelle entre compagnons et maîtres chapeliers sont donc quasiment inexistants.

J'ai élargi le corpus étudié en prenant en compte d'autres baptêmes célébrés à Saint-Nizier, en dehors de 1740, où interviennent comme pères des compagnons chapeliers [annexe 37][1496]. Notons d'emblée que pour des baptêmes proches de 1740, la qualité de compagnon peut être également omise. Ainsi, un père faisant baptiser un enfant peut être qualifié de chapelier, sans plus de précisions, et ce n'est qu'au baptême d'un cadet, qu'il est désigné comme compagnon[1497]. Sans aucun doute possible, il était également compagnon

---

[1495] Le 12 septembre 1740 a lieu le baptême de Marie Martin, fille du maître chapelier Blaise Martin. Le parrain est le compagnon chapelier Antoine Barbaroux (AML, 1 GG 87, fol 106 verso).

[1496] Cependant je n'ai pas pris en considération des baptêmes dont la particularité me semblait trop affirmée. Ainsi le 16 septembre 1749 est baptisé Jean Claude Briere, fils du compagnon chapelier Claude Briere (AML, 1 GG 96, fol. 135 recto). La non-prise en compte de ce baptême ne réside pas dans le fait qu'il s'agit d'un enfant naturel mais parce que le père est mentionné comme étant « de présent soldat dans le régiment d'Angoumois ». Dans ce cas, le choix de parents spirituels n'ayant rien à voir avec la profession de chapelier (le parrain est relieur de livres, la marraine est veuve d'un cartier) est-il influencé par la qualité de compagnon du père ou le fait que celui-ci n'exerce plus (provisoirement ou non) le métier de chapelier doit-il être pris en compte ? Ajoutons l'illégitimité de l'union et nous voyons que la complexité de cet exemple incite à la prudence.

[1497] Voici, par ordre alphabétique, quelques exemples de pères qui sont dans ce cas (les cotes des baptêmes, que l'on retrouve dans les annexes de la thèse, n'ont pas été rappelées dans cette note de bas de page afin de ne pas l'alourdir) :

- Claude Berthon, qui signe Claude Berton : chapelier au baptême de sa fille Jeanne (3 juillet 1742), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Marianne (16 mars 1747).

- Ennemond Besson : chapelier au baptême de son fils Mathieux (6 juin 1745), compagnon chapelier lors du baptême de son fils Antoine (16 août 1746).

- François Bornard : chapelier au baptême de son fils Jean (26 novembre 1738), compagnon chapelier lors du baptême de ses filles Jeanne et Jeanne Marie (29 octobre 1740 et 3 février 1742).

- François Charlet : chapelier au baptême de sa fille Marie (29 juillet 1742), compagnon chapelier lors du baptême de son fils François (3 avril 1744).

- Jacques Chaudier : chapelier au baptême de sa fille Louise (21 octobre 1736), compagnon chapelier au baptême de sa fille Anne (18 janvier 1740).

lors du baptême de l'aîné. Pouvait-il être simple apprenti ? Cette hypothèse me semble exclue. Outre le fait que l'âge habituel d'apprentissage ne correspond guère à l'âge de la paternité, un apprentissage tardif est impossible au XVIIIe siècle chez les chapeliers lyonnais. Dans leurs statuts et règlements de 1670, il est précisé que « ne pourront non plus lesdits Maistres recevoir à ladite qualité d'Apprentis aucun homme marié, ou ayant famille, à peine de trente livres d'amende contre chacun des contrevenans »[1498]. Des apprentissages tardifs ont sans aucun doute existé avant 1670. Par la suite, ce ne peut normalement plus être le cas.

Ce corpus supplémentaire de 247 baptêmes[1499] célébrés de 1731 à 1749 où intervient un père compagnon chapelier[1500] confirme ce qui a été observé quant au choix des parrains[1501]. 48 sont également compagnons chapeliers, 97 sont chapeliers, 87 exercent

---

- Michel Collet : chapelier au baptême de sa fille Clemence (17 octobre 1748), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Jeanne Francoise (28 septembre 1749).

- Sébastien Faure, époux d'Antoinette Virieu (ou Virieux) : chapelier au baptême de sa fille Etiennette (15 novembre 1733), de ses fils Joseph (25 novembre 1734) et Jean Claude (9 décembre 1735), compagnon chapelier lors du baptême d'une autre fille prénommée également Etiennette (14 novembre 1736).

- Sébastien Faure, époux de Claudine Fournier (peut-être s'agit-il du même Sébastien Faure qu'à l'entrée précédente, remarié ; mais dans les deux cas, aucune signature n'apparaît, empêchant de conclure) : chapelier au baptême de son fils Claude (18 mai 1747), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Etiennette (9 juillet 1749).

- Antoine Gervaisi, dont le patronyme connaît de nombreuses variations orthographiques : chapelier au baptême de son fils Michel (1er novembre 1739) et de sa fille Jeanne Marie (20 février 1742), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Catherine (6 décembre 1744).

- Blaise Martin : chapelier au baptême de sa fille Jeanne Marie (2 octobre 1730), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Eleonnor (7 novembre 1733).

- Pierre Moulin : chapelier au baptême de son fils Pierre (23 janvier 1742), compagnon chapelier lors du baptême de son fils Jean Marie (26 juillet 1744).

- Jean Munier : chapelier au baptême de son fils Jean (2 janvier 1742), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Anne Philippe (25 août 1745).

- Louis Munier : chapelier au baptême de sa fille Jeanne Marie (27 décembre 1739), compagnon chapelier lors du baptême de son fils Jean Baptiste (3 septembre 1741).

- Jaques Patel : chapelier au baptême de son fils Jean Claude (8 juin 1745), compagnon chapelier lors du baptême de sa fille Marie (5 septembre 1746).

[1498] *Reglemens et statuts proposez à Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de la ville de Lyon, par les Maistres Chapeliers d'icelle soussignez, pour établir dans l'exercice de leur Art la perfection & fidelité requise ; tirez de leurs anciens Reglemens, augmentez, diminuez, ou corrigez, pour estre observez à l'avenir sous le bon plaisir de Sa Mesjesté*, 6 mai 1670, publié à Lyon, Antoine Jullieron, 1675, article III (AML, 1 C 304 138).

[1499] Parmi ceux-ci figurent trois baptêmes d'enfants jumeaux.

[1500] Y compris lorsque la qualité de compagnon est omise.

[1501] 2 des 247 baptisés dont le père est compagnon chapelier n'ont pas été pris en compte dans cette étude de la répartition des professions du parrain. Il s'agit premièrement de Joseph Bonaventure Moulin baptisé le 14 juillet 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 86 recto). En effet, son parrain est dit habitant de Cuire, sans plus de précision. Quant à Claudine Labbé, baptisée le 14 juin 1746, son parrain est simplement désigné comme habitant de Cogny en Beaujolais.

une autre profession[1502], seulement 7 sont maîtres chapeliers[1503], 5 marchands chapeliers[1504] et 1 marchand fabricant chapelier[1505]. Toujours à partir de ce corpus de 247 baptêmes, cette situation est confirmée si l'on regarde la profession de l'éventuel mari de la marraine, qu'il soit vivant ou décédé : un seul est fabricant chapelier[1506], 2 maîtres chapeliers[1507] et 5 marchands chapeliers[1508], alors que 24 sont compagnons chapeliers, 52 chapeliers et 63 exercent une autre profession.

J'ai également pris en compte d'autres baptêmes autour de 1740 dans lesquels le parrain est compagnon chapelier[1509], à l'exception des 48 mentionnés dans le paragraphe précédent où le père est lui aussi compagnon chapelier [annexe 38]. Là encore, la tendance observée se confirme : sur un corpus de 9 baptêmes, un seul père est maître chapelier[1510], tous les autres exercent des professions différentes.

1.1.2. Compagnons et maîtres tireurs d'or.

Il est une autre profession où la différence entre compagnons et maîtres mérite également une analyse approfondie : les tireurs d'or. La situation est toutefois bien différente

---

[1502] Y compris deux hommes d'Église et un servant à la sacristie.

[1503] Il s'agit des baptêmes de Joseph Faure le 25 novembre 1734, de Gabriel Januel le 9 avril 1736, de Pierre Moulin le 23 janvier 1742, de Pierrette Bugnet le 12 août 1742, d'Elizabeth Allard le 10 septembre 1744, de Claudine Janet le 15 février 1746 et de Jean Pierre Largeron le 11 février 1748. Il faut toutefois noter que lors du baptême de Joseph Favre, le père n'est pas explicitement désigné comme compagnon.

[1504] Il s'agit des baptêmes de Pierrette Michaillier le 21 juillet 1734, d'Emilian Basset le 19 septembre 1736, de Francois Marie Achard le 25 mai 1744, de Georges Carri le 24 juillet 1746 et de Clemence Collet le 17 octobre 1748. Notons également que lors du baptême de Clemence Collet, la qualité de compagnon de son père est omise.

[1505] Il s'agit du baptême d'Antoine Bonnet le 14 octobre 1738.

[1506] Il s'agit du baptême de George François Michalet le 29 janvier 1733.

[1507] Il s'agit des baptêmes d'Elizabeth Allard le 10 septembre 1744 et de Marianne Berthon le 16 mars 1747.

[1508] Il s'agit des baptêmes d'Emilian Basset le 19 septembre 1736, de Martin Labé le 9 juillet 1743, de Francois Marie Achard le 25 mai 1744, d'Antoine Ferlet le 5 mai 1745 et de Georges Carri le 24 juillet 1746.

[1509] Les exemples étant peu nombreux, j'ai pris en compte également l'année 1750.

[1510] Baptême de Louis Thevenet le 6 janvier 1750.

entre le milieu du XVIIe siècle et les années proches de 1740. En 1655 et dans les années voisines, le compagnon tireur d'or choisit systématiquement comme parrains de ses enfants des hommes mieux placés socialement. En 1655, il s'agit d'une part d'un conseiller au présidial et ex-consul de Lyon et d'autre part d'un procureur de Vienne[1511]. Dans les années voisines, le choix se porte sur des maîtres tireurs d'or ou des marchands maîtres tireurs d'or[1512]. Autrement dit, il y a là une volonté manifeste de la part des compagnons de bénéficier d'un parrainage de protection pour leurs enfants et ils n'ont aucune réticence à choisir un titulaire de la maîtrise. En revanche, en 1740 et dans les années proches, lorsqu'un compagnon tireur d'or fait baptiser un enfant[1513], seulement 18 parrains sur 44 sont tireurs d'or, auxquels on peut ajouter le fils d'un marchand tireur d'or. La plupart exercent donc une autre profession, qui est souvent liée au domaine du textile[1514] : les pères compagnons tireurs d'or ont alors sans doute un contact professionnel avec eux, plus ou moins direct. Quant aux 18 parrains tireurs d'or, on compte parmi eux 3 compagnons tireurs d'or, 4 marchands tireurs d'or, 6 tireurs d'or, 2 marchands et maîtres tireurs d'or, 3 maîtres tireurs d'or. Contrairement au milieu du XVIIe siècle, les compagnons tireurs d'or sont dorénavant réticents à choisir un maître comme parrain. Cette observation est valable également pour les éventuels maris des marraines : aucun n'est maître tireur d'or.

Si l'on s'intéresse cette fois-ci au choix des parrains de la part des maîtres tireurs d'or, on constate que le fossé avec les compagnons n'est en fait jamais comblé. Un maître tireur d'or ne choisit jamais un compagnon, et ce quelle que soit la période considérée. L'analyse se fonde sur les baptêmes de 93 enfants de maîtres tireurs d'or à Saint-Nizier en 1655, 1740 ou dans les années voisines[1515]. Aucun parrain n'est compagnon. Une majorité d'entre eux exercent une autre profession que celle de tireur d'or (60 baptêmes sur 92[1516]).

[1511] Baptêmes de Françoise Rivoire (19 janvier 1655 ; AML, 1 GG 30, fol. 116 verso) et de Claude Budin (28 juin 1655 ; AML, 1 GG 30, fol. 164 verso).

[1512] Baptême d'Anne Matton (26 février 1651 ; AML, 1 GG 29, fol. 46 recto), de Mathieu Roquet (14 avril 1651 ; AML, 1 GG 29, fol. 57 recto), d'Horace Rivoire (30 novembre 1653 ; AML, 1 GG 29, fol. 277 verso) et de Pierre Anthoine Maton (10 février 1654 ; AML, 1 GG 30, fol. 14 verso).

[1513] Comme pour les chapeliers, la qualité de compagnon peut être omise mais indéniable.

[1514] Signalons toutefois une exception. Le parrain de Guilleaume Pupier, baptisé le 10 novembre 1744, est marchand confiseur (AML, 1 GG 91, fol. 144 recto).

[1515] Parmi ces 93 enfants, figure Claudine Biliet, baptisée le 18 janvier 1655 et qualifiée de fille d'honnête Jean Biliet maître tireur d'or. La place exacte du père au sein de la corporation pose toutefois problème puisque deux ans plus tard, au baptême de son fils François Biliet, le 9 février 1657, il est désigné comme simple compagnon

Cette situation est due à une rivalité importante et durable entre compagnons et maîtres tireurs d'or qui ne se développe que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Si cette rivalité n'existait pas encore autour de 1655, elle s'exprime pleinement en 1740 et dans les années proches. Elle nourrit une rancœur des compagnons à l'égard des maîtres. De nombreuses pièces d'archives en fournissent une illustration, notamment dans la série HH (commerce industrie) des Archives Municipales de Lyon[1517]. La *Consultation concernant les différend d'entre les maistres tireurs d'or de la ville de Lyon et les compagnons d'icelle. Du XXVII may 1668* montre les enjeux afférents à cette rivalité et la difficulté pour déterminer qui va la régler : la Cour des Monnaies[1518], le Conseil royal lui-même ? Le dernier mot revient finalement au Conseil le 23 septembre 1670. Cependant le conflit entre compagnons et maîtres reprend à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle. L'édit royal pris à Marly en juillet 1706 va dans le sens des compagnons, en créant quarante nouvelles maîtrises[1519]. Ces quarante nouvelles lettres de maîtrise héréditaires satisfont les compagnons, eux qui les « avoient souhaitées avec empressément, & qui se prévaudroient de l'impunité, pour soûlever, comme ils ont déjà voulu faire, toute la Communauté des Tireurs-d'Or, s'il n'y étoit pourvû »[1520]. Mais cette décision, rappelée par un édit pris à Fontainebleau le 27 septembre 1707 [annexe 39.2], est contestée par les maîtres [annexe 39.1]. Elle est rapidement annulée, en septembre 1708, le nombre de maîtrises étant même réduit à soixante-quatre[1521]. Les maîtres veulent maintenir le statu quo, qui leur est favorable, et

---

tireur d'or (AML, 1 GG 30, fol. 342 verso). Le baptême d'un autre enfant, Claudine Biliet, le 30 septembre 1659, ne permet pas de résoudre cette question : Jean Biliet est alors simplement désigné comme tireur d'or (AML, 1 GG 31, page 383).

[1516] Je n'ai pas pris en compte le baptême de Hierosme Durret, le 18 mai 1662, car la profession de son parrain est raturée, donc illisible (AML, 1 GG 32, page 224).

[1517] Saut mention contraire, toutes les pièces d'archives citées dans ce paragraphe sont conservées sous la cote AML, HH 197. Elles ne sont cependant pas numérotées individuellement.

[1518] Il s'agit de la Cour des Monnaies de Paris. La Cour des Monnaies de Lyon n'existe elle qu'à partir de 1704.

[1519] *Edit du Roy portant création de quarante nouvelles lettres de maîtrises héréditaires, dans la communauté des tireurs & écacheurs d'or & d'argent de la ville de Lyon, & l'hérédité des anciennes créées par lettres. Donné à Marly au mois de juillet 1706*, Lyon, F. Barbier, 1706, 11 pages (AML, 1 C 702.505 ou 1 C 704.849).

[1520] *De par le Roy. A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant de la Generalité de Lyon*…, p. 2 (AML, 1 C 704 876) [Ordonnance prescrivant aux compagnons tireurs d'or de déclarer les noms des maîtres pour qui ils travaillent, 30 novembre 1706].

[1521] *Edit du Roy portant suppression des quarante nouvelles lettres de maîtrise héréditaires dans la communauté des tireurs & écacheurs d'or & d'argent de la ville de Lyon (….), réduction de toutes les maîtrises dudit art à soixante quatre (…). Donné à Versailles au mois de septembre 1708*, Lyon, F. Barbier, 1708, 8 pages (AML, 1 C 704.850)

refusent toute concession, en usant d'arguments qui les apparentent à une oligarchie. Selon eux, concernant le métier du tireur d'or, « la matière sur lequel il s'exerce est délicate et importante, il ne faut pas la confier à tant de mains, et la facilité de l'altérer et d'en faire un mauvais usage, ne permet pas qu'on l'abandonne à tant de personnes. » Autrement dit, « rien n'avieilit (*sic*, avilit) tant un art que la trop grande quantité de maîtres. » [annexe 39.1].

Sans aucun doute les compagnons tireurs d'or jugent injuste la décision royale de septembre 1708 et ineptes les propos des maîtres tireurs d'or. Dès lors méfiants envers ces derniers, ils sont peu enclins à les désigner comme parrains lorsqu'ils font baptiser un de leurs enfants. Deux objections pourraient être avancées.

La première serait de considérer que ce différend entre maîtres et compagnons n'est plus du tout d'actualité au moment de choisir des parrains dans les décennies 1730 et 1740. Je ne le pense pas compte tenu de la longueur de cette affaire qui a cristallisé pendant longtemps les oppositions avant de se terminer par une décision mal acceptée par les compagnons. Bien plus, dans la décennie 1730, d'autres documents attestent de la persistance des frictions. Ainsi, en 1738, le compagnon tireur d'or Laurent Coindat, qui a été apprenti puis compagnon auprès d'Alexis Besseville, considère qu'il a été victime d'un préjudice et demande réparation aux héritiers du marchand et maître tireur d'or[1522]. Celui-ci n'aurait pas respecté la durée du contrat d'apprentissage, ce qui aurait empêché Laurent Coindat d'accéder à la maîtrise. Un procès a lieu, l'avocat Delorme défendant Laurent Coindat, signe sans doute qu'une conciliation infrajudiciaire est impossible. Le ton de Delorme est virulent lorsqu'il parle du maître imprimeur-libraire Pierre Valfray qui intervient dans ce procès en qualité de gendre d'Alexis Besseville :

> *« Le sieur Valfray prétend avoir consulté des Jurisconsultes sur la matiere, sçavans interpretes des Statuts de la Communauté des Tireurs d'or ; il a fouillé dans sa bibliothèque d'Arrêts ; il y a lû, à ce qu'il prétend, la condamnation de Coindat ; il témoigne même sa surprise à ceux qui veulent l'entendre de ce qu'un indigent, un miserable, ose traduire en Justice un homme de son crédit & de son opulence. »*[1523]

[1522] *Memoire pour Laurent Coindat, Compagnon Tireur d'or à Lyon, Demandeur*…, Lyon, de l'imprimerie de Jean-Denis Juttet, 1738 (BML, fonds Coste n°26633).

[1523] *Ibid.*

La seconde serait de ne voir dans le non-choix d'un maître comme parrain que le simple résultat logique de la faiblesse numérique des maîtres tireurs d'or. En effet, ces derniers sont bien moins nombreux en 1740 qu'en 1655 et les registres de baptême en fournissent la preuve : 25 maîtres tireurs d'or sont pères en 1655, seulement 6 en 1740 ; 30 sont parrains en 1655, seulement 5 en 1740. Incontestablement une telle évolution n'est pas favorable au choix d'un maître tireur d'or. Mais rappelons que les observations ont été élargies aux décennies 1730 et 1740 pour prendre en compte un volume plus important de baptêmes d'enfants de compagnons tireurs d'or ; or absolument aucun ne reçoit un maître tireur d'or comme parrain. Enfin, comme il a été dit, la non-désignation d'un maître par les compagnons est réciproque : le maître ne choisit pas plus un compagnon. Or les mesures prises, la difficulté grandissante pour un compagnon d'accéder à la maîtrise contribuent à augmenter le nombre de compagnons, restant dans cet état, sans perspective d'évolution dans ce métier. Pourtant, malgré ce nombre accru de compagnons, les maîtres ne font pas appel à eux. Sentiment de supériorité sans doute renforcé chez ces quelques maîtres, eux qui déjà soulignaient que les compagnons pouvaient certes se prévaloir de leur nombre mais nullement de quelque richesse [annexe 39.1]. Entre les deux, un fossé inévitable subsiste et la quasi absence de parenté spirituelle en est le reflet.

Mais que signifie concrètement cette difficulté pour accéder à la maîtrise ? Comment se traduit-elle ? D'abord par le fait que lors du mariage de leurs enfants, certains pères tireurs d'or sont encore désignés comme compagnons et non comme maîtres. Voilà une profession où le père en âge de marier ses enfants n'a pas dépassé ce statut. François Cunillat, l'un des compagnons tireurs d'or faisant baptiser son enfant, le 31 août 1740[1524], s'est marié à Saint-Nizier le 6 novembre 1735, qualifié de compagnon tireur, ecacheur[1525] et fileur d'or et d'argent[1526]. Son père Jean François Cunillat, décédé, est dit compagnon dudit art. Certes une explication pourrait être fournie par un décès très précoce de Jean François Cunillat, peu de temps après la naissance de son fils François. Cette situation expliquerait qu'il soit désigné comme compagnon lors du mariage de ce dernier. Toutefois,

[1524] AML, 1 GG 87, fol. 101 verso.

[1525] L'écacheur d'or est l' « ouvrier qui écache l'or », écacher signifiant « écraser, froisser » [Charles LE ROY, *Traité de l'orthographe françoise, en forme de dictionnaire…*, Poitiers, Félix Faulcon, 1787 (nouvelle édition), p. 272].

[1526] AML, 1 GG 164, page 167.

François Cunillat lui-même ne dépasse pas le stade du compagnonnage. Ce n'est pas un décès précoce qui est en cause ici mais la fermeture de l'accès à la maîtrise. Et le fils en est tout autant la victime que le père. Compagnon lorsqu'il se marie en novembre 1735, il l'est également à chacun des baptêmes de ses enfants, jusqu'en mars 1752 lorsqu'il fait baptiser sa fille Marie Barthelemie Cunillat[1527]. Entre les deux, 17 ans ont passé. Sa qualité de compagnon s'est maintenue indéniablement, même si à trois reprises elle est passée sous silence dans l'acte de baptême de ses enfants[1528].

La famille Cunillat ne fait pas figure d'exception. Barthelemy Pupier conserve son statut de compagnon tireur d'or lors du baptême de ses trois enfants, entre 1739 et 1746[1529]. Antoine Matton[1530] fait baptiser douze enfants de 1735 à 1748[1531] mais lui non plus ne se départit jamais de sa qualité de compagnon tireur d'or, même si celle-ci peut être omise[1532]. Pourtant, la famille Matton est une vieille famille de tireurs d'or de Saint-Nizier, à laquelle a appartenu Nicolas Matton, compagnon tireur d'or et père de deux enfants baptisés en 1651 et 1654[1533].

Les maîtres tireurs d'or reconnaissent eux-même qu' « il n'est pas nécessaire d'avoir esté dix ans compagnon pour estre maître » ; mais que « l'on convient qu'après dix années de travail chez les maîtres il est permis aux Compagnons de tenir ouvroir sous l'aveu d'un maître

---

[1527] Baptême le 14 mars 1752. AML, 1 GG 99, fol. 34 recto.

[1528] Baptêmes le 15 mai 1736 de Marie Anne Cunillat (AML, 1 GG 83, fol. 64 verso), le 7 septembre 1739 de Marguerite Cunillat (AML, 1 GG 86, fol. 120 recto) et le 19 avril 1747 de Benoit Cunillat (AML, 1 GG 94, fol. 49 verso).

[1529] Baptêmes le 1er février 1739 de Marguerite Pipier (*sic*) (AML, 1 GG 86, fol. 17 recto) (Barthelemy Pupier est qualifié simplement de tireur d'or), le 10 novembre 1744 de Guilleaume Pupier (AML, 1 GG 91, fol. 144 recto) et le 16 février 1746 de Jeanne Pupier (AML, 1 GG 93, fol. 23 verso).

[1530] L'orthographe de son patronyme est variable. On trouve également Maton ou Mathon ou Matthon.

[1531] Baptêmes le 19 août 1735 de Jean Baptiste Maton (AML, 1 GG 82, fol. 73 recto), le 25 novembre 1736 de Catherine Françoise Maton (AML, 1 GG 83, fol. 156 recto), le 7 décembre 1737 d'Etienne Maton (AML, 1 GG 84, fol. 158 recto), le 2 janvier 1739 de Jeanne Angelique Matton (AML, 1 GG 86, fol. 2 verso), le 15 février 1740 d'Antoine Matton (AML, 1 GG 87, fol. 19 verso), le 16 mars 1741 de Joseph Marie Mathon (AML, 1 GG 88, fol. 33 recto), le 27 avril 1742 d'Anne Pierrette Matton (AML, 1 GG 89, fol. 55 recto), le 24 juin 1743 d'André Matton (AML, 1 GG 90, fol. 74 verso), le 27 décembre 1744 de Francois Marie Matton (AML, 1 GG 91, fol. 166 recto), le 7 janvier 1746 de Raymond Matton (AML, 1 GG 93, fol. 3 verso), le 19 octobre 1747 d'Antoine Matthon (AML, 1 GG 94, fol. 130 verso) et le 31 décembre 1748 d'Hector Mathon (AML, 1 GG 95, fol. 174 verso).

[1532] Baptêmes de Jean Baptiste Maton, de Catherine Françoise Maton, d'Anne Pierrette Matton, de Raymond Matton et d'Antoine Matthon.

[1533] Baptêmes le 26 février 1651 d'Anne Matton (AML, 1 GG 29, fol. 46 recto) et le 10 février 1654 de Pierre Anthoine Maton (AML, 1 GG 30, fol. 14 verso).

ou de la veuve d'un maître. » [annexe 39.1] Tout est donc prévu, si l'on peut dire, pour rester compagnon toute la vie, après avoir passé au moins cinq ans comme apprenti alors que dans les autres métiers l'apprentissage ne dure généralement que quatre ans[1534]…

Comment choisir alors les parents spirituels de ses enfants lorsque, comme son père, l'on sait que l'on a bien peu de chance d'accéder à la maîtrise ? Dans le cas des enfants de François Cunillat, les parrains ou les éventuels maris des marraines sont toujours mieux placés socialement, sauf à une occasion. Mais il ne s'agit pas là de trouver des appuis en vue d'un hypothétique accès à la maîtrise. Car les personnes choisies sont toutes étrangères au milieu des tireurs d'or (exception faite du même baptême), bien que les liens de parenté spirituelle créés se situent majoritairement dans le domaine du textile, qu'il s'agisse de sa production ou de son commerce. Ainsi, quatre enfants de François Cunillat sont les filleuls d'un marchand fabricant ou d'un maître fabricant[1535]. La sœur jumelle d'un de ces quatre enfants reçoit comme marraine l'épouse du marchand fabricant en question[1536]. Quant au parrain de Julien Marie Cunillat, il est maître teinturier en soie[1537], celui de Marie Barthelemie Cunillat négociant[1538]. Voici l'indice que François Cunillat, tout en restant compagnon, a su développer d'importants liens professionnels et qu'il les utilise de manière préférentielle au moment de choisir parrains et marraines. Bien évidemment, certains parents spirituels sont également choisis au sein de la famille, tant du côté paternel[1539] que maternel[1540]. L'on chercherait en vain des tireurs d'or sauf, on l'a dit, à une occasion. Mais la seule fois où François Cunillat introduit un tireur d'or dans les liens de parenté spirituelle est à l'occasion du baptême de sa fille Marguerite en septembre 1739, c'est-à-dire lors de l'unique baptême où lui-même n'est pas désigné comme compagnon, mais comme simple tireur d'or.

[1534] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 328-329.

[1535] Baptêmes de Suzanne Cunillat le 31 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 101 verso), de Jeanne Marie Cunillat le 6 décembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 156 recto), de Benoit Cunillat le 19 avril 1747 (AML, 1 GG 94, fol. 49 verso), de Philipe Cunillat le 30 mai 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 67 verso).

[1536] Baptême de Marie Cunillat le 6 décembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 156 recto).

[1537] 9 novembre 1742. AML, 1 GG 89, fol. 139 recto.

[1538] 14 mars 1752. AML, 1 GG 99, fol. 34 recto.

[1539] La marraine d'une des deux jumelles, Jeanne Marie Cunillat, est une parente homonyme.

[1540] Le compagnon tireur d'or François Cunillat est le mari de Susanne Quetan, fille d'Humbert Quetan et de Marguerite Burdin. Or, le 9 novembre 1742, une nommée Marie Henriette Burdin épouse d'André Orouse marchand toilier est marraine de Julien Marie Cunillat. André Orouse est lui-même parrain de Marie Cunillat le 6 décembre 1744.

Il choisit alors comme parrain Antoine Joseph Matton[1541], désigné également sans plus de précision comme tireur d'or (« dudit art »). Or cet Antoine Joseph Matton nous est connu puisque, prénommé simplement Antoine, il fait baptiser plusieurs de ses enfants à Saint-Nizier, mais toujours en qualité de compagnon tireur d'or[1542]. Même lorsque sa qualité de compagnon est passée sous silence, François Cunillat ne porte donc pas son choix sur un maître.

Les tireurs d'or ne sont pas la seule profession au sein de laquelle, lors du mariage de l'un de ses enfants, un père peut être encore désigné comme compagnon et non comme maître, et la génération suivante ne pas dépasser également le stade du compagnonnage. J'ai retrouvé un exemple similaire et celui-ci concerne justement le milieu des chapeliers qui a été évoqué précédemment. Antoinette Pipier est mère d'Antoine Besson, baptisé à Saint-Nizier le 8 février 1740[1543]. Elle s'était mariée dans la même paroisse le 20 février 1735 avec Ennemond Besson, désigné alors comme compagnon chapelier[1544]. Or le père de la mariée, Pierre Pipier, était également qualifié de compagnon chapelier. Là encore, celui-ci étant décédé, l'hypothèse déjà mentionnée d'une mort précoce n'est pas à exclure. Mais la génération suivante ne franchit pas elle non plus le stade du compagnonnage. Ennemond Besson, compagnon lors de son mariage en février 1735, l'est également lorsqu'il fait baptiser sa fille Catherine en avril 1744[1545] ou son fils Antoine en août 1746[1546]. Il fait partie de ces innombrables chapeliers qui demeurent compagnons malgré leurs nombreuses années de travail. Jacques Chaudier est dans la même situation : compagnon en 1736[1547], il l'est encore en 1748[1548]. Voilà qui illustre très bien les propos de Maurice

---

[1541] La marraine est une nommée Marguerite Duvernay fille (elle signe Marguerite Duverney).

[1542] Baptême de Jeanne Angelique Matton le 2 janvier 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 2 verso), d'Antoine Matton le 15 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 19 verso), de Joseph Marie Mathon (*sic*) le 16 mars 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 33 recto), d'André Matton le 24 juin 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 74 verso).

[1543] AML, 1 GG 87, fol. 15 verso.

[1544] AML, 1 GG 163, fol. 164 recto.

[1545] Baptême le 6 avril 1744. AML, 1 GG 91, fol. 43 verso.

[1546] Baptême le 16 août 1746. AML, 1 GG 93, fol. 100 recto.

[1547] Baptême le 21 octobre 1736 de sa fille Louise Chaudier (AML, 1 GG 83, fol. 137 verso).

[1548] Baptême le 28 septembre 1748 de son fils Jean Baptiste Chaudier (AML, 1 GG 95, fol. 128 recto).

Garden : « l'ouvrier chapelier ou l'ouvrier teinturier est un ouvrier définitif, qui n'a aucune chance d'accéder un jour à la maîtrise, qui dans ce cas ressemble beaucoup plus à la condition d'un marchand qu'à celle d'un artisan façonnier »[1549].

Reste maintenant à analyser le rapport entre l'accès à la maîtrise pour les compagnons tireurs d'or, quand il est possible, et les liens de parenté spirituelle. Anthoine Rivoire fait baptiser à Saint-Nizier le 19 janvier 1655 sa fille Françoise ; il est alors désigné comme compagnon tireur d'or[1550]. Le parrain est Isaac Cognain, conseiller au présidial de Lyon et ancien consul de la ville (échevin en 1649). Au cours de l'année 1655, Anthoine Rivoire parvient à la maîtrise et, sous la profession de maître tireur d'or, il est parrain à Saint-Nizier le 7 novembre 1655 d'Anthoine Moine, fils d'autre Anthoine Moine, maître tisserand[1551].

Le choix par un compagnon tireur d'or comme parrain de sa fille d'un conseiller au présidial et ancien consul de Lyon peut paraître surprenant. En fait, il s'agit sans doute pour Anthoine Rivoire de trouver grâce à la parenté spirituelle un appui pour faciliter son accession à la maîtrise, puisque le Consulat de Lyon a toujours voulu jouer un rôle dans le domaine des industries d'or et d'argent. « L'arrêt du Conseil du roi, en date du 4 mai 1655, confirme la juridiction de tout ce qui concerne l'art du tireur d'or, jurande, maîtrise, abus et règlements, fonte et affinage, aux officiers de la Cour des Monnaies et Jurés gardes, privativement à tout autre juge, avec défense au Présidial, aux prévôts des marchands et échevin d'en prendre connaissance. Le Consulat, qui avait la direction et la surveillance de tous les corps de métiers, fut toujours tenté d'empiéter sur les droits accordés à la Cour des Monnaies en ce qui concerne les jurandes des industries d'or et d'argent »[1552].

En revanche, le 7 novembre 1655, étant maître depuis peu, Anthoine Rivoire a tout intérêt à utiliser la parenté spirituelle pour nouer des liens professionnels, par exemple avec

---

[1549] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 322. Maurice Garden rajoute : « le grand nombre des ouvriers par rapport aux maîtres a d'ailleurs de multiples conséquences pour la vie sociale de ces communautés : les ouvriers chapeliers sont mieux organisés, et ils participent plus activement à toutes les revendications ouvrières du XVIIIe siècle. » (*Ibid.*, p. 322).

[1550] AML, 1 GG 30, fol. 116 verso. Cet acte de baptême donne l'orthographe Rivoyre.

[1551] AML, 1GG30, fol. 211 verso.

[1552] Ernest PARISET, *Les tireurs d'or et d'argent à Lyon. XVIIIe et XIXe siècles*, Lyon, A. Rey, 1903, note 1 p. 11.

un maître tisserand auquel il n'est nullement apparenté. En soi, ces liens professionnels sont les mêmes que ceux que les compagnons tireurs d'or mettent eux aussi en place.

1.1.3. Compagnons et maîtres imprimeurs.

Il est une autre profession où il est également difficile de dépasser le stade du compagnonnage : le monde de l'imprimerie, qui nous intéresse tout particulièrement ici car Saint-Nizier est la paroisse des imprimeurs[1553]. Il s'agit là toutefois d'une évolution puisqu'à Lyon, jusqu'aux années 1670-1680, le monde de l'imprimerie est un monde ouvert. Beaucoup d'imprimeurs sont des migrants venant de l'extérieur de la généralité ou sont issus de familles sans lien avec ce milieu professionnel. Au départ, l'ascension sociale est donc possible dans le monde de l'imprimerie. Mais tout change dans la seconde moitié du XVIIe siècle. A Lyon, les règlements de 1676 et de 1696 déterminent le nombre de maîtres et empêchent toute nouvelle accession à la maîtrise. En 1704, un arrêt du Conseil du roi limite le nombre de maîtres imprimeurs dans toutes les villes de France. On ne s'étonnera donc pas de la taille réduite de la communauté des imprimeurs : en 1701, le rapport de l'abbé Bignon[1554] en recense seulement vingt-neuf[1555], ce qui est bien peu par rapport à d'autres communautés de métiers[1556]. A Paris comme à Lyon[1557], les premières victimes sont les «"alloués", ces compagnons de seconde zone ou ouvriers spécialisés à qui l'accès à la maîtrise était à tout

---

[1553] Jean-Dominique MELLOT, "Pour une géographie urbaine des métiers du livre. Réflexions sur l'évolution du cas lyonnais (fin XVe - début XIXe)", dans *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, 2006, volume 2, dossier 'Lyon et les livres', p. 56.

[1554] L'abbé Bignon, à la tête du Bureau de la librairie, mène une enquête en 1701 pour répertorier les imprimeurs, libraires et relieurs exerçant dans le royaume.

[1555] Jacqueline ROUBERT, "La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 96. Le même rapport comptabilise douze libraires.

[1556] A Lyon, toujours au début du XVIIIe siècle, la communauté des tailleurs d'habits compte près de 600 membres (*Ibid.*, p. 107).

[1557] Pour une analyse du monde du livre lyonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles, on peut consulter quelques références récentes :

- Simone LEGAY, *Un milieu socio-professionnel : les libraires lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, soutenance le 22 septembre 1995, 2 volumes, 527 pages.
- Dominique VARRY, "Le compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon", dans *Les trois révolutions du livre. Actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne (1998)*, réunis et édités sous la direction de Frédéric Barbier, Genève, Droz, 2001, pp. 93-118. *Id.*, "Les gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle : trajectoires familiales, parcours individuels", dans *Bulletin de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé,* 2007, n°34, pp. 8-9.

jamais interdit »[1558]. Cette réalité est peu à peu admise puisque le 30 août 1777 est promulgué le « Règlement de discipline pour les compagnons imprimeurs », valable normalement pour l'ensemble du royaume et qui statue sur « l'emploi des "alloués", dont il était explicitement affirmé qu'ils ne pouvaient acquérir le droit de parvenir à la maîtrise d'imprimeur ou de libraire »[1559]. Là encore, cette situation suscite d'importantes frictions entre compagnons et maîtres imprimeurs, qui déboucheront sur une action judiciaire[1560]. En 1718-1719, les maîtres accusent les compagnons de se regrouper dans une "confrérie" illégale. Cette "confrérie" se réunit au couvent des Carmes. En octobre 1718, une descente de police a lieu, suivie par des arrestations et interrogatoires. Plus de quarante compagnons sont impliqués. Parmi eux figure Denis Olivier. On le retrouve dans le registre de baptême de Saint-Nizier en 1740 : qualifié de nouveau de compagnon imprimeur, il est parrain de la fille d'un maître passementier[1561]. A plus de vingt ans d'intervalle, il est toujours compagnon… Il ne fait malheureusement pas baptiser d'enfant dans la paroisse Saint-Nizier. Cela nous amène naturellement à réfléchir aux conséquences possibles de ces frictions entre compagnons et maîtres imprimeurs sur l'établissement de liens de parenté spirituelle. Les exemples sont certes peu nombreux, mais ils traduisent bien une évolution entre les XVIIe et XVIIIe siècles. Le 22 août 1729 et le 4 octobre 1732, deux compagnons imprimeurs font baptiser leur fille ; le parrain est un maître passementier dans le premier cas[1562] et un meunier dans le second[1563]. A l'image du compère de Denis Olivier, le lien ne s'établit pas avec un imprimeur, et encore moins avec un maître imprimeur[1564]. En 1655 et autour de cette année, la situation semble différente. Certes, lorsque le compagnon imprimeur Thomas Bergier fait baptiser le 4 décembre 1650 son fils Jean, il ne choisit pas non plus un imprimeur, mais un maître chirurgien[1565].

[1558] Dominique VARRY, "Le compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon", *loc. cit.*, p. 100.

[1559] *Ibid.*, p. 104.

[1560] AML, FF 020, affiche judiciaire du 2 mai 1719 concernant les compagnons imprimeurs.

[1561] Baptême de Françoise Alexandrine Bernard le 30 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 73 recto).

[1562] Baptême de Jeanne Basset le 22 août 1729 (AML, 1 GG 76, fol. 99 recto).

[1563] Baptême de Jeanne Antoinette Charlot le 4 octobre 1732 (AML, 1 GG 79, fol. 131 verso).

[1564] Laurent Charlot fait baptiser deux autres enfants à Saint-Nizier, mais il est alors désigné comme imprimeur, sans mention d'une éventuelle qualité de compagnon. Le 2 avril 1734, son fils Claude André est baptisé ; son parrain est un imprimeur (AML, 1 GG 81, fol. 40 recto). Le 19 septembre 1737, son fils Jacques est porté sur les fonts baptismaux et a pour parrain un marchand fabricant (AML, 1 GG 84, fol. 117 recto)

[1565] Baptême de Jean Bergier le 4 décembre 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 27 recto).

Mais le 28 novembre 1655 et le 23 novembre 1661, lorsque Robert Guerrier et André Gallet, également compagnons imprimeurs, font baptiser un enfant, ils n'hésitent pas à choisir un maître imprimeur et un imprimeur en qualité de parrains[1566].

Quittons maintenant chapeliers et tireurs d'or pour nous intéresser à l'ensemble des compagnons.

1.2. Rester entre compagnons : sociabilité, usage de la parenté spirituelle et du parrainage.

A propos du compagnonnage, il est essentiel de considérer la sociabilité propre à ce groupe. Quand vient le moment pour le père compagnon de choisir un parrain pour son enfant, si son choix se porte sur un autre compagnon, cela peut être le signe d'une appartenance commune à un même groupe. Ces groupes ont des noms variés (bons enfants, compagnons du devoir….) mais il est impossible de connaître l'identité exacte des compagnons qui en font partie. En revanche, la réalité et la puissance de ces groupes à Lyon ne font aucun doute. Dans la plainte du 2 octobre 1688 que les maîtres tailleurs d'habits adressent au consulat de la ville contre les compagnons[1567], il est indiqué que « les suppliants (…) ont appris que par un monopole fait entre les compagnons tailleurs de cette ville ils se sont faits un Maître compagnon, des assistants, avec certains articles en forme de règlements par lesquels ils ont établi des droits qu'ils nomment bienvenue, bonnet de nuit, réception, parrainages, d'amende de 5 sols et 2 sols 6 deniers. » Soulignons l'usage du terme "parrainage"[1568]. Reste à savoir dans quelle mesure le parrainage entre compagnons

---

[1566] Baptêmes d'Anthoine Guerrier le 28 novembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 219 recto) et de Jean Gallet le 23 novembre 1661 (AML, 1 GG 32, page 141).

[1567] *Règlements des maîtres tailleurs d'habits de la Ville et Faubourgs de Lyon*, Lyon, Degoin, 1729. Cité par E. MARTIN SAINT-LÉON, *Le compagnonnage. Son histoire. Ses coutumes. Ses règlements. Ses rites*, Paris, Colin, 1901, p. 45. Mentionné par Justin GODART, *Le compagnonnage à Lyon*, Lyon, A. Rey, 1903, p. 16.

[1568] Pour une réflexion sur ce terme, Étienne COURIOL, "Parrain, parrainage", dans Olivier CHRISTIN (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Anne-Marie Métailié, 2010, pp. 383-395.

peut ensuite laisser place à un parrainage spirituel, religieux lorsqu'un des compagnons fait baptiser son enfant.

Il peut y avoir dans ce domaine, de la part des compagnons, une certaine confusion entre le baptême comme acte religieux et des manifestations profanes de parrainage qui s'en inspirent. L'attribution d'un surnom à chaque nouveau compagnon, lié à son lieu d'origine, à une particularité physique ou à une qualité, ainsi que la désignation de deux compagnons comme parrain et marraine, vont dans ce sens. Jean-Pierre Gutton l'avait déjà abordé à propos des compagnons imprimeurs lyonnais du XVIe siècle[1569], regroupés dans la compagnie des Griffarins. « Il s'agit bien d'un syndicat des compagnons imprimeurs (…). La compagnie des Griffarins, qui réunit périodiquement des assemblées, n'est pas une confrérie de métier, mais bien un syndicat qui regroupe d'ailleurs catholiques et réformés. L'entrée dans la compagnie donne lieu à des rites d'initiation : des "parrains" versent sur la tête du nouveau Griffarin du vin et de l'eau en lui attribuant un nouveau nom ; on chante des chants profanes auxquels les noms de Dieu et du Saint-Esprit sont mêlés ; on jure de placer la loyauté envers un compagnon Griffarin au-dessus de toute autre loyauté. Ces rites font entrer dans une association, donnent un sentiment de fraternité (…) »[1570]. Deux siècles plus tard, dans un autre milieu économique, la réception de François Bergé[1571] en est une nouvelle illustration :

> *« Letre de réception faitte à Lyons ce 16 juillet 1762.*
>
> *Nous compagnions poilliers de Lyons, sertifions avoir reçû et mis au nombre des jolis compagnions poilliers le nomé François Bergé, natif de la ville de Lyons, archevêché de Lyons, paroisse de St Nizié, lequel nous a promis et promet la foy de fidélité envers tous les jolis compagnions poilliers, qui de ne faire ni soufrir aucune lâcheté tant ches les bourgeois que chez la merre et de ne soufrir auq'un*

[1569] Rappelons simplement quelques réalités statistiques à propos de l'imprimerie à Lyon au XVIe siècle. Au milieu de ce siècle, « la rue Mercière et les rues avoisinantes abritaient alors entre 75 et 100 ateliers où les presses roulaient à longueur de journée. Dans les années 1550 le "grand million de dents noires" imprimait plusieurs centaines d'ouvrages par an et quelques 500 à 600 personnes vivaient de ce secteur d'activité. » [Ilaria ANDREOLI, " 'Lyon, nom & marque civile. Qui sème aussi des bons livres l'usage'. Lyon dans le réseau éditorial européen (XVe - XVIe siècle)", dans Jean-Louis GAULIN et Susanne RAU (dir.), *Lyon vu/e d'ailleurs (1245-1800) : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, n°22, 2009, p. 116]

[1570] Jean-Pierre GUTTON, "Pour une histoire des syndicats des humbles dans la France de l'Ancien Régime", dans *Terres et hommes du Sud-Est sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Bernard Bonnin*, contributions réunies par René Favier, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'écrit', 1996, p. 215.

[1571] Il ne figure pas dans la base de données de la thèse.

gavosts partous où il passera autant qui lui cera possible. En foy de quoy nous l'avons nomé et baptisé Lyonnais le Modeste et a pris pour parain Rochelais le généreux, et pour maraine Normand l'esterminateur des Esponton ; c'est pourquoy nous vous prions de le recevoir comme jolis compagnions et de l'assister en cas de besoin, comme promettant d'en faire de mesme à tous ceux qui viendraient de vottre part. C'est pourquoi nous sinions tous compagnions poelliers de la ville de Lyons.

Normand l'intrépide, premier en ville.

Rochelais le généreux, parain.

Normand l'esterminateur des espontons, maraine, et dargnier en ville. »[1572]

La confusion entre aspect religieux et manifestations profanes peut bien-sûr prendre place dans un cadre plus large. Ainsi, au lendemain de la chevauchée organisée à Lyon en 1566 à laquelle prennent notamment part les compagnons imprimeurs, est mis en scène un baptême auquel assistent de nombreux habitants :

« Et le lendemain Mardy cinquieme dudict mois & an, fut faict le baptizé d'un beau fils, que le Femme du Chevalier saint Romain avoit faict, par la grace de Dieu, le soir de ladicte Chevauchee : & pour Compere dudict enfant, fut mandé ledict Seigneur de la Coquille, chef desdictz Suppostz de l'Imprimerie : lequel ayant accepté l'honneur à lui presenté de la part dudict Chevalier sainct Romain, porta ledict enfant baptizer, où fut tenu l'ordre que s'ensuit :

Premierement marchoit l'Abbe du Temple & son train, tous à cheval : le suyvoit apres le Comte du Puys Pellu & sa compagnie : apres l'Admiral du Griffon & ses soldatz :apres le Baron de Rue neufve & sa suitte : suyvoit apres la Princesse de la Lanterne, & partie de ses Gentilz-hommes & Damoiselles : la compagnie dudict Chevalier sainct Romain : & apres les Suppostz dudict Seigneur de la Coquille, quatre Drolles à cheval fort fantasques : & ledict Seigneur de la Coquille bien monté, accompagné de certains Gentilz-hommes en bon ordre, tous revestus des mesmes habitz qu'ils portoyent ledict jour de la Chevauchee. Le petit enfant porté par ledict Seigneur de la Coquille, estant à cheval : iceluy enfant reposé sur un oreillier riche, le drap & crespe de grandissime importance, & le plus riche qu'il est possible de veoir : toute ladicte compagnie marchant en bon ordre, accompagnez de trompettes, tabourins, & fiffres avec grande compagnie & suitte de Dames, Damoiselles, & autre menu peuple. Et fut iceluy enfant ainsi porté baptizer à l'Eglise nommee sainct Romain, au derriere de la grand Eglise cathedrale S. Jean de Lyon. Et pource qu'il estoit filz d'un Chevalier, luy fut mis le nom d'un des

[1572] Cité par Justin GODART, *Le compagnonnage à Lyon*, *op. cit.*, p. 22. L'orthographe du document a été respectée.

Chevaliers plus preux, valeureux, & bien renommez, que les escritz nous puissent faire entendre : Asçavoir, Roland. *Et au retour dudict Baptisé, la collation bravement preparee de toutes sortes de viandes exquises, sur tables pour ce dressees à la rue, au devant la maison dudict Seigneur Chevalier S. Romain, à tous allans & venans. Et n'eut esté la diversité du temps qui se changea en pluye sur le soir, eust esté ledict baptizé plus magnifiquement solennizé. Qui a esté la fin de toute la Chevauchee, apres en icelle par la grace de Dieu avoir passé le temps sans scandalle, ny trouble aucun : ains tout passetemps & recreation d'Esprit, ayans fait baptizer un beau Fils : auquel Dieu veuille prester en santé longue vie, pour souvenance de la reception du Sacrement de Baptesme, ainsi solennellement ledict jour fut receu par la grace de Dieu, qui en soit à jamais loué eternellement. Ainsi soit-il. »*[1573]

Une telle situation n'est évidemment pas propre à Lyon, comme l'illustre l'arrêt du 24 octobre 1684 du Parlement de Bretagne dénonçant certaines pratiques des artisans : lorsque les compagnons tailleurs, cordonniers, selliers, charpentiers et chapeliers reçoivent un nouveau membre, certains effectuent un simulacre de baptême « en luy mettant de l'eau sur la Teste, et les autres en contrefaisant les prestres recoivent les Compagnons de leur mestier »[1574]. Ce qui peut ressembler à un véritable parrainage séculier[1575] est fortement lié au parrainage religieux puisqu'il en est l'imitation.

Revenons à Lyon. Dans certaines corporations, les règlements et statuts encadrent fortement la réception des compagnons, ne leur offrant sans doute pas la possibilité de débordements. Ainsi, pour les chapeliers, la « reception de Compagnons ne se fera que deux fois l'année, sçavoir de six mois en six mois, pour obvier aux grands frais & dépens qu'il convient faire à ceux qui se veulent faire recevoir ; pour raison dequoy, défenses sont aussi faites ausdits Apprentis & Compagnons de faire aucuns festins lors de leur reception, ny se trouver en aucun Cabaret le soir, à peine contre chacun de ceux qui entreprendront

---

[1573] *Recueil faict au vray de la chevauchée de l'asne faicte en la ville de Lyon Et commencée le premier jour du moys de septembre, mil cinq cens soixante six. Avec tout l'Ordre tenu en icelle*, Lyon, Guillaume Testefort, pp. 46-48 (BML, fonds Coste n°356.055). L'orthographe du document a été respectée.

[1574] Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1440. Cité par Thierry Hamon, "Corporations et compagnonnage en Bretagne d'Ancien Régime", dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Rennes, 1999, t. 77, pp. 165-221.

[1575] Peut-on dire que le parrainage devient là objet de dérision ? Si on l'admet, on trouve alors dans d'autres cadres géographiques et d'autres situations divers témoignages allant dans ce sens, tel le *Journal* de Samuel Pepys en date des 10 et 11 avril 1661 (*Journal de Samuel Pepys*, *op. cit.*, p. 72).

au prejudice de ce que dessus, de l'amende de deux cens livres, & tenir prison pour le temps qui sera ordonné par mesdits (*sic*) Sieurs les Prevost des Marchands & Eschevins »[1576].

Pour d'autres corporations au contraire, rien ne gêne les compagnons et le caractère incontrôlable de leur sociabilité oblige le Consulat à intervenir. Suite à la requête des maîtres tailleurs d'habits, le Consulat rend le 9 décembre 1688 une ordonnance défendant aux compagnons tailleurs de s'assembler à plus de trois personnes, sous prétexte de bienvenue ou tout autre motif, et ce à peine de prison et de 50 livres d'amende. Des perquisitions sont ordonnées dans les lieux où s'assemblent les compagnons pour s'emparer de leurs papiers[1577]. Cette ordonnance est renouvelée le 23 février 1723 car un procès-verbal de l'huissier Tourtier établi le 1er février indique que la sociabilité des compagnons est toujours aussi forte : « il étoit étably par ce Procez-verbal, que les Compagnons Tailleurs faisoient des assemblées d'un nombre considerable, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs, que ces Particuliers se retiroient les soirs dans des Maisons ou Auberges à eux affidées, où ils faisoient des Reglemens parmi eux, se choisissoient des Chefs, s'imposoient des Amendes, lesquelles ils alloient ensuite consommer en debauches aux jours indiquées dans des Cabarets de la Ville & des Faux-bourgs, que ces Chefs ou premier (*sic*) Garçons[1578] prenoient une autorité si absoluë qu'ils disposoient à leur gré des Ouvriers de ladite Profession, ils les plaçoient dans des Boutiques, & les faisoient sortir quand bon leur sembloit »[1579]. Assurément, le nombre de compagnons impliqués fait peur. Cela n'a rien d'étonnant quand l'on connaît l'importance de la communauté des tailleurs d'habits : près de six cent membres au début du XVIIIe siècle[1580].

[1576] *Reglemens et statuts proposez à Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de la ville de Lyon, par les Maistres Chapeliers d'icelle soussignez, pour établir dans l'exercice de leur Art la perfection & fidelité requise ; tirez de leurs anciens Reglemens, augmentez, diminuez, ou corrigez, pour estre observez à l'avenir sous le bon plaisir de Sa Mesjesté*, 6 mai 1670, publié à Lyon, Antoine Jullieron, 1675, pp. 8-9. AML, 1 C 304 138. Il faut souligner que le montant de l'amende, 200 livres, est particulièrement élevé pour un apprenti ou pour un compagnon. Le but dissuasif doit donc être atteint.

[1577] Justin GODART, *Le compagnonnage à Lyon*, *op. cit.*, p. 17.

[1578] La place et le rôle du premier garçon sont les mêmes que ceux tenus auparavant par le « Maître compagnon ».

[1579] *Extrait des registres des Jugemens et Ordonnances de la Jurisdiction Consulaire de la Police des Arts & Métiers de la Ville de Lyon*, 23 février 1723, p. 2 (AML, 1 C 305 263).

[1580] Jacqueline ROUBERT, "La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVIIe siècle", *loc. cit.*, p. 107.

Cependant, interdire les rassemblements ponctuels de compagnons ne semble pas suffisant. Il faut s'attaquer à la racine même du problème, c'est-à-dire à l'existence de structures de sociabilité qui leur sont spécifiques. D'où la prise de mesures au XVIIIe siècle pour interdire les compagnons du devoir et autres entités. Ces interdictions visent d'abord des métiers particuliers dont les compagnons sont responsables d'émeutes. Le 14 mai 1764, les compagnons menuisiers et serruriers lyonnais sont impliqués dans des troubles[1581]. La Sénéchaussée décide donc le 6 septembre, en « rendant droit sur le réquisitoire du Procureur du Roi, (…) que défenses sont faites aux Compagnons travaillans chez les maîtres Menuisiers & Serruriers de cette ville, & à tous autres de quelque Communauté que ce soit, de former aucune assemblée sous le nom d'assemblée de Compagnons *du Devoir*, ou sous aucune autre dénomination, sous aucun prétexte, pour raison d'enterrement de leurs Confrères ou autres : défenses à eux de paroître attroupés dans les places & rues de cette ville, sous peine d'être poursuivis extraordinairement, & d'être punis suivant l'exigences des cas, conformément aux ordonnances concernant les assemblées illicites & attroupemens (…) »[1582].

Mais les troubles dans lesquels sont impliqués les compagnons s'intensifient. Seules des interdictions plus fermes, provenant d'autorités extra-lyonnaises, sont à même d'en venir à bout. Le 27 juillet 1778, un attroupement de plus de cent cinquante compagnons a lieu, conduisant à des débordements très violents[1583]. L'auberge du Mouton couronné, faubourg de Vaise, où logent dix-huit ouvriers de différentes professions, est attaquée. Bilan : 5 blessés graves. De nombreux compagnons chapeliers sont arrêtés, qu'ils soient célibataires (ils

---

[1581] A Paris également, les compagnons serruriers sont accusés de tels mouvements, par exemple en septembre 1746 (cf. Arlette FARGE, *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 147-148).

[1582] *Sentence de la Sénéchaussée, Qui condamne les nommés Barthelemy Carle, Pierre Morin, Claude Goudet, & Jean Dangereux, au bannissement, pour crime d'Émeute ; & défend à tous Compagnons Menuisiers, Serruriers & autres, de former aucune assemblée sous le nom d'assemblée de Compagnons du Devoir, etc. & et paroître attroupés dans les places & rues de cette ville*, 6 septembre 1764, publié à Lyon, P. Valfray, 1764, p. 3 (AML, 1 C 701 414).

[1583] *Jugement présidial et en dernier ressort, qui condamne quinze Ouvriers Compagnons coutumax & convaincus de violences & excès graves, avec attroupement & port d'armes, à être attachés pendant trois jours à des poteaux, sur la Place des Terreaux, & aux Galeres pour neuf ans ; qui en condamne encore deux autres, complices des premiers, aux Galeres pour trois ans ; qui ordonne qu'il sera plus amplement informé pendant trois mois contre d'autres ; qui en revoie plusieurs d'accusation, & ordonne que leurs écrous seront biffés ; qui en condamne un certain nombre à payer différentes sommes divers plaignants ; qui défend à tous ouvriers Compagnons & Apprentis, de former aucun attroupement ou assemblée, sous quelque prétexte que ce soit ; & enfin, enjoint à tous Maîtres de ne recevoir les Compagnons & Apprentis, que sous leur nom de Baptême et de Famille, à peine d'amende, & de demeurer responsables civilement. Extrait des Minutes du Greffe Criminel du Présidial de Lyon*, 19 septembre 1778, publié à Lyon, Imprimerie du Roi, 1778, 6 pages (AML, 1 C 500 633).

avouent alors avoir fréquenté les cabarets) ou mariés[1584]. Le Parlement de Paris s'en mêle, prenant un arrêt le 7 septembre 1778 :

> *« 2. Défendons particulièrement à tous ouvriers de former, avoir, ni entretenir, aucune association, sous le nom de sans Gêne, Bons-enfants, Gavots, Droguins, du Devoir, Dévorants, Passés, Gorets et autres, sous prétexte de se reconnoître, de se placer et de s'aider ; comme aussi leur défendons de s'assembler et de s'attrouper, même sous prétexte de faire une conduite dans cette ville, faubourgs et banlieue (…), à peine d'être sur-le-champ arrêtés, emprisonnés, et leur procès être fait et parfait, conformément et suivant la rigueur des ordonnances qui défendent les assemblés illicites. (…)*
>
> *4. Défendons à tous cabaretiers, marchands de vin, traiteurs, limonadiers et autres, de quelque état qu'ils soient, dans cette ville, faubourgs et banlieue, de recevoir des assemblées sous le nom de compagnons et ouvriers du devoir, Dévorants, Passés, Gavots, Bons-enfants, Droguins, et autres semblables, aux peines prononcées par les ordonnances, arrêts et règlements, et notamment à peine de fermeture de leurs boutiques, cafés, cabarets et auberges, de privation de leur état, et de punition exemplaire. »*[1585]

Dans son jugement du 19 septembre 1778, le Présidial de Lyon fait défense « à tous compagnons, ouvriers & apprentis, de former aucune assemblée, sous prétexte d'association *du Devoir*, ou sous toute autre dénomination quelconque ; de se distinguer entr'eux par les qualifications de *Compagnons du Devoir*, *Droguins* ou autres ; de s'attrouper pour faire la conduite de ceux qui partent, ou recevoir ceux qui arrivent, à peine d'être poursuivis extraordinairement ; & enjoint à tous Maîtres, de quelque profession que ce soit, d'engager leurs apprentis, compagnons, sous leur nom de baptême & de famille, & non

---

[1584] Pour une description des troubles de juillet 1778, voir Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 432. Parmi les compagnons chapeliers arrêtés et interrogés, figure notamment Pierre Saigne, âgé de 39 ans, marié et père de quatre enfants, demeurant rue Raisin. Dénoncé, il est arrêté dans son lit. Pour sa défense, il met en avant son emploi du temps : il a travaillé de nuit puis veillé son fils malade.

[1585] *Arrêt du parlement en forme de réglement, concernant les attroupements et les associations, portant homologation d'une sentence de la ville de Lyon.* Cf. ISAMBERT *et alii.*, *Recueil général des anciennes lois françaises…*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, tome 25, 1826, p. 411-412.

Il faut noter que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le terme "association" est connoté négativement dans les arrêts du Parlement. Ainsi en 1760, à propos d'une autre structure de sociabilité (les congrégations et confréries), les parlementaires parisiens reconnaissent « que par l'examen qu'ils avoient fait des différens (*sic*) Livres, Livrets, Feuilles & Mémoires qui leur avoient été remis relativement auxdites Congrégations, ils avoient reconnu qu'en général le terme d'Association, qu'ils avoient cru d'abord présenter des objets d'inquiétudes dont ils avoient fait part aux Officiers de Police, sur le témoignage desquels ils avoient cru devoir rassurer la Cour, étoit indifféremment & souvent même concurremment employé avec celui de Congrégation, pour marquer la réunion de ceux & celles qui se consacroient à certain genre de dévotion particulière. » [*Arrêt de la cour du parlement, Concernant les Associations, Congrégations, & Confrairies*, 18 avril 1760, publié à Lyon, P. Valfray, 1760, p. 1-2 (AML, 3 GG 120, pièce n°46)].

simplement sous celui de leurs Provinces, à peine d'amende, & de demeurer civilement responsables des délits que pourroient commettre leurs ouvriers »[1586].

Les ordonnances et arrêts pris au cours des XVIIe et XVIIIe siècles pour encadrer la sociabilité des compagnons sont donc fréquemment ignorés pas ces derniers. Cette sociabilité fournit ainsi un cadre toujours fonctionnel pour l'analyse des liens et des réseaux sociaux. Malheureusement il est difficile d'aller plus loin et de mener une analyse plus nominative pour recouper cette sociabilité avec d'autres liens sociaux comme les liens de parenté spirituelle. Elargissons maintenant notre angle de vue pour analyser le rapport entre les liens interprofessionnels et la parenté spirituelle.

II. Parenté spirituelle, professions rivales ou complémentaires.

2.1. Parenté spirituelle et rivalités professionnelles.

Les rapports entre professions sont fréquemment marqués par des rivalités durables[1587], dont les statuts et règlements se font volontiers l'écho. Maurice Garden l'a déjà évoqué, soulignant que les communautés dont les statuts étaient reconnus par le Parlement exerçaient une domination sur les autres, qu'il qualifie même de "dictature" avec des guillemets. « C'est en vertu de l'existence ou de la non-existence de statuts homologués au Parlement de Paris que les pâtissiers lyonnais exercent une véritable "dictature" sur tous les autres métiers de bouche : boulangers, traiteurs, poulaillers et autres »[1588]. Les serruriers entretiennent eux une certaine méfiance vis à vis des ferronniers et plus généralement de toutes les professions liées au fer[1589]. Quant au conflit entre bouchers et chandeliers

---

[1586] *Jugement présidial et en dernier ressort, qui condamne quinze Ouvriers Compagnons coutumax & convaincus de violences & excès graves, avec attroupement & port d'armes, à être attachés pendant trois jours à des poteaux, sur la Place des Terreaux, & aux Galeres pour neuf ans…*, *op. cit.*, p. 5-6.

[1587] Parmi les exemples de rivalités entre professions proches dans un cadre urbain, Alain Lottin mentionne à Lille la rivalité entre sayetteurs et bourgeteurs, tout deux travaillant la laine (Alain LOTTIN, *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, pp. 77-80). Pour une évocation de la concurrence entre professions voisines, cf. Bernard GALLINATO, *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime : vie et mort d'un mode d'organisation du travail*, *op. cit.*, p. 47-48.

[1588] Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 551-552.

[1589] Article IX du règlement des maîtres serruriers de Lyon du 5 mars 1730, déposé chez notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2994 , acte n°46) : « Art. 10 des règlemens de Paris. Pour remédier au trop grand abus que la

lyonnais, porté devant le Consulat, il constitue un cas de figure exemplaire. Dans de nombreuses villes, les deux professions éprouvent des difficultés à s'entendre, à l'image de la capitale[1590]. A Lyon, il s'agit d'un long conflit, courant tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, puisque la même série HH des Archives Municipales de la ville offre nombre de pièces sur ce thème entre les années 1636[1591] et 1767[1592] au moins [annexe 44]. La rivalité entre bouchers et chandeliers se résume principalement à la question du suif. Initialement, les bouchers avaient le droit de le fondre[1593] ; mais les chandeliers ont obtenu que le suif des bouchers leur soit obligatoirement vendu, leur assurant un monopole dans la fabrication des bougies et chandelles. D'où la désapprobation manifestée sur ce point par les bouchers à de nombreuses reprises.

Ces rivalités professionnelles ne concernent pas simplement deux corporations prises dans leur ensemble. Elles concernent également des individus, désignés nominativement, pointés du doigt par l'autre communauté. Le 27 août 1693, les chandeliers accusent Louis Clavel, ainsi que Jean Costerizant, Benoist Robelin et Claude Hodieu[1594].

---

liberté pourroit causer dans la vente des ouvrages dudit art, principalement par les marchands ferroniers ; très expresses deffenses leur sont faites de tenir aucun étots, limes, ni autres outils propres à l'art de la serrurerie, montez à peine de confiscation d'iceux au profit de laditte communauté et de cinquante livres d'amende (…). »

Article X du même règlement : « Art. 22 des statuts de 1674. Article 50 des règlements de Paris. Très expresses inhibitions et deffenses sont faites à tous feronniers, revendeurs, crieurs, et autres personnes qui tiennent de vieilles ferrailles d'achepter ny revendre aucunes serrures et clefs vieilles ou neuves, même leur est enjoint de porter des razeaux pour mettre leurs dites vieilles ferrailles sans se pouvoir servir de sacq tant afin qu'elles soient en veue du public, que pour remédier aux vols et larcins, qui sous prétexte de cette liberté se sont jusqu'à présent commis dans les batimens et maisons situées en ladite ville et fauxbourgs de Lion, à peine de confiscation desdits ouvrages et de cinquante livres d'amende applicable comme dessus et sans que le présent article puisse déroger aux privilèges dans lesquels les marchands quincailliers de cette ville ont été maintenus par l'arrest du Parlement du 9 may 1636 et aux conditions portées par iceluy ».

[1590] Nicolas Toussaint DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police…*, *op. cit.*, tome second, article "chandelier", p. 419, première colonne.

[1591] AML, HH 29, "Consultation du 9 février 1636 entre les bouchers et chandelliers".

[1592] AML, HH 19, Requête du marchand boucher Claude Morel, 19 août 1767.

[1593] AML, HH 29, "Consultation du 9 février 1636 entre les bouchers et chandelliers" : « lesdits bouchers sont en possession de fondre lesdits suifs et […] cela leur a esté tousjours permis. »

Cette même pièce d'archives fait référence à deux sentences rendues par le sénéchal le premier juin 1612 et le vingt-cinq octobre 1631 « par lesquelles il leur a esté permis [à eux] et aux trippiers de fondre leurs suifs pourvu que ce soit sans mesler lesdits suifs (…). Il est permis aux bouchers et trippiers de trafficquer ensemble de leurs suifs. La fonte desquels leur est absollument nécessaire pour la conservation d'iceux lorsque la vente n'en est prompte ny faicte joinct que cela a tousjours esté ainsy oberservé. »

[1594] "Extrait du registre des Jugemens & Ordonnances Consulaires de la Police des Arts & Mestiers de la ville de Lyon", daté du 27 août 1693 et publié en 1698, "A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes" : « Louis Clavel entr'autre l'un desdits Bouchers, ainsi que Jean Costerizant, Benoist Robelin & Claude Hodieu, faisant un tel mépris de ce qui a été contradictoirement reglé avec leur Commuanuté, qu'ils ne veulent faire aucune dénonciation ny delivrance

Or cela n'est pas sans incidence sur l'élaboration de liens de parenté spirituelle. Bouchers et chandeliers sont amenés à avoir des liens professionnels étroits. Pourtant, que ce soit en 1655 ou en 1740, lorsqu'un boucher fait baptiser son enfant (trente-trois exemples), le parrain n'est jamais un chandelier, la marraine n'est jamais l'épouse d'un chandelier. En sens inverse, en 1655 ou en 1740, lorsqu'un chandelier fait baptiser son enfant (quatorze exemples), aucun boucher ne figure en tant que parrain ou époux de la marraine. En revanche, les tripiers, qui n'appartiennent pas à la même corporation que les bouchers, entretiennent avec les chandeliers des relations beaucoup moins tendues, même si certaines pièces d'archives laissent paraître des problèmes[1595]. Par conséquent, chandeliers et tripiers peuvent établir des liens de parenté spirituelle. Ainsi, comme marraine de sa fille Marie Martina baptisée à Saint Nizier le 29 février 1740, le marchand tripier Claude Martina choisit l'épouse d'un chandelier[1596].

Toutefois, il faut bien sûr avoir conscience qu'une corporation n'est pas un corps s'exprimant d'une seule voix. Les rivalités existent entre corporations, mais également au sein d'une même corporation. Et là encore, les liens de parenté spirituelle peuvent en être le reflet. Sylvie Martin-de-Vesvrotte a ainsi rapproché le fait que le graveur-éditeur du XVIIe siècle

---

desdits Suifs, les écartent & détournent hors de cette Ville, & prétendent avoir la faculté non seulement de les fondre, mais encore de les débiter à qui, & au prix que bon leur semble, sans daigner faire aucune sommation ausdits Fondeurs choisis par le Consulat de les prendre ainsi que ladite Communauté des Bouchers l'avoit cy-devant requis : Ils portent même cette licence jusques à fondre dans les Triperies qui leurs sont prestées ou soûloüées par les particuliers qui les tiennent à loüage de la Ville au grand préjudice du public, attendu le mélange des Graisses de mauvaise qualité qui se fait ausdites Fontes dans ces lieux suspects, sans la participation desdits Maistres Gardes » [AML, HH 29. Cf. annexe 44].

[1595] Deux pièces d'archives notamment peuvent être citées :

- "Extrait du registre des Jugemens & Ordonnances Consulaires de la Police des Arts & Mestiers de la ville de Lyon", daté du 27 août 1693 et publié en 1698, "A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes" [AML, HH 29. Cf. annexe 44].

- Article XII des "Reglemens et statuts, Proposé A Messieurs les Prevost des Marchands & Eschevins de la Ville de Lyon, par les Marchands & Maistres Chandellier, & Fondeurs en Suif, tant de cette ville que Fauxbourgs d'icelle, soubs signez pour establir dans l'exercice de leur Art, la perfection & fidelité requise, tirés de leurs anciens Reglemens, augmentés, diminués & corrigés, pour estre observés à l'advenir soubs le bon plaisir de sa Majesté". Règlement en date du 11 août 1670, approuvé par le Consulat le 21 août 1670 et publié en 1671 "à Lyon, chez Vincent Moulu, Imprimeur à la Grand'ruë de l'Hôpital, vis à vis le Chapeau Rouge" [AML, 1 C 304 168. Cf. annexe 44].

[1596] AML, 1 GG 87, fol. 24 verso.

François Cars[1597] ne choisissait pas de confrères comme parrains de ses enfants avec les mauvaises relations qu'il entretient avec sa confrérie[1598].

2.2. Parenté spirituelle, complémentarités professionnelles et liens quotidiens.

Heureusement, les liens professionnels ne se réduisent pas à des rivalités. Au contraire, dans une société d'Ancien Régime dont les membres ont l'habitude de travailler ensemble, les complémentarités professionnelles sont nombreuses et elles peuvent avoir des conséquences sur la parenté spirituelle.

Dans le domaine du bâtiment, chaque profession est spécialisée dans une tâche à effectuer mais elle travaille en étroite collaboration avec d'autres corps de métiers. Au moment de choisir les parents spirituels, ces liens professionnels entre corps de métiers peuvent être utilisés. 18 enfants de tailleurs de pierres sont ainsi baptisés en 1655 et 1740. Or 10 des 18 parrains sont des tailleurs de pierres, des donneurs d'ordre ou des travailleurs du bâtiment (entrepreneur, maître maçon, charpentier, maître menuisier, architecte et maître architecte). De manière similaire, en 1655 et 1740, 7 tailleurs de pierres sont parrains. Parmi leurs 7 compères, 5 exercent également dans le bâtiment (tailleur de pierres, maçon, maître charpentier).

Parfois deux professions peuvent ne pas présenter de complémentarités dans leurs activités mais nouer malgré tout au quotidien d'importants liens. Les deux groupes sociaux mis en rapport peuvent être très différents. Je songe notamment à certaines professions qui cotoient des couches sociales plus élevées. C'est le cas des perruquiers dans leur boutique. Les liens de parenté spirituelle qu'ils peuvent établir sont riches d'enseignements. Vingt perruquiers ou maître perruquiers font baptiser un enfant en 1740. Seulement trois compères

---

[1597] Il ne figure pas dans la base de données de la thèse.

[1598] « Les membres de la communauté des graveurs et imprimeurs en taille-douce lyonnais restent singulièrement absents des actes de baptême des enfants de François I Cars où se retrouvent plutôt commerçants et libraires lyonnais parmi lesquels : Jean Grégoire, parrain de Jean Cars le 9 novembre 1665 ; Pierre Bordes, de Pierre Cars, le 12 août 1668 ; Aymée Coral, épouse de Thomas Amaulry, marraine d'Antoine Cars, le 25 novembre 1677. Les relations de François I Cars avec la confrérie des marchands imagiers de la ville de Lyon paraissent d'ailleurs tendues si l'on en croit cette réponse faite le 8 mai 1664 par le graveur à une sommation de la confrérie, dans laquelle il réaffirme son refus de participer à leur célébration annuelle. » (Sylvie MARTIN-DE-VESVROTTE, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles et catalogue des pièces éditées, op. cit.*, p. 26. La réponse de François Cars à la confrérie est présente dans les actes notariés de Bertrand Delhorme, ADR, 3E 4262, n°112).

exercent la même profession[1599]. Deux autres compères exercent également un métier dans le domaine du paraître et l'habillement, pouvant les mettre eux aussi en lien avec les mêmes couches sociales élevées[1600]. Six compères appartiennent à ces couches élevées : on y trouve trois bourgeois de Lyon[1601], un écuyer et seigneur[1602], un négociant[1603] et un directeur des loteries de Paris[1604]. Il est possible que ces compères soient des cliens réguliers du perruquier ou maître perruquier qui fait donc appel à eux pour tenir son enfant sur les fonts baptismaux. Ce parrainage peut être qualifié de prestige, mais la dimension commerçante n'est pas à oublier. Il y a là une certaine continuité des liens qui s'étendent de la boutique à l'église. Mais il ne faut pas s'y tromper, la relation est à un seul sens. Aucun Lyonnais appartenant à une couche sociale élevée ne choisit un perruquier comme parrain de son enfant. Les filleul(e)s des perruquiers sont fils ou filles d'autres perruquiers[1605], de tailleurs d'habits[1606], de passementiers[1607]...

On le voit, la parenté spirituelle est un bon reflet de la réalité professionnelle lyonnaise sous l'Ancien Régime, mais aussi des liens sociaux que tel ou tel métier peut nouer au quotidien. Les points de friction ou les complémentarités ne manquent pas de s'y exprimer.

[1599] Baptêmes de Claude François Duplat le 2 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 37 recto) ; de Catherine Arnoul le 22 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 112 recto) et de Claude Pressac le 7 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 132 recto).

[1600] Baptêmes le 24 janvier 1740 de Marie Jacqueline Sarrasin dont le parrain est marchand pelletier (AML, 1 GG 87, fol. 10 recto) ; le 9 octobre 1740 de Marie Lucrece Bertaut dont le parrain est maître tailleur d'habits (AML, 1 GG 87, fol. 118 recto).

[1601] Baptêmes de Jaques Eychert Riviere le 7 janvier 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 4 recto) ; de Jeanne Marie Giraudon le 6 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 117 recto) et de Marie Claudine Vial le 19 décembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 149 verso).

[1602] Baptême de Françoise Collet le 12 mars 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 29 verso).

[1603] Baptême de Louis Braud le 10 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 133 recto).

[1604] Baptême de Jean Marie Lacotte le 25 janvier 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 11 recto).

[1605] Baptêmes de Claude François Duplat, de Catherine Arnoul et de Claude Pressac déjà mentionnés.

[1606] Baptêmes le 13 janvier 1740 de Jacques Panetier (AML, 1 GG 87, fol. 6 recto) et le 19 décembre 1740 d'Antoine St Estienne (AML, 1 GG 87, fol. 149 verso).

[1607] Baptêmes de Jaques Bonnard le 30 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 73 verso) et de Catherine Carillon le 29 décembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 152 verso).

La situation est en fait complexe. A propos des liens professionnels qui le concernent, un individu peut avoir l'impression que tout se joue à côté de lui, dans une sociabilité qu'il expérimente au quotidien. Le compagnonnage en est le meilleur exemple. Mais tout ce qui concerne le monde professionnel est extrêmement codifié dans les sociétés urbaines d'Ancien Régime. Lyon n'échappe pas à la règle, bien au contraire. La réglementation est souvent imposée par des autorités extérieures au métier, qu'elles soient lyonnaises (Sénéchaussée et Présidial, Cour des Monnaies et Consulat) ou beaucoup plus lointaines (Parlement de Paris, Conseil du Roi). Cette réglementation a des conséquences sur les liens professionnels, ce qui peut influencer les liens de parenté spirituelle. Bien sûr, et cela est une constante dans l'histoire, l'efficacité des réglementations est toujours à interroger. Mais que la réglementation tente de modifier en vain la réalité sociale préexistante ou au contraire crée de nouvelles pratiques sociales, il faut toujours avoir à l'esprit que dans tous les milieux professionnels, même ceux qui ont une identité forte, les liens sociaux prennent place dans un ensemble plus vaste et ne peuvent pas être examinés à la seule échelle du corps de métier considéré. Enfin, n'oublions pas qu'il existe de nombreux autres groupes auxquels l'individu peut appartenir et qui lui permettent également de nouer des liens sociaux. Les confréries et la Compagnie du Saint-Sacrement sont des instances de sociabilité que nous avons déjé étudiées. Plus rarement, et de manière plus individuelle, père et mère peuvent choisir un parrain de prestige pour leur enfant.

Chapitre 3

La parenté spirituelle, reflet des hiérarchies urbaines.
Le choix d'un parent spirituel de prestige.

Le choix des parents spirituels ne se fait bien évidemment pas toujours dans le même milieu social que celui des parents biologiques. Il est évident que les parents biologiques peuvent chercher un parrain et/ou une marraine mieux placés socialement. Mais lorsqu'ils appartiennent à un milieu modeste, ils peuvent même aller jusqu'à choisir un parrainage de prestige. Clairement conscients de la hiérarchie sociale urbaine lyonnaise, les parents biologiques souhaitent malgré tout franchir les barrières sociales, au moins le temps du baptême. Le présent chapitre a pour but d'étudier ce double aspect : respect dû au prestige social du parrain ou de la marraine mais en même temps proximité voulue.

Une parenté spirituelle prestigieuse est bien sûr subjective et dépend, notamment, du milieu social des parents eux-mêmes. Pour certains parents, choisir un membre du Consulat comme parrain de leur enfant relève déjà de cette logique et ce choix nous fournit des informations précieuses sur l'effectivité des liens entre la population et le corps politique qui la dirige. Mais l'on peut monter bien plus haut…

I. Le parrainage de prestige en dehors de la communauté urbaine.

1.1. Quelques rares exemples.

A l'occasion de quelques baptêmes, bien peu nombreux, les parents choisissent des parents spirituels appartenant aux plus hauts rangs de la noblesse. Les exemples semblent être anecdotiques tellement ils sont peu nombreux. Parmi tous les baptêmes qu'il m'a été donné de consulter à Saint-Nizier, seuls deux m'ont particulièrement frappé dans ce domaine. Il s'agit de deux enfants du parisien Jean Paulet, receveur de la loterie.

Le premier est un garçon, Yves Maurice, baptisé le 6 avril 1738[1608]. L'enfant est prénommé initialement Anne Julie de Noailles, avec comme parrain Anne Julie de Noailles (Anne Jules de Noailles). La version corrigée le prénomme finalement Yves Maurice Paulet, dont le parrain est « haut et puissant seigneur, Mgr Yves Maurice de Noailles duc et pair et maréchal de France, grand d'Espagne, premier capitaine des gardes du corps du Roy, gouverneur de Versailles, de la ville et citadelle de Perpignan, de Conflan (*sic*) et de Cerdeigne. » Le parrain est donc le fils d'Anne Jules de Noailles, Adrien Maurice de Noailles. Aucun Noailles n'a porté le prénom d'Yves Maurice. Il y a donc une erreur sur le prénom du parrain, erreur qui a des conséquences sur la prénomination du baptisé. Les Paulet ont à cœur

---

[1608] AML, 1 GG 85, fol. 50 verso.

Voici la transcription de l'acte de baptême :

« Ledit j'ay baptisé Yves Maurice ["Anne Julie" est biffé] né hier, fils de sieur Jean Paulet receveur général des lotteries de Paris et commis au bureau des coches et diligences et de demoiselle Jeanne Dugué son épouse. Parrain messire Camille Perrichon chevalier de l'ordre du Roy, conseiller d'état ordinaire, prévost des marchands, commandant de cette ville en l'absence de Monseigneur le Duc de Villeroy, faisant pour et au nom de haut et puissant seigneur, Mgr Yves Maurice ["Anne Julie" est biffé] de Noailles duc et pair et maréchal de France, grand d'Espagne, premier capitaine des gardes du corps du Roy, gouverneur de Versailles, de la ville et citadelle de Perpignan, de Conflan et de Cerdeigne, en conséquence de la prière que ledit seigneur en a faite audit messire Perrichon. Marraine dame Marguerite Fayard veufve de messire Henry Alphonse Chapar, seigneur de Margnola, capitaine dans le régiment de Bourbon. »

de donner un parrain prestigieux à leur enfant mais cette confusion révèle le peu de liens qu'ils entretiennent avec les Noailles, au point de se tromper de prénom.

Le second enfant est une fille, Françoise Adélaide Philippe, baptisée le 12 octobre 1739[1609]. Son parrain est Philippe de Noailles, prince de Poix. La marraine est la sœur de ce dernier, Françoise Adélaide de Noailles. La baptisée porte ainsi le prénom d'Adélaïde, si rare à cette époque[1610] et d'autant plus marquant depuis la naissance sept ans auparavant de la princesse Marie Adélaïde, quatrième fille de Louis XV.

Dans ces deux baptêmes, les Noailles, toujours absents, sont représentés par des personnes appartenant à des familles importantes de Lyon. Pour le baptême d'Yves Maurice Paulet, il s'agit de Camille Perrichon, prévôt des marchands[1611]. Pour le baptême de Françoise Adélaïde Philippe, on note les noms de Pierre Joseph Roger de la Ferriere bourgeois de Lyon et de son épouse Jeanne Terrasson. Il y a aussi un prestige social dans la désignation des représentants. Mais le prestige cette fois-ci est à l'échelle locale, il ne s'agit plus de membres illustres de la noblesse du royaume.

On pourrait penser à la vue de ces exemples, caractérisés par une erreur de prénomination et le recours à des représentants des parents spirituels, que les liens sont bien faibles entre les parents biologiques et les parrains ou marraines de prestige. Toutefois, cette déduction est à interroger.

[1609] AML, 1 GG 86, fol. 136 verso.

Voici la transcription de l'acte de baptême :

« Le 12 8e j'ay baptisé Françoise Adélaïde Philippe née hyer, fille de sieur Jean Polet receveur de la lotterie de St Sulpice et de demoiselle Jeanne Duguet son épouse. Parrain très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe comte de Noailles prince de Poix vicomte d'Esquêne (*sic*) Varmerinville, seigneur de Suplicour (*sic*), Agnieres, Frellemolles (*sic*), Blangy et autres lieux, gouverneur et capitaine des chasses, des villes, châteaux, et parc de Versailles, Marly et dépendances, et colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, absent, représenté par sieur Pierre Joseph Roger de la Ferriere bourgeois de cette ville, marraine très haute, très puissante, et très illustre princesse madame Françoise Adélaïde de Noailles princesse d'Armagnat (*sic*), femme de très haut et très puissant, et très illustre prince Charles d'Armagnat, grand écuyer de France et chevalier des ordres du Roy, absente, et représentée par demoiselle Jeanne Terrasson épouse dudit sieur Roger, présent son dit père, qui a signé avec lesdits mariés Roger et Terrasson. »

[1610] Dans les registres de Saint-Nizier, il s'agit de la seule Adélaïde que j'ai rencontrée, que ce soit parmi les enfants baptisés, les mères, marraines….

[1611] « La famille Perrichon qui occupe sur trois générations le poste de secrétaire de la ville a la charge de député de 1697 à 1725 et de 1765 à 1770. Enrichie dans le commerce du cuir au XVIIe siècle, la famille devient également robine et consulaire. Pierre, avocat, sera secrétaire de la ville et député et, protégé du duc de Villeroy, aussi échevin. Son fils Camille, succède à son père comme secrétaire de la ville, et il doit à la faveur des Villeroy d'être nommé prévôt des marchands en 1730 et le rester dix ans » [Jean-Pierre GUTTON, "Les députés de la ville de Lyon en Cour", dans *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650-1750*, colloque international du CNRS (octobre 1981), actes réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler, Paris, Éditions Ophrys, 1983, p. 185].

1.2. Effectivité du parrainage de prestige et des liens de protection.

Pour suivre les liens de parenté spirituelle de prestige au-delà du baptême, deux sources doivent être exploitées dans l'idéal : la correspondance et les livres de raison. Or, comme cela a été indiqué, les livres de raison, s'ils existent bien à Lyon, restent rares. La correspondance quant à elle est à dominante commerciale. Le parrainage de prestige en dehors de la communauté urbaine étant lui-même, par définition, rare, il est impossible pour Lyon de l'analyser dans le temps grâce à ces deux sources. Je ne peux donc pas développer plus avant l'exemple du parrainage des Noailles à Lyon. J'appuierai donc ma réflexion sur un exemple pris en dehors du cadre lyonnais, mais qui permet de comprendre dans quelle mesure les liens de parenté spirituelle de prestige peuvent perdurer.

Une parenté spirituelle prestigieuse peut s'accompagner par la suite de liens de protection. La correspondance de l'administrateur de biens lillois Jean-Baptiste Carpentier en fournit un exemple. Il choisit avec soin les parents spirituels de ses enfants, dans un but de protection pour l'aîné. « Il sait d'expériences combien les protections sont importantes. Aussi demande-t-il et obtient-il du prince Louis de Salm-Salm et de sa sœur Marie-Françoise, épouse du prince de Stahremberg qu'ils soient les parrain et marraine de son fils aîné, Louis François. (…) Il ne manquera jamais dans l'important courrier qu'il leur adresse pour affaires ou au moment de la nouvelle année de leur donner des nouvelles de leur filleul »[1612]. Lorsque Louis rentre au collège de Courtrai le 1er octobre 1775, à douze ans, il est accueilli avec égard, en qualité de protégé du prince de Stahremberg[1613]. Quelques jours plus tard, le prince de Salm-Salm passe à Courtrai : c'est l'occasion (ratée) pour le filleul de « faire à son illustre parrain un petit compliment dans lequel il l'assure de sa soumission et de son profond respect »[1614]. Selon son père, la protection dont bénéficie Louis Carpentier l'inciterait à travailler modérément au collège. Cette protection est toujours ramenée aux liens

---

[1612] Philippe MARCHAND, " 'Vos importunités, mon fils, m'ennuient' : un père et ses enfants au XVIIIe siècle", dans Jean-Pierre BARDET, Jean-Noël LUC, Isabelle ROBIN-ROMERO et Catherine ROLLET (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, collection 'Roland Mousnier', 2003, p. 440.

[1613] *Ibid.*, p. 444.

[1614] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier au principal du collège de Courtrai, en date du 23 octobre 1775 (*Ibid.*, p. 444).

de parenté spirituelle : « il a cru parce qu'il était le filleul de la princesse de Stahremberg que rien ne lui manquerait et qu'il n'était pas obligé de travailler pour vivre en quoi il se trompe grandement »[1615]. Ces liens de parenté spirituelle sont bien effectifs puisque Jean-Baptiste Carpentier les active en faveur de plusieurs de ses enfants[1616].

Il convient ici de réfléchir sur la valeur de cette source complémentaire qu'est la correspondance de Jean-Baptiste Carpentier. S'agit-il d'un exemple exceptionnel quant à la mise en valeur de liens de parenté spirituelle de prestige permettant des liens de protection, exemple qui ne serait donc nullement représentatif de l'effectivité de ces liens de parenté spirituelle dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ? A mon sens, ce qui est exceptionnel n'est pas la forte présence des liens de parenté spirituelle dans cette correspondance mais la correspondance elle-même, 5 904 lettres écrites par Jean-Baptiste Carpentier du 31 octobre 1767 au 30 mai 1787 et dont il fait tenir copie dans 18 registres[1617]. Cette correspondance est surtout professionnelle mais 172 lettres concernent également ses quatre garçons. On le voit, la correspondance de Jean-Baptiste Carpentier, homme d'abord soucieux de son travail, n'a donc nullement pour unique objectif d'entretenir et d'activer des liens de protection fondés sur la parenté spirituelle. Cette correspondance me semble représentative des préoccupations de son auteur : les liens de parenté spirituelle de prestige y ont une place, non négligeable, mais qui n'est pas première. Effectivité des liens de parenté spirituelle, oui ; primauté accordée à ces liens parmi l'ensemble des liens sociaux, non. Y-a-t-il une exagération de l'importance des liens de parenté spirituelle due au prestige du parrain et de la marraine de l'aîné Louis ? Là encore je répondrai par la négative : Jean-Baptiste Carpentier « choisit les parrains et marraines de ses autres enfants au sein du milieu familial[1618] » et les liens de parenté spirituelle sont alors autant valorisés bien qu'il n'y ait plus de dimension de protection sous-jacente. Quand il souhaite que ce soit son cousin Ogier, procureur du roi à Bailleul, qui soit parrain de son futur enfant, la demande formulée par écrit est faite avec déférence. « Mon épouse est enceinte il n'y a plus de doute. Elle profite de cette circonstance pour si vous le voulez bien perpétuer dans la famille le souvenir de vos bontés pour moi. Elle me charge de vous demander si au temps de ses couches je pourrais venir vous prendre à Bailleul

[1615] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier en date du 29 janvier 1780 (*Ibid.*, p. 445).

[1616] *Ibid.*, p. 453.

[1617] Ces registres sont conservés aux Archives Départementales du Nord (*Ibid.*, p. 437).

[1618] *Ibid.*, p. 440.

et vous amener ici pour nommer l'enfant qui doit naître vers le mois de juin ou juillet prochain »[1619]. Les remerciements adressés au parrain Ogier après le baptême sont également chaleureux : « je me proposais d'avoir l'honneur de vous adresser mes très humbles remerciemens de ce que vous avez bien voulu nommer mon sixième garçon. (…) Ne doutez pas je vous prie de l'étendue de la vive et sincère reconnaissance dont je suis pénétré par toutes vos bontés par moi »[1620].

Revenons maintenant à Lyon pour analyser un parrainage de prestige un peu plus fréquent dans les registres de baptême : faire parrainer son enfant par un membre ou un ancien membre du Consulat.

II. Le parrainage de prestige au sein de la communauté urbaine : parenté spirituelle, fonctions consulaires, détenteurs d'offices importants et descendants de familles d'ancienne noblesse.

Il s'agit ici de n'analyser que les exemples où le prestige, la fierté de pouvoir compter un membre (éventuellement honoraire) du Consulat, le détenteur d'un office important ou le descendant d'une famille d'ancienne noblesse parmi les parents spirituels est manifeste. Autrement dit, je ne prendrai pas en compte les baptêmes où le père négociant ou marchand fabricant choisit un tel parrain pour l'un de ses enfants. En effet, comme il a été dit, les milieux du négoce et du Consulat sont trop proches, trop liés l'un à l'autre. En revanche, lorsqu'un (ancien) membre du Consulat est parrain de l'enfant d'un artisan, le prestige pour le père et la mère est évident.

Le corpus est composé de vingt baptêmes. Lorsque le jour de naissance est connu, aucun baptême n'est célébré le jour même, à deux exeption près[1621]. Le parrain de prestige n'est donc pas disponible immédiatement pour tenir l'enfant sur les fonts baptismaux.

[1619] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier à Ogier, procureur du roi à Bailleul, en date du 14 avril 1769 (Philippe MARCHAND, "Un père et ses enfants au XVIIIe siècle. Lettres de Jean-Baptiste Carpentier 1768-1787. Première partie", *loc. cit.*, p. 129).

[1620] Lettre de Jean-Baptiste Carpentier à Ogier, procureur du roi à Bailleul, en date du 19 juillet 1769, déjà citée.

1621 Baptêmes à Saint-Nizier le 24 avril 1736 de Jean Baptiste Charrin (AML, 1 GG 83, fol. 55 verso) et le 31 mai 1737 de Jean Joseph Carrier (AML 1 GG 84, fol. 69 verso).

Le choix d'un parrain de prestige s'accompagne souvent d'un choix similaire pour la marraine. Il est toutefois difficile d'expliquer avec certitude pourquoi ces parents-là précisément ont choisi tels parrains et marraines. Les professions des pères sont en effet variées : un maître fondeur, un compagnon tireur d'or, un maître tisserand, un maître ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, un maître tailleur d'habits, un maçon, un charpentier, un maître fustier, un marchand boutonnier, un maître perruquier, un marchand cellier et un maître à chanter, plusieurs voituriers et maîtres cordonniers. On peut imaginer que le fait de travailler dans le domaine du bâtiment, de fournir des perruques ou de donner des leçons de chant permet peut-être à ces pères de fréquenter des personnes bien mieux placées dans la hiérarchie sociale qui pourraient être leurs clients. Les liens professionnels peuvent alors les inciter à leur demander d'être parrain lorsqu'ils ont un enfant à faire baptiser. Seule la présence de livres de raison rédigés par ces élites pourrait permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, en mentionnant le sommes dépensées pour les biens immobiliers possédés, pour leurs toilettes ou pour leurs activités de loisir. Malheureusement aucun livre de raison ne peut venir à notre secours dans le cas présent.

Les parrains de prestige appartenant à des familles d'ancienne noblesse implantées à Lyon sont rares. Cela n'est gère étonnant puisque la noblesse lyonnaise est généralement récente. Joseph Emmanuel Guignard de Jons parraine Joseph Emanuel Charrin, fils de François Charrin maître cordonnier[1622]. Son ancêtre « Jacques Guignard, Seigneur de Belle-vue, Vicomte de St. Priest, Président en la Cour des Aides & Finances de Dauphiné, étoit né à Lyon (…). Il fut fait Prévôt des Marchands de cette ville en 1653 »[1623]. Mais la noblesse de la famille est plus ancienne. « Messire Jacques Guignard, Vicomte de St. Priest (…), étoit issu d'une famille noble, qu'on prétend originaire de la province de Bretagne, & dont une branche s'établit en Gâtinois en 1500. Noble Jean Guignard, Ecuyer, Seigneur du fief d'Arbonne, & bisayeul de Jacques, prêta foi & hommage noble de ce fief le 23 Janvier 1525 à Louis de Vendôme, Vidame de Roche, en qualité de Seigneur de Milly (…) »[1624].

Le parrainage de prestige peut être répété. Ainsi, un autre fils du maître cordonnier François Charrin reçoit comme parrain un écuyer[1625]. Mais un tel parrainage

---

[1622] Baptême à Saint-Nizier le 29 septembre 1739 de Joseph Emanuel Charrin (AML, 1 GG 86, fol. 131 recto). L'acte de baptême nomme le parrain Joseph Emanuel Guiniar Dejons.

[1623] Jacques PERNETTI, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon…*, *op. cit.*, volume 2, p. 38.

[1624] *Ibid.*, p. 40-41.

n'est pas systématique. Quatre autres enfants de François Charrin ont des parrains appartenant à des milieux sociaux plus modestes : un cordonnier, comme le père[1626], un maître menuisier[1627], un baigneur[1628] et un marchand[1629].

On le voit, la parenté spirituelle permet de mieux comprendre l'organisation de la société lyonnaise d'Ancien Régime, son fonctionnement et sa hiérarchie. Elle montre les liens qui s'établissent naturellement, ceux qui ne peuvent pas s'établir à cause de rivalités et ceux qui arrivent à s'établir malgré les obstacles ou plutôt grâce aux obstacles. En effet, il ne faut pas avoir une vision trop simpliste. Si l'artisan qui est amené à établir un lien professionnel avec un membre du Consulat peut ensuite avoir à cœur de nouer un lien de parenté spirituelle avec lui, cela est envisageable uniquement parce qu'un lien préalable les a mis en relation mais également car ces deux milieux ne sont normalement pas unis par la parenté spirituelle. Le parrainage de prestige n'existe que parce que les artisans ne choisissent quasiment jamais un membre du Consulat comme parrain. S'il était aisé de nouer un tel lien de parenté spirituelle, la dimension de prestige disparaîtrait. C'est justement quand un artisan a la possibilité, rare, de demander un tel parrainage qu'il va le faire, pour se démarquer de ses collègues artisans qui n'ont pas cette chance.

Malgré tout, pour avoir une image exacte de la société lyonnaise, il est nécessaire d'avoir recours à d'autres sources que les seuls registres paroissiaux. La société lyonnaise est tellement complexe que les seuls actes de baptême ne peuvent bien évidemment pas en rendre compte. C'est notamment le cas lorsque l'on s'intéresse au renouvellement de la population lyonnaise.

[1625] Baptême le 24 avril 1736 de Jean Baptiste Charrin, déjà mentionné. Son parrain est Jean Baptiste Jacques Louis Xavier Loir, alors âgé de seize ans. Ce dernier entrera par la suite au couvent des capucins du Petit-Forez à Lyon. Il fera partie des prêtres déportés à Rochefort où il mourra en 1794.

[1626] Baptême le 14 octobre 1738 de Claudine Charrin (AML, 1 GG 85, fol. 127 verso).

[1627] Baptême le 6 mars 1730 de Jean François Charrin (AML, 1 GG 77, fol. 31 verso).

[1628] Baptême le 20 juin 1731 de Françoise Claudine Charrin (AML, 1 GG 78, fol. 80 verso). Je n'ai pas rencontré dans les registres d'autre individu exerçant la profession de baigneur, c'est-à-dire s'occupant des bains.

[1629] Baptême le 26 juin 1733 d'Elisabet Charin (AML, 1 GG 80, fol. 80 verso).

Chapitre 4

La parenté spirituelle face au renouvellement de la population lyonnaise

Comme il a été rappelé en introduction, les migrations expliquent en grande partie la croissance de la population lyonnaise. Lyon est une ville qui attire des migrants, venus de la généralité ou de plus loin. Or cette situation n'est pas sans incidence sur la parenté spirituelle, comme sur toute forme de parenté en général[1630].

[1630] « Il existe un facteur qui rend plus complexes les relations de parenté, d'une part à l'intérieur des communautés et entre les communautés elles-mêmes, d'autre part pour les individus. Il s'agit de la migration. En effet, quel que soit le nombre de parents liés à un individu, et quelle que soit la rigueur des règles sociales qui impliquent une solidarité familiale, les relations parentales perdent de leur importance dès lors que les individus sont géographiquement dispersés. » (Peter LASLETT, "La parenté en chiffres", *loc. cit.*, p. 7). « La mobilité de la population et la migration sont des facteurs qui n'empêchent pas nécessairement toute relation entre parents, mais elles les modifient systématiquement et, en général, les réduisent de façon sensible. » (*Ibid.*, p. 8).

I. La parenté spirituelle et les migrations à courte distance ou de provinces voisines.

Cette question a déjà été abordée lorsqu'a été évoquée la place du clergé dans la parenté spirituelle, notamment le choix par des Lyonnais originaires de Saint-Symphorien-le-Château (Saint-Symphorien-sur-Coise) de prêtres desservant cette localité comme parrains de leurs enfants baptisés à Saint-Nizier. J'ai ailleurs pris en compte le lien entre ces migrations à courte distance et la parenté spirituelle en étudiant le cas où les couples nouvellement installés à Lyon choisissent comme parents spirituels de leur enfant des personnes restées dans leur village d'origine de la généralité. J'ai ensuite reconstitué les fratries concernées[1631]. Certains villages sont privilégiés, notamment ceux de la vallée du Gier. En tout cas, le délai de célébration du baptême, évoqué en introduction, doit être respecté. Cela n'empêche pas les parents spirituels choisis d'être toujours présents au baptême. Certes le choix de parrains et marraines restés dans le village concerne une minorité de parents migrants. Pour étudier l'ensemble du phénomène, il faudrait également déterminer dans quelle mesure les parents migrants peuvent utiliser les liens de parenté spirituelle dans leur processus d'intégration en choisissant des parents spirituels habitant au contraire Lyon. Répondre à cette question nécessite une longue enquête qui peut constituer à elle seule un travail de recherche, puisque l'on sait la difficulté de reconstituer de nombreuses familles dans un cadre urbain[1632]. Une fois déterminé qui sont les migrants, suivant quels critères[1633], il s'agirait alors de retrouver la localité dont ils sont originaires et celles où ils ont séjourné et reconstituer ainsi leur descendance complète, sans oublier qu'ils peuvent être mobiles à l'intérieur de Lyon et apparaître dans les registres de plusieurs paroisses de la ville. Bref reconstituer la fratrie,

---

[1631] Étienne COURIOL, "Godparenthood and social relationship in a French city under the old Regime: Lyon as a case study", dans Guido ALFANI et Vincent GOURDON (dir.), *Spiritual Kinship in Europe…*, *op. cit.*, pp. 124-151.

[1632] « La naissance de la démographie historique coïncide avec l'invention de la méthode de reconstitution des familles. La technique révélée presque simultanément par L. Henry et par P. Goubert a provoqué des progrès spectaculaires dans la connaissance des comportements des populations anciennes. Mais, quelque décisif qu'il ait été, le procédé de reconstitution des familles s'est mal adapté aux réalités urbaines d'autrefois. Le volume des populations citadines et les phénomènes migratoires constituent souvent à cet égard des obstacles à sa mise en œuvre efficace. » (Denis MORSA, "La population de Huy à la fin de l'Ancien Régime. Un essai de reconstruction", *loc. cit.*, p. 811).

[1633] Une source permet d'identifier un certain type de migrants, les étrangers demandant le droit de bourgeoisie (AML, BB 440 à 446 : Bourgeoisie : nommées ou déclarations faites au Consulat par les étrangers, de leur volonté de s'établir à Lyon pour y acquérir le droit de bourgeoisie). Mais bien évidemment ils ne représentent qu'une minorité de migrants. Pour les autres, nombre de questions sont à poser et de points à résoudre. Depuis combien de temps sont-ils à Lyon ? Souhaitent-ils dans tous les cas s'intégrer à la société lyonnaise ? Qu'est-ce qui permet de déterminer qu'ils y sont effectivement intégrés ? Est-ce un facteur temporel (le temps qu'ils ont passé à Lyon) ? Est-ce la densité des liens sociaux qu'ils ont tissés dans la ville ?

en prenant en compte les baptisés à Saint-Nizier mais également les frères et sœurs baptisés ailleurs.

Mais tous les parents qui font baptiser un enfant à Lyon ne sont pas forcément des habitants de la ville. Provisoirement présents à Lyon, ils peuvent habiter ordinairement une localité située dans la généralité ou plus loin. Les migrations temporaires qui se font jour dans les registres de baptême doivent alors être interrogées. Quand un non-Lyonnais fait baptiser son enfant à Saint-Nizier, il peut s'agir d'un concours de circontances (accouchement de sa femme qui l'accompagnait alors qu'il était en déplacement à Lyon) ou d'une volonté délibérée (le trajet a été fait spécialement pour faire baptiser l'enfant à Lyon). Grâce aux informations fournies par l'acte de baptême, il est bien diffficile de séparer les deux cas de figure. Toutefois les enjeux que l'on devine sont importants. Faire baptiser son enfant dans une paroisse qui est éloignée de celle où l'on habite, donc devoir choisir un parrain et une marraine, ne peut plus se faire en s'appuyant sur les réseaux sociaux habituels. La question de l'intégration sociale se pose avec acuité et la désignation des parents spirituels est riche d'enseignement.

La venue délibérée à Lyon répond à une ambition. La ville présente un attrait car être baptisé en ville signifie pouvoir prétendre par la suite au titre de bourgois. Mais venir spécialement à Lyon pour la naissance ou le baptême d'un enfant peut sembler surprenant au vu des délais impératifs qui s'imposent aux parents pour présenter leurs enfants sur les fonts baptismaux. Pourtant, dans la pétition que des habitants du Beaujolais adressent en 1774 à Flesselles, intendant de la généralité de Lyon[1634], il est indiqué que « l'avantage d'être déclaré bourgeois de Lyon est si considérable que la plupart des habitants, aux pays de vignobles surtout, ont l'attention de conduire leurs femmes à Lyon au moment de leur accouchement, pour faire donner le baptême à leurs enfants dans cette [ville]. D'autres ne craignent pas de faire baptiser à Lyon des enfants nés dans leur domicile, en campagne ; ces faits sont vérifiés à l'élection du Beaujolais »[1635].

[1634] Cette pétition est reproduite par Léon GALLE, "Pétition des habitants du Beaujolais à M. de Flesselles en 1774", dans *Bulletin de la Société des Sciences & Arts du Beaujolais*, octobre-novembre-décembre 1911, pp. 323-333. Galle mentionne qu'il s'appuie sur la copie de ce document renfermée dans le manuscrit n°100 de la bibliothèque de la ville de Saint-Étienne, intitulé *Histoire du Beaujolais en abrégé*.

[1635] *Ibid.*, p. 328 et 329.

Il est difficile de déterminer si ces propos présentent une exagération car les registres de baptême de Saint-Nizier, comme ceux des autres paroisses lyonnaises, peuvent indiquer la localité de résidence du parrain ou de la marraine quand ceux-ci ne sont pas lyonnais ; mais ils ne mentionnent quasiment jamais de parents extérieurs à Lyon[1636]. Il existe toutefois des exceptions, des baptêmes mentionnant un village de la généralité comme lieu d'habitation du père. Certaines de ces exceptions ne me semblent pas significatives[1637], d'autres au contraire méritent d'être commentées. Le 26 mars 1734, est baptisé à Saint-Nizier Nicolas Petit, né la veille, fils de François Petit habitant d'« Eculy les Lyon »[1638]. Le choix des parents spirituels n'est sans doute pas anodin : son parrain est qualifié de bourgeois, ainsi que le mari de sa marraine. Voici de possibles soutiens si le désir d'accéder à la bourgeoisie se faisait sentir. Lors du baptême de son enfant suivant, toujours à Saint-Nizier, le 25 janvier 1736, François Petit est encore qualifié d'« habitant d'Eculy les Lyon », mais aucun bourgeois n'entoure cette fois-ci le baptisé autour des fonts baptismaux[1639]. Quant aux baptêmes à Saint-Nizier le 26 mai 1735 de Philibert Thibaudier, fils d'un habitant de Millery[1640], et le 23 décembre 1739 de Louis et Claudine Faëton, enfants jumeaux d'un vigneron de Saint-Genis-Laval[1641], le choix de leurs parents spirituels ne présente pas de spécificité. Enfin, un autre acte de baptême présente des informations importantes pour comprendre les motivations de ces parents qui vont faire baptiser leur enfant à Lyon. Le 23 septembre 1748, David Jarrasson est baptisé à Saint-Nizier[1642]. Son père est bourgeois de Tartaras en Lyonnais. Les parents spirituels sont choisis avec soin. Le parrain est un avocat en parlement ès cour de Lyon ;

[1636] Le registre de baptême de Saint-Nizier mentionne en 1655 la résidence des parents, systématiquement dans la ville de Lyon : les indications peuvent porter sur la rue, l'enseigne, l'étage du logement et même sa situation (sur le devant ou sur le derrière). Pour 1740, la résidence n'est pas précisée.

Le 24 septembre 1655, le forgeron Thomas Genee fait baptiser sa fille Justine à Saint-Nizier. Il est mentionné comme étant « Englais (*sic*) de nation ». Toutefois il doit résider ordinairement à Saint-Nizier puisque son adresse est rue Grôlée (AML, 1 GG 30, fol. 194 verso).

[1637] Le 11 juillet 1655, Pierre Chapponnay est baptisé à Saint-Nizier (AML, 1 GG 30, fol. 168 verso). Certes son père est dit laboureur de Venessy (Vénissieux ?) mais il est décédé. La résidence indiquée est rue Raisin. La jeune veuve s'est sans doute installée à Lyon dans la perspective de l'accouchement, souhaitant simplement que la naissance se déroule au mieux.

[1638] AML, 1 GG 81, fol. 36 recto. Le père est présent et signe au baptême.

[1639] AML, 1 GG 83, fol. 12 recto.

[1640] AML, 1 GG 82, fol. 37 verso.

[1641] AML, 1 GG 86, fol. 166 verso.

[1642] AML, 1 GG 95, fol. 125 recto et verso.

le mari de la marraine, apparenté au père, est un ancien procureur ès cour de Lyon. Là encore, l'éventuel désir d'accéder plus tard au titre de bourgeois de Lyon semble être la cause de ce baptême en ville. Une information le confirme, me semble-t-il : il est précisé que l'enfant est né le 21 septembre chez la demoiselle Fonville, sage-femme jurée de la paroisse de Saint-Nizier, rue de la Poulaillerie. Ces précisions confirment que les parents ne disposent pas de résidence à Lyon et que l'accouchement au domicile de la sage-femme, unique exemple qui m'ait été donné à voir parmi tous les actes de baptêmes que j'ai consultés, était une des seules solutions possibles. La volonté affirmée par ce bourgeois d'une localité de la généralité de faire baptiser son enfant à Lyon, et non ailleurs, explique les circonstances de naissance et de baptême.

Lyon attire parfois des parents demeurant au-delà des limites de la généralité. Ils peuvent venir de Bresse. Le 5 février 1737, est baptisée à Saint-Nizier Françoise Gonard, née la veille, fille de Léonard Gonard originaire de Pont de Vêle (*sic*, Pont-de-Veyle)[1643]. Le choix du parrain, un maître marchand passementier, n'a là encore rien de spécifique, pas plus que le choix de la marraine, fille d'un affaneur. Signalons enfin l'exemple de Marie Roux, née et baptisée à Saint-Nizier le 19 mars 1746[1644]. L'acte de baptême mentionne que son père, Jean Roux, « marchand de chevaux de Veirriere de Jouy en Franche Conté » (*sic*, Verrières-de-Joux, actuel département du Doubs), est arrivé à Lyon la veille. Le célébrant du baptême indique donc avec précaution que la mère, Claudine Courlat, est l'épouse de Jean Roux, « à ce qu'[il] a dit ».

Je n'ai rencontré qu'un seul exemple où il est indiqué que le lieu de naissance et le lieu de baptême de l'enfant sont différents[1645]. Pierrette Chancet est baptisée le 30 octobre 1750 à Saint-Nizier, mais elle est née le 28 à la Valbonne, paroisse de Pérouges en Bresse (*sic*), son père étant bourgeois de cette localité[1646]. Ce déplacement d'une quarantaine de kilomètres, risqué pour la vie de l'enfant, peut s'expliquer par le choix du parrain, Julien Rigod,

---

[1643] AML, 1 GG 84, fol. 16 verso.

[1644] AML, 1 GG 93, fol. 37 verso.

[1645] Cf. aussi l'exemple donné par Alain Lottin d'un enfant illégitime né accidentellement dans un village près de Courtrai en 1755 mais baptisé à Lille suite au refus du curé du village d'administrer le sacrement (Alain LOTTIN, "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", dans Alain LOTTIN, *Être et croire à Lille et en Flandre. XVIe - XVIIIe siècle. Recueil d'études*, Arras, Artois Presses Université, collection 'Histoire', 2000, p. 20 et 46. Article publié initialement dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1970, n°2, pp. 278-322).

[1646] AML, 1 GG 97, fol. 154 recto.

ancien échevin de Lyon. Mais bien évidemment, dans de tels cas, la règle générale veut que ce soit le parrain et non le baptisé qui se déplace

Dans les registres de baptême de Saint-Nizier, les parents forains sont-ils en réalité plus nombreux mais les pères se contentent-ils d'indiquer leur profession ou leur statut social en se gardant bien de dire qu'ils ne sont pas habitants de Lyon ? Cette pratique dénoncée par les habitants du Beaujolais en 1774 existait-elle déjà au XVIIe siècle[1647] ; son ampleur était-elle comparable ? Il est impossible de répondre à ces questions, de cerner la réalité et l'ampleur possible de telles stratégies. Il faudrait pour cela pouvoir déterminer exactement, presque au jour le jour, le lieu de résidence des parents, avant la naissance, lors de la naissance et du baptême (la pétition mentionne bien que la naissance peut avoir lieu dans le Beaujolais et le baptême à Lyon) et après le baptême. A la fin du XVIIIe siècle, la pratique de baptiser un enfant ailleurs que dans la paroisse où il est né semble perdurer puisque le *Rituel* de Malvin de Montazet doit se montrer très clair sur ce point : « Lorsqu'un enfant est présenté au Baptême dans une autre Paroisse que celle où demeurent ses père & mère, le Curé ne peut lui administrer le baptême que pour des raisons fortes & pressantes, & il doit les exprimer dans l'acte qu'il en dressera »[1648]. Cette tactique utilisée par les habitants du Beaujolais convoitant le statut de bourgeois de Lyon[1649] n'est pas la seule, ni d'ailleurs la plus simple : la pétition en pointe d'autres du doigt[1650].

Il peut même arriver que la stratégie soit pensée voire organisée à l'échelle de plusieurs généations pour répondre à un souci de transmission. Le Beaujolais n'est pas

---

[1647] Les nobles du Beaujolais, dans leur cahier de doléances de 1649, évoquaient déjà le privilège de bourgeoisie accordé par la ville de Lyon, mais sans mentionner l'habitude de venir faire baptiser son enfant à Lyon (Jean-Pierre GUTTON, "Le cahier de doléances de la noblesse du Beaujolais aux états généraux de 1649", dans *Revue Historique*, 1975, n°513, pp. 107-118).

[1648] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…, op. cit.*, 1787, première partie, p. 57 (Réédition de 1788 : tome 1, p.130).

[1649] Pour une réflexion sur la signification à Lyon du terme "bourgeois", cf. Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle…, op. cit.*, volume 1, p. 380 et 381.

[1650] « On voit à l'envi les plus rustiques paysans possédant des biens et des vignobles dans la campagne se faire inscrire au rang des bourgeois à l'hôtel commun de la ville de Lyon, et après dix années de résidence momentanée et fugitive dans cette ville, des baux à loyer simulés, des certificats de guet de garde mendiés et accordés, se faire déclarer bourgeois et jouir des privilèges. Depuis quinze à vingt ans, le mal devient tous les jours contagieux, un grand nombre de paroisses de vignobles est infecté par cette nouvelle espèce de bourgeois, les privilèges sont intéressants, assurant l'affranchissement des droits d'octroi et l'exemption de la taille personnelle pour tous les biens qu'ils possèdent. » (Léon GALLE, "Pétition des habitants du Beaujolais à M. de Flesselles en 1774", *loc. cit.*, p. 327 et 328).

le seul cadre. Jean-Baptiste Farjot, seigneur de Saint-Hilaire, près de Charlieu, élu échevin de Lyon en 1654, et son épouse Geneviève Rigauld imposent à leur fille Magdelaine que son premier enfant soit baptisé à Lyon. Cet enfant, nommé Virginie Carron de Cessens, « naquit en 1668, à Lyon, où sa mere s'étoit transportée pour satisfaire à l'une des Clauses de son Contrat de Mariage, par lequel M. & Mme Farjot exigeoient qu'elle vînt faire son premier enfant en cette Ville, afin que ce même enfant fût en droit d'hériter des biens qu'ils y possédoient, & qui étoient considérables »[1651].

A Paris, des stratagèmes identiques sont utilisés. Dans sa lettre adressée à Christophe Oberkampf et datée du 19 décembre 1779, déjà mentionnée, Madame de Maraise indique à propos du fils nouveau-né du destinataire, qui a vu le jour à Jouy, qu' « il n'y aurait pas eu grand mal à faire un bourgeois de Paris, mais l'inquiétude qu'on aurait pu avoir d'avoir hâté le moment par le voyage, et l'embarras de ne pas se trouver à sa place font que je dis comme vous qu'il est bon qu'il n'ait pas été exécuté »[1652]. Par ailleurs, dans un cadre géographique différent, celui des villes toscanes et de leur *contado* au XVIe siècle, il existait déjà des avantages financiers liés au fait de faire baptiser son enfant en ville[1653]. N'oublions pas non plus que s'il existe des parents non-lyonnais capables de venir spécialement à Lyon faire baptiser leurs enfants en vue d'obtenir peut-être plus tard une déclaration de bourgeoisie, il existe aussi des femmes de la généralité venant mettre au monde dans les hôpitaux de la ville un enfant illégitime, pour plus de discrétion[1654]. L'attrait du statut de bourgeois de Lyon n'est donc pas la seule cause pouvant expliquer la mobilité de ces femmes enceintes.

[1651] *Recréations littéraires, ou anecdotes et remarques sur différents sujets*, recueillies par François Louis Cizeron-Rival, Paris et Lyon, Dessaint et Jacques-Marie Bessiat, 1765, p. 231-232.

[1652] *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle…, op. cit.*, p. 100.

[1653] « L'unicité du lieu de baptême crée (…) des liens très forts entre les individus, même au-delà des murailles, à travers le territoire sur lequel la ville projette son ombre. A Sienne, par exemple, nombre de parents font baptiser leurs filles au baptistère de la ville pour qu'elles puissent, par la suite, avoir droit aux aides municipales lors de la constitution de leur dot. » (Jean BOUTIER, "Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVIe siècle", *loc. cit.*, p. 154, qui renvoie à Donato OTTOLENGHI, "Studi demografici sulla popolazione di Siena dal secolo XIV al XIX", dans *Bulletino senese di Storia patria*, 1903, tome X, p. 300).

[1654] A Lyon, au début du XVIIIe siècle, 5 % des naissances sont illégitimes [Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La population française à l'époque moderne (XVIe - XVIIIe siècle). Démographie et comportements*, Paris, Belin, 2008, p. 288].

II. Les migrations internationales et la parenté spirituelle.

2.1. De la Suisse à Lyon.

Je ne m'intéresse ici qu'à des migations provenant de pays étrangers. En effet, la distance entre le pays d'origine et Lyon implique nécessairement un bouleversement total de l'environnement social, bouleversement qui n'est pas forcément aussi avéré quand le migrant vient d'un village à quelques kilomètres de Lyon. Mon analyse s'intéressera plus particulièrement aux migrations en lien avec la Suisse, pour plusieurs raisons.

D'abord les migrants originaires de Suisse sont nombreux. François Ier, en reconnaissance des services rendus par les compagnies suisses à Marignan, avait concédé aux négociants suisses certaines exemptions de droits de douane pour leurs marchandises. Quand elles arrivent à Lyon, celles-ci ne sont pas imposées et les négociants suisses disposent d'un délai de quinze jours supplémentaires pour faire sortir leurs marchandises de la ville après les foires. Leur présence à Lyon s'est accrue par la suite. L'Édit de Nantes (1598) et le retour de la paix renforcent le poids des marchands protestants, allemands et suisses. Ils prennent le relais des Italiens qui se sont retirés en grand nombre de la ville suite aux troubles des guerres de religion. Même si les exemptions accordées aux nations étrangères et en particulier aux Suisses suscitent de vives oppositions[1655], l'importance de la communauté suisse à Lyon ne se dément pas.

Ensuite, les Suisses se concentrent dans le quartier de la Pêcherie, situé paroisse Saint-Nizier. Le recensement de 1597 en est le témoignage[1656] et ils demeurent là durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Toutefois, comme nous le verrons, à la simple lecture des registres paroissiaux, il est difficile de savoir lorsqu'un individu est qualifié de « Suisse » s'il est lui-même l'auteur de la migration ou si celle-ci a été accomplie par un ascendant.

[1655] A propos des privilèges dont bénéficient les Suisses, voir Herbert LÜTHY, *La banque protestante en France de la révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, tome 1 [*Dispersion et regroupement (1685-1730)*], 1959, p. 55-63.

[1656] Olivier ZELLER, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636…*, *op. cit.*, p. 239.

2.2. Quand la communauté suisse fait baptiser ses enfants dans la paroisse catholique Saint-Nizier.

Le corpus est composé de soixante-cinq baptêmes, correspondant à une période chronologique volontairement large, couvrant la première moitié du XVIIIe siècle, ce qui permet de prendre en compte sur le long terme certaines familles liées à la Suisse. Il est possible que le lien avec la Suisse ne soit pas indiqué mais qu'il soit indéniable. Ainsi, le 4 avril 1744, Guillaume Chaperon fait baptiser son fils Claude[1657], le 27 janvier 1746 son fils Laurent[1658] et le 23 mai 1747 son fils Michel[1659]. Or à ces trois occasions, aucun lien avec le territoire helvétique n'est indiqué. Pourtant, le 4 avril 1740 et le 13 mai 1741, lorsqu'il fait baptiser ses deux premiers enfants, il est qualifié de Suisse[1660]. Le 25 juillet 1742, lors du baptême de sa fille Marguerite, le registre précise même qu'il est originaire de Fribourg en Suisse[1661].

Le lien avec la Suisse est ainsi à interroger. Il est parfois difficile de déterminer sa nature exacte. Lorsqu'André Eicher Riviere fait baptiser son fils Jaques le 7 janvier 1740, il est qualifié de marchand perruquier et de Suisse[1662]. Pourtant, lors de son mariage à Saint-Nizier le 2 juillet 1735, il est simplement qualifié de perruquier à Lyon[1663]. Son père, témoin au mariage, est lui-même marchand à Lyon. Son épouse, Jeanne Thérèse Vaganey, est elle aussi fille d'un marchand et maître perruquier à Lyon qui remplit également la fonction de témoin. Les deux époux sont domiciliés à Saint-Nizier. Dans l'acte de mariage, aucun lien n'est donc mentionné avec le territoire helvétique. La situation est identique pour Jacques Isaac Emery, époux de Louise Marie Fey. Dans l'acte de baptême de son fils aîné Pierre,

---

[1657] Baptême Saint-Nizier le 4 avril 1744 de Claude Chaperon (AML, 1 GG 91, fol. 42 recto).

[1658] Baptême Saint-Nizier le 27 janvier 1746 de Laurent Chapiron (*sic*) (AML, 1 GG 93, fol. 14 recto).

[1659] Baptême Saint-Nizier le 23 mai 1747 de Michel Chapperon (*sic*) (AML, 1 GG 94, fol. 63 verso).

[1660] Baptêmes Saint-Nizier le 4 avril 1740 de Jean Jacques Chaperon (AML, 1 GG 87, fol. 38 recto) et le 13 mai 1741 de Claudine Lucresse Chaperon (AML, 1 GG 88, fol. 59 recto).

[1661] Baptême Saint-Nizier le 25 juillet 1742 de Marguerite Chaperon (AML, 1 GG 89, fol. 90 verso).

[1662] AML, 1 GG 87, fol. 4 recto. L'acte de baptême orthographie le patronyme Eychert Riviere.

[1663] AML, 1 GG 164, p. 70 et 71.

il est précisé qu'il est natif de Genève[1664]. Or, lorsqu'il se marie, aucune référence à la Suisse n'est à noter[1665]. Il est dit marchand fabricant, habitant la paroisse Saint-Nizier ; son père (décédé) était marchand, commissaire d'artillerie ordinaire au département du Lyonnais ; son beau-père est qualifié de bourgeois de Lyon.

Qui sont ces pères originaires ou habitants de Suisse ou ayant un lien avec elle ? Bien sûr, parmi eux il y a des marchands à l'image de Théodore Keller qui vient de Saint-Gall[1666], ville qui a fourni de nombreux migrants à Lyon depuis le début du XVIIe siècle[1667]. Théodore Keller est le symbole des liens forts entre l'économie helvétique et Lyon. La Suisse, autrefois productrice « de quelques denrées à vil prix », est maintenant « devenue le centre de la manufacture de la plus grande importance »[1668]. D'autres pères exercent des fonctions artisanales guère originales à Lyon : compagnon chandelier, tireur d'or, maître ouvrier en soie, maître tailleur d'habits, chapelier.... Pourtant, une certaine instabilité professionnelle n'est pas exclue. Guillaume Chaperon est tour à tour domestique, cocher, rotisseur, ouvrier à l'argue pour les tireurs d'or, avant d'être qualifié de nouveau de cocher. A l'inverse, on peut noter un bourgeois de Fribourg[1669], titre d'autant plus prestigieux que l'accès à la bourgeoisie dans les villes suisses s'est fortement restreint à partir du XVIIe siècle. Les mentions de Fribourg ou de son canton sont nombreuses dans le corpus. Au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle, il y a bien « un appel vers Lyon qui peut s'expliquer par la présence d'un courant d'affaires entre la grande cité rhodanienne et le pays fribourgeois »[1670].

[1664] Baptême Saint-Nizier le 26 novembre 1726 de Pierre Emery (AML, 1 GG 73, fol. 149 recto).

[1665] Mariage Saint-Pierre Saint-Saturnin le 7 février 1726 de Jacques Isaac Emery et de Marie Louise Fay (AML, 1 GG 611, fol. 37 verso).

[1666] Baptêmes Saint-Nizier le 30 mars 1732 de Louise Keller (AML, 1 GG 79, fol. 44 recto), le 24 septembre 1733 de Marie Francoise Keller (AML, 1 GG 80, fol. 126 verso), le 9 novembre 1735 de Francois Antoine Keller (AML, 1 GG 82, fol. 112 verso).

[1667] Saint-Gall produit des toiles de lin réputées dans toute l'Europe. Leur commerce profite à des familles marchandes et bancaires puissantes qui, pour certaines comme les Huber, commercent à Lyon et en France dès le XVIe siècle. Cette famille est étudiée dans Yves Krumenacker, *Des Protestants au Siècle des Lumières…*, *op. cit.*, p. 92-93

[1668] Georges LIVET, "Croissance économique et privilèges commerciaux des Suisses sous l'Ancien régime. Note sur les commerçants suisses établis en France au XVIIe siècle", dans *Lyon et l'Europe. Hommes et Sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, volume 2, p. 56.

[1669] Baptême le 29 septembre 1736 de Jeanne Francoise Blanc.

[1670] Jean-Paul MOREAU, "Un aspect de l'émigration alpine : les Fribourgeois à l'étranger aux XVII et XVIIIème siècles", dans *Revue de géographie de Lyon*, 1959, n°4, p. 327.

Au milieu du XVIIe siècle, « le courant lyonnais est devenu très faible »[1671] et la situation est identique au début du XVIIIe siècle[1672]. Mais, dès la mi-XVIIIe siècle, « Lyon reprend une place notable »[1673]. Par ailleurs, à partir du printemps 1744, lorsque débute la guerre de succession d'Autriche, des hommes d'armes s'ajoutent[1674], même si quelques-uns peuvent être repérés antérieurement[1675]. On retrouve là les régiments suisses, levés par les Cantons, mis au service de la France et commandés par des capitaines suisses.

Même si les baptêmes ont lieu dans une paroisse catholique, la question de la religion des parents n'est pas aussi aisée qu'il n'y paraît. Ces familles ayant un lien avec la Suisse peuvent être d'origine protestante avant d'opter, plus ou moins progressivement, pour la religion catholique. Ainsi, pour les Keller, au XVIIe siècle, « la question du protestantisme de cette famille reste délicate »[1676]. « Les Keller présents à Lyon au XVII ème siècle sont incontestablement protestants dans la mesure où ils sont présents dans les registres des Réformés conservés par les archives municipales. On peut même qualifier certains de leurs membres de fervents protestants. (…) La Révocation de l'Edit de Nantes impose des changements », puisque la famille se tourne progressivement vers le catholicisme[1677]. Alors que cette révocation ne concerne pas les protestants étrangers, « alors même que les Keller se revendiquent et sont considérés comme Suisses, et que de ce fait, ils peuvent pratiquer un culte protestant dans le cadre domestique, ils choisissent le catholicisme

---

[1671] *Ibid.*

[1672] *Ibid.*, p. 328.

[1673] *Ibid.*, p. 329.

[1674] Baptêmes Saint-Nizier le 6 décembre 1744 de Georges Francois de Coudrai, le 27 août 1746 de François Marie Gaspard et le 1er juin 1748 de Joseph Gaspard.

[1675] Baptême Saint-Nizier le 11 août 1725 de Jeanne Mattet.

[1676] Médéric JAUMARD, *Les Keller. Identités et intégration d'une famille de protestants saint-gallois à Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de Master 2 sous la direction d'Yves Krumenacker, Université Jean Moulin-Lyon III, années universitaires 2009-2011, note 3 p. 7.

[1677] *Ibid.*, p. 91.

à chaque moment important de leur vie et de celles de leurs enfants »[1678]. Théodore Keller « a donc des racines protestantes, mais il est catholique »[1679].

Concernant le choix des parrains et marraines, la première caractéristique générale est la relative importance des liens de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels : ces liens, identifiés grâce à l'homonymie et à des recherches complémentaires, concernent vingt-neuf baptêmes sur soixante-cinq (44,6 %). Ce taux est supérieur à la proportion des baptêmes de 1740 qui établissent au moins un lien de parenté (42,9 %). L'équilibre entre les branches paternelle et maternelle s'établit de la façon suivante : dix-huit baptêmes établissent un lien avec le père, huit avec la mère, trois établissant des liens avec le père et la mère. La spécificité de ces baptêmes, liée à l'aspect migratoire, n'empêche pas la parenté d'être présente. Il n'y a pas forcément de déracinement pour les parents. Les liens entre la Suisse et Lyon sont nombreux et bien suivis, particulièrement pour certaines familles. Ainsi, les tireurs d'or Denervo[1680] sont certes originaires de Suisse comme le rappellent les registres de baptême, plus précisément du canton de Fribourg[1681], mais la paroisse Saint-Nizier est le lieu où de nombreux enfants de cette famille reçoivent le baptême[1682], parfois à plusieurs dizaines d'années d'intervalle[1683]. Or seuls deux de ces enfants n'ont pas de lien de parenté avec leur parrain ou leur marraine[1684].

En effet, même en ayant un lien avec la Suisse, certains couples font très fréquemment appel à des parents au moment de choisir parrains et marraines de leurs enfants. Cela est signe

---

[1678] *Ibid.*, p. 93.

[1679] *Ibid.*, p. 95.

[1680] On trouve aussi l'orthographe de Nerveau.

[1681] Cette précision apparaît dans les baptêmes de Barthelemy Denervo le 17 janvier 1706 et des jumeaux Antoine et Antoine Joseph Denervo le 6 mars 1706.

[1682] Lorsque Jeane de Nerveau est portée sur les fonts baptismaux le 9 août 1700, il est indiqué que ses parents, Barthelemy de Nerveau et Jacqueme La Combe, demeurent rue Mercière, devant le bout du monde.

[1683] Baptêmes le 9 août 1700 de Jeane de Nerveau, le 20 septembre 1701 d'Anne Marie Denervo, le 6 août 1703 de Claude de Nerveau, le 12 septembre 1704 de Blaise de Nervo, le 10 novembre 1704 de Barthelemye Denervo, le 17 janvier 1706 de Barthelemy Denervo, le 6 mars 1706 d'Antoine et Antoine Joseph Denervo, le 6 janvier 1707 de Nicolas François Denervo, le 21 mai 1707 de Pierre Denervo, le 13 janvier 1708 de Jean Joseph Denervo, le 3 septembre 1708 de Jacqueline Denervo, le 5 août 1709 de Marie Françoise Denervo, le 18 septembre 1710 de Catherine Denervo, le 16 octobre 1711 de Marie Magdelaine Denervo, le 3 mars 1733 d'Elizabeth Denervo et le 16 décembre 1737 de Barthelemy Denervo.

[1684] Baptêmes le 3 septembre 1708 de Jacqueline Denervo et le 3 mars 1733 d'Elizabeth Denervo.

qu'ils peuvent compter sur une parenté disponible. Christophe Bourrat[1685], qualifié de « fils de Suisse »[1686], est marié à Marie Pironnet[1687]. Lors du baptême de leurs quatre enfants entre 1734 et 1739[1688], les huit parrains et marraines sont tous apparentés[1689], autant du côté paternel que maternel. Or trois des quatre baptêmes sont célébrés le jour même de la naissance, un seul est célébré le lendemain[1690]. Parrains et marraines, apparentés, ne viennent donc nullement de Suisse.

A l'échelle de l'ensemble du corpus, vingt-trois baptêmes sur soixante-cinq sont célébrés le jour de la naissance (35,4 %). Il n'est donc pas fait appel à des parents spirituels habitant la Suisse, qui n'auraient pas le temps de faire le trajet. Mieux, si l'on regarde de plus près le choix des parrains et marraines, on constate que leur éventuelle appartenance à la communauté des Suisses implantés à Lyon est rarement mentionnée explicitement[1691].

Toutefois, certains parrainages traduisent une intégration limitée dans la société lyonnaise ou tout au moins un champ social contraint. Lorsque Guillaume Chaperon fait baptiser ses enfants, il choisit notamment quatre domestiques comme parrain[1692]. Cela n'a rien d'étonnant puisque lui-même est domestique et les actes de baptême de trois de ses enfants précisent même qu'il est cocher. En 1747, le registre mentionne qui l'emploie en cette qualité, le conseiller à la cour des monnaies Ranvier. Voilà une précision intéressante car rarement apportée par les registres lorsqu'il s'agit d'un domestique. Mais significativement, même si l'identité de son employeur est indiquée, ce n'est pas ce dernier

---

[1685] Son patronyme connaît de nombreuses variantes orthographiques.

[1686] Lors du baptême de deux de ses fils, autre Christofle Bourrat le 20 mai 1734 et Claude Bourras le 6 décembre 1736.

[1687] Elle est parfois prénommée Jeanne Marie. Une fois veuf, Christophe Bourrat se remariera avec Jeanne Tripier puis avec Jeanne Marie Marlet.

[1688] Baptêmes de Christofle, de Claude, de Claudine le 12 février 1738 et de Pierre le 18 janvier 1739.

[1689] Y compris par alliance.

[1690] Baptême de Claude.

[1691] Baptêmes le 6 janvier 1707 de Nicolas François Denervo, le 9 juin 1713 de François Retournat, le 7 juin 1728 de Louis Mossié et le 16 décembre 1737 de Barthelemy Denervo.

[1692] Baptême de Jean Jacques, de Claudine Lucresse, de Claude et de Michel Chaperon.

qui remplit la fonction de parrain. Guillaume Chaperon a donc beau gommer au fil des baptêmes de ses enfants son origine suisse, les parrainages mis en jeu relèvent d'un champ social limité.

Au contraire, pour d'autres pères liés à la Suisse, le choix d'un parrain non-apparenté appartenant au monde consulaire ou possédant un important office traduit une volonté forte d'intégration[1693]. On retrouve le même phénomène avec la désignation d'une marraine en dehors de la parenté qui peut être femme ou veuve de quelque personne importante[1694].

Une dernière constatation permet de donner à ces baptêmes toute leur spécificité. Les parents n'hésitent pas à faire appel à un aubergiste ou à un hôtelier comme parrain de leur enfant[1695]. Leur lien avec la Suisse, le fait qu'ils aient sans doute effectué à plusieurs reprises le voyage entre Lyon et le territoire helvétique, dans un sens ou dans l'autre, pour s'installer entre Rhône et Saône ou pour retourner quelquefois dans la Confédération, explique qu'ils connaissent bien aubergistes et hôteliers et qu'ils leur fassent confiance. Certes, il ne s'agit que de deux baptêmes sur soixante-cinq. Mais la comparaison avec le corpus des 1552 baptêmes célébrés en 1740 est significative : aucun parrain n'était hôtelier, trois seulement étaient aubergistes[1696].

L'analyse de ce corpus de baptêmes dans lesquels le père est lié à la Suisse montre qu'il s'agit à la fois d'une communauté spécifique, ce qui n'est pas sans conséquence sur la parenté spirituelle mise en œuvre et les caractéristiques de ces baptêmes, mais que d'autres éléments les rapprochent des actes présents par ailleurs dans les registres de Saint-Nizier. Une nouvelle fois, la parenté spirituelle peut, dans une certaine mesure, être le révélateur d'une réalité sociale observable à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles.

[1693] Baptêmes le 21 août 1729 de Marie Louis Keller, le 30 mars 1732 de Louise Keller et le 29 septembre 1736 de Jeanne Francoise Blanc.

[1694] Baptêmes le 6 mars 1706 d'Antoine Denervo, le 25 juillet 1712 de Marie Anne Retournat, le 9 novembre 1735 de Francois Antoine Keller et le 29 septembre 1736 de Jeanne Francoise Blanc.

[1695] Baptême le 26 décembre 1727 de Francoise Blanc et le 7 janvier 1734 de François Moussy.

[1696] Baptêmes de Marie Pitra le 19 janvier 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 8 recto), de Jaques Magnin le 27 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 24 verso) et de Claude Gargat (AML, 1 GG 87, fol. 104 verso).

Conclusion

Par certains aspects, cette thèse s'est voulue résolument exhaustive. Donner une image de la société lyonnaise d'Ancien Régime à travers le filtre de la parenté spirituelle n'est pas une mince affaire. Prendre en compte la diversité des baptêmes et analyser de manière très précise la parenté spirituelle pour aller au-delà des informations que l'on y cherche d'habitude (généralement identité du parrain et de la marraine, liens éventuels de parenté qu'ils entretiennent avec le père et la mère) a été l'un des objectifs de cette thèse. Partir d'une source que tous les historiens modernistes connaissent et utilisent (les registres de baptême), mais dont ils délaissent souvent la raison d'être (la parenté spirituelle), afin de donner une autre vision de la société urbaine concernée. Trois étapes, trois enjeux, mais qui se complètent admirablement. Bien sûr, la source ne serait pas assez bavarde si on ne la combinait avec d'autres fréquemment mises à profit en histoire sociale (testaments, livres de raison…).

De nombreux cas de figure ont été envisagés, décrits et analysés ; de nombreux individus ont été convoqués ; de nombreuses familles ont été évoquées. Refusant de sélectionner les personnes à étudier, c'est vraiment toute la population de la principale paroisse lyonnaise, Saint-Nizier, qui a été prise en considération. Aucune personne,

aucune famille n'a été avantagée parce qu'elle était mieux placée dans l'échelle sociale. Le travail de reconstitution des familles a été important. C'est par exemple en étudiant de nombreuses fratries au complet que les premières constatations faites en observant les baptêmes de 1655 ou 1740 ont pu être confirmées, nuancées ou même contestées. Le souci de construire le raisonnement à partir d'un maximum d'actes de baptême a guidé cette thèse. C'est donc tout naturellement que l'exhaustivité sociale s'est imposée. Toutefois, cette exhaustivité n'est plus possible lorsque le raisonnement s'appuie sur d'autres sources plus rares, comme les livres de raison. Certes le livre de raison n'est pas réservé aux élites sociales ; Ponce Millet en est le meilleur exemple. Toutefois écrire un livre de raison est l'apanage de ceux qui ont un rapport privilégié avec l'écrit ; c'est donc un privilège rare sous l'Ancien Régime. En consultant les livres de raison, le quotidien s'offre au chercheur. Analyser les livres de raison en y scrutant la moindre mention des liens de parenté spirituelle, c'est vouloir cerner ces liens de parenté spirituelle dans leur effectivité. On le voit, il est impossible de se passer de cette source.

Autrement dit, il y a toujours deux grandes tendances dans l'observation des liens de parenté spirituelle et cette thèse a essayé de les suivre. Il est toujours possible d'analyser pour l'ensemble de la population les liens de parenté spirituelle lors du baptême (évidence qu'il faut rappeler et dont il faut souligner l'importance), que ce baptême n'ait rien de spécifique ou qu'il soit au contraire plus rare (enfants posthumes, illégitimes), et à certains moments particuliers où ils se rencontrent toutefois moins fréquemment (testaments). En revanche, si l'on veut vraiment suivre en continu les liens de parenté spirituelle, dans leur quotidienneté, cela n'est possible que pour une minorité de la population. Car il faut le reconnaître : les liens de parenté spirituelle, que l'on voit si souvent dans les registres paroissiaux, sont moins explicites dans les autres archives. Mais cela ne signifie évidemment pas qu'ils n'existent plus ou qu'ils ne sont plus effectifs.

Avant de récapituler les constatations que cette thèse a permis de mettre en évidence, il me semble utile d'indiquer les points sur lesquels je n'ai volontairement pas insisté. En effet, une thèse portant sur une population aussi importante que celle vivant dans la paroisse Saint-Nizier ne permet pas de tout analyser. Les éléments volontairement laissés de côté ne déforment de toute façon pas l'image de la société lyonnaise que les liens de parenté spirituelle donnent à voir. Ces éléments sont importants en soi, ils n'affectent pas le lien privilégié entre parenté spirituelle et société urbaine.

Ainsi, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier les liens de parenté spirituelle au sein de la fratrie, il aurait été intéressant de prendre en compte le paramètre de la mortalité infantile et juvénile, dont une évaluation statistique a été fournie pour Lyon[1697] et pour le royaume[1698], afin de déterminer par exemple si le fait que l'enfant précédent soit vivant ou mort influence ou non le choix des parents spirituels d'un baptisé. Nécessité donc, toujours dans le cadre d'une base de données, d'analyser les informations fournies par les registres de sépulture de Saint-Nizier et des paroisses rurales dans lesquelles les enfants peuvent avoir été mis en nourrice[1699]. On le voit, cette question, si elle peut être résolue, nécessite la coopération scientifique de plusieurs historiens. Le projet d'une base de données commune aux historiens travaillant sur Lyon irait dans ce sens.

Une catégorie de liens sociaux a peu été prise en compte dans cette étude, les liens d'amitié[1700]. Leur importance sous l'Ancien Régime est bien connue[1701]. Ils peuvent recouper certaines réalités que l'on connaît déjà, comme les réseaux de correspondance[1702]. Toutefois, les sources utilisées dans le cadre lyonnais ne permettent pas de mettre clairement en évidence les liens d'amitié. De plus, quelle signification exacte accorder au terme "ami" lorsqu'on

---

[1697] Si l'on considère l'ensemble des sépultures lyonnaises entre 1750 et 1774, 27,3 % concernent des enfants âgés de 0 à 4 ans inclus et 7,85 % des enfants âgés de 5 à 9 ans inclus (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 108, qui reprend les données de LACROIX, *Etat des baptêmes, des mariages et des mortuaires de la ville et des faubourgs de Lyon, depuis 1750 jusqu'à 1775*, Lyon, 1776). Si l'on suit ces données, « c'est environ 19 % des enfants nés à Lyon qui meurent dans la ville avant l'âge de 5 ans » (*Ibid.*, p. 108). La mortalité réelle est bien plus élevée car de nombreux autres enfants meurent en dehors de la ville, en nourrice.

[1698] Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le taux de mortalité infantile varie généralement entre 200 et 300 pour mille. Mais les disparités sont importantes, par exemple entre Samouillan dans la Haute-Garonne (107 pour mille) et Vic-sur-Seille en Moselle (394 pour mille) [Alain BIDEAU, Jacques DUPÄQUIER, Hector GUTIERREZ, Jean-Noël BIRABEN, Jean-Pierre GUTTON et François LEBRUN, "La mortalité", dans Jacques DUPÂQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, tome 2 ("De la Renaissance à 1789"), *op. cit.*, p. 223].

[1699] Pour la dernière décennie de l'Ancien Régime, « il est possible de supposer (…) que ce sont environ les trois quarts des enfants de la paroisse Saint-Nizier qui sont envoyés en nourrice à la campagne entre leur naissance et l'âge de deux ans » (*Ibid.*, p. 110).

[1700] Le concept d'amitié est polysémique, objet de nombreuses analyses et traités depuis l'Antiquité. Pour une analyse synthétique, Anne VINCENT-BUFFAULT, *Une histoire de l'amitié*, Paris, Bayard, 2010, 264 pages.

[1701] Frédérick GERSON, *L'Amitié au XVIIIe siècle*, Paris, La Pensée universelle, 1974, 254 pages et, de nouveau, Anne VINCENT-BUFFAULT, *L'exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Editions du Seuil, collection 'La Couleur de la vie', 1995, 317 pages.

[1702] La lettre d'amitié « remplit une double fonction : échange duel mais aussi circulation d'informations culturelles et sociopolitiques qui forme un plus vaste réseau de correspondants. » (Anne VINCENT-BUFFAULT, *L'exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIIIe et XIXe siècles*, *op. cit.*, p. 25). A propos de l'amitié dans les correspondances, voir Maurice Daumas (dir.), *L'amitié dans les écrits du for privé et les correspondances de la fin du Moyen Age à 1914*, Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2014, 343 pages.

le rencontre dans les actes et les contrats de mariage de l'Ancien Régime mais également du XIXe siècle ? La question a été posée[1703], elle n'a pas été résolue.

Parce qu'ils sont révélateurs du fonctionnement de la société lyonnaise et de la place occupée par certains de ses membres (femmes et hommes d'Église notamment), cette thèse a essayé de distinguer plusieurs cas particuliers que l'on rencontre dans les registres de baptême (enfants illégitimes, nés de parents inconnus, posthumes…). Toutefois quelques autres cas particuliers, beaucoup plus rares, sont également à noter. Ils sont trop peu nombreux pour avoir fait l'objet d'une analyse et surtout ils apprennent moins de choses sur la société lyonnaise. On peut citer le baptême d'adultes ou d'enfants déjà âgés. Je me contenterai ici de signaler les exemples sur lesquels s'appuyer, sans développer mon analyse.

Beaucoup de baptêmes d'adultes concernent des esclaves ou d'anciens esclaves. Ainsi à Saint-Nizier, le 22 juillet 1739, « ensuite (*sic*) de la permission de monseigneur l'évêque de Cydon suffragant de Lyon vicaire général de ce diocèse », le baptême est donné à « Jean Pierre âgé de dix huit ans environ rachepté (*sic*) aux isles de St Pierre à la Martinique par François Lait négotiant (*sic*) de cette ville »[1704]. Dans la même paroisse, le 25 août 1743, est baptisé Pierre Benoit, « negre adulte originaire de l'isle de St Domingue appartenant à maître François Marie Vincent procureur ez Cour de Lyon »[1705]. L'acte de baptême peut alors fournir une véritable biographie de celui qui reçoit le sacrement. Dans la paroisse d'Ainay, le 6 juillet 1784, est baptisé Camille Charles Marie dit Priam, âgé de 22 ans, nègre affranchi par Messire Defrène de La Verpillière, colonel du régiment de l'île de France en Asie, actuellement à son service, né à la côte de Guinée et transporté ensuite dans l'île de Saint-Vincent où le sieur Defrène l'avait acheté, résident depuis environ trois mois dans la paroisse d'Ainay, rue Ste Hélène, à l'hôtel de Mr de la Verpillière. Les parents spirituels appartiennent à un cercle étroit puisque le parrain est ledit Camille Charles Leclerc Defrène de la Verpillière et la marraine demoiselle Marie Charlotte Leclerc de la Verpillière, nièce de celui-ci.

Bien évidemment, ces baptêmes d'esclaves ou d'anciens esclaves sont tellement rares qu'ils ne nous apprennent rien sur la société lyonnaise, si ce n'est qu'elle est peu habituée à en cotoyer et encore moins à ce que l'on célèbre leur baptême. L'étonnement et la curiosité

[1703] Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Liens sociaux et actes notariés…*, *op. cit.*, p. 258 et 260.

[1704] AML, 1 GG 86, fol. 97 recto. La marraine du baptisé est Pierrete Dansay épouse dudit François Lait (elle signe Dancey Lait).

[1705] AML, 1 GG 90, fol. 101 verso.

sont bien le signe que cette situation est inhabituelle. Les habitants de Lyon se comportent alors comme ceux d'autres grandes villes. La situation est tellement exceptionnelle que généralement une foule de fidèles, curieux, y assistent, à l'exemple de la paroisse parisienne Saint-Séverin en juin 1766 comme en atteste le journal de Siméon-Prosper Hardy[1706]. Dans les villes plus petites, ces baptêmes sont également de véritables événements. A la fin de l'Ancien Régime, à Albi, le comte de Boyer, maréchal de camp, ramène d'Amérique un nouveau domestique, « un jeune Antillais de quatorze ans, nommé Fortuné et baptisé en grandes pompes à la Cathédrale Sainte-Cécile par le cardinal de Bernis. Avoir un valet noir à son service permettait à la fois de faire fureur à Albi et surtout d'imiter les Grands de la cour, comme Madame du Barry ou les princes d'Orléans qui raffolaient de ce genre d'exotisme »[1707]. Le comte est d'ailleurs le parrain de ce baptisé qu'il a ramené des colonies. Ajoutons que les liens d'amitié jouent ici un rôle dans le déroulement même du baptême. Le célébrant, le cardinal de Bernis, n'a pas été choisi par hasard : il est l'ami du comte et de la comtesse[1708].

Toutefois, tous les baptêmes d'adultes ne concernent pas des esclaves ou des anciens esclaves. Ainsi, le 30 décembre 1736 à Saint-Nizier, le célébrant Achard note : « ensuite (*sic*) de la permission et de l'ordre exprès de monseigneur l'archevêque de Lyon j'ay baptisé Jacques François Guillon, dit Jouber, charpentier de navire, né le quatrième avril mil sept cent dix, fils de Guillon dit Jouber marchand à la Caroline du nor (*sic*) dans la Virginie et de Guerin son épouse »[1709]. Le parrain de ce nouveau chrétien est un homme d'Église, François Besson, bachelier en théologie et vicaire de Saint-Nizier. Élement inédit pour un acte de baptême, est mentionnée la présence de deux témoins, à l'image d'un acte de mariage :

[1706] « Du mardi vingt quatre juin [1766]. On baptisa dans l'église archipresbitérale et paroissiale de Saint Severin, un nègre âgé de dix huit ans ou environ, qui fit en même tems sa première communion ; il y eut beaucoup de monde à cette cérémonie qui dura fort long-temps et qui fut faite par l'abbé *Parent premier vicaire de la paroisse*, en l'absence de *Madier curé*. » [Siméon-Prosper HARDY, *Mes loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*. volume 1 (1753-1770), texte établi par Pascal Bastien, Sabine Juratic, Annick Mellerio et Gaël Rideau, Québec, Presses de l'Université Laval, collection 'Les collections de la République des lettres', 2008, p. 166].

[1707] Sylvie MOUYSSET, "Livres de raison et construction des réseaux sociaux…", *loc. cit.*, p. 273.

[1708] Sylvie MOUYSSET, "Penser / Classer…", *loc. cit.*, p. 155.

[1709] AML, 1 GG 83, fol. 172 recto.

Abraham Delarochette prêtre habitué de Saint-Nizier et André Debrioude bourgeois de Lyon[1710].

Encore différents sont les baptêmes d'enfants déjà âgés. Le 15 mai 1652 est baptisé Jaques Legier, né le 29 septembre 1647[1711]. Le 23 décembre 1663 est baptisée sous condition Marie, née au mois de mars 1656, sans que le jour exact ne soit précisé[1712]. Pour le baptême de cet enfant de plus de sept ans, dont l'identité du père et de la mère est inconnue, le parrain est Jean Rouveyrol prêtre et directeur des religieuses de Sainte-Marie de Serin (Sainte-Marie des Chaînes). La marraine est Benoiste de Lhomme, épouse de Léonard Luminier officier dans l'église de Saint-Nizier. Pour ce baptême peu ordinaire, la parenté spirituelle est à forte conotation religieuse, sans doute par souci de commodité de la part du célébrant.

Au terme de cette étude, il est clair que déterminer ce que la parenté spirituelle donne à voir de la société lyonnaise présente un intérêt uniquement si la parenté spirituelle présente elle-même quelques caractéristiques. En effet, elle est difficilement repérable dans les archives, en dehors des registres de baptême bien sûr. Dès lors, si les liens de parenté spirituelle ressemblent aux liens professionnels ou de voisinage, à quoi bon essayer de les repérer dans les archives ? Cela ressemblerait à de la perte de temps et nous n'apprendrions rien de plus que ce que nous savons déjà. Or, les liens de parenté spirituelle ont des caractéristiques intéressantes. Dès lors, ils peuvent nous apporter, et ils nous ont déjà apporté, un point de vue original sur la société lyonnaise.

Comment être sûr que les liens de parenté spirituelle dans une société urbaine d'Ancien Régime sont perçus comme des liens sociaux spécifiques, que l'on peut au besoin activer de manière privilégiée ? Qu'est-ce que la parenté spirituelle apporte en soi, de sorte que les liens sociaux qu'elle crée ne puissent pas être réduits aux autres liens sociaux qu'elle peut recouvrir (familiaux, professionnels…) ? Je ne veux pas parler ici des spécificités et interdictions de nature religieuse afférentes aux liens de parenté spirituelle, qui sont évidentes ; je veux parler de l'effectivité sociale propre aux liens de parenté spirituelle. Pour un sociologue, se poser cette question pour le temps présent serait relativement aisé. Il est matériellement envisageable d'interroger selon des critères scientifiques un corpus

[1710] Ils signent De la Rochette et De Brioude.

[1711] AML, 1 GG 29, fol. 143 recto.

[1712] AML, 1 GG 32, page 517.

d'individus sur la façon dont ils conçoivent les liens de parenté spirituelle, sur l'effectivité qu'ils accordent à ces liens[1713]… Mais se poser la question pour une ville d'Ancien Régime est autrement plus compliqué[1714]. Ce présent travail de recherche a, je l'espère, posé des interrogations, apporté quelques jalons, fourni quelques réponses. Dans le cadre lyonnais, tâcher de répondre à cette question n'a pu être fait qu'en confrontant les liens de parenté spirituelle à l'ensemble des autres liens sociaux. Cette confrontation montre que la parenté spirituelle vient s'inscrire dans des relations et réseaux de sociabilité préexistants ; elle peut s'appuyer ou non sur eux mais elle ne les modifie pas. Confrontés aux hiérarchies sociales, aux fermetures que connaissent certaines professions et certains corps de métier (songeons encore une fois aux bouchers), aux rivalités ou aux complémentarités entre professions, bref à l'organisation sociale et à ses variations, on constate aisément que les liens de parenté spirituelle en sont le reflet. Hiérarchies sociales et professionnelles franchissent le pas des églises et viennent influencer les liens de parenté spirituelle qui se créent autour des fonts baptismaux. Enfin, concernant les groupes sociaux non-hiérarchisés, ces liens s'expriment de manière différente. On note ainsi qu'il y a un rapport entre l'appartenance à une confrérie (notamment celle de Saint-Roch-Saint-Sébastien) et le choix des parrains-marraines, alors que ce n'est pas le cas à propos de la Compagnie du Saint-Sacrement.

En fin de compte, ne peut-on pas essayer de décrire avec encore plus précision l'effectivité des liens de parenté spirituelle dans la vie ordinaire des Lyonnais d'Ancien Régime, en tenant compte de la société urbaine spécifique dans laquelle ils vivent ?

Les livres de raison apportent une première réponse. Souvenons-nous du livre de raison de Louis François Bottu de la Barmondière et des liens de parenté spirituelle

---

[1713] Le groupe de chercheurs Patrinus fait d'ailleurs œuvre de sociologues en menant actuellement une vaste enquête auprès des étudiants européens en les interrogeant sur leur éventuel baptême et sur la dimension vécue des liens de parenté spirituelle qu'ils peuvent connaître. Les premiers résultats sont parus : Guido ALFANI, Vincent GOURDON et Agnese VITALI, *Social customs and demographic change: The case of godparenthood in Catholic Europe*, Dondena Working Paper, n°40, 2011.

[1714] Il est possible de rappeler ce que disait Giovanni Levi quant à la reconstitution de ce que devait être au XVIIe siècle le village de Santena près de Turin. « Si notre recherche avait porté sur des événements actuels nous pourrions évidemment, en interrogeant les protagonistes eux-mêmes, donner une cohérence différente aux informations recueillies. La lecture d'une masse très importante de documents hétérogènes et quotidiens a, toutefois, quelque chose de similaire à la recherche sur le terrain, comme si l'on restait pendant vingt-cinq ans sur la place de Santena pour écouter le récit de ce qui se passe dans les familles qui, grâce à l'accumulation des informations, se définissent peu à peu, pour correspondre à des physionomies et des histoires particulières (…). » (Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, collection 'Bibliothèque des Histoires', 1989, p. 54).

avec sa filleule madame Depiney. Ces liens comportent une dimension de confiance. Madame Depiney, en plus de jouer un rôle d'intermédiaire entre Louis François Bottu de la Barmondière et sa cuisinière, a développé avec lui des liens de nature économique. Enfin, ces liens de parenté spirituelle s'accompagnent aussi de liens de solidarité lorsque le parrain aide matériellement sa filleule. Dans le livre de raison de François Sabot de Sugny, les liens de parenté spirituelle se doublent d'un parrainage lors de l'entrée en religion.

Mais les livres de raison présentent un défaut important, si j'ose dire. Ils ne présentent que le point de vue du scripteur, qui peut être soit le parrain (Louis François Bottu de la Barmondière et François Sabot de Sugny) soit le filleul (Pierre-Philippe Candy). Bien sûr, par la suite, le filleul peut être parrain lui-même, mais il s'agit alors d'un autre baptême. Pour un baptême et un lien de parenté spirituelle précis, le livre de raison n'offre jamais le point de vue et du parrain et du filleul. Lorsqu'un chercheur analyse un lien de parenté spirituelle à travers un livre de raison, il doit se placer d'un seul côté sans même pouvoir choisir lequel. Le lien de parenté spirituelle, comme tout lien social, mettant en relation deux personnes, cet inconvénient est loin d'être anecdotique. Le livre de raison apporte donc des informations très intéressantes mais comme toute source, elle présente des limites. Si l'on s'en tient à cette source, la solution serait de posséder le livre du parrain et celui du filleul, puis de mettre en rapport les deux. Mais posséder les livres de raison des deux acteurs de la parenté spirituelle est chose extrêmement rare. Donc, comme l'historien a l'habitude de le faire, il faut alors suppléer la source qui présente des insuffisances par une autre qui apporte les informations manquantes. Pour compléter les données livrées par le livre de raison, le mieux est de se référer à la correspondance. Encore faut-il que celle-ci existe (et on sait ce qu'il en est à Lyon) et qu'on ait conservé à la fois la correspondance active et passive.

Synthétisons une dernière fois ce que les liens de parenté spirituelle nous ont appris, que ce soient des choses nouvelles dans la compréhension de la société ou des choses déjà connues. Les liens de parenté spirituelle entre le filleul et ses parents spirituels sont dissymétriques, nous l'avons dit. Il n'est dès lors pas étonnant qu'ils nous donnent à voir une société où les idées de transmission et d'entraide sont fortement présentes. Grâce à la parenté spirituelle, il est clair que la femme et l'homme d'Église occupent une place particulière dans la société. La femme a une place dans la société qui est fonction de son mari. Une fois veuve, son tissu social est pertubé. Or, si elle doit faire baptiser un enfant posthume, ce tissu social

doit de nouveau être activé, d'une manière ou d'une autre. Mais pas n'importe comment. La famille sera privilégiée, signe qu'elle est bien un recours essentiel, sur lequel l'individu sait pouvoir compter. Quant à l'homme d'Église, la Réforme catholique lui permet d'affirmer une prééminence. Le choisir comme parrain est recherché, mais de plus en plus difficile dès lors qu'il est bien placé au sein de l'Église locale. L'idéal est alors de posséder un homme d'Église au sein de sa famille : prestige et facilité pour lui demander d'être parrain peuvent dès lors aller de soi et se combiner.

Il y a là une évolution possible pour la parenté spirituelle entre le milieu du XVIIe siècle et le milieu du siècle suivant. Le choix de certains parents spirituels (chanoines…) devient un enjeu de prestige, réservé à certaines`couches sociales. Parallèlement, au sein d'une même profession (les tireurs d'or par exemple), les liens de parenté spirituelle ne permettent plus d'unir compagnons et maîtres. Cela ne signfie pas que la parenté spirituelle a perdu une part de son importance sociale mais qu'elle n'est plus considérée et utilisée de la même façon par tous les habitants de Lyon. La dimension sociale de la parenté spirituelle et de ses enjeux a été comprise. Simplement cette appréhension varie suivant les acteurs.

Durant les XVIIe et XVIIIe siècles, la parenté spirituelle reste un lieu de créativité sociale. Mais cette créativité doit bien sûr composer avec des règles, fixées par les autorités ecclésiastiques. Il serait erroné de penser que ces règles s'assouplissent au fil du temps. Pour preuve, à la fin de l'Ancien Régime, le *Rituel* de Malvin de Montazet consacre un long développement au baptême où il est question du délai obligatoire pour administrer ce sacrement et des interdictions s'y rapportant. Il n'y a là, à première vue, rien de nouveau et ces règles en rappellent d'autres qui ont été appliquées auparavant dans le diocèse de Lyon. Mais c'est justement cette filiation et les adaptations à la situation réelle du moment qui sont intéressantes. Le baptême requiert encore et toujours l'attention des autorités ecclésiastiques lyonnaises qui n'hésitent pas à préciser les règles du jeu. Bien sûr parce qu'il s'agit d'un sacrement. Mais aussi parce que le baptême, à travers la parenté spirituelle, a été investi d'une dimension sociale qui est mise à parti par la population. Les autorités ecclésiastiques ont clairement conscience que cet aspect social joue un rôle si essentiel qu'il peut rentrer en opposition avec les impératifs religieux. Lorsqu'en 1787, Malvin de Montazet n'autorise qu'un délai de vingt-quatre heures pour la célébration du baptême, il se conforme à la déclaration royale de 1698. Mais, plus intéressant, il reconnaît que la dimension sociale,

la volonté d'attendre le parrain et la marraine choisis par les parents, pourrait empêcher la bonne exécution de cette règle :

> *« La foi du péché originel & de la nécessité du Baptême impose encore aux Pasteurs d'autres obligations. Ils ne sauroient apporter trop de précautions & de vigilance, pour qu'aucun enfant ne meure dans leurs Paroisses, sans avoir reçu ce Sacrement. Ils recommanderont (…) aux pères & aux mères de ne pas différer plus de vingt-quatre heures à présenter [les enfants] à l'Eglise, sous prétexte d'attendre les parrains et les marraines.*[1715] *»*

Toutefois, pour Malvin de Montazet, seules des considérations religieuses pourraient justifier le non-respect du délai, lorsque l'enfant naît avant Pâques ou Pentecôte :

> *« (…) l'ancienne Discipline de l'Eglise étoit de ne donner solemnellement le Baptême que la nuit de Pâques et de la Pentecôte ; d'où est venue la coutume de bénir les Fonts Baptismaux, la veille de ces deux grandes Solemnités. L'usage actuel est de baptiser les enfans aussitôt qu'ils sont nés. Cependant pour conserver quelques vestige de la vénérable Antiquité, le vœu de plusieurs Conciles seroit, que les enfants nés durant les trois jours qui précèdent les veilles de Pâques & de la Pentecôte, & dont le Baptême pourroit se différer sans péril, fussent baptisés tous ensemble, le samedi matin, immédiatement après la Bénédiction des Fonts. Mais il faudroit que les Curés eussent soin d'en prévenir au Prône le Dimanche précédent, & d'instruire leurs Paroissiens de l'esprit de cette ancienne & respectable coutume.*[1716] *»*

Malvin de Montazet s'intéresse à une autre question liée au baptême, la prénomination, que nous avons longuement abordée. Son but est là encore d'affirmer les règles de la Réforme catholique qui s'appliquent dans ce domaine. L'Église dicte des interdictions de prénomination auxquelles les parents sont soumis. Ainsi les curés « se souviendront encore que les Ordonnances du Diocèse défendent d'imposer aux enfans les noms de *Sauveur*, *Esprit*, *Toussaint*, & ceux des Saints de l'Ancien Testament,

---

[1715] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 14-15 (Réédition de 1788 : tome 1, p. 31-32).

[1716] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 32-33 (Réédition de 1788 : tome 1, p. 72-73).

sans y en ajouter un du Nouveau »[1717]. Le célébrant, qui rédige également l'acte de baptême, rappelle cette interdiction aux parents. S'y conformer n'est pas nouveau[1718]. Toutefois, le respect n'est pas toujours de mise et les règles ont pu être contournées. Il a pu arriver que les parents attribuent uniquement un des trois prénoms Sauveur, Esprit ou Toussaint à leur enfant[1719]. Quant à attribuer un prénom unique en lien avec l'Ancien Testament, les seuls exemples pris en 1655 et 1740 montrent que la pratique est courante, aussi bien au XVIIe qu'au XVIIIe siècle. Les prénoms les plus attribués sont Isaac et David[1720]. Mais sont concernés également les prénoms Abraham[1721], Jérémie[1722] et Zacharie[1723], sans oublier les prénoms féminins[1724].

En cette fin du XVIIIe siècle, n'y-aurait-il en fin de compte qu'une opposition entre les hommes d'Église, attachés à la dimension religieuse de la parenté spirituelle et du baptême,

---

[1717] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, pp. 41-42 (Réédition de 1788 : tome 1, pp. 92-93).

[1718] Lorsque Clément Rivoire fait baptiser son fils le 5 septembre 1736, le prénom Moise qui lui est attribué est accompagné du prénom de son parrain, Dominique [Baptême de Dominique Moise Rivoire le 5 septembre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 115 verso)].

[1719] Le seul prénom "Toussaint" est attribué à deux baptisés en 1740 : Toussaint Novet le 23 octobre (AML, 1 GG 87, fol 124 recto) et Toussaint Cotteret le 28 décembre (AML, 1 GG 87, fol. 152 recto). Le 1er septembre 1654, Toussaint Marchand est porté sur les fonts baptismaux (AML, 1 GG 30, fol. 74 verso). Le 6 août 1730 est baptisé Toussaint Cheneva (AML, 1 GG 77, fol. 96 verso). En revanche, j'ai déjà souligné la fréquence de la dation du prénom Toussaint aux alentours du 1er novembre mais il est alors attribué en deuxième position.

Quant au prénom "Esprit", il ne figure pas parmi les prénoms attribués à Saint-Nizier en 1740. En revanche, en 1655, ce prénom a été donné à Esprit Bron, baptisé le 13 juillet 1655, reprenant le prénom de son parrain, Esprit Darrin (AML, 1 GG 30, fol. 169 recto).

[1720] Isaac Delaporte est baptisé le 1er janvier 1655 (AML, 1 GG 30, fol 111 recto), Isaac Bain le 4 novembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 210 recto) et Izaac Potin le 21 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 83 recto). David Faverge est baptisé le 24 juin 1655 (AML, 1 GG 30, fol 162 verso), David Felix le 25 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol 70 verso) et David Chabot le 3 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol 130 recto).

[1721] Baptêmes d'Abraham du Creu, le 6 août 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 177 verso) et d'Abraham Pignon le 13 décembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 223 recto).

[1722] Baptême de Jérémie Tibaudier le 29 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol 59 recto).

[1723] Baptême de Sacharie (*sic*) Chalancon le 20 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 138 verso).

[1724] Ester Hedouin est baptisée le 11 octobre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 201 recto), Esther Villars le 18 novembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 216 verso) et Sara Piochon le 27 mai 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 155 recto).

et les laïcs, sensibles à sa dimension sociale ? La situation est en fait beaucoup plus complexe et la ligne de clivage ne semble pas se situer entre les deux. Comme il a été dit, dès 1705, le clergé de Saint-Claude revendiquait le droit de parrainer, donc de participer aux relations sociales créées par le baptême. En revanche, plus de quatre-vingt ans après, l'archevêque de Lyon ne donne toujours pas ce droit à son propre clergé. Pour le clergé régulier, l'interdiction est justifiée : « suivant les SS. Décrets & les Ordonnances du Diocèse, les Religieux et les Religieuses ne peuvent jamais être Parrains ni Marraines, ni faire tenir en leur nom des enfans sur les fonts Baptismaux »[1725]. Pour appuyer ses dires, Malvin de Montazet se réfère à plusieurs textes antérieurs[1726]. Le plus proche de lui est une ordonnance synodale de son prédécesseur, Pierre Guérin de Tencin, datant de 1756[1727]. Il prend aussi appui sur deux conciles post-tridentins, celui de Reims en 1583 et celui de Bourges en 1584. Il remonte même jusqu'au VIe siècle avec le second concile de Mâcon en 585. Ce second concile de Mâcon, qu'il date par erreur de 588, ne parle pourtant pas du rapport entre clergé régulier et parrainage mais seulement, dans son troisième canon, du jour où doivent être célébrés les baptêmes[1728]. Quant au clergé séculier, Malvin de Montazet lui interdit également d'assumer la fonction de parrain, quel que soit le lieu où est célébré le baptême. Cette interdiction suit immédiatement celle émise à l'encontre du clergé régulier : « La même fonction est aussi défendue aux Ecclésiastiques, même aux simples Clercs, à moins qu'ils n'en ayent obtenu

---

[1725] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p. 48 (Réédition de 1788 : tome 1, pp. 107-108).

[1726] A une exception près, Malvin de Montazet se contente de donner en notes les références de ces textes, sans les citer [*Ibid.*, 1787, première partie, note a p 48 (Réédition de 1788 : tome 1, note a p. 108)].

[1727] Pierre GUÉRIN DE TENCIN, *Règles pour le Baptême*, ordonnance synodale du 17 mars 1756.

[1728] « Sur le rapport de certains de nos frères, nous avons appris que des chrétiens, n'observant pas le jour légal du baptême, baptisent leurs enfants presque à tous les jours de fête et aux anniversaires des martyrs, si bien qu'au saint jour de Pâques il s'en trouve à peine deux ou trois à être régénérés par l'eau et l'Esprit Saint. En conséquence nous décidons que dorénavant il ne soit permis à aucun d'eux de commettre un tel abus, à l'exception de ceux qu'une maladie grave ou la venue du dernier jour contraint à faire administrer le baptême à leurs enfants. C'est pourquoi nous prescrivons par le présent mandement que tous, revenus de leurs erreurs et leur ignorance, se présentent à l'église le premier jour de Carême avec leurs enfants, pour que ceux-ci après avoir reçu l'imposition de la main aux jours fixés et avoir été oints de l'huile sainte, participent à la solennité du jours légal et soient régénérés par le saint baptême, qui leur permettra, si la vie les favorise, d'exercer les charges sacerdotales et de participer à la solennité de chacune des célébrations. » [*Les canons des conciles mérovingiens (VIe - VIIe siècles). Texte latin de l'édition de C. de Clercq. Introduction. Traduction et notes*, textes traduits par Jean Gaudemet et Brigitte Basdevant, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Sources chrétiennes', n°354, 1989, tome II, p. 461]. Le premier concile de Mâcon (581-583) ne parle pas plus de la position du clergé régulier vis-à-vis du parrainage.

de nous la permission par écrit »[1729]. Cependant, contrairement à l'interdiction concernant le clergé régulier, Montazet ne justifie nullement son propos en se basant sur des textes antérieurs. Toutefois, il laisse la possibilité d'obtenir une permission.

Méfions-nous enfin pour cette fin du XVIIIe siècle des textes qui, traduisant dans certains milieux un éloigement par rapport à la religion et à ses obligations, semblent faire subir à la parenté spirituelle le même sort. Dans ses annotations autobiographiques, Restif de la Bretonne pourrait en fournir un exemple qui traduirait une certaine désinvolture quant au choix des parents spirituels et même quant à la valeur accordée au sacrement. Le 20 août 1781, il mentionne qu'il est parrain de l'enfant naturel d'une blanchisseuse parisienne et que sa maîtresse, Sara Debée, en est la marraine[1730]. Situation d'autant plus étonnante que c'est au domicile de cette blanchisseuse que Sara rencontre son autre amant. Le comble est atteint trois jours plus tard lorsque Restif de la Bretonne indique que sa maîtresse est attirée par le père de l'enfant naturel : « Elle s'est éprise pour le cocher dont nous avons tenu l'enfant naturel »[1731]. Ne déduisons pas de cet exemple que la parenté spirituelle a perdu toute signification et que les obligations qu'elle induit sont méprisées. Cet exemple est assurément exceptionnel et l'attachement à la parenté spirituelle est une constante durant l'ensemble de l'Ancien Régime.

Elargissons maintenant notre propos pour nous intéresser à ce que cette thèse peut apporter au-delà du cadre lyonnais. J'ai souhaité comparer le plus souvent possible les constatations faites pour Saint-Nizier avec les recherches menées ailleurs par d'autres historiens. Déterminer toutes les spécificités des liens de parenté spirituelle et ce qu'ils perrmettent de connaître de la société dans laquelle ils prennent place ne peut être fait que dans le cadre d'une analyse comparée entre plusieurs villes françaises ou européennes : les renseignements que ne peut fournir Lyon, à cause du manque de sources (correspondances…), se trouvent dans d'autres aires géographiques. Bien sûr, il faut agir

---

[1729] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p 48 (Réédition de 1788 : tome 1, p 108).

[1730] *Mes inscripcions. Journal intime de Restif de la Bretonne (1780-1787)*, publié d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de l'Arsenal, avec préface, notes et index par Paul Cottin, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1889, p. 42.

[1731] *Ibid.*

avec prudence et voir les caractéristiques de chaque cadre d'étude. Mais les liens de parenté spirituelle qui peuvent figurer dans ces sources complémentaires n'ont pas de raison *a priori* d'être déterminés par ce cadre. Il serait souhaitable que pour le maximum de villes soit menée une étude comparée de l'effectivité des liens mentionnés dans ces sources. Ma thèse, centrée sur Lyon où ces sources complémentaires peuvent faire défaut, ne peut que suggérer le mouvement, à peine l'esquisser avec la volonté systématique dans les nombreuses notes de bas de page de faire des rapprochements avec d'autres cadres d'étude. Dans une perspective d'étude comparée, il semble essentiel de s'intéresser à d'autres registres paroissiaux, à d'autres actes notariés que ceux de Lyon, à d'autres sources que celles qui existent entre Rhône et Saône, afin d'étudier la parenté spirituelle et les liens sociaux pour d'autres villes d'Ancien Régime, en France ou en Europe. La démarche pourrait être la même. Les actes de baptême seraient la source première, analysée dans une perspective d'histoire sociale. Procéder ainsi, ce n'est pas détourner les actes de baptême de leur finalité, au contraire. L'archevêque lyonnais Malvin de Montazet reconnait lui-même l'importance sociale de ces registres. Les informations qu'ils contiennent sont indispensables à la société et à la connaissance qu'elle a d'elle-même :

> « *Les Actes du Baptême sont de la plus grande importance aux yeux de l'Eglise & de la Société. L'état & la qualité des citoyens, la distinction & les alliances des familles, leur repos, leur honneur, aussi bien que la tranquillité publique, en dépendent essentiellement. Il est donc d'une extrême conséquence, que ces Actes soient dressés & inscrits dans les Registres avec toute l'exactitude prescrite par les Loix. La Déclaration du Roi de 1736, à laquelle il faut joindre celle de 1782, ne laisse rien à désirer sur ce sujet ; & c'est aussi d'après leurs dispositions, que nous avons placé à la fin de ce Rituel, différens modèles d'Actes de Baptême, de Mariage, de Sépulture, de Vêture, de Noviciat & de Profession. C'est encore dans la même source, que nous avons puisé la plupart des règles qui vont êtres exposées, & auxquelles tous les Prêtres que ces objets concernent, ne sauroient se conformer trop exactement.* [1732] »

D'autres prélats tiennent le même discours. A la même période, en 1782, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, faisant référence lui aussi à la déclaration royale du 9 avril 1736, indique que la connaissance de la société passe par les registres paroissiaux :

[1732] Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet…*, *op. cit.*, 1787, première partie, p 55 (Réédition de 1788 : tome 1, pp. 123-124).

« *Les actes de Baptême, de Mariage & de Sépulture ayant été adoptés par les Princes pour constater l'état des Citoyens, c'est manquer à l'obéissance due aux Loix, que de n'en pas tenir les Registres avec la plus scrupuleuse exactitude. Comment des Pasteur peuvent-ils être indifférents sur des actes aussi essentiels au repos, à la fortune, à l'honneur de leurs Paroissiens, & s'exposer par leur négligence à être personnellement poursuivis ?*[1733] »

Avec l'aval de ces deux prélats, les liens de parenté spirituelle peuvent sans aucun doute apporter leur pierre à l'édifice de l'histoire sociale et urbaine comparée, française ou européenne.

[1733] Étienne-Charles de LOMÉNIE DE BRIENNE, *Actes du synode tenu à Toulouse au mois de Novembre 1782*, Toulouse, Pijon, 1782 (2e édition), "Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse contenant les principes de conduite que les Ecclésiastiques douvent suivre. Publiée en Synode, le 7 Novembre 1782", paragraphe XVI "De la soumission aux Loix", p. 191

Université Jean Moulin Lyon 3

École Doctorale Sciences Sociales

Doctorat d'histoire - histoire religieuse, politique et culturelle

Étienne COURIOL

La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse

Volume 2 – Annexes, sources et bibliographie

18 juin 2015

Sous la direction de Bernard HOURS - Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3.

MEMBRES DU JURY :

Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE - Professeur, Université de Picardie Jules Verne.
Guy BRUNET - Professeur, université Lumière Lyon 2.
Vincent GOURDON - Directeur de recherche, centre Roland Mousnier, Paris.
Sylvie MOUYSSET - Professeur, Université Toulouse 2 – Jean Jaurès.

Annexes

Présentation des annexes

Le raisonnement mené au fil de la thèse s'appuie régulièrement sur les annexes et y renvoie de manière explicite. Généralement, chaque annexe vient renforcer un point précis du raisonnement, à un moment donné. C'est pourquoi le plus logique et le plus simple pour constituer ces annexes m'a paru de les classer, le plus possible, au fur et à mesure de leur utilisation, au fur et à mesure que le raisonnement de la thèse y renvoie. Toutefois, afin de maintenir une certaine unité, il est possible que des annexes traitant de thématiques similaires soient rapprochées l'une de l'autre même si elles ne sont pas évoquées dans cet ordre dans le corps de thèse.

Ces annexes peuvent être de nature variée. Premièrement, il peut s'agir de la reproduction intégrale (ou partielle) d'un texte d'archives qui est commenté dans la thèse et sur lequel s'appuie le raisonnement. Dans la mesure du possible, l'orthographe originale a été conservée ; seule la ponctuation, pour une meilleure compréhension, a pu être améliorée[1734]. Deuxièmement, il peut s'agir de la transcription d'informations livrées par les registres paroissiaux, généralement ceux de la paroisse Saint-Nizier, afin d'étudier des cas de figure précis. Ainsi figurent les divers corpus de baptêmes sur lesquels s'appuie le raisonnement mené dans le corps de la thèse. Il est alors systématiquement indiqué si les exemples mentionnés ont une valeur exhaustive ou non. Ces exemples peuvent être nombreux ; j'ai souhaité les faire figurer dans les annexes plutôt que dans le corps de thèse afin de ne pas surcharger celui-ci par des notes de bas de page volumineuses. L'orthographe des prénoms et des noms propres a été conservée : on ne s'étonnera donc pas de rencontrer les orthographes Sécille, Christophle... Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques des patronymes rencontrées dans les actes de baptême ou les signatures. Les variantes concernant les prénoms n'ont pas été mentionnées.

Je n'ai pas jugé utile de faire un index des noms cités au cours de cette thèse. La base de données, avec ses fonctions de recherche, doit permettre de retrouver un grand nombre d'individus ; c'est à elle qu'il faut se référer.

[1734] Je suis en cela les règles conseillées par Bernard BARBICHE et Monique CHATENET, *L'édition des textes anciens. XVIe - XVIIe siècle*, Paris, Inventaire général, 1990, 117 pages.

-

Annexe 1

Exhortation que le célébrant prononce après avoir baptisé l'enfant.

Exhortation des curez aux assistans au Baptesme.

Mes amys & Freres Chrestiens, nous devons louer & remercier Dieu de la grace, qu'il a faict à ceste creature nouvelle, laquelle avoit faict son entree en ce monde avec tache & souilleure de peché : lequel peché a esté presentement lavé & purgé par le S. Baptesme, & par l'operation du S. Esprit, & a receu remission des pechez, infusion de grace, & don du S. Esprit, maintenant capable du salut & vie eternelle.

Partant nous prierons Dieu auteur & consecrateur de ce sainct & digne Sacrement, vouloir estre à ce nouveau Chrestien protecteur & de son corps & de son ame. Quand il sera en aage de discretion, Dieu luy doint (*sic*, donne) la grace d'accomplir sa saincte Loy : & que ses œuvres & operations soyent à l'honneur de Dieu, à l'edification de l'Eglise chrestienne, & salut de son ame, Au nom du Père, & du Fils, & du sainct Esprit, Amen.

Or allez mes amis, au nom de Dieu. Et vous parreins & marraines, dittes au père & à la mere, qu'ils facent bonne garde de cest enfant, & qu'ils l'ayent à l'instruire en la religion chrestienne. A faute de quoy scachez que vous vous estes rendus aujourd'huy pour luy envers Dieu, plaiges & cautions, pour exercer en son endroit une bonne & parfaicte charité.

Pierre d'ÉPINAC, *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon, primatiale des Gaules : Reveues, augmentées et traduictes en langue Françoyse pour l'instruction des Curés & gens d'Eglise du diocèse de Lyon*, Lyon, Jean Stratius, 1577, in-4°, non paginé.

Annexe 2

Quand l'Église rappelle aux parrains leurs obligations envers leurs filleuls.

Les Conciles de Cologne de l'an 1536, de Milan de 1565, de Rouen de 1581, de Reims, de Bordeaux, de Tours de l'année 1583, d'Aix en Provence de 1585, de Toulouse de 1590, de Narbonne de 1609 (…), ont déclaré que, lorsque le filleul est parvenu à l'âge de discernement, le Parrain doit lui apprendre l'Oraison Dominicale, le Symbole, & les premiers éléments de la Foi, l'exhorter à cultiver la piété chrétienne, & à mener une vie digne de sa profession, l'avertir des promesses qu'il a faites au Baptême, lui faire comprendre les obligations qu'il y a contractées, & prendre soin qu'il soit élevé chrétiennement.

(…) Qu'on ne dise point que les Loix Ecclésiastiques, qui imposoient aux Parrains l'obligation de veiller à l'instruction & sur la conduite de leurs filleuls, ne sont plus en vigueur, & qu'elles sont abrogées par le non-usage, puisque les Parrains, qui sont gens de bien, ne s'embarrassent point aujourd'hui ni de l'instruction, ni de la conduite de leurs filleuls. Non, ces loix ne sont point abrogées, puisqu'elles se trouvent renouvellées par les derniers Conciles, par les Rituels dans les nouvelles éditions qui en ont été faites, & par plusieurs Ordonnances des Evêques de différens Dioceses. Quand même les anciennes loix que nous avons citées n'auroient pas été renouvellées, les obligations des Parrains ne subsisteroient pas moins, parce qu'ells naissent de ce que les Parrains ont été faits Peres spirituels & cautions de leurs filleuls ; or ces fonctions étant encore aujourd'hui les mêmes, les obligations qui en naissent susbistent encore : on peut même dire qu'elles sont de droit naturel, & qu'ainsi elles n'ont pû être abrogées. L'exemple des gens de biens qui négligent entièrement l'instruction de leurs filleuls, n'est pas une regle ; ils ne sont pas impeccables ; & ils peuvent se trouver en des circonstances où cette obligation cesse, leurs filleuls ayant des

parens qui veillent à leur instruction & sur leur conduite : car alors cette obligation cesse à l'égard des Parrains & des Marraines, suivant l'esprit des derniers Conciles, qui marquent que cette obligation n'a lieu que dans le besoin, c'est-à-dire, au défaut du Pere & de la mere des enfants : *ubi id necessitas postulare videtur, si id parentum opera minus præstari possit , hoc negligentibus aut vita functis parentibus*, disent les Conciles ; mais s'il arrivoit qu'en enfant fût tellement abandonné, que personne ne prit soin de l'instruire des choses qui regardent son salut, le Parrain & la Marraine seroient obligés de le faire instruire ou de l'instruire eux-mêmes.

Cette obligation ne dure que jusqu'à ce que les filleuls soient en état de se conduire eux-mêmes. Il en est des Parrains comme des Tuteurs & des Curateurs, dont les obligations finissent lorsque les personnes soumises à leurs soins, sont en état de se passer de Tuteurs et de Curateurs.

François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, Angers-Paris, Pierre-Louis Dubé, H. L. Guerin et L. F. Delatour, 1767 (nouvelle édition), p. 186-187 et 189-190.

Les Curés, après avoir administré le Baptême, ne doivent pas manquer d'avertir les Parrains & les Marraines (comme l'ont ordonné plusieurs Conciles que nous avons rapportés) qu'ils sont obligés d'avoir soin au défaut du Pere & de la Mere, que l'enfant qu'ils ont tenu sur les Fonts, soit instruit des mysteres de la Foi, & élevé chrétiennement.

François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, Angers-Paris, Pierre-Louis Dubé, H. L. Guerin et L. F. Delatour, 1767 (nouvelle édition), p. 119.

Annexe 3

Enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740 dont l'un des deux parents était auparavant réformé d'après les informations fournies par le registre de mariage de la même paroisse[1735].

- Baptême le 25 février 1740 de Jeanne Claudine Hacarmand, fille de Hyerome Hacarmand[1736] et de Claudine Chavaniat (AML, 1 GG 87, fol. 23 recto).
Le premier mariage de Hyerome Hacarmand[1737], fils d'un traiteur de la ville de Halle en Brandebourg, est célébré à Saint-Nizier le 28 octobre 1736 (AML, 1 GG 164, page 249)[1738]. Il est mentionné qu'il a fait abjuration de l'hérésie de Calvin par devant Valentin Pin vicaire de Saint-Eustache de Paris le 1er août 1730. Il est autorisé à se marier par acte de justice du 24 octobre 1736 signé Charrier Delaroche.

- Baptême le 18 mars 1740 d'Anne Morel, fille de Jean Charles Morel et de Magdelaine Renaud (AML, 1 GG 87, fol. 31 verso).
Le mariage entre les deux parents est célébré à Saint-Nizier le 4 mai 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 49 verso). Il est mentionné que la mère, nommée Marie Renaud, fille de défunt Louis Renaud et de Suzanne Champlon, « professant autrefois la religion calviniste a fait abjuration le 12 juillet 1733 par devant Monseigneur de Synoppe évêque suffragant et vicaire général de Lyon, et est authorisée par la justice.

[1735] Exemples non-exhaustifs.

[1736] Il signe Jeremim Achermam.

[1737] Il est alors nommé Jérôme Akreman.

[1738] Sa première épouse se nomme Marie Peisselon. Elle signe Peyselon.

- Baptême le 1er mai 1740 d'Antoinette Serre, fille de Jean George Serre et de Jeane Marie Damour (AML, 1 GG 87, fol. 49 recto).
Le mariage entre les deux parents est célébré à Saint-Nizier le 17 février 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 28 recto). Il est mentionné que Jean George Serre, fils d'autre Jean George Serre de la principauté d'Embden en Allemagne, est autorisé à se marier par Pupil lieutenant général et premier président au siège de la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, suite à son abjuration de l'hérésie de Luther. Parmi les témoins, figure Jacques Gabriel, prêtre bénéficier de Saint-Nizier.

- Baptême le 21 septembre 1740 de Jean Marie Sadet, fils de Jean Sadet et de Judiht Terry[1739] (AML, 1 GG 87, fol. 111 recto). Le parrain est Jean Fontaine, étudiant en théologie.
La mère, sous le nom de Judith Terry, fille de Mathieu Terry affaneur à Genève, abjure à Saint-Nizier le 16 janvier 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 9 verso). Le mariage entre Justine Terry, autorisée par justice, et Jean Sadet est célébré à Saint-Nizier le 23 novembre 1738 (AML, 1 GG 166, fol. 121 recto).

[1739] Dans les différents actes la concernant, son prénom est sujet à de nombreuses variations.

Annexe 4

Parenté spirituelle et clergé régulier.

On ne doit point admettre pour Parrains les Moines. (…) Cette défense a été étendue aux Religieux & aux Religieuses par les Conciles de Reims de 1583, de Bourges de 1584, d'Aix en Provence de l'an 1585, par le Clergé de France dans l'Assemblée de Melun en 1579, par S. Charles en ses instructions sur le Baptême, & par les Rituels (…).

On a craint dans l'Eglise que les Moines & les Religieux n'eussent occasion d'avoir de la familiarité avec les femmes, & les Religieuses avec les hommes sous prétexte des qualités de Compere & de Commere. S. Grégoire-le-Grand (...) marque clairement que ce fut cette raison qui le porta à faire des défenses très sévères à l'Abbé Valentin de souffrir que ses Religieux eussent des Commeres (…).

Quand ce désordre ne seroit point à craindre, c'est toujours un mal de rengager les personnes consacrées à la vie religieuse dans le siecle auquel elles ont renoncé, & les laisons qu'elles contracteroient avec les gens du monde, étant Parrains ou Marraines, sont entièrement opposées à l'esprit de retraite & de solitude. Si on lit dans l'histoire que les Abbés réguliers ont quelquefois été Parrains, ce sont des exemples qui ne sont pas à imiter, étant contre les regles de l'Eglise & contre le bon ordre.

François BABIN, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, Angers-Paris, Pierre-Louis Dubé, H. L. Guerin et L. F. Delatour, 1767 (nouvelle édition), p. 190-191

Annexe 5

Remontrance adressée à l'archevêque en 1705 par le clergé de Saint-Claude à propos des statuts synodaux.

Cote : ADR, 10 G 1426[1740]

A Monseigneur.
Monseigneur illustrissime et reverendissime Claude de St George, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France, Conseillier du Roy en tous ses Conseils.

Remontrent très humblement les venerables Curés, Societaires, et Ecclesiastiques de la Congregation de la Ville de St Claude dans le Comté de Bourgogne de votre Diocèse, et disent

Que votre Grandeur illustrissime ayant bien voulu promettre publiquement dans le Synode general de son Diocèse tenu le 21 Octobre de l'année courante 1705 qu'elle donneroit les éclaircissements necessaires, et écouteroit favorablement les Remontrances qui luy seroient faites au sujet des nouveaux Statuts qu'elle y auroit fait publier, pour preuve de quoy et pour donner le tems à chacun de faire ses Remontrances, elle en auroit volontairement suspendu l'execution jusques au premier Janvier prochain.

Les Sieurs en consequence d'une promesse si juste, et si favorable, craignants de manquer dans quelques poincts, ou de donner à ces mêmes Statuts une explication contraire à l'intention de votre Grandeur, surtout dans des cas où il s'agit de la grave peine d'interdict, de suspension, et d'excommunication ipso facto qui sont jusques au nombre de trente, prennent la liberté de faire les Remontrances suivantes à votre Grandeur illustrissime, vous suppliants très humblement, Monseigneur, de vouloir bien trouver bon, que pour la seureté de leur conscience, et des peuples qui sont confiés à leurs soins, ils demeurent dans le droit commun, et dans l'inexecution de ces mêmes Statuts jusques à ce qu'ils ayent reçu les éclaircissements qu'ils osent esperer de votre bonté pastorale.

[1740] Cahier manuscrit non folioté.

(…) Chapitre second
Du Baptême

(…) Art. 4 page 28. Si les Curés et les Relligieux peuvent deleguer pour estre parains en leur place ce qu'on appelle être lieutenants ; si cette deffense aux Curés d'estre parains est générale pour tous les lieux, ou si c'est seulement pour leur paroisse, comme il est porté dans les anciens statuts ; et si les Vicaires sont compris dans cet article.

Annexe 6

Liste des hommes d'Église parrains à Saint-Nizier en 1655[1741].

Sont compris parmi les hommes d'Église les individus ayant fait ou faisant des études de théologie[1742].
La cote est de type : AML, 1 GG 30, fol…R ou V ("recto" ou "verso"). Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques rencontrées dans les actes ou les signatures.

Explication des symboles :

** : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et le père de son (ou sa) filleul(e).
* : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et la mère de son (ou sa) filleul(e).

[1741] Exemples exhaustifs.

[1742] « Pour se présenter au baccalauréat en théologie, la Faculté de Théologie imposait une limite d'âge minimum de 22 ans et la possession de la maîtrise ès-Arts. » (Michel PÉRONNET, *Les évêques de l'ancienne France*, Lille, Université de Lille III, Ateliers de reproduction des thèses, 1976, tome 1, p. 13).

HOMME D'ÉGLISE	FONCTION DE L'HOMME D'ÉGLISE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME. COTE	PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	METIER DU PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	MERE DU (ou de la) FILLEUL(e)
*Jean AUGERY	Prêtre	Jean de RICHON. 18/11. 216 R.	Jean de RICHON	Gentilhomme	Marie AUGERY
Benoist BERTHAUD	Prieur de St Esprit de Beaucaire	Marie MARCHAND. 4/09. 188 V.	François MARCHAND	Fripier	Marguerite VERDUREAU
Abraham BERTHET	Clerc en cette église (Saint Nizier)	Abraham PIGNON. 13/12. 223 R.	Reymon PIGNON	Maître épinglier	Pernette CHERVY ou CHERUY
Claude CALIET (Caillet)	Prêtre perpétuel dans l'église de St Jean à Lyon.	Barbe VOLET ou ROLET. 23/02. 127 R.	Jean VOLET ou ROLET	Relieur de livres	Nicole VABET
Vénérable Jacques BARRILLIER	Vicaire en l'église de St-Pierre	Jacques CHAUDIER. 16/03. 133 R.	Gauttier CHAUDIER	Citoyen de Lyon	Françoise GUILLERIN
Annet CHIBEL	Prêtre aumônier de Mgr l'évêque de Mâcon	Marie VERNOINE. 5/05. 149 R.	Jean VERNOINE	Cordonnier	Anne POIRE
Philibert COMBET	Prêtre habitué en l'église St-Jean de Lyon	Philibert MALET. 6/04. 141 V.	Jean MALET	Ouvrier en draps de soie	Marie CHAPANIER
Jaques DURAND	Prieur de Faurey (??)	Jaques REY. 7/02. 123 V.	François REY	Charpentier	Marie DELAUDE
Estienne FLEURY	Chanoine de St Nizier	Estienne LA- CAN. 1/07. 165 R.	François LA- CAN	Marchand drapier	Claudine BERTHON
Estienne FLEURY	Chanoine de St-Nizier	Estienne PLANCHETTE. 24/12. 227 R.	Legier PLANCHETTE	Maître coutelier	Marie JANIN
Louis JOYARD	Prêtre et curé de St Cyr	Anne GOUILLOUD. 25/04. 146 R.	Henry GOUILLOUD	Maître tourneur	Agathe ROUSSET
Louis JOYARD	Prêtre curé de St Cyr au Mont d'Or	Louis CASPIN. 13/08. 180 R.	Pierre CASPIN	Maître cordonnier	Marie TRUCHET
Claude Philibert de LA RIVIERE	Chanoine de Trévoux	Sécille (sic) HUGUETTAN. 29/11. 219 V.	Jean HUGUETTAN	Marchand libraire	Marie TURMEAU
Charles de LYNGENDE (Delingendes)	Abbé de St Wilmet	Claudine de COSTARD. 26/12. 227 V.	François de COSTARD	Seigneur de Ronzière	Louise CARTA-TEISSON

HOMME D'ÉGLISE	FONCTION DE L'HOMME D'ÉGLISE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME. COTE	PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	METIER DU PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	MERE DU (ou de la) FILLEUL(e)
*Jacques MABIRE	Chanoine de St-Jean et curé de St-Genest-Malifaux	Jacques BESSON. 26/02. 128 R.	Jean BESSON	Marchand	Anne MABYRE (sic)
Charles MORILION (Charle Morillion)	Prêtre	Margueritte CHERVIN. 5/09. 189 V.	Michel CHERVIN	Marchand	Françoise TUBRY ou CUBRY
Hugues PROST	Prêtre. Vicaire à St-Nizier	Anne Isabeau DEBUT. 23/08. 185 R.	Pierre DEBUT	Bourgeois de Lyon	Marie PREVOST
Anthoine ROSSARY (Rossari)	Curé de Rive de Gier	Françoise PERRET. 2/04. 139 V.	Pierre PERRET	Guimpier	Nonciade MANCHON
**Philibert ROUSSET	Chanoine d'Aigueperse	Philibert ROUSSET. 26/02. 128 R.	Jean ROUSSET	Marchand	Claudine VONDE
*Pierre du SOLEIL[1743]	Prêtre	Pierre CAVELAT. 7/01. 112 V.	Horace CAVELAT (déjà mort)	Marchand drapier	Louise du SOLEIL
**Pierre du SOLEIL	Prêtre	Marguerite du SOLEIL. 9/02. 124 R.	Jean du SOLEIL	Maître tondeur de draps	Andrée BEAUPOIX
Claude TESTE	Curé de Neyron en Bresse	Claude SEILLADE. 19/02.126 V	Jean SEILLADE	Marchand gantier	Marguerite GIRAUD
*Claude TOULIEU (Thollieu)	Prêtre. Jadis curé de St Sorlin de Sevrière.	Claude THOMAS. 10/08. 179 R.	Anthoine THOMAS	Maître passementier	Antoinette TOULIEU
François TROUILLET (Trolliet)	Docteur en théologie	Louise TISSEUR. 30/08. 187 R.	Gaspar TISSEUR	Maître ouvrier en fer blanc	Jeane GOURRAR
**Jean VALANTIN	Chanoine de l'église collégiale de St Just	Jean VALANTIN. 2/05. 148 V.	Jean Baptiste VALANTIN	Conseiller du Roi. Lieutenant criminel en l'élection de Lyon.	Isabeau CHEVALIER

[1743] Au XVIIe siècle, la famille du Soleil ou de Soleil a fourni plusieurs ecclésiastiques au diocèse de Lyon. Au début du siècle, François de Soleil est grand-vicaire de l'archevêque de Lyon. Le 7 juillet 1611, en cette qualité, il installe Françoise de Nérestang comme abbesse de La Bénisson-Dieu dans le Forez [Philippe PEYRON, "Françoise de Nérestang (1591-1652) : une abbesse réformatrice au XVIIe siècle", in *Les religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours*, Actes du Deuxième Colloque International du C.E.R.C.O.R (Poitiers, 29 septembre-2 octobre 1988), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, pp. 573-595, p. 580].

HOMME D'ÉGLISE	FONCTION DE L'HOMME D'ÉGLISE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME. COTE	PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	METIER DU PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	MERE DU (ou de la) FILLEUL(e)
Jean VALLOUX (Valous)	Archiprêtre de Jarez. Curé de St Héand en Forez	Anthoinette de LA ROUERE. 9/11. 213 R.	Durand DE LA ROUERE	Marchand	Catherine PAUCHE
Jean VALSET (Valcet)	Prêtre et docteur en théologie	Jean MICHON. 29/03. 138 R.	Jean MICHON	Faiseur de cordons	Philiberte PICHARD

Annexe 7

Liste des hommes d'Église parrains à Saint-Nizier en 1740[1744].

Sont compris parmi les hommes d'Église les individus ayant fait ou faisant des études de théologie[1745].
La cote est de type : AML, 1GG87, fol…R ou V ("recto" ou "verso"). Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques rencontrées dans les actes ou les signatures.

Les baptêmes en italique sont ceux célébrés le jour-même de la naissance.

Explication des symboles :

** : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et le père de son (ou sa) filleul(e).
* : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et la mère de son (ou sa) filleul(e).

[1744] Exemples exhaustifs.

[1745] « Pour se présenter au baccalauréat en théologie, la Faculté de Théologie imposait une limite d'âge minimum de 22 ans et la possession de la maîtrise ès-Arts. » (Michel PÉRONNET, *Les évêques de l'ancienne France*, Lille, Université de Lille III, Ateliers de reproduction des thèses, 1976, tome 1, p. 13).

HOMME D'ÉGLISE	**FONCTION DE L'HOMME D'ÉGLISE**	**FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME. COTE**	**PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)**	**METIER DU PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)**	**MERE DU (ou de la) FILLEUL(e)**
François Alexandre d'ALBON	Archidiacre de l'église et comte de Lyon, vicaire général de ce diocèse	Marie LENÉE. 2/07. 74 R. Supplément aux cérémonies de baptême.	Antoine LENÉE	Marchand confiseur	Elizabeth PERRISSE
**Claude AMEQUIN*	*Clerc tonsuré de l'église primatiale*	*Marie GUILLARD. 26/07. 84 V.*	*Jean Baptiste GUILLARD*	*Chapelier*	*Jeanne AMEQUIN*
**Joseph AUDRAS (Audra)	Diacre bachelier de la Sorbonne	Joseph AUDRAS. 22/06. 69 R.	Laurent Martin AUDRAS (Audra)	Maître marchand passementier. Capitaine penon de la Croisette.	Pierrette FERLAT
Mathieu BOISSONET (Boissonnet)	Ecclésiastique	Mathieu Antoine BALLEY. 27/12. 151 V.	Antoine BALLEY	Bourgeois et agent de change de Lyon	Jeanne LAURENT
**Gaspard BOLLIOUD DE FETAN	Chanoine de l'église collégiale de St Just, baron de Lyon	Marie Magdelaine BOLLIOUD. 22/08. 99 R.	Jean François BOLLIOUD DE CHANZIEU	Chevalier, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon	Marguerite RENAUD DE LORETTE
Pierre BOYER	Sous-diacre de l'église de St Paul à Lyon	Pierre TARGE. 12/05. 53 V.	Pierre TARGE	Marchand	Marie GRANJON
*Jean Baptiste Benoit BUYET. Représenté par Jean Jacques Grangier, marchand de soie	Chanoine de l'église collégiale de St Chamond.	Jeanne Marie REY. 12/11. 134 R.	Guillaume REY	Médecin agrégé au collège de la médecine de Lyon	Marie Anne BUYET
Jean Baptiste DAMET. Représenté par Joseph Sarazin (Sarrasin), bourgeois.	*Diacre*	*Jean MALLIET (Maillet) 30/05. 59 R.*	*Barthélemy MALLIET (Maillet)*	*Maître passementier*	*Jeanne FLACHON*
**Claude Joseph DOVERGE	Curé de St Héand	Claude Joseph Camille DOVERGE. 4/08. 88 V.	François Marie DOVERGE	Marchand de soie	Marie LARIVOIRE

HOMME D'ÉGLISE	FONCTION DE L'HOMME D'ÉGLISE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME. COTE	PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	METIER DU PERE DU (ou de la) FILLEUL(e)	MERE DU (ou de la) FILLEUL(e)
***Jean Baptiste FAVRE*	*Clerc tonsuré de la Platière*	*Jean Baptiste FAVRE. 18/09. 109 R.*	*Barthélemy FAVRE*	*Fabricant*	*Anne DUMONT*
Jean FONTAINE	Etudiant en théologie	Jean Marie SADET. 21/09. 111 R.	Jean SADET	Compagnon tondeur de draps	Judiht TERRY
**Jean GENCE. Représenté par Jacques Hugues Dondain, prêtre incorporé de l'Église de Lyon.*	*Prêtre incorporé de l'Église de Lyon*	*Jean Marie MOREL. 22/11. 139 V.*	*Jean Gabriel MOREL*	*Maître marchand fabricant*	*Catherine GENCE*
*Benoît François GUIGUET. Représenté par Jacques Guiguet, négociant.	Docteur de Sorbonne. Diacre.	Benoît François Catherin GONYN DE LURIEU. 31/05. 60 R.	Odet Joseph GONYN DE LURIEU	Négociant. Bourgeois de Lyon.	Claire GUIGUET
*Marcellin GUILLON	Curé de Sathonay en Bresse	Claudine GERVAIS. 20/06. 68 V.	Joseph GERVAIS	Maître fabricant en étoffes de soie	Marie GUILLON
*Pierre Gabriel JANEAT	Prêtre habitué de St-Just	Pierre Gabriel MADINIER. 3/06. 61 V.	Christophle MADINIER	Maître ouvrier en draps de soie	Gabrielle JANEAT
**Jacques LECOURT	Prêtre du diocèse de Lyon	Jacques LECOURT. 17/04. 43 R.	Pierre Joseph LECOURT	Marchand	Marie MARTIN
Jacques PENEL	Prêtre vicaire de St-Nizier	Jacques LEBRUN. 28/12. 152 R.	Joseph LEBRUN	Maître graveur	Antoinette GIRARD
César RIBIER	Aumônier des Visitandines,	César PARISET. 8/02. 15 V.	Robert Monge PARISET	Graveur en taille douce	Pierrette DAUDET
Pierre de SARDE DE SAINT VERANT	*Chanoine de St-Nizier*	*Pierre Joseph THEVENET. 26/06. 71 V.*	*Noble Étienne THEVENET*	*Écuyer*	*Dame Anne Marie GIRAUDEIN*
Louis de VILLEFORT	Chanoine de Saint-Claude[1746]	Louis Antoine COLAUD. 4/07. 75 V.	Jean Baptiste COLAUD	Maître écrivain et teneur de livres	Anne Amable BLONDAN

[1746] Il est à noter que le diocèse de Saint-Claude, et donc le chapitre cathédral, n'est créé qu'en 1742. Cf. Bernard Hours, "La création du diocèse de Saint-Claude ou les vicissitudes d'une sécularisation (1634-1742)", dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1984, n°185, pp. 317-334.

Annexe 8

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740 dans lesquels un homme d'Église est parrain[1747].

J'ai indiqué pour chaque baptême si d'autres hommes d'Église, en dehors du parrain et du célébrant, signent l'acte de baptême.

Explication des symboles :

** : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et le père de son (ou sa) filleul(e).
* : lien de parenté entre l'homme d'Église parrain et la mère de son (ou sa) filleul(e).

- 02-07-1645. AML, 1 GG 27, fol. 100 verso. Baptême de Françoise La Chapelle, fille de Jean Baptiste La Chapelle marchand mercier et d'Anthoinette Ferney.
Parrain : Amand Giraud prêtre et docteur en théologie, sociétaire de l'église de St Simphorien (*sic*) le Chastel (actuel Saint-Symphorien-sur-Coise).

- 04-07-1645. AML, 1 GG 27, fol. 101 recto. Baptême de Michele Larderet, fille de feu Charle Larderet maître passementier et de Marie Foray.
Parrain : Barthelemy Mormoly prêtre économe de la Charité de Lyon (il signe Barthelemy Mormolle).

- 14-05-1646. AML, 1 GG 27, fol. 168 recto. Baptême de Benoit Hesler, fils de George Nicolas Hesler marchand et d'Anne Ferrus.
Parrain : Benoit Puys chanoine sacristain de Saint-Nizier.

- ** 8-03-1647. AML, 1 GG 27, fol. 232 verso. Baptême de Claudine Fleuri, fille de Michel Fleuri marchand de soie et d'Eulalie Berton.
Parrain : Estienne Fleury prêtre et chanoine de Saint-Nizier.

[1747] Exemples non-exhaustifs. Sont exclus les baptêmes d'enfants nés de parents inconnus, analysés par ailleurs.

- 2-04-1647. AML, 1 GG 27, fol. 238 recto. Baptême de Jean Masson, fils de Pierre Masson maître ouvrier en draps de soie et de Dimanche Mouton.
Parrain : Jean Fanard prêtre perpétuel à Saint-Paul.

- 8-08-1650. AML, 1 GG 29, fol. 2 recto. Baptême de Claudine Dubois, fille de Jean Dubois marchand et de Jeane Bert.
Parrain : Claude Pinet prêtre perpétuel en l'église de Lyon.

- 10-08-1650. AML, 1 GG 29, fol. 2 verso. Baptême de Claude Pittra, fils de Mathieu Pittra marchand fripier à Lyon et de Claudine Gonin.
Parrain : Claude Gerin prêtre perpétuel à Saint-Nizier.

- 15-08-1650. AML, 1 GG 29, fol. 3 verso. Baptême de Claudine Drivet, fille d'Estienne Drivet maître chapelier et de Benoiste Grabaudy.
Parrain : Cyprien du Molard Blancherie chanoine en l'église collégiale de Saint-Just (il signe C. Mollart Blanchery).

- 16-08-1650. AML, 1 GG 29, fol. 3 verso. Baptême de Barthelemie Frangin, fille de Claude Frangin maître tireur d'or et de Claudine Dupré.
Parrain : Pierre Aymar prêtre et curé de Francheleins en Dombes (il signe Aymard).

- ** 25-09-1650. AML, 1 GG 29, fol. 12 recto. Baptême de Jean Baptiste Benoit, fils d'Henry Benoit maître chaudronnier et de Catherine Blein.
Parrain : Jean Baptiste Benoit prêtre habitué de St-Paul.

- 2-11-1650. AML, 1 GG 29, fol. 20 recto. Baptême d'Edme Bayard, fils d'Anthoine Bayard marchand et de Louise Feuillet.
Parrain : Edme de Sainct Aubin Saligny chanoine comte et précenteur de l'église de Lyon.

- 16-11-1650. AML, 1 GG 29, fol. 23 verso. Baptême de Pierre Vousta, fils de Jean Vousta chapelier et d'Estiennette Croizia.
Parrain : Pierre Bernin prêtre et curé de Joyeux.

- * 23-11-1650. AML, 1 GG 29, fol. 24 verso. Baptême de Pierre Carret, fils de Pierre Carret marchand et de Jeane Dalery.
Parrain : Pierre Dalery prêtre perpétuel en l'église collégiale de St-Just de Lyon.

- 7-12-1650. AML, 1 GG 29, fol. 28 recto. Baptême de Louyse Joly, fille de Jean Joly tailleur de pierres et de Benoite Tronchon.
Parrain : Anthoine Margat chanoine chantre de St-Nizier.

- 11-12-1650. AML, 1 GG 29, fol. 29 recto. Baptême de Geneviesve Noier, fille d'Anthoine Noier maître tailleur d'habits et de Marie Beaupreal.
Parrain : Jean Groselier prêtre et curé de Sathonay.

- 28-12-1650. AML, 1 GG 29, fol. 32 verso. Baptême de Jean Marie Ramadon, fils de Pierre Ramadon maître menuisier et de Marie Maurice.
Parrain : Jean Royer prêtre à la Charité.

- 12-01-1651. AML, 1 GG 29, fol. 35 verso. Baptême de Catherine Chauvin fille de Jean Chauvin le jeune marchand et d'Agathe Carrois.
Parrain : Anthoine Seve chanoine de Verdun, prieur de St-Seaux.

- 25-01-1651. AML, 1 GG 29, fol. 39 recto. Baptême de Mathieu Arguel, fils de Pierre Arguel maître chandelier et d'Eleonor Mayoud.
Parrain : Mathieu de Caton prêtre.

- 29-01-1651. AML, 1 GG 29, fol. 40 recto. Baptême d'Hugues Rival, fils d'Anthoine Rival marchand chandelier et de Catherine Derellieu.
Parrain : Hugues Mara prêtre bénéficier en l'église de Lyon.

- 21-02-1651. AML, 1 GG 29, fol. 45 recto. Baptême de Jeane Nebre, fille de Guilhaume Nebre teinturier de draps et d'Anthoinette de la Chanaud.
Parrain : Gabriel Filias curé des Ormes (il signe Fillias).

- 23-03-1651. AML, 1 GG 29, fol. 52 recto. Baptême de Besian Chanset, fils de Jean Pierre Chanset maître imprimeur et de Marie Sommariller.
Parrain : Besian Arroy prêtre théologue de l'Église de Lyon.

- 26-03-1651. AML, 1 GG 29, fol. 53 recto. Baptême d'André Gouilloud, fils d'Henry Gouilloud maître tournier et d'Agate Perissel.
Parrain : André Redellet curé de Poulle.

- 31-03-1651. AML, 1 GG 29, fol. 54 recto. Baptême d'Anthoinete Pere ou Pene, fille d'Anthoine Pere ou Pene maître cordonnier et de Pernete Hisnane.
Parrain : Anthoine Colombet prêtre et chevalier en l'église de Lyon.

- 7-08-1651. AML, 1 GG 29, fol. 81 verso. Baptême de Claude Guillermet, fils d'Estiene Guillermet maître charpentier et de Marie Traverse[1748].
Parrain : Claude Monard prieur, seigneur de Montrotier et sacristain de St-Etienne, promoteur général de l'archevêché et syndic du clergé de Lyon, chanoine de St-Nizier.

[1748] Il est baptisé avec sa sœur jumelle, Jeane Guillermet.

- 12-03-1652. AML, 1 GG 29, fol. 129 recto. Baptême de Pierre Gamon, fils de Jean Gamon maître tailleur et d'Anthoinette Renaut.
Parrain : Pierre Brun curé de Faisin (sic, Feyzin).

- 13-03-1652. AML, 1 GG 29, fol. 129 verso. Baptême de Jean Claude Moine, fils d'Anthoine Moine tisserand et de Francoise Girou.
Parrain : Claude Devers prêtre et habitué en l'église de Lyon et curé de Millery.

- 23-05-1652. AML, 1 GG 29, fol. 145 recto. Baptême de Jean François Girou, fils de Guillaume Girou citoyen de Lyon et de Marguerite Martin.
Parrain : Jean Francois de Seve chanoine de Saint-Nizier.

- 15-12-1652. AML, 1 GG 29, page 192 verso. Baptême de Nizier Dupin, fils de Gaspard Dupin maître cartier et d'Anne Mabire.
Parrain : Guillaume Grandier prêtre et habitué dans l'église de St-Nizier.

- * 19-01-1653. AML, 1 GG 29, fol. 202 recto. Baptême de Marguerite Vagniere, fille de Gabriel Vagniere maître passementier et d'Anne Rossary.
Parrain : Anthoine Rossary prêtre habitudé en l'église de Lyon.

- 5-10-1653. AML, 1 GG 29, page 264 verso. Baptême de Nizier Guille, fils de Pierre Guille (profession non indiquée) et de Bonadventure (*sic*) Montellier.
Parrain : vénérable messire François Cacheret prêtre perpétuel en cette église.

- 26-12-1653. AML, 1 GG 29, fol. 286 recto. Baptême de Collombe Laurançon, fille d'Anthoine Laurançon maître tireur d'or et de Claudine Amyot.
Parrain : Anthoine Vallansson prêtre perpétuel de St-Nizier.

- 22-01-1654. AML, 1 GG 30, fol. 7 recto. Baptême de Marie Olivier, fille de Jaques Olivier maître balancier et de Claudine Carron.
Parrain : messire Hugues Mara prêtre, curé d'Ecully [??] et habitué en l'église de Lyon.

- 14-07-1656. AML, 1 GG 30, fol. 289 recto. Baptême de Claude Joseph Barassy, fils de Noel Barassy maître tailleur et d'Anne Richy.
Parrain : Claude Monard docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale de St-Nizier et chevalier de St-Jean de Lyon.

- ** 15-07-1661. AML, 1 GG 32, page 73. Baptême de Jacques Forest, fils de Jean Forest marchand mercier et d'Anne Isaac.
Parrain : messire Jacques Forest curé de Poligny.

- 1-11-1661. AML, 1 GG 32, page 127. Baptême de Claude Demizieu, fils de Michel Demizieu sculpteur et de Claudine Augier.
Parrain : messire Claude Chambon diacre et habitué à St-Jean de Lyon.

- 17-01-1662. AML, 1 GG 32, page 169. Baptême de Bernard Pinguet, fils de Jean Baptiste Pinguet maître peintre et de Geneviesve Pinchard.
Parrain : Bernand Valantin prêtre et bénéficier de Nostre de Don (*sic*, Notre-Dame des Doms) d'Avignon.

- 5-02-1662. AML, 1 GG 32, page 178. Baptême de Melchior Delfin, fils de Philibert Delfin maître cordonnier et d'Anne Rigolet.
Parrain : messire Melchior Cheneviere habitué dans l'église collégiale et paroisse de St Nizier de Lyon.

-3-06-1662. AML, 1 GG 32, page 230. Baptême de Louise Anne Gonnet, fille de Bernard Gonnet maître tisserand et d'Anne Bourelat.
Parrain : messire Jean Pierre Froumand prêtre habitué et vicaire de Saint-Nizier.

- 7-08-1662. AML, 1 GG 32, page 255. Baptême de Jeane Huard, fille de Charles Huard maître tourneur et de Marie Vial.
Parrain : René Monard prêtre, sacristain de Saint-Etienne dans l'église de Lyon.

- 31-07-1663. AML, 1 GG 32, page 436. Baptême d'Antoinette Jacqueme Deliage, née 26-07-1663, fille de François Deliage cartier et de Marie Penaud.
Parrain : messire Jacques Subrin curé de St Estienne de Coise en Lyonnais (*sic*, Saint-Etienne-sur-Coise).

- ** 17-01-1664. AML, 1 GG 32, page 529. Baptême de Jeane Grifon, née 16-01-1664, fille de Louis Grifon maître teinturier de draps et de Fleurie Dusouier.
Parrain : messire Philibert Grifon prêtre et curé de Francheville (il signe Griffon).

- ** 6-01-1730. AML, 1 GG 77, fol. 3 recto. Baptême d'Etienne Roy, né 5-01-1730, fils de Pierre Roy maître boucher et d'Elizabeth Moliere.
Parrain : messire Etienne Roy prêtre perpétuel de l'église collégiale et paroissiale de St-Paul de Lyon.

- * 21-03-1730. AML, 1 GG 77, fol. 38 verso. Baptême célébré du consentement de monsieur le sacristain, par de la Martiniere, chanoine de Saint-Nizier, supérieur des Carmélites de Trévoux, de Claude Benoit Rousset, né le même jour, fils de Joseph Rousset maître marchand passementier et de Jeanne Jamet.
Parrain : Claude Jamet prêtre habitué de Saint-Nizier.
Autre signataire : Carrier vicaire.

- ** 23-10-1730. AML, 1 GG 77, fol. 138 recto. Baptême de Guillaume Malechard, né le même jour, fils d'Antoine Malechard marchand drapier et de Charolote Leau.
Parrain : Guillaume Malechard ancien promoteur de l'archevêché de Besançon, prêtre familier à Seurre en Bourgogne.

- ** 19-11-1730. AML, 1 GG 77, fol. 151 recto. Baptême de Catherine Laporte, née 18-11-1730, fille de Francois Laporte maître corroyeur et de Marguerite Casson.
Parrain : Francois Laporte prêtre perpétuel et bénéficier de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Just.

- ** 8-04-1731. AML, 1 GG 78, fol. 49 verso. Baptême de Françoise Morel, née 30-03-1731, fille de Jean Morel maître passementier et de Jeanne Marie Garnier.
Parrain : Abel Joseph Morel prêtre, curé de St Pierre de Birieux en Bresse.

- 05-06-1731. AML, 1 GG 78, fol. 73 verso. Baptême de Marie Barbe Mottet, née 04-06-1731, fille d'Antoine Mottet maître tourneur et de Jeanne Reybourbon.
Parrain : Jacques Pescheux curé de Chassieux (*sic*, Chassieu) en Dauphiné de ce diocèse (il signe Pecheux curé).

- * 05-06-1731. AML, 1 GG 78, fol. 74 recto. Baptême de Louise Aymée Gaultier, née 4-06-1731, fille d'Annibal Gaultier bourgeois (il signe Gautier) et Francoise Pitras.
Parrain : Aymé Pitras prêtre perpétuel de cette église, prieur de La Coste, diocèse d'Apt en Provence.

- 17-06-1731. AML, 1 GG 78, fol. 79 recto. Baptême de Simone Joseph Parayre, née 16-06-1731, fille de Nicolas Parayre maître passementier et de Francoise Dupuys.
Parrain : Joseph Avignent curé de Tramois en Bresse.

- 31-08-1731. AML, 1 GG 78, fol. 113 verso. Baptême de Claude Germondi, né le même jour, fils de Michel Germondi marchand (il signe Germondy fils) et d'Eleonord Lambert.
Parrain : Claude Seguin prêtre perpétuel de Saint-Nizier.

- 28-10-1731. AML, 1 GG 78, fol. 142 recto. Baptême de Pierre Paul Fronton, né le même jour, fils de Matthieu Augustin Fronton maître chrirurgien et de Claudine Bouchan.
Parrain : Pierre Paul Bleterna prêtre, curé de Genouilleux en Dombes.

- 19-12-1731. AML, 1 GG 78, fol. 168 recto. Baptême de Jean Aimé Chanel, né 18-12-1731, fils de Jean Pierre Chanel maître marchand fabricant et de Pierrette Garin.
Parrain : Jean Aimé Meyssonnier prêtre, curé de Theizé.

- * 21-12-1731. AML, 1 GG 78, fol. 168 verso. Baptême en suite du consentement de monsieur le sacristain, célébré par de la Martiniere prêtre, chanoine de Saint-Nizier, archiprêtre des suburbes, de Claude Joseph Rousset, né 20-12-1731, fils de Joseph Rousset maître marchand passementier et de Jeanne Jamet.
Parrain : Claude Jamet prêtre habitué, receveur à la sacristie de Saint-Nizier.
Autre signataire : Matthieu vicaire.

- ** 18-01-1732. AML, 1 GG 79, fol. 9 verso. Baptême de Louis Balut, né 17-01-1732, fils de Louis Balut voiturier et de Georgette Chervet.
Parrain : Louis Balut curé de Dommartin en Lyonnais.

- ** 16-03-1732. AML, 1 GG 79, fol. 36 recto. Baptême de Jean Joseph Pitiot, né 15-03-1732, fils de Jean Francois Pitiot marchand et maître passementier de Lyon et marchand de Paris et de Jeanne Marie Milanois.
Parrain : Jean Pitiot marchand, au lieu et à la place d'Antoine Joseph Pitiot prêtre, docteur de la maison de Sorbonne et directeur du petit séminaire de Marles (s*ic*, Marlhes).

- 06-05-1732. AML, 1 GG 79, fol. 60 recto. Baptême de Jean Annibal Albert, né le même jour (« ce matin »), fils de Benoit Albert maître fondeur et de Catherine Piot.
Parrain : Annibal Demadiere prêtre, curé de St-Just de Lyon (il signe Demadieres curé de st just de lion).

- 29-05-1732. AML, 1 GG 79, fol. 71 verso. Baptême de Francoise Catherine Gesse, née 28-05-1732, fille de Jean Francois Gesse marchand fabricant et de Catherine Chaize de la Coste.
Parrain : Estienne Berthet chanoine de Trévoux.

- 8-12-1732. AML, 1 GG 79, fol. 161 recto. Baptême de Francois Voyand, né 7-12-1732, fils de Barthelemy Voyand marchand chaudronnier et de Jeanne Merlin.
Parrain : Francois Simon bachelier en théologie, prêtre habitué de l'église de Lyon et vicaire en celle de Ste Croix.

- 11-07-1733. AML, 1 GG 80, fol. 87 recto. Baptême de Fleurie Chalamel, née 10-07-1733, fille de Jean Chalamel marchand et de Jeanne Pichon.
Parrain : Jean Brochay prêtre habitué de St-Nizier.
Autre signataire : Benoit prêtre.

- 13-04-1733. AML, 1 GG 80, fol. 51 recto. Baptême de Francoise Rivoirat, née 12-04-1733, fille d'Antoine Rivoirat marchand cordonnier et de Justine Lasaulsaye.
Parrain : Claude Dantoine prêtre perpétuel et bénéficier de Saint-Nizier.
Autre signataire : Benoit prêtre.

- 21-04-1733. AML, 1 GG 80, fol. 54 verso. Baptême de Jerosme Aymé Anselme Bacouane, né le même jour, fils de Jacques Bacouane maître ouvrier en soie et d'Anne Vinot.
Parrain : Jerosme Lachaise prêtre habitué de l'église de Lyon (il signe Delachaise prêtre).

- ** 26-06-1733. AML, 1 GG 80, fol. 81 recto. Baptême de Claude André Dumolin, né le même jour, fils de Pierre Dumolin marchand gantier et parfumeur de Lyon et de Catherine Falais.
Parrain : Claude André Dumolin prêtre bachelier de Sorbonne et habitué de Saint-Nizier.
Autre signataire : Boucharlat prêtre. L'acte de baptême précise qu'il s'agit de René Boucharlat, habitué de Saint-Nizier.

- 25-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 151 verso. Baptême de Claudine Tixier, née le même jour (« ce matin »), fille de Gabriel Tixier maître rotisseur et Fleurie Montant.
Parrain : Jean Baptiste Chretien prêtre perpétuel de l'église de Lyon.

- ** 17-12-1733. AML, 1 GG 80, fol. 159 recto. Baptême de Margueritte Claudine Thevenet, née 15-12-1733, fille d'Etienne Thevenet marchand à Lyon et d'Anne Marie Giraudin.
Parrain : Claude Joseph Thevenet prêtre bachelier de la maison de Sorbonne, chanoine sacristain, curé de l'église collégiale et paroissiale de St-Nizier dudit Lyon.
Autres signataires : Duchemin chanoine, Verant chanoine, Chartier prêtre, Paule prêtre, Matthieu prêtre, Achard prêtre, Dumolin prêtre, Besson prêtre, Navarre vicaire général…

- ** 30-12-1733. AML, 1 GG 80, fol. 163 verso. Baptême de Marie Chalamel, née 28-12-1733, fille de George Chalamel marchand passementier et d'Elizabeth Fontrobert.
Parrain : Jean Zacarie Chalamel prêtre de Lyon.

- ** 18-04-1734. AML, 1 GG 81, fol. 47 verso. Baptême de Nicolas, né 17-04-1734, fils d'Antoine Dourdilly maître ouvrier en soie (il signe Durdilly) et de Margueritte Bonnard[1749].
Parrain : Nicolas Dourdilly bachelier en droit civil et canon, curé de St André d'Izieux et Notre Dame de Saint-Chamond (il signe Durdilly curé).

- ** 15-06-1734. AML, 1 GG 81, fol. 70 recto. Baptême d'Henrry Marie Souchay, né 14-06-1734, fils de Joseph Souchay marchand et de Françoise Giraud[1750].
Parrain : Henrry Souchay prêtre, missionnaire de Saint-Joseph.

- 30-07-1734. AML, 1 GG 81, fol. 89 verso. Baptême d'Estienne Fabre, né 27-07-1734, fils d'Antoine Fabre marchand et de Françoise Charrin.
Parrain : Estienne Engelfred prébendier de St Genis Ternoir (*sic*, Saint-Genis-Terrenoire).

[1749] Il est baptisé avec sa sœur jumelle, Jeanne Margueritte Dourdilly.

[1750] Il est baptisé avec son frère jumeau, Pierre Heleine Souchay.

- 3-12-1734. AML, 1 GG 81, fol. 147 verso. Baptême de Francoise Morel, née 1-12-1734, fille de Francois Morel maître emballeur et d'Anne Marie Pugniet.
Parrain : Charles Urbain Ferrary prêtre, docteur en théologie et chanoine de l'église de St-Paul.

- * 12-12-1734. AML, 1 GG 81, fol. 151 verso. Baptême de Joseph Cadier, né 11-12-1734, fils de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel.
Parrain : Joseph Abel prêtre, vicaire de l'église de Saint-Just.
Autre signataire : Chazot (il s'agit de Jean Chazot prêtre chapelain perpétuel bénéficier de l'église de Saint-Just de Lyon).

- 3-03-1735. AML, 1 GG 82, fol. 1 verso. Baptême d'Elizabeth, née le même jour, fille d'Aimé Dufaux maître marchand passementier (il signe Aymé Dufaud) et d'Anne Barthoin dit Latour[1751].
Parrain : Jacques Gabriel prêtre habitué de Saint-Nizier.

- ** 27-05-1735. AML, 1 GG 82, fol. 38 recto. Baptême de Pierre Bauzonnet, né le même jour (« ce matin »), fils d'André Bauzonnet maître tailleur d'habits (il signe Bozonet) et de Jeanne Manessier.
Parrain : Pierre Bauzonnet, prêtre, curé de Colonge (*sic*, Collonges) (il signe Bosonet).

- 16-06-1735. AML, 1 GG 82, fol. 46 recto. Baptême de Marie Marguerite Maliscour, née le même jour, fille d'André Maliscour compagnon chapelier (il signe André Malescour) et de Jeanne Françoise Bataille.
Parrain : André Matthieu, prêtre habitué et vicaire de Saint-Nizier.
Marraine : Marguerite Albert, sœur de Saint-Joseph, supérieure aux incurables de Saint-Nizier.
Autres signataires : soeur Besson Josehp, Chartier prêtre, Paule prêtre.

- 18-08-1735. AML, 1 GG 82, fol.72 verso. Baptême de Marie Barbe Daudet, née 17-08-1735, fille de Jean Louis Daudet maître graveur et d'Etiennette Leblon.

Parrain : César Ribier prêtre confesseur des dames religieuses de Ste Marie des Chaines.
- * 1-11-1735. AML, 1 GG 82, fol. 109 recto. Baptême d'Antoinette Guillot, née le même jour (« ce matin »), fille de Nicolas Guillot marchand fabricant et de Françoise Vande.
Parrain : Jacques Vande prêtre, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de St-Paul.

- 20-01-1736. AML, 1 GG 83, fol. 9 recto. Baptême de Jacques Conte, né le même jour, fils de Jean Joseph Conte maître tourneur (il signe Jean Joseph Compte) et de Clemence Vialon.
Parrain : Jacques Gabriel prêtre habitué de Saint-Nizier.

[1751] Elle est baptisée avec sa sœur jumelle, Andrée Marie Anne Dufaux.

- * 20-01-1736. AML, 1 GG 83, fol. 9 recto. Baptême de Marie Antoine Bernard, né 19-01-1736, fils de Jean Bernard marchand boucher et de Marguerite Guillard.
Parrain : Marie Antoine Guillard clerc tonsuré de l'église de St Martin d'Ainay.

- ** 14-06-1736. AML, 1 GG 83, fol. 79 recto. Baptême de Marie Chirat, née 13-06-1737, fille de Jean Baptiste Chirat marchand centuronnier et de Jeanne Sain.
Parrain : André Chirat prêtre et perpétuel de l'église de Lyon.

- 31-07-1736. AML, 1 GG 83, fol. 100 recto. Baptême de Gregoire Rolichon, né 30-07-1736, fils de Jean Baptiste Rolichon marchand fabricant et d'Estienette Pitras.
Parrain : Gregoire Peisson chanoine de Saint-Nizier, prieur de la Breoule (il signe Peysson).

- 13-08-1736. AML, 1 GG 83, fol. 106 recto. Baptême de Gabriel Closet, né 11-08-1736, fils d'Antoine Closet marchand passementier (il signe Ant. Clozet) et de Françoise Beal.
Parrain : Gabriel Jabrin prêtre sociétaire de la paroisse de Saint-Étienne en Forez.

- 12-11-1736. AML, 1 GG 83, fol. 149 verso. Baptême de Marie Jacqueline Vallouy, née 10-11-1736, fille de Jean Pierre Vallouy tapissier et de Bonne Escailler.
Parrain : Jacques Buisson prêtre du diocèse et vicaire de St Vincent de Lyon.

- ** 15-01-1737. AML, 1 GG 84, fol. 6 verso. Baptême de Louis Antoine Pillet, né 14-01-1737, fils de Barthelemy Pillet maître apothicaire (il signe Pilliet) et de Marie Borin.
Parrain : Louis Pillet chanoine de l'église collégiale de Villefranche (il signe Pilliet chanoine).

- ** 13-04-1737. AML, 1 GG 84, fol. 47 recto. Baptême de Benoit Gonin, né 11-04-1737, fils de Jean Marie Gonin maître fabricant en bas de soie et de Louise Gervais.
Parrain : Benoit Gonin prêtre sociétéaire de l'église de Saint-Symphorien-le-Châtel (actuel Saint-Symphorien-sur-Coise).

- 16-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 87 recto. Baptême de Pierre Catherin Comte, né le même jour, fils de Jean Joseph Comte maître tourneur (il signe Jean Joseph Compte) et de Clemence Vialon.
Parrain : Pierre François Gentet prêtre aumônier des dames de St-Bernard de Lyon (il signe P. F. Jantet aumonier des Dames de St Bernard).
Autre signataire : François Fboz prêtre.

- * 17-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 88 recto. Baptême de Guillaume Bernard, né le même jour, fils de Jean Bernard marchand fabricant et de Jeanne Morel.
Parrain : Guillaume Morel prêtre habitué de Saint-Jean.

- ** 20-09-1737. AML, 1 GG 84, fol. 117 verso. Baptême d'André Simon Mathieu, né 18-09-1737, fils de Nicolas Mathieu négociant de Lyon et de Gabrielle Ornet.
Parrain : André Mathieu prêtre habitué de St-Nizier et vicaire de cette paroisse.
Autres signataires (y compris le célébrant) : Matthieu prêtre, Mathieu diacre, Besson prêtre, Achard vicaire, Thevenet prêtrre, Goiffon vicaire.

- * 14-10-1737. AML, 1 GG 84, fol. 131 recto. Baptême d'Abel Joseph Monsouze dit la Marche, né 12-10-1737, fils de Jean Baptiste Monsouze dit la Marche maître tailleur d'habits et de Jeanne Marie Magdelaine Morel.
Parrain : Abel Joseph Morel curé de St Pierre de Birieux en Bresse.

- * 24-11-1737. AML, 1 GG 84, fol. 151 recto. Baptême de Claudine Allegret, née 23-11-1737, fille de François Allegret marchand confiseur et de demoiselle Esquieu son épouse [prénom non mentionné].
Parrain : Jean Claude Esquieu prêtre.
Autre signataire : Couze bénéficier.

- 20-12-1737. AML, 1 GG 84, fol. 163 recto. Baptême de Jean Germain, né 18-12-1737, fils de Gaspard Germain bourgeois de Lyon et de Judith Melay.
Parrain : Bertrand Jacquemin officier graveur de la monnaie de Lyon, au nom de Jean Perrin curé de Poully le Monial (Pouilly le Monial) en Lyonnais.

- ** 15-01-1738. AML, 1 GG 85, fol. 8 verso. Baptême de Marie Anne Barthelemie Philippe Fourgon, née le même jour, fille de Vital Fourgon écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, seigneur de la Maison Forte, et de Marie Descombles.
Parrain : Barthelemi Fourgon prêtre, bachelier de Sorbonne, et par commission Philippe Fourgon négociant de Lyon.

- ** 8-02-1738. AML, 1 GG 85, fol. 19 verso. Baptême de Catherine Claudine Dutreuil Deslins, née 6-02-1738, fille d'Antoine Dutreuil Deslins marchand à Lyon et de Claudine Rollain.
Parrain : Jean Falais prêtre habitué de St-Nizier, au lieu et place d'Antoine Dutreuil curé de Salpaise (*sic*, Salaise) en Dauphiné, diocèse de Vienne.

- ** 15-02-1738. AML, 1 GG 85, fol. 23 verso. Baptême de Corneille Rolichon, né 14-02-1738, fils de Jean Baptiste Rolichon marchand fabricant de Lyon et d'Etiennette Pitra.
Parrain : Corneille Rolichon prêtre, curé de St Romain et de St Pierre le Vieux de Lyon.

- ** 23-02-1738. AML, 1 GG 85, fol. 29 recto. Baptême de François Besson, né 20-02-1738, fils de Pierre Besson marchand de dorures à Lyon et de Marguerite Vaché.
Parrain : François Besson prêtre, bachelier en théologie, vicaire de St-Nizier de Lyon.
Autre signataire : Thevenet prêtre.

- 18-07-1738. AML, 1 GG 85, fol. 94 recto. Baptême en suite de la permission de monsieur le sacristain de Saint-Nizier de Jeanne Degerando, née le même jour, fille d'Antoine Degerando bourgeois de Lyon et de Marie Biclet.
Parrain : Antoine Lyot docteur de Sorbonne et curé de Saint-Vincent de Lyon.
Autre signataire : Dugas curé de St-Pierre.

- 29-07-1738. AML, 1 GG 85, fol. 98 verso. Baptême de Claudine Heleine Ravier, née 28-07-1738, fille de Jean Baptiste Ravier maître rôtisseur (il signe Ravie) et de Marguerite Ballet.
Parrain : Christophe Dervieu de Goiffieu conseiller du roi, contrôleur général des finances et domaine de sa Majesté de la généralité de Lyon, pour et au nom de Jean Claude du Bourg prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin-d'Ainay.

- * 25-08-1738. AML, 1 GG 85, fol. 109 recto. Baptême de Louis Augustin Courtois, né le même jour, fils de Jacques Courtois marchand et de Louise Temporal.
Parrain : Augustin Vincent Temporal prêtre, licencié ès droit et chanoine de Pondevaux (*sic*, Pont-de-Vaux).

- ** 29-09-1738. AML, 1 GG 85, fol. 121 verso. Baptême d'Antoinette Ollier, née le même jour, fille de Jean Baptiste Ollier employé à l'hôtel de ville et de Marie Dufieux.
Parrain : Antoine Ollier prêtre du diocèse.

- 12-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 126 recto. Baptême de Jeanne Françoise Pulinieu, née le même jour, fille de Jacques Antoine Pulinieu tireur d'or et de Guillaume Trenet.
Parrain : Jean François Bondier diacre de ce diocèse.

- 15-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 128 recto. Baptême de Claude Etienne Germondy, né 14-10-1738, fils de Michel Germondy marchand et d'Eleonor Lambert.
Parrain : Claude Seguin prêtre bénéficier et perpétuel de Saint-Nizier.

- ** 24-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 133 recto. Baptême de Jeanne Catherine Carrillon, née 23-10-1738, fille de Jean Carrillon maître fabricant et de Jeanne Catherine Ravel.
Parrain : Jean Carrillon prêtre habitué de l'église de Saint-Just.

- 28-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 134 recto. Baptême de Magdeleine Rendu, née 27-10-1738, fille de Jean Claude Rendu maître tailleur d'habits et de Sebastienne Charrier.
Parrain : Jean Joseph Lenoir prêtre habitué de Saint-Nizier.

- ** 9-12-1738. AML, 1 GG 85, fol. 157 verso. Baptême de Marie Claudine Mathieu, née 8-12-1738, fille de Nicolas Mathieu marchand et de Gabrielle Ornet.
Parrain : Jeremie Mathieu prêtre habitué de Saint-Nizier.

- * 18-12-1738. AML, 1 GG 85, fol. 161 recto. Baptême d'Anne Claudine Bruyas, née 17-12-1738, fille de Francois Bruyas marchand chapelier et de Barbe Lambert.
Parrain : Claude Lambert chanoine de Fourvière.

- ** 19-02-1739. AML, 1 GG 86, fol. 25 verso. Baptême de Joseph Marie Bourlier, né le même jour, fils de Pierre Philippe Bourlier, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Lyon et Marie la Croix.
Parrain : Joseph Bourlier docteur en théologie, chanoine et baron de l'église collégiale de St Just de Lyon.

- * 6-03-1739. AML, 1 GG 86, fol. 33 recto. Baptême d'Estienne Rozet, né 5-03-1739, fils d'Antoine Rozet marchand murier et maître teinturier en soie et d'Anne Marie Magdelaine Deschamps.
Parrain : Jean Claude Deschamps pour et au nom d'Estienne Deschamps prêtre licencié en droit de la faculté de Paris.

- 10-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 49 verso. Baptême d'Etiennete Jalabert, née le même jour, fille de Fiacre Jalabert marchand passementier et de Marguerite Chevalier.
Parrain : Claude Dantoine bénéficier perpétuel de Saint-Nizier.

- 20-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 52 verso. Baptême d'Antoinette Cler, née le même jour, fille de Simon Cler maître boulanger et de Jeanne Lagoutte.
Parrain : Claude Dantoine prêtre perpétuel bénéficier de Saint-Nizier.

- * 26-05-1739. AML, 1 GG 86, fol. 68 verso. Baptême de Vincent Augustin Courtois, né 24-05-1739, fils d'Antoine Courtois marchand épicier et de Charlotte Temporal.
Parrain : Vincent Augustin Temporal chanoine de Pont-de-Vaux.

- * 10-07-1739. AML, 1 GG 86, fol. 91 verso. Baptême de Marie Genevieve Collon, née 08-07-1739, fille de Jean Baptiste Collon marchand et de Jeanne Doverge.
Parrain : Benoit Marie Doverge clerc de ce diocèse.

-18-08-1739. AML, 1 GG 86, fol. 111 verso. Baptême d'Elizabeth Fougier, née 17-08-1739, fille de Jean Marie Fougier marchand et de Claire Chavanon.
Parrain : Eustache Perrelon clerc minoré du diocèse de Dijon.
Autre signataire : F. Fougier prêtre.

- 30-08-1739. AML, 1 GG 86, fol. 116 verso. Baptême de Jeanne Catherine Cadier, né 29-08-1739, fille de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel.
Parrain : Jean Chazot prêtre chapelain perpétuel bénéficier de l'église de Saint-Just de Lyon.

- ** 5-09-1739. AML, 1 GG 86, fol. 119 verso. Baptême de Jeanne Marie Vourlat, née le même jour, fille de Benoit Vourlat marchand chapelier et de Lucresse Charton.
Parrain : Jean Vourlat prêtre sociététaire de St Symphorien le Château en Lyonnais (actuel Saint-Symphorien-sur-Coise).

- ** 28-12-1739. AML, 1 GG 86, fol. 69 recto. Baptême de Catherine Gaillard, née 26-12-1739, fille de Jaques Gaillard maître cordonnier (il signe Jaques Gallaird) et de Françoise Gara.
Parrain : Geoffroy Gaillard prêtre et vicaire de l'église de Vernaison.

- 16-03-1741. AML, 1 GG 88, fol. 32 verso. Baptême de Jean Charles François Philippe Gimbert, né 15-03-1741, fils de François Gimbert compagnon chapelier et de Philippe Venet.
Parrain : Jean Besse prêtre de ce diocèse.

- * 19-04-1741. AML, 1 GG 88, fol. 49 verso. Baptême de Marguerite Antoinette Bouclet, née le 16-04-1741, fille de Benoit Louis Bouclet maître fabricant en étoffes de soie et d'Antoinette Therese Bruyzet.
Parrain : Jean Bruyzet curé de St Rambert en Bugey (il signe Bruyset prêtre).

- 4-06-1741. AML, 1 GG 88, fol. 66 verso. Baptême de Barthelemi Jean Claude Duverney, né 3-06-1741, fils de noble Mathieu Duverney avocat en parlement et de Marie Pillet.
Parrain : Denis Barthelemi Pecolet chanoine de Notre-Dame de Montluel (il signe Denis Barthelemi Peccolet).

- ** 8-08-1741. AML, 1 GG 88 , fol. 98 verso. Baptême de Claude Angelot, né 7-08-1741, fils de Marc Angelot marchand fabricant en bas de soie et d'Anne Marie Tissot.
Parrain : Claude Angelot clerc tonsuré de Lyon et bénéficier.

- * 1-12-1741. AML, 1 GG 88, fol. 155 recto. Baptême de Jerome Degerando, né le même jour, fils d'Antoine Degerando marchand de Lyon et de Marie Biclet.
Parrain : Jerome Biclet prieur de St Martin du Bosc et de saint Côme, oncle maternel.

- 21-01-1742. AML, 1 GG 89, fol. 10 recto Baptême de Jean Baptiste Maillet, né 19-01-1742, fils de Barthelemy Maillet maître passementier (il signe Malliet) et de Jeanne Flachon.
Parrain : Jean Baptiste Damet prêtre sociétaire de l'église de Notre Dame de St-Chamond.

- 8-02-1742. AML, 1 GG 89, fol. 19 verso. Baptême d'Antoine Pipon, né 7-02-1742, fils de Martin Pipon fabricant et de Marie Bertier.
Parrain : Antoine Bussy clerc tonsuré.

- ** 3-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 96 recto. Baptême de Jeanne Angelique Thaunat, née 2-08-1742, fille d'Antoine Thaunat maître musicien et de Marie Magdeleine Augustine Eriette.
Parrain : Jean Thaunat, prêtre, ancien chanoine d'Auzon en Auvergne.

- ** 11-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 99 verso. Baptême de Marie Dumont, née 9-08-1742, fille de Francois Dumont maître tailleur d'habits et d'Anne Barou.
Parrain : Jean Baptiste Dumont curé de la paroisse de Pommiers en Beaujolais.

- 15-12-1742. AML, 1 GG 89, fol. 157 recto. Baptême de Jean Levêque, né le même jour, fils d'Antoine Levêque marchand drapier et de Françoise Jalabert.
Parrain : Jean Vuillemaux curé de La Guillotière (il signe Villemot curé de la Guillottiere).

- 16-12-1742. AML, 1 GG 89, fol. 157 verso. Baptême d'Etienne Toussaint Bruneton, né 15-12-1742, fils de Claude Bruneton maître doreur et de Benoite Pecru.
Parrain : Etienne Toussaint Perrot clerc de Saint-Nizier.

- 20-01-1743. AML, 1 GG 90, fol. 9 verso. Baptême de Spirite Antoinette Bonnardel, née 18-01-1743, fille de Jean Bonnardel marchand épicier et de Marie Bonnet.
Parrain : Antoine Ambroise curé de St Vérand.

- ** 11-05-1743. AML, 1 GG 90, fol 58 recto. Baptême de Marie Anne Audra, née le même jour, fille d'Honoré Audra marchand passementier et de Marie Anne Desvernay[1752].
Parrain : Joseph Audra bachelier de Sorbonne, chanoine et baron de l'église collégiale de St Just.

- 7-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 68 verso. Baptême d'Eleonor Boachon, née le même jour, fille d'Hector Boachon marchand passementier et de Colombe Jarrosson.
Parrain : Gaspard Peyraud clerc habitué de l'Église de Lyon.

- * 29-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 76 recto.Baptême de Thomas François Perrin, né 28-06-1743, fils d'Etienne Perrin négociant et marchand fabricant et de Marie Anne Perier.
Parrain : Thomas Perier prêtre de ce diocèse.

- ** 15-01-1744. AML, 1 GG 91, fol. 8 recto. Baptême de Jean Marie Grognard, né le même jour, fils d'Antoine Marie Grognard marchand fabricant et de Marie Eleonor Ganin.
Parrain : Jean Grognard docteur en théologie et chanoine de l'église collégiale et paroissiale de St Paul de Lyon (il signe Graugnard).

- * 4-02-1744. AML, 1 GG 91, fol. 17 recto. Baptême de Fulcran Antoine, né 3-02-1744, fils d'Etienne Peillon maître cordonnier (il signe Etienne Pellion) et d'Antoinette de La Rüe.
Parrain : Fulcran de La Rüe clerc de l'église collégiale et paroissiale de St-Paul (il signe Fulcrand De Larüe).

[1752] Elle est baptisée avec sa sœur jumelle, Marie Magdelaine Audra.

- 29-03-1744. AML, 1 GG 91, fol. 39 verso. Baptême de Marie Morel, née 28-03-1744, fille de Benoit Morel maître et marchand passementier et de Benoite Jalabert.
Parrain : Claude Dantoine prêtre perpétuel, bénéficier de Saint-Nizier.

- 1-05-1744. AML, 1 GG 91, fol. 52 verso. Baptême de Marie Martin, née le même jour, fille de Jean Martin marchand épicier et de Magdeleine Bajat.
Parrain : Pierre Alexis Basquet marchand fabricant, au lieu et place de Charles Reynaud docteur en théologie, curé de la Côte-Saint-André en Dauphiné.

- 26-07-1744. AML, 1 GG 91, fol. 88 verso. Baptême de Claude Marie Guyonnet, né 25-07-1744, fils de Jean Guyonnet marchand guimpier et de Catherine Fillon.
Parrain : Claude Bonne prêtre perpétuel de l'Église de Lyon.

- 14-10-1744. AML, 1 GG 91, fol. 130 recto. Baptême de Jeanne Vivien née le même jour, fille de Laurent Vivien chapelier (il signe Laurent Viviand) et de Jeanne Denoially.
Parrain : Jean Loup Ronchet clerc tonsuré du diocèse d'Annecy.

- ** 26-11-1744. AML, 1 GG 91, fol. 152 recto. Baptême de Benoit Gonin, né 24-11-1744, fils de Jean Gonin maître marchand fabricant et de Magdelaine Figat.
Parrain : Benoit Gonin vicaire et sociétaire de St Symphorien le Châtel en Lyonnais (actuel Saint-Symphorien-sur-Coise).

- ** 18-02-1745. AML, 1 GG 92, fol. 24 verso. Baptême de Jaques Rive, né 17-02-1745, fils de Claude Rive maître tailleur d'habits et de Marie Charlotte Bossu.
Parrain : Jaques Rive prêtre perpétuel de l'église collégiale de St-Just de Lyon.
Autre signataire : Pitiot diacre.

- 11-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 31 verso. Baptême de Barthelemi Verzieu, né 10-03-1745, fils de Claude Verzieu maître fabricant et de Catherine Royet.
Parrain : Barthelemi Lenoble habitué de l'église d'Ainay de Lyon, représenté par maître Pierre Grand notaire royal en la sénéchaussée de Lyon.
Autre signataire : Favrin clerc.

- * 15-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 33 verso. Baptême de Laurent Joseph Lambert, né le même jour, fils de Jean Baptiste Lambert négociant et de Marie Audra.
Parrain : Joseph Audra chanoine de l'église collégiale de St-Just de Lyon.

- 27-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 37 recto. Baptême d'Etienne Toussaint Morel, né 26-03-1745, fils de Pierre Morel maître guimpier et de Philiberte Giraud.
Parrain : Etienne Toussaint Perrault clerc de Saint-Nizier (il signe Etienne Toussaint Perrot).
Autre signataire : Rive prêtre.

- 16-04-1745. AML, 1 GG 92, fol. 47 recto. Baptême de Blanche Vachon, née 15-04-1745, fille d'Antoine Vachon maître boulanger et de Francoise Peillon.
Parrain : Claude Dantoine prêtre perpétuel et bénéficier de Saint-Nizier.

- 19-05-1745. AML, 1 GG 92, fol. 59 verso. Baptême d'Anne Vincent, née le même jour, fille de Laurent Vincent marchand de dorures et de Marguerite Josserand.
Parrain : Jean Baptiste Perrussel chanoine et baron de l'église collégiale de St Just de Lyon.

- ** 7-09-1745. AML, 1 GG 92, fol. 107 verso. Baptême de Joseph Abel, né lemême jour, fils de Michel Abel maître boulanger et de Francoise Delorme.
Parrain : Joseph Abel prêtre prébendier dans l'église de St-Just de cette ville.
Autre signataire : Pitiot prêtre.

- 22-09-1745. AML, 1 GG 92, fol. 117 recto. Baptême de Pierre Laval, né 20-09-1745, fils de Claude Laval maître marchand coffretier et d'Antoinette Charanton.
Parrain : Pierre de Larue prêtre.

- 1-10-1745. AML, 1 GG 92, fol. 121 recto. Baptême de Marie Chauve, née 30-09-1745, fille de Louis Chauve voiturier par eau et de Jeanne Roche.
Parrain : Louis Ballud curé de la paroisse de Dommartin en Lyonnais.

- ** 18-12-1745. AML, 1 GG 92, fol. 157 recto. Baptême de Marie Benoite Deschamps, née 17-12-1745, fille de Pierre Deschamps maître fabricant et de Jeanne Marie Vignard.
Parrain : Claude Deschamps clerc de l'Église de Lyon.

- 7-05-1747. AML, 1 GG 94, fol. 56 recto. Baptême de Jean Francois Thevenet, né 5-05-1747, fils de Jean Pierre Thevenet maître chapelier et de Louise Guerin.
Parrain : Jean Francois Escoffier chapelier au nom de Jean Francois Mellier prêtre de ce diocèse (il signe Ecoffier).

- 19-05-1747. AML, 1 GG 94, fol. 62 recto. Baptême de Jean Claude Gabet, né 17-05-1747, fils de Barthelemy Gabet marchand tireur d'or et d'Anne Favre.
Parrain : Jean Condamin prêtre vicaire de Mornan (*sic*, Mornant ou Mornand) en Lyonnais.

- * 1-06-1747. AML, 1 GG 94, fol. 67 recto. Baptême de Marcilian Gros, né 31-05-1747, fils d'Alexis Gros maître passementier et de Catherine Viviant.
Parrain : Marcilian Viviant clerc tonsuré de ce diocèse.

- ** 14-08-1747. AML, 1 GG 94, fol. 101 verso. Baptême de Pierre Rostain, né 13-08-1747, fils d'Antoine Rostain maître marchand guimpier et d'Anne Simeon.
Parrain : Pierre Rostain prêtre.

- 16-09-1747. AML, 1 GG 94, fol. 114 verso. Baptême d'Antoine Lambert Gertaux, né 15-09-1747, fils de Chaffrey Gertaux maître d'école (il signe C. Gertoux) et de Louise Cadet.
Parrain : Antoine Lambert prêtre du diocèse de Turin en Piémont.

- 11-02-1748. AML, 1 GG 95, fol. 17 recto. Baptême d'André Chabout, né 10-02-1748, fils d'Antelme Chabout porteur de chaises et de Jeanne Bonnard.
Parrain : André Chartron clerc de l'église de St Pierre St Saturnin.

- * 30-07-1748. AML, 1 GG 95, fol. 95 recto. Baptême de Jeanne Brunet, née 29-07-1748, fille de Dominique Brunet maître tailleur d'habits pour hommes et de Marie Francoise Tissot.
Parrain : Jean Joseph Tissot, curé de Pizay en Bresse.
Autre signataire : Cottié curé de St L. de C.

- 2-01-1749. AML, 1 GG 96, fol. 2 verso. Baptême de Joseph Guigniere, né le même jour, fils de Jean Guigniere ouvrier pour les tireurs d'or (il signe J. Gaigniere) et de Claudine Pennon.
Parrain : Joseph Foras clerc de l'église collégiale de St-Paul (il signe Joseph Fauras).

- ** 15-03-1749. AML, 1 GG 96, fol. 38 verso. Baptême de Jeanne Marie Durand, née 14-03-1749, fille de Paul Durand négociant de Lyon et de Marie Anne Vial.
Parrain : Jean Durand chanoine de l'église de Notre-Dame de Fourvière, représenté par Jean Josserand chanoine de ladite église.

- * 21-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 59 recto. Baptême d'Etienne Marc Antoine Mathieu Charrin, né 20-04-1749, fils de Marc Antoine Mathieu Charrin écuyer et de Marie Antoinette de Laval.
Parrain : Etienne de Laval prêtre du diocèse (il signe Delaval prêtre).

- ** 24-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 60 recto. Baptême d'Odo Billiand, né 23-04-1749, fils de Barthelemy Billiand maître fabricant et d'Anne Rouilleir.
Parrain : Odo Billiand, prêtre et directeur à la Charité de Lyon.

- 11-08-1749. AML, 1 GG 96, fol. 116 recto. Baptême d'Ennemond Eynard de Cruzol, né 10-08-1749, fils de Jean François Eynard de Cruzol bourgeois de Lyon et d'Anne Prunelle.
Parrain : Ennemond Debargue prêtre, bachelier de la Sorbonne, chanoine et baron de l'église de St Just de Lyon (il signe de Bargue prêtre chanoine et baron de St Just).

- ** 8-11-1749. AML, 1 GG 96, fol. 160 recto. Baptême de Jaques Marie Gabet, né 5-11-1749, fils de Bartelemi Gabet tireur d'or et d'Anne Marie Favre.
Parrain : Jaques Marie Gabet chanoine de Notre Dame de Bourg en Bresse, représenté par Michel Latoud domestique (il signe Michel Lathoud).

- 24-11-1749. AML, 1 GG 96, fol. 168 recto. Baptême d'Antoine Maurin, né 23-11-1749, fils de Jean Ange Maurin marchand de soie et de Marie Gabrielle Fournel.
Parrain : Antoine Domergue docteur en théologie et chanoine du chapitre de Trévoux.

- 10-12-1749. AML, 1 GG 96, fol. 175 verso. Baptême de Benoite Curialet, née 9-12-1749, fille de Michel Curialet maître boulanger et de Benoite Regny.
Parrain : Pierre Côte prêtre perpétuel de l'église de St-Just (il signe P. Cotte sous-maître de St-Just).

Annexe 9

Enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740 ayant un homme d'Église comme parrain : reconstitution de fratries.

• Joseph AUDRAS, baptisé le 22 juin 1740, fils de Laurent Martin Audras (Audra) maître marchand passementier, capitaine penon du quartier de la Croisette et de Pierrette Ferlat (AML, 1GG87, fol. 69 recto).
Parrain : Joseph AUDRAS (Audra), diacre bachelier de Sorbonne.

Le mariage des parents n'a pas été retrouvé.

Frères et sœurs :
1) Martin Audra, né et baptisé à St-Nizier 27-10-1734. Parrain : Martin Audra bourgeois de Lyon. AML, 1 GG 81, fol.. 127 verso.

2) Martin Audra, né 2-07-1736, baptisé St-Nizier 3-07-1736. Parrain : Martin Audra bourgeois. AML, 1 GG 83, fol. 87 recto.

3) Marie Anne Audra, née 22-08-1737, baptisée St-Nizier 23-08-1737. Parrain : Michel Ferlat aussi maître et marchand passementier (il signe Michel Farlat). AML, 1 GG 84, fol. 104 verso.

4) Laurens Honnoré Audra, né 15-02-1739, baptisé St-Nizier 16-02-1739. Parrain : Honoré Audra marchand. AML, 1 GG 86, fol. 24 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Mathieu Antoine BALLEY, baptisé le 27 décembre 1740, fils d'Antoine Balley bourgeois et agent de change de Lyon et de Jeanne Laurent (AML, 1 GG 87, fol. 151 verso)

Parrain : Mathieu Boissonet, ecclésiastique (il signe Boissonnet).

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier 7-01-1731, en suite de la dispense de l'heure et de la troisième publication accordée par Monseigneur l'évêque de Synope suffragant et vicaire général du diocèse et de la remise de monsieur le vicaire de St Pierre et St Saturnin signée Bompard, entre Antoine Balley agent de change, fils d'Alexandre Balley agent de change (vivant) et de présente Anne Therese Guilloud, avec Jeanne Laurent, fille de Benoist Laurent marchand cirier (vivant) et de présente Claudine Varamby. Témoins : les deux susdits pères de l'époux et de l'épouse, Etienne Mazard marchand bourgeois et Nizier Laurent marchand cirier. Nombreux autres signataires : Balley, de Rosiere, Claudine Marie Paulin, A. Balley, Mazard, Balley, Fulchiron, Jacque Balley, Marie Balley, veuve Ballay, Ballay, Fulchiron cadet, Sauzion, Ballay, Paule prêtre, Chartier prêtre, Camyer, Esparron prêtre… Epouse domiciliée depuis longtemps à Saint-Nizier. Notaire Vernon. Célébrant : Thevenet sacristain, chanoine et curé. AML, 1 GG 160, page 7.

Frères et sœurs :

1) Jean Alexandre Balley, né 17-02-1732 sur les deux heures du matin et baptisé le même jour à Sainte-Croix. Parrain : Jean Alexandre Balley bourgeois de Lyon. AML, 1 GG 417, fol. 63 verso.

2) Benoit Balley, né 31-12-1732, baptisé Saint-Nizier 1-01-1733. Parrain : Benoit Laurent marchand épicier de Lyon. AML, 1 GG 80, fol. 1 recto.

3) Marguerite Balley, née 18-12-1733, baptisée Saint-Nizier 19-12-1733. Parrain : Jacques Laurent avocat en parlement. AML, 1 GG 80, fol. 159 verso.

4) Etienne Balley, né 23-11-1734, baptisé St-Nizier 24-11-1734. Parrain : Estienne Mayard, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres (il signe Mazard). AML, 1 GG 81, fol. 143 recto.

5) Claude Nizier Balley, né et baptisé St-Nizier 31-01-1736. Parrain : Nizier Laurent marchand. AML, 1 GG 83, fol. 15 verso.

6) Joseph Balley, né 17-03-1737, baptisé St-Nizier le même jour. Parrain : Joseph Balley agent de change. AML, 1 GG 84, fol. 33 verso

7) Marie Anne Balley, née et baptisée Saint-Nizier 2-07-1738. Parrain : Pierre Ballay marchand. AML, 1 GG 85, fol. 88 recto.

8) Antoinette Balley, née 17-08-1739, baptisée Saint-Nizier 18-08-1739. Parrain : Charles Balley marchand passementier. AML, 1GG 86, fol. 111 verso.

9) Anne Balley, née 26-03-1742 au matin à la place Neuve et baptisée le même jour Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Parrain : Antoine Fulchiron bourgeois et marchand de Lyon. AML, 1 GG 618, fol. 31 verso.

10) Louis Ballay, né 23-11-1743 place Neuve, baptisé Saint-Pierre-Saint-Saturnin 25-11-1743. Parrain : Louis Debergue bourgeois (il signe Deberc). AML, 1 GG 618, fol. 121 verso.

11) Antoine Ballay, né rue de l'Arbre Sec 20-02-1745 au matin, baptisé le même jour Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Parrain : Antoine Ballay cousin. AML, 1 GG 619, fol. 18 recto.

12) Claudine Marie Baley, née 26-04-1746 rue de l'Abre Sec, baptisée Saint-Pierre-Saint-Saturnin 27-04-1746. Parrain : Mathieu Chabert marchand chapelier, bourgeois de Lyon. AML, 1 GG 620, fol. 42 recto.

13) Jeanne Marguerite Baley, née 28-09-1747 rue de l'Arbre Sec, baptisée le même jour Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Parrain : Jean Baptiste Laurent fils de Nizier Laurent maître cirier. Marraine : demoiselle Marguerite Baley sa sœur (elle signe Marguerite Balley). Autres signataires : Paullain Laurent, Charles Balley, Antoine Laurent. AML, 1 GG 621, fol. 85 recto.

14) Jean Alexandre Balley, né 19-02-1749 rue du bât d'or et d'argent, baptisé le même jour Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Parrain : Jean Alexandre Balley frère de l'enfant. Marraine : demoiselle Marie Anne Balley sa sœur. Autre signataires : Margeurite Balley, C.P. Bouquerod. AML, 1 GG 621, fol. 22 verso.

15) Charles Balley, né 30-09-1751 rue de l'Arbre Sec, baptisé Saint-Pierre-Saint-Saturnin 1-10-1751. Parrain : Charles Balley son oncle. Marraine : Françoise Ballay femme de sieur Vachon maître doreur. Autres signataires : Laurent, Ballay, Margueritte Balley. AML, 1 GG 622, fol. 78 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Marie Magdelaine BOLLIOUD, baptisée le 22 août 1740, fille de Jean François Bollioud de Chanzieu, chevalier, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon et de Marguerite Renaud de Lorette (AML, 1 GG 87, fol. 99 recto).

Parrain : Gaspard Bollioud de Fetan, chanoine de l'église collégiale de St Just, baron de Lyon.

Mariage des parents :
Remise St-Nizier 16-08-1732 à Jean François Bollioud de Chanzieu chevalier, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial et à Marguerite Renaud de Lorette. Notaire Cartier. Signé : Carrier vicaire. AML, 1 GG 161, page 206.

Frères et sœurs :
1) Claude Francois Bollioud né et baptisé St-Pierre-le-Vieux 27-11-1734. Parrain : Claude Bollioud conseiller en la cour des monnaies. Autre signataire : Bollioud de Fetan chanoine de St-Just. AML, 1 GG 279, fol. 64 verso.

2) Gaspard Rodolphe Bollioud, né 5-08-1739, baptisé à Saint-Nizier 6-08-1739. Parrain : Gaspard Bollioud de Fetan chanoine et baron de l'église collégiale de Saint-Just, au nom de Rodolphe Renaud avocat en parlement. AML, 1 GG 86, fol. 105 verso.

3) Reine Marguerite Bollioud de Chanzieu, née 27-06-1742, baptisée Saint-Nizier 28-06-1742. Parrain : Horace Marie Vande écuyer, seigneur de St André du Coin et de Limonest, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. AML, 1 GG 89, fol. 77 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Louis Antoine COLAUD, baptisé le 4 juillet 1740, fils de Jean Baptiste Colaud maître écrivain et teneur de livres et d'Anne Amable Blondan (AML, 1 GG 87, fol. 75 verso)

Parrain : Antoine Bertaud marchand en bas de soie, en lieu et place de Louis de Villefort chanoine de Saint Claude.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 22-09-1737 de Jean Baptiste Estienne Colaud teneur de livres à Lyon, fils de Damien Colaud marchand toilier en la ville de Montbrison en Forez (mort) et de présente Françoise Chaselet, avec Anne Amable Blondan, fille de Pierre Benoit Blondan notaire et procureur à la grande judicature de Saint-Claude en Franche-Comté et de Marie Therese Gobet (vivants). Témoins : Joseph Delacroix sculpteur et oncle de l'épouse, Pierre Colaud marchand, Jean Dimey maître teneur de livres et Jean Baptiste Morin maître ouvrier en fer blanc. Autre signataire : Pierre Poncet. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Célébrant : Achard vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 107 recto.

Frères et sœurs :
1) Heleine Colaud, née 2-03-1738, baptisée St-Nizier 3-03-1738. Parrain : Pierre Colaud marchand. AML, 1 GG 85, fol. 33 verso.

2) Joseph Véronique Colaud, né 27-05-1739, baptisé St-Nizier le même jour. Parrain : Joseph Roche domestique. AML, 1 GG 86, fol. 43 recto.

3) Louis Coleau, né 5-12-1741, baptisé St-Nizier 6-12-1741. Parrain : Louis de Villefort, baron. AML, 1 GG 88, fol. 156 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Claude Joseph Camille DOVERGE, baptisé le 4 août 1740, fils de François Marie Doverge marchand de soie et de Marie Larivoire (AML, 1 GG 87, fol. 88 verso)

Parrain : Claude Joseph Doverge, curé de Saint-Héand.

Mariage des parents :

Mariage St-Nizier 2-09-1737 en suite de la dispense de deux publications accordée par monsieur Dolmieres vicaire général de ce diocèse et de l'agrément de monsieur le sacristain curé de Saint-Nizier, entre Francois Marie Doverge marchand plieur de soie à Lyon, fils de Pierre Doverge lieutenant et juge du marquisat de St-Forgeux en cette province de Lyonnais et de Jeanne Bernaud (morts), et Marie Larivoire, fille de Barthelemy Larivoire marchand plieur de soie à Lyon (mort) et de présente Marie Barban. Témoins : Francois Camille, Jean Francois, Jean Marie et Pierre Gilbert Doverge frères de l'époux, Jean Barband oncle de l'épouse (il signe Barban). Autres signataires : Francoise Camille Larivoire, Susanne Larivoire, Francois Marie Larivoire, Besson Doverge, Besson vicaire. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Fromental. Célébrant : Doverge curé de Saint-Héand en Forez. AML, 1 GG 165, fol. 99 verso.

Frères et sœurs :

1) Marie Doverge, née 17-06-1738, baptisée St-Nizier 18-06-1738. Parrain : François Camille Doverge procureur ès cour de Lyon. AML, 1 GG 85, fol. 82 recto.

2) Jeanne Marie Doverge, née 30-07-1739, baptisée St-Nizier 31-07-1739. Parrain : Jean Barban négociant. AML, 1 GG 86, fol. 101 recto.

3) Claudine Dauverge, née et baptisée St-Nizier 21-07-1741. Parrain : Jean Reynard marchand à Lyon. AML, 1 GG 88, fol. 90 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jean Baptiste FAVRE, baptisé le 18 septembre 1740, fils de Barthélemy Favre fabricant et d'Anne Dumont (AML, 1 GG 87, fol. 109 recto)

Parrain : Jean Baptiste Favre, clerc tonsuré de l'église de notre Dame de la Platière.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Pierre-Saint-Saturnin 14-02-1735 en suite de deux proclamations sans empêchement et de la dispense du troisième ban donnée le 14 février 1735 par monseigneur de Navarre vicaire général suffragant, entre Barthelemy Favre maître ouvrier en soie, fils de Jean Claude Favre maître ouvrier en soie (mort) et de Louise Marie Jarry (vivante), âgé de vingt-six ans, et Anne Dumont, fille de Jean Claude Dumont habitant de Champagne en Bugey et d'Antelme Abé (vivants), âgée de vingt-cinq ans, pleinement libre de se marier comme il apparaît par un acte de consentement fait le 9 février 1735 par Garin notaire royal de la part de son père et de sa mère. En présence (le terme "témoins" n'est pas utilisé) d'Estienne Favre cousin de l'époux, de Simon Meinier son oncle (il signe Simon Menier), de Pierre Favre aussi cousin et de Louis Favre. Autres signataires : Benoit Dusurget, Jean Baptiste Dubourg, La Ferriere. Epoux domiciliés à Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Célébrant : Ravet vicaire. AML, 1 GG 614, page 36.

Frères et sœurs :

1) Etienne Favre, né et baptisé St-Nizier 13-05-1737. Parrain : Etienne Favre maître satinaire. AML, 1 GG 84, fol. 61 verso.

2) Jeanne Favre, née et baptisée St-Nizier 12-02-1738. Parrain : Pierre Favre ouvrier en soie. AML, 1 GG 85, fol. 22 recto.

3) Claire Favre, née et baptisée St-Nizier 15-09-1739. Parrain : Louis Favre maître fabricant. AML, 1 GG 86, fol. 124 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Claudine GERVAIS, baptisée le 20 juin 1740, fils de Joseph Gervais maître fabricant en étoffes de soie et de Marie Guillon (AML, 1 GG 87, fol. 68 verso).

Parrain : Marcellin Guillon, curé de Sathonay en Bresse.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier 31-01-1736 en suite de la remise de Mr Bourdin vicaire d'Ainay et de la permission de monsieur le sacristain et curé de Saint-Nizier, entre Joseph Gervais maître fabricant en soie, fils de Dominique Gervais marchand et maître fabricant en soie et d'Elisabet Breton (morts), et Marie Guillon, fille de Philibert Guillon marchand et maître en bas de soie et de Louise Valat (vivants). Témoins : le père de l'épouse, Mathieu Guillon, Jean Baptiste et

François Guillon frères de l'épouse. Autres signataires : Antoine Gervais, C. Vouy, Besson vicaire. Epoux libres. Epouse domiciliée à Sathonay en Bresse. Notaire Sognié. Célébant : M. Guillon curé de Sathonay en Bresse. AML, 1 GG 164, p. 30.

Frères et sœurs :
1) Joseph Philibert Gervais, né 6-06-1737, baptisé St-Nizier 7-06-1737. Parrain : Philibert Guillon maître fabricant en bas de soie. AML, 1 GG 84, fol. 72 verso.

1) Antoine Gervais, né 22-09-1738, baptisé St-Nizier 23-09-1738. Parrain : Antoine Gervais fabricant. AML, 1 GG 85, fol. 119 verso.

2) François Gervais, né 5-03-1742, baptisé St-Nizier 6-03-1742. Parrain : François Guillon, curé de Reyrieux en Dombes. AML, 1 GG 89, fol. 32 recto.

Joseph Gervais se remarie avec Jeanne Marcoud avec qui il a notamment Christophle Gervais, né le 3 avril 1745 et baptisé à Saint-Nizier le 4 avril 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 41 verso).

Fratrie entièrement reconstituée.

• Benoit François Catherin Gonyn de Lurieu, baptisé le 31 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 60 recto), fils d'Odet Joseph Gonyn de Lurieu négociant, bourgeois de Lyon et de Claire Guiguet.

Parrain : Benoit François Guiguet, docteur de Sorbonne, diacre. Représenté par Jacques Guiguet, négociant.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 7-01-1734 en suite de la permission de Monsieur le sacristain, entre Odet Joseph Gonin Delurieu marchand drapier à Lyon (il signe Gonyn de Lurieu), fils de noble Pierre Gonin Deluryeu avocat en parlement, juge du Comté et terres en dépendant (vivant) et de Marie Compin (morte), et Claire Guiguet, fille de Vincent Guiguet marchand de soie à Lyon et de Jeanne Bruyas (vivants). Témoins : le père de l'époux (il signe Delurieu), Vincent Guiguet père de l'épouse, Jean Louis Rivier marchand (il signe Ribier), Claude Rocher fils procureur à Lyon, Jean Claude Fay marchand, Hugue Doyat marchand. Nombreux autres signataires : de Lurieux, de Lurieu, Guiguet fils, Guiguet, Besson vicaire, Marie Guiguet, Ribier Francoise, Guiguet, Jeanne Francoise Guiguet… Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Vernon. Célébrant : Dugat curé de l'église paroissiale de St Pierre et St Saturnin. AML, 1 GG 163, fol. 1 verso.

Contrat de mariage : notaire Vernon, 28 décembre 1733.

Frères et sœurs :
1) Catherine Vincent Gonin de Lurieu, née 7-02-1736, baptisée 8-02-1736, en suite du consentement de Mr le sacristain.
Parrain : Vincent Guiguet marchand et bourgeois.
Signature du célébrant : Dugad curé de St Pierre.
Autres signataires : J. Jomard, Grimm cons. d'état de Soleure en Suisse, Doyat.
AML, 1 GG 83, fol. 19 verso.

2) Anne Jacqueline Gonin de Lurieu, née et baptisée 15-04-1739.
Parrain : Jacques Guiguet marchand.
Marraine : demoiselle Anne Catherine Fay.
AML, 1 GG 86, fol. 51 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Marie GUILLARD, baptisée le 26 juillet 1740, fils de Jean Baptiste Guillard chapelier et de Jeanne Amequin (AML, 1 GG 87, fol. 84 verso)

Parrain : Claude Amequin, clerc tonsuré de l'église primatiale.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 7-02-1736 de Jean Baptiste Guillard maître chapelier, veuf, avec Jeanne Amequin, fille de Thomas Amequin maître menuisier (mort) et de Margueritte Guillermin (vivante). Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) : la mère de l'épouse, Jacques Amequin maître menuiser, Jean Dalbepierre maître benier, Jacques Blancgelé peintre (il signe Blangele) et Arnould Paron maître ébéniste (il signe A. Parron). Autre signataire : Claude Amequin. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier depuis plusieurs années. Notaire Gayet. Célébrant : Paule vicaire. AML, 1 GG 164, p. 41.

Frères et sœurs :
1) Jacques Guillard, né et baptisé St-Nizier 22-01-1738. Parrain : Jacques Amequin maître menuisier. Marraine : Susanne Dupont épouse de Jacques Blangely peintre. AML, 1 GG 85, fol. 11 verso.

2) Claudine Guilliard, née et baptisée St-Nizier 10-09-1741. Parrain : Jean Marie Simonet maître marchand chapelier. AML, 1 GG 88, fol. 118 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jacques LEBRUN, baptisé le 28 décembre 1740, fils de Joseph Lebrun maître graveur et d'Antoinette Girard (AML, 1 GG 87, fol. 152 recto)
Parrain : Jacques Penel, prêtre vicaire de Saint-Nizier.

Le mariage des parents n'a pas été retrouvé.

Frères et sœurs :
1) François Lebrun, né 2-01-1736, baptisé St-Nizier 3-01-1736. Parrain : François Berne bourgeois. AML, 1 GG 83, fol. 2 recto.

2) Antoine Lebrun, né 28-01-1737, baptisé St-Nizier 29-01-1737. Parrain : Antoine Lemire maître marchand passementier à Lyon. AML, 1 GG 84, fol. 13 recto.

3) Jean Baptiste Lebrun, né 11-06-1738, baptisé St-Nizier 12-06-1738. Parrain : Jean Baptiste Chety marchand. AML, 1 GG 85, fol. 80 recto.

4) Benoite Lebrun, née 7-01-1740, baptisée St-Nizier 8-01-1740. Parrain : Jean Polet, directeur général des loteries de Paris (il signe Paulet). AML, 1 GG 87, fol. 4 recto.

5) Jeanne Lebrun, née 21-04-1742, baptisée St-Nizier 22-04-1742. Parrain : Jean Baptiste Richard marchand de dorure. AML, 1 GG 89, fol. 53 recto.

6) Jean Philippe Reinhardus Le Brun, né et baptisé St-Nizier 16-05-1743. Parrain : Jean Philippe Reinhardus Zimmermam peintre. AML, 1 GG 90, fol. 60 recto.

7) Pierrette Etiennette Brun (*sic*), née 16-12-1744, baptisée St-Nizier 18-12-1744. Parrain : Pierre Dantoine marchand fabricant. Marraine : demoiselle Etiennette Brun fille (elle signe Estienette Lebrun). Autres signataires : Brun, Françoise Lebrun, Magdelaine Alberton Gaboulet, A Brunel. AML, 1 GG 91, fol. 163 recto.

8) Benoite Le Brun, née 23-11-1748, baptisée St-Nizier 24-11-1748. Parrain : Pierre Legry marchand. AML, 1 GG 95, fol. 155 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jacques LECOURT, baptisé le 17 avril 1740, fils de Pierre Joseph Lecourt marchand et de Marie Martin (AML, 1 GG 87, fol. 43 recto)
Parrain : Jacques Lecourt, prêtre du diocèse de Lyon.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 15-01-1736, en suite de la dispense de la troisième publication accordée par Mr. Rochefor vicaire général du diocèse, entre Pierre Joseph Lecourt marchand, fils de Louis Joseph Lecourt notaire royal à St Andeol le Château et d'Antoinette Perouge (morts), et Marie Martin, fille de Claude Martin marchand et maître imprimeur à Lyon (vivant) et de Françoise Duperret (morte). Témoins : Pierre Martin imprimeur frère de l'épouse, Philippe Paluis ouvrier en soie (il signe P. Palluys), Michel Deschampt bourgeois (il signe Deschamps), Jean Fantin imprimeur. Autres signataires : La Colombiere, J. François Petrequin. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Montellier. Célébrant : Achard vicaire. AML, 1 GG 164, p. 13.

Frères et sœurs :
1) Pierre Joseph Lecourt, né 27-12-1736, baptisé à Saint-Nizier 30-12-1736. Parrain : Pierre Martin marchand teinturier de Lyon. AML, 1 GG 83, fol. 172 recto.

2) Antoine Pierre Joseph Lecour (*sic*), né 12-02-1739, baptisé à Saint-Nizier 13-02-1739. Parrain : Antoine Benoit marchand. AML, 1 GG 86, fol. 22 verso.

3) Claude Antoine Le Court, né 8-04-1741, baptisé St-Nizier 9-04-1741. Parrain : Antoine Precher marchand à Givors. AML, 1 GG 88, fol. 44 verso.

4) Bartelemy Lecour, né 8-08-1742, baptisé St-Nizier 10-08-1742. Parrain : Bartelemy Paluis maître fabricant (il signe Palluis). Autre signataire : Compagnon.

5) Magdeleine Lecourt, née et baptisée St-Nizier 18-01-1745. Parrain : Benoit Bioley marchand fondeur de caractères d'imprimerie (il signe Benoit Biollay). AML, 1 GG 92, fol. 11 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Marie LENÉE, qui reçoit les suppléments aux cérémonies de baptême le 2 juillet 1740, fille d'Antoine Lenée marchand confiseur et d'Elizabeth Perrisse (AML, 1 GG 87, fol. 74 recto). Elle a été ondoyée le 6 décembre 1730 par permisssion accordée par monseigneur l'évêque de Synope suffragant de Lyon et vicaire général de ce diocèse (AML, 1 GG 77, fol. 161 recto).
Parrain : François Alexandre d'Albon, archidiacre de l'église et comte de Lyon, vicaire général de ce diocèse

Le mariage des parents n'a pas été retrouvé.

Frères et sœurs :
1) Claudine Lenée, née 13-07-1732, baptisée à Saint-Nizier 14-07-1732. Parrain : Louis Nicolas marchand. AML, 1 GG 79, fol. 93 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Pierre Gabriel MADINIER, baptisé le 3 juin 1740, fils de Christophle Madinier maître ouvrier en draps de soie et de Gabrielle Janeat (AML, 1 GG 87, fol. 61 verso)

Parrain : Pierre Gabriel JANEAT, prêtre habitué de Saint Just.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 9-02-1734 entre Christophle Mudinier maître tondeur de draps à Lyon (il signe Madinie), fils majeur d'Antoine Mudinier maître tondeur de draps et de Catherine Colomb (morts), et Gabrielle Janeat, fille de Jean Baptiste Janeat maître tondeur de draps à Lyon et d'Huguette Burjod (vivants). Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) : Jean Danguin maître passementier, Philibert Danguin maître tondeur de draps, lesdits Janeat et Burgod (*sic*) père et mère de l'épouse, Antoine Danguin maître satinaire. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Autres signataires : Pierre Janeat, Boulet, Pierre Gabriel Janeat, J. Louis. Notaire Richard. Célébrant : Achard vicaire. AML, 1 GG 163, fol. 21 recto.

Frères et sœurs :
1) Huguette Madinier, née 11-12-1734, baptisée à Saint-Nizier 12-12-1734. Parrain : Philibert Danguin maître tondeur. AML, 1 GG 81, fol. 152 recto.

2) Jean Baptiste Madinier, né 10-11-1736, baptisé à Saint-Nizier 11-11-1736. Parrain : Jean Baptiste Janiet (*sic*) maître tondeur de draps. AML, 1 GG 83, fol. 148 verso.

3) Jean Pierre Madinier, né et baptisé à Saint-Nizier 23-11-1737. Parrain : Jean Pierre Boulet marchand. AML, 1 GG 84, fol. 151 recto.

4) Marguerite Therese Magdinier, née 6-04-1739, baptisée à Saint-Nizier 7-04-1739. Parrain : Claude Fayet marchand passementier. AML, 1 GG 86, fol. 48 recto.

5) Antoine Madinier, né 27-06-1741, baptisé à Saint-Nizier 28-06-1741. Parrain : Antoine Truchet maître teinturier en draps (il signe A. Truche). AML, 1 GG 88, fol. 77 verso.

6) Jean François Madenier, né 6-12-1742, baptisé à Saint-Nizier 8-12-1742. Parrain : Jean Ferlat chapelier. AML, 1 GG 89, fol. 151 verso.

7) Anne Madinier, née et baptisée Saint-Nizier 26-02-1744. Parrain : Jean Ferlat chapelier. AML, 1 GG 91, fol. 28 recto.

8) Jean Pierre Madinier, né 18-09-1745, baptisé à Saint-Nizier 19-09-1745. Parrain : Jean Pierre Dupré maître teinturier en draps. AML, 1 GG 92, fol. 115 recto.

9) Anne Marie Madinier, née et baptisée Saint-Nizier 12-09-1746. Parrain : Hugues Lecoq négociant de Lyon (il signe Hugues Lecocq). AML, 1 GG 93, fol. 112 verso.

10) Pierre Madinier, né et baptisé St-Nizier 12-09-1749. Parrain : Pierre Cadier maître emballeur. AML, 1 GG 96, fol. 133 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jean MALLIET (Maillet), baptisé le 30 mai 1740, fils de Barthelemy Malliet (Maillet) maître passementier et de Jeanne Flachon (AML, 1 GG 87, fol. 59 recto)

Parrain : Jean Baptiste Damet, diacre. Représenté par Joseph Sarazin, bourgeois.

Mariage des parents :

Mariage St-Nizier 7-07-1736 de Barthelemy Maillet maître passementier (il signe Barthelemiy Malliet), fils d'Etienne Maillet maître passementier à Lyon (mort) et de Françoise Quemin (vivante) et de Jeanne Flachon, fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité de Lyon. Témoins : Etienne Lambert maître ouvrier en draps de laine, Jean Borin maître passementier (il signe Jean Bourrin), Françoise Quemin mère de l'époux, Joseph Sarrasin (il signe Joseph Sarrazin). Pas d'autre signataire. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier depuis plusieurs années. Notaire Durand. AML, 1 GG 164, page 151

Frères et sœurs :

1) Jean François Maillet (*sic*), né et baptisé St-Nizier 21-05-1738. Parrain : Jean Bourrain maître et marchand passementier (il signe Jean Bourrin). AML, 1 GG 85, fol. 69 verso.

2) Michelle Malliet, née et baptisée St-Nizier 16-06-1739. Parrain : Daniel Peyront maître passementier. AML, 1 GG 86, fol. 78 verso.

3) Jean Baptiste Maillet, né 19-01-1742, baptisé St-Nizier 21-01-1742. Parrain : Jean Baptiste Damet prêtre sociétaire de l'église de Notre Dame de St-Chamond. AML, 1 GG 89, fol. 10 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jean Marie MOREL, baptisé le 22 novembre 1740, fils de Jean Gabriel Morel maître marchand fabricant et de Catherine Gence (AML, 1 GG 87, fol. 139 verso)

Parrain : Jean Gence, prêtre incorporé de l'Église de Lyon, représenté par Jacques Hugues Dondain, autre prêtre incorporé de l'Église de Lyon.

Mariage des parents :

Remise St-Nizier 2-01-1737 à Jean Gabriel Morel marchand fabricant et à Catherine Gence pour Sainte-Croix. Notaire Delorme. Signé Goiffon vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 1 verso.

Mariage Ste-Croix 8-01-1737 entre Jean Gabriel Morel marchand fabricant en étoffes d'or, d'argent et de soie à Lyon, demeurant rue Thomassin, paroisse Saint-Nizier, fils de Jean Morel marchand fleuriste de Lyon (mort) et d'Antoinette Dourdilly (vivante), et Catherine Gence, fille de Guillaume Gence officier ajusteur à la monnaie de Lyon et Jeane Goin, demeurant avec ses père et mère rue Tramassac paroisse Sainte-Croix. Bans publiés trois fois, sans aucun empêchement. L'époux agit de l'autorité et consentement de sa mère, l'épouse de l'autorité et consentement de ses père et mère. Témoins : Guillaume Gence père de l'épouse, Jean Pierre Goin prêtre habitué de l'Église de Lyon, Antoinette Dourdilly mère de l'époux, François Simon prêtre vicaire de Sainte-Croix qui a rapporté le consentement de messieurs les custodes de Ste-Croix et leur permission à Jean Baptiste Gence prêtre pour la célébration du mariage, Jacques Boyssat clerc de l'Église de Lyon. Autres signataires : Jeanne Gence, André Vergnies, Laurent Véron, Bertrand Rosset, Jean Claude Rendu. Notaire Delorme. Célébrant : Jean Baptiste Gence prêtre habitué de l'église de Lyon et frère de l'épouse. AML, 1 GG 418, fol. 2 verso.

Frères et sœurs :

1) Guillaume Morel, né et baptisé St-Nizier le 28 décembre 1737. Parrain : Guillaume Gens (*sic*) officier ajusteur à la monnaie de Lyon (il signe Gence). AML, 1 GG 84, fol. 166 recto.

2) Pierre François Morel, né et baptisé St-Nizier le 18 mars 1739. Parrain : Pierre Duchas chevalier, président en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon (il signe Dugas). AML, 1 GG 86, fol. 38 recto.

3) Laurent Morel, né 13-07-1742, baptisé St-Nizier 14-07-1742. Parrain : Laurent Veron marchand fabricant. AML, 1 GG 89, fol. 85 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• César PARISET, baptisé le 8 février 1740, fils de Robert Menge Pariset graveur en taille douce et de Pierrette Daudet (AML, 1 GG 87, fol. 15 verso).

Parrain : César Ribier, prêtre aumônier du monastère des religieuses de la Visitation, maison des Chesnes.

Mariage des parents :

Remise Saint-Nizier 16-10-1735 à Mange Robert Pariset graveur et à Pierrette Daudet. Notaire Bouvier. Signé Chartier vicaire. AML, 1 GG 164, page 156.

Frères et sœurs :

1) Jean Louis Pariset, né 10-11-1736, baptisé St-Nizier 11-11-1736. Parrain : Jean Louis Daudet graveur. AML, 1 GG 83, fol. 148 verso.

2) Pierre Armand Jules Pariset, né 25-05-1738, baptisé St-Nizier 28-05-1738. Parrain : Pierre Armand Jules de la Tour, écuyer, receveur des aides et octrois au bureau des postes d'Alincourt. AML, 1 GG 85, fol 72 verso.

3) Jeanne Pariset, née et baptisée St-Nizier le 25-09-1743. Parrain : Louis Joubert graveur. AML, 1 GG 90, fol. 116 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jeanne Marie REY, baptisée le 12 novembre 1740, fille de Guillaume Rey médecin agrégé au collège de la médecine de Lyon et de Marie Anne Buyet (AML, 1 GG 87, fol. 134 recto)

Parrain : Jean Jacques Grangier marchand de soie, au nom de Jean Baptiste Benoit Buyet chanoine de l'église collégiale de Saint-Chamond.

Mariage des parents :

Mariage St-Nizier 15-12-1737 en suite des dispenses du saint temps de l'avent, de deux publications et d'heure accordée par monsieur de Pharamant vicaire général du diocèse et de la remise de Bertholet curé de la paroisse de Saint-Pierre de Saint-Chamond, entre Guillaume Rey docteur en médecine agrégé au collège de Lyon, veuf, et Marie Anne Buyet, fille de Jean Baptiste Buyet ancien maire de la ville de Saint-Chamond en Lyonnais (mort) et de Catherine Renaud (vivante). Témoins : Mathieu Grangier bourgeois de Lyon et beau-frère de l'épouse, Gabriel Buyet son frère, Claude Chol docteur en médecine, Jean Jacques Grangier ses neveux et Antoine Rey de Rochefort fils de l'époux. Autres signataires : Grangier, Grangier, Pierre Grangier. Epoux libres. Epoux domicilié à Saint-Nizier. Notaire Perrussel. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 136 recto.

Frères et sœurs :
1) Etienne Catherine Rey, né 11-09-1739, baptisé St-Nizier 13-09-1739. Parrain : Etienne Chol bourgeois de Vienne. AML, 1 GG 86, fol. 123 verso.

2) Mathieu Guillaume Rey, né et baptisé St-Nizier 28-09-1741. Parrain : Mathieu Grangier bourgeois de la ville de St-Chamond en Lyonnais. AML, 1 GG 88, fol. 124 verso.
3) Marie Christophle Rey, née 17-03-1743, baptisée St-Nizier 18-03-1743. Parrain : Christophle le Poivre, avocat en parlement es cour de Lyon, représenté par Henry Joseph Poncet bourgeois. AML, 1 GG 90, fol. 36 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jean Marie SADET, baptisé le 21 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 111 recto), fils de Jean Sadet compagnon tondeur de draps et de Judiht Terry.
Parrain : Jean FONTAINE, étudiant en théologie.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 23-11-1738 de Jean Sadet tondeur de draps, fils de Benoit Sadet habitant de Pusignan en Dauhiné (vivant) et de Claudine Laurens (morte), et de Justine (*sic*) Terry, autorisée par justice, fille de Mathieu Terry habitant de la ville de Genève (mort) et d'Anne Marie Revilliard (vivante). Témoins : Jean Mille teinturier de draps, Charles Branche ouvrier en bas de soie, Antoine Ducret marchand de cuirs et Joseph Sarrazin affaneur. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Heurteau. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 166, fol. 121 recto.

Frères et sœurs :
1) Jeanne Marie Sadet, née et baptisée St-Nizier 25-08-1739. Parrain : Jean Claude Bouchampt habitant de Saint-Just (il signe Jean Claude Bouchand). AML, 1 GG 86, fol. 115 recto.

2) Clemence Sadet, née et baptisée St-Nizier 1-12-1741. Parrain : Jean Colliard imprimeur. AML, 1 GG 88, fol. 154 verso.

3) Michel Sadet, né et baptisé St-Nizier 4-01-1743. Parrain : Michel Montdor imprimeur libraire (il signe Michel Mondor). Autre signataire : Sabot. AML, 1 GG 90, fol. 3 recto.

4) Anterme Sadet, née et baptisée St-Nizier 26-02-1744. Parrain : Antoine Ganivet maître guimpier. AML, 1 GG 91, fol. 28 recto.

5) Barbe Sadet, née 5-04-1745, baptisée St-Nizier 6-04-1745. Parrain : Charles Puzin tondeur de draps. Autre signataire : Simon Puzin. AML, 1 GG 92, fol. 43 recto.

6) Jean Baptiste Jacques Sadet, né 22-11-1746, baptisé St-Nizier 23-11-1746. Parrain : Jean Baptiste Borel chapelier. AML, 1 GG 93, fol. 146 verso.

7) Jean Claude Sadet, né 27-09-1748, baptisé St-Nizier 28-09-1748. Parrain : Jean Claude Berruyer tireur d'or. AML, 1 GG 95, fol. 127 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Pierre TARGE, baptisé le 12 mai 1740, fils de Pierre Targe marchand et de Marie Granjon (AML, 1 GG 87, fol. 53 verso)

Parrain : Pierre Boyer, sous-diacre de l'église de Saint-Paul à Lyon.

Le mariage des parents n'a pas été retrouvé.

Frères et sœurs :

1) Estienne Targe, né et baptisé St-Nizier 5-06-1734. Parrain : Estienne Monmain marchand. AML, 1 GG 81, fol. 65 recto.

2) Claudine Targe, née et baptisée St-Nizier 4-06-1735. Parrain : Claude Targe vigneron de Farnay en Jarez. AML, 1 GG 82, fol. 41 recto.

3) Jean Targe, né 27-05-1736, baptisé St-Nizier 28-05-1736. Parrain : Jean Sarcey marchand de soie. AML, 1 GG 83, fol. 70 recto.

4) Etiennete Targe, née 22-09-1737, baptisée St-Nizier 24-09-1737. Parrain : Cyprien Villemagne marchand. AML, 1 GG 84, fol. 121 recto.

5) Elizabeth Targe, née 11-05-1739, baptisée St-Nizier 12-05-1739. Parrain : Francois Girardon marchand passementier. AML, 1 GG 86, fol. 63 verso.

6) Anne Targe, née 21-06-1741, baptisée St-Nizier 22 juin 1741. Parrain : Jean Baptiste Nantas marchand de soie. AML, 1 GG 88, fol. 74 verso.

7) Charles Francois Targe, né et baptisé St-Nizier 29-08-1742. Parrain : Charles Boyer bourgeois de Lyon. AML, 1 GG 89, fol. 107 recto.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Pierre Joseph THEVENET, baptisé le 26 juin 1740, fils de noble Etienne Thevenet écuyer et d'Anne Marie Giraudein (AML, 1 GG 87, fol. 71 verso).

Parrain : Pierre de Sarde de Saint Verant (Saint Véran), chanoine de Saint-Nizier.

Beaucoup d'autres signataires : Delatour, Claudine Mandiot, Hery Girauden, Marie Antoinette Guichet, Françoise Guichet, Giraudein... + différents hommes d'Église (Peynon chanoine, Renaud prêtre, Goiffon vicaire, Besson prêtre, Penel vicaire)

Mariage des parents :

Mariage St-Nizier 4-08-1732, en suite de la dispense de deux publications et de l'heure accordée par monseigneur l'évêque de Sinoppe (*sic*), grand vicaire et suffragant de ce diocèse, et du consentement de monsieur le sacristain, entre Estienne Thevenet écuyer, fils de Claude Thevenet écuyer et de Claudine Guichet (morts), et d'Anne Marie Giraudin (elle signe Anne Marie Giraudein), fille de Charles Giraudin marchand et de Marie Marguerite Blouin (morts). Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) Claude Joseph Thevenet sacristain, chanoine et curé de Saint-Nizier, oncle et tuteur de l'époux, François de la Martiniere chanoine et trésorier de Saint-Nizier, Jean Baptiste Haran Duchemin chanoine et syndic de Saint-Nizier, noble Jean Pierre Dutrueil échevin, noble Pierre Mauvernay avocat en parlement, conseiller du roi et élu en l'élection de Lyon et autres parents et amis. Nombreux autres signataires : J.C. Thevenet, Françoise Guichet, Fyot curé de Saint-Vincent, Marie Guichet, Delaiselle, Mauvernay, Bondet, Mauvernay, Mauvernay, Esparron prêtre, Paule prêtre, Matthieu prêtre, Chartier prêtre, Benoit Colin, Carrier vicaire, Bertholon. Epoux libres et domiciliés depuis longtemps à Saint-Nizier. Célébrant : P. Thevenet curé de St Etienne en Forez. AML, 1 GG 161, page 193.

Frères et sœurs :

1) Margueritte Claudine Thevenet, née 15-12-1733, baptisée St-Nizier 17-12-1733. Parrain : Claude Joseph Thevenet prêtre bachelier de la maison de Sorbonne, chanoine, sacristain curé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier dudit Lyon. Autres signatures d'hommes d'Église[1753] : Defore chanoine, Duchemin chanoine, St Veran chanoine, Fyot curé de St Vincent, Chartier prêtre, Paule prêtre, Matthieu prêtre, Achard prêtre, Dumolin prêtre, Besson prêtre, N. Navarre vicaire général. AML, 1 GG 80, fol. 159 recto.

2) Pierre Thevenet, né 30-12-1734, baptisé St-Nizier 2-01-1735. Parrain : Pierre Thevenet curé et archiprêtre de Saint-Etienne en Forez. Autres signatures d'hommes d'Église[1754] : Matthieu prêtre, Paule vicaire, N. Navarre vicaire général suffragant, Chartier prêtre, Besson prêtre, Achard vicaire, Thevenet sacristain. AML, 1 GG 81, fol. 160 recto.

[1753] Y compris le célébrant du baptême.

[1754] Même remarque que note précédente.

3) Marie Charlotte Thevenet, née 1-12-1735, baptisée St-Nizier 2-12-1735. Parrain : Charles Giraudein marchand. Signatures d'hommes d'Église[1755] : Chartier prêtre, Paule prêtre, Matthieu prêtre, Achard prêtre, Besson prêtre, Thevenet sacristain. AML, 1 GG 82, fol. 122 verso.

4) Marie Josephe Thevenet, née et baptisée St-Nizier 22-01-1737. Parrain : Jean Claude Thevenet prêtre, bachelier de Sorbonne. Autres signatures d'hommes d'Église[1756] : Paule prêtre, Matthieu prêtre, Boucharlat prêtre, Goiffon prêtre, Thevenet sacristain et curé. AML, 1 GG 84, fol. 10 verso.

5) Claude Joseph Thevenet, né 12-04-1738, baptisé St-Nizier 13-04-1738 par l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon et vicaire général du diocèse. Parrain : Claude Joseph Thevenet sacristain, chanoine et curé de Saint-Nizier (il signe Thevenet sacristain). Autres signatures d'hommes d'Église[1757] : Defore chanoine, Brossette chanoine, Fyot curé, Thevenet prêtre, Besson prêtre, Matthieu prêtre, Brochay, Darlay prêtre, Goiffon prêtre, Nic. ev. de Cyd. suff. de Lyon[1758]. AML, 1 GG 85, fol. 53 verso.

6) Francoise Thevenet, née et baptisée St-Nizier 29-05-1739. Parrain : noble Blaise Denis ex-consul de Lyon. Signatures d'hommes d'Église[1759] : Besson prêtre, Goiffon prêtre, Thevenet vicaire. AML, 1 GG 86, fol. 70 verso.

7) Charles et Claude Joseph Thevenet, nés 10-05-1743, baptisés St-Nizier 11-05-1743. Parrain de Charles : Charles Giraudin marchand fabricant (il signe Giraudein). Parrain de Claude Joseph : Claude François Berger marchand fabricant (il signe C. F. Bergé). Signatures d'hommes d'Église[1760] : Navarre chanoine et promoteur général, St Veran, Gabriel prêtre, Penel prêtre, Thevenet sacristain et curé. AML, 1 GG 90, fol. 58 verso.

8) Marie Anne Thevenet, née 30-05-1744, baptisée St-Nizier 31-05-1744. Parrain : Gregoire Peysson prieur de Labreoule et chanoine de cette église. Signatures d'hommes d'Église[1761] : St Veran chanoine de St Nizier, Brochay prêtre, Penel vicaire, Thevenet sacristain et curé, Gerin vicaire. AML, 1 GG 91, fol. 66 verso.

[1755] Même remarque que note 20.

[1756] Même remarque que note 20.

[1757] Même remarque que note 20.

[1758] Nicolas Navarre évêque de Cydon suffragant de Lyon.

[1759] Même remarque que note 20.

[1760] Même remarque que note 20.

[1761] Même remarque que note 20.

9) Fleurie Thevenet, née et baptisée St-Nizier 15-03-1748. Parrain : Nicolas Navarre bachelier en théologie de la maison de Navarre, chanoine de Saint-Nizier. Autres signatures d'hommes d'Église[1762] : Jamet prêtre, Renaud prêtre, Rostain prêtre, Gerin vicaire, Penel vicaire. AML, 1 GG 95, fol. 33 verso.

Fratrie entièrement reconstituée.

[1762] Même remarque que note 20.

Annexe 10

Enfants dont la prénomination est liée à une fête mariale[1763].

Il s'agit d'enfants nés ou baptisés à Saint-Nizier le jour d'une fête mariale, ou à proximité, et à qui le prénom Marie est attribué alors que ni leur mère ni leur marraine ne le portent.

[1763] Exemples non-exhaustifs.

FÊTE MARIALE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Annonciation, 25 mars	Jeane Marie SONERAT		24 mars 1661	AML, 1 GG 32, page 17
	Anne Marie DORDILLY		24 mars 1661	AML, 1 GG 32, page 17
	Marie Catherine MASSON	25 mars 1709	25 mars 1709	AML, 1 GG 63, fol. 48 recto
	Marie Anne DUPONT	25 mars 1737	25 mars 1737	AML, 1 GG 84, fol. 37 verso
	Jeanne Marie LARCHE	26 mars 1737	27 mars 1737	AML, 1 GG 84, fol. 38 recto
	Marie Marguerite NALLIARD	24 mars 1740	25 mars 1740	AML, 1 GG 87, fol. 34 verso
	Marie Claudine FOURGON	25 mars 1744	25 mars 1744	AML, 1 GG 91, fol. 38 recto
	Andrée Marie VIALON	25 mars 1744	26 mars 1744	AML, 1 GG 91, fol. 38 recto
	François Marie BERGER	25 mars 1746	26 mars 1746	AML, 1 GG 93, fol. 40 recto
	Marie Catherine Françoise GIRAUD	25 mars 1746	26 mars 1746	AML, 1 GG 93, fol. 40 verso
Visitation, 31 mai	Jeanne Marie BRUNETON	31 mai 1747	1er juin 1747	AML, 1 GG 94, fol. 67 recto
Assomption, 15 août	Pernette Marie PIEGEAY		16 août 1654	AML, 1 GG 30, fol. 68 verso
	Marie Elizabeth FONTROBERT	15 août 1734	17 août 1734	AML, 1 GG 81, fol. 98 verso
	Pierre Marie DUPIN	17 août 1734	18 août 1734	AML, 1 GG 81, fol. 99 recto
	Jean Marie DESFLECHES	15 août 1737	15 août 1737	AML, 1 GG 84, fol. 100 verso

FÊTE MARIALE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Assomption, 15 août	Françoise Marie FASSET	15 août 1737	15 août 1737	AML, 1 GG 84, fol. 100 verso
	Marie Antoinette BUTTEL	Non précisée	15 août 1737	AML, 1 GG 84, fol. 101 recto
	Elizabeth Marie ROBIN	13 août 1740	13 août 1740	AML, 1 GG 87, fol. 94 recto
	Jeanne Marie LOMBARD	13 août 1740	15 août 1740	AML, 1 GG 87, fol. 95 verso
	Francoise Marie BARBIER	16 août 1741	17 août 1741	AML, 1 GG 88, fol. 106 verso
	Charles Marie SAUZAY	18 août 1742	20 août 1742	AML, 1 GG 89, fol. 104 recto
	Noelle Marie MOIROU	15 août 1745	15 août 1745	AML, 1 GG 92, fol. 95 verso
	Jeanne Marie PERRIN	15 août 1745	15 août 1745	AML, 1 GG 92, fol. 95 verso
Nativité, 8 septembre	Leornard Marie RUBY DIT RONIARD	8 septembre 1663	8 septembre 1663	AML, 1 GG 32, page 458
	Jeanne Marie CHIPIER	7 septembre 1739	7 septembre 1739	AML, 1 GG 86, fol. 121 recto
	Jacqueline Marie BOACHON	7 septembre 1743	8 septembre 1743	AML, 1 GG 90, fol. 107 recto
	Claudine Marie MAGNARD	6 septembre 1743	8 septembre 1743	AML, 1 GG 90, fol. 107 verso
	Marie Francoise JOGUET	8 septembre 1745	8 septembre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 108 verso
	Marie Marguerite BONAND	8 septembre 1745	9 septembre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 109 recto
	Marie Denise BOURNALET	7 septembre 1748	8 septembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 116 verso

FÊTE MARIALE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Nativité, 8 septembre	Marie Suzanne DURAND	8 septembre 1748	8 septembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 117 recto
	Marie Genevieve BERTHON DU FROMENTAL	7 septembre 1748	8 septembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 117 recto
Présentation de Marie au Temple, 21 novembre	Marie Marguerite BAUDRAND		21 novembre 1661	AML, 1 GG 32, page 140
	Joseph Marie BELLOY		21 novembre 1661	AML, 1 GG 32, page 140
Conception de la Vierge, 8 décembre	Marie Marguerite RIVIERE		8 décembre 1654	AML, 1 GG 30, fol. 105 recto
	Marie Jacqueline CHAMPIN	6 décembre 1734	8 décembre 1734	AML, 1 GG 81, fol. 149 verso
	Antoine Marie MARUT DELOMBRE	6 décembre 1736	8 décembre 1736	AML, 1 GG 83, fol. 161 verso
	Marie Claudine MATHIEU	8 décembre 1738	9 décembre 1738	AML, 1 GG 85, fol. 157 verso
	Jeane Marie BIGALET	8 décembre 1739	9 décembre 1739	AML, 1 GG 86, fol. 160 verso
	Anne Marie ROBET	6 décembre 1740	6 décembre 1740	AML, 1 GG 87, fol.145 verso
	Marie Bonne BONNET	7 décembre 1746	8 décembre 1746	AML, 1 GG 93, fol. 153 verso
	Marie Denise CREYTON	7 décembre 1747	8 décembre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 151 recto

Annexe 11

Enfants dont la prénomination est liée à une fête liturgique (non mariale)[1764].

Il s'agit d'enfants nés ou baptisés à Saint-Nizier le jour d'une fête liturgique (non mariale), ou à proximité, et à qui un prénom en rapport est attribué alors que ni leurs parents biologiques ni leurs parents spirituels ne le portent.

[1764] Exemples non-exhaustifs.

FÊTE LITURGIQUE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Epiphanie, 6 janvier	Jacques Balthazard MICHALLET	06 janvier 1710	06 janvier 1710	AML, 1 GG 64, fol. 3 recto
	Philibert Melchior ALBOUY		6 janvier 1713	AML, 1 GG 67, fol. 3 verso
	Denis Balthazard BOUQUET	6 janvier 1730	6 janvier 1730	AML, 1 GG 77, fol. 3 recto
	François Gaspard BEAU	6 janvier 1734	6 janvier 1734	AML, 1 GG 81, fol. 2 verso
	Etienne Gaspard CHAPOTON	5 janvier 1740	6 janvier 1740	AML, 1 GG 87, fol. 3 recto
	Pierre Melchior SOUPAT	6 janvier 1742	6 janvier 1742	AML, 1 GG 89, fol. 3 verso
	Joseph Balthazard Jerôme MATHIEU	4 janvier 1748	6 janvier 1748	AML, 1 GG 95, fol. 2 recto
Pâques, 6 avril 1738	Jean Pierre Pascal DUPRÉ	5 avril 1738	5 avril 1738	AML, 1 GG 85, fol. 50 recto
	Etienne Pascal MATHIEU	5 avril 1738	5 avril 1738	AML, 1 GG 85, fol. 50 recto
Pâques, 17 avril 1740	André Paschal MILET	17 avril 1740	17 avril 1740	AML, 1 GG 87, fol.43 recto
Pâques, 5 avril 1744	Jerome Paschal PONTHUS	4 avril 1744	5 avril 1744	AML, 1 GG 91, fol. 42 verso
	Suzanne Paschale MOUILLARD	5 avril 1744	6 avril 1744	AML, 1 GG 91, fol. 43 recto
Pentecôte, 13 juin 1734	Esprit Nizier PELISSON	13 juin 1734	13 juin 1734	AML, 1 GG 81, fol. 68 verso
Pentecôte, 21 mai 1741	Antoine Esprit GIGOZAT DIT LAFAGE	21 mai 1741	22 mai 1741	AML, 1 GG 88, fol. 62 verso
Toussaint, 1er novembre	Jehan Toussaint GUY		3 novembre 1652	AML, 1 GG 29, fol. 181 recto

FÊTE LITURGIQUE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Toussaint, 1er novembre	Pierre Toussaint MALECOT	31 octobre 1706	1er novembre 1706	AML, 1 GG 60, fol. 166 verso
	Antoine Toussaint BONNARDEL	1er novembre 1706	1er novembre 1706	AML, 1 GG 60, fol. 167 recto
	Antoine Toussaint RAVET	31 octobre 1724	1er novembre 1724	AML, 1 GG 72, fol. 134 recto
	Simon Toussaint BONNEMAIN	1er novembre 1730	1er novembre 1730	AML, 1 GG 77, fol. 142 recto
	Cesar Toussaint BARROCHÉ	1er novembre 1730	1er novembre 1730	AML, 1 GG 77, fol. 143 recto
	Aimé Toussaint DELABRUYERE	1er novembre 1730	1er novembre 1730	AML, 1 GG 77, fol. 143 recto
	Jean Baptiste Toussain CYPRÉS	31 octobre 1735	1er novembre 1735	AML, 1 GG 82, fol. 109 recto
	Antoine Toussain MONNET	31 octobre 1735	1er novembre 1735	AML, 1 GG 82, fol. 109 verso
	Maurice Toussaints GAGE	31 octobre 1736	1er novembre 1736	AML, 1 GG 83, fol. 143 recto
	Aimé Toussaints BRUNIER	1er novembre 1738	1er novembre 1738	AML, 1 GG 85, fol. 137 recto
	Francois Toussaint BACOAL	1er novembre 1738	2 novembre 1738	AML, 1 GG 85, fol. 137 recto
	Claude Toussaint GLAIZE	31 octobre 1739	2 novembre 1739	AML, 1 GG 86, fol. 145 recto
	Reymond Toussaint ROSIER	6 novembre 1741	6 novembre 1741	AML, 1 GG 88, fol. 144 recto
	Jaques Toussain COGNET	31 octobre 1742	1er novembre 1742	AML, 1 GG 89, fol. 135 verso
	Toussaint CHANSE	1er novembre 1744	2 novembre 1744	AML, 1 GG 91, fol. 139 verso

FÊTE LITURGIQUE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Toussaint, 1er novembre	Louis Toussaint MARNEY	1er novembre 1746	2 novembre 1746	AML, 1 GG 93, fol. 134 recto
	Jacques Toussaints BRILLET	31 octobre 1747	1er novembre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 136 verso
	Pierre Toussaints MAGNIN	31 octobre 1747	1er novembre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 136 verso
	Jean Francois Toussaint BARONNAT	1er novembre 1748	1er novembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 143 verso
	Michel Toussaint CACHET	1er novembre 1748	1er novembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 144 recto
	Ennemond Toussaint BANCILLON	1er novembre 1748	2 novembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 144 verso
	Jean Baptiste Toussaint DELABORDE	31 octobre 1749	1er novembre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 157 verso
	Benoit Toussaint ROYER	31 octobre 1749	1er novembre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 157 verso
	Franceoise Toussaint VERISSEL	1er novembre 1749	1er novembre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 158 recto
	Mathieu Toussaint BENOIT	1er novembre 1750	3 novembre 1750	AML, 1 GG 97, fol. 157 recto
	Benoit Toussaint CHARLIN	31 octobre 1753	1er novembre 1753	AML, 1 GG 100, fol. 152 verso
	Antoine Toussaint BALANDRIN	31 octobre 1753	1er novembre 1753	AML, 1 GG 100, fol. 152 verso
	Francois Toussaints MOTTET	1er novembre 1753	1er novembre 1753	AML, 1 GG 100, fol. 153 recto
Noël, 25 décembre	Pierre Noël LABBÉ		26 décembre 1653	AML, 1 GG 29, fol. 286 verso
	Joseph Noël MICOLIER	24 décembre 1724	25 décembre 1724	AML, 1 GG 72, fol. 158 recto

FÊTE LITURGIQUE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Noël, 25 décembre	Jean Noël TOINON	25 décembre 1728	25 décembre 1728	AML, 1 GG 75, fol. 183 recto
	François Noël COLOMB	25 décembre 1728	25 décembre 1728	AML, 1 GG 75, fol. 183 recto
	Pierre Emmanuel Marie BARBIER	22 décembre 1731	23 décembre 1731	AML, 1 GG 78, fol. 169 verso
	Claude Noël RABUT	24 décembre 1731	25 décembre 1731	AML, 1 GG 78, fol. 170 recto
	Noël Antoine PROST	25 décembre 1732	25 décembre 1732	AML, 1 GG 79, fol. 168 recto
	Jean Claude Noël MAISON	24 décembre 1735	25 décembre 1735	AML, 1 GG 82, fol. 132 verso
	Jean Baptiste Noël PERROT	23 décembre 1736	25 décembre 1736	AML, 1 GG 83, fol. 168 verso
	Jérôme Emmanuel BERTON	24 décembre 1736	25 décembre 1736	AML, 1 GG 83, fol. 168 verso
	Pierre André Noël RAJON	25 décembre 1737	25 décembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 165 verso
	François Noël ORCET	24 décembre 1737	25 décembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 165 verso
	George Noël MINGET	24 décembre 1737	25 décembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 166 recto
	Bernard Noël FAUGERBOIS	24 décembre 1741	24 décembre 1741	AML, 1 GG 88, fol. 165 recto
	Noël Pierre BESSON	24 décembre 1741	25 décembre 1741	AML, 1 GG 88, fol. 166 verso
	Noël Geofroy GERIFAUX	25 décembre 1741	25 décembre 1741	AML, 1 GG 88, fol. 166 verso
	Antoine Noël GUICHARD	25 décembre1742	25 décembre1742	AML, 1 GG 89, fol. 160 verso

FÊTE LITURGIQUE, DATE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Noël, 25 décembre	Jean Louis Noël NICOLAS	23 décembre 1743	25 décembre 1743	AML, 1 GG 90, fol. 150 recto
	Joseph Noël THEVENON	25 décembre 1744	26 décembre 1744	AML, 1 GG 91, fol. 165 recto
	Jean Baptiste Noël DEFRANC	25 décembre 1745	26 décembre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 161 verso
	Joseph Noël NOVET	24 décembre 1745	26 décembre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 161 verso
	Simon Noël Richard MATIGNY	25 décembre 1747	25 décembre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 157 verso
	Pierre Noël LOMBARD	23 décembre 1748	25 décembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 170 verso
	Francois Noël FAY	25 décembre 1748	25 décembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 171 recto
	Antoine Noël RICHOUX	25 décembre 1748	26 décembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 171 verso
	Pierre Noël TEYSSIER	25 décembre 1749	25 décembre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 181 verso
	Jean Noël REPLAND	25 décembre 1753	26 décembre 1753	AML, 1 GG 100, fol. 183 recto

Annexe 12

Enfants dont la prénomination est liée à la fête d'un(e) saint(e)[1765].

Il s'agit d'enfants nés ou baptisés à Saint-Nizier le jour de la fête d'un(e) saint(e), ou à proximité, et qui sont prénommés en son honneur, alors que ni leurs parents biologiques ni leurs parents spirituels ne sont prénommés ainsi.

[1765] Exemples non-exhaustifs.

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Guillaume de Bourges, 10 janvier	Etienne Guillaume MONTET	10 janvier 1737	10 janvier 1737	AML, 1 GG 84, fol. 4 recto
Antoine le Grand, 17 janvier	Jaques Anthoine BERTHONIER		17 janvier 1657	AML, 1 GG 30, fol. 336 verso
Agnès, 21 janvier	Marie Agnes DU RIF		21 janvier 1664	AML, 1 GG 32, page 533
Timothée, 24 janvier	Pierre Thimothée VERON LACROIX	24 janvier 1749	24 janvier 1749	AML, 1 GG 96, fol. 14 verso
Blaise, 3 février	Etienne Blaise BIROUSTE	3 février 1724	4 février 1724	AML, 1 GG 72, fol. 15 verso
Agathe de Catane, 5 février	Agathe Constance REBELIN	5 février 1724	6 février 1724	AML, 1 GG 72, fol. 16 verso
	Jeanne Agathe MONDAR	5 février 1734	5 février 1734	AML, 1 GG 81, fol. 14 recto
	Marie Agathe MOREL	5 février 1737	5 février 1737	AML, 1 GG 84, fol. 16 verso
	Claudine Agathe BIRON	5 février 1743	5 février 1743	AML, 1 GG 90, fol. 17 verso
Scholastique, 10 février	Marie Claudine Scholastique YVRIER	10 février 1749	11 février 1749	AML, 1 GG 96, fol. 23 recto
Victoire (martyre à Carthage), 12 février	Marguerite Victoire LOCART	12 février 1744	13 février 1744	AML, 1 GG 91, fol. 22 recto
Denis (martyr à Alexandrie), 14 février	Guillaume Denis RICHARD	13 février 1740	14 février 1740	AML, 1 GG 87, fol. 18 recto
Alexandre (patriarche d'Alexandrie), 26 février	Pierre Alexandre BERENGER	25 février 1723	26 février 1723	AML, 1 GG 72, fol.22 verso
Joseph, 19 mars	Jean Joseph PANIER		20 mars 1661	AML, 1 GG 32, page 14
	Jean Joseph LECOMTE		20 mars 1661	AML, 1 GG 32, page 14

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Joseph, 19 mars	Amable Joseph LACHAR		19 mars 1662	AML, 1 GG 32, page 196
	André Joseph POMIER	19 mars 1664	23 mars 1664	AML, 1 GG 32, page 566
	Joseph François EYNARD	19 mars 1701	21 mars 1701	AML, 1 GG 55, fol. 45 verso
	Louis Joseph ROCHEFORT	18 mars 1703	19 mars 1703	AML, 1 GG 57, fol. 41 verso
	Louys Joseph NOLY	19 mars 1721	19 mars 1721	1 GG 71, fol. 23 verso
	Jean Baptiste Joseph PITRAS	19 mars 1724	19 mars 1724	AML, 1 GG 72, fol. 34 recto
	Gabriel Joseph [né de père inconnu]	18 mars 1730	18 mars 1730	AML, 1 GG 77, fol. 36 verso
	Pierre Joseph VERISSEL	18 mars 1730	19 mars 1730	AML, 1 GG 77, fol. 37 recto
	Joseph Antoine REY	18 mars 1738	19 mars 1738	AML, 1 GG 85, fol. 42 recto
	Pierre Joseph GANDIN	18 mars 1738	19 mars 1738	AML, 1 GG 85, fol. 42 verso
	Jean Claude Joseph LAUBREAUX	19 mars 1738	20 mars 1738	AML, 1 GG 85, fol. 43 recto
	Jean Joseph PERROST	19 mars 1739	20 mars 1739	AML, 1 GG 86, fol. 39 verso
	Pierre Joseph GAYET	19 mars 1740	19 mars 1740	AML, 1GG 87, fol. 31 verso
	Joseph Gaspard COMPERE	17 mars 1746	18 mars 1746	AML, 1 GG 93, fol. 37 recto
	Antoine Joseph PERRET	18 mars 1746	19 mars 1746	AML, 1 GG 93, fol. 37 recto

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Joseph, 19 mars	Jacques Joseph BONAN	18 mars 1751	19 mars 1751	AML, 1 GG 98, fol. 33 verso
	Claude Joseph PRATZ	20 mars 1751	20 mars 1751	AML, 1 GG 98, fol. 34 recto
Benoît, 21 mars	Horace Benoit ROUX	19 mars 1739	21 mars 1739	AML, 1 GG 86, fol. 39 verso
Anselme de Cantorbéry, 21 avril	Jerosme Aymé Anselme BACOUANE	21 avril 1733	21 avril 1733	AML, 1 GG 80, fol. 54 verso
Marc, 25 avril	Benoit Marc FERLET	24 avril 1735	25 avril 1735	AML, 1 GG 82, fol. 24 recto
	Blaise Marc Antoine BARBAROUX	25 avril 1740	25 avril 1740	AML, 1 GG 87, fol. 47 recto
Honoré, 16 mai	Jean Honoré MERCIER	15 mai 1741	16 mai 1741	AML, 1 GG 88, fol. 60 recto
Antoine, 13 juin	Jehan Anthoyne CAFFIN		12 juin 1622	AML, 1 GG 21, fol. 137 verso
	Claude Antoine Roch CLEMENT	13 juin 1736	14 juin 1736	AML, 1 GG 83, fol.78 verso
	Benoit Antoine BAYZELON	10 juin 1740	10 juin 1740	AML, 1 GG 87, fol. 64 verso
Paulin de Nole, 22 juin	Daniel Paulin Cuvillier	25 juin 1737	25 juin 1737	AML, 1 GG 84, fol. 79 recto
Jean-Baptiste, 24 juin	Antoine Jean Baptiste VACHON	24 juin 1740	25 juin 1740	AML, 1 GG 87, fol. 71 recto
Pierre, 29 juin	Antoine Pierre CHEVALLIER	29 juin 1735	30 juin 1735	AML, 1 GG 82, fol. 51 verso
Marthe, 29 juillet	Marie Marthe ROUGIER	29 juillet 1704	31 juillet 1704	AML, 1 GG 58, fol.116 verso
	Jeanne Marthe COGNET	29 juillet 1734	30 juillet 1734	AML, 1 GG 81, fol. 90 recto

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Marthe, 29 juillet	Jacqueline Marthe REYNE	29 juillet 1740	30 juillet 1740	AML, 1 GG 87, fol. 87 recto
	Marie Marthe GONET	29 juillet 1747	30 juillet 1747	AML, 1 GG 94, fol. 94 recto
	Marie Marthe Christine BARRACHIN	29 juillet 1748	30 juillet 1748	AML, 1 GG 95, fol. 94 verso
Dominique, 4 août	François Dominique MORIER	4 août 1707	5 août 1707	AML, 1 GG 61, fol. 118 verso
	Dominique Catherin FOURNIER	4 août 1745	5 août 1745	AML, 1 GG 92, fol. 91 recto
	Francois Dominique GARNIER	2 août 1751	3 août 1751	AML, 1 GG 98, fol. 101 reto
Claire, 11 août	Jeanne Claire PERRIN	11 août 1751	12 août 1751	AML,1 GG 98, fol. 105 verso
Roch, 16 août	Roch PIPET		16 août 1655	AML, 1 GG 30, fol 182 recto
	Estienne Roch AMORIC	16 août 1742	16 août 1742	AML, 1 GG 89, fol. 102 recto
	Roch Jean Jaques ACREMAN	15 août 1743	16 août 1743	AML, 1 GG 90, fol. 97 verso
Philibert, 20 août	Philiberte CHARMAN		21 août 1655	AML, 1 GG 30, fol. 184 recto
Louis, 25 août	Pierre Louis THON	24 août 1749	25 août 1749	AML, 1 GG 96, fol. 124 recto
	Antoinette Louise PERRIN	25 août 1749	27 août 1749	AML, 1 GG 96, fol. 124 verso
Augustin, 28 août	Antoine Augustin BOUCHÉ	28 août 1735	28 août 1735	AML, 1 GG 82, fol. 79 recto

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Reine, 7 septembre	Reyne RUFFIER		7 septembre 1655	AML, 1 GG 30, fol. 190 recto
Maurice, 22 septembre	Pierre Maurice ROBIN	22 septembre 1740	24 septembre 1740	AML, 1 GG 87, fol. 112 verso
Michel, 29 septembre	Pierre Michel CACHET	29 septembre 1700	29 septembre 1700	AML, 1 GG 54, fol.183 verso
	Pierre Michel MESSAIN	29 septembre 1734	30 septembre 1734	AML, 1 GG 81, fol. 116 recto
Gabriel, 29 septembre	Marie Gabrielle MARIGNIER	30 septembre 1734	1er octobre 1734	AML, 1 GG 81, fol. 117 recto
Denis, 9 octobre	Guillaume Denis PENCIER	9 octobre 1746	10 octobre 1746	AML, 1 GG 93, fol. 124 recto
	Antoine Denis CHARLE	9 octobre 1749	9 octobre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 146 recto
Thérèse d'Avila, 15 octobre	Marie Therese MARQUIS		15 octobre 1662	AML, 1 GG 32, page 292
	Claudine Therese BERTHOLLAT	14 octobre 1701	15 octobre 1701	AML, 1 GG 55, fol. 160 recto
	Marie Therese BUYET	15 octobre 1711	16 octobre 1711	AML, 1 GG 65, fol. 77 recto
	Simonne Thereze GOJON	15 octobre 1730	15 octobre 1730	AML, 1 GG 77, fol. 134 recto
	Anne Marie Thereze BERT	14 octobre 1731	15 octobre 1731	AML, 1 GG 78, fol. 135 verso
	Anne Therese LAVENIERE	13 octobre 1745	14 octobre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 128 recto
Crépin, 25 octobre	Jacques Noël Crespin PINEY	25 octobre 1738	26 octobre 1738	AML, 1 GG 85, fol. 133 recto
	Claude Crépin BESSON	26 octobre 1747	26 octobre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 134 recto

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Simon, 28 octobre	Joseph Simon FAURE VERANT	27 octobre 1740	28 octobre 1740	AML, 1 GG 87, fol. 127 recto
Catherine, 25 novembre	Françoise Catherine GEORGET	25 novembre 1706	25 novembre 1706	AML, 1 GG 60, fol. 178 recto
	Jeanne Catherine DAUROLLE	24 novembre 1731	25 novembre 1731	AML, 1 GG 78, fol. 155 recto
	Jeanne Catherine CHODIER	25 novembre 1732	25 novembre 1732	AML, 1 GG 79, fol. 155 recto
	Benigne Catherine BONJOUR	23 novembre 1733	25 novembre 1733	AML, 1 GG 80, fol. 151 verso
	Antoinette Chaterine (*sic*) POYET	24 novembre 1734	25 novembre 1734	AML, 1 GG 81, fol. 143 verso
	Marie Catherine GARON	24 novembre 1734	25 novembre 1734	AML, 1 GG 81, fol. 143 verso
	Genevieve Catherine MONATON	25 novembre 1737	25 novembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 152 recto
	Agathe Catherine PARME	25 novembre 1737	25 novembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 152 recto
	Anne Benoite Catherine BRUNIER	25 novembre 1737	25 novembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 152 recto
	Marie Catherine BOURDELIN	26 novembre 1738	26 novembre 1738	AML, 1 GG 85, fol. 150 recto
	Claudine Catherine SIGNIEUX	24 novembre 1739	25 novembre 1739	AML, 1 GG 86, fol. 155 recto
	Jeane Catherine BETET	25 novembre 1739	26 novembre 1739	AML, 1 GG 86, fol. 155 verso
	Marie Catherine FOURNIER	24 novembre 1743	25 novembre 1743	AML, 1 GG 90, fol. 136 verso
	Eleonore Catherine GUYONNET	25 novembre 1746	25 novembre 1746	AML, 1 GG 93, fol. 147 verso

SAINT(E), DATE DE SA FÊTE	IDENTITÉ DE L'ENFANT BAPTISÉ	DATE DE NAISSANCE	DATE DE BAPTÊME	COTE
Catherine, 25 novembre	Jeanne Catherine BAUDOT	25 novembre 1748	25 novembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 156 recto
	Marguerite Catherine DUCURTY	25 novembre 1749	25 novembre 1749	AML, 1 GG 96, fol. 168 verso
André, 30 novembre	Claude André VIALLON	30 novembre 1733	30 novembre 1733	AML, 1 GG 80, fol. 152 verso
	Etienne André AUDIBERT	30 novembre 1747	1er décembre 1747	AML, 1 GG 94, fol. 149 recto
Nicolas, 6 décembre	Jean François Nicolas BUY	6 décembre 1732	7 décembre 1732	AML, 1 GG 79, fol. 160 verso
	Claude Charles Nicolas ROUGY	5 décembre 1736	6 décembre 1736	AML, 1 GG 83, fol. 161 recto
	Pierre Nicolas BENY	6 décembre 1737	7 décembre 1737	AML, 1 GG 84, fol. 157 verso
	Sigismond Nicolas CREUSI	6 décembre 1744	6 décembre 1744	AML, 1 GG 91, fol. 156 recto
	Joseph Nicolas CHAUDIER	6 décembre 1745	6 décembre 1745	AML, 1 GG 92, fol. 151 verso
Etienne, 26 décembre	Pierre Etienne PLAYOUX	26 décembre 1748	26 décembre 1748	AML, 1 GG 95, fol. 172 recto

Annexe 13

Prénomination et dévotion envers Joseph : des liens de parenté spirituelle en réseau au milieu du XVIIe siècle.

Les traits pleins représentent les liens de parenté biologique entre le père et son enfant. Les traits en pointillé représentent les liens de parenté spirituelle entre le parrain et son filleul (ou sa filleule). Les traits épais représentent des liens de parenté proches.

La date indiquée est celle du baptême de l'individu.

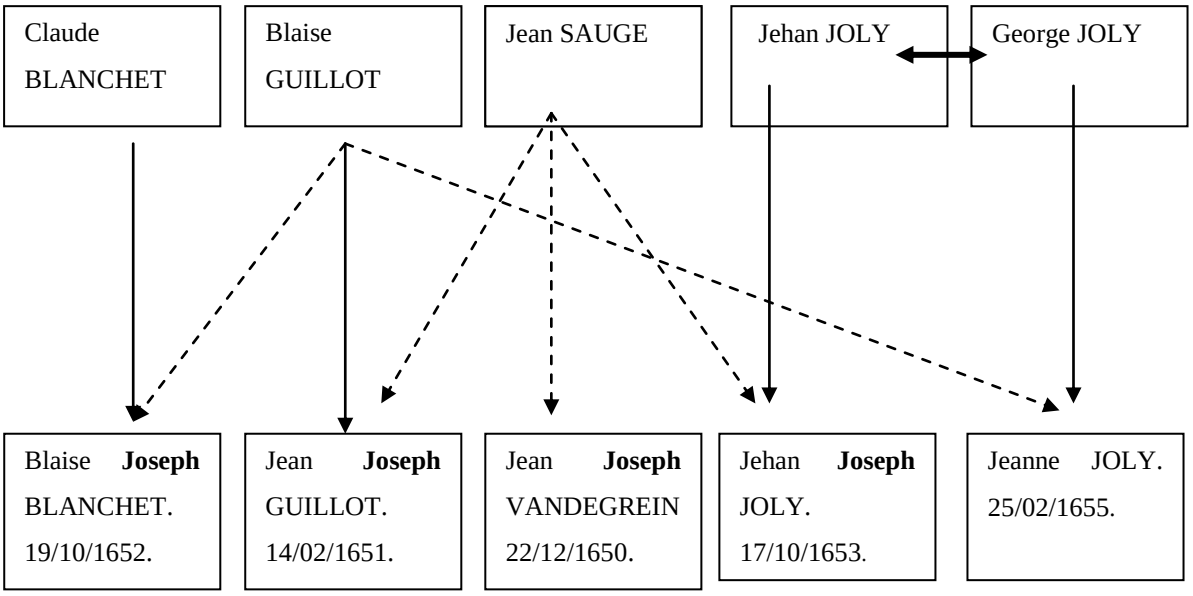

Annexe 14

Baptisés portant le prénom Nizier sans que le parrain ne soit prénommé ainsi[1766].

1) Nizier Dupin, baptisé à Saint-Nizier le 15 décembre 1652 (AML, 1 GG 29, page 192 verso).
Fils de Gaspard Dupin maître cartier et d'Anne Mabire.
Parrain : Guillaume Grandier prêtre et habitué dans l'église de St-Nizier.
Marraine : damoiselle Françoise Perrin.
Pas d'autre signataire.

2) Nizier Guille, baptisé à Saint-Nizier le 5 octobre 1653 (AML, 1 GG 29, page 264 verso).
Fils de Pierre Guille (profession non indiquée) et de Bonadventure (sic) Montellier.
Parrain : vénérable messire François Cacheret prêtre perpétuel en cette église.
Marraine : Leonor Chatanoy.
Pas d'autre signataire.

3) Nizier Thevenin, baptisé à Saint-Nizier le 30 octobre 1659 (AML, 1 GG 31, page 394).
Fils de Jean Thevenin charretier et de Catherine Berne.
Parrain : François Goffroy maître corroyeur (il signe F. Gauffroy).
Marraine : dame Guicharde Rambaud.
Pas d'autre signataire.

[1766] Exceptés les baptisés dont le parrain est le marchand libraire Claude Gay (voir *infra*).

4) Nisier (*sic*) **Lancin**, né le 6 décembre 1666, baptisé à Saint-Nizier le 8 décembre 1666 (AML, 1 GG 34, page 206).

Fils d'honnête Claude Lancin officier de l'église Saint-Nizier et de Jeanne Combe.

Parrain : Pierre Malmont chanoine dans l'église de Saint-Nizier.

Marraine : Susanne Maugeron (elle signe Susanne Mogeron).

Pas d'autre signataire.

5) Nizier Lignieu, né le 14 septembre 1671, ondoyé le 25 septembre 1671, dont la cérémonie du baptême a lieu à Saint-Nizier le 30 novembre 1671 (AML, 1 GG 36, page 342).

Fils de Robert Lignieu (il signe Robert Ligneu) et d'Anthoinette Pradot.

Parrain : Jacques Prost, prêtre, chanoine de cette église.

Marraine : Elizabeth Thomé femme de François [illisible].

Pas d'autre signataire.

6) Nizier Antoine Font, né et baptisé à Saint-Nizier le 4 mars 1686 (AML, 1 GG 43, page 214).

Fils d'Antoine Font maître ouvrier en soie et de Marie Poysat.

Parrain : Antoine Paniot maître ouvrier en soie (il signe Antoine Paniost).

Marraine : Estiennette Beaujollin femme d'Antoine Journeau maître ouvrier en soie.

Pas d'autre signataire.

Frère jumeau : Antoine Font. Parrain : Antoine Chermy boulanger. Marraine : Benoite Font fille de Benoit Font laboureur. Pas d'autre signataire.

7) Nizier Chosson, né et baptisé à Saint-Nizier le 22 août 1686 (AML, 1 GG 43, page 297).

Fils d'Antoine Chosson maître passementier (il signe Antoine Chossont) et de Louyse Rimos.

Parrain : Antoine Alexandre marchand maître émailleur.

Marraine : demoiselle Anne fille de Jean Faure bourgeois.

Pas d'autre signataire.

8) Etienne Nizier Chamerat, né le 1er avril 1699, baptisé à Saint-Nizier le 2 avril 1699 (AML, 1 GG 53, fol. 49 recto). Précision : le 2 avril est le jour de la fête de saint Nizier.

Fils de Benoit Chamerat tailleur et de Jeanne Desrasset.

Parrain : Etienne Billon marchand.

Marraine : Denise Gerin fille d'Antoine Gerin cardeur de soie.

Pas d'autre signataire.

9) Nizier Barthelemy Barmond, né le 30 mars 1703, baptisé à Saint-Nizier le 2 avril 1703 (AML, 1 GG 57, fol. 46 recto) Précision : le 2 avril est le jour de la fête de saint Nizier.

Fils de Joseph Barmond maître tireur d'or (il signe J. Barmont) et de Catherine de Nervo.

Parrain : Barthélemy de Nervo marchand maître tireur d'or (il signe B. Denervo).

Marraine : Jeanne Rembaud femme de Claude de Nervo tireur d'or (elle signe Jeanne Rambaud).

Pas d'autre signataire.

10) Michel Nizier Assellin, né le 5 août 1703, baptisé à Saint-Nizier le 6 août 1703 (AML, 1 GG 57, fol. 99 verso)

Fils de Jacque Assellin marchand (il signe Asselin) et de Jeanne Lemy.

Parrain : Michel fils dudit sieur Asscellin (sic) (il signe Assellin).

Marraine : damoiselle Fleurie Demare pour damoiselle Anne Assellin fille dudit sieur Assellin.

Pas d'autre signataire.

11) Jean Nizier Cariat, né et baptisé à Saint-Nizier le 12 avril 1706, fils de Pierre Cariat maître cordonnier et de Marie Plasson (AML, 1 GG 60, fol. 56 recto).

Parrain : Jean Rivoiron cordonnier (il signe Rivoirat).

Marraine : Catherine fille de Guillaume Picouraud maître ouvrier en soie (elle signe Piccoro).

Pas d'autre signataire.

12) Marie Niziere Paulau, né le 30 mars 1707, baptisé à Saint-Nizier le 1er avril 1707, fils d'André Paulau maître guimpier et de Jeanne Maillet (AML, 1 GG 61, fol. 53 recto).

Parrain : Dominique Monin marchand maître guimpier.

Marraine : Marie Fontanet veuve de Claude Maillet maître charpentier.

Pas d'autre signataire.

13) Benoit Nisier Peysonneau, né le 30 avril 1710, baptisé à Saint-Nizier le 1er mai 1710 (AML, 1 GG 64, fol. 26 verso).

Fils d'Antoine Peysonneau maître emballeur (il signe Peyssonneau) et de Françoise Peron.

Parrain : Benoit Jouar, bourrelier (il signe Jouard).

Marraine : Antoinette Batilion femme de Claude Landar bourrelier.

Pas d'autre signataire.

14) Pierre Nizier Bario, né et baptisé à Saint-Nizier le 2 avril 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 41 recto).

Fils de Jean Baptiste Bario maître emballeur et de Jeanne Moiron.

Parrain : Pierre Cadier maître emballeur.

Marraine : Catherine Fayet veuve de Jean Baptiste Mouron (sic) emballeur (elle signe Catherine Fayet veve Mourron)

Pas d'autre signataire.

15) Vincent Nizier Archimbaud, baptisé à Saint-Nizier le 25 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 47 recto).

Fils de Pierre Archimbaud négociant et de Jeanne Marie Archimbaud.

Parrain : Vincent Archimbaud, marchand. Oncle paternel du baptisé.

Marraine : Catherine Escalier fille (elle signe Catherine Escallier).

Autre signataire : Louise Escallier.

16) Louis Nizier Buisson, né et baptisé à Saint-Nizier le 10 avril 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 45 recto).

Fils de Pierre Buisson maître ouvrier en soie et d'Antelme Planet.

Parrain : Louis Coste maître boulanger.

Marraine : Jeanne Rebort épouse de Claude Valin vinaigrier (elle signe Jeanne Rabau).

Pas d'autre signataire.

17) Benoît Nizier Servier, né et baptisé à Saint-Nizier le 12 décembre 1742 (AML, 1 GG 89, fol 155 recto).

Fils d'Antoine Servier bourgeois à Lyon et de Jeanne Desmartain.

Parrain : Benoît Biclet bourgeois.

Marraine : Anne Marie Desmartain fille.

Autre signataire : Janne Desmartain.

18) Louis Nizier Dominique Chazotte, né le 25 avril 1745, baptisé à Saint-Nizier le 26 avril 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 50 verso).

Fils de Dominique Chazotte conseiller du roi, notaire à Lyon et d'Antoinette Dumoulin.

Parrain : Louis Chazotte conseiller du roi, notaire à Lyon.

Marraine : Marie Anne Ronet épouse de Jean Pierre Dumoulin bourgeois de Lyon.

Autres signataires : Dumoulin Galois, Marie Dumoulin.

19) Claude Nizier Chevalier, né le 20 février 1749, baptisé à Saint-Nizier le 21 février 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 27 verso).

Fils de Claude Chevalier maître charpentier et d'Elizabeth Létang.
Parrain : Claude Villermoz marchand de Lyon.
Marraine : Marie Benevent veuve de François Chevalier maître apprêteur de bas.
Autre signataire : Boissieux.

20) Antoine Nizier Bony, né le 13 avril 1749, baptisé à Saint-Nizier le 14 avril 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 55 verso).

Fils de Claude Bony affaneur et de Madelaine Dejame.
Parrain : Antoine Degoute maître fabricant (il signe Degoutte).
Marraine : Marguerite Bitton femme d'Etienne Monet fabricant.
Pas d'autre signataire.

Annexe 15

Les huit filleul(e)s de Claude Gay, tous prénommé(e)s Nizier ou Niziere.

1) Nizier Goy, né le 7 janvier 1683, baptisé à Saint-Nizier le 8 janvier 1683 (AML, 1 GG 42, page 54).

Fils de Toussaint Goy maître emballeur et de Catherine Nicolet.

Parrain : Claude Gay marchand libraire.

Marraine : demoiselle Catherine Monet fille de Francois Monet (elle signe Catherine Monnet).

Pas d'autre signataire.

2) Nisier Tonnelier, né le 1er juillet 1699, baptisé à Saint-Nizier le 2 juillet 1699 (AML, 1 GG 53, fol. 96 verso).

Fils de Jean Baptiste Tonnelier maître cordonnier (il signe JB Tonnellier) et de Marianne Bonnetton.

Parrain : Claude Gay bourgeois.

Marraine : Marrianne fille de Philibert Bernon marchand.

Pas d'autre signataire.

3) Nizier Cognaton, né et baptisé à Saint-Nizier le 18 octobre 1702 (AML, 1 GG 56, fol. 135 verso)

Fils de Benoist Cognaton le jeune maître guimpier et de Sicille Brun.

Parrain : Claude Gay bourgeois.

Marraine : Marguerite Dupuy fille de défunt Mathieu Dupuy bourgeois.

Pas d'autre signataire.

4) Nizier Adrian, né le 10 juin 1704, baptisé à Saint-Nizier le 11 juin 1704 (AML, 1 GG 58, fol. 89 verso).

Fils de Nicolas Adrian imprimeur et de Jeane Beaujolin.

Parrain : Claude Gay bourgeois.

Marraine : Jeane Valentin veuve d'Antoine Thomas marchand libraire.

Pas d'autre signataire.

5) Nizier Laurent, né et baptisé le 28 décembre 1704 (AML, 1 GG 58, fol. 203 recto).

Fils de Benoit Laurent marchand épicier et ciergier et de Claudine Varantbit.

Parrain : Claude Gay bourgeois.

Marraine : Louise Riou femme de Jean Paulin marchand fabricant (elle signe Louise Rioud).

Pas d'autre signataire.

6) Nizier Barro, né le 24 juin 1707, baptisé à Saint-Nizier le 25 juin 1707 (AML, 1 GG 61, fol. 94 recto).

Fils d'Estienne Barro marchand (il signe Barraud) et d'Antoinette Bully.

Parrain : [le prénom Nizier est barré] Claude Guay bourgeois (il signe Gay).

Marraine : Jeane Françoise Bully femme de Jean François Fayet fabricant.

Pas d'autre signataire.

7) Louise Niziere Bouzonnet, née et baptisée à Saint-Nizier le 9 novembre 1707 (AML, 1 GG 61, fol. 173 verso).

Fille de Jean Bouzonnet maître cordonnier (il signe Jean Bozonet) et de Françoise Pain.

Parrain : Claude Gay bourgeois.

Marraine : Louise fille d'André Dufourd marchand (elle signe Louise Dufour).

Pas d'autre signataire.

8) Nizier Fayet, né le 14 février 1709, baptisé à Saint-Nizier le 15 février 1709 (AML, 1 GG 63, fol. 32 recto).

Fils de Jean François Fayet maître marchand fabricant et de Jeanne Françoise Bully.

Parrain : Claude Guay bourgeois de Lyon (il signe Gay).

Marraine : Denise Garnier femme de François Bully maître teinturier de soie.

Pas d'autre signataire.

Annexe 16

Membres de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie remplissant la fonction de courrier (1641 à 1661)[1767] et présents dans le registre de baptême de Saint-Nizier en 1655.

Jehan ALLANETTE, père à Saint-Nizier en 1655
Courrier en 1654.

Jean BARRILLOT, père à deux reprises à Saint-Nizier en 1655
Courrier en 1655.

Philippe BERTHELIER, parrain à Saint-Nizier à 3 reprises en 1655
Courrier en 1654, sous le nom de Philippe Berthely.

Claude BLANCHET, présent à quatre reprises à St-Nizier en 1655, une fois comme père, trois fois comme parrain
Courrier en 1655.

Jean BROSSARD, parrain à 2 reprises en 1655
Courrier en 1652.

Matthieu DESCHAMPS, père et parrain à 2 reprises à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1657, sous le nom de Matthieu Deschans.

Etienne DURANTET, parrain en 1655
Courrier en 1652.

Jean GANIN, père en 1655
Courrier en 1655.

[1767] AML, HH 561 : Liste des membres de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie, comprenant les noms des courriers (1641-1661).

François GAY, père en 1655
Sera courrier en 1661.

Anthoine GUIGNOT, parrain 2 fois en 1655
Courrier en 1652, sous le nom d'Anthoine Guigniot.

Charles JOANNON, parrain à Saint-Nizier en 1655 à 2 reprises.
Courrier en 1643.

Claude JOUANON, père et parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1658.

Fleury JORDAN, parrain à Saint-Nizier en 1655
Courrier en 1654, sous le nom de Floris Jourdan.

Ives MALARD, père à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1657, sous le nom d'Yves Mallard.

Jean MALLET (Malet), père et parrain à Saint-Nizier en 1655.
Courrier en 1643, sous le nom de « Jean Mallet le jeusne (*sic*) »

Noël MAUPETIT, père et parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1660, sous le nom de Noël Mopetit.

Jean MICHALET, parrain à Saint-Nizier en 1655 à deux reprises.
Courrier en 1642.

Aymé PACQUOT, père et parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1661, sous le nom d'Aymé Pacquot.

Jean QUESTAN, parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1658.

Nicolas QUINSON, père et parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1656.

Antoine RUSSET, parrain à Saint-Nizier en 1655
Courrier en 1655.

Louis SIMPLE, père et parrain à Saint-Nizier en 1655
Sera courrier en 1657.

Gaspard VANDE, parrain à Saint-Nizier 4/12/1655 de Jeanne Machannon (AML, 1 GG 30, fol. 221 recto)
Courrier en 1641.

Annexe 17

Confrères de Saint-Sébastien et de Saint-Roch en date du 2 novembre 1734 concernés par un baptême célébré à Saint-Nizier en 1740.

Document de référence :

L'ancienne et dévote confrerie de St Sebastien et de St Roch, erigée premierement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, & depuis plus de deux cens ans, au Couvent des RR. PP. Prêcheurs. Avec la Bulle de Notre Saint Pere le Pape Alexandre VII. & les Prières de la Confrérie, Lyon, imprimerie de Louis Cutty, 1763 (AML, 1 C 301 795).

Pour l'identité des confrères, a été retenue l'orthographe du patronyme telle qu'elle figure dans la base de données. Entre parenthèse figure la variante orthographique rencontrée dans le document de référence.
La cote est de type : AML, 1 GG 87, fol.…R ou V ("recto" ou "verso").

BAPTISÉ(e) DATE DU BAPTÊME, COTE	CONFRÈRE CONCERNÉ	MÉTIER DU CONFRÈRE	QUALITÉ DU CONFRÈ-RE	ÉPOUSE DU CONFRÈRE	PERE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PERE DU (ou de la) BAPTISÈ(e)	MÈRE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÈ(e)
Elizabeth AMORI-QUE. 16/02. 20 R.	Sébastien AMORIQUE (Amaurique)	Affaneur	Père	Barbe CUCHET	___	___	___	François GINET	Compagnon charpentier
Pierre BERGER. 16/05. 55 R.	Benjamin BERGER	Maître ouvrier en soie	Père	Marie IZOU	___	___	___	Pierre VERD	Maître ouvrier en soie
Pierre BERGER. 16/05. 55 R.	Pierre VERD	Maître ouvrier en soie	Parrain	Inconnue	Benjamin BERGER	Maître ouvrier en soie	Marie IZOU	___	___
Pierre BERNARD. 21/08. 98 R.	Pierre BERNARD	Marchand boucher	Parrain	Benoîte CASSET	Jean Pierre BERNARD	Marchand boucher	Jeanne Marie FIABLE	___	___
Reine BILLET. 21/02. 22 R.	Alexandre VALIN	Maître charpentier	Parrain	Inconnue	Claude BILLET	Maître tourneur	Catherine DEJUS-SIEU	___	___
Jean BON dit FALLOT. 12/01. 5 V.	Jean DUON	Maître marchand passementier	Parrain	Elisabet DELA-RONE	Robert BON dit FALLOT	Affaneur	Luce RAUDY ou RANDY	___	___
Jaques BONNARD. 30/06. 73 V.	Jaques Julien DUVIVIER	Maître perruquier	Parrain	Inconnue	Claude BON-NARD	Maître passemen-tier	Marie MERLE	___	___
Pierre BRUYERE. 14/08. 94 V.	Jean Marie FARNON (Fernon)	Passemen-tier	Epoux de la marraine	Marie Magdeleine NOË	François BRUYERE	Maître passemen-tier	Louise BROCHET	Pierre BUYET	Passementier
Marie CADIER. 15/07. 80 R.	Pierre CADIER	Maître emballeur	Père	Dominique ABEL	___	___	___	Claude ABEL	Maître chapelier
Nicolas CAMBRIAT.22 /06. 69 V.	Philibert CAMBRIAT	Maître fabricant	Père	Philippe JACQUES	___	___	___	Nicolas CAM-BRIAT	Maître fabricant
Jean Benoit CELUT. 16/04. 42 V.	Jean PIOT	Marchand chapelier	Parrain	Benoitte BAIZEVIL-LE	Jean CELUT	Maître fabricant	Marie Claudine NIOLET	___	___
César CHRÉTIEN. 6/08. 90 R.	Claude CHRÉTIEN	Maître tonnelier	Epoux de la marraine	Marie Magdelaine GENEVAY	Antoine CHRÉ-TIEN	Maître tonnelier	Catherine PIOT	César PIOT	Marchand de vin
Claudine CLAVEL. 12/04. 41 V.	Chris-tophle BRUN	Maître chandelier	Epoux de la marraine	Claudine BESSET	François CLAVEL	Maître cordonnier en second (savetier)	Marguerite TRA-NEARD	Jean CURTY	Maître meunier
Jacques COLOMB. 7/10. 117 R.	Jacques FENOUIL-LET	Marchand vitrier	Parrain	Inconnue	Jean Pierre COLOMB	Maître passemen-tier	Marie HUGUES	___	___
Joseph COLLET. 1/02. 13 V.	Pierre COLLET (Colet)	Maître forgeron	Père	Louise GUIDO	___	___	___	Joseph LAURENT	Maître marchand fabricant
Joseph COLLET. 1/02. 13 V.	Joseph LAURENT	Maître marchand fabricant	Parrain	Inconnue	Pierre COLLET (Colet)	Maître forgeron	Louise GUIDO	___	___
Claude DAMIRON. 1/01. 1 R.	Pierre ROY (Roi)	Marchand boucher	Époux de la marraine	Élisabeth MOLIERE	Antoine DAMIRON	Marchand de vin	Claudine PENEL	Claude PARRAIN	Marchand boucher

BAPTISÉ(e) DATE DU BAPTÊME, COTE	CONFRÈRE CONCERNÉ	MÉTIER DU CONFRÈRE	QUALITÉ DU CONFRÈ-RE	ÉPOUSE DU CONFRÈRE	PERE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PERE DU (ou de la) BAPTISÈ(e)	MÈRE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÈ(e)
Pierre DEFLAS-SIEU. 26/10. 126 R.	Claude DEFLAS-SIEU (Deflacieu)	Maître balancier	Père	Magdelaine CHABOU	___	___	___	Pierre FILLON	Marchand tireur d'or
Jean DUC. 6/01. 3 V.	Pierre FALATIEU (Falassieu)	Marchand de fer	Époux de la marraine	Catherine BERLLE	Philippe DUC	Affaneur	Elisabeht CYBLAIN	Jean PERRIN	Maître fabricant
Sébastien DURAND. 8/02. 15 V.	Sébastien IMBERT	Marchand	Parrain	Inconnue	Joseph DURAND	Maître moulinier	Laurence PERI-CHON	___	___
Jean Pierre ETHEVE-NET. 19/07. 82 R.	François BERTHE-LIER (Berthellier)	Marchand fabricant	Époux de la marraine	Pierrette TERRIER	Louis ETHEVE-NET	Maître cordonnier	Catherine CLAVAL	Jean Pierre TERRIER	Marchand fabricant
Jean Claude FERRANT. 14/02. 18 V.	Nicolas FERRANT	Marchand boucher	Père	Louise HODIEU	___	___	___	Jean Claude HODIEU	Marchand boucher
Enemonde FONTENIL-LE. 2/12. 144 R.	Fleury VERSIER (Verzier)	Maître taillandier	Époux de la marraine	Enemonde LAFONT	Claude FONTENIL-LE	Maître ouvrier en soie	Anne SUSTELLE	Jean VERD	Maître ouvrier en soie
Pierrete GERIFAUT. 21/06. 68 V.	François BERTHE-LIER (Berthellier)	Marchand ouvrier en soie	Époux de la marraine	Pierrette TERRIER	Jacques Joseph GERI-FAUT	Maître ouvrier en soie	Elisabet LYODET	Joseph GERVAIS	Maître ouvrier en soie
Benoitte GERMON. 25/06. 71 R.	Jean PIOT	Marchand chapelier	Époux de la marraine	Benoitte BAIZEVIL-LE	Joseph Charles GER-MONT	Maître fabricant	Marie Catherine LOTTIER	Aymé CHARMY	Maître boulanger
Claude GISSET. 21/05. 56 R.	Jacques MORY	Maître tireur d'or	Époux de la marraine	Antoinette BERGER	Pierre GISSET	Cordonnier	Antoinette PIGNON	Claude LAMBOU-REIN	Maître ouvrier en fer blanc
Antoine GODE-MARD. 24/01. 10 R.	Antoine GODE-MARD	Marchand boucher	Parrain	Jeanne SIVOU	Pierre GODE-MARD	Marchand boucher	Jeanne GRENET	___	___
Antoine GODE-MARD. 24/01. 10 R	Jean RONDET	Boucher	Époux de la marraine	Jeanne BARRO-CHET	Pierre GODE-MARD	Marchand boucher	Jeanne GRENET	Antoine GODE-MARD	Marchand boucher
Dominique GORSSE. 7/04. 38 V.	Pierre CADIER	Maître emballeur	Époux de la marraine	Marie Dominique ABEL	Pierre GORSSE	Chapelier	Marie CHOLET	Benoît PUJON	Chapelier
Antoinette GROBON. 21/06. 69 R.	Guillaume LAGNIEU	Maître guimpier	Époux de la marraine	Antoinette GUINAND	Jean GROBON	Maître tailleur d'habits	Clémence AUGER	Jean Louis PAIN-BLANC	Maître satinaire
Humbert GUINET. 17/01. 7 R.	Humbert GUINET	Maître ferblantier	Parrain	Inconnue	Jean François GUINET	Maître fabricant	Marie Claudine BELLE-MAIN	___	___
Antoine HODIEU. 29/04. 48 V.	Pierre ROY (Roi)	Marchand boucher	Époux de la marraine	Élisabeth MOLIERE	Aymé Joseph HODIEU	Marchand boucher	Antoinette MOLIERE	Antoine MOLIERE	Marchand boucher

BAPTISÉ(e) DATE DU BAPTÊME, COTE	CONFRÈRE CONCERNÉ	MÉTIER DU CONFRÈRE	QUALITÉ DU CONFRÈ-RE	ÉPOUSE DU CONFRÈRE	PERE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PERE DU (ou de la) BAPTISÈ(e)	MÈRE DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PARRAIN DU (ou de la) BAPTISÈ(e)
Magdelaine HUVET. 6/01. 3 R.	Jean DUON	Maître passementier	Parrain	Elisabet DELA-RONE	Pierre HUVET	Maître marchand passemen-tier	Jeanne Marie CHALON	___	___
Vincent LANTET. 25/06. 70 V.	Antoine BENY	Maître boulanger	Époux de la marraine	Claudine SOUPPAT	Jean BarthélemyLANTET	Maître passemen-tier	Susanne DUMAS	Vincen HEREY	Marchand tailleur
Ambroise LEVET. 29/08. 101 R.	François LEVET	Maître charpentier	Père	Jeanne BONTEMS	___	___	___	Ambroise BER-TRAND	Marchand
Jean MADINIER. 9/10. 117 V.	Jean RONDET	Tripier	Parrain	Jeanne BARRO-CHET	André MADI-NIER	Maître tonnelier	Claudine TIBODIER	___	___
Claude MANTE-LIER. 6/09. 103 V.	François BERTHE-LIER (Berthellier)	Maître fabricant	Époux de la marraine	Pierrette TERRIER	Philibert MANTE-LIER	Maître fabricant en bas de soie	Berthe GERVAIS	Claude GOFFRAY	Maître fabricant
Antoine MARQUIS. 10/12. 146 V.	Antoine BENY	Maître boulanger	Parrain	Claudine SOUPPAT	Pierre MARQUIS	Maître épinglier	Antoinete ROUSSIL-LON	___	___
Michel MARTIN. 29/02. 25 R.	Jean Baptiste MARTIN	Maître ouvrier en bas de soie	Père	Antoinete FOND	___	___	___	Michel JOLY	Teneur de livres
Catherine MAYET. 22/07. 83 V.	Jean François MILLIOT (Milliod)	Maître charpentier	Parrain	Inconnue	Pierre MAYET	Marchand fabricant	Magdelaine VILLE-FRANCHE	___	___
Claude MERAUX. 21/10. 123 V.	Etienne DES-CHAMPS	Charcutier	Époux de la marraine	Claudine TERRIER	Pierre René MERAUX	Cordonnier	Claudine GACHET	Claude BONARD	Maître benier

Annexe 18

Enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740 dont le père est membre de la confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch en date du 2 novembre 1734 : reconstitution de fratries.

• Élizabeth AMORIQUE, fille de Sébastien Amorique (Amaurique) affaneur (il signe S. Amauriq) et de Barbe Cuchet, baptisée le 16 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 20 recto).

Parrain : François Ginet compagnon charpentier.
Marraine : Elizabeth Plasson fille (elle signe Elisabeth Plason).
Autre signataire : Roland.

Mariage des parents :
Remise Notre-Dame-de-la-Platière pour St-Nizier 2-11-1737 pour Sebastien Amory drapier drapant et Barbe Cuchet. Signée Malgoire curé. AML, 1 GG 327, fol. 48 verso.

Mariage Saint-Nizier 3-11-1737 en suite de la remise de Mr Malgoire curé de Notre-Dame-de-la-Platière entre Sebastien Amoriq drapier drapant veuf (il signe S. Amauriq) et Barbe Cuchet, fille d'Antoine Cuchet maître drapier drapant et de Claudine Massy (morts). Témoins : Joseph Chevalier, Nicolas Boisset, Michel Morel porteur de chaises et Henry Roland huissier au Comté de Lyon. Epoux libres, épouse domiciliée à Saint-Nizier. Célébrant : Matthieu vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 120 verso.

Frères et sœurs :
- 9-12-1738. AML, 1 GG 85, fol 157 verso. Baptême de Joseph Amorri, né le même jour, fils de Sébastien Amorri drapier (il signe S. Amauriq) et de Barbe Cusset. Parrain : Joseph Feraud porteur de chaise (il signe J. Fereaud). Marraine : Laurence Vallin épouse d'Antoine Ricar affaneur.

- 4-03-1741. AML, 1 GG 88, fol 27 verso. Baptême de Catherine Amorique, née 2-03-1741, fille de Sébastien Amorique affaneur (il signe S. Amouriq) et de Barbe Cusset. Parrain : François Joanim marchand et maître plieur de soie (il signe F. Joanin). Marraine : Catherine Plasson épouse de Marc Antoine Beaudois maître satinaire.

- 16-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 102 recto. Baptême d'Estienne Roch Amoric, né le même jour, fils de Sébastien Amoric affaneur (il signe S. Amouriq) et de Barbe Cuchet. Parrain : Estienne Auver maître fabricant. Marraine : Anne Beaudouay fille (elle signe Anne Baudoy). Autre signataire : Roland.

- 9-12-1743. AML, 1 GG 90, fol. 142 verso. Baptême de Marc Antoine Amoriq, né 8-12-1743, fils de Sebastien Amoriq porteur de chaises (il signe S. Amouriq) et de Barbe Cuchet. Parrain : Marc Antoine Bodoy maître ouvrier en soie (il signe Marc Antione Baudoy). Marraine : Catherine Plasson femme dudit parrain.

- 9-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 31 recto. Baptême de Jacques Amoriq, né le même jour, fils de Sebastien Amoriq affaneur (il signe S. Amouriq) et de Barbe Cuchet. Parrain : Jacques Richier affaneur. Marraine : Anne Balet fille. Autre signataire : Roland.

- 13-08-1746. AML, 1 GG 93, fol. 97 verso. Baptême de Jeanne Marie Amaulry, née 12-08-1746, fille de Sebastien Amaulry affaneur (il signe S. Amoriq) et de Barbe Cusset. Parrain : Claude Boni matelassier (il signe Claude Bony). Marraine : Jeanne Marie Tiron femme d'André Girard marchand aiguilletier.

- 5-11-1747. AML, 1 GG 94, fol. 138 recto. Baptême de Sebastien Amoric, né 4-11-1747, fils de Laurent Amoric matelassier[1768], qualifié d'absent, et de Barbe Cuchet. Parrain : Sebastien Pierou buraliste à Charney en Lyonnais. Marraine : Marie Magdeleine Mattelin femme de Francois Despierres maître cordonnier.

- 4-03-1749. AML, 1 GG 96, fol. 33 verso. Baptême de Marie Elizabeth Amoricq, née 3-03-1749, fille de Sébastien Amoricq affaneur (il signe S. Amoriq) et de Barbe Cusset. Parrain : François Antoine Robaste maître tailleur d'habits. Marraine : Elizabeth Delorme épouse de Ferdinand Benoit épicier.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Pierre BERGER, fils de Benjamin Berger maître ouvrier en soie et de Marie Izou, baptisé le 16 mai 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 55 recto)

Parrain : Pierre Verd maître ouvrier en soie.
Marraine : Marie Culti fille (elle signe Marie Curtil).

[1768] Selon toute vraisemblance, il y a une confusion concernant l'identité du père.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 3-05-1734 entre Benjamin Berger maître ouvrier en soie, veuf, et Marie Issou, fille de défunt Jean François Issou laboureur de Sallanches en Savoie et de Pierrette Gontard. Présents (le terme "témoin" n'est pas utilisé) : Jean Verd maître ouvrier en soie, Pierre Ver ouvrier en soie (il signe Pierre Vert), Claude Peisselon ouvrier en soie (il signe Claude Peysellon) et François Jacquet ouvrier en soie. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier depuis plusieurs années. AML, 1 GG 163, fol. 55 recto.

Frères et sœurs :
- 24-04-1735. AML, 1 GG 82, fol. 23 recto. Baptême d'Anne Marie Berger, née le même jour, fille de Benjamain Berger maître ouvrier en soie et de Marie Soud (*sic*). Parrain : Sébastien Jaquette maître ouvrier en soie (il signe Sébastien Jacquette). Marraine : Anne Marie Humbert femme de François Jaquette maître ouvrier en soie.

- 3-05-1736. AML, 1 GG 83, fol. 59 verso. Baptême de François Berger, né 2-05-1736, fils de Benjamin Berger maître ouvrier en draps de soie et de Marie Yzou (*sic*). Parrain : François Jacquette maître ouvrier en draps de soie. Marraine : Anne Chanu femme de Sébastien Jacquette ouvrier en draps de soie.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Marie CADIER, fille de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel, baptisée le 15 juillet 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 80 recto)

Parrain : Claude Abel maître chapelier.
Marraine : Marie Goujon fille.

Mariage des parents :
Remise Saint-Nizier 11-10-1733 à Pierre Cadier maître emballeur et à Dominique Abel pour la Platière. Notaire Bertholon. AML, 1 GG 162, page 243.

Mariage Notre-Dame-de-la-Platière 12-10-1733 entre Pierre Cadier maître emballeur à Lyon demeurant rue de la Gerbe, paroisse St-Nizier, veuf, avec remise du 11-10-1733, et Dominique Abel, demeurant depuis longtemps dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Platière, fille de Michel Abel, habitant de la paroisse de Vermelin (??) en Dauphiné et de Claudine Bourbon. 3 proclamations à Notre-Dame-de-la-Platière. En présence (le terme "témoins" n'est pas utilisé) du père de l'épouse, de Claude Murat, de Jean Baptiste Bourdelin et de Louis Fougier (il signe Fougier prêtre). AML, 1 GG 326, fol. 51 verso. Les époux sont autorisés par contrat du 28-09-1733 reçu par maître Colbaret notaire à Lyon.

Demi-frères et demi-sœurs issus d'un précédent mariage du père[1769] :
- 17-06-1731. AML, 1 GG 78, fol. 79 verso. Baptême d'Antoinette Cadier, née le même jour, fille de Pierre Cadier maître emballeur et de Pierrette Goujon. Parrain : Alexis Goujon corroyeur. Marraine : Antoinette Burer fille. Autre signataire : Jean Radix.

- 23-08-1733. AML, 1 GG 80, fol. 109 recto. Baptême de Claude François Cadier, né 22-08-1733, fils de Pierre Cadier maître emballeur et de Pierrette Goujon. Parrain : Claude Murat maître menuisier. Marraine : Antoinette Goujon fille.

Frères et sœurs :
- 12-12-1734. AML, 1 GG 81, fol. 151 verso. Baptême de Joseph Cadier, né 11-12-1734, fils de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel. Parrain : Joseph Abel prêtre, vicaire de l'église de Saint-Just. Marraine : demoiselle Antoinette Duraine fille. Autre signataire : Chazot (il s'agit de Jean Chazot prêtre chapelain perpétuel bénéficier de l'église de Saint-Just de Lyon).

- 30-04-1736. AML, 1 GG 83, fol. 57 verso. Baptême de Louise Claudine Cadier, née le même jour, fille de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel. Parrain : Jean Baptiste Abel clec tonsuré. Marraine : Louise Cadit fille (elle signe Louise Cadis). Autre signataire : J. Damet clerc.

- 1-12-1737. AML, 1 GG 84, fol. 155 recto. Baptême de Jean Baptiste Cadier, né 30-11-1737, fils de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel. Parrain : Jean Baptiste Bourdelain maître cartier. Marraine : Jeanne Veuillet épouse de Jean Baptiste Cadier maître emballeur.

- 30-08-1739. AML, 1 GG 86, fol. 116 verso. Baptême de Jeanne Catherine Cadier, né 29-08-1739, fille de Pierre Cadier maître emballeur et de Dominique Abel. Parrain : Jean Chazot prêtre chapelain perpétuel bénéficier de l'église de Saint-Just de Lyon. Marraine : demoiselle Catherine Brossard veuve de François Fay marchand fabricant. Autre signataire : J. Abel prêtre (il s'agit de Joseph Abel).

- 4-12-1742. AML, 1 GG 89, fol. 150 recto. Baptême de Françoise Cadier, née 3-12-1742, fille de Pierre Cadier emballeur et de Dominique Abel. Parrain : Jean Baptiste Charbonnet emballeur. Marraine : Françoise Lionnois épouse dudit parrain, représentée par Anne Bauny épouse de Louis Reboud marchand.

Fratrie entièrement reconstituée.

[1769] Il s'agit bien du même Pierre Cadier, les signatures étant similaires.

• Nicolas CAMBRIAT, fils de Philibert Cambriat maître fabricant et de Philippe Jacques, baptisé le 22 juin 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 69 verso)
Parrain : Nicolas Cambriat, maître fabricant.
Marraine : Marie Boucharlat, épouse de ce dernier.

Le mariage des parents n'a pas été retrouvé.

Frères et sœurs :
- 25-07-1732. AML, 1 GG 79, fol. 97 recto. Baptême de Susanne Cambriat, née le même jour, fille de Philibert Cambriat ouvrier en soie et de Philippe Jacques. Parrain : Claude Jacque (*sic*) ouvrier en soie. Marraine : Susanne Begon femme d'Antoine Cambriat ouvrier en soie.

- 25-10-1733. AML, 1 GG 80, fol. 141 recto. Baptême de Nicolas Cambriat, né 24-10-1733, fils de Philibert Cambriat fabricant et de Philippe Jacque. Parrain : Nicolas Cambriat fabricant. Marraine : Claire Jacque femme de Joseph Laurent fabricant.

- 17-12-1734. AML, 1 GG 81, fol. 154 recto. Baptême de Joseph Marie Cambriat, né 16-12-1734, fils de Philibert Cambriat maître ouvrier en soie et de Philippe Jacques. Parrain : Joseph Laurent marchand fabricant. Marraine : Marie Claudine Giroud femme de Jean Marie Faugé marchand fabricant (elle signe M. Cl. Giroud Faugier).

- 27-02-1736. AML, 1 GG 83, fol. 28 verso. Baptême d'Etienne Cambriat, né le même jour, fils de Philibert Cambriat maître fabricant et de Philippe Jacques. Parrain : Etienne Burlaton maître fabricant. Marraine : Susanne Courrier femme de Jacques Chillat maître cordonnier.

- 23-06-1737. AML, 1 GG 84, fol. 78 verso. Baptême de Benoite Cambriat, née 22-06-1737, fille de Phlibert Cambriat maître ouvrier en soie et Philippe Jacques. Parrain : Jean Marie Fougier marchand maître ouvrier en soie. Marraine : Benoite Delorme veuve d'Etienne Souchar marchand ouvrier en soie (elle signe veuve Souchard).

- 16-11-1738. AML, 1 GG 85, fol. 145 verso. Baptême de Marie Benoite Cambriat, née 15-11-1738, fille de Philibert Cambriat maître ouvrier en soie et de Philippe Jacque. Parrain : Jean François Dantoine maître guimpier. Marraine : Marie Benoitte Louis femme de Jean Pierre Trenet maître tireur d'or.

Fratrie entièrement reconstituée.

Remariage du père **:**
Mariage Saint-Nizier 20-09-1744 de Philibert Cambriat maître fabricant veuf avec Marthe Grilliat, fille d'Antoine Grilliat habitant de Boissieu hameau de Contrevoz en Bugey et de Benoite Grilliat (morts). Témoins : Antoine Cambriat aussi maître fabricant père de l'époux, Nicolas Cambriat son frère, Philibert Cambriat son oncle (il signe Philibert Cambert) et Francois Feline tous maîtres fabricants. Autre signataire : Jacques Chilliat. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Heurtaud. Célébrant : Mathieu vicaire. AML, 1 GG 172, fol. 113 recto.

• Joseph COLLET, fils de Pierre Collet (Colet) maître forgeron et de Louise Guido, baptisé le 1er février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 13 verso)

Parrain : Joseph Laurent, maître marchand fabricant.
Marraine : Louise Charron veuve de Claude Richet marchand grainetier.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 6-07-1738 entre Pierre Collet maître forgeur, fils de défunt Michel Collet habitant de la paroisse d'Arvay (*sic*) en Savoie et d'Antelmette Silvet (vivante), et Louise Guidot fille de défunt Hugues Guidot habitant de la paroisse de Thesieu en Valromey et d'Antelmette Bouvier (vivante). Témoins : Joseph Laurent marchand fabricant, fondé de procuration de la mère de ladite épouse par acte du 27 février de cette présente année reçu par Crussy notaire royal à Champagne, George Manessy maître ouvrier en draps de soie, Jean Antoine Bau maître libraire et relieur de livres (il signe Beaud) et Claude Michalon maître menuisier. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Soupat. Célébrant : Thevenet vicaire. AML, 1 GG 166, fol. 70 recto.

Frères et sœurs :
- 2-06-1741. AML, 1 GG 88, fol. 66 recto. Baptême de Claire Collet, née le même jour, fille de Pierre Collet maître forgeur et de Louise Guido. Parrain : François Roche charcutier. Marraine : Claire Jacques femme de Joseph Laurent maître ouvrier en soie.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Pierre DEFLASSIEU, baptisé le 26 octobre 1740, fils de Claude Deflassieu (Deflacieu) maître balancier et de Magdelaine Chabou (AML, 1 GG 87, fol. 126 recto).

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 21-07-1737 entre Claude Deflassieux maître balancier (il signe Deflacieu), fils de défunt Jacques Deflassieux maître balancier et de présente Anne Faure avec Magdelaine Chabout, fille de défunts François Chabout habitant de Chaleyssin en Dauphiné et de Jeanne Carrier.Témoins : Jean Closet marchand tireur d'or (il signe J. Clozet), Pierre Fillion maître tireur d'or (il signe P. Fillon), François Sarasin marchand de chevaux (il signe F. Sarrazin) et Pierre Mars maître passementier. Epoux libres et domiciliés dans la paroisse. Notaire Richard. AML, 1 GG 165, fol. 82 recto.

Frères et sœurs :
- 22-01-1739. AML, 1 GG 86, fol. 11 verso. Baptême de Jean Marie Deflassieux, né 21-01-1739, fils de Claude Deflassieux maître balancier (il signe Claude Deflacieu) et de Magdelaine Chaboux. Parrain : Jean Clozet maître marchand tireur d'or. Marraine : Marie Cadys veuve d'André Perinet bourgeois de Lyon.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Jean Claude FERRANT, fils de Nicolas Ferrant marchand boucher et de Louise Hodieu, baptisé le 14 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 18 verso).
Parrain : Jean Claude Hodieu, marchand boucher.
Marraine : Claudine Barroché fille (elle signe Claudine Barrochet).

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 3-06-1731 entre Nicolas Ferrant maître boucher, fils de défunt André Ferrant boucher de Beaujeu et de Louise Echalier (vivante), et Louise Hodieu, fille de Jacque Hodieu boucher et de Fleurie Hurin (vivants). Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) : ledit père de l'épouse, Jean Ferrant maître boucher (il signe Jean Ferrand), Jean Robelin (il signe Jean Rebelin) et Etienne Plassy tous bouchers. Célébrant : Paule vicaire. AML, 1 GG 160, p. 136.

Frères et sœurs :
- 19-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 150 recto. Baptême d'Antoinette Ferran (*sic*), née 18-11-1733, fille de Nicolas Ferran maître boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jean Ferran maître boucher (il signe Jean Ferrand). Marraine : Antoinette Hodieu femme de Jean Robelin maître boucher. Autre signataire : Jacques Hodieu.

- 28-10-1734. AML, 1 GG 81, fol. 128 recto. Baptême de Claude Ferrant, né 27-10-1734, fils de Nicolas Ferrant maître boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jean Claude Hodieu boucher. Marraine : Catherine Ferrant fille (elle signe Catherine Ferrand). Autre signataire : Jacques Hodieu.

- 12-09-1735. AML, 1 GG 82, fol. 86 verso. Baptême d'Estienne Ferrand, né 10-09-1735, fils de Nicolas Ferrand (*sic*) marchand boucher et de Louise Odieux (*sic*). Parrain : Estienne Plassy marchand boucher. Marraine : Geneviève Vrin veuve de Jean Bonnard marchand corroyeur. Autre signataire : Jacques Hodieu.

- 12-09-1736. AML, 1 GG 83, fol. 118 verso. Baptême de Jean Baptiste Ferrand, né 11-09-1736, fils de Nicolas Ferrand marchand boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jean Baptiste Perrin marchand boucher (il signe Jean Perrin). Marraine : Françoise Hodieu femme d'Etienne Plassy marchand boucher. Autres signataires : Jacques Hodieu et Antoinette Hodieu.

- 28-08-1737. AML, 1 GG 84, fol. 106 verso. Baptême d'Elizabeth Cecile Ferrand (*sic*), née 27-08-1737, fille de Nicolas Ferrand marchand boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jacques Audibert marchand fabricant. Marraine : Elizabeth Cecile Berger femme d'Hugues Denys marchand fabricant (lui signe Denis). Autre signataire : Jacques Hodieu.

- 11-11-1738. AML, 1 GG 85, fol 142 verso. Baptême de Claudine Ferran (*sic*), née 10-11-1738, fille de Nicolas Ferran marchand boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jacques Ferran boucher (il signe Jacques Ferrand). Marraine : Claudine Barroché femme de Jean Claude Hodieu boucher (elle signe Claudine Barrochet).

- 27-09-1742. AML, 1 GG 89, fol. 122 recto. Baptême d'Agathe Constance Ferran, née 26-09-1742, fille de Nicolas Ferran marchand boucher et de Louise Hodieu. Parrain : Jaques Ferran boucher (il signe Jacques Ferrand). Marraine : Agathe Constance Rebelin fille. Autres signataires : Jacques Hodieu, Claude Renaud.

Fratie entièrement reconstituée.

• Ambroise LEVET, fils de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontems, baptisé le 29 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 101 recto).

Parrain : Ambroise Bertrand, marchand.

Marraine : Philiberte Daubin épouse de Blaise Paschal marchand chandelier (elle signe Philliberte Daubain ; lui signe Blaise Pascal).

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 13-07-1737 en suite de la dispense de la troisième publication accordée par monseigneur l'évêque de Cydon suffragant et vicaire général du diocèse entre François Levet maître charpentier de Lyon, fils de François Levet habitant de la paroisse de Peyrieu en Bugey et de Josephte Duport (morts), et de Jeanne Bontemps (elle signe Jeanne Bontems), fille de présent Jean Claude Bontemps maître coroyeur et de Claudine Hurin (vivante). Témoins : Claude Bontemps frère de ladite épouse maître corroyeur (il signe Claude Bontemp), Francois Levet cousin dudit époux chirurgien, Jacques Hodieu marchand boucher et Claude Bonnard maître corroyeur. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Heurtau. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 78 recto.

Frères et sœurs :
1) 11-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 125 verso. Baptême de Francois Levet, né 9-10-1738, fils de Francois Levet maître chapentier et de Jeanne Bontemps. Parrain : Francois Levet chirurgien. Marraine : Claudine Vrin femme de Claude Bontemps maître corroyeur (elle signe Claudine Bonttand).

2) 5-10-1739. AML, 1 GG 86, fol. 133 recto. Baptême de Genevieve Levet, née 4-10-1739, fille de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontemps. Parrain : Jean Claude Bontemps marchand corroyeur. Marraine : Geneviève Hurain veuve de Jean Bonnard marchand corroyeur (elle signe Genevieve Hurint).

3) 25-10-1741. AML, 1 GG 88, fol. 137 recto. Baptême de Claudine Levet, née 24-10-1741, fille de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontems. Parrain : Blaise Paschal maître et marchand chandelier (il signe Blaise Pascal). Marraine : Claudine Cotelu épouse de Bonnaventure Chapard marchand. Autres signataires : Desgrange, Philliberte Pascal.

4) 9-12-1742. AML, 1 GG 89, fol. 151 verso. Baptême de François Levet, né 8-12-1742, fils de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontemps. Parrain : François Boucharlat entrepreneur. Marraine : Charlotte Truchet épouse d'Hugues Moran marchand fromager.

5) 2-09-1744. AML, 1 GG 91, fol. 110 verso. Baptême de Claude Marie Levet, né 31-08-1744, fils de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontemps. Parrain : Claude Marie Rival maître charpentier. Marraine : Catherine Sausse épouse de François Carly maître maçon (elle signe Catherine Sosse).

6) 26-09-1745. AML, 1 GG 92, fol. 118 verso. Baptême d'Anne Levet, née 24-09-1745, fille de François Levet maître charpentier et de Jeanne Bontems. Parrain : Laurent Guichard maître charpentier. Marraine : Anne Vallin femme de François Milliet maître charpentier (elle signe Anne Valin).

7) 30-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 62 verso. Baptême de Catherine de Sienne Levet, née 29-04-1749, fille de Francois Levet maître charpentier et de Jeanne Bontemps. Parrain : Antoine Baisse marchand sur la rivière de Saône. Marraine : Catherine Poly épouse dudit parrain. Autre signataire : Jerome Gaudin.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Michel MARTIN, fils de Jean Baptiste Martin maître ouvrier en bas de soie et d'Antoinete Fond, baptisé le 29 février 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 25 recto).

Parrain : Michel Joly, teneur de livres (il signe Jolly).
Marraine : Antoinete Laurence femme de Jean Baptiste Boiner, marchand fabricant (elle signe Toine Laurencet).

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 22-07-1737 de Jean Baptiste Martin maître ouvrier en bas de soie, fils de Claude Martin habitant de Saint-Genis-Laval en Lyonnais et d'Antoinette Dupiney (morts), et de Marie-Anne (*sic*) Font adoptive de l'hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon, fille de Jean Baptiste Font maître boulanger de Lyon et de Marie Sirvant (morts). Témoins : Fleury Diand (il signe F. Dian) et Jean Baptiste Pitra recteurs dudit hôpital, Jean Francois Pupier maître fabricant de bas de soie et Jean Baptiste Brun forgeur. Autres signataires : Besson, JB Guinet. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Durand. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 83 verso.

Frères et sœurs :
- 15-04-1738. AML, 1 GG 85, fol. 54 recto. Baptême de Jean François Martin, né 14-04-1738, fils de Jean Baptiste Martin maître ouvrier en bas de soie et d'Antoinette Fond. Parrain : Jean François Pupier maître ouvrier en bas de soie. Marraine : Jeanne Fond femme de Jean Baptiste Guinet maître ouvrier en bas de soie (elle signe Jeanne Font). Autre signataire : JB Guinet.

- 5-03-1741. AML, 1 GG 88, fol. 28 recto. Baptême de Jeanne Martin, née 4-03-1741, fille de Jean Baptiste Martin maître fabricant en bas de soie et d'Antoinette Fond. Parrain : Jean Baptiste Guinet maître fabricant en bas de soie. Marraine : Jeanne Joly épouse de Michel Joly teneur de livres. Autre signataire : Thoinon Jolly.

- 8-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 98 verso. Baptême d'Antoinette Martin, née le même jour, fille de Jean Baptiste Martin maître ouvrier en bas de soie et d'Antoinette Fond. Parrain : Nicolas Pupier ouvrier en soie. Marraine : Antoinette Joly fille (elle signe Thoinon Jolly).

- 28-07-1743. AML, 1 GG 90, fol. 88 verso. Baptême de Marguerite Martin, née 27-07-1743, fille de Jean Baptiste Martin maître ouvrier en bas de soie et d'Antoinette Fond. Parrain : Philibert Mantelier maître ouvrier en bas de soie (il signe Mantiellé). Marraine : Marguerite Preron épouse de Jean François Pipier (*sic*) maître ouvrier en bas de soie.

- 3-11-1744. AML, 1 GG 91, fol. 140 recto. Baptême de Pierre Martin, né le même jour, fils de Jean Baptiste Martin maître fabricant en bas de soie et d'Antoinette Font. Parrain : Pierre Martin maître fabricant en bas de soie. Marraine : Jeanne Font femme de Jean Baptiste Guinet maître fabricant en bas de soie.

- 26-02-1746. AML, 1 GG 93, fol. 29 recto. Baptême de Pierre Martin, né le même jour, fils de Jean Baptiste Martin maître fabricant en bas de soie et d'Antoinette Fond. Parrain : Pierre Mortier maître fabricant en bas de soie (il signe Mortie). Marraine : Claudine Piot femme de Pierre Martin maître fabricant en bas de soie.

Fratrie entièrement reconstituée.

Annexe 19

Enfants baptisés à Saint-Nizier en 1740 dont le père est membre de la confrérie des pénitents de la Miséricorde : reconstitution de fratries.

• Claude Antoine de Gerando, fils d'Antoine de Gerando (de Gerendo, Degerando) marchand à Lyon et de Marie Biclet, baptisé le 27 novembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 142 recto).

Parrain : Claude Benoist Biclet, négociant à Lyon.
Marraine : Marguerite de Gerando épouse de Bonaventure Berger marchand (elle signe Degerando Bergé).
Autre signataire : Degerando Feraud.

Mariage des parents :
Remise St-Nizier 5-02-1736 à Antoine Degerando bourgeois et à Marie Biclet pour Saint-Pierre-Saint-Saturnin. Notaire Perrin. Signé Paule vicaire. AML, 1 GG 164, page 37.

Mariage Saint-Pierre-Saint-Saturnin 6-02-1736 d'Antoine Degerando bourgeois de Lyon, fils de Pierre Degerando bourgeois de Lyon et de Jeanne Lyot, âgé d'environ 35 ans, et de Marie Biclet, fille de Benoit Biclet docteur en médecine, agrégé au collège de Lyon et de Jeanne Perrichon, âgée d'environ 23 ans. Bans publiés trois fois sans aucun empêchement canonique. Le futur époux habite la paroisse de St-Nizier dont il a une remise en date du 5-02-1736 signée Paule vicaire de St-Nizier. La future épouse habite la paroisse St-Pierre-St-Saturnin. Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) : les pères et mères des deux parties, Etienne Degerando frère de l'époux, noble Claude Benoit Biclet frère de l'épouse, Francois Feraud beau-frère de l'époux, messire Lyot docteur en théologie prêtre et curé de la paroisse de St-Vincent, oncle de l'époux. Autres signataires : Degerando Bergé, Perrin, Dugas curé, Janne Margueritte Degerando, vefve Factory, Degerando Jordan, Perrin, Breton Biclet, Biclet Motte, Biclet l'ainé, Motte, Benoit Joseph Motte, Chartron vicaire, Chantre vicaire. Contrat de mariage reçu par maître Perrin, conseiller du roi, notaire à Lyon en date du 4-02-1736. Célébrant : Jérôme Biclet docteur en théologie, prêtre prieur de St-Martin de Tour (*sic*) diocèse de Lisieux, frère de l'épouse. AML, 1 GG 615, page 32.

Frères et sœurs :
- 18-07-1738. AML, 1 GG 85, fol. 94 recto. Baptême en suite de la permission de monsieur le sacristain de Saint-Nizier de Jeanne Degerando, née le même jour, fille d'Antoine Degerando bourgeois de Lyon et de Marie Biclet. Parrain : Antoine Lyot docteur de Sorbonne et curé de Saint-Vincent de Lyon. Marraine : Jeanne Perrichon épouse de noble Benoit Biclet doyen des médecins de Lyon et agrégé au collège. Autres signataires : Lyot Degerando, Breton Biclet, Dugas curé de St-Pierre.

- * 1-12-1741. AML, 1 GG 88, fol. 155 recto. Baptême de Jerome Degerando, né le même jour, fils d'Antoine Degerando marchand de Lyon et de Marie Biclet. Parrain : Jerome Biclet prieur de St-Martin du Bosc et de Saint-Côme, oncle maternel. Marraine : Elizabeth Degerande (*sic*) épouse de François Feraud marchand. Autres signataires : Biclet, Degerando, Degerando Piron.

- 4-02-1743. AML, 1 GG 90, fol. 17 verso. Baptême de Jeanne Marguerite Degerando, née le même jour, fille d'Antoine Degerando bourgeois de Lyon et de Marie Biclet. Parrain : François Perrin conseiller du roi, notaire de Lyon. Marraine : Jeanne Marguerite Degerando épouse de François Piron négociant. Autre signataire : Lyot.

Fratrie entièrement reconstituée.

• Antoine POLLET, fils d'Etienne Pollet bourgeois de Lyon et de Jeanne Françoise Le Clerc, baptisé le 26 mars 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 34 verso).

Parrain : Antoine Patissier de la Fayette, ancien conseiller du roi (il signe de la Fayete).
Marraine : Eléonor Duc femme de Maurice Michaud, marchand.
Autres signataires : Blanchet Pollet, Duc Pignata, J. Sardelle (??).

Mariage des parents :
Remise St-Nizier 22-12-1736 à Etienne Pollet marchand drapier et à Jeanne Françoise Leclerc pour La Platière. Notaire Chazotte. Signé Goiffon vicaire. AML, 1 GG 164, page 289.

Mariage La Platière 27-12-1736 d'Estienne Pollet marchand drapier à Lyon, veuf de la paroisse St-Nizier d'où il a porté remise en date du 22-12-1736 signé Goiffon vicaire, et de Jeane Françoise Le Clerc (elle signe Jeanne Fransoisse Leclerc) fille de Claude Le Clerc marchand bourgeois de Lyon et d'Emerode Gabriel, de La Platière. Les époux sont dûment autorisés par le contrat du 11-12-1736 reçu par maître Chazote notaire à Lyon. Le mariage a été proclamé dans les deux paroisses une fois sans aucun empêchement. Les époux ont obtenu dispense de deux bans et du temps de l'avent en date du 21-12-1736 signée Canavel vicaire général. Présents (le terme "témoins" n'est pas utilisé) : la mère de l'époux, Claude Pollet Depouilly son frère, François Perraud son neveu, le père et la mère de l'épouse et Jaques Le Clerc son oncle. Autres signataires : Pignata, Laurrans, Charretier. Célébrant : Malgoire curé et chanoine de La Platière. AML, 1 GG 327, page 60 verso.

Frères et sœurs :

- 28-09-1737. AML, 1 GG 84, fol. 123 recto. Baptême de Claude Pollet, né le même jour, fils d'Etienne Pollet négociant de Lyon et de Jeanne Françoise Leclerc. Parrain : Claude Pollet seigneur de Poully. Marraine : Emerande Gabriel épouse de Claude Leclerc négociant de Lyon. Autres signataires : Leonord Duc, Depierre Claude Cenves.

- 12-09-1738. AML, 1 GG 85, fol. 115 recto. Baptême de Claude Pollet, né le même jour, fils d'Etienne Pollet négociant de Lyon et de Jeanne Françoise Leclerc. Parrain : Claude Leclerc marchand de Lyon. Marraine : Marie Anne Françoise Blanchet épouse de Claude Pollet de Pouly (il signe Pollet de Pouilly). Autres signataires : Marie Philippe Gayet et Philipe Pollet.

Fratrie entièrement reconstituée.

Annexe 20

Quel équilibre entre branche paternelle et branche maternelle lorsque parrain et marraine sont tous deux apparentés ?

Le corpus pris en compte est l'ensemble des baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655 et 1740, soit 2920.

	Baptêmes où le parrain est apparenté au père[1770] et la marraine apparentée…	**Baptêmes où le parrain est apparenté à la mère[1771] et la marraine apparentée…**	**Baptêmes où la marraine est apparentée au père[1772] et le parrain apparenté…**	**Baptêmes où la marraine est apparentée à la mère[1773] et le parrain apparenté…**
…au père	51 *(33,6 %)*	80 *(50,3 %)*	51 *(38,3 %)*	99 *(55,3 %)*
…à la mère	99 *(65,1 %)*	79 *(49,7 %)*	80 *(60,2 %)*	79 *(44,1 %)*
… au père et à la mère	2 *(1,3 %)*	0 *(0 %)*	2 *(1,5 %)*	1 *(0,6 %)*
TOTAL	152 *(100 %)*[1774]	159 *(100 %)*	133 *(100 %)*	179 *(100 %)*

[1770] Ont été exclus les baptêmes où le parrain est apparenté au père et à la mère.

[1771] Ont été exclus les baptêmes où le parrain est apparenté à la mère et au père.

[1772] Ont été exclus les baptêmes où la marraine est apparentée au père et à la mère.

[1773] Ont été exclus les baptêmes où la marraine est apparentée à la mère et au père.

[1774] Le baptême d'Anne Thomé, fille de Jean Hugues Thomé et de Benoiste Cholet (??), célébré le 29 mars 1655 n'a pas été pris en compte (AML, 1 GG 30, fol. 138 recto). Son parrain Romain Thomé est apparenté à son père. Il est précisé que sa marraine, Anne Ferrus, est sa « mère grand ». Mais je n'ai pu déterminer de quel côté.

Annexe 21

Parents biologiques et parents spirituels : la place de la parenté.

La présence ou l'absence de liens de parenté entre parents biologiques et parents spirituels a été déterminée grâce à l'homonymie et à des recherches complémentaires (le plus souvent, quand je l'ai trouvé, l'acte de mariage ou le contrat de mariage des parents du baptisé qui permet notamment de déterminer le nom de ses grands-parents).

	1655	**1740**	**1655 et 1740**
Nombre de baptêmes	1368	1552	2920
Parrain apparenté	188 (13,7 %)	433 (27,9 %)	621 (21,3 %)
Parrain non-apparenté	1180 (86,3 %)	1119 (72,1 %)	2299 (78,7 %)
Marraine apparentée	150 (11 %)	505 (32,5 %)	655 (22,4 %)
Marraine non-apparentée	1218 (89 %)	1047 (67,5 %)	2265 (77,6 %)
Parrain et marraine tous les deux apparentés	50 (3,7 %)	270 (17,4 %)	320 (11 %)
Parrain et marraine tous les deux non-apparentés	1080 (79 %)	884 (57 %)	1964 (67,3 %)
Parrain et marraine apparenté pour l'un des deux	238 (17,4 %)	398 (25,6 %)	636 (21,8 %)

Annexe 22

Reconstitution complète de fratries[1775].

FRATRIE BERTHIER

Baptême 8-06-1740 de Marguerite Berthier, fille de défunt Odet Berthier maître tailleur d'habits et de Jeanne Poncet.
Parrain : Claude Berthier, marchand et maître fondeur.
Marraine : Marguerite Berthier fille.
AML, 1 GG 87, fol. 63 verso.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 25-05-1732 d'Odo Berthier tailleur d'habits, fils de Fleury Berthier marchand et maître boulanger de la paroisse de Givors en Lyonnais et de Claudine Janozay (morts) avec Jeanne Poncet, fille de Vincent Poncet maître tailleur d'habits (présent) et de Claire Le Febure (morte). Témoins : le père de l'épouse, Jean Marie Berthier satinaire, Fleury Berthier chandelier (il signe Floris Berthier), frères de l'épouse, et Pierre Poncet maître tailleur, frère de l'épouse. Epoux libres et domiciliés dans la paroisse. Autres signataires : Gambeyson, Janillion, Jean Mille, Poncet Gambeyzon, Claude Berthier, Duvourdy, S. Saugnier, Janne Mille, Remy Forey, Gambeson Timon, Susanne Antoine, Louise Poncet, Gambeyson. AML, 1 GG 161, page 130.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de 38 ans. Enterré 31-05-1740. Présents : Pentaleon Gambaison tailleur (il signe Gambeyson) et Pierre Antoine Timon notaire royal. Autres signataires : Berthier, JM Berthier, Claude Berthier. AML, 1 GG 168, fol. 53 verso.

[1775] Sauf indication contraire, tous les baptêmes ont été célébrés à Saint-Nizier. Le lien de parenté qui est indiqué est celui qui unit l'enfant baptisé à son parrain ou à sa marraine.

Frères et sœurs :

1) Marie Berthier, baptisée 26-04-1733, fille d'Odot Berthier maître tailleur et de Jeanne Ponset.
Parrain : Vincent Ponset maître tailleur (il signe Vincent Poncet).
Marraine : Marie Ponset femme de Pantaleon Gambeyson aussi maître tailleur (elle signe Poncet Gambeyzon).
AML, 1 GG 80, fol. 56 recto.

2) Marie Marguerite Berthier, baptisée 26-07-1734, fille d'Odot Berthier tailleur et de Jeanne Poncet.
Parrain :Fleury Berthier chandelier.
Marraine : Marie Margueritte Maiat femme de Jean Marie Berthier fabricant.
AML, 1 GG 81, fol. 87 recto.

3) Jean Marie Berthier, baptisé 20-10-1735, fils d'Odo Berthier marchand tailleur d'habits et de Jeanne Poncet.
Parrain : Jean Marie Berthier fabricant.
Marraine : Marie Berthier [terme non indiqué] de Jean Laurençon marchand.
AML, 1 GG 82, fol. 103 verso.

4) Vincent Berthier, baptisé 2-01-1738, fils d'Odo Berthier maître et marchand tailleur d'habits et de Jeanne Poncet.
Parrain : Vincent Poncet maître tailleur d'habits.
Marraine : Marie Poncet femme de Pentaleon (*sic*) Gambaison maître tailleur d'habits (elle signe Marie Poncet Gambeyzon).
Autres signataires : Poncet, Antoine Ponsons, Claude Berthier.
AML, 1 GG 85, fol. 2 recto.

5) Anne Berthier, baptisée 5-12-1738, fille d'Odo Berthier maître tailleur d'habits et de Jeanne Poncet.
Parrain : Pantaleon Gambaison maître tailleur (il signe Gambeyson).
Marraine : Anne Mayet femme de Claude Bertier maître fondeur.
AML, 1 GG 85, fol. 156 recto.

FRATRIE DUFLOS (12 frères et sœurs, nés de 1728 à 1745)[1776]

Baptême 7-10-1740 de Pierre Duflos, fille de Simon Duflos[1777] marchand d'images et de Jeanne Leblond[1778].
Parrain : Pierre Biesse, marchand d'images.
Marraine : Jeanne Herytier, épouse de Balthazard Jentôt graveur (il signe Gentot).
AML, 1 GG 87, fol 117 verso.

Mariage des parents :
Mariage St Nizier 8-06-1727 de Nicolas Simon Duflos graveur, fils de Claude Duflos graveur à Paris et de Catherine Antoine (vivants) avec Jeanne Leblond (elle signe Jeanne Leblon), fille de Jean Pierre Leblond marchand imagier (vivant) et de Georgette Lyand (morte). Témoins : Jean Louis Dodet graveur (il signe Jean Louis Daudet)[1779], Maximin Thevenot marchand fabricant, André Houat graveur et Joseph Aubry sculpteur. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier depuis plusieurs années. Célébrant : Losier vicaire. AML, 1 GG 158, page 119.

Frères et sœurs :
1) Jean Louis Duflaud (*sic*), baptisé 7-08-1728, fils du Nicolas Simon Duflaud graveur (il signe Nicolas Simon Duflos) et de Jeanne Leblon.
Parrain : Jean Louis Dodet graveur (il signe Jean Louis Daudet) (époux de sa tante maternelle).
Marraine : Claudine Dufresne femme de Jean Pierre Leblon imagier (épouse en secondes noces de son grand-père maternel).
AML, 1 GG 75, fol. 110 recto.

[1776] Sylvie Martin-de Vesvrotte fait remarquer avec raison que le *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais* d'Audin et Vial oublie le baptême de Marie Duflos en janvier 1731. Cependant on relève plusieurs erreurs de la part de Sylvie Martin-de Vesvrotte à propos de la fratrie Duflos, tant pour les cote des actes de baptême que pour les jours de naissance et de baptême (Sylvie MARTIN-DE VESVROTTE, en collaboration avec Henriette Pommier, sous la direction de Marie-Félicie Perez, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVII*e *et XVIII*e *siècles et catalogue des pièces éditées*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, note 257 p. 63 et 64). Contrairement à ce qu'elle affirme, Marie Duflos n'est pas née le 3 janvier 1731 et baptisée le surlendemain. Elle voit le jour le 22 janvier 1731 et reçoit le sacrement le 24 janvier.

Le baptême de l'aîné de la fratrie, Jean Louis Duflos (Duflaud), le 7 août 1728, est sous la cote AML, 1 GG 75, fol. 110 recto, et non AML, 1 GG 74, fol. 110. Le baptême de Louise Duflos (Duflaux), le 8 janvier 1730, est sous la cote AML, 1 GG 77, fol. 4 verso, et non AML, 1 GG 75, fol. 4.

Claude Duflos n'est pas né et baptisé le 20 juin 1735, mais le jour suivant. Etiennette Duflos n'est pas née et baptisée le 10 août 1736, mais née le 10 août 1736 et baptisée le 11 août. Marguerite Duflos n'est pas née le 28 octobre 1737 et baptisée le 29 octobre, mais née le 27 octobre 1737 et baptisée le 28 octobre.

[1777] Dans les sources, on peut le trouver prénommé Nicolas Simon ou simplement Simon.

[1778] Jeanne Leblond est fille de Jean Pierre Leblond (*Ibid.*, p. 63 et 107).

[1779] Gendre de Jean Pierre Leblond.

2) Louise Duflaux (*sic*), baptisée 8-01-1730, fille de Simon Duflaux marchand graveur (il signe Simon Duflos) et de Jeanne Leblond.
Parrain : Baltazard Janton marchand graveur (il signe Gentot).
Marraine : Louise Rey femme de Maximin Thevenon marchand fabricant (elle signe Louise Ray).
AML, 1 GG 77, fol. 4 verso.

Elle épouse à Saint-Nizier 27-11-1756 Pierre Gentot[1780], graveur et marchand d'images, fils mineur des défunts Balthazar Gentot graveur[1781] et Jeanne Heritier[1782]. *Elle épouse donc le fils de son parrain.*

3) Marie Duflos, baptisée 24-01-1731, fille de Simon Nicolas Duflos maître graveur et de Jeanne Leblond.
Parrain : Benoit Cheneviere marchand fabricant.
Marraine : Marie Nicolas veuve de Thomas Rey marchand toilier (elle signe veuve Ray).
Autre signataire : Daudet.
AML, 1 GG 78, fol. 14 recto.

4) Jean Louis Duflos, baptisé 26-10-1732, fils de Nicolas Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne le Blond.
Parrain : Jean Claude Caigne maître ouvrier en soie.
Marraine : Louise Rey, femme dudit parrain (elle signe Louise Ray).
AML, 1 GG 79, fol. 141 recto.

5) Joseph Duflos, baptisé 16-02-1734, fils de Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne Leblond.
Parrain : Joseph Rigaud marchand imagier.
Marraine : Jeanne Lheritier femme de Balthazard Gentot graveur.
Autres signataires : Anne Heritier, P. Biesse.
AML, 1 GG 81, fol. 18 recto.

6) Claude Duflos, baptisé 21-06-1735, fils de Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne Leblon.
Parrain : Claude Chambre écuyer, enseigne de la ville de Mâcon.
Marraine : Anne Boyer fille.
AML, 1 GG 82, fol. 47 verso[1783].

[1780] Il s'agit en fait de Jean Pierre Gentot.

[1781] Balthazar Gentot est inhumé à Saint-Nizier le 26 décembre 1751 (AML, 1 GG 179, fol. 158 verso).

[1782] AML, 1 GG 184, fol. 140 verso.

7) Etiennette Duflos, baptisée 11-08-1736, fille de Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne Leblond.
Parrain : Claude Seraucourt marchand graveur.
Marraine : Etiennette Leblond femme de Jean Louis Daude marchand imagier (sa tante maternelle).
AML, 1 GG 83, fol. 104 verso.

8) Marguerite Duflos, baptisée 28-10-1737, fille de Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne Leblon.
Parrain : François Moulin receveur au bureau des coches.
Marraine : Marguerite Leblon veuve de J.B. Amiol employé pour les soyes (elle signe Marguerite Leblond).
Autres signataires : Daudet (il s'agit de Jean Louis Daudet, cf supra.), Joseph Daudet, Pierre Daudet.
AML, 1 GG 84, fol. 139 recto.

9) Etienne Duflos, baptisé 16-04-1739, fils de Simon Duflos marchand imagier et de Jeanne Leblond.
Parrain : Etienne Aubert maître chirurgien.
Marraine : Elizabeth Colongeat épouse de Pierre Lenoir maître tailleur d'habits.
Autres signataires : Daudet (il s'agit de Jean Louis Daudet, cf supra), Tiennete Leblond, Françoise Demeure.
AML, 1 GG 86, fol. 51 verso.

10) Pierre Duflos[1784], baptisé 19-08-1742, fils de Simon Duflos marchand et de Jeanne Leblon (*sic*).
Parrain : Pierre Dumoulin marchand (il signe Dumolin).
Marraine : Marguerite Viervy épouse de Jacques Bollongon marchand cafetier.
AML, 1 GG 89, fol. 103 recto.

[1783] Je ne vois absolument pas pourquoi Sylvie Martin-de Vesvrotte affirme à propos de Balthazar Gentot qu' « il est cité comme parrain le 20 juin 1735 sur l'acte de baptême de Claude Duflos, fils de Nicolas-Simon. » (*Ibid.*, p. 85). En plus d'avoir commis une erreur sur le jour de ce baptême, Sylvie Martin-de Vesvrotte affirme sans fondement que Gentot remplit la fonction de parrain. Une simple vérification de l'acte de baptême permet de constater qu'il n'en est rien et que Gentot n'apparaît même pas comme signataire.

[1784] dit Duflos le jeune.

11) Catherine Duflos, baptisée 23-07-1745, fille de Simon Duflos marchand graveur et de Jeanne Leblond.
Parrain : Louis Fillon marchand minotier. Représenté par Pierre Dumoulin marchand (il signe Dumolin).
Marraine : Catherine Ollier épouse de François Chevalier marchand fabricant.
Autres signataires : Ollier prêtre chanoine régulier, congrégation de France ; Falais ; Dumolin ; autre Dumolin ; Antoine Bonnaventure Chevallier.
AML, 1 GG 92, fol 85 recto.

FRATRIE LAGER (5 frères et sœurs, nés de 1735 à 1740)

Baptême 26-10-1740 d'Etienne Lager, fils posthume de Jean Claude Lager compagnon tondeur de draps et d'Elisabet Jalu Mussac[1785].
Parrain : Etienne Manissier.
Marraine : Benoite Beni femme de Pierre Boucharlat maître tondeur de draps.
AML, 1 GG 87, fol. 126 verso.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 30-01-1735 de Jean Claude Lager tondeur de draps, fils de Jean Lager habitant de St Mury le Corbeau en Bugey (localisation ?) (vivant) et de Jacqueme Genevay (morte) avec Elizabeth Jalud Muchat, fille de Jean Jalud Muchat, habitant de St-Hilaire en Dauphiné et de Marguerite Virieu Corbet (vivants). Témoins : le père de l'époux (il signe J. Lagier), Jacques Bruyset maître ouvrier en soie (il signe Jaque Bruiset), Mathieu Guinan fondeur et Gaspard Siboin tondeur de draps. Pas d'autre signataire. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. AML, 1 GG 163, fol. 147 recto.

Frères et sœurs :
1) Jacques Lager, baptisé 20-11-1735, fils de Jean Claude Lager tondeur de draps et d'Elizabet Michelle Jailloud.
Parrain : Jacques Bruizet fabricant en étoffes d'or et d'argent (il signe Jaque Bruyzet).
Marraine : Benoite Benit femme de Pierre Boucharlat tondeur de draps (elle signe Benoite Beny Boucharlat).
AML, 1 GG 82, fol. 117 verso.

2) Louise Lagi, née et baptisée 14-03-1737, fille de Jean Claude Lagi (*sic*) tondeur de draps et d'Elizabeth Mouche Jaloux.
Parrain : Claude Riandet charpentier.
Marraine : Louise Boullaton fille.
AML, 1 GG 84, fol. 32 recto.

[1785] Dans les divers actes où elle figure, l'orthographe de son patronyme est très variable.

3) Pierre Lager, baptisé 18-05-1738, fils de Jean Claude Lager compagnon tondeur de draps et d'Elizabet Mouchar Jalou.
Parrain : Pierre Boucharlat marchand tondeur de draps.
Marraine : Marie Anne Guichardet épouse d'Etienne Manessy marchand fabricant.
AML, 1 GG 85, fol. 68 verso.

4) Fleurye Lager, baptisée 24-08-1739, fille de Jean Claude Lager tondeur de draps et de d'Elisabet Michar Jalou.
Parrain : Gaspard Cibois aussi tondeur de draps.
Marraine : Fleurye Dusset veuve de Claude Janin ouvrier en soie.
AML, 1 GG 86, fol. 114 recto.

FRATRIE NOUVELLET (8 frères et sœurs, nés de 1739 à 1748)

Baptême 11-10-1740 de Jacques Nouvellet, fils de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeane Rattier.
Parrain : Jaques Gaude, marchand de vin (il signe Jacques Gaudes)
Marraine : Gasparde Pinpinel femme de Jean Fournier menuisier.
AML, 1 GG 87, fol. 119 verso.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 3-08-1738 de Benoit Nouvellet maître menuisier, fils de Jean Louis Nouvellet journalier du faubourg de Montilliet de la ville de Belley en Bugey et de Michelle Fournier (vivants), avec Jeanne Ratier (elle signe Janne Rattier), fille d'Antoine Rattier (*sic*) maître cordonnier (vivant) et de présente Jeanne Bonnebouche (elle signe Janne Ratie). Témoins : Marin Nouvellet menuisier frère de l'épouse, Gabriel Ratier maître cordonnier frère de l'épouse, Jean Fournier maître menuisier oncle de l'époux et Antoine Bernard maître cordonnier. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Heurtaud. AML, 1 GG 166, fol. 83 verso.

Frères et sœurs :
1) Jeanne Nouvellet, baptisée 14-11-1739, fille de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Jean Fournier maître menuisier.
Marraine : Jeanne Bonnebouche femme d'Antoine Rattier maître cordonnier (elle signe Janne Bonnebouche) (sa grand-mère maternelle).
AML, 1 GG 86, fol. 150 recto.

2) Gérard Nouvellet, baptisé St Nizier 6-02-1742, fils de Benoît Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Gérard Boni marchand (il signe Bony).
Marraine : Catherine Rattier fille.
AML, 1 GG 89, fol. 18 recto.

3) Gabriel Nouvellet, baptisé 11-02-1743, fils de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Gabriel Rattier maître cordonnier (il signe Gabriel Ratier).
Marraine : Barthelemye Barrocher fille (elle signe Bartelemie Barrochet).
AML, 1 GG 90, fol. 21 recto.

4) Thomas Nouvellet, baptisé 4-04-1744, fils de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Thomas la Gache maître guimpier (il signe Lagache).
Marraine : Marie Dousse fille (elle signe Marie Dous).
AML, 1 GG 91, fol. 42 recto.

5) Jeanne Françoise Nouvellet, baptisée 19-05-1745, fille de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Jean Barroché marchand boucher (il signe Jean Barrochet).
Marraine : Françoise Rattier fille.
Autres signataires : Jean François Deszoge, Bartelemie Barrochet, Gabriel Ratier.
AML, 1 GG 92, fol. 59 verso.

6) Marin Nouvellet, baptisé 13-10-1746, fils de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Marin Nouvellet maître menuisier.
Marraine : Antoinette Estiard femme de Jacques Gaude affaneur.
AML, 1 GG 93, fol. 125 recto.

7) Pierre Nouvellet, baptisé 10-01-1748, fils posthume de Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier.
Parrain : Pierre Dupart maître menuisier (signe Pierre Dupar).
Marraine : Marguerites Deschaux épouse de François Carnut maître cordonnier.
Autres signataires : Gabriel Ratier.
AML, 1 GG 95, fol. 4 verso.

FRATRIE RAJON

Baptême 15-04-1740 de Claude Louis Rajon, fils posthume de Louis Rajon ouvrier en bas de soie et de Catherine Dumas. AML, 1 GG 87, fol. 42 verso.
Parrain : Claude Petignot, maître fondeur.
Marraine : Louise Freder fille.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 23-09-1736, en suite de la dispense des deux dernières publications accordée par monsieur Canavey vicaire géneral du diocèse et de la remise de monsieur Lantelme vicaire de la Platière, entre Jean Louis Rajon ouvrier en bas de soie à Lyon, fils de Jean Rajon marchand à St Etienne de St Joye en Dauphiné (mort) et de Claudine Berthon (vivante) avec Catherine Dumas fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Témoins : Jean Muret fabricant en bas de soie, Laurent Jourdant teinturier en soie, Ennemond Beguay maître matelassier (il signe Ennemond Beguet), François Beguay compagnon teinturier en soie (il signe François Beguet). Epoux libres. Epouse domiciliée à Saint-Nizier. Notaire Durand. AML, 1 GG 164, p. 218.

Frères et sœurs :
1) Jean Antoine Rajon, baptisé 11-07-1737, fils de Louis Rajon ouvrier en bas de soie et de Catherine Dumas.
Parrain : Jean Muret maître dudit art.
Marraine : Luce Monyeurier femme de Joseph Rajon aussi maître dudit art.
Signataire : Dominique Thomas.
AML, 1 GG 84, fol. 85 recto.

2) Pierre Rajon, baptisé 9-05-1738, fils de Louis Rajon faiseur de bas de soie et de Catherine Dumas.
Parrain : Pierre Poisat marchand épicier (il signe P. Poyzat).
Marraine : Claudine Cornaton épouse de Jacques Bernard marchand fabricant en bas de soie.
AML, 1 GG 85, fol. 63 verso.

3) Benoite Rajeon (*sic*), baptisée 9-06-1739, fille de Louis Rajeon maître ouvrier en bas de soie (signe Louis Rajon) et Catherine Dumas.
Parrain : Joseph Rajeon ouvrier en bas de soie (il signe J. Rajon).
Marraine : Benoite Molin épouse de Benoit Rajeon cordonnier.
AML, 1 GG 86, fol. 75 verso.

FRATRIE RIEUSSEC (10 frères et sœurs) :

Baptême 8-04-1740 d'Anne Gabrielle Rieussec, fille de François Rieussec négociant et de Marie Françoise Paule Charet[1786].
Parrain : Ennemond Mogniat, ancien échevin de Lyon (son grand-oncle maternel).
Marraine : Anne Olivier, épouse de Pierre Nicolau trésorier de la ville de Lyon. Elle signe Ollivier Nicolau (sa petite cousine paternelle).
AML, 1 GG 87, fol. 39 recto.

Mariage des parents :
Mariage St-Nizier 31-01-1737 entre François Rieusset (sic) négociant de Lyon, rue de la Vieille Draperie (il signe Rieussec), fils d'Abraham Rieusset ancien receveur des fermes du roi en la ville de Sète en Languedoc (vivant) et de Françoise Ollivier (morte), et Marie Françoise Pauline Charret, rue St-Dominique, fille de Joachim Charret contrôleur d'artillerie au département de Lyon (vivant) et de Gabrielle Mogniat (morte). Témoins : Joachim Charret père de l'épouse, Pierre Nicolau écuyer, receveur de la ville de Lyon, fondé de la procuration spéciale du père de l'époux passée 23-01-1737 devant Chardenoux notaire à Montpellier, Henry de Mazy lieutenant général d'artillerie, Ennemond Mogniat oncle de l'épouse, nétgociant de Lyon. Autres signataires : le chevalier Desmaret, Rochefort, Dumarest Mogniat, Ollivier Nicolau, Tiennon Charret, Flachat, Louise Charret, Subra Flachat, Ennemond Charret, Bonthoux, Goiffon vicaire… Célébrant : Maximilien Jean Baptiste Carrier, prêtre, secrétaire de l'archevêché, sacristain chanoine et curé de St-Thomas de Fourvière, de l'agrément du sacristain de St-Nizier. Dispenses de deux publications, du prêtre et du lieu accordées 30-01-1737 par monseigneur l'archevêque. La célébration a lieu dans la chapelle de la Congrégation des Messieurs dite du Mariage de la Vierge près la place de Louis le Grand. Notaire Perrin. AML, 1 GG 165, fol. 11 recto.

Frères et sœurs :
1) Marie Anne Susanne, née 1-11-1737, baptisée 2-11-1737, fille de François Rieussec marchand et de Pauline (sic) Charret.
Parrain : Joachim Charret, entrepreneur général des voitures de l'artillerie (son grand-père maternel). Absent pour maladie. Représenté par Ennemond Mogniat, ancien juge conservateur de Lyon.
Marraine : Typhene Ollivier, veuve du marchand Guillaume Subra. Représentée par Anne Olivier, épouse de Pierre Nicolau, trésorier de la ville de Lyon (elle signe Ollivier Nicolau).
Signataires : Dumarest Mogniat (il s'agit d'Antoinette Dumarest, épouse d'Ennemond Mogniat), Bonthoux.
AML, 1 GG 84, fol. 141 recto.

[1786] Il s'agit en fait de Marie Françoise Paule Charret.

2) Pierre François Rieussec[1787], né et baptisé 23-11-1738, fils de François Rieussec bourgeois de Lyon et de Marie Françoise Paule Charret..
Parrain : Pierre Nicolau, écuyer, receveur de Lyon.
Marraine : Estienette Carrier, veuve d'Antoine Moignat (*sic*) bourgeois de Lyon (elle signe Carrier Mogniat).
AML, 1 GG 85, fol. 149 recto.

3) Jeanne Marie Antoinette Rieussec, née et baptisée 4-11-1741, fille de François Rieussec négociant et de Marie Françoise Pauline Charret.
Parrain : Jean-Baptiste Flachat, écuyer (futur prévôt des échevins).
Marraine : Antoinette Dumarest, épouse de noble Ennemond Mogniat ancien consul.
AML, 1 GG 88, fol. 142 verso.

4) Ennemond Rieussec, né et baptisé 30-04-1743, fils de François Rieussec négociant de Lyon et de Marie Françoise Pauline Charret.
Parrain : Ennemond Charret négociant (oncle maternel).
Marraine : dame Suzanne Subra, épouse de maître Jean Baptiste Flachat, écuyer, seigneur de St Bonnet (des Oules).
AML, 1 GG 90, fol. 55 recto

5) Estiennette Jeanne Marie Rieussec[1788], née 29-08-1744, baptisée 30-08-1744.
Parrain : Pierre Nicolau fils, écuyer.
Marraine : demoiselle Estiennette Charret fille, qui signe Etiennete (sic) Charret.
AML, 1 GG 91, fol 109 recto.

6) Louis François Marie Rieussec, né 29-10-1745, baptisé 30-10-1745, fils de Francois Rieussec négociant de Lyon et de Marie Francoise Pauline Charret.
Parrain : Francois Marie Mogniat écuyer.
Marraine : demoiselle Louise Magdeleine Charret fille.
Autres signataires : Dumarets Mogniat, Ollivier Nicolau.

7) Joseph François Rieussec, né 6-12-1748, baptisé 7-12-1748.
Parrain : Joseph Deveaux conseiller avocat général au parlement du Dauphiné (il signe Devaulx).
Marraine : Anne Olivier veuve de Pierre Nicolau trésorier de Lyon (elle signe Ollivier).
Autres signataires : Charret de Vaulx, Rieusset fils.
AML, 1 GG 95, fol. 162 verso.

[1787] Il sera député du Rhône au Corps législatif durant le Premier Empire.

[1788] Sous le nom de Pierrette Estiennette de Rieussec, elle est marraine de son frère François Pierre Rieussec, baptisé à St-Nizier le 22 novembre 1754.

8) Christophle Francoise Louise Marie Magdelaine Rieussec, née 4-12-1752, baptisé 6-12-1752.
Parrain : Christophle Francois Nicoleau écuyer, avocat en parlement, trésorier de la ville de Lyon (il signe Cristophle François Nicolau).
Marraine : Louise Marie Magdelaine Moigniat demoiselle (elle signe Louise Marie Magdelaine Mogniat).
Autres signataires : Dumarest Mogniat, Françoise Nicolau Devertrieu, Pierre Ennemond Josachim Mogniat, Rochette, Rieussec.
AML, 1 GG 99, fol. 171 recto.

9) François Pierre Rieussec, né et baptisé 22-11-1754.
Parrain : François Pierre de Rieussec[1789] écuyer et frère de l'enfant.
Marraine : demoiselle Pierrette Estiennette de Rieussec sa sœur (il doit s'agir de sa sœur Estiennette Jeanne Marie Rieussec, cf. supra).
AML, 1 GG 101, fol 148 recto.

FRATRIE SARCEY (4 frères et sœurs) :

Baptême 22-11-1740, d'Antoinette Jeanne Sarcey, fille de Joseph Sarcey[1790] négociant et de Marie Louise Marchand.
Parrain : Jean Sarcey négociant
Marraine : Antoinette Sarcey fille
Autres signataires : LM. Sarcey Chanony (sa tante maternelle), Sarcey, Chanony l'aîné, F. Guinand, veuve Marchand.
AML, 1 GG 87, fol. 140 verso.

Frères et sœurs :
1) Louise Françoise Claire Sarcey, née 12-08-1735, baptisée 13-08-1735, fille de Joseph Sarcey marchand et de Marie Louise Marchand.
Parrain : François Guinand négociant.
Marraine : demoiselle Louise Bourget veuve de Michel Marchand négociant.
Autres signataires : Elizabeth Sarcey…
AML, 1 GG 82, fol. 70 verso.

[1789] Il s'agit en fait de Pierre François Rieussec, qui est né 16 ans auparavant.

[1790] Il s'agit en fait de Claude Joseph Sarcey.

2) André Sarcey, né et baptisé 16-03-1738, fils de Joseph Sarcey négociant de Lyon et Marie Louise Marchand.
Parrain : André Perisse marchand libraire.
Marraine : demoiselle Elisabeht Sarcey fille (tante du baptisé).
Autre signataire : veuve Marchand.
AML, 1 GG 85, fol. 41 recto.

3) Jean Baptiste Sarcey, né et baptisé 28-04-1739.
Parrain : François Guinand, au nom de Jean Baptiste de Sutière-Sarcey, écuyer, gentilhomme chez le roi, seigneur de Vilparisis, Belfontaine et autres lieux (son oncle paternel).
Marraine : Louise Marie Sarcey, épouse d'Etienne Chanony marchand (sa tante paternelle).
AML, 1 GG 86, fol. 58 recto.

Annexe 23

Entente familiale : l'exemple de la famille Faure.

● ANNEXE 23.1

Quittance en date du 30 novembre 1725, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2992, carton 1725, acte n°205)

Par devant les conseillers du Roy notaires à Lyon soussignés, fut présent sieur Jean Rousset maître ouvrier en draps de soye à Lyon, mary et maître des droits de demoiselle Marie Aymé Faure à laquelle il promet faire ratifier ces présentes à sa majorité,
lequel volontairement confesse avoir reçu de sieur Antoine Faure père de ladite demoiselle, marchand et maître guimpier audit Lyon cy présent la somme de cinq cens cinquante livres, scavoir deux cens cinquante livres en un garderobe bois noyer garny de linge et nipes, cent livres en un coland, cent livres en un habit de noces et cent livres en argent à compter de la constitution, faite à ladite Marie Aymé Faure par ledit sieur Faure son père par son contrat de mariage avec ledit sieur Rousset passé devant Bourdin l'un des notaires soussignez le vingt quatre octobre mil sept cent vingt trois duement controllé et insinué le huitième novembre suivant, de laquelle somme de cinq cens cinquante livres ledit sieur Jean Rousset se contente quitte d'autant ledit sieur Faure son beau-père sans préjudice des cinq cens livres restantes de ladite constitution, reconoissant en outre ledit sieur Rousset avoir reçu de sa dite femme la somme de cinquante livres qu'elle luy a remis depuis leur contrat de mariage dont pareillement il se contente, et a au profit de sadite femme imposé, assigné, affecté et hypotéqué tant ladite somme de cinq cens cinquante livres que celle de cinquante livres faisant six cens livres, sur tous ses biens et droits présents et avenir pour la restitution en être faitte à ladite femme ou à autres à qui il apartiendra le cas arrivant par mort ou autrement aux termes de droit et de leur dit contrat de mariage, le tout par promesses, obligations, soumissions, renonciations et clauses
Fait à Lyon ez estudes aprez midy le trente de novembre mil sept cent vingt cinq, et a ledit sieur Rousset signé, non ledit sieur Faure pour ne scavoir ainsy qu'il a dit de ce enquis et sommé.

Signatures : Jean Rousset, Bourdin

● ANNEXE 23.2

Testament en date du 28 mai 1726, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2992, carton 1726, acte n°84)

Au nom de Dieu amen, fut présent sieur Antoine Faure marchand maître guimpier à Lyon, lequel estant en liberté de tous ses sens, a volontairement fait et dicté son testament nunenpatif ainsy qu'il fait premièrement recommandé son âme à Dieu et à la très glorieuse Vierge marie, saint et saintes du paradis, eslit la sépulture de son corps en l'église de la paroisse où il décédera, quant à ses frais funéraires, prières, aumosnes et autres œuvres pies, il s'en raporte à son héritier cy après nommé, ordonne toute fois qu'il soit dit et célébré à son intention et pour le repos de son âme cinquante messes basses de requiem, scavoir vingt cinq en l'église des R.P. Jacobins et les autres vingt cinq en l'église des R.P. Capucins du petit forest de cette ville, plus deux autres messes de requiem dans la chapelle de St Cyprin près le pont du Rosne, (…) veut ledit testateur qu'il soit dit après son décès le plus tôt qu'il se pourra une grande messe et (…) service dans la chapelle de St Roch ou (??) St Sébastien estant dans l'église desdits R.P. Jacobins,
item donne et lègue ledit testateur à demoiselle Marie Aymée Billardon sa très chère femme tous ses meubles meublans, vaisselle d'argent et d'estain, linges, baterie de cuisine et danrées qu'il aura tant dans sa maison située à Lyon rue Grollé que dans celle de Fourvière, outils, toutes ses marchandises de blés actives (??), or et argent, monnoye ou non monnoye, et générallement tous ses effets mobiliers qu'il estime après l'examen qu'il a fait à la somme de trois mille cinq cent livres, à la charge d'aquiter ses frais funéraires et œuvres pies et de ni pouvoir répéter (??) contre son hériter sa dot et autres conventions matrimonialles.

De plus, lègue à ladite demoiselle Billardon sa femme son habitation d'une chambre dans sa dite maison de rue Grollé au second estage du corps de logis de derrière, avec la jouissance d'une tour et d'une cave à tenir trois pieus (??) de vin et l'usage d'une chambre dans son domaine de Fourvière, ladite chambre estant au dessus de la salle et dans laquelle chambre il y a vue chemin et voie, cave à tenir trois pieus (??) de vin, avec la faculté de se promener dans ledit domaine, d'y prendre des herbes et des fruiz pour son usage, avec liberté de prendre (…) du bois qui proviendra du domaine et en outre une pention annuelle et viagère de la somme de trois cent livres payable par moitié de six mois en six mois dont le premier payement qui sera de cent cinquante livres sera fait aux festes de Noël ou de St Jean Baptiste qui suivra le décès dudit testateur, le second six mois ensuitte et ainsy sera continué jusqu'au décès de ladite demoiselle Bissardon par lequel ladite pention et jouissance demeureront esteint, et finalement ledit testateur lègue encor à ladite demoiselle Bissardon six années de vin (…) du cru de son dit domaine de Fourvière qui luy sera délivré aux vendanges de chaque année, lesquelles six années de vin commenceront à luy être livré aux vendanges qui suivront le décès dudit testateur et ainsy sera continué d'année en année jusques au décès de ladite demoiselle Bissardon.

Donne et lègue ledit testateur et par droit d'institution particulière à demoiselle Marie Aymé Faure sa fille la somme de vingt livres et ce en outre ce qui luy a constitué par son contrat de mariage avec sieur Jean Rousset fabriquant à Lyon, payable une année après son décès pour tous droits de légitime qu'elle pourroit avoir et prétendre dans les biens dudit testateur.
Lequel lègue à Marie Antoinette, Françoise et Jeanne Faure, ses trois autres filles et de ladite demoiselle Bissardon, à chacune la somme de six cent livres payable à leur mariage ou majorité sans intérest jusques audit terme pour tous droits de légitime qu'elles pourroient avoir et prétendre dans les biens dudit testateur les instituant ses héritières particulières.

Donne et lègue ledit testateur à Léonnard, Antoine, Jean Baptiste, Claude et Mathieu Faure ses fils et de ladite demoiselle Bissardon, à chacun la somme de cinq cent livres payable, scavoir audit Léonnard Faure deux ans après le décès dudit testateur et sans intérêts jusques alors et auxdits Antoine, Jean Baptiste, Claude et Mathieu Faure à chacun à leur majorité aussy sans intérêts jusques alors pour tous droits de légitime qu'ils pourroient avoir et prétendre dans les biens dudit testateur leur père qui les institue ses héritiers particuliers, et aussi de tous et un chacun les biens et droits, noms, raisons et actions présent et à venir dudit testateur.

Il a fait nommé et institué son héritier universel Pierre Faure son autre fils et de ladite demoiselle Bissardon, auquel il veut que ledit résidu luy arrive et appartienne de plain droit incontinant après son décès, à la charge par luy d'aquiter les susdits legs et debte et de faire aprendre une profession à Claude et Mathieu Faure ses frères et à Françoise et Jeanne Faure ses sœurs suivant leur inclinaison et leur estat,
déclarant ledit testateur qu'il ne doit aucune chose si ce n'est la somme de cinq cent livres à ladite Marie Aymé Faure en reste de sa constitution,
telle estant la volonté dudit testateur cassant et révoquant tous les autres testamens et dispositions qu'il pourroit avoir cy devant fait, voulant que le présent soit le seul valable et qu'il sorte de son effet par tous les meilleurs moyens qui de droit.

Fait et passé, leu et releu audit testateur dans son domaine de Fourvière, le vingt huitième may mil sept cent vingt six après midy, en présence de noble Laurent Guichard avocat en parlement, noble Jean Baptiste Garnier aussy avocat en parlement et cours de Lyon, Léonnard Legresy, Maurice Parpin maîtres massons à Lyon natif de la parroisse de St Pardon Lanaux en Poitou[1791], de Claude Pacalet valet au domaine du sieur Bourgeat, de autre Claude Pacalet son fils demeurent avec son père, de Pierre Nicolas fermier au domaine des dames religieuses des Enticailles, et de Jean Claude de Veaux maître masson à Lyon, tous y demeurant, tesmoins expressément apellés et requis qui ont signé à la réserve dudit testateur et desdits Legrezy, Parpin, Pacalet fils et de Veaux pour ne scavoir comme ils ont dit de ce enquis et sommé.

Signatures : Garnier, Guichard, Pacalet, Pierre Nicola, Bourdin (+ Saulnier)

[1791] Actuelle commune de Saint Pardoux, dans le Poitou.

● ANNEXE 23.3

Quittance en date du 28 novembre 1727, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2993, carton 1727, acte n°209)

Par devant les conseillers du Roy notaires à Lyon soussignez furent présens sieur Jean Rousset marchand et maître ouvrier en draps de soye à Lyon & de son autorité demoiselle Marie Aymé Faure son épouse,
lesquels de gré tous deux ensemble solidairement sans division ny discussion à quoy ils renoncent, confessent avoir reçu de sieur Pierre Faure marchand & maître guimpier audit Lyon héritier de deffunt sieur Antoine Faure aussy marchand et maître guimpier audit Lyon son père suivant son testament du vingt huit may mil sept cent vingt six reçu par Bourdin[1792] l'un des notaires soussignez duement controllé et insinué le seize juillet suivant, cy présent, la somme de six cent vingt livres, scavoir cinq cent livres en reste de la constitution particulière faitte par ledit défunt Faure père à ladite Marie Aymé Faure sa fille par son contrat de mariage avec ledit sieur Rousset passé par devant ledit Bourdin le vingt quatre octobre mil sept cent vingt trois duement controllé et insinué, cent livres pour intérêts de ladite somme de cinq cent livres échues depuis la bénédiction nuptiale jusqu'à ce jour, le surplus de ladite constitution particulière ayant été payé par ledit sieur Faure père audit Rousset en qualité de mary et maître des droits de ladite Faure suivant la quittance du trente novembre mil sept cent vingt cinq duement controllé reçue par ledit Bourdin[1793] et vingt livres pour legs fait par ledit défunt Faure à ladite Marie Aymé Faure sa fille dans son testament susdatté, de laquelle somme de six cent vingt livres lesdits mariés Rousset et Faure se contentent quittent ledit Pierre Faure et l'hoirie dudit défunt leur père,
et par ces mêmes présents ladite demoiselle Marie Aymé Faure toujours procédante de l'autorité dudit sieur Rousset son mary aprèz que lecture luy a été faite par Bourdin l'un des notaires soussignez de ladite quittance dudit jour trente novembre mil sept cent vingt cinq de la somme de cinq cent cinquante livres à compte de ladite constitution passée par ledit Rousset en ladite qualité de mary et maître des droits de ladite Marie Aymé, l'a volontairement, de ladite autorité, aprouvé, confirmé et ratifié en tout son contenu, veut et entend qu'elle aye la même force et valeur que si elle avoit été présente et en âge lors de la passation d'icelle, en promet l'exécution sous les mêmes obligations, soumissions et renonciations cy insérées,
et a ledit sieur Rousset, en faveur de sa dite femme, assigné, affecté et hypothéqué ladite somme de six cent vingt livres sur tous ses biens présens et à venir, pour la restitution luy en

[1792] Cf. annexe 24.2.

[1793] Cf. annexe 24.1.

être faitte ou à autre à qui de droit apartiendra le cas arrivant par mort ou autrement, aux termes de droit et de leur dit contrat de mariage.
Fait et passé à Lyon ez estudes aprez midy le vingt huit de novembre mil sept cent vingt sept & ont signé.

Signatures : Marie Aymée Faure, Jean Rousset, Pierre Faure, Marie Faure, Bourdin.

● ANNEXE 23.4

Quittance en date du 25 avril 1730, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2994, carton 1730, acte n°103)

Par devant les conseillers du Roy notaires à Lyon soussignez, fut présent Jean Baptiste Faure maître passementier à Lyon,
lequel de gré confesse avoir reçu de sieur Pierre Faure marchand et maître guimpier à Lyon, héritier de sieur Antoine Faure leur père suivant son testament du vingt huit may mil sept cent vingt six reçu par Bourdin[1794] l'un des notaires soussignés duement contrôllé & insinué le seize juillet suivant, cy présent, la somme de cinq cent livres pour legs fait au confessant par ledit deffunt son père par son dit testament cy dessus datté, de laquelle somme de cinq cens livres le confessant se contente quitte ledit Pierre Faure son frère que l'hoirie de leur dit père.
Fait et passé à Lyon ez estudes après midy le vingt cinq avril mil sept cent trente et ont signé.

Signatures : Jean Baptiste Faure, Pierre Faure, Bourdin.

[1794] Cf. annexe 24.2.

Annexe 24

Rivalités familiales suite à des successions.

● **Annexe 24.1**

Rivalités familiales lors de la succession du maître passementier Nicolas Blain.

Affaire opposant Jean Baptiste Blain à sa sœur Jeanne Catherine Blain épouse François Curiat et à sa mère veuve Marguerite Pichard.

Acte notarié en date du 15 décembre 1727, notaire Bonaventure Bourdin (ADR, 3 E 2993, carton 1727, acte n°218)

Par devant les conseillers du Roy notaires à Lyon soussignez, furent présents dame Marguerite Pichard veuve et cohéritière de sieur Nicolas Blain maître passementier à Lyon, sieur François Curiat maître ouvrier en bas de soye de cette ville et de son autorité demoiselle Jeanne Catherine Blain sa femme cohéritière dudit sieur Nicolas Blain son père, le sieur Jean Baptiste Blain aussy maître passementier à Lyon fils dudit sieur Nicolas et de ladite demoiselle Pichard,
lesquels sur ce que ledit Jean Baptiste Blain étoit sur le point de se pourvoir contre lesdits mariés Curiat et Blain et ladite dame Pichard en suplément de la légitime qui luy étoit due sur les biens de leur père, le legs à luy fait avec ladite dame Pichard n'étant pas suffisant à beaucoup près pour ladite légitime, d'autant plus qu'il comprenoit la portion qui luy devoit arriver dans l'augment et les bagues et joyaux gagnez par leur mère ;
à quoy ladite dame Pichard et lesdits mariés Curiat et Blain oposoient que les biens délaissés par ledit sieur Nicolas Blain ne consistant qu'en une maison qu'il avoit acquise au prix de cinq mille trois cens livres, et une rente de cent quarente livres au capital de sept mille livres

qui est sur le pied de deux pour cent outre quelques meubles qui sont peu considérables le legs fait audit Jean Baptiste Blain montoit plus que sa légitime et sa part et portion dans les augment, bagues et joyaux gagnez par ladite dame Pichard particulièrement si l'on y joignoit la nourriture, entretien et logement fournis à luy et à sa famille par ledit sieur Nicolas Blain comme il l'a ordonné par son dit testament en sorte que ledit Jean Baptiste Blain n'étoit pas fondé à demander un supplément de légitime mais seulement le payement de son legs à la déduction de la somme d'onze cent quatre vingt dix neuf livres dix sols qu'il a reconnu d'avoir reçu de son dit père à compte de son legs par quittance du vingt neuf décembre mil sept cent dix neuf reçue par deffunt maître Rousset notaire à Lyon et de celle de six cent livre payées par ledit Blain père en acquit de son dit fils, scavoir trois cent livres au sieur Perroud le treizième aoust mil sept cent vingt trois et trois cent livres à Jean Blain pour le contenu en une promesse dudit jour treize aoust mil sept cent vingt trois outre ce qui lui a été constitué par son contract de mariage,

& de la part dudit sieur Jean Baptiste il soustenoit que la maison étoit d'un prix beaucoup plus considérable que lesdits cinq mille trois cens livres, qu'il ne pouvoit tenir compte d'aucune nourriture, logement et entretien parce qu'outre que son père ne les luy a fourny que fort peu de tems il les avoit compris dans la quittance desdits onze cens quatre vingt dix neuf livres dix sols qu'il luy avoit fait passer à compte de son legs, n'en ayant fait fait aucune réserve de même que de cinq cens cinquante livres qu'il luy devoit par billets lors de son testament, que par conséquent il n'y pouvoit avoir d'autre déduction à faire sur sa légitime que desdits onze cens quatre vingt dix neuf livres dix sols. Quant aux six cens livres prétendues payées en son acquit par son père, ladite dame Pichard et lesdits mariés Curiat et Blain sont informés que la promesse et le reçu ne sont qu'une même chose, les trois cens livres empruntées dudit sieur Blain ayant servi à payer ledit sieur Perroud, ils scavent aussy que ledit sieur Blain père n'avoit pas le dessein de faire tenir compte à son dit fils de ladite somme, ne luy fait passer aucune quittance. Il ajoutoit qu'outre les meubles meublant qui étoient dans le domicille de son père qui valent plus de quinze cens livres, il avoit laissé de l'argent comptant et que suivant l'état du momant de la succession, elle alloit à plus de dix huit mille livres sur quoy il n'y auroit de déduire que quinze cens cinquante livres pour la dot de ladite dame Pichard et ses augment, bagues et joyaux sur lequel pied sa légitime se monteroit à trois mille livres ou environ.

Les parties proposoient plusieurs autres moyens sur lesquels et sur leurs prétentions désirant se régler à l'amiable, elles s'en seroient raporté à noble Abraham Goy avocat en parlement et en la cour des monnoyes sénéchaussée et présidial de Lyon, ancien échevin de cette ville et à sieur Jean Blain marchand maître tireur (…) et fileur d'or & d'argent à Lyon leur cousin lesquels ont examiné les titres et papiers concernant la succession dudit sieur Nicolas Blain (…), les charges d'icelle, le testament mutuel dudit sieur Blain avec ladite Dame Pichard du troisième décembre mil sept cens seize reçu par ledit deffunt maître Rousset et expédié par maître Vignière acquéreur de l'office & protocolle dudit maître Rousset duement contrôlé et insinué et les autres pièces cy dessus énoncées et de l'avis desdits sieurs Goy et Blain, lesdites parties sont convenues que moyennant la somme de douze cens livres qui a été payées présentement réellement et comptant en bonnes espèces ayant cours audit sieur Jean Baptiste Blain par ladite dame Pichard et par lesdits mariés Curiat et Blain, provenant de la succession

dudit sieur Blain, ledit sieur Jean Baptiste Blain quitte ladite dame sa mère et lesdits mariés Curiat et Blain de tout ce qui pouvoit luy être dû sur les biens et la succession dudit sieur Nicolas Blain son père tant en vertu de son dit testament mutuel que pour suplément de légitime même pour les métiers et outils à luy légués et pour les cinq cens livres que laditte damoiselle Jeanne Catherine Blain étoit chargée par ledit testament mutuel de luy payer lors de la consolidation de l'usufruit des immeubles de la succession à la propriété comme aussy pour la part et portion qu'il peut ou pourroit avoir dans les augment, bagues et joyaux gagnés par ladite dame Pichard sa mère et pour tous les autres droits de quelque nature qu'ils soient ; de tous lesquels droits il désiste et départ au profit desdits cohéritiers de son dit père et y renonce comme en étant payé et satisfait sans se réserver aucune chose si ce n'est la somme de mille livres que ladite dame sa mère luy a légué par ledit testament mutuel et qui luy doit être payée par ladite demoiselle Blain sa sœur lors du décès de ladite dame Pichard sa mère, moyennant lesquelles mille livres ledit sieur Blain ne pourra demander aucune autre chose à ladite demoiselle sa sœur sur les biens et succession de leur dite mère, non pas même les deux cens livres à luy léguées par sa dite mère dans son dit testament mutuel, reconnaissant que lesdits deux cens livres sont comprises dans lesdites mille livres et s'en départant en tant que de besoin,
ce qui a été accepté par lesdits mariés Curiat et Blain, ainsy convenu & promise observée à peine de tous dépens dommages & intérêts par obligation de biens soumission de touttes cours renonciation et clauses.
Fait et passé à Lyon dans le cabinet dudit noble Goy le quinzième de décembre mil sept cent vingt sept avant midy & ont les parties signé avec lesdits sieurs Goy et Jean Blain à la réserve de ladite Pichard pour ne savoir comme elle a dit de ce enquise.

Signatures : Jeanne Catherine Blain, Jean Blain *(Jean Baptiste Blain)*, Françoi Curiat, Goy, J. Blain, Vignière, Bourdin.

Reconstitution de fratrie :

• Antoine Blain (Blein), baptisé le 11 février 1740, fils de Jean Baptiste Blain (Jean Blein) maître passementier et de Jeanne Furet (AML, 1 GG 87, fol. 16 verso).
Parrain : Antoine Chaleyer (Chaleye), maître armurier.
Marraine : Jeanne Blein.

<u>Mariage des parents :</u>
Remise St-Nizier 4-03-1737 à Jean Blain maître passementier et à Jeanne Furet pour Ste-Croix. Signé Matthieu vicaire. AML, 1 GG 165, fol. 29 verso.
Mariage Ste-Croix 4/03/1737 entre Jean Blain maître passementier de Lyon, y demeurant, rue Thomassin, paroisse St-Nizier, veuf de Jeanne Collet, et de Jeanne Furet, fille légitime de défunts Antoine Furet maître cordonnier de Lyon et de Françoise Coste. Bans publiés trois fois dans chaque paroisse, dans celle de Ste-Croix où demeure l'épouse et dans celle de St-

Nizier, vu la remise de Mr. Mathieu vicaire de ladite paroisse, n'ayant trouvé aucun empêchement. En présence de (le terme « témoin » n'est pas employé) de Bernard Clement jardinier à Lyon, de Joseph Prost maître charpentier à Lyon et de Jacques Boysset clerc de l'Eglise de Lyon, de Claude Bailly tailleur. Autre signataire : Dondain. Célébrant : Simon vicaire. AML, 1 GG 418, fol. 14 verso.

Frères et sœurs :
1) Jean Baptiste Blain, né 24-02-1738, baptisé St-Nizier 25-02-1738.
Parrain : Jean Furet habitant de Chaponot (Chaponost) en Lyonnais.
Marraine : Alexandre Pichard veuve de Joseph Boyard maître forgeur.
Pas d'autre signataire.
AML, 1 GG 85, fol. 30 recto.

2) Jean Benoit Blain, né et baptisé St-Nizier 18-12-1741.
Parrain : Jean Furet serrurier.
Marraine : Benoite Rhodes fille (elle signe Benoyte Roddet).
Pas d'autre signataire.
AML, 1 GG 88, fol. 163 recto.

3) Antoine Blain, né 19-01-1743, baptisé St-Nizier 20-01-1743.
Parrain : Antoine Drivon maître et marchand passementier.
Marraine : Antoine (sic) Touchon veuve de Joseph Bissardon maître chapelier.
Pas d'autre signataire
AML, 1 GG 90, fol. 10 recto.

4) François Blain, né 09-11-1747, baptisé St-Nizier 10-11-1747, fils de Jean Blain maître passementier et de Jeanne Furet.
Parrain : François Blain marchand.
Marraine : Louise Rapillon fille.
Autre signataire : Jean Baptiste Perrollier.
AML, 1 GG 94, fol. 141 recto.

● **Annexe 24.2**

Rivalités lors des successions de Jean Rougier et de Simon Rougier.

Affaire opposant le maître chapelier Claude Rougier à son frère Pierre Rougier.

Minute de transaction et quittance de 600 livres, 12 janvier 1736, passée devant notaire Luc Chapelon (père) (ADR, 3E 3424 A).

Par devant les conseillers du Roy notaires à Lyon soussignés furent présens sieur Pierre Rougier marchand boulanger à la Croix Rousse d'une part et sieur Claude Rougier son frère marchand et maître chapellier de cette ville d'autre part ; lesquels on dit sçavoir led. sieur Claude Rougier qu'il est légataire de sieur Simond Rougier son ayeul d'une somme de dix livres suivant son testament reçu par notaire Pachot notaire à Lyon du trente un janvier mil sept cens trente trois contrôlé et insinué, que par son contract de mariage avec demoiselle Claudine Glatin du trente un janvier mil sept cent trente deux sieur Jean Rougier son père luy a constitué une somme de deux mille livres et luy a cédés un contract de rente sur les aydes et gabelles, que ledit sieur Jean Rougier luy a encore légué une somme de dix livres par son testament du vingt deux aoust mil sept cens trente eux reçu par ledit maître Pachot, contrôlé, insinué qu'il luy appartient, d'ailleur un quart dans la portion légitimaire de Jeanne Rougier sa sœur, quoyque ledit sieur Jean Rougier leur père l'ait réduite à une pension viagère, qu'à la suite il a passé quittance de ladite somme de deux mille livres audit sieur Jean Rougier devant ledit notaire Pachot le vingt quatre avril mil sept cens trente deux dûment contrôlé ; mais que comme il étoit encore mineur (…) il est en droit d'obtenir des lettres de révision pour se faire relever de ladite quittance et enfin que la constitution et le legs à luy faits par son dit père ne suffisent pas pour les remplir de sa légitime il seroit du moins en droit de se pourvoir en suplement, outre que ledit sieur Pierre Rougier a reçus pour luy pendant quelque temps les arrérages de ladite rente viagère ; de quoy ledit sieur Pierre Rougier a répondu qu'il étoit prest de payer les legs portés par les testamens desdits sieur Simond et Jean Rougier avec interests. Que considération faitte des charges et de la valleur des biens de la succession dudit sieur Jean Rougier dont il a fait lire les titres et l'état tant audit sieur Claude Rougier qu'à son conseil ledit sieur Claude Rougier est suffisamment légitime, que sa portion dans la succession de Jeanne Rougier décédée ab intestat formeroit un objet fort (…, ??) en supposant même que leur père n'eut pas eu le droit de la réduire à une pension attendu son imbécillité, qu'à l'égard des deux mille livres payées audit sieur Claude Rougier en vertu de son contract de mariage comme la somme a été utilement employée pour son commerce et le bien de ses affaires il ne sçauroit être relevé de la quittance qu'il en a passée et enfin qu'il n'a reçu qu'une année de la rente viagère cy dessus énoncée dont il offre de faire raison à son dit frère ; sur touttes lesquelles contestations les parties pour éviter un procez s'en étant raportés à l'avis de leurs conseils, parens et amis communs ; il a été présentement convenu que moyennant la somme de six cens livres payée réellement et comptant à la criée des notaires soussignés par ledit sieur Pierre Rougier héritier desdits sieurs Simond et Jean Rougier audit sieur Claude Rougier qui a retiré ladite somme en son pouvoir quitte ledit sieur Pierre Rougier de tous les droits et prétentions cy dessus expliqués et notamment des legs à luy faits par son ayeul et son père et intérests, comme encore de tous ses droits tant dans la succession de son dit père que dans celle de Jeanne Rougier sa sœur décédée ab intestat ensemble des interests qui peuvent luy être dubs à cet égard suplément de légitime ou autrement même des arrérages de ladite rente viagère dont le contract a été remis cy devant audit sieur Claude Rougier suivant l'acte reçû par ledit maître Pachot le vingt neuf octobre mil sept cens trente trois dûment contrôlé, et générallement de tous ses droits et prétentions promettant de ne jamais rechercher ny inquiéter ledit sieur Pierre Rougier son frère directement ny indirectement pour raison desdits legs, dot, légitimes, supléments de légitimes, héréditaire et interests. De tous lesquels droits il luy fait

de tant que de bezoin remize et transport, promettant, obligeant, soumettant, renonçant. Fait et passé audit Lyon ez estudes après midy le douzieme janvier mil sept cens trente six et ont les parties signé.

Signatures : Claude Rougier, Pierre Rougier, Vigniere, Chapelon.

Reconstitution de fratrie :

• Eléonore Rougier, baptisée le 21 avril 1740, fille de Claude Rougier maître chapelier et d'Antoinette Mellier (Melier) (AML, 1 GG 87, fol. 45 verso).
Parrain : Louis Caillat, marchand sur Saône.
Marraine : Eléonore Melier femme dudit Caillat (elle signe Elennor Mellier).

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier 26-07-1739 en suite de la dispense de deux publications accordée par Mr Canavey vicaire général du diocèse, entre Claude Rougier marchand chapelier, veuf, et Antoinete Mellier (elle signe Toinon Meillet), fille de Guillaume Mellier marchand chapelier et de Marie Piot (morts). Témoins : Louis et François Calliat marchand oncles de ladite épouse, Antoine Giraud marchand chapelier et Jean Baptiste Patreday maître vinaigrier. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Chapelon. Célébrant : Besson vicaire. AML, 1 GG 167, fol. 87 verso.

Frères et sœurs :
1) Louise Eleonor Rougier, née 21-03-1741, baptisée St-Nizier 22-03-1741.
Parrain : Louis Caillat marchand sur la rivière de Saône, représenté par Louis Balud voiture sur Saône.
Marraine : Eleonor Mellier femme dudit Louis Caillat.
Pas d'autre signature.
AML, 1 GG 88, fol. 35 verso.

2) Claude Rougier, né et baptisé St-Nizier 12-09-1742.
Parrain : Jean Robin dit Chateauneuf, valet de chambre et chrirurgien (il signe Jean Roben de Chateauneuf).
Marraine : Catherine Caillat fille (elle signe Catherine Callait).
Autres signataires : Jenne Calliat et Elenonor Mellier.
AML, 1 GG 89, fol. 114 recto.

3) Fleurie Rougier, née et baptisée St-Nizier 26-05-1744.
Parrain : Louis Caillat marchand sur la rivière de Saône (il signe Louis Caliat).
Marraine : Fleurie La Roche veuve de Claude Ville maître boulanger (elle signe Fleurie Laroche).
Pas d'autre signataire.
AML, 1 GG 91, fol. 64 verso.

Annexe 25

Enfants illégitimes baptisés à Saint-Nizier en 1655 et 1740.

Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques rencontrées dans les actes ou les signatures.
Pour chaque baptême est indiqué si un lien de parenté (consanguine ou par alliance) existe entre les parents charnels et les parents spirituels. Pour déterminer la présence ou l'absence de lien, je me suis fondé sur des critères d'homonymie ; en cas d'absence d'homonymie, j'ai mené des recherches complémentaires pour confirmer l'absence de lien.

• Louise de Malle, baptisée le 28 mai 1655 (AML, 1 GG 30, fol 155 verso).

Père (donné à) : Pierre de Malle, profession non indiquée.
Mère : Benoiste Marchand.
Parrain : Pierre Couchardy maître passementier.
Marraine : Louise Merle.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Estienne DERVIEU, baptisé le 19 juillet 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 171 recto).

Père (donné à) : Louis Dervieu, maître chandelier demeurant à la Pêcherie.
Mère : Isabeau Champion.
Parrain : Estienne Burnet maître futainier.
Marraine : Anne Mardoy.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jehan GEUNON, baptisé le 8 septembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 191 recto).

Père (donné à) : Jehan Geunon, boulanger.
Mère : Anthoinette Pinet
Parrain : Louis Dupré (du Pre) maître poulailler.
Marraine : Anthoinette Perterat.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean [patronyme non mentionné], qui reçoit « les saintes onctions de baptesme » le 27 décembre 1655 (AML, 1 GG 30, fol. 228 verso).

Père : identité non mentionnée, seule figure la mention « donné à » suivie d'un espace laissé blanc
Mère : Cyprienne [patronyme non mentionné, présence d'un espace laissé blanc]
Parrain : Jean Danondre affaneur.
Marraine : dame Catherine Fontrobet.
Pas d'autre signataire.
L'enfant a été auparavant ondoyé.

• Claude SOREL, né le 28 août 1740 et baptisé le 29 août 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 100 verso)

Père : mentionné comme inconnu.
Mère : Marguerite Sorel.
Parrain : Claude Pourrat maître tailleur.
Marraine : Théreze Doublet épouse de Jean Baptiste Sorlain maître tailleur (elle signe Teres Double, lui signe Sorlin).
Pas d'autre signataire.
Enfant présenté par Marguerite Jany épouse de Simon Levain maître passementier.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierre [patronyme non mentionné], né et baptisé le 14 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 107 verso)

Père (donné à) : Antoine Poissoneau, marchand mercier.
Mère : Claudine Chazard.
Parrain : Pierre Chazard maître ouvrier en bas de soie.
Marraine : Anne Dogieur fille.
Pas d'autre signataire.
Lien entre la mère et le parrain.

• Andrée FERILLION, « fille naturelle », née le 15 septembre 1740, baptisée le 16 septembre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 108 recto).

Père (donné à) : Louis Pely, loueur de chevaux.

Mère : Jeanne Ferillion, domestique.

Parrain : François Perrot maître talonnier.

Marraine : Andrée Arnaud, veuve d'Antoine Perrotin affaneur.

Pas d'autre signataire.

Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claude JASEY, né et baptisé le 25 octobre 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 125 verso)

Père (donné à) : Charles Jasey, domestique, « père absent ».

Mère : Marie Bertolieu, domestique.

Parrain : Claude Gargat maître tailleur d'habits.

Marraine : Bonne Marie Favrot femme de Jean Baptiste Nanton maçon.

Pas d'autre signataire.

Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

Annexe 26

Enfants illégitimes baptisés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740.

Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques rencontrées dans les actes ou les signatures.
Pour chaque baptême est également indiqué si un lien de parenté (consanguine ou par alliance) existe entre les parents charnels et les parents spirituels. Pour déterminer la présence ou l'absence de lien, je me suis fondé sur des critères d'homonymie ; en cas d'absence d'homonymie, j'ai mené des recherches complémentaires pour confirmer l'absence de lien.

• Claude CATHERIN, baptisé le 3 mars 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 77 verso)

Père (donné à) : inconnu.
Mère : Estienete Catherin.
Parrain : Claude Caire maître cordonnier.
Marraine : Aymé (*sic*) Lyopay.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claudine RIGAUD, baptisée le 8 mai 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 91 verso)

Père (donné à) : Jean Seguin.
Mère : Claudine Rigaud.
Parrain : Jean Merle emballeur.
Marraine : Claudine Marguin.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Margueritte DUPOR, baptisée le 4 novembre 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 126 verso)

Père (donné à) : Marc Anthoine Dupor avocat au parlement de Grenoble.
Mère : Magdelaine Garnier.
Parrain : Michel Compaignon drapier drapant.
Marraine : honnête fille Margueritte Fillon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Aymée JOBERT, baptisée le 15 février 1646 (AML, 1 GG 27, fol. 151 recto)

Père (donné à) : Jehan Jobert ouvrier en soie.
Mère : Anne Court.
Parrain : André Lacombe ouvrier en soie.
Marraine : Aymée Lyopet.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jaques [sans autre nom], baptisé le 15 février 1646 (AML, 1 GG 27, fol. 151 verso).

Père : [nom et prénom barrés] passementier.
Mère : Pernette Deillon.
Parrain : Jaques Cler boulanger.
Marraine : Anthoinette Dusurget.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jaques GRATTIER, baptisée le 3 mai 1647 (AML, 1 GG 27, fol. 246 verso).

Père (donné à) : Jaques Grattier.
Mère : Marguerite Vernier (??).
Parrain : Jaques Mestre maître cardeur de soie.
Marraine : dame Magdeleine Mydy.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marguerite BARET, baptisée le 12 novembre 1650 (AML, 1 GG 29, fol. 22 verso)
Père (donnée à) : Marin Baret.
Mère : Philiberte Derochefort.
Parrain : Pierre Collard passementier.
Marraine : Marguerite Tomasin.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Louys ROIRON, baptisé le 23 janvier 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 38 verso)
Père (donné à) : Pierre Roiron, habitant à Lyon.
Mère : Marie Bouquet.
Parrain : Louys Vincent praticien.
Marraine : dame Jeane Jacquier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie LAFOSSE, baptisée le 18 juin 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 70 recto).
Père (donné à) : Mathieu Lafosse ouvrier en soie.
Mère : Sybille Jaquet.
Parrain : Jacques Borie ouvrier en draps de soie.
Marraine : Marie Jean.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Magdelaine CLAPIER, baptisée le 5 octobre 1651 (AML, 1 GG 29, fol. 93 verso)
Père (donné à) : « plusieurs ».
Mère : Ysabeau Clapier.
Parrain : Jean Rouad maître cordonnier.
Marraine : Magdelaine Peillon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre la mère et les parents spirituels.

• Jeane SIVIER, baptisée le 7 août 1652 (AML, 1 GG 29, fol. 160 recto).
Père (donné à) : inconnu.
Mère : Anne Sivier.
Parrain : Pierre Aigale maître teinturier de fils.
Marraine : Jeane Aigale.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre la mère et les parents spirituels.

• Clemance CROZET, baptisée le 19 janvier 1653 (AML, 1 GG 29, fol. 202 recto).
Père (donné à) : inconnu.
Mère : Marguerite Crozet.
Parrain : Claude Butanan marchand et maître fondeur.
Marraine : dame Clemance Durret.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre la mère et les parents spirituels.

• Jeanne BOUIER¸ baptisée le 22 février 1654 (AML, 1 GG 30, fol. 18 verso)
Père (donné à) : Michel Bouier, procureur.
Mère : Laurence Allard.
Parrain : Joseph Bain ouvrier en soie.
Marraine : honneste fille Jeanne Levesque.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Anthoine PIVOY, baptisé le 27 mars 1656 (AML, 1 GG 30, fol. 257 verso).
Père (donné à) : Anthoine [nom non mentionné, espace laissé blanc], bourgeois.
Mère : Marie Pivoy.
Parrain : Estienne Caillat hôtelier.
Marraine : dame Claudine Loubiere.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Benoiste DESPINS, baptisée le 27 juin 1656 (AML, 1 GG 30, fol. 284 verso).
Père (donné à) : Nicolas Despins, secrétaire.
Mère : Anthoinette Bellier.
Parrain : Pierre Fourna (il signe Pierre Fournas).
Marraine : dame Benoiste Aubers.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierre CHATEL, baptisé le 29 septembre 1659 (AML, 1 GG 31, page 382).
Père (donné à) : Sébastien Chatel.
Mère : Françoise Delis.
Parrain : Pierre Rousset cartier.
Marraine : Anne Chavanon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jaques, ondoyé le 12 juin 1661 par la mère sage de l'hôpital dans la néccessité, reçoit les saintes onctions du baptême le 30 juin 1661 (AML, 1 GG 32, page 66).
Père (donné à) : François Philippon, laboureur.
Mère : Jeanne Fromiau.
Parrain : Jacques Dutartre cordonnier.
Marraine : Benoiste Vaury.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

•Amblard PAPARIN GOULLE, baptisé le 4 juillet 1661 (AML, 1 GG 32, page 68).
Père (donné à) : noble Paparin, gentilhomme de Forest (s*ic*, Forez).
Mère : Jeanne Goulle, de Montbrison.
Parrain : Amblard Vozet marchand poulailler (il signe Amblard Vouzet).
Marraine : Benoiste de Coutton dit Valette.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Robert GRANIER CATON, baptisé le 28 juillet 1661 (AML, 1 GG 32, page 79).

Père (donné à) : Louis Granier, maître passementier.
Mère : Claudine Caton.
Parrain : Robert Rond affaneur.
Marraine : Antoinette Peiselon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Bernardine AULAGNIER CASSIERE, baptisée le 24 août 1661 (AML, 1 GG 32, page 92).

Père (donné à) : André Aulagnier, corroyeur.
Mère : Marie Cassiere.
Parrain : Benoist Charbonier marchand bourgeois de Lyon (il signe Charbonnyer).
Marraine : Bernardine Abriel.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Benoiste AUTUN NONAUD, baptisée sous condition le 24 octobre 1661 (AML, 1 GG 32, page 123).

Père (donné à) : Jean Autun, vitrier.
Mère : Anne Nonaud.
Parrain : Claude Baud fondeur.
Marraine : Benoiste Fleurdelie.
Pas d'autre signataire.

Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

•Anne GUINET DIT PIGNARDI, baptisée le 1er novembre 1661 (AML, 1 GG 32, page 127).

Père (donné à) : Pierre Guinet dit Pignardi, maître tireur d'or à Lyon.
Mère : Marie Aitteman.
Parrain : Pierre Rizou maître ouvrier en draps de soie.
Marraine : Anne Morel
Pas d'autre signataire.

Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean CHARBONIER PIOCHE, baptisé le 2 décembre 1661 (AML, 1 GG 32, page 147).
Père (donné à) : Mathieu Charbonier, maître ouvrier en draps de soie.
Mère : Virgine Pioche.
Parrain : Isnard Bruiere marchand drapier (il signe Bruyere).
Marraine : Catherine Faure.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Alexandre CHEVALIER DEVEN, baptisé le 28 janvier 1662 (AML, 1 GG 32, page 173).
Père (donné à) : Jean Chevalier (profession non indiquée).
Mère : Marguerite Deven.
Parrain : Alexandre Fumeux
Marraine : dame Antoinette Deven.
Pas d'autre signataire.
Liens entre la mère et la marraine.

• Françoise BLANCHET TRAU, baptisée le 5 février 1662 (AML, 1 GG 32, page 178)
Père (donné à) : Jean Blanchet, affaneur.
Mère : Margueritte Trau.
Parrain : André Moine maçon.
Marraine : Françoise Cog… (illisible).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean BONDON CANET, baptisé le 3 mai 1662 (AML, 1 GG 32, page 219)
Père (donné à) : François Bondon compagnon drapier demeurent chez Mr Martin marchand drapier.
Mère : Jeane Canet.
Parrain : Jean Cartier écolier de Reyrieu (*sic*) (il signe J. Cartie).
Marraine : Magdelaine Lagier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Benoiste PHILIBERT BARON, baptisée sous condition le 21 mai 1662 (AML, 1 GG 32, page 224).

Père (donné à) : Jacques Philibert tailleur de pierres de Saint-Fortunat.
Mère : Jeane Baron.
Parrain : Philibert Saborot (il signe Philiber Sabourot).
Marraine : Benoiste Portal.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels

• Louyse PERRET, baptisée le 10 décembre 1662 (AML, 1 GG 32, page 323).

Père (donné à) : Claude Laurent ciergier.
Mère : Louyse Perret.
Parrain : Laurent Pavie cordonnier.
Marraine : Anthelme Bilet.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Benoiste, née le 27 septembre 1661, baptisée sous condition le 19 décembre 1662 (AML, 1 GG 32, page 327).

Père (donné à) : sieur de St Franc de Corbeau [prénom non mentionné].
Mère : Helayne Le Boux.
Parrain : Jean Gayet, marchand épicier.
Marraine : Benoiste Gorge.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Françoise CANAVET PIERREFEUX, « ondoyée dans la nécessité » le 30 novembre 1662, reçoit les saintes onctions de baptême le 31 décembre 1662 (AML, 1 GG 32, page 334).

Père (donné à) : François Canavet dit Ange Marie, maître ouvrier en soie.
Mère : Marie Pierrefeux.
Parrain : Pierre Durand imprimeur.
Marraine : Françoise Usserlot (??).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Gilles DESGRANGES ROCHE, né le 7 février 1663, baptisé le 25 mars 1663 (AML, 1 GG 32, page 372).
Père (donné à) : Pierre Desgranges tireur d'or.
Mère : Anthoinette Roche.
Parrain : Gilles Fore bourgeois (il signe Faure).
Marraine : Symonde Dulac.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Barthelemy MALET DUIRAT, né le 5 avril 1663, baptisé le 7 avril 1663 (AML, 1 GG 32, page 382).
Père (donné à) : Antoine Malet ouvrier en draps de soie.
Mère : Francoise Duirat.
Parrain : Barthelemy Bler marchand corroyeur.
Marraine : Bernardine Abril.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Guillaume BUISSON DUMON, né et baptisé le 28 avril 1663 (AML, 1 GG 32, page 392).
Père (donné à) : Pierre Buisson cardeur de soie.
Mère : Jeane Dumon.
Parrain : Guillaume Noel (il signe Guillaume Noe).
Marraine : Francoise Dumont (*sic*).
Pas d'autre signataire.
Liens entre la mère et la marraine.

• Claude ROLAND, né le 20 septembre 1663, baptisé le 28 septembre 1663 (AML, 1 GG 32, page 470).
Père : inconnu.
Mère : Antoinette Roland.
Parrain : Claude Josseran maître tailleur d'habits (il signe Claude Jousserand).
Marraine : Jeane Mercier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• François GUICHARD, baptisé le 25 décembre 1663 (AML, 1 GG 32, page 517).
Père (donné à) : Claude Bony bourgeois.
Mère : Gaspard Guichard.
Parrain : Louys Roux tailleur.
Marraine : Claudine Ogiot.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Joseph VIALAN PONCET, né et baptisé le 20 janvier 1664 (AML, 1 GG 32, page 531).
Père (donné à) : Claude Vialan maître chapelier.
Mère : Fleurie Poncet.
Parrain : Jean Picard vinaigrier.
Marraine : Louise de Fillon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Joachim PELERIN, né le 18 février 1730, baptisé le 21 février 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 26 verso)
Père (donné à) : Francois Pelerin garçon cordonnier.
Mère : Claudine Masson.
Parrain : Joachim Gavot maître cordonnier.
Marraine : Jeanne Marie Bergeron femme de Bonaventure Dodin maître passementier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Gabriel Joseph [patronyme non indiqué], né et baptisé le 18 mars 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 36 verso).
Père : inconnu.
Mère : Claudine Peraut.
Parrain : Gabriel Razuret maître ouvrier en soie.
Marraine : Marguerite Guitou veuve de Jacque Richard marchand charpentier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Thomas PRIVÉ, né le 7 mai 1730, baptisé le 8 mai 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 58 verso).

Père (donné à) : Privé [prénom non mentionné, présence d'un espace laissé blanc], exempt de la monnaie.
Mère : Elizabeth Chevatier.
Parrain : Thomas Lambert maître tailleur d'habits.
Marraine : Catherine Piaut femme de François Cattin ouvrier en soie.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Catherine BUINAND, née le 17 juin 1730, baptisée le 19 juin 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 74 verso).

Père (donné à) : Gaspard Buinand, de Charlieu.
Mère : Christine Ronchivol.
Parrain : Bonnaventure Daudain maître passementier (il signe Bonnaventure Dodin).
Marraine : Catherine Maillard fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierrette ENHARDY, née le 27 août 1730, baptisée le 30 août 1730 (AML, 1 GG 77, fol. 110 recto)

Père (donné à) : Michel Enhardy, clerc de palais.
Mère : Elizabeth Viard.
Parrain : Jean Hobarthier sapinier.
Marraine : Pierrette Chantre fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Elizabeth Jeanne LIPA, née le 16 juin 1731, baptisée le même jour (AML, 1 GG 78, fol. 78 recto).

Père (donné à) : François d'Andrillac, écuyer (il signe Dandrilliac).
Mère : Jeanne Lipa.
Parrain : Henry Mottet maître chirurgien juré.
Marraine : Elizabeth Thevenard épouse d'Antoine Guillemin chirurgien.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Catherine CHERVET, née le 12 août 1731, baptisée le 13 août 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 105 recto).

Père (donné à) : Jean Baptiste Chervet, garçon de magasin.
Mère : Emerencienne Perret.
Parrain : Bonaventure Dodin maître passementier.
Marraine : Catherine Persivault femme de Christofle Miaille compagnon chez les tireurs d'or.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jacque BARITEL, né le 30 août 1731, baptisé le 31 août 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 114 recto). « nemini detur »

Père (donné à) : Antoine Baritel, bourgeois.
Mère : Marguerite Bertrand.
Parrain : Jacques Yvrat traiteur.
Marraine : Catherine Persivault femme de Cristofle Miaille ouvrier chez les tireurs d'or.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Antoine APERT, né et baptisé le 28 octobre 1732 (AML, 1 GG 79, fol. 142 recto).

Père (donné à) : Pierre Apert, teinturier de fils, natif de Libourne près de Bordeaux.
Mère : Marie Martin.
Parrain : Antoine Beaujon garçon chirurgien.
Marraine : Jeanne Gaise (??) veuve d'Antoine Gay teinturier de fils.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie LORIO, née et baptisée le 8 janvier 1734 « a latere sinistro » (AML, 1 GG 81, fol. 3 recto)

Père (donné à) : Jean Marie Debrianda, bourgeois.
Mère : Heleine Lorio.
Parrain : Antoine Ducret marchand de cuir.
Marraine : Marie Dupré femme d'Etienne Toussaint Giroud bourgeois.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Françoise DALLIER, née et baptisée le 18 janvier 1734 « a latere sinistro » (AML, 1 GG 81, fol. 6 verso).

Père (donné à) : « un nommé Tissier », compagnon ouvrier en bas de soie.
Mère : Claudine Dallier fille.
Parrain : Antoine Ducret marchand de cuir.
Marraine : Françoise Paillet femme de Joseph Blanc, ouvrier en bas de soie.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Antoine ROLAND, né et baptisé le 24 août 1735 (AML, 1 GG 82, fol. 76 verso).

Père (donné à) : inconnu.
Mère : Marguerite Roland veuve de [prénom non mentionné] Couzin accoutreur.
Parrain : Antoine Ducret marchand de cuir.
Marraine : Jeanne Tissot fille.
Mention : « pro deo ».
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Felice LEVITA, « fille naturele », née le 24 janvier 1736, baptisée le 25 janvier 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 12 recto).

Père : François Levita.
Mère : Anne Marie Laperouse.
Parrain : Joseph Sarasin affaneur.
Marraine : Anne Gabriel femme de François Chicot marchand.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne Marie MOREL, née et baptisée le 4 octobre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 129 recto)[1795].

Père (donné à) : Jacques Morel, marchand boucher. Fils de Pierre Morel marchand boucher et de Pierrette Michalon.
Mère : Louise Syon. Fille de Jean Syon marchand boucher et de Claudine Zacharie.
Parrain : Barthelemy Gingene boucher (il signe Barthelemy Gingeyne).
Marraine : Jeanne Marie Bouvard veuve de Louis Millet maître boulanger.
Autre signataire : Jean Fiable.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

[1795] Cet acte de baptême présente la particularité d'indiquer l'identité des parents du père et de la mère de l'enfant baptisé.

• Antoine Jean François CHOSSAT, « fils naturel », né et baptisé le 12 novembre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 150 recto).

Père : Jean François Chossat marchand à Lyon, « ainsy que (..) [la] mère dudit enfant nous l'a déclaré. »
Mère : Marie Susanne Leblanc.
Parrain : Antoine Isaac bourgeois de Lyon.
Marraine : Marie Magdeleine Decoursaille épouse d'Honnoré Meynier bourgeois (elle signe Marie Magdellene de Coursaille Meynier).
Autres signataires : Jacques le Blanc, Rollandy.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie BONNET, « fille naturelle », née le 26 août 1737, baptisée le 27 août 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 106 recto).

Père : François Bonnet, domestique de Mr Dirigni.
Mère : Jeanne Ray.
Parrain : André Escoffier bourgeois de Lyon.
Marraine : Marie Rousset fille.
Autres signataires : Louis Emary, Jean B. Fayolle, A. Michel, Claude Chossonet, Antoinette Dumoulin.
Annotation à la fin de l'acte de baptême : « c'est ce qu'on (sic) certifiés (sic) les soussignés. »
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne CARRET, « fille naturelle (…) qui nous a été présentée sous le billet de Mr Perrin Recteur (…) de l'hôtel Dieu de cette ville », née le 14 mars 1738, baptisée le 15 mars 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 40 verso).

Père : mentionné comme inconnu.
Mère : Marie Anne Carret.
Parrain : Georges Bouchard compagnon menuisier.
Marraine : Jeanne Bouchard fille.
Autre signataire : Montilliet.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Louis BOUVERAT, né le 13 mai 1738, baptisée le 15 mai 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 67 recto).

Père (donné à) : Jean Bouverat, compagnon chapelier, absent.
Mère : Hypolithe Giroust.
Parrain : Louis Bouverat maître ouvrier en soie.
Marraine : Annne Giroust fille.
Pas d'autre signataire.
Liens entre le père et le parrain ; la mère et la marraine.

• Antoine LESPINASSE, « fils naturel et illégitime », né le 10 novembre 1738, baptisé le 11 novembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 141 verso et 142 recto).

Père : François Lespinasse dit Breton, affaneur, « ledit père absent ».
Mère : Marie Anne Riche.
Parrain : Antoine Ducret, marchand de cuir.
Marraine : Pierrette Filion veuve de Maurice Beluze pâtissier (elle signe Pierrette Fillion).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Thomasse BONARD, « fille illégitime », née le 3 avril 1739, baptisée le 4 avril 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 47 recto).

Père (donné à) : François Fournier, vigneron de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Mère : Pierrette Bonard.
Parrain : Antoine Ducret négociant.
Marraine : Thomasse du Rozier femme de François Fayet maître ouvrier en soie (elle signe Thomase Durozé).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• François GORD, « fils naturel », né et baptisé le 14 avril 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 51 recto).

Père : Gabriel Gord, maître chapelier (il signe).
Mère : Etiennete Mari.
Parrain : François Perret maître passementier.
Marraine : François (*sic*) Saulnier fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Anne CLAIRET, « fille naturelle », née et baptisée le 23 mai 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 67 recto)

Père : Antoine Clairet, cordonnier.
Mère : Françoise Archer.
Parrain : Jean Languet maître ouvrier en bas de soie.
Marraine : Anne Flachet femme dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Joseph Michel ROUSSET, « fils naturel », né et baptisé le 7 septembre 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 121 recto)

Père : Michel Rousset, brodeur, absent.
Mère : Francoise Deville.
Parrain : Joseph Maillet dessinateur (il signe Joseph Malliet).
Marraine : Catherine Viar fille.
Autres signataires : Michel Bonet, Brun.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Louis VIRVILE, « fils naturel », né et baptisé le 8 mai 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 57 verso).

Père : Jean Baptiste Virvile maître en fait d'armes, absent.
Mère : Marie Crolle.
Parrain : Jean Crolle maître passementier.
Marraine : Louise Robuste fille de Jean Partulle maître orfèvre (elle signe Louise Parturlle).
Pas d'autre signataire.
Liens entre la mère et le parrain.

• Elizabeth BALLET ou DEGOIN, « fille naturelle », baptisée le 27 juin 1741 (son jour de naissance n'est pas indiqué) (AML, 1 GG 88, fol. 77 verso).

Père (donné à) : Philibert Ballet, marchand épicier.
Mère : Magdelaine Degoin.
Parrain : Claude Ferrier marchand.
Marraine : Elizabeth Merlanchon épouse d'André Degoin libraire.
Pas d'autre signataire.
Liens entre la mère et le marraine.

• Georges, « fils naturel », né le 4 décembre 1741, baptisé le 5 décembre 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 156 verso).

Père : inconnu.
Mère : Françoise Doucet.
Parrain : Jean Pierre Valouis tapissier (il signe Valouy).
Marraine : Françoise Desgranges fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne Marie BERLIE, « fille naturelle », née et baptisée le 11 décembre 1741 (AML, 1 GG 88, fol. 158 verso)

Père (donné à) : Jean François Berlie, colporteur.
Mère : Claudine Thivole.
Parrain : Jean Baptiste Boucharlat maître fabricant.
Marraine : Marie Rolet femme d'Hector Boucharlat chapelier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Anne Marie Magdelaine [patronyme non indiqué], « fille naturelle », née et baptisée le 6 mars 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 32 recto).

Père : inconnu.
Mère : Magdelaine Dufour, de Bresse.
Parrain : Antoine Rostain marchand drapier (il signe Antoine Rostaing).
Marraine : Anne Marie Magdelaine Deschamps épouse d'Antoine Roset marchand maître teinturier en soie (lui signe Antoine Rozet ainé).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie [patronyme non indiqué], « fille naturelle », née et baptisée le 15 mars 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 36 recto).

Père : inconnu.
Mère : Marguerite Giraud, native du canton de Fribourg.
Parrain : Guillaume Odibert marchand chandelier (il signe Audibert).
Marraine : Marie Roux femme de Charles Philipes marchand boucher.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierre FARGES, « fils naturel », né et baptisé le 10 juin 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 71 recto).

Père (donné à) : Etienne Farges, maître fabricant de Lyon.
Mère : Thereze Rey.
Parrain : Pierre Gabriel François Provin maître tailleur d'habits.
Marraine : Jeanne Marie Lainé veuve d'Annet Delor aussi maître tailleur.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Antoine PALAIS, « fils naturel », né et baptisé le 28 juillet 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 91 verso).

Père : Antoine Palais, affaneur, présent (il signe Antoine Pallet).
Mère : Anne Bona.
Parrain : Antoine Cussinet concierge des prisons royales de Lyon.
Marraine : Pierrette Paluy épouse de Jean Claude Desjames affaneur.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Charlotte CARRET, née et baptisée le 22 septembre 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 119 recto)

Père (donné à) : Françoise Carret, soldat.
Mère : Françoise Perret.
Parrain : François Finan maître cordonnier.
Marraine : Charlote Vuillemond fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Baptiste INCARNAT, « fils naturel », né le 20 octobre 1742, baptisé le 21 octobre 1742 (AML, 1 GG 89, fol. 131 recto).

Père : Jean Incarnat, maître vinaigrier, absent.
Mère : Laurance Laurent « sa fiancée ».
Parrain : Jean Baptiste Fonville chirurgien.
Marraine : Anne Bauny épouse de Louis Rebour.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claude GESTAY ou SADOT, « fils naturel », né et baptisé le 6 juin 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 68 recto).

Père : Jean Gestay, domestique, absent.
Mère : Antoinette Sadot.
Parrain : Claude Guigou maître fabricant en étoffes de soie.
Marraine : Philiberte Dourdois fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Francoise BEZAN, « fille naturelle », née et baptisée le 29 avril 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 51 verso).

Père : Claude Bezan, absent.
Mère : Elizabeth Thevenet.
Parrain : Nicolas Morel maître et marchand passementier.
Marraine : Marie Françoise Garnier veuve de Claude Cayet maître chirurgien.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne REY, née le 8 août 1744, baptisée le 10 août 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 96 verso).

Père (donné à) : Etienne Rey, doreur en métaux, « le père putatif absent ».
Mère : Barbe Thiviller.
Parrain : Rodolphe Perrin maître tailleur de Lyon.
Marraine : Jeanne Paschal fille (elle signe Pascal).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Françoise REY, née et baptisée le 31 août 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 109 verso).

Père (donné à) : Rey [prénom non mentionné], fondeur, absent.
Mère : Benoite Colombet.
Parrain : Claude Aygrette bourgeois (il signe Aigrette).
Marraine : Françoise Colombet fille.
Pas d'autre signataire.
Lien entre la mère et la marraine.

• Jacques VILLON, « fils naturel », né le 28 octobre 1744, baptisé le 29 octobre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 138 recto)

Père : François Villon, fabricant, absent.
Mère : Marie Chalandon ["son épouse" est barré]
Parrain : Jacques Chalandon père ["de l'épouse" est barré], tireur d'or
Marraine : Marie Gay veuve de Benoit Villon teinturier de soie.
Pas d'autre signataire.
Liens entre le père et la marraine ; la mère et le parrain.

• Joseph DELONCLE, « fils naturel », né le 3 novembre 1744, baptisé le 4 novembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 140 recto).

Père : Pierre Deloncle, marchand de Lyon, absent.
Mère : Marie Monin fille.
Parrain : Joseph Peyronnet maître chirurgien juré de Lyon (il signe Peronnet).
Marraine : Antoinette Deshaies fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

Frère ou sœur dont la qualité d'enfant illégitime a été omise :
Marie Pierrette Deloncle, née et baptisée le 12 décembre 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 144 recto).
Père : Pierre Deloncle, négociant de Lyon, absent.
Mère : demoiselle Marie Monnot (*sic*), « son épouse ».
Parrain : Bartelemy Blanc limonadier.
Marraine : Marie Dupuis épouse de Claude Duchassein commisaire des droits seigneurieux.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claude GIRARD, « fils naturel », né le 17 novembre 1744, baptisé le 18 novembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 147 verso).

Père : Marc Girard, bourgeois de St Symphorien d'Ozon.
Mère : Marie Perrin fille.
Parrain : Claude Vuillermoz marchand (il signe Willermoz).
Marraine : Marie Matthon épouse de Jean François Vittet maître chirurgien juré (elle signe Marie Vitet).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claudine FOREST, née et baptisée le 1er décembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 153 verso)

Père (donné à) : Forest [prénom non indiqué], maître fabricant, absent.
Mère : Agathe Satin.
Parrain : Sébastien Rossignol affaneur.
Marraine : Claudine Guinand, veuve de Claude Satin maître épinglier.
Pas d'autre signataire.
Lien entre la mère et la marraine.

• Bernard MARTIN, « fils naturel », né le 28 novembre 1744, baptisé le 1er décembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 153 verso)

Père : François Martin, charpentier, absent.
Mère : Benoite Gara.
Parrain : Bernard Campard cordonnier.
Marraine : Marie Margaron fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claude MORET, « fils naturel », né le 1er décembre 1744, baptisé le 2 décembre 1744 (AML, 1 GG 91, fol. 154 recto)

Père : François Moret, voiturier par terre, absent.
Mère : Anne Valin.
Parrain : Claude Favet maître ouvrier en bas de soie.
Marraine : Françoise Buyet fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Joseph MOREL, « fils naturel », né et baptisé le 25 janvier 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 14 recto)

Père : Antoine Morel, écuyer, absent.
Mère : Marie Charvet.
Parrain : Joseph Guyot maître tourneur.
Marraine : Jeanne Marie Bal, épouse dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claude CHAUSSANDE, « fils naturel », né et baptisé le 15 février 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 23 verso)

Père : Benoit Chaussande, chapelier.
Mère : Michelle Joffray.
Parrain : Claude Montagnard affaneur (il signe Claude Montagniard).
Marraine : Jeanne Moret femme d'Antoine Montagnard maçon.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Therese Brigitte KELLY, « fille naturelle », née le 11 mars 1745, baptisée le 12 mars 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 32 recto)
Père : Daniel Kelly, valet de chambre de Milord Tircornel, absent.
Mère : Claire Hamot.
Parrain : Jean Chevalier maître fabricant.
Marraine : Angelique Sage femme d'André Brun cordonnier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Marie Ange CREVEL, « fils naturel », né et baptisé le 12 avril 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 46 recto)
Père : Antoine Crevel, habitant de Messimy en Lyonnais.
Mère : Marie Odinai.
Parrain : Jean Marie Coqueret ouvrier en soie.
Marraine : Marie Cellier épouse d'Henri Coqueret marchand confiseur.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Joseph ARCHIER, « fils naturel », baptisé le 2 mai 1745 (le jour de sa naissance n'est pas précisé) (AML, 1 GG 92, fol. 53 recto)
Père : Jean Louis Archier, affaneur (il signe).
Mère : Claudine Caut.
« Entre lesquels il y a promesse et publications de mariage ».
Parrain : Joseph Vixe affaneur.
Marraine : Françoise Comparet veuve de Joseph Tabuy laboureur d'Entremont en Savoie.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Catherine MEUNIER, « fille naturelle », née le 10 mai 1745, baptisée le 11 mai 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 57 recto)
Père : Pierre Meunier, ouvrier en soie, absent.
Mère : Genevieve Raviste.
Parrain : Bertrand Favier sculpteur.
Marraine : Marie Catherine Viller fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierre BONNESAUSSE, « fils naturel », né et baptisé le 17 mai 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 59 recto)

Père : Bonnesausse [prénom non indiqué], perruquier provençal.
Mère : Anne Bernard.
Parrain : Pierre Garon cuisinier.
Marraine : Claudine Chomas (elle signe Claudine Chomat).
Le parrain et la marraine déclarent ne pas savoir le nom de baptême du père.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Suzanne BARRO, née et baptisée le 25 août 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 100 verso)

Père : inconnu.
Mère : Jeanne Barro.
Parrain : Fleury Gery voiturier par eau.
Marraine : Suzanne Gery fille (elle signe Giry).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Francois Louis GAILLOT, « fils naturel », né et baptisé le 23 novembre 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 145 verso).

Père : Charles Gaillot, employé pour le roi, absent.
Mère : Jeanne Piffard.
Parrain : Francois Louis Benier marchand fabricant.
Marrain : Benoite Dupin fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Francoise HENRY, « fille naturelle », née le 22 avril 1746, baptisée le 23 avril 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 52 verso)

Père (donné à) : Jean Henry, bourgeois.
Mère : Jeanne Mauge.
Parrain : Henry Coqueret marchand confiseur.
Marraine : Marie Françoise Duculty fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne [patronyme non indiqué], « fille naturelle », née et baptisée le 3 mai 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 56 verso).
Père : inconnu [espace laissé blanc].
Mère : Marguerite Duliet.
Parrain : Jean Baptiste Chevron compagnon charpentier.
Marraine : Jeanne Quinon femme dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Anne PERRET, née et baptisée le 9 mai 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 58 recto).
Père : Joseph Perret chapelier.
Mère : Claudine Grolée. Le terme « son épouse » figure.
Parrain : Paulin Perret fabricant (il signe Paulin Perré).
Marraine : Marie Anne Mesle veuve d'Ennemond Berthelon fabricant.
Pas d'autre signataire.
Le célébrant, Renaud vicaire, indique en marge : « On vient de me dire que led. Perret n'est pas marié. La fille Mesle gr. rue à la vieille poste. »
Lien entre le père et le parrain.

• Louis DURAND, né le 15 août 1746, baptisé le 16 août 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 99 verso)
Père (donné à) : Antoine Durand, habitant de Grenoble.
Marraine : Marie Anne Desprez.
Parrain : Louis Boutelier négociant (il signe Louis Boutillier).
Marraine : Marie Mathon épouse de Jean François Vittet maître chirurgien de Lyon (elle signe Marie Mathon Vitet).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jeanne Marie CARLES, « fille naturelle », née et baptisée le 12 septembre 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 112 verso).
Père : Benoit Ambroise Carles, affaneur.
Mère : Marie Massard ["son épouse" est barré]
Parrain : Sebastien Favrebron affaneur.
Marraine : Jeanne Marie Simonnet femme de Jean Baptiste Tholomon imprimeur (il signe Thollomond).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Antoine MELON, « fils naturel », né et baptisé le 13 octobre 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 125 recto)

Père : Claude Melon, garçon chirurgien, absent
Mère : Pierrette Valluis
Parrain : Antoine Rossillon épinglier
Marraine : Jeanne Charpy fille (elle signe Charpi)
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Elizabeth REY, « fille naturelle », née et baptisée le 20 novembre 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 145 recto)

Père : Simon Rey, teinturier en draps.
Mère : Marguerite Pourra.
Parrain : Jean Louis Rey teinturier en draps.
Marraine : Marie Elizabeth Rozet épouse de Jean Boiron marchand teinturier en draps (elle signe Marie Elisabet Roset Boiron).
Pas d'autre signataire.
Lien entre le père et le parrain.

• Claude Laurent DURET, « fils naturel », né et baptisé le 10 juin 1747 (AML, 1 GG 94, fol. 84 verso)

Père : Jaques Duret passementier.
Mère : Marie Toulon.
Parrain : Claude Aigrette bourgeois.
Marraine : Jeanne Braiere fille (elle signe Jane Brayer).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Francois Prosper HUGONET, « fils naturel », né et baptisé le 7 avril 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 43 recto).

Père : Pierre Joseph Hugonet relieur de livres.
Mère : Jeanne Chardon.
Parrain : Francois Prosper du Ruf maître fabricant.
Marraine : Antoinette Lespérance fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marguerite SAVARON, née et baptisée le 2 juin 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 69 recto)

Père (donné à) : Guilleaume Savaron bourgeois.
Mère : Catherine Prevost.
Parrain : Pierre Thevenet armurier.
Marraine : Marguerite Prevost fille.
Pas d'autre signataire.
Lien de parenté entre la mère et la marraine.

• Marie LOUET, « fille naturelle », née le 10 juin 1748, baptisée le 11 juin 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 72 recto).

Père (donné à) : Antoine Louet, originaire de la ville d'Avignon, servant actuellement sur les coches du Rhône, absent.
Mère : Therese Bonnet, originaire de la ville d'Orange.
Parrain : Guillaume Odibert maître chandelier (il signe Audibert).
Marraine : Marie Roux, veuve de Charles Mottet maître boucher.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Catherine BRUN ou PATY, « fille naturelle », née et baptisée le 12 juin 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 72 verso).

Père (donné à) : Jean Baptiste Paty maître fabricant, absent.
Mère : Francoise Brun, veuve Armand.
Parrain : Jean Baptiste Jacquier maître fabricant.
Marraine : Catherine Durand, veuve de Jean Dumoulin teneur de livres.
Autre signataire : Joseph Ramié.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Anne Marie LOUISAT, « fille natutelle », née et baptisée le 28 juillet 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 94 recto).

Père (donné à) : Etienne Louisat, garçon tailleur.
Mère : Marie Perrot. En marge : « La fille demeure R. Thomassin ».
Parrain : André Joseph Molard cordonnier (il signe Moulard).
Marraine : Anne Marie Le Vin épouse de Benoit Laporte maître cordonnier (elle signe Anne Marie Levin).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Antoinette DUMONT, née le 12 novembre 1748, baptisée le 13 novembre 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 150 recto).

Père (donné à) : Michel Dumont, affaneur, « le prétendu père absent. »
Mère : Marie Berchet.
Parrain : Pierre Gontier cordonnier en second.
Marraine : Antoinette Mauverney fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Claudine Henriette DUMAS, née et baptisée le 16 décembre 1748 (AML, 1 GG 95, fol. 167 verso).

Père (donné à) : Henry Archimbaud bourgeois de Lyon, « le prétendu père absent. »
Mère : Benoite Dumas.
Parrain : Fleury Chaumat maître tailleur (il signe Chomat).
Marraine : Claudine Chaumat fille (elle signe Chomat).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Luc ROZIER, « fils naturel », né et baptisé le 15 mai 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 71 verso).

Père : Antoine Rozier, plieur de soie.
Mère : Marie Larue.
Parrain : Luc Dauphin maître tailleur d'habits pour hommes.
Marraine : Marie Perachon fille.
Le bas du registre de baptême de 1749 étant endommagé, les indications concernant la présence ou l'absence du père ainsi que les éventuelles signatures ont disparu.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Louis François Bernoux, « fils naturel », « reçu à l'Hôtel-Dieu de cette ville sous le n°711 signé Campredon » (AML, 1 GG 96, fol. 122 verso).

Père : Claude Louis Bernoux, praticien à Beaujeu, absent.
Mère : Elizabeth Marrin.
Parrain : Jean François Roger, employé dans les fermes, résidant à Lyon, paroisse et rue St-Georges.
Marraine : Antoinette Rival veuve de Laurent Gillet maître perruquier, résidant paroisse St-Pierre et St-Saturnin, vis-àvis St-Côme.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Jean Claude BRIERE, « fils naturel », né et baptisé le 16 septembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 135 recto).

Père : Claude Briere, compagnon chapelier, « de présent soldat dans le régiment d'Angoumois ».
Mère : Marie Planchet.
Parrain : Jean Roland relieur de livres (il signe Rollond).
Marraine : Jeanne Ressi veuve d'Antoine Daly cartier (elle signe J. Dali).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Pierrette Couturier, « fille naturelle », née le 16 septembre 1749, baptisée le 17 septembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 135 verso).

Père : Michel Couturier, boulanger.
Mère : Thereze Jolivet.
Parrain : Antoine Devers relieur.
Marraine : Pierrette Delhaye femme d'Antoine Joseph Girard maître boutonnier (elle signe Pierrette Delaye).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

• Marie Elisabeth Gourville, « fille naturelle », née le 13 décembre 1749, baptisée le 15 décembre 1749 (AML, 1 GG 96, fol. 177 verso).

Père : Antoine Gourville, peintre, absent.
Mère : Elisabeth Sarazin.
Parrain : Noël Polingue maître chirurgien de Lyon.
Marraine : Marie Catherine Thiry épouse dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

Annexe 27

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1740 dont la mère est une fille du corps des Thérèses de la Charité.

Explication des symboles :

** : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et le père de son filleul.
* : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et la mère de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et le père de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et la mère de son filleul.

• Baptême Saint-Nizier le 30 juin 1740 de Jaques Bonnard, né le même jour, fils de Claude Bonnard maître passementier et de Marie Merle. AML, 1 GG 87, fol. 73 verso.

Parrain : Jaques Julien Duvivier maître perruquier. Marraine : Claudine Soupa épouse de Pierre Delaporte maître guimpier (elle signe Claudine Souppat).

Mariage des parents :

Mariage Saint Nizier le 5 mars 1737 en suite de la dispense de la dernière publication accordée par monsieur Canavey vicaire général du diocèse entre Claude Bonnard maître passementier à Lyon, veuf, et Elizabeth (sic) Merle, fille du corps des Thérèses de l'hôpital général et aumône générale de la Charité de Lyon. Témoins : Antoine Brondel maître passementier à Lyon, Jacques Chomerat compagnon chapelier à Lyon (il signe Jacques Chomarat), Denis Barbier maître passementier à Lyon, Antoine Vondiere maître ouvrier en soie à Lyon. Epoux libres et domiciliés à St Nizir. Notaire Durand. Célébrant : Achard vicaire.

Frères et soeurs :

1) Baptême Saint-Nizier le 25 juin 1745 de Pierre Bonnard, né le même jour, fils de Claude Bonnard maître passementier et de Marie Merle. Parrain : Pierre Rostaing maître guimpier. Marraine : Anne Bozonnet fille (elle signe Anne Bossonnet). AML, 1 GG 92, fol. 73 recto.

• ** et ** Baptêmes Saint-Nizier le 22 octobre 1740 de Claudine et autre Claudine Chomerat, nées le 21 octobre 1740, filles jumelles de Jacques Chomerat compagnon chapelier (il signe Jacque Chomarat) et de Josepthe Joyard. AML, 1 GG 87, fol. 124 recto.

Parrain de l'aînée : François Chomerat chapelier. Marraine : Claudine Roux fille.
Parrain de la cadette : Louis Chomerat compagnon chapelier (il signe Louis Chomarat). Marraine : Claudine Cruzy fille.
Autre signataire : Jeanne Gariod.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier le 12 février 1736 de Claude (sic) Chomerat chapelier, veuf, et de Josephte Joyard, fille du corps des Thérèses de l'aumône générale et hôpital général de la Charité de Lyon. Présents (le terme 'témoins' n'est pas employé) : Jean Pierre Horard, Pierre Seigne (il signe Pierre Saigne), Louis Chomerat chapeliers et Martin Carran maître maçon. Epoux libres et domiciliés à St-Nizier depuis plusieurs années. Notaire Durand. Célébrant : Paule vicaire. AML, 1 GG 164, fol. 49 recto.

Frères et soeurs :
1) Baptême Saint-Nizier le 25 novembre 1736 de Thomasse Chomerat, née le même jour, fille de Jacques Chomerat chapelier (il signe Jacque Chomarat) et de Josephte Joyat. Parrain : Denys Mortier revendeur. Marraine : Thomasse Granjon veuve d'Etienne Paille guimpier. AML, 1 GG 83, fol. 156 recto.

2) Baptême Saint-Nizier le 11 décembre 1737 de Leonard Chomerat, né le 10 décembre 1737, fils de Jacques Chomerat compagnon chapelier et de Josepte (*sic*) Joyard. Parrain : Leonard Daudat bourgeois de Lyon (il signe Dodat). Marraine : Claudine Souppat épouse de Pierre Delaporte maître guimpier. Autre signature : Jeanne Marie Garnier. AML, 1 GG 84, fol. 159 verso.

3) Baptême Saint-Nizier le 8 janvier 1739 de Jeanne Marie Chomerat, née le même jour, fille de Jaques Chomerat chapelier et de Josephte Joiat (sic). Parrain : Leonard Dodat bourgeois pour et au nom de Pierre … [illisible] maître guimpier. Marraine : Jeanne Marie Condamin veuve de Louis Favre marchand épicier. Autre signataire : Soupat. AML, 1 GG 86, fol. 6 recto et verso.

4) Baptême Saint-Nizier le 16 août 1742 de Louise Chomerat, née le 15 août 1742, fille de Jacques Chomerat chapelier et de Josephte Juliard (*sic*). Parrain : Jean Claude Lacote maître

guimpier. Marraine : demoiselle Louise Santelier fille (elle signe Louise Santallier). AML, 1 GG 89, fol. 102 recto.

5) Baptême Saint-Nizier le 11 septembre 1743 de Françoise et Susanne Chomerat, nés le même jour, filles jumelles de Jaques Chomerat chapelier et de Josette (*sic*) Joyard.
Parrain de Françoise : Antoine Cabot relieur de livres. Marraine : Françoise Laporte fille.
Parrain de Susanne : Gaspard Daix guimpier. Marraine : Susanne Laporte fille.
Autres signataires : Claudine Laporte, Jean Claude Laporte, Francois Chomerat.
AML, 1 GG 90, fol. 109 recto.

6) Baptême Saint-Nizier le 26 août 1745 de Gaspard Louis Chomerat, né le même jour, fils de Jacques Chomerat chapelier (il signe Jacque Chomarat) et de Josephte Julliard (*sic*). Parrain : Gaspard Louis Gatet chapelier. Marraine : Jeanne Roux fille. AML, 1 GG 92, fol. 101 recto.

• ** Baptême Saint-Nizier le 21 septembre 1740 de Cesar Delone, né le 19 septembre 1740, fils de Fleury Delone maître passementier et de Claudine Forestier. AML, 1 GG 87, fol. 111 recto.
Parrain : Cesar Delone maître passementier. Marraine : Catherine Jannal fille.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier le 12 février 1736 entre Fleuri Delosne passementier (il signe Flury Delone), fils de défunt Adrien Delosne et Francoise Gonin, et Claudine Forestier, fille du corps des Thérèses de la Charité de Lyon. Présents (le terme 'témoins' n'est pas utilisé) : Laurent Aimond maître passementier (il signe Laurens Aymon), Pierre Estelle maître cordonnier, Joseph Meilland chapelier (il signe Joseph Mellian) et Philibert Chazi chapelier.
Epoux libres et domiciliés à St-Nizier depuis plusieurs années. Notaire Durand. Célébrant Paule vicaire. AML, 1 GG 164, page 50.

Frères et soeurs :
1) Baptême Saint-Nizier le 23 mars 1738 de Marie Magdeleine Delaune, née le 22 mars 1738, fille de Fleury Delaune compagnon chapelier (il signe Fleury Delone) et de Claudine Forestier. Parrain : Laurent Aimond maître passementier (il signe Laurens Aymon). Marraine : Marie Magdelaine Noë fille. Célébrant Achard vicaire. AML, 1 GG 85, fol. 44 recto.

2) Baptême Saint-Nizier le 25 janvier 1742 de Jean Guillaume Delaune, fils de Fleury Delaune compagnon chapelier et de Claudine Forestier. Parrain : Jean Guillaume Morice faiseur d'amidon. Marraine : Jeanne Perret femme de Joseph Meunier compagnon chapelier. Célébrant Goiffon vicaire. AML, 1 GG 89, fol. 12 recto.

• Baptême Saint-Nizier le 27 mai 1740 de Catherine Deschaux, née le même jour, fille de Jean Louis Deschaux affaneur et de Therese Poncet. AML, 1 GG 87, fol. 58 recto.

Parrain : Claude Joseph Brunet maître guimpier. Marraine : Catherine Rapou veuve de Pierre Durand bourgeois (elle signe Catherine Rapoud).

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 12 janvier 1738 entre Jean Louis Deschaux affaneur à Lyon, fils de feu Henry Deschaux aussi affaneur audit Lyon et de présente Benigne Duclauzel, et Therese Poncet, fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Témoins : Jacques Duclauzel maître passementier, oncle de l'époux, Etienne Brunet maître guimpier, Michel Desfarges maître ouvrier en draps de soie et Antoine Bongard maître ouvrier en draps de soie. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Durand. Célébrant Achard vicaire. AML, 1 GG 166, fol. 7 recto.

Frères et soeurs :

1) ## Baptême Saint-Nizier le 23 juin 1739 de Benigne Deschaux, née le même jour, fille de Jean Louis Deschaux affaneur et de Therese Poncet. Parrain : Jean Durieux maître guimpier. Marraine : Benigne Ducluzal (*sic*) veuve d'Henry Deschaux aussi affaneur. Célébrant Goiffon vicaire. AML, 1 GG 86, fol. 81 verso.

2) Baptême Saint-Nizier le 20 novembre 1741 de Pierrette Deschau, née le même jour, fille de Jean Louis Deschau affaneur et de Thereze Poncet. Parrain : Estienne Durieu maître guimpier (il signe Estienne Durieux). Marraine : Pierrette Barthet épouse de Jean Durieu maître guimpier. Célébrant : Penel vicaire. AML, 1 GG 88, fol. 150 recto.

3) Baptême Saint-Nizier le 21 décembre 1742 de Louise Dechaux, née le 20 décembre 1742, fille de Jean Louis Deschaux affaneur et de Thereze Poncet. Parrain : Jean Baptiste Prudhomme maître passementier. Marraine : Louise Pernon fille. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 89, fol. 159 verso.

4) Baptême Saint-Nizier le 13 septembre 1744 de Marie Catherine Dechaud, née le 12 septembre 1744, fille de Jean Louis Dechaud affaneur et de Thereze Poncet. Parrain : Francois Thomas agent de change. Marraine : Catherine Rapoux épouse dudit parrain (elle signe Rapoud Thomas). Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 91, fol. 115 recto.

5) Baptême Saint-Nizier le 12 septembre 1745 d'Henriette Deschaux, née le même jour, fille de Jean Louis Deschaux affaneur et de Thérese Poncet. Parrain : Francois Calamard maître guimpier (il signe François Callamard). Marraine : Henriette Brunet fille. Célébrant : Mathieu vicaire. AML, 1 GG 92, fol. 111 recto.

6) Baptême Saint-Nizier le 10 janvier 1747 de Pierrette Deschaux, née le 9 janvier 1747, fille de Jean Louis Deschaux affaneur et de Thereze Poncet. Parrain : Hypolithe Rostain maître gumpier. Marraine : Pierrette Berthet veuve de Jean Durieu maître guimpier. Célébrant : Penel vicaire. AML, 1 GG 94, fol. 4 verso.

7) Baptême Saint-Nizier le 11 janvier 1748 de Jean Louis Deschaux, né le 10 janvier 1748, fils de Jean Louis Deschaux affaneur et de Therese Ponet. Parrain : Adrien Saunier guimpier. Marraine : Claudine Morel épouse de Jaques Serve aussi guimpier. Célébrant : Renaud vicaire. AML, 1 GG 95, fol. 5 verso.

• Baptême Saint-Nizier le 10 décembre 1740 de Jacques Duclosel, né le 9 décembre 1740, fils de Jacques Duclosel maître passementier (il signe Jacque Duclausel) et d'Agathe Drion. AML, 1 GG 87, fol. 146 verso.

Parrain : Jacques Giraud maître passementier. Marraine : Francoise Saulnier fille.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 29 avril 1736 de Jacques Duclauzel maître passementier, veuf, avec Agathe Adrian (sic), fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité et aumône de Lyon. Témoins : Francois Guichard maître passementier, Antoine Bougar maître ouvrier en soie, Jean Louis Deschaux affaneur et Jean Marie Perret maître passementier. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Autres signataires : François Carnus, Claude Rozet. Notaire Durand. Célébrant : Matthieu vicaire. AML, 1 GG 164, p. 92.

Frères et soeurs :

1) Baptême Saint-Nizier le 20 décembre 1743 d'Etienne Duclusel (*sic*), fils de Jacques Duclusel maître passementier (il signe Jaques Ducluzel) et d'Agathe Drion. Parrain : Etienne Dupré maître cordonnier. Marraine : Marguerite Elizabeth Berard femme de Barthelemi Toriol marchand. Autre signataire : F. Viricel. Célébrant : Gerin vicaire. AML, 1 GG 90, fol. 147 recto.

2) Baptême Saint-Nizier le 24 août 1745 de François Duclauzel, né le même jour, fils de Jaques Duclauzel maître passementier et d'Agathe Drion. Parrain : François Perret maître passementier. Marraine : Marie Therese Didier veuve de Pierre Deschamps passementier. Célébrant : Renaud vicaire. AML, 1 GG 92, fol. 100 recto.

• ## Baptême Saint-Nizier le 1er mai 1740 de Claudine Françon, née le 29 avril 1740, fille de Louis Françon maître marchand passementier et de Christine Rougi. AML, 1 GG 87, fol 49 verso.

Parrain : Jean Cumin maître fondeur. Marraine : Claudine Françon fille.

Mariage des parents :
Mariage Saint-Nizier le 23 novembre 1735 entre Louis Françon maître passementier, fils d' Antoine Françon maître passementier (mort) et de Benigne Sestier (vivante), et Christine Rougy, fille du corps des Thérèses de l'aumône générale de Lyon. Témoins : Pierre Cumin maître satinaire, Pierre Françon frère de l'époux, Pierre Aubert et Jean Jude maître passementiers, qui ont certifié les époux libres et domiciliés dans la paroisse. Autre signature : Claudine Françon. Notaire Durand. Célébrant : Besson vicaire. AML, 1GG164, p 179.

Frères et soeurs :
1) ** ## Baptême Saint-Nizier le 14 janvier 1736 de Benigne Françon, née le même jour, fille de Louis Françon maître passementier et de Christine Rougy. Parrain : Pierre Cumin maître ouvrier en soie. Marraine : Benigne Setier veuve d'Antoine Françon maître passementier. Autres signataires : Pierre Françon, Claudine Françon. AML, 1 GG 83, fol. 6 verso.

2) ## Baptême Saint-Nizier le 9 décembre 1736 de Jean Marie Françon, né le 8 décembre 1736, fils de Louis Françon maître passementier et de Christine Rougi. Parrain : Jean Marie Latour maître passementier. Marraine : Marie Claudine Françon femme de Pierre Cumin maître ouvrier en soie. AML, 1 GG 83, fol. 161 verso.

3) ## Baptême de Jeanne Marie Francon le 8 octobre 1737, née le même jour, fille de Louis Francon maître passementier (il signe Louis Françon) et de Christine Rougy. Parrain : Pierre Aubert maître passementier. Marraine : Jeanne Marie Seittier femme de Jean Marie Latour maître passementier. AML, 1 GG 84, fol. 128 recto.

4) ** Baptême Saint-Nizier le 7 juin 1739 de Pierre Françon, né le 6 juin 1739, fils de Louis Françon maître passementier et de Christine Rougi. Parrain : Pierre Françon maître passementier. Marraine : Elisabet Cadet fille. AML, 1 GG 86, fol. 74 recto.

5) ## Baptême Saint-Nizier le 28 mai 1741 de Louise Françon, née le même jour, fille de Louis Françon maître passementier et de Christine Rougy cy-devant fille du corps des Thérèses, son épouse. Parrain : Louis François Verzieux maître gumpier. Marraine : Louise Françon fille. AML, 1 GG 88, fol. 64 verso.

6) ## Baptême Saint-Nizier le 3 juin 1742 de Laurent Françon, né le 2 juin 1742, fils de Louis Françon maître passementier et de Christine Rougy. Parrain : Laurent Valet maître passementier. Marraine : Georgette Françon fille. AML, 1 GG 89, fol. 68 recto.

7) ** Baptême Saint-Nizier le 19 janvier 1744 de Louise Françon, née le même jour, fille de Louis Françon maître et marchand passementier et de Christine Rougi. Parrain : Pierre Françon maître et marchand passementier. Marraine : Louise Maitre épouse de Jean Claude Berne fabricant, représentée par demoiselle Antoinette Maitre sa sœur fille (elle signe Thoinette Maistre). AML, 1 GG 91, fol. 9 verso.

8) ** ## AML, 1 GG 92, fol. 163 recto. Baptême Saint-Nizier le 29 décembre 1745 de Pierre Françon, né le 28 décembre 1745, fils de Louis Françon maître passementier et de Cristine Rougy. Parrain : Pierre Cumin maître fabricant. Marraine : Anne Jaquard épouse de Pierre Françon maître passementier.

• Baptême Saint-Nizier le 30 mai 1740 de Jean Maillet, né le même jour, fils de Barthelemy Maillet maître passementier (il signe Malliet) et de Jeanne Flachon. AML, 1 GG 87, fol. 59 recto.

Parrain : Jean Baptiste Damet, diacre, représenté par Joseph Sarazin, bourgeois (il signe Joseph Sarrasin). Marraine : Agathe Bazin fille**.**

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 7 juillet 1736 entre Barthelemy Maillet maître passementier (il signe Barthelemiy Malliet), fils d'Etienne Maillet maître passementier à Lyon (mort) et de Françoise Quemin (vivante), et Jeanne Flachon, fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité de Lyon. Témoins : Etienne Lambert maître ouvrier en draps de laine, Jean Borin maître passementier (il signe Jean Bourrin), Françoise Quemin mère de l'époux, Joseph Sarrasin (il signe Joseph Sarrazin). Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier depuis plusieurs années. Notaire Durand. AML, 1 GG 164, page 151.

Frères et sœurs :

1) Baptême Saint-Nizier le 21 mai 1738 de Jean François Maillet, né le même jour, fils de Barthelemy Maillet maître et marchand passementier (il signe Malliet) et de Jeanne Flachon. Parrain : Jean Bourrain maître et marchand passementier (il signe Jean Bourrin). Marraine : Françoise Quémaind veuve en secondes noces de Louis Blanchard maître cordonnier. AML, 1 GG 85, fol. 69 verso.

2) Baptême Saint-Nizier le 16 juin 1739 de Michelle Malliet, née le même jour, fille de Barthelemy Malliet maître et marchand passementier et de Jeanne Flachon. Parrain : Daniel Peyront maître passementier. Marraine : Michelle Vincent femme de Jean Bovin maître passementier. AML, 1 GG 86, fol. 78 verso.

3) Baptême Saint-Nizier le 21 janvier 1742 de Jean Baptiste Maillet, né le 19 janvier 1742, fils de Barthelemy Maillet maître passementier (il signe Malliet) et de Jeanne Flachon. Parrain : Jean Baptiste Damet prêtre sociétaire de l'église de Notre Dame de St-Chamond. Marraine : Jeanne Aubert femme d'André Loudon bourgeois. Autre signataire : Giraud. AML, 1 GG 89, fol. 10 recto.

• ## Baptême Saint-Nizier le 12 février 1740 de Jeanne Marc, née le 11 février 1740, file de Claude Marc maître cordonnier et d'Heleine Transit. AML, 1 GG 87, fol. 17 recto.

Parrain : Philibert Gagnan maître marchand passementier. Marraine : Jeanne Guichard veuve de Claude Charrier maître passementier.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 17 mai 1739 de Claude Marc, veuf, maître cordonnier, avec Heleine Transy, fille du corps des Thérèses de l'hopital de la Charité de Lyon. Présents et témoins : Philibert Gagnant maître et marchand passementier, Claude Varene maître satinaire (il signe Claude Varenne), Louis Perrin maître passementier et Laurent Langlois passementier. Epoux habitant la paroisse. Notaire Durand. Célébant Goiffon vicaire. AML, 1GG167, fol 56 recto.

Frères et sœurs :

1) Baptême Saint-Nizier le 28 janvier 1741 de Marie Barbe Marc, née le même jour, fille de Claude Marc maître cordonnier et d'Heleine Transy. Parrain : Jean Baptiste Martin fripier. Marraine : Marie Barbe Charrier épouse de Philibert Gagnan maître passementier. Autre signataire : Nicolas Roind. AML, 1 GG 88, fol. 12 recto.

2) Baptême Saint-Nizier le 3 août 1742 de Jeanne Marq, née le même jour, fille de Claude Marq maître cordonnier et d'Heléne Transy. Parrain : François Corbet maître balancier. Marraine : Jeanne Carlet épouse de Jean Biez emballeur. AML, 1 GG 89, fol. 95 verso.

3) Baptême Saint-Nizier le 2 août 1746 de Marguerite Marq, née le même jour, fille de Claude Marq maître cordonnier et de Helene Transy. Parrain : Jean Baptiste Barre maître apothicaire. Marraine : Marguerite Cusset épouse de Jean Baptiste Alex bourgeois de Lyon. Autre signataire : Martin. AML, 1 GG 93, fol. 91 verso.

• Baptême Saint-Nizier le 15 avril 1740 de Claude Louis Rajon, né le même jour, fils de défunt Louis Rajon ouvrier en bas de soie et de Catherine Dumas. AML, 1 GG 87, fol. 42 verso.

Parrain : Claude Petignot, maître fondeur. Marraine : Louise Freder fille. Autre signataire : Rajon.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 23 septembre 1736, en suite de la dispense des deux dernières publications accordée par monsieur Canavey vicaire géneral du diocèse et de la remise de monsieur Lantelme vicaire de la Platière, entre Jean Louis Rajon ouvrier en bas de soie à Lyon, fils de Jean Rajon marchand à St Etienne de St Joye en Dauphiné (mort) et de Claudine Berthon (vivante) avec Catherine Dumas fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Témoins : Jean Muret fabricant en bas de soie, Laurent Jourdant teinturier en soie, Ennemond Beguay maître matelassier (il signe

Ennemond Beguet), François Beguay compagnon teinturier en soie (il signe François Beguet). Epoux libres. Epouse domiciliée à Saint-Nizier. Notaire Durand. AML, 1 GG 164, p. 218.

Frères et sœurs :

1) ## Baptême Saint-Nizier le 11 juillet 1737 de Jean Antoine Rajon, fils de Louis Rajon ouvrier en bas de soie et de Catherine Dumas. Parrain : Jean Muret maître dudit art. Marraine : Luce Monyeurier femme de Joseph Rajon aussi maître dudit art. Signataire : Dominique Thomas. AML, 1 GG 84, fol. 85 recto.

2) Baptême Saint-Nizier le 9 mai 1738 de Pierre Rajon, fils de Louis Rajon faiseur de bas de soie et de Catherine Dumas. Parrain : Pierre Poisat marchand épicier (il signe P. Poyzat). Marraine : Claudine Cornaton épouse de Jacques Bernard marchand fabricant en bas de soie. AML, 1 GG 85, fol. 63 verso.

3) ** ## Baptême Saint-Nizier le 9 juin 1739 de Benoite Rajeon (*sic*), fille de Louis Rajeon maître ouvrier en bas de soie (il signe Louis Rajon) et Catherine Dumas. Parrain : Joseph Rajeon ouvrier en bas de soie (il signe J. Rajon). Marraine : Benoite Molin épouse de Benoit Rajeon cordonnier. AML, 1 GG 86, fol. 75 verso.

• Baptême Saint-Nizier le 10 mai 1740 de Claude Rostain, né le même jour, fils de Barthelemy Rostain maître ouvrier en soie et d'Anne Bauny. AML, 1 GG 87, fol. 52 verso.

Parrain : Claude Robert marchand de vin. Marraine : Claudine Garnier femme d'Antoine Desgouttes maître ouvrier en soie. Autres signataires : Baret, Poullié.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 14 avril 1738 de Barthelemy Rostaing maître ouvrier en soie, veuf (il signe Rostein), et d'Anne Bonnis (sic), fille du corps des Thérèses de la Charité et Aumône générale de Lyon. Témoins : Jean Antoine Beaud libraire maître relieur de livres, Joseph Laurens maître fabricant (il signe Laurent), Georges Manessy maître fabricant, Antoine Desgouttes maître fabricant (il signe Degoutte). Epoux libres et domiciliés à St-Nizier. Autres signataires : Ardieu, Philibert Giroud, Micollier, Claudine Luyset... Notaire Durand. Célébrant : Goiffon vicaire. AML, 1 GG 166, fol. 43 verso.

Frères et sœurs :

1) Baptême Saint-Nizier le 28 février 1739 d'Antoine Rostain, né le même jour, fils de Barthelemy Rostain maître fabricant et d'Anne Bony. Parrain : Jean Antoine Beaud maître libaire. Marraine : Marie Luyset femme dudit parrain. Autres signataires : George Manessy, Micollier, Duvivien. AML, 1 GG 86, fol. 29 verso.

2) Baptême Saint-Nizier le 4 mars 1743 de Balthazarde Rostain, née le 3 mars 1743, fille de Barthelemy Rostain maître satinaire et d'Anne Bonny. Parrain : Philibert Giroud marchand fabricant. Marraine : Balthazarde Cordier épouse de Louis Moüillera maître satinaire. AML, 1 GG 90, fol. 31 verso.

3) Baptême Saint-Nizier le 10 mai 1744 d'Antoine Rostain, né le 9 mai 1744, fils de Barthelemy Rostain maître fabricant et d'Anne Bony. Parrain : Antoine Desgouttes maître fabricant (il signe Degoutte). Marraine : Marguerite Granvert épouse de Philippe Chapoton maître fabricant. AML, 1 GG 91, fol. 56 verso.

4) Baptême Saint-Nizier le 30 août 1745 de Pierre Rostain, né le 29 août 1745, fils de Barthelemi Rostain maître fabricant et d'Anne Boni. Parrain : Pierre Michallon maître relieur. Marraine : Benoite Falavel épouse de Jean Charret maître fabricant. AML, 1 GG 92, fol. 103 verso.

5) Baptême Saint-Nizier le 12 octobre 1746 de Gaspard Rostain, né le même jour, fils de Barthelemy Rostain maître fabricant et d'Anne Bauny. Parrain : Gaspard Rivoiron maître fabricant. Marraine : Marguerite Durand femme de Jean Baptiste Laperouse marchand boutonnier. AML, 1 GG 93, fol. 124 verso.

6) Baptême Saint-Nizier le 11 décembre 1747 de Jacques Rostain, né le 10 décembre 1747, fils de Barthelemy Rostain maître fabricant et d'Anne Bauny. Parrain : Jacques Prade marchand toilier. Marraine : Marie Blanche Manessier femme de Claude Teillon maître fabricant (elle signe Mannissier). AML, 1 GG 94, fol. 152 verso.

• Baptême Saint-Nizier le 11 octobre 1740 de Jeanne Saunier, née le 10 octobre 1740, fils de Cesar Saunier maître guimpier et passementier et de Claudine Cochet. AML, 1 GG 87, fol. 119 verso.

Parrain : Bertrand Thezin maître guimpier. Marraine : Jeanne Vaché épouse d'Etienne Imbert marchand toilier.

Mariage des parents :

Mariage Saint-Nizier le 24 novembre 1736 de César Saunier, maître guimpier, veuf, avec Claudine Cochet, fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité de Lyon. Présents (le terme "témoins" n'est pas employé) : Bertrand Thezin maître passementier, Henry Vivien aussi passementier, Barthélemy Lagrolée maître guimpier (il signe Barthélemy Lagrolé) et Antoine Ducret marchand de cuir. Epoux libres et domiciliés à St Nizier depuis plusieurs années. Notaire Durand. Célébrant : Paule vicaire. AML, 1 GG 164, page 273.

Frères et sœurs :

1) ** Baptême Saint-Nizier le 10 août 1737 de Simon Saugnier, né le même jour, fils de Cesar Saugnier maître guimpier (il signe Cesa Sounier) et de Claudine Cochet. Parrain : Simon Saugnier marchand fondeur. Marraine : Magdeleine Advinint épouse de Jacques Leblanc maître et marchand guimpier (elle signe Magdelene Advinent). Autres signataires : Mounier, Doublet. AML, 1 GG 84, fol. 98 verso.

2) Baptême Saint-Nizier le 21 juin 1739 de Benoite Saunier, née le même jour, fille de César Saunier maître guimpier (il signe Cesa Sounier) et de Claudine Cochet. Parrain : Estienne Imbert marchand toilier. Marraine : Benoite Coste fille. AML, 1 GG 86, fol. 80 recto.

3) ** Baptême Saint-Nizier le 14 octobre 1742 d'Adrien Saulnier, né le même jour, fils de Cesar Saulnier maître guimpier et passementier (il signe Cesa Sounier) et de Claudine Coché. Parrain : Adrien Saulnier guimpier et passementier (il signe A. Saunier). Marraine : Benoite Thesin fille. AML, 1 GG 89, fol. 128 recto.

4) ** ## Baptême Saint-Nizier le 6 décembre 1744 de Pierre Saulnier, né le même jour, fils de Cesar Saulnier maître guimpier et passementier (il signe Cesa Sounier) et de Claudine Cochet. Parrain : Pierre Saulnier maître guimpier et passementier (il signe Pierre Saunier). Marraine : Elisabeth Piquet épouse d'Adrien Saulnier maître guimpier et passementier. AML, 1 GG 91, fol. 156 verso.

Annexe 28

Enfants baptisés à Saint-Nizier en 1655 et 1740 dont les deux parents sont inconnus.

Pour chaque baptême est également indiqué si un lien de parenté (consanguine ou par alliance) existe entre le parrain et la marraine. Pour déterminer la présence ou l'absence de lien, je me suis fondé sur des critères d'homonymie ; en cas d'absence d'homonymie, j'ai mené des recherches complémentaires pour confirmer l'absence de lien.

• Barbe, « enfant trouvé », baptisée le 2 mars 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 26 recto). Sa date de naissance n'est pas indiquée.
Parrain : Joseph Bouvart, fabricant en bas (il signe J. Bouvard).
Marraine : Barbe Dufour, femme de Joseph Désiré Bouvard (*sic*) marchand.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Renaud vicaire.
Lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• François, « dont les père et mère sont inconnus », né et baptisé le 18 avril 1740 (AML, 1 GG 87, fol. 44 recto).
Parrain : François Guichon, maître cordonnier.
Marraine : Claudine Vermel fille.
Autre signataire : Baulet.
Célébrant : Besson vicaire.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

Annexe 29

Enfants baptisés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740 dont les deux parents sont inconnus.

Dans ce corpus d'enfants nés de parents inconnus, je n'ai pas pris en compte les enfants baptisés alors qu'ils sont déjà âgés (plus de deux ans). Toutefois, exceptionnellement, j'ai pris en compte les enfants que l'on pourrait classer, pour utiliser un vocabulaire contemporain, dans la petite enfance (moins de deux ans). De toute façon, les deux cas de figure sont rarissimes.
Pour chaque baptême est indiqué si un lien de parenté (consanguine ou par alliance) existe entre le parrain et la marraine. Pour déterminer la présence ou l'absence de lien, je me suis fondé sur des critères d'homonymie ; en cas d'absence d'homonymie, j'ai mené des recherches complémentaires pour confirmer l'absence de lien.
Concernant les parrains et marraines, j'ai indiqué leur illettrisme si celui-ci est mentionné explicitement dans l'acte de baptême (l'absence de signature sur l'acte n'est pas un critère pris en compte).

• Pierre Timothée, « fils trouvé exposé dans l'église St Nisier sur un banc sous le clocher », baptisé le 24 janvier 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 68 verso)
Parrain : Pierre Quinard clerc de ladite église.
Marraine : Magdelaine Fournier.
Pas d'aute signataire.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Anthoine, « trouvé exposé à la Fromagerie », baptisé le 13 avril 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 86 recto)
Parrain : Anthoine Roucoux marchand drapier.
Marraine : Susanne Micou.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Benoist.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Claude, fils donné [espace laissé blanc] et de [espace laissé blanc], reçoit « le nom et les onctions du st baptesme » le 7 mai 1645 (AML, 1 GG 27, fol. 91 recto).

Parrain : Claude Cleran, marguillier à St-Nizier.
Marraine : Jeane Venard pour Claudine de Breuil.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Perroult.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Sibille, « fille exposée dans St-Nisier », baptisée le 18 juillet 1646 (AML, 1 GG 27, fol. 180 recto)

Parrain : Claude Lacour prêtre vicaire de Saint-Nizier.
Marraine : honnête fille Sibille Defrançois (elle signe Sibille Desfrançois).
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Denevache.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Innocent, « fils donné à [espace laissé blanc] par [espace laissé blanc] », baptisé le 19 août 1653 (AML, 1 GG 29, fol. 253 recto).

Parrain : Innocent Clement graveur du roi dans la monnaie de Lyon.
Marraine : Jeane Sanomier.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Denevache.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Pernette, « trouvée dans cette église près l'autel de la chapelle canoniale sur la terre ainsi qu'ont rapporté plusieurs femmes qui ont demandé le baptême sans scavoir à qui elle appartient », baptisée le 13 avril 1656, « jeudi saint à dix heures du soir » (AML, 1 GG 30, fol. 265 recto)

Parrain : François Roy.
Marraine : Pernette Lencenet.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Deseignes.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Umbert, « enfant exposé », baptisé le 18 janvier 1657, « ne scachant le nom du père ni de la mère » (AML, 1 GG 30, fol. 336 verso).

Parrain : Umbert du Coit (??) … [illisible] de l'Aumône de Lyon.

Marraine : Pernette Lenevet.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Froumand.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Antoine, « fils exposé dont l'on n'ignore le pere et la mere », baptisé le 2 mai 1662 (AML, 1 GG 32, page 218).

Parrain : Anthoine Chalon marchand.

Marraine : Marthe Vinet femme de sieur Charbonnier bourgeois.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Prost.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Fleurie, « fille donnée » [aucune référence au père ou à la mère], baptisée sous condition le 10 décembre 1663 (AML, 1 GG 32, page 511).

Parrain : François Gazanchon affaneur.

Marraine : Fleurie Labbé.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Gerin.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Claudine, « fille trouvée dans cette église dont les parents sont inconnus », baptisée le 26 mai 1731 (AML, 1 GG 78, fol. 69 recto). L'expression « née de ce jour » est barrée.

Parrain : Antoine Ducret, marchand de cuirs.

Marraine : Pierrette Chambiat fille (elle signe Pierrette Chambia).

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Paule vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Jeanne Marie, « dont on n'a pas donné les noms des père et mère », née et baptisée le 4 octobre 1734 (AML, 1 GG 81, fol. 119 recto)

Parrain : Antoine Ducret marchand de cuir.

Marraine : Jeanne Marie Bonabet épouse dudit parrain.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Besson vicaire.

Alliance entre le parrain et la marraine.

• Claudine, « fille dont les pères (*sic*) et mères (*sic*) sont inconnus », née le 18 décembre 1736, baptisée le 19 décembre 1736 (AML, 1 GG 83, fol. 166 recto).

Parrain : Antoine Roche bourgeois.

Marraine : Claudine Mallet veuve d'Antoine Lacan maître chirurgien.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Matthieu vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Heleine, « fille dont le père et la mère sont inconnus », née et baptisée le 16 juin 1737 (AML, 1 GG 84, fol. 76 verso)

Parrain : Joseph Perronnet maître chirurgien juré.

Marraine : Marie Guerin fille.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Matthieu vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Lucresse, « fille trouvée », baptisée sous condition le 13 avril 1738 en suite de la permission de monseigneur de Cydon suffragant de Lyon et vicaire général du diocèse (AML, 1 GG 85, fol. 53 recto). Elle est dite âgée d'environ un an et demi.

Parrain : Noel Granjon, teinturier de soie.

Marraine : Lucresse Devirieu fille.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Besson vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Mathieu, « duquel les père et mère nous sont inconnus », né et baptisé le 8 décembre 1738 (AML, 1 GG 85, fol. 157 verso).

Parrain : Joseph Peronnet maître chirurgien de Lyon.

Marraine : Marie Guerin fille, domestique dudit sieur Perronnet (*sic*), illettrée.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Goiffon vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• François, « dont les père et mère nous sont inconnus », né et baptisé le 6 février 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 19 verso).

Parrain : Antoine Ducret marchand de cuirs.

Marraine : Catherine Perrest fille (elle signe Caterine Perret).

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Goiffon vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Jacques, « dont les père et mère nous sont inconnus », né et baptisé le 21 février 1739 (AML, 1 GG 86, fol. 26 verso).

Parrain : Jacques Aubernon, maître chirurgien de Lyon.

Marraine : demoiselle Jeanne Marie Tourre fille.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Goiffon vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Gaspard Antoine, « de père et de mère inconnus », né le 13 mai 1742, baptisé le 14 mai 1742, (AML, 1 GG 89, fol. 60 recto).

Parrain : Gaspard Antoine Vianet marchand fabricant.

Marraine : Angelique Beaugelin épouse de Nicolas Dodit marchand cartier.

Pas d'autre signataire.

Célébrant : Penel vicaire.

Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Antoine, « trouvé dans la petite rue Mercière sur la porte du magazin de la maison du sieur de Glatigny », né et baptisé le 2 février 1743 (AML, 1 GG 90, fol. 15 verso).

Parrain : Antoine Desmartins marchand de cuivre (il signe Desmartain).
Marraine : demoiselle Marie Madelaine Orcel fille.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Renaud vicaire.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Mathieu, « enfant de parens inconnus », baptisé le 10 juin 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 67 verso)

Parrain : Joseph Peyronnet maître chirurgien juré (il signe Peronnet).
Marraine : Marie Combe fille, du lieu d'Ousin (*sic*, Douzin) en Savoie, illettrée.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Renaud vicaire.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Michel, « enfant trouvé dans l'allée qui traverse de la grenette en rue Tupin », baptisé le 30 juin 1745 (AML, 1 GG 92, fol. 76 recto)

Parrain : Michel Groupillion, traiteur.
Marraine : Andrée Hugonin veuve d'Antoine Feraud maître guimpier, illettrée.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Meilland.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.

• Benoit Marie, « enfant trouvé avec un billet par lequel on le nomme Codar », baptisé le 9 avril 1746 (AML, 1 GG 93, fol. 46 recto).

Parrain : Benoit Marie Massot, guimpier, illettré.
Marraine : Jeanne Chazot, épouse de Jean Baptiste Roy passementier, illettrée.
Pas d'autre signataire.
Célébrant : Renaud vicaire.
Pas de lien de parenté entre le parrain et la marraine.
Il est précisé qu'il s'agit d'« un enfant male trouvé ce matin sur les cinq heures à la porte de cette église. (…) Cet enfant avait sur la poitirine un billet par lequel on dit qu'il se nomme Codar. »

Annexe 30

Quand les femmes sont confrontées dans un court laps de temps à la parenté biologique et à la parenté spirituelle.

1655

Liste alphabétique des femmes mentionnées deux fois en sept jours dans le registre des baptêmes de Saint-Nizier en 1655, une fois comme marraine et une fois comme mère[1796]

- **La parenté spirituelle précède la parenté biologique**

Aucun exemple

- **La parenté biologique précède la parenté spirituelle**

Aucun exemple

Liste alphabétique des femmes mentionnées deux fois en quinze jours dans le registre des baptêmes de Saint-Nizier en 1655, une fois comme marraine et une fois comme mère[1797]

- **La parenté spirituelle précède la parenté biologique**

FEMME À LA FOIS MÈRE ET MARRAINE	EPOUX	MÉTIER DUDIT EPOUX	FILS/FILLE BAPTISÉ(E). DATE DU BAPTÊME, COTE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME, COTE	PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	METIER DU PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	MERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)
Jeanne BONNIER	Jean PETITAIN	Maître pâtissier	Catherine PETITAIN. 9/11. 213 R.	Jeanne MICOU. 25/10. 207 R.	Pierre MICOU	Vinaigrier	Catherine DURAND
Catherine BRON	Jehan ALLANETTE	Marchand ouvrier en draps de soie	Bonnadventure ALLANETTE. 9/08. 178 V.	Catherine MARTINON. 30/07. 175 R	André MARTI-NON	Charpentier	Peronne DAVOT
Bonne PROST	Claude POCACHARD	Maître corroyeur	Estienne POCACHARD. 5/03. 130 R.	Bonne VIEL. 21/02. 127 R.	Benoist VIEL	Maître cordonnier	Claudine GIRAUD
Claudine ROUX.	Benoist MATHIEU	Maître tailleur d'habits	Melchior MATHIEU. 5/09. 188 V.	Claudine FONT. 24/08. 185 R.	Jehan FONT	Maître boulanger	Claudine NAMY
Gabrielle TACCON (Tacon, Taco)	Jean Antoine SIMONET	Marchand	Barthélemy SIMONET. 28/06. 164 R.	Horace MONTAGNE. 13/06. 159 V.	René MONTAGNE	Marchand	Gabrielle CHAMBELAN
Isabeau TATY	Jean TISSART	Maître fondeur	Jeanne TISSART. 14/02. 125 R	Anthoine LAULIER. 31/01. 120 V	François LAULIER	Maître maçon	Jeane BLANC
Catherine VIOLETTE	François d'Ervieu	Marchand drapier	Susanne D'ERVIEU 1/06. 156 V.	Mathieu AUREY. 23/05. 154 V.	Pierre AUREY	Marchand fripier	Catherine ESTRADE

[1796] La cote est de type AML, 1 GG 30.

[1797] La cote est de type AML, 1 GG 30.

- La parenté biologique précède la parenté spirituelle

FEMME À LA FOIS MÈRE ET MARRAINE	EPOUX	MÉTIER DUDIT EPOUX	FILS/FILLE BAPTISÉ(E). DATE DU BAPTÊME, COTE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME, COTE	PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	METIER DU PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	MERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)
Jeanne BONNIER	Jean PETITAIN	Maître pâtissier	Catherine PETITAIN. 9/11. 213 R.	Claude de St Jean. 23/11. 218 R.	Jean de St Jean	Boulanger	Nicole du MON
Pierrette DUFE ou DU FAY	Benoist DUON	Maître passementier	Jeanne DUON. 24/01. 117 V.	Claude GINOT. 2/02. 121 R.	Anthoine GINOT	Maître passementier	Jeanne BUYET

1740

Liste alphabétique des femmes mentionnées deux fois en sept jours dans le registre des baptêmes de Saint-Nizier en 1740, une fois comme marraine et une fois comme mère[1798]

- **La parenté spirituelle précède la parenté biologique**

Aucun exemple

- **La parenté biologique précède la parenté spirituelle**

FEMME À LA FOIS MÈRE ET MARRAINE	EPOUX	MÉTIER DUDIT EPOUX	FILS/FILLE BAPTISÉ(E). DATE DU BAPTÊME, COTE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME, COTE	PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	METIER DU PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	MERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)
Françoise JALLABERT ou JALABERT	Antoine L'EVEQUE (Levesque, Leveque)	Marchand drapier	Simon L'EVEQUE. 25/10. 125 V	Françoise QUESTAN. 31/10. 129 R. Représentée par Marie Claudine Fauron, femme de Vincent Girard marchand toilier	Nicolas QUESTAN (absent)	Marchand de dorures	Jeanne Marie VILEMOT ou VILLEMOT
Jeanne MOGAT (Maugat)	Claude PELISSON	Maître et marchand guimpier	Philibert PELISSON. 11/06. 64 V.	Jeanne PELISSON. 14/06. 66 R. Représentée par Jeanne Touzet veuve d'Antoine Mogat (Maugat) maître guimpier.	Philibert PELISSON (Pelissont)	Maître et marchand guimpier	Jeanne de VIGNOLES
Jeanne MONCEL	Benoît CROZET (Cruset)	Marchand de vin	Antoine CROZET. 27/10. 126 V.	Jeanne DUGELAY. 30/10. 128 R. Représentée par Antoinette Moncel femme de Pierre Bertier marchand de vin	Claude DUGELAY	Marchand de vin	Françoise MONCEL

[1798] La cote est de type AML, 1 GG 84.

Liste alphabétique des femmes mentionnées deux fois en quinze jours dans le registre des baptêmes de Saint-Nizier en 1740, une fois comme marraine et une fois comme mère[1799]

- **La parenté spirituelle précède la parenté biologique**

FEMME À LA FOIS MÈRE ET MARRAINE	EPOUX	MÉTIER DUDIT EPOUX	FILS/FILLE BAPTISÉ(E). DATE DU BAPTÊME, COTE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME, COTE	PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	METIER DU PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	MERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)
Denyse CHOMERAT	André VINCENT	Maître ouvrier en soie	Jean VINCENT. 25/04. 47 R.	Denyse FONTIERE. 12/04. 41 R.	Pierre FONTIERE	Maître ouvrier en soie	Claudine CHOMERAT
Reine DUON	François CARRIER (Carie)	Marchand boutonnier, marchand	Antoinette CARRIER. 13/08. 94 R.	Jean Jacques COLIN. 5/08. 90 R.	Henry COLIN	Maître marchand tireur d'or	Anne CHAUMAS

- **La parenté biologique précède la parenté spirituelle**

FEMME À LA FOIS MÈRE ET MARRAINE	EPOUX	MÉTIER DUDIT EPOUX	FILS/FILLE BAPTISÉ(E). DATE DU BAPTÊME, COTE	FILLEUL(E), DATE DU BAPTÊME, COTE	PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	METIER DU PERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)	MERE DU (ou DE LA) FILLEUL(E)
Thérèse DOUBLET	Jean Baptiste SORLIN (Sorlain)	Maître tailleur d'habits	Jean Claude SORLIN. 14/08. 94 V.	Claude SOREL. 29/08. 100 V.	Mentionné comme inconnu	NS	Marguerite SOREL

[1799] La cote est de type AML, 1 GG 84.

Annexe 31

Relevailles.

A la fin du XVIe siècle

Chapitre IIII (*sic*) 'De la purification des femmes après l'enfantement'

La femme accouchee selon la loy Evangelique n'est pas pourtant infecte & immonde, & ne doit pour cela estre repoussee de l'Eglise. Bien est vray que pour l'honneur & reverence du mariage & lignee legitime, telles femmes apres leur enfantement se doyvent contenir par quelques jours, selon la coustume des lieux, d'entrer en l'Eglise, en laquelle puys en apres elles seront introduictes par leur curé ou vicaire, ou leur commis & delegué, avec benediction & aspersion d'eau beniste. Laquelle coustume neantmoins nous ne voulons estre observee & gardee à l'endroit des femmes impudiques & deshonnorees, qui furtivement & par cohabitation illegitime & damnable ont enfanté.

Nous defendons en outre à tous curez d'administrer le sainct Sacrement de l'autel, aux femmes qui nouvellement accouchees viennent à leur Messe (qu'ils appellent) de purification, si elles ne le demandent tres expressement, & qu'elles ne soyent au prealable confesses & repenties : seulement leur sera baillé du pain benist.

Pierre d'ÉPINAC, *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon, primatiale des Gaules : Reveues, augmentées et traduictes en langue Françoyse pour l'instruction des Curés & gens d'Eglise du diocèse de Lyon*, Lyon, Jean Stratius, 1577, chapitre IV'De la purification des femmes après l'enfantement'.

A la fin du XVIIIe siècle

De la Bénédiction des Femmes après leurs Couches.

La société du Mariage étant sainte, honorable, consacrée par la Religion, les enfans qui en proviennent, ne font contracter aucune souillure à leur mère. Aussi n'y a-t-il point de loi qui défende aux femmes d'entrer dans l'Église après leurs Couches, ou qui les assujettisse pour cela à quelque purification préliminaire. Ce qui leur étoit prescrit ou défendu dans l'ancienne Loi, a été aboli par la nouvelle. C'est néanmoins un usage pieux & approuvé, que lorsque les femmes sont rétablies, elles se présentent à l'Église pour y recevoir la Bénédiction Sacerdotale, y remercier Dieu de leur délivrance, lui faire une nouvelle offrande d'elles-mêmes & de leur enfant, & lui promettre de l'élever dans la connoissance & l'amour de sa Loi. Si l'enfant est mort après avoir reçu le Baptême, elles doivent encore rendre graces à Dieu de l'avoir préservé des dangers de ce monde, & mis en possession du bonheur éternel.

Les Curés auront soin de leur côté, que les femmes ne mêlent à cette cérémonie aucune pratique superstitieuse, soit dans l'objet de leur offrande, soit dans le choix des jours, comme si les uns étoient heureux & les autres malheureux.

Cette cérémonie ne doit point avoir lieu pour les mères dont les enfans sont morts sans Baptême, ni pour les filles débauchées, ni pour les femmes adultères, dont les désordres ont scandalisé la Paroisse, & sont juridiquement constatés. Elle ne doit jamais être faite non plus dans l'intérieur des maisons, quand même les femmes seroient malades, ni dans aucune autre Église que celle de la Paroisse. Elle est encore dévolue aux seuls Curés et autres Prêtres par eux commis.

Antoine de MALVIN DE MONTAZET, *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France*, Lyon, Aimé de La Roche, 1787, première partie, p 60 (Réédition de 1788 : tome 1, pp. 136-138).

Annexe 32

Parenté spirituelle et enfants posthumes.

Pour les tableaux figurant sur les deux pages suivantes :

Les noms entre parenthèses sont les variantes orthographiques rencontrées dans les actes ou les signatures. Pour une meilleure lisibilité, le nom des baptisé(e)s est souligné en bleu, celui des parrains et marraines en vert.

Explication des symboles :

** : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et le père de son filleul.
* : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et la mère de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et le père de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et la mère de son filleul.

Enfants posthumes baptisés à Saint-Nizier en 1655

BAPTISE(e) DATE DU BAPTEME, COTE	PERE DÉFUNT DU (ou de la) BAPTISÉ(e)	METIER PERE DU (ou de la) BAPTISE(e)	MERE DU (ou de la) BAPTISE(e)	PARRAIN DU (ou de la) BAPTISE(e)	METIER PARRAIN DU (ou de la) BAPTISE(e)	MARRAINE DU (ou de la) BAPTISE(e)	MARI DE LA MARRAINE [1800]	METIER MARI DE LA MARRAI-NE
#Pernette BOYRON. 21/11. 217 V.	Jean BOYRON	Teinturier	Anne BAUJOLIN	Henry ROLAND (Rolland)	Marchand drapier	Pernette BAUJOLIN	Non mariée	Non mariée
*Pierre CAVELAT. 7/01. 112 V.	Horace CAVELAT	Marchand drapier	Louise DU SOLEIL	Pierre DU SOLEIL	Prêtre	Jeanne DUPIN	Louis DUGAS (Louys Duga)	Conseiller du roi à l'élection
Pierre CHAPPONNAY. 11/07. 168 V.	Laurent CHAPPON-NAY	Laboureur de Venessy (localisation ?)	Benoiste GENTIL	Pierre CHARDON	Maître passemen-tier	Annie BOYTON	NS	NS
## Françoise FAVERGE. 13/03. 132 R.	Anthoine FAVERGE	Maître passementier	Fleurie BIGOT	François ALLIAUD (Allyaud)	Maître contre géomètre	Françoise FAVERGE	NS	NS
Elisabeth GOYEUR. 7/06. 158 V.	Anthoine GOYEUR	Affaneur	Désidérée RUAT	François de ROCHE	Marchand	Elisabeth (Isabeau) BAYET	Non mariée	Non mariée
*Claude GUINET. 3/08. 176 R.	Guillaume GUINET	Maître passementier	Jeane PARADIS	Claude PARADIS	Marchand tapisier	Marie CHENROT-TIER	Non mariée	Non mariée
François REVERCHON. 05/04. 140 V.	Pierre REVER-CHON	Maître ouvrier en soie	Magdelaine BONNE-RAVY	François PETIT	Marchand	Louyse (Louise) SAUGE	Non mariée	Non mariée

La cote est de type : AML, 1 GG 30, fol…R ou V ("recto" ou "verso").

[1800] S'il est décédé, la mention « veuve » est indiquée.

Enfants posthumes baptisés à Saint-Nizier en 1740
(classement par ordre alphabétique)

1) 13-02-1740. AML, 1 GG 87, fol. 17 recto. Baptême d'Antoinette Bayle, née le même jour, fille de défunt Jean Bayle affaneur et de Claudine Blanchard.

Parrain : Jean Charton, bourgeois.
Marraine : Antoinette Recugniat veuve de Claude Bayle, marchand (elle signe veuve Baille).
Pas d'autre signataire.

Le mariage du père et de la mère n'a pas été retrouvé.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de 38 ans, 5-06-1739, enterré 6-06-1739. Témoins : Clement Baile son frère maître perruquier (il signe Clement Bayle) et Charles Brun son beau-frère, bourgeois de Lyon.
AML, 1 GG 167, fol. 63 recto.

Baptême de l'enfant posthume :
Liens de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels : ##.

2) 8-06-1740. AML, 1 GG 87, fol. 63 verso. Baptême de Marguerite Berthier, née le même jour, fille de défunt Odet Berthier maître tailleur d'habits et de Jeanne Poncet.

Parrain : Claude Berthier, marchand et maître fondeur.
Marraine : Marguerite Berthier fille.
Autres signataires : Gambeyson, J.M. Berthier, Berthier, Timon.

Informations concernant le mariage du père et de la mère :
Mariage St-Nizier 25-05-1732 d'Odo Berthier tailleur d'habits, fils de Fleury Berthier marchand et maître boulanger de la paroisse de Givors en Lyonnais et de Claudine Janozay (morts) avec Jeanne Poncet, fille de Vincent Poncet maître tailleur d'habits (présent) et de Claire Le Febure (morte).
Témoins : le père de l'épouse, Jean Marie Berthier satinaire, Fleury Berthier chandelier (il signe Floris Berthier), frères de l'épouse, et Pierre Poncet maître tailleur, frère de l'épouse. Epoux libres et domiciliés dans la paroisse.
Autres signataires : Gambeyson, Janillion, Jean Mille, Poncet Gambeyzon, Claude Berthier, Duvourdy, S. Saugnier, Janne Mille, Remy Forey, Gambeson Timon, Susanne Antoine, Louise Poncet, Gambeyson.
AML, 1 GG 161, page 130.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de 38 ans. Enterré 31-05-1740. Présents : Pentaleon Gambaison tailleur (il signe Gambeyson) et Pierre Antoine Timon notaire royal. Autres signataires : Berthier, JM Berthier, Claude Berthier. AML, 1 GG 168, fol. 53 verso.

Baptême de l'enfant posthume :
Liens de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels : ** et ##.
Le parrain était signataire de l'acte de mariage des parents.

3) 19-02-1740. AML, 1 GG 87, fol. 21 recto. Baptême de Marie Laurence Chapuis, née le même jour, fille de défunt Simon Chapuis marchand fabricant et de Benoîte Harand.

Parrain : Jean Baptiste Vincent, maître ouvrier en bas de soie.
Marraine : Marie Laurence Berllier femme de Daniel Roux maître passementier (elle signe Marie Laurance Berlie).
Pas d'autre signataire.

L'acte de mariage du père et de la mère n'a pas été retrouvé.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de quarante ans environ, 13-07-1739, enterré 14-07-1739. Présents : Laurens Morguet et Joseph Harand, ses beaux-frères, maîtres ouvriers en soie. Pas d'autre signataire. AML, 1 GG 167, fol. 83 verso.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels.

4) 26-10-1740. AML, 1 GG 87, fol. 126 verso. Baptême d'Etienne Lager, né le même jour, fils de défunt Jean Claude Lager compagnon tondeur de draps et d'Elisabet Jalu Mussac.

Parrain : Etienne Manissier, marchand fabricant.
Marraine : Benoite Beni femme de Pierre Boucharlat maître tondeur de draps.
Pas d'autre signataire.

Informations concernant le mariage du père et de la mère :
Mariage St-Nizier 30-01-1735 de Jean Claude Lager tondeur de draps, fils de Jean Lager habitant de St Mury le Corbeau en Bugey (localisation ?) (vivant) et de Jacqueme Genevay (morte) avec Elizabeth Jalud Muchat, fille de Jean Jalud Muchat, habitant de St-Hilaire en Dauphiné et de Marguerite Virieu Corbet (vivants).Témoins : le père de l'époux (il signe J. Lagier), Jacques Bruyset maître ouvrier en soie (il signe Jaque Bruiset),

Mathieu Guinan fondeur et Gaspard Siboin tondeur de draps. Pas d'autre signataire. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Chapelon.
AML, 1 GG 163, fol. 147 recto.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de trente-six ans environ, 16-02-1740, enterré 17-02-1740. Présents : Pierre Boucharlat et Antoine Charbonnier maîtres tondeurs de draps. Pas d'autre signataire. AML, 1 GG 168, fol. 21 recto.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels.
Le mari de la marraine était signataire de l'acte de sépulture du père.

5) 26-05-1740. AML, 1 GG 87, fol. 57 verso. Baptême de Marianne Monsouze, née le même jour, fille de défunt Jean Baptiste Monsouze dit la Marche maître tailleur d'habits et de Jeane Marie Magdelaine Morel.

Parrain : Jean Lafisse, tailleur d'habits.
Marraine : Marianne Robuste fille.
Présence d'un autre signataire.

L'acte de mariage du père et de la mère n'a pas été retrouvé.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de 38 ans. Enterré 16-03-1740. Présents : François Beaulieu et Pierre Pelletier son beau-frère, maîtres tailleurs d'habits. Pas d'autre signataire. AML, 1 GG 168, fol. 34 recto.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien de parenté entre les parents biologiques et les parents spirituels.

6) 15-04-1740. AML, 1 GG 87, fol. 42 verso. Baptême de Claude Louis Rajon, né le même jour, fils de défunt Louis Rajon ouvrier en bas de soie et de Catherine Dumas.

Parrain : Claude Petignot, maître fondeur.
Marraine : Louise Freder fille.
Autre signataire : Rajon.

Informations concernant le mariage du père et de la mère :
Mariage St-Nizier 23-09-1736, en suite de la dispense des deux dernières publications accordée par monsieur Canavey vicaire géneral du diocèse et de la remise de monsieur Lantelme vicaire de la Platière, entre Jean Louis Rajon ouvrier en bas de soie à Lyon,

fils de Jean Rajon marchand à St Etienne de St Joye en Dauphiné (mort) et de Claudine Berthon (vivante) avec Catherine Dumas fille du corps des Thérèses de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Témoins : Jean Muret fabricant en bas de soie, Laurent Jourdant teinturier en soie, Ennemond Beguay maître matelassier (il signe Ennemond Beguet), François Beguay compagnon teinturier en soie (il signe François Beguet). Epoux libres. Epouse domiciliée à Saint-Nizier. Notaire Durand.
AML, 1 GG 164, p. 218.

Informations concernant la sépulture du père :
Décédé à l'âge de 33 ans. Enterré 25-03-1740. Présent : Louis Rajon ouvrier en bas de soie son frère et Benoit Rajon maître cordonnier son frère. Pas d'autre signataire. AML, 1 GG 168, fol. 35 recto.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

7) 13-06-1740. AML, 1 GG 87 fol. 65 recto. Baptême d'Antoine et Pierre Rigaud, nés le 12-06-1740, enfants jumeaux posthumes de feu Jacques Rigaud murier et de Marie Beaumont.

- Parrain d'Antoine : Antoine Verdier marchand chamoiseur. Marraine : Magdelaine Brizon femme de Pierre Boucharlat bourgeois.
- Parrain de Pierre : ledit Pierre Boucharlat. Marraine : Marie Rolet femme d'Hector Boucharlat marchand chapelier.

Pas d'autre signataire.

Informations concernant le mariage du père et de la mère :
Mariage St-Nizier 15-06-1738, en suite de la remise de Mr Daverdy prieur de St-Irénée, entre Jacques Rigaud murier à Lyon, fils de Jacques Rigaud murier au Puy-en-Velay et d'Anne Romet (morts), et Marie Baumont, fille de Mathieu Baumont marchand et de présente Catherine Chalavi. Témoins : Antoine Verdier beau-père de l'épouse, Etienne Rousset affaneur, Antoine Buyat maître murier et Claude Lafont maître jardinier. Epoux libres, épouse domiciliée à Saint-Nizier. Notaire Fromental.
AML, 1 GG 166, fol. 63 recto.

L'acte de sépulture du père n'a pas été retrouvé.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

8) 21-02-1740. AML, 1 GG 87, fol. 22 recto. Baptême d'Antoine le Rudier, né le 20-02-1740, fils posthume de Jean le Rudier maçon et de Benoitte Brosset.

Parrain : Antoine Margnot, maître maçon (il signe Antoine Margniot).
Marraine : Elizabeth Masson fille.
Pas d'autre signataire.

Informations concernant le mariage du père et de la mère :
Mariage St-Nizier 1-05-1736 entre Jean Lerudier compagnon maçon, fils de Toussaint Lerudier maçon de la ville de Bouganay (*sic*) paroisse de St Jean dans le Poitou et de Jeanne Valadon (vivants), et Benoite Brosse veuve de Jean Pierre Olagnier scieur de bois. Témoins : Jacques Debreu, François Lagrange, Léonard Lachau maçons et François Brunier chapelier. Epoux libres et domiciliés à Saint-Nizier. Notaire Le Roy. Célébrant : Besson vicaire. AML, 1 GG 164, p. 93.

L'acte de sépulture du père n'a pas été retrouvé.

Baptême de l'enfant posthume :
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

Enfants posthumes baptisés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740

- 04-07-1645. AML, 1 GG 27, fol. 101 recto. Baptême de Michele Larderet, fille de feu Charle Larderet maître passementier et de Marie Foray.
Parrain : Barthelemy Mormoly prêtre économe de la Charité de Lyon (il signe Barthelemy Mormolle).
Marraine : Michelle Fory (s*ic*) femme de feu Anthoine Peppin procureur en cours de Lyon (elle signe Michelle Faurey).
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (#).

- 19-02-1651. AML, 1 GG 29, fol. 44 verso. Baptême de Marie Reverdy, fille posthume de Benoit Reverdy affaneur et de Fleurie Merignent.
Parrain : Benoit Gayet cordonnier.
Marraine : Marie Fenouilliet.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 11-04-1651. AML, 1 GG 29, fol. 57 recto. Baptême de Cesar Caillard, fils posthume de Claude Caillard maître ouvrier en draps de soie et de Benoite Bailly.
Parrain : Cesar Martin.
Marraine : Jeanne Desalin.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 22-04-1653. AML, 1 GG 29, fol. 225 verso. Baptême de Marie Eulalie Fleury, ondoyée à Saint-Nizier le 26 février 1653, fille posthume de Michel Fleury marchand et d'Eulalie Breton.
Parrain : Jean Fleury marchand.
Marraine : damoiselle Marie Mosnier (elle signe Marie Monier).
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (**).

- 27-10-1653. AML, 1 GG 29, fol. 268 verso. Baptême de Jean et Robert Berroton, enfants posthumes d'André Berroton chapelier et d'Anne Clavel.
    - Parrain de Jean : Jean Clavel tondeur de draps. Marraine : Benoite Chaymy.
    - Parrain de Robert : Robert Charvin dit Riviere. Marraine : Clemance Brinchard.

Lien entre les parents biologiques et les parents spirituels pour un baptisé (*).

- 8-02-1654. AML, 1 GG 30, fol. 13 recto. Baptême de Catherine Micaud dite Blanchard, fille de défunt Jehan Micaud dit Blanchard, dont la profession n'est pas précisée, et de Jane Masson.
Parrain : Claude Rollet marchand.
Marraine : dame Catherine Revol.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 1-06-1663. AML, 1 GG 32, page 410. Baptême de Jeanne Marie Michaud, née le même jour, fille posthume de feu Pierre Michaud marchand et de Jeanne Carran.
Parrain : Claude Carran.
Marraine : dame Marie Vallette.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (*).

- 3-08-1663. AML, 1 GG 32, page 437. Baptême de Louys Paron, né 1-08-1663, fils posthume de feu Benoist Paron vigneron et de Fleurye Ternaut.
Parrain : Louis Cladiere.
Marraine : Marguerite Deschamps.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 18-10-1663. AML, 1 GG 32, page 482. Baptême de Jeanne Michel, née le même jour, fille posthume de Jacques Michel chapelier et d'Anthoinette Roland.
Parrain : Cathelin Desfleches chapelier.
Marraine : Jeanne Mayoud.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 8-05-1730. AML, 1 GG 77, fol. 59 recto. Baptême d'Antoinette Combe, née le même jour (« ce matin »), fille de défunt Antoine Combe fleuriste et de Catherine Blanc.
Parrain : Alexandre Monterrad drapier (il signe Alexandre Montenad).
Marraine : Antoinette Ballay fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 6-03-1730. AML, 1 GG 77, fol. 32 recto. Baptême de Jeanne Drivon, née 5-03-1730, fille de défunt Etienne Drivon maître graveur d'or et de Magdelaine Papillon.
Parrain : Philippe Billian maître serrurier.
Marraine : Jeanne Papillon femme d'Antoine Roux maître boulanger (elle signe Janne Papillion).
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (#).

- 12-05-1730. AML, 1 GG 77, fol. 59 verso. Baptême de Jean Baptiste Voirin, né 11-05-1730, fils posthume de défunt Joseph Voirin maître menuisier et de Françoise Zoude.
Parrain : Jean Baptiste Couchaud bourgeois.
Marraine : Marie Thomas fille.
Autres signataires : Constance Raymond, Baron.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 11-05-1731. AML, 1 GG 78, fol. 63 recto. Baptême de Balthazar Vialan, né 10-05-1731, fils de défunt Alexandre Vialan maître passementier et de Marie Roussillon.
Parrain : Balthazar Quere affaneur.
Marraine : Marie Augé femme de Francois Verchere affaneur.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 27-06-1731. AML, 1 GG 78, fol. 83 verso. Baptême d'Elizabeth Rigaud, née le même jour, fille de défunt Jacques Rigaud marchand évantaliste (*sic*) et de Claire Marie Lejeune.
Parrain : Jean Malbay marchand pelletier (il signe Mallebay).
Marraine : Marie Giraud femme d'Antoine Barthelemy Durret maître et marchand titreur d'or, au nom d'Elizabeth Fayolle épouse d'Etienne Giraud marchand chapelier et bourgeois de Lyon.
Autres signataires : Giraud Sibert, Bissardon, P. Devers.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 13-03-1732. AML, 1 GG 79, fol. 34 verso. Baptême d'Antoinette et Françoise Burdel, nées le même jour, filles jumelles de défunt Pierre Burdel vendant vin et de Françoise Thibaudier sa veuve.

- Parrain d'Antoinette : Jean Fontanel salpetrier. Marraine : Antoinette Burdel femme de Jean Sicard forgeur (elle signe Bourdel).

- Parrain de Françoise : Edouard Damirand maître vinaigrier (il signe E. Damiront). Marraine : Françoise Thibaudier femme de Charles Battel maître vinaigrier.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels pour les deux baptisés (## et #).

- 14-03-1732. AML, 1 GG 79, fol. 35 verso. Baptême de Marie Magdelaine Lafont, née 13-03-1732, fille posthume de défunt Louis Lafont maître passementier et de Benoite Tardy.
Parrain : Louis Berton marchand.
Marraine : Marie Magdelaine Barmont femme de Michel Lafont marchand.
Autre signataire : Hugues Berton.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (##).

- 17-11-1732. AML, 1 GG 79, fol. 150 verso. Baptême de Jeanne Claudine Peraud, née le même jour (« ce matin »), fille de défunt Pierre Peraud, de St Pierre Latour en Velay, et de Jeanne Berge.
Parrain : Claude Talebard maître ouvrier en fer blanc.
Marraine : demoiselle Jeanne Lafaye fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 2-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 144 recto. Baptême de François Basset, né le même jour (« ce matin »), fils de défunt Pierre Bernard Basset maître ouvrier en soie et de Claudine Chaponay.
Parrain : François Ponson maître veloutier.
Marraine : Susanne Montagnon fille.
Autres signataires : Delamere, Signoret.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 29-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 152 verso. Baptême d'Etiennette Roux, née le même jour, fille de défunt Louis Roux maître ouvrier en soie et d'Eleonor Rolin.
Parrain : Simon Lemignon maître ouvrier en soie.
Marraine : Etiennette Godard femme de Jean Marie Rolin maître ouvrier en soie. AML, 1 GG 80, fol. 152 verso.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (#).

- 18-06-1734. AML, 1 GG 81, fol. 72 recto. Baptême d'Antoinette Dénoü, née 17-06-1734, fille de défunt Antoine Dénoü maître passementier et d'Anne Martigny.
Parrain : Aimé Nalet maître passementier.
Marraine : Antoinette Maucol sa femme (elle signe Antoinette Moncon).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 20-08-1734. AML, 1 GG 81, fol. 100 recto. Baptême d'Antoine Buffet, né 18-08-1734, fils de défunt Antoine Buffet marchand chapelier et de Catherine Gimoud.
Parrain : Antoine Buffet marchand fabricant, son oncle.
Marraine : Marie Martin sa femme.
Autres signataires : Louis Gautier, H. Saigne, J. Lhospital, Louise Chazelle.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (**).

- 23-09-1734. AML, 1 GG 81, fol. 113 verso. Baptême de François Joyard, né 22-09-1734, fils de défunt Jean Claude Joyard maître tourneur et de Jeanne Martin.
Parrain : François Vigne maître charpentier.
Marraine : Claudine Darmet femme de Pierre Delorme maître plieur de soie.
Autre signataire : Philipe Vigne.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 6-10-1734. AML, 1 GG 81, fol. 119 recto. Baptême d'Andrée Chavagny, née le même jour, fille de défunt Gabriel Chavagny fabricant en étoffes de soie et de Marie Anne Sorlet.
Parrain : Pierre Sorlet maître ouvrier en soie.
Marraine : Andrée Sorlet fille.
Autre signataire : Thevenin.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (et #).*

- 12-10-1734. AML, 1 GG 81, fol. 121 recto. Baptême d'Antoine Champalay, né 11-10-1734, fils posthume de défunt Benoit Champalay maître ouvrier en soie et de Jeanne Tousay.
Parrain : Antoine Giroud maître ouvrier en soie.
Marraine : Georgette Miegge fille.
Autre signataire : J. Champalay.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 8-11-1735. AML, 1 GG 82, fol. 112 verso. Baptême d'Etienne André Rousset, né le même jour (« ce matin »), fils de défunt Joseph Rousset maître guimpier et de Pierrette Durieu.
Parrain : Etienne Font maître passementier.
Marraine : Andrée Durieu fille.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (#).

- 20-01-1737. AML, 1 GG 84, fol. 9 recto. Baptême de Charles Villette, né 19-01-1737, fils posthume d'Antoine Villette maçon et de Benoite Page.
Parrain : Charles Mangean marchand.
Marraine : Marguerite Viray épouse de Jaques Boulanjon marchand cafetier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 25-12-1737. AML, 1 GG 84, fol. 166 recto. Baptême de George Noel Minget, née 24-12-1737, fils de défunt Nicolas Minget affaneur et de Marguerite Colomb.
Parrain : George Arnody faiseur de boucles en composition (il signe George Arenodit).
Marraine : Claudine Vial femme de Pierrre Rougement affaneur.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 12-03-1738. AML, 1 GG 85, fol. 39 recto. Baptême de Françoise Morel, née 11-03-1738, fille de défunt Pierre Morel maître écrivain et de Michelle Pargoux.
Parrain : Mathieu Rast négociant de Lyon.
Marraine : damoiselle Françoise Beauquis fille (elle signe Françoise Bauquis).
Autres signataires : Simon, Bauquis.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 25-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 71 recto. Baptême de Jean Massaut, né le même jour, fils posthume de défunt Jacques Massaut maître ouvrier en soie et de Jeanne Bouchalié.
Parrain : Jean Brosse maître ouvrier en soie.
Marraine : Antoinette Moncors femme d'Aimé Valet maître et marchand passementier.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 28-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 72 verso. Baptême de Jean Thierry, né le même jour, fils de défunt Gabriel Thierry maître ouvrier en soie et de Marie Claudine Niolet, aujourd'hui mariée à Jean Celu également maître ouvrier en soie.
Parrain : Jean Niolet maître ouvrier en soie.
Marraine : Jeanne Baille veuve de Jean Claude Meur maçon.
Autres signataires : Jean Celu (Celut), Pierre Celu (Celut), Alexis Niolet.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (*).

- 24-06-1738. AML, 1 GG 85, fol. 84 recto. Baptême de Jeanne Marie Charvy, née 22-06-1738, fille posthume de Jean Charvy marchand et de Marguerite Sarlat.
Parrain : Nicolas Monbret marchand.
Marraine : Jeanne Chastin femme de Joseph Vachet bourgeois.
Autre signataire : Benoit Pessonnau.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 15-07-1738. AML, 1 GG 85, fol. 93 recto. Baptême d'Hubert Gleyze [le jour de naissance n'est pas mentionné], fils posthume de défunt Antoine Gleyze maître ouvrier en soie et de Guillelmine Perrin.
Parrain : Hubert Michalet marchand fabricant.
Marraine : Marie Gleyze fille.
Autres signataires : René Michalet, Ennemont Michalet, Mougier.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (##).

- 22-02-1741. AML, 1 GG 88, fol. 23 recto. Baptême de Benoitte Pleindoux, née le même jour, fille posthume d'Antoine Pleindoux chapelier et de Marie Jacqueline Cariat sa veuve.
Parrain : Jean Pierre Carriat (*sic*) maître cordonnier (il signe Jean Pierre Cariat).
Marraine : Benoitte Cruzy femme de Barthelemy Amy aussi chapelier.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (*).

- 21-04-1741. AML, 1 GG 88, fol. 50 recto. Baptême de Claude Louis Arnaudtison, né le même jour, fils posthume de Jean Baptiste Arnaudtison marchand et de Jacqueline Desporte.
Parrain : Claude Arnaudtison marchand.
Marraine : Louise Marie Dargent épouse de Jean Gardelle marchand.
Autres signataires : Leclerc Pollet, Arnaudtison roy d'armes de France, Henry Gardelle, Bonnier.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (**).

- 14-04-1743. AML, 1 GG 90, fol. 48 recto. Baptême de Jean Baptiste Bonard, né 13-04-1743, fils de défunt Joseph Bonard compagnon fabricant et de Françoise Thevenin.
Parrain : Jean Baptiste Brunt maître et marchand fabricant (il signe Jean Baptiste Brun).
Marraine : Antoinette Fort épouse de Nicolas Bondet marchand commissionnaire.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 29-03-1744. AML, 1 GG 91, fol. 39 recto. Baptême de Simon Pusin, né 28-03-1744, fils posthume de Claude Pusin maître tondeur de draps et de Pierrette Brosse.
Parrain : Simon Pusin maître tondeur de draps.
Marraine : Aimée Dupré épouse d'Hanry Brosse maître tondeur de draps.
Autre signataire : Claude Gard.
*Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (** et #).*

- 10-08-1744. AML, 1 GG 91, fol. 97 recto. Baptême de Jacques Honoré Laurent Trabot, né 9-08-1744, fils posthume d'Honoré Trabot maître écrivain juré de Lyon et de Laurence Rochas son épouse.
Parrain : Jacques Rochas marchand, par procuration à Jean Baptiste Bertrand.
Marraine : Anne Barthelemie épouse dudit parrain, par procuration à demoiselle Suzanne Rochas fille.
Autres signataires : P. Talon, Elisabet Talon, Louis Bernard, Bertrand.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (et #).*

- 8-06-1745. AML, 1 GG 92, fol. 66 recto. Baptême de Pierre d'Antoine, né 7-06-1745, fils posthume de Jean François d'Antoine maître guimpier et de Marie Caton.
Parrain : Pierre Charmy maître guimpier.
Marraine : demoiselle Francoise Ganivet fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 15-08-1745. AML, 1 GG 92, fol. 95 verso. Baptême de Noelle Marie Moirou, née le même jour, fille de feu Louis Moirou maître fabricant et d'Estiennette Dufournel.
Parrain : Benoit Moirou maître fabricant.
Marraine : Noelle Perriau épouse de Luc Poulet maître fabricant.
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (**).

- 18-01-1746. AML, 1 GG 93, fol. 8 recto. Baptême de Jeanne Bernardine Mallet, née 17-01-1746, fille posthume de Claude Mallet maître fabricant et de Rose Batesée.
Parrain : Jean Marie Vincent maître cordonnier.
Marraine : Bernardine Gay épouse dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 20-05-1746. AML, 1 GG 93, fol. 62 verso. Baptême de Jeanne Tilliard, née le même jour, fille posthume de Claude Tilliard fontenier et de Francoise Morel.
Parrain : Claude Berger miroitier.
Marraine : Jeanne Grou fille.
Autres signataires : Girard, Grou, Francoise Paris.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 23-08-1746. AML, 1 GG 93, fol. 103 recto. Baptême de Marie Clemence Peyres, née le même jour, fille posthume de Francois Ennemond Peyres ouvrier à la monnaie et de Francoise Vermare.
Parrain : Jean Valentin Lafuma ouvrier à la monnaie (il signe Lafumas).
Marraine : Marie Clemence Fillon fille.
Autre signataire : Francillon.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 10-12-1746. AML, 1 GG 93, fol. 154 verso. Baptême d'Antoine Chatain, né le même jour, fils posthume de François Chatain voiturier par eau et de Marie Anne Rechet.
Parrain : Antoine Moraud maître passementier.
Marraine : Anne Clos Laporte fille.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 14-08-1747. AML, 1 GG 94, fol. 101 verso. Baptême de Leger Maioud, né 12-08-1747, fils posthume de Jean Maioud maître teinturier en soie et d'Anne Marie Vauché.
Parrain : Leger Fillion marchand fabricant (il signe Leger Fillon).
Marraine : Benoite Audras femme de Guillaume Voché (*sic*) marchand d'étoffes de soie (il signe Vochez).
Pas d'autre signataire.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (#).

- 27-10-1747. AML, 1 GG 94, fol. 134 verso. Baptême de Marie Guillard, née 26-10-1747, fille posthume de défunt Jean Guillard maître marchand chapelier et de Jeanne Amecain.
Parrain : Jaques Raille maître marchand guimpier.
Marraine : Marie Guillard femme dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
*Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (** et ##).*

- 9-01-1748. AML, 1 GG 95, fol. 4 recto. Baptême d'Elisabeth Clair, née le même jour, fille posthume de Jean Jacques Clair maître et marchand guimpier et d'Andrée Marin. Parrain : Pierre Delaporte maître et marchand guimpier. Marraine : Elisabeth Piquet femme d'Adrien Saulnier guimpier.
Autre signataire : Claudine Souppat.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 10-01-1748. AML, 1 GG 95, fol. 4 verso. Baptême de Pierre Nouvellet, né le même jour, fils de défunt Benoit Nouvellet maître menuisier et de Jeanne Rattier[1801].
Parrain : Pierre Dupart maître menuisier (il signe Pierre Dupar).
Marraine : Marguerites Deschaux épouse de François Carnut maître cordonnier.
Autre signataire : Gabriel Ratier.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 8-09-1748. AML, 1 GG 95, fol. 117 recto. Baptême de Marie Clapisson, née le même jour, fille de défunt Jacques Clapisson maître tailleurs d'habits pour hommes et de Claudine Charpy.
Parrain : Jacques Jalabert, bourgeois de Lyon.
Marraine : demoiselle Marie Clapisson fille (elle signe Marion Clapisson).
Autre signataire : A. Canard.
Liens entre les parents biologiques et les parents spirituels (##).

- 8-02-1749. AML, 1 GG 96, fol. 20 verso. Baptême de Marianne Chevrier, née 7-02-1749, fille posthume de Jacques Chevrier maître benier et de Louise Combe.
Parrain : François Ruat calendrier (*sic*).
Marraine : Marianne Poizat fille (elle signe Marie Anne Poysat).
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

- 30-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 62 verso. Baptême de Jeanne Farge, née le même jour, fille posthume d'Antoine Farge défunt, maître ouvrier en soie quand il vivait, et de Laurence Chanas.
Parrain : Jacques Roussillon maître épinglier (il signe Jacques Rossillon).
Marraine : Jeanne Ponpillon épouse dudit parrain.
Pas d'autre signataire.
Pas de lien entre les parents biologiques et les parents spirituels.

[1801] La fratrie Nouvellet fait l'objet d'une reconstitution complète au cours de cette thèse. Cf. *infra*.

Annexe 33

Quelques exemples de testaments passés devant des notaires lyonnais où figurent des liens de parenté spirituelle[1802].

►► Testaments dont les actes ont pu être consultés.

● Testaments dans lesquels plusieurs filleul(e)s sont mentionné(e)s, un(e) comme héritier universel, l'autre (ou les autres) comme simple(s) héritier(s).

=> Testatrice :
Marie BERNICO. Célibataire.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 30 juin 1712. ADR, 3E 6774, fol. 424

Filleules, lien de parenté avec la testatrice
1) Marie BERNICO. Nièce.

2) Marie Claudine VIAL. Fille d'un marchand mercier demeurant à Saint-Just.

Contenu du testament relatif aux filleules :
1) Sa filleule Marie Bernico est son héritier universel, « à laquelle elle veut tous ses biens, droits et actions, présents et avenirs, échoir et appartenir de plein droit sitôt son décès arrivé. »

2) Elle lègue 120 livres à sa filleule Marie Claudine Vial, qui seront payées par l'héritière « à sa majorité sur sa simple quittance quoique non émancipée sans que l'intervention ni l'autorité de son père ne soit nécessaire. »

[1802] Au sein des différentes rubriques, ces testaments ont été classés par ordre chronologique. Dans ce corpus d'actes passés devant un notaire lyonnais, lorsque le testateur ne demeure pas à Lyon mais dans une localité proche, j'ai pris en compte son testament.

=> Testatrice :
Demoiselle Françoise Maitre veuve de Catherin Peizieux maître fabricant d'étoffes de soie à Lyon, où elle demeure rue et paroisse St Georges**.**

Notaire. Date et cote du testament :
Robert Nicolas Montellier. 24 avril 1784. ADR, 3 E 6602.

Filleul(e)s. Contenu du testament qui leur est relatif :
1) Antoine François Ricard est son héritier universel, auquel la testatrice veut que « tous [ses] biens, droits, nom, raisons & actions présents & à venir écheoient (*sic*) & arrivent de plein droit au moment de [s]on décès ».

2) Françoise Clement. Parente. Elle hérite de cent cinquante livres.

3) Benoit Dufour. Il hérite de cent cinquante livres.

4) Françoise Billiard épouse de sieur Taillaud. Elle hérite de cent livres.

5) Françoise Ricard. Nièce de l'héritier universel. Elle hérite de « la somme de cinq cent livres, à elle payable lors de son mariage ou majorité et jusqu'alors l'intérest (sic) à raison de trois pour cent par année. »

6) Antoinette Françoise Cheneviere. Elle hérite de « la somme de cent livres payable sans interest (sic) à son mariage ou majorité, & au cas que lad. Cheneviere décède avant d'avoir été mariée ou avant sa majorité, ledit legs demeurera nul, comme audit cas je [la testatrice] l'annulle (sic) & révoque, & en ce cas je lègue la somme de cent livres à Jeanne Berne sa mère si elle survit [à] lad. Antoinette Francoise Cheneviere sa fille. »

Autre héritier et lien de parenté :
1) Jacques Fils. Cousin. La testatrice lui lègue « à titre de pension alimentaire non cessible ny saisissable les arrérages pendant sa vie d'un contrat de quarante huit livres de rente annuelle & perpétuelle faisant partie de celles qui [lui] sont dues par Messieurs les Recteurs & administrateurs de l'Hôtel Dieu de cette ville ». Jacques Fils touchera et recevra les arrérages de cette rente de quarante huit livres qui courront à son profit seulement six mois après le décès de la testatrice. La testatrice réserve à son filleul et héritier universel les arrérages des six mois qui suivront immédiatement son décès ainsi que le capital de la rente.

2) Marie Donnasson épouse du sieur Gros. Elle hérite de deux cent livres.

3) Marie Anne Bourriquant épouse du sieur Levant. Elle hérite de cent livres.

4) Antoine Dagoureau l'aîné. Il hérite de cent livres.

5) Jean Claude Dagoureau. Il hérite de trois cent livres.

6) Jean Ricard. Frère de l'héritier universel. Il hérite de cinq cent livres.

7) Marie Anne Ricard et Jeanne Ricard. Sœurs de l'héritier universel. Elles héritent chacune de cent cinquante livres.

8) André Dagoureau. Parent. Il hérite d'une pension annuelle, viagère, alimentaire, non cessible ni saisissable de dix-huit livres, franche et exemptée de tout retranchement qui lui sera payée sur ses simples quittances à compter de l'expiration des six mois qui suivront le décès de la testatrice.

9) Jeanne Dagoureau, veuve du sieur Pillard. Elle hérite de cinq cent livres.

10) Bonne Dagoureau femme du sieur Arnaud. Elle hérite de cent livres.

=> Testatrice :
Demoiselle Antoinette Dumez[1803]. Bourgeoise demeurant à Lyon, chez Jean Baptiste Pitra, maître tireur d'or, quai des Célestins, paroisse St-Nizier. La maison appartient aux Célestins.

Notaire. Date et cote du testament :
Antoine Verset. 14 août 1786. ADR, 3 E 8269, dossier 1786.

Contenu du testament relatif aux filleuls :
1) Sa filleule Antoinette Pitra est son héritière universelle. Elle est la femme dudit Jean Baptiste Pitra chez lequel la testatrice demeure. La testatrice lui lègue le « surplus de tous [s]es biens meubles, immeubles, droits, noms, raisons et actions, présens (*sic*) et à venir, généralement quelconque (*sic*), en quoi qu'ils consistent ou puissent consister ». La testatrice veut et entend « que le tout [lui] arrive & appartienne de plein droit sitôt après [s]on décès aux charges héréditaires & de droit ».

2) Elle lègue au sieur Frazet, son filleul, cordonnier à Lyon, cinquante livres, payables six mois après le décès de la testatrice, sans intérêt.

Autres héritiers et liens de parenté :
1) Le fils aîné de demoiselle Antoinette Pitra son héritière. Il hérite de mille livres, payables au sieur Pitra son père un an après le décès de la testatrice, sans intérêt. La somme restera

[1803] Dans une procuration qu'elle passe le 24 mai 1786, également devant le notaire Antoine Verset, elle est qualifiée de « fille majeure » (ADR, 3 E 8269, dossier 1786).

entre les mains de son père, jusqu'au mariage ou majorité du légataire ; il la lui remettra alors sans intérêt.

2) Jeanne Rollet, demeurant près Saint Fond (*sic*) en Dauphiné. Elle hérite de cinquante livres payables six mois après le décès de la testatrice, sans intérêt.

3) Claude Antoine Lottier[1804]. Neveu. Garde du corps de Monsieur[1805]. Il hérite de mille livres, payables un an après le décès de la testatrice, sans intérêt, en plus des trois mille livres déjà donnés par la testatrice par acte passé devant le même notaire Verset le 3 août 1786.

4) Marie Lottier. Nièce. Sœur de Claude Antoine Lottier. Elle hérite de cinq cent livres, payables un an après le décès de la testatrice, sans intérêt.

● Testaments dans lesquels l'héritier universel est un(e) filleul(e)

=> Testatrice :
Marguerite MALET. Veuve de Joseph Boisson valet de chambre de M. Guillet

Notaire. Date et cote du testament :
Bonaventure Bourdin. 3 janvier 1738. ADR, 3E 2997, pièce n°2

Filleul :
Pierre FOULIOUX. Affaneur à Lyon.

Contenu du testament relatif au filleul :
Pierre Foulioux est son héritier universel, « auquel elle veut que le résidu de ses biens arrive et apartienne (*sic*) de plain (*sic*) droit incontinant après son décès. »

Autre héritier, lien de parenté avec la testatrice :
Nicolas MALET. Frère. Habite à Brindas. Hérite de cinq livres payables six mois après le décès de la testatrice.

[1804] Dans une donation en sa faveur, passée le 3 août 1786, par la même Antoinette Dumez, également devant le notaire Antoine Verset, son patronyme est orthographié Liottier (ADR, 3 E 8269, dossier 1786).

[1805] L'acte mentionné dans la note précédente indique qu'il demeure ordinairement à Versailles.

=> Testatrice :
Fleurie FUYATIÉ, dévideuse de soie à Lyon, y demeurant paroisse St Pierre St Saturnin.

Notaire. Date et cote du testament :
Etienne Levet. 29 novembre 1751. ADR, 3 E 6164, acte n°601.

Filleule :
Fleurie Francoise Meyrieu, fille de feu Jean Meyrieu maître teinturier de soie. Elle demeure avec la testatrice.

=> Testateur :
Louis Deschamps de Talancé, écuyer, demeurant ordinairement à Lyon, rue de la Barre, paroisse St Martin d'Ainay.

Notaire. Date et cote du testament :
Jacques Tournilhon. 5 septembre 1754. ADR, 3 E 8067, acte n°264.

Filleul :
Louis Lemaux de la Gontierre (*sic*). Neveu. Fils de Pierre Marin Lemaux receveur des tailles du Beaujolais, « auquel il veut et entend que led. resideu (*sic*) apartienne (*sic*) de plein droit sans forme ni figure de proceds (*sic*), à la charge par led. heritier d'exécuter de point en point tout ce qui est porté au présent testament. »

Autres héritiers :
1) Jeanne Mestralet sa gouvernante, femme du nommé Girard.

2) Girard, son valet de chambre.

3) Tous ses domestiques de campagne qui se trouveront à son service lors de son décès.

Ce testament sera révoqué par celui du 12 juillet 1755, également passé chez le notaire Jacques Tournilhon : cf ci-dessous.

=> Testatrice :
Marie Reymond veuve d'Antoine Vincent Bernardon cordonnier en second à Lyon, demeurant rue du port Charles, paroisse St-Nizier.

Notaire. Date et cote du testament :
Claude Chapelon. 18 juin 1757. ADR, 3 E 3435, dossier 1757.

Filleul :
Louis Bussiere, maître fabricant en étoffes de soie à Lyon. Elle lègue le résidu de ses biens meubles, immeubles, droits, noms, raisons et actions, présents et à venir, généralement quelconque (*sic*), à son filleul, « auquel elle veut le tout écheoir (*sic*) et apartenir (*sic*) de plein droit après son décès, à la charge d'acquitter ses dettes, legs, prières et frais funéraires ».

Autres héritiers :
Elle donne et lègue à tous ses parents et prétendants de droit en sa succession à chacun dix sols.

=> Testatrice :
Marie Joseph COLLET. Fille majeure journalière demeurant ordinairement à Fontaines en Lyonnais, « de présent malade dans le lit du n°34 placé dans la salle neuve des femmes blessées dépendante de l'hopital general et grand Hotel Dieu de Notre Dame de Pitié du pont du Rhosne de cette ville ».

Notaire. Date et cote du testament :
Jacques Tournilhon l'aîné. 22 février 1768. ADR, 3 E 8103, testaments de 1768.

Filleule :
Marie Ferlat [le terme "nièce" est barré]. Fille de Charles Ferlat demeurant également à Fontaines.

Contenu du testament relatif à la filleule :
Marie Ferlat est son héritière universelle, à laquelle elle veut que « tous ses biens, droits, noms, raisons, actions, prétentions présens et à venir appartiennent (…) sans forme ni figure de procès. »

Autre héritier, lien de parenté avec la testatrice :
COLLET. Cousin. Corroyeur à Lyon demeurant quartier de Bourgneuf. Héritier de vingt-cinq [le chiffre "cinquante" est barré] livres payables aussitôt après le décès de la testatrice.

Présence d'un testament antérieur cassé, révoqué et annulé par le présent testament :
Testament du 19 février 1768 passé devant le même notaire.
La cote est identique : ADR, 3 E 8103, testaments de 1768.
Dans ce premier testament, la testatrice « donne et lègue à Marie Ferlat sa filleuille (sic), fille de Charles Ferlat, demeurant aud. lieu de Fontaine (sic) la somme de deux cent livres qui luy seront payées par led. Charles Ferlat son père sur et en deduction des trois cens livres par luy dues à la testatrice pour argent qu'elle lui a prêté et dont il ne lui a pas encore donné son billet. »

Autres dispositions de ce premier testament :

- « Donne et lègue au nommé Collet son cousin corroyeur demeurant quartier Bourgneuf la somme de cinquante livres payables après le décès de la testatrice. »

- « Donne et lègue à Benoiste Gueraud demeurant à Fontaine la somme de cent livres qui luy seront payées après le décès de la testatrice par led. Ferlat en solde des trois cent livres à luy prettées (sic) par la testatrice comme il a été dessus expliqué. »

- « Déclare la testatrice qu'elle veut que les cinquante livres qui luy sont dues par le nommé Fournet suivant son billet que la testatrice a remis audit Ferlat soient remises au curé de lad. paroisse de Fontaine pour lesd. cinquante livres être employées en rétribution de messes basses qui seront dittes (sic) et célébrées dans lad. église pour le repos de l'âme de la testatrice. »

- Héritière universelle : demoiselle Anne Marie Chazottier fille majeure demeurant à Lyon, rue Juiverie, « en reconnaissance des bons et agréables services que la testatrice déclare avoir reçus dans tous les tems (sic) de lad. demoiselle Chazottier, voulant la testatrice que tous ses biens, droits, noms, raisons, actions, prétentions présens et à venir appartiennent sitôt après son décès à lad. demoiselle Chazottier sans forme ni figure de procès et sans aucun rendement de compte à que ce soit ».

=> Testateur :
Antoine Girod, maître menuisier et ébéniste de Lyon, y demeurant rue de la Pêcherie, paroisse Notre Dame de la Platière.

Notaire. Date et cote du testament :
Jean Guillaume Berthon du Fromental. 9 janvier 1769. ADR, 3 E 5097, pièce n°15.

Filleule :
Jeanne Blanchard. Elle est fille d'un maître menuisier, décédé.

Autre héritier :
Jean Baptiste Dupont. Il hérite des outils qui se trouveront chez le testateur lors de son décès et qui ne seront pas marqués de sa marque ordinaire.

=> Testatrice :
Estiennete Dalose femme de Pierre Poivre marchand de rubans en détail de Lyon, absent depuis quelques années. Elle demeure paroisse Saint-Nizier.

Notaire. Date et cote du testament :

Etienne Laurent Berthon du Fromental. 30 août 1773. ADR, 3 E 9718, acte n°233.

Filleule :
Estiennete Chavassieu. Fille d'Estienne Chavassieu (cf. ci dessous).

Contenu du testament relatif à la filleule :
Estiennete Chavassieu est son héritière universelle. Elle veut que ses biens lui reviennent de plein droit si tôt après son décès. « Mon intention étant d'assurer autant qu'il est en moy la conservation de mes biens à mad. héritière universelle pour ne luy être remis qu'à son mariage ou majorité, si lors de sa majorité elle se trouve duement (sic) émancipée par led. sieur Estienne Chavassieu son père, si alors elle n'étoit pas mariée, auquel sieur Chavassieu son père j'en interdis toute régie et administration tant pour les capitaux que pour les intérêts ou revenus. Je me flatte que monsieur Navare (sic) sacristain curé de St-Nizier voudra bien, comme je l'en prie, par une suite des bontés et des charités qu'il a eu pour moy, y donner ses soins. A cet effet je le nomme exécuteur de mes présentes dispositions pour si tôt après mon décès se nantir de mes biens, meubles, effets, titres et propriétés, procéder à la vente de mes meubles et effets de ménage ».

Autres héritiers, lien de parenté avec la testatrice :
1) Pierre Poivre. Epoux. Hérite de deux cent livres payables trois mois après le décès de la testatrice, « au cas toutes fois et non autrement qu'à cette époque il se trouve de retour en cette ville, à deffense (sic) de quoy et passé led. tems led. legs demeurera nul et révoqué ».

2) Estienne Chavassieu. Cousin. Hérite de cent livres.

3) Marie Bonne Dalose. Sœur. Religieuse au monastère de Ste Claire de la ville du Puy en Velay. Hérite de cinquante livres.

4) Catherine Chavassieu, fille dudit Estienne Chavassieu. Hérite de trente livres.

5) Andrée Bergeron, « fille majeure, ma compagne ». Hérite de trente livres « en reconnoissance (sic) des agréables services qu'elle m'a rendu (sic) ».

=> Testatrice :
Jeanne Frelin journalière travaillant chez les maîtres ouvriers en soie de Lyon, fille majeure, native de la paroisse d'Andelat au comté de Bourgogne

Notaire. Date et cote du testament :
Jean Claude Arthaud. 4 juin 1775. ADR, 3 E 2601, dossier 1775, acte n°98.

Filleul :
Antoine Merle, fils de Jean Jaques Merle travaillant chez les maîtres tireurs d'or de Lyon et de Claudine Laperriere. Il demeure avec son père et sa mère rue Bourchanin, paroisse d'Ainay. Elle lui lègue tous ses « biens meubles, immeubles, droits, noms, raisons, actions et prétentions, présents et à venir ». Elle « veut et entend que tous sesdits biens en quoiqu'ils consistent ou puissent consister luy arrivent et appartiennent de plein droit, immédiatement après le décès de ladite testatrice, pour n'en jouir toutefois par ledit Antoine Merle héritier qu'à sa majorité, ladite testatrice léguant à ses père et mère les fruits et revenus desdits biens jusques (sic) au dit âge de majorité arrivé, à la charge de payer et acquitter ses dettes, légats et autres charges de son hoirie ».

Autre héritier :
Louis Savin dit Durand maître fabricant en étoffes de soie, chez lequel la testatrice demeure ordinairement. Il hérite d'un vieux bois de lit, un garde paille, un vieux matelas, un traversin, une vieille couverture et une chaise de paille, « le tout évalué par ladite testatrice à la somme de vingt sept livres, lesquels effets seront délivrés audit sieur Savin dit Durand immédiatement après le décès de ladite testatrice, ledit legs ainsi fait audit sieur Savin en reconnaissance des bons et agréables services qu'il a rendu (*sic*) dans tous les tems (*sic)* à ladite testatrice, le priant de s'en contenter quoique ledit legs ne soit pas suffisant pour le dédommager des soins qu'il a pris pour ladite testatrice pendant le tems (*sic*) qu'elle est restée chez luy. »

=> Testatrice :
Catherine Ramaux femme d'Antoine Gayet voiturier par terre, demeurant dans la paroisse de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en Lyonnais.

Notaire. Date et cote du testament :
Melchior Anne Berthon du Fromental le jeune. 25 juin 1780. ADR, 3 E 9725, acte n°200.

Filleule :
Catherine Gayet. Nièce d'Antoine Gayet, mari de la testatrice (cf. ci-dessous). Fille d'autre Antoine Gayet, maître teinturier en soie, demeurant à Lyon.

Contenu du testament relatif à la filleule :
Catherine Gayet est son héritière universelle. La testatrice l'institue héritière « pour recueillir le surplus de [s]es biens qui ne consistent qu'en la somme de onze cent livre qu'[elle s'est] constituée par [s]on contrat de mariage avec led. Antoine Gayet. » Elle précise : « je veux et entends led. surplus de mes biens arriver et appartenir de plein droit sitôt après mon décès pour cependant n'y entrer en jouissance qu'après le décès dud. Antoine Gayet mon mari auquel j'en ai cy-dessus léguè la jouissance, aux charges héréditaires et de droit.

Autres héritiers, lien de parenté avec la testatrice :
1) Antoine Gayet. Mari. L'héritière précise : « je donne et lègue aud. Antoine Gayet mon cher mari la jouissance (…) pendant sa vie de tous & un chacun les biens que je laisserai tant mobiliers qu'immobiliers après la déduction & prélèvement sur iceux du legs de quatre cent livres que je ferai cy après à Antoinette Grand ma mère veuve de Pierre Ramaux et des autres dettes et charges de mon hoyrie, lad. jouissance à la charge d'acquitter les impositions et charges annuelles qui se trouveront dues et affectées sur lesd. biens dont il sera & demeurera nanti dès le jour de mon décès, sans par rapport à lad. jouissance être tenu de donner aucune caution ny autre sûreté quelconque dont je le dispense expressément. »

2) Antoinette Grand veuve de Pierre Ramaux maréchal ferrand demeurant lors de son décès dans lad. paroisse de St-Cyr. Mère. Elle hérite de quatre cent livres, qui lui seront payés dans les six mois du décès de la testatrice.

=> Testatrice :

Demoiselle Louise Bernard, fille majeure, marchande en détail à Lyon, y demeurant rue de l'hôpital, paroisse St-Nizier. Elle loge dans une maison appartenant à l'Hôtel Dieu.

Notaire. Date et cote du testament :
Pierre Bonnevaux. 24 décembre 1781. ADR, 3 E 10506, pièce n°167.

Filleule, lien de parenté avec la testatrice :
Louise Bernard. Nièce. Fille de Jean Pierre Bernard. Elle lègue « le surplus de [s]a succession qui est purement mobilliaire (*sic*), droits, noms, raisons et actions présents et à venir généralement quelconques » à sa filleule, à laquelle elle veut « le résidu de [s]es biens écheoir (*sic*) et appartenir aussitôt [s]on décès, à la charge d'acquitter [s]es frais funéraires, legs et autres charges, dont est tenu (*sic*) de droit une héritière universelle. »

Autres héritiers et lien de parenté avec la testatrice :
1) Jean Baptiste et Jean Pierre Bernard. Frères. Chacun hérite de cinquante livres, payables une année après le décès de la testatrice.

2) Elizabeth Bernard veuve du nommé Vaché. Sœur. Elle hérite de cent livres, payables une année après le décès de la testatrice.

3) Pierre Bernard. Frère. Hérite de cent livres, payables une année après le décès de la testatrice.

=> Testatrice :

Etiennette Durand veuve de Gabriel Larrivée commis au bureau de la poste de Lyon, demeurant à Lyon, au troisième étage sur le derrière d'une maison appartenant à M. Joliclerc avocat rue du Boeuf, paroisse Ste Croix. « Je déclare que mes biens ne consistent qu'en mon mobilier de valeur de quatre cent livres ».

Notaire. Date et cote du testament :
Jean Antoine Hutte. 10 mars 1783. ADR, 3 E 5942.

Filleule :
Demoiselle Etiennette Berthelet, fille de Louis Berthelet faiseur de bas de soie à Lyon.

Autres héritiers :
1) Marie Anne Binaud. Hérite de cent livres payables six mois après le décès de la testatrice.

2) Demoiselle Corderau tailleuse. Hérite de cent livres payables six mois après le décès de la testatrice.

Présence d'un testament postérieur :
Codicille en date du 15 mars 1784 passé également devant le notaire Hutte (3 E 5943). Les legs faits à Marie Anne Binaud et demoiselle Cordereau (*sic*) sont révolus. Les autres dispositions sont maintenues. « Le tout a été fait ensuite à Lyon dans le domicile de demoiselle Etiennette Berthelet filleule & ladite veuve Larrivée ». La marraine et la filleule logent donc ensemble.

● Testaments dans lesquels plusieurs filleul(e)s figurent parmi les héritiers

=> Testatrice :
Anne CLERON. Célibataire

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 12 juillet 1707. ADR, 3E 6771, fol. 303.

Filleuls, lien de parenté avec la testatrice : :
Étienne et Robert BROSSARD. Petits-neveux.

Contenu du testament relatif aux filleuls :
Elle lègue 400 livres à Étienne Brossard et 100 à Robert Brossard.

=> Testateur :
Philibert DURIEU. Marchand de St Etienne La Varenne en Beaujolais.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 19 août 1708. ADR, 3E 6772, fol. 385.

Filleuls
Philibert DURIEU, Marianne CLERGEON, Philibert PACU, Marianne ROMIEU et Catherine SONTAILLER.

Contenu du testament relatif aux filleuls :
Philibert Durieu et Marianne Clergeon reçoivent 50 livres chacun. Philibert Pacu, Marianne Romieu, Catherine Sontailler 3 livres chacun.

=> Testatrice :
Antoinette CHARIN. Veuve de Louis Gabion compagnon passementier.

Notaire. Date et cote du testament :
Bonaventure Bourdin. 29 mai 1737. ADR, 3E 2997, pièce n°123.

Filleuls
Antoinette Varany et Jean Baptiste Laon.

Contenu du testament relatif aux filleuls :
Antoinette Varany et Jean Baptiste Laon reçoivent chacun la somme de « trante (*sic*) livres payable un an après son décès. »

=> Testateur :
Jean SAUSEY, écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France près le Conseil supérieur de Colmar, demeurant à Lyon, à l'hôtel de l'archidiaconé, paroisse St-Pierre le Vieux.

Notaire. Date et cote du testament :
Henry François Brenot. 27 février 1758. ADR, 3 E 3096, pièce n°102.

Héritier universel, lien de parenté avec le testateur :
Claude SAUZEY (*sic*). Frère. Marchand. Habitant à Lancié en Beaujolais. S'il décède, « ceux de ses enfans mâles par égale portion qui se trouveront vivans au temps de [s]a mort ».

Filleuls, lien de parenté avec le testateur :
Jean SAUZEY. Neveu.
Jean CHANOVIER. Fils de Hugues Eustache Chanovier, conseiller du roi, receveur des tailles de cette généralité.

Contenu du testament relatif au filleul :
Jean Sauzey hérite de trois mille livres payables sans intérêt lors de son mariage ou majorité.
Jean Chanovier hérite de dix mille livres payables sans intérêt deux années après le décès du testateur. S'il décède, son père.

=> Testatrice :
Claudine Rey, fille majeure, demeurant à Lyon, au service des dames religieuses du Bleu céleste, paroisse St-Vincent.

Notaire. Date et cote du testament :
Henri François Brenot. 13 juin 1758. ADR, 3 E 3096, pièce n°105.

Héritier universel, lien de parenté avec le testateur :
François REY. Frère. Tailleur. Habitant à Fontaine. S'il décède, ses enfants.

Filleuls, lien de parenté avec la testatrice :
Claudine REY. Nièce.
Jean Claude BOURDIN.

Contenu du testament relatif au filleul :
Claudine Rey hérite de « son garderobe, avec toutes les nipes (*sic*), linges, hardes », sitôt après le décès de la testatrice.
Jean Claude Bourdin hérite de cent livres, payables six mois après le décès de la testatrice.

● Testaments dans lesquels un(e) filleul(e) figure parmi les héritiers

=> Testateur :
Jacques COLOMB. Marchand. Époux de Suzanne Alibert dont il n'a pas d'enfant.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 18 août 1702. ADR, 3E 6766, fol. 524 (testament mutuel avec son épouse).

Filleul :

Jacques, de La Bresle

Contenu du testament relatif au filleul :

Il lègue « au nommé Jacques son filleul de La Bresle qui était il y a quelque temps en apprentissage chez Fourchenay le cadet fabricant de cette ville, 300 livres payées à majorité ou plus tôt si sa femme le trouve à propos pour être employées à son établissement. »

=> Testatrice :

Caterine TERRASSON. Veuve du bourgeois de Lyon Jean Trouiller.

Notaire. Date et cote du testament :

Orlande. 1er mars 1704. ADR, 3E 6768, fol. 252.

Héritière universelle, lien de parenté avec la testatrice

Demoiselle Colombe JARRASSON. Nièce. Fille d'Emilie Terrasson, sœur de la testatrice.

Filleul, lien de parenté avec la testatrice :

Pierre ESCOFFIER. Petit-neveu. Fils d'autre Pierre Escoffier marchand de Lyon et d'Emilie Jarrasson.

Contenu du testament relatif au filleul :

Elle lègue à son filleul « la somme de cent cinquante livres qui sera employée par ladite héritière pour luy faire aprendre une proffession ou autrement quand et comme ladite héritière trouvera à propos pour procurer l'avancement dudit Escoffier, petit neveu et filleul de ladite testatrice, et au cas qu'il vienne à mourir avant que ledit employ ait esté fait, ladite testatrice veut que lesdits cent cinquante livres soient employées pour l'avancement de la sœur dudit Escoffier et à son deffaut elle donne et lègue ladite somme à dame Émilie Jarrasson leur mère. »

=> Testateur :

Pierre BOUILLET. Bourgeois de Lyon.

Notaire. Date et cote du testament :

Orlande. 5 août 1704. ADR, 3E 6768, fol. 574.

Filleul :

Pierre AULAZ. Fils de maître Aulaz procureur es cour de Lyon.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il lègue 300 livres à son filleul, payables à son père une année après le décès.

=> Testatrice :
Louise PIERRON. Célibataire, paroisse St Nizier.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 14 février 1708. 3 E 6772, fol 98

Filleul, lien de parenté avec la testatrice :
Étienne JUGE. Neveu.

Contenu du testament relatif au filleul :
Elle lègue à son filleul « un capital de rente de 700 livres à prendre sur les rentes dues à la testatrice avec un lit garni où elle couche et une petit armoire de noyer. »

=> Testatrice :
Jeanne GARNIER. Célibataire.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 21 mars 1708. ADR, 3E 6772, fol 163.

Héritier universel, lien de parenté avec la testatrice :
Camille GARNIER. Frère. Marchand à Nancy.

Filleule, lien de parenté avec la testatrice :
Jeanne GARNIER. Nièce. Fils de Gaspard Garnier avocat au Parlement.

Contenu du testament relatif à la filleule :
Elle lègue à sa filleule « tous les meubles, linges et nippes, vaisselles d'argent et assortiment de ménage qui se trouveront appartenir à la testatrice qui lui donne aussi 1000 livres à elle dues par sa filleule par promesse lui faisant le legs aux conditions suivantes » :
1) « Remettre à l'héritier une cuillère, fourchette et couteau vermeil doré avec l'étui que l'héritier a donné à la testatrice. »
2) « De faire dire à son intention 100 messes basses pour les défunts. »
3) « De payer à Marguerite Garnier sœur de la testatrice, religieuse au monastère de Sales en Beaujolais, une rente annuelle et viagère de 30 livres (1er paiement à St Jean ou Noël, à continuer d'année en année…). »

=> Testateur :

Pierre Louis DEBERMOND DE PUISSEGUIS. Chevalier demeurant dans sa maison de la Guillotière. Époux de Marguerite Accarie.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 8 décembre 1708. ADR, 3E 6772, fol. 528.

Filleule :
Claudine Louise BLANC

Contenu du testament relatif à la filleule :
L'héritage destiné à sa femme, une terre, est soumis à l'obligation pour elle « de prendre soin de Claudine Louise Blanc filleule du testateur et d'employer chaque année 60 livres pour sa nourriture et entretien.
Substitue le testateur la terre à Claudine Louise Blanc après le décès de sa femme ; et où sa femme voudrait contester ladite substitution pour quelques raisons que ce soit ou prétend que ce qui puissent être, il transmet la substitution en ce cas aux pauvres de l'Aumône Générale de Lyon.
Aux pauvres de l'Aumône Générale de Lyon en outre, les fruits et revenus de ladite terre après le décès de sa femme, se chargeant les recteurs de l'Aumône de l'éducation et entretien de ladite Claudine Louise Blanc jusqu'à son mariage ou majorité auquel temps elle entrera en possession de la terre. »

=> Testatrice :
Catherine GERVAIS. Habitant Sainte-Foy.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 18 janvier 1710. ADR, 3E 6773, fol 439**.**

Héritier universel, lien de parenté avec la testatrice :
Marc Rossignol. Beau-frère.

Filleul :
Étienne ROSSIGNOL. Fils de Marc Rossignol.

Contenu du testament relatif au filleul :
Elle lègue à son filleul, « 100 livres payables à majorité par son héritier. »

=> Testatrice :
Madeleine MASSET. Veuve de Pierre Beneyton bourgeois de Lyon.

Notaire. Date et cote du testament :
Orlande. 7 juin 1710. ADR, 3E 6773, fol 506.

Filleule, lien de parenté avec la testatrice :
Marie Madeleine ALLERONT. Petite-nièce. Fille de Pierre Alleront marchand boulanger à Lyon.

Contenu du testament relatif à la filleule :
Elle lègue à sa filleule « 100 livres payées à son père dans le (…) temps de 6 mois après le décès (…) pour conserver par lui les 100 livres de sa fille jusqu'à majorité ou mariage ; et si elle meurt avant de pouvoir disposer de ses 100 livres, la testatrice veut que cette somme appartienne à Cécile Alleront sa sœur payable aux mêmes temps de son mariage ou majorité. »

=> Testatrice :
Andrée PERRIN, veuve de Hierosme Blain compagnon ouvrier en étoffes de soie. Demeurant à Lyon, grande rue de l'hôpital, paroisse St-Nizier.

Notaire. Date et cote du testament :
Luc Chapelon. 15 mai 1736. ADR, 3E 3424 A.

Filleul, lien de parenté avec la testatrice :
André PERRIN. Neveu.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il reçoit dix livres payables après son décès.

=> Testatrice :
Marguerite FAURE. Epouse de Jean François Chartreux (Chatreux).

Notaire. Date et cote du testament :
Bonaventure Bourdin. 28 janvier 1737. ADR, 3E 2997, pièce n°25.

Filleule :
Marguerite BERAUD. Fille de Simond Beraud.

Contenu du testament relatif à la filleule :
Elle lui lègue « la somme de cinquante livres à elle payable à son mariage ou majorité. »

=> Testateur :
Nicolas DESCHAMPS DE TALANCÉ. Seigneur de Talancé, président honoraire au Parlement de Dombes.

Notaire. Date et cote du testament :
François Saulnier. 7 mai 1746. ADR, 3 E 7890. Une copie de ce testament se trouve dans le fonds Bottu de la Barmondière, ADR, 56 J 24.

Filleul :
Nicolas DUFOURNEL. Religieux augustin du quai Saint-Vincent.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il lui lègue « la somme de cent cinquante livres qui luy sera payée sur sa seule et simple quittance sans l'autorité ny présence de ses supérieurs pour l'employer à ses menus besoins auxquels la maison ne fournit pas. »

=> Testatrice :
Jacqueline CARTERON. Journalière.

Notaire. Date et cote du testament :
Etienne Dallier. 31 janvier 1753. ADR, 3E 8666 A.

Filleul :
Jacques MARENI

Contenu du testament relatif au filleul :
Elle lègue à son filleul, « demeurant en la qualité de valet dans le domaine de M. Gay, avocat au parlement, à St Didier au Mont d'Or, la somme de cinquante livres qui sera remise entre les mains de Mademoiselle Gay, demeurant à St Just, pour la garder jusqu'à ce qu'elle trouve à propos de l'employer pour faire apprendre un métier audit Mareni. »

=> Testateur :
Louis Deschamps de Talancé, écuyer, demeurant ordinairement à Lyon, rue de la Barre, paroisse St Martin d'Ainay.

Notaire. Date et cote du testament :
Jacques Tournilhon. 12 juillet 1755. ADR, 3 E 8102 A.

Héritier universel, lien de parenté avec le testateur :
Louis François Bottu de la Barmondière. Neveu.

Filleul, lien de parenté avec le testateur :
Louis Lemaux de la Gontiere. Neveu. Fils de Pierre Marin Lemaux, receveur des tailles du Beaujolais.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il hérite de six mille livres payables une année après le décès du testateur.

Ce testament révoque celui du 5 septembre 1754, également passé chez le notaire Jacques Tournilhon (cf ci-dessus).

=> Testatrice :
Margueritte Rollet. Blanchisseuse à Lyon, demeurant à Lyon, place de la Baleine, paroisse Ste-Croix. Veuve de Jean Septaubre, voiturier sur la rivière.

Notaire. Date et cote du testament :
Henry François Brenot. 26 janvier 1758. ADR, 3 E 3096, acte n°91.

Héritier universel, lien de parenté avec la testatrice :
Jean Joseph Marie Septaubre, prêtre de ce diocèse. Beau-fils.

Filleul, lien de parenté avec la testatrice :
André Rollet. Neveu.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il hérite de la propriété des biens et droits appartenant à ladite testatrice dans les successions de ses père et mère, lesquels biens et droits sont de valeur d'environ deux cent livres.
A propos de ces biens et droits : Marie Rollet, sœur de la testatrice, femme de Pierre Catin, habitant de Lagnieu en Bugey, hérite de la jouissance pendant sa vie des biens et droits appartenant à la testatrice dans les successions de défunt François Rollet aussi habitant de Lagneu et de défunte veuve Cornalier ses père et mère, aux charges attachées à l'usufruit.

Présence d'un testament postérieur, qui le révoque :
Testament en date du 20 juin 1778, passé également devant le notaire Henry François Brenot (ADR, 3 E 3116, dossier Testaments de 1778, acte n°913). La testatrice, Margueritte Rollet, est dite ouvrière travaillant à la journée, veuve de Jean Septaubre crocheteur. Elle demeure à Lyon, place de la Baleine, paroisse Ste-Croix. Son héritière universelle est désormais Marie Rollet, sa sœur, femme de Pierre Gatin (*sic*), habitant de la paroisse de Lagnieu, et à son défaut André Gatin son neveu. Son filleul, André Rollet, n'est plus mentionné dans ce testament.

=> Testateur :
Germain GIRAUD. Riche jardinier dans l'enclos de l'Arsenal, paroisse d'Ainay.

Notaire. Date et cote du testament :
Chapelon fils. 20 août 1763. ADR, 3E 3441.

Filleul, lien de parenté avec le testateur :
Petit-fils

Contenu du testament relatif au filleul :
Il lègue 350 livres à son filleul.

=> Testateur :
Pierre Boyer, prêtre perpétuel de l'église collégiale et paroissiale de St-Paul de Lyon, demeurant vis-à-vis le parvis de ladite église paroisse St Paul.

Notaire. Date et cote du testament :
Robert Nicolas Montellier fils. 1er janvier 1785. ADR, 3 E 6602.

Héritiers universels, lien de parenté avec le testateur :
Jean Marie Boissonnat, maître boulanger à Lyon, parent, et Magdelaine Duet son épouse.

Filleul, lien de parenté avec les héritiers universels :
Pierre Boissonnat, fils des héritiers universels.

Contenu du testament relatif au filleul :
Il hérite de deux mille quatre cent livres.

►► Testaments dont les actes ont disparu, mais dont il est fait mention dans des relevés ou des répertoires.

=> Testament de Christin Dupont, passé chez le notaire Brisac, en date du 1er novembre 1742, enregistré le 5 novembre 1742.
Héritier : Christin Seve son neveu et filleul.

Mentions sont faites de ce testament et de son contenu dans :

- ADR, 10 C 1274, fol. 75 recto : Contrôles des actes, Lyon : table des testaments (4 janvier 1740-23 décembre 1789).
- ADR, 3 E 4466, répertoire établi par le notaire Brisac sous le titre *Repertoire general de tous les actes que j'ay recus et dont j'ay gardés les minuttes despuis mon installation à l'office de notaire qui a été le 4 juin 1716,* 90e feuillet verso.

=> Testament de Claude Merlin, habitant de la paroisse de Chatillon d'Azergue, passé chez le notaire Brisac, en date du 13 juillet 1742.
Héritière : Claudine Merlin la jeune sa sœur et filleule.

Mentions sont faites de ce testament et de son contenu dans :

- ADR, 3 E 4466, Relevé des testaments reçus par maître Brisac notaire non cottés, page 19.
- ADR, 3 E 4466, répertoire établi par le notaire Brisac sous le titre Repertoire general de tous les actes que j'ay recus et dont j'ay gardés les minuttes despuis mon installation à l'office de notaire qui a été le 4 juin 1716, 89e feuillet verso.

Annexe 34

La parenté spirituelle face à la fermeture sociale : l'exemple des bouchers.

Cote : AML, HH 19.

En 1718 et en 1723, la communauté des bouchers se prévaut de difficultés en son sein pour réclamer une fermeture sociale. Pour cela, deux moyens sont proposés concomitamment : l'interdiction faite aux maîtres bouchers de prendre de nouveaux apprentis pendant une longue période (vingt ans sont proposés en 1718, dix ans en 1723) et un prix d'accès très élevé pour ceux qui aspirent à la maîtrise et qui n'ont pas épousé de veuves ou de filles de maîtres (respectivement trois cent et six cent livres sont proposées en 1718 et en 1723). Ces mesures favorisent les fils de maîtres bouchers, qui eux ne sont pas astreints à de telles contraintes. Le Consulat de Lyon entérine la volonté de fermeture sociale des bouchers tout en diminuant fortement la durée d'interdiction de prendre de nouveaux apprentis et le prix d'accès à la maîtrise qu'ils proposaient.

• *Ordonnance consulaire pour la communauté des bouchers portant augmentation des droits de réception à la maîtrise, et deffenses de faire des aprentis pendant cinq ans*, 22 mars 1718.

Sont comparus au Consulat les maîtres gardes présentement en charge de la Communauté des bouchers de cette ville, lesquels ont représenté que la grande quantité de maitres et de fils de maîtres de ladite profession, jointe à la misère du tems, et au peu de consommation par raport aux diminutions et changemens qui sont arrivés dans les fabriques et autres Corps d'arts et métiers sont cause que la pluspart des bouchers de cette ville sont hors d'état de s'occuper de ladite profession, en sorte qu'il leur paroissoit avantageux et nécessaire de rester pendant vingt ans sans faire des aprentis, pour donner moyen à tous ceux qui sont actuellement engagés dans cette profession de pouvoir la continuer et de sy établir, c'est ce qui auroit obligé la plus saine partie de ladite Communauté au nombre de cent de prendre une délibération le quatrième du présent mois devant maître Vernon et son confrère notaires à Lyon par laquelle ils sont convenus qu'ils ne pourroient à l'avenir et pendant vingt ans obliger aucuns aprentis à peine de nulité et de l'amande contre les maîtres bouchers, laquelle délibération lesdits maîtres gardes vous suplioient de vouloir homologuer, et ordonner

pareillement que pour contribuer à l'aquittement des charges de leur communauté, ceux qui à l'avenir seront reçus maîtres bouchers payeront la somme de trois cens livres, et seulement trente livres lors qu'ils épouseront des veuves ou filles de maîtres de ladite profession, sur quoy le Consulat ayant vu la délibération, de même que les Règlements de ladite Communauté des bouchers et ouy Alexandre Prost écuyer seigneur de Grangeblanche conseiller du Roy et son procureur en la jurisdiction consulaire de la police des arts et métiers, lesdits sieurs Prévost des Marchands et Echevins ont ordonné et ordonnent sous le bon plaisir de sa Majesté que defenses sont faites aux maîtres bouchers de ladite ville d'obliger aucuns aprentis de ladite profession pendant cinq années à compter de ce jour, à peine de nulité des actes d'aprentissages, et de tente livres damande contre les maîtres qui les auront passés, et en outre que ceux qui seront reçus maîtres bouchers payeront la somme de soixante livres lors de leur enregistrement sur le livre de la communauté et seulement la somme de vingt livres lorsqu'ils épouseront des veuves ou filles de maîtres de ladite profession, et sera passé outre nonobstant opositions ou apellations quelconques et sans préjudice d'icelles comme pour fait de police des arts et métiers, fait au Consulat par nous Prévost des marchands et Echevins de la ville de Lyon le vingt deux mars mil sept dix huit.

• *Requête et ordonnance portant deffenses d'obliger des aprentis dans la communauté des bouchers pendant cinq ans*, 16 mars 1723.

A Messieurs
Messieurs les prévôt des marchands et échevins juges consulaires des arts et métiers de la ville de Lyon,
Les maîtres gardes présentement en charge de la communauté des bouchers de ladite ville et fauxbourg de Lyon, agissant tant pour eux que pour les autres maîtres en suite de la délibération du troisième du présent mois reçu par maître Beluze et son confrère notaires de cette ditte ville expédition de laquelle sera jointe à la présente requête, vous remontrent très humblement que sous prétexte que le prix de leur maîtrise n'est que de soixante livres et de vingt livres pour ceux qui épousent des filles de maître, leur nombre augmente journellement en sorte qu'il est à plus de deux cent maîtres et trois cent fils de maître ce qui fait qu'il n'y a pas des apartemens dans les boucheries pour les loger ; cette multiplicité leur est très préjudiciable en ce que il ne leur est pas possible de pouvoir tous subsister de leur profession avec leur famille. D'ailleurs le public en est plus mal servy, et la viande luy est vendue bien plus chèrement parce que leur grand nombre fait enchérir les bestiaux et par conséquent ils sont obligé (*sic*) de vendre à plus haut prix. Il seroit donc à souhaiter tant pour l'interest du public que pour celuy de laditte communauté que vous eussiez la bonté de remédier à ce que le nombre desdits bouchers se multiplie si facilement, ce que l'on ne peut empêcher qu'en augmentant le prix de la maîtrise et en deffandant aux maîtres de faire des aprentis pendant l'espace de dix années.
Ce considéré messieurs il vous plaise ordonner que le prix de la maîtrise des compagnons bouchers demeure dès à présent fixé pour l'avenir à la somme de six cent livres, et à quatre cent livres seulement à l'égard de ceux qui épouzeront des filles ou veuves de

maîtres, et que deffenses soient faites à tous maîtres bouchers de prendre pendant le susdit temps de dix années ou tel autre qu'il vous plaira des aprentis à peine de cent cinquante livres d'amende et de plus grande sy le cas echoit et ferez justice.

Les Prevost des marchands et Echevins de la ville de Lyon, juges de la jurisdiction consulaire de la police des arts et mestiers, vu la requeste cy dessus, de mesme que la délibération prise par la plus grande et saine partie des maîtres de la Communauté des bouchers de cette ville, passée le trois du présent mois devant maître Deloullion et son confrère notaires à Lyon, contenant les mêmes fins et conclusions prises par ladite requeste le tout communiqué à Alexandre Prost, écuyer, seigneur de Grangeblanche, avocat et procureur général de la ville et Communauté de Lyon, conseiller et procureur du Roy en la jurisdiction consulaire de la police des arts et mestiers de ladite ville lequel a été ouy dans ses conclusions.
Lesdits sieurs Prévost des marchands et Echevins ont ordonné et ordonnent, que deffences sont faittes aux maîtres bouchers de cette ville et fauxbourgs de prendre et obliger aucun aprenti de ladite profession pendant cinq années à compter de ce jour, et aux maîtres gardes de les enregistrer le tout à peine de nullité des actes d'aprentissage et de trente livres d'amande (*sic*) contre les maîtres qui les auront passé, sauf à estre fait droit après l'expiration desdites cinq années sur l'augmentation demandée des droits de réception à la maîtrise de boucher si le cas y escheoit. Fait au Consulat par nous Prévost des Marchands et Echevins de la ville de Lyon le seizième jour de mars mil sept cent vingt trois.

Annexe 35

Rivalités entre maîtres ouvriers et fabricants au sein de la Grande Fabrique.

Cote : ADR, 8 B 667-2

• Doléance des maîtres ouvriers auprès de l'intendant, non datée.

A Monseigneur
Monseigneur l'intendant
en la généralité de Lyon

Monseigneur

Les maîtres ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent et de soye de cette ville remontrent très humblement à votre Grandeur

Que si leur Imposition dans le Rolle de la capitation dépendait des maîtres gardes marchands, ils se trouveraient surchargés comm'ils l'ont été l'année dernière.

L'objet des maîtres gardes a toujours été d'oprimer les supliants. Comment la répartition serait elle juste, si elle devient l'ouvrage de l'opresseur ? Pour conserver une juste proportion entre les contribuables, il paroitroit de votre Equité Monseigneur si elle jugeoit à propos qu'elle ne fut déterminée qu'ensuitte de l'avis du Commissaire qui par une longue expérience connaît les facultés de chaque ouvrier, et ce qu'il peut suporter.

Ce tempérament, Monseigneur, est l'unique qui puisse répondre à la sagesse de vos décisions, à l'Equité toujours souveraine dans votre tribunal, à la confiance respectueuse des supliants, et à l'ardeur des vœux qu'ils renouvellent Monseigneur pour la prospérité et santé de votre Grandeur.

Annexe 36

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier hors 1740 dans lesquels le père est compagnon chapelier.

- 25-03-1731. AML, 1 GG 78, fol. 44 recto. Baptême de Jean Baptiste Damien, né 24-03-1731, fils de Guillaume Damien compagnon chapelier et de Françoise Veraut. Parrain : Jean Baptiste Lantelme tailleur d'habits (il signe Laltelme). Marraine : Michel Griffonnet fille.

- 3-10-1731. AML, 1 GG 78, fol. 128 recto. Baptême de Catherine Gauge, née 2-10-1731, fille d'Antelme Gauge compagnon chapelier et d'Anne Guillon. Parrain : Claude Guillon chapelier. Marraine : Catherine Boucher femme de Jean Baptiste Potot ouvrier en soie (elle signe Bouché).

- 2-12-1732. AML, 1 GG 79, fol. 158 verso. Baptême de Pierrette Symond, née 1-12-1732, fille de Louis Symond compagnon chapelier (il signe Louis Simon) et de Marguerite Chomera. Parrain : Claude Patra compagnon chapelier (il signe Patrat). Marraine : Pierrette Grive femme de Mathieu Fabre.

- 15-01-1733. AML, 1 GG 80, fol. 9 recto. Baptême d'Elizabeth Bussiere, née 14-01-1733, fille de Jean Bussiere compagnon chapelier et d'Elizabeth Paviot. Parrain : Antoine Lombard maître vinaigrier. Marraine : Elisabeth Munier fille (elle signe E. Mounier).

- 29-01-1733. AML, 1 GG 80, fol. 15 recto. Baptême de George François Michalet, né le même jour, fils de François Michalet compagnon chapelier et d'Antoinette Germain. Parrain : George François Sivot compagnon chapelier (il signe Cyvot). Marraine : Jeanne Lagrelet femme de Claude Guillon fabricant chapelier.

- 31-05-1733. AML, 1 GG 80, fol. 67 verso. Baptême d'Antoinette Fouillet, née 30-05-1733, fille de Jean Pierre Fouillet compagnon chapelier (il signe Jean Pierre Folliet) et de Claudine Chevron. Parrain : Barthelemy Rosset compagnon chapelier (il signe Barthelemy Rousset). Marraine : Antoinette Chevron épouse d'André Berlet aussi compagnon chapelier.

- 4-06-1733. AML, 1 GG 80, fol. 68 verso. Baptême de Pierre Rancon, né le même jour, fils de Jean Rancon compagnon chapelier et de Marie Gourgon dite La Seigne. Parrain : Pierre Gourgon dit La Seigne maître maçon. Marraine : Pierrette Desgranges femme de Jean Gaudet marchand fabricant.

- 2-08-1733. AML, 1 GG 80, fol. 97 verso. Baptême de Barthelemy Joly, né 1-08-1733, fils de François Joly compagnon chapelier et de Jacqueline Grange. Parrain : Barthelemy Rousset compagnon chapelier. Marraine : Benoitte Joly épouse de Claude Mory dit Grivet.

- 7-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 145 recto. Baptême d'Eleonnor Martin, née 6-11-1733, fille de Blaise Martin compagnon chapelier (il signe Blaize Martin) et de Jeanne Thomas. Parrain : Benoit Chassignole faiseur de talons. Marraine : Eleonnor Bourdin épouse de Claude Esparvier maître boulanger (elle signe Eleonord Bourdin).

- 21-03-1734. AML, 1 GG 81, fol. 32 verso. Baptême de François Marmillon, né 19-03-1734, fils de Charles Marmillon compagnon chapelier et de Marie Palandre. Parrain : François Palandre compagnon chapelier. Marraine : Marianne Marmillon fille.

- 9-05-1734. AML, 1 GG 81, fol. 55 verso. Baptême de Claude Sarde, né 6-05-1734, fils d'Estienne Sarde compagnon chapelier et d'Antoinette Tivilliere. Parrain : Claude Moitton chapelier (il signe C. Moiton). Marraine : Marie Guéri femme de Pierre Vernié chapelier.

- 21-07-1734. AML, 1 GG 81, fol. 85 recto. Baptême de Pierrette Michaillier, née le même jour, fils de François Michaillier compagnon chapelier et d'Antoinette Germain. Parrain : George Guillois marchand chapelier (il signe George Guilloit). Marraine : Pierrette Piccard épouse d'Antelme Farges affaneur.

- 11-10-1734. AML, 1 GG 81, fol. 120 verso. Baptême d'André Dugrivel, né le même jour, fils de Claude Marie Dugrivel compagnon chapelier et de Benoitte Joly. Parrain : André Rosson compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Joly épouse de Louis Munier compagnon chapelier.

- 29-05-1735. AML, 1 GG 82, fol. 38 recto. Baptême de Marguerite Perrache, née le même jour, fille de Gabriel Perrache compagnon chapelier et d'Anne Camet. Parrain : Louis Perrache compagnon chapelier. Marraine : Marguerite Camet fille.

- 16-06-1735. AML, 1 GG 82, fol. 46 recto. Baptême de Marie Marguerite Maliscour, née le même jour, fille d'André Maliscour compagnon chapelier (il signe André Malescour) et de Jeanne Françoise Bataille. Parrain : André Matthieu, prêtre habitué et vicaire de Saint-Nizier. Marraine : Marguerite Albert, sœur de Saint-Joseph, supérieure aux incurables de Saint-Nizier.

- 24-06-1735. AML, 1 GG 82, fol. 48 recto. Baptême de Jean Baptiste Dufour, né 23-06-1735, fils de Cesar Dufour compagnon chapelier et de Jeanne Rochette. Parrain : Jean Baptiste Bussiere chapelier (il signe Jean Buissiere). Marraine : Anne Merjolet épouse de Jean Rochette maître ouvrier en draps de soie.

- 24-01-1736. AML, 1 GG 83, fol. 11 verso. Baptême d'Aimée Brunier, née le même jour, fille de Francois Brunier compagnon chapelier et d'Antoinette Rosillon. Parrain : Jean Bruyere chapelier. Marraine : Aimée Fayet fille.

- 5-02-1736. AML, 1 GG 83, fol. 17 verso. Baptême de Marie Agathe Munier, née 3-02-1736, fille de Joseph Munier compagnon chapelier (il signe Joseph Mugnier) et de Jeanne Perret. Parrain : George Sivot chapelier (il signe George Cyvod). Marraine : Marie Agathe Satin femme d'Antoine Burat maître ouvrier en soie.

- 4-03-1736. AML, 1 GG 83, fol. 31 verso. Baptême d'Ennemond Laurent, né le même jour, fils de Benoit Laurent compagnon chapelier et de Jeanne Menarde. Parrain : Ennemond Besson chapelier. Marraine : Antoinette Pipier fille.

- 9-04-1736. AML, 1 GG 83, fol. 49 recto. Baptême de Gabriel Januel, né 8-04-1736, fils de Jean Januel compagnon chapelier et de Magdeleine Otra. Parrain : Gabriel Gatet maître chapelier. Marraine : Françoise Couchard épouse de Gaspard Gatet aussi compagnon chapelier (elle signe Francoise Cochar).

- 13-04-1736. AML, 1 GG 83, fol. 51 recto. Baptême de Jean Joubert, né le même jour, fils de Jean Joubert compagnon chapelier et de Marie Giraud. Parrain : Jean Largeron chapelier. Marraine : Marie Anne Tissot femme de Jean Joubert aussi chapelier. AML, 1 GG 83, fol. 51 recto.

- 30-07-1736. AML, 1 GG 83, fol. 99 verso. Baptême d'Agathe Constancin, née 29-07-1736, fille de Jean Constancin compagnon chapelier et d'Etiennette Pupier. Parrain : Benoit Achard compagnon chapelier. Marraine : Agathe fille d'Antoine Fournet habitant de Ternard en Lyonnais.

- 8-09-1736. AML, 1 GG 83, fol. 117 recto. Baptême de Benoit Laurens, né 7-09-1736, fils d'Etienne Laurens compagnon chapelier et d'Antoinette Bertholon. Parrain : Benoit Laurens compagnon chapelier (il signe Benoist Laurent). Marraine : Christine Jacquet femme de Jean [patronyme non indiqué] compagnon chapelier.

- 19-09-1736. AML, 1 GG 83, fol. 121 verso. Baptême d'Emilian Basset, né 18-09-1736, fils d'Antoine Basset compagnon chapelier et d'Anne Ber. Parrain : Emilian Corniere marchand chapelier. Marraine : Clemence Gord épouse de Vincent Durand marchand chapelier (il signe Vincent Duran).

- 30-09-1736. AML, 1ML, 1 GG 83, fol. 127 recto. Baptême de Francoise Niel, née le même jour, fille de Jean Niel compagnon chapelier et d'Antoinette Michalon. Parrain : Francois Fauris compagnon chapelier. Marraine : Claudine Autruy fille.

- 12-11-1736. AML, 1 GG 83, fol. 149 verso. Baptême d'Elizabeth Rousset, née le même jour, fille de Barthelemy Rousset compagnon chapelier et d'Anne Levaché. Parrain : Jean Antoine Charra maître charpentier. Marraine : Elizabeth Bourbon fille.

- 14-11-1736. AML, 1 GG 83, fol. 151 recto. Baptême d'Etiennette Faure, nés le même jour, fille de Sébastien Faure compagnon chapelier et d'Antoinette Virieux. Parrain : Jean Claude Molard maître [présence d'une tâche qui couvre le mot] emballeur. Marraine : Etiennette Barbier fille de Christophle Barbier habitant de St Etienne en Bugey[1806].

- 16-01-1737. AML, 1 GG 84, fol. 7 recto. Baptême d'Etienne Laurens, né le même jour, fils de Jean Laurens compagnon chapelier et de Christine Jacquet. Parrain : Etienne Laurens compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Menarde femme de Benoit Laurens compagnon chapelier.

- 5-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 83 recto. Baptême de Reine Largeron, née 4-07-1737, fille de Denis Largeron compagnon chapelier et de Jeanne Berd. Parrain : Jean Largeron compagnon chapelier. Marraine : Reine Audibert épouse de Mathieu Meunier compagnon chapelier.

- 7-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 84 recto. Baptême de Claude Bonnavanture Vernier, né le même jour, fils de Pierre Vernier compagnon chapelier et d'Anne Michel. Parrain : Claude Bonnavanture Reynard maître tireur d'or. Marraine : Marie Lucat veuve de Jean Baptiste Vera marchand tireur d'or. Autres signataires : Reynard, Claudine Gondran Gautier.

- 14-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 86 recto. Baptême de Joseph Bonaventure Moulin, né le même jour, fils de Pierre Moulin compagnon chapelier et de Marie Rampon. Parrain : Joseph Santaillat habitant de Cuire (il signe Santallieat). Marraine : Jeanne Fernier veuve de Claude Chomerat compagnon chapelier.

- 14-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 86 recto. Baptême de Jean Giraud, né 13-07-1737, fils de Jean Baptiste Giraud compagnon chapelier et de Charlotte Bobillon. Parrain : Jean Giraud compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Clement veuve de Jean Bobillon maître en draps de soie.

[1806] Le terme « habitant » désigne habituellement un riche paysan, mais à la fin du XVIIIe siècle, le mot commence à prendre le sens qu'on lui connaît maintenant, celui de « résident » (Philip T. HOFFMAN, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, note p. 158).

- 15-07-1737. AML, 1 GG 84, fol. 86 verso. Baptême de Claude Sauberant, né 14-07-1737, fils de Jacques Sauberant compagnon chapelier et d'Elizabeth Ayre. Parrain : Claude Sauberant chapelier. Marraine : Marie Ayre fille.

- 27-11-1737. AML, 1 GG 84, fol. 152 verso. Baptême de Vincent Desboeuf, né 26-11-1737, fils de Christophle Desboeuf compagnon chapelier (il signe Christophle Deboeuf) et de Benoite de Luppé. Parrain : Vincent Joannon bourgeois. Marraine : Eleonor Joannon fille.

- 11-12-1737. AML, 1 GG 84, fol. 159 verso. Baptême de Leonard Chomerat, né 10-12-1737, fils de Jacques Chomerat compagnon chapelier et de Josepte (*sic*) Joyard. Parrain : Leonard Daudat bourgeois de Lyon (il signe Dodat). Marraine : Claudine Souppat épouse de Pierre Delaporte maître guimpier.

- 10-01-1738. AML, 1 GG 85, fol. 6 recto. Baptême de Jean Baptiste Gander, né le même jour, fils d'Ennemond Gander compagnon chapelier et d'Etiennette Coignet. Parrain : Jean Chave compagnon chapelier. Marraine : Marie Chevalier épouse de Jean Baptiste Coignet maître ouvrier en soie (il signe Jean Baptiste Cognet).

- 4-03-1738. AML, 1 GG 85, fol. 34 verso. Baptême de Gilbert Jaloustre, né le même jour, fils de Jacques Jaloustre compagnon chapelier et de Marie Gautier. Parrain : Gilbert Mondar marchand (il signe Gilbert Mondard). Marraine : Blanche Cerisiat fille (elle signe Blanche Serisiat).

- 23-03-1738. AML, 1 GG 85, fol. 44 recto. Baptême de Marie Magdeleine Delaune, née 22-03-1738, fille de Fleury Delaune compagnon chapelier (il signe Fleury Delone) et de Claudine Forestier. Parrain : Laurent Aimond maître passementier (il signe Laurens Aymon). Marraine : Marie Magdelaine Noë fille.

- 30-03-1738. AML, 1 GG 85, fol. 47 verso. Baptême de Nicolas Beauffre, né 29-03-1738, fils de Michel Beauffre compagnon chapelier et de Marie Masquelet. Parrain : Nicolas Bigot compagnon chapelier. Marraine : Francoise Grange femme d'Etienne Chartier compagnon chapelier.

-7-04-1738. AML, 1 GG 85, fol. 51 recto. Baptême d'Honoré Cerde, né le même jour, fils d'Etienne Cerde compagnon chapelier et d'Antoinette Teuilliere. Parrrain : Honoré Meillan chapelier (il signe Honnore Mellian). Marraine : Magdelaine Autru femme de Jean Januel chapelier.

- 1-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 59 verso. Baptême de Jean Claude Dumas, né 30-04-1738, fils de Pierre Dumas compagnon chapelier et de Susanne Lagoute. Parrain : Claude Gord compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Marie Bourjat femme de Jean Pierre Orat chapelier (elle signe Jeanne Marie Bourgeat).

- 12-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 66 recto. Baptême de Melchiot Chevrier, né le même jour, fils de Claude Chevrier compagnon chapelier et de Marie Cattel. Parrain : Melchiot Munet architecte. Marraine : Etiennette Arnoud épouse de Pierre Rostain maître charpentier.

- 25-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 70 verso. Baptême d'Anne Dufour, née 24-05-1738, fille de Mathieu Dufour compagnon chapelier et de Jeanne Accarie. Parrain : Pierre Chagnar chapelier. Marraine : Anne Michalet femme de Pierre Vernier.

- 28-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 72 verso. Baptême de Claude Bonard, né le même jour, fils d'Antoine Bonard compagnon chapelier et de Jeanne Gra. Parrain : Claude Berton compagnon chapelier. Marraine : Claudine Gonel fille.

- 11-06-1738. AML, 1 GG 85, fol. 79 recto. Baptême de Louis Perrache, né le même jour, fils de Gabriel Perrache compagnon chapelier et d'Anne Camet. Parrain : Jean Perrache chapelier. Marraine : Benoitte Crozy femme de Charles Dumeny compagnon chapelier.

- 15-09-1738. AML, 1 GG 85, fol. 116 verso. Baptême de Catherine Januel, née 14-09-1738, fille de Jean Januel compagnon chapelier et de Magdelaine Autruy. Parrain : Honoré Melliand compagnon chapelier (il signe Honnoré Mellian). Marraine : Catherine Januel fille.

- 14-10-1738. AML, 1 GG 85, fol. 127 verso. Baptême d'Antoine Bonnet, né le même jour, fils de Jean Bonnet compagnon chapelier et de Catherine Granger. Parrain : Antoine Giraud marchand fabricant chapelier. Marraine : demoiselle Marie Joannon fille.

- 3-11-1738. AML, 1 GG 85, fol. 138 recto. Baptême de Pierre Nicoud, né 2-11-1738, fils de Claude Nicoud compagnon chapelier et de Marie Clavel. Parrain : Pierre Prost ouvrier en bas de soie. Marraine : Claudine Nicoud fille.

- 29-01-1739. AML, 1 GG 86, fol. 15 verso. Baptême d'Aimable Meunier, né 27-01-1739, fille de Joseph Meunier compagnon chapelier (il signe Joseph Mugnier) et de Jeanne Perret. Parrain : Cesar Piot aubergiste. Marraine : Amable Berry fille.

- 8-03-1739. AML, 1 GG 86, fol. 34 recto. Baptême de Laurens Martin, né le même jour, fils de Jean Martin compagnon chapelier et de Marguerite Garnier. Parrain : Pierre Fety maître maçon. Marraine : Laurence Nicole Barraud épouse dudit Fety.

- 20-03-1739. AML, 1 GG 86, fol. 39 verso.Baptême de Benoit et Jean Baptiste Achard, nés le même jour, fils jumeaux de François Achard compagnon chapelier et de Denise Berthier.

- Parrain de Benoit : Benoit Achard compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Midor veuve de Benoit Berthier maître cordonnier.

- Parrain de Jean Baptiste : Jean Baptiste Achard aussi compagnon chapelier. Marraine : Magdelaine Ladous femme de Denis Lacombe voiturier.

- 3-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 47 recto. Baptême de Jeanne Marie Evrar, née le même jour, fille de Claude Evrar compagnon chapelier et de Francoise Gojou. Parrain : Claude Dumas chapelier. Marraine : Marie Philibert Volan fille.

- 19-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 52 verso. Baptême de Marie Anne Tyzay, née 18-04-1739, fille de Pierre Tyzay compagnon chapelier et d'Anne Bertholon. Parrain : Etienne Laurens chapelier. Marraine : Marie Anne Tissot femme de Jean Joubert compagnon chapelier.

- 26-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 56 verso. Baptême d'Anne Largeron, née 24-04-1739, fille de Denis Largeron compagnon chapelier et de Jeanne Ber. Parrain : Mathieu Munier chapelier. Marraine : Anne Barcet fille.

- 28-04-1739. AML, 1 GG 86, fol. 58 verso. Baptême de Michel et Marguerite Munier, nés le même jour, enfants jumeaux de Jean Munier compagnon chapelier et de Barbe Thomas.

- Parrain de Michel : Michel Thomas chapelier. Marraine : Marie Anne Julien [épouse] de Pierre Menager chapelier.

- Parrain de Marguerite : Michel Fedé chapelier (il signe Faydet). Marraine : Marguerite Lentillion veuve d'Hilaire Bonneau chapelier.

- 17-06-1739. AML, 1 GG 86, fol. 79 recto. Baptême de Damien et Claudine Faury, nés 16-06-1739, enfants jumeaux de François Faury compagnon chapelier et de Michele Lyotar.

- Parrain de Damien : Damien Chevalier maître guimpier (il signe Damien Chevallier). Marraine : Marie Chevalier fille.

- Parrain de Claudine : Isaac Rousset compagnon chapelier. Marraine : Claudine Chevalier fille.

- 9-08-1739. AML, 1 GG 86, fol. 106 verso. Baptême de Jean Largeron, né le même jour, fils de Pierre Largeron compagnon chapelier et de Claudine Achard. Parrain : Jean Achard compagnon chapelier. Marraine : Françoise Niel femme de Jean Baptiste Achard chapelier.

- 13-08-1739. AML, 1 GG 86, fol. 109 recto. Baptême de Jean Pierre Dugrivet, né le même jour, fils de Claude Marie Dugrivet compagnon chapelier et de Benoite Joly. Parrain : Jean Pierre Thevenet compagnon chapelier. Marraine : Marie Anne Chanony fille.

-2-09-1739. AML, 1 GG 86, fol. 118 recto. Baptême de Jeanne Marie Ferrié, née 1-09-1739, fille d'André Ferrié compagnon chapelier et d'Antoinete Piegay. Parrain : Jean Baptiste Faure chapelier. Marraine : Jeanne Marie Pipier fille.

- 20-10-1739. AML, 1 GG 86, fol. 139 verso. Baptême de Denise Achar, née 19-10-1739, fille de Jean Baptiste Achar compagnon chapelier et de Francoise Nier. Parrain : Antoine Nier chapelier. Marraine : Denise Berthier femme de François Achar chapelier.

- 2-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 145 recto. Baptême de Jean Hatot, né 1-11-1739, fils de Jean Hatot compagnon chapelier et de Marie Champt. Parrain : Jean Joubert chapelier. Marraine : Marguerite Blanchet épouse de Philippe Joseph Daniot chapelier.

- 26-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 155 verso. Baptême de Jeane Catherine Betet, née 25-11-1739, fille de Claude Betet compagnon chapelier et de Francoise Pouponnat. Parrain : Jerome Trenet marchand tireur d'or. Marraine : Jeanne Marandin épouse d'Hugues de Laperouse marchand chandelier (elle signe Merandin).

- 28-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 156 recto. Baptême de Claude Deschamps, né 27-11-1739, fils d'Antoine Deschamps compagnon chapelier et de Pierrete Grange. Parrain : Claude Deschamps chapelier. Marraine : Anne Fayet femme dudit parrain.

- 30-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 157 recto. Baptême de Catherine Dumas, née 29-11-1739, fille de Pierre Dumas compagnon chapelier et de Susanne Lagoutte. Parrain : Pierre Dumas compagnon chapelier. Marraine : Catherine Laurent femme dudit parrain.

- 28-12-1739. AML, 1 GG 86, fol. 169 recto. Baptême de Louise Bonnet, née le même jour, fille de Jean Bonnet compagnon chapelier et de Catherine Grange. Parrain : Pierre Giraud chapelier. Marraine : Louise Grange femme de Jean Orin chapelier.

- 16-03-1741. AML, 1 GG 88, fol. 32 verso. Baptême de Jean Charles François Philippe Gimbert, né 15-03-1741, fils de François Gimbert compagnon chapelier et de Philippe Venet. Parrain : Jean Besse prêtre de ce diocèse. Marraine : Benoitte Dupuis veuve de Benoit Venet chapelier.

- 20-03-1741. AML, 1 GG 88, fol. 35 recto. Baptême d'Anne Meunier, née le même jour, fille de Joseph Meunier compagnon chapelier (il signe Joseph Mugnier) et de Jeanne Perret. Parrain : Pierre Rostain maître charpentier. Marraine : Anne Perrin épouse dudit parrain. AML, 1 GG 88, fol. 35 recto.

- 9-04-1741. AML, 1 GG 88, fol. 44 verso. Baptême d'Antoine Peirrache, né le même jour, fils de Gabriel Peirrache compagnon chapelier et d'Anne Carret. Parrain : Antoine Crozet chapelier. Marraine : Claudine de la Rüe femme d'André Gousson chapelier.

- 21-04-1741. AML, 1 GG 88, fol. 50 recto. Baptême de Louis Achard, né le même jour, fils de François Achard compagnon chapelier et de Denise Bertier. Parrain : Louis La Combe charretier. Marraine : Françoise Niet épouse de Jean Baptiste Achard compagnon chapelier.

- 11-05-1741. AML, 1 GG 88, fol. 58 verso. Baptême de Claude Rosier, né 10-05-1741, fils de Mathieu Rosier compagnon chapelier et de Benoite Pupier. Parrain : Claude Berton compagnon chapelier. Marraine : Elizabeth Laurent épouse d'Antoine Seve affaneur.

- 14-05-1741. AML, 1 GG 88, fol. 59 verso. Baptême de Jean Marie Hatot, né le même jour, fils de Jean Hatot compagnon chapelier et de Marie Champ. Parrain : Jean Jardon compagnon en bas de soie. Marraine : Marie Monpurrier fille.

- 5-06-1741. AML, 1 GG 88, fol. 67 verso. Baptême de Jean Baptiste Moulin, né le même jour, fils de Jaques Moulin compagnon chapelier et de Françoise Durand. Parrain : Jean Baptiste Moulin compagnon chapelier. Marraine : Claudine Targe femme de Jeanne Baptiste Meunier aussi compagnon chapelier.

- 11-06-1741. AML, 1 GG 88, fol. 69 recto. Baptême de Jacqueline Chevrier, née 10-06-1741, fille de Claude Chevrier compagnon chapelier et de Marie Catel. Parrain : Claude Bruyere chapelier. Marraine : Jacqueline Gravel fille.

- 10-07-1741. AML, 1 GG 88, fol. 84 verso. Baptême de Bernardine Labé, née le même jour, fille de Fiacre Labé compagnon chapelier et d'Anne Rey. Parrain : Antoine Chaleyer armurier. Marraine : Bernardine Froment épouse dudit parrain (elle signe Bernardine Fromant).

- 29-08-1741. AML, 1 GG 88, fol. 111 verso. Baptême de Pierre Dessouliers, né 28-08-1741, fils de Louis Dessouliers compagnon chapelier et de Françoise Roux. Parrain : Pierre Roux chapelier. Marraine : Anne Reverdy épouse de François Vallée maître boulanger.

- 3-09-1741. AML, 1 GG 88, fol. 114 recto. Baptême de Jean Baptiste Munier, né 2-09-1741, fils de Louis Munier compagnon chapelier et de Jeanne Joly. Parrain : Jean Baptiste Moulin chapelier. Marraine : Amedée Jeannin épouse de Jean Largiron chapelier.

- 15-09-1741. AML, 1 GG 88, fol. 120 recto. Baptême de François Jaquinot, né 14-09-1741, fils de Joseph Jaquinot compagnon chapelier et de Jeanne Marie Guillot. Parrain : François Nicoud maître perruquier. Marraine : Françoise Duniere femme de Jean Pipon affaneur.

- 1-10-1741. AML, 1 GG 88, fol. 126 verso. Baptême de Francois Achard, né le même jour, fils de Jean Baptiste Achard compagnon chapelier et de Françoise Nyer. Parrain : François Achard chapelier. Marraine : Anne Bertolon femme de Jean Cruzy chapelier (elle signe Anne Bertholon).

- 5-11-1741. AML, 1 GG 88, fol. 143 verso. Baptême de Jeanne Marie Orrin, née 4-11-1741, fille de Jean Orrin compagnon chapelier et de Louise Granges. Parrain : Jean Bonnet chapelier. Marraine : Georgette Jaquet.

- 11-11-1741. AML, 1 GG 88, fol. 146 recto. Baptême de Claude Martin Dufour, né le même jour, fils de Mathieu Dufour compagnon chapelier et de Jeanne Accarie. Parrain : Claude Martin maître doreur en cuivre. Marraine : Jeanne Bouvard veuve d'André Clapisson maître fondeur.

- 25-01-1742. AML, 1 GG 89, fol. 12 recto. Baptême de Jean Guillaume Delaune, fils de Fleury Delaune compagnon chapelier et de Claudine Forestier. Parrain : Jean Guillaume Morice faiseur d'amidon. Marraine : Jeanne Perret femme de Joseph Meunier compagnon chapelier.

- 3-02-1742. AML, 1 GG 89, fol. 16 verso. Baptême de Jeanne Marie Bornard, née le même jour, fille de François Bornard compagnon chapelier et d'Anne Serlain. Parrain : Pierre Champ maître guimpier (il signe Pierre Champt). Marraine : Jeanne Marie Boiron fille.

- 15-03-1742. AML, 1 GG 89, fol. 35 verso. Baptême d'Antoine Aimé Sorlin, né 14-03-1742, fils de Jean Sorlin compagnon chapelier et de Jeanne Marie la Roue. Parrain : Antoine Cinsuel chapelier. Marraine : Aimée Thevenont fille.

- 2-04-1742. AML, 1 GG 89, fol. 44 verso. Baptême de Marie Claudine Crozet, née le même jour, fille d'Antoine Crozet compagnon chapelier et de Catherine Perrache. Parrain : Gabriel Perrache chapelier. Marraine : Claudine Julien épouse de Louis Perrache chapelier.

- 12-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 100 recto. Baptême de Pierrette Bugnet, née 11-08-1742, fille de Joseph Bugnet compagnon chapelier et d'Antoinette Boulin. Parrain : Blaize Martin maître chapelier. Marraine : Pierrette Meunier fille.

- 27-08-1742. AML, 1 GG 89, fol. 106 verso. Baptême d'Amedée Chevrier, née 26-08-1742, fille de Claude Chevrier compagnon chapelier et de Marie Cattet. Parrain : Jean Favier chapelier. Marraine : Amedée Janin femme de Jean Bergeron compagnon chapelier.

- 4-11-1742. AML, 1 GG 89, fol. 137 recto. Baptême de Jean Baptiste Rozier, né 3-11-1742, fils de Mathieux Rozier compagnon chapelier et de Benoite Pupier. Parrain : Jean Baptiste Faure chapelier. Marraine : Jeanne Maynarde femme de Benoit Laurent chapelier.

- 16-11-1742. AML, 1 GG 89, fol. 142 recto. Baptême de Guillaume Gaillard, né 15-11-1742, fils de Jaques Gaillard compagnon chapelier (il signe Jacque Gailliard) et d'Anne Marie Falconis. Parrain : Guillaume Lamy marchand chandelier. Marraine : Marie Morel épouse de Jacques Claret marchand boucher.

- 26-11-1742. AML, 1 GG 89, fol. 146 verso. Baptême de Claude Deboeuf, né le même jour, fils de Christophle Deboeuf compagnon chapelier et de Benoite Delupé. Parrain : Claude Marduel marchand toilier. Marraine : demoiselle Marianne Bertrand fille.

- 7-01-1743. AML, 1 GG 90, fol. 3 verso. Baptême de Jean Louis de Soullier, fils de Louis de Soullier compagnon chapelier et de Françoise Roux. Parrain : Jean Louis Gondret compagnon teinturier en soie. Marraine : Claudine Mortilliet fille (elle signe Claudine Mortillet).

- 13-03-1743. AML, 1 GG 90, fol. 35 recto. Baptême de Claudine Budin, née le même jour, fille de Claude Budin compagnon chapelier et de Françoise Besson. Parrain : Benoit Laurent compagnon chapelier. Marraine : Claudine Larue femme d'André Rousson aussi compagnon chapelier.

- 21-03-1743. AML, 1 GG 90, fol. 38 recto. Baptême de Jaques Roy, né le même jour, fils de Pierre Roy compagnon chapelier et de Jeanne Platet. Parrain : Jaques Blanchard fabricant. Marraine : Anne Cassin fille.

- 13-04-1743. AML, 1 GG 90, fol. 47 verso. Baptême de François Moulin, né 12-04-1743, fils de Jaques Moulin compagnon chapelier (il signe Moullyn) et de Marie Giraud. Parrain : François Celle maître passementier. Marraine : Marie Morel fille.

- 14-04-1743. AML, 1 GG 90, fol. 48 recto. Baptême de Joseph Favre, né 12-04-1743, fils de Jean Baptiste Favre compagnon chapelier et de Jeanne Marie Pupier. Parrain : Joseph Favre marchand de vin. Marraine : Claudine Laurent veuve de Pierre Pupier.

- 26-04-1743. AML, 1 GG 90, fol. 50 verso. Baptême de Claudine Faure, née 25-04-1743, fille d'Ennemond Faure compagnon chapelier et de Marie Elisabeth Dalphin. Parrain : Jean Charles Lasagne maître tailleurs d'habits (il signe Lassagne). Marraine : Jeanne Claudine Clair femme de Bernard Brillon maître pâtissier (elle signe Clerc Brillion).

- 27-05-1743. AML, 1 GG 90, fol. 64 recto. Baptême de Claudine Achard, née le même jour, fille de Jean Baptiste Achard compagnon chapelier et de Francoise Noyer. Parrain : Gaspard Teyssier compagnon chapelier. Marraine : Claudine Cruzil femme de Jean Fillon chapelier (elle signe Claudine Cruzly).

- 3-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 67 recto. Baptême de Denise Achard, née le même jour, fille de Benoit Achard compagnon chapelier et de Pierrette Dépinier. Parrain : Claude Aigrette bourgeois de Lyon. Marraine : Denise Bertier femme de Francois Achard compagnon chapelier.

- 5-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 67 verso. Baptême d'Antoinette Jobert, née le même jour, fils de Jean Jobert compagnon chapelier et de Marie Giraud. Parrain : Pierre Merlier servant à la sacristie (il signe Marlié). Marraine : Antoinette Giraud femme de Francois Garnier maître cordonnier.

- 23-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 73 verso. Baptême de Jean Baptiste Ochu, né 21-06-1743, fils de Jacques Ochu compagnon chapelier et de Claudine Besson. Parrain : Jean Baptiste Chevron compagnon menuisier. Marraine : Sebastienne Perrin fille.

- 23-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 73 verso. Baptême de Jaques Cruzy, né 22-06-1743, fils d'Antoine Cruzy compagnon chapelier et de Jeanne Vilard. Parrain : Jaques Gyre compagnon chapelier. Marraine : Marie Barital fille.

- 27-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 75 verso. Baptême de Pierre Largeron, né 26-06-1743, fils de Pierre Largeron compagnon chapelier et de Claudine Achard. Parrain : Pierre Vernier chapelier. Marraine : Denise Bertier femme de François Achard chapelier.

- 28-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 75 verso. Baptême de Blaise Rochetin, né 27-06-1743, fils de Laurent Rochetin compagnon chapelier et de Jacqueline Riondet. Parrain : Jacques Chaudier compagnon chapelier. Marraine : Marie Gourgout dit Laseigne épouse de Jean Rancon compagnon chapelier (elle signe Marie Gourgout dit Lasaigne).

- 6-07-1743. AML, 1 GG 90, fol. 79 verso. Baptême de Claudine Bugner, née 5-07-1743, fille de Joseph Bugner compagnon chapelier et d'Antoinette Rollin. Parrain : Marc Angelot marchand fabricant en bas de soie. Marraine : Claudine Rozier femme de Pierre Labussiere maître maçon.

- 9-07-1743. AML, 1 GG 90, fol. 81 recto. Baptême de Martin Labé, né le même jour, fils de Fiacre Labé compagnon chapelier et d'Anne Royer. Parrain : Martin Labé chapelier (il signe Labbé). Marraine : Claudine Sibert veuve d'Antoine Rocofort marchand chapelier (elle signe veuve Rocoffort).

- 14-07-1743. AML, 1 GG 90, fol. 82 verso. Baptême de Pierre Fayole, né le même jour, fils de Paul Fayole compagnon chapelier et de Marie Tolot. Parrain : Pierre Giraud compagnon chapelier. Marraine : Jacqueline Cariat épouse de Claude Berton compagnon chapelier.

- 11-08-1743. AML, 1 GG 90, fol. 94 verso. Baptême de Catherine Laurent, née 10-08-1743, fille d'Etienne Laurent compagnon chapelier et d'Antoinette Bertholon. Parrain : Pierre Brairon chapelier. Marraine : Catherine Grange femme de Jean Baptiste Bertholon chapelier.

- 9-09-1743. AML,1 GG 90, fol. 108 recto. Baptême d'André Perache, né le même jour, fils de Gabriel Perache compagnon chapelier et d'Anne Camet. Parrain : André Rousson chapelier. Marraine : Jeanne Marie Pupier femme de Jean Baptiste Faure chapelier.

- 22-09-1743. AML, 1 GG 90, fol. 114 verso. Baptême de Marie Achard, née le même jour, fille de François Achard compagnon chapelier et de Denise Barquier. Parrain : Claude Joseph Mydor chapelier. Marraine : Marie Roux fille.

- 29-09-1743. AML, 1 GG 90, fol. 118 verso. Baptême de Francoise Moulin, née le même jour, fille de Jean Baptiste Moulin compagnon chapelier et de Magdeleine Gentil. Parrain : Louis Munier chapelier. Marraine : Francoise Durand épouse de Jacques Moulin chapelier.

- 13-01-1744. AML, 1 GG 91, fol. 7 recto. Baptême de Marguerite Carré, née le même jour, fille de Guillaume Carré compagnon chapelier et de Marie Philiberte Marme. Parrain : Jaques Girard chapelier. Marraine : Marguerite Jambe femme d'Urbain François Taché compagnon satinaire.

- 3-02-1744. AML, 1 GG 91, fol. 16 verso. Baptême de Jacques Bussiere, né 1-02-1744, fils de Jean Bussiere compagnon chapelier et de Magdeleine Roche. Parrain : Jacques Boyer chapelier. Marraine : Magdeleine Pignot fille.

- 13-02-1744. AML, 1 GG 91, fol 22 recto. Baptême de Nicolas Duchene, né 12-02-1744, fils d'André Duchene compagnon chapelier et Jeanne Foullioux. Parrain : Nicolas Gerin batelier (il signe Nicolas Gerein). Marraine : Antoinette Foullioux fille.

- 17-02-1744. AML, 1GG91, fol. 24 recto. Baptême de Jean Baptiste et François Faure, nés 16-02-1744, fils jumeaux de Jacques Faure compagnon chapelier, absent, et de Pierrette Giraud.

- Parrain de Jean Baptiste : Jean Baptiste Faure, son oncle, chapelier. Marraine : Marie Perrodon femme de Jacques Sibillat compagnon chapelier.

- Parrain de François : François Gruët compagnon chapelier. Marraine : Antoinette Pupier fille.

- 23-02-1744. AML, 1 GG 91, fol. 26 verso. Baptême de Jean Baptiste Massard, né le même jour, fils de Claude Massard compagnon chapelier et de Marie Chame. Parrain : Jean Baptiste Duny chapelier. Marraine : Claudine Delaruë femme d'André Rousson chapelier.

- 27-03-1744. AML, 1 GG 91, fol. 39 recto. Baptême d'Estienne Ryondet, né le même jour, fils d'Antelme Ryondet compagnon chapelier et de Françoise Carra. Parrain : Estienne Perrin chapelier. Marraine : Colette Sylvestre fille.

- 3-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 41 verso. Baptême de François Charlet, né le même jour, fils d'autre François Charlet compagnon chapelier et d'Antoinette Benistan. Parrain : François Rey compagnon chapelier. Marraine : Marie Gerin fille.

- 6-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 43 recto. Baptême de Marie Antoinette Amy, née 5-04-1744, fille de Claude Amy compagnon chapelier et de Marie Vanin. Parrain : Charles Dumeny chapelier. Marraine : Marie Antoinette Lavur épouse de François Cruzy chapelier.

- 6-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 43 verso. Baptême de Catherine Besson, née le même jour, fille d'Ennemond Besson compagnon chapelier et d'Antoinette Pipier. Parrain : Pierre Duchamp maître fabricant. Marraine : Catherine Buar épouse de Claude Charvin compagnon chapelier.

- 19-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 47 verso. Baptême d'Antoine Berthou, fils de Claude Berthou compagnon chapelier (il signe Claude Bertou) et de Jacqueline Cariat. Parrain : Antoine Bonnard chapelier. Marraine : Francoise Moyat fille.

- 27-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 51 recto. Baptême de Marie Nicoud, née le même jour, fille de Claude Nicoud compagnon chapelier et de Marie Clavel. Parrain : Antoine Ramadier maître fabricant. Marraine : Marie Picand femme dudit parrain.

- 28-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 51 verso. Baptême de Claude Sardes, né le même jour, fils d'Etienne Sardes compagnon chapelier et de Jeanne Rivoire. Parrain : Claude Berthon compagnon chapelier (il signe Claude Berton). Marraine : Jeanne Duchamp femme de Claude Merle laboureur.

- 3-05-1744. AML, 1 GG 91, fol. 53 verso. Baptême de Jean Baptiste Dumenil, né 2-05-1744, fils de Charles Dumenil compagnon chapelier (il signe Charles Dumeny) et de Benoite Creuzy. Parrain : Jean Baptiste Fillon compagnon chapelier. Marraine : Anne Camet femme de Gabriel Perache aussi compagnon chapelier.

- 7-05-1744. AML, 1 GG 91, fol. 55 verso. Baptême de Claudine Roy, née le même jour, fille de Pierre Roy compagnon chapelier et de Jeanne Platet. Parrain : Jean Bergamin maître fabricant (il signe Jean Bergamen). Marraine : Claudine Ducreux fille.

- 25-05-1744. AML, 1 GG 91, fol. 64 recto. Baptême de Francois Marie Achard, né 24-05-1744, fils de Jean Baptiste Achard compagnon chapelier et de Francoise Nier. Parrain : Francois Requamier marchand chapelier (il signe Recamier). Marraine : Marie Aguetan épouse de Francois Roux marchand chapelier.

- 22-06-1744. AML, 1 GG 91, fol. 73 verso. Baptême de Jacqueline Rostain, née le même jour, fille de Laurent Rostain compagnon chapelier et de Jacqueline Riondet. Parrain : Francois Riondet maître tourneur.Marraine : Jacqueline Ave fille.

- 26-07-1744. AML, 1 GG 91, fol. 88 verso. Baptême de Jean Marie Moulin, né 25-07-1744, fils de Pierre Moulin compagnon chapelier et de Laurance Lachana. Parrain : Jean Baptiste Chapolard maître charpentier. Marraine : Marie Anne Fontrobert épouse d'Ambroise Chapuy maître vinaigrier (elle signe Marie Anne Fonrobert).

- 26-07-1744. AML, 1 GG 91, fol. 88 verso. Baptême de Marie Arthaud, née le même jour, fille de Jean Arthaud compagnon chapelier (il signe Jean Hatot) et de Marie Champ. Parrain : Jacques Girard compagnon chapelier. Marraine : Marie Caille fille.

- 30-07-1744. AML, 1 GG 91, fol. 91 verso. Baptême de Claudine Labbé, née le même jour, fille de Fiacre Labbé compagnon chapelier et d'Anne Royer. Parrain : Charles François Gaudet chapelier (il signe Charles François Guaudet). Marraine : Claudine Micollier femme de Martin Labbé chapelier.

- 30-07-1744. AML, 1 GG 91, fol. 91 verso. Baptême de Philipe Bruiat, née le même jour, fille de Mathieux Bruiat compagnon chapelier et de Françoise Viet. Parrain : Claude Joseph Perrin chapelier. Marraine : Philipe Venet femme de François Gimbert chapelier.

- 3-08-1744. AML, 1 GG 91, fol 94 recto. Baptême de Jean Gor, né 2-08-7144, fils de Pierre Gor compagnon chapelier et de Marie Chavar. Parrain : Jean Cadier tireur d'or. Marraine : Andrée Pecou veuve d'Antoine Coly bourgeois.

- 5-08-1744. AML, 1 GG 91, fol. 95 recto. Baptême de Catherine Deschamps, née le même jour, fille d'Antoine Deschamps compagnon chapelier et de Pierrette Branche. Parrain : Claude Budin compagnon chapelier. Marraine : Catherine Deschamps femme de Jérôme Nêple chapelier (elle ne signe pas, lui signe J. Nepple).

- 9-08-1744. AML, 1 GG 91, fol. 96 recto. Baptême de Jeanne Marie Mellian, née 7-08-1744, fille d'Honnoré Mellian compagnon chapelier et de Catherine Januel. Parrain : Claude Joseph Renaud chapelier. Marraine : Jeanne Marie Januel fille.

- 9-08-1744. AML, 1 GG 91, fol. 96 recto. Baptême de François Juge, né 8-08-1744, fils d'Etienne Juge compagnon chapelier et de Françoise Mattelain. Parrain : François Bonon chapelier. Marraine : Marie Mattelain fille.

- 10-08-1744. AML, 1 GG 91, fol. 96 verso. Baptême d'Anne Gontel, née le même jour, fille de Pierre Gontel compagnon chapelier et d'Agnes Fontbonne. Parrain : Claude Paye ouvrier en bas de soie. Marraine : Anne Gagneret fille.

- 7-09-1744. AML, 1 GG 91, fol. 113 recto. Baptême de Jean Pierre Escouffier, né 6-09-1744, fils de Claude Escouffier compagnon chapelier et de Michelle Durand. Parrain : Pierre Desages chapelier. Marraine : Marie Durand fille.

- 8-09-1744. AML, 1 GG 91, fol. 113 verso. Baptême de Catherine Boileau, née 7-09-1744, fille de Mathieux Boileau compagnon chapelier et de Marie Gobert. Parrain : Gabriel Perrache chapelier. Marraine : Catherine Grange femme de Jean Bon chapelier.

- 10-09-1744. AML, 1 GG 91, fol. 114 verso. Baptême d'Elizabeth Allard, née 9-09-1744, fille de Jean Allard compagnon chapelier et de Francoise Moyen. Parrain : Blaize Martin maître chapelier. Marraine : Elizabeth Guinand femme de Guillaume Amy maître chapelier.

- 4-10-1744. AML, 1 GG 91, fol. 125 verso. Baptême de Pierre Carret, né 3-10-1744, fils de Pierre Carret compagnon chapelier et de Marguerite Vial. Parrain : Pierre Guittot chapelier (il signe Pierre Guitto). Marraine : Benoite Vial fille.

- 26-11-1744. AML, 1 GG 91, fol. 152 recto. Baptême de Virgine Meunier, née le même jour, fille de François Meunier compagnon chapelier et de Claudine Brunet. Parrain : Mathieux Meunier chapelier. Marraine : Virgine Brunet femme de Pierre Fraisse chapelier.

- 6-12-1744. AML, 1 GG 91, fol. 156 recto. Baptême de Catherine Gervaisi, née 5-12-1744, fille d'Antoine Gervaisi compagnon chapelier (il signe Antoine de Gervesié) et de Jeanne Esparcy. Parrain : Gaspard de Gervaisi (*sic*) forgeur. Marraine : Catherine Salicon fille.

- 6-12-1744. AML, 1 GG 91, fol. 156 recto. Baptême de Sigismond Nicolas Creusi, né le même jour, fils d'Antoine Creusi compagnon chapelier et de Jeanne Vilard. Parrain : Sigismond Jean Antoine Bosace Colonne chapelier (il signe Sigismond Pozzace Colonna). Marraine : Justine Berneron épouse de Claude Lasale tailleur de pierres.

- 13-01-1745. AML, 1 GG 92, fol. 8 verso. Baptême de Jean Pierre Romain, né 12-01-1745, fils d'Honnoré Romain compagnon chapelier (il signe Honnoré Romen) et d'Antoinette Huguetan. Parrain : Jean Alard chapelier (il signe Jean Allard). Marraine : Elizabeth Letrieu épouse de Jean Rajay marchand.

- 18-01-1745. AML, 1 GG 92, fol. 11 recto. Baptême de Roze Thevenin, née 17-01-1745, fille d'Antoine Thevenin compagnon chapelier, absent, et de Jeanne Boulanger. Parrain : Louis Boulanger ouvrier en soie. Marraine : Roze Champagne fille.

- 20-01-1745. AML, 1 GG 92, fol. 12 recto. Baptême de Denis Guerin, né le même jour, fils de Claude Guerin compagnon chapelier (il signe Gueryn) et d'Anne Larue. Parrain : Denis Largiron compagnon chapelier. Marraine : Denise Delorme épouse de Jean Bruyere compagnon chapelier.

- 23-01-1745. AML, 1 GG 92, fol. 12 verso. Baptême de Jean Baptiste Laurent, né 22-01-1745, fils de Barthelemy Laurent compagnon chapelier et de Jeanne Gachet. Parrain : Jean Baptiste Laurent chapelier. Marraine : Claudine Cholet femme d'Antoine Gachet habitant de la Guillotière.

- 19-02-1745. AML, 1 GG 92, fol. 24 verso. Baptême de Jean Baptiste Lallemand, né le même jour, fils de Jacques Lallemand compagnon chapelier et de Marguerite Ecuyer. Parrain : Jean Baptiste Duny chapelier. Marraine : Jeanne Dufour épouse de Pierre Baliguet maître cordonnier (elle signe Jeanne Balliguet).

- 9-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 31 recto. Baptême de Laurence Massard, née 8-03-1745, fille de Claude Massard compagnon chapelier et de Marie Chave. Parrain : André Massard chapelier. Marraine : Laurence Lechere épouse de Francois Brondelle maître chandelier.

- 9-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 31 recto. Baptême de Pierre Rozier, né 8-03-1745, fils de Mathieu Rozier compagnon chapelier et de Benoite Pupier. Parrain : Pierre Rozier chapelier. Marraine : Marie Largeron fille.

- 31-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 40 recto. Baptême d'Antoine Labbé, né le même jour, fils de Martin Labbé compagnon chapelier et de Claudine Micollier. Parrain : Antoine Ferrein marchand (il signe A. Ferin). Marraine : Louise Gaillard épouse de Jean Desflêches maître vinaigrier (elle signe Louie Gallard).

- 8-04-1745. AML, 1 GG 92, fol. 44 verso. Baptême de Pierre Nicou, né le même jour, fils de Claude Nicou compagnon chapelier et de Marie Clavel. Parrain : Pierre Roy chapelier (il signe Pierre Ray). Marraine : Justine Bardet épouse de Pierre Prost maître fabricant en bas de soie.

- 5-05-1745. AML, 1 GG 92, fol. 54 verso. Baptême d'Antoine Ferlet, né 4-05-1745, fils de Jean Ferlet compagnon chapelier et de Jeanne Mari. Parrain : Antoine Beaufort gantier. Marraine : Etiennette Mari veuve de Gabriel Gord marchand chapelier.

- 6-06-1745. AML, 1 GG 92, fol. 65 verso. Baptême de Marie Antoinette Dumeny, née le même jour, fille de Charles Dumeny compagnon chapelier et de Benoite Creuzy. Parrain : Barthelemi Amy chapelier. Marraine : Marie Antoinette Laveau épouse de Francois Creuzy chapelier.

- 6-07-1745. AML, 1 GG 92, fol. 78 verso. Baptême de Claudine Ancelot, née 5-07-1745, fille de Nicolas Ancelot compagnon chapelier et de Claudine Guian. Parrain : Claude Cruzy chapelier. Marraine : Claudine Cruzy épouse de Jean Baptiste Filion chapelier.

- 12-08-1745. AML, 1 GG 92, fol. 94 verso. Baptême de Catherine Roy, née 11-08-1745, fille de Pierre Roy compagnon chapelier et de Jeanne Plattet. Parrain : Barthelemi Braide fabricant. Marraine : Catherine Fournel fille.

- 20-08-1745. AML, 1 GG 92, fol. 98 recto. Baptême de Claudine Henriette Blain, née 19-08-1745, fille de Jean Baptiste Blain compagnon chapelier et de Marguerite Montdon. Parrain : Pierre Francois Henry Desleval employé au bureau des postes (il signe Pierre Francois Henry Desevalle). Marraine : Claudine Faugea veuve de George Angelot employé audit bureau.

- 25-08-1745. AML, 1 GG 92, fol. 100 verso. Baptême d'Anne Philippe Munier, née le même jour, fille de Jean Munier compagnon chapelier et de Barbe Thomas. Parrain : Antoine Fermont chapelier. Marraine : Philippe Anne Denou épouse de Michel Thomas chapelier.

- 6-09-1745. AML, 1 GG 92, fol. 107 recto. Baptême de Marie Antoinette Cary, née le même jour, fille de Jean Baptiste Cary compagnon chapelier et de Marguerite Giraud. Parrain : Antoine Pape maître cordonnier en second. Marraine : Marie Antoinette Pape fille.

- 8-09-1745. AML, 1 GG 92, fol. 108 recto. Baptême de Gaspard Audibert, né 7-09-1745, fils de Jacques Audibert compagnon chapelier et de Marie Rey. Parrain : Gaspard Rey chapelier. Marraine : Benoite Rey fille.

- 12-10-1745. AML, 1 GG 92, fol. 128 recto. Baptêeme de Francoise Munier, née le même jour, fille de Louis Munier compagnon chapelier et de Jeanne Joly. Parrain : Francois Creuzy compagnon chapelier (il signe François Crusy). Marraine : Francoise Cochard épouse de Gaspard Gatier chapelier.

- 16-10-1745. AML, 1 GG 92, fol. 130 recto. Baptême de Jeanne Larget, née 15-10-1745, fille d'Antoine Larget compagnon chapelier (il signe Large) et de Marguerite Herard. Parrain : Jean Baptiste Tardy compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Carret.

- 6-11-1745. AML, 1 GG 92, fol. 138 verso. Baptême de Marie Magdeleine Vernier, née le même jour, fille de Pierre Vernier compagnon chapelier et d'Anne Michel. Parrain : Mathieu Defour chapelier. Marraine : Marie Magdeleine Michel veuve de Claude Martin doreur sur métaux.

- 7-11-1745. AML, 1 GG 92, fol. 138 verso. Baptême d'Anne Francoise Virissel, née 6-11-1745, fille de Jean Marie Virissel compagnon chapelier et de Marie La Grange. Parrain : Claude Bruyere chapelier. Marraine : Anne Francoise Dodin fille.

- 5-12-1745. AML, 1 GG 92, fol. 150 recto. Baptême de Jean Pierre Darrieux, né le même jour, fils de Charles Darrieux compagnon chapelier et de Jeanne Biliée. Parrain : Jean Pierre Darrieux domestique. Marraine : Marianne Biliée épouse de Francois Jacob dégrosseur chez les tireurs d'or.

- 8-12-1745. AML, 1 GG 92, fol. 152 recto. Baptême de Jean Marie Thomas, né le même jour, fils de Michel Thomas compagnon chapelier et de Philipe Anne Denau. Parrain : Jean Meunier chapelier. Marraine : Marie Anne Jullien femme de Pierre Menager chapelier.

- 8-12-1745. AML, 1 GG 92, fol. 152 verso. Baptême d'Agathe Orin, née le même jour, fille de Jean Orin compagnon chapelier et de Louise Grange. Parrain : Pierre Giraud chapelier. Marraine : Agathe Gerin fille.

- 10-01-1746. AML, 1 GG 93, fol. 5 verso. Baptême de Marguerite Ferrier, née 9-01-1746, fille de Jean Ferrier compagnon chapelier et de Jeanne Prêle. Parrain : Jean Pierre Chapuis compagnon chapelier. Marraine : Marguerite Vincent fille.

- 15-02-1746. AML, 1 GG 93, fol. 23 recto. Baptême de Claudine Janet, née 13-02-1746, fille de Jean Marc Antoine Janet compagnon chapelier et de Marie Francoise Similliat.Parrain : Etienne Crozi maître chapelier (il signe Creusi). Marraine : Claudine Guerre femme de Nicolas Tiresseran marchand.

- 23-02-1746. AML, 1 GG 93, fol. 27 recto. Baptême de Jeanne Guerin, née 22-02-1746, fille de Claude Guerin compagnon chapelier et d'Anne Larue. Parrain : Louis Louis chapelier. Marraine : Jeanne Bournaret fille.

- 25-03-1746. AML, 1 GG 93, fol. 40 recto. Baptême d'Antoine Marie Brazier, né le jour, fils de Clement Brazier compagnon chapelier et Laurence Valin. Parrain : Antoine Petit boulanger. Marraine : Marianne Breniais épouse de Pierre Michel Villiot peintre.

- 27-03-1746. AML, 1 GG 93, fol. 40 verso. Baptême de Jeanne Marie Pleure, née 26-03-1746, fille de Nicolas Pleure compagnon chapelier et d'Elisabeth Bertholet. Parrain : Pierre Garon maître ouvrier en bas de soie. Marraine : Jeanne Marie Garon fille.

- 27-03-1746. AML, 1 GG 93, fol. 41 recto. Baptême de Dimanche Dessoliers, née 26-03-1746, fille de Louis Dessoliers compagnon chapelier (il signe L. D. Souillier) et de Francoise Roux. Parrain : Louis Munier compagnon chapelier. Marraine : Dimanche Roux fille.

- 12-04-1746. AML, 1 GG 93, fol. 48 recto. Baptême de Gaspard de Gervaizie, né 11-04-1746, fils d'Antoine de Gervaizie compagnon chapelier (il signe Antoine de Gervesie) et de Jeanne Esparci. Parrain : Gaspard de Gervaizie vendant vin. Marraine : Jeanne Marie de Gervaizie fille.

- 23-04-1746. AML, 1 GG 93, fol. 52 recto. Baptême d'Estienne Brunet, né le même jour, fils de Pierre Brunet compagnon chapelier et de Jacqueline Gaillard. Parrain : Estienne Mayet maître fabricant. Marraine : Jacqueline Brunet fille.

- 14-06-1746. AML, 1 GG 93, fol. 69 verso. Baptême de Claudine Labbé, née 12-06-1746, fille de Martin Labbé compagnon chapelier et de Claudine Micolier. Parrain : Pierre Mathieu habitant de Cogny en Beaujolais (il signe P. Mathieux). Marraine : Claudine Micolier veuve de Jean Baptiste Ranbaud marchand papetier.

- 24-06-1746. AML, 1 GG 93, fol. 73 recto. Baptême de Jean Baptiste Rozier, né 23-06-1746, fils de Mathieu Rozier compagnon chapelier et de Benoite Pipier. Parrain : Jean Baptiste Grange chapelier. Marraine : Jeanne Gilliard fille.

- 24-07-1746. AML, 1 GG 93, fol. 87 recto. Baptême de Georges Carri, né le même jour, fils de Jean Baptiste Carri compagnon chapelier et de Marguerite Giraud. Parrain : Georges Guillot marchand chapelier. Marraine : Agathe Laforest fille.

- 16-08-1746. AML, 1 GG 93, fol. 100 recto. Baptême d'Antoine Besson, né 15-08-1746, fils d'Ennemond Besson compagnon chapelier et d'Antoinette Pipier. Parrain : Antoine Brairon chapelier. Marraine : Claudine Charvin fille.

- 5-09-1746. AML, 1 GG 93, fol. 108 verso. Baptême de Marie Patel, née le même jour, fille de Jacques Patel compagnon chapelier et de Marie Francoise Boitet. Parrain : Claude Rebier cordonnier. Marraine : Marie Poys fille.

- 12-09-1746. AML, 1 GG 93, fol. 112 verso. Baptême d'Antoinette Juge, née le même jour, fille d'Etienne Juge compagnon chapelier et de Francoise Mattelin. Parrain : Jean Mattelin compagnon chapelier. Marraine : Antoinette Laurent femme de Jean Louis Munier chapelier.

- 22-09-1746. AML, 1 GG 93, fol. 116 recto. Baptême d'Estienne Brairon, né 21-09-1746, fils de Pierre Brairon compagnon chapelier et d'Antoinette Laurent. Parrain : Estienne Laurent chapelier. Marraine : Catherine Laurent épouse de Pierre Dumas chapelier.

- 23-11-1746. AML, 1 GG 93, fol. 146 verso. Baptême de Jeanne Almand, né 22-11-1746, fille de Jacques Almand compagnon chapelier et de Marguerite Ecuyer. Parrain : Antoine Maigre cordonnier. Marraine : Jeanne Champon épouse de François Blanc compagnon chapelier.

- 26-11-1746. AML, 1 GG 93, fol. 148 verso. Baptême de Jean Baptiste Dufour, né le même jour, fils de Mathieu Dufour compagnon chapelier et de Jeanne Carrier. Parrain : Jean Joseph Buer maître doreur sur métaux. Marraine : Marie Gence veuve de Pierre Rousset maître doreur.

- 14-12-1746. AML, 1 GG 93, fol. 156 recto. Baptême de Jean Baptiste Brunet, né le même jour, fils d'André Brunet compagnon chapelier et de Jaqueline Garet. Parrain : Jean Baptiste Fayolle marchand guimpier (il signe Jean Baptiste Fayole). Marraine : Anne Jannet femme d'Etienne Brunet aussi chapelier.

- 7-02-1747. AML, 1 GG 94, fol. 18 recto. Baptême de Guillaume Moulin, né le même jour, fils de Pierre Moulin compagnon chapelier et d'Antelme Billemain. Parrain : Guillaume Comberousse passementier. Marraine : Jeanne Feti fille.

- 20-02-1747. AML, 1 GG 94, fol. 25 recto. Baptême de Toussaint Gaillard, né 19-02-1747, fils de Jacques Gaillard compagnon chapelier et d'Anne Marie Falconnis. Parrain : Toussaint Gorse chapelier. Marraine : Anne Marguerite Sechard fille.

- 16-03-1747. AML, 1 GG 94, fol. 35 recto. Baptême de Jean François Faure, né le même jour, fils de Jean Faure compagnon chapelier et de Jeanne Buisson. Parrain : Jean François Depouly chapelier. Marraine : Elizabeth Carlet fille.

- 16-03-1747. AML, 1 GG 94, fol. 35 verso. Baptême de Marianne Berthon, née 15-03-1747, fille de Claude Berthon compagnon chapelier (il signe Claude Berton) et de Jacqueline Cariat. Parrain : Jean Lanfrey maître farinier. Marraine : Marianne Chalon épouse de Barthelemy Mole maître chapelier.

- 2-05-1747. AML, 1 GG 94, fol. 54 verso. Baptême de Virgine Debera, née 1-05-1747, fille de Pierre Debera compagnon chapelier (il signe Pierre de Berard) et de Jeanne Chanet. Parrain : Antoine Alery maître fabricant (il signe Allery). Marraine : Virgine Cotteret veuve d'Henry David maître fabricant.

- 24-07-1747. AML, 1 GG 94, fol. 90 recto. Baptême de Francois Dorrin, né le même jour, fils de Jean Dorrin compagnon chapelier et de Louise Grange. Parrain : Francois Dumont chapelier. Marraine : Antoinette Dorrin fille.

- 31-07-1747. AML, 1 GG 94, fol. 94 recto. Baptême d'Antelme Goutet, née le même jour, fille de Pierre Goutet compagnon chapelier et d'Agnes Font Bonne. Parrain : Aimard Josserand affaneur. Marraine : Antelme Gros fille.

- 6-08-1747. AML, 1 GG 94, fol. 96 verso. Baptême d'André Vernier, né le même jour, fils de Pierre Vernier compagnon chapelier et d'Anne Michel. Parrain : André Romieu maître bourrelier. Marraine : Barthelemye Colomb femme dudit parrain.

- 15-08-1747. AML, 1 GG 94, fol. 101 verso. Baptême de Jean Marie Michon, né 13-08-1747, fils d'Aimé Michon compagnon chapelier et de Marie Mas. Parrain : Jean Peyrard maître maçon. Marraine : Marguerite Baudin fille.

- 23-08-1747. AML, 1 GG 94, fol. 106 recto. Baptême d'Antoinette Baccon, née 22-08-1747, fille de Jacques Baccon compagnon chapelier et de Francoise Croizy. Parrain : Guilleaume Perat chapelier. Marraine : Antoinette Aumetre.

- 15-09-1747. AML, 1 GG 94, fol. 114 recto et verso. Baptême de Marguerite Herard, née le même jour, fille de Jean Herard compagnon chapelier (il signe Jean Heyrard) et de Marie Chenu. Parrain : Pierre Giraud chapelier. Marraine : Marguerite Thomas épouse de Louis Aubé chapelier (il signe Louis Hobé).

- 4-10-1747. AML, 1 GG 94, fol. 123 recto. Baptême de Virgine Besson, née le même jour, fille de Jean Besson compagnon chapelier et d'Anne Fournier. Parrain : Jacques Moulin chapelier. Marraine : Virgine Brunet épouse de Pierre Fraisse chapelier.

- 8-10-1747. AML, 1 GG 94, fol. 126 verso. Baptême de Jean Benoit Juge, né le même jour, fils d'Etienne Juge compagnon chapelier et de Françoise Mattelin. Parrain : Jean Louis Munier chapelier. Marraine : Benoite Matelin fille.

- 14-10-1747. AML, 1 GG 94, fol. 129 recto. Baptême de Jean Francois Chazey, né le même jour, fils de Jean Baptiste Chazey compagnon chapelier et d'Antoinette Bonne. Parrain : Francois Didon chapelier. Marraine : Jeanne Marie Bonne épouse d'Honnoré Patraday moutardier.

- 4-11-1747. AML, 1 GG 94, fol. 137 verso. Baptême d'Anne Bussiere, née le même jour, fille de Louis Bussiere compagnon chapelier et de Marie Minon. Parrain : Michel Bonnet jardinier. Marraine : Anne Reverdy femme d'Antoine Petit maître boulanger (elle signe Anne Revedy).

- 23-11-1747. AML, 1 GG 94, fol. 145 verso. Baptême de Joseph Fresse, né 22-11-1747, fils de Pierre Fresse compagnon chapelier et de Virgine Brunet. Parrain : Joseph Fresse compagnon horloger. Marraine : Jeanne Simonnet fille. Autre signataire : F. Zacharie.

- 1-12-1747. AML, 1 GG 94, fol. 149 recto. Baptême d'Etienne André Audibert, né 30-11-1747, fils de Jacques Audibert compagnon chapelier et de Marie Rey. Parrain : Etienne Arnaud chapelier. Marraine : Elizabeth Maille femme de Jean Claude Bonjour maître doreur.

- 28-12-1747. AML, 1 GG 94, fol. 158 verso. Baptême de Louis Brunet, né 27-12-1747, fils d'André Brunet compagnon chapelier et de Jacqueline Garet. Parrain : Louis Janet charpentier (il signe Louis Jannet). Marraine : Antoinette Brunet fille.

- 11-02-1748. AML, 1 GG 95, fol. 17 verso. Baptême de Jean Pierre Largeron, né 10-02-1748, fils de Denis Largeron compagnon chapelier et de Jeanne Bert. Parrain : Jean Pierre Rigolier maître chapelier (il signe Jean Pierre Rigollier). Marraine : demoiselle Martine Vaché fille.

- 6-03-1748. AML, 1 GG 95, fol. 29 recto. Baptême de Francoise Perrin, née le même jour, fille d'Estienne Perrin compagnon chapelier et d'Anne Carra. Parrain : Antelme Riondet chapelier. Marraine : Francoise Carra épouse dudit parrain.

- 12-05-1748. AML, 1 GG 95, fol. 57 verso. Baptême de Sebastien Blanc, né 11-05-1748, fils de Francois Blanc compagnon chapelier et de Jeanne Champon. Parrrain : Sebastien Vaché affaneur. Marraine : Claudine Champon fille.

- 15-06-1748. AML, 1 GG 95, fol. 74 recto. Baptême d'Anne Marie Simard, née 14-06-1748, fille de Jean Simard compagnon chapelier et d'Aimée Fayet. Parrain : Antoine Fermond compagnon chapelier (il signe Antoine Fermont). Marraine : Anne Marie Pitras femme de Jean Claude Rollet tireur d'or (elle signe Anne Marie Pitra).

- 26-08-1748. AML, 1 GG 95, fol. 110 verso. Baptême de Claude Grangeon, né le même jour, fils de Jean Baptiste Grangeon compagnon chapelier et d'Etiennette Simiard. Parrain : Claude Bonond chapelier. Marraine : Aimée Fayet femme de Jean Simard chapelier.

- 28-09-1748. AML, 1 GG 95, fol. 128 recto. Baptême de Jean Baptiste Chaudier, né 27-09-1748, fils de Jacques Chaudier compagnon chapelier (il signe Chodier) et de Jeanne Bonnefoy. Parrain : Jean Baptiste Besson chapelier. Marraine : Anne Celier femme de Joseph Legat chapelier.

- 22-10-1748. AML, 1 GG 95, fol. 139 recto. Baptême de Claudine Molard, née 21-10-1748, fille de Paul Molard compagnon chapelier et d'Anne Beaujeraud. Parrain : Mathieu Verney chapelier. Marraine : Claudine Thomas fille.

- 25-11-1748. AML, 1 GG 95, fol. 156 recto. Baptême de Claudine Meunier, née 24-11-1748, fille de Louis Meunier compagnon chapelier (il signe Munie) et de Jeanne Joly. Parrain : Louis Chaumerat chapelier (il signe Louis Chomarat). Marraine : Claudine Charvin fille.

- 2-03-1749. AML, 1 GG 96, fol. 32 verso. Baptême de Jean Joseph Vernier, né 1-03-1749, fils de Pierre Vernier compagnon chapelier et d'Anne Michel. Parrain : Jean Joseph Buer maître doreur en métaux. Marraine : Louise Duferre femme de Pierre Allemand colporteur.

- 26-03-1749. AML, 1 GG 96, fol. 46 recto. Baptême de Margueritte Fraisse, née le meme jour, fille de Pierre Fraisse compagnon chapelier et de Virgine Brunet. Parrain : Pierre Tyssot chapelier. Marraine : Margueritte Gerbet épouse de Jacque Regni chapelier.

- 3-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 48 recto. Baptême de Jeanne Marie Dufau, née le même jour, fille de Pierre Dufau compagnon chapelier et de Francoise Condamin. Parrain : Francois Milliet chapelier. Marraine : Jeanne Marie Badoy fille.

- 10-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 52 verso. Baptême de Louise Michon, née le même jour, fille d'Aimé Michon compagnon chapelier et de Marie Mas. Parrain : Fleury Joseph Mas ouvrier en draps de soie. Marraine : Louise Poisat épouse de Jean Baptiste Mas affaneur.

- 15-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 56 recto. Baptême de Jacqueline Corcel, née le même jour, fille de Benoit Corcel compagnon chapelier et de Pierrette Chesson. Parrain : Jerome Nepple chapelier. Marraine : Jacqueline Gaillard épouse de Pierre Brunet chapelier.

- 20-04-1749. AML, 1 GG 96, fol. 58 verso. Baptême de Pierre Racle, né le même jour, fils de Jean Baptiste Racle compagnon chapelier, absent, et de Georgette Rachel. Parrain :Pierre Desages compagnon chapelier. Marraine : Colette Silvestre fille.

- 9-07-1749. AML, 1 GG 96, fol. 99 verso. Baptême d'Etiennette Faure, née le même jour, fille de Sebastien Faure compagnon chapelier et de Claudine Fournier. Parrain : Nicolas Godard marchand boutonnier. Marraine : demoiselle Etiennette Perrin fille.

- 17-08-1749. AML, 1 GG 96, fol. 119 verso.Baptême de Jean Moulin, né le même jour, fils de Jacques Moulin compagnon chapelier (il signe Jacque Moullyn) et de Marie Giraud. Parrain : Jean Perret marchand toilier. Marraine : Claudine Sanevas veuve de Claude Sonnera négociant (elle signe veuve Sonnerat).

- 28-09-1749. AML, 1 GG 96, fol. 141 recto. Baptême de Joseph Torchon, né le même jour, fils de Jean Torchon compagnon chapelier et de Marguerite Gros. Parrain : Joseph Bardot maître tourneur en bois. Marraine : Jeanne Marie Morel femme de Pierre Gros maître doreur en métaux.

- 28-09-1749. AML, 1 GG 96, fol. 141 recto. Baptême de Jeanne Francoise Colet, née 27-09-1749, fille de Michel Colet compagnon chapelier (il signe Michel Collet) et de Bonne Guillot. Parrain : Jean Pierre Colet compagnon chapelier (il signe Jean Pierre Collet). Marraine : Françoise Pijard femme de Jean Marie Dugelay vendant vin.

- 1-11-1749. AML, 1 GG 96, fol. 158 recto. Baptême de Gabriel Guerin, né 31-10-1749, fils de Claude Guerin compagnon chapelier (il signe Gueryn) et d'Anne Larue. Parrain : Gabriel Perache chapelier. Marraine : Jeanne Bonnet veuve de Gabriel Lacour corroyeur.

- 1-11-1749. AML, 1 GG 96, fol. 158 recto. Baptême de Franceoise Toussaint Verissel née le même jour, fille de Jean Marie Verissel compagnon chapelier et de Marie Lagrange. Parrain : Alexandre Larchet compagnon cordonnier. Marraine : Franceoise Rousset.

- 11-11-1749. AML, 1 GG 96, fol. 161 verso. Baptême d'Antoinette Abrial, née 10-11-1749, fille de Jean Abrial compagnon chapelier et d'Antoinette Aurin. Parrain : Jean Aurin chapelier. Marraine : Antoinette Blanchon veuve de Jean Grange chapelier.

- 2-12-1749. AML, 1 GG 96, fol. 171 verso. Baptême de Jean Maxime Bussiere, né 1-12-1749, fils de Jean Bussiere compagnon chapelier et de Magdeleine Roche. Parrain : Jean Feraud compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Marie Charvolin femme de Laurent Caille maître cordonnier.

- 7-12-1749. AML, 1 G G 96, fol. 173 verso. Baptême de Marie Francoise Vivian, née 6-12-1749, fille de Laurent Vivian compagnon chapelier et de Jeanne Poisat. Parrain : Francois Bruno compagnon chapelier (il signe François Brunod). Marraine : Marie Lasale fille (elle signe Marie Lasalle).

- 7-12-1749. AML, 1 GG 96, fol. 173 verso. Baptême d'Ignace Descours, né 6-12-1749, fils de Jacques Descours compagnon chapelier et de Marie Boyet. Parrain : Ignace Bois maître fabricant en bas de soie (il signe Boys). Marraine : Jeanne Blanchet femme de Jacques Lambert maître dudit art.

- 20-12-1749. AML, 1 GG 96, fol. 179 verso. Baptême d'Antoine Budin, né le même jour, fils de Claude Budin compagnon chapelier et de Francoise Besson. Parrain : Antoine Deschamps chapelier. Marraine : Francoise Niel épouse de Jean Baptiste Achard chapelier.

Baptêmes dans lesquels le qualificatif "compagnon" est manifestement omis :

- 2-10-1730. AML, 1 GG 77, fol. 128 recto. Baptême de Jeanne Marie Martin, née 1-10-1730, fille de Blaise Martin chapelier et de Jeanne Thomas. Parrain : Jean Baptiste Thomas, laboureur à Vaugneray. Marraine : Jeanne Rebourdin femme dudit Thomas.

- 15-11-1733. AML, 1 GG 80, fol. 148 verso. Baptême d'Etiennette Faure, née 13-11-1733, fille de Sébastien Faure chapelier et d'Antoinette Virieu. Parrain : François Faure maître meunier. Marraine : Antoinette Barbier femme de Claude Molard maître emballeur.

- 25-11-1734. AML, 1 GG 81, fol. 144 recto. Baptême de Joseph Faure, né le même jour, fils de Sébastien Faure chapelier et d'Antoinette Virieu. Parrain : Joseph Jeanpierre maître chapelier. Marraine : Claudine Pelion femme de Jean Claude Joly maître emballeur.

- 9-12-1735. AML, 1 GG 82, fol. 125 verso. Baptême de Jean Claude Fore, né le même jour (« ce matin »), fils de Sebastien Fore chapelier et d'Antoinette Virieu. Parrain : Jean Claude Joly maître emballeur. Marraine : Antoinette Bonnet femme de Francois Fore maître meunier.

- 21-10-1736. AML, 1 GG 83, fol. 137 verso. Baptême de Louise Chaudier, née 19-10-1736, fille de Jacques Chaudier chapelier (il signe Chodyer) et de Jeanne Bonnefoy. Marrain : Louis Meunier chapelier. Marraine : Louise Bonnefoy femme de Nicolas Champagne chapelier.

- 26-11-1738. AML, 1 GG 85, fol. 150 verso. Baptême de Jean Bornard, né 25-11-1738, fils de François Bornard chapelier et d'Anne Charlin. Parrain : Jean Melizat maître tisserand Marraine : Magdelaine Furet femme de Barthélemy Moiroud chapelier.

- 1-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 144 recto. Baptême de Michel Gervesi, né 31-10-1739, fils d'Antoine Gervesi chapelier (il signe Gervesie) et de Jeanne Esparsi. Parrain : Michel Bourjalia, maître forgeur (il signe Bourjalliat). Marraine : Pierrete Esparsi fille.

- 27-12-1739. AML, 1 GG 86, fol. 168 verso. Baptême de Jeanne Marie Munier, née 26-12-1739, fille de Louis Munier chapelier et de Jeanne Joly. Parrain : Francois Munier chapelier. Marraine : Jeanne Marie Venet femme de Jean Baptiste Tardy encore chapelier.

- 2-01-1742. AML, 1 GG 89, fol. 2 recto. Baptême de Jean Munier, né le même jour, fils de Jean Munier chapelier et de Barbe Thomas. Parrain : Jean Simand chapelier. Marraine : Anne Granjean femme de Pïerre Gauthier chapelier.

- 23-01-1742. AML, 1 GG 89, fol. 11 verso. Baptême de Pierre Moulin, né le même jour, fils de Pierre Moulin chapelier et de Laurance Lachanas. Parrain : Pierre Guittau maître chapelier (il signe Pierre Guitto). Marraine : Françoise Reyvel fille (elle signe Françoise Revel)

- 20-02-1742. AML, 1 GG 89, fol. 25 recto. Baptême de Jeanne Marie Degervesy, née 19-02-1742, fille d'Antoine Degervesy chapelier et de Jeanne Esparsy. Parrain : Joseph Degervesy forgeur. Marraine : Jeanne Marie Thomas fille.

- 3-07-1742. AML, 1 GG 89, fol. 79 verso. Baptême de Jeanne Berthon, née le même jour, fille de Claude Berthon chapelier (il signe Claude Berton) et de Marie Jaqueline Cariat. Parrain : Pierre Châtel chapelier. Marraine : Jeanne Combet épouse d'Antoine Gonnard chapelier.

- 29-07-1742. AML, 1 GG 89, fol. 92 verso. Baptême de Marie Charlet, née le même jour, fille de François Charlet chapelier et d'Antoinette Benistan. Parrain : Claude Abel chapelier. Marraine : Marie Sautan femme de Francois Didon chapelier.

- 6-06-1745. AML, 1 GG 92, fol. 65 verso. Baptême de Mathieux Besson, né le même jour, fils d'Ennemond Besson chapelier et d'Antoinette Pipier. Parrain : Mathieux Boileau chapelier. Marraine : Françoise Niat femme de Jean Baptiste Achard chapelier.

- 8-06-1745. AML, 1 GG 92, fol. 66 recto. Baptême de Jean Claude Patel, né le même jour, fils de Jaques Patel chapelier et de Marie Françoise Boitet. Parrain : Jean Claude Romain charpentier. Marraine : Josephte Martin fille.

- 18-05-1747. AML, 1 GG 94, fol. 61 verso. Baptême de Claude Faure, né 17-05-1747, fils de Sebastien Faure chapelier et de Claudine Fournier. Parrain : Claude Fournier cordonnier. Marraine : Eleonor Varvielle femme de Claude Pelegrin fromager.

- 17-10-1748. AML, 1 GG 95, fol. 137 recto. Baptême de Clemence Collet, née 16-10-1748, fille de Michel Collet chapelier et de Bonne Guillot. Parrain : Antoine Ducreux marchand chapelier. Marraine : Clemence Debombourg épouse d'Horace Merlin bourgeois de Lyon.

Annexe 37

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740 dans lesquels le parrain est compagnon chapelier, exceptés ceux où le père est lui aussi compagnon chapelier.

- 21-03-1734. AML, 1 GG 81, fol. 33 recto. Baptême de Nicolas Pedard, né le même jour, fils de Pierre Pedard maître passementier (il signe Pierre Pedar) et de Jeanne Gayet. Parrain : Nicolas Guito (il signe Nicolas Guitto) compagnon chapelier. Marraine : Louise Pedar fille.

- 5-02-1737. AML, 1 GG 84, fol. 16 verso. Baptême de Claudine Charles, née 4-02-1737, fille de Nicolas Charles maître guimpier et de Claudine Rousset. Parrain : Jean Rousset compagnon chapelier. Marraine : Claudine Farlay veuve de Pierre Charles maître guimpier.

- 8-12-1743. AML, 1 GG 90, fol. 141 verso. Baptême de Jeanne Marie Combet, née 7-12-1743, fille de Joseph Combet marchand de vin et d'Elizabeth Gayet. Parrain : Jacques Girard compagnon chapelier. Marraine : Jeanne Marie Gayet fille.

- 2-06-1742. AML, 1 GG 89, fol. 67 verso. Baptême de Jaques Satin, né le même jour, fils de François Satin maître passementier et d'Heleine Rouge. Parrain : Jaques Hire compagnon chapelier. Marraine : Claudine Falconnet femme de Dominique Patty affaneur.

- 18-02-1744. AML, 1 GG 91, fol. 24 verso. Baptême de Laurent Guillan, né le même jour, fils de Bastien Guillan maître passementier et de Marie Annne Gauchon. Parrain : Laurent Vivien compagnon chapelier (il signe Laurent Viviand). Marraine : Marie Denoaillet fille.

- 2-11-1744. AML, 1 GG 91, fol. 139 verso. Baptême de Marie Finas, née 1-11-1744, fille de Joseph Finas tailleur de pierre et de Francoise Naime. Parrain : Jean Finas compagnon chapelier. Marraine : Marie Ravet femme de Jean Paschali fabricant.

- 27-06-1746. AML, 1 GG 93, fol. 74 verso. Baptême de Fleurie Bert, née le même jour, fille de Francois Bert commis employé pour le roi et de Benoite Palandre. Parrain : Charles Mermillon compagnon chapelier. Marrane : Fleurie Baro femme d'Antoine Mouchiron marchand fabricant.

- 5-09-1746. AML, 1 GG 93, fol. 109 recto. Baptême de Benoit Bunachon, née 4-09-1746, fils de Francois Bunachon maçon et d'Estiennette Mars. Parrain : Benoit Poiron compagnon chapelier. Marraine : Marie Mars épouse dudit parrain.

- 6-01-1750. AML, 1 GG 97, fol. 3 verso. Baptême de Louis Thevenet, né 4-01-1750, fils de Jean Pierre Thevenet maître chapelier et de Louise Guerin. Parrain : Louis Munier compagnon chapelier (il signe L. Munie). Marraine : Magdeleine Rondet veuve de Jean Francois Thevenet aussi maître chapelier.

Annexe 38

La parenté spirituelle face à la hiérarchie sociale des corporations : compagnons et maîtres tireurs d'or.

Cote : AML, HH 197.

● ANNEXE 38.1

Mémoire contre la demande formée sous le nom des compagnons tireurs d'or de la ville de Lion.
Ce mémoire des maîtres tireurs d'or, non daté mais postérieur à août 1704 et antérieur à juillet 1706, s'oppose au projet de création de quarante nouvelles maîtrises. La rupture est nette entre les compagnons, favorables à une telle création, et les maîtres qui y sont défavorables. Même si dans ce document les maîtres font apparemment montre de bienveillance à l'égard de leurs compagnons, l'opposition entre les deux transparaît nettement.

L'on propose à sa Majesté de créer héréditaires quarante nouveaux maîtres tireurs d'or dans la ville de Lion, et de fixer la finance des lettres à trois mille livres chacune, de suprimer les vingt maîtres crées en mil six cent quatre vingt douze, et les rétablir héréditaires, en payant par eux mille livres chacun, d'en faire de même des quatre maîtres crées par lettres en mil six cent quarante six, mil six cent quarante huit, mil six cent soixante six, et mil six cent soixante sept, et de leur faire payer trois mille livres ; ce sont là les premières propositions que quelque traitant avide fait à sa Majesté, mais il est aisé de faire voir que l'exécution n'en seroit pas moins ruineuse à l'Etat que difficile.
L'on observera d'abord que si ces propositions estoient écoutées, il se trouveroit dans la communauté une partie des maîtres qui seroient héréditaires et l'autre qui ne le seroit pas, les quarante de nouvelle création, et les vingt quatre suprimez et rétablis seroient héréditaires et les trente six restans ne le seroient pas, ce composé bizarre de différentes espèces de maîtres ne manqueroit pas de produire des divisions et abus qui anéantiroient bientost la profession.

Mais cette profession se trouveroit encore plus détruite par les grands nombres de maîtres. Rien n'avieilit tant un art que la trop grande quantité de maîtres, par là le travail est si fort partagé et les proffits deviennent si modiques que les maîtres ne trouvant pas de quoy subsister en exerçant leur profession dans la bonne foy et dans les règles de leur art, ils ont recours aux fraudes et aux contraventions. Ils les commettent d'autant plus impugnement qu'il est comme impossible de veiller sur tant de personnes et les contenir dans leur devoir, sy ces inconvénients sont à craindre dans toutes les professions, ils le sont encore plus dans leur art de tireur d'or, la matière sur lequel il s'exerce est délicate et importante, il ne faut pas la confier à tant de mains, et la facilité de l'altérer et d'en faire un mauvais usage, ne permet pas qu'on l'abandonne à tant de personnes.

Il est certain que la fabrique de l'or et de l'argent trait et filé a esté autrefois très florissante dans Lyon elle fournissoit non seulement tout le Royaume, mais encore les pays étrangers tels que l'Allemagne, la Holande et autres, elle a subsistée dans cet état autant de temps que les maîtres ont été petit nombre et ont fait des proffits assés considérables pour donner la dernière perfection à leurs ouvrages, mais dès que le nombre et la foiblesse des maîtres joint aux droits ausquels l'on les assujettis, les a obligé de rendre leurs ouvrages moins parfaits afin de pouvoir se sauver sur les prix ausquels ils estoient contraints de les donner, dez lors cette fabrique est tombée en décadence et les fabriques de Nuremberg, de Genève, d'Holande et des autres villes et pays étrangers, ont pris le dessus, par ce que les étrangers n'avoient recours à celle de Lyon qu'à cause de la perfection de ses ouvrages qui l'emportoit de beaucoup sur ceux de leurs fabriques, et que n'y trouvant plus cette perfection au contraire se voyant souvent trompez ils ont mieux aimez se soutenir des ouvrages de leur fabrique qui leur coûtoient moins et estoient plus à leur portée.

Qu'on ne sçauroit douter que la décadence de la fabrique de Lyon ne soit une perte considérable pour l'Etat, ce sont ses manufactures, et le commerce qui enrichissent le Royaume, et la bonne politique ne souffre pas que sous l'apas d'un bien présent très médiocre l'on ruine une manufacture considérable, et l'on la mette hors d'état de se relever. Il est donc bien plus avantageux à l'Etat de réduire le nombre des maîtres tireurs d'or de Lyon que de l'augmenter par ce que ce seroit l'un des moyens de rétablir la fabrique et d'ailleurs sa Majesté trouveroit plus de ressource dans trente ou quarante maîtres qui seroient riches que dans cent réduits à la misère.

Ce sont aussy les raisons que l'on vient d'observer et plusieurs autres, qu'il seroit trop long d'expliquer, qui ont porté sa Majesté et les Roys ses prédécesseurs à maintenir les maîtres tireurs d'or dans un nombre certain et médiocre, et à les réduire lors que la licence des temps ou quelque autre cause les avoit multiplié. Henry 3 en 1586 ordonna que les tireurs d'or et bateurs dont les professions estoient dans ce temps là unies seroint réduits au nombre de trente dans la ville de Paris, et dans les autres villes à proportion. Les autres Roys ont suivys cet exemple, et sa Majesté dez le commencement de son règne ayant reconnu que le grand nombre de maîtres causoit un préjudice considérable à la fabrique de Lyon, arrestat l'abus qui s'estoit introduit de se faire recevoir maître par lettres, et par son arrest du sixième octobre 1649 deffendit qu'il en fût reçu aucun, et depuis par ses lettres patentes du 16 avril 1657 contenant homologation des règlements et statuts de la communauté des tireurs d'or de Lyon,

elle réduisit le nombre des maîtres à quarante par chef d'œuvre sans qu'il pût estre augmenté pour quelque raisons ou sous quelque prétexte que ce soit.
Enfin pour estre convaincu qu'une augmentation de maîtres ruineroit la fabrique et la Communauté elle est composée de soixante maîtres dont la moitié ne peut subsister à deffaut de travail c'est un fait de notoriété publique et dont il est facile d'estre éclairé.
L'augmentation des maîtres et la création des places héréditaires causeront un second préjudice à la fabrique, elles la rempliront d'ignorans, dez qu'il sera permis d'acheter des places de maîtres, les aspirans ne s'apliqueront plus à devenir habiles, ils ne chercheront que d'avoir l'argent nécessaire pour acquérir une place, c'est en vain que le donneur d'avis insinue dans son mémoire que les acquéreurs desdites places seront obligez de faire chef d'œuvre pour estre reçus, ces acquéreurs qui auront donné leur argent prétendront que leur chef d'œuvre est bien fait, ils seront soutenus par le traitant, et les maîtres préposez pour examiner le chef d'œuvre auront beau dire que l'acquéreur n'est pas capable que l'on ne voudra pas s'en raporter à eux, et d'ailleurs faudra t'il que la Communauté soutienne autant de procès qu'il y a d'acquéreurs. Par les anciens et nouveaux règlemens dudit art[1807] il n'y a que les fils de maîtres ou fils de compagnons qui puissent faire aprentissage dudit art, les étrangers en sont exclus, les raisons de cette exclusion sont fortes et en grand nombre et l'exécution de cet article des règlemens est absolument nécessaire pour le maintien de la fabrique dans le Royame. Cependant, cet article ne pourra plus s'observer, il faudra admettre à la maîtrise toute sorte de personnes, même les étrangers, et ceux qui n'ont fait aucun aprentisage, ou si l'on ne prend pas ce party, qui ne manquera pas de ruiner la fabrique, il sera impossible de débiter les quarante maîtrises de nouvelle création, en effet quoy que les Compagnons soient en asses grand nombre il est certain qu'il n'y en a peut estre par quatre qui soient en état d'acheter lesdits places. C'est ce qui persuade que le donneur d'avis ou le traitant qui propose la création de quarante maîtres, est ou mal informé ou de très mauvaise foy, lorsqu'il avance qu'il y a quarante compagnons solvables et en état d'acheter lesdites places, une suposition aussy évidente dans un fait important fait voir quelle foy l'on doit ajouter aux mémoires qu'il a présenté.
Il ne seroit pas moins impossible de retirer des vingt quatre maîtres crées cy devant dont l'on propose la supression et le rétablissement la finance que l'on taxe pour chacun d'eux, la plus grande partie est hors d'état de fournir la moindre somme, et quand ils se verroient privez de la maîtrise faut de payement ils n'y satisferoient pas.
Les propositions faites à sa Majesté sont donc impossibles dans leur exécution en se renfermant dans le corps des Tireurs d'or, sy pour en faciliter l'exécution, l'on admet toute sorte de personnes à la maîtrise ; non seulement la manufacture se détruira, mais encore la plus part des compagnons se verront obligez pour subsister de se retirer dans les pays étrangers et d'y porter la fabrique, deux raisons les y contraindront, la première que le nombre d'ouvriers étant augmenté par les étrangers qui auront acquis des lettres de maîtrises, il ne se trouvera pas asses de travail pour faire subsister les Compagnons, qui dez à présent sont la plus part du temps sans ouvrages, la seconde que les Compagnons se voyant dans l'impuissance d'acheter des lettres de maîtrise, et dans l'impossibilité par conséquent

[1807] Par exemple le règlement des tireurs d'or confirmé par lettres patentes du roi le 16 avril 1657.

d'y parvenir, ils aymeront mieux se retirer dans les pays étrangers, où par leur habilité ils ne manqueront pas d'ouvrages, que de demeurer toute leur vie compagnons, au lieu que l'espérance où ils sont à présent de parvenir à la maîtrise par leur seule habilité sans aucun argent les retient dans la ville, et les y fait travailler pour les maîtres.
L'on a donc raison de soutenir que la création de quarante maîtres héréditaires et la supression et le rétablissement de vingt quatre sont impossible dans l'exécution, ou si les projets peuvent s'exécuter ils ne manqueront pas d'attirer la ruine de la fabrique de lion, et de causer par conséquent un préjudice considérable à l'Etat.
C'est en vain que le donneur d'avis se sert du nom des Compagnons, il ne faut que connoitre l'état où ils sont pour estre convaincu qu'ils ne demandent rien de semblable, aussi ont ils désavoué tout ce qui est contenu dans le mémoire présenté sous leur nom nonobstant toutes les solicitations et les lettres du nommé de Givais.
Il est vray que sa Majesté créa vingt maîtres par lettres en 1692. Mais outre que ces places ne sont pas héréditaires, l'on a veu quel préjudice cette augmentation a causé au corps et à quelle misère elle a réduit une partie des maîtres.
Il ne faut pas se récrier sur le temps nécessaire de l'aprentissage et du Compagnonage, il n'est pas nécessaire d'avoir esté dix ans compagnon pour estre maître, il n'est besoin suivant l'article dix huit des statuts que d'avoir fait un aprentissage de cinq années, et le temps de cet aprentissage ne peut pas paroitre trop long si l'on considère de quelle importance est cete profession aussy par les ordonnances d'Henry 3 il estoit réglé à six ans.
La réception à la maîtrise ne dépend pas absolument des maîtres, et ne s'y peut commettre aucun abus ny aucune malversation, pour n'en pas douter il ne faut qu'estre informé de la manière qu'elle se pratique. Lorsqu'il y a une place vacante, les Compagnons aspirans présentent leur requeste au juge pour demander qu'il leur soit permis de faire chef d'œuvre, et qu'en conséquence la place leur soit adjugée. Ils joignent à la requeste les brevets et les quittances de leur apprentissage. Cette requeste et ces pièces sont signifiées aux jurés de la Communauté, et les jurés donnent leur avis par écrit, après quoy le juge examine les raisons des aspirans, et adjuge au plus ancien Compagnon la place vacante s'il n'y a aucune raison pour l'en priver, et au cas qu'il en soit jugé capable par le chef d'œuvre, lequel il est tenu de faire en présence du juge, des juges, et des autres maîtres qui y veulent assister, sy le chef d'œuvre est fait dans les formes prescrites par les statuts, l'aspirant preste serment entre les mains du juge et paye pour tous droits à la Chapelle de la Communauté, sçavoir trente livre sy c'est un fils de maître, et quarante livres sy c'est un compagnon.
Peut on dire après cela qu'il se fait des brigandages dans les élections des maîtres, que ces élections ne sont que lorsqu'il plaît aux maîtres, que l'on ne choisit que les plus pauvres et les moins habiles, que les aspirans sont obligez de dépenser mille ou douze cent livres, et tant d'autres impostures qui méritent sans doute d'estre punies dans la personne de celuy qui ose imposer sy hardiment à sa Majesté et à nos seigneurs ses Ministres.
L'on convient qu'après dix années de travail chez les maîtres il est permis aux Compagnons de tenir ouvroir sous l'aveu d'un maître ou de la veuve d'un maître. Il est aussy vray que les maîtres avoient jugé à propos de changer cet article des statuts, et de décharger les compagnons de l'aveu, mais ayant reconnu qu'il naissoit des inconvéniens de ce changement et quelques maîtres s'y estant oposés, la Cour des monnoyes a remis les Compagnons

sous l'aveu à la forme des statuts. Cet aveu ne cause aucun préjudice aux Compagnons ny aux maîtres, parce qu'il n'y a que les maîtres qui n'ont point d'ouvroirs qui puissent le donner, et que le Compagnon est obligé de tenir son ouvroir dans la maison du maître qui l'avoue, ainsy il n'y a aucune multiplication d'ouvroirs, et le compagnon qui est avoué tient l'ouvroir du maître qui n'est pas en état de le tenir. Il est même à remarquer que quoyqu'il tienne ouvroir, il ne peut travailler que pour les maîtres. Les aveus ne peuvent donc pas servir de motif pour augmenter le nombre des maîtres. En effet à quelque nombre que soient lesdits aveus, il ne peut avoir d'ouvroir qu'autant qu'il y a de maîtres au lieu qu'une augmentation de maîtres augmenteroit le nombre des ouvriers, ce qui détruiroit la fabrique comme l'on a montré cy devant.

De dire que les maîtres se servent des aveux pour extorquer des sommes considérables des compagnons, c'est une suposition. Les statuts n'obligent les Compagnons à aucune somme, et quand ils en payeroient volontairement quelqu'une aux maîtres qui les avouent, ce petit avantage ne doit pas estre envié à des maîtres que les malheurs du temps ont réduit à la misère, et que le grand âge ou les infirmités ont mis hors d'état de travailler et de tenir ouvroir.

C'est encore fort inutilement que l'on remarque qu'il y a présent trois places de maîtres vacantes, cette observation sert au contraire à prouver que l'on ne doit pas augmenter le nombre des maîtres puisque quoy qu'il y ait des maîtrises vacantes, les compagnons ne s'empressent point de les remplir, et l'on ne doit pas dire que les maîtres empeschent qu'elles ne soient remplies. Il n'est pas en leur pouvoir de l'empêcher, et c'est au juge à les adjuger aux aspirans lorsqu'ils les requièrent ainsy que l'on a cy dessus expliqué.

L'on ne croit pas qu'après ces refflections (*sic*) et plusieurs autres qui se présentent naturellement, sa Majesté veuille pour une modique somme qui entrera dans ses coffres, ruiner une fabrique aussy importante dont les maîtres ont payé depuis le commencement de la guerre des sommes très considérables.

● ANNEXE 38.2

Extrait des registres du Conseil d'Etat.
Seules sont citées les premières lignes de cette pièce d'archives datée du 27 septembre 1707.

Le Roy ayant esté informé que son Edit du mois de juillet 1706[1808] par lequel S. M. a crée 40 nouvelles lettres de Maîtrise héréditaires dans la Communauté des tireurs et écacheurs d'or et d'argent de la ville de Lyon et l'hérédité des antiennes maîtrises crées par lettres n'a point eu son exécution par les empeschements que lesdits principaux et les plus riches de cette communauté y ont aporté pour détourner lesdits compagnons tireurs d'or de l'acquisition desdites nouvelles lettres & les maistres de payer l'hérédité attribuée aux antiennes […].

[1808] Edit de Marly.

Annexe 39

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier en 1655 et 1740 dans lesquels le père est compagnon tireur d'or.

- 19-01-1655. AML, 1 GG 30, fol. 116 verso. Baptême de Françoise Rivoire (Rivoyre), fille d'Anthoine Rivoire (Rivoyre) compagnon tireur d'or et de Catherine Bigule. Parrain : noble Isaac Cognain, conseiller au présidial de Lyon et ex-consul de la ville (il signe Conyain). Marraine : damoiselle Françoise Duchet.

- 28-06-1655. AML, 1 GG 30, fol. 164 verso. Baptême de Claude Budin, fils de Léonard Budin compagnon tireur d'or et de Marguerite Pain. Parrain : maître Claude Glasson procureur à Vienne. Marraine : Jeanne Matillon (elle signe Jeanne Mathillion).

- 15-02-1740. AML, 1 GG 87, fol. 19 verso. Baptême d'Antoine Matton, fils d'autre Antoine Matton compagnon tireur d'or et de Jeanne Chretien. Parrain : Antoine Lamotte maître aiguillier pour les fabricants en bas de soie. Marraine : Marie Claudine Verne veuve de Jean Michel maître fabriquant en bas de soie.

- 31-08-1740. AML, 1 GG 87, fol. 101 verso. Baptême de Suzanne Cunillat (Cunillac), fille de François Cunillat (Cunillac) compagnon tireur d'or et de Suzanne Quaetan. Parrain : Joseph Marie Coteret marchand fabricant. Marraine : Suzanne Cassé ... (terme oublié : femme ?, veuve ?) de François Burdin bourgeois de Lyon (elle signe S. Cassé Bardin).

Annexe 40

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740 dans lesquels le père est compagnon tireur d'or[1809].

- 26-02-1651. AML, 1 GG 29, fol. 46 recto. Baptême d'Anne Matton, fille de Nicolas Matton compagnon tireur d'or et d'Estienette Quernon. Parrain : Fleury Clement maître tireur d'or. Marraine : honnête fille Anne Gabet.

- 14-04-1651. AML, 1 GG 29, fol. 57 recto. Baptême de Mathieu Roquet, fils de Claude Roquet compagnon tireur d'or et d'Anne Martin. Parrain : Mathieu Vierat marchand maître tireur d'or. Marraine : dame Simonde Canal.

- 30-11-1653. AML, 1 GG 29, fol. 277 verso. Baptême d'Horace Rivoire, fils d'Anthoine Rivoire compagnon tireur d'or et de Catherine Begule. Parrain : Horace Josserand marchand tireur d'or (il signe Josserant). Marraine : dame Jaqueme Bayet.

- 10-02-1654. AML, 1 GG 30, fol. 14 verso. Baptême de Pierre Anthoine Maton, fils de Nicolas Maton compagnon tireur d'or et d'Estiennette Quernon. Parrain : Pierre Cristin maître tireur d'or (il signe P. Christin). Marraine : Marie Cordet.

- 4-02-1730. AML, 1 GG 77, fol. 17 verso. Baptême de Jacques Chevalier, né 3-02-1730, fils de Reymond Chevalier compagnon tireur d'or (il signe Reymond Chevallier) et d'Andrée Condamine. Parrain : Jacques Fillion marchand tireur d'or (il signe Jacque Fillon). Marraine : Marie Perier femme de Martin Louis marchand tireur d'or (elle signe Marie Perret).

- 23-11-1732. AML, 1 GG 79, fol. 154 verso. Baptême de Catherine Derignieux, née 22-11-1732, fille de Jacques Antoine Derignieux compagnon tireur d'or et de Guillarme Treinet. Parrain : Claude Treynet (*sic*) fils de Jerome Treynet (*sic*) marchand tireur d'or (il signe Trenet). Marraine : Catherine Farlat fille (elle signe Catherine Ferlat).

[1809] N'ont été pris en compte que les baptêmes dans lesquels le père est explicitement désigné comme compagnon tireur d'or.

- 6-05-1734. AML, 1 GG 81, fol. 55 recto. Baptême de Françoise Buisson, né 5-05-1734, fille de François Buisson compagnon tireur d'or et de Claudine Hugonin. Parrain : Etienne Buisson maître tireur d'or. Marraine : Francoise Dubois épouse de Jacques Fournel marchand fabricant.

- 23-03-1735. AML, 1 GG 82, fol. 10 verso. Baptême d'Antoine Joseph Seppe, né le même jour, fils de Joseph Seppe compagnon tireur d'or et de Claudine Mosse. Parrain : Antoine Sabattier marchand et maître passementier, bourgeois de Lyon (il signe Sabatier). Marraine : Blandine Bournon fille. Autre signataire : F. Achard.

- 19-09-1736. AML, 1 GG 83, fol. 122 recto. Baptême de Jean Treinet, né le même jour, fils de François Treinet compagnon tireur d'or (il signe Trenet) et Louise Serverin. Parrain : Jean Treinet maître tireur d'or. Marraine : Anne Lafey épouse de David Bouillet peintre (elle signe Anne Lafaye, lui signe Bouillette).

- 15-11-1736. AML, 1 GG 83, fol. 151 verso. Baptême de Joseph Trenet, né 14-11-1736, fils de Jean Pierre Trenet compagnon tireur d'or et de Marie Benoite Louis. Parrain : Joseph Longeron fabricant. Marraine : Antoinette Trenet fille. Autres signataires : Laurent, J. Fr. Trenet.

- 6-02-1737. AML, 1 GG 84, fol. 17 recto. Baptême d'Elizabeth Sepe, née le même jour, fille de Joseph Seppe compagnon tireur d'or et de Claudine Masse. Parrain : Antoine Desvignes marchand tireur d'or. Marraine : Elizabeth Prost fille.

- 20-06-1737. AML, 1 GG 84, fol. 77 verso. Baptême de Benoit Cunillat, fils de Francois Cunillat compagnon tireur d'or et de Susanne Quetan. Parrain : Benoit Bujet marchand et maître tireur d'or (il signe Buyet). Marraine : Marguerite Burdin épouse de Louis Moraud marchand fabricant (elle signe Marguerite Burdin Mouro, il signe Moreau). Autres signataires : Burdin, J. Quetan.

- 7-12-1737. AML, 1 GG 84, fol. 158 recto. Baptême d'Etienne Maton, né 6-12-1737, fils d'Antoine Maton compagnon tireur d'or et de Jeanne Chretien. Parrain : Etienne Gibert maître faiseur de bas de soie. Marraine : Louise Chretien épouse d'Arnaud Crepi vendeur de vin.

- 29-05-1738. AML, 1 GG 85, fol. 73 recto. Baptême de Raymond Sepe, né 28-05-1738, fils de Joseph Sepe compagnon tireur d'or (il signe Seppe) et de Claudine Masse. Parrain : Reymond Chevalier compagnon tireur d'or (il signe Reymond Chevallier). Marraine : Marie Michon femme d'André Noël Pichon ouvrier en soie.

- 12-08-1738. AML, 1 GG 85, fol. 103 recto. Baptême de François Cunilliat, fils de François Cunilliat compagnon tireur d'or (il signe François Cunillat) et de Susanne Quetant. Parrain : François Burdin marchand fabricant. Marraine : demoiselle Jeanne Marie Cunilliat fille.

- 2-01-1739. AML, 1 GG 86, fol. 2 verso. Baptême de Jeanne Angelique Matton, née 1-01-1739, fille d'Antoine Matton compagnon tireur d'or et de Jeanne Chretien. Parrain : Jean Joseph Matton marchand tireur d'or. Marraine : Louise Angelique Marigna épouse de Jean Joseph Matton [nom illisible, déduit grâce à la signature] compagnon [le terme "marchand" est rayé] tireur d'or.

- 16-03-1741. AML, 1 GG 88, fol. 33 recto. Baptême de Joseph Marie Mathon, né 15-03-1741, fils d'Antoine Mathon compagnon tireur d'or et de Jeanne Chretien. Parrain : Joseph Marie Blan ouvrier en bas de soie (il signe Joseph Marie Blanc). Marraine : Anne Bertine Mathon épouse d'Antoine Lamote aiguillier (elle signe Albertine Matton).

- 22-06-1741. AML, 1 GG 88, fol. 75 recto. Baptême de Claude Balmon, né le même jour, fils de Claude Balmon compagnon tireur d'or (il signe C. Barmon) et de Marie Magdelaine Armand. Parrain : Claude Balmon marchand tireur d'or (il signe Barmon). Marraine : Jeanne Marie Privat épouse de Lambert Armand conseiller du roi, notaire honoraire à Lyon. Autres signataires : Bonjour, Armand.

- 17-08-1741. AML, 1 GG 88, fol. 106 verso. Baptême de Jacques Perignieu, né 16-08-1741, fils de Jacques Antoine Perignieu compagnon tireur d'or et de Guilleaume Trenet. Parrain : Jacques Ponson compagnon teinturier. Marraine : Jeanne Dumas fille.

- 9-11-1742. AML, 1 GG 89, fol. 139 recto. Baptême de Julien Marie Cunillat, né 8-11-1742, fils de François Cunillat compagnon tireur d'or et de Susanne Quetan. Parrain : Julien Marie Chappuis maître teinturier en soie. Marraine : Marie Henriette Burdin épouse d'André Orouse marchand toilier (elle signe Marie Henriette Burdin Aurrouse).

- 25-12-1742. AML, 1 GG 89, fol. 160 verso. Baptême de Françoise Pupier, née 23-12-1742, fille de Barthelemy Pupier compagnon tireur d'or et de Benoite Gonet. Parrain : Jacques Falais maître tireur d'or. Marraine : demoiselle Françoise Mory fille.

- 24-06-1743. AML, 1 GG 90, fol. 74 verso. Baptême d'André Matton, né le même jour, fils d'Antoine Matton compagnon tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : André Lamotte aiguillier pour les maîtres de bas de soie. Marraine : Hanriette Gybert fille.

-6-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 43 verso. Baptême de Pierre Pullignieu, né 4-04-1744, fils de Jacques Antoine Pullignieu compagnon tireur d'or et de Guilleaume Treynet. Parrain : Pierre Brochet compagnon tireur d'or. Marraine : demoiselle Anne Filion fille (elle signe Anne Fillon).

- 10-11-1744. AML, 1 GG 91, fol. 144 recto. Baptême de Guilleaume (*sic*) Pupier, né le même jour, fils de Barthelemy Pupier compagnon tireur d'or et de Benoite Gonnet. Parrain : Guilleaume Favier marchand confiseur. Marraine : Jeanne Marmand épouse de Pierre Bruyas maître serrurier.

- 6-12-1744. AML, 1 GG 91, fol. 156 recto. Baptêmes de Marie et Jeanne Marie Cunillat, nées le même jour, filles jumelles de Francois Cunillat compagnon tireur d'or et de Suzanne Quetan.

- Parrain de Marie : André Orouse marchand. Marraine : Marie Tisserant épouse de Jean Marie Buyet marchand fabricant.

- Parrain de Jeanne Marie : Jean Marie Buyet marchand fabricant. Marraine : Jeanne Marie Cunillat fille.

- 27-12-1744. AML, 1 GG 91, fol. 166 recto. Baptême de Francois Marie Matton, né le même jour, fils d'Antoine Matton compagnon tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : Francois Ravel maître et marchand tailleur. Marraine : Marie Anne Hugonin fille.

- 17-12-1745. AML, 1 GG 92, fol. 157 recto. Baptême de Claudine Canard, née le même jour, fille d'Antoine Canard compagnon tireur d'or et de Jeanne Marie Chapuy. Parrain : Francois Canard tireur d'or. Marraine : Claudine Charpy (*sic*) épouse de Jacques Clapisson maître tailleur (elle signe Clodine Chapy).

- 16-02-1746. AML, 1 GG 93, fol. 23 verso. Baptême de Jeanne Pupier, née le même jour, fille de Barthelemy Pupier compagnon tireur d'or et de Benoite Gonet. Parrain : Hugues Chevieu maître cordonnier (il signe Hugues Chevieux). Marraine : Jeanne Favre femme de Pierre Rozier orfèvre.

- 9-04-1746. AML, 1 GG 93, fol. 46 verso. Baptême de Louise Brochet, née 8-04-1746, fille d'Antoine Joseph Brochet compagnon tireur d'or et de Francoise Guerin. Parrain : Joseph Perrin maître passementier. Marraine : Louise Brochet fille.

- 16-03-1747. AML, 1 GG 94, fol. 34 verso. Baptême de Claudine Prost, née 15-03-1747, fille de Louis Prost compagnon tireur d'or et de Benoite Guiguonnet. Parrain : François Trenet compagnon tireur d'or. Marraine : Claudine Hodieu épouse de Barthelemi Nizier Barmont marchand tireur d'or.

- 30-05-1748. AML, 1 GG 95, fol. 67 verso. Baptême de Philipe Cunillat, né 29-05-1748, fils de François Cunillat compagnon tireur d'or (il signe François Cunilliat) et de Susane Quetant. Parrain : Philipe Chapoton maître fabricant. Marraine : Jeanne Bolod fille.

- 30-06-1748. AML, 1 GG 95, fol. 80 verso. Baptême de Claudine Reynard, né 28-06-1748, fille de Jean François Reynard compagnon tireur d'or et de Jeanne Groux. Parrain : Jean Jaques Besson géomètre du roi, bourgeois de Lyon. Marraine : Claudine Hobreau femme d'Amien Groux faiseur de musique (elle ne signe pas, lui signe Grou).

- 23-09-1748. AML, 1 GG 95, fol. 125 verso. Baptême de Claudine Carran, née 22-09-1748, fille de Jean Anselme Carran compagnon tireur d'or (il signe Jean Telme Carrand) et de Catherine Louis. Parrain : Jean Louis maître et marchand tireur d'or. Marraine : Claudine Sibert veuve d'Antoine Roccoffort marchand chapelier (elle signe veuve Rocoffort). Autre signataire : Dupuy prieur.

- 31-12-1748. AML, 1 GG 95, fol. 174 verso. Baptême d'Hector Mathon, né 30-12-1748, fils d'Antoine Mathon compagnon tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : Hector Perrot maître fabricant. Marraine : demoiselle Marie Vin fille.

- 21-09-1749. AML, 1 GG 96, fol. 136 verso. Baptême d'Antoine Brochet, né 19-09-1749, fils d'Antoine Joseph Brochet compagnon tireur d'or et de Marie Francoise Guerin. Parrain : Antoine Brochet marchand de dorures. Marraine : demoiselle Jacqueline Berruyer fille.

Baptêmes dans lesquels le qualificatif "compagnon" est manifestement omis :

- 19-08-1735. AML, 1 GG 82, fol. 73 recto. Baptême de Jean Baptiste Maton, né le même jour, fils d'Antoine Maton tireur d'or et de Jeanne Chrétien. Parrain : Jean Baptiste Belin maître menuisier (il signe Etienne Bellin). Marraine : Claudine Verne femme d'Etienne Gibert maître ouvrier en bas de soie.

- 15-05-1736. AML, 1 GG 83, fol. 64 verso. Baptême de Marie Anne Cunillat, née le même jour, fille de François Cunillat tireur d'or et de Susanne Quetan. Parrain : Louis Moreau maître fabricant en soie. Marraine : Marie Anne Buyet femme de Jean Francois Cunillat tireur d'or. Autres signataires : Burdin Mouro, J. Quetan, Colleret, Cl. Maureau.

- 25-11-1736. AML, 1 GG 83, fol. 156 recto. Baptême de Catherine Françoise Maton, née le même jour, fille d'Antoine Maton tireur d'or et de Jeanne Marie Chretien. Parrain : Pierre Joseph Maton tireur d'or (il signe Pierre Joseph Matton). Marraine : Francoise Garnier femme de Jean Belin menuisier.

- 28-08-1737. AML, 1 GG 84, fol. 106 recto. Baptême de Claudine Pupier, née le même jour, fille de Barthelemi Marie Pupier tireur d'or et de Benoite Gonet. Parrain : Pierre Pupier tireur d'or. Marraine : Claudine Teisson fille.

- 1-02-1739. AML, 1 GG 86, fol. 17 recto. Baptême de Marguerite Pipier (*sic*), née 31-01-1739, fille de Barthelemy Pipier tireur d'or et de Benoite Gonet. Parrain : Gaspard Tissier chapelier. Marraine : Benoite Gonet femme de Pierre Bouceau affaneur.

- 7-09-1739. AML, 1 GG 86, fol. 120 recto. Baptême de Marguerite Cunillat, née 5-09-1739, fille de Francois Cunillat tireur d'or et Suzanne Quêtan. Parrain : Antoine Joseph Matton tireur d'or. Marraine : demoiselle Marguerite Duvernay fille (elle signe Margueritte Duverney). Autres signataires : Marie Françoise Duverney, J. Quetan.

- 17-04-1741. AML, 1 GG 88, fol. 48 recto. Baptême de François Pupier, né le même jour, fils de Barthelemy Pupier tireur d'or et de Benoite Gonnet. Parrain : Francois Pupier tireur d'or. Marraine : Françoise Tay.

- 27-04-1742. AML, 1 GG 89, fol. 55 recto. Baptême d'Anne Pierrette Matton, née le même jour, fille d'Antoine Matton tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : Pierre Matton tireur d'or. Marraine : Anne Matton fille.

- 7-01-1746. AML, 1 GG 93, fol. 3 verso. Baptême de Raymond Matton, né 6-01-1746, fils d'Antoine Matton tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : Raymond St Genis maître fabricant. Marraine : Jeanne Marie Farjot fille (elle signe Janne Marie Farjon).

- 19-04-1747. AML, 1 GG 94, fol. 49 verso. Baptême de Benoit Cunillat, né 18-04-1747, fils de François Cunillat tireur d'or et de Susanne Quetan. Parrain : Benoit Vital marchand fabricant. Marraine : Marie Anne Reverony épouse de François Le Brun graveur.

- 19-10-1747. AML, 1 GG 94, fol. 130 verso. Baptême d'Antoine Matthon, né 18-10-1747, fils d'Antoine Matthon tireur d'or et de Jeanne Martine Chretien. Parrain : Marc Antoine Moyne maître fabricant. Marraine : Marie Françoise Jaquard épouse d'Hector Perraut fabricant.

Annexe 41

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier hors 1655 et 1740 dans lesquels le père est maître tireur d'or.

- 20-01-1646. AML, 1 GG 27, fol. 143 verso. Baptême de Pierre Durret, fils de Mathieu Durret marchand et maître tireur d'or et de Magdelaine Billon. Parrain : Pierre Trouillet marchand. Marraine : honnête fille Claire Morand.

- 14-05-1646. AML, 1 GG 27, fol. 168 recto. Baptême de Benoit Mazar, fils de Pierre Mazar maître tireur d'or et de Marie Olier. Parrain : Benoit Olier bourgeois de Lyon (il signe Olyer). Marraine :Jeane Rameau.

- 16-05-1646. AML, 1 GG 27, fol. 168 verso. Baptême de Gaspar Vande marchand maître tireur d'or et d'Andrée Thevenard. Parrain : Gaspard Vande marchand de draps de soie. Marraine : damoiselle Jeane Valhey.

- 20-05-1646. AML, 1 GG 27, fol. 169 recto. Baptême de Pierre Faure, fils de Benoist Faure maître tireur d'or et de Jeanne de Villars. Parrain : Pierre Fillon maître tireur d'or. Marraine : damoiselle Claudine d'Aujourd huy.

- 5-02-1651. AML, 1 GG 29, fol. 42 recto. Baptême d'Anthoine Boulouchet, fils de Christofle Boulouchet maître tireur d'or et de Francoise Gros. Parrain : Anthoine Gros maître tireur d'or. Marraine : dame Francoise Gillet.

- 16-02-1651. AML, 1 GG 29, fol. 44 recto. Baptême de Philippe Crousier, fille de Denys (??) Crousier maître tireur d'or et de Pernette Thevenard. Parrain : Benoit Virissel maître cordonnier. Marraine : Philippe Thevenet.

- 12-04-1651. AML, 1 GG 29, fol. 57 recto. Baptême de Joachim Montaigne, fils de René Montaigne maître tireur d'or et de Gabrielle Chambellan. Parrain : Joachim Cibut maître orfèvre (il signe Jouachim Sibut). Marraine : Catherine Lesprennier.

- 15-08-1651. AML, 1 GG 29, fol. 83 verso. Baptême de Pierre et Pierre Geoffray Balmont, fils jumeaux de Geoffray Balmont maître tireur d'or et de Leonarde Duret.

- Parrain de Pierre : Pierre Mory maître affineur des monnaies de Lyon. Marraine : Catherine Gindron.

- Parrain de Pierre Geoffray : Pierre Mazard maître tireur d'or. Marraine : Claudine Durret.

- 12-01-1653. AML, 1 GG 29, fol. 199 verso. Baptême de Pierre Joseph Mazard, fils de Pierre Mazard maître tireur d'or et de Marie Ollier. Parrain : Pierre Colin maître tireur d'or. Marraine : damoiselle Marie Josserand (elle signe Marie Josserant).

- 26-12-1653. AML, 1 GG 29, fol. 286 recto. Baptême de Jean Baptiste Carran, fils de Sebastien Carran marchand et maître tireur et de Claudine Paullet. Parrain : Jean Baptiste Cousin marchand. Marraine : damoiselle Magdelaine Chapelle (elle signe Magdelon Chappelle).

- 26-12-1653. AML, 1 GG 29, fol. 286 recto. Baptême de Collombe Laurançon, fille d'Anthoine Laurançon maître tireur d'or et de Claudine Amyot. Parrain : Anthoine Vallansson prêtre perpétuel de St-Nizier. Marraine : Collombe Meyer.

- 4-01-1654. AML, 1 GG 30, fol. 1 verso. Baptême de Louys Mazard, né le 9 décembre 1653, fils de Barthelemy Mazard maître tireur d'or et de Françoise Veret. Parrain : Louys Simple marchand de soie. Marraine : dame Anne Ville.

- 5-01-1654. AML, 1 GG 30, fol. 2 recto. Baptême de Jane Dorry, fille de Philibert Dorry maître tireur d'or et de Marguerite Bougeard. Parrain : Philibert Dorry maître tireur d'or, frère dudit père. Marraine : Jane Juillard (elle signe Jeanne Juilliard).

- 5-01-1654. AML, 1 GG 30, fol. 3 recto. Baptême de Francoise Roquet, fille de Claude Roquet maître tireur d'or et d'Anne Martin. Parrain : André Gabbet marchand à Lyon (il signe Gabet). Marraine : Francoise de la Goutiere.

- 30-01-1654. AML, 1 GG 30, fol. 10 verso. Baptême de Jehan Anthoine Billet, fils de Jehan Billet maître tireur d'or et de Francoise Faure. Parrain : Anthoine Faure maître tireur d'or. Marraine : Andrée Mory.

- 8-02-1654. AML, 1 GG 30, fol. 13 verso. Baptême de Claude Alissand, fils de Romain Alissand maître tireur d'or et de Pernette Garon. Parrain : Claude Doissy maître tireur d'or. Marraine : Estiennette Meynay.

- 1-03-1654. AML, 1 GG 30, fol. 21 verso. Baptême de Sibille Frangin, fille de Claude Frangin maître tireur d'or et de Claudine Dupré. Parrain : Charles Deguillet écuyer, maître d'hôtel chez le roi. Marraine : demoiselle Sibille Sonda.

- 2-03-1654. AML, 1 GG 30, fol. 21 verso. Baptême de Jean et Leonord Jaquin, enfants jumeaux de Jean Jaquin maître tireur d'or et de Pernete Colleymieu.

- Parrain de Jean : Jean Collanon maître tireur d'or (il signe J. Colanon). Marraine : dame Jaqueme Priens (??).

- Parrain de Leonord : Jaques Colleymieu maître tireur d'or (il signe J. Collemieu). Marraine : dame Leonord Verand.

- 20-03-1654. AML, 1 GG 30, fol. 26 verso. Baptême de Marguerite Demay, fille de Claude Demay marchand et maître tireur d'or et de Marguerite Mallet. Parrain : Jean Durret maître tireur d'or. Marraine : Marguerite Demay.

- 21-06-1654. AML, 1 GG 30, fol. 53 recto. Baptême de Meraude Christin, fille de Pierre Christin maître tireur d'or et de Claudine Colleymieu. Parrain : Estienne Canard maître tireur d'or. Marraine : Meraude Potignon.

- 24-08-1654. AML, 1 GG 30, fol. 71 verso. Baptême de Gabriel Hugonin, fils de Cosme Hugonin maître tireur d'or et de Jeane Chambellan. Parrain : Gabriel Chambellan marchand, et pour lui René Montagne maître tireur d'or (il signe Montaigne). Marraine : dame Catherine Lepremier.

- 24-08-1654. AML, 1 GG 30, fol. 71 verso. Jean Baptiste Junot reçoit les saintes onctions du baptême (il a été ondoyé par Hugues Prost vicaire de St-Nizier le 27 mars 1654). Il est fils de Jean Baptiste Junot marchand maître tireur d'or et de Marguerite Ferrus. Parrain : Pierre Ferrus marchand. Marraine : damoiselle Isabeau Ferrus.

- 15-11-1654. AML, 1 GG 30, fol. 98 recto. Baptême de Pierre Lecourt, fils de Francois Lecourt maître tireur d'or et de Catherine Cartier. Parrain : Pierre Lecourt maître tireur d'or. Marraine : Magdelaine Goddaud (elle signe Magdelaine Godot).

- 24-05-1656. AML, 1 GG 30, fol. 276 recto. Baptême de Leonnor Carran, fille de Sebastien Carran maître tireur d'or et de Claudine Paillet. Parrain : Claude Peroil bourgeois de Lyon. Marraine : damoiselle Leonnor Miseau (elle signe Eleonor Mizauld).

- 7-11-1661. AML, 1 GG 32, page 129. Baptême de Claude Charnin, fille de Pierre Charnin maître tireur d'or et de Jacqueme Guillard. Parrain : Claude Turigny bourgeois de Lyon (il signe C. Thurigny). Marraine : Margueritte Valot.

- 18-05-1662. AML, 1 GG 32, page 224. Baptême de Hierosme Durret, fils de Pierre Durret maître tireur d'or et de Jeane Lagrolée. Parrain : Hierosme Lagrolée (sa profession est illisible car raturée). Marraine : dame Magdelaine Billion.

- 7-04-1663. AML, 1 GG 32, page 382. Baptême sous condition d'Anne Tirillon, née le même jour, fille de Pierre Tirillon maître tireur d'or et de Françoise de la Combe. Parrain : Antoine Laurisse marchand passementier. Marraine : dame Anne Micolet.

- 20-01-1664. AML, 1 GG 32, page 531. Baptême de Pierre Hugonin, né 18-01-1664, fils de Cosme Hugonin maître tireur d'or et d'Alexandre Dandre. Parrain : Pierre Dandel marchand gantier. Marraine : Marie Claudine Penier (elle signe Penet).

- 26-01-1664. AML, 1 GG 32, page 534. Baptême de Jean Bonard, né 24-01-1664, fils de Claude Bonard maître tireur d'or et d'Isabeau Thevenard. Parrain : Jean Verot marchand. Marraine : demoiselle Marie Fillon (elle signe Marie Fillion)

- 28-10-1730. AML, 1 GG 77, fol. 139 verso. Baptême de Jean Verot, né 27-10-1730, fils de Jean Baptiste Verot marchand et maître tireur d'or et de Claudine Lucas. Parrain : Jean Brochet marchand et maître tireur d'or. Marraine : Claudine Gondran épouse de Pierre Gautier marchand.

- 16-03-1732. AML, 1 GG 79, fol. 36 verso. Baptême d'Ennemond Colin, né le même jour, fils d'Henry Colin maître et marchand tireur d'or et d'Anne Chomat. Parrain : Ennemond Granjean maître et marchand passementier. Marraine : Claudine Chomat femme de Claude Seguin marchand minotier.

- 4-07-1733. AML, 1 GG 80, fol. 84 recto. Baptême de Pierrette Reynard, née le même jour, fils de Jean Baptiste Reynard maître tireur d'or et de Magdeleine Delamarre. Parrain : Claude Bonaventure Reynard tireur d'or. Marraine : demoiselle Pierrette Reynard fille.

- 28-03-1734. AML, 1 GG 81, fol. 38 recto. Baptême de Charles Reynard, né 26-03-1734, fils de Francois Reynard maître tireur d'or et de Catherine Ollier Robert. Parrain : Charles Reynard marchand fabricant. Marraine : demoiselle Françoise Reynard fille.

- 25-04-1734. AML, 1 GG 81, fol. 50 verso. Baptême de Françoise Renaud, née 23-04-1734, fille de Jean François Renaud maître tireur d'or et de Françoise Canaud. Parrain : Pierre Canaud marchand fripier. Marraine : Françoise Renaud épouse de Gabriel Pitra maître tireur d'or (elle signe Francoise Regnault).

- 29-09-1734. AML, 1 GG 81, fol. 116 recto. Baptême de Jean Baptiste Saquin maître tireur d'or et de Catherine Mathon. Parrain : Jean Baptiste Mathon tireur d'or (elle signe Jean Baptiste Matton). Marraine : Claudine Berger fille.

- 8-09-1736. AML, 1 GG 83, fol. 117 recto. Baptême de Marie Etiennette Berrier, née le même jour, fille de Louis Berrier maître tireur d'or (il signe L.Berie) et d'Anne Brochay. Parrain : Etienne Bailet fils de feu Jean Balet (*sic*) marchand passementier (il signe Etienne Ballet). Marraine : demoiselle Marie Joannon fille de Jacques Joannon marchand chapelier.

- 14-03-1737. AML, 1 GG 84, fol. 31 recto. Baptême de Claude Antoine Renaud, né 13-03-1737, fils de Jacques Renaud maître tireur d'or et de Margueritte Regneild. Parrain : Claude Antoine Laforest maître tireur d'or. Marraine : Marguerite Gros veuve d'Alexandre Laforest maître tireur d'or.

- 30-03-1738. AML, 1 GG 85, fol. 47 recto. Baptême de Magdelaine Frangin, née 27-03-1738, fille de Jean Baptiste Frangin maître tireur d'or et de Jeanne Marie Pitra. Parrain : François Pitra tireur d'or. Marraine : Magdelaine Guilliard épouse dudit François Pitra. Autres signataires : J.B Pitra, Claude Frangin.

- 28-02-1739. AML, 1 GG 86, fol. 29 recto. Baptême de Gabriel Renaud, né 27-02-1739, fils de Jean François Renaud maître tireur d'or et de Françoise Canaud. Parrain : Gabriel Renaud maître tireur d'or. Marraine : Marguerite Regnel femme de Jacques Renaud maître tireur d'or.

- 16-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 150 verso. Baptême de Justinien Reynard, né 14-11-1739, fils de Benoit Reynard marchand maître tireur d'or et de Marie Richard. Parrain : Justinien Girardon banquier à Lyon. Marraine : demoiselle Francoise Reynard fille. Autre signataire : Jeanne Claudine Reynard.

- 17-11-1739. AML, 1 GG 86, fol. 151 recto. Baptême de Jacqueline Simon, née le même jour, fille de Jean Simon maître et marchand tireur d'or et de Marie Aluyer. Parrain : Etienne Laurent Berthon du Fromental conseiller du roi, notaire de Lyon. Marraine : demoiselle Jacqueline Simon fille et sœur de ladite baptisée. Autre signataire : Paulet.

- 18-04-1742. AML, 1 GG 89, fol. 51 verso. Baptême de Claude Frangin, né le même jour, fils de Jean Baptiste Frangin maître tireur d'or et de Jeanne Marie Pitra. Parrain : Claude Frangin maître ouvrier en bas de soie. Marraine : Marguerite Montagny femme d'André Frangin maître ouvrier en bas de soie (elle signe Marguerite Montany).

- 22-07-1742. AML, 1 GG 89, fol. 88 verso. Baptême de Geoffray Renaud, né 21-07-1742, fils de Jean Francois Renaud maître tireur d'or (il signe Renio) et de Françoise Canaud. Parrain : Geoffray Renaud imprimeur (il signe Geofroy Regnault). Marraine : demoiselle Antoinette Canaud fille.

- 7-01-1743. AML, 1 GG 90, fol. 4 recto. Baptême de Jeanne Marie Reynard, née 6-01-1743, fille d'Etienne Reynard maître tireur d'or à Lyon et de Françoise Barrieu. Parrain : Jean François Michon maître tireur d'or. Marraine : Jeanne Marie Lecourt épouse de Claude Bonaventure Reynard maître tireur d'or.

- 8-01-1743. AML, 1 GG 90, fol. 4 recto. Baptême de Catherine Simon, née le même jour, fille de Jean Simon marchand maître tireur d'or (il signe Simond) et de Marie Athuyer. Parrain : Odile Pecoule bourgeois de Lyon. Marraine : Catherine Simon sœur de ladite Catherine.

- 20-01-1744. AML, 1 GG 91, fol. 10 verso. Baptême de Nicolas Reynard, né 19-01-1744, fils d'Etienne Reynard maître tireur d'or et de Francoise Barieux. Parrain : Nicolas André teneur de livres juré. Marraine : Marie Reynard épouse de Jacques Le Court maître tireur d'or (elle signe Marie Reynard Lecourt).

- 2-03-1744. AML, 1 GG 91, fol. 30 verso. Baptême de Joseph Marie Barmont, né le même jour entre deux et trois heures après minuit, fils de Claude Barmont marchand maître tireur d'or de Lyon et de Marie Beraud. Parrain : Joseph Marie Rousset négociant. Marraine : demoiselle Marie Barthelemie Rousset fille.

- 4-03-1743. AML, 1 GG 90, fol. 31 verso. Baptême de Jeanne Sepe, née 3-03-1743, fille de Jean Estienne Sepe maître tireur d'or (il signe Jan Etiene Seppe) et de Marie Rivoire. Parrain : Martin Louis maître tireur d'or. Marraine : Jeanne Colomb épouse de Jean Baptiste Matton maître tireur d'or.

- 6-03-1743. AML, 1 GG 90, fol. 32 recto. Baptême de Jeanne Marie Barthelemye Barmont, née 5-03-1743, fille de Barthelemy Nizier Barmont maître tireur d'or et de Claudine Hodieu. Parrain : Jean Barmont maître tireur d'or. Marraine : Jeanne Marie de Nervo épouse de Pierre Christin marchand fabricant.

- 24-04-1744. AML, 1 GG 91, fol. 49 verso. Baptême d'Antoinette Renaud, née 23-04-1744, fille de Jean Baptiste Renaud maître tireur d'or (il signe Regnaud) et de Catherine Canot. Parrain : Jean Francois Renaud maître tireur d'or (il signe Regnaud). Marraine : demoiselle Antoinette Canot fille.

- 13-10-1744. AML, 1 GG 91, fol. 129 verso. Baptême de Magdelaine Matton, née 12-10-1744, fille de Jean Baptiste Matton maître et marchand tireur d'or et de Jeanne Collon. Parrain : Pierre Foray marchand fabricant. Marraine : Magdelaine Pebreux épouse de Pierre Salard maître guimpier représentée par demoiselle Jeanne Salard fille (elle signe Jeanne Sallard).

- 13-01-1745. AML, 1 GG 92, fol. 8 verso. Baptême de Nicolas Flacheron, né 12-01-1745, fils d'Antoine Flacheron maître tireur d'or et Benoite Dalboz. Parrain : Nicolas Dalboz menuisier. Marraine : Jeanne Marie Prost fille.

- 14-03-1745. AML, 1 GG 92, fol. 33 recto. Baptême de Magdelaine Trenet, fille de Jean Pierre Trenet maître tireur d'or et de Marie Benoite Louis. Parrain : Jean Pierre Trenet maître marchand passementier. Marraine : Magdelaine Pebreux femme de Pierre Salard maître marchand guimpier.

- 25-03-1746. AML, 1 GG 93, fol. 39 verso. Baptême de Jean Marie Colin, né 24-03-1746 à onze heures du matin, fils d'Henry Colin maître et marchand tireur d'or et cacheur (*sic*, écacheur) et fileur d'or et d'Anne Chaumas. Parrain : Jean Nicolas Villard marchand papetier. Marraine : demoiselle Marie Bernard fille.

- 3-10-1746. AML, 1 GG 93, fol. 121 verso. Baptême de Marie Benoite Maton, née le même jour, fille de Jean Baptiste Maton maître tireur d'or et de Jeanne Colon. Parrain : Jacques Cusset bourgeois. Marraine : Marie Benoite Louis femme de Jeanne Pierre Treyenet maître tireur d'or.

- 25-11-1747. AML, 1 GG 94, fol. 146 recto. Baptême de Jean Lecour, né 24-11-1747 à quatre heures du matin, fils de Jacques Jean Lecour maître tireur d'or et de Benoite Gabet. Parrain : Jean Lecour maître tireur d'or (il signe J. Lecourt). Marraine : Philiberte Jantet épouse de Claude Gabet aussi maître tireur d'or. Autres signataires : Pierre Bolo, Falais Lecourt, Marianne Gabet...

- 8-01-1748. AML, 1 GG 95, fol. 3 verso. Baptême de Claudine Barmont, née lemême jour, fille de Jean Barmont maître et marchand tireur d'or et d'Anne Petit. Parrain : Bartelemi Gabet maître et marchand tireur d'or. Marraine : Claudine Chappuis veuve de Nicolas Petit bourgeois (elle signe Claudine Chapuis).

- 12-01-1748. AML, 1 GG 95, fol. 5 verso. Baptême de Pierre Joseph Allogniet, fils de Gaspard Allogniet maître tireur d'or et de Marie Chenot. Parrain : Pierre Joseph Allogniet tireur d'or (il signe Pierre Joseph Alloignet). Marraine : Claudine Roquet fille (elle signe Claudine Roque).

- 8-12-1748. AML, 1 GG 95, fol. 163 verso. Baptême de Marie Claude Henry Barmont, né 7-12-1748, fils de Benoit Barmont maître et marchand tireur d'or et de Marie Anne Perrin. Parrain : Claude Henry Perrin bourgeois de Lyon. Marraine : Lucrece Valeton veuve de Geoffroy Barmont maître et marchand tireur d'or.

Annexe 42

Baptêmes célébrés à Saint-Nizier dans lesquels le père est compagnon imprimeur.

- 4-12-1650. AML, 1 GG 29, fol. 27 recto. Baptême de Jean Bergier, fils de Thomas Bergier compagnon imprimeur et d'Izabeau Perrin. Parrain : Jean Bar maître chirurgien. Marraine : honnête fille Jeane Serve (??).

- 28-11-1655. AML, 1 GG 30, fol. 219 recto. Baptême d'Anthoine Guerrier, fils de Robert Guerrier compagnon imprimeur et de Louise Tonniet. Parrain : Anthoine Baudran maître imprimeur. Marraine : Marie Ga.

- 23-11-1661. AML, 1 GG 32, page 141. Baptême de Jean Gallet, fils d'André Gallet compagnon imprimeur et d'Izabeau Revol. Parrain : Jean Gregoire imprimeur. Marraine : Catherine Fayard femme de Jean Mathieu Dupuy marchand banquier.

- 22-08-1729. AML, 1 GG 76, fol. 99 recto. Baptême de Jeanne Basset, née le même jour, fille d'Antoine Basset compagnon imprimeur et de Magdelaine Larüe. Parrain : Abraham Theodore de Labruyere maître passementier. Marraine : Jeanne Cottechaude fille.

- 4-10-1732. AML, 1 GG 79, fol. 131 verso. Baptême de Jeanne Antoinette Charlot, née le 3 octobre 1732, fille de Laurent Charlot compagnon imprimeur et de Marie Elisabeth Ovet dit Tourney. Parrain : Jean Baptiste Ovet dit Tournet meunier. Marraine : Antoinette Rivoire veuve de Jean Ovet dit Tournet tisserand.

Annexe 43

Parenté spirituelle et rivalités professionnelles : l'exemple des bouchers et des chandeliers.

Le point de vue du Consulat

● "Extrait du registre des Jugemens & Ordonnances Consulaires de la Police des Arts & Mestiers de la ville de Lyon", daté du **27 août 1693** et publié en 1698, "A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes". Pièce d'archives n°5.

Cote : AML, HH 29.

Sur ce qui a été representé au Consulat par les Maistres Gardes de la Communauté des Chandéliers de cette Ville, que l'Ordonnance par luy renduë le dix-septiéme Juin dernier, est journellement éludée par les contraventions continuelles que font les Bouchers à celles qui ont été renduës cy-devant avec eux ; par lesquelles il leur est défendu de fondre leurs Graisses & Suifs, qui doivent être par eux délivrez aux Chandéliers Fondeurs nommez dans ladite Ordonnance du dix-septiéme Juin pour en faire la Fonte, & pour en être ensuite la distribution faite par lesdits Maistres Gardes au desir de ladite Ordonnance ; Louis Clavel entr'autre l'un desdits Bouchers, ainsi que Jean Costerizant, Benoist Robelin & Claude Hodieu, faisant un tel mépris de ce qui a été contradictoirement reglé avec leur Commuanuté, qu'ils ne veulent faire aucune dénonciation ny delivrance desdits Suifs, les écartent & détournent hors de cette Ville, & prétendent avoir la faculté non seulement de les fondre, mais encore de les débiter à qui, & au prix que bon leur semble, sans daigner faire aucune sommation ausdits Fondeurs choisis par le Consulat de les prendre ainsi que ladite Communauté des Bouchers l'avoit cy-devant requis : Ils portent même cette licence jusques à fondre dans les Triperies qui leurs sont prestées ou soûloüées par les particuliers qui les tiennent à loüage de la Ville au grand préjudice du public, attendu le mélange des Graisses de mauvaise qualité qui se fait ausdites Fontes dans ces lieux suspects, sans la participation desdits Maistres Gardes. Requerans qu'il y fut incessamment pourvû & ordonné, que lesdites precedentes Ordonnances & Reglemens fussent executez selon leurs formes & teneur, & que défenses fussent faites ausdits Bouchers, & tous autres de fondre dans lesdites Triperies, ainsi qu'aux Tripiers de les

louüer ny prester à l'effet desdites Fontes, sous peine de telle amande qu'il plaira au Consulat d'imposer. Après avoir mandé & ouï lesdits Bouchers, qui ont soûtenu que de tout temps il leur a esté permis de fondre leurs Graisses, ainsi qu'il se pratique à Paris & autres Villes du Royaume, & que par consequent leurs Confreres ne sont point en contravention, qu'au contraire cette liberté leur étant laissée le public en seroit mieux servi : ont partant insisté à ce qu'il soit permis à leur Communauté de fondre, & de vendre leurs Graisses où bon leur semblera, sans estre tenus de faire aucune dénonciation, offrant de faire ladite Fonte de huit en quinze jours au plus tard, afin que la Marchandise en soit plus belle, pour estre venduë & distribuée au public, au prix reglé par les Ordonnances. Oüy sur le tout le sieur Demoulceau, conseiller & Procureur du Roy de ladite Ville, Avocat & Procureur general de la Communauté d'icelle, qui a dit, que ces deux differentes Communautez des Bouchers & Chandéliers, ayant eu cy devant des Reglemens & Statuts qui leur ont esté donnez par le Consulat, conformement à la Declaration de 1661 sur lesquels & en explication d'iceux, selon les differentes occurrances, diverses Ordonnances ont esté renduës, & entr'autres celle du 17 Juin dernier, tres-juridique & avantageuse au public, entre lesdits Maistres Gardes Chandéliers & les Maistres Chandéliers Fondeurs, cette Ordoonance demeureroit entierement inutile & sans effet si les Bouchers pouvoient parvenir à leurs fins, c'est à dire à la liberté de fondre & vendre leurs Suifs où & ainsi que bon leur sembleroit, puisque en ce cas la nomination faite par le Consulat de huit Fondeurs[1810], & cette distribution si bien reglée par la même Ordonnance, ne pourroit avoir aucune execution ny le public s'en prévaloir, lesdits Bouchers n'ayant allegué de leur part aucunes raisons qui puissent appuier leurs pretentions, estant certain que les Reglemens & Statuts qu'ils ont reçu du Consulat, & qu'ils ont representé, ne leur donnent d'autre permission que de vendre, faire vendre, acheter & faire acheter aux Marchez & lieux publics à ce desinez[1811], privativement à tous autres, toute sortes de Bestail, mais nullement de fondre & de vendre les Graisses & Suifs qui en proviennent ; il en arriveroit de trop grands inconveniens pour le publics, ausquels il a esté sagement pourvû par les Ordonnances qui l'ont reglé autrement, même contradictoirement avec eux, et entr'autres par un Reglement du deuxiéme May 1677 des sieurs Juges nommez par le Consulat à l'exercice de la Police ordinaire, par lequel en prononçant sur le Taux des Suifs & des Chandéles, ils ordonnerent incidamment sur les remonstrances, offres & requisitions des mêmes parties, que les Fondeurs prendroient les Suifs desdits Bouchers au Taux par eux reglé, & y adjoûtant les condamnations qu'ils crurent necessaires & avantageuses au public, ainsi qu'il se voit par ledit Reglement qui a esté communiqué, mais en conciliant tout ce qui a esté fait & reglé jusques à présent avec le veritable interest du public, & pour faire cesser le grief que lesdits Bouchers y peuvent opposer. Estime ledit Procureur du Roy,

---

[1810] Il s'agit de Denis Grivel, Jean-Baptiste Gaucher, Antoine Deschamps, Bonnaventure Gerber, Pierre Chaumont, Claude Reydellet, Balthazar Volet & Claude Clemensin ["Extrait du registre des Jugemens & Ordonnances de la Jurisdiction Consulaire de la Police des Arts & Mestiers de la ville de Lyon", daté du 17 juin 1693 et publié également en 1698, "A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes" (AML, HH29)].

[1811] destinez

qu'ils n'en peuvent avoir de legitime, aussi-tost que lesdits Fondeurs Chandéliers seront solidairement obligez de prendre leurs Graisses & Suifs au Taux fait ou à faire par lesdits sieurs Juges de Pplice, en sorte qu'ils en puissent avoir le debit dés qu'ils en auront de prest à estre vendu & employé, ce qui arrivera en prenant par lesdits Fondeurs tous les Suifs que lesdits Bouchers auront en rame, provenans du bétail qu'ils tuëront, & non d'ailleurs, dans la quinzaine en Esté, & au bout de trois semaines en Hyver pour le plus tard : & en cas qu'ils ne les prennent dans ledit temps, après deux sommations qui leur seront faites par lesdits Bouchers, il soit permis ausdits Bouchers de fondre leurs Suifs, & les faire convertir en Chandèles par les Maistres ou Comapgnons Chandéliers, en observant les Ordonnances concernant la fonte desdits Suifs & fabrique des Chandéles, & qu'il soit fait défenses tant ausdits Bouchers que Chandéliers Fondeurs de faire lesdites Fontes dans les Triperies, & à ceux qui les tiennent de les loüer ou prester à cet effet, & qu'au surplus ladite Ordonnance du dix-septiéme Juin dernier sera executée selon sa forme & teneur : A quoy il a conclud. Le Consulat a resolu, arresté & ordonné que les huit chandéliers Fondeurs seront chacun solidairement obligez de prendre les Graisses & Suifs des Bouchers, au Taux fait ou à faire par les sieurs Juges de la Police quinze jours après qu'ils les auront mis en rame en temps d'Esté, & au bout de trois semaines en temps d'Hyver pour le plus tard, lesdites Graisses provenans du Bétail que chacun desdits Bouchers tüera & non d'ailleurs : & en cas que lesdits Fondeurs ne les prennent dans ledit temps, après deux sommations qui leur seront faites par ceux desdits Bouchers qui en auront, il sera permis ausdits Bouchers de les fondre, & de les faire convertir en Chandéles par les Maistres ou Compagnons Chandéliers, en observant les Ordonnances concernant la fonte desdits Suifs & fabriques des Chandéles. Fait tres expresses inibitions & défenses tant ausdits Bouchers que Chandéliers & Fondeurs, de faire lesdites Fontes dans lesdites Triperies, & à ceux qui les tiennent de les loüer ou prester à cet effet, le tout à peine de cent livres d'amande contre chacun des contrevenants, applicable au desir des autres Reglemens de leur Communauté, & en outre, de la confiscation des Suifs qui seront fondus & vendus au préjudice de la presente Ordonnance ; sera au surplus celle du dix sept Juin dernier executée selon sa forme & teneur, & la presente luë, publiée & affichée par tout où besoin sera. Fait au Consulat le vingt-septiéme Aoust 1693. Signé, Prost.

Leu, publié à haute intelligoble voix, son de trompe & cry public, dans les lieux, Carrefours & endroits accoutumez à faire telles & semblables proclamations, à ce qu'aucun n'en puisse ignorer, par moy Jean-Baptiste Bertholon, Huissier au Parlement de Dombes, seul Juré Crieur public pour le Roy en la Sénéchaussée & Siège Presidial de Lyon, & autres Cours de Justice qui s'exercent dans laditre Ville & Fauxbourgs d'icelle, y demeurant ruë & Paroisse S. Goerge soussigné, assisté de Maistre Henry Monnet Trompette ordinaire de cette Ville soussigné, le [jour non mentionné] septembre 1693.
Signé Bertholon, & Monnet.

● Ordonnance consulaire précisant les conditions de la vente du suif en rames par les bouchers aux chandeliers-fondeurs. **Affiche du 3 juin 1698.** Pièce d'archives n°6.

Cote : AML, 6 FI 00135 (localisation du microfilm : 2 Mi 52)

Les Prevost des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon, ayans donné une attention très particulière pour régler les contestations qui naissent journellement entre la Communauté des Maistres Chandéliers, & celle des Maistres Bouchers de cette Ville, au sujet de la délivrance des Suifs en rames que les Bouchers sont obligez de faire après les temps fixez, ainsi qu'il paroit par le Ordonnances qui ont esté rendues par le Consulat en différens temps, & notamment les dix-sept Juin et septième Aoust mil six cens quatre-vingt-treize, portant délay pour les temps ausquels les Maistres Bouchers estoient obligez de délivrer leurs Suifs en rames entre les mains des Chandeliers Fondeurs, & l'obligation où estoient lesdits Chandeliers de les prendre desdits Bouchrs ; Et n'ayant pû mettre fin jusques à présent à tous leurs différents ; A quoy désirant de pourvoir pour le bien du public, le Consulat se seroit fait représenter les dusdites Ordonnances, & auroit ouy les Maistres Gardes Chandeliers, & Bouchers, & la plus grande partie des Maistres desdistes Communautez ; et sur le tout, le Sieur Prost de Grange-blanche Procureur Général de ladite Ville, après une meure délibération ; lesdits sieurs ont résolu et arresté que les Ordonnances des dix-sept Juin et septième Aoust mil six cens quatre-vingt-treize, seront exécutées selon leur forme & teneur, ce faisant, ordonné que les huit Chandeliers Fondeurs seront chacun solidairement obligez de pendre les Graisses & Suifs des Bouchers sur le pied du Taux qui est fait ou sera fait une fois l'année seulement au temps de Pasques par les sieurs Juges de Police quinze jours après qu'ils les auront mis en rames en Esté, & au bout de trois semaines pour le plus tard en Hivert lesdites Graisses provenant du bestail que chacun desdits Bouchers tuea, & non d'ailleurs ; que lesdits Bouchers seront obligez de délivrr ausdits Chandeliers Fondeurs lesdits Suifs en rames, & réciproquement les Chandeliers Fondeurs de les prendre des Bouchers dans lesdits temps sous peine de contravention, pour laquelle les contevenans seront condamnez à l'amande de cent livres, aplicables ainsi qu'il sera jugé à propos par le Consulat, & en justifiant de la part de l'une des parties de deux sommations, la défailante y sera contrainte & par coprs, sans que la peine puisse passer pour comminatoire ; & afin que les Fondeurs Chandeliers ne soient pas chargez à leur préjudice inutilement desdits Suifs en rame, les autres Masitres Chandeliers non fondeurs, seront obligez sous les mesmes peines que dessus huit jours après la Fonte d'iceux, de les prendre desdits Fondeurs chacun selon l'ordre du Cathalogue qui a esté arresté à ce sujet, dont l'état sera tenu par les Maistres Gardes de ladite Communauté, & passé outre nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles comme fait de police ; & afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, la présente Ordonnance sera leue, publiée, & affiché par tout où besoin sera. Fait au Consulat (…) le troisième Juin mil six cens quatre-vingt-dix-huit.

Le point de vue des bouchers

● Requeste présentée par les maîtres bouchers de cette ville de Lion, au bas de laquelle est son ordonnance qui leur permet de fondre leurs graisses dans les fonderies de ladite ville**. Du 31 may 1701.** Pièce d'archives n°7.

Cote : AML, HH 19.

A Messieurs les Prevost des marchands et Echevins de la ville de Lion
Messieurs
Les maîtres bouchers de cette ville de Lyon vous remontrent très humblement, que le Consulat ayant crû de procurer le bien public, il voulut il y a quelques années que ces suppliants vendissent aux maîtres chandeliers fondeurs, leurs graisses en rames ou fondues, au cas que les chandeliers différassent de les prendre de quinze jours en esté et de trois semaines en hiver ; et ces sieurs Commissaires de la police ayant fait annuellement deux taux des graisses tant en rames que fondues, l'un aux rogations, et l'autre à la saint Michel ; l'expérience a fait connaître que bien loin que ces règlements fussent favorables au public, ils estoient au contraire nuisibles par l'événement et que les chandeliers en tiroient tout l'avantage, au grand préjudice des suplians, ceux cy ont cru qu'ils pouvoient demander à rentrer dans la liberté de vendre leurs suifs en rames ou fondues, au marché public, à toutes personnes indifféremment, et aux prix qu'ils pourroient leur donner suivant les différents prix des bestiaux, et la bonne ou médiocre qualité des graisses.
Cette liberté est juste, elle est naturelle dans cette ville, et conforme même à ce qui se pratique dans celle de Paris, où sans contredit la police est arrivée dans le plus haut degré de perfection ; d'ailleurs elle n'empêchera pas qu'on ne mette toujours un taux aux chandelles, à l'exemple de ce qui se fait en bien d'autres choses ; on ne fixe point le prix du blé ni de la farine, mais on fixe celuy du pain, et ainsy de plusieurs autres exemples.
Il est même impossible de donner un taux, et garder à même temps les règles de la justice (…).
Premièrement, comme le taux des Rogations est extraordinairement plus faible que celuy de la Saint Michel, il arrive que souvent, et surtout après pasques, les chandeliers différent de prendre le suif des bouchers pour attendre que le nouveau taux soit fait, et pendant ce temps là, les graisses se gastent et diminuent beaucoup, au grand préjudice desdits maîtres bouchers.
D'ailleurs si tost qu'on laisse passer huit ou dix jours sans fondre le suif, il perd sa qualité, comme on le void par l'exemple de la viande, laquelle quatre ou cinq jours après que le bestail est mort, est bien moindre qu'elle n'estoit au commencement, et la bonne qualité de la graisse ayant passée (*sic*), il s'en faut bien que les chandelles soient si bonnes et si blanches.
Le Consulat a essayé de prévenir ces inconvéniens, en ordonnant que les chandeliers prendroient le suif en été, tous les quinze jours, et en hiver toutes les trois semaines mais il a été impossible aux suplians de les obliger à l'exécution de ces réglemens, surtout depuis pasques jusqu'aux Rogations parce que les chandeliers sachans (*sic*) que le taux devant diminuer aux rogations, ils attendent ce temps là, et causent par ce moien (*sic*) ausdits suplians de grandes pertes sur le suif ainsy qu'il est arrivé en années 1696 et 1697

dans lesquelles lesdits suplians perdirent la valeur de dix ou douze mille livres, desquelles ils demandent aux chandeliers le remboursement avec justice.
En second lieu quand il sera permis aux maîtres bouchers de fondre leur suif, et de le vendre au marché public indiféremment à toutes personnes ; les chandeliers feront des chandelles incomparablement meilleures, et les bourgeois qui ne seront pas contens de celles qu'ils prennent chez lesdits chandeliers, achèteront du suif comme on fait à paris et feront faire les chandelles de la meilleure manière ; ce qui engagera les chandeliers d'en user de même pour en avoir la débite au lieu qu'il est certain et connu à tout le monde qu'ils meslent de mauvaises graisses avec le bon suif, et ce qui fait absolument la mauvaise chandelle.
Le règlement que les bouchers demandent avec justice, procurera à même temps le bon marché des chandelles dont le prix diminuera considérablement, parce que le profit qu'on donne aux chandeliers par le taux de dix livres pour leur façon par quintal, est exorbitant, et si les suplians ont la liberté de vendre leur suif fondu ; on fera dans la ville des chandelles au prix qu'elles se donnent dans toutes les villes circonvoisines et à dix lieues autour de Lion.
Au reste, cette liberté de vendre et fondre les suifs n'en augmentera point le prix, ni n'en diminuera la quantité dans la ville, parce qu'il n'est pas permis aux suplians d'en faire sortir hors la ville, et que les chandeliers et tous autres en peuvent indiféremment faire venir de tous les endroits que bon leur semble.
Ce considéré Messieurs la Communauté des bouchers espère de votre zèle pour le bien public et de votre justice ordinaire, que vous leur donnerez votre agrément pour fondre leurs graisses tous les huit jours, et de les vendre dans cette ville en marché ou place publique, ainsy qu'il se pratique à Paris ville capitale qui doit servir de modèle et d'exemple à toutes les villes du Royaume, et notamment à celle de Lion qui est du ressort du parlement, eu égard aux droits que lesdits suplians payent annuellement, et ferez justice.
Signé Dejay[1812], André Gantillion, Jacques Clavel[1813], P. Loubinoux[1814].

Soit communiqué aux maîtres gardes chandeliers et fondeurs, et au procureur général de la communauté pour en venir mardy prochain au Consulat. A Lion ce 31e aoust 1700.

Signiffié et donné copie de laditte requête ordinaire et présent exploit (…) avec assignation audists maistres gardes chandelliers de cette ville tant pour eux que pour leur communauté pour comparaître demain au consulat iceluy tenant pardevant et aux fins de ladite requeste ordinaire fait ce sixième septembre mil sept cens par moi Claude François Julian huissier audiancier au grenier à sel de Lyon, y demeurant rue des trois maries, paroisse Ste Croix soubzigné en parlant pour tous au sieur Lafont l'un des maîtres gardes (…) dans son domicille

---

[1812] Il s'agit d'Henri Dejay. Il apparaît également comme signataire des règlements et statuts des marchands et maîtres bouchers du 27 mars 1700, acceptés par le Consulat le 30 mars 1700 (AML, HH 19).

[1813] Il signe pour lui et pour son « colesges Jean Fransois Costerisan maistre garde ».

[1814] Pierre Loubinoux signe lui aussi le règlement des bouchers du 27 mars 1700 (AML, HH 19).

au quartier de bon rencontre daudit Lyon. Signé Julian. Contrôlé à Lion le 6 septembre 1700, signé Villenuve.
Veu la requeste cy dessus et après avoir ouy tant lesdits maîtres chandeliers fondeurs que les autres maîtres de ladite profession, comme aussy les maîtres gardes bouchers, et le sieur Prost de Grange blanche procureur général de ladite ville et communauté de Lion, conseiller et procureur du Roy en la jurisdiction consulaire de la police des arts et mestiers de ladite ville, il est dit du consentement des parties qu'il est permis aux maîtres bouchers de fondre les graisses dans les fonderies de cette ville toutes les fois qu'ils en auront à fondre, en payant le droit acoutumé à ceux desdits chandeliers qui leur presteront leurs fonderies, ou en convenant avec eux du louage de leurs Utenciles, permis néanmoins ausdits fondeurs de fondre des graisses pour qui bon leur semblera à la manière ordinaire au moyen de quoy deffenses leur sont faites de troubler lesdits maîtres bouchers dans les fontes de leurs graisses qu'ils feront à l'avenir, à peine de dix livres d'amandes ; fait au consultat par nous prévost des marchands et echevins de la dite ville de Lion soussignez, le trente unieme may mil sept cens un.

Le point de vue des chandeliers

● "Reglemens et statuts,
Proposé A Messieurs les Prevost des Marchands & Eschevins de la Ville de Lyon, par les Marchands & Maistres Chandellier, & Fondeurs en Suif, tant de cette ville que Fauxbourgs d'icelle, soubs signez pour establir dans l'exercice de leur Art, la perfection & fidelité requise, tirés de leurs anciens Reglemens, augmentés, diminués & corrigés, pour estre observés à l'advenir soubs le bon plaisir de sa Majesté".

Règlement en date du 11 août 1670, approuvé par le Consulat le 21 août 1670[1815]. Pièce d'archives n°8.

Publication : A Lyon, chez Vincent Moulu, Imprimeur à la Grand'ruë de l'Hôpital, vis à vis le Chapeau Rouge. M.DC.LXXI.

Cote : AML, 1 C 304 168.

(...) XII.

Deffences sont faites à tous Bouchers & Tripiers de faire aucunes Chandelles, pour vendre ny faire vendre ; mais seulement leur sera permis d'en faire pour leur usage, dans lequel temps lesdits Bouchers & Tripiers seront obligés d'en advertir lesdits maistres Gardes Chandelliers, à peine de confiscation desdites Chandelles, & de cinquante livres d'amande.

[1815] Le même règlement sera republié en 1698, "A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes" (pièce d'archives présente dans AML, HH 29).

● “A Messieurs, Messieurs Les Prevost des Marchands & Eschevins Iuges de la Police des Arts & Mestiers de la Ville de Lyon”, daté du **10 octobre 1693** et publié en 1698, “A Lyon chez Antoine Jullieron, seul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, du Clergé & de la Ville, en rüe Raisin aux deux Viperes”. Pièce d’archives n°9.

Cote : AML, HH 29.

Supplient humblement les Maistres Gardes de la Communauté des Chandéliers de cette Ville, & vous en remontrent qu’ayant esté assignez le vingt-cinquiéme Septembre dernier pardevant les Sieurs Presidents de la Police de cette Ville, à la Requeste des Maistres Gardes de la Communauté des Bouchers dudit Lyon, pour voir dire que les Graisses ou Suifs en rame seroient augmentez pour les raisons énoncées en leur demande ; lesdits Suplians pour se bien acquitter de leur employ, se seroient presenté le troisième du present mois à ladite assignation, répondu si pertinnemment que lesdits Magistrats, après leur avoit fait signer leurs exceptions & défenses, renvoyerent les uns & les autres hors de cours & de Procez sans autre formalité pour ce regard, mais comme en même temps ils voulurent obliger lesdits Suplians à signer une Ordonnances par eux renduë à l’encontre d’eux, lecture prélablement faite d’icelle par leur Greffier ordinaire, portant défences à eux de distribuer aucun Suif Fondu à peine de prison, & de deux cens cinquante livres d’amande & passe outre &c. C’est ce qu’ils refuserent de vouloir faire non seulement à cause de ce qu’on ne leur donne point copie de cette pretenduë Ordonnance, mais encore parce qu’en ayant obtenu une de vous Messieurs du dix-septiéme Juin dernier, qui a esté ponctuellement executée selon sa forme & teneur au gré & satisfation de la Communauté desdits Chandéliers est bien suffisantes sans s’arrester à la leur, laquelle l’on n’estime pas pouvoir faire aucun obstacle, ny prejudice à la vôtre, dont ils dependent absolument par la preuve testimoniale de leur Reglement qui ne reconoissent que vostre Jurisdiction confirmé par la Cour, hors dequoy ils se trouveroient exclus de protection dans les occsions, notanment en cette occurrence qui doit decider de la Superiorité des deux, c’est pourquoi lesdit Suplians & ladite Communauté continuent de recourir à vous comme à leurs Juges naturels, à ce qu’il vous plaise Messieurs, vû ce que dessus, ordonner que vostre susdite Ordonnance dudit jour dix-septième Juin dernier, sera executée selon sa forme &teneur, & que défenses seront faites à toutes personnes de troubler lesdits Suplians dans l’exercice de leur charge, conformement à votre susdite Ordonnance à peine de deux cens cinquante livres d’amande, & à tous Huissiers, Sergens ou Archers de ce faire, ny entreprendre pour raison de ce fut les personnes & biens desdits Suplians sous pareille peine & suspension de leur charge, & que votre Ordonnance sera signifiée ausdits Greffiers pour qu’on n’en ignore, & passé outre comme pour fait de Police, nonobstant oppositions ou appellations quelconques & sans préjudice, & vous ferez justice, Robas, B. Deschamps, Magnieunin, Capost, Deschamps, Traitier, Brisout, Gerbest, Pay, Varson, Pacard, Gonetié, Barrat, Chalon, Petit, Rougy, Rouby, Lafont, Noir, Simon, Pipon, Raliere, Nicolas, Grost, Buyat, Laviyé, Lionet, Dalbepierre, Lacua & Fillion.
Soit montré au Procureur du Roy, à Lyon ce dixième Octobre mil six cens quatre vingt-treize.
Signé Dulieu.

Le Procureur du Roy qui a vû ladite Resqueste dit que l'Ordonnance de Police qui en fait le sujet devroit estre raportée, mais comme les Suplians assurent que le Greffier leur en a refusé une expedition, & qu'en effet ledit Procureur du Roy n'a pû jusques à present parvenir à en avoir une de sa part, ledit Greffier luy ayant opposé les défenses verbales à luy faites d'en délivrer par celuy qui preside à ladite Police, il se treouvera necessité dans la suite de recourir aux voyes de droit, & de faire les diligences requises pour ce faire remettre une expedition de ladite Ordonnance ; c'est cependant comme il n'y en eust jamais de plus juridique, ny qui ait esté plus agreablement executée par tous les biens intentionnez pour l'avantage du public, que celle que le Consulat a rendüe le dix-septième Juin dernier, suivie de celle du vingt-septième Aoust aussi dernier qui l'a confirmée, & qui regle si sagement pour un chacun des Communautez des Bouchers, Chandéliers, & Fondeurs, particulirement pour une equitable distribution des Graisses & des Suifs, que d'ailleurs il est innoüy que les Juges de la Police, qui ne sont que des Commissaires dudit Consulat, ayent entrepris jusques à present de prononcer des Ordonnances contraires à celles dudit Consulat, qui ne connoit pour Juges Superieurs, en pareil cas, que le Conseil & la Cour du Parlement, il est juste & important d'eviter incessamment tout le trouble & toutes les autres entreprises qui pourroient estre faites sous pretexte de l'Ordonnance de ladite Police, pour empescher l'execution de celles dudit Consulat ; auquel effet il estime que les fins & conclusions prises par la Requeste desdits Chandéliers ne leur peuvent estre refusées, & requier en outre que la peine de la Prison soit adjoûtée aux défences requises, contre ceux qui troubleront lesdits Maistres Gardes dans l'execution desdites Ordonnances, memes contre les Huissiers, Sergens, & Archers qui voudroient proceder par saisie, execution & contrainte au prejudice d'icelles, à quoy il conclud. Fait à Lyon ce vingtiéme Octobre mil six cens quatre-vingt-treize.
Signé Demoulceau.
Soit referé au Consulat, à Lyon ledit jour onziéme Octobre mil six cens quatre-vingt-treize.
Signé, Dulieu.

Le Consulat a ordonné, qu'à la diligence dudit Procureur du Roy l'Ordonnance donnée par les Juges de la Police sera raportée dans la huitaine, pour estre pourvu & procedé ainsi qu'il appartiendra par raison, sur l'entreprise attentatoire à celles du Consulat, & cependant que les Ordonnances Consulaires des dix-septiéme Juin & vingt-septiéme Aoust dernier seront exécutées dans tous leurs chefs, selon leur forme & teneur ; fait défences à toutes personnes de troubler lesdits Maistres Gardes dans la fonction de leur Charge & distribution des Suifs dans leur Communauté, conformement au Reglement fait par lesdites Ordonnances Consulaires, à peine de deux cens cinquante livre d'amande, & à tous Huissiers, Sergens & Archers de faire aucune contrainte, execution & saisie sur les biens & personnes desdits Maistres Gardes au prejudice desdites Ordonnances, sous pareille peine d'interdiction de leur Charge, & de prison, & sera la presente Ordonnance signifiée au Greffier de ladite Poluce, & passé outre à son execution, nonobstant oppositions ou appellations quelconques & sans prejudice dicelles. Fait au Consulat le quinziéme Octobre mil six cens quatre-vingt-treize.
Signé, Dulieu, Choisity, Desbelly, & de La Forest.
Extrait Renaud.

Signifié, baillé Copie à Me Romyeu Greffier de Police tant de la susdite Odonnance que present exploitant à ce qu'il n'en soit ignoré, parlant à sa personne que j'ay trouvé en son étude à Lyon, rüe du Plâtre, fait ce dix-septième Octobre mil six cens quatre-vingt-treize après midy, par moy Iaques Venet Huissier en la Souveraine Cour des Monnoyes de Paris, résident à Lyon ruë S. George, soussigné.
Controllé à Lyon ce 17 octobre 1693. Foll. 169. R.
Venet, B. Bontemps.

Annexe 44

Parrainage de prestige.

Un parrain de prestige peut être un membre (éventuellement honoraire) du Consulat, le détenteur d'un office important ou un membre d'une famille d'ancienne noblesse. Dans ce corpus, j'ai toutefois volontairement écarté les baptêmes dans lesquels, certes le parrain est un membre ou un ancien membre du Consulat, mais dont le père est marchand fabricant, négociant ou titulaire d'un office… En effet, je n'ai sélectionné que les baptêmes où la différence de milieu social est indéniable entre le père et le parrain, seule condition pour être sûr que le choix d'un tel parrain soit source de prestige pour la famille du baptisé.

- Baptême St-Nizier 27-03-1651 de Jeane Gord, fille de Denis Gord maître fondeur et de Philippe Thevenet. Parrain : noble Jean Baptiste Paquet ex-consul de Lyon. Marraine : damoiselle Jeane Gueste. AML, 1 GG 29, fol. 53 recto.

- Baptême St-Nizier 3-03-1652 de Claudine Richard, fille de François Richard maçon et de Marie Bret. Parrain : noble Ainar Dalichon ex-consul de cette ville. Marraine : dame Claudine Bulet. AML, 1 GG 29, fol. 127 recto.

- Baptême St-Nizier 19-01-1655 de Françoise Rivoire, fille d'Anthoine Rivoire compagnon tireur d'or et de Catherine Bigule. Parrain : noble Isaac Cognain, conseiller au présidial de Lyon et ex-consul de la ville (il signe Conyain). Marraine : damoiselle Françoise Duchet. AML, 1 GG 30, fol. 116 verso.

- Baptême St-Nizier 27-08-1655 de Marie Satre, fille de Pierre Satre charpentier et de Blaise Arlin. Parrain : noble Jean-Pierre Farjot, seigneur de St-Hylaire (Saint-Hilaire, près de Charlieu), conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, chevalier et capitaine du guet à Lyon et premier échevin de ladite ville Marraine : haute et puissante dame Marie d'Aiguebonne, femme de Pierre Perachon conseiller du roi en ses conseils et marquis de Varanbon et comte de Voreppe. AML, 1 GG 87, fol. 186 recto.

- Baptême St-Nizier 31-01-1662 de Charles Ribal, fils de Claude Ribal maître tailleur d'habits et d'Izabeau Bourgey. Parrain : noble Charles de Chaponay sieur de Beauregard. Marraine : madame Marie Desvignes femme de messire de Laval président au parlement de Dombes. AML, 1 GG 32, page 175.

- Baptême St-Nizier 19-11-1662 d'Anthoinette Ryvoire, fille de Michel Ryvoire voiturier et de Marie Damour. Parrain : noble Louys Gayot trésorier de France en la généralité de Lyon. Marraine : Anthoinette Carrette femme de noble Louys de Cotton bourgeois. AML, 1 GG 32, page 310.

- Baptême St- Nizier 4-09-1734 de Marguerite Pierrete Raton, née 3-09-1734, fille d'Alexandre Raton maître marchand chandelier (il signe Allexandre Ratton) et de Benoite Boira. Parrain : Joseph Estienne Estival négociant, au nom de Pierre Dugas chevalier, conseiller du roi, président en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. Marraine : Marguerite Estival veuve de noble Jean Baptiste Pacquet chevalier (elle signe Estival Paquet). Autres signataires : Estival, Bausant Estival. AML, 1 GG 81, fol. 105 recto.

- Baptême St-Nizier 21-10-1735 de Camille Agathe Renard, née 20-10-1735, fille de Michel Renard maître à chanter et de Claire Delhorme. Parrain : Pierre Perrichon chevalier de l'ordre du roi, prévôt des marchands, commandant pour sa majesté dans cette ville. Marraine : Agathe Estienne épouse d'André Perrichon aussi chevalier de l'ordre du roi, secrétaire de la ville et procureur du roi de la police. AML, 1 GG 82, fol. 104 recto.

- Baptême St-Nizier 24-04-1736 de Jean Baptiste Charrin, né le même jour, fils de François Charrin maître cordonnier et de Claudine Surlat (sic). Parrain : Jean Baptiste Jacques Louis Xavier Loir écuyer. Marraine : demoiselle Anne Marie Delachapelle fille. AML, 1 GG 83, fol. 55 verso.

- Baptême St-Nizier 31-05-1737 de Jean Joseph Carrier, né le même jour, fils de François Carrier marchand boutonnier (il signe F. Carrié) et de Reyne Duon. Parrain : Jean Joseph Duon, conseiller du roi et examinateur en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, commissaire enquêteur. Marraine : Jacqueline Duon épouse de Joseph Bernard marchand à Lyon. Autre signataire : veuve Duon. AML 1 GG 84, fol. 69 verso.

- Baptême St-Nizier 1-06-1737 de Louise Marie Mathieu, née 31-05-1737, fille de Jean Baptiste Mathieu maître ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie et de Marie Chauve. Parrain : Henri Marchand contrôleur des fermes du roi. Marraine : Louise Piegay épouse de Joseph Soulier chirurgien (elle signe Louise Piegay Solier). Autres signataires : JC Mathieu, Tisseur, Verdery, Francois Bernard… AML, 1 GG 84, fol. 70 recto.

- Baptême St-Nizier 6-12-1737 de Laurens Cleophas Revol, né 5-12-1737, fils de Jean Claude Revol voiturier par terre et de Pierrette Desgranges. Parrain : Laurens Cleophas Tourtier chevalier, huissier à cheval ordonaire du Roi en son Châtelet à Paris, bourgeois résidant à Lyon. Marraine : Elisabeth Gaubier épouse de Philibert Sadet marchand de Lyon (elle signe Gobier Saddet). Il est indiqué que le père ne sait pas signer. AML, 1 GG 84, fol. 157 verso.

- Baptême St-Nizier 17-08-1738 de Jean Joseph Martel, né 16-08-1738, fils de Claude Martel maître tailleur d'habits et de Claudine Margot. Parrain : Jean Joseph Palerne écuyer. Marraine : dame Marguerite Palerne épouse de noble Pierre Descontes avocat en parlement (elle signe Palerne de Conte). AML, 1 GG 85, fol. 105 recto.

- Baptême St-Nizier 29-09-1739 de Joseph Emanuel Charrin, né 28-09-1739, fils de François Charrin maître cordonnier et de Claudine Sorlin. Parrain : noble Joseph Emanuel Guiniar (sic, Guignard) Dejons (sic, de Jons) baron. Marraine : Louise Berthier fille. AML, 1 GG 86, fol. 131 recto. AML, 1 GG 86, fol. 131 recto.

- Baptême St-Nizier 3-04-1742 de Francoise Garnier, née 2-04-1742, fille de Maurice Garnier maître cordonnier et de Marthe Vidard. Parrain : noble Aymé Bertin avocat en parlement, ancien échevin de Lyon. Marraine : dame Francoise Rocher épouse de noble François Prost avocat en parlement en la cour des monnaies et sénéchaussée de Lyon. AML, 1 GG 89, fol. 45 recto.

- Baptême St-Nizier 16-07-1742 d'Anne Lombart, née 15-07-1742, fille de Jean Baptiste Lombart peintre et d'Elizabeth Verlano. Parrain : Laurent Cleophas Tortier chevalier, comte de Latran et du palais apostolique (il signe Tourtier). Marraine : Anne Boné épouse d'Antoine Benoit Alexandre marchand fabricant (elle signe Anne Bony). Autre signataire : Alexandre. AML, 1 GG 89, fol. 86 recto.

- Baptême St-Nizier 1-06-1745 de Marie Magdeleine Chavanne, né 30-05-1745, fille de Francois Chavanne maître tisserand (il signe François Chavane) et de Catherine Tête. Parrain : Joseph Gaillard bourgeois de Lyon, au lieu et place de Jacques Claude Yon de Jonage conseiller du roi à la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. Marraine : Marie Magdeleine Barboulat veuve de Pierre Bonau maître fabricant. AML, 1 GG 92, fol. 63 recto et verso.

- Baptême St-Nizier 24-08-1746 de Magdelaine Nesmes, née 22-08-1746, fille de Jean Baptiste Nesmes marchand cellier (il signe Nesme) et de Claudine La Tour. Parrain : Pierre Terrasse chevalier, seigneur d'Yvours et de la Blancherie, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Lyon[1816]. Marraine : dame Magdelaine Castilliony épouse de Fleury Mongiraud (elle signe Madelaine Castillony Mongirod). AML, 1 GG 93, fol. 103 verso.

- Baptême St-Nizier 16-08-1747 de Marie Antoinette Gaillard, née 15-08-1747, fille de Jean Baptiste Gaillard maître perruquier (il signe Gailhard) et de Marie Durand. Parrain : messire Jean Baptiste Planelli de Mascrany chevalier, seigneur de la Vallette, de Charly et autres lieux. Marraine : dame Antoinette Planelly (*sic*) de la Valette (*sic*) épouse de messire Louis Hector Cholier comte de Cybeins président à la cour des monnaies, lieutenant particulier assesseur criminel à la sénéchaussée et présidial de Lyon. Autre signataire : Bernardon. AML, 1 GG 94, fol. 102 verso.

- Baptême St-Nizier 20-11-1749 de Jeanne Marie Mollet, née 19-11-1749, fille d'Antoine Mollet maître fustier et de Francoise Perdrau. Parrain : Jean Baptiste Cussinet conseiller du roi, secrétaire de la ville et du marquisat de St-Symphorien-d'Ozon en Dauphiné. Marraine : Marie Laudet épouse de Francois Echarlot entrepreneur (elle signe Marie Laudet Escharlot). Autres signataires : Genin, Janne Laudet... Il est indiqué que le père ne sait pas signer. AML, 1 GG 96, fol. 166 verso.

[1816] Pierre Terrasse est apparenté à Jacques Terrasse, échevin de Lyon en 1726-1727. Jacques Terrasse était également seigneur d'Yvours et de la Blancherie, trésorier de France.

Annexe 45

Parenté spirituelle et migrations internationales : baptêmes célébrés à Saint-Nizier durant la première moitié du XVIIIe siècle dans lesquels le père est lié à la Suisse.

** : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et le père de son filleul.
* : lien de parenté consanguine ou par alliance entre le parrain et la mère de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et le père de son filleul.
: lien de parenté consanguine ou par alliance entre la marraine et la mère de son filleul.

- ** Baptême St-Nizier 20-09-1701 d'Anne Marie Denervo, née 19-09-1701, fille de Barthelemy Denervo Suisse, marchand tireur d'or et de Jacqueme Lacombe. Parrain : Nicolas Denervo tireur d'or. Marraine : Anne Marie Guigonand femme de Claude Genthon tailleur (elle signe Anne Guygonand). AML, 1 GG 55, fol. 145 recto.

- ## Baptême St-Nizier 6-08-1703 de Claude de Nerveau, né 4-08-1703, fils de Barthelemy de Nerveau, Suisse, maître et marchand tireur d'or de Lyon (il signe B. Denervo) et de Jacqueme Lacombe. Parrain : Claude Janthon maître tailleur d'habits (il signe Genthon). Marraine : Jeanne Rembeaud femme de Claude de Nearveau marchand tireur d'or (elle signe Jeanne Rambaud). AML, 1 GG 57, fol. 99 verso.
- ** ## Baptême St-Nizier 12-09-1704 de Blaise de Nervo, né le même jour, fils de Barthelemy de Nervo Suisse, marchand et maître tireur d'or (il signe B. Denervo) et de Jacquesme Lacombe. Parrain : Blaise de Nervo prêtre vicaire à Curys (Cublize ?) (il signe Denervo prêtre). Marraine : Françoise de Nervo fille de Jean de Nervo maître tireur d'or (elle signe Francoise Denervo). AML, 1 GG 58, fol. 142 verso.

- ** Baptême St-Nizier 10-11-1704 de Barthelemye Denervo, née 09-11-1704, fille de Barthelemy Denervo marchand suisse et tireur d'or à Lyon et de Marguerite Dupuis. Parrain : Claude Denervo marchand tireur d'or à Lyon. Marraine : Barthelemye Devigo veuve de Jean Baptiste Vaché bourgeois audit Lyon. Autre signataire : J. Rambaud. AML, 1 GG 58, fol.178 recto.

- ** Baptême St-Nizier 17-01-1706 de Barthelemy Denervo, né le même jour, fils de Barthelemy Denervo, Suisse du canton de Frisbour (sic, Fribourg), marchand tireur d'or, et de Marguerite Dupuy. Parrain : Barthelemy Denervo aussi marchand tireur d'or. Marraine : Claudine Devigo femme de François Fournier tondeur de draps. AML, 1 GG 60, fol. 11 recto.

- Baptêmes St-Nizier 6-03-1706 d'Antoine et Antoine Joseph Denervo, nés 5-03-1706, fils jumeaux de Barthelemy Denervo Suisse du canton de Fribourg, marchand et maître tireur d'or, et de Jacquesme Lacombe.

- ** Parrain d'Antoine : Antoine Rambaud bourgeois de Lyon. Marrraine : Marguerite Severt femme de Pierre Perichon écuyer, ancien échevin (elle signe Severt Perrichon).

- * ## Parrain d'Antoine Joseph : Antoine Lacombe garde pour le roi. Marraine : Elizabeth fille de Claude Denervo maître et marchand tireur d'or.
AML, 1 GG 60, fol. 40 verso et 41 recto.

- ** # Baptême St-Nizier 6-01-1707 de Nicolas François Denervo, né le même jour, fils de Barthelemy Denervo marchand suisse et de Marguerite Dupuis. Parrain : Nicolas Denervo marchand suisse. Marraine : Françoise Dupuis fille de feu Jean Dupuis marchand (elle signe Dupuy). AML, 1 GG 61, fol. 3 verso.

- ## Baptême St-Nizier 21-05-1707 de Pierre Denervo, né 20-05-1707, fils de Barthelemy Denervo marchand tireur d'or de Lyon, Suisse, et de Jacqueme Lacombe. Parrain : Pierre Merlin marchand tireur d'or. Marraine : Catherine Denervo femme de Joseph Barmont marchand tireur d'or (elle signe Catherine Denervo Barmon). AML, 1 GG 61, fol. 76 recto.

- ## Baptême St-Nizier 13-01-1708 de Jean Joseph Denervo, né 12-01-1738, fils de Barthelemy Denervo tireur d'or, Suisse d'origine, et de Marguerite Dupuy. Parrain : Jean Joseph Barmond tireur d'or (il signe J. Barmont). Marraine : Jeanne Rambaud femme de Claude Dernervo marchand tireur d'or. AML, 1 GG 62, fol. 9 verso.

- Baptême St-Nizier 3-09-1708 de Jacqueline Denervo, née 1-09-1708, fille de Barthelemy Denervo, Suisse, maître et marchand tireur d'or à Lyon, et de Jacquesme Lacombe. Parrain : Estienne Marion marchand pelletier. Marraine : Jacqueline Cottard fille de feu Jean Cottard marchand. Autre signataire : Durand. AML, 1 GG 62, fol. 141 recto.

- ## Baptême St-Nizier 5-08-1709 de Marie Françoise Denervo, née 4-08-1709, fille de Barthelemy Denervo marchand suisse tireur d'or et de Marguerite Dupuis. Parrain : Horace Merlin bourgeois. Marraine : demoiselle Françoise Denervo. AML, 1 GG 63, fol. 103 verso.

- ## Baptême St-Nizier 18-09-1710 de Catherine Denervo, née le même jour, fille de Barthelemy Denervo marchand suisse et de Marguerite Dupuy. Parrain : Jean de Vigot maître chirurgien de Lyon. Marraine : Catherine Denervo femme Joseph Barmont marchand tireur d'or. AML, 1 GG 64, fol. 50 verso.

- ** ## Baptême St-Nizier 16-10-1711 de Marie Magdelaine Denervo, née le même jour, fille de Barthelemy Denervo marchand suisse et de Marguerite Dupuy. Parrain : Jean Claude Desnervo (sic) tireur d'or (il signe J.C Denervo). Marraine : demoiselle Magdelaine Denervo fille de défunt Jean Denervo marchand. Autre signataire : C. Denervo, B. Denervo... AML, 1 GG 65, fol. 77 verso et 78 recto.

- # Baptême St-Nizier 9-06-1713 de François Retournat, né le même jour, fils de Jean Retournat maître emballeur, Suisse (il signe Retornat), et de Catherine Forest. Parrain : François Niquille marchand suisse. Marraine : Jeane Roussié veuve Forest (elle signe Rossie). AML, 1 GG 67, fol. 53 verso.

- Baptême St-Nizier 29-09-1714 de Claude Otoma Retournat, né 28-09-1714, fils d'Antoine Otoma Retournat marchand fromager du canton de Fribourg (il signe Retornat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : Claude Robillard marchand. Marraine : demoiselle Anne Perrot fille de Pierre Perrot marchand. AML, 1 GG 68, fol. 81 recto.

- Baptême St-Nizier 24-02-1717 de Benoiste Retournat, née 23-02-1717, fille d'Anthoine Retournat Suisse, chapelier (il signe Retornat), et d'Elizabeth Roger. Parrain : Pierre Couturier marchand boucher. Marraine : Benoiste Brossard femme de Vital Lachau vinaigrier (elle signe Benoiste Brossar). AML, 1 GG 69, fol. 17 verso.

- # Baptême St-Nizier 25-09-1718 de Claudine Retournat, née 24-09-1718, fille d'Antoine Retournat chapelier du canton de Fribourg en Suisse (il signe Retornat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : François Rigaudier faiseur de bas. Marraine : Claudine Roger fille de Philippe Roger habitant de St Didier au Mont d'Or. AML, 1 GG 69, fol. 81 verso.

- Baptême St-Nizier 15-05-1721 d'André Retournat, né le même jour, fils d'Antoine Retournat chapelier, Suisse (il signe Retornat), et d'Elizabeth Rogé. Parrain : André Jacquet marchand de vin. Marraine : Fleurye Laroche femme de Claude Laville marchand boulanger. AML, 1 GG 71, fol. 40 recto.

- Baptême St-Nizier 23-01-1725 de Blandine Ottoma Retourna, née le même jour, fille d'Antoine Ottoma Retourna maître chapelier, originaire Suisse du canton de Fribourg (il signe Retornat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : Jean Piot maître chapelier. Marraine : Blandine Beuzeville fille. Autre signataire : Beuzeville. AML, 1 GG 72, fol. 11 recto.

- Baptême St-Nizier 3-05-1725 de Claudine Borret, née 2-05-1725, fille de François Borret natif de Suisse et d'Andrée Berne. Parraine : Didier Nyer ouvrier en soie. Marraine : Claudine Senard fille. AML, 1 GG 72, fol. 52 verso.

- Baptême St-Nizier 11-08-1725 de Jeanne Mattet, née 10-08-1725, fille de Jean Nicolas Mattet soldat au régiment suisse de Demel (sic, de Mel) dans la compagnie de Monseigneur Delacroinante et de Gertrude Lambert. Parrain : Barthelemy Ginié bourgeois. Marraine : demoiselle Jeanne Caillat fille (elle signe Janneton Calliat). AML, 1 GG 72, fol. 93 recto.

- Baptême St-Nizier 25-11-1726 de Gabriel Bourrel, né 24-11-1726, fils de Francois Bourrel Suisse et d'Andrée Berne. Parrain : Gabriel Chavagny marchand satinaire. Marraine : Francoise Chavagny femme de Fleury Mury marchand satinaire. AML, 1 GG 73, fol. 148 verso.

- * ## Baptême St-Nizier 26-11-1726 de Pierre Emery, né 25-11-1726, fils de Jacques Isaac Emery natif de Genève et marchand de cette ville et de Louise Marie Fey. Parrain : Pierre Fey bourgeois (il signe P. Fay). Marraine : demoiselle Geneviesve Hosannan veuve de défunt Isaac Emery commissaire d'artillerie (elle signe Ozanam veuve Emery). Le sieur Pierre Fey et demoiselle Geneviesve Hosannan père et mère des susdits époux. Autres signataires : Compain Fay, J. Fabre. AML, 1 GG 73, fol. 149 recto.

- Baptême St-Nizier 7-03-1727 de Mathieu Othomat Retournat, né 6-03-1727, fils d'Anthoine Othomat Retournat chapelier à Lyon, natif de la paroisse de Brot canton de Fribourg en Suisse (il signe Retornat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : Mathieu Virissel maître boulanger. Marraine : Elizabet Berardier femme de Claude Champavel marchand (il signe Claude Champavere). AML, 1 GG 74, fol. 29 verso.

- ** Baptême St-Nizier 26-12-1727 de Francoise Blanc, née le même jour, fille de Reymond Blanc originaire [de] Suisse, ouvrier en bas de soie et de Justine Passe. Parrain : Toussaint Blanc hôtelier. Marraine : Francoise Bonsan veuve d'André Passan corroyeur (elle signe Francoisse Bonsent). AML, 1 GG 74, fol. 165 recto.

- # Baptême St-Nizier 7-06-1728 de Louis Mossié, né le même jour, fils de Jean Mossié maître chandelier, Suisse, et de Blandine Brotet. Parrain : Louis Fragniere Suisse de l'archevêché. Marraine : Fleurie Brotet femme de Robert Carra dit Duval bourgeois. AML, 1 GG 75, fol. 77 verso.

- Baptême St-Nizier 4-08-1729 d'Etienne Mossy, né le même jour, fils de Jean Mossy, Suisse, marchand et maître chandelier, et de Blandine Brotet. Parrain : Etienne Perrichon maître tailleur d'habits. Marraine : Marguerite Vial fille. Autres signataires : Fragniere, Serisiat. AML, 1 GG 76, fol. 90 recto.

- Baptême St-Nizier 10-03-1732 de Jacqueline Guerey, née le même jour, fille de Pierre Joseph Guerey, Suisse, Mr l'envoyé de France à Nancy en Lorraine, et de Marie Gerardin. Parrain : Jacques Rave marchand toilier. Marraine : Jeanne Vallier femme de Marcellin Begule marchand toilier (elle signe Jane Vallie). AML, 1 GG 79, fol. 33 recto.

- Baptême St-Nizier 30-03-1732 de Louise Keller, née 28-03-1732, fille de Theodore Keller, marchand suisse de la ville de St-Gall et d'Elizabeth Verdan. Parrain : noble Jean Pierre Dutreul échevin de Lyon (il signe Dutreul l'aîné). Marraine : Louise Mouveau épouse de Joseph Charles Esleu. Autre signataire : Jacque Keller. AML, 1 GG 79, fol. 44 recto.

- Baptême St-Nizier 3-03-1733 d'Elizabeth Denervo, née le même jour, fille de Nicolas Denervo, Suisse, marchand tireur d'or et de Claudine Chaulet. Parrain : Jean Paul marchand. Marraine : demoiselle Elizabeth Guidy épouse d'Henry Burdin bourgeois (elle signe Elisabeth Guidi Burdin). Autre signataire : André Chaulet. AML, 1 GG 80, fol. 33 recto.

- Baptême St-Nizier 24-09-1733 de Marie Francoise Keller, née 21-09-1733, fille de Theodore Keller marchand natif de Suisse et d'Elizabeth Verdan. Parrain : Francois Debargues marchand. Marraine : Marie Rossignol femme de Charles Debargues négociant. Autre signataire : Rigollet. AML, 1 GG 80, fol. 126 verso.

- Baptême St-Nizier 7-01-1734 de François Moussy, né le même jour, fils de Jean Moussy, Suisse, compagnon chandelier (il signe Mossy) et de Blandine Brotet. Parrain : François Vilard aubergiste. Marraine : Claudine Deflacieu fille. AML, 1 GG 81, fol. 3 recto.

- ** ## Baptême St-Nizier 20-05-1734 de Christofle Bourrat, né le même jour (« ce matin »), fils de Christofle Bourrat maître ouvrier en soie, fils de Suisse, et de Jeanne Marie Pironnet. Parrain : Christofle Bourra (*sic*) ouvrier en soie. Marraine : Jeanne Mery sa femme. AML, 1 GG 81, fol. 59 recto.

- Baptême St-Nizier 9-11-1735 de Francois Antoine Keller, né 8-11-1735, fils de Theodore Keller marchand suisse et d'Elizabeth Verdan. Parrain : Antoine Nallet aussi marchand (il signe A. Nalet). Marraine : Francoise Imbert épouse d'Antoine Deffour secrétaire du roi, maison et couronne de France (elle signe Francoise Imbert Desfours). Autre signataire : Durand épouse de Fulsan. AML, 1 GG 82, fol. 112 verso.

- Baptême St-Nizier 27-09-1736 de Claudine Mossy, née 26-09-1736, fille de Jean Mossy, Suisse, compagnon chandelier et de Blandine Brottet. Parrain : Michel Saudan charcutier. Marraine : Claudine Moulin épouse de Pierre Consolan compagnon imprimeur. AML, 1 GG 83, fol. 125 verso.

- Baptême St-Nizier 29-09-1736 de Jeanne Francoise Blanc, née 27-09-1736, fille de Jacques Blanc bourgeois de Fribourg en Suisse et de Claudine Poulet. Parrain : noble Jean Guerin

avocat en parlement. Marraine : Francoise Guerin épouse dudit sieur Guerin. Autre signataire : M. Pallet. AML, 1 GG 83, fol. 126 verso.

- ## Baptême St-Nizier 5-12-1736 de Pierre Sabas Currat, né 4-12-1736, fils de Barthelemy Currat Suisse, maître gagnier et de Marie Lucrece Tassy. Parrain : Pierre Sabas Scirberet marchand. Marraine : Louise Currat fille. AML, 1 GG 83, fol. 160 verso.

- ** ## Baptême St-Nizier 6-12-1736 de Claude Bourras, né 5-12-1736, fils de Christophle Bourras maître ouvrier en draps de soie, fils de Suisse, et de Marie Pironnet. Parrain : Claude Bourrat (*sic)* ouvrier en draps de soie. Marraine : Claudine Bourras épouse de Jean Pierre Chatard maître ouvrier en draps de soie (il signe Jean Pierre Chattard). Autre signataire : Ducoingt. AML, 1 GG 83, fol. 160 verso.

- Baptême St-Nizier 8-09-1737 de Pierre [patronyme non indiqué], né 6-09-1737, fils d'Antoine [patronyme non indiqué], Suisse de nation et maître vinaigrier de Lyon, et de Claudine Vernon. Parrain : Pierre Duchampt maître fabricant. Marraine : Marie Bonnaud femme de Claude Patra maître fabricant. AML,1 GG 84, fol. 111 recto.

- ** ## Baptême St-Nizier 16-12-1737 de Barthelemy Denervo, né 15-12-1737, fils de Nicolas Denervo, Suisse et marchand tireur d'or de Lyon, et de Claudine Chaulet. Parrain : Barthelemy Denervo aussi Suisse et marchand tireur d'or. Marraine : Antoinette Rique épouse de Joseph Dernervo aussi marchand suisse. Autres signataires : JC Dernervo, Cazotte, André Chaulet Cazotte, M. Denervo. AML, 1 GG 84, fol. 161 verso.

- * # Baptême St-Nizier 12-02-1738 de Claudine Bourrat, née le même jour, fille de Christofle Bourrat, Suisse, maître fabricant en étoffes d'or et d'argent et Marie Pironet. Parrain : François Pironet maître fabricant en étoffes d'or et d'argent (il signe Pironnet). Marraine : Claudine Pironet Ducoin femme de Pierre Pironet fabricant en étoffes d'or et d'argent. Autres signataires : Guillard, Barthellemy Favre. AML, 1 GG 85, fol. 21 recto.

- Baptême St-Nizier 30-01-1739 de Claudine Mossy, née le même jour, fille de Jean Mossy Suisse et compagnon chandelier et de Blandine Brottet. Parrain : Pierre Villard ouvrier à l'affinage de la monnaie. Marraine : Claudine Liandras femme de Pierre Guillot maître ouvrier en soie. AML, 1 GG 86, fol. 16 recto.

- Baptême St-Nizier 7-01-1740 de Jaques Eychert Riviere, né le même jour, fils d'André Eychert Riviere, Suisse, marchand perruquier (il signe Eicher Riviere) et de Jeane Thérese Vaganey. Parrain : Jaques Buisson bourgeois. Marraine : Claudine Revel épouse de Baltazard Antoine Lescalier marchand toilier. Autres signataires : Vaganey, autre Eicher Riviere, de Chaillot Revel, Bonnet. AML, 1 GG 87, fol. 4 recto.

- Baptême St-Nizier 20-02-1740 de Jean Jacques Flper, né 18-02-1740, fils d'Henry Flper, Suisse, maître tailleur d'habits et d'Etiennette Rousset. Parrain : Jean Jacques Berlier marchand guimpier (il signe Jean Jacques Berlié). Marraine : Christine Favre épouse d'Abraham Philippe Dubois aussi maître tailleur d'habits. Autre signataire : Hierôme Levasseur. AML, 1 GG 87, fol. 21 verso.

- Baptême St-Nizier 4-04-1740 de Jean Jacques Chaperon, né 3-04-1740, fils de Guillaume Chaperon, Suisse, domestique, et de Françoise Caret. Parrain : Jean Jacques Colle aussi domestique. Marraine : Anne Barreau fille (elle signe Anne Barro). Autres signataires : Lucresse Tiard, Ansermand. AML, 1 GG 87, fol. 38 recto.

- Baptême St-Nizier 4-04-1741 de François Weitnavert, né le même jour, fils de Jean Marie Weitnavert, Suisse, maître ouvrier en bas de soie (il signe Jann Marie Weitnaver), et de Claudine Polardet. Parrain : François Boulard marchand en bas de soie. Marraine : Etiennette Mary veuve de Gabriel Gord marchand chapelier. AML, 1 GG 88, fol. 42 recto.

- Baptême St-Nizier 13-05-1741 de Claudine Lucresse Chaperon, née 12-05-1741, fille de Guillaume Chaperon, cocher, Suisse de nation, et de Francoise Caret. Parrain : Jean Jaques Dufont domestique. Marraine : Claudine Lucresse Fleur femme de Claude Berger marchand passementier (elle signe Claudine Berge). AML, 1 GG 88, fol. 59 recto.

- Baptême St-Nizier 7-01-1742 de Marie Vila, née 6-01-1742, fille de Pierre Vila, ouvrier à la monnaie de Lyon, Suisse de nation, et de Catherine Bertholon. Parrain : Pierre Filion tireur d'or (il signe Pierre Fillon). Marraine : demoiselle Marie Bruyas fille. Autre signataire : Marmand Bruyas. AML, 1 GG 89, fol. 4 recto.

- Baptême St-Nizier 25-07-1742 de Marguerite Chaperon, née le même jour, fille de Guillaume Chaperon originaire du canton de Frisbourg (sic, Fribourg) en Suisse, rotisseur et de Francoise Caret. Parrain : Joseph Kilvaigre menuisier. Marraine : Marguerite Devoyau fille. AML, 1 GG 89, fol. 90 verso.

- Baptême St-Nizier 7-07-1743 de Marie Bourat, née 6-07-1743, fille de Christophle Bourat Suisse, maître ouvrier en soie, et de Jeanne Marie Marlet. Parrain : Louis Gautier maître ouvrier en soie. Marraine : Marie Lapierre femme d'Antoine Molard aussi maître ouvrier en soie. Autre signataire : Gautier. AML, 1 GG 90, fol. 80 recto.

- Baptême St-Nizier 6-12-1744 de Georges Francois de Coudrai, né le même jour, fils de Georges de Coudrai capitaine dans le régiment des gardes suisses du duc de Modène et de Magdelene Cuisat « se disant son épouze ». Parrain : Francois Juffet maître chirurgien. Marraine : demoiselle Marguerite Dumas fille. AML, 1 GG 91, fol. 156 verso et 157 recto.

- * # Baptême St-Nizier 27-08-1746 de François Marie Gaspard, né 26-08-1746, fils de Clément Gaspard de St-Gal (*sic*, Saint-Gall) en Suisse, capitaine par commission du prince de Saint-Gall au régiment Dunant dans l'armée de dom Philippe, absent, et de Claudine Bertier. Parrain : François Marie Bertier marchand. Marraine : Marie Marguerite Nugue femme de Philibert Bertier marchand. AML, 1 GG 93, fol. 105 recto.

- Baptême St-Nizier 23-01-1748 de Pierre Knubal, né 22-01-1748, fils de Jean Jacques Knubal, de la paroisse de St Jean Baptiste de Gresson de la vallée d'Aouste dans le canton de Fribourg, absent, et de Claudine Garin. Parrain : Pierre Perrin maître écrivain. Marraine : Laurence de Rigaud fille (elle signe Laurance Derigoz). AML, 1 GG 95, fol. 9 verso.

- # Baptême St-Nizier 1-06-1748 de Joseph Gaspard, né 31-05-1748, fils de Clément Gaspard capitaine de la compagnie de St-Gall (*sic*, Saint-Gall) au service de l'Espagne, absent, et de Claudine Berthier. Parrain : dom Joseph de Belacoeur Ducouleur colonel du régiment de Burgoz (*sic*, Burgos) au service de la susdite couronne, représenté par Jaques Noël Chaussonnet (il signe Chaussonet). Marraine : demoiselle Louise Berthier fille (elle signe Louise Bertier). AML, 1 GG 95, fol. 68 recto et verso.

Baptêmes dans lesquels le lien avec la Suisse est manifestement omis :

- ## Baptême St-Nizier 9-08-1700 de Jeane de Nerveau, née le même jour, fille de Barthelemy de Nerveau marchand tireur d'or (il signe B. Denervo) et de Jacqueme La Combe. Parrain : Claude Genthon tailleur. Marraine : Jeane Rambaut femme de Claude de Nerveau tireur d'or (elle signe Jeanne Rambaud). Rue Mercière, devant le bout du monde. AML, 1 GG 54, fol. 173 recto.

- Baptême St-Nizier 25-07-1712 de Marie Anne Retournat, née 24-07-1712, fille d'Antoine Retournat marchand chapelier (il signe Retornat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : Julien Serre marchand tailleur d'habits au lieu et place de Joseph Besolat marchand. Marraine : Marguerite Noiret femme d'Antoine Riche bourgeois au lieu et place d'Anne Dapillier femme de Jean Theve notaire conseiller à Lyon. AML, 1 GG 66, fol. 70 recto.

- Baptême St-Nizier 28-08-1713 de Marie Retornat, née 27-08-1713, fille d'Antoine Retornat chapelier (il signe A. Retonat) et d'Elizabeth Roger. Parrain : Fulcran Jourdan bourgeois de Lyon. Marraine : Marie Vaux femme de Joseph Marie Perlasque marchand (elle signe Marie Veaux). AML, 1 GG 67, fol. 78 recto.

- Baptême St-Nizier 14-12-1714 de Philiberte Retournat, née 13-12-1714, fille de Jean Retournat maître emballeur et de Catherine Forey. Parrain : Aymé Pitras prêtre habitué de St-Nizier. Marraine : Philiberte Pitras fille de Jean Pitras. AML, 1 GG 68, fol. 103 recto.

- Baptême St-Nizier 21-08-1729 de Marie Louis Keller, né 20-08-1729, fils de Theodore Keller marchand et d'Elizabeth Verdan. Parrain : Louis Terrasson procureur ès cour de Lyon. Marraine : demoiselle Marie Hery fille. Autre signataire : Marie Pellebois Hery. AML, 1 GG 76, fol. 99 recto.

- ***** **#** Baptême St-Nizier 18-01-1739 de Pierre Bourat, né le même jour, fils de Christophle Bourat maître ouvrier en soie et de Marie Pironnet. Parrain : Pierre Pironnet ouvrier en soie. Marraine : Claire Favre épouse de Francois Pironet (*sic*) ouvrier en soie. AML, 1 GG 86, fol. 9 verso.

- # Baptême St-Nizier 22-04-1742 de Clement Bourrat, né 21-04-1742, fils de Christophle Bourrat maître fabricant et de Jeanne Tripier. Parrain : Clement Duchon maître fabricant. Marraine : Francoise Genier femme de Pierre Joseph Hugonnet relieur libraire (elle signe Fransoisse Jenier). AML, 1 GG 89, fol. 52 verso.

- Baptême St-Nizier 4-04-1744 de Claude Chaperon, né 3-04-1744, fils de Guillaume Chaperon ouvrier à l'argue pour les tireurs d'or (il signe Chaperont) et de Francoise Caret. Parrain : Claude Pascal Votet domestique (il signe Claude Pasecalle Vautet). Marraine : Fleurie Ardin fille. AML, 1 GG 91, fol. 42 recto.

- **##** Baptême St-Nizier 27-01-1746 de Laurent Chapiron, né 25-01-1746, fils de Guillaume Chapiron cocher, absent, et de Francoise Caret. Parrain : Laurent Bourdon marchand bijoutier. Marraine : Marguerite Chapiron fille. Autre signataire : Duchaine. AML, 1 GG 93, fol. 14 recto.

- Baptême St-Nizier 23-05-1747 de Michel Chapperon, né 21-05-1747, fils de Guillaume Chapperon cocher au service de monsieur Ranvier, conseiller à la cour des monnaies de Lyon (il signe Guillome Chaperon) et de Françoise Caret. Parrain : Michel Colliard au service de Mr Charreton marchand fabricant. Marraine : Marie Roy épouse de Jaques Godemard marchand boucher. AML, 1 GG 94, fol. 63 verso.

Sources et bibliographie

Sources[1817]

1. Sources manuscrites.

1.1. Registres paroissiaux[1818].

• **AML[1819], 1GG1 à 1GG220 :** registres paroissiaux de Saint-Nizier :

- AML, 1GG30 : dépouillement intégral du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Nizier pour l'année 1655 (base de données)

- AML, 1GG87 : dépouillement intégral du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Nizier pour l'année 1740 (base de données)

- AML, 1GG168 : registre des mariages et sépultures de l'année 1740.

De nombreux autres registres de baptêmes de Saint-Nizier ont été consultés et exploités pour constituer la base de données. Les cotes précises ont été mentionnées systématiquement dans la base de données, avec leur folio. Il serait trop long et inutile de les reprendre ici. Il est demandé de s'y reporter à chaque fois.

A titre d'indication, voici la liste des registres de toutes les autres paroisses de Lyon. De la même manière, lorsqu'une cote mentionnée dans la base de données avec son folio y fait mention, il est demandé de s'y reporter :

• **AML, 1GG221 à 1GG227 :** registres paroissiaux de Saint-Irénée.
• **AML, 1GG228 à 1GG229** : registres paroissiaux de Fourvière.

[1817] Y compris les sources mentionnées dans la base de données.

[1818] Sous ce nom, il est inclus les tables des différents sacrements célébrés dans les hôpitaux et autres établissements d'assistance (La Charité, Hôtel-Dieu…) bien qu'il ne s'agisse pas de paroisses *stricto sensu*.

[1819] Archives municipales de Lyon.

• **AML, 1GG231** : registre paroissial de Saint-Pothin.
• **AML, 1GG232 à 1GG260 :** registre paroissial de Saint-Vincent.
• **AML, 1GG261** : registre paroissial de Saint-Louis.
• **AML, 1GG262 à 1GG267** : registres paroissiaux de Saint-Pierre-de-Vaise.
• **AML, 1GG268 à 1GG286 :** registres paroissiaux de Saint-Pierre-le-Vieux.
• **AML, 1GG287 à 1GG340 :** registres paroissiaux de La Platière.
• **AML, 1GG342 à 1GG380** : registres paroissiaux d'Ainay.
• **AML, 1GG384 à 433 :** registres paroissiaux de Sainte-Croix.
• **AML, 1GG434 à 1GG480 :** registres paroissiaux de Saint-Paul.
• **AML, 1GG482 à 1GG713 :** registre des sépultures de la Quarantaine.
• **AML, 1GG483 à 1GG505 :** registres paroissiaux de Saint-Just.
• **AML, 1GG506 à 1GG527 :** registres paroissiaux de La Guillotière.
• **AML, 1GG528 à 1GG555** : registres paroissiaux de Saint-Georges.
• **AML, 1GG556 à 1GG651** : registres paroissiaux de Saint-Pierre-Saint-Saturnin.
• **AML, 1GG652 :** registre paroissial de Saint-Polycarpe.
• **AML, 1GG653 :** registre de La Providence.
• **AML, 1GG654 à 1GG699 :** registres de l'Hôtel-Dieu.
• **AML, 1GG700 à 1GG712 :** registres de la Charité.
• **AML, 1GG714 à 1GG721 :** registres de la communauté protestante.
• **AML, 1GG722 à 1GG729 :** registre paroissial de Saint-Michel.
• **AML, 1GG 781 à 1GG782 :** registres paroissiaux de Saint-Rambert.

• **AML, 1GG730 à 1GG780** : table des registres paroissiaux.

1.2. Actes notariés passés devant des notaires lyonnais[1820] et contrôle des actes.

A l'image des registres de baptêmes de Saint-Nizier, de nombreux actes notariés ont été exploités dans le cadre de la base de données et leur référence précise y a été indiquée. Les noms présents dans ces actes ont été comparés à ceux présents dans la base. Inutile ici aussi de dresser la liste de toutes les cotes d'actes notariés exploités. Je ne mentionnerai que les notaires dont les actes ont été dépouillés et analysés intégralement pour une ou plusieurs années.

- ADR[1821], 3E 2989 A à 3E 2999 : actes notariés passés devant Bonaventure Bourdin de 1711 à 1745. Dépouillement de tous les actes pour les années 1734 à 1739 incluses (ADR, 3E 2995 B à 3E 2997 B).

[1820] La liste des cotes citées est classée suivant l'ordre alphabétique des noms des notaires.

[1821] Archives départementales du Rhône.

- ADR, 3E 3417 à 3E 3433 B : actes notariés passés devant Luc Chapelon (père) de 1722 à 1756. Dépouillement de tous les actes pour les années 1734 à 1739 incluses (ADR, 3E 3423 A à 3E 3425).

- ADR, 10 C 852 à 10 C 1273 : Contrôle des actes des notaires, Lyon (25 novembre 1724-1er février 1791)
- ADR, 10 C 1274 : Contrôle des actes, Lyon : table des testaments (4 janvier 1740-23 décembre 1789)

1.3. Sources manuscrites concernant les métiers.

1.3.1. Archives départementales du Rhône.

- ADR, 3 E 2994, acte n°46 : Règlement des maîtres serruriers de Lyon du 5 mars 1730, déposé chez notaire Bonaventure Bourdin.

1.3.2. Archives municipales de Lyon.

- AML, FF 020 : Ordonnances et règlements particuliers de la ville de Lyon : imprimeurs, affiche judiciaire du 2 mai 1719.

- AML, HH 19, HH 20 et HH 21 : papiers de la communauté des bouchers de Lyon (règlements et statuts, ordonnances consulaires, requêtes présentées devant le Consulat, livres de la communauté, pièces diverses).

- AML, HH 104 : papiers de la communauté des maîtres maçons et tailleurs de pierres de Lyon.
- AML, HH 105 : livre de la communauté des maîtres maçons, plâtriers, tailleurs de pierres, marbriers, et paveurs, rétablie par édit en janvier 1777. Commencé en janvier 1778[1822].

[1822] Ce livre, qui dresse la liste des maîtres maçons, plâtriers, tailleurs de pierres, marbriers et paveurs, indique la date de leur réception. Certains de ces maîtres ont été reçus dans la décennie 1730 et figurent dans le registre des baptêmes de Saint-Nizier de 1740.

1.4. Sources manuscrites concernant les confréries.

1.4.1. Archives départementales du Rhône.

- ADR, 15 G 156 : *Statuts que doivent observer les confrères pelerins de saint Jaques le Majeur*, 1719, cahier de 43 pages manuscrites.

- ADR, 15 G 158 (pièces non numérotées) : Requête présentée en 1719 par les confrères de Saint-Jacques aux chanoines de Saint-Nizier, suite à la permission que leur a accordée l'archevêque de Lyon le 3 mars 1719 d'exposer le saint sacrement dans leur chapelle.

- ADR, 15 G 161 : Registre concernant la confrérie de Sainte-Anne, établie en l'église Saint-Nizier (1466-1774). Notamment fol. 194 recto - 203 verso, *Statuts et Reglemans de la Venerable Compagnie et pieuse Association de quinze Prestres, tant Chanoines que Perpetuels et habituez de l'Eglise Collegiale et Parroissiale St Nizier de Lyon érigée en lad. Eglise à l'honneur et sous le titre des quinze Joyes de Ntre Dame l'année 1466* (1678), 27 articles.

Confréries présentes dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure :

- **ADR, 4 H 14 - 4 H 21 :** confrérie des Pénitents Blancs.
- **ADR, 4 H 22 :** confréries non-professionnelles.
- **ADR, 4 H 23 et 4 H 24 :** confréries professionnelles.

- ADR, 50 H 56 : confrérie des pénitents de la Miséricorde, liste des membres (XVIIIe siècle).

1.4.2. Archives municipales de Lyon.

- AML, 3 GG 3, pièce n°5 : Livre de la confrérie de la santé dédiée à l'honneur de Jésus-Christ, de Notre-Dame de Consolation, Saint-Roch et Saint-François de Paule.

- AML, 3 GG 120, pièce n°34 : Mémoire sur l'origine de la Confrérie de Saint-Bonaventure de la ville de Lyon.
- AML, 3 GG 120, pièce n°34 bis : Mémoire pour les officiers de la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, à propos de la confrérie de Saint-Bonnaventure, non daté (1735).
- AML, 3 GG 120, pièce n°39 : Règlements de la Confrérie de Saint-Hommebon, non datés (postérieurs au 30 mars 1668).

- AML, 3 GG 120, pièce n°41 : Requête présentée le 3 août 1724 au Consulat par les membres de la Confrérie de Saint-Roch hors les murs de la porte de Saint-Georges de Lyon et ordonnance du Consulat.
- AML, 3 GG 120, pièce n°45 : Résignation le 28 mars 1752 de la prébende fondée à Saint-Nizier par la confrérie des jardiniers.
- **AML, 3 GG 120, pièce n°49** : copie de la délibération du Consulat en date du 2 octobre 1716 suite à une requête de la Confrérie des Pénitents Noirs du très saint Crucifix.
- AML, 3 GG 120, pièce n°58 : Extrait du registre des actes consulaires à propos de la bénédiction le 29 décembre 1631 de la chapelle des pénitents blancs dont la première pierre a été posée.
- AML, 3 GG 120, pièce n°59 : Inventaire raisonné et chronologique des titres et papiers de la royale et dévote compagnie des Pénitents de Notre Dame du Confalon de la ville de Lyon.
- AML, 3 GG 120, pièce n°63 : Titres de la Société des Pénitents noirs du très St Crucifix, établie à Lyon dans la chapelle de St Marcel.
- AML, 3 GG 120, pièce n°64 : Mémoire concernant la compagnie royale des Pénitents de notre Dame du Confalon de Lyon, compilé par Aimé Delaroche qui l'a présenté au bureau du conseil de la compagnie le 17 juin 1772.

- AML, 3 GG 121, pièce n°65 : Requête présentée au Consulat par les Pénitents de la Miséricorde de Lyon, 25 juin 1716.
- AML, HH 561 : Liste des membres de la confrérie des maîtres ouvriers en draps de soie, comprenant les noms des courriers (1641-1661).

1.5. Sources manuscrites diverses.

1.5.1. Archives départementales du Rhône.

- **ADR, série B, sous-série BP :** Sénéchaussée de Lyon : successions, inventaires après décès , dossiers criminels.

- BP 3200 : plainte de Louise Piu épouse Grisard contre les fabricantes de dentelles Anne Meunier et Catherine Maria (1er mai 1751).

- **BP 4007** : livre de raison d'Henri Galois, non folioté.

- ADR, série C (administration provinciale) :

- C 816 : *Tableaux de recensement de la population de Lyon et des communautés religieuses*[1823]. Recensement et mouvement de la population de la ville et des faubourgs de Lyon, communautés d'hommes et de femmes, hôpitaux. Tableaux récapitulatifs, 1788-1789.

- 9 C 53 : Population, tableaux de recensement, 1788-1789.

- ADR, série G (institutions religieuses) :

- **1 G 10 et 1 G 11 :** archevêché de Lyon, mandements (imprimés et manuscrits).
- **1 G 12 :** archevêché de Lyon, ordonnances (imprimées et manuscrites).
- **1 G 176 :** promesses de mariage (1787-1792), 164 feuillets reliés.
- **10 G 3811 :** juridiction laïque du chapitre : déclarations de grossesses (1684, 1755-1789), procès-verbaux de reconnaissances des cadavres de noyés en Saône (1686-1786), enfants exposés (1759-1789).

- ADR, série J (fonds privés) :

- 52 J 93 : livre de raison de François Sabot de Sugny, sous le titre *Livre de ma Recette & depense courante commancé le 1er janvier 1743*.

- 56 J 27 : livre de raison de Louis François Bottu de la Barmondière, non folioté, sous le titre *Etat général de ma dépense et de l'argent que je donnerai à toutes sortes d'ouvriers pour les réparations…*

- ADR, 4 H 28 : Cordeliers de Saint-Bonaventure, enregistrement des vêtures et des professions (1737-1774).

- ADR, série 8 B (papiers du Tribunal de la Conservation des privilèges des foires de Lyon, 1716-1790) :

- 8 B 667-1 et -2 : papiers de Jacques Berthier et de la veuve Magnin : correspondance, pièces concernant les fabriques de Lyon et les apprentissages.

- 8 B 813 : papiers de Claude Delaroche, bourgeois de Lyon. Papiers de famille (1700-1737).

[1823] « Le type même d'une liasse décevante », avec pourtant un « titre prometteur » (Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. XVII).

1.5.2. Archives municipales de Lyon.

- Série BB (administration communale) :

- BB 270 : Délibérations consulaires de 1709, 199 feuillets.
- BB 297 : Délibérations consulaires de 1733, 157 feuillets.

- BB 372 à 374 : Élections annuelles des syndics de la ville de Lyon (période sélectionnée utile pour la thèse : 1620-1757)[1824]

- BB 440 à 446 : Bourgeoisie : nommées ou déclarations faites au Consulat par les étrangers, de leur volonté de s'établir à Lyon pour y acquérir le droit de bourgeoisie :

- BB 440 : 1617-1645
- BB 441 : 1645-1669
- BB 442 : 1669-1688
- BB 443 : 1689-1702
- BB 444 : 1703-1722
- BB 445 : 1722-1745
- BB 446 : 1763-1789

- série E (Hôtel-Dieu, registres des mandats du bureau de l'Hôtel-Dieu)[1825] :

- E 35 : 1637-1639
- E 38 : 1645-1649
- E 39 : 1649-1653
- E 40 : 1653-1655

- série GG : 2 GG 010 à 2 GG 015 : Minutes du "recensement" de Lyon (Etat concernant le nombre et le nom des particuliers auxquels on délivre du pain) (1709) :

- 2 GG 010 : Juiverie et Port Saint Paul[1826]
- 2 GG 011 : Croisette[1827]
- 2 GG 013 : Le Plastre et Terreaux[1828]
- 2 GG 014 : Saint-Pierre, Plat d'Argent et Confort[1829]

[1824] Ces pièces d'archives permettent notamment d'identifier des relations et réseaux professionnels. Il y a toutefois des lacunes pour les périodes 1731-1732 et 1747-1755.

[1825] Je me suis intéressé plus particulièrement dans ces pièces d'archives aux actes d'adoption ayant un rapport avec les personnes présentes dans la base de données.

[1826] Ces deux quartiers ne font toutefois pas partie de la paroisse Saint-Nizier.

[1827] Ce quartier fait partie de la paroisse Saint-Nizier.

[1828] Ces deux quartiers ne font toutefois pas partie de la paroisse Saint-Nizier, mais de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Saturnin.

- 2 GG 015 : Grande rue de l'Hôpital (à côté de l'Hôtel Dieu, fait partie de la paroisse Saint-Nizier)

- CC 177 : Registre de capitation (1702)[1830]
- CC 178 : Registre de capitation (1759)

- Série S (plans)[1831] :

- 1 S 615 : *Plan scénographique de la ville de Lyon au XVI ème siècle*, 1/2500ème environ, 0,990 x 0,775 (1550)

- 1 S 171 : Simon MAUPIN, *Description au naturel de la ville de Lyon et paisages alentour d'icelle* (1659)

- 3 S 114 : Claude SÉRAUCOURT, *Plan géométral de la ville de Lyon, levé et gravé par Claude Séraucourt*, *vérifié et orienté par R.P. Grégoire de Lyon religieux du Tiers Ordre de Saint François en 1735, augmenté et rectifié en 1740*, 1/9000ème environ, 0,463 x 0,482 (1735-1740)

- 3 S 693 : JACQUEMIN, *Plan géométral et proportionnel de la ville de Lyon où sont désignés ses 28 quartiers ou pennonnages* (sic) *avec 2 tables, l'une alphabétique et numérale qui indique le nom et l'emplacement de chaque rue, l'autre les maisons qui limitent les quartiers*, 1/6200ème, 0,560 x 0,430 (1747)

- 2 S 632 : JOUBERT, *Plan géométral de la ville de Lyon assujetti aux nouveaux alignements augmenté des quartiers neufs et enrichis des bâtiments principaux*, 1/6130ème, gravé, 0,705 x 0,590 (1767)

- 1 S 90 : JOUBERT, *Plan géométral de la ville de Lyon* (1773)

- 3 S 694 : MOITHEY, *Plan historique de la ville de Lyon et de ses quartiers, assujetti à ses accroissements, embellissements et projets*, 1/8350ème, gravé, 0,430 x 0,355 (1786)

[1829] Le quartier Saint-Pierre constitue la paroisse Saint-Pierre-Saint-Saturnin, au nord de la paroisse Saint-Nizier. Le quartier du Plat d'Argent fait lui partie de la paroisse Saint-Nizier. Quant au quartier Confort, il constitue l'extrémité sud de la paroisse Saint-Nizier.

[1830] Ce registre, sous forme de microfilm, présente l'inconvénient de ne pas mentionner les professions.

[1831] Les plans cités sont classés par ordre chronologique.

1.5.3. Autres dépôts d'archives.

- Musée historique de Lyon[1832] : Manuscrit n°2480, Léonard MICHON[1833], *Journal de Lyon ou Mémoires historiques et politiques de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la Ville de Lyon et dans la province ; depuis le commencement du dix-huitième siècle, vers l'année mil sept cent jusqu'à présent*, 7 tomes, notamment tome premier (jusqu'en 1717)[1834] et tome deuxième (concerne les années 1718-1722)[1835].

- Archives départementales de Saône-et-Loire : G757, ordonnances synodales du diocèse d'Autun, 1690.

- Archives départementales de Seine-et-Marne : 3 HDT 48, livre de raison de Jean-François Dubois, 20 août 1745-14 mars 1793[1836].

- Archives nationales
Série F [12].
Commerce et industrie :
765-766 : Grande Fabrique. Notamment F [12] 766, Statuts de la Grande Fabrique, 1744.
767 à 774 : Communautés d'arts et métiers de Lyon. Correspondance avec les intendants du commerce et différends entre les communautés.
1440 : Correspondance relative à la révolte des maîtres ouvriers en soie, août 1744.

[1832] Musée Gadagne.

[1833] Léonard Michon, né en 1675, a occupé les fonctions d'échevin de Lyon puis d'avocat du roi au bureau des finances de Lyon.

[1834] Ce tome est précédé des *Mémoires sur le gouvernement de Lyon* d'Henry-François Lambert d'Herbigny que Léonard Michon a fait recopier. La pagination de ce tome comporte de nombreuses inexactitudes.

[1835] Il existe une autre version de cette source : ADR, 2 J 1 – 2 J 6.

[1836] On trouve une analyse de ce livre de raison et de larges extraits dans Stéphanie RIVIÈRE, "Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", dans *Travaux et Recherche de l'UMLV*, mars 2000, n°1, pp. 59-78

2. Sources imprimées.

2.1. Dictionnaires.

• *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1771 (première édition : Paris, 1734, 6 volumes). Réimpression : Slatkine Reprints, 2002. Divers volumes et articles consultés.

• *Nouveau dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1718, 2 volumes.

• ESSARTS (Nicolas Toussaint des), *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix, Réglemens & Arrêts qui y ont rapport ; les droits, priviléges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police ; enfin, un Tableau historique de la maniere dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe*, Paris, Moutard, tome second, 1786, XII et 642 pages.

• FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts…*, Paris, 1727. Première édition : 1685.

• LEROUX (Philibert Joseph), *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial…*, Pampelune, 1786 (nouvelle édition). Consultation du second tome. Première édition : 1718

• LE ROY (Charles), *Traité de l'orthographe françoise, en forme de dictionaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'Etymologie et la Prononciation des mots, le Genre des Noms, la Conjugaison des Verbes irréguliers, et les Variations des Auteurs*, Poitiers, Félix Faulcon, 1787 (nouvelle édition), XCVIII et 856 pages.

• PONTAS (Jean), *Dictionnaire de cas de conscience ou décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique, tirées de l'Écriture, des conciles, des décrétales des papes, des pères et des plus célèbres théologiens et canonistes tant anciens que modernes*, Paris, 1715, deux tomes, republiés par H. MIGNE, *Encyclopédie théologique, ou série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, offrant en français la plus claire, la plus facile, la plus commode, la plus variée et la plus complète des théologies*, tome dix-huitième et dix-neuvième, Montrouge, Aux ateliers catholiques, 1847.

2.2. Périodiques.

• *Journal Oeconomique ou mémoires, notes et avis sur l'Agriculture, les Arts, le Commerce & tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation & à l'augmentation des Biens des Familles, etc*, Paris, Antoine Boudet, mai 1753, 186 pages.

• *Journal Oeconomique ou mémoires, notes et avis sur l'Agriculture, les Arts, le Commerce & tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation & à l'augmentation des Biens des Familles, etc*, Paris, Antoine Boudet, juin 1753, 207 pages.

2.3. Lois civiles et droit canonique.

• *Code matrimonial ou recueil complet de toutes les loix canoniques & civiles de France, des dispositions des Conciles, des Capitulaires, Ordonnances, Edits & Déclarations ; & des Arrêts et Réglemens de tous les Parlements & Tribunaux Souverains, rangés par ordre alphabétique, sur les Questions de Mariage*, Tome 1 (479 pages) et 2 (suite, pp. 479-965 pages), Paris, Herissant le Fils, Libraire, 1770.

• BRETONNIER (Barthelemy-Joseph), *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du royaume, avec des réflexions pour concilier la diversité de la Jurisprudence, & de la rendre uniforme dans tous les Tribunaux*, Paris, Pierre Alexandre Martin, 1753 (nouvelle édition), LXVIII et 436 pages[1837]. Première édition : 1718. Autres éditions : Paris, Émery, 1730, LXVII et 436 pages ; Paris, Émery Père & Fils, 1741, LVI et 292 pages.

• COLLET (Pierre), *Traité des devoirs des gens du monde, et surtout des chefs de famille*, Paris, Jean Debure l'aîné, Jean-Thomas Herissant, Claude-Jean-Baptiste Herissant et Nicolas Tilliard, 1763, 437 pages.

• DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint), *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale, conféré avec les maximes et la jurisprudence de France*, Paris, 1761, 2 volumes. Autres éditions : Lyon, Benoît Duplain et Paris, Saillant et Nyon, 1770, 4 volumes.

• FERRIÈRE (Claude-Joseph de), *Dictionnaire de droit et de pratique contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutumes et de pratique, avec les juridictions du royaume*, Paris, 1762 (nouvelle édition), 2 tomes. Édition originale : Paris, 1734.

[1837] Il s'agit d'un usuel très connu des juristes du XVIIIe siècle, constamment réédité de 1718 à 1782.

• FROMAGEOT (Jean-Baptiste) et MORIN (Claude), *Les lois ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*, Paris, Desaint & Saillant et Desprez, 1753.

• GUYOT (Joseph N.), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, 1784-1785, 17 volumes.

• HÉRICOURT (Louis de), *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel et une analyse des livres du droit canonique conférés avec les usages de l'Église gallicane*, Paris, Pinault, 1771. Première édition : 1719.

• ISAMBERT (François André), DECRUSY, JOURDAN (Athanase Jean Léger) et TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789 : contenant la notice des principaux monumens des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes, réglemens, arrêts du Conseil, etc., de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé, avec notes de concordance, table chronologique et table générale analytique et alphabétique des matières*, Paris, Belin-Leprieur et Verdière, 1821-1833, 29 volumes.

• POTHIER (Robert-Joseph), *Traité du contrat de mariage*, Paris et Orléans, Debure père et veuve Rouzeau-Montaut, tome premier, 1771, 475 pages.

• ROUSSEAUD DE LA COMBE (Guy), *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale par ordre alphabétique avec les pragmatiques, concordats, bulles et indults des papes ; ordonnances, édits, déclarations de nos rois, arrêts et règlements…*, Paris, Paulus-du-Mesnil, 1748.

2.4. Conciles.

• *Les canons des conciles mérovingiens (VI e – VII e siècles). Texte latin de l'édition de C. de Clercq. Introduction. Traduction et notes*, textes traduits par Jean Gaudemet et Brigitte Basdevant, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Sources chrétiennes', n°354, 1989, tome II, 636 pages.

• GUTIÉRREZ (Constancio), dir., *Trento, un concilio para la unión (1550-1552)*, Madrid, Seteco Artes Gráficas, collection 'Corpus tridentinum hispanicum' n°4, 1981, 3 volumes, 692, 624 et 440 pages[1838].

[1838] Le deuxième volume, centré sur les sources, justifie de placer cette référence bibliographique parmi les sources imprimées.

• MIGNOT (Etienne), *Histoire de la réception du concile de Trente dans les différents États catholiques ; avec les pièces justificatives servant à prouver que les décrets & règlements ecclésiastiques ne peuvent être exécutés sans l'autorité des souverains*, Amsterdam, Arkstee, 1756, 2 volumes, XII et 372 pages, XI et 444 pages.
• MILLEDONNE (Antonio), *Journal du concile de Trente rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1562 et 1563*, édité par Armand Baschet, Paris, Librairie Henri Plom, 1870, 273 pages.

• PALLAVICINI (Sforza), *Histoire du concile de Trente dans laquelle on réfute une histoire du même concile, écrite sous le nom de Piétro Soave Polano... avec des notes et des éclaircissements de F.A. Zacaria*, édité par H. Migne, Montrouge, 1844-1845, 3 volumes, 1116, 1424 et 1344 colonnes.

2.5. Statuts synodaux, ordonnances, règlements, rituels et manuels.

• *Extrait du rituel de Lyon, avec des instructions sur tous les Sacremens, & les Regles pour les administrer dignement. A l'usage de Messieurs les Curés, Vicaires & autres Prêtres qui ont charge d'Ames*, Lyon, Valfray, 1724, 276 pages (BML[1839], fonds Coste n°305.901).

• BABIN (François), *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les sacremens en général, sur le baptême et la confirmation tenues en l'année 1716*, Angers-Paris, Pierre-Louis Dubé, H. L. Guerin et L. F. Delatour, 1767 (nouvelle édition), 272 pages.

• BEUVELET (Matthieu), *Instruction sur le Manuel par forme de Demandes & Réponses familieres. Pour servir à ceux qui dans les Seminaires se préparent à l'administration des Sacremens. Où se voyent recueillis les choses les plus remarquables qui se trouvent dans la pluspart des Manuels qui sont en usage dans l'Eglise, & la resolution de plusieurs difficultez de pratique*, Paris, George & Louis Josse, 1692, première partie, 588 pages.

• ÉPINAC (Pierre d'), *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon, primatiale des Gaules : Reveues, augmentées et traduictes en langue Françoyse pour l'instruction des Curés & gens d'Eglise du diocèse de Lyon*, Lyon, Jean Stratius, 1577, in-4°, non paginé.

• GUÉRIN DE TENCIN (Pierre), *Règles pour le Baptême*. Ordonnance synodale du 17 mars 1756.

[1839] Bibliothèque Municipale de Lyon.

• LE CLERC DE JUIGNÉ (Antoine Éléonor Léon), *Pastorale parisiense, illustrissimi et reverendissimi DD. Antonii-Eleonorii-Leonis Le Clerc de Juigné, archiepiscopi parisiensis, Ducis Sancti-Clodoaldi, Paris Franciae, etc., auctoritate editum*, Paris, Claude Simon, 1786, 3 volumes, 411, 758 et 632 pages.

• LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles de), *Actes du synode tenu à Toulouse au mois de Novembre 1782*, Toulouse, Pijon, 1782 (deuxième édition), 332 pages.

• MALVIN DE MONTAZET (Antoine de), *Rituel du diocèse de Lyon imprimé par l'autorité de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque et Comte de Lyon, Primat de France*, Lyon, Aimé de La Roche, 1787, 2 tomes, 444 et 404 pages. Réédition : Lyon, Aimé de La Roche, 1788, 3 tomes, 450, 554 et 558 pages (AML, 1 C 4371 ou BML, fonds Coste, 116.078).

• NEUFVILLE-VILLEROY (Camille de), *Statuts et reglemens generaux faits au synode tenu à Lyon le 27 d'avril 1657*, Lyon, Jean Aymé Candy, 1657[1840] (BML, fonds Coste n°355.864).
• *Id.*, *Reglemens et ordonnances faites par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque et comte de Lyon*, Lyon, Antoine Jullieron, 1663, 34 pages (BML, fonds Coste n°353.869).
• *Id.*, *Nouveaux reglemens et statuts, pour le diocese de Lyon, faits par Monseigneur l'archevesque,* Lyon, Antoine Jullieron, 1670 (BML, fonds Coste n°355.131).
• *Id.*, *Reglemens et ordonnances faites par Mgr l'arch. et comte de Lyon primat de France*, *imprimés de nouveau selon l'ordre des matières avec quelques arrets, declarations concernant la juridiction ecclesiastique*, Lyon, Antoine Jullieron, 1687 (BML, fonds Coste n°353.870).

• PEYRONNET (Simon de), *Rituel romain, du pape Paul V. Nouvellement traduit en françois ; Avec des Additions tirées du Pontifical Romain, & des autres Rituels approuvez*, Toulouse, Jean-Antoine Colomiez, 1691, 545 pages (Bibliothèque Municipale de Toulouse, La D 346).

• SAINT-GEORGES (Claude de), *Statuts, ordonnances et reglements synodaux, faits par Monseigneur l'Illustriss. & Reverend. Claude de Saint George, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Conseiller du Roy en tous ses Conseils. Publiez au Synode General du Diocese de Lyon, tenu par mondit Seigneur le 21 octobre 1705*, Lyon, Pierre Valfray, 1705, 118 pages (BML, fonds Coste n°302.151).

[1840] Ces *Statuts et règlements…* comportent 13 articles.

2.6. Écrits du for privé (livres de raison, journaux…), correspondances[1841].

• VACHEZ (Antoine), *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines*, Lyon, Louis Brun et Auguste Cote, 1892, 70 pages. Après une présentation précise de divers livres de raison, Antoine Vachez en publie trois, soit entièrement, soit par de manière abrégée. Leur publication n'est toutefois pas inédite car Antoine Vachez les avait déjà publiés dans divers numéros de la *Revue du Lyonnais* :

- VACHEZ (Antoine), "Le livre de raison d'une famille de robe au XVIIe siècle", dans *Revue du Lyonnais*, 1892, tome XIII, pp. 301-315. Il s'agit du livre de raison de Louis Fornet, agrégé de l'Université de Valence et conseiller du roi.
- VACHEZ (Antoine), "Le livre de raison d'un paysan du Lyonnais au XVIIIe siècle", dans *Revue du Lyonnais*, 1892, tome XIII, pp. 401-417.
- VACHEZ (Antoine), "Le livre de raison d'une famille bourgeoise au XVIIIe siècle (1764-1779)", dans *Revue du Lyonnais*, 1892, tome XIV, pp. 73-82.

• *Livre de raison de Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624)*, transcrit et annoté par Antoine Débat, Rodez, Sociéré des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, collection 'Archives historiques du Rouergue', 1991, 253 pages.

• VASSORT (Jean), *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 241 pages[1842].

• BOYER (Pierre), *Livre de remarques de ce qui s'est passé en la ville de Saint-Bonnet depuis que je m'y suis retiré*, publié dans "Documents inédits. Le livre de raison de messire Pierre Boyer, docteur en médecine, à Saint-Bonnet-le-Château (1620-1634)", dans *Revue du Lyonnais*, 1889, tome VIII, pp. 207-219, pp. 291-299, pp. 378-386 et pp. 450-460.

• *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIIIe siècle*, texte présenté par René Favier, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 2006, 662 pages.

• MARCHAND (Philippe), "Un père et ses enfants au XVIIIe siècle. Lettres de Jean-Baptiste Carpentier 1768-1787. Première partie", dans *Lias. Sources and Documents Relating to the Eearly Modern History of Ideas*, 1996, n°1, pp. 99-163[1843].

[1841] Ces références sont classées suivant l'ordre alphabétique des auteurs de ces livres de raison et correspondances.

[1842] Ce laboureur du siècle des Lumières se nomme Pierre Bordier, demeurant à Lancé, dans le Vendômois.

[1843] Après avoir analysé les lettres de Jean-Baptiste Carpentier dans la première partie de cet article, Philippe Marchand en transcrit 59 dans la seconde partie. D'où son classement parmi les sources imprimées.

• *Id.*, “ ‘Vos importunités, mon fils, m’ennuient’ : un père et ses enfants au XVIIIe siècle”, dans BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN-ROMERO (Isabelle) et ROLLET (Catherine), dir., *Lorsque l’enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l’Université de Paris-Sorbonne, collection ‘Roland Mousnier’, 2003, pp. 437-455[1844].

• CONSTANT-LE STUM (Christiane), *Journal d’un bourgeois de Bégoux : Michel Célarié 1771-1836*, Cahors, Publisud - Conseil général du Lot, 1992, 265 pages.
• *Écrits de Jean-Baptiste Alexis Chorllon, Président au Présidial de la Haute-Marche au XVIIe siècle*, texte établi et présenté par Michel Cassan et Noël Landou, Paris, Honoré Champion, collection ‘Bibliothèque d’histoire moderne et contemporaine’, 2002, 370 pages.

• *Journal d’un maître d’école d’Ile-de-France (1771-1792). Silly-en-Multien, de l’Ancien Régime à la Révolution*, texte présenté et annoté par Jacques Bernet avec le concours de Jean-Marc Vasseur, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, 294 pages[1845].

• *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV*, texte présenté par François Lebrun, Rennes, Éditions Apogée, collection ‘Moi…’, 1994, 189 pages.

• *Le livre de raison de Jacques-Charles Dutillieu*, texte publié et annoté par F. Breghot du Lut, Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1886, 90 pages.

• *Un chanoine de Cavaillon au grand siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, édition critique, présentée et annotée par Frédéric Meyer, Paris, C.T.H.S., collection de documents inédits sur l’histoire de France, série in-8°, volume 30, 2002, 153 pages[1846].

• HARDY (Siméon-Prosper), *Mes loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*. volume 1 (1753-1770), texte établi par Pascal Bastien, Sabine Juratic, Annick Mellerio et Gaël Rideau, Québec, Presses de l’Université Laval, collection ‘Les collections de la République des lettres’, 2008, 836 pages.

[1844] Comme la référence précédente, cet article s’appuie sur la correspondance de Jean-Baptiste Carpentier. Cependant, cette fois-ci, il ne s’agit que d’une analyse des lettres de Carpentier, sans qu’aucune d’entre elles ne fasse l’objet d’une transcription intégrale. Les lettres sont toutefois abondamment citées. C’est pourquoi, par souci de continuité, j’ai placé volontairement cette référence parmi les sources imprimées, à la suite de la précédente.

[1845] L’auteur de ce *Journal* est Pierre Louis Nicolas Delahaye, clerc paroissial et maître d’école de Silly-en-Multien.

[1846] Voir également MEYER (Frédéric), “*Moderato cantabile*. Morale et vision du monde d’un chanoine de Cavaillon au XVIIe siècle”, dans CHÂTELLIER (Louis) et MARTIN (Philippe), dir., *L’écriture du croyant,* Turnhout, Brepols, 2005, pp. 79-92.

• *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay. Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières (1737-1817)*, texte préparé et présenté par Benoît Hubert, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Mémoire commune', 2007, 293 pages.

• *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Madame de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, présentée par Serge Chassagne, Toulouse, Privat, collection 'Résurgences', 1981, 160 pages.

• *Le cahier d'un paysan du Lyonnais. Hugues Mayet, 1682 - 1767 : aux origines de l'autobiographie, de l'alphabétisation et de la modernité*, texte commenté par Bruno Guérard, Lyon, Bellier, 2008, 155 pages.

• *Journal d'un bourgeois du Puy au XVIIIe siècle ou le vrai journal de Jean-Dominique Mialon*, texte annoté et présenté par Jean-Claude Besqueut et Gaston Joubert, Saint-Julien Chapteuil, Éditions du Roure, 1997, 150 pages.

• *Parcours singulier d'un homme ordinaire. Le livre de raison de Ponce Millet natif de Doux en Champagne, domestique et colporteur (1673-1725)*, présenté par Jean-Pierre Marby, Charleville-Mézières, Société d'Études Ardennaises, Cahier d'Études Ardennaises, n°18, 1999, 249 pages[1847].

• SARRY (Alain), *Le livre de mémoires de Jean-Baptiste Ovize marchand-cordonnier de la paroisse de Marnand-Thizy en Haut-Beaujolais au siècle des Lumières*, Saint-Étienne, 1993, 69 pages[1848].

• *Journal de Samuel Pepys*, Paris, Mercure de France, collection 'Le Temps retrouvé', n°42, 1987, 491 pages.

• MOUYSSET (Sylvie), "Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710)", dans *Études Aveyronnaises*, 2004, pp. 209-244.

[1847] Il est également utile de renvoyer à Jean-Pierre MARBY, "Le prix des choses ordinaires, du travail et du péché : le livre de raison de Ponce Millet, 1673-1725", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 2001, n°4, pp. 7-31.

[1848] Alain Sarry cite de longs extraits de ce « livre de mémoires ». J'ai donc fait figurer cette référence parmi les sources imprimées.

2.7. Lyon et le Lyonnais : description de la ville, statistiques, religion, clergé, rapports sociaux, violence…

• *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon…*, Lyon, Aymé Delaroche. Un volume annuel, à partir de 1742[1849] (AML, 1 C 10 à 1 C 54).

• *Almanach spirituel pour la ville et fauxbourgs de Lyon, et circonvoisins…*, Lyon, Louis Servant, [1733], 75 pages.

• *Catalogue des noms de MM. les Recteurs et Administrateurs de l'Hôpital Général de la Charité et Aumône Générale de Lyon, depuis son institution*, Lyon, Imprimerie Delaroche, 1742. Édition continuée jusqu'en 1772.

• *Indicateur alphabétique des curiosités, établissements réguliers et séculiers ; des personnes de qualité ; officiers de judicature, police et finances ; notables, bourgeois, négociants, gens d'affaires, et principaux artistes de la ville de Lyon, avec les noms des rues et des maisons de leur demeures…pour l'année 1788*, Lyon, chez Faucheux, non daté.

• *Jugement présidial et en dernier ressort, qui condamne quinze Ouvriers Compagnons coutumax & convaincus de violences & excès graves, avec attroupement & port d'armes, à être attachés pendant trois jours à des poteaux, sur la Place des Terreaux, & aux Galeres pour neuf ans ; qui en condamne encore deux autres, complices des premiers, aux Galeres pour trois ans ; qui ordonne qu'il sera plus amplement informé pendant trois mois contre d'autres ; qui en revoie plusieurs d'accusation, & ordonne que leurs écrous seront biffés ; qui en condamne un certain nombre à payer différentes sommes divers plaignants ; qui défend à tous ouvriers Compagnons & Apprentis, de former aucun attroupement ou assemblée, sous quelque prétexte que ce soit ; & enfin, enjoint à tous Maîtres de ne recevoir les Compagnons & Apprentis, que sous leur nom de Baptême et de Famille, à peine d'amende, & de demeurer responsables civilement. Extrait des Minutes du Greffe Criminel du Présidial de Lyon*, 19 septembre 1778, publié à Lyon, Imprimerie du Roi, 1778, 6 pages (AML, 1 C 500 633).

• *Les devoirs et les saintes occupations des confrères et sœurs de la confrérie de St Roch et de St Sébastien, la première de cette Ville, érigée dans l'Eglise Parroissiale de St Pierre le Vieux*, Lyon, Jean-Denis Juttet, 1726, 96 pages.

• *Memoire pour Laurent Coindat, Compagnon Tireur d'or à Lyon, Demandeur…*, Lyon, de l'imprimerie de Jean-Denis Juttet, 1738 (BML, fonds Coste n°26633).

[1849] Ce volume annuel comprend notamment la liste des maîtres et des gardes pour chacune des 72 communautés d'arts et métiers.

• *Recueil faict au vray de la chevauchée de l'asne faicte en la ville de Lyon Et commencée le premier jour du moys de septembre, mil cinq cens soixante six. Avec tout l'Ordre tenu en icelle*, Lyon, Guillaume Testefort, 48 pages (BML, fonds Coste n°356 055).

• CHAPPUZEAU (Samuel), *Lyon dans son lustre*, Lyon, S. Jasserme, 1656, 112 pages.

• CLAPASSON (André)[1850], *Description de la ville de Lyon, avec des recherches sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, Lyon, Aimé Delaroche, 1741, 286 pages[1851] (AML, cote SM 201).
Reproduction annotée et illustrée par Gilles Chomer et Marie-Félicie Pérez, *Description de la ville de Lyon en 1741*, Seyssel, Champs Vallon, 1982, 215 pages.

• GUICHENON (Germain), *La vie d'illustrissime et reverendissime Camille de Neufville archeveque et comte de Lyon, primat de France, Commandeur des Ordres du Roy, & son Lieutenant Général dans le Gouvernement de Lyon, etc.*, Lyon, André Molin, 1695, 288 pages[1852] (AML, 1 C 8118).

• GUIGUE (Georges), *Le livre des confrères de la Trinité de Lyon. 1306-1792. Publié d'après le manuscrit original*, Lyon, Librairie générale Henri Georg, 1898, 257 pages.
• *Id.*, *Les papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres. 1630-1731*, Lyon, Librairie ancienne Blot, 1922, 246 pages[1853].
• *Id.*, *Recueil des visites pastorales du diocèse de Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècle*, tome 1, Visite de 1613-1614, Lyon, Archives départementales, 1926, IV et 478 pages

[1850] André Clapasson (1708-1770) est avocat au Parlement.

[1851] Vingt après sa première publication, une autre édition est parue de cet ouvrage, sous le titre *Histoire et description de la ville de Lyon, de ses antiquités, de ses monuments et de son commerce ; avec des notes sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, Lyon, J.-M. Bruyset, 1761, 283 pages (AML, 1 C 1245).

[1852] Cette biographie de l'archevêque lyonnais Camille de Neufville-Villeroy, de nature hagiographique, a été publiée deux ans après sa mort par un homme d'Église (l'auteur était religieux augustin). Ce caractère rapproché a permis à Guichenon de s'appuyer sur des renseignements oraux et sur ses souvenirs personnels. Les deux dernières parties de ce livre sont particulièrement intéressantes, celle traitant de la vie religieuse de l'archevêque et surtout celle évoquant les modifications qu'il a apportées à l'organisation de l'Église dans le diocèse, notamment dans le domaine administratif. La première partie, retraçant l'histoire de la famille des Villeroy, intéresse moins le propos de la recherche qui est menée ici.

[1853] Les archives de la compagnie lyonnaise du Saint-Sacrement publiées dans cet ouvrage proviennent de la cote ADR, 50 H.

• LAMBERT D'HERBIGNY (Henry-François), *Mémoires sur le gouvernement de Lyon*, 1697[1854] (ADR, C 1 à 3). Édition critique publiée sous la direction de Jean-Pierre Gutton, *L'intendance de Lyonnais, Beaujolais, Forez en 1698 et en 1762*, Paris, Éditions du CTHS, 1992, 247 pages.

• MÉNESTRIER (Claude-François), *Éloge historique de la ville de Lyon, et sa Grandeur Consulaire sous les Romains, et sous nos Rois, par le P. Claude François Menestrier de la Compagnie de Jesus*, Lyon, Benoist Coral, 1669 (BML, fonds Coste n°116 117).
• *Id.*, *Les Portes du sanctuaire de l'Église de Lyon, ouvertes à Messire Claude de de S. George, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules*, Lyon, Jean-Baptiste et Nicolas Deville, 1694, 63 pages.
• *Id.*, *Histoire civile et consulaire de la Ville de Lyon*, Lyon, J.-B. & Nicolas de Ville, 1696, suivi de *Preuves de l'Histoire consulaire de la ville de Lyon tirées de divers cartulaires*.

• MESSANCE (Louis), *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du royaume, avec des réflexions sur la valeur du bled tant en France qu'en Angleterre depuis 1674 jusqu'en 1764*, Paris, Durand, 1766, 330 pages. Publication en fac similé, Paris, EDHIS, 1973.

• PERNETTI (Jacques), *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnois dignes de mémoire*, Lyon, Frères Duplain, 1757, 2 volumes, XXVIII et 448 pages pour le premier volume, 444 pages pour le second[1855].

• PERSIN (J. B.), *Rélation véritable de ce qui s'est passé dans l'année de grace 1709 par Messire J. B. Persin, curé de Vaize*[1856], publié par Eugène Vial, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1909, tome VIII, pp 58-66.

• RUBYS (Claude de), *Histoire véritable de la Ville de Lyon, contenant ce qui a esté obmis par Maistres Symphorien Champier, Paradin, & autres, qui cy devant ont escript sur ce subject : Ensemble ce, en quoy ils se sont fourvoyez de la verité de l'histoire*, Lyon, B. Nugo, 1604.

[1854] Ce mémoire a été écrit en 1697 par Lambert d'Herbigny, intendant de Lyon, sur la demande de M. de Beauvilliers, en vue de dresser un état de la France utile à l'instruction du Duc de Bourgogne. Le mémoire fut présenté à Lyon, en 1701.

[1855] Cet ouvrage de l'abbé Jacques Pernetti (1696-1777), membre de l'Académie de Lyon, fait de lui un remarquable historiographe de la ville. La correspondance qu'il a entretenue avec Voltaire, malheureusement presque totalement perdue, souligne le poids important qu'il avait dans la vie culturelle de la cité. Pernetti est notamment l'auteur d'une oraison funèbre du Dauphin en 1766.

[1856] Sous forme de lettre à un ami, Persin, curé de Vaise, décrit l'hiver de 1709, soudain et rigoureux, provoquant des ravages sur les rives de la Saône et détruisant les récoltes. Par conséquent, des efforts sont faits pour lutter contre la misère accentuée par l'inflation.

• SPON (Jacob)[1857], *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, *ancienne colonie des romains & capitale de la Gaule celtique, avec un mémoire des principaux antiquaires & curieux de l'Europe*, Lyon, imprimerie Jacques Faeton, 1673, 234 pages (autre édition : Lyon, A. Cellier fils, 1675, 238 pages)[1858].

• SAINT-AUBIN (Jean de), *Histoire de la ville de Lyon ancienne et moderne*, Lyon, Benoist Coral, 1666.

2.8. Structure, fonctionnement et réglementation des corporations lyonnaises[1859].

◦ La Grande Fabrique lyonnaise

• *Règlemens et statuts concernant le commerce, art et fabrique des draps, d'or, d'argent et de soye, et autres étoffes mélangées, qui se font dans la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle, et dans tout le païs de Lyonnois. Augmentée de tous les arrests, lettres patentes et ordonnances servans de règlemens, qui ont été rendus depuis les années 1667 jusques en 1718*, Lyon, Laurens, 1720, 328 pages.

• *Lettres patentes du Roy, Pour l'execution du Reglement concernant les Manufactures des Étoffes de soye, or & argent, de la ville de Lyon, & la Communauté des Maistres Marchands & Fabriquans desdites étoffes, &c*, 1er octobre 1737, publié à Paris, Imprimerie royale, 1738, 4 pages (AML, 1 C 706 039). Suivi des *Statuts et reglement Pour la Communauté des Maistres Marchands, & Maistres Ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent & de soye, & autres meslées de soye, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de Lyon : Et pour la fabrique desdites étoffes qui se font, tant dans ladite ville & fauxbourgs de Lyon, que dans les provinces de Lyonnois, Forest & Beaujollois*, 1er octobre 1737, publié à Paris, Imprimerie royale, 1737, 79 pages (AML, 1 C 706 040).

• *Arrest du Conseil d'Etat du Roy, concernant la Fabrique des Etoffes d'Or d'Argent & de Soye, de la Ville de Lyon*, 17 novembre 1739, 4 pages (AML, 1 C 305 079).

• *Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne l'exécution des Statuts & Règlement pour les fabriques de Lyon*, 19 juin 1744, publié à Lyon, P. Valfray, 1745, 4 pages (AML, 1 C 1933).

[1857] Conseiller et médecin ordinaire du Roi à Lyon.

[1858] Ouvrage disponible aux AML, cote SM 195.

[1859] Classement chronologique.

• *Statuts et reglement Pour la Communauté des Maîtres Marchands, & Maîtres Ouvriers à façon en étoffes d'or, d'argent & de soie, & autres mêlées de soie, laine, poil, fil & coton, de la ville & fauxbourgs de lyon ; & pour la fabrique desdites étoffes*, 19 juin 1744, publié à Lyon, P. Valfray, 1745, 96 pages (AML, 1 C 1933).

• *Observations sur les reglements de la Fabrique, adressées par les maîtres-gardes ouvriers à M. le Controlleur General, le vingt-cinq Août 1759. Remises le même jour à Mrs les Prévôt des Marchands, & Echevins de la Ville de Lyon, en conséquence des Ordres du Conseil*, Lyon, Aimé Delaroche, 1760, 28 pages.

• *Arrêts et réglemens concernant la Manufacture & Fabrique des Bas, & autres Ouvrages de soie, laine, fil & cotton de la Ville de Lyon*, Lyon, imprimerie J.J. Barbier, 1762, 92 pages.

◦ Autres corporations

• *Reglemens et statuts proposez à Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de la ville de Lyon, par les Maistres Chapeliers d'icelle soussignez, pour établir dans l'exercice de leur Art la perfection & fidelité requise ; tirez de leurs anciens Reglemens, augmentez, diminuez, ou corrigez, pour estre observez à l'avenir sous le bon plaisir de Sa Mesjesté*, 6 mai 1670, publié à Lyon, Antoine Jullieron, 1675, 16 pages (AML, 1 C 304 138).

• *Edit du Roy portant création de quarante nouvelles lettres de maîtrises héréditaires, dans la communauté des tireurs & écacheurs d'or & d'argent de la ville de Lyon, & l'hérédité des anciennes créées par lettres. Donné à Marly au mois de juillet 1706*, Lyon, F. Barbier, 1706, 11 pages (AML, 1 C 702 505 ou 1 C 704 849).

• *De par le Roy. A Monseigneur, Monseigneur l'Intendant de la Generalité de Lyon…*, 3 pages [Ordonnance prescrivant aux compagnons tireurs d'or de déclarer les noms des maîtres pour qui ils travaillent, 30 novembre 1706] (AML, 1 C 704 876).

• *Edit du Roy portant suppression des quarante nouvelles lettres de maîtrise héréditaires dans la communauté des tireurs & écacheurs d'or & d'argent de la ville de Lyon (….), réduction de toutes les maîtrises dudit art à soixante quatre (…). Donné à Versailles au mois de septembre 1708*, Lyon, F. Barbier, 1708, 8 pages (AML, 1 C 704 850).

• *Extrait des registres des Jugemens et Ordonnances de la Jurisdiction Consulaire de la Police des Arts & Métiers de la Ville de Lyon*, 23 février 1723, 12 pages (AML, 1 C 305 263).

• *Sentence de la Sénéchaussée, Qui condamne les nommés Barthelemy Carle, Pierre Morin, Claude Goudet, & Jean Dangereux, au bannissement, pour crime d'Émeute ; & défend à tous Compagnons Menuisiers, Serruriers & autres, de former aucune assemblée sous le nom d'assemblée de Compagnons du Devoir, etc. & et paroître attroupés dans les places & rues de cette ville*, 6 septembre 1764, publié à Lyon, P. Valfray, 1764, 3 pages (AML, 1 C 701 414).

2.9. Lyon et le Lyonnais : enfance, natalité, mortalité infantile…

• DÉMIA (Charles), "Remontrances faites à messieurs les prevost des marchans, Echevins, & Principaux Habitans de la ville de Lyon : Touchant la Necessité & Utilité des Ecoles Chrétiennes, pour l'instruction des Enfants Pauvres", dans DÉMIA (Charles), *Reglemens pour les écoles de la Ville & Diocese de Lyon,* Lyon, Aux dépens du Bureau des Ecoles, s. d., 96 pages, pp. 59-68. Cette remontrance est datée de 1668 (AML, 3 GG 150, pièce n°27)[1860].

• GRILLOT (Jean), *Lyon affligé de contagion ou narré de ce qui s'est passé de plus memorable en ceste Ville, depuis le mois d'Aoust de l'an 1628 jusques au mois d'Octobre de l'an 1629*, Lyon, François de la Bottière, 1629, 142 pages (AML, 3 GG 7).

• LACROIX, *Etat des baptêmes, des mariages et des mortuaires de la ville et des faubourgs de Lyon, depuis 1750 jusqu'à 1775*, Lyon, 1776.

• PROST DE ROYER (A.)[1861], *Mémoire sur la conservation des enfants*, discours prononcé lors de la séance de l'Académie de Lyon du 5 mai 1778 et imprimé à Lyon, A. Delaroche, 1778, 60 pages (BML, fonds Coste n°11252).

2.10. Baptême et mariage.

• *Renouvellement des vœux du baptême prouvé par l'Ecriture & les Saints Pères*, Paris, chez Etienne-François Savoye, nouvelle édition, 1763.

• GERBAIS (Jean), *Traité pacifique du pouvoir de l'Église et des princes sur les empeschemens du mariage ; avec la pratique des empeschemens qui subsistent aujourd'hui*, Paris, Claude Mazuel, 1690, 544 pages.

[1860] Ce texte est reproduit avec une orthographe modernisée dans Jean-François SOLNON, *Sources d'histoire de la France moderne, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Larousse, 1994, pp. 421-423.

[1861] Lieutenant général de police de Lyon.

• THIERS (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions qui regardent les sacremens, selon l'Ecriture-Sainte, les Décrets des Conciles, & les Sentimens des Saints Peres, & des Théologiens*, Avignon, Louis Chambeau, 4e édition, 1778, tome 2, 456 pages. Première édition : 1679.

2.11. Sociabilité, confréries[1862].

• *Bulle contenant indulgence pleniere octroyee à perpetuité par N.S.P. le Pape Urbain VIII à la Confrairie de la Santé, erigee à Lion, en l'Eglise des RR. PP. Minimes*, 13 février 1628 (AML, 3 GG 3, pièce n°2).

• *Statuts de la confrairie de la santé, instituee à l'honneur de Jésus-Christ, de Nostre Dame de Consolation, et des glorieux sainct Roch, et sainct François de Paule*, 9 novembre 1628 (AML, 3 GG 3).

• *Arrêt de la cour du parlement, Concernant les Associations, Congrégations, & Confrairies*, 18 avril 1760, publié à Lyon, P. Valfray, 1760, 16 pages (AML, 3 GG 120, pièce n°46).

• *L'ancienne et dévote confrerie de St Sebastien et de St Roch, erigée premierement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, & depuis plus de deux cens ans, au Couvent des RR. PP. Prêcheurs. Avec la Bulle de Notre Saint Pere le Pape Alexandre VII. & les Prières de la Confrérie*, Lyon, imprimerie de Louis Cutty, 1763 (nouvelle édition), 47 pages (AML, 1 C 301 795).

[1862] Classement chronologique.

Bibliographie[1863]

A. Manuels, dictionnaires, inventaires, répertoires, outils de travail, index bibliographiques (sauf champ de la démographie historique).

• Fonds Tricou (dossiers bleus) et Frécon (dossiers rouges, généalogie des familles consulaires), présents aux ADR[1864].

• *Tableau des registres paroissiaux de baptêmes, mariages & sépultures de la ville de Lyon conservés dans les archives municipales,* Lyon, Imprimerie Léon Delaroche et Cie, 1889, 38 pages.

• AMIET (Robert), *Inventaire général des livres liturgiques du diocèse de Lyon*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, 274 pages.

• ARBEL (Stéphanie) (sous la direction de Madame Dureau), *Inventaire de la série BB : administration communale. Archives antérieures à 1789*, Lyon, Archives Municipales de Lyon, mars 1999, 3 tomes (tome 1 : *BB 1 à BB 203*, pp. 1-158 ; tome 2 : *BB 204 à BB* 356, pp. 159-301 ; tome 3 : *BB 357 à BB* 456, pp. 302-387)

• BELY (Lucien), dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVIe -XVIIIe siècle,* Paris, Presses Universitaires de France, 2e édition, 2003, 1384 pages. Première édition : 1996.

[1863] Le classement des différentes références citées dans cette bibliographie a été fait par ordre alphabétique des noms d'auteur puis par ordre chronologique des dates de publication.

[1864] Les fonds Tricou et Frécon sont utiles pour une première approche de reconstitution des familles. Toutefois, ils contiennent des erreurs, nécessitant de vérifier systématiquement toutes les informations dans les sources, notamment les registres paroissiaux et les actes notariés. Les limites du fonds Frécon avaient déjà été soulignées par Maurice Garden (Maurice GARDEN, "La fécondité des familles consulaires lyonnaises du XVIIIe siècle", dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Paris-Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 1, p. 281).

• BLANCHARD (René), *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, Nantes, 1919, tome 3, série GG (suite), HH, II et Supplément.

• BLUCHE (François), dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, 1643 pages.

• BUFFET (Charles-André), *Inventaire détaillé des syndicats de BB 367 à B 374*, Lyon, Archives Municipales de Lyon, 62 pages.

• CHARNAY (Annie), *Justices seigneuriales du Lyonnais (1529-1791). Répertoire numérique détaillé. Archives départementales du Rhône, sous-série 2B*, Lyon, Conseil général du Rhône, 1990, 216 pages.

• CHEVALLIER (Denis), "Famille et parenté : une bibliographie", dans *Terrain*, n°4 (*Famille et parenté*), mars 1985, pp. 77-82.

• CUER (Georges), BAGNEUX (Philippe de) et FAURE-JARROSSON (Benoît), *Archives notariales, première partie. Notaires de Lyon*, Lyon, Conseil général du Rhône, 1992, 2 volumes (premier volume, d'André Acarye à Jacques Lyonnet ; second volume, de Balthazard Jean Macors à Jacques Ybot), 362 et 251 pages[1865].

• DOLLINGER (Philippe), WOLFF (Philippe) et GUENÉE (Simone), *Bibliographie d'histoire des villes de France*, Paris, Commission internationale pour l'histoire des villes, 1967, 752 pages[1866].

• FAURE (Claude), *Répertoire numérique de la sous-série 3E Notaires*, Lyon, 1939, XVIII et 98 pages.

• FRANKLIN (Alfred), *Dictionnaire historique des Arts, métiers et professions, exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, Paris, H. Welter, 1905-1906. Réédition, Marseille, Laffitte Reprints, 1987, 2 volumes, 856 pages.

• GIRY (Arthur), *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Paris, Librairie Hachette, 944 pages.

• GRISARD (Jacques Jules), *Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon de la fin du XVe au commencement du XVIIIe siècle*, Lyon, Mougin-Rusand, 1891, 216 pages.

[1865] Cet ouvrage présente le répertoire alphabétique des notaires lyonnais. Il a été mis à jour et refondu en 2012.

[1866] Cet ouvrage référence l'historiographie urbaine produite depuis l'Ancien Régime jusqu'en 1966. 10 000 entrées bibliographiques sont répertoriées.

• GUIGUE (Georges), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Rhône. Série E supplément. Archives anciennes des communes*, Lyon, 1902-1906, 3 volumes.

• JULIA (Dominique) et VENARD (Marc), dir., *Répertoire des visites pastorales de la France. Première série. Anciens diocèses jusqu'en 1790,* Paris, Éditions du CNRS, 1977-1985, 4 volumes.
A compléter et à corriger par VENARD (Marc), dir., *Répertoire des visites pastorales de la France. Première série. Anciens diocèses jusqu'en 1790, compléments et corrections*, Paris-Turnhout, Société d'histoire religieuse de la France-Brepols, 2006, 207 pages.

• JURATIC (Sabine), "Bibliographie de journaux, livres de raison et mémoires d'officiers royaux sous l'Ancien Régime, 1560-1791", dans *Lettre d'information, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1988, n°16, pp. 5-51.

• LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane de), *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, Nantes, 1899, tome 2, séries EE à GG.

• LASTEYRIE (Robert de) et LEFEVRE (Eugène), *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, 6 tomes, Paris, 1887.

• NAZ (Raoul), dir., *Dictionnaire de droit canonique contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1965, 7 volumes.

• OURSEL (Charles), *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790. Ville de Dijon*, tome 5 [registres paroissiaux d'état civil, série B (suppléments)], Dijon, L. Cails, 1910, 341 pages.

• ROLLE, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, Ville de Lyon, 1865, 323 pages.

• VACANT (A.) et MANGENOT (E.), dir., *Dictionnaire de théologie catholique contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, Paris, Letouzey et Ané, 1903-1950 (15 tomes en 30 volumes) et 1951-1972 (3 volumes de tables) Notamment tome 2, C. RUCH, "Baptême d'après le concile de Trente", colonnes 296 à 328.

• VANARIO (Maurice) (sous la direction d'Henri Hours), *Les rues de Lyon à travers les siècles (XIVe au XXe)*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990, 283 pages[1867].

[1867] Cet ouvrage, très utile pour le chercheur, présente notamment la date de première attestation d'une rue. Nos recherches dans les registres paroissiaux peuvent toutefois contredire cette date de première attestation. Ainsi, page 208 de cet ouvrage, il est mentionné que la rue Plat d'Argent est attesté pour la première fois en 1680. Or, elle est déjà attestée dans les registres paroissiaux de Saint-Nizier en 1655 (baptême de Claudine Renard, 22 janvier 1655, AML, 1 GG 30, fol. 114 recto). De même, de manière plus significative, la rue de la lune n'est pas

• VILLER (Marcel), dir., *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 16 tomes et un tome de tables, 1937-1995. Notamment tome 1 (*AA.-Byzance*), 1937, article « Baptême », colonne 1218-1239.

• VINGTRINIER (Aimé), *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, Lyon, Louis Perrin, 2 volumes, 1853 et 1856, 797 et 840 pages.

B. Démographie historique et histoire de la population : manuels, outils de travail, articles et ouvrages[1868].

• ARMENGAUD (André), *Démographie et sociétés*, Paris, Stock, 1966, 213 pages.

• BARDET (Jean-Pierre), "Acceptation et refus de la vie à Paris au XVIIIe siècle", dans *La vie, la mort, la foi. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 67-84.

• BARDET (Jean-Pierre), LYNCH (K.-A.), MINEAU (G.-P.), HAINSWORTH (M.) et SKOLNICK (M.), "La mortalité maternelle autrefois : une étude comparée de la France de l'ouest et de l'Utah", dans *Annales de Démographie Historique*, 1981, pp. 31-48.

• BARDET (Jean-Pierre) et DUPÂQUIER (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1999, 3 tomes, tome 1 (*Des origines aux prémices de la révolution démographique*, 660 pages) et tome 2 (*La révolution démographique : 1750-1914*, 647 pages).

• BARRY (Laurent) et GASPERONI (Michaël), "L'oubli des origines. Amnésie et informations généalogiques en histoire et en ethnologie", dans *Annales de démographie historique*, 2008, n°2, pp. 53-104

• BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), *La population française à l'époque moderne (XVIe - XVIIIe siècle). Démographie et comportements,* Paris, Belin, collection 'Belin sup Histoire', 2008, 400 pages. Réédition de Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, collection, 'Belin sup Histoire', 1999, 334 pages.

---

attestée pour la première fois en 1782 (p. 163 de l'ouvrage), puisqu'on en trouve trace dès 1655 (baptême d'Henriette Blain, paroisse Saint-Nizier, 20 janvier 1655, AML, 1 GG 30, fol. 116 verso).

[1868] Les références bibliographiques traitant de la démographie urbaine ont été citées dans le chapitre « Villes et sociétés urbaines en Europe du Moyen-Age à la Révolution (excepté Lyon). »

• BIDEAU (Alain), “Les mécanismes autorégulateurs des populations traditionnelles”, dans *Annales ESC,* septembre-octobre 1983, n°5, pp. 1040-1057[1869].

• BOURDELAIS (Patrice), “Pour un renouvellement de la démographie historique”, dans *Annales de démographie historique*, 1996, pp. 9-11[1870].

• BRU (Bernard), “Estimations laplaciennes. Un exemple : la recherche de la population d’un grand empire, 1785-1812”, dans *Statistique et analyse des données*, 1988, n°2, pp. 3-42.

• CORSINI (Carlo), “Self regulating Mechanisms of Traditional Population before the Demographic Revolution: European Civilizations”, dans *International Population Conference*, 1977, n°3, pp. 5-23.

• DUPÂQUIER (Jacques), “De l’animal à l’Homme : le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles”, dans *Revue de l’Institut de Sociologie*, 1972, pp. 177-221.
• *Id*., *Introduction à la démographie historique*, Paris, Tournai, Montréal, Gamma, collection ‘Bibliothèque d’humanités contemporaines’, 1974, 126 pages[1871].
• *Id.*, *Pour la démographie historique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection ‘Histoires’, 1984, 188 pages.
• *Id.*, dir*., Histoire de la population française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 4 tomes, 2 310 pages. Notamment tome 2 (“De la Renaissance à 1789”), 597 pages.

• DUPÂQUIER (Jacques) et DUPÂQUIER (Michel), *Histoire de la démographie. La statistique de la population des origines à 1914*, Paris, Perrin, collection ‘Pour l’histoire’, 1985, 462 pages.

• DUPÂQUIER (Jacques) et KESSLER (Denis), “L’enquête des 3 000 familles” dans DUPÂQUIER (Jacques) et KESSLER (Denis), dir., *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, pp. 23-61

[1869] Cet article est une critique de l’analyse menée par Jacques DUPÂQUIER, “De l’animal à l’Homme : le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles”, dans *Revue de l’Institut de Sociologie*, 1972, pp. 177-221.

[1870] Cet article critique la méthode de reconstitution des familles, perçue comme dépassée : « Depuis une vingtaine d’années on s’accorde à penser que l’époque de la reconstitution des familles, qui avait été à l’origine de la notoriété internationale de l’école française, est révolue. (…) Le renouvellement des connaissances ne peut se fonder essentiellement aujourd’hui sur la reconstitution des familles même s’il est difficile de dissocier la démographie historique de cette méthode. »

[1871] Jacques Dupâquier montre notamment l’intérêt pour l’histoire sociale de l’exploitation systématique des registres paroissiaux et des sources fiscales. Il présente également les méthodes utiles au travail de reconstitution des familles. Il souligne enfin qu’à la date de parution du livre (1974), la démographie urbaine restait peu étudiée, la nécessaire reconstitution des familles demandant un travail important qui pouvait avoir un effet dissuasif.

• FLEURY (Michel) et HENRY (Louis), *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien,* Paris, INED, 1956, 84 pages. Nouvelle édition : *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1965, 182 pages.

• FLINN (Michael W.), *The European Demographic System 1500-1820*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1981, 175 pages.

• FOURASTIÉ (Jean), *En Quercy : essai d'histoire démographique*, Cahors, Quercy-Recherche, 1986, 322 pages.

• GALLIANO (Paul), "La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue sud de Paris à la fin du XVIIIe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 1966, pp. 139-177.

• GAUTIER (Étienne) et HENRY (Louis), *La population de Crulai paroisse normande. Étude historique*, Paris, Presses Universitaires de France, Institut national d'études démographiques, collection 'Travaux et Documents', cahier n°33, 1958, 269 pages.

• GLASS (David Victor) et EVERSLEY (David Edward Charles), dir., *Population in History: essays in historical demography*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1965, 692 pages.

• GOURDON (Vincent), "Les grands-parents absents de la famille traditionnelle ? Les aïeuls dans la région de Vernon vers 1800", dans *De l'usage des seuils. Structures par âge et âges de la vie*, Paris, Société de Démographie Historique, Cahier des Annales de Démographie Historique, n°2, 2000, pp. 213-227.

• GUILLAUME (Pierre) et POUSSOU (Jean-Pierre), *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, collection 'U', 1970, 416 pages.

• GUTIERREZ (Hector) et HOUDAILLE (Jacques), "Les accouchements multiples dans la France ancienne", dans *Population*, 1983, n°3, pp. 479-490.

• HÉLIN (Etienne), "La démographie historique : rétrospective et perspectives", dans *Revue belge d'histoire contemporaine,* 1981, n°1-2, pp 7-26[1872].

• HENRY (Louis), "Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux", dans *Population*, 1953, n°2, pp. 281-290.
• *Id.*, *Manuel de démographie historique*, Genève, Paris, Librairie Droz, 1967, XI et 146 pages. Réédition en 1970.

[1872] Cet article dresse un panorama des études menées dans les années 1960-1970 en histoire démographique.

• *Id.*, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1980, VIII et 177 pages (deuxième édition avec Alain Blum, 1988, 180 pages).

• HENRY (Louis) et HOUDAILLE (Jacques), "The Verification of Data in Historical Demography", dans *Population Studies*, 1968, n°22, pp 61-81.
• *Id.*, "Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. I. Célibat définitif", dans *Population*, 1978, n°1, pp. 43-84.
• *Id.*, "Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage", dans *Population*, mars 1979, n°2, pp 403-442.

• HOLLINGSWORTH (Thomas H.), *Historical demography*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1969, 448 pages.

• IMHOF (Arthur E.), *Einführung in die historische Demographie*, Munich, Beck, 1977, 150 pages.

• KERTZER (David I.) et LASLETT (Peter), dir., *Aging in the Past: Demography, Society, and Old Age*, Berkeley, University of California Press, 1995, 408 pages.

• KNODEL (John E.), "Two and a Half Centuries of Demographic History in a Bavarian Village", dans *Population Studies*, 1970, n°3, pp. 353-376.

• KNODEL (John E.) et VAN DE WALLE (Etienne), "Breast-Feeding, Fertility and Infant Mortality: An Analysis of Some Early German Data", dans *Population Studies*, 1967, n° 21, pp. 109-131.

• LE MEE (René), *Les sources de la démographie historique française dans les archives publiques (XVIIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Bibliothèque Nationale, Ministère de l'Education Nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Section d'histoire moderne et contemporaine, 1967, 370 pages.

• MINVIELLE (Stéphane), "De la pertinence du concept de stratégie en démographie historique", Séminaire du Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, 19 février 2002, dans *Cahiers du Centre Aquitain d'Histoire Moderne et* Contemporaine, Bordeaux, 2004, n°3, pp. 267-303.

• MOLS (Roger), *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle*, Louvain, Gemblout et Duculot, 1954-1956, 3 volumes, XXX et 335 pages pour le premier volume, 557 pages pour le deuxième et LXIX et 354 pages pour le troisième.

• ORIS (Michel), DEROSAS (Renzo) et BRESCHI (Marco), “Infant and child mortality”, dans BENGTSSON (Tommy), CAMPBELL (Cameron), LEE (James Z.) *et alii*, *Life under pressure. Mortality and living standards in Europe and Asia. 1700-1900*, Massachusetts, MIT Press, 2004, pp. 369-374.

• PERRENOUD (Alfred), “Espacement et arrêt dans le contrôle des naissances”, dans *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 59-78.

• POUSSOU (Jean-Pierre), “Pour une histoire de la vieillesse et des vieillards dans les sociétés européennes”, dans *Les âges de la vie*, Actes du VIIe colloque national de démographie (Strasbourg, 5-7 mai 1982), Paris, Presses Universitaires de France, collection ‘Travaux et Documents’, cahier n°102, 1983, tome 2, pp. 149-159.

• RANUM (Orest) et RANUM (Patricia), *Popular Attitudes toward Birth Control in Pre-Industrial France and England*, New York, Harper Torchbooks, 1972, 129 pages.

• REHER (David-Sven) et SCHOFIELD (Roger), *Old and new methods in historical demography*, Oxford, Clarendon Press, collection ‘International studies in demography’, 1993, VIII et 426 pages.

• SANGOÏ (Jean-Claude), “La mortalité infantile en Europe occidentale au XVIIIe siècle”, dans *La petite enfance dans l’Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d’Histoire de l’Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, pp. 191-210.

• VAN DE WALLE (Etienne) et VAN DE WALLE (Francine), “Allaitement, stérilité et contraception : les opinions jusqu'au XIXe siècle”, dans *Population*, 1972, n°27, pp. 686-701.

• WRIGLEY (Edward A.), “Family Limitation in Pre-Industrial England”, dans *Economic History Review*, 1966, seconde série, n°19, pp 82-109.
• *Id.*, *Société et population*, Paris, Hachette, Collection ‘L’univers des connaissances’, 1969, 256 pages[1873].

C. Histoire de la famille.

• ANDERSON (Michael), *Approaches to the History of the Western Family. 1500-1914*, Londres, Macmillan Press, collection ‘Studies in economic and social history’, 1980, 96 pages.

[1873] Édition anglaise originale : *Population and History*, Londres, Weidenfeld et Nicolson, 1969.

• BOURDELAIS (Patrice) et GOURDON (Vincent), “L’histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) : la prégnance de l’anthropologie”, dans *Annales de démographie historique*, 2000, n°2, pp. 5-48.

• BURGUIÈRE (André), KLAPISCH-ZUBER (Christiane), SEGALEN (Martine) et ZONABEND (Françoise), dir., *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, 2 volumes, 639 et 535 pages.

• DEROUET (Bernard), “Quelques réflexions sur la place de la parenté et de la famille dans l’histoire sociale”, dans *Campagnes de l’Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l’histoire*, Colloque de Rennes (24-26 mars 1999), textes réunis et présentés par Annie Antoine, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, pp. 263-272.

• GOODY (Jack), “The evolution of the family”, dans LASLETT (Peter), dir., *Household and Family in Past Time. Comparative Studies in the Size and Structure of the Domestic group over the last three Centuries in England, France, Serbia, Japan and Colonial North America, with further Materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 103-124[1874].
• *Id.*, *L’évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin, 1985, 301 pages.

• GOTTLIEB (Beatrice), *The Family in the Western World from the Black Death to the Industrial Age*, Oxford, Oxford University Press, 1993, 352 pages.

• GOURDON (Vincent) et GRANGE (Cyril), dir., *Histoire de la famille et analyse de réseaux*, Actes de l’ESSHC (Berlin, mars 2004), Paris, Belin, 2006, 197 pages.

• GUTTON (Jean-Pierre), *Histoire de l’adoption en France*, Paris, Publisud, 1993, 194 pages.

• HAREVEN (Tamara K.), “L’histoire de la famille et la complexité du changement social”, dans *Cahiers d’histoire*, 2000, n°1, pp. 9-34 et 2000, n°2, pp. 205-232[1875].

• KING (Steven A.), “The English protoindustrial family: old and new perspectives”, dans *The History of the Family*, 2003, n°8, pp. 21-43.

• LASLETT (Peter), “La famille et le ménage : approches historiques”, dans *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, n°4-5, pp. 847-872[1876].

[1874] Cet ouvrage comprend la plupart des communications prononcées en septembre 1969 à Cambridge lors de la Conférence Internationale sur l’histoire comparative de la famille.
[1875] Cet article est en deux parties. Il était déjà paru en anglais : HAREVEN (Tamara K.), “The History of the Family and the Complexity of Social Change”, dans *American Historical Review*, 1991, n°1.

[1876] Cet article est un extrait de l’introduction de l’ouvrage dirigé par Peter Laslett, *Household and Family in Past Time. Comparative Studies in the Size and Structure of the Domestic group over the last three Centuries in*

• *Id.*, "La parenté en chiffres", dans *Annales ESC*, janvier-février 1988, n°1, pp. 5-24.

• LE BRAS (Hervé), "Évolution des liens de famille au cours de l'existence. Une comparaison entre la France actuelle et la France du XVIIIe siècle", dans *Les âges de la vie*, Actes du VIIe colloque national de démographie (Strasbourg, 5-7 mai 1982), Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Travaux et Documents', cahier n°96, 1982, tome 1, pp. 27-45.

• LEMERCIER (Claire), "Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ?", dans *Annales de démographie historique*, 2005, n°1, pp. 7-31.

• PLAKANS (Andrejs), *Kinship in the Past. An Anthropology of European Family life 1500-1900*, Oxford, Basil Blackwell, 1984, IX et 276 pages.

• RABB (Theodore K.) et ROTBERG (Robert), dir., *The Family in History: Interdisciplinary Essays*, New York, Harper Torchbooks, 1973, 235 pages.

• RYAN (Mary P.), "The Explosion of Family History", dans *Reviews in American History*, décembre 1982, n°10, pp. 181-195.

D. Famille[1877], filiation, alliances et mariages (sociétés urbaines et rurales).

• *Marriage and Remarriage in Populations of the Past. Mariage et remariage dans les populations du passé,* textes réunis par Jacques Dupâquier, Etienne Hélin, Peter Laslett, Massimo Livi-Bacci et Solvi Sögner, Londres-New York, Academic Press, 1981, XIX et 663 pages. Notamment Guy CABOURDIN, "Le remariage en France sous l'Ancien Régime (seizième – dix-huitième siècles)", pp. 273-286.

• BAULANT (Micheline), "La famille en miettes : sur un aspect de la démographie du XVIIe siècle", dans *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, n°4-5, pp. 959-968.

• BELLAVITIS (Anna), CASELLA (Laura) et RAINES (Dorit), dir., *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, collection 'Changer d'époque', n°26, 2013, 206 pages.

England, France, Serbia, Japan and Colonial North America, with further Materials from Western Europe, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.

[1877] Les références bibliographiques s'intéressant à la famille dans les villes d'Ancien Régime sont citées dans le chapitre « Villes et sociétés urbaines en Europe du Moyen-Age à la Révolution (hors Lyon) », rubrique « Familles et comportements familiaux dans les sociétés urbaines. »

• BIDEAU (Alain), “A demographic and social analysis of widowhood and remarriage: the example of the Castellany of Thoissey-en-Dombes, 1670-1840”, dans *Journal of Family History*, 1980, n°1, pp. 28-43.

• BURGUIÈRE (André), “Le rituel du mariage en France : pratiques ecclésiastiques et pratiques populaires (XVIe – XVIII ^{e} siècle)”, dans *Annales ESC*, 1978, n°3, pp. 637-649.
• *Id.*, “La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles”, dans *Annales ESC,* juillet-août 1991, n°4, pp. 771-788.
• *Id.*, “ ‘Cher cousin’ : les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIIIe siècle”, dans *Annales Histoire, Sciences Sociales*, novembre-décembre 1997, n°6, pp. 1339-1360. Autre édition dans *L’histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, textes réunis par André Burguière, Joseph Goy et Marie-Jeanne Tits-Dieuaide, Paris, Fayard, 1997, pp. 257-266.

• CABOURDIN (Guy), “Le remariage”, dans *Annales de démographie historique*, 1978, pp. 305-332.

• CASELLA (Laura), “Nom, noblesse et patrimoine en danger : transmission matérielle et immatérielle dans la famille Savorgnan au XVIIIe siècle”, dans *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, pp. 421-438.

• CÉLÉA (Isabelle), “La notion juridique de bon père de famille du XVIe au XVIIIe siècle”, dans *Résolution des conflits. Jalons pour une anthropologie historique du droit*, textes réunis par Jacqueline Hoareau-Dodinau et Pascal Texier, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, Cahier de l’Institut d’Anthropologie Juridique n°7, 2003, 367 pages, pp. 115-133.

• CHOJNACKI (Stanley), “Kinship ties and young patricians in fifteenth-century Venice”, dans *Renaissance Quarterly*, 1985, n°2, pp. 249-270[1878].

• COLLOMP (Alain), “Alliance et filiation en Haute Provence au XVIIIe siècle”, dans *Annales ESC*, mai-juin 1977, n°3, pp. 445-477.
• *Id.*, “Jeu de l’alliance et unions consanguines en Haute-Provence aux XVIIIe et XIXe siècles”, dans *L’histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie,* textes réunis par André Burguière, Joseph Goy et Marie-Jeanne Tits-Dieuaide, Paris, Fayard, 1997, pp. 257-266. pp. 201-207.

• COMBES-MONIER (Jeanne), “Le choix du conjoint à Versailles (1774-1836)”, dans *Annales de démographie historique*, 1981, pp. 169-187.

[1878] Article reproduit dans CHOJNACKI (Stanley), *Women and Men in Renaissance Venice. Twelve Essays on Patrician Society*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, pp. 206-226.

• CRESSY (David), “Kinship and kin interaction in Early Modern England”, dans *Past and Present*, 1986, n°113, pp. 38-69.

• DA MOLIN (Giovanna), *Famiglia e matrimonio nell’Italia del Seicento*, Bari, Cacucci, 2000, 406 pages.

• DEAN (Trevor) et LOWE (K. J. P.), dir., *Marriage in Italy, 1300-1650*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, XI et 304 pages.

• DIEFENDORF (Barbara B.), “Widowhood and Remarriage in Sixteenth-Century Paris”, dans *Journal of Family History*, 1982, n°4, pp. 379-395.

• DOYON (Julie), “De la clandestinité à la ‘fausseté’ : la fraude matrimoniale à Paris”, dans *Dix-huitième siècle*, 2007, n°1, pp. 415-430.

• FAUVE-CHAMOUX (Antoinette), “Household forms and living standards in pre-industrial France: from models to realities”, dans *Journal of Family History*, 1993, n°2, pp. 135-156.

• FILLON (Anne), “A la recherche des aïeuls du Maine”, dans *Annales de démographie historique*, 1991, pp. 33-50[1879].

• FLANDRIN (Jean-Louis), *Familles : Parenté, maison, sexualité dans l’ancienne société*, Paris, Le Seuil, collection ‘L’Univers historique’, 1984 (édition revue), 285 pages. Première édition : Paris, Librairie Hachette, collection ‘Le temps et les hommes’, 1976, 287 pages.

• FONTAINE (Laurence), “Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné, XVIIe – XVIIIe siècles”, dans *Annales ESC*, 1992, n°6, pp. 1259-1277.
• *Id.*, “Rôle économique de la parenté”, dans *Annales de démographie historique*, 1995, pp. 5-16.

• GARDEN (Maurice), “Mariages parisiens à la fin du XIXe siècle : une micro-analyse quantitative”, dans *Annales de démographie historique*, 1998, ‘Le mariage, règles et pratiques’, pp. 111-133.

• GILLIS (John R.), *For Better, for Worse: British Marriages, 1600 to the Present*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1985.

• GOUESSE (Jean-Marie), “Parenté, famille et mariage en Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Présentation d’une source et d’une enquête”, dans *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, n°4-5, pp. 1139-1154.

[1879] Article reproduit dans FILLON (Anne), *Fruits d’écritoire. Sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *op. cit.*, pp. 209-240.

• *Id.*, “L’endogamie familiale dans l’Europe catholique au XVIIIe siècle : une première approche”, dans *Mélanges de l’Ecole française de Rome. Moyen Age, Temps modernes*, 1977, n°89, pp. 95-116.
• *Id.*, “Mariages de proches parents (XVIe - XXe siècle). Esquisse d’une conjoncture”, dans *Le modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir*, Actes des séminaires organisés par l’École française de Rome et l’Università di Roma (1984), Rome, École française de Rome, collection de l’École française de Rome, n°90, 1986, pp. 31-61.

• GRUBB (James S.), *Provincial Families of the Renaissance. Private and Public Life in the Veneto*, Londres et Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, XVII et 344 pages.

• IMBERT (Jean), “Les témoins de mariage du Concile de Trente à 1792, en France”, dans *Le Droit de la famille en Europe. Son évolution de l’antiquité à nos jours*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1993, pp. 307-313.

• JACQUEMIN (Anne), “Alliances et reproductions sociales à Liège entre 1840 et 1890”, dans BRUNET (Guy), FAUVE-CHAMOUX (Antoinette) et ORIS (Michel), dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, collection ‘Les Chemins de la recherche’, 1998, pp. 107-130.

• GREILSAMMER (Myriam), *L’envers du tableau. Mariage & maternité en Flandre médiévale*, Paris, Armand Colin, 1990, 368 pages.

• KETTERING (Sharon), “Patronage and Kinship in Early Modern France”, dans *French Historical Studies*, 1989, n°2, pp. 408-435.

• LAMAISON (Pierre), “Contrats de mariage et structures complexes de parenté”, dans *Bulletin du Centre d'études et de recherches littéraires et scientifiques de Mende*, 1975, n°4, pp. 41-45.
• *Id.*, “Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830)”, dans *Annales ESC*, juillet-août 1979, n°4, pp. 721-743.

• LEBRUN (François), *La vie conjugale sous l’Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 179 pages.

• LOMBARDI (Daniela), *Matrimoni di Antico Regime*, Bologne, Il Mulino, 2001, 528 pages.

• LOTTIN (Alain), *La désunion du couple sous l’Ancien Régime. L’exemple du Nord*, Villeneuve d’Ascq, Éditions universitaires, 1975, 227 pages.

• MINVIELLE (Stéphane), “Les remariages nobles à Bordeaux au XVIIIe siècle”, dans *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle. Un modèle social ?*, textes réunis par Josette Pontet, Michel Figeac, Marie Boisson, Anglet, Atlantica, 2002, pp. 109-132.

• MORICEAU (Jean-Marc), “Mariages et foyers paysans aux XVIe et XVIIe siècles : l’exemple des campagnes au sud de Paris”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1981, n°2, pp. 481-502.

• NASSIET (Michel), “Nom et blason. Un discours de la filiation et de l’alliance (XIVe - XVIIIe siècle)”, dans *L’Homme*, janvier-mars 1994, n°1, pp. 5-30.

• NEVEUX (Hugues), “Lignages et réseaux familiaux ruraux en France : XVIe - XVIIIe siècles (en dehors du milieu nobiliaire)”, dans *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 423-433.
• *Id.*, “Pouvoirs informels et réseaux familiaux dans les campagnes européennes au XVIe siècle”, dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1993, tome 96/97, pp. 67-79.

• O’DAY (Rosemary), *The Family and family relationships 1500-1900, England, France and USA*, Londres, MacMillan, 1994, XIXet 344 pages.

• PINGAUD (Marie-Claude), “Se marier dans les campagnes du Perche. XIXe - XXe siècles”, dans BRUNET (Guy), FAUVE-CHAMOUX (Antoinette) et ORIS (Michel), dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, collection ‘Les Chemins de la recherche’, 1998, pp. 211-225.

• POLLOCK (Linda A.), *Forgotten children. Parent-Child Relations from 1500 to 1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, XI et 334 pages.

• POUSSOU (Jean-Pierre) et ROBIN-ROMERO (Isabelle), dir., *Histoire des familles, de la démographie et des comportements en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, Presses de l’Université Paris-Sorbonne, 2007, 1080 pages. Notamment VENARD (Marc), “Les délais de baptême dans une paroisse de l’Uzège au XVIIIe siècle”, pp. 279-288.

• REDONDO (Augustin), dir., *Relations entre hommes et femmes en Espagne aux XVIe et XVIIe siècles : réalités et fictions*, Paris, Publications de la Sorbonne, collection ‘Travaux du CRES’, 1995, 220 pages[1880].

[1880] Cet ouvrage fait appel à une analyse littéraire et historique de la question. Manquent toutefois à ce livre « une problématique globale plus explicite, un cadre de réflexion plus structuré » (Raphaël CARRASCO, compte-rendu de l’ouvrage dans *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 1999, n°1, p. 109)

• ROSENTAL (Paul-André), “Les liens familiaux, forme historique ?”, dans *Annales de démographie historique*, 2000, n°2, pp. 49-81. Sous le même titre, cet article est repris pour constituer le chapitre 4 de l'ouvrage de DEBORDEAUX (Danièle) et STROBEL (Pierre), dir., *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Collection ‘droit et société. Maison des Sciences de l'Homme’, 2002, n°34, pp. 107-141.

• RUGGIU (François-Joseph), “Les mots pour le dire : ménages et familles à Laon au début du XVIIIe siècle”, dans *Annales de démographie historique*, 1998, ‘Le mariage, règles et pratiques’, pp. 135-162.

• SABEAN (David Warren), *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, XXVIII et 628 pages.

• SICARD (Germain), “Notes sur la famille en Gascogne toulousaine à la fin du XVIIIe siècle”, dans SICARD (Germain), dir., *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l’Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d’histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, pp. 17-31[1881].

• SICARD (Germain et Mireille), “Les contrats de mariage de la noblesse toulousaine en 1786”, dans SICARD (Germain), dir., *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l’Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d’histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, pp. 49-77[1882]. Beaucoup d’éléments sont repris dans SICARD (Germain), “Comportements juridiques et société : les contrats de mariage avant et après la Révolution (Toulouse et pays toulousain)”, dans SICARD (Germain), dir., *Notaires, mariages, fortunes dans le Midi toulousain*, Toulouse, Presses de l’Université des Sciences Sociales de Toulouse, Centre toulousain d’histoire du droit, des institutions et des idées politiques, 1997, pp. 89-153[1883].

• SICARD (Mireille et Germain), “Rôles des époux et rôles des parents d’après les catéchismes français du XVIIe siècle”, dans *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d’histoire juridique méridionale, 1979, pp. 753-772.

[1881] Cet article est paru initialement dans *Mélanges Roger Aubenas*, Recueil de mémoires et travaux publiés par la société d’histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, Montpellier, 1974.

[1882] Contribution parue initialement dans *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, pp. 623-653.

[1883] Contribution parue initialement dans *Annales de l’Université des Sciences Sociales de Toulouse*, Toulouse, 1978, pp. 407-474.

• STONE (Lawrence), *The Family, Sex and Marriage in England, 1500 - 1800*, New York, Harper and Row, 1977, XXXI et 800 pages.

• TADMOR (Naomi), "The Concept of Household-Family in Eighteenth-Century England", dans *Past and Present*, mai 1996, n°151, pp. 111-140.
• *Id.*, *Family and Friends in Eighteenth-Century England. Household, Kinship and Patronage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, X et 312 pages.

• TRÉNARD (Louis), "Amour et mariage dans l'ancienne France", dans *L'information historique*, 1981, n°2, pp. 78-83.

• TRÉVISI (Marion), *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 576 pages[1884].

• VIRET (Jérôme-Luther), "Survivre à la dissolution du couple: vieillesse et patrimoine en Ile-de-France au milieu du XVIIe siècle", dans *Histoire, Economie et Société*, 2002, n°2, pp.181-200.
• *Id.*, "Alliances et réseaux familiaux en Ile-de-France (milieu XVIe - milieu XVIIe siècles)", dans *Annales de démographie historique*, 2003, n°2, pp. 155-175.

• WALCH (Agnès), "Le choix du conjoint idéal dans les manuels catholiques de vie conjugale en France à l'époque moderne", dans *Annales de démographie historique*, 1998, 'Le mariage, règles et pratiques', pp. 7-23.
• *Id.*, "Consciences chrétiennes et civilité conjugale : trois traités moraux et spirituels au XVIIe siècle", dans *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, collection du Centre Roland Mousnier, 2000, pp. 529-544.
• *Id.*, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours,* Rennes, Éditions Ouest-France, collection 'De mémoire d'homme. L'histoire', 2003, 221 pages.

• WARNER (Lyndan), "Widows, Widowers and the Problem of 'Second Marriages' in Sixteenth-Century France", dans CAVALLO (Sandra) et WARNER (Lyndan), dir., *Widowhood in Medieval and Early Modern Europe*, New York, Longman, 1999, 288 pages, pp. 84-107.

• WINTJES (Sherrin Marshall), "Survivors and status: widowhood and family in the early modern Netherlands", dans *Journal of Family History*, 1982, n°4, pp. 396-405.

[1884] L'aire géographique d'étude est une grande partie Nord de la France.

E. Légitimité et illégitimité des unions et des naissances. Enfants abandonnés.

• *Amours légitimes-amours illégitimes en Espagne (XVIe - XVIIe siècles)*, Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 3, 4, 5 et 6 octobre 1984, textes édités par Augustin Redondo, Paris, Publications de la Sorbonne, collection 'Travaux du CRES', 1985, 414 pages.

• BLAYO (Yves), "La proportion de naissances illégitimes en France de 1740 à 1829", dans *Population*, 1975, n°1, pp. 65-70.

• CHAMOUX (Antoinette), "L'enfance abandonnée à Reims à la fin du XVIIIe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 263-285.

• DEPAUW (Jacques), "Amour illégitime et société à Nantes au XVIIIe siècle", dans *Annales ESC*, 1972, n°4, pp. 1155-1182.

• FUJITA (Sonoko), "L'illégitimité à Rennes à la fin du XVIIIe siècle", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, pp. 39-47.

• LEBRUN (François), "Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIIIe siècle", dans *Annales ESC*, 1972, n°4, pp. 1183-1189.

• LOTTIN (Alain), "Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1970, n°2, pp. 278-322[1885].

• MAILLARD (Brigitte), "Illégitimité et société à Tours au XVIIIe siècle", dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, pp. 61-69.

[1885] Article reproduit dans LOTTIN (Alain), *Être et croire à Lille et en Flandre. XVIe - XVIIIe siècle. Recueil d'études*, Arras, Artois Presses Université, collection 'Histoire', 2000, pp. 15-68.

F. L'enfance à l'époque moderne[1886].

• *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, 234 pages. Notamment BARRAQUÉ (Jean-Pierre) et BLAZQUEZ (Adrian), "Quelques aspects de l'enfance dans l'Espagne médiévale et moderne", pp. 109-131 ; DESPLAT (Christian), "Médecine et enfance dans les Pyrénées occidentales françaises au XVIIIe siècle", pp. 163-190 et FOSSIER (Robert), "Quelques réflexions sur l'enfance", pp. 225-229.

• ARIÈS (Philippe), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, collection 'L'Univers Historique', 1973, XX et 502 pages. Première édition : Paris, Plon 1960, 513 pages.

• DESPLAT (Christian), "La protection de l'enfance en Gascogne à l'époque moderne", dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIe au XXe siècles. Hommage à Mireille Laget*, Actes du colloque des 15 et 16 mars 1996 organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVIe-XIXe siècles), réunis par Roland Andréani, Henri Michel et Élie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, pp. 233-261.

G. Les femmes à l'époque moderne.

• *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), textes réunis par Nicole Pellegrin, présentés et édités par Colette H. Winn, Paris, Honoré Champion Editeur, 2003, 347 pages[1887].

• ADAMS (Christine), "A Choice Not to Wed? Unmarried women in Eighteenth-Century France", dans *Journal of Social History*, 1996, n°4, pp. 883-894.

• AUBRY (Yves), "Pour une étude du veuvage féminin à l'époque moderne", dans *Histoire, économie et société*, 1989, n°2, pp. 223-236.

• BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), "La femme seule à l'époque moderne : une histoire qui reste à écrire", dans *Annales de démographie historique*, 2000, n°2, pp. 127-141.

[1886] Les références bibliographiques s'intéressant à la question de la tutelle et aux enfants orphelins sont citées dans le chapitre « Sociabilité et solidarité familiale, tutelle des enfants mineurs, prise en charge des orphelins. Conflits familiaux. » Les références étudiant spécifiquement la mortalité durant l'enfance sont indiquées dans le chapitre « Vivre et mourir, attitudes devant la vie et face à la mort dans les sociétés urbaines et rurales. »

[1887] Les contributions de cet ouvrage s'intéressent avant tout aux veuves et non aux veufs.

• *Id.*, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, collection 'Histoire et société. Essais d'histoire moderne', 2001, 415 pages.
• *Id.*, *Les femmes à l'époque moderne (XVIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, collection 'Belin sup', 2003, 270 pages.

• BRODSKY (Vivien), "Widows in late Elizabethan London: remarriage, economic opportunity and family orientations", dans BONFIELD (Lloyd), SMITH (Richard Michael) et WRIGHTSON (Keith), dir., *The World we have gained. Histories of population and social structure*, Oxford, Blackwell, 1986, pp. 122-154.

• CAPP (Bernard), *When Gossips Meet. Women, Family and Neighbourhood in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2003, VI et 398 pages.

• COLLINS (James B.), "The Economic Role of Women in Seventeenth-Century France", dans *French Historical Studies*, 1989, n°2, pp. 436-470.

• CROWSTON (Clare Haru), *Fabricating women : the seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Durham, Duke University Press, 2001, XVIII et 508 pages.

• DOUSSET (Christine), "Veuvage féminin et patrimoine familial : l'exemple du Midi toulousain sous l'Ancien Régime", dans BERTRAND (Michel), dir., *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse Le Mirail, collection 'Méridiennes', 2005, pp. 761-773.
• *Id.*, "Au risque du veuvage : veuves et conflits familiaux dans les mémoires judiciaires du parlement de Toulouse à la fin du XVIIIe siècle", dans *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, pp. 207-225.

• DROUAULT (Célia), "La condition des ouvrières en soie à Tours au XVIIIe siècle", dans BARRIÈRE (Jean-Paul) et GUIGNET (Philippe), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, collection 'Des idées et des femmes', 2009, pp. 127-139.

• GODINEAU (Dominique), *Les femmes dans la société française. XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 253 pages.

• GIBSON (Wendy), *Women in Seventeenth-Century France*, Londres, MacMillan, 1989, V et 440 pages.

• HAFTER (Daryl M.), "Female Masters in the Ribbonmaking Guild of Eighteenth-Century Rouen", dans *French Historical Studies*, 1997, n°1, pp. 1-14.

• HANNE (Georges), “La construction de l’identité professionnelle des femmes avant et après la Révolution (Toulouse, vers 1770-1821)”, dans BARRIÈRE (Jean-Paul) et GUIGNET (Philippe), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L’Harmattan, collection ‘Des idées et des femmes’, 2009, pp. 59-74.

• HEAD-KÖNIG (Anne-Lise), “Veuvage et remariage féminins en Suisse : le poids des facteurs culturels, démographiques, économiques et institutionnels (XVIIe - XIXe siècles)”, dans HEAD-KÖNIG (Anne-Lise) et MOTTU-WEBER Liliane, dir., *Les femmes dans la société européenne. Die Frauen in der europäischen Gesellschaft*, Genève, Droz, Cahiers de la Société d’Histoire et d’Archéologie de Genève, 2000, pp. 317-336.

• HENDERSON (John) et WALL (Richard), dir., *Poor women and children in the European past*, Londres, Routledge, 1994, XIII et 347 pages.

• HUFTON (Olwen), “Women without men. Widows and spinsters in Britain and France in the eighteenth century”, dans *Journal of Family History*, 1984, n°4, pp. 355-376.

• JURATIC (Sabine), “Les femmes dans la librairie parisienne au XVIIIe siècle”, dans BARBIER (Frédéric), JURATIC (Sabine) et VARRY (Dominique), dir., *L’Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie : XVIe-XIXe siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, pp. 247-276.

• JURATIC (Sabine) et PELLEGRIN (Nicole), “Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle”, dans *Histoire, économie et société*, 1994, n°3, pp. 477-500.

• KOWALESKI (Maryanne), “Singlewomen in Medieval and Early Modern Europe. The Demographic Perspective”, dans BENNETT (Judith M.) et FROIDE (Amy M.), dir., *Singlewomen in the European Past, 1250-1800*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1999, pp. 38-81.

• LANZA (Janine M.), *From Wives to Widows in Early Modern Paris. Gender, Economy, and Law*, Aldershot, Ashgate, collection ‘Women and gender in the early modern world’, 2007, 252 pages.

• MUSGRAVE (Elizabeth C.), “Women and the Craft Guilds in Eighteenth-Century Nantes”, dans CROSSICK (Geoffroy), dir., *The Artisan and the European Town, 1500-1900*, Londres, Scholar Press, 1997, pp. 151-171.

• MUSSET (Jacqueline), “Sanction du ‘comportement fautif’ de la douairière en droit normand : évolution doctrinale et jurisprudentielle en la matière au cours du XVIIe siècle”, dans *Mélanges Pierre Bouet. Recueil d’études en hommage à Pierre Bouet*, textes rassemblés et édités par François Neveux et Catherine Bougy, Caen, Cahier des Annales de Normandie, n°32, 2002, pp. 183-189.

• ROLLEY (Francine), “Les secondes noces, une affaire de famille. Remariage, structure du ménage et mode de succession en Bourgogne du Nord”, dans BRUNET (Guy), FAUVE-CHAMOUX (Antoinette) et ORIS (Michel), dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, collection ‘Les Chemins de la recherche’, 1998, pp. 253-271[1888].

• SHERIDAN (Geraldine), *Louder than Words. Ways of Seeing Women Workers in Eighteenth-Century France*, Lubbock, Texas Tech University Press, 2009, 272 pages.

• VEENSTRA (Frouke) et VAN DER PLOEG (Kirsten), “Widows in Western History”, dans BREMMER (Jan) et VAN DEN BOSCH (Lourens), dir., *Between Poverty and the Pyre. Moments in the History of Widowhood*, Londres, Routledge, pp. 247-251.

• WALL (Richard), “Woman alone in English Society”, dans *Annales de démographie historique*, 1981, pp. 303-317.

H. Sociabilité et solidarité familiale, tutelle des enfants mineurs, prise en charge des orphelins. Conflits familiaux, notamment successoraux.

• *Aux sources de la puissance, sociabilité et parenté,* Actes du colloque de Rouen (12-13 novembre 1987), textes réunis par Françoise Thelamon, Rouen, Publications de l’Université de Rouen, 1989, 244 pages. Notamment Patrick AUFFRET, “Le conflit familial et sa représentation”, pp. 135-143.

[1888] Cet article s’intéresse principalement au remariage des veuves.

• *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, 505 pages. Notamment DESCIMON (Robert), "Patriarcat et discordes familiales : les conflits liés aux enjeux de l'alliance et de la transmission dans la robe parisienne aux XVIe et XVIIe siècles", pp. 49-68 ; CHATELAIN (Claire), "Les tensions successorales dans une famille de la robe parisienne au tournant des XVIe et XVIIe siècles", pp. 115-124 ; RUGGIU (François-Joseph), "Pour préserver la paix des familles… Les querelles successorales et leurs règlements au XVIIIe siècle", pp. 137-163 ; Karin GOTTSCHALK, "Guardianship and inheritance : city authorities, family disputes and the distribution of goods in 17th-century Leipzig", pp. 193-206.

• *Sociabilité, pouvoirs et société*, Actes du colloque de Rouen (24-26 novembre 1983), textes réunis par Françoise Thelamon, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1987, 654 pages.

• ADAMS (Christine), *A Taste for Comfort and Status. A Bourgeois Family in Eighteenth-Century France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2000, X et 292 pages.

• BARDET (Jean-Pierre), "Les procès-verbaux de tutelle : une source pour la démographie historique", dans *Mesurer et comprendre, mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 1-21.

• BURGUIÈRE (André), "Les sciences sociales et la notion de solidarité familiale, un commentaire d'historien" dans DEBORDEAUX (Danièle) et STROBEL (Pierre), dir., *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, Collection 'Droit et société', 2002, pp. 19-35.

• CARRASCO (Raphaël), dir., *Solidarités et sociabilités en Espagne XVIe - XXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, 404 pages.

• CASTAN (Nicole), "La criminalité familiale dans le ressort du Parlement de Toulouse (1690-1730)", dans *Cahier des Annales n°33, Crimes et criminalités en France, 17e-18e siècles*, Paris, 1971, pp. 91-107.

• CASTAN Yves, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, 699 pages.

• CLAVERIE (Elisabeth) et LAMAISON (Pierre), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIIe - XIXe siècles*, Paris, Hachette, 1982, 361 pages.

• DAUMAS (Maurice), *L'affaire d'Esclans, les conflits familiaux au XVIIIe siècle*, Paris, Le Seuil, 1988, 343 pages.

• FAUVE-CHAMOUX (Antoinette), “Beyond Adoption: Orphans and Family Strategies in Pre-industrial France”, dans *The History of the Family*, 1996, n°1, pp. 1-13.

• FILLON (Anne), “Les orphelins du dimanche, cent ans d’adjudication de pension d’orphelins, 1700-1800”, dans *La vie, la mort, la foi. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, pp. 127-146[1889].

• GAGER (Kristen Elizabeth), *Blood Ties and Fictive Ties: Adoption and Family Life in Early Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1996, IX et 197 pages.

• GARDEN (Maurice), “Les relations familiales dans la France du XVIIIe siècle : une source, les conseils de tutelle”, dans *Les actes notariés source de l’histoire sociale XVIe –XIXe siècle*, Actes du colloque de Strasbourg (mars 1978), Strasbourg, Istra, 1978, pp. 173-186.

• GOURDON (Vincent) et VIRET (Jérôme-Luther), “La mobilisation familiale en ville et à la campagne à travers l'exemple des assemblées d'élection de tuteurs sous l'Ancien Régime en région parisienne”, dans GUILLAUME (Pierre), dir., *Les solidarités*, vol. 2. *Du terroir à l'Etat*, Actes du colloque de Bordeaux (20-21 juin 2002), Bordeaux, Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine, 2003, pp. 347-362.

• NEVEUX (Hugues), “Sollicitations conjoncturelles des cercles de parenté. Position du problème à partir du milieu rural français (XVe - XVIIIe siècles)”, dans *Annales de démographie historique*, 1995, pp. 35-42.

• PERRIER (Sylvie), “Rôles des réseaux de parenté dans l’éducation des mineurs orphelins selon les comptes de tutelle parisiens (XVVIIe - XVIIIe siècles)”, dans *Annales de démographie historique* 1995, pp. 125-135.
• *Id., Des enfances protégées. La tutelle des mineurs en France, XVIIe - XVIIIe siècles : enquête à Paris et à Châlons-sur-Marne*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, collection ‘Temps & espaces’, 1998, 256 pages.

• ROBIN-ROMERO (Isabelle), *Les orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVIe - XVIIIe siècles*, Paris, Presses de l’Université Paris-Sorbonne, 2007, 277 pages.

[1889] L’original de cet article, sous le titre “Les orphelins du dimanche. Recherche sur une pratique insolite”, figure dans FILLON (Anne), *Fruits d’écritoire. Sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *op. cit.*, pp. 165-208.

I. La fratrie (dont gémellité) du point de vue de l'anthropologie, de la sociologie et de l'histoire.

• ADAMS (Christine), "Devoted Companions or Surrogate Spouses? Sibling Relations in Eighteenth-Century France", dans *Visions and revisions of Eighteenth Century France*, University Park, Pennsylvania, 1997, pp. 59-76.

• BRAS (Hilde) et VAN TILBURG (Theo), "Kinship and Social networks: A regional analysis of sibling relations in Twentieth-Century Netherlands", dans *Journal of Family History*, 2007, n°3, pp. 296-322.

• BRUNET (Guy), BIDEAU (Alain) et FORONI (Fabrice), "Les naissances gémellaires du XVIIe siècle à nos jours. Approche familiale dans les campagnes de la région lyonnaise", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°2, pp. 39-52.

• BUISSON (Monique), *La fratrie, creuset de paradoxes*, Paris, L'Harmattan, collection 'Logiques sociales', 2003, 161 pages.

• DEROUET (Bernard), "Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIIIe et XIXe siècles", dans *Annales ESC*, 1993, n°2, pp. 453-474.

• GAYET (Daniel), *Les relations fraternelles. Approches psychologiques et anthropologiques des fratries*, Paris-Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, collection 'Actualités pédagogiques et psychologiques', 1993, 205 pages.

• LETT (Didier), *Histoire des frères et sœurs*, Paris, Éditions de la Martinière, 2004, 223 pages.

• ORIS (Michel), BRUNET (Guy), WIDMER (Eric) et BIDEAU (Alain), "La démographie sociale de la germanité : une démarche interdisciplinaire de construction", dans *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, textes réunis par Michel Oris, Guy Brunet, Eric Widmer et Alain Bideau, Berne, Peter Lang, collection 'Population, Famille et Société', n°6, 2007, pp. 1-46.

• ZELLER (Olivier), "Le rôle normalisateur de la fratrie dans les conflits familiaux de la France du XVIIIe siècle", dans *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, pp. 165-190.

J. Relations et réseaux sociaux, approches théoriques, philosophiques et sociologiques.

• Numéro spécial *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 1995, n°4 : “Analyses de réseaux et structures relationnelles”.

• Numéro spécial *L’année sociologique*, 1997, vol. 47, n°1 : “Les réseaux sociaux”. Notamment Alexis FERRAND, “La structure des systèmes de relation”, pp. 37-54.

• BAKIS (Henry), *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, collection ‘Que sais-je ?’, 1993, 127 pages.

• BOTT (Elizabeth), *Family and social network. Roles, norms, and external relationships in ordinary urban families*, Londres, Tavistock Publications, 1957, 252 pages.

• BOURDIEU (Pierre), “Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction”, dans *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, n°4-5, pp. 1 105-1 127.

• DEGENNE (Alain) et FORSÉ (Michel), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, collection ‘U’, 1994, 263 pages. Nouvelle édition en 2004 sous le titre *Les réseaux sociaux*.

• ELIAS (Norbert), *La société des individus*, Paris, Fayard, collection ‘Agora Pocket’, 1991, 301 pages.

• FERRAND (Alexis), dir., *Un niveau intermédiaire. Les réseaux sociaux*, Paris, Centre d’Etudes des Solidarités Sociales, 1987.

• FORSÉ (Michel), “Les réseaux de sociabilité : un état des lieux”, dans *L’année sociologique*, 1991, vol. 41, pp. 247-264.

• GOKALP (Catherine), “Le réseau familial”, dans *Population*, 1978, n°6, pp. 1077-1094.

• GRIBAUDI (Maurizio), “Les discontinuités du social. Un modèle configurationnel”, dans LEPETIT (Bernard), dir., *Les formes de l’expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, collection ‘L’Évolution de l’Humanité’, 1995, pp. 187-225.
• *Id.*, dir., *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, EHESS, 1998, 346 pages.

• HAMBERGER (Klaus) et DAILLANT (Isabelle), “L’analyse des réseaux de parenté : concepts et outils”, dans *Annales de démographie historique*, 2008, n°2, pp. 13-52.

• LAZEGA (Emmanuel), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Que sais-je ?', 1998, 127 pages.

• LEMIEUX (Vincent), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Sociologies', 1999, 146 pages.

• LORRAIN (François), *Réseaux sociaux et classifications sociales. Essai sur l'algèbre et la géométrie des structures sociales*, Paris, Hermann, 1975, 290 pages.

• MERCKLÉ (Pierre), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, collection 'Repères', 2004, 121 pages.

• MUSSO (Pierre), *Critique des réseaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 374 pages.

• PARROCHIA (Daniel), *Philosophie des réseaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, 300 pages.

• SCOTT (John), *Social Network Analysis: a handbook*, Londres, SAGE Publications, 1991, X et 210 pages.

• WASSERMAN (Stanley) et FAUST (Katherine), *Social Network Analysis. Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, XXXI et 825 pages.

• WELLMAN (Barry) et BERKOWITZ (Stephen D.), dir., *Social Structures, A Network Approach*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 528 pages.

K. Relations et réseaux sociaux du point de vue de l'histoire.

* Emploi des notions de "relation" et de "réseau" en histoire.

• ALEXANDER (Michael C.) et DANOWSKI (James A.), "Analysis of Ancient Networks: Personal Communications and the Study of Social Structure in a Past Society", dans *Social Networks*, 1990, n°12, pp. 313-335[1890].

• CASTELLANO (Juan Luis) et DEDIEU (Jean-Pierre), dir., *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 267 pages.

[1890] Cet article s'intéresse à la possibilité d'employer la notion de "réseau" pour les sociétés antiques.

Notamment DEDIEU (Jean-Pierre) et MOUTOUKIAS (Zacarias), “Introduction. Approche de la théorie des réseaux sociaux”, pp. 7-30.

• ERICKSON (Bonnie H.), “Social Networks and History. A Review Essay”, dans *Historical Methods*, 1997, n°3, pp. 149-157.

• FONTAINE (Laurence), “Kinship and Mobility: Migrant Networks in Europe”, dans SABEAN (David Warren), TEUSCHER (Simon) et MATHIEU (Jon), dir., *Kinship in Europe. Approaches to Long-Term Developments (1300-1900)*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2007, pp. 193-210.

• LEMERCIER (Claire), “Analyse de réseaux et histoire”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2005, n°2, pp.88-112.

• PLAKANS (Andrejs) et WETHERELL (Charles), “Households and Kinship Networks: The Costs and Benefits of Contextualization”, dans *Continuity and Change*, 2003, n°18, pp. 49-76.

• WELLMAN (Barry) et WETHERELL (Charles), “Social Network Analysis of Historical Communities: Some Questions from the Present for the Past”, dans *The History of the Family*, 1996, n°1, pp. 97-121.

*** Un type de réseaux sociaux sous l’Ancien Régime : les réseaux de correspondance.**

• *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres. Études de réseaux de correspondances du XVIe au XVIIIe siècles*, présentées par Christiane Berkvens-Stevelink, Hans Bots et Jens Häseler, Paris, Honoré Champion, collection ‘Les dix-huitièmes siècles’, 2005, 454 pages.

• BEAUREPAIRE (Pierre-Yves), dir., *La Plume et la toile. Pouvoir et réseaux de correspondance dans l’Europe des Lumières*, Actes du colloque de l’Université d'Arras (26-27 octobre 2000), Arras, Presses de l'Université d'Artois, collection ‘Histoire’, 2002, 343 pages.

• BEAUREPAIRE (Pierre-Yves), HÄSELER (Jens) et McKENNA (Antony), dir., *Les réseaux de correspondance à l’Age classique (XVIe - XVIIIe siècle)*, Actes du colloque international "Les réseaux de correspondance en Europe : XVIe - XVIIIe siècle : matérialité et représentation" (Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 16 au 18 janvier 2003) et de la table ronde organisée lors du congrès "Les Lumières" (Los Angeles, 7 août 2003), Saint-Étienne, Presses de l’Université de Saint-Étienne, collection ‘Renaissance et âge classique’, 2006, 382 pages.

• BERTRAND (Dominique), “Correspondance et pouvoir. Le réseau international de saint Ignace de Loyola”, dans *Du groupe au réseau. Réseaux religieux, politiques, professionnels*, Table ronde CNRS des 24 et 25 octobre 1986 tenue à l’Université Lumière Lyon II, textes réunis et présentés par Philippe Dujardin, Paris, Éditions du CNRS, 1988, pp. 39-52.

*** Contrats et témoins de mariage : l’expression de relations et de réseaux sociaux à l’époque moderne et contemporaine.**

• BEAUVALET (Scarlett) et GOURDON (Vincent), “Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670”, dans *Histoire, Économie et Société*, octobre-décembre 1998, n°4, pp. 583-612.

• DUPÂQUIER (Jacques), “Le choix des témoins dans les mariages civils au XIXe siècle”, dans *Aux sources de la puissance, sociabilité et parenté,* Actes du colloque de Rouen (12-13 novembre 1987), textes réunis par Françoise Thelamon, Rouen, Publications de l’Université de Rouen, 1989, 244 pages, pp. 155-160.

• GOURDON (Vincent) et JOZ (Emilie), “Les témoins du mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIXe siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895)”, dans CASTAGNETTI (Philippe), dir., *Images et pratiques de la ville (XVIe - XIXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, Cahiers de l’IERP, n°2, 2006, pp. 161-187.

L. Analyse des écrits du for privé.

• BARDET (Jean-Pierre) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, 262 pages.

• BARDET (Jean-Pierre), ARNOUL (Elisabeth) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l’époque contemporaine) Enquêtes, Analyses, Publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, collection ‘Mémoires Vives’, 2010, 657 pages.

• COUTELLE (Antoine), “Trompe-l’œil érudits : composition et recomposition du « Journal » d’Antoine Denesde”, dans *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Actes du colloque de Limoges (17 et 18 novembre 2005), sous la direction de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, pp. 91-111.

• DEKKER (Rudolf), *Egodocuments and history. Autobiographical writing in its social context since the Middle Ages*, Hilversum, Verloren, 2002, 192 pages.

• MOUYSSET (Sylvie), "De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XVe - XVIIIe siècle)", dans *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Actes du 126e congrès du CTHS (Toulouse, 9-14 avril 2001), sous la direction de Nicole Lemaitre, Paris, CTHS, 2002, pp. 139-151.
• *Id.*, "Livres de raison et construction des réseaux sociaux : l'exemple du Sud-Ouest de la France à l'époque moderne", dans *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, études réunies par Pierre-Yves Beaurepaire et Dominique Taurisson, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2003, pp. 261-277.
• *Id.*, "Penser / Classer : la passion de la liste dans quelques livres de raison du Midi de la France à l'époque moderne", dans *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Actes du colloque de Limoges (17 et 18 novembre 2005), sous la direction de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, pp. 151-166.
• *Id.*, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe - XIXe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 347 pages.
• *Id.*, "De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle", dans *XVIIe siècle*, 2009, n°3, pp. 393-408.

• MOUYSSET (Sylvie), BARDET (Jean-Pierre) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *"Car c'est moy que je peins". Ecritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XVe - XXe siècle)*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse - Le Mirail, 2010, 281 pages.

• SCHULZE (Winfried), dir., *Ego-Dokumente. Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Berlin, Akademie Verlag, 1996, 348 pages.

• TRICARD (Jean), "La mémoire des morts dans les livres de raison limousins du XVe siècle et ses limites", dans *Autour des morts. Mémoire et identité*, Actes du Ve colloque international sur la sociabilité (Rouen, 19-21 novembre 1998), réunis par Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2001, pp. 337-343.

M. Histoire notariale, actes notariés (en dehors du cadre lyonnais).

• *Histoire sociale et actes notariés : problèmes de méthodologie*, Actes de la table ronde de l'Université de Toulouse le Mirail (20 mai 1988), textes réunis et présentés par Jean Louis Laffont, Frédéric Oge, René Souriac... [et al.], Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Presses de l'Institut d'études politiques, 1989, 176 pages. Notamment PARDAILHÉ-GALABRUN (Annik), "L'inventaire après décès : une source incontournable pour l'appréhension de l'intime à l'époque moderne", pp. 41-52 et CONTIS (Alain), "Méthodologie des archives notariales, le vertige de l'exhaustivité", pp. 113-127

• *La documentación notarial y la historia, Actas del secundo coloquio de metodología histórica aplicada*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Secrétariat de Publications de l'Université de Saint-Jacques, 1984, 2 volumes. Notamment EIRAS ROEL (Antonio), "La metodología de la investigación histórica sobre documentación notarial: para un estado de la cuestión, introducción general", volume 1, pp. 13-30 ; MEYER (Jean), "L'apport notarial à l'histoire sociale de l'époque moderne en Europe", volume 1, pp. 33-73 et JACQUART (Jean), "Sources notariales et histoire rurale", volume 1, pp. 245-268.

• *Les actes notariés. Source de l'histoire sociale XVIe - XIXe siècles*, Actes du colloque de Strasbourg (mars 1978), textes réunis par Bernard Vogler, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, Collection 'Grandes publications' n°16, 1979, 367 pages. Notamment DURAND (Yves), "L'histoire sociale nantaise et les archives notariales", pp. 105-122 ; JACQUART (Jean), "L'utilisation des inventaires après décès villageois, grille de dépouillement et apports", pp. 187-196 et VOVELLE (Michel), "Un préalable à toute histoire sérielle : la représentativité sociale du testament (XIVe - XIXe siècle)", pp. 257-277.
• *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime,* Actes du colloque de l'Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d'histoire contemporaine des institutions (15 et 16 décembre 1989), études réunies et présentées par Jean-Louis Laffont, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1990, 195 pages.

• BAULANT (Micheline), "Typologie des inventaires après décès", dans *Probate inventories, a new source for the historical study of wealth, material culture and agricultural development*, Leewenborch Conference, Wageningen mai 1980, Utrecht, 1980, pp. 33-42.

• BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), GOURDON (Vincent) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, collection 'Centre Roland Mousnier' n°14, 2004, 268 pages.

• CHASSAGNE (Serge), “Le contrôle des actes, source globale de l’activité et des structures socioéconomiques d’une cité au XVIIIe siècle : le cas d’Angers”, dans *Bulletin du Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1975, n°4, pp. 1-37.

• DOLAN (Claire), *Le notaire, la famille et la ville (Aix-en-Provence à la fin du XVIe siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, 410 pages.

• JAHAN (Sébastien), *Profession, parenté, identité sociale. Les notaires de Poitiers aux temps modernes (1515-1815)*, Toulouse, 1999, 379 pages.

• LAFFONT (Jean-Louis), “Un enjeu pour l’exploitation historique des actes notariés : la représentativité de l’acte et de la pratique notariale”, dans *Histoire sociale et actes notariés : problèmes de méthodologie*, Actes de la table ronde de l’Université de Toulouse le Mirail (20 mai 1988), textes réunis et présentés par Jean Louis Laffont, Frédéric Oge, René Souriac... [et al.], Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Presses de l'Institut d'études politiques, 1989, pp. 69-85.
• *Id.*, dir., *Problèmes et méthodes d’analyse historique de l’activité notariale (XVe - XIXe siècles)*, Actes du colloque de Toulouse (15-16 septembre 1990), Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991, 326 pages.
• *Id.*, “Le visage testamentaire de la famille à l’époque moderne en pays de droit écrit. Réflexions méthodologiques critiques”, dans *Famille et familles dans la France méridionale à l’époque moderne*, Actes du colloque organisé en 1991 par le Centre d’histoire moderne, recueillis par Anne Blanchard, Henri Michel et Elie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 1992, pp. 11-35.

• LIMON (Marie Françoise), *Les notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV (étude institutionnelle et sociale)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1992, 463 pages.

• MOREAU (Alain), *Les métamorphoses du scribe, histoire du notariat français*, Perpignan, Socapresse, 1989, 548 pages.

• POISSON (Jean-Paul), *Notaires et Société : travaux d’histoire et de sociologie notariales*, Paris, Économica, 2 volumes, 1985 et 1990, 736 et 597 pages.
• *Id.*, *Etudes notariales*, Paris, Économica, 1996, 445 pages.
• *Id.*, *Essais de notariologie*, Paris, Économica, 2002, 320 pages.

• POUSSOU (Jean-Pierre), “Expérience aquitaine et méthodologie des contrats de mariage au XVIIIe siècle”, dans *Annales du Midi*, 1964, pp. 71-76.

N. Vivre et mourir, attitudes devant la vie et face à la mort dans les sociétés urbaines et rurales.

• ARIÈS (Philippe), *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Le Seuil, Collection 'Points', 1971, 412 pages.
• *Id., Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours,* Paris, Le Seuil, 1975, 223 pages.
• *Id., L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977, 2 volumes, 319 et 351 pages.

• BERTRAND (Régis), "Les enfants 'qui remplissent le ciel'. Obsèques et sépulture des enfants en Provence aux XVIIe - XVIIIe siècles", dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIe au XXe siècles. Hommage à Mireille Laget*, Actes du colloque des 15 et 16 mars 1996 organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVIe - XIXe siècles), réunis par Roland Andréani, Henri Michel et Élie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, pp. 193-209.

• CHAUNU (Pierre), "Mourir à Paris", dans *Annales ESC*, 1976, n°1, pp. 29-50.
• *Id., La mort à Paris, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1978, 543 pages.

• CROIX (Alain), *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, 2 volumes, 1571 pages. Réédition partielle : *Cultures et religion en Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Rennes, Apogée-Presses Universitaires de Rennes, 1995, 335 pages.

• DESPLAT (Christian), *La vie, l'amour, la mort. Rites et coutumes. XVIe- XVIIIe siècles*, Biarritz, J&D Éditions, collection 'Terres et Hommes du Sud', 1995, 408 pages.

• GÉLIS (Jacques), *Les enfants des limbes. Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Louis Audibert, 2006, 396 pages.

• JUBIN (Antoine), "Une curieuse coutume d'autrefois. Signes de vie pour le baptême des enfants morts-nés en Lyonnais et ailleurs, aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Cahiers lyonnais d'histoire de la médecine*, mars 1962, n°1, pp. 3-13.

• LEBRUN (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux 17e et 18e siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris-La Haye, Mouton et École Pratique des Hautes Études, 1971, 562 pages.

• MAILLARD (Brigitte), “Les hommes et la mort à Tours au XVIIe siècle”, dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d’histoire urbaine (XIIe - XVIIIe siècle) offertes à Bernard Chevalier*, textes réunis par Monique Bourin, Caen, Paradigme, 1993, pp. 79-88[1891].

• VAN GENNEP (Arnold), *Manuel de folklore français contemporain*, tome premier (*Introduction générale et première partie : du berceau à la tombe. Naissance - baptême - enfance - adolescence - fiançailles*), Paris, Éditions Auguste Picard, 1943, 373 pages.

• VOVELLE (Michel), *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Gallimard-Julliard, collection ‘Archives’, 1974, 251 pages.
• *Id.*, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle. Les attitudes devant la mort d’après les clauses des testaments*, Paris, Plon, collection ‘Civilisations et mentalités’, 1973, 697 pages. Réédition, Paris, Éditions du CTHS, 1997, 350 pages.

O. Église, religion, clergé et vie religieuse (en dehors du cadre lyonnais).

* Histoire religieuse : méthodes et réflexions préalables.

• CERTEAU (Michel de), “L’histoire religieuse du XVIIe siècle. Problèmes de méthode”, dans *L’écriture de l’Histoire*, Paris, 1975, pp. 131-152. Première édition : dans *Recherches de science religieuse*, 1969, pp. 231-250.

• CHAUNU (Pierre), “Le XVIIe siècle religieux. Réflexions préalables”, dans *Annales ESC*, mars-avril 1967, n°2, pp. 279-302.

• MOLS (Roger), “Emploi et valeur des statistiques en histoire religieuse”, dans *Nouvelle revue théologique*, 1964, pp. 388-410.

• VENARD (Marc), “Réforme, Réformation, Préréforme, Contre-Réforme…Etude de vocabulaire chez les historiens récents de langue française”, dans JOUTARD (Philippe), dir., *Historiographie de la Réforme*, Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, pp. 352-365.

[1891] Il s’agit de la réimpression de la première édition (Tours, Publications de l’Université de Tours, 1989).

*** Histoire de l'Église et vie religieuse sous l'Ancien Régime[1892].**

• *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi XVe siècle - début XIXe siècle)*, études réunies par Bernard Dompnier et Paola Vismara, Rome, École française de Rome, Collection de l'École française de Rome, n°393, 2008, 442 pages.

• *Les confréries du Moyen Age à nos jours. Nouvelles approches*, textes réunis par Claude Langlois et Philippe Goujard, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, collection 'Sociabilité, culture et patrimoine', n°3, 1995, 99 pages. Notamment Bernard DOMPNIER, "Les confréries françaises agrégées à l'archiconfrérie du Gonfalon. Recherche sur une forme de lien à Rome", pp. 41-56 ; Stefano SIMIZ, "Les confréries de Champagne du Nord entre héritage et modernité, XVIIe - XVIIIe siècle", pp.67-82.

• AUBERT (Roger), KNOWLES (David), ROGIER (Ludovicus Jacobus), dir., *Nouvelle histoire de l'Église*, tome 3 (*Réforme et Contre-Réforme*) et tome 4 (*Siècles des Lumières, Révolutions, Restaurations)*, Paris, Le Seuil, 1966 et 1968, 622 et 587 pages[1893].

• AUDISIO (Gabriel), *Les Français d'hier*, tome 2 (*Des croyants, XVe - XIXe siècle)*, Paris, Armand Colin, collection 'U', 1996, 479 pages.

• BOUYSSOU (Marc), *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres. Les testaments des ruraux du Blésois et du Vendômois. XVIe - XVIIIe siècles*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998, 2 volumes, 431 et 90 pages.

• BRIAN (Isabelle) et LE GALL (Jean-Marie), *La vie religieuse en France, XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, collection 'Campus Histoire' 1999, 192 pages.

• CHÂTELLIER (Louis), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, 530 pages.
• *Id., Le catholicisme en France, limites actuelles (1500-1650)*, tome 1 (*Le XVIe siècle*) et tome 2 (*Le XVIIe siècle : 1600-1650*), Paris, SEDES, collection 'Regards sur l'histoire', 1995, 188 et 311 pages.

[1892] Les références bibliographiques portant uniquement sur le XVIe siècle n'ont pas été citées. Elles sont en effet antérieures au cadre chronologique de ce travail de recherche. Les références traitant de la pratique religieuse dans les villes d'Ancien Régime et de l'organisation paroissiale ont été citées dans le chapitre bibliographique « Villes et sociétés urbaines en Europe du Moyen-Age à la Révolution (hors Lyon) ».

[1893] Le tome 3 traite de la période 1500-1715 et le tome 4 de la période 1715-1846 (mort du pape Grégoire XVI) Concernant le tome 4, les 262 pages consacrées au siècle des Lumières et aux révolutions concernent plus particulièrement le présent travail de recherche, alors que les 230 pages traitant des « restaurations » sont postérieures. La bibliographie de ces deux tomes est très riche et fait appel à de nombreux ouvrages étrangers.

• DELUMEAU (Jean), dir., *La religion de ma mère. Les femmes et la transmission de la foi*, Paris, Éditions du Cerf, 1992, 387 pages.
• DEREGNAUCOURT (Gilles) et POTON (Didier), *La vie religieuse en France aux XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Paris-Gap, Ophrys, 1994, 310 pages.

• DINET (Dominique), "Les visites pastorales du diocèse de Sens aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Annales de Bourgogne*, 1987, tome 59, n°1-3, pp. 20-55.

• DUPRONT (Alphonse), "De l'Église aux temps modernes", dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1971, n°66, pp. 418-448.

• FERTÉ (Jeanne), *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France, 1962, 453 pages.

• DUROSELLE (Jean-Baptiste) et JARRY (Eugène), dir., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours,* tome 18 (*Après le Concile de Trente : la restauration catholique, 1563-1648*, écrit par Léopold Willaert), Tournai, Bloud et Gay, 1960, 491 pages[1894].

• FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), *La religion populaire en Provence orientale au XVIIIe siècle*, Paris, Beauchesne, 1980, 418 pages.
• *Id.*, *Espace et sacré en Provence (XVIe - XXe siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, Éditions du Cerf, 1994, 605 pages.
• *Id.*, "Indulgences et confréries, tests de l'évolution des dévotions au dix-huitième siècle", dans *Religions en transition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, textes présentés par Louis Châtellier, Oxford, Voltaire Foundation, collection 'Studies on Voltaire and the Eighteenth Century', 2000, pp. 75-94.
• *Id.*, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 pages.

• GALINIER-PALLEROLA (Jean-François), *La religion populaire en Andorre. XVIe - XIXe siècles*, Paris, Éditions du CNRS, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, collection 'Sud', 1990, 209 pages.

• GOUJARD (Philippe), *Un catholicisme bien tempéré : la vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie 1680-1789*, Paris, Éditions du CTHS, collection 'Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine', n°11, 1996, 477 pages.

[1894] Les premiers tomes de l'*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours* ont été dirigés par Augustin Fliche et Victor Martin.

• HENNEAU (Marie-Elisabeth), “Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Discours croisés entre deux mondes”, dans Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre et Elisabeth Lusset, dir., *Enfermements. Le cloître et la prison (VIe - XVIIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, pp. 261-274.

• HOURS (Bernard), *L’Église et la vie religieuse dans la France moderne. XVIe - XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, collection ‘Premier Cycle’, 2000, 384 pages.

• JOIN-LAMBERT (Michel), “La pratique religieuse dans le diocèse de Rouen sous Louis XIV (1660-1715)”, dans *Annales de Normandie*, 1953, n°3, pp. 247-274.
• *Id.*, “La pratique religieuse dans le diocèse de Rouen de 1707 à 1789”, dans *Annales de Normandie*, 1955, n°5, pp. 35-49.

• JULIA (Dominique), “Déchristianisation ou mutation culturelle ? L’exemple du bassin parisien au XVIIIe siècle”, dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection ‘En d’autres temps’, 1988, pp. 185-239.
• *Id.*, “Les pèlerinages de Pierre Bernard, maître d’école amiénois (1730-1764)”, dans *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne. Mélanges offerts à Robert Sauzet*, tome 2 (*Sensibilité et pratiques religieuses. Amitié et fidélité*), textes réunis par Brigitte Maillard, Tours, Publication de l’Université de Tours, 1995, pp. 355-373.

• LABROUSSE (Elisabeth), “Conversion dans les deux sens”, dans *La conversion au XVIIe siècle*, Actes du XIIe colloque de Marseille (janvier 1982), recueillis et publiés par Louise Godard de Donville, Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVIIe siècle, 1983, pp. 161-177.

• LATREILLE (André), DELARUELLE (Étienne) et PALANQUE (Jean-Rémy), *Histoire du catholicisme en France*, tome 2 (*Sous les Rois très chrétiens*), Paris, Éditions SPES, 1960, 508 pages.

• LE BRAS (Gabriel), “Le contrôle canonique de la vie chrétienne dans le diocèse d’Auxerre, sous Louis XIV”, dans *Mémoires pour l’histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1935, tome 2, pp. 141-156. Repris dans *Études de sociologie religieuse*, tome premier (*Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, pp. 39-51.
• *Id.*, “État religieux et moral du diocèse de Châlons au dernier siècle de l’Ancien Régime”, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1935, pp. 162-180. Repris dans *Etudes de sociologie religieuse*, tome premier (*Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, pp. 54-68.

• LEBRUN (François), dir., *Histoire des catholiques en France du XVe siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, 588 pages.

• *Id.*, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime, 1516-1790*, Paris, Le Seuil, 1996, 250 pages.

• LE GOFF (Jacques) et RÉMOND (René), dir., *Histoire de la France religieuse*, tome 2 (*Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières. XIVe - XVIIIe siècles*) et tome 3 (*Du roi très chrétien à la laïcité républicaine : XVIIIe - XIXe siècles*), Paris, Le Seuil, collection 'L'Univers historique', 1988 et 1991, 569 pages et 540 pages.

• LOUPÈS (Philippe), *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 1993, 229 pages.

• McMANNERS (John), *Church and Society in Eighteenth Century France*, Oxford, Clarendon Press, 2 volumes (volume 1, *The Clerical Establishment and its Social Ramifications*, XVIII et 817 pages ; volume 2, *The Religion of the People and the Politics of Religion*, XIV et 866 pages).

• MARTIN (Philippe), *Les chemins du sacré. Paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVIe au XIXe siècle*, Metz, Éditions Serpenoise, 1995, 358 pages.

• MAYEUR (Jean-Marie), PIETRI (Charles et Luce), VAUCHEZ (Alain) et VENARD (Marc), dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, tome 9 [*L'âge de raison (1620/30 - 1750)*, écrit par Marc Venard], Paris, Desclée, 1997, 1214 pages.

• MESTRE (Jean-Louis), "A propos de la déchristianisation de la Provence au XVIIIe siècle", dans *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Université des sciences sociales de Toulouse, Centre d'histoire juridique méridionale, 1979, pp. 519-530

• PÉROUAS (Louis), *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964, 532 pages.
• *Id.*, *Les Limousins, leurs saints, leurs prêtres, du XVe au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire', 1988, 215 pages.

• PLAYOUST-CHAUSSIS (Arlette), *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIIIe siècle (1725-1790)*, Arras, Mémoires de la commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1976, 291 pages.

• QUÉNIART (Jean), *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, 358 pages.

• RUSCONI (Roberto), "Confraternite, compagnie e devozioni", dans Giorghio CHITTOLINI et Giovanni MICCOLI, dir., *La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'eta contemporanea*, Turin, Einaudi, 1986, pp. 467-506.

• SCHMITT (Thérèse-Jean), *L'organisation ecclésiastique et la pratique religieuse dans l'archidiaconé d'Autun de 1650 à 1750*, Autun, imprimerie L. Marcelin, 1957, X-371-32-CXLIII pages.

• SIMIZ (Stefano), "La crise des confréries dans les années 1760 : l'exemple champenois", dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, réuni par Marc Venard et Dominique Julia, Marseille, La Thune, 2005, pp 193-205.

• SOULET (Jean-François), *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées Centrales au XVIIe siècle (Le diocèse de Tarbes de 1602 à 1716)*, Pau, Éditions Marrimpouey Jeune, 1974, 365 pages.

• TAVENEAUX (René), *Le catholicisme dans la France classique, 1610-1715*, Paris, SEDES, 1980, 2 volumes, 576 pages. Réédition Paris, SEDES, 1994, 2 volumes, 582 pages.

• VENARD (Marc) et BONZON (Anne), *La religion dans la France moderne, XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, Hachette supérieur, 1998, 189 pages.

• VENARD (Marc), "Si on parlait des confréries de métiers…", dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, réuni par Marc Venard et Dominique Julia, Marseille, La Thune, 2005, pp. 221-238

• VIGUERIE (Jean de), *Le catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, NEL, 1988, 325 pages.

*** Synodes et conciles (hors concile de Trente)[1895].**

• ARTONNE (André), GUIZARD (Louis) et PONTAL (Odette), *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1963, 514 pages.

• HAYDEN (J. Michael) et GREENSHIELDS (Malcom R.), "Les Réformations catholiques en France : le témoignage des statuts synodaux", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2001, n°1, pp. 5-29.

• MOLLAT (Michel), "1274 : Lyon à l'écoute du monde", dans *Cahiers d'Histoire,* 1975, n°3, pp. 387-391[1896].

[1895] Figurent ici des références bibliographiques ne portant pas uniquement sur l'époque moderne, mais directement utiles pour ce travail de recherche.

[1896] Cet article porte sur le concile tenu à Lyon en 1274.

• PONTAL (Odette), “Quelques remarques sur les statuts des synodes diocésains et provinciaux et leurs imbrications”, dans *Revue d’histoire de l’Église de France,* 1962, n°48, pp. 79-85.
• *Id., Les statuts synodaux français du XIIIe siècle précédés de l’historique du synode diocésain depuis ses origines*, tome 1 [*Les statuts de Paris et le synodal de l’Ouest (XIIIe siècle*)], Paris, Bibliothèque Nationale, collection de documents inédits sur l’histoire de France, section de philologie et d’histoire jusqu’à 1610, volume 9, 1971, LXXVII et 289 pages[1897].

*** Concile de Trente, Réforme catholique.**

• *Il concilio di Trento e la riforma tridentina. Atti del convegno storico internazionale. Trento 2-6 settembre 1963*, Rome-Fribourg, Herder, 1965, XVI et 799 pages.

• ALBERIGO (Giuseppe), “ ‘Réforme’ en tant que critère de l’Histoire de l’Église”, dans *Revue d’histoire ecclésiastique*, 1981, n°1-2, pp. 72-81.

• BERNOS (Marcel), “Le concile de Trente et la sexualité. La doctrine et sa postérité”, dans BERNOS (Marcel), dir., *Sexualité et religions*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, pp. 217-239.

• BERNHARD (Jean), “L’indissolubilité du mariage au concile de Trente”, dans *Revue du droit canonique*, 1988, n°38, pp. 78-99.

• JULIA (Dominique), “La réforme post-tridentine en France d’après les procès-verbaux de visites paroissiales : ordre et résistances”, dans *La societa religiosa nell’etta moderna. Atti del Convegno studi di Storia sociale e religiosa, Capaccio-Paestum, 18-21 maggio 1972*, Naples, Guida, pp. 311-415.

• LE BRAS (Gabriel) et GAUDEMET (Jean), *Histoire du droit et des institutions de l’Église en Occident*, tome 14 (*L’époque de la Réforme et du concile de Trente*, écrit par Jean Bernhard, Charles Lefebvre et Francis Rapp), Paris, Sirey, 1990, 447 pages.

• BRESSAN (Luigi), *Il canone tridentino sul divorzio per adulterio e l’intrepretazione degli autori*, Rome, 1973, Universita Gregoriana, collection ‘Analecta Gregoriana’ n°194, XXVII et 366 pages.

[1897] Cet ouvrage a d’abord valeur de source. Mais les propos liminaires retraçant l’histoire des synodes diocésains autorisent à l’insérer dans la bibliographie.

• *Id.*, “De indissolublitate matrimonii iuxta concilium Tridentinum : opiniones recentiores, animadversiones et nova documenta”, dans *Periodica de re morali, canonica, liturgica*, 1980, n°69, pp. 503-554.

• BROUTIN (Paul), *La réforme pastorale en France au XVIIe siècle. Recherches sur la tradition pastorale après le concile de Trente*, Paris-Tournai, Desclée, 1956, 2 volumes, IX et 372 pages pour le premier, 567 pages pour le second.
• BUZZI (Franco), *Il concilio di Trento (1545-1563) Breve introduzione ad alcuni temi teologici principali*, Milan, Glossa, 1995, 191 pages.

• CHAUNU (Pierre), *Église, Culture et Société. Essais sur Réforme et Contre-Réforme (1517-1620)*, Paris, SEDES, 1981, 544 pages.

• CRISTIANI (Léon), *Histoire de l’Église depuis les origines jusqu’à nos jours*, tome 17 (*L’Église à l’époque du concile de Trente*), Paris, Bloud et Gay, 1948, 495 pages.

• DEGRAEVE (J.), “Het Kinderdoopsel o.p. de 7e Sessie van Trente (Die Kindertaufe auf der siebten Sitzung des Konzils von Trient)”, dans *Bijdragen*, 1964, n°35, pp. 1-28.

• DUMEIGE (Gervais), dir., *Histoire des conciles œcuméniques,* tome 10 (*Latran V et Trente*) et tome 11 (*Trente*), Paris, Éditions de l’Orante, 1975 et 1981, 510 et 708 pages.

• DUPRONT (Alphonse), “Du concile de Trente : réflexions autour d’un IVe centenaire”, dans *Revue historique*, 1951, n°4, pp. 262-280.
• *Id.*, “Le concile de Trente”, dans BOTTE (Bernard), MAROT (Hilaire) et CAMELOT (Pierre-Thomas), dir., *Le concile et les conciles. Contribution à l’histoire de la vie conciliaire de l’Église*, Paris, Éditions du Cerf, 1960, pp. 165-243.

• DUVAL (André), *Des sacrements au concile de Trente*, Paris, Éditions du Cerf, collection ‘Rites et Symboles’, n°16, 1985, 406 pages.

• EVENNETT (H. O.), *The spirit of the Counter-Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, XIII et 159 pages.

• FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène) et FROESCHLÉ-CHOPARD (Michel), *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, 253 pages.

• JEDIN (Hubert)[1898], *Geschichte des Konzils von Trient*, Fribourg en Br., Herder, 4 tomes en 5 volumes, 1951-1975.

[1898] Mgr Jedin était professeur de *Kirchengeschichte* (histoire de l’Église, histoire religieuse) à la faculté de théologie catholique de l’université de Bonn. Son analyse du concile de Trente s’inscrit dans une historiographie ecclésiastique qui a longtemps prévalu lorsqu’il s’agissait d’étudier le sujet. Les études d’Alphonse Dupront sur le concile, citées dans cette bibliographie, se placent au contraire résolument dans une approche plus laïque.

• MARTIN (Victor), *Le gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente (1563-1615)*, Paris, A. Picard, 1919, 415 pages. Réimpression Genève, Slatkine-Megariotis reprints, Paris, diffusion Champion, 1975, XXVII et 415 pages.

• PAS (Paul), "La doctrine de la double justice au concile de Trente", dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, 1954, pp. 5-53.

• RESTIF (Bruno), *La révolution des paroisses : culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 415 pages.

• SAUZET (Robert), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVIIème siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694 (étude de sociologie religieuse)*, Lille, Université de Lille III, Service de reproduction des thèses, 1978, 2 volumes, XLVI et 859 pages.

• TALLON (Alain), *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome et Palais Farnèse, BEFAR n°295, 1997, 975 pages.

• VENARD (Marc), *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVIe siècle*, Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France', 1993, 1280 pages.

• VERCRUYSSE (Jos E.), " 'Reformatio' in katholischer Perspektive. Drei Beispiele aus dem 16. Jahrhundert", dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, 1999, pp. 142-156[1899].

*** Le rôle des évêques et archevêques dans l'organisation et l'administration de l'Église sous l'Ancien Régime.**

• BONNOT (Isabelle), *Hérétique ou saint ? Henry Arnauld évêque janséniste d'Angers au XVIIe siècle*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1984, 558 pages.

• BROUTIN (Paul), "La lignée épiscopale de saint Charles Borromée", dans *Nouvelle revue théologique*, tome LXIX, 1947, pp. 1036-1064.
• *Id.*, *L'Évêque dans la tradition pastorale du XVIe siècle*, Paris, Desclée, 1953, 138 pages.

[1899] Cet article s'intéresse au concept de réformation à l'aube du XVIe siècle à travers les exemples du concile de Latran V (1512-1517), du concile de *emendanda ecclesia* (1537) convoqué par le pape Paul III et du concile de Trente.

• DINET (Dominique), “Administration épiscopale et vie religieuse au milieu du XVIIIe siècle : le Bureau pour le Gouvernement du Diocèse de Langres de Gilbert de Montmorin”, dans *Revue d’histoire ecclésiastique,* juillet-décembre 1983, n°3-4, pp. 721-774.

• FORRESTAL (Alison), *Fathers, pastors and kings. Visions of episcopacy in seventeenth-century France*, Manchester, Manchester University Press, collection ‘Studies in early modern European history’, 2004, 262 pages.
• FOSSEYEUX (Marcel), “Le cardinal de Noailles et l’administration du diocèse de Paris (1695-1729)”, dans *Revue historique*, 1913, n°114, pp. 261-284 et 1914, n°115, pp. 34-54.

• GOMBERT (Pierre), “Louis-Antoine de Noailles, cardinal-archevêque de Paris (1651-1729)”, dans *Position des thèses…de la promotion de 2004*, Paris, École des chartes, 2004, pp. 111-119.

• PÉRONNET (Michel), *Les évêques de l’ancienne France*, Lille, Université de Lille III, Ateliers de reproduction des thèses, 1976, 2 tomes.
• *Id.*, *Les évêques de l’Ancienne France (1516-1790)*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1979, n°238, pp. 650-653[1900].

• RÉGNAULT (Émile), *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1703-1781)*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1882, 2 volumes, XXIII et 521 pages pour le premier volume, 540 pages pour le second.

• SUAUDEAU (René), *L'évêque inspecteur administratif sous la Monarchie absolue d’après les Archives du Centre de la France*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1940, 2 tomes, 168 et 90 pages.

• SYGUT (Marek), “Natura e origine della potesta dei vescovi nel concilio di Trento (1545-1563)”, dans *Periodica de re canonica*, 1999, n°88, pp. 259-300[1901].
• *Id.*, , “Natura e origine della potesta dei vescovi nella dottrina post-tridentina” (1563-1869), dans *Periodica de re canonica*, 1999, n°88, pp. 533-578.

• WELTER (Louise-Marie-Gabrielle), *La réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVIIe siècle*, Clermont Ferrand, Mémoires de l’Académie de Clermont, 2 e série, t. 45, 1956, 283 pages[1902].

[1900] Il s’agit de l’exposé de thèse mentionnée dans la référence bibliographique précédente, soutenue par l’auteur devant l’Université de Paris IV le 29 mai 1976.

[1901] Cet article s’intéresse à la nature et à l’origine du pouvoir de juridiction des évêques à travers l’analyse des débats tenus lors du Concile de Trente à propos de l’obligation de résidence personnelle des évêques dans leur diocèse.

[1902] Contrairement à ce que laisserait penser son titre, cet ouvrage s’intéresse presque uniquement à l’action des évêques, et non au thème plus général de la Réforme catholique.

*** Clergé séculier à la fin du Moyen Age et sous l'Ancien Régime.**

• ANGELO (Vladimir), "Le recrutement des séculiers à Paris (1560-1620)", dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1989, pp. 79-91.
• *Id., Les curés de Paris au XVIe siècle,* Paris, Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France', n°26, 2005, 893 pages.

• BERGIN (Joseph), "Between Estate and Profession: The Catholic Parish Clergy of Early Modern Western Europe", dans BUSH (M. L.), dir., *Social Orders and Social Classes in Europe since 1500*, Londres-New-York, Longman, 1992, pp 66-85.
• *Id., The making of the French episcopate 1589-1661,* Londres-New Haven, Yale University Press, 1996, 761 pages.

• BERTHELOT DU CHESNAY (Charles), "Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1963, pp 241-269.
• *Id., Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes 2, 1984, 660 pages.

• BONZON (Anne), *L'esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais (1535-1650),* Paris, Éditions du Cerf, collection 'Histoire religieuse de la France', n°14, 1999, 528 pages.
• *Id.*, "Paroisse rêvée, paroisse vécue : le point de vue de curés citadins au temps de la Réforme catholique. L'exemple de Beauvais", dans *La paroisse depuis 1000 ans,* numéro spécial de *Revue du Nord*, avril-juin 2001, tome 83, n°340, pp. 319-339.
• *Id.*, "La question de l'identité des curés au XVIIe siècle : Bilan et perspective des recherches françaises", dans *Rivista di storia della chiesa in Italia*, 2006, n°1, pp. 31-48.

• BRUNET (Guy) et BIDEAU (Alain), "La vocation sacerdotale : une affaire de famille ?", dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, pp. 215-228.

• BRUNET (Serge), *Les Prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime. Val d'Aran et diocèse de Comminges,* Aspet, PyréGraph, collection 'Universatim', 2001, 863 pages.
• *Id.*, "Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVIIe et XVIIIe siècles", dans *Annales de démographie historique,* 2004, n°1, pp. 163-195.
• *Id.*, "Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle : la grande mutation", dans *XVIIe siècle,* 2007, n°1, pp. 49-82.

• DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène de), "Le clergé paroissial de Paris à la fin de l'Ancien Régime (1789-1791)", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1989, n°147, pp. 539-561.

• *Id.*, *Devenir curé à Paris. Institutions et carrières ecclésiastiques (1695-1789)*, Paris, Presses Universitaires de France, collection 'Le nœud gordien', 2005, 550 pages.

• DEREGNAUCOURT (Gilles), *De Fénelon à la Révolution. Le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1991, 429 pages.
• *Id.*, "Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles : répression, ecclésiologie et pastorale", dans GARNOT (Benoît), dir., *Le clergé délinquant (XIIIe - XVIIIe siècle)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, série du Centre d'études historiques, n°4, 1995, pp. 65-95.

• DOLAN (Claire), *Entre tours et clochers : les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVIe siècle*, Sherbrooke et Aix-en-Provence, Éditions de l'Université de Sherbrooke et EDISUD, 1981, 433 pages.

• EL HAJJÉ-KERVÉVAN (Nicole), "L'état moral du clergé forézien (vers 1650-1789)", dans *Cahiers d'Histoire,* 1985, n°3-4, pp. 289-308[1903].

• GOLDEN (Richard M.), *The Godly Rebellion. Parisian Cures and the Religious Fronde, 1652-1662*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1981, 221 pages.

• HAYDEN (J. Michael) et GREENSHIELDS (Malcom R.), "The Clergy of Early Seventeenth-Century France: Self Perception and Society's Perception", dans *French Historical Studies*, printemps 1993, n°1, pp. 145-172.

• JULIA (Dominique), "Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* janvier-mars 1966, n°1, pp. 195-216.
• *Id.*, "Le prêtre au XVIIIe siècle", dans *Recherches de science religieuse*, 1970, n°4, pp. 521-534.

• LEMAITRE (Nicole), "Le prêtre mis à part ou le triomphe d'une idéologie sacerdotale au XVIe siècle", dans *Revue d'histoire de l'Église de France,* juillet-décembre 1999, tome 85, n°215, pp. 275-289.
• *Id.*, dir., *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, 526 pages.

• MINVIELLE (Stéphane), "Les membres du clergé paroissial du diocèse de Bordeaux et leurs familles à partir de la grande enquête de 1772", dans COCULA (Anne-Marie) et PONTET (Josette), dir., *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, tome 2 (*Au contact des Lumières*), Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, pp. 217-229.

[1903] Cet article est issu de la thèse non publiée de l'auteur : EL HAJJÉ-KERVÉVAN (Nicole), *Le clergé forézien et la culture populaire*, Thèse pour le doctorat en IIIe cycle en histoire et civilisations soutenue le 28 février 1983 sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, 353 pages + LXVIII pages d'annexes.

• *Id.*, “Familles et religion : la place des clercs dans les élites bordelaises de la fin du XVII e siècle”, dans *La Religion des élites au XVIIe siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVIIe siècle européen (1600-1700), en partenariat avec le Centre Aquitain d’Histoire Moderne et contemporaine (Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 30 novembre-2 décembre 2006), édités par Denis Lopez, Charles Mazouer et Eric Suire, Tubingen, Gunter Narr Verlag, collection ‘Biblio 17’, n°175, 2008, pp. 303-318.

• PARDAILHÉ-GALABRUN (Annik), “L’habitat et le cadre de vie des prêtres à Paris au XVIIIe siècle”, dans *Annales de Bretagne et des pays de l’Ouest*, 1987, n°94, pp. 507-517.

• PIERRARD (Pierre), *Le prêtre français du concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, 1986, 168 pages.

• PLONGERON (Bernard), *La vie quotidienne du clergé français au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1998, 288 pages. Première édition : Paris, Hachette, 1974, 284 pages.

• PROST (Michel), “Les ecclésiastiques et leurs familles. Étude des structures sociales et des pratiques migratoires en Haut-Dauphiné du XVe au XIXe siècle”, dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, pp. 197-214.

• PROVOST (Georges), “Qu’est-ce qu’un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ?”, dans PITOU (Frédérique), dir., *Élites et Notables de l’Ouest. XVIe - XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection ‘Histoire’, 2003, pp. 123-138

• TABBAGH (Vincent), “Croyances et comportements du clergé paroissial en France du Nord à la fin du Moyen Age”, dans GARNOT (Benoît), dir., *Le clergé délinquant (XIIIe - XVIIIe siècle)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, série du Centre d’études historiques, n°4, 1995, pp. 11-64.

• SCHAER (André), *Le clergé paroissial catholique en haute Alsace sous l’ancien régime (1648-1789)*, Paris, Sirey, collection ‘Histoire et sociologie de l’Église’, 1966, 299 pages.

• SIMON-SANDRAS (Rosie), *Les curés à la fin de l’Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, Travaux et Recherches de l’Université de Droit, d’Économie et de Sciences Sociales de Paris, série ‘Sciences historiques’, n°25, 1988, 143 pages.

• TACKETT (Timothy), *Priest and Parish in Eighteenth Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné, 1750-1791*, Princeton, Princeton University Press, 1977, XIII et 350 pages.
• *Id.*, “L’histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIIIe siècle”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1979, n°2, pp. 198-234.

• VENARD (Marc), “Examen ou concours ? Réflexions sur la procédure de recrutement des curés dans la France d’Ancien Régime”, dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas XVe - XIXe siècle. Mélanges en l’honneur d’Alain Lottin*, Arras, Artois Presses Université, 2000, pp 373-388.

• VERNUS (Michel), *Le presbytère et la chaumière. Curés et villageois dans l’ancienne France (XVIIe et XVIIIe siècles)*, Cromary, Éditions Togirix, 1986, 270 pages.

• VIGIER (Fabrice), *Les Curés du Poitou*, La Crèche, Geste Éditions, collection ‘Pays d’histoire’, 1999, 356 pages.

P. Ouvrages, articles et travaux universitaires (publiés ou non publiés) concernant le baptême, la parenté spirituelle et la dation des prénoms[1904].

• *La parenté spirituelle,* textes rassemblés et présentés par Françoise Héritier-Augé et Elisabeth Copet-Rougier, Paris, Bâle, Édition des Archives contemporaines, collection ‘Ordres sociaux’, 1995, 293 pages[1905]. Notamment “La parenté spirituelle, lieu et modèle de la bonne distance”, pp. 51-82.

• *Le prénom, mode et histoire. Entretiens de Mahler, 1980*, recueil de contributions préparé par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Élizabeth Ducreux, Paris, Éditions de l’EHESS, collection ‘Recherches d’histoire et de sciences sociales’, n°10, 1984, 398 pages. Notamment BURGUIÈRE (André), “Prénom et parenté”, pp. 29-35 ; KLAPISCH-ZUBER (Christiane), “Constitution et variations temporelles des stocks de prénoms”, pp. 37-47 ; DELORD (Jean-François), “Les prénoms à Fronton (Haute-Garonne) du XVIe siècle à nos jours”, pp. 85-98 et DURR (Michel), “Prénoms et parenté. Liens entre prénom et parrainage à Préty, 1690-1750”, pp. 189-202.

• ALFANI (Guido), “E pluribus unum : forme di padrinaggio nell’Italia moderna a cavallo del Concilio di Trento”, dans *Quaderni Storici*, décembre 2003, n°114, pp. 823-848.
• *Id.*, “La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente : caractéristiques et transformations d’un instrument d’intégration sociale”, dans *Annales de démographie historique*, 2004, n°1, pp. 137-161.

[1904] Les références bibliographiques indiquées portent sur différentes périodes historiques. Toutefois, les ouvrages consacrés au problème de la dation des prénoms sous la Révolution, et notamment sous la Terreur (prénoms révolutionnaires…), n’ont pas été mentionnés, répondant à des enjeux qui ne sont pas ceux de l’Ancien Régime.

[1905] Il s’agit des textes issus du séminaire de Françoise Héritier-Augé au Collège de France.

• *Id.*, “Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XVe au XVIIe siècle : coutumes, évolution, parcours individuels”, dans *Histoire, Économie et Société*, 2006, n°4, pp. 17-44.
• *Id.*, “Spiritual kinship and the others: Ivrea, XVIth - XVIIth centuries”, dans *Popolazione e Storia*, 2006, n° 1, pp. 57-81.
• *Id.*, “La Iglesia y el padrinazgo : una institución social rebelde ? (Italia, España y Europa desde el siglo V hasta la actualidad”, dans *Revista de Demografía Histórica*, 2008, n°1, pp. 87-124.
• *Id.*, *Padri, padrini, patroni. La parentela sprituale nella storia*, Venise, Marsilio, 2007, 303 pages. Édition en anglais : *Fathers and Godfathers. Spiritual Kinship in Early-Modern Italy*, Aldershot, Ashgate, collection ‘Catholic Christendom, 1300-1700’, 2009, 288 pages.
• *Id.*, “Godparenthood and the Council of Trent: crisis and transformation of a social institution (Italy, XV-XVIIth centuries)”, dans *Obradoiro de historia moderna*, 2009, n°18, pp. 45-69.

• ALFANI (Guido), CASTAGNETTI (Philippe) et GOURDON (Vincent), dir., *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe - XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, 2009, 432 pages.

• ALFANI (Guido) et GOURDON (Vincent), “Il ruolo economico del padrinato: un fenomeno osservabile?”, dans *Cheiron*, 2006, n°45-46, pp. 129-177.

• ALFANI (Guido), GOURDON (Vincent) et VITALI (Agnese), *Social customs and demographic change: The case of godparenthood in Catholic Europe*, Dondena Working Paper, n°40, 2011.

• ANGENENDT (Arnold), *Kaiserherrschaft und Königstaufe. Kaiser, Könige und Päpste als geistliche Patrone in der abendländischen Missiongeschichte*, Berlin-New-York, De Gruyter, collection ‘Arbeiten zur Frühmittelalterforschung’, n°15, 1984, XIII et 378 pages.

• BAUDUIN (Pierre), “Quelques observations sur la parenté spirituelle en Normandie (X^{e} - XIIe siècle)”, dans *Mélanges Pierre Bouet. Recueil d’études en hommage à Pierre Bouet*, textes rassemblés et édités par François Neveux et Catherine Bougy, Caen, Cahier des Annales de Normandie, n°32, 2002, pp. 81-91.

• BECK (Patrice), “Noms de baptême et structures sociales à Nuits (Bourgogne) à la fin du Moyen Age”, dans *Bulletin philologique et historique*, Actes du 105e congrès national des Sociétés Savantes (Caen, 1980), 1980, pp. 253-266.
• *Id.*, “Discours littéraires sur l’anthroponymie (VIe - XVIe siècles)”, dans *Genèse médiévale de l’anthroponymie moderne*, tome IV [*Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VIe - XVIe siècles)*], VIIe Rencontres d’Azay-le-Ferron (1995), études réunies par Patrice Beck, Tours, Publication de l’Université de Tours, 1997, pp. 121-161.

• BERTEAU (Camille), GOURDON (Vincent) et ROBIN-ROMERO (Isabelle), “Réseaux sociaux et parrainage : les conséquences de l’application du Concile de Trente dans une paroisse française, Aubervilliers (1552-1631)”, dans *Obradoiro de historia moderna*, 2010, n°19.

• BERTHET (Bernard), “Un réactif social : le parrainage du XVIe siècle à la Révolution. Nobles, bourgeois et paysans dans un bourg perché du Jura”, dans *Annales ESC*, janvier-mars 1946, n°1, pp. 43-50

• BIGET (Jean-Louis), “L’évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IXe -XIVe siècles)”, dans *Cahiers de Fanjeaux*, 1982, n°17, pp. 297-341.

• BOSSY (John), “Blood and baptism: kinship, community and Christianity in Western Europe from the fourteenth to the seventeenth centuries”, dans BAKER (Derek), dir., *Sanctity and secularity: the church and the world*, New York, Barnes and Noble, collection ‘Studies in Church History’, n° 10, 1973, pp. 129-143.
• *Id.*, “Godparenthood: The Fortunes of a Social Institution in Early Modern Christianity”, dans GREYERZ (Kaspar von), dir., *Religion and Society in Early Modern Europe 1500-1800*, Londres, George Allen and Unwin, 1984, pp. 194-201.

• BOUHAUT (Jean-Paul), “Explication du rituel baptismal à l’époque carolingienne”, dans *Revue des Etudes Augustiniennes*, 1978, n°24, pp. 278-301.

• BOUTIER (Jean), “Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVIe siècle”, dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection ‘En d’autres temps’, 1988, pp. 143-163.

• BRERO (Thalia), *Les baptêmes princiers. Le cérémonial dans les cours de Savoie et de Bourgogne (XVe - XVIe s.)*, Lausanne, Université de Lausanne, Cahiers lausannois d’histoire médiévale, n°36, 2005, 468 pages.

• BRUNETON-GOVERNATORI (Ariane), “Entre naissance et baptême dans le Sud-Ouest de la France au XIXe siècle”, dans *La petite enfance dans l’Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d’Histoire de l’Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, pp. 211-223.

• BURGUIÈRE (André), “Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVIe - XVIIIe siècle)”, dans *L'Homme*, octobre-décembre 1980, n° 4, pp. 25-42.

• CARPENTIER (Élisabeth), “Les prénoms à Orvieto à la fin du XIIIe siècle”, dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d’histoire urbaine (XIIe - XVIIIe siècle) offertes à Bernard* Chevalier, textes réunis par Monique Bourin, Caen, Paradigme, 1993, pp. 371-379[1906].

• CHARPIN (Fernand L.), *Pratique religieuse et formation d’une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1958)*, Paris, Éditions du centurion, collection ‘L’Église en son temps’, 1964, 332 pages.

• CORBLET (Jules), *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*, Paris, Société générale de librairie catholique, 1881-1882, 2 tomes, 498 et 648 pages.

• COSTER (Will), *Baptism and spiritual kinship in early modern England*, Aldershot, Ashgate, 2002, XVIII et 323 pages.

• COURIOL (Étienne), “Parrain, parrainage”, dans CHRISTIN (Olivier), dir., *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Anne-Marie Métailié, 2010, pp. 383-395.
• *Id.*, “Godparenthood and social relationship in a French city under the old Regime: Lyon as a case study”, dans ALFANI (Guido) et GOURDON (Vincent), dir., *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 124-151.

• CRAZANNES (Alix de), CREMONA (Clotilde), GUYADER (Gwenaëlle), *Parrains, marraines et témoins de mariage dans la paroisse de Notre-Dame de Vernon aux XVIIIe et XIXe siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 2001-2002.

• DELILLE (Gérard), “Le système de transmission des prénoms en Italie du Sud aux XVIe - XVIIIe siècles”, dans *L’Uomo, Società, Tradizione, Sviluppo*, 1983, n°1-2, pp. 65-91.

• DICKINSON (John A.), “La prénomination dans quatre villages de la plaine de Caen, 1670-1800”, dans A*nnales de Normandie*, 1998, n°1, pp. 67-104.

• DUPÂQUIER (Jacques), “Naming Practices, Godparenthood and Kinship in the Vexin 1540-1900”, dans *Journal of Family History*, 1981, pp. 135-155.

• FAGERLUND (Solveig), “Women and Men as Godparents in a Early Modern Swedish Town”, dans *The History of the Family*, 2000, n°3, pp. 347-357.

[1906] Il s’agit de la réimpression de la première édition (Tours, Publications de l’Université de Tours, 1989).

• FAUCHON (Max), “A propos des actes de baptême des enfants naturels dans l’Ancien Régime”, dans *Revue de l’Avranchin et du pays de Granville*, 1966, tome 43, pp. 88-97.

• FINE (Agnès), “L’héritage du nom de baptême”, dans *Annales ESC*, juillet-août 1987, n°4, pp. 853-877.
• *Id.*, *L’inceste spirituel. Fonctions symboliques de la parenté spirituelle en Europe*, Thèse de doctorat d’État en anthropologie sociale et historique soutenue en 1992, Paris, EHESS, 528 pages.
• *Id.*, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 pages.
• *Id.*, “Parrainage, marrainage et relations familiales dans la société française contemporaine”, dans *Lien social et politiques*, 1997, n°37, pp. 157-170.

• GARDARSDOTTIR (Olof), “Naming Practices and the Importance of Kinship Networks in Early Nineteenth-Century Iceland”, dans *The History of the Family*, 1999, n°3, pp. 297-314.
• GARNOT (Benoît), “Les prénoms populaires à Chartres au XVIIIe siècle”, dans *Revue historique*, 1987, n°277, pp. 3-10.

• GODEY (S.), *Un cliché sur la vie religieuse des fidèles. Le baptême à Saint-Germain et à Saint-Porchaire de Poitiers au XVIIe et au XVIIIe siècles*, Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, année universitaire 1992-1993.

• GOURDON (Vincent), “Le baptême catholique à Paris dans les premières décennies du XIXe siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux”, dans CASTAGNETTI (Philippe), dir., *Images et pratiques de la ville (vers 1500 - vers 1840)*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, Cahiers de l’IERP, n°1, 2003, pp. 58-96.
• *Id.*, “The choice of godparents in Nineteenth-Century Paris: was family so central?”, dans *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, à paraître.

• GY (Pierre-Marie), “Du baptême pascal des petits enfants au baptême *quamprimum*”, dans *Haut Moyen Age, culture, éducation et société. Mélanges P. Riché*, Nanterre, 1990, pp. 353-365.

• HASS (Louis), *The Renaissance Man and his Children: Childbirth and Early Childhood in Florence, 1300-1600*, Londres, MacMillan, 1998, 319 pages.

• HOUAREAU (Emmanuelle), *Parrains et marraines à Notre-Dame-de-l’Isle de 1692 à 1855*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 2001-2002.

• HOURCADE (Anne), *Parrains, marraines et témoins au mariage au XVIIIe et XIXe siècles dans la paroisse de Notre-Dame-de-L’Isle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 2001-2002.

• IRIGOYEN LOPEZ (Antonio), “ Ecclesiastical godparenthooh in Early Modern Murcia”, dans Guido ALFANI et Vincent GOURDON, dir., *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 74-95.

• JUSSEN (Bernhard), *Patenschaft und Adoption im frühen Mittelalter. Künstliche Verwandtschaft als soziale Praxis*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, collection ‘Veröffentlichungen des Max-Planck-Institus für Geschichte’, n°98, 1991, 342 pages. Traduction anglaise par Pamela Eve Selwyn, *Spiritual Kinship as Social Practice: Godparenthood and Adoption in the Early Middle Ages*, Newark, University of Delaware Press, collection ‘The Family in interdisciplinary perspective’, n°3, 2000, 362 pages.
• *Id.*, “Le parrainage à la fin du Moyen Age : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux”, dans *Annales ESC*, mars-avril 1992, n°2, pp. 467-502.

• KLAPISCH-ZUBER (Christiane), “L’attribution d’un prénom à l’enfant en Toscane au Moyen Age”, dans *L’enfant au Moyen Age* (Senefiance, 9), Aix-en-Provence, 1980, pp. 74-85.
• *Id.*, “Le nom ‘refait’. La transmission des prénoms à Florence (XIVe - XVIe siècles)”, dans *L’Homme*, octobre-décembre 1980, tome XX, n° 4, pp. 77-104[1907].
• *Id.*, “Compérage et clientélisme à Florence (1360-1520)”, dans *Richerche storiche*, 15, 1985, pp. 123-133.
• *Id.*, “Parrains et filleuls. Une approche comparée de la France, de l’Angleterre et de l’Italie médiévales”, dans *Medieval Prosopography*, 1986, vol. 6, pp. 51-77.
• *Id.*, “Au péril des commères. L’alliance spirituelle par les femmes à Florence”, dans Jean Dufournet, André Joris et Pierre Toubert, *Femmes, mariages, lignages XIIe - XIVe siècles. Mélanges en l’honneur de Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck Université, collection ‘Bibliothèque du Moyen Âge’, 1992, pp. 215-232.

• LABEJOF (Nicolas), *Baptême et réseaux de parrainage dans une paroisse parisienne au XIXe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 2001-2002.

• LANGLOIS (Claude), “Histoire d’un indice, indice d’une histoire : le délai de baptême”, dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection ‘En d’autres temps’, 1988, pp. 59-71[1908].

[1907] Article repris dans KLAPISCH-ZUBER (Christiane), *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection ‘Civilisations et sociétés’, n°81, 1990, pp. 83-107.

[1908] Cet article souligne les apports de l’ouvrage de Fernand CHARPIN, *Pratique religieuse et formation d’une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1958)*, Paris, Éditions du centurion, collection “L’Église en son temps”, 1964, 332 pages.

• LARQUIÉ (Claude), “Mentalités et comportements à l’époque moderne : le prénom des enfants madrilènes aux XVIIe et XVIIIe siècles”, dans *Pouvoirs et société dans l’Espagne moderne. Hommage à Bartolomé Bennassar*, travaux réunis par Jean-Pierre Amalric, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1993, pp. 125-147.

• LETT (Didier), “De l’errance au deuil. Les enfants morts sans baptême et la naissance du *limbus puerorum* aux XIIe - XIIIe siècles”, dans *La petite enfance dans l’Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIe Journées Internationales d’Histoire de l’Abbaye de Flaran, septembre 1994, réunis par Robert Fossier, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1997, pp. 77-92.

• LYNCH (Joseph H.), *Godparents and kinship in early medieval Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 378 pages.
• *Id.*, “Spirituale vinculum: the vocabulary of spiritual kinship in early medieval Europe”, dans Thomas F.X. Noble, John J. Contreni, *Religion, culture and society in the Early Middle Ages. Studies in honor of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo, Western Michigan University, Medieval Institute Publications, 1987, pp. 181-204.

• MAUREL (Christian), “Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales”, dans *Revue de l’histoire des religions*, 1992, n°4, pp. 393-412.

• MAURICE (Philippe), “L’état civil des notaires du Gévaudan à la fin du Moyen Âge : choix des parrains, choix des noms”, dans *Genèse médiévale de l’anthroponymie moderne*, tome IV [*Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VIe - XVIe siècles)*], VIIe Rencontres d’Azay-le-Ferron (1995), études réunies par Patrice Beck, Tours, Publication de l’Université de Tours, 1997, pp. 179-209.

• MINTZ (Sidney W.) et WOLF (Eric R.), “An Analysis of Ritual Co-Parenthood (compadrazgo)”, dans *Southwestern Journal of Anthropology*, 1950, n°6, pp. 347-368.

• NEVEUX (Hugues), “Les prénoms masculins à Caen (1568-1775)”, dans *Annales de Normandie*, 1981, n°2, pp. 115-145.
• *Id.*, “L’identification de l’individu par la communauté : Fontenay-en-Parisis (1545-1600)”, dans *Populations et cultures. Études réunies en l’honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, pp. 87-94.

• NUTINI (Hugo G.) et BELL (Betty), *Ritual kinship. The structure and historical development of the compadrazgo system in rural Tlaxcala*, Princeton, Princeton University Press, 1980, XVI et 494 pages.

• ONOFRIO (Salvatore d'), "L'Atome de parenté spirituelle", dans *L'Homme*, 1991, vol. 31, n°118, pp. 79-110. Repris dans HÉRITIER-AUGÉ (Françoise) et COPET-ROUGIER (Elisabeth), dir., *La parenté spirituelle*, Paris-Bâle, Éditions des archives contemporaines, 1995, pp. 83-132.

• PAARHAMMER (Hans), "Die Patenschaft und ihre rechtsgeschichtliche Entwicklung von der Trienter Reform bis zum CIC/1917", *dans Österreichisches Archiv für Kirchenrecht*, 1995-1997, vol. 44, n°1, pp. 166-196[1909].

• PEGEOT (Pierre), "Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age. Porrentruy, 1482-1500", dans *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Pont-à-Mousson et Nancy, 22 et 23 mai 1981), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, pp. 53-70.
• PÉRONNET (Michel), "Du baptême à la naissance", dans *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVIe au XXe siècles. Hommage à Mireille Laget*, Actes du colloque des 15 et 16 mars 1996 organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVIe - XIXe siècles), réunis par Roland Andréani, Henri Michel et Élie Pélaquier, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2000, pp. 99-120.

• PÉROUAS (Louis), BARRIÈRE (Bernadette), BOUTIER (Jean), PEYROUNET (Jean-Claude), *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, 229 pages.

• RUBELLIN (Michel), "Entrée dans la vie, entrée dans la chrétienté, entrée dans la société : autour du baptême à l'époque carolingienne", dans *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (Pont-à-Mousson et Nancy, 22 et 23 mai 1981), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982, pp. 31-51.

• SALVADORI (Philippe), "Communauté catholique et société : fabriques et parrainages dans trois paroisses de Dijon (vers 1650-1750)", dans *Annales de Bourgogne*, janvier-juin 1999, tome 71, n°1-2, pp. 139-156[1910].

• SANGOÏ (Jean-Claude), "La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy, 1750-1872", dans *Terrain*, mars 1985, n°4 *Famille et parenté*, pp. 70-76.
• *Id.*, "Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy, XVIIIe - XIXe siècles", dans *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 263-293.

[1909] Cet article analyse le parrainage depuis la réforme de Trente jusqu'au code de droit canonique de 1917.

[1910] On peut regretter que cet article étudie successivement les fabriques paroissiales puis le parrainage, sans mettre en relation ces deux réalités.

• *Id.*, “La prénomination en Bas-Quercy (XVIIIe - XIXe siècles)”, dans *Annales de démographie historique,* 1988, n°51, pp. 22-44.

• SMITH (Daniel S.), “Child-Naming Practices, Kinship Ties and Change on Family Attitudes in Hingham Massachusetts, 1641-1880 ”, dans *Journal of Social History*, 1985, pp. 541-566.

• TINGLE (Elizabeth C.), “The conversion of infidels and heretics: baptism and confessional allegiance in Nantes during the Early Wars of Religion (1550-1570)", dans *French History*, 2008, n°3, pp. 255-274.

• TRICARD (Jean), “Mariage, ‘commérages’, parrainage : la sociabilité dans les livres de raison limousins du XVe siècle”, dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, réunies par Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre, Treignac, Éditions Les Monédières, collection ‘En d’autres temps’, 1988, pp. 129-142.

• VAN POPPEL (Frans), BLOOTHOOFT (Gerrit), GERRITZEN (Doreen) et VERDUIN (Jan), “Naming for Kin and the Development of Modern Family Structures. An Analysis of a Rural Region in the Netherlands in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries”, dans *The History of the Family*, 1999, n°3, pp. 261-295.

• ZONABEND (Françoise), “La parenté baptismale à Minot (Cote-d'Or)”, dans *Annales ESC*, 1978, n° 3, pp. 656-676.

Q. Villes et sociétés urbaines en Europe du Moyen-Age au XIXe siècle (hors Lyon)[1911].

*** Ouvrages et articles généraux d'histoire urbaine.**

• *Pouvoir, ville et société en Europe (1650-1750*), Actes du colloque international du CNRS (octobre 1981), réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler, Paris, Ophrys, 1983, XIV et 627 pages.

• CHASSAGNE (Serge), "L'histoire des villes : une opération de rénovation historiographique", dans *Villes et campagnes, XVe - XXe siècle*, Colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale (Lyon, 23-24 avril 1976), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977, pp. 217-300.

• DUBY (Georges), dir., *Histoire de la France urbaine*, tome 3 (*La ville classique*), Paris, Le Seuil, 1981, 651 pages.

• GARNOT (Benoît), *Les villes en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1989, 136 pages.

• GARDEN (Maurice) et LEQUIN (Yves), dir., *Habiter la ville. XVe - XXe siècles*, Actes de la Table ronde organisée avec l'aide de la D.G.R.S.T. et de la Mission de la Recherche Urbaine, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, collection 'Histoire et populations', 1985, XVII et 315 pages.

• LEPETIT (Bernard), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, collection 'L'Évolution de l'humanité', n°2, 1988, 490 pages.
• *Id.*, "La ville moderne en France, essai d'histoire immédiate", dans BIGET (Jean-Louis) et HERVÉ (Jean-Claude), dir., *Panoramas urbains. Situation de l'Histoire des Villes*, Saint-Cloud, ENS Éditions, 1995, 348 pages, pp. 173-207.

[1911] Dans cette bibliographie ne figurent pas les études portant sur les villes de petite taille, dont les réalités matérielles, économiques et sociales sont fort différentes de celles de Lyon et ne peuvent donc pas servir de point de comparaison. Pour une histoire spécifique de ces petites villes, quatre références sont à noter :

- CLARK (Peter), *Small Towns dans Early Modern Europe*, Cambridge et Paris, Cambridge University Press et Éditions de la Maison des sciences de l'homme, collection 'Themes dans international urban history', 1995, XX et 310 pages.
- POUSSOU (Jean-Pierre) et LOUPÈS (Philippe), dir., *Les petites villes du Moyen Age à nos jours*, Actes du colloque international du CESURB (Bordeaux, 25-26 octobre 1985), Paris et Bordeaux, Éditions du CNRS et Presses Universitaires de Bordeaux, 1987, 511 pages.
- LAMARRE (Christine), *Petites villes et fait urbain en France au XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1993, 634 pages.
- ZELLER (Olivier), dir., *Petites villes d'Europe*, numéro spécial de la revue *Cahiers d'histoire*, 1998, n°3-4.

• MEYER (Jean), “Quelques vues sur l’histoire des villes à l’époque moderne”, dans *Annales ESC*, 1974, n°6, pp. 1551-1568.

• MEYER (Jean) et POUSSOU (Jean-Pierre), *Études sur les villes françaises. Milieu du XVIIe siècle à la veille de la Révolution Française*, Paris, SEDES, collection ‘Regards sur l’histoire’, n°48, 1995 (2e édition augmentée), 388 pages.

• RONCAYOLO (Marcel), *Villes et civilisation urbaine (XVIIIe - XXe siècles)*, Paris, Larousse, 1992, 687 pages.

• SAUPIN (Guy), *Les villes en France à l’époque moderne (XVIe - XVIIIe siècles*), Paris, Belin Supérieur, 2002, 270 pages.

*** Démographie urbaine. Monographies urbaines, études de sociétés urbaines particulières. Rues, paroisses et quartiers urbains.**

• *Les quartiers de Paris du Moyen Âge au début du XXe siècle (recherches nouvelles)*, Paris, CREPIF, Cahiers du CREPIF, n° 38, 1992, 199 pages.

• BARDET (Jean-Pierre), “La démographie des villes de la modernité (XVIIe –XVIIIe siècles)”, dans *Annales de démographie historique*, 1974, pp 101-126.
• *Id.*, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les mutations d’un espace social*, Paris, SEDES, 1983, 2 volumes, 424 et 197 pages.

• BENEDICT (Philip), *Rouen during the wars of religion*, Cambridge, Cambridge University Press, collection ‘Cambridge studies in early modern history’, n°13, 1981, XX et 297 pages.

• BIRABEN (Jean-Noël) et BLANCHET (Didier), “Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVIe siècle”, dans *Population*, 1998, n°1-2, pp. 215-248

• BOUCHARD (Georges), “Dijon au XVIIIe siècle. Les dénombrements d’habitants”, dans *Annales de Bourgogne*, janvier-mars 1953, tome 25, n°1, pp. 30-65.
• BURRI (Hans-Rudolf), *Die Bevölkerung Luzerns im 18. und fruhen 19. Jahrhundert. Demographie und Schichtung einer Schweizer Stadt im Ancien Régime*, Lucerne, Rex-Verlag, 1975, XXII et 216 pages.

• CABOURDIN (Guy), “Démographie et registres de catholicité dans une paroisse messine : Saint-Martin-dans-Curtis, 1566-1640”, dans *Annales de l’Est*, 1965, n°4, pp. 365-389.

• CARBAJO ISLA (Maria F.), *La población de la villa de Madrid desde finales del siglo XVI hasta mediados del siglo XIX*, Madrid, Siglo veintiuno de España, 1987, XIV et 401 pages.

• CERUTTI (Simona), *La ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, XVII*e *- XVIII*e *siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, collection 'Recherches d'histoire et de sciences sociales', 1990, 262 pages.
• *Id.*, "Processus et expérience : individus, groupes et identités à Turin au XVIIe siècle", dans *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, textes rassemblés et présentés par Jacques Revel, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1996, pp. 161-186[1912].

• CLÉMENDOT (Pierre), "Évolution de la population de Nancy de 1788 à 1815", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 2e série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°18, 1965, pp. 181-220.

• COSTE (Jean-Paul), *La ville d'Aix en 1695 : structure urbaine et société*, Aix-en-Provence, Le Pensée universitaire, 1970, 2 volumes, 1325 pages.

• COUTURIER (Marcel), *Recherches sur les structures sociales de Châteaudun 1525-1789*, Paris, SEVPEN, 1969, 294 pages.

• CROIX (Alain), *Nantes et le pays nantais au XVIe siècle. Étude démographique*, Paris, SEVPEN, 1974, 356 pages.

• DESCIMON (Robert) et NAGLE (Jean), "Les quartiers de Paris du Moyen Age au XVIIIe siècle. Evolution d'un modèle plurifonctionnel", dans *Annales ESC*, septembre-octobre 1979, n°5, pp. 956-983.

• DESPLAT (Christian), *Pau et le Béarn au XVIIIe siècle. Deux cent mille provinciaux au siècle des Lumières*, Biarritz, J&D Éditions, collection 'Terres et Hommes du Sud', 1992, 2 tomes, 1362 pages.

• DEYON (Pierre), *Amiens, capitale provinciale. Etude sur la société urbaine au XVIIe siècle*, Amiens, CNDP, CRDP Amiens, 1986 (édition revue), 364 pages. Première édition : Paris-La Haye, Mouton, 1967, 606 pages.

• DORIGNY (Marcel), *Autun dans la Révolution française*, tome 1 (*Economie et société urbaines en 1789*), Le Mée-sur-Seine, Éditions Amatteis, 1988, 268 pages.

• DREYER-ROOS (Suzanne), *La population strasbourgeoise sous l'Ancien Régime*, Strasbourg, Istra, 1969, 268 pages.

[1912] Cet article reprend plusieurs considérations déjà abordées en introduction par l'ouvrage indiqué dans la référence bibliographique précédente.

• DREYFUS (François-Georges), *La société urbaine en Rhénanie et particulièrement à Mayence dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, 1740-1792*, Paris, Armand Colin, 1968, 518 pages.

• EL KORDI (Mohamed), *Bayeux aux XVIIe et XVIIIe siècles. Contribution à l'histoire urbaine de la France*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, VII et 369 pages.

• ESMONIN (Edmond), "Un recensement de la population de Grenoble en 1725", dans *Cahiers d'histoire*, 1957, n°3, pp. 243-278[1913].

• FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 1993, 512 pages.

• FLORENTY (Guy), *Nevers au XVIIIe siècle. Une capitale provinciale et sa population*, Nevers, Atelier nivernais d'archives vivantes, 1991, XVI et 379 pages.

• FRIEDMANN (Adrien), *Paris, ses rues, ses paroisses, du Moyen Age à la Révolution. Origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, Plon, 1959, XXXII et 439 pages

• FRIEDRICHS (Christopher R.), *Urban Society in an Age of War. Nördlingen 1580-1720*, Princeton, Princeton University Press, 1979, 350 pages[1914].

• GANIAGE (Jean), *Beauvais au XVIIIe siècle : population et cadre de vie*, Paris, CNRS Éditions, 1999, 285 pages.

• GARDEN (Maurice), "La démographie des villes françaises du XVIIIe siècle : quelques approches", dans *Démographie urbaine. XVe - XXe siècle*, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon, 1977, pp. 43-85.

• GASPERONI (Michaël), *Popolazione, famiglie e parentela nella Repubblica di San Marino in epoca moderna*, Saint-Marin, Università degli studi, collection 'Quaderni del Centro sammarinese di studi strorici, n°28, 2009, 237 pages.

• GOUBERT (Pierre), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVIIe siècle*, Paris, SEVPEN, École pratique des hautes études - VIe section, Centre de recherches historiques, collection 'Démogaphie et sociétés', n°3, 1960, LXXII et 653 pages.

[1913] Article repris dans *Études sur la France des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, pp. 428-461.

[1914] Nördlingen est une ville modeste de Franconie (9 000 habitants environ en 1579), durement frappée par la guerre de Trente Ans.

• GRIFFITHS (Paul) et JENNER (Mark S. R.), *Londinopolis: essays in the cultural and social history of early modern London*, Manchester, Manchester University Press, 2000, XI et 284 pages.

• HUFTON (Olwen Hazel), *Bayeux in the Late Eighteenth Century: A Social Study*, Oxford, Clarendon Press, 1967, 317 pages.

• IBANÈS (Jean), "La population de la place des Vosges et de ses environs en 1791", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, pp. 71-97.

• KINTZ (Jean-Pierre), *La société strasbourgeoise du milieu du XVIe siècle à la fin de la guerre de Trente ans, 1560-1650. Essai d'histoire démographique, économique et sociale*, Paris, Ophrys, 1984, 549 pages.

• KOHL (Thomas), *Familie und soziale Schichtung. Zur historischen Demographie Triers (1730-1860)*, Stuttgart, Klett-Cotta Verlag, collection 'Industrielle Welt', n°39, 1985, 283 pages[1915].

• LACHIVER (Marcel), *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle (vers 1600-1870). Étude de démographie historique*, Paris, SEVPEN, École pratique des hautes études - VIe section, Centre de recherches historiques, collection 'Démogaphie et sociétés', n°13, 1969, 339 pages.

• LA RONCIÈRE (Charles-Marie de), *Prix et salaires à Florence au XIVe siècle (1280-1380)*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1982, 867 pages.

• LECLERC LAFAGE (Valérie), *Montpellier au temps des troubles de religion. Pratiques testamentaires et confessionnalisation (1554-1622)*, Paris, Honoré Champion, collection 'Vie des huguenots', n°52, 2010, 512 pages.

• LE MOIGNE (Yves), "Population et subsistances à Strasbourg au XVIIIe siècle", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, pp. 11-44.

• LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres. 1579-1580*, Paris, Gallimard, collection 'Folio Histoire', n°10, 426 pages.

[1915] Trèves, ville très majoritairement catholique, est peuplée de près de 10 000 habitants à la fin du XVIIIe siècle. L'étude démographique de la ville s'appuie sur la reconstitution de 520 familles. Les périodes analysées sont 1730-1800 et 1800-1860.

• LOTTIN (Alain), *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, 445 pages.

• MINVIELLE (Stéphane), "Le mariage précoce des femmes à Bordeaux au XVIIIe siècle", dans *Annales de démographie historique*, 2006, n°1, pp. 159-176.
• *Id.*, *Dans l'intimité des familles bordelaises. Les élites et leurs comportements au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Éditions Sud ouest, 2009, 479 pages[1916].

• MORSA (Denis), "La population de Huy à la fin de l'Ancien Régime. Un essai de reconstruction", dans *Historiens et populations. Liber Amicorum Étienne Hélin*, Contributions rassemblées par la Société Belge de Démographie, Louvain-la-Neuve, Academia, 1991, pp. 811-829.

• MOUSNIER (Roland), *Paris au XVIIe siècle. La population, la fonction capitale*, Paris, CDU-SEDES, collection 'Les Cours de Sorbonne', 1961, 133 pages.

• NORBERG (Kathryn), *Rich and Poor in Grenoble. 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 1985, XII et 366 pages.

• PARDAILHÉ-GALABRUN (Annik), *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, XVIIe - XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 523 pages[1917].

• PERRENOUD (Alfred), "Variables sociales en démographie urbaine. L'exemple de Genève au XVIIIe siècle", dans *Démographie urbaine. XVe - XXe siècle*, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon, 1977, pp. 143-177.
• *Id.*, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1979, XV et 611 pages.

• PERROT (Jean-Claude), "La population pauvre de Caen d'après les listes de citoyens passifs (1792)", dans *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1ère série, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, collection 'Mémoires et documents', n°14, 1962, pp. 99-127.

[1916] Il s'agit de la version publiée de la thèse de l'auteur, *Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle. Les apports d'une reconstitution des familles à l'histoire de Bordeaux à son apogée, de la Révocation de l'édit de Nantes à la laïcisation de l'Etat civil*, soutenue en 2003 sous la direction de Josette Pontet, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III. La publication n'offrant qu'une version abrégée de la thèse soutenue, je renvoie également à cette dernière.

[1917] Cet ouvrage s'intérese à la société parisienne d'Ancien Régime par l'intermédiaire des inventaires après-décès. La base documentaire est formée par quarante mémoires de maîtrises, soutenus entre 1978 et 1984, étudiant les foyers parisiens à travers les inventaires après décès du Minutier central. Le corpus, constitué de 2783 documents concernant la période 1600-1790, provient d'une centaines d'études de notaires sur les cent vingt-deux que compte le Minutier central.

• *Id.*, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 2 volumes, 548 et 553 pages.

• PLATELLE (Henri), dir., *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses Universitaires de Lille, collection 'Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais', n°3, 1982, 333 pages.

• POUSSOU (Jean-Pierre), *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983, 652 pages.

• POUSSOU (Jean-Pierre) et BUTEL (Paul), *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1980, 348 pages.

• QUÉNIART (Jean), *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Paris, Klincksieck, Collection 'Travaux de l'Université de Haute Bretagne', n°10, 1978, 590 pages.

• RÖDEL (Walter G.), *Mainz und seine Bevölkerung im 17. und 18. Jahrhundert. Demographische Entwicklung, Lebensverhältnisse und soziale Strukturen einer geistlichen Residenzstadt*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, collection 'Geschichtliche Landeskunde', n°28, 1985, 410 pages[1918].

• ROUX (Simone), *Paris au Moyen Age*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 319 pages.

• SAUPIN (Guy), *Nantes au XVIIe siècle. Vie politique et Société urbaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 523 pages.

• SCHUMACHER (Reto), *Structures et comportements en transition. La reproduction démographique à Genève au XIXe siècle*, Berne, Peter Lang, 2010, XI et 549 pages.

• SOLIDAY (Gerald Lyman), *A Community in Conflict. Frankfurt Society in the Seventeenth and Early Eighteenth Centuries*, Hanover, University Press of New England, 1974, XVII et 252 pages[1919].

• ZSCHUNKE (Peter), *Konfession und Alltag in Oppenheim. Beiträge zur Geschichte von Bevölkerung und Gesellschaft einer gemischtkonfessionellen Kleinstadt in der frühen Neuzeit*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1984, 296 pages[1920].

[1918] Mayence compte quelque 27 000 habitants à la fin du XVIIIe siècle. La reconstitution des familles effectuée par Walter G. Rödel porte sur 280 familles.

[1919] Francfort, ville luthérienne, voit sa population s'accroître rapidement (17 000 habitants en 1695, 27 000 en 1700). Cela s'explique notamment par la venue de nombreux négociants calvinistes à la fin du XVIIe siècle.

[1920] Cette étude de démographie historique s'intéresse à Oppenheim, petite ville du Palatinat, où coexistent réformés, luthériens et catholiques. Elle est peuplée de quelque 1700 habitants à la fin du XVIIIe siècle.

• ZUFFEREY (Jonathan), *Le village mobile. Population et société à Ferney-Voltaire. 1700-1789*, Chauray, La Ligne d'ombre, collection 'Mémoires et Documents sur Voltaire', n°3, 2011, 138 pages[1921].

*** Familles et comportements familiaux dans les sociétés urbaines.**

• BELLAVITIS (Anna), "La famiglia 'cittadina' veneziana nel XVI secolo : dote e successione. Le leggi e le fonti", Communication au colloque international "I mutamenti della famiglia nei paesi occidentali (XV-XX secolo)" (Bologne, 6-8 octobre 1993), dans *Studi veneziani*, 1995, pp. 55-68.

• BUTEL (Paul), "Comportements familiaux dans le négoce bordelais au XVIIIe siècle", dans *Annales du Midi*, 1976, pp. 139-158.

• CAUBET (Isabelle), "Approches démographiques et sociales des ménages toulousains en 1695", dans *Annales de démographie historique*, 1998, 'Le mariage, règles et pratiques', pp. 163-193.

• COLLAS (Alain), "Le père, l'héritier et l'ancêtre : quelques images de la parenté chez les notables urbains au XVe siècle : l'exemple de Bourges", dans *Revue historique*, janvier-mars 1994, n°291, pp. 37-50.

• GOURDON (Vincent), "Approcher les 'réseaux familiaux' urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime", dans CASTAGNETTI (Philippe), dir., *Images et pratiques de la ville (vers 1500 - vers 1840)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Cahiers de l'IERP, n°1, 2003, pp. 11-34.

• DUBERT GARCIA (Isidro), *Los comportamientos de la familia urbana en la Galicia del Antiguo Régimen. El ejemplo de Santiago de Compostela en el siglo XVIII*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, Service de Publications et d'Echange Scientifique, 1987, 160 pages.

• HENRY (Louis), *Anciennes familles genevoises. Etude démographique, XVIe - XXe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, Institut national d'études démographiques, collection 'Travaux et Documents', cahier n°26, 1956, 232 pages.

[1921] Avant que Voltaire ne s'y installe en 1759, Ferney est un village. Une fois qu'elle compte le philosophe parmi ses habitants, la croissance de la localité est très importante. Son attraction est forte, de nombreux artisans s'y établissent. Ferney devient une petite ville, avec 1000 à 1200 habitants à son apogée en 1776. Il est donc logique de classer cet ouvrage dans cette rubrique.

• RUGGIU (François-Joseph), *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, 541 pages.

*** Religion et pratiques religieuses dans les sociétés urbaines d'Ancien Régime.**

• *Les Confréries, l'Église et la cité. Cartographie des confréries du Sud-Est*, Actes du colloque de Marseille (École des hautes études en sciences sociales, 22-23 mai 1985), textes réunis par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard avec la collaboration de Roger Devos, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1988, 267 pages.

• *Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne (XVI*e *– XVIII*e *siècles)*, documents présentés par Marc Venard, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2010, 476 pages.

• BERTRAND (Régis), *Les compagnies de pénitents de Marseille. XVI*e *- XX*e *siècles*, Marseille, La Thune, collection Mercure, série D (Gens du pays et leurs mœurs), 1997, 158 pages.

• FRACARD (Marie-Louise), *La fin de l'Ancien Régime à Niort. Essai de Sociologie Religieuse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, 335 pages.

• FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), dir., *Pénitents et confréries du Sud-Est*, numéro spécial de la revue *Provence Historique*, 1984, fascicule n°136.

• LETEUX (Sylvain), "L'Église et les artisans : l'attachement des bouchers parisiens au catholicisme du XVe au XXe siècle", dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, avril-juin 2004, n°2, pp. 371-391.

• LOTTIN (Alain), *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1984, 517 pages.
• LOUPÈS (Philippe), *L'apogée du catholicisme bordelais. 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, 341 pages.

• McMANNERS (John), *French Ecclesiastical Society under the Ancien Régime: A Study of Angers in the Eighteenth Century*, Manchester, The University Press, 1960, 416 pages.

• SICARD (Germain), "Pratiques testamentaires et attitudes religieuses à Toulouse à la fin de l'Ancien Régime", dans *Mémoire de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands. Études en souvenir de G. Chevrier*, fasc. 30, 1970-1971, pp. 271-287.

• SIMIZ (Stefano), *Confréries urbaines et dévotion en Champagne*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2002, 402 pages.

*** Composition et structures sociales urbaines, relations et réseaux sociaux urbains.**

• BEAUVALET (Scarlett), GOURDON (Vincent) et RUGGIU (François-Joseph), "Réseaux et mobilités à Paris au milieu du XVIIe siècle", dans *Histoire, Économie et Société*, octobre-décembre 1998, n°4, pp. 547-560.

• BOULTON (Jeremy), *Neighbourhood and society: a London suburb in the seventeenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, XVII et 329 pages.

• BURSTIN (Haïm), *Le faubourg Saint-Marcel à l'époque révolutionnaire. Structure économique et composition sociale*, Paris, Société d'études robespierristes, 1983, 342 pages[1922].

• CARBONNIER (Youri), "Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale", dans *Histoire urbaine*, décembre 2002, n°6, pp. 43-68.

• CERUTTI (Simona), "Matrimoni del tempo di peste. Torino nel 1630", dans *Quaderni Storici*, 1984, pp. 346-383.

• DAUMARD (Adeline) et FURET (François), *Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1961, 97 pages.

• ELLIS (Joyce), "A dynamic society: social relations in Newcastle-upon-Tyne, 1660-1760", dans CLARK (Peter), dir., *The Transformation of English provincial towns, 1600-1800*, Londres, Hutchinson, 1984, pp. 190-227.
• ESCALLIER (Frédéric), "Sociabilités et réseaux d'influence à Dijon au XVIIIe siècle. Les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse", dans *Annales de Bourgogne*, avril-juin 2009, tome 81, n°2, pp. 7-31.

• FARGE (Arlette), *La vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, 355 pages. Première édition : Paris, Hachette, 1986, 354 pages.
• *Id.*, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe* siècle, Paris, Éditions du Seuil, collection 'La librairie du XXe siècle', 1992, 311 pages.

[1922] Il faut noter également la thèse du même auteur, *Une révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, soutenue en 1999 sous la direction de Michel Vovelle, Université Paris I.

• *Id.*, *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIIIe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, collection 'La librairie du XXe siècle', 1994, 151 pages.

• FURET (François), "Structures sociales parisiennes au XVIIIe siècle. L'apport d'une série 'fiscale'", dans *Annales ESC*, septembre-octobre 1961, n°5, pp 939-958.

• GALLINATO (Bernard), *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime : vie et mort d'un mode d'organisation du travail*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1992, 374 pages.

• GARDEN (Maurice), "Niveaux de fortune à Dijon au XVIIe siècle"; dans *Cahiers d'histoire,* 1964, n°3, pp. 217-260.

• GARRIOCH (David), *Neighbourhood & Community in Paris. 1740-1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, XII et 278 pages.

• GODECHOT (Jacques) et MONCASSIN (Suzanne), "Structures et relations sociales à Toulouse en 1749 et 1785", dans *Annales historiques de la Révolution française*, avril-juin 1965, n°180, pp. 129-169.

• KAPLAN (Steven Laurence), *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, XVI et 740 pages.

• LAMARRE (Christine), "Les jeux militaires au XVIIIe siècle. Une forme de sociabilité urbaine négligée", dans *Histoire urbaine*, 2002, n°5, p. 85-103.

• LIS (Catharina) et SOLY (Hugo), "Neighbourhood social change in West European cities. Sixteenth to Nineteenth Centuries", dans *International Review of Social History*, 1993, n°38, pp. 1-30.

• MESPOULET (Vincent), "Espaces et convivialités : les relations de voisinage à Toulouse au milieu du XVIIIe siècle ", dans *Sources, Travaux historiques*, 1988, n°14, pp. 43-60.

• PERROT (Jean-Claude), "Rapports sociaux et villes au XVIIIe siècle", dans *Annales ESC*, mars-avril 1968, n°2, pp. 241-267.

• ROBBINS (Kevin C.), "The Social Mechanisms of Urban Rebellion: A Case Study of Leadership in the 1614 Revolt at La Rochelle", dans *French Historical Studies*, 1995, n°2, pp. 559-590.

• SENTOU (Jean), *Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution (1789-1799)* : *Essai d'une histoire statistique*, Toulouse, Privat, 1969, 500 pages.

• WHEATON (Robert), “Affinity and descent in Seventeenth-Century Bordeaux”, dans WHEATON (Robert) et HAREVEN (Tamara K.), dir., *Family and Sexuality in French History*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1980, pp. 111-134[1923].

*** Étude de groupes sociaux urbains particuliers.**

** Élites urbaines.

• CARRIÈRE (Charles), *Négociants marseillais au XVIIIe siècle : contribution à l’étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, 2 volumes, 1111 pages.

• CROQ (Laurence), “Privilèges fiscaux et hiérarchie sociale : le déclassement des « bourgeois de Paris » du milieu du XVIIe siècle à la Révolution”, dans *Études et documents*, XI, 1991, pp. 55-95.
• *Id.*, “Hommes nouveaux, pionniers et héritiers : la transmission du pouvoir dans l’échevinage parisien de 1685 à 1789”, dans *La justice des familles. Autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs (Europe, Nouveau Monde, XIIe - XIXe siècles*), études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle Chabot, Rome, Ecole française de Rome, 2011, pp. 439-467.

• DESCIMON (Robert), “The ‘Bourgeoisie seconde’: Social differentiation in the Parisian Municipal Oligarchy in the Sixteenth Century, 1500-1610”, dans *French History*, 2003, n°4, pp. 388-424.

• FORSTER (Robert), *The nobility of Toulouse in the eighteenth century: a social and economic study*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1960, 212 pages.

• GARRIOCH (David), *The formation of the Parisian Bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, 364 pages.

• LE MAO (Caroline), *Les fortunes de Thémis. Vie des magistrats du Parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, collection ‘Recherches et travaux d’histoire sur le Sud-Ouest de la France’, 2006, 421 pages.

[1923] Cet article reconstitue des réseaux de parenté à Bordeaux au XVIIe siècle. La qualité de cet article en fait un modèle pour l’analyse des réseaux familiaux urbains.

• MARRAUD (Mathieu), *De la Ville à l'Etat. La bourgeoisie parisienne. XVIIe - XVIIIe siècles*, Paris, Albin Michel, collection "Bibliothèque Albin Michel Histoire", 2009, 552 pages.

• MINVIELLE (Stéphane), "Genèse d'une recherche : les comportements démographiques des élites urbaines à Bordeaux au XVIIIe siècle", Intervention lors de la journée d'étude de l'Ecole doctorale d'histoire-géographie de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, dans *Cahiers du Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, n°2, pp. 245-260.
• *Id.*, "Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle : les apports d'une reconstitution des familles à l'histoire de Bordeaux de 1685 à 1792", dans *Histoire, Economie et Société*, 2004, n°2, p.273-282[1924].
• *Id.*, "Démographes sans le savoir : les comportements démographiques des élites bordelaises du XVIIIe siècle au travers des sources du for privé", dans BARDET (Jean-Pierre) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, pp. 185-207.
• *Id.*, "Familles catholiques, protestantes et juives face à la mise en place de la limitation volontaire des naissances : les négociants bordelais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle", dans *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2005, n°7-8, pp. 133-156.

• ROTH-LOCHNER (Barbara), *De la branche à l'étude. Une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie, 1997, 812 pages.

** Artisanat et petit commerce urbain, couches populaires et population pauvre.

• BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), "Une communauté originale. Les hortillons d'Amiens au XVIIIe siècle", dans *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*, textes réunis par Paul Delsalle, François Lassus, Corinne Marchal et François Vion-Delphin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, collection 'Historiques', n°28, 2007, pp. 273-283.

• BRAESCH (F.), "Un essai de statistique de la population ouvrière de Paris vers 1791", dans *La revue française*, juillet-décembre 1912, n°63, pp. 289-321.

[1924] Il s'agit d'une version abrégée de la référence bibliographique précédente.

• CABANTOUS (Alain), *Dix mille marins face à l'Océan. Les populations maritimes de Dunkerque au Havre aux XVIIe et XVIIIe siècles (vers 1660-1794). Etude sociale*, Paris, Publisud, 1991, 672 pages.

• CABANTOUS (Alain) et MESSIAEN (Jacky), *Gens de mer à Dunkerque aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Dunkerque, Editions Kim, collection 'Racines', 1977, 131 pages.

• DOLAN (Claire), "The artisans of Aix-en-Provence in the sixteenth Century: a micro-analysis of social relationships", dans BENEDICT (Philip), dir., *Cities and Social Change in Early Modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989, pp. 174-194.

• FAIRCHILDS (Cissie), "Masters and servants in Eighteenth-Century Toulouse", dans *Journal of Social History*, 1979, n°3, pp. 368-393.

• FARR (R. James), *Hands of Honor. Artisans and Their World in Dijon. 1550-1650*, Ithaca, Cornell University Press, 1988, XII et 298 pages.

• GARRIOCH (David) et SONENSCHER (Michaël), "*Compagnonnages*, Confraternities and Associations of Journeymen in Eighteenth-century Paris", dans *European History Quarterly*, 1986, n°1, pp. 25-45.

• KAPLOW (Jeffry), *Les noms des Rois. Les pauvres de Paris à la veille de la Révolution*, Paris, 1974, F. Maspero, collection 'Textes à l'appui. Série Histoire', n°97, 285 pages[1925].

• MILLIOT (Vincent), *Les cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 480 pages.

• PITOU (Frédérique), *Laval au XVIIIe siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, collection 'La Mayenne : archéologie histoire', supplément n°6, 1995, 605 pages.

• ROCHE (Daniel), *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1981, 286 pages. Réédition : Paris, Fayard, 1998, 380 pages.

[1925] Cet étude développe des points déjà abordés dans Jeffry KAPLOW, "Sur la population flottante de Paris à la fin de l'Ancien Régime" dans *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1967, n°187, pp. 1-14. L'ouvrage « assimile pratiquement pauvres et classes laborieuses. On peut accepter globalement ce parti, tout en regrettant que des nuances, des distinctions aussi, ne soient pas toujours apportées. Le monde de la domesticité devrait (…) être beaucoup mieux distingué de celui de la misère. Les liens entre émigration temporaire et pauvreté mériteraient sans doute une analyse plus serrée. (…) Le livre nous vaut des descriptions vivantes du menu peuple parisien, conduites en utilisant habilement archives (notamment celles de la Préfecture de Police) et sources imprimées connues (Louis-Sébastien Mercier, Restif de la Bretonne…) ou moins connues. (…) Certains passages, tels ceux consacrés à la contraception, à la famille, au couple, ne sont pas toujours rigoureusement centrés sur le milieu des pauvres. » Quant aux rapports des pauvres avec le reste de la population à la veille de la Révolution, « sur cet aspect aussi le livre est bien rapide » (Jean-Pierre GUTTON, compte-rendu de l'ouvrage dans *Cahiers d'histoire*, 1975, n°3, p. 413 et 414).

• *Id.*, “A Pauper Capital: Some Reflections on the Parisian Poor in the Seventeenth and Eighteenth Centuries”, dans *French History*, 1987, n°1-2, pp. 182-209.

• ROMON (Christian), “Le Monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle”, dans *Annales ESC*, 1982, n°4, pp. 729-763.

• RUDÉ (George), “La population ouvrière parisienne de 1789 à 1791”, dans *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1967, n°187, pp 15-33.

• RUGGIU (François-Joseph), “Tel père, quel fils ? La reproduction professionnelle dans la marchandise et l’artisanat parisiens au cours des années 1650 et 1660” », dans *Histoire, Economie et Société*, octobre-décembre 1998, n°4, pp. 561-582.

• SABATTIER (Jacqueline), *Figaro et son maître. Maître et domestique à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Librairie académique Perrin, collection ‘Pour l’histoire’, n°5, 1984, 339 pages.

• SAIVE-LEVER (Evelyne), “La mobilité sociale chez les artisans parisiens dans la première moitié du XVIIe siècle“, dans *XVIIe siècle*, janvier-mars 1979, n°122, pp. 51-60.

• SARGENTSON (Carolyn), *Merchants and luxury market. The marchands merciers of XVIIIth century Paris*, Londres, Victoria and Albert Museum, 1996, XI et 224 pages.

• SHEPHARD (Edward J.), “Social and Geographic Mobility of the Eighteenth-Century Guild Artisan: An Analysis of Guild Receptions in Dijon, 1700-1790”, dans KAPLAN (Steven L.) et KOEPP (Cynthia J.), dir., *Work in France: Representations, Meaning, Organization and Practice*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, pp. 97-130.

** Les étrangers dans les villes en France.

• BOTTIN (Jacques) et CALABI (Donatella), dir., *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen âge à l’époque moderne*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l’homme, 1999, VI et 486 pages. Notamment THILLAY (Alain), “Les artisans étrangers au faubourg Saint-Antoine à Paris (1650-1793)”, pp. 261-269 et GAUTIER (Bertrand) et VOSS (Peter), “Les communautés marchandes étrangères dans l’espace urbain bordelais (1620-1715) ”, pp. 329-343.

• DUBOST (Jean-François), “Les Italiens dans les villes françaises aux XVIe et XVIIe siècles”, dans MENJOT (Denis) et PINOL (Jean-Luc), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XIIe - XXe siècles)*, Paris, L’Harmattan, 1996, pp. 91-105.

• *Id.* “Les étrangers à Paris au siècle des Lumières”, dans ROCHE (Daniel), dir., *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe - début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, pp. 221-290.

• FARON (Olivier) et GRANGE (Cyril), “Nouvelles approches de la démographique parisienne. Cartes de sûreté et analyse de l’immigration étrangère à la fin du XVIIIe siècle”, dans SANNINO (Eugenio), dir., *Living in the City*, Rome, La Sapienza, 2004, pp. 547-566.

• GAUTIER (Bertrand), “Les négociants étrangers à Rouen à l’époque de Richelieu et de Mazarin (1625-1660)”, dans Annales de Normandie, 2005, n°3, pp. 247-266.
• Id., “Les nouvelles prédominances étrangères à Bordeaux dans la première moitié du XVIIe siècle”, dans GUILLAUME (Pierre), dir., *Bordeaux, Porte Océane, carrefour européen*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1999, pp. 183-208.

• MEYER (Jean), “Marchands et négociants allemands dans la France de l’Ouest aux XVIIe et XVIIIe siècles”, dans *Etudes Germaniques*, 1982, n°2, pp. 187-210.

• POUSOU (Jean-Pierre), “Les étrangers à Bordeaux à l’époque moderne”, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest*, 2010, n°1, pp. 149-164.

R. Ouvrages, articles et thèses sur Lyon, son archidiocèse et sa généralité.

* Histoire de Lyon.

• BAYARD (Françoise) et CAYEZ (Pierre), *Histoire de Lyon*, tome II (*Du XVIème siècle à nos jours*), Le Coteau, Horvath, 1990, 479 pages.

• BREGHOT DU LUT (Claude) et PERICAUD (Antoine), *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, Paris et Lyon, Techener, 1839, 336 pages.

• CHARLÉTY (Sébastien), *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu’à nos jours*, Lyon, A. Rey, 1903, 310 pages.

• GARDEN (Maurice), “Pour une nouvelle histoire de Lyon”, dans *Mélanges d’histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d’Art et d’Histoire, 1990, pp. 181-191, p. 185.

• GUTTON (Jean-Pierre), dir., *Les Lyonnais dans l’Histoire*, Toulouse, Privat, collection ‘Les Hommes dans l’histoire’, 1985, 405 pages.

• KLEINCLAUSZ (Arthur), dir., *Histoire de Lyon*, tome II (*De 1595 à 1814*, écrit par L. Dubois et F. Dutacq), Lyon, Librarie Pierre Masson, 1948, 440 pages.

• LATREILLE (André), dir., *Histoire de Lyon et des Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1975, 511 pages.

• STEYERT (André), *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, tome II (*Époque moderne depuis la Renaissance jusqu'aux Cent-Jours*), Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, 669 pages[1926].

* Cadre urbain, famille, population, économie et société à Lyon.

• BAYARD (Françoise), "Les Bonvisi, marchands banquiers à Lyon, 1575-1629", dans *Annales ESC*, novembre-décembre 1971, n°6, pp. 1234-1269.
• *Id.*, "Ville et campagnes dans la fortune de Pierre Perrachon, noble lyonnais", dans *Villes et campagnes, XVe - XXe siècle*, Colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale (Lyon, 23-24 avril 1976), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977, pp. 105-131.
• *Id.*, "Naturalization in Lyon during the *Ancien Regime*", dans *French History*, 1990, n°4, pp. 277-316.
• *Id.*, "L'Émergence de nouvelles élites socio-politiques à Lyon dans la première moitié du XVIIe siècle : mythes et réalités", dans *Sociétés et Idéologies des Temps Modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, textes recueillis par Joël Fouilleron, Guy le Thiec et Henri Michel, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, premier volume, 387 pages, pp. 3-12.
• *Id.*, *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, collection 'Vivre à….sous l'Ancien Régime', 1997, 352 pages.
• *Id.*, "L'Europe de Bonaventure Carret et de ses associés, marchands lyonnais au XVIIIe siècle", dans Albrecht BURCKARDT, dir., *Commerce, voyage et expérience religieuse. XVIe-XVIIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 55-86.

• BÉROUJON (Anne), *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'écrit', 2009, 493 pages.

• BOUCHER (Jacqueline), *Présence italienne à Lyon à la Renaissance du milieu du XVe à la fin du XVIe siècle*, Lyon, Éditions Lugd, 1994, 175 pages.

[1926] Comme son titre l'indique, cet ouvrage ne limite pas au cadre géographique proprement lyonnais.

• CHASSAGNE (Serge), “Modes de transmission dans le milieu des échevins lyonnais au XVIIIe siècle”, dans BELLAVITIS (Anna), CROQ (Laurence) et MARTINAT (Monica), dir., *Mobilité et transmission dans les sociétés de l’Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection ‘Histoire’, 2009, pp. 235-244.

• CHÂTELAIN (Abel), “La formation de la population lyonnaise. Apports savoyards au XVIIIe siècle”, dans *Revue de géographie de Lyon*, 1951, n°3, pp. 345-349.

• DATRY (Frantz), “Les intérieurs lyonnais à la fin du XVIIIe siècle. Le cas de la paroisse Saint-Nizier”, dans *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 1997, tome XXVII, pp 37-64.

• DELASSISE (Martine) et DESSERTINE (Dominique), “Approche historique de la notion de quartier à Lyon”, dans *Bulletin du Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1979, n°1, pp 53-75.

• DURAND (Georges), “Préséance, cohésion, hiérarchie sociales à Lyon en 1789. Contribution au débat sur société d’ordres et société de classes”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1976, n°3, pp 442-460[1927].

• FISCHER (Torsten), *Y-a-t-il une fatalité d’hérédité dans la pauvreté ? Dans l’Europe moderne : les cas d’Aberdeen et de Lyon*, Stuttgart, F. Steiner, 2006, 236 pages.

• FLOURY-BUCHALIN (Cécile), “Assainir et protéger le corps de la ville : l’émergence de la santé publique à Lyon au XVIIe siècle”, dans *Chrétiens et sociétés XVIe - XXIe siècles*, 2008, n°15, pp. 29-58.

• GARDEN (Maurice), “Le grand négoce lyonnais au début du XVIIIe siècle. La maison Melchior Philibert : de l’apogée à la disparition”, dans *Colloque franco-suisse d’histoire économique et sociale, Genève, 5-6 mai 1967*, Genève, Georg et Cie, 1969, pp. 83-99.
• *Id.*, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, LIII et 772 pages.

[1927] Cet article analyse la hiérarchie sociale au sein du Tiers État de Lyon. Il se fonde sur l’ordre d’entrée des députés du Tiers Etat lors de l’assemblée qu’ils ont tenue les 12 et 13 mars 1789 à l’Hôtel de Ville (ordre d’entrée donné par le *Tableau de MM. les Députés nommés dans l’Assemblée du Tiers Etat de la ville de Lyon tenue le 12 et continuée le 13 mars 1789 dans l’Hôtel Commun*) Même si cet article repose sur des modélisations mathématiques, son point de vue, centré sur cet unique document d’archives, le rend discutable. L’auteur le reconnaît lui-même : « Sans doute cette épreuve unique, localisée (…), ne peut apporter une réponse universelle. D’autres études devront être tentées à des moments, en des lieux, sur des groupes différents. Notre seule ambition dans cet article aura été d’indiquer des démarches méthodiques, des procédés techniques. » (p. 459)

Cet article apporte toutefois quelques indications intéressantes : la hiérarchie sociale du Tiers État lyonnais n’est pas fondée sur des éléments stricts et codifiés (société d’ordres définie notamment par Charles Loyseau reposant sur l’honneur et le prestige) mais sur un élément unique : l’argent et la richesse. C’est pourquoi le monde du négoce et de la riche bourgeoisie l’emporte souvent sur celui des officiers (p. 456).

• *Id.*, “Aires du commerce lyonnais au XVIIIe siècle”, dans LEON (Pierre), dir., *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle*, Colloque national de l’Association française des historiens économistes (Paris, CNRS, 4-6 octobre 1973), Lyon, Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1975, pp. 265-289.
• *Id.*, “L’émigration du Massif Central vers Lyon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle”, dans *Entre faim et loup… Les problèmes de la vie et de l’émigration sur les hautes terres françaises au XVIIIe siècle*, Actes de la rencontre inter-universitaire du jeudi 8 avril 1976 à Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Clermont-Ferrand II, publications de l’Institut d’Etudes du Massif Central, fascicule XVI, 1978, pp. 33-57.
• *Id.*, “La fécondité des familles consulaires lyonnaises du XVIIIe siècle”, dans *La France d’Ancien Régime. Études réunies en l’honneur de Pierre Goubert*, Paris-Toulouse, Société de Démographie Historique et Éditions Privat, 1984, tome 1, pp. 279-287.

• GASCON (Richard) et LATTA (Claude), “Une crise urbaine au XVIIe siècle. La crise de 1693-1694 à Lyon : quelques aspects démographiques et sociaux”, dans *Cahiers d’Histoire,* 1963, n°4, pp. 371-404.

• GASCON (Richard), “Immigration et croissance urbaine au XVIe siècle, l’exemple de Lyon”, dans *Annales ESC*, juillet-août 1970, n°4, pp. 988-1001.
• *Id., Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, Paris, SEVPEN, 1971, collection ‘Civilisations et Sociétés’, n°22, 2 volumes, 999 pages.

• GAULIN (Jean-Louis) et RAU (Susanne), dir., *Lyon vu/e d’ailleurs (1245-1800) : échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Collection d’histoire et d’archéologie médiévales, n°22, 2009, 228 pages

• GRUYER (Jacques), “La population active à Lyon en 1789”, dans *112e Congrès national des Sociétés Savantes, Lyon, 1987, Histoire moderne et contemporaine*, tome 2, pp. 57-72.

• GUTTON (Jean-Pierre), *La société et les pauvres. L’exemple de la généralité de Lyon 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, collection ‘Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon’, n°26, 1971, LV et 504 pages.
• *Id.*, “La désunion des couples en Lyonnais et en Beaujolais au XVIIIe siècle”, dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas XVe - XIXe siècle. Mélanges en l’honneur d’Alain Lottin*, Arras, Artois Presses Université, 2000, pp. 513-523.
• *Id.*, “L’insertion sociale des enfants recueillis par la Charité de Lyon au XVIIIe siècle. Un bilan provisoire”, dans BARDET (Jean-Pierre), LUC (Jean-Noël), ROBIN-ROMERO (Isabelle) et ROLLET (Catherine), dir., *Lorsque l’enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l’Université de Paris-Sorbonne, collection ‘Roland Mousnier’, 2003, pp. 929-939.

• JOUVENCEL (Henri de), *L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789. Etude historique et généalogique*, Lyon, librairie ancienne de Louis Brun, 1907, 1014 pages. Réédition en 2 volumes, Lyon, René Georges, 1999[1928].

• LE GOUIC (Olivier), *Lyon et la mer au XVIIIe siècle. Connexions atlantiques et commerce colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2011, 384 pages.

• LÉON (Pierre), dir., *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais. Lyon et le commerce au XVIIIe siècle*, Lyon, Cahiers d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976, 476 pages.

• MARTINAT (Monica), "Conversions religieuses et mobilité sociale. Quelques cas entre Genève et Lyon au XVIIe siècle", dans BELLAVITIS (Anna), CROQ (Laurence) et MARTINAT (Monica), dir., *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection 'Histoire', 2009, pp. 139-157.

• MONTENACH (Anne), *Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVIIe siècle. L'économie du quotidien*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection 'La Pierre et l'Écrit', 2009, 415 pages.

• MORIN (A.) RAYNAL (et C.), "La régression de l'analphabétisme dans la paroisse de Saint-Georges de Lyon de 1685 à 1737", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1973, n°2, pp. 69-73.

• MUHEIM (Henry), "Une source exceptionnelle : le recensement de la population lyonnaise en 1709. Les domestiques dans la société", dans *Actes du 89e Congrès national des Sociétés Savantes* (Lyon, 1964), Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, 1965, tome II, pp. 207-217.

• PEYROT (Jean), "L'ouverture de la soierie lyonnaise sur les marchés internationaux à la fin du XVIIe siècle", dans CROUZET (François M.), dir., *Le négoce international. XIIIe - XXe siècle*, Paris, Economica, collection 'Economies et sociétés contemporaines', 1989, pp. 127-137.

• RÉMILLIEUX (Marie), "A propos d'une faillite de libraire (Horace Boissat, 1669)", dans CHARTIER (Roger) *et al.*, *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969, pp. 79-91.

• ROUBERT (Jacqueline), "La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVIIe siècle", dans FEDOU (René) *et al.*, *Cinq études lyonnaises*, Genève-Paris, Minard-Droz, 1966, pp. 77-111.

[1928] Ouvrage présentant des généalogies de plusieurs familles lyonnaises.

• *Id.*, “L’adoption des enfants par des particuliers à Lyon sous l’Ancien Régime”, dans *Société Française d’Histoire des Hôpitaux*, 1978, n°36-37, pp. 41-67. Cet article apporte des corrections par rapport à l’ouvrage de GONNET (Paul), *L’adoption lyonnaise des orphelins légitimes (1536-1793)*, Paris, Librairie générale de droit & de jurisprudence, 1935, 2 volumes, 688 et 251 pages.

• ROUSSET (Jean), “Médecine et histoire. Essai de pathologie urbaine : les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles”, dans *Cahiers d’histoire*, 1963, n°1, pp. 71-105.

• TRÉNARD (Louis), “Un notable lyonnais pendant la crise révolutionnaire : Pierre-Toussaint Dechazelle”, dans *Revue d’Histoire moderne et contemporaine*, 1958, pp. 201-225.

• VACHER (Marc), “Le prix du mensonge : la subornation des témoins dans les procédures criminelles de la sénéchaussée de Lyon (1776-1790)”, dans GARNOT (Benoît), dir., *Les Juristes et l'Argent. Le coût de la justice et l'argent des juges du XIVe au XIXe siècle*), Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, collection ‘Sociétés’, 2005, pp. 81-88.
• *Id.*, *Voisins, Voisines, Voisinage. Les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007, 361 pages.

• ZANDER (Anne), “La rue Mercière à Lyon, histoire urbaine et sociale du XVe siècle à nos jours”, dans *Travaux de l’Institut d’histoire de l’art de Lyon*, cahier 16 (*Aspects du XVIe siècle à Lyon*), Lyon, 1993, pp. 91-128[1929].

• ZELLER (Olivier), “Quartiers et pennonages à Lyon à l’époque moderne”, dans *Bulletin du Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (centre Pierre Léon), 1979, n°1, pp. 42-52.
• *Id.*, *Les recensements lyonnais de 1597 et 1636. Démographie historique et géographie sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, 472 pages.
• *Id.*, “Les quartiers de Lyon et leur population (XVIe - XVIIe siècles)”, dans *L’information historique*, 1983, n°5, pp. 215-222.
• *Id.*, “L’espace et la famille à Lyon aux XVIe et XVIIe siècles”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1983, n°4, pp 587-596.
• *Id.*, “Un mode d’habiter à Lyon au XVIIIe siècle. La pratique de la location principale”, dans *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1988, n°1, pp. 33-60.
• *Id.*, “A l’enseigne du Chameau, manières d’habiter, manières de gérer à Lyon au XVIIIe siècle”, dans *Cahiers d’Histoire*, 1993, n°1, pp. 26-54.

[1929] Cet article fait suite à un travail non publié de l’auteur : ZANDER (Anne), *La rue Mercière à Lyon : histoire d’une rue*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon II, Institut d’histoire de l’art, année universitaire 1991-1992, 2 volumes, 105 pages.

• *Id.*, “Un exemple de gestion immobilière. L’administration du patrimoine foncier de la famille Petitot à Lyon au XVIIIe siècle”, dans *Le sol et l’immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d’Italie (XIIe – XIXe siècles)*, Rome - Lyon, École française de Rome- Presses universitaires de Lyon, 1995, pp. 253-299.
• *Id., “La trajectoire résidentielle de François Valesque, épicier en gros et échevin de Lyon (1706-1791)”*, dans *Cahiers d'Histoire*, 1999, n°4, pp. 559-572.

* Groupes sociaux et professionnels lyonnais faisant l’objet d’études spécifiques.

• AUDIN (Marius) et VIAL (Eugène), *Dictionnaire des artistes et ouvriers d’art du Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d’art et d’archéologie, 1918-1919, 2 tomes, 521 et 370 pages.

• CHARVET (Étienne-Léon-Gabriel), *Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la Liste chronologique des Noms*, Lyon, Bernoux & Cumin, 1899, 436 pages.

• GARDEN (Maurice), “Bouchers et boucheries de Lyon au XVIIIe siècle”, dans *Actes des Congrès des Sociétés Savantes*, Colmar et Strasbourg, 1967, pp 47-80.
• *Id.*, “Écoles et maîtres : Lyon au XVIIIe siècle”, dans *Cahiers d’histoire*, 1976, n°1-2, pp. 133-156.

• GODART (Justin), *L’ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais. Etude historique, économique et sociale*, Lyon-Paris, Bernoux et Cumin, 1899, III et 542 pages. Réédition Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1976.
• *Id.*, *La boucherie lyonnaise sous l’Ancien Régime*, Lyon, E. Nicolas imprimeur, 1900, 63 pages.
• *Id.*, *Le compagnonnage à Lyon*, Lyon, A. Rey, 1903, 49 pages.

• GONTHIER (Nicole), *Lyon et ses pauvres au moyen âge (1350-1500)*, Lyon, L’Hermès, 1978, 271 pages.

• LEGAY (Simone), *Un milieu socio-professionnel : les libraires lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, soutenue le 22 septembre 1995, 2 volumes, 527 pages.

• LEROUDIER (Emile), *Les dessinateurs de la Fabrique lyonnaise au XVIIIe siècle*, Lyon, A. Rey, 1908, 30 pages.

• MARTIN-DE-VESVROTTE (Sylvie), en collaboration avec Henriette Pommier, sous la direction de Marie-Félicie Perez, *Dictionnaire des graveurs-éditeurs et marchands d'estampes à Lyon aux XVII*e *et XVIII*e *siècles et catalogue des pièces éditées*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, 172 pages.

• PARISET (Ernest), *Les tireurs d'or et d'argent à Lyon. XVIII*e *et XIX*e *siècles*, Lyon, A. Rey, imprimeur de l'académie, 1903, 58 pages.

• PEREZ (Marie Félicie), "Les graveurs-éditeurs d'estampes à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles" dans *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon*, année 2003, Lyon, 2005, tome XXXIII, pp. 13-19.

• PONI (Carlo), "Mode et innovation : les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIIIe siècle", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1998, n°3, pp. 589-625.

• RONDOT (Natalis), *Les Sculpteurs de Lyon du quatorzième au dix-huitième siècle*, Lyon (imprimerie de Pitrat aîné) et Paris (librairie de Charavay frères), 1884, 78 pages.
•*Id.*, "Les graveurs de Lyon, XVIe - XVIIIe siècles. Actes d'Etat Civil", dans *Nouvelles Archives de l'Art Français,* Paris, Charavay frères, 1887, troisième série, tome III, pp. 193-203.
• *Id.*, *Les peintres de Lyon du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1888, IV et 242 pages.
•*Id.*, *Les graveurs d'estampes sur cuivre à Lyon au XVIIe siècle*, Lyon, Mougin-Rusand, 1896, 154 pages.
• *Id.*, *Les graveurs de monnaies à Lyon du XIIIe au XVIIIe siècle*, Macon, Protat frères imprimeurs, 1897, 88 pages.

• ROSSIAUD (Jacques), "L'affaneur rhodanien et lyonnais au XVe siècle. Essai de définition d'un groupe socio-professionnel", dans *Mélanges d'histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1990, pp. 377-406

• VARRY (Dominique), "Le compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon", dans *Les trois révolutions du livre. Actes du colloque international de Lyon/Villeurbanne (1998)*, réunis et édités sous la direction de Frédéric Barbier, Genève, Droz, 2001, pp. 93-118[1930].
• *Id.*, "Les gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle : trajectoires familiales, parcours individuels", dans *Bulletin de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé,* 2007, n°34, pp. 8-9.

• VIAL (Eugène) et CÔTE (Claudius), *Les horlogers lyonnais de 1550 à 1650*, Mâcon, Protat Frères, 1927, VII et 253 pages.

[1930] Dominique Varry étude ici les compagnons imprimeurs, libraires et relieurs à Lyon au XVIIIe siècle.

*** Les femmes à Lyon sous l'Ancien Régime.**

• HAFTER (Daryl M.), "Women Who Wove in the Eighteenth-Century Silk Industry of Lyon", dans HAFTER (Daryl M.), dir., *European women and preindustrial craft*, Bloomington, Indiana University Press, 1995, XV et 204 pages, pp. 42-64.
• *Id.*, "Avantage, femmes : la participation des femmes au négoce illégal à Lyon au XVIIIe siècle", dans *Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Age à nos jours*, textes réunis par Natacha Coquery, Liliane Hilaire-Pérez, Line Sallmann et Catherine Verna, Lyon, ENS Éditions, Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, n°52, 2004, pp. 249-258.
• *Id.*, "Stratégies pour un emploi : travail féminin et corporations à Rouen et à Lyon, 1650-1791", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2007, n°1, pp. 98-115.

• ZEMON DAVIS (Natalie), "Women in the *Arts Mécaniques* in Sixteenth-Century Lyon", dans *Lyon et l'Europe. Hommes et Sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, volume 1, pp. 139-167.
• *Id.*, "Women in the Crafts in Sixteenth-Century Lyon", dans HANAWALT (Barbara A.), dir., *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, pp. 167-197.

*** Études, généalogies et notices biographiques consacrées à des familles ou des individus présents dans la base de données ou donnant ponctuellement des renseignements sur ceux-ci.**

• *Correspondance littéraire et anecdotique entre Monsieur de Saint Fonds et le Président Dugas membres de l'Académie de Lyon. 1711-1739*, publiée et annotée par William Poidebard, Lyon, Mathieu Paquet, 1900, 2 tomes, 290 et 392 pages.

• *Le Mémorial de Lyon en 1793. Vie, mort et famille des victimes lyonnaises de la Révolution.* Tome I (*André Audras, Alexis Billet, Hubert Billet*), Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, "Collection du bicentenaire de la Révolution française", 1985, 230 pages[1931].
• *Le Mémorial de Lyon en 1793. Vie, mort et famille des victimes lyonnaises de la Révolution.* Tome XI (*Les familles Gaultier et Montellier*), Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, "Collection du bicentenaire de la Révolution française", 1995, 415 pages[1932].

[1931] Cet ouvrage fournit quelques informations sur André Audras, maître marchand teinturier de soie, parrain à Saint-Nizier le 18 avril 1740 de Marie Noalliart (AML, 1 GG 87, fol. 44 recto).

[1932] Parmi les tableaux généalogiques présents dans cet ouvrage, apparaît le dessinateur Albert Bouchet, parrain à Saint-Nizier, le 15 décembre 1740 de Marie Magdelaine Volant (AML, 1 GG 87, fol. 148 recto).

• BACCONNIER (Brigitte), *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, Thèse soutenue le 26 octobre 2007 sous la direction de Dominique Varry, Université Lumière-Lyon II.

• CHARVET (Étienne-Léon-Gabriel), “Les Audran”, dans *Revue du Lyonnais*, 1876, tome 1, 4e série, pp. 448-473.

• CHASSAGNE (Serge), *Veuve Guerin et fils, banque et soie, une affaire de famille. Saint-Chamond-Lyon. 1716-1932*, Lyon, Éditions BGA Permezel, 2012, 381 pages.

• CLAVIÈRE (Raoul de), *Les assemblées des trois ordres de la sénéchaussée de Beaujolais en 1789. Étude historique et généalogique*, tome 1, Lyon, Éditions René Georges, 1998, 596 pages. Première édition : Lyon, Librairie A. Badiou-Amant, 1935.

• CROYET (Jérôme), “Itinéraire d’un bourgeois Trévoltien. Jean-Baptiste Pété, tireur d’or et homme de loi”, dans *Les Nouvelles Annales de l’Ain*, 2004, pp. 24-55.

• DESVERNAY (Félix), *André-Marie Ampère est né à Lyon. Généalogies des familles Ampère, Sarcey et Carron*, Lyon, A. Rey, 1915, 15 pages.

• DUFLOS DE SAINT-AMAND (Gaston), *Les Duflos, notes sur ces artistes et leur famille*, Paris, imprimerie Plon-Nourrit et Cie, 1906, 18 pages.

• DUC (Sébastien), “La famille Périsse à Lyon aux XVIIIe et XIXe siècles”, dans *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 2000, tome XXIX, année 1999, pp. 185-212.

• FLEURY (Edouard), “Claude Duflos, graveur né à Coucy-le-Château en 1665 et sa descendance”, dans *Bulletin de la société académique de Laon*, 1881-1882, tome XXV, p. 245 et 1882-1884, tome XXVI, pp. 75-77.

• FRANCLIEU (Aimée-Marie de), *Un protecteur du bienheureux curé d’Ars. Le R. P. dom Étienne Balley*, Grenoble, imprimerie Joseph Baratier, 1906, 24 pages (extrait de la *Semaine Religieuse* de Grenoble).

• JOUVENCEL (Henri de), *Du Briançonnais piémontais en Ile-de-France, mémorial d’une famille. Recherches historiques, généalogiques et biographiques sur les Jouvencel*, Etampes, Société Régionale d’Imprimerie, 1940, 801 pages.

• MARTIN (Sylvie), "Robert-Menge Pariset: the difficulties of a Lyon Printseller in the Eighteenth Century", dans *Print Quarterly*, septembre 1995, vol. 12, n°3, pp. 231-252.

• MELLOT (Jean-Dominique) et QUEVAL (Élisabeth), avec la collaboration d'Antoine Monaque, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004 (nouvelle édition), 668 pages.

• MONTCLOS (Xavier de), dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome 6 (*Le Lyonnais - Le Beaujolais*), Paris, Beauchesne, 1994, 460 pages.

• PELLOT (P.), "Les Duflos graveurs, leur œuvre et leur famille", dans *Réunion des Sociétés savantes des Beaux-Arts des Départements*, 29e session, 1905, pp. 383-394.

• PERMEZEL (Bruno), avec la collaboration de Dominique Bonnet Saint-Georges, *Le Major général Martin et sa famille. Mémoire d'une lignée lyonnaise. XVIIe - XXe siècle*, Lyon, coédition Bga Permezel-René Georges, 2000, 269 pages.

• POIDEBARD (William), BAUDRIER (Julien) et GALLE (Léon), *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, 1907, Société des bibliophiles lyonnais, 771 pages. A compléter avec SALOMON (Émile), *Notes pour servir au supplément à l'armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes*, tome 1 (Paris, Société française des collectionneurs d'ex-libris, 1924, 78 pages), tome 2 (Paris, Société française des collectionneurs d'ex-libris, 1925, 85 pages), tome 3 (Paris, Société française des collectionneurs d'ex-libris, 1933, 83 pages).

• RIVOIRE DE LA BATIE (G. de), *Armorial du Dauphiné*, Lyon, Librairie ancienne d'Auguste Brun, 1867, 819 pages. Réédition, Marseille, Laffitte Reprints, 1996.

• SAINT-LOUP (Robert de), *Dictionnaire de la noblesse consulaire de Lyon. Généalogies et armes de 489 familles d'échevins et prévôts des marchands de la ville de Lyon, 1499-1789*, Versailles, Éditions Mémoire & Documents, 2004, 206 pages.

• SALOMON (Émile), *Les châteaux historiques du Forez*, tome 1 (Marseille, Éditions Laffite, 1979, 446 pages. Première édition : édition d'Hennebont, 1916), tome 2 (Marseille, Éditions Laffite, 1979, 465 pages. Première édition : édition d'Hennebont, 1922), tome 3 (Marseille, Éditions Laffite, 1979, 361 pages. Première édition : édition d'Hennebont, 1926)

• SENEVAS (Bruno-Marie-Terrasson baron de), *Une famille française du XIVe au XXe siècle. Étude sur les Conditions sociales, la vie et les Alliances des Terrasson de Senevas*, Paris, Imprimerie J. Dumoulin, tome 1 (*Origine de la Famille. Générations Lyonnaises et Foréziennes. La Révolution-Exode à Paris*), 1938, 365 pages. Les quatre autres tomes traitent de périodes postérieures à notre sujet d'étude.

• TRICOU (Jean), *Les Valentin*, Lyon, Librairie Badiou-Amant, 1944, 138 pages.

• VARRY (Dominique), “Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset”, dans *La lettre clandestine*, 2002, n°11, pp. 105-127.
• *Id.*, “Jean-Baptiste Réguilliat, imprimeur-libraire lyonnais destitué en 1767”, dans *La lettre clandestine*, 2003, n°12, p. 201-218.

*** Actes notariés (contrats de mariage, testaments, inventaires après décès) et notaires à Lyon et dans sa généralité[1933].**

• ABOUCAYA (Claude), *Le Testament lyonnais de la fin du XVe siècle au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Sirey, 1961, 227 pages.

• GARDEN (Maurice), “Le contrat de mariage lyonnais. Une source de l’histoire sociale du XVIIIème siècle”, dans *Actes du 89 e Congrès national des Sociétés Savantes* (Lyon, 1964), Section d’histoire moderne et contemporaine, Paris, 1965, tome II, pp 51-75.
• *Id.*, “Les inventaires après décès : source globale de l’histoire sociale lyonnaise ou juxtaposition de monographies familiales ?”, dans *Cahiers d’Histoire*, 1967, pp 153-173.

• GONON (Marguerite), “Quelques aspects des testaments de Prêtres Foréziens”, dans *Études foréziennes*, tome VII (*Aspects de la vie religieuse en Forez*), Saint-Étienne, Centre d’Études Foréziennes, 1975, pp. 59-74.

• LORCIN (Marie-Thérèse), *« D’abord il dit et ordonna… ». Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen-Âge*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007, collection d’histoire et d’archéologie médiévales, n°18, 278 pages.

• POISSON (Jean-Paul), “Introduction à une analyse du contenu des actes notariés lyonnais”, dans *Bulletin du Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (Centre Pierre Léon), 1973, n°1, pp. 7-17.

• TRICOU (Georges), *Les quarante conseillers du Roi, notaires en la ville de Lyon*, Lyon, Librairie ancienne Louis Brun, 1900, 64 pages.

[1933] Les nombreux mémoires de maîtrise ou de Master I analysant les actes passés devant un notaire lyonnais sous l’Ancien Régime sont cités dans le chapitre « Travaux universitaires non publiés », rubrique « Travaux universitaires non publiés sur le notariat et les actes notariés sous l’Ancien Régime ».

*** Vie culturelle, intellectuelle, politique et administrative lyonnaise.**

• CHARTIER (Roger), “Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIe siècle”, dans *Revue française d’histoire du livre*, 1971, n°1, pp. 77-108.

• CHARVET (Étienne-Léon-Gabriel), *La société littéraire de Lyon au dix-huitième siècle*, Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1879, 204 pages.

• CROUZET (Denis), “Écritures de l’Histoire et idéologie urbaine. Lyon au Grand siècle”, dans ACERRA (Martine), POUSSOU (Jean-Pierre) et VERGÉ-FRANCESCHI (Michel), ZYSBERG (André), dir., *Etat, marine et société*, Paris, Presses de l’Université de Paris-Sorbonne, 1995, pp. 135-161.

• GARDEN (Maurice), “Formes de contrôle du pouvoir local : Lyon en 1721”, dans *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650-1750*, colloque international du CNRS (octobre 1981), actes réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler, Paris, Éditions Ophrys, 1983, pp. 173- 182.

• GROSCLAUDE (Pierre), *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933, 464 pages.

• GUTTON (Jean-Pierre), “Les députés de la ville de Lyon en Cour”, dans *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650-1750*, colloque international du CNRS (octobre 1981), actes réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler, Paris, Éditions Ophrys, 1983, pp. 183-189.

• LIGNEREUX (Yann), *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l’absolutisme municipal*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 847 pages.
•*Id.*, “*Vox populi, vox Dei* ? Les élections consulaires lyonnaises dans la première moitié du XVIIe siècle”, dans CASTAGNETTI (Philippe), dir., *Images et pratiques de la ville (XVIe - XIXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, Cahiers de l’IERP, n°2, 2006, pp. 103-132.

• TRÉNARD (Louis), *Commerce et culture : le livre à Lyon au XVIIIe siècle*, Lyon, Imprimeries Réunies, 1953, 44 pages.

• VACHEZ (Antoine), “La fondation de l'Académie de Lyon en 1700”, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, tome XXIX, pp. 401-414.

• WADSWORTH (James B.), *Lyons 1473-1503. The beginnings of cosmopolitanism*, Cambridge, Mass., Mediaeval Academy of America, 1962, XIII et 211 pages.

*** Église et religion (dont protestantisme) à Lyon et dans son archidiocèse (cadre religieux, clergé…).**

• AUDOUY, *Notice historique sur le cardinal de Tencin archevêque d'Embrun, puis de Lyon*, Lyon, Vitte et Perrussel, Paris, Jules Vic, 1881, 76 pages.

• BEYSSAC (Jean), *Les chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, Audin et Cie, 1914, 332 pages.

• BUENNER (Denys), *L'ancienne liturgie romaine. Le rite lyonnais*, Lyon-Paris, Emmanuel Vitte, 1934, 342 pages.

• CHOPELIN (Paul), *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, collection 'Mémoire chrétienne au présent', n°6, 2010, 463 pages.

• DE GROËR (Georgette), *Réforme et contre-réforme en France. Le collège de la Trinité au XVI*e *siècle à Lyon*, Paris, Publisud, collection 'La France au fil des siècles', 1995, 204 pages.

• DOMPNIER (Bernard), *Enquête au pays des frères des anges. Les Capucins de la province de Lyon aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R., Travaux et Recherches, 1993, 338 pages.

• DUPLAIN (Louis) et GIRAUD (Jacques), *Saint-Paul de Lyon. Etude d'histoire lyonnaise*, Lyon, A. Rey, 1899, 320 pages.

• FOUILLOUX (Étienne) et HOURS (Bernard), dir., *Les Jésuites à Lyon XVI*e *- XX*e *siècles*, Lyon, ENS Éditions, 2005, 274 pages.

• GADILLE (Jacques), dir., *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, collection 'Histoire des diocèses de France', n°16 'Le diocèse de Lyon', 1983, 350 pages.

• GUIGUE (Marie-Claude), *Recherches sur les merveilles. Fête antique et populaire de la ville de Lyon encore célébrée à la fin du XIV*e *siècle*, Lyon, H. Georg, 1887, VIII et 56 pages

• GUTTON (Anne-Marie), *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime. Lyonnais, Forez, Beaujolais*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, collection 'Racines pour notre temps', n°6, 1993, 127 pages.

• GUTTON (Jean-Pierre), "Notes sur le recrutement du clergé séculier de l'archidiocèse de Lyon", dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (Centre Pierre Léon), 1974, n°2, pp. 1-19.

• HOFFMAN (Philip T.), “Le rôle social des curés de l’ancien diocèse de Lyon XVIe - XVIIIe siècles”, dans *Bulletin du Centre d’histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (Centre Pierre Léon), 1979, n°4, pp. 1-20.
• *Id., Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789,* New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, 239 pages.

• HOURS (Bernard), “Autorité épiscopale, légitimité des curés : les synodes diocésains à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles”, dans *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française. Défis ecclésiaux et enjeux politiques ?,* Actes du colloque tenu à Strasbourg les 4 et 5 mai 2009, organisé par l’Institut de droit canonique de l’Université de Strasbourg et le Centre PRISME-SDRE (UMR 7012), sous la direction de Marc Aoun et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, pp. 317-334.

• KRUMENACKER (Yves), “Les Protestants dans la ville : Lyon vers 1789”, dans *Bulletin de la Société d’Histoire du Protestantisme Français*, 1997, tome 143, pp. 175-187.
• *Id., Des Protestants au Siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Honoré Champion, collection ‘Vie des Huguenots’, n°21, 2002, 358 pages.

• LAVIGNE (Maryannick), “Neuville : l’empreinte d’un grand prélat sur une modeste bourgade au XVIIe siècle”, dans *Mélanges d’histoire lyonnaise offerts par ses amis à Monsieur Henri Hours, op. cit.*, pp. 255-260.

• MALLEY (Théodore), “Villégiatures archiépiscopales”, dans *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, juillet-octobre 1913, 14e année, n°82 et 83, pp. 700-709.

• MARTIN (Jean-Baptiste), dir., *Histoire des églises et chapelles de Lyon,* Lyon, 1907-1909, Ancienne librairie Roux, H. Lardanchet Editeur, 2 volumes, 372 et 497 pages.

• MARTIN (Odile), *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, Genève, Droz, CHRP, 1986, 308 pages.

• MEYNIS (Dominique), *Histoire du culte de la Sainte-Vierge à Lyon depuis saint Pothin jusqu’à nos jours*, Lyon, J. B. Pélagaud, 1865, 180 pages.

• PIOCH (Laurence), "Féministes ou notables ? Les dames de la Providence à Lyon", dans *Chrétiens et Sociétés. XVIe - XXe siècles*, 2004, n°11, pp. 33-48

• RICHARD (Paul), “Visites pastorales de Mgr Camille de Neufville (1654)”, dans *Revue du Lyonnais*, 1899, n°1, tome XXVII, pp. 117-134.
• *Id., La Papauté et la Ligue française. Pierre d’Épinac archevêque de Lyon (1573-1599)*, Paris, A. Picard, Lyon, A. Effantin, 1901, XXXVII et 672 pages.

• RONDOT (Natalis), *Les protestants à Lyon au XVIIe siècle*, Lyon, imprimerie Mougin Rusand, 1891, 233 pages.

• ROSSIAUD (Jacques), "La fête des Merveilles. De l'histoire à la légende", dans REYNAUD (Jean-François) et RICHARD (François), dir., *L'abbaye d'Ainay : des origines au XIIe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2008, pp. 33-49.

• ROSTAGNAT-LATREILLE (Marie-Louise), "Les visites pastorales de Mgr Camille de Neufville dans le diocèse de Lyon au XVIIe siècle", dans *Cahiers d'Histoire*, 1960, n°3, pp. 251-275.
• *Id.*, "Le primat des Gaules et la politique religieuse du grand Roi", dans *Cahiers d'histoire*, 1958, n°2, pp. 151-163.

• R.P., "Mémoire de la fondation et état de la Chartreuse de Lyon en 1680", dans *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, juillet-octobre 1911, 12e année, n°70-71, pp. 331-343

• VACHET (Adolphe), *Les anciens chanoines-comtes de Lyon*, Lyon, Vitte, 1897, 388 pages.
• *Id.*, *Les paroisses du diocèse de Lyon. Archives et antiquités*, Lyon, imprimerie M. Bernard, 1899, XIX et 751 pages.

• VANEL (Jean-Baptiste), "La première lettre de Mgr de Marquemont au consulat de Lyon", dans *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, novembre-décembre 1911, 12e année, n°72, pp. 372-374.

S. Le problème de la classification et de la codification sociale en histoire, notamment pour les sociétés d'Ancien Régime.

• BLUCHE (François) et SOLNON (Jean-François), *La véritable hiérarchie sociale de l'Ancienne France. Le tarif de la première capitation (1695)*, Genève, Droz, 1983, 210 pages.

• BUSH (Michael Laccohee), dir., *Social Orders and Social Classes in Europe since 1500. Studies in social stratification*, Londres et New York, Longman, 1992, VII et 267 pages. Notamment BURKE (Peter), "The Language of Orders in Early Modern Europe", pp. 1-12 et REDDY (William M.), "The Concept of Class", pp. 13-25.

• CERUTTI (Simona), "La construction des catégories sociales", dans JULIA (Dominique) et BOUTIER (Jean), dir., *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995, pp. 224-234

• CLOUATRE (Dallas L.), "The Concept of Class in French Culture prior to the Revolution", dans *Journal of the History of Ideas*, 1984, n°2, pp. 225-226.

• COSANDEY (Fanny), dir., *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, 336 pages.

• DAUMARD (Adeline), "Structures sociales et classement socio-professionnel. L'apport des archives notariales au XVIIIe et au XIXe siècle", dans *Revue historique,* janvier-mars 1962, n°1, pp. 139-154.
• *Id.*, "Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIIIe et XIXe siècles. Projet de code socioprofessionnel", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1963, n°3, pp. 185-210.

• DELAPORTE (André), *L'idée d'égalité en France au XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 355 pages.

• DUPÂQUIER (Jacques), "Problème de mesure et de représentation graphique en matière d'histoire sociale", dans *Actes du 89e Congrès national des Sociétés Savantes* (Lyon, 1964), Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, 1965, tome II, pp. 77-86.
• *Id*., "Problèmes de la codification socio-professionnelle", dans *L'histoire sociale : sources et méthodes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, pp. 157-181.

• FURET (François), "Pour une définition des classes inférieures à l'époque moderne", dans *Annales ESC*, mai-juin 1963, n°3, pp. 459-474.

• GARDEN (Maurice), "Ouvriers et artisans au XVIIIe siècle. L'exemple lyonnais et les problèmes de classification", dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1970, n°1, pp. 28-54.

• GUÉRY (Alain), "État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695", dans *Annales ESC*, septembre-octobre 1986, n°5, pp. 1041-1060.

• JOUANNA (Arlette), *Ordre social. Mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1977, 252 pages.

• LEFEBVRE (Georges), "Sur les structures sociales aux XVIIIe et XIXe siècles", dans *Bulletin d'histoire moderne et contemporaine (depuis 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1956, pp. 53-61, repris dans *Réflexions sur l'histoire*, Paris, Maspéro, 1978, pp. 169-180.

• MOUSNIER (Roland), "Problèmes de méthode dans l'étude des structures sociales des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles", dans REPGEN (Konrad) et SKALWEIT (Stephan), dir., *Spiegel der Geschichte. Festgabe für Max Braubach zum 10 April 1964*, Münster, 1964, pp. 550-564.

• *Id.*, dir., *Problèmes de stratification sociale*, Actes du colloque international (Centre de Recherches sur la Civilisation de l'Europe Moderne, 1966), Paris, Presses universitaires de France, 1968, 283 pages.
• *Id.*, "Les concepts d''ordres', d' 'états', de 'fidélité' et de 'monarchie absolue' en France de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle", dans *Revue historique*, avril-juin 1972, n°247, pp. 289-312.
• *Id., Recherches sur la stratification sociale à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'échantillon de 1634, 1635, 1636*, Paris, Éditions A. Pedone, Travaux du centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, fascicule 18, 1976, 139 pages[1934].

• MOUSNIER (Roland), LABATUT (Jean-Pierre) et DURAND (Yves), *Problèmes de stratification sociale. Deux cahiers de la Noblesse (1649-1651)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, 184 pages.

• VINCENT (Jacqueline), "Richesses et lacunes des actes notariés pour la connaissance des anciennes structures sociales : les contrats de mariage à Cannes de 1785 à 1815", dans *Revue historique*, octobre-décembre 1973, n°508, pp. 363-402.

T. Etude de groupes sociaux et professionnels précis sous l'Ancien Régime[1935].

•. BARBER (Elinor G), *The Bourgeoisie in 18th Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1955, XI-165 pages.

• FAIRCHILDS (Cissie), *Domestic Enemies. Servants and their Masters in Old Regime France*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1984, XVI et 325 pages.

• GUTTON (Jean-Pierre), *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime,* Paris, Aubier Montaigne, collection historique, 1981, 252 pages.

• HUFTON (Olwen Hazel), *The poor of Eighteenth Century France 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974, 414 pages.

[1934] Dans cet ouvrage, Roland Mousnier classifie la société parisienne en neuf catégories, grâce à l'étude des titulatures, c'est-à-dire des épithètes et avant-noms figurant dans les actes notariés. Cette classification, peu fonctionnelle pour les dernières catégories distinguées, les plus basses, a été critiquée par Pierre Goubert et Denis Richet.

[1935] Les références bibliographiques traitant de groupes sociaux particuliers mais uniquement dans un cadre urbain ont été citées dans le chapitre « Villes et sociétés urbaines en Europe du Moyen-Age à la Révolution (excepté Lyon) »

• MAZA (Sarah C.), *Servants and masters in Eighteenth-Century France. The uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, XIV et 368 pages.

• NOÊL (Erick), *Etre noir en France au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 2006, 320 pages.

• PETITFRÈRE (Claude), *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Paris, Complexe, 1986, 276 pages.

• SONENSCHER (Michael), *The Hatters of Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1987, XIV et 187 pages.

U. Usage de la prosopographie dans le champ historique.

• BULST (Neithar) et GENET (Jean-Philippe), dir., *Medieval lives and the historian. Studies in medieval prosopography*, Kalamazoo, Medieval institute publications, 1986, 422 pages.

• DEDIEU (Jean-Pierre), "Une approche 'fine' de la prosopographie", dans DESCIMON (Robert), SCHAUB (Jean-Frédéric) et VINCENT (Bernard), *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal 16e - 19e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, 242 pages, pp. 235-242.

• GENET (Jean-Philippe) et LOTTES (Günther), dir., *L'État moderne et les Élites, XIIIe - XVIIIe siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 488 pages. Notamment AYLMER (Gerald), "Prosopography and Seventeeth-Century England", pp. 20-28 ; DESCIMON (Robert), "Les Capitaines de la milice bourgeoise à Paris (1589-1651) : pour une prosopographie de l'espace social parisien", pp. 189-211 et MORSEL (Joseph), "Histoire lignagère et non-genèse de l'État en Allemagne du sud à la fin du Moyen Âge. Entre prosopographie et micro-histoire", pp. 139-148.

V. Travaux universitaires non publiés[1936].

* Travaux universitaires non publiés sur les sociétés urbaines d'Ancien Régime.

• BAZIN (Florent), *Aspects des réseaux sociaux parisiens dans la seconde moitié du XVIIIe siècle d'après l'étude de contrats de mariage*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris-IV, année universitaire 2000-2001.

• BORNAREL (Monique), *Étude de la population de la paroisse Saint-Louis de Grenoble d'après les registres paroissiaux, 1696-1715*, Mémoire de maîtrise, Université de Grenoble, année universitaire 1967-1968.
• *Id.*, *La population de Grenoble (1680-1764). Étude socio-démographique*, Université Lyon II, 1976, 395 pages.
• CANOINE (Fabienne), *Le réseau de témoins et les solidarités familiales à Amiens (1750-1780)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Université de Picardie-Jules Vernes, année universitaire 2001-2002.

• DANET (Vincent), *Le second peuple de Nantes au XVIIIe siècle. Environnements du quotidien & intéractions sociales*, Thèse sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, soutenue le 17 juin 2011.

• DENIEL (Didier), *La société quimpéroise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Claude Nieres, Université de Haute Bretagne-Rennes II, année universitaire 1987-1988, 101 pages.

• FAURE (Magali) et ZEMMOUR (Nathalie), *Les actes de tutelle : une source pour l'étude des Parisiens au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 1990-1991.

• LAFFONT (Jean-Luc), *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, Université Toulouse Le Mirail, 1997, 3 volumes, 850, 914 et 305 pages.

• LE BERRE (Ronan), *Analyse des sépultures des sept paroisses de Quimper. 1690-1790*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Tanguy, Université de Bretagne Occidentale-Brest, année universitaire 1993-1994, 115 pages.

• MONIER (Céline), *Démographie et société à Paris au XVIIIe siècle : les apports d'une source, l'acte de tutelle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV-Sorbonne, année universitaire 1989-1990.

[1936] Sauf indications contraires, les références citées sont des travaux universitaires d'histoire.

• PIAR (Stéphanie), *Les structures sociales à Lille en 1785 à partir des contrats de mariage et des registres paroissiaux*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Guignet et de Charles Engrand, Université Lille III, année universitaire 1999-2000.

• RESLINGER (Camille), *Étude sociale à partir des comptes d'exécutions testamentaires à Lille de 1780 à 1789*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Guignet, Université Lille III, année universitaire 2002-2003.

• ZELLER (Olivier), *Monographies et micro-histoire. Contribution à l'histoire sociale des villes d'Ancien Régime*, Habilitation à diriger des recherches, Université Lyon II, soutenue en décembre 1995.

*** Travaux universitaires non publiés sur la famille.**

• ARNOUL (Elisabeth), *Le veuvage masculin à travers les écrits du for privé (XVIe - XVIIIe siècle)*, Mémoire de DEA sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV, année universitaire 2002-2003, 279 pages.
• Id., *Veuvage et remariage des hommes dans les sociétés traditionnelles*, Thèse en cours sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris-IV.

• CLAUSIER (Aurélie), *Le droit de la famille dans les statuts synodaux et les rituels français (XVIIe - XVIIIe siècles)*, Thèse d'histoire du droit sous la direction d'Anne Lefebvre-Teillard, Université Panthéon-Assas Paris II, soutenue le 6 décembre 2010.

• COURRIER-CHRISTOPHE (Monique), *Le mariage en Savoie au XVIIIe siècle. Les contraintes du choix, les difficultés conjugales, les désordres sexuels*, Thèse sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, soutenue en 1988.

• DELAGRANGE (Véronique), *La criminalité familiale aux XVIIe et XVIIIe siècles : petites justices du Lyonnais et du Beaujolais - sénéchaussée de Lyon*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1988-1989, 163 pages.

• DE REN (Isabelle), *Réseaux familiaux et stratégies sociales. Les comportements familiaux à travers les actes notariés de Vernon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris-IV, année universitaire 1998-1999.

• PARIS-HARDY (Axelle), *La tutelle des enfants naturels aux XVIIIe et XIXe siècles*, Thèse d'histoire du droit sous la direction d'Anne Lefebvre-Teillard, Université Panthéon-Assas Paris II, soutenue en 2010, 388 pages.

• VO DUC HAN (Étienne), *Les causes matrimoniales devant l'officialité de Cornouaille au 18ème siècle*, Thèse pour le doctorat en civilisations et cultures de la Bretagne et des pays celtiques, Université de Bretagne Occidentale-Brest, soutenue en 1986, 4 volumes, 316, 281, 313 et 154 pages.

*** Travaux universitaires non publiés sur la population, la religion, la société et le cadre urbain lyonnais sous l'Ancien Régime et la Révolution.**

• ADLA (Fabien), *Les finances municipales de Lyon au XVIII^e^siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1994-1995, 314 pages.

• ALBERT (Marie-Hélène), *Pierre Guérin de Tencin, archevêque de Lyon (1740-1758)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1997-1998, 176 pages.

• ANTHONIOZ (Suzanne) et PARIS (Marie-Claude), *Milieu familial et socio-professionnel à Lyon au XVIIIe siècle à partir des conseils de tutelle (1741-1745 ; 1775-1779)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1975-1976, 166 pages.

• BENLECHHAB (Mohamed), *Le logement à Lyon sous l'Ancien Régime, une histoire économique et une histoire de la vie privée*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1989-1990.

• BRANCHU (Coralie), *Les objets d'art décoratif dans les intérieurs lyonnais d'après les inventaires après décès du XVIIIe siècle*, Mémoire de Master 1 sous la direction d'Yves Krumenacker, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, 111 pages.

• BRILLAUX-FAVOT (Anne), *Le bonheur des Canuts. Le foyer de l'ouvrier de soie à Lyon au XVIIIe siècle (1750-1790)*, Thèse sous la direction de Pierre Chaunu, Université Paris IV, soutenue en 1985, 131 pages.

• CADOT (Marie-Laurence), *Les guimpiers à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1992-1993.

• CHAIR (Nathalie), *Une élite urbaine au XVIIe siècle : les recteurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1990-1991.

• CHARAVAY (Éric), *Les échevins et les prévôts des marchands lyonnais de la première moitié du XVIIIe siècle (1700-1750)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1998-1999, 172 pages.

• CLAISSE (Amandine) et SCUIEREB (Raphaël), *Microanalyse urbaine de quartiers lyonnais : Grand Palais et Saint-Pierre sous l'Ancien Régime*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, Université Lyon II, année universitaire 2002-2003, 214 pages et 79 pages d'annexes.

• CLÉMENT (Béatrice) et COTTE (Catherine), *Les relations familiales et de sociabilité à Lyon au XVIIIe siècle à partir des conseils de tutelle (1741-1750 ; 1775-1779)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1976-1977, 112 pages.

• CLEUX (Benjamin), *Le recensement de 1709, géographie sociale et micro-analyse urbaine*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, Université Lyon II, année universitaire 1995-1996, 2 volumes, 110 et 77 pages.

• DATRY (Frantz), *Le logement à Lyon, dans la paroisse Saint-Nizier, à la fin du XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1995-1996.

• DELPLACE (Hélène), *Le mariage lyonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1972-1973, 143 pages.

• DIAZ (Maryse) et DUMONT (Martine), *Cafetiers et cabaretiers à Lyon 1750-1850. Hommes et lieux*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1978-1979, 141 pages.

• DUREAULT (Bérengère), *Les échevins lyonnais dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Etude sociale*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1995-1996, 89 pages.

• EMANUEL (Jérôme), *Le Consulat employeur. La ville de Lyon et ses commis aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, Université Lyon II, année universitaire 2003-2004, 3 volumes, 91, 230 et CIII pages.

• FOULQUIER (Frédéric), *Le milieu des échevins (1598-1650) Étude sociale de l'échevinage lyonnais*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1990-1991, 186 pages.

• FRADIN (Bernard), *Domestiques d'établissements et de maisons à Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1975-1976, 73 pages.

• GALVAIN (Marie-Françoise), *Comparaison et évolution des statuts des communautés de métiers à Lyon de 1630 à 1776*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1970-1971, 103 pages.

• HAMON (Morgan), *Les milieux d'affaires lyonnais : 1749-1750, 1779-1780*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Serge Chassagne, Université Lyon II, année universitaire 1998-1999, 123 pages.

• JANDET (Cécile), *La mortalité à Saint-Vincent, paroisse de Lyon, au XVIIIe siècle, 1700-1791*, Mémoire de DES sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1972-1973, 2 volumes, 135 pages + annexes.

• JULLIEN (Marie-Hélène), *Contribution à l'étude d'une élite sociale : les échevins de Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1970-1971, 115 pages..

• LAFAY (Catherine), *Un aspect des maisons dans la paroisse de Saint-Nizier au XVIIIe siècle : domestiques et compagnons*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1979-1980, 155 pages + 34 pages d'annexes.

• LALLAI (Sylvie), *Hôteliers et cabaretiers à Lyon, en Lyonnais et en Beaujolais aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1988-1989, 292 pages.

• LAPRONONCIÈRE (Violaine), *Les conseillers du Roi en la Sénéchaussée de Lyon dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2004-2005, 89 pages.

• LAROQUE (Pierre) et THIVOLLIER (Annick), *Filles mères et naissances illégitimes à Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1970-1971, 54 pages.

• MARTINON-GIRIER (Anne), *Commerce, communication et transports dans l'espace commercial lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse, Université Lyon II, soutenue en 1981, 2 volumes.

• MIGNOT (Pascal), *Les officiers de la sénéchaussée de Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1986-1987.

• MONTENACH (Anne), *Jardins et jardiniers à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1993-1994, 2 volumes, 122 et 39 pages.

• NETCHAOUI (Om-Hani), *Les échevins et prévôts des marchands de Lyon de 1750 à 1789*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1997-1998, 150 pages.

• NORE (Véronique), *Le chapitre cathédral Saint-Jean de Lyon et la vie religieuse à Lyon de 1560 à 1700 : le témoignage des actes capitulaires*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1986-1987, 177 pages.

• PAILLARD (Jocelyne), *L'endettement populaire à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, 1978.

• PARISOT (Marie-Adeline), *Prosopographie. Les recteurs des hôpitaux lyonnais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1997-1998, 156 pages.

• REVELLIN (Luc), *L'acte de mariage, source de l'étude démographique de la paroisse Saint-Vincent de Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Maurice Garden, Université Lyon II, année universitaire 1972-1973, 2 volumes, 90 et 152 pages.

• RICHARD (Philippe), *Élections de sépultures et histoires des cimetières à Lyon au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, année universitaire 1989-1990.

• SOULCIÉ (Jean), *Contribution à l'Histoire des Institutions Canoniques. La formation des clercs au séminaire de Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905*, Thèse, Faculté de Droit Canonique de Lyon, 1955, 2 volumes, 332 pages.

• TOUMI (Rafik), *L'apprentissage à Lyon au XVIIe siècle*, Mémoire de DEA sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 2002-2003, 125 pages.

• VARRY (Dominique), *Le monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris I, soutenue en 1999.

• VERD'HURT (Hélène), *Le foyer lyonnais : analyse des inventaires après décès (1788)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Lamarre, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 1989-1990, 229 pages.

*** Travaux universitaires non publiés sur le notariat et les actes notariés (notamment à Lyon)[1937].**

• BÉRIL (Aurélie), *Les testaments lyonnais en 1750*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Yves Krumenacker, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2003-2004, 140 pages et une carte en annexe.

• FERRAND (Aurélie), *Enquête sur les minutes des contrats de mariage : étude de Claude Gardez (1714-1749)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2000-2001, 199 pages.

• GUILLOT (Anaïs), *Barthélemy Deforas, notaire à Lyon (1695-1735)*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, 155 pages.

• FAURE JARROSSON (Benoît), *L'accession au notariat à Lyon du XVIe au XVIIe siècle*, DEA d'Histoire du Droit sous la direction de Nicole Dockès, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 1986-1987, 87 pages.

• HELD (Johann), *Étude de la production testamentaire de Claude Montellier, notaire lyonnais de 1734 à 1780. Construction d'une base de données sur le testament lyonnais du XVIIIe siècle*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2008-2009.

• JUNIQUE (Delphine), *La pratique testamentaire chez Gaspard Orlande, notoire lyonnais de 1687 à 1723*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean-Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, 202 pages.

• KRUG (Louise), *Etude de la clientèle de Bonaventure Bourdin notaire à Lyon entre 1711 et 1745*, Mémoire de Master 1 sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, 190 pages.

• LE SERGENT (Etel), *Les contrats de mariage orléanais de 1650 à 1850*, Thèse d'histoire du droit sous la direction d'André Castaldo, Université Panthéon-Assas Paris II, soutenue le 9 décembre 2006.

• MUZZIN (Gaëlle), *Les testaments lyonnais 1770 à 1802*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, Université Lyon II, année universitaire 1998-1999, 3 volumes, 151 pages + annexes et répertoire alphabétique des testateurs[1938].

[1937] Bernard Hours a analysé les principaux apports des travaux universitaires consacrés aux testaments passés à Lyon et à Ambérieu au XVIIIe siècle (Bernard HOURS, "Les testaments n'ont peut-être pas tout dit. Note sur les recherches entreprises depuis 1999 à l'Université Jean Moulin-Lyon III sur les archives notariales lyonnaises du XVIIIe siècle", dans *Chrétiens et sociétés*, 2007, n°14, pp. 209-245).

• NOUGIER (Rémy), *Les relations patrimoniales dans le contrat de mariage : étude sur les techniques patrimoniales en Roussillon : 1659-1789*, Thèse d'histoire du droit sous la direction de François-Paul Blanc, Université de Perpignan Via Domitia, 2003, 3 volumes, 810 feuillets.

• POISAT (Edgar), *L'approche religieuse face à la mort chez les Lyonnais au XVIIIe siècle* (*à travers les minutiers notariaux*), Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 1998-1999, 125 pages + 19 pages d'annexes finales.

• SANTACANA (Noémie), *Les notaires au Châtelet de Paris à l'époque du cardinal de Fleury (1720-1750)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université de Paris IV, année universitaire 2003-2004.

• SLIMANI (Sonia), *Vivre et mourir à Lyon et en Beaujolais d'après les testaments du XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Bayard, Université Lyon II, année universitaire 1995-1996, 165 pages.

• VAILLANT (Anne), *Les testaments du quartier Confort de Lyon, de 1740 à 1780*, Mémoire de Master I sous la direction de Bernard Hours, Université Jean Moulin-Lyon III, année universitaire 2005-2006, 165 pages + liste des testateurs en annexe.

W. Colloques et communications scientifiques non publiés.

• BOUDJAABA (Fabrice) et MINVIELLE (Stéphane), "Fratrie, collatéraux et corésidence à Charleville aux XVIIIe -XIXe siècles", Communication au colloque "Frères et sœurs du Moyen Age à nos jours" (Rennes, Cerhio, 1er décembre 2011).

• BRUNET (Guy), "Familles et fratries à l'épreuve de la mortalité. La Dombes aux XVIIIe et XIXe siècles", Communication au colloque "Frères et sœurs du Moyen Age à nos jours" (Rennes, Cerhio, 1er décembre 2011).

• CHATELAIN (Claire), "Les relations entre frères et sœurs en système coutumier parisien, dans le milieu des officiers : de la solidarité au conflit structurel, XVIe - XVIIe siècles", Communication au colloque "Frères et sœurs du Moyen Age à nos jours" (Rennes, Cerhio, 2 décembre 2011).

[1938] Contrairement à ce que son titre laisserait entendre, ce mémoire n'étudie pas tous les testaments passés devant les notaires lyonnais de 1770 à 1802, mais uniquement ceux provenant des études de maîtres Dugueyt père (Pierre Dugueyt) et Dugueyt fils (Georges Zacharie Dugueyt).

• NASSIET (Michel), “L’évolution des attittudes dans la relation frère-sœur du XVIe au XVIIIe siècle”, Communication au colloque "Frères et sœurs du Moyen Age à nos jours" (Toulouse, Framespa, 23 mars 2012).

• WHEATON (Robert), “The Application of Network Theory to the social Structure of Early Modern European Cites”, Communication présentée à Bloomington, Indiana, 19 novembre 1982 (*Annual Meeting of the Social Science History Association*).

• ZELLER (Olivier), “Interrelations fraternelles en pays de droit écrit au XVIIIe siècle. L’exemple des enfants de l’échevin lyonnais François Brac”, Communication à la journée d’étude "Frères et sœurs : le lien vécu" (Toulouse, Framespa, 15 mai 2009).

Table des matières

DOCTORAT D'HISTOIRE - HISTOIRE RELIGIEUSE, POLITIQUE ET CULTURELLE 1
REMERCIEMENTS 5
AVERTISSEMENT PREALABLE..... 7
INTRODUCTION DES FONTS BAPTISMAUX VERS LA VILLE 9
PREMIERE PARTIE UN CADRE URBAIN A CHOISIR, UNE POPULATION ET SES LIENS SOCIAUX A ETUDIER 37
CHAPITRE 1 LE CHOIX D'UNE VILLE : LYON 39
I. La qualité des archives et des sources lyonnaises. *40*
II. Lyon sous l'Ancien Régime. *56*
CHAPITRE 2 LE CHOIX D'UNE PAROISSE : SAINT-NIZIER. 63
I. L'importance du cadre paroissial. *65*
II. Le choix d'un cadre paroissial précis : Saint-Nizier. *71*
CHAPITRE 3 ÉTUDIER LA POPULATION LYONNAISE PENDANT DEUX SIECLES. 87
I. La parenté spirituelle et la société lyonnaise au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. *88*
II. Le choix d'une première date (1655), contexte démographique, économique, intellectuel et religieux. *89*
III. Le choix d'une seconde date (1740). Le contexte religieux et la vision qu'en donnent les sources du milieu du XVIIIe siècle. *98*
IV. Nécessité de délimiter les périodes d'étude, malgré la bonne tenue des registres paroissiaux. *103*
V. Quelle population est donnée à voir ? *109*
CHAPITRE 4 ETUDIER UNE VILLE ET SES LIENS SOCIAUX : OUTILS, METHODES ET REFLEXIONS. 113
I. Réflexions autour des liens sociaux. *114*

II. Outils et méthodes pour l'étude des liens sociaux entre plusieurs milliers d'individus : base de données, modélisation et codage des individus *124*
DEUXIEME PARTIE PRENOMINATION, PARENTE SPIRITUELLE, PRATIQUES ET SENTIMENTS RELIGIEUX A LYON SOUS L'ANCIEN REGIME 133
CHAPITRE 1 LE CLERGE ET SA PLACE DANS LA SOCIETE LYONNAISE : LE TEMOIGNAGE DES LIENS DE PARENTE SPIRITUELLE ET DES REGISTRES DE BAPTEME 137
I. La place du clergé dans les liens de parenté spirituelle. *138*
II. Clergé et cadre familial. *157*
III. Hiérarchie et diversité du clergé. *161*
CHAPITRE 2 SENTIMENTS RELIGIEUX ET DEVOTION : SAINTS ET PRENOMINATION 171
I. L'étude de la prénomination : un état des lieux *172*
II. Culte marial à Lyon et prénomination. *182*
III. Réforme catholique et prénomination. *187*
IV. Saints lyonnais, dévotion et culte. *191*
V. Une approche de la place des saints locaux dans le cadre urbain d'Ancien Régime : analyse de la prénomination. *197*
CHAPITRE 3 SOCIABILITE RELIGIEUSE ET PARENTE SPIRITUELLE 209
I. La sociabilité au sein des confréries et les liens de parenté spirituelle : une analyse conjointe difficile à mener. *210*
II. Sociabilité, parenté spirituelle et Compagnie du Saint-Sacrement. *234*
TROISIEME PARTIE LIENS SOCIAUX, FAMILLE ET FOYERS LYONNAIS VUS A TRAVERS LA PARENTE SPIRITUELLE 239
CHAPITRE 1 FAMILLE ET PARENTE SPIRITUELLE 241
I. Le poids de la parenté dans la désignation des parrains et marraines. *244*
II. A qui parrains et marraines sont-ils apparentés ? *249*
III. Quelques familles face à la parenté spirituelle. *258*
IV. Entente et mésentente familiale *270*
CHAPITRE 2 SOCIETE LYONNAISE, ILLEGITIMITE ET ENFANTS NES DE PARENTS INCONNUS, LE TEMOIGNAGE DE LA PARENTE SPIRITUELLE 275
I. Société lyonnaise, parenté spirituelle et illégitimité. *276*
II. Enfants nés de parents inconnus et parenté spirituelle. *295*
CHAPITRE 3 FEMMES, PARENTE SPIRITUELLE ET SOCIETE LYONNAISE 301
I. Connaître la situation sociale, économique et professionnelle des femmes lyonnaises malgré des registres de baptême trop discrets à ce sujet. *302*
II. Peu avant ou peu après la naissance de son enfant : la future mère ou la jeune mère et la parenté spirituelle. *307*
III. La femme veuve et son enfant à naître ou nouveau-né. *321*

CHAPITRE 4 L'IMPORTANCE DES LIENS DISSYMETRIQUES DANS LA SOCIETE LYONNAISE, LE TEMOIGNAGE DES LIENS DE PARENTE SPIRITUELLE 335

I. Les liens personnels dans la société lyonnaise et la place privilégiée de la parenté spirituelle : dimension financière et solidarité. *336*

II. Quand vient le moment de marier son (ou sa) filleul(e) : l'aider à s'établir, se réjouir, participer à la dot ou être témoin. *346*

III. Une société de transmission : la place de la parenté spirituelle dans les testaments. *350*

QUATRIEME PARTIE LA PARENTE SPIRITUELLE, REFLET DE L'ORGANISATION SOCIALE DE LYON SOUS L'ANCIEN REGIME : MIGRATIONS, SOCIABILITES, HIERARCHIES ET RIVALITES 361

CHAPITRE 1 PARENTE SPIRITUELLE ET LIENS PROFESSIONNELS AU SEIN DU METIER : HIERARCHIE ET FERMETURE SOCIALE 363

I. La parenté spirituelle face à la fermeture sociale : l'exemple des bouchers. *364*

II. La parenté spirituelle face à une hiérarchie sociale réaffirmée : l'exemple de la Grande Fabrique. *374*

CHAPITRE 2 PARENTE SPIRITUELLE, RIVALITES ET COMPLEMENTARITES PROFESSIONNELLES 381

I. Parenté spirituelle et organisation sociale des corporations : places et rôles des compagnons et des maîtres. *382*

II. Parenté spirituelle, professions rivales ou complémentaires. *404*

CHAPITRE 3 LA PARENTE SPIRITUELLE, REFLET DES HIERARCHIES URBAINES. LE CHOIX D'UN PARENT SPIRITUEL DE PRESTIGE. 411

I. Le parrainage de prestige en dehors de la communauté urbaine. *412*

II. Le parrainage de prestige au sein de la communauté urbaine : parenté spirituelle, fonctions consulaires, détenteurs d'offices importants et descendants de familles d'ancienne noblesse. *416*

CHAPITRE 4 LA PARENTE SPIRITUELLE FACE AU RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION LYONNAISE 419

I. La parenté spirituelle et les migrations à courte distance ou de provinces voisines. *420*

II. Les migrations internationales et la parenté spirituelle. *426*

CONCLUSION 433

ANNEXES **451**

PRESENTATION DES ANNEXES 453

ANNEXE 1 EXHORTATION QUE LE CELEBRANT PRONONCE APRES AVOIR BAPTISE L'ENFANT. 455

ANNEXE 2 QUAND L'ÉGLISE RAPPELLE AUX PARRAINS LEURS OBLIGATIONS ENVERS LEURS FILLEULS.457

ANNEXE 3 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1740 DONT L'UN DES DEUX PARENTS ETAIT AUPARAVANT REFORME D'APRES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE REGISTRE DE MARIAGE DE LA MEME PAROISSE. 459

ANNEXE 4 PARENTE SPIRITUELLE ET CLERGE REGULIER. 461
ANNEXE 5 REMONTRANCE ADRESSEE A L'ARCHEVEQUE EN 1705 PAR LE CLERGE DE SAINT-CLAUDE A PROPOS DES STATUTS SYNODAUX. 463
ANNEXE 6 LISTE DES HOMMES D'ÉGLISE PARRAINS A SAINT-NIZIER EN 1655. 465
ANNEXE 7 LISTE DES HOMMES D'ÉGLISE PARRAINS A SAINT-NIZIER EN 1740. 469
ANNEXE 8 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740 DANS LESQUELS UN HOMME D'ÉGLISE EST PARRAIN. 473
ANNEXE 9 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1740 AYANT UN HOMME D'ÉGLISE COMME PARRAIN : RECONSTITUTION DE FRATRIES. 493
ANNEXE 10 ENFANTS DONT LA PRENOMINATION EST LIEE A UNE FETE MARIALE. 513
ANNEXE 11 ENFANTS DONT LA PRENOMINATION EST LIEE A UNE FETE LITURGIQUE (NON MARIALE). 517
ANNEXE 12 ENFANTS DONT LA PRENOMINATION EST LIEE A LA FETE D'UN(E) SAINT(E). 523
ANNEXE 13 PRENOMINATION ET DEVOTION ENVERS JOSEPH : DES LIENS DE PARENTE SPIRITUELLE EN RESEAU AU MILIEU DU XVIIE SIECLE. 531
ANNEXE 14 BAPTISES PORTANT LE PRENOM NIZIER SANS QUE LE PARRAIN NE SOIT PRENOMME AINSI. 533
ANNEXE 15 LES HUIT FILLEUL(E)S DE CLAUDE GAY, TOUS PRENOMME(E)S NIZIER OU NIZIERE. 539
ANNEXE 16 MEMBRES DE LA CONFRERIE DES MAITRES OUVRIERS EN DRAPS DE SOIE REMPLISSANT LA FONCTION DE COURRIER (1641 A 1661) ET PRESENTS DANS LE REGISTRE DE BAPTEME DE SAINT-NIZIER EN 1655. 541
ANNEXE 17 CONFRERES DE SAINT-SEBASTIEN ET DE SAINT-ROCH EN DATE DU 2 NOVEMBRE 1734 CONCERNES PAR UN BAPTEME CELEBRE A SAINT-NIZIER EN 1740. 545
ANNEXE 18 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1740 DONT LE PERE EST MEMBRE DE LA CONFRERIE DE SAINT-SEBASTIEN ET DE SAINT-ROCH EN DATE DU 2 NOVEMBRE 1734 : RECONSTITUTION DE FRATRIES. 549
ANNEXE 19 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1740 DONT LE PERE EST MEMBRE DE LA CONFRERIE DES PENITENTS DE LA MISERICORDE : RECONSTITUTION DE FRATRIES. 561
ANNEXE 20 QUEL EQUILIBRE ENTRE BRANCHE PATERNELLE ET BRANCHE MATERNELLE LORSQUE PARRAIN ET MARRAINE SONT TOUS DEUX APPARENTES ? 565
ANNEXE 21 PARENTS BIOLOGIQUES ET PARENTS SPIRITUELS : LA PLACE DE LA PARENTE. 567
ANNEXE 22 RECONSTITUTION COMPLETE DE FRATRIES. 569
ANNEXE 23 ENTENTE FAMILIALE : L'EXEMPLE DE LA FAMILLE FAURE. 583
ANNEXE 24 RIVALITES FAMILIALES SUITE A DES SUCCESSIONS. 589
- *Annexe 24.1 Rivalités familiales lors de la succession du maître passementier Nicolas Blain.* *589*
- *Annexe 24.2 Rivalités lors des successions de Jean Rougier et de Simon Rougier.* *592*

ANNEXE 25 ENFANTS ILLEGITIMES BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1655 ET 1740. 597
ANNEXE 26 ENFANTS ILLEGITIMES BAPTISES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740. 601
ANNEXE 27 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER EN 1740 DONT LA MERE EST UNE FILLE DU CORPS DES THERESES DE LA CHARITE. 629
ANNEXE 28 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER EN 1655 ET 1740 DONT LES DEUX PARENTS SONT INCONNUS. 641
ANNEXE 29 ENFANTS BAPTISES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740 DONT LES DEUX PARENTS SONT INCONNUS. 643
ANNEXE 30 QUAND LES FEMMES SONT CONFRONTEES DANS UN COURT LAPS DE TEMPS A LA PARENTE BIOLOGIQUE ET A LA PARENTE SPIRITUELLE. 649
ANNEXE 31 RELEVAILLES. 655
ANNEXE 32 PARENTE SPIRITUELLE ET ENFANTS POSTHUMES. 657
ANNEXE 33 QUELQUES EXEMPLES DE TESTAMENTS PASSES DEVANT DES NOTAIRES LYONNAIS OU FIGURENT DES LIENS DE PARENTE SPIRITUELLE. 673
ANNEXE 34 LA PARENTE SPIRITUELLE FACE A LA FERMETURE SOCIALE : L'EXEMPLE DES BOUCHERS. 695
ANNEXE 35 RIVALITES ENTRE MAITRES OUVRIERS ET FABRICANTS AU SEIN DE LA GRANDE FABRIQUE. 699
ANNEXE 36 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER HORS 1740 DANS LESQUELS LE PERE EST COMPAGNON CHAPELIER. 701
ANNEXE 37 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740 DANS LESQUELS LE PARRAIN EST COMPAGNON CHAPELIER, EXCEPTES CEUX OU LE PERE EST LUI AUSSI COMPAGNON CHAPELIER. ... 727
ANNEXE 38 LA PARENTE SPIRITUELLE FACE A LA HIERARCHIE SOCIALE DES CORPORATIONS : COMPAGNONS ET MAITRES TIREURS D'OR. 729
ANNEXE 39 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER EN 1655 ET 1740 DANS LESQUELS LE PERE EST COMPAGNON TIREUR D'OR. 735
ANNEXE 40 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740 DANS LESQUELS LE PERE EST COMPAGNON TIREUR D'OR. 737
ANNEXE 41 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER HORS 1655 ET 1740 DANS LESQUELS LE PERE EST MAITRE TIREUR D'OR. 743
ANNEXE 42 BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER DANS LESQUELS LE PERE EST COMPAGNON IMPRIMEUR. 751
ANNEXE 43 PARENTE SPIRITUELLE ET RIVALITES PROFESSIONNELLES : L'EXEMPLE DES BOUCHERS ET DES CHANDELIERS. 753
ANNEXE 44 PARRAINAGE DE PRESTIGE. 763
ANNEXE 45 PARENTE SPIRITUELLE ET MIGRATIONS INTERNATIONALES : BAPTEMES CELEBRES A SAINT-NIZIER DURANT LA PREMIERE MOITIE DU XVIIIE SIECLE DANS LESQUELS LE PERE EST LIE A LA SUISSE. 767

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 777

SOURCES 779

1. SOURCES MANUSCRITES. 779
   - *1.1. Registres paroissiaux.* *779*
   - *1.2. Actes notariés passés devant des notaires lyonnais et contrôle des actes.* *780*
   - *1.3. Sources manuscrites concernant les métiers.* *781*
   - *1.4. Sources manuscrites concernant les confréries.* *782*
   - *1.5. Sources manuscrites diverses.* *783*
2. SOURCES IMPRIMEES. 788
   - *2.1. Dictionnaires.* *788*
   - *2.2. Périodiques.* *789*
   - *2.3. Lois civiles et droit canonique.* *789*
   - *2.4. Conciles.* *790*
   - *2.5. Statuts synodaux, ordonnances, règlements, rituels et manuels.* *791*
   - *2.6. Écrits du for privé (livres de raison, journaux…), correspondances.* *793*
   - *2.7. Lyon et le Lyonnais : description de la ville, statistiques, religion, clergé, rapports sociaux, violence* *796*
   - *2.8. Structure, fonctionnement et réglementation des corporations lyonnaises.* *799*
   - *2.9. Lyon et le Lyonnais : enfance, natalité, mortalité infantile* *801*
   - *2.10. Baptême et mariage.* *801*
   - *2.11. Sociabilité, confréries.* *802*

BIBLIOGRAPHIE 803

A. MANUELS, DICTIONNAIRES, INVENTAIRES, REPERTOIRES, OUTILS DE TRAVAIL, INDEX BIBLIOGRAPHIQUES (SAUF CHAMP DE LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE). 803

B. DEMOGRAPHIE HISTORIQUE ET HISTOIRE DE LA POPULATION : MANUELS, OUTILS DE TRAVAIL, ARTICLES ET OUVRAGES. 806

C. HISTOIRE DE LA FAMILLE. 810

D. FAMILLE, FILIATION, ALLIANCES ET MARIAGES (SOCIETES URBAINES ET RURALES). 812

E. LEGITIMITE ET ILLEGITIMITE DES UNIONS ET DES NAISSANCES. ENFANTS ABANDONNES. 819

F. L'ENFANCE A L'EPOQUE MODERNE. 820

G. LES FEMMES A L'EPOQUE MODERNE. 820

H. SOCIABILITE ET SOLIDARITE FAMILIALE, TUTELLE DES ENFANTS MINEURS, PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS. CONFLITS FAMILIAUX, NOTAMMENT SUCCESSORAUX. 823

I. LA FRATRIE (DONT GEMELLITE) DU POINT DE VUE DE L'ANTHROPOLOGIE, DE LA SOCIOLOGIE ET DE L'HISTOIRE. 826

J. RELATIONS ET RESEAUX SOCIAUX, APPROCHES THEORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES. 827
K. RELATIONS ET RESEAUX SOCIAUX DU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE. 828
** Emploi des notions de "relation" et de "réseau" en histoire.* *828*
** Un type de réseaux sociaux sous l'Ancien Régime : les réseaux de correspondance.* *829*
** Contrats et témoins de mariage : l'expression de relations et de réseaux sociaux à l'époque moderne et contemporaine.* *830*
L. ANALYSE DES ECRITS DU FOR PRIVE. 830
M. HISTOIRE NOTARIALE, ACTES NOTARIES (EN DEHORS DU CADRE LYONNAIS). 832
N. VIVRE ET MOURIR, ATTITUDES DEVANT LA VIE ET FACE A LA MORT DANS LES SOCIETES URBAINES ET RURALES. 834
O. ÉGLISE, RELIGION, CLERGE ET VIE RELIGIEUSE (EN DEHORS DU CADRE LYONNAIS). 835
** Histoire religieuse : méthodes et réflexions préalables.* *835*
** Histoire de l'Église et vie religieuse sous l'Ancien Régime.* *836*
** Synodes et conciles (hors concile de Trente).* *840*
** Concile de Trente, Réforme catholique.* *841*
** Le rôle des évêques et archevêques dans l'organisation et l'administration de l'Église sous l'Ancien Régime.* *843*
** Clergé séculier à la fin du Moyen Age et sous l'Ancien Régime.* *845*
P. OUVRAGES, ARTICLES ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES (PUBLIES OU NON PUBLIES) CONCERNANT LE BAPTEME, LA PARENTE SPIRITUELLE ET LA DATION DES PRENOMS. 848
Q. VILLES ET SOCIETES URBAINES EN EUROPE DU MOYEN-AGE AU XIXE SIECLE (HORS LYON). ... 857
** Ouvrages et articles généraux d'histoire urbaine.* *857*
** Démographie urbaine. Monographies urbaines, études de sociétés urbaines particulières. Rues, paroisses et quartiers urbains.* *858*
** Familles et comportements familiaux dans les sociétés urbaines.* *864*
** Religion et pratiques religieuses dans les sociétés urbaines d'Ancien Régime.* *865*
** Composition et structures sociales urbaines, relations et réseaux sociaux urbains.* *866*
** Étude de groupes sociaux urbains particuliers.* *868*
R. OUVRAGES, ARTICLES ET THESES SUR LYON, SON ARCHIDIOCESE ET SA GENERALITE. 872
** Histoire de Lyon.* *872*
** Cadre urbain, famille, population, économie et société à Lyon.* *873*
** Groupes sociaux et professionnels lyonnais faisant l'objet d'études spécifiques.* .. *878*
** Les femmes à Lyon sous l'Ancien Régime.* *880*

** Études, généalogies et notices biographiques consacrées à des familles ou des individus présents dans la base de données ou donnant ponctuellement des renseignements sur ceux-ci.* *880*

** Actes notariés (contrats de mariage, testaments, inventaires après décès) et notaires à Lyon et dans sa généralité.* *883*

**Vie culturelle, intellectuelle, politique et administrative lyonnaise.* *884*

** Église et religion (dont protestantisme) à Lyon et dans son archidiocèse (cadre religieux, clergé…).* *885*

S. LE PROBLEME DE LA CLASSIFICATION ET DE LA CODIFICATION SOCIALE EN HISTOIRE, NOTAMMENT POUR LES SOCIETES D'ANCIEN REGIME. 887

T. ETUDE DE GROUPES SOCIAUX ET PROFESSIONNELS PRECIS SOUS L'ANCIEN REGIME. 889

U. USAGE DE LA PROSOPOGRAPHIE DANS LE CHAMP HISTORIQUE. 890

V. TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIES. 891

** Travaux universitaires non publiés sur les sociétés urbaines d'Ancien Régime.* *891*

** Travaux universitaires non publiés sur la famille.* *892*

** Travaux universitaires non publiés sur la population, la religion, la société et le cadre urbain lyonnais sous l'Ancien Régime et la Révolution.* *893*

** Travaux universitaires non publiés sur le notariat et les actes notariés (notamment à Lyon).* *897*

W. COLLOQUES ET COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES NON PUBLIES. 898

TABLE DES MATIERES 900